This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Ent 4b.3

Bound

MAY 9 - 1908

Harvard College Library

FROM THE

PRICE GREENLEAF FUND

Residuary legacy of $711,563 from E. Price Greenleaf, of Boston, nearly one half of the income from which is applied to the expenses of the College Library.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

TOME XXIV

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

ONZIÈME ANNÉE. — 1907

TOME XXIV (Juillet-Décembre)

PARIS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE

1907

1317/46

~~TX .342~~

Int 46.3

for Tuesday
Course lecture
JX 342

11me ANNÉE. — N° 249 — 1er JUILLET 1907

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

Robert de Caix — Les accords espagnols — 1
René Henry — Les élections autrichiennes — 6
F. Bouffard — L'administration coloniale allemande — 19
J.-B. Piolet — L'Institut colonial international — 31
Commandant X, Capitaine au long cours — La marine marchande et l'inscription maritime — 38

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques. — France. *Le traité franco-japonais, déclarations de M. Pichon à la Chambre des députés. Le Livre jaune relatif à l'accord franco-espagnol.* — Allemagne. *Remaniements ministériels.* — Angleterre. *La réforme de la Chambre des Lords.* — Espagne. *Réception de M. Paul Révoil, ambassadeur de France, par le roi Alphonse XIII.* — Hollande. *La deuxième conférence de la Paix.* — Russie. *La dissolution de la Douma. La nouvelle loi électorale.* — Maroc. *La situation au Maroc* 43
Renseignements économiques. — *Le commerce extérieur de l'Espagne en 1906.* — *L'industrie du camphre au Japon.* — *La situation à Wei-hai-wei en 1905.* — *La production minière du Canada en 1906* 57
Nominations officielles 60
Bibliographie. — Livres et Revues 63

CARTES ET GRAVURES

Représentation des partis en Autriche en 1873, 1901 et 1907 (*schémas*) 11
Carte électorale et carte ethnographique de l'Autriche 12

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — *Téléph.* 732.84.
Abonnement annuel
France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale 20 francs
La Livraison : *France* 0,75 *Etranger* : 1 fr.

Depuis le 1er janvier 1907 les annonces sont reçues à l'administration des Questions, 19, rue Cassette.

FLEM Fab^t CAMPEMENT COMPLET ET MATERIEL C(
TENTES, CANTINES, SACS, PHARMACIES, CUISINES, OBJETS PI
(Lits, Sièges, Tables, Lanternes), etc. *Adresse télégraphique* : FL

HORS CONCOURS, Membre du Jury, Campements
EXPOSITION PARIS 1900

MAISON PRINCIPALE : *Téléphone* **422-17 — Faubourg Saint-Martin, 207**
SUCCURSALE : *Téléphone* **314-22 — Rue de Richelieu, 5** (*Avenue de l'Opéra*)
CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE
Demander conditions de paiement spéciales pour MM. les Officiers et Fonctionnaires

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, d demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point en Espagne et Cerbère-Port-Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec le de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu so même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

A dater du 1er janvier 1907 l'Administration de la Revue des *Questions matiques et Coloniales*, **reçoit elle-même et sans intermédiaire les insertions tives à la publicité commerciale, industrielle et financière.**

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

P. Greenleaf

LES ACCORDS ESPAGNOLS

Au moment de l'entrevue d'Edouard VII et d'Alphonse XIII à Carthagène, on annonça qu'un accord maritime avait été conclu entre l'Espagne et l'Angleterre. Il avait, disait-on, pour but de garantir à l'Espagne ses possessions insulaires et de faciliter à l'Angleterre l'exercice de cette garantie en ouvrant en tout temps à sa flotte les ports espagnols. Ce n'étaient là que des rumeurs, mais aucune des personnes ayant suivi avec quelque attention la politique méditerranéenne pendant le dernier quart de siècle n'a été disposée à les mettre en doute. Les précédents de cette politique faisaient même supposer que la France devait, sous une forme quelconque, participer à ce système de garanties. L'événement a prouvé la justesse de ces prévisions puisqu'à l'accord entre l'Angleterre et l'Espagne se joint un autre accord entre ce pays et la France.

C'est l'évolution de la politique britannique qui a déterminé cette entente franco-espagnole. On peut même résumer les choses en disant que l'Angleterre nous apportant sa bienveillance et son concours nous a en même temps apporté ceux de l'Espagne. Le rapprochement anglo-français, qui a commencé à se produire sitôt l'avènement d'Edouard VII en 1902, n'est pas, en effet, un accident dans la politique anglaise; il était dès l'origine ou il est devenu un facteur dominant de l'orientation nouvelle de toute la politique britannique. Si, en 1904, l'Angleterre en se rapprochant de nous a eu pour objet de liquider des difficultés coloniales, c'était sans doute pour nous délivrer des préoccupations d'outre-mer qui auraient pu, à un moment donné, nous tenter de nous associer au pays dont beaucoup d'Anglais considèrent l'hostilité comme inévitable. Sitôt finie la guerre russo-japonaise, qui était en grande partie le résultat de la politique anglaise antérieure, l'Angleterre s'est efforcée de rassurer et d'attirer la Russie, toujours dans le souci de sécurité européenne qui inspire aujourd'hui toute sa diplomatie. Il était naturel que les mêmes préoccupations inspirassent les relations

de l'Angleterre avec des puissances sur lesquelles elle a toujours eu beaucoup d'influence, et déterminassent, par conséquent, un changement de l'attitude de ces puissances : nous voulons parler de l'Italie et de l'Espagne.

Pendant très longtemps, assurément depuis 1890, l'Angleterre s'est attaché l'Italie et l'Espagne pour maintenir contre nous le *statu quo* méditerranéen qui, pour elle, comportait le maintien de l'occupation de l'Egypte. Il n'était pas très difficile de convertir ainsi à la politique du chien du jardinier l'Italie, irritée de notre installation à Tunis au point de toujours nous voir près de franchir la frontière de Tripolitaine, et l'Espagne, toujours disposée à nous soupçonner de préparer la conquête du Maroc. Pendant cette période les relations entre l'Italie et l'Allemagne n'étaient pas un obstacle, bien au contraire, à une entente italienne avec l'Angleterre. Cette dernière puissance suivait une marche parallèle à celle des puissances opposées à l'alliance franco-russe, d'autant plus que cette alliance était orientée, du fait surtout des entreprises asiatiques de la Russie, vers les affaires coloniales. Aussi ce fut le moment où la Triple Alliance eut le plus de crédit en Italie : par elle, et par son entente avec le cabinet de Londres, le gouvernement italien fut à plusieurs reprises le lien entre l'Angleterre et les puissances centrales. L'existence d'une entente avec l'Angleterre pour le maintien du *statu quo* de la Méditerranée fut reconnue par des ministres parlant à la tribune de Montecitorio. On peut dire que la Triple Alliance fut prolongée pendant plusieurs années par une sorte de triplice méditerranéenne, résultant non pas d'un traité à trois, mais de pactes séparés qui liaient à l'Angleterre d'une part l'Italie et de l'autre l'Espagne.

Lorsqu'après la guerre du Transvaal et les réflexions qu'elle semble avoir provoquées, après les déceptions et les inquiétudes inspirées par la politique allemande, l'Angleterre retourna complètement sa diplomatie à notre égard, elle ne faussa pas, cependant, compagnie à ses associés méditerranéens. Elle travailla à les entraîner dans son évolution en la leur rendant au moins aussi avantageuse que sa politique antérieure. L'Italie, après 1900, commençait à accepter le fait accompli à Tunis — elle-même avait consenti à la revision de son traité tunisien dès 1896; — c'était la Tripolitaine qui l'intéressait. Elle obtint de ce côté toutes les garanties, non plus contre la France, mais d'accord avec elle par une convention que l'Angleterre a certainement connue d'avance et approuvée, et qui fut le premier symptôme décisif d'un changement de la politique méditerranéenne du gouvernement britannique.

Il est certain que ce changement était fort délicat pour l'Italie. Si elle a toujours eu, depuis son *risorgimento*, des ambitions méditerranéennes, elle n'a cessé d'avoir aussi des inquiétudes continentales. A partir de 1902 ou 1903, elle s'est trouvée sans cesse tiraillée entre les puissances auxquelles elle s'était associée pour réaliser les unes ou écarter les autres, mais entre lesquelles l'hostilité avait succédé à l'accord. Cependant, l'attraction de l'Angleterre sur l'Italie est telle, que le gouvernement de Rome s'est efforcé sans cesse de combiner avec sa fidélité à la Triplice son entente avec l'Angleterre entraînant le rapprochement français. Il a accepté tous les « tours de valse » que le prince de Bülow lui permit, après l'événement, d'un air de détachement qui ne répondait peut-être pas au fond de sa pensée. Au point de vue de la politique générale, la situation était beaucoup plus simple pour ce qui est du gouvernement de Madrid. Pour provoquer une entente entre ce pays et nous, l'Angleterre n'avait pas à obliger le gouvernement espagnol à tirer sur les liens unissant l'Espagne à d'autres puissances. Mais la situation, en ce qui concerne l'Espagne, était cependant infiniment délicate à d'autres égards. C'était le troc, Egypte contre Maroc, qui était à la base du changement de la politique anglaise à notre égard et de toute l'entente franco-anglaise. A moins de vouloir s'aliéner l'Espagne, de la laisser fort embarrassée, sans doute, mais plus ou moins disponible pour ces combinaisons européennes que l'Angleterre pouvait redouter, mais qu'elle prévient, en prenant l'initiative d'en grouper autour d'elle-même tous les éléments possibles, il fallait intéresser l'Espagne elle-même à ce troc. La chose était malaisée. C'était précisément pour sauvegarder l'avenir au Maroc que la politique espagnole avait été attirée vers l'Angleterre. Sans avoir une volonté précise et arrêtée en ce qui concerne le Maroc, l'Espagne avait cependant l'idée de se réserver les chances d'une solution entièrement espagnole du problème marocain. Cependant, il n'était pas impossible de démontrer à un gouvernement espagnol avisé, qu'à vouloir tout, on risquait de tout perdre, que l'histoire du troisième larron est éternellement vraie, et l'attitude de l'Allemagne dans toute l'affaire d'Algésiras n 'a pas été pour infirmer une telle démonstration. Par contre, celle de la France devait inspirer confiance à l'Espagne. Elle montrait bien que nous ne voulions rien tenter au Maroc en dehors d'une entente espagnole. Les accords franco-anglais du 8 avril 1904 devaient confirmer cette impression. Avec une parfaite loyauté pour ses anciens associés de la Triplice méditerranéenne, l'Angleterre stipulait que son

désistement marocain aurait pour corollaire un accord franco-espagnol. Il fut conclu en 1904, renforcé et précisé en 1905, et définissait les sphères d'action, déterminait les modalités à suivre dans la solution du problème marocain.

La politique franco-anglaise qui avait surmonté tant de difficultés et réalisé une entente franco-espagnole que la crise de 1905-1906 a consolidée, avait-elle grand besoin d'un papier de plus entre la France et l'Espagne? Il est difficile de le croire. Des puissances qui se fixaient mutuellement des rôles et des parts qu'elles avaient bénéfice à remplir, se donnaient, par la dépendance réciproque de leurs avantages, des garanties dont aucune stipulation formelle ne pouvait augmenter la force. Cependant ces stipulations sont intervenues. Le 16 mai dernier, l'Espagne et la France d'une part, et l'Angleterre et l'Espagne de l'autre, se sont promis de ne pas aliéner les possessions dont la répartition assure l'équilibre actuel de la Méditerranée Occidentale et des régions atlantiques voisines. C'est, en effet, la seule raison d'être que l'on puisse trouver à la phrase suivante qui figure dans les déclarations suivantes : « Le gouvernement de..... est fermement résolu à conserver « intacts les droits de (la France, l'Espagne ou l'Angleterre) « sur ses possessions insulaires et maritimes situées dans « lesdites régions. » En outre, les puissances signataires créent deux syndicats de garantie dont l'élément commun est l'Espagne, et qui tendent à la défense commune du *statu quo* territorial des régions visées. La France et l'Espagne, d'une part, et l'Angleterre et l'Espagne, de l'autre, s'engagent en effet réciproquement à « se concerter, s'il est désirable, sur « les mesures à prendre..... dans le cas où se produiraient de « nouvelles circonstances qui seraient de nature à modifier « ou à contribuer à modifier le *statu quo* territorial actuel. »

A réfléchir sur les possibilités dont il faut se préoccuper pour un avenir raisonnable, il ne semble pas que ces garanties doivent avoir d'autre efficacité et d'autre valeur que celles d'un lien moral de plus entre les nations signataires des accords de 1904 et 1905. On ne voit pas quelle puissance, y compris l'Allemagne, pourrait songer à porter atteinte au *statu quo* territorial auquel sont relatives les déclarations du 16 mai. Le bruit a bien couru que le gouvernement de Berlin avait eu la velléité de provoquer la création de stations de charbon allemandes, plus ou moins privées, aux Canaries ou à Madère; mais personne n'a pu croire qu'il s'agît là d'une œuvre de force que l'on ait voulu faire aboutir malgré les puissances propriétaires de ces îles. Or jamais l'Espagne ni le Portugal n'ont eu

l'idée de favoriser des entreprises si dangereuses pour leur intégrité. Quant au Maroc, si la politique allemande y a été très intrigante et très disposée à se tailler une place, c'est dans le cadre même du *statu quo* territorial, jalousement maintenu : on n'a certes jamais pu s'imaginer outre-Rhin que l'Allemagne pourrait poursuivre des agrandissements territoriaux au Maroc sans provoquer des réactions dangereuses, qu'il y eût ou non des accords spéciaux entre l'Angleterre, la France et l'Espagne. A cet égard encore, il ne faut donc pas s'illusionner sur ce que les accords du 16 mai peuvent ajouter à la situation déjà créée par l'entente marocaine entre la France, l'Espagne et l'Angleterre. Mais les derniers actes diplomatiques, qui ne s'opposent à aucune entreprise allemande probable, soulignent la disparition de la Triple Alliance méditerranéenne dont nous parlions en commençant, ou plutôt le changement total de son orientation par l'adjonction de la France. Ils sont une nouvelle manifestation du divorce de la politique méditerranéenne de l'Angleterre, entraînant celles de l'Italie et de l'Espagne, d'avec la Triple Alliance. Ils sont une marque de plus du changement de groupements et d'équilibre auquel tenait si fort le cabinet de Berlin. C'est ce qui explique la mauvaise humeur allemande, bien que l'on ait eu jusqu'ici le bon sens, en Allemagne, de ne pas trop se laisser aller à des récriminations inutiles contre les accords du 16 mai.

Cette manifestation n'est donc pas absolument sans inconvénients. Elle n'ajoute rien de positif aux forces qui nous aidaient déjà à résoudre la question marocaine, mais elle pourrait, surtout si elle était commentée avec l'exagération irréfléchie à tous égards de certains journaux, contribuer à retarder l'heure où l'on pourra espérer un apaisement franco-allemand dans la question marocaine. Ce sont bien des raisons, pour ne parler qu'avec beaucoup de réserve des derniers accords espagnols. Ils sont agréables, utiles même pour faire adopter définitivement les ententes nouvelles par l'opinion publique, mais à la condition que cette dernière se convainque qu'ils consistent surtout à ajouter des mots à des réalités déjà acquises. Leur objet était implicitement compris dans les accords marocains antérieurs. Il est vrai que c'est peut-être le cas de répéter un des mots fameux de Talleyrand : « ce qui va sans dire, va « encore mieux en le disant. »

ROBERT DE CAIX.

LES ÉLECTIONS AUTRICHIENNES [1]

On sait sur quel système de circonscriptions inégales et d curies (géométrie de Schmerling) reposait depuis au moin quarante-quatre ans le Reichsrat autrichien. Jusqu'en 1872, le diètes des différents États et provinces élues par les curies, e depuis 1873, les curiés directement envoyèrent à Vienne de députés parmi lesquels la machine électorale multipliait l nombre des Allemands et des représentants des classes possé dantes. Déjà en 1885, le système avait été atténué; en 1896 une brèche avait été ouverte par laquelle étaient entrés, à côt des députés des quatre curies privilégiées subsistantes, des dé putés élus au suffrage universel dans de vastes circonscription (cinquième curie).

L'évolution lentement ébauchée jusqu'ici s'est brusquemen accélérée en 1905 et 1906.

En été et en automne de 1905, une agitation socialiste pour l suffrage universel se produisit. Elle commença à Prague. Vienne se mit rapidement de la partie. Les députés tchèques commencèrent à lutter pour le suffrage universel : ils sentaient monte une vague de fond à laquelle il n'était guère possible de résister; ils apercevaient dans la réforme électorale un moyen de faire disparaître ou de diminuer l'inégalité entre Allemands et Slaves; les Jeunes-Tchèques revenaient à leurs origines démocratiques et à leur ancien programme. Le 28 novembre 1905, jour de la rentrée du Reichsrat, au moment même où des démonstrations pour le suffrage universel avaient lieu dans toutes les grandes villes d'Autriche et devant le Reichsrat, le président du Conseil, M. Gautsch, se prononçait nettement pour la réforme. On comprit et on sut dès ce premier moment qu'il ne faisait qu'exprimer la volonté bien arrêtée de l'Empereur. En effet, François-Joseph continua à faire soutenir la réforme successivement par le ministère Hohenlohe et par le ministère Beck qui la fit voter et qui prend actuellement contact avec la première chambre élue au suffrage universel.

Quelles considérations ont déterminé l'Empereur ? On a dis-

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Colon.* : René Henry, *Le Suffrage universel en Autriche*, (n° du 16 décembre 1905). — Henri Hantich, *Le Suffrage universel en Autriche* (n° du 16 février 1907). — René Henry, Note sur les *Elections au Reichsrat* (n° du 16 mai 1907). — *République française* du 19 juin 1907 : *Le nouveau Reichsrat.*

cuté et on discutera longtemps ce problème sans le résoudre. Il semble bien que le fait d'un projet de réforme électorale — et non de suffrage universel — élaboré en Hongrie par le ministère Fejervary ne suffit pas pour expliquer l'attitude prise tout à coup par M. Gautsch, adorant en novembre ce qu'il avait brûlé en octobre. Ce fait ne suffit pas surtout à expliquer la volonté agissante et inébranlable de l'Empereur : à cause de l'initiative prise en Hongrie, l'Empereur aurait peut-être pu se laisser forcer la main en Autriche et rien de plus. L'Empereur a-t-il été frappé par les événements de Russie et a-t-il cherché à devancer et à diriger les événements d'Autriche au lieu de se laisser emporter par le courant comme le Tsar? A-t-il tenté d'atténuer les luttes entre nationalités et de faire dominer les questions économiques et sociales, et se croyait-il sûr d'une majorité conservatrice? Parmi ses conseillers, n'en est-il pas qui ont eu un plan à longue portée : faire un Parlement autrichien au suffrage universel de telle façon que l'imitation s'impose à Budapest et que la domination des Magyars et de l'aristocratie s'en trouve ébranlée en Hongrie? — Tout cela est vraisemblable, probable.

Quoi qu'il en soit, les partis se rallièrent les uns après les autres au projet gouvernemental. Des compromis furent conclus. La loi fut votée par le dernier Reichsrat des curies. Les seigneurs se résignèrent, se désintéressèrent presque. La loi fut sanctionnée le 1er décembre 1906.

Au cours de la discussion, le gouvernement avait abandonné plusieurs des idées qui faisaient, avec la réforme électorale, partie d'un vaste ensemble : revision du règlement anarchique du Reichsrat et transformation radicale de la Chambre des seigneurs. On avait pensé à faire de la Chambre des seigneurs une Chambre haute où les grands intérêts autrichiens seraient largement représentés. On s'est contenté de limiter le nombre de ses membres (*numerum clausum*); ils ne pourront pas être moins de 150, ni plus de 170. Ainsi la Chambre haute pourra jouer le rôle de frein ; un ministère en lutte avec elle ne pourra pas briser sa résistance en obtenant de l'Empereur ce qu'on nomme, en Angleterre, une fournée de pairs.

Les partisans du vote plural — parmi lesquels nombre de Polonais — avaient été vaincus. On avait donné à peu près satisfaction à ceux qui, avec le Dr Luëger, exigeaient un long temps de séjour pour devenir électeur. Après une rude bataille, Allemands et Tchèques avaient transigé sur la majorité de revision : elle n'est ni des deux tiers, comme le voulaient les Allemands, ni de la moitié plus un, comme le désiraient les Tchèques; la simple majorité suffit, mais il faut que 343 dé-

FLEM Fab^t CAMPEMENT COMPLET ET MATERIEL CO
TENTES, CANTINES, SACS, PHARMACIES, CUISINES, OBJETS PLI
(Lits, Sièges, Tables, Lanternes), etc. *Adresse télégraphique* : FLE

HORS CONCOURS, Membre du Jury, Campements
EXPOSITION PARIS 1900

MAISON PRINCIPALE : *Téléphone* **422-17** — **Faubourg Saint-Martin, 207**
SUCCURSALE : *Téléphone* **314-22** — **Rue de Richelieu, 5** (*Avenue de l'Opéra*)
CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE
Demander conditions de paiement spéciales pour MM. les Officiers et Fonctionnaires.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, de demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point en Espagne et Cerbère-Port-Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec les de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu soi même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

A dater du 1er janvier 1907 l'Administration de la Revue des *Questions matiques et Coloniales*, reçoit elle-même et sans intermédiaire les insertions tives à la publicité commerciale, industrielle et financière.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

P. Greenleaf

LES ACCORDS ESPAGNOLS

Au moment de l'entrevue d'Edouard VII et d'Alphonse XIII à Carthagène, on annonça qu'un accord maritime avait été conclu entre l'Espagne et l'Angleterre. Il avait, disait-on, pour but de garantir à l'Espagne ses possessions insulaires et de faciliter à l'Angleterre l'exercice de cette garantie en ouvrant en tout temps à sa flotte les ports espagnols. Ce n'étaient là que des rumeurs, mais aucune des personnes ayant suivi avec quelque attention la politique méditerranéenne pendant le dernier quart de siècle n'a été disposée à les mettre en doute. Les précédents de cette politique faisaient même supposer que la France devait, sous une forme quelconque, participer à ce système de garanties. L'événement a prouvé la justesse de ces prévisions puisqu'à l'accord entre l'Angleterre et l'Espagne se joint un autre accord entre ce pays et la France.

C'est l'évolution de la politique britannique qui a déterminé cette entente franco-espagnole. On peut même résumer les choses en disant que l'Angleterre nous apportant sa bienveillance et son concours nous a en même temps apporté ceux de l'Espagne. Le rapprochement anglo-français, qui a commencé à se produire sitôt l'avènement d'Edouard VII en 1902, n'est pas, en effet, un accident dans la politique anglaise; il était dès l'origine ou il est devenu un facteur dominant de l'orientation nouvelle de toute la politique britannique. Si, en 1904, l'Angleterre en se rapprochant de nous a eu pour objet de liquider des difficultés coloniales, c'était sans doute pour nous délivrer des préoccupations d'outre-mer qui auraient pu, à un moment donné, nous tenter de nous associer au pays dont beaucoup d'Anglais considèrent l'hostilité comme inévitable. Sitôt finie la guerre russo-japonaise, qui était en grande partie le résultat de la politique anglaise antérieure, l'Angleterre s'est efforcée de rassurer et d'attirer la Russie, toujours dans le souci de sécurité européenne qui inspire aujourd'hui toute sa diplomatie. Il était naturel que les mêmes préoccupations inspirassent les relations

FLEM Fab^t CAMPEMENT COMPLET ET MATERIEL CO
TENTES, CANTINES, SACS, PHARMACIES, CUISINES, OBJETS PLI
(Lits, Sièges, Tables, Lanternes), etc. *Adresse télégraphique :* FLE

HORS CONCOURS, Membre du Jury, Campements
EXPOSITION PARIS 1900

MAISON PRINCIPALE : *Téléphone* **422-17 — Faubourg Saint-Martin, 207**
SUCCURSALE : *Téléphone* **314-22 — Rue de Richelieu, 5** (*Avenue de l'Opéra*)
CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE
Demander conditions de paiement spéciales pour MM. les Officiers et Fonctionnaires.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, de demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point en Espagne et Cerbère-Port-Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec les de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu soi même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

A dater du 1er janvier 1907 l'Administration de la Revue *matiques et Coloniales*, reçoit elle-même et
tives à la publicité commerciale, in

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES ACCORDS ESPAGNOLS

Au moment de l'entrevue d'Edouard VII [illegible] Carthagène, on annonça qu'un accord m[illegible] entre l'Espagne et l'Angleterre. Il ava[illegible] de garantir à l'Espagne ses possessions [illegible] à l'Angleterre l'exercice de cette garan[illegible] temps à sa flotte les ports espagnols. [illegible] rumeurs, mais aucune des personnes [illegible] attention la politique méditerranéenne [illegible] de siècle n'a été disposée à les mettre en [illegible] de cette politique faisaient même supposer [illegible] sous une forme quelconque, participer à [illegible] L'événement a prouvé la justesse de [illegible] l'accord entre l'Angleterre et l'Espagne [illegible] accord entre ce pays et la France.

C'est l'évolution de la politique [illegible] cette entente franco-espagnole. [illegible] choses en disant que l'Angleterre [illegible] lance et son concours nous a en [illegible] l'Espagne. Le rapprochement a[illegible] à se produire sitôt l'avènement [illegible] en effet, un accident dans la p[illegible] gine ou il est devenu un facteur [illegible] velle de toute la politique britannique [illegible] en se rapprochant de nous a [illegible] cultés coloniales, c'était sans [illegible] cupations d'outre-mer qui [illegible] nous tenter de [illegible] considèrent l'[illegible] russo-japona[illegible] lique angl[illegible] et [illegible]

[illegible] ris- [illegible] n est [illegible] toute [illegible] démons- [illegible] confiance [illegible] ions rien [illegible] Les accords [illegible] cette impres- [illegible] ns associés de [illegible] pulait que son

AU

Carte élector

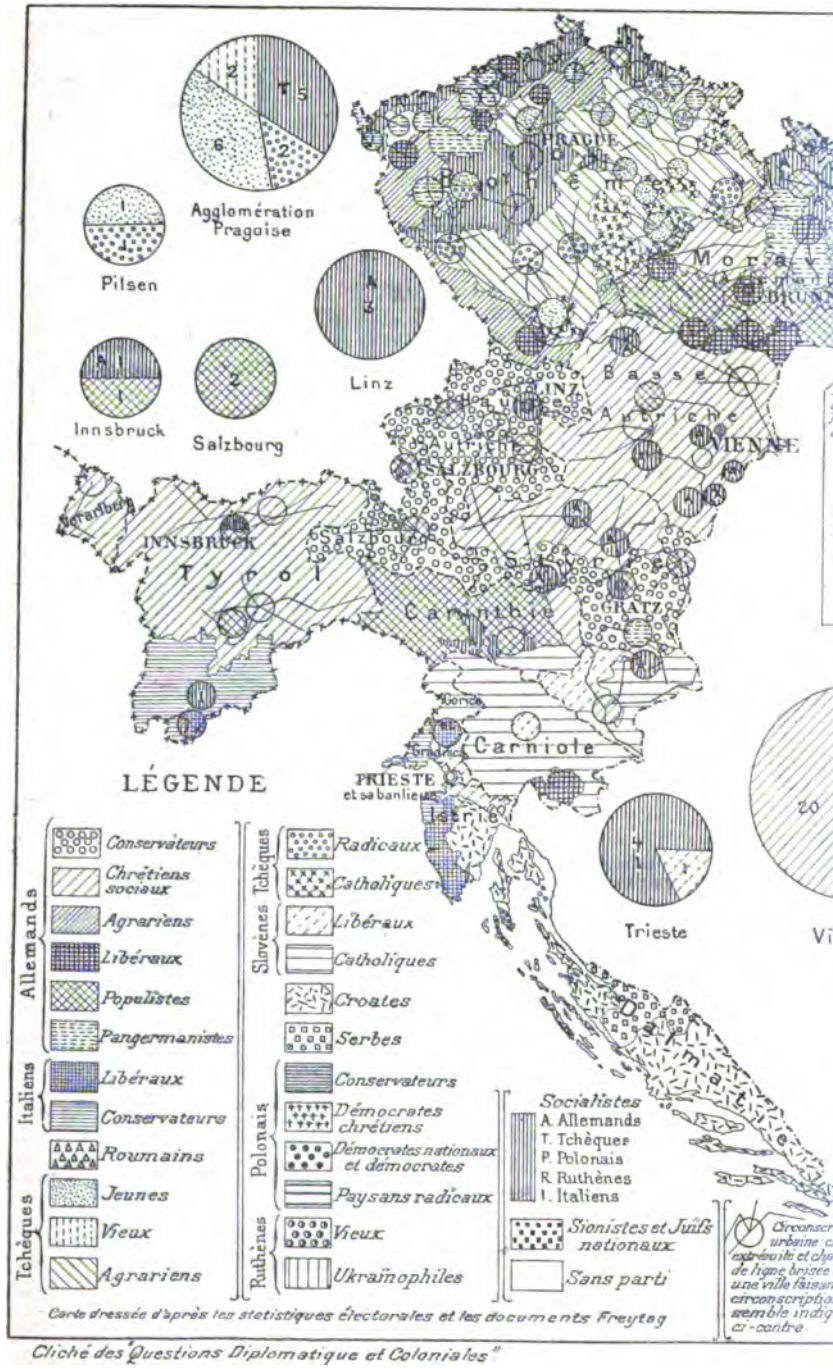

Cliché des "Questions Diplomatique et Coloniales"

RICHE

Carte ethnographique

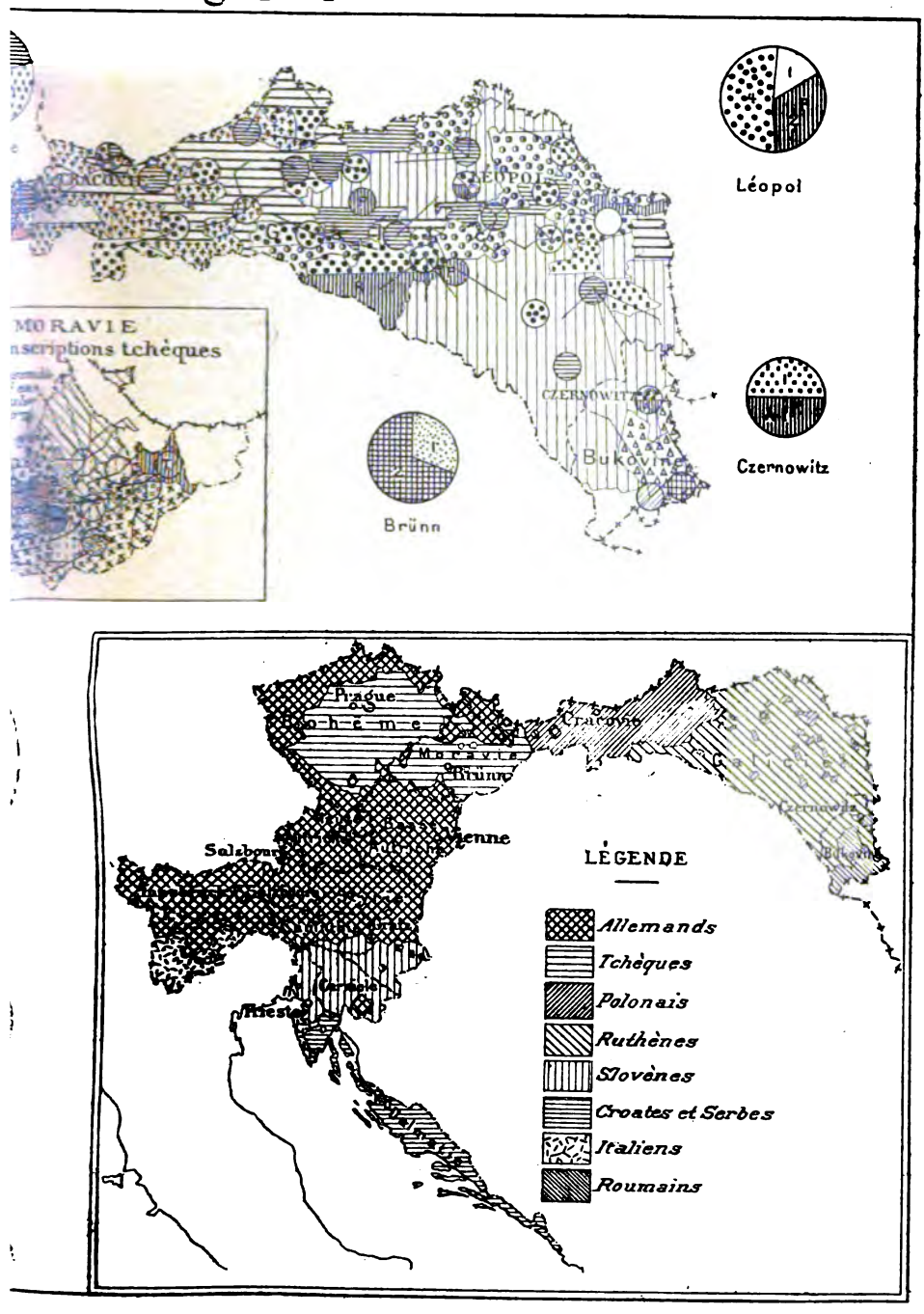

germanistes. Chaque nationalité ne va-t-elle pas disparaît émiettée en une multitude de coteries?

On suppose ici que le lecteur connaît les principaux partis a examiné la carte et le schéma qui accompagnent cet article de brèves indications seront donc suffisantes.

Chez les Allemands, les socialistes et les chrétiens sociaux partis ennemis et qui sont en présence sur le grand champ d bataille de Vienne, sont en pleine poussée de sève. A droite, le conservateurs ont perdu : les chrétiens sociaux leur ont pris de sièges. Les « libéraux », qui en 1873 encore étaient les maître du Reichsrat (200 sur 353), achèvent de mourir (21 sur 516). Le pangermanistes des deux coteries — parti factice et discrédit — sont en recul, et si M. Wolf a pu passer au ballottage, ils per dent son ennemi M. Schœnerer. En somme, la gauche national allemande diminue très nettement d'importance numérique e c'est son centre, le parti radical ou *Volkspartei* allemand, qui s'est le moins mal défendu.

Mais déjà, dans cette multiplicité de partis, deux grands centres d'attraction font sentir leur action. — Les conservateurs vont être absorbés, au moins en tout ce qui concerne les questions religieuses, par les chrétiens sociaux, dont l'attraction se fait déjà sentir, toujours en matière religieuse, sur des catholiques non allemands : tels les catholiques italiens. — Les Allemands de gauche tentent de se rapprocher. Mais les pangermanistes sont antisémites et il y a des députés juifs parmi les libéraux. Il ne serait pas étonnant que le conflit finît par la dissolution du parti libéral et l'absorption de la gauche allemande par le Volkspartei qui en forme le centre.

Les Italiens, qui semblaient privilégiés dans la distribution des mandats, sont décimés à l'Est; les socialistes sont maîtres de Trieste et un Slovène libéral, d'origine tchèque, en représente la banlieue. Des Italiens m'affirment que le gouvernement a soutenu les socialistes contre les candidats nationaux. Je n'en ai aucune preuve, mais cette façon d'agir concorderait avec les efforts faits pour tenir fortement Trieste; la police a été en partie mise entre les mains du gouverneur; une deuxième ligne de chemin de fer reliant Trieste à l'hinterland sera bientôt achevée; l'assemblée générale du Lloyd a été, cette année, tenue non plus à Trieste, mais à Vienne; on renforce à Trieste l'autorité militaire. L'Etat autrichien veut à tout prix conserver son grand port et il semble vouloir en finir par la puissance plutôt que par la persuasion avec l'irrédentisme, qu'il confond peut-être trop avec l'*italianità*. — En Istrie et à Gorice, les Italiens ont la moitié des sièges : 3 des députés

sont libéraux, 3 sont catholiques. Dans le Trentin, les catholiques l'ont emporté presque partout [1].

Les Tchèques, au premier tour de scrutin, se sont entre-dévorés. Les Jeunes-Tchèques s'étaient alliés d'une part aux Vieux-Tchèques, défenseurs du droit d'Etat de la Bohême, et d'autre part aux réalistes préoccupés du développement de la nation tchèque. Les radicaux, avec M. Baxa, s'entendaient avec les socialistes nationalistes et M. Klofatch; on s'attendait à les voir remporter de gros succès dans les circonscriptions urbaines. On croyait généralement que les agrariens, parti national, mais préoccupé de revendications économiques, triompheraient presque partout dans les campagnes. Les succès des catholiques et surtout des socialistes furent une surprise pour beaucoup. D'où vient l'échec du parti jeune-tchèque? On lui reproche le choix de certains de ses candidats : il y a là une question de personnes sur laquelle il est difficile pour un étranger d'avoir une opinion. On lui reproche aussi de ne pas avoir su, tout en luttant pour le suffrage universel, élargir et rendre plus vraiment démocratique son programme; il aurait dû, dit-on, revenir sans restrictions au programme primitif du parti jeune-tchèque, populaire et triomphant au temps de Julius Gregr. Quoi qu'il en soit, il semble bien que les Jeunes-Tchèques, depuis plusieurs législatures représentantes de la Bohême à Vienne, ont succombé par l'effet d'une loi de la politique tchèque : les Tchèques sont partisans d'une politique de combats et de résultats. Or, quand un parti arrive à les représenter, il s'aperçoit qu'il y a peut-être autre chose à faire à Vienne que de combattre le gouvernement; le gouvernement autrichien n'est pas naturellement reconnaissant, et le voulût-il, il pourrait difficilement accorder quelque chose aux Tchèques sans exaspérer les Allemands. D'où l'irritation des électeurs et l'échec des Jeunes-Tchèques : ni les sages et lumineuses brochures de M. Forjt et de M. Kramarsch, ni le séjour de l'empereur-roi à Vienne, rien n'y a fait. Le peuple tchèque n'a pas admis que deux de ses députés fussent ministres sans que quelque chose ait été préalablement accordé.

D'ailleurs, il y a là surtout des différences d'étiquettes et de tempéraments. L'important est que les chefs jeunes-tchèques, MM. Forjt, Patçak, Kramarsch, Herold, etc., sont réélus, ainsi que MM. Baxa et Klofatch. M. Srb, ancien maire de Prague, partisan et artisan de l'amitié franco-tchèque, entre à la Chambre

[1] Sur les élections en Autriche, envisagées au point de vue italien, voir *L'Italia all' estero*, 31 mai 1907 : *Elezioni austriache*, par Giuseppe Lazzarini.

comme député vieux-tchèque. Déjà tous les partis nationaux se sont groupés et forment un club de 84 députés. Au dernier Reichsrat, ils n'étaient qu'une soixantaine. Il est vrai qu'ils disposaient là de l'amitié de 19 députés, qui ont disparu avec la curie de la grande propriété. Mais les Tchèques ne votaient avec les députés conservateurs de la grande propriété de Bohême que lorsqu'il s'agissait de questions nationales ; sur les questions sociales et religieuses, ils étaient rarement du même avis. De même sur les questions nationales, les Tchèqnes sont à peu près certains de trouver avec eux les 23 députés socialistes tchèques. Ces députés se sont donnés aux électeurs comme nettement Tchèques. Ils ne l'auraient pas emporté sans cela. Ils ont pris les engagements les plus formels entre les deux tours de scrutin. Ils sont assez nombreux pour ne pas se laisser dominer par l'élément viennois et allemand. Il est, à ce point de vue, heureux qu'ils aient des chefs de valeur : MM. Soukoup, Niémetz, Winter. Depuis plusieurs années, ils ont imposé au groupe socialiste autrichien une organisation fédéraliste : ils ont leur autonomie.

On sait toute l'importance du club polonais, du fameux *kolo*, dans les anciens Reichsrats et dans la politique autrichienne, depuis une quarantaine d'années. Le kolo subsiste, mais bien qu'il comprenne encore la majorité des députés de la Galicie, il n'est plus comme auparavant son représentant quasi exclusif. De plus, le parti conservateur, qui en était le maître, gardera encore une influence prépondérante à cause de la valeur de ses chefs; mais il est en minorité en présence des trois partis démocratiques qui ont grandi à côté de lui : parti démocrate chrétien (représenté exclusivement par des curés et des paysans) parti démocrate national (qui, à Saint-Pétersbourg, a représenté le royaume aux deux Doumas), parti démocrate progressiste (qui a renoncé à son flirt avec les socialistes). Ces quatre partis étaient électoralement unis. Depuis les élections, le parti paysan radical vient de conclure avec eux une alliance. Le kolo a, grâce à sa discipline et aussi à sa main de fer, dont il se sert en libertédans sa Galicie autonome, écrasé les socialistes.

Chez les Ruthènes l'élément moskalophile, russophile et conservateur, a peu de représentants. Les ukraïnophiles et leurs amis radicaux sont libéraux et parlent d'une Ukraine allant jusqu'à Kiev : on craint dans les milieux slaves qu'ils ne cherchent chez les Allemands un point d'appui contre les Polonais qui sont leurs bêtes noires et qui deviennent de plus en plus nettement slavophiles. Les Ruthènes polonophiles n'ont plus aucun représentant. Il est probable, au moment où j'écris,

que les Ruthènes, bien que n'ayant pas pu s'entendre pour se répartir les circonscriptions, formeront un seul club.

C'est grâce aux voix ruthènes que des Juifs sionistes ont pu être élus dans des circonscriptions rurales de la Galicie orientale.

Chez les Slovènes, la bataille a été livrée entre les catholiques, qui l'ont emporté dans la majorité des circonscriptions, et les libéraux. La paix continue à régner entre Serbes et Croates. Chez les Croates, la lutte a été engagée entre les résolutionnistes et les partisans des idées de Starcévitch, guidés par M. Prodan [1]. Il semble que les Slovènes catholiques ne veulent pas plus que par le passé se trouver dans un même club que les Slovènes libéraux : en ce cas, ces derniers formeraient un club avec les Croates et les Serbes. Il y aurait deux clubs jougoslaves.

***

En résumé, pendant la période électorale on a pu se disperser, se combattre : on était entre soi dans chaque circonscription. Mais au Reichsrat les nationalités vont se retrouver en présence et les fragments de chacune d'entre elles se recollent pour faire masse. Nous assistons en ce moment à des opérations de chimie parlementaire. Les clubs nationaux se forment. Les socialistes eux-mêmes sont divisés en nationalités.

D'autre part, il est certain que les questions sociales et économiques — qui existaient déjà et jouaient leur rôle — vont prendre une importance égale à celles des questions nationales. Les masses, qui comptent davantage depuis la réforme électorale, ne vivent pas que de pain, mais les besoins matériels et aussi les besoins religieux ont pour elles une importance primordiale.

Voilà donc deux trames qui s'enchevêtrent et forment un tout. Plus que jamais la théorie de la dislocation autrichienne paraît insoutenable.

Si l'Autriche court jamais un danger, il viendra ou de l'étranger ou du demi-étranger de Hongrie. Le vieux monarque a habilement trouvé un moyen d'amalgamer un peu mieux ses peuples d'Autriche.

Il semble que la majorité sociale est à droite [2], mais bien des

---

[1] Voir dans les *Quest. Dipl. et Colon.* mon article sur le *Congrès de Fiume* (1905) et celui intitulé *chez les Croates* (1906).

[2] L'élection d'un chrétien social à la présidence de la Chambre tend à le démontrer. De plus, l'élection de cet Allemand souligne et l'importance prise par les questions sociales et le manque d'accord entre Slaves.

réformes seront possibles parce que des partis que nous nommons de droite — théoriquement d'ailleurs, puisque les chrétiens sociaux ne siègent pas à droite — comme le parti chrétien social et le parti démocrate catholique polonais sont des partis nettement démocratiques.

Au point de vue national, les Slaves ont la majorité; mais on sait que les différentes nations slaves ne sont pas toujours d'accord : on se souvient de ce qui vient d'être dit des Ruthènes peut-être bientôt hors du camp slave. De même les Allemands sont loin de former une masse homogène. Il y a, et il y aura bien des négociations et des transactions dans lesquelles le gouvernement central peut jouer son rôle.

Une troisième raison de cohésion autrichienne est dangereuse pour l'ensemble austro-hongrois : le nouveau Reichsrat semble devoir se montrer plus intransigeant que les précédents à l'égard de la Hongrie. Les socialistes sont les ennemis de la Hongrie aristocratique et les chrétiens sociaux de la Hongrie juive. Le parti tchèque qui s'était déclaré prêt à traiter avec la « Coalition » de Budapest, le parti socialiste national, n'a pas remporté la victoire sur laquelle il comptait.

En 1867, on a vu la Hongrie refuser de traiter avec une Autriche non constitutionnelle. Peut-être verrons-nous un jour un Reichsrat élu au suffrage universel refuser de considérer comme son égale et comme la vraie mandataire de la Hongrie la Chambre censitaire de Budapest.

René Henry.

L'ADMINISTRATION COLONIALE ALLEMANDE

La question coloniale est, depuis quelque temps, au premier rang des préoccupations de l'opinion allemande. On ne parle, de l'autre côté du Rhin, que d'organisation coloniale, d'expéditions coloniales, de scandales coloniaux, et les derniers événements parlementaires ont achevé de mettre les colonies au premier plan de l'actualité, puisque ce sont des incidents de politique coloniale qui ont été l'occasion de la dissolution du Reichstag. Les élections, on le sait, ont en somme donné raison à la politique de l'Empereur : bien que le Centre catholique soit revenu avec toutes ses forces, le budget colonial a été finalement voté suivant les désirs impériaux, et la loi tendant à transformer en un ministère spécial et complètement indépendant l'administration centrale des possessions allemandes vient d'être adoptée après avoir été rejetée, au mois de mai 1906, par la coalition alors toute-puissante du Centre catholique et des socialistes. Il nous paraît donc intéressant de jeter aujourd'hui un coup d'œil sur cette même administration coloniale de l'Empire allemand.

***

Si, aux élections dernières, Guillaume II a obtenu de l'Allemagne, malgré le retentissement des scandales coloniaux révélés par le Centre (affaires Puttkammer et Tippelskirch), et aussi malgré le bilan peu encourageant de l'entreprise coloniale allemande [1], une aussi complète approbation de sa politique coloniale, c'est que cette politique n'a pas une origine artificielle. Ce n'est pas une pure création de la fantaisie impériale, c'est une idée nationale, qui répond à des besoins nationaux. Non pas que l'opinion germanique soit unanime sur ce point; il s'en faut de beaucoup; l'on sait, en effet, que ni la démocratie des grandes villes, ni les diverses catégories sociales qui forment le parti du Centre n'y donnent leur adhésion; mais dans le monde du commerce et de l'industrie, si actif et si influent, les idées de colonisation, les projets, les tentatives mêmes, ont pré-

[1] Si on laisse de côté la colonie de Kiao-tcheou, dont le commerce se fait en grande partie avec la Chine, l'ensemble des transactions des colonies allemandes ne dépassait pas, en 1904, 90 millions de francs. Les ventes de la métropole aux colonies représentaient en chiffres ronds 30 millions 1/2 % environ du montant total des exportations allemandes. Les expéditions des colonies de la métropole s'élevait à 17 millions de francs, soit 1/4 % du total des importations allemandes.

cédé l'intervention de l'administration impériale. Ce sont des négociants, des industriels, des explorateurs, qui ont donné le branle au mouvement colonial aujourd'hui si fortement soutenu par le souverain. Coloniser a paru à ces Allemands hardis et éclairés comme la conséquence nécessaire de l'accroissement énorme et continu de la population nationale et du rapide développement de leur production industrielle. « Pour émigrer et pour exporter, « voilà qu'elle aurait pu être leur devise.

Ce qui démontre bien cette origine spontanée du mouvement colonial allemand, c'est qu'au début la pénétration des territoires aujourd'hui occupés, notamment en Afrique, s'est faite presque entièrement en dehors de l'administration. Celle-ci n'y prêtait qu'une attention distraite et n'y consacrait que de faibles efforts. « Le moins d'Afrique possible ! » disait encore M. de Caprivi. Bismarck lui-même avait toujours considéré les entreprises coloniales comme affaires d'ordre secondaire. Les difficultés européennes absorbaient tous ses soucis. Surtout il ne voulait à aucun prix de cette colonisation artificielle qui consiste à exporter des soldats et des fonctionnaires, la colonisation à la française, disait-il. C'est sans doute par cet état d'esprit des dirigeants de la politique allemande, entre 1880 et 1890, qu'il faut expliquer la manière assez particulière dont l'Allemagne s'est établie dans les territoires qu'elle occupe maintenant. Aujourd'hui encore, l'administration coloniale allemande porte des traces nombreuses de cette discrétion, de cette prudence, de cette quasi-timidité des débuts. Nous en trouverons et dans l'organisation locale des territoires eux-mêmes et dans l'administration centrale, à Berlin.

Les explorateurs et les commerçants lui offrant des colonies et lui forçant en quelque sorte la main, Bismarck dut adopter un système colonial. Celui qu'il choisit peut se résumer en ces deux points essentiels : 1° pénétrer les pays à coloniser au moyen de grandes Compagnies de colonisation ; 2° ne les occuper qu'à titre de protectorat basé juridiquement sur des traités conclus avec les chefs indigènes. Ce système présentait, aux yeux du chancelier, un triple avantage. Il permettait, d'abord, une colonisation dissimulée et écartait dans une certaine mesure l'opposition des puissances rivales, surtout celle de l'Angleterre. En second lieu, la pénétration allemande se réalisait ainsi d'une façon pacifique et peu coûteuse : nul besoin d'affaiblir les garnisons métropolitaines ou de surcharger le budget impérial pour entreprendre des campagnes dispendieuses en argent et en vies humaines. Enfin, une fois la pénétration achevée, comme les traités de protectorat laissaient

aux chefs indigènes une certaine autonomie, les frais d'administration devaient être réduits d'autant. Ces frais, d'ailleurs, incombèrent au début, non pas à l'Empire, mais aux grandes Compagnies. Cette organisation donnait pleine satisfaction aux intéressés qui recherchaient exclusivement dans l'expansion extra-européenne des débouchés pour les produits de l'industrie nationale. Qu'importe de vendre à des pays protégés ou à des pays annexés pourvu qu'à l'abri de la concurrence on vende beaucoup et cher?

Le système bismarckien n'a pas donné tous les résultats que s'en promettait son inventeur : les grandes Compagnies de colonisation ont dû, notamment, disparaître l'une après l'autre; mais cette conception primitive n'en a pas moins donné à la politique coloniale allemande son orientation générale et ses traits caractéristiques. C'est ainsi que les possessions allemandes, encore aujourd'hui, ne sont point dans le langage officiel des colonies proprement dites, mais une sorte de pays de protectorat (Schutzgebiete). Bien des juristes allemands ne les considèrent pas encore comme faisant partie du sol de l'Empire (Inland); elles n'en formeraient qu'une sorte de dépendance externe (Ausland), à tel point que l'Empereur pourrait les céder sans l'assentiment du Reichstag ou du Bundesrat.

Quoi qu'il en soit de la justesse de ces théories que les maîtres du droit colonial abandonnent d'ailleurs peu à peu, il n'est pas contestable que le système du protectorat n'ait donné à l'administration coloniale allemande certains caractères distinctifs qui sont loin encore d'être effacés et qu'il nous faut maintenant indiquer. Du moment que les établissements d'outre-mer ne forment pas partie intégrante de l'Empire, les limitations que l'autorité impériale reçoit en Europe, d'une part en raison de la souveraineté diminuée, mais non abolie, des Etats confédérés (Prusse, Bavière, Saxe, etc.), et de l'autre, par suite de l'exercice par le Reichstag et le Bundesrat du pouvoir législatif pour les affaires impériales, ces limitations n'existent pas, en principe du moins, pour le « Schutzgebiete ». L'Empereur tient ici son pouvoir des traités conclus avec les chefs indigènes; sauf le respect dû aux clauses de ces traités, l'Empereur jouit d'une autorité presque absolue. Il en résulte les conséquences suivantes.

1° L'Empereur exerce en principe dans les possessions coloniales le pouvoir législatif. On sait qu'en droit français, le pouvoir législatif dans les colonies est partagé entre le gouvernement et les Chambres suivant des règles et avec des distinctions très complexes. Mais en fait, la part de compétence du

Parlement grandit de plus en plus, au détriment de celle qui est laissée au Président de la République : et d'ailleurs, la pratique du gouvernement parlementaire garantit chez nous, à la Chambre et au Sénat, la haute direction de la législation coloniale aussi bien que de toutes les autres affaires du pays. Il n'en est pas de même en Allemagne où la responsabilité ministérielle devant le Reichstag n'existe pas en réalité. Cependant, le pouvoir législatif laissé à l'Empereur, quelque étendu qu'il soit, subit certaines restrictions : en matière de droit civil, de droit criminel et de procédure judiciaire, le Reichstag et le Bundesrat, pour ce qui touche les Européens, reprennent leur compétence législative;

2° L'indépendance de l'autorité impériale se retrouve plus large encore au point de vue administratif. Sauf l'obligation purement théorique de respecter la part de souveraineté que le grand jurisconsulte Laband (Staatsrecht II, 275) reconnaît encore aux chefs nègres de la Côte Occidentale d'Afrique, l'administration allemande est, en fait, à peu près toute-puissante. Elle est presque entièrement dépourvue de contrôle et de frein. Le principe qui domine toute notre organisation coloniale, participation des habitants européens (et même des indigènes quelquefois) aux affaires locales, n'a reçu dans les possessions allemandes que de bien rudimentaires applications. Pas de représentation coloniale au Reichstag. Jusqu'à ces toutes dernières années, pas de conseils locaux. Non seulement il n'existait pas de ces conseils élus qui siègent dans beaucoup de nos colonies et possèdent des pouvoirs propres considérables, mais il n'y avait même pas, obligatoirement du moins, de ces conseils privés formés des principaux fonctionnaires, tels qu'il en existe dans toutes nos possessions.

Depuis 1903, la situation s'est, à vrai dire, quelque peu modifiée. A cette date, sur l'initiative de la puissante Société coloniale (Kolonialgesellschaft), un décret du chancelier a créé pour les colonies des Conseils de gouvernement. Déjà auparavant, dans quelques établissements certains gouverneurs, plus libéraux, avaient réuni autour d'eux les principaux fonctionnaires et les représentants des grandes exploitations. Mais la création de ces conseils n'était pas obligatoire; là où les gouverneurs avaient bien voulu en organiser, aucune règle autre que celle du bon plaisir de ces mêmes gouverneurs ne fixait le mode de formation du conseil, le choix des affaires à lui soumettre; en tout cas, bien entendu, ses avis étaient purement consultatifs. La réforme de 1903 a eu simplement pour effet de généraliser et de rendre légale la situation antérieure. Désor-

mais, les « Gouvernementsräte » existeront obligatoirement dans toutes les colonies indiquées. Mais, en réalité, l'indépendance et l'absolutisme des gouverneurs n'en seront guère diminuées. Les nouveaux Conseils, en effet, sont composés mi-partie de fonctionnaires, mi-partie de colons choisis par le chancelier, en réalité par le gouverneur; le décret prévoit bien que le budget de la colonie et les actes réglementaires doivent être soumis à leur délibération, mais le chancelier peut dispenser le gouverneur de se conformer à cette prescription; l'avis des Conseils de gouvernement est toujours purement facultatif. En somme, ces nouveaux organismes se rapprochent assez de nos Conseils privés [1], avec cette différence qu'ils n'ont pas d'attributions contentieuses, et que l'élément non officiel est un peu plus important dans les Conseils allemands.

L'organisation du Conseil supérieur des colonies à Berlin donne lieu à des remarques analogues. Son mode de recrutement ainsi que les règles de son fonctionnement ont été soigneusement fixés en vue de lui interdire toute opposition sérieuse aux volontés impériales et même tout contrôle indépendant des actes de l'administration. Tandis que notre Conseil supérieur des colonies comprend un élément important de membres élus (sénateurs et députés coloniaux, délégués élus des colonies, délégués des Chambres de commerce et des Sociétés de Géographie), la formation du Kolonialrat allemand est laissée au choix arbitraire du chancelier. Les grandes Compagnies coloniales ont simplement le droit de proposer quelques-uns de leurs membres pour siéger dans ce Conseil.

En France, nous préférons une administration plus légale, plus formaliste, mieux contrôlée, au risque de l'avoir moins active et moins prompte. Aussi, cette absence d'assemblées fortes et autonomes, soit auprès du pouvoir central, soit auprès des autorités locales, nous surprend et nous choque. Elle nous paraîtra d'autant plus anormale, que l'administration centrale est loin d'exercer sur les gouverneurs une surveillance étroite et minutieuse. Remarquons d'abord qu'il n'existe pas, en Allemagne, d'inspection coloniale comme en France. En outre, en toutes matières, les pouvoirs propres des gouverneurs, c'est-à-dire ceux qu'ils peuvent exercer en dehors de toute approbation de l'autorité centrale, sont plus larges que chez nous. Pour n'en donner qu'un exemple, tandis qu'un gouverneur de colonies françaises ne peut, dans un acte réglementaire, édicter,

[1] Les Conseils privés de la législation française remplissent dans les colonies les attributions juridictionnelles exercées dans la métropole par les Conseils de préfecture.

sans approbation, des peines supérieures à 5 jours de prison et à 15 francs d'amende, un de ses collègues allemands pourra, dans les mêmes conditions, atteindre 150 marks d'amende (197 fr. 50) et trois mois de prison. Cette indépendance — avec l'esprit de castes des administrations allemandes et la discipline exagérée des fonctionnaires subalternes — explique la longue impunité laissée à des gouverneurs comme Puttkammer au Cameroun ou son émule Horn, du Togoland.

L'organisation simple et économique de la justice est, elle aussi, une conséquence de la conception coloniale primitive. Puisque les possessions allemandes ont été considérées, non comme des colonies proprement dites, mais comme des pays protégés, restés en quelque mesure étrangers, le service de la justice sera réglé d'après la loi sur les juridictions consulaires, à la manière dont il est organisé en Chine ou en Turquie. Naturellement, des modifications, des adaptations ont été nécessaires, mais l'idée fondamentale n'en reste pas moins reconnaissable. Le consul, en l'espèce, est remplacé par un juge supérieur, ou un juge de district, qui nomme lui-même pour un an ses assesseurs. Il n'y a pas de ministère public; la procédure est simplifiée; les plaideurs ne sont pas tenus de se faire représenter par un avocat ou un avoué. Vis-à-vis des indigènes, pas de règle générale, pas de prescription législative; le chancelier et les gouverneurs, sous son autorité, s'inspirent des circonstances propres à chaque colonie; les peines corporelles —et notamment le fouet — sont prévues.

Ainsi donc, simplicité, économie, absolutisme, tels sont les traits principaux de l'organisation des possessions allemandes.

A tant d'arbitraire, une seule limitation véritable : les droits financiers du Reichstag. Depuis 1890, les budgets de chaque colonie doivent être votés par cette assemblée et par le Bundesrath. Nous savons avec quelle impatience l'Empereur allemand a supporté ce contrôle, devenu dans les derniers temps, pour son administration, grâce à l'entente des socialistes et du Centre, une véritable et gênante entrave. Nous savons aussi qu'en fait, à la suite des nouvelles élections, cette entrave a été momentanément écartée.

Telles sont les lignes essentielles de l'organisation civile des possessions allemandes. Il nous reste à dire un mot des mesures prises pour assurer leur pacification et leur défense contre une attaque possible ; il nous faut indiquer l'esprit de leur organisation militaire.

On sait que la défense des colonies françaises relève, en fait, de trois ministères différents : les Colonies, la Guerre et la

Marine. La défense maritime est centralisée entre les mains du ministère de la Marine, mais l'armée coloniale proprement dite se trouve partagée en deux parties : l'une demeure en France et reste soumise au ministère de la Guerre; l'autre séjourne aux colonies et dépend du ministre des Colonies. Les Allemands ont adopté déjà, après quelques tâtonnements, une organisation différente, qu'ils jugent plus pratique, parce qu'elle réalise l'unité complète de direction pour les troupes coloniales. Ces troupes, qui, en temps normal, se composent exclusivement de volontaires provenant de l'armée et de la marine impériale, relèvent uniquement de l'administration coloniale; les questions relatives au commandement militaire dépendent d'une section spéciale de cette administration désignée sous le nom d'*Oberkommando*.

Dans les colonies elles-mêmes, le commandant des « Schutztruppen » est sous l'autorité du gouverneur. Les règlements allemands, comme les règlements français, précisent d'ailleurs les limites de cette subordination; le commandant militaire est seul responsable des mesures à prendre pour atteindre le but prescrit; seul, il veille à l'instruction, à la discipline et aux services d'intendance de la troupe placée sous ses ordres.

En somme, le caractère distinctif de l'organisation allemande est de placer la force militaire sous l'autorité exclusive de l'administration coloniale. Ce système, qui a l'avantage d'assurer une direction une et bien centralisée, a peut-être l'inconvénient — les Allemands le reconnaissent — de ne pas tenir à la disposition du pays une réserve coloniale suffisante et prête à un effort militaire exceptionnel et considérable, comme celui qu'a nécessité la révolte des Herreros ou celui qu'exigerait une attaque venant d'un grand pays étranger. Mais le premier de ces deux dangers ne paraît pas à nos voisins de nature à se renouveler; pour parer au second, c'est surtout dans la marine militaire, sans cesse développée, qu'ils mettent leur confiance. En tout cas, disent-ils, notre système est préférable à celui des Français, qui crée dans la métropole des régiments *coloniaux placés sous les ordres du ministre de la Guerre*, et en réalité difficilement utilisables dans les colonies.

De ce rapide exposé des caractères essentiels de l'organisation des colonies allemandes, quelles conclusions tirer?

A notre avis, deux principales s'en dégagent.

1° Cette organisation est, en général, admirablement appropriée au but poursuivi; il s'agit d'exploiter commercialement des territoires récemment acquis et non pas de créer une administration modèle, complète et hiérarchisée, scrupuleuse d'ob-

server la légalité. On a cherché surtout l'unité et la force, en vue d'atteindre rapidement et à peu de frais un but utile.

2° Le peuple allemand a remis presque aveuglément entre les mains d'un gouvernement entreprenant et hardi tous les moyens, toute l'autorité nécessaires pour créer d'une façon rapide un empire colonial prospère. Ce n'est pas indifférence de sa part; la preuve en est dans l'abondance des publications coloniales de toutes sortes qui paraissent chez nos voisins; mais c'est, au contraire, par le fait d'une ferme volonté d'aboutir, unie à une grande confiance dans l'autorité impériale.

Nous verrons ces conclusions confirmées par l'étude de la transformation toute récente réalisée dans l'administration centrale et qu'il nous reste maintenant à aborder.

***

Nous avons dit que le projet primitif de Bismarck consistait à faire administrer les colonies par de grandes Compagnies de colonisation, munies de pouvoirs souverains. Ces Compagnies devaient être placées sous la surveillance de consuls, eux-mêmes naturellement subordonnés au ministre des Affaires étrangères. Dans ces conditions, il n'y avait à créer aucune administration centrale nouvelle. La réalité déjoua le plan de Bismarck. Dans certaines colonies d'abord (Togo, Cameroun), faute d'élément, les grandes Compagnies ne purent être fondées; celle qui se créa au Sud-Ouest africain ne parut pas au gouvernement présenter les garanties suffisantes; elle ne fut pas agréée. Enfin, celles qui se fondèrent dans l'Est Africain et la Nouvelle-Guinée durent se dissoudre, l'une en 1898, l'autre dès 1890; leurs moyens financiers furent insuffisants, et aussi leur expérience, pour pouvoir obtenir des résultats rémunérateurs.

Il a donc fallu, presque dès le début, que l'État prît en mains, contre son gré, l'administration directe de quelques-unes tout au moins de ses possessions nouvelles. Comme cette administration nécessitait, alors, des rapports fréquents avec les puissances étrangères, on n'hésita pas à confier les affaires coloniales au ministère des Affaires extérieures (Answärtiger Amt). Elles furent traitées par la direction politique de ce ministère.

C'est en 1890 qu'on fit le premier pas vers une administration des colonies indépendante. Une section spéciale fut créée au ministère des Affaires étrangères, à laquelle furent confiées toutes les questions relatives aux colonies. S'agissait-il d'affaires de politique générale ou de rapports avec les puissances, le directeur de la nouvelle section restait sous la dépendance du

secrétaire d'État des Affaires étrangères. S'agissait-il, au contraire, d'affaires coloniales proprement dites, de questions d'organisation interne, etc., il devait travailler d'une façon indépendante, sous la surveillance et la responsabilité immédiate du chancelier.

Cette organisation, consolidée par décret impérial en 1894, englobait toutes les possessions allemandes. Mais lorsque le territoire de Kiao-tchéou fut pris à bail, on considéra que le nouvel établissement, si différent, à tous points de vue, des colonies antérieurement acquises, avait, avant tout, le caractère d'un point d'appui pour la flotte, et son administration ne fut pas confiée à la section coloniale, mais resta dans les attributions du ministre de la Marine. Elle s'y trouve encore aujourd'hui. En revanche, la Marine céda à la section coloniale la direction des affaires militaires qu'elle avait exercée jusque-là. Un bureau spécial fut créé pour cette catégorie d'affaires et reçut la désignation d'*Oberkommando der Schutztruppen*.

Jusqu'en 1905, on ne songea pas à modifier cette organisation; on se contenta de faire face au développement progressif des affaires en augmentant simplement le nombre du personnel. Celui-ci, en 1905, comprenait 85 fonctionnaires de tous grades. Mais alors on commença à se rendre compte que l'organisation adoptée ne pouvait plus demeurer telle quelle. Trois sortes de raisons, à notre avis, amenèrent l'Empereur à la résolution de donner à l'administration centrale des colonies, avec des cadres plus larges, une indépendance plus complète.

C'étaient d'abord des raisons de politique générale; l'organisation étriquée des colonies ne correspondait plus à la place que l'Empereur entend donner à l'expansion extra-européenne dans la politique de l'Allemagne. En second lieu, des motifs d'ordre administratif et même constitutionnel rendaient nécessaire la transformation projetée. Ces motifs-là surtout furent mis en avant dans les rapports officiels et dans la discussion au Reichstag?

L'extension territoriale de l'administration locale, déjà complètement réalisée dans la plupart des colonies, sera prochainement achevée même dans l'Afrique du Sud, où la révolte des Herreros touche à sa fin. De là, un accroissement continu des affaires, non seulement toujours plus nombreuses, mais chaque jour plus variées. Les entreprises européennes se multiplient et les indigènes prennent davantage part à la vie civilisée; l'administration coloniale se voit ainsi à la tête d'un nombre imposant de services divers (justice, affaires militaires, agriculture et commerce, enseignement, cultes, etc.), qui, dans

un pays indépendant, formeraient autant de ministères différents. Tout au moins faut-il, affirment le gouvernement et le parti colonial, que ces services forment les sections d'un ministère spécial; le nouveau ministre aura à leur donner la direction générale, tandis que le détail de chacun d'eux pourra être confié à une personnalité compétente. Aujourd'hui le directeur de la Section coloniale, chargé de tout diriger jusque dans le détail, devrait posséder des capacités universelles.

En outre, au point de vue du droit constitutionnel, la réforme était nécessaire. Le chancelier ne peut se faire représenter, — notamment devant le Reichstag — que par un secrétaire d'Etat ou ministre. En ce qui concerne les affaires coloniales, il devait donc choisir comme représentant le ministre des Affaires étrangères, de qui relevait nominalement la Section coloniale, mais qui n'avait sur elle aucune action pour les affaires coloniales proprement dites. Pour mettre fin à cette anomalie, le meilleur moyen était de transformer le directeur des Colonies en secrétaire d'Etat.

La réforme était enfin nécessaire pour une raison d'ordre personnel. L'Empereur avait mis à la tête de la Section coloniale une personnalité de premier rang : le prince de Hohenlohe-Langenburg, fils du vieux Statthalter d'Alsace-Lorraine. Or celui-ci n'avait, paraît-il, accepté ce poste que moyennant la promesse qu'on donnerait plus de relief et d'indépendance à sa situation.

Telles furent les raisons qui durent amener l'Empereur à demander au Reichstag la réorganisation et le développement de l'administration coloniale.

Fidèle à son attitude générale d'opposition à la politique coloniale de l'Empereur, le Centre, au mois de mai 1906, se joignant aux socialistes, fit repousser la réforme projetée. M. de Hohenlohe donna sa démission. Il fut remplacé, comme on sait, par le directeur de la Banque de Darmstadt, M. Dernburg. La dissolution permettait, bientôt après, de renouveler le Reichstag, et le gouvernement reprit ses projets de réforme.

La discussion au Reichstag eut lieu le 4 mai dernier. Les arguments hostiles à la réforme furent surtout développés par M. Bebel. Le leader socialiste fit valoir le double danger qui, selon lui, résulterait pour le pays de la création du secrétariat d'Etat indépendant. Par le fait de son indépendance même, d'abord, il serait amené à traiter toutes les questions coloniales sans se préoccuper de considérations de politique extérieure; il ne songerait qu'à augmenter son importance même au risque de provoquer des conflits avec les puissances étrangères. En outre, ajoutait M. Bebel, l'organisme militaire qui forme une des sec-

tions du ministère nouveau est le germe menaçant d'un ministère de la guerre colonial, d'une armée coloniale que l'on prépare en vue de conflits internationaux, notamment avec l'Angleterre.

Au nom du gouvernement le comte Posadowski, secrétaire d'Etat, ne pouvait que répondre à l'orateur socialiste que le gouvernement de l'Empire ne nourrissait point de pareils desseins et que les lui prêter c'était faire preuve « d'une imagination aussi fantaisiste que celle de Jules Verne ». La direction de la politique extérieure restait, du reste, exclusivement entre les mains du chancelier et du secrétaire d'Etat des Affaires étrangères.

M. Dernburg, qui fut le triomphateur de la journée, s'attacha à faire voir qu'il s'agissait désormais de développer les colonies au seul point de vue économique et que, dès lors, elles devaient échapper à la tutelle du ministère des Affaires étrangères, tutelle qui avait été sans doute nécessaire, tant qu'il s'agissait de mener à bien leur acquisition et de fixer leurs limites. Quant au développement de l'organisation coloniale militaire, il la justifia en rappelant les difficultés de toutes sortes que l'absence d'une administration adéquate avait entraînées pendant la guerre du Sud-Ouest africain.

Après ces explications, le Reichstag, malgré l'opposition persistante du Centre et des socialistes, a ratifié la création du secrétariat d'Etat et la nouvelle organisation qui en découle.

Cette organisation est la suivante : à la tête de l'administration coloniale, comme à celle des autres grandes administrations de l'Empire, (Affaires étrangères, Marine, Justice, etc.) se trouve un secrétaire d'Etat, seul responsable devant le chancelier et capable de le représenter. Il a sous ses ordres quatre sections ou, comme nous dirions, quatre directions. La première (administration générale) est dirigée par un sous-secrétaire d'Etat des Colonies. La seconde est chargée du personnel et de la justice. La troisième s'occupe de tous les services relatifs au développement économique des colonies et aux finances. La quatrième enfin traite les affaires militaires. La direction devait en être confiée à un général, mais le Reichstag n'a pas accepté cette disposition, et la section sera dirigée par un officier d'un grade moins élevé.

Comme on le voit, l'administration centrale dont les Allemands viennent de doter leurs colonies diffère sensiblement de celle qui a été créée chez nous. D'abord les Allemands ont adopté une classification réelle des affaires, tandis qu'en France on a combiné la classification réelle avec une classifica-

tion géographique. Certains services (secrétariat général, contrôle, comptabilité, affaires militaires), sont centralisés dans des directions uniques, quelle que soit la colonie particulière qu'ils concernent. Tous les autres, au contraire, sont répartis entre deux grandes directions suivant qu'ils se rapportent à des colonies d'Afrique, d'une part, ou à des colonies d'Asie, d'Amérique ou d'Océanie, d'autre part.

A un autre point de vue, la centralisation des affaires est moins absolue chez nous que chez nos voisins. L'Algérie, en effet, relève principalement du ministère de l'Intérieur et la Tunisie des Affaires étrangères. Il est vrai que nos colonies sont autrement importantes et diverses que les possessions allemandes dont le groupe le plus important est tout entier en Afrique.

***

Telle est l'organisation nouvelle. Comme pour toute organisation, son efficacité définitive dépendra des hommes appelés à la diriger. Par son habitude des affaires industrielles et commerciales, M. Dernburg paraît devoir lui donner une forte et habile impulsion ; il la dirigera surtout, comme il l'a maintes fois affirmé, dans le sens d'une exploitation économique plus intense des possessions lointaines. Comme il n'a pas une connaissance personnelle de ces possessions, il a fait appel pour remplir le poste de sous-secrétaire d'Etat, à M. Lindequist, gouverneur de l'Afrique Occidentale, dont l'autorité et la longue expérience des choses coloniales, a-t-il expliqué dans la *Neue Freie Presse*, était pour lui la plus sûre garantie de pouvoir mener à bien la tâche difficile de faire accorder les exigences des colonies avec les possibilités financières et les désirs du Reichstag.

En résumé, l'Empereur dispose aujourd'hui, pour poursuivre sa politique coloniale, de l'instrument et des hommes qu'il pouvait souhaiter. Ce qui lui manque toujours le plus, ce sont les terres avantageusement et facilement exploitables.

Il sera, pour nous autres Français, du plus haut intérêt d'observer les efforts consciencieux de ces hommes et de cette administration sur le domaine un peu ingrat dont ils disposent. Nous y prendrons assurément une leçon de méthode et de persévérance.

F. Bouffard.

L'INSTITUT COLONIAL INTERNATIONAL

Session de Bruxelles, 17, 18, 19 juin 1907.

Nos lecteurs connaissent depuis longtemps l'Institut colonial international; nous ne leur décrirons donc ici ni sa composition, ni son but, ni ses travaux ou ses publications annuelles, qui forment peut-être en ce moment la série d'études coloniales la plus originale et la plus complète. Des spécialistes, dont quelques-uns ont occupé les plus grandes situations administratives, comme, par exemple, M. le prince Auguste d'Arenberg, M. Pierson, ancien ministre des Finances de Hollande, ou M. Pijnacker-Hordijk, ancien gouverneur des Indes néerlandaises, M. Camille Janssen, ancien gouverneur général de l'Etat Indépendant du Congo, ou le colonel Thys, sir Alfred Lyall, ou lord Reay, ou M. de Martens, se sont constitués en une sorte d'Académie coloniale fermée, qui met à son ordre du jour des questions de droit, ou d'économie, ou de législation, ou d'enseignement, nomme des rapporteurs choisis parmi les plus compétents de ses membres, leur fournit tous les documents manuscrits ou autres dont ils ont besoin, et se réunit enfin à la Haye, à Bruxelles, à Paris, à Londres, à Rome, etc., pour entendre et discuter leurs rapports. De tels ouvriers et de tels travaux, on doit attendre d'heureux résultats. Et de fait, pas une session ne se passe, sans que telle ou telle question, souvent primordiale, n'ait fait en avant un pas souvent décisif, et sans que se soient publiés trois ou quatre gros volumes de renseignements, de documents et de conclusions que personne ne doit ignorer qui veut traiter des choses coloniales.

La précédente session avait eu lieu à Rome en 1905 et la dernière vient de se terminer à Bruxelles, après une interruption d'un an amenée par des raisons étrangères à l'Institut.

Elle a été spécialement brillante, malgré la Conférence de la Haye qui nous privait de la présence de lord Reay, notre ancien président de la session tenue à Londres en 1903, et de celle de M. de Martens; 40 membres étaient présents.

Comme toutes les sessions, celle de Bruxelles a eu deux parts très distinctes : une part mondaine, composée de réceptions et d'excursions, et une part de travail.

De la première nous ne dirons rien, si ce n'est pour rendre hommage à la royale hospitalité de nos amis de Belgique. Ils savent recevoir dans toute l'acception du mot, recevoir à la fois en amis et en grands seigneurs. Des dîners, où l'on boit nos meilleurs vins français, sont servis généreusement. Cela fait toujours plaisir, et pourquoi ne redirais-je pas le geste très délicat du professeur Anton, d'Iéna, s'inclinant vers moi, son voisin de table, quand on nous servit du Château-Margaux de 1870, et me disant : « Oh ! la triste date, voulez-vous choquer votre « verre avec le mien pour qu'une pareille lutte ne se renouvelle « jamais? » Les Belges savent également préparer des excursions : nous en avons fait deux qu'aucun de ceux qui y ont pris part n'oubliera de sitôt, celle du musée colonial de Ternueren et celle des ports de Bruges et de Zee-Brugge.

Un train spécial nous transportait en trois quarts d'heure de la place Royale de Bruxelles, à travers une campagne ravissante et le long d'une avenue large comme celles de Versailles, à Ternueren, où le gardien du musée se mettait à notre service pour nous faire l'honneur de ses galeries, galeries provisoires, car les nouvelles ne sont pas encore terminées.

Je ne sais pas si tout le monde regarda avec soin ces collections. Peut-être le charme des conversations, la beauté du paysage et l'entrain commun nuisaient-ils à notre attention. Mais une chose que tout le monde admira, c'est d'abord le cadre merveilleux de verdure et de bois, de bassins et d'avenues dans lequel s'élèvera le futur musée. C'est ensuite la richesse, l'aménagement et la beauté architecturale de ce palais colonial, que nul autre n'égalera probablement quand il sera fini. Le marbre et le granit d'Ecosse y sont prodigués. Les salons s'y succèdent élevés, admirablement éclairés et l'aménagement intérieur répond à la grandeur de la façade.

C'est le Conseil d'administration de la Compagnie des Installations maritimes de Bruges qui nous avait lui-même invités à venir visiter les ports de Bruges et de Zee-Brugge. Nous étions à 10 h. 47 à Zee-Brugge où un paquebot anglais, le *Duke of Clarence*, nous faisait parcourir le merveilleux canal qui relie Bruges à la mer, et de nouveau en fait un port de mer. De grands travaux maritimes ont été effectués dans le cours de ces vingt-cinq dernières années, le canal de Manchester, celui de Kiel, après celui de Suez et en attendant celui de Panama. Des ports ont été creusés dans presque tous les pays du monde.

Mais ni la grande jetée de 1850 qui ferme le port de Zee-Brugge, ni le grand canal de 14 kilomètres qui le relie à Bruges et permet aux plus forts steamers de remonter jusqu'à cette place, ne le cèdent à ces grandes entreprises. On est simplement émerveillé en les parcourant et le lunch qui nous est servi à bord du paquebot ne peut nous empêcher de les regarder, non plus que les beautés artistiques qui nous attendent à Bruges ne nous les feront oublier. Si les réceptions n'étaient qu'agréables, ces deux excursions, celle de Bruges surtout, joignaient à l'agrément de précieux enseignements.

***

C'étaient cependant nos séances de travail qui étaient destinées à nous instruire. Et de fait, elles furent très remplies et très intéressantes.

Après une première journée consacrée à l'importante question de l'*irrigation*, question déjà discutée à Wiesbaden, en 1904, et à Rome, en 1905, et qui fut terminée cette année par une très remarquable communication de M. Jean Brunhes, de Fribourg, sur la distribution de l'eau dans l'Espagne du Sud-Est, deux points surtout fixèrent l'attention de l'Institut, deux séries de questions tellement connexes qu'on pourrait les ramener à une seule : 1° de la constitution et de l'organisation du capital aux colonies; 2° du crédit à accorder aux indigènes. L'étude en dura deux jours et elles seront reprises à la session prochaine.

Le Dr Julius Scharlach, membre du Conseil colonial de l'Empire d'Allemagne et le colonel Thys, le créateur du chemin de fer du Congo, se partagèrent la première question. Le rapporteur de la seconde fut le Dr Alfred Zimmermann, conseiller de légation, allemand, auquel se joignirent sir Alfred Lyall, anglais, et MM. Von der Heydt, allemand, Girault, français, Janssen, belge, et Van Deventer, hollandais.

Les communications, les rapports, les discussions, les publications de l'Institut se font en français. Ce n'est qu'exceptionnellement, en faveur de membres qui ne connaissent pas suffisamment notre langue que l'emploi d'un autre idiome est autorisé. Tel fut le cas du Dr Scharlach dont un professeur de l'Université de Liège, M. Hemmelius, traduisait les paroles. Il le fit dans le français le plus correct et avec une aisance et une fidélité impeccables. Le colonel Thys tour à tour acceptait les idées du docteur allemand, faisait ses réserves ou les combattait. C'était remarquablement intéressant et il est regrettable qu'un simple compte rendu ne nous permette pas d'en donner une idée exacte.

Voici d'abord quelles étaient les *thèses* — c'est le mot reçu — du Dr Scharlach :

1° La métropole doit mettre à la disposition des colonies le capital nécessaire pour leur développement économique;

2° Ce capital ne devra pas être fourni par le gouvernement de la métropole ou par un petit nombre de grands capitalistes, mais par la grande masse de la population industrieuse de la métropole;

3° La métropole doit donner et faciliter la possibilité de grands bénéfices au capital disponible pour les placements aléatoires dans les colonies ;

4° La possibilité légale de l'organisation la plus libre sera donnée aux sociétés coloniales, ainsi que le droit de répartir leur capital en parts si petites qu'il soit possible à beaucoup de personnes d'y participer;

5° A l'occasion de l'octroi de concessions, il importe :

a) De limiter d'une façon rationnelle le bénéfice des premiers entrepreneurs ;

b) De prendre des mesures pour que la souscription publique des parts des sociétés constituées pour l'exploitation des concessions ait lieu dans un délai convenable. Il faut prescrire en outre qu'il sera donné suite à toutes les petites souscriptions, jusqu'à une certaine limite, avant de prendre en considération les grandes souscriptions;

6° Les thèses 2 à 5 ne s'appliquent, en réalité, qu'aux Sociétés immobilières et commerciales à établir dans les colonies. La métropole ou l'administration coloniale devrait se réserver l'avance des fonds pour les chemins de fer, tandis qu'il est recommandable d'abandonner à des entrepreneurs privés l'exploitation de la navigation fluviale.

On ne voit pas bien pourquoi la métropole ou l'administration coloniale devraient se réserver l'avance des fonds pour les chemins de fer, tandis qu'il est recommandable d'abandonner à des entrepreneurs privés l'exploitation de la navigation fluviale. Evidemment, si les fleuves sont naturellement navigables et s'il suffit de posséder une barque pour faire cette navigation, il n'y a plus aucune raison de l'interdire à qui veut l'entreprendre. Mais si le fleuve doit être aménagé, si un chenal doit être tracé, et un port creusé, si de grands travaux sont nécessaires, quelle différence y a-t-il au point de vue public entre un chemin de fer et une voie navigable ainsi établie? Et si l'Etat ou la colonie peuvent se réserver l'un, pourquoi ne se réserveraient-ils pas l'autre? La vérité est qu'ils ne doivent se réserver

ni l'un ni l'autre, sauf dans le cas où l'initiative privée est tout à fait incapable de les entreprendre.

C'est ce que le colonel Thys avait compris, et voilà pourquoi à la thèse 6 du Dr Scharlach il opposait sa thèse 2 :

« Il est également désirable que les gouvernements métro-
« politains ou coloniaux assurent l'exécution des travaux publics
« indispensables au développement et à l'exploitation des colo-
« nies, soit en fournissant les capitaux directement, soit en
« accordant des garanties d'intérêt ou autres avantages pour
« obtenir que ces capitaux soient fournis par des entrepre-
« neurs. »

Il me semble qu'il faudrait préciser encore davantage et ne faire appel aux capitaux de l'Etat ou de la colonie qu'à défaut de l'initiative privée. C'est, du reste, l'opinion du Dr Thys, qui m'a promis de modifier sa thèse dans ce sens, afin précisément d'éviter tout malentendu. Et comment, en effet, pourrait-il en être autrement de l'homme qui a fait, de sa propre initiative, le plus prospère chemin de fer colonial existant?

« Les autres capitaux nécessaires à l'exploitation », conclut le colonel Thys, « devront être fournis par l'initiative privée. »

Et tout le monde fut de son avis.

Il y avait, du reste, dans ses affirmations et dans celles du Dr Scharlach beaucoup de points communs.

L'un et l'autre veulent que « la métropole mette à la disposition
« des colonies le capital nécessaire pour leur développement
« économique », et c'est très nettement que le Dr Scharlach souscrivit à la thèse du colonel que « les excédents éventuels
« des budgets coloniaux doivent être appliqués uniquement à
« des dépenses faites dans la colonie, ou au profit de la co-
« lonie. »

La colonie est comme l'enfant de la mère-patrie, à qui celle-ci doit faire certaines avances d'argent pour lui permettre de se mettre en affaires, mais à qui elle doit laisser tout le bénéfice de son travail et de ses entreprises. Son avantage à elle sera de voir sa colonie, son enfant, se développer, produire, s'enrichir, certaine qu'elle y gagnera elle-même en forces et en richesses.

Nous sommes loin, certes, de l'ancienne conception qu'une colonie est une possession lointaine uniquement faite pour être exploitée. Mais nous sommes dans le vrai et il faut s'y tenir. Et cette idée ne trouva pas une seule opposition au sein de l'Institut.

Il n'en est pas tout à fait de même de cette autre affirmation du colonel Thys que « le gouvernement de la métropole doit
« fournir les capitaux nécessaires à la colonie pour combler ses

déficits budgétaires jusqu'au moment où, sans pressurer les populations et sans enrayer l'action commerciale, les budgets « arriveront à s'équilibrer ». Cela paraît tout à fait raisonnable. Mais cela peut prêter à bien des abus. Et c'est ce que voulut dire sir Hubert Jerningham, ancien gouverneur de Maurice, quand il fit remarquer qu'il connaissait une colonie aujourd'hui en plein déclin, parce que la métropole avait pris l'habitude de combler ses déficits budgétaires. Evidemment, c'est là l'abus. Mais c'est précisément cet abus qui est à craindre, et voilà pourquoi sir Hubert le fit remarquer en demandant de renvoyer la question à la future session.

Cependant les deux points où le colonel Thys attaqua, et avec beaucoup de force, les thèses du Dr Scharlach, furent : 1° la trop grande division des actions des Sociétés coloniales, et 2° le système des concessions.

Le Dr Scharlach, dans sa thèse 4, voulait que les actions des Compagnies coloniales se répandissent dans toute la population, et pour cela qu'elles fussent très faibles, de 25 francs, par exemple, comme cela existe en Angleterre. Il y aurait à cela de grands avantages, dont le premier et le plus important serait que tout le monde s'intéresserait alors personnellement à la cause coloniale, tout le monde y ayant de l'argent.

Sans doute. Mais si une telle entreprise coloniale échoue, ne craint-on pas une réaction d'autant plus forte que cet échec atteindra plus de monde, et souvent des gens dont il emportera toutes les économies? Or ces échecs sont possibles, sont fréquents, dans les entreprises coloniales. Ne sollicitez donc pas trop vite, ne sollicitez pas à la légère, le concours des petites gens. Un homme riche, un capitaliste, peut risquer 500 francs, 1.000 francs. Un ouvrier qui n'a que son salaire ne le peut pas.

Et puis, il faut se plier aux coutumes d'un pays, à ses usages financiers, aux mœurs publiques. On risquerait de tout compromettre, et finalement de ne pas réussir, par des importations de coutumes et de manières de faire auxquelles nous ne sommes pas habitués.

Comme le Dr Scharlach, le colonel Thys désire que le gros public s'intéresse aux entreprises coloniales, mais peu à peu, lentement, quand il le voudra et comme il le voudra. Il espère l'y amener par l'exemple de ceux qui y ont réussi, par un enseignement colonial plus répandu, par la création « de musées « coloniaux complets, permettant de se renseigner sur les « débouchés que présentent les colonies au point de vue de « l'importation et de l'exportation ».

Le colonel Thys combattit avec la même vigueur l'octroi de

concessions qui suppriment la concurrence et sacrifient les intérêts des indigènes. Qu'on en donne quelques-unes, tout au commencement, quand on ne peut pas absolument obtenir autrement l'argent nécessaire pour les premières exploitations, soit; mais qu'on ne les considère que comme un mal nécessaire, à supprimer aussitôt que possible.

En résumé, il ne veut pour le commerce européen ni concessions ni privilèges, convaincu qu'il est que son développement peut se produire par le seul développement des besoins des populations, à condition que ce développement ne soit pas entravé par la dangereuse pratique du travail forcé.

Ce sont là certes de généreuses idées, qu'il faut toujours prendre en sérieuse considération, surtout quand elles sont exposées par un homme de la valeur pratique du Dr Thys. Certains membres cependant soutinrent les avantages que peuvent avoir les concessions, par exemple, pour sauvegarder les richesses naturelles d'un pays, et la question fut renvoyée à la session de Paris,

De même fut renvoyée, et à juste raison, la question sur le crédit à accorder aux indigènes.

C'est là, en effet, une question d'une extrême importance, mais particulièrement difficile et délicate.

Il faut des avances d'argent aux indigènes, si l'on veut qu'ils cultivent la terre ou se livrent à de certaines industries. Mais qui le leur prêtera? Et sur quel gage? Souvent ils n'ont rien, et la fuite leur permettra si facilement d'échapper à leurs créanciers. Et puis, il y a des usages séculaires, comme l'habitude invétérée de recourir à l'usurier, qu'il est très difficile de faire disparaître.

Nos banques coloniales n'ont rien obtenu dans cet ordre d'idées, les gouvernements locaux non plus. Peut-être la solution au moins partielle est-elle dans ces Sociétés de secours mutuels dont le rapporteur a parlé et qui se développent si heureusement en Algérie? Il vaut, en tout cas, la peine de l'étudier. Et si la prochaine session devait être consacrée entièrement à cette étude et parvenait à en donner une solution raisonnable, il faudrait s'en féliciter.

J.-B. Piolet.

LA MARINE MARCHANDE

ET L'INSCRIPTION MARITIME

Nous avons reçu d'un de nos lecteurs, capitaine au long cours, la communication suivante; les incidents récents de la dernière grève des inscrits maritimes donnent un intérêt particulier aux réflexions toutes personnelles de notre correspondant.

N. D. L. R.

Du temps de Colbert, la marine marchande ou de commerce et la marine royale ou de guerre ne différaient guère. La première avait pour but de gagner de l'argent aux armateurs qui confiaient le commandement de leurs navires à des capitaines, tout aussi militaires, et peut-être plus maîtres à leur bord que ceux qui commandaient les navires de guerre. Le navire de commerce était parfois aussi bien armé que le navire de guerre. Tout se faisait en ce temps-là à force de bras. Les principes de la navigation et la rigueur de la discipline étaient les mêmes sur un chasse-marée que sur une frégate ou un vaisseau de ligne. Cet état de choses dura jusqu'à l'apparition de la navigation à vapeur. La législation établie par Colbert et sanctionnée par l'inscription maritime lui était adéquate.

Cette institution a-t-elle été heureuse? Cela peut être plus facilement contesté qu'affirmé; mais d'ailleurs peu importe aujourd'hui : ce qui intéresse, c'est de savoir si l'inscription peut encore se justifier, si elle n'est pas nuisible à l'heure actuelle.

Un navire de guerre moderne renferme dans un espace restreint tout ce que l'homme a inventé en fait de machines à vapeur, électriques, à air comprimé, hydrauliques. C'est un engin aussi délicat que coûteux dont le fonctionnement ne peut être confié qu'à des hommes très experts.

Sur ces navires les moindres manœuvres sont un danger; il faut des ouvriers mécaniciens, électriciens, chaudronniers, tourneurs, torpilleurs. Les chauffeurs et les matelots doivent être habitués à toutes ces machines et au langage technique moderne. En outre, tout ce personnel doit être animé de l'esprit militaire et soumis à sa discipline et à sa hiérarchie.

Il y a loin de là à l'armement d'un vaisseau à trois ponts du temps de Louis XIV où tout était résumé en quatre éléments : des bois, des voiles, des cordages et des canons. Alors, un pêcheur au bout de huit jours pouvait faire un excellent matelot.

Or, sur environ 120.000 inscrits maritimes qui doivent assurer le recrutement des équipages de la flotte militaire, il y a environ 90.000 pêcheurs, dont à peu près un quart n'ont jamais été sur mer puisqu'ils pêchent en rivière : l'inscription maritime existe partout où se produit la marée. En outre, beaucoup d'autres pêcheurs ne vont sur l'eau qu'à la saison de certaines pêches, comme celles de la sardine, du maquereau ou de la morue. Entre temps, ils restent à terre. On peut donc mettre en fait que les pêcheurs sont mal préparés à l'existence à laquelle ils seront appelés à vingt ans sur un cuirassé ou un torpilleur, et ils sont congédiés au moment où ils commencent à être utilisables. D'autre part, viendra-t-il à l'idée d'un pêcheur de faire son service militaire dans l'infanterie, la cavalerie ou l'artillerie. Ce serait d'autant plus bizarre que, dans la marine, les hommes ont un minimum de solde de 12 francs qu'ils n'auraient pas ailleurs. Mais en admettant même que telle fût la fantaisie de quelques-uns, cela ne pourrait faire grand tort à notre marine et ce ne serait pas une raison suffisante pour maintenir l'inscription maritime. Aujourd'hui tout le monde doit le service militaire : le gendarme qui donne la feuille de route au conscrit ou au réserviste remettrait aussi bien la sienne au marin. Le simple fait d'exercer une profession de mer désignerait suffisamment le pêcheur conscrit pour qu'il fût affecté, au moment du tirage au sort, à un port militaire.

Restent les 30.000 navigateurs de la marine de transport. Jusqu'à la navigation à vapeur les navires marchands étaient à voile, et faisaient des opérations pour compte, c'est-à-dire que le capitaine achetait et vendait la cargaison de son navire. Il était maître après Dieu. Mais depuis la vapeur et le télégraphe les compagnies se sont créées, qui ont établi des lignes régulières avec des agences dans toutes les escales, le tout relié télégraphiquement. On ne fait plus d'opérations pour compte, il n'y a plus de marine marchande ni de marine de commerce, il n'y a plus que des entrepreneurs et des navires de transports, soit à vapeur, soit à voiles, faisant généralement un service à itinéraire et horaire réguliers, bien spécialisés à telle ou telle navigation. Chaque grand port d'armement a des lignes, des navires, des équipages qui ne sont pas interchangeables. 10.000 marins, 15.000 mécaniciens et chauffeurs et 5.000 garçons ou cuisiniers (dits personnel civil) arment cette flotte qui comprend les bâtiments de transports maritimes postaux, les paquebots passagers et les cargo-boats, et en constituent les équipages. Ces effectifs pourraient être utilisés par la marine de guerre, le cas échéant, bien qu'ils n'aient pas l'esprit mili-

taire, mais ils seraient certainement plus utiles encore sur leurs propres navires en temps de guerre, car les transports auraient alors un rôle très important.

En somme, il est très contestable que l'inscrit maritime soit indispensable à l'armement de notre flotte de guerre. Quant à l'institution même de l'inscription maritime, elle apparaît plutôt nuisible. D'abord rien n'est plus anormal que de voir régie par une institution nationaliste la branche de l'activité humaine la plus essentiellement internationale, celle qui a le plus besoin d'éléments cosmopolites et de toutes les libertés et franchises de toutes sortes. D'autre part, on ne saurait signaler un seul exemple d'une initiative quelconque prise par l'inscription maritime en vue de protéger les intérêts de l'armateur ou du navigateur. L'inscription se contente d'enregistrer les conditions d'engagement des équipages, mais ne tranche aucun différend ; elle laisse avilir les salaires, et n'a jamais songé à réglementer le travail, ni l'hygiène, ni les engins de sauvetage, ni la limite de charge; elle ne se préoccupe pas davantage des intérêts de l'armateur. Lorsqu'un conflit éclate, elle n'a aucune autorité pour le solutionner; il faut dans tous les cas que les syndicats prennent l'initiative, qu'ils s'adressent aux influences politiques pour faire aboutir des revendications au-devant desquelles l'inscription maritime devrait aller, comme le font les administrations analogues anglaise, allemande et américaine. L'inscription maritime est à la remorque des inscrits qu'elle devrait administrer.

Sous un précédent ministère, l'inscription maritime s'est vue dotée d'administrateurs de la marine, et il serait certes à souhaiter que bientôt la marine de transport eût une administration effective; mais on ne voit guère la possibilité d'une bonne administration tant que dureront les errements actuels.

Tant que les armateurs auront à se plaindre, plus ou moins justement, des charges de l'inscription maritime; tant que pêcheurs, pilotes, bateliers, matelots, chauffeurs, mécaniciens, garçons, cuisiniers, officiers et capitaines au long cours ou au cabotage seront confondus par le législateur et par conséquent se solidariseront entre eux; tant que l'administration et le contrôle de la marine de transport et de pêche seront confondus et éparpillés dans divers ministères, tant que ce chaos existera, il ne faudra pas espérer pouvoir réaliser une bonne administration.

En février 1902, la Chambre des députés invita le gouvernement à étudier le rattachement de tous les services de la marine marchande, ou plutôt de la marine de transport, à un même

ministère, celui du Commerce. On en aurait profité pour faire une loi régissant les diverses navigations, et tenant en quelques pages comme on l'a fait en Allemagne, il y a huit ou neuf ans. Cependant, rien n'a été fait, et les inscrits maritimes continuent à être mécontents autant que les armateurs. Rien n'a été fait, parce que le gouvernement d'une part, les députés et sénateurs des ports de l'autre, après avoir écouté les doléances les plus contradictoires des syndicats, des comités d'armateurs, des chambres de commerce et des autorités actuelles, se sont trouvés absolument impuissants à satisfaire tout le monde.

Actuellement, la raison la meilleure, c'est la raison du plus fort, en l'espèce les inscrits maritimes, qui malheureusement ne savent ce qu'ils veulent, et pour cause. Le simple énoncé de leurs professions et qualités fait en effet ressortir des conditions sociales bien différentes sans autre lien d'intérêt commun que la retraite au nom de laquelle ils se solidarisent, ne se rendant pas compte qu'une caisse de retraites ne peut être équitable qu'à condition que les participants soient dans les mêmes conditions sociales. Or, il est impossible de faire une loi qui satisfasse — en même temps que les pêcheurs qui sont souvent armateurs de leur bateau, ou naviguent à la part, ou ne travaillent qu'à certaines saisons — les pilotes, les bateliers et les navigateurs, simplement salariés, faisant toute leur vie une même navigation, celle des transports qui n'a rien de commercial ni de marchand.

Certes, entre les navigateurs de la marine de transports, dont les salaires sont élevés et connus, et qui consentent depuis longtemps un prélèvement de 4 % sur leur solde, pour se constituer des caisses de secours et de retraites, il est facile de créer une caisse d'assurance mutuelle, couvrant des risques professionnels et non professionnels, et donnant des pensions proportionnelles et suffisantes. En effet, dans cette caisse viendraient se joindre aux 4 % versés par les intéressés : 1° 4 % des armateurs et compagnies (prime les assurant contre tout recours de leurs employés navigateurs); 2° 4 % de l'Etat (principes admis); 3° la part d'intérêt des sommes empruntées par l'Etat à la caisse des Invalides, environ 3 % ; 4° la part des navigateurs sur les primes à la navigation; 5° les dons, legs, sauvetages. Soit un total d'au moins 15 % des salaires. Mais, pour les pêcheurs et bateliers, les choses ne sont pas aussi claires ni simples. Sur quoi prélever la prime initiale de leur caisse d'assurance? Comme nous venons de le dire, ils naviguent généralement à la part ou sont armateurs de leurs bateaux. Comment connaître leurs gains? Leur cas est tout différent de celui des

navigateurs de la marine de transport. Ce sont eux qui ruinent la caisse actuelle des Invalides, véritable caisse noire d'ailleurs dont la comptabilité est absolument occulte pour les intéressés.

Malheureusement ces 100.000 pêcheurs, pilotes ou bateliers sont toujours à terre au moment des élections, et ils pèsent tout naturellement d'un plus grand poids dans la balance des législateurs que les 30.000 navigateurs réguliers. D'autre part, les leaders de toutes les corporations maritimes poussent à la solidarité du prolétariat de la mer afin, pensent-ils, de faire aboutir plus facilement leurs revendications, fouillis inextricable qu'ils embrouillent dans leurs congrès. On y voit des mécaniciens débattre les intérêts des pêcheurs de morue, et ceux-ci ceux des capitaines au long cours.

Il n'en reste pas moins certain que la seule solution susceptible de ménager tous les intérêts si divers semble bien être celle qui consisterait à créer, au ministère du Commerce ou plutôt du Travail, une section de la marine de transport et une autre des pêches et batellerie, l'une et l'autre section demeurant dûment séparées et ayant chacune sa caisse de retraite particulière. Tant que cette départition logique et nécessaire ne sera pas réalisée, les inscrits se cramponneront tous à la caisse des Invalides, et par suite au ministère de la Marine, et la situation déjà si déplorable ne fera qu'empirer.

Commandant X...,
Capitaine au long cours.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le traité franco-japonais. Déclarations de M. Pichon à la Chambre des députés.* — Le 17 juin, répondant à une question de M. Boni de Castellane au sujet du traité récemment conclu entre la France et le Japon [1], M. Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, a fait à la Chambre des députés les déclarations suivantes, que nous reproduisons d'après le *Journal officiel :*

DÉCLARATIONS DE M. STEPHEN PICHON

M. STEPHEN PICHON, *ministre des Affaires étrangères.* — Pour répondre à la question qui vient de m'être posée par M. le comte de Castellane en même temps qu'aux observations très intéressantes contenues dans le développement de son discours, je crois ne pouvoir mieux faire que de donner lecture à la Chambre du texte même de l'accord intervenu entre le gouvernement de la République et celui du Mikado.

Cet accord comprend deux parties, d'abord un arrangement politique dont voici le texte :

« Le Gouvernement de la République française et le gouvernement de « S. M. l'Empereur du Japon, animés du désir de fortifier les relations « d'amitié qui existent entre eux et d'en écarter pour l'avenir toute cause « de malentendu, ont décidé de conclure l'arrangement suivant :

« Les gouvernements de la France et du Japon, d'accord pour respecter « l'indépendance et l'intégrité de la Chine, ainsi que le principe de l'éga- « lité de traitement dans ce pays pour le commerce et les ressortissants « de toutes les nations, et ayant un intérêt spécial à voir l'ordre et un « état de choses pacifique garantis, notamment dans les régions de l'em- « pire chinois voisines des territoires où ils ont des droits de souverai- « neté, de protection ou d'occupation, s'engagent à s'appuyer mutuelle- « ment pour assurer la paix et la sécurité dans ces régions, en vue du « maintien de la situation respective et des droits territoriaux des deux « parties contractantes sur le continent asiatique. » (*Applaudissements.*)

A cet arrangement politique s'ajoute une déclaration commerciale ainsi conçue :

« Les deux gouvernements de la France et du Japon, se réservant d'en- « gager des pourparlers en vue de la conclusion d'une convention de « commerce en ce qui concerne les relations entre le Japon et l'Indo- « Chine française... »

M. FRANÇOIS DELONCLE. — Très bien ! très bien !

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, n° du 16 juin 1907, t. XXIII, p. 784.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — « ...conviennent de ce « qui suit :

« Le traitement de la nation la plus favorisée sera accordé aux fonc- « tionnaires et sujets du Japon dans l'Indo-Chine française pour tout ce « qui concerne leurs personnes et la protection de leurs biens, et ce même « traitement sera appliqué aux sujets et protégés de l'Indo-Chine fran- « çaise dans l'empire du Japon, et cela jusqu'à l'expiration du traité de « commerce et de navigation signé entre le Japon et la France le 4 août « 1896. » (*Nouveaux applaudissements.*)

Messieurs, il ne me semble pas que de longs commentaires soient nécessaires pour expliquer et pour justifier cet accord.

Il a tout d'abord pour principe le respect de l'indépendance et de l'intégrité de la Chine, c'est-à-dire la consécration de la situation internationale de l'Extrême-Orient telle qu'elle résulte des traités et conventions.

Cette garantie nouvelle de durée pour la paix de l'Asie est encore confirmée par la proclamation de l'intérêt spécial qu'ont les deux parties contractantes à voir l'ordre et un état de choses pacifique assurés dans toutes les régions voisines des territoires où elles ont des droits de protection, d'occupation ou de souveraineté.

Le Japon, je le dis en passant, répond ainsi d'une façon péremptoire — et je n'en suis nullement surpris pour ma part, car je n'ai jamais eu de doute à cet égard — à ceux qui l'accuseraient ou le soupçonneraient d'entretenir des ambitions de conquête; il affirme avec nous sa volonté de faire que l'état de choses actuel en Extrême-Orient ne soit ni troublé, ni modifié. L'appui mutuel que les deux gouvernements se promettent est profondément pacifique dans son inspiration, dans son but et dans ses moyens d'action. (*Très bien! très bien!*)

Comme l'a dit tout à l'heure M. de Castellane, ce n'est d'ailleurs pas là le résultat d'une négociation isolée. Elle s'ajoute aux négociations russes, qui sont conçues dans le même esprit, qui sont inspirées par les mêmes préoccupations, qui ont le même objectif et qui ne tarderont pas, j'en ai l'assurance, à aboutir aux mêmes conclusions. (*Applaudissements.*)

Elle s'ajoute aussi aux accords antérieurs : au traité anglo-japonais, à la convention entre le Japon et les Indes anglaises qui sont à nos yeux également des garanties de la paix. Elle s'ajoute à notre entente cordiale avec l'Angleterre et à notre alliance avec la Russie, qui sont, l'une et l'autre, si nécessaires et si précieuses pour le maintien de la paix dans le monde. Enfin, elle donne satisfaction à la politique de toutes les puissances en Chine, notamment à celles de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Italie et des États-Unis qui, toutes, visent l'égalité économique expressément garantie par le texte que je viens de lire.

Ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure, l'arrangement politique est complété par une déclaration commerciale.

Cette déclaration prévoit une entente éventuelle qui s'appliquerait à l'Indo-Chine et, en attendant, elle assure à tous les Japonais dans notre grande colonie d'Asie, en même temps qu'à tous les ressortissants indochinois dans l'empire du Japon, le même traitement qu'aux Européens au point de vue des personnes et de la protection de leurs biens.

Cette clause se justifie d'elle-même. Le Japon avait depuis longtemps conquis le droit d'être assimilé aux grandes puissances du monde. Il l'avait conquis, notamment, par la part prépondérante qu'il a prise, il y a sept ans, dans la lutte de toutes les nations civilisées contre l'insurrection chinoise pour rétablir l'ordre et la sécurité dans l'Empire du Milieu. J'ai

peut-être personnellement quelque droit de le dire, car sans l'action du Japon et des autres puissances à cette époque, je ne serais certainement pas à la tribune aujourd'hui pour en parler. (*Nouveaux applaudissements.*)

Tel est, Messieurs, l'accord que je me félicite d'avoir, au nom de M. le Président de la République et du Gouvernement dont je fais partie et en pleine entente avec tous ses membres, négocié, conclu et signé dans la collaboration la plus amicale avec l'éminent ambassadeur du Japon en France et avec le gouvernement du Mikado.

Dans un siècle où la politique européenne devient une politique mondiale, il apporte un gage nouveau à l'œuvre pacifique de la France en même temps qu'à la stabilité et à la sécurité de nos possessions d'Asie et il correspond, j'en suis sûr, à l'intérêt commun de tous les pays.

J'espère que la Chambre voudra bien l'apprécier comme l'a fait le Gouvernement au nom duquel je viens d'avoir l'honneur de fournir ces explications. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — L'incident est clos.

— *Le Livre Jaune relatif à l'accord franco-espagnol.* — Le *Livre Jaune* relatif à l'accord franco-espagnol, que notre collaborateur Robert de Caix commente plus haut, a été distribué le 25 juin au Parlement. Il comprend quatre documents. Le premier est la « lettre de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, aux ambassadeurs de la République française à Saint-Pétersbourg, Rome, Berlin, Vienne, Washington et Tokyo et au ministre de France à Lisbonne, leur donnant des instructions pour la communication officielle de l'accord ». En voici le texte :

Paris, le 6 juin 1907.

La grande étendue des côtes françaises et des côtes espagnoles tant sur la Méditerranée que dans la partie de l'Atlantique qui baigne le littoral de l'Europe et de l'Afrique, l'importance des possessions insulaires de l'Espagne dans ces régions et celle de nos domaines africains ont amené le gouvernement de la République et le gouvernement de Sa Majesté Catholique à envisager l'utilité d'une entente au sujet des intérêts communs résultant de cette situation.

Les deux gouvernements ont en conséquence échangé, le 16 mai dernier, à Paris, les déclarations dont j'ai l'honneur de vous adresser le texte.

L'accord ainsi conclu a pour but non seulement de maintenir un *statu quo* qui, en raison de la proximité de nos possessions respectives, ne saurait être modifié sans que des intérêts essentiels des deux puissances soient lésés, mais surtout, en ce qui nous concerne plus particulièrement, d'assurer la sécurité de nos communications avec nos possessions africaines de la Méditerranée et de l'Atlantique.

Je vous prie de vouloir bien communiquer les documents ci-joints au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité. Vous vous concerterez pour cette communication avec votre collègue d'Espagne.

Le second est la déclaration du gouvernement français remise le 16 mai 1907 à S. E. M. de Léon y Castillo, marquis del Muni, ambassadeur d'Espagne, par M. Pichon, ministre des Affaires étrangères. En voici également le texte :

Animé du désir de contribuer par tous les moyens possibles à la conservation de la paix et convaincu que le maintien du *statu quo* territorial et des droits de la France et de l'Espagne dans la Méditerranée et dans la partie de l'Atlantique qui baigne les côtes de l'Europe et de l'Afrique doit servir efficacement à atteindre ce but, tout en étant profitable aux deux nations qu'unissent d'ailleurs les liens d'une amitié séculaire et la communauté des intérêts :

Le gouvernement de la République française désire porter à la connaissance du gouvernement de Sa Majesté Catholique la déclaration, dont la teneur suit, avec le ferme espoir qu'elle contribuera non seulement à affermir la bonne entente qui existe si heureusement entre les deux gouvernements, mais aussi à servir la cause de la paix :

La politique générale du gouvernement de la République française dans les régions sus-indiquées a pour objet le maintien du *statu quo* territorial, et, conformément à cette politique, ce gouvernement est fermement résolu à conserver intacts les droits de la République française sur ses possessions insulaires et maritimes situées dans lesdites régions.

Dans le cas où se produiraient de nouvelles circonstances qui, selon l'opinion du gouvernement de la République française, seraient de nature ou à modifier ou à contribuer à modifier le *statu quo* territorial actuel, ce gouvernement entrera en communication avec le gouvernement de Sa Majesté Catholique, afin de mettre les deux gouvernements en état de se concerter, s'il est jugé désirable, sur les mesures à prendre en commun.

Paris, le 16 mai 1907.

Signé : S. PICHON.

Les deux derniers documents sont la déclaration espagnole, semblable en tous points à la déclaration française, et sa traduction.

— *La visite du roi et de la reine de Danemark.* — Le roi et la reine du Danemark sont entrés, le 14 juin, dans le port de Cherbourg ; ils ont été reçus par le président de la République. Après avoir passé en revue notre escadre du Nord, les souverains, accompagnés du président, sont partis pour Paris où ils sont arrivés dans la soirée. Le séjour à Paris du roi Frédéric et de la reine Louise a été l'occasion de nombreuses manifestations de sympathie de la part du monde officiel et de la population parisienne qui a très chaleureusement acclamé ses hôtes royaux.

— *Le roi de Siam à Paris.* — Le roi de Siam, S. M. Paramindr Maha Chulalongkorn, accompagné du prince Paribatra l'un de ses fils, de deux aides de camp, de son secrétaire particulier, d'un interprète et d'une suite nombreuse, est arrivé à Paris le 18 juin. Le 21, le roi est reparti pour l'Angleterre ; il doit d'ailleurs revenir à Paris dans quelques semaines, et cette fois son séjour en France sera d'assez longue durée. Le roi de Siam voyage dans un demi-incognito.

— *La mission d'Ollone.* — M. Le Myre de Vilers vient de recevoir des nouvelles du capitaine d'Ollone, chargé par la Société de Géo-

graphie et par le Comité de l'Asie française d'une mission dans la Chine occidentale. Son télégramme, daté de Sui-fou, est ainsi libellé :

« Complète réussite de première traversée du pays des Lolos indé-
« pendants. »

On sait que le capitaine d'Ollone est accompagné dans cette mission par MM. les lieutenants d'artillerie de Fleurelle et Lepage et le maréchal des logis de Boyve.

Allemagne. — *Remaniements ministériels.* — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a annoncé, le 22 juin, la démission du comte de Posadowsky, secrétaire d'Etat à l'Office impérial de l'intérieur, et celle de M. de Studt, ministre prussien de l'Instruction publique et des Cultes. M. de Posadowsky est remplacé à l'Office impérial de l'intérieur par M. de Bethmann-Holweo, actuellement ministre de l'Intérieur pour la Prusse, et M. de Studt par M. Holle, sous-secrétaire d'État au ministère des Travaux publics.

A vrai dire, cette double démission de M. de Posadowsky et de M. de Studt n'a été une surprise pour personne ; on s'y attendait depuis longtemps et elle n'est que la conséquence logique de la tactique parlementaire adoptée par le prince de Bülow, avec succès jusqu'à présent. M. de Posadowsky avait toujours été opposé à l'action engagée contre le Centre ; dans le Conseil des ministres, il avait toujours combattu contre les projets de dissolution, soutenant qu'il était de beaucoup préférable de s'entendre avec le Centre, vrai parti de gouvernement, plutôt que de tenter de former une majorité hybride, inconsistante, en dehors et contre lui. Les événements donnèrent en partie raison au ministre de l'Intérieur, puisque les nouvelles élections ramenèrent au Reichstag un Centre aussi nombreux, aussi puissant et aussi uni qu'avant la dissolution ; mais les élections, on le sait, permirent en même temps au chancelier, prince de Bülow, de constituer, en face du Centre, une majorité de circonstance, qui lui vota l'ensemble des crédits coloniaux, cause déterminante du conflit parlementaire à la suite duquel le Reichstag avait succombé. Le retrait de M. de Posadowsky est donc la contrepartie nécessaire du succès de M. de Bülow. Elle n'en provoquera pas moins de nombreux regrets à Berlin, dans le monde officiel et dans le monde de la Cour, où l'ancien ministre de l'Intérieur était particulièrement apprécié, comme un homme de réelle valeur et un travailleur acharné. Le comte de Posadowsky-Wehner est âgé de soixante-deux ans ; il était ministre depuis 1893, d'abord aux Finances, puis à l'Intérieur en 1897 ; il contribua grandement à l'organisation sociale de l'Empire, prépara les derniers traités de commerce et organisa l'enquête sur les cartels industriels.

La démission de M. de Studt procède des mêmes raisons de politique générale que celle de M. de Posadowsky. Evidemment l'opposition était moins marquée, moins directe entre M. de Studt et M. de Bülow qu'entre le ministre de l'Intérieur et le chancelier ;

mais les libéraux qui constituent une importante fraction de la nouvelle majorité parlementaire réclamaient avec acharnement l'éloignement du ministre qu'ils proclamaient affreusement réactionnaire et auquel ils reprochaient surtout son attitude rigoureusement intransigeante contre les Polonais.

En somme, la retraite de M. de Posadowsky et de M. de Studt est une satisfaction donnée à la politique de M. de Bülow ; il reste à attendre ce que donnera et ce que durera cette politique.

Angleterre. — *La réforme de la Chambre des Lords.* — Le 25 juin, sir Henry Campbell Bannerman a déposé à la Chambre des Communes le projet de loi préparé par le gouvernement dans le but de réduire l'opposition que le programme libéral rencontre à la Chambre des Lords. La résolution déposée par le premier ministre, et dont le texte était connu depuis quelques jours, est la suivante :

Afin que prévalent les volontés du pays exprimées par ses représentants élus, il est nécessaire que le pouvoir dont est armée la seconde Chambre, d'adopter ou de rejeter les projets de loi, soit réduit par la loi de façon que dans les limites d'une législature la décision finale revienne aux Communes.

Sir Henry Campbell Bannerman a déclaré que le gouvernement désirait pressentir la Chambre des Communes avant de déposer le bill pour régler les rapports de la Chambre des Lords avec la Chambre des Communes, lequel se présenterait ainsi :

Lorsque les deux Chambres ne seront pas d'accord, elles nommeront une conférence interparlementaire dans laquelle elles seront représentées par un nombre restreint mais égal de membres qui chercheront un terrain d'entente. Si la conférence n'aboutit pas, le gouvernement pourra déposer de nouveau dans un délai minimum de six mois, et en cas d'extrême urgence, dans un délai moindre, le bill objet du conflit ou un bill analogue. La Chambre des Communes n'en discutera que les parties nouvelles et elle les votera. Si la Chambres des Lords les repousse encore, la Conférence interparlementaire pourra être convoquée à nouveau et si l'accord ne s'établit pas, la Chambre des Communes votera le bill à nouveau et cette fois signifiera à la Chambre des Lords que, si elle ne l'adopte pas, il sera transformé en loi malgré elle. On pourra même à ce moment réunir encore la conférence et chercher un terrain d'entente.

Sir H. Campbell Bannerman a ajouté que, pour obvier aux inconvénients qui résulteraient d'une pareille législation au cas où le conflit se produirait au cours des dernières années d'une législature de sept années, le gouvernement pense qu'il conviendrait de restreindre la durée des législatures à une période de cinq années ; au surplus, le projet du gouvernement ne barre le chemin à aucun des projets qu'on peut présenter pour la réforme de la Chambre des Lords. La constitution et la composition de la Chambre des Lords sont des questions qui n'ont rien à voir avec les relations mutuelles des deux Chambres. L'expérience, la sagesse, l'activité patriotique des lords

viennent en aide au pays pour reviser, amender et débattre sous tous leurs aspects les mesures législatives, mais il faut que la Chambre des Communes ait la prédominance. Tel est le principe qui résume la politique du gouvernement.

M. Balfour, chef de l'opposition, répondant au premier ministre, a pris la défense des Lords et proposé au gouvernement un appel au pays. Il a insisté sur la nécessité d'une seconde Chambre et déclaré qu'il serait impossible de trouver un système de représentation meilleur que le système actuel.

La discussion s'annonce comme devant être très vive.

— *La réorganisation militaire.* — La loi de réorganisation militaire de M. Haldane a été adoptée, le 19 juin, en troisième lecture par la Chambre des Communes, et il est à croire que la Chambre des Lords l'adoptera sans y apporter des modifications bien grandes. Cette nouvelle organisation donnera à l'Angleterre une armée active ou expéditionnaire de six divisions d'infanterie, de quatre brigades de cavalerie et de la quantité correspondante d'artillerie. Cette armée sera toujours en état de prendre la campagne et elle sera formée des éléments actuels.

Les services auxiliaires seront établis sur la même base que la milice et composés d'éléments civils, mobilisables en temps de guerre. Cela constituera avec la réserve l'armée de première ligne.

L'armée de seconde ligne ou armée défensive, dite armée territoriale, sera composée de volontaires et de miliciens au nombre de 300.000, et sera administrée par des Associations régionales, mais commandée par des officiers dépendant du ministère de la Guerre. C'est une expérience intéressante que va faire l'Angleterre et il reste à savoir si elle donnera les résultats que M. Haldane en attend. En tout cas, il convient de noter que cette organisation est la dernière tentative que fait l'Angleterre sur le régime purement volontaire, et que, si elle ne réussit pas, il faudra recourir à un système différent.

Espagne. — *Réception de M. Paul Revoil, ambassadeur de France, par le roi Alphonse XIII.* — Le 24 juin, à Madrid, M. Paul Revoil a présenté ses lettres de créance au roi d'Espagne, avec le cérémonial habituel. Voici le discours prononcé par notre ambassadeur :

Sire,

J'ai l'honneur de remettre entre les mains de Votre Majesté les lettres qui m'accréditent auprès d'Elle en qualité d'ambassadeur de la République française.

Le voisinage, l'affinité des races, la communauté des aspirations ont créé, de tout temps, entre la France et l'Espagne, une mutuelle et invincible sympathie.

Au cours de ces dernières années, des liens nouveaux sont venus resserrer l'amitié des deux peuples et rendre plus étroite la solidarité de leurs intérêts. La France est profondément attachée à cette heureuse entente, si favorable à la cause de la paix et au progrès de la civilisation.

C'est un grand honneur pour moi d'être appelé à collaborer à une œuvre

aussi noble et qui répond si complètement à mes inclinations personnelles.

J'ose espérer que Votre Majesté et son gouvernement voudront bien faciliter l'accomplissement de ma mission en m'accordant leur bienveillance et leur appui.

La visite dont Votre Majesté a honoré mon pays y a laissé de tels souvenirs, qu'un écho vraiment fraternel a répondu en France à la joie que la naissance d'un prince des Asturies a causée au peuple espagnol.

Le Président de la République m'a chargé de renouveler à Votre Majesté l'expression de ses sentiments et des vœux qu'il forme, avec le gouvernement et la nation, pour le bonheur de Votre Majesté, de Sa Majesté la reine et de la famille royale et pour la prospérité de l'Espagne.

Le roi Alphonse XIII a répondu en ces termes à M. Paul Revoil :

C'est avec un plaisir spécial que je reçois les lettres qui, en qualité d'ambassadeur de France, vous accréditent près de cette Cour, et que j'écoute les sentiments que le Président de la République vous a chargé de renouveler à cette occasion.

L'accueil affectueux que me fit le peuple français pendant ma visite dans sa capitale et l'enthousiasme avec lequel il s'associa à la joie du pays et de la famille royale à l'occasion de la naissance du prince héritier de la couronne, excitent en moi une reconnaissance toute particulière qui augmente la satisfaction avec laquelle je vois que les relations entre les deux peuples, relations basées sur leur voisinage, l'affinité de leur race et la solidarité de leurs intérêts, se sont resserrées pour leur bénéfice réciproque et à l'avantage de la paix et de la civilisation.

Pour accomplir la mission qui a été confiée à vos qualités bien connues, le concours efficace de mon gouvernement ne vous fera pas défaut, cela conformément à mes désirs et à ceux de la nation espagnole.

En vous offrant aussi et en vous exprimant la confiance que vos dispositions personnelles m'inspirent, je vous prie de transmettre au Président de la République les vœux que, répondant aux siens, je forme pour son bonheur et la prospérité de la France.

Hollande. — *La deuxième Conférence de la Haye.* — La deuxième Conférence de la paix a ouvert ses séances, le 15 juin, au *Binnenhof*, dans la salle des Chevaliers. Le ministre des Affaires étrangères de Hollande M. Van Zets Van Gaudriaan, qui présidait, a prononcé le discours officiel d'inauguration et de bienvenue et a terminé en proposant de déférer la présidence de la Conférence à M. de Nélidof, premier délégué de la Russie. Cette proposition a été votée par acclamation, à l'unanimité, et M. de Nélidof, après avoir remercié ses collègues, a résumé la tâche à laquelle la Conférence allait se livrer. « Il s'agit, a-t-il dit, d'un côté de rechercher les moyens de régler à « l'amiable les différends qui peuvent surgir entre les Etats et de « prévenir ainsi entre eux des ruptures et des conflits armés. Il faut « tâcher, d'autre part, si la guerre a éclaté, d'en adoucir les charges, « tant pour les combattants que pour ceux qui pourraient en être « indirectement atteints. » Il a montré les avantages que la réalisation de ce double programme, qui n'est que la continuation de l'œuvre commencée en 1899, assurerait à l'humanité.

« Mais, a-t-il dit, ne soyons pas trop ambitieux : n'oublions sur-

« tout pas qu'il y a toute une série de causes où l'honneur, la dignité « et les intérêts essentiels sont engagés pour les individus comme « pour les nations et où les uns comme les autres ne voudront jamais, « quelles qu'en soient les conséquences, reconnaître d'autre autorité « que celle de leur propre jugement et de leur sentiment per- « sonnel. »

Dans une seconde séance plénière, le 19 juin, la Conférence a voté son règlement, fixé à quatre le nombre des commissions, et désigné leurs présidents, présidents d'honneur et vice-présidents. Les présidents d'honneur de la commission d'arbitrage sont : MM. Kriege (Allemand); Pompili (Italien); Esteva (Mexicain); et les vice-présidents : MM. Fry (Anglais); Merey (Autrichien); Barbosa (Brésilien). Les présidents d'honneur de la commission de la guerre terrestre sont : MM. Marschall (Allemand); Porter (Américain); Soveral (Portugais); et les vice-présidents : MM. Brun (Danois); Beldiman (Roumain); Carlin (Suisse). Les présidents d'honneur de la commission de la guerre maritime sont : MM. Choate (Américain); Lou-Tseng-Tsiang (Chinois); Turkhan Pacha (Turc); et les vice-présidents : MM. Hammarskjold (Suédois); Drago (Argentin); D'Estournelles de Constant (Français). Les présidents d'honneur de la commission de droit international sont : MM. Villa-Urrutia (Espagnol); Tsudzuki (Japonais); et les vice-présidents : MM. Satow (Anglais); Lammasch (Autrichien); Hagerup (Norvégien).

Le travail a commencé aussitôt dans les commissions.

Portugal. — *La crise portugaise.* — Dans notre livraison du 1er juin, nous signalions les débuts de la crise portugaise, et disions comment le président du conseil, M. João Franco, avait dissous les Cortès sans fixer la date pour de nouvelles élections, et qu'il avait inauguré un système de gouvernement par décrets, évidemment inconstitutionnel. Jusqu'ici ce régime dictatorial a été soutenu par l'approbation royale. Mais, depuis quelques jours, l'agitation provoquée dans tout le royaume par la dissolution des Cortès a provoqué des troubles de plus en plus violents. De graves conflits ont eu lieu entre les troupes et la population; on s'est fusillé de part et d'autre ; il y a eu plusieurs tués et de très nombreux blessés. Sans être aussi alarmante que le présentent certains journaux, il est certain que la situation a été un moment inquiétante ; il semble cependant, aux dernières nouvelles, qu'elle se soit légèrement améliorée. En tout cas, M. João Franco demeure jusqu'ici fermement décidé à appliquer son programme de réformes, avec l'approbation soutenue du roi.

Russie. — *La dissolution de la Douma. Le manifeste du tsar.* — Nous disions, dans notre dernière livraison, combien la situation de la Douma était difficile et combien son existence était rendue précaire par la regrettable attitude de ses partis extrêmes. Les événements ont marché plus vite encore que nous ne le pensions. Par oukase impérial, en date du 16 juin, le tsar a ordonné la dissolution de la Douma, la

fixation de nouvelles élections au 1er/14 septembre, et la convocation de la nouvelle Douma le 1er/14 novembre 1907. Voici d'ailleurs le texte du l'oukase impérial du 16 juin :

Nous, Nicolas II, par la grâce de Dieu empereur et autocrate de toutes les Russies, tsar de la Pologne, grand-duc de Finlande, etc., etc. ;

Déclarons à tous nos fidèles sujets que, conformément à nos ordres et à nos indications, depuis la dissolution de la première Douma, notre gouvernement prenait une série de mesures successives pour apaiser le pays et établir un cours régulier dans les affaires de l'Etat.

La seconde Douma, convoquée par nous, fut appelée à contribuer conformément à notre volonté souveraine, à l'apaisement de la Russie, principalement en faisant œuvre législative, sans laquelle sont impossibles la vie de l'État et la perfection de son régime, puis en examinant le budget des recettes et des dépenses, qui détermine la régularité de l'économie nationale, et enfin en faisant un usage rationnel du droit d'interpellation au gouvernement, dans le but de raffermir partout la vérité et la justice.

Ces devoirs, confiés par nous aux élus de la nation, leur imposaient par cela même la lourde responsabilité et le saint devoir d'user de leurs droits dans le sens d'un travail rationnel vers le bien et le raffermissement de l'Etat russe.

Telles furent notre idée et notre volonté lors de l'octroi à la nation de nouveaux principes dans la vie de l'État.

A notre chagrin, une partie considérable de la seconde Douma n'a pas justifié notre attente. Ce n'est pas avec le cœur, avec le désir de raffermir la Russie, ni de perfectionner son régime, que beaucoup des envoyés de la nation se sont mis au travail, mais avec une tendance manifeste à augmenter les troubles et à contribuer à la décomposition de l'État.

L'accession de ces personnes à la Douma constitua un obstacle insurmontable à tout travail fructueux. Un esprit hostile fut apporté dans la Douma elle-même, et il empêcha l'union d'un nombre suffisant de ses membres qui voulaient travailler aux intérêts de la patrie. Pour cette raison, la Douma, ou bien ne discutait pas les importantes mesures élaborées par notre gouvernement, ou bien en retardait la discussion, ou les rejetait, ne reculant pas même devant le rejet des lois qui punissaient l'apologie manifeste des crimes et particulièrement les fomentateurs de troubles dans l'armée.

Ayant éludé le blâme des assassinats et des violences, la Douma ne prêta pas son concours moral au gouvernement dans le rétablissement de l'ordre, et la Russie continue à souffrir de l'opprobre d'une époque criminelle de désastres.

L'examen du budget provoqua de l'embarras dans la satisfaction opportune de maintes exigences vitales du peuple.

Le droit d'interpellation au gouveruement fut transformé par une partie considérable de la Douma en un moyen de lutte contre le gouvernement, et à l'incitation à la méfiance envers lui dans les couches profondes de la population.

Enfin, un acte a été commis, qui est inouï dans les annales de l'histoire: les autorités judiciaires ont découvert un complot dans une partie de la Douma contre l'Etat et le pouvoir du tsar; mais lorsque notre gouvernement a demandé l'expulsion temporaire, jusqu'à la fin du jugement, de 55 membres de la Douma, inculpés de crimes, et l'arrestation des plus

compromis parmi eux, la Douma n'a pas exécuté immédiatement la demande légale des autorités, qui n'admettaient aucun délai.

Tout cela nous a engagé à proposer par oukase au Sénat, le 16 courant, la dissolution de la seconde Douma.

Nous croyons que notre peuple est pénétré de l'amour de la patrie et de l'esprit d'ordre. Nous constatons que la cause de l'insuccès, à deux reprises, de l'activité de la Douma, est due à ce qu'à la faveur de la nouveauté de ses travaux et de l'imperfection de la loi électorale, cette institution a accueilli dans son sein des membres qui n'étaient pas de vrais représentants des besoins et des aspirations populaires.

En conséquence, mettant en vigueur tous les droits donnés à nos sujets par notre Manifeste du 30 octobre 1905 sur les lois fondamentales, nous avons pris la décision de modifier le procédé même d'appel des élus du peuple à la Douma, afin que chaque fraction du peuple prenne dans son sein ses propres élus.

La Douma, appelée à raffermir l'État russe, doit être russe d'esprit. Les autres nations faisant partie de notre empire doivent avoir à la Douma des représentants de leurs besoins, mais elles ne doivent pas y apparaître et n'y apparaîtront pas en nombre suffisant pour leur donner la possibilité d'être les arbitres de questions purement russes.

Dans les confins de l'Etat où la population n'a pas atteint un développement suffisant, les élections à la Douma doivent être temporairement suspendues.

Toutes ces modifications électorales ne sauraient être introduites par la voie législative actuelle, car la composition de la Douma est reconnue par nous non satisfaisante à cause du procédé même d'élection de ses membres. Ce n'est qu'au pouvoir qui octroya la première loi électorale, au pouvoir historique du tsar, qu'appartient le droit d'abroger cette loi et de la remplacer par une nouvelle.

C'est Dieu qui nous a octroyé notre pouvoir d'autocrate. C'est devant son autel que nous répondrons des destinées de l'État russe. C'est dans cette voie aussi que nous puisons la ferme résolution de mener à bien, jusqu'au bout, la grande œuvre commencée par nous : la réformation de la Russie, à laquelle nous octroyons une nouvelle loi électorale, dont nous ordonnons la promulgation au Sénat.

De nos fidèles sujets, nous attendons qu'ils nous servent avec fidélité et avec force, en nous suivant dans la voie que nous désignons à la patrie, dont les fils ont de tout temps été le plus solide soutien de sa force, de sa grandeur et de sa gloire.

Donné à Péterhof, le 16 juin 1907.

NICOLAS.

Comme on le voit, le Manifeste impérial est un exposé très complet et très juste de la situation. Il montre, avec une rigoureuse précision, l'impuissance de la Douma d'empire qui, depuis le 5 mars, lors de son ouverture, n'a rien produit, n'a rien fait d'utile, n'a pu même mener à bien aucune discussion intéressante. Si l'on excepte le contingent militaire, voté le 30 avril par 193 voix contre 129, aucune question soumise aux délibérations de la Douma n'a pu aboutir. Les mesures de défense sociale contre le terrorisme révolutionnaire, les dispositions relatives à l'amélioration de la police, les propositions du gouvernement concernant la réforme agraire, tout a échoué misérablement à la tribune de la Douma. Les discussions

les plus importantes pour l'avenir national, telles que la discussion agraire et la discussion militaire n'ont provoqué que des débats puérils ou odieux, dont l'inutile violence ne cédait qu'à la parfaite nullité. On n'a pas oublié la manière sommaire dont une grande partie de l'assemblée voulait résoudre la question agraire par la spoliation. En même temps que l'assemblée se montrait aussi parfaitement incapable de tout effort sérieux et productif pour le bien général du pays, elle se livrait à des manifestations tout à fait intolérables dans l'état actuel de l'empire, par exemple lorsque toute la gauche de la Douma refusa de s'associer au vote de l'Adresse de félicitations au tsar pour avoir échappé au complot terroriste.

Et cependant, il y avait, dans la Douma, des éléments certains de gouvernement ; dans quelques rares occasions, il avait pu se former une majorité, trop éphémère évidemment, mais sensée, de Cadets, de droites modérées et de Polonais. Nous avons déjà signalé le vote du contingent militaire, le 22 mars. A propos de la discussion du projet relatif aux secours pour les affamés, les déclarations du gouvernement ont été approuvées par 287 voix contre 168 ; de même, le 8 juin, la motion Kiesevetter, écartant la question de l'amnistie, avait été votée par 239 voix contre 191. Malheureusement ces votes étaient trop rares, et leur effet disparaissait dans la violence insensée des partis extrêmes de gauche qui, la plupart du temps, rendait impossible toute discussion.

— *La nouvelle loi électorale.* — En même temps que le tsar dissolvait la Douma, une nouvelle loi électorale était promulguée, dans le but d'obtenir une troisième Douma, plus capable de travail et d'ordre que ses devancières. En voici le résumé, d'après l'*Agence Havas :*

La nouvelle loi électorale conserve les bases de la loi précédente. L'élection des députés dans chaque gouvernement sera faite comme auparavant par des assemblées spéciales d'électeurs, assemblées représentant les différentes classes de la population qui ont possédé une représentation électorale. Pas une seule des personnes ayant possédé le droit de vote, à quelque classe qu'elle appartienne, ne perdra ce droit ; tous les électeurs participeront à l'élection des membres de la Douma selon les règles précédentes. Selon la nouvelle loi, les classes dans lesquelles la population est divisée, propriétaires fonciers, paysans, citadins et ouvriers, possèdent un nombre minimum de représentants. La loi donne aussi un avantage aux classes intellectuelles en augmentant le nombre de leurs électeurs dans les assemblées électorales.

La nouvelle loi électorale réduit le nombre des députés des provinces frontières, c'est-à-dire de la Pologne et du Caucase, « ces provinces n'ayant « pas atteint le même développement que le reste de l'Empire et leurs « représentants ne pouvant avoir une communauté d'intérêts avec les « représentants des provinces entièrement russes ». De plus, dans les provinces du Turkestan, dans les steppes, dans le territoire de Yakoutsk, les élections seront suspendues pour le moment. Ainsi, tout en conservant les bases de la première loi, la nouvelle loi électorale permet de constituer

une Douma comprenant des membres qui auront déjà une certaine expérience du gouvernement local.

Voici les points les plus importants de la loi : le nombre total des députés sera de 442 au lieu de 524. La Pologne aura 14 représentants au lieu de 36 ; deux de ces quatorze représentants devront être Russes. Le Caucase aura dix députés. Sept villes, au lieu de dix-neuf, auront une représentation ; ces villes sont : Saint-Pétersbourg, Moscou, Odessa, Lodz, Varsovie, Kief et Riga. De gros centres, tels que Kazan, Kharkof et Saratof, sont parmi les villes qui ont perdu leurs droits à la représentation. Les ouvriers ne pourront élire qu'un nombre plus petit de députés. Les élections seront faites séparément dans les assemblées provinciales des villes.

Le point le plus important de la nouvelle loi est donc que chaque groupe social devra dorénavant élire ses propres députés. Ainsi les citadins, les propriétaires fonciers, les paysans, les ouvriers seront représentés par des députés de leur classe.

La loi détermine la classe des députés qui doit être élue la première. Ainsi, toutes les provinces de la Russie d'Europe devront élire, en premier lieu, comme député, un propriétaire foncier; après quoi les assemblées provinciales pourront procéder à l'élection des autres députés jusqu'à ce qu'ils atteignent le nombre total fixé par la loi. Dans chaque cas, les assemblées électorales provinciales sont, comme jusqu'à présent, composées d'électeurs du second degré ; mais le suffrage direct est maintenant introduit dans les sept villes mentionnées plus haut.

Le ministre de l'intérieur est autorisé à diviser les districts électoraux d'après le principe de la distinction nationale ou sociale, ce qui permettra au gouvernement de préparer les élections à son gré.

Les ouvriers ne pourront plus, dorénavant, être représentés par des intellectuels si ceux-ci ne sont pas ouvriers, ce qui était le cas, par exemple, dans l'ancienne Douma, pour M. Alexinski, lequel représentait les ouvriers de Saint-Pétersbourg.

II. — AFRIQUE.

Maroc. — *La situation au Maroc.* — Le 13 juin, M. Pichon a donné lecture au Conseil des ministres d'un télégramme du ministre de France au Maroc annonçant que le Makhzen avait confirmé par une lettre tout à fait satisfaisante ses réponses précédentes aux réclamations dont nous l'avons saisi. Il a, notamment, renouvelé en termes explicites son adhésion à notre demande relative à l'organisation de la police de la région frontière. Il a, de plus, affirmé l'intention du sultan de se rendre sans délai dans le Sud et d'y rétablir un état de choses tel que toutes les satisfactions qui nous ont été promises nous soient effectivement accordées.

D'autre part, des dépêches de Tanger, en date des 24 et 25 juin, annoncent que, devant l'échec des négociations engagées pour obtenir la soumission de Raissouli, le Makhzen semble enfin décidé à tenter un effort sérieux pour le capturer. El Guebbas, ministre de la Guerre, va passer une revue des forces qui doivent concourir à une attaque contre la tribu des Khmès, où se trouve actuellement Raissouli. Des contingents des tribus soumises coopéreront à cette opération. Une

colonne campée près de Tétouan protégera la ville et en surveillera les alentours pendant le combat.

La tribu des Khmès sera rigoureusement punie, ajoutent les dépêches ; quant à Raissouli, s'il n'est pas pris tout de suite, il sera mis dans l'impossibilité de nuire. Il n'a plus, paraît-il, ni argent ni crédit, et aucune tribu ne serait tentée de le soutenir après le châtiment exemplaire qu'on se propose d'infliger aux Khmès.

Tunisie. — *La population européenne de Tunisie.* — Le *Journal officiel tunisien* a publié les résultats du recensement de 1906. C'est le quatrième depuis 1891. A cette époque, le nombre de nationaux français dans la régence s'élevait à 9.973 habitants, il est aujourd'hui de 34.610 sur une population européenne totale de 129.000 personnes, dont 81.330 Italiens. Il faut remarquer que le chiffre de la population italienne, bien que considérable encore, est en diminution de près de 9.000 sur la statistique de 1901, tandis que celui des Français a augmenté de plus de 10.000 unités.

Tunis retient plus de la moitié des immigrants de nationalité française, environ 18.000. Bizerte en a maintenant plus de 4.000. L'exploitation des phosphates a aussi considérablement augmenté la population française de Sfax et de Gafsa.

Afrique du Sud. — *La Constitution de l'Orange.* — Le 11 juin ont été publiées, à Londres, les lettres patentes accordant une Constitution autonome à l'ancien Etat libre d'Orange, comme il a déjà été fait précédemment pour le Transvaal. La nouvelle Constitution de l'Orange stipule la nomination d'un Conseil législatif de 11 membres choisis par le gouverneur, pour quatre ans : après quoi l'Assemblée législative pourra décréter la formation d'une Chambre haute élue.

L'Assemblée législative sera composée de 38 membres, dont 5 pour Bloemfontein. Tout sujet britannique de race blanche, âgé de vingt et un ans, est électeur après un séjour de six mois dans la colonie. Les soldats sont exclus du vote. Les débats auront lieu en hollandais ou en anglais, mais le compte rendu sera écrit en anglais. Chaque député recevra 3.750 francs par an et 50 francs par jour de présence; mais la somme ne pourra jamais excéder 7.500 francs par an.

Toutes les lois devront être soumises à l'approbation du gouverneur. En cas de différends entre les deux Assemblées, le gouverneur pourra les réunir en vue d'une discussion commune ou, si les deux Chambres sont élues au suffrage universel, il pourra les dissoudre. Le gouverneur peut, à tout moment, provoquer une assemblée des chefs indigènes ou des personnes au courant des affaires indigènes et aptes à en discuter.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Espagne. — *Le commerce extérieur en* 1906.

	ANNÉES 1904	1905	1906
	Pesetas or	Pesetas or	Pesetas or
IMPORTATIONS			
Matières premières.....	335.527.921	325.828.483	421.997.992
Objets fabriques.....	203.976.603	203.817.298	229.533.909
Objets dé l'alimentation.	128.211.085	270.242.120	227.435.190
	667.715.609	799.887.901	878.967.091
Or en lingots et monnayé.	260.381	571.870	290.178
Argent en lingots et monnayé.....	7.559.361	7.564.844	5.551.375
Total de l'importation en pesetas or..... ...	675.535.351	808.024.615	884.808.644
EXPORTATIONS			
Matières premières.....	498.264.333	542.040.599	443.545.657
Objets fabriqués,.....	248.393.783	273.022.386	241.034.844
Objets de l'alimentation.	480.597.527	419.990.877	327.412.742
	1.227.255.643	1.235.053.862	1.011.993.243
Or en lingots et monnayé.	151.293	115.437	192.344
Argent en lingots et monnayé.....	36.359.559	15.145.347	6.201.747
Total de l'exportation en pesetas or.....	1.263.766.495	1.250.314.646	1.018.387.334

II. — ASIE.

Japon. — *L'industrie du camphre.* — Le rapport mensuel de la Chambre de commerce de Yokohama donne les statistiques officielles suivantes des quantités de camphre et d'huile de camphre produites au Japon dans les trois dernières années :

	Camphre	Huile de camphre
	(En kin) [1].	
1904.	4.023.519	3.434.689
1905.....	4.102.362	3.417.531
1906 (estimations)..	4.185.906	3.484.387

90 % environ de la production totale sont exportés à destination des marchés étrangers pour être travaillés et répartis.

La valeur des marchandises importées au Japon sous forme de celluloïd (en baguettes ou en feuilles) durant les cinq années 1901-1905, est la suivante :

[1] Le kin = 0 kg. 607.

	(En yen) [1]
1901	383.516
1902	275.939
1903	339.499
1904	253.643
1905	496.865
1906	818.122

La puissance de production du Japon est indiquée comme suit :

	Camphre	Huile de camphre
	(En kin.)	
Formose	32.000.000	22.360.000
Japon	32.235.000	34.290.000

Le bureau du monopole encourage actuellement la culture du camphrier.

Chine. — *La situation de Weï-haï-weï en* 1905. — Le territoire de Weï-haï-weï a été cédé à bail à la Grande-Bretagne par la Chine, aux termes d'une convention signée à Pékin le 1er juillet 1898.

Son administration est aux mains d'un commissaire nommé par le roi et qui exerce ses fonctions conformément à l'*Ordre en conseil* pour Weï-haï-weï du 24 juillet 1901.

Le commissaire peut édicter des ordonnances, sous l'approbation du secrétaire d'Etat pour les colonies.

L'organisation judiciaire comprend une haute cour, jugeant tant au civil qu'en matière criminelle, avec appel à la cour suprême de Hong-kong, ainsi que des tribunaux de district.

Les communautés villageoises sont gouvernées par leurs chefs, selon la coutume chinoise.

Au début, l'administration de Weï-haï-weï fut assumée par le senior naval officier de la station. En 1899, on la confia à un commissaire civil et militaire, désigné par le département de la guerre.

Le 1er janvier 1901, la dépendance passait sous le contrôle du Colonial Office, et en 1902, elle recevait un commissaire civil.

Les traitement et indemnité de cet agent s'élèvent à 1.600 livres sterling.

Le dernier rapport officiel publié sur Weï-haï-weï (*Colonial reports, Annual*, n° 487, *Weihaiwei, Report for* 1905, Cd. 2684-33) nous fournit les détails qui suivent concernant sa situation financière (en dollars) :

Années	Recettes	Dépenses
1901-1902	22.220	121.877
1902-1903	35.456	102.044
1903-1904	58.586	165.873
1904-1905	90.355	162.282
1905-1906	105.934	146.000

[1] Le yen = 2 fr. 56.

Les déficits ont été comblés à l'aide des subsides suivants, prélevés sur les fonds impériaux :

Années	Montant des subventions
1901-1902.....	11.250 liv. st.
1902-1903.....	12.000 —
1903-1904.....	9.000 —
1904-1905.....	6.000 —
1905-1906.....	3.000

Weï-haï-weï a reçu la visite de 291 vapeurs jaugeant 321.005 tonnes et de 271 vapeurs de cabotage avec 52.859 tonnes.

Dans ces chiffres ne sont pas compris les transports de l'Etat.

III. — AMÉRIQUE.

Canada. — *La production minière en* 1906. — La valeur totale de la production minière du Canada en 1906 a atteint le chiffre de 80.000.048 $. C'est une augmentation de 10.474.878 $, soit 15 %, sur la valeur de la production de l'année précédente qui était de 69.325.170 $.

Les plus gros chiffres sont fournis par les minéraux suivants :

	Valeur en 1906	Augmentation sur 1905
Cuivre.....	10.994.095 $	3.496.435 $
Or.....	12.023.932	3.496.435
Nickel.....	8.948.884	1.398.308
Argent.....	5.723.097	2.105 422
Plomb.....	3.066.094	384.462
Fer.....	1.873.577	692.284
Charbon.....	19.945.052	2.424.769
Amiante.....	1.970.878	684.849

A noter encore que les matériaux de construction (ciment, argile, ardoise, grès, granit, pierre calcaire) donnent pour 1906 une valeur de 10.981.807 $; le gaz naturel figure au rapport pour 528.868 $; le pétrole pour 761.760 $; le sel pour 327.150 $; l'eau minérale pour 100.000 $.

Comme on le voit par le tableau ci-dessus, il y a augmentation générale dans la production minière. L'or seul et le pétrole font exception à la règle générale. La production des placers du Yukon, qui est en baisse depuis 1900, a encore décru de 2.727.200 $ en 1906.

Quant au pétrole, l'épuisement graduel des puits en exploitation a diminué de $ 94.268 la valeur de la production en 1906. La découverte et l'exploitation de sources nouvelles peuvent relever ce chiffre d'une année à l'autre.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

João-Baptista-Borgos Machado, consul des Etats-Unis du Brésil, à La Rochelle-La Pallice.

Charles-Pierre-Gaston Ranguen, vice-consul de Norvège à Honfleur;

Matthew H. Morgan, agent consulaire des Etats-Unis d'Amérique à Dieppe;

Enrique de Vedia y San Miguel, consul d'Espagne à Perpignan;

Charles Sourdat, vice-consul de Portugal à Dunkerque.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Sahara. — M. le *lieut.* Carcopino est désig. pour la compag. saharienne du Touat.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Leroy de la Brière est désig. pour l'escadron de spahis sénégalais.

Congo. — M. le *lieut.* Deschamps est désig. pour le Tchad.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Martin est désig. pour le chemin de fer de la Côte d'Ivoire.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Madagascar. — M. Bény, *aide-vétérin.*, est désig. pour Madagascar.

Troupes coloniales

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *chefs de bat.* Bels et Lecanu et le *capit.* de Tavernier sont désig. pour le 9e rég.;

MM. les *chefs de bat.* Mayer et Chofflet et les *lieut.* Brocard et Beneyton sont placés au 10e rég.;

MM. le *capit.* Fouquet et le *lieut.* Ignard sont affectés au 1er tonkinois;

MM. le *chef de bat.* Privey; le *capit.* Rivier et le *lieut.* Laffisse sont désig. pour le 2e tonkinois;

MM. le *chef de bat.* Lecreux; les *lieut.* Samuel et Martin Saint-Léon sont affectés au 3e tonkinois;

MM. le *capit.* Forestier et le *lieut.* Kermorvant sont placés au 4e tonkinois.

M. le *chef de bat.* Dhers est nommé chef d'état-major de la 1re division;

M. le *lieut.* Le Boucher de Brémoy est nommé offic. d'ordon. du colonel commandant la brigade de réserve.

MM. le *capit.* Pidoux et le *lieut.* Badin sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *capit.* Gaillemain est affecté au 12e rég.;

M. le *capit.* Moyse est placé au 1er annamites et M. le *capit.* Valmary au 2e annamites.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Ferrand est désig. pour le 4e sénégalais.

Madagascar. — M. le *chef de bat.* Ristori est placé au 13e rég.;

MM. le *chef de bat.* Gerboz et le *capit.* Pereyre sont désig. pour le 3e sénégalais;

M. le *chef de bat.* Le Rouvillois est affecté au 1er malgaches;

MM. les *lieut.* Clerc, Leroy, Lemoine et Le Borgne sont désig. pour le 2e malgaches;

M. le *chef de bat.* Chenard est placé au 3e malgaches.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.-col.* Roulet est nommé command. sup. des troupes du Pacifique.

ARTILLERIE

Chine. — MM. le *capit.* Tardieu; les *lieut.* Noir, Diraison et Bardonnenche sont désig. pour le corps d'occupat.

Tonkin. — MM. les *capit.* Salé, Camp, Gacôgne, Derepas et Bourreaud; les *lieut.* Gardeux, Chotard, Rogier, Morlière et Germain sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *chefs d'escad.* Rauch, François et Peyregne; les *capit.* Morizon, Hervé, Kieffert, Petitdent, Casaneuve et Vast; les *lieut.* Brossier, Lhoste, Perrin, Niollet, Benoist et Tisseyre et le *sous-lieut.* Petit sont désig. pour la Cochinchine;

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Langlois et Schultz sont désig. pour la sous-direct. de Dakar;

MM. le *chef d'escad.* Allègre; les *capit.* Bianchi et les *lieut.* Barrois et Verlaque sont affectés au 6e rég.;

M. le *chef d'escad.* Danchaud est désig. pour l'A. O. F.;

M. le *lieut.* Létang est placé en Mauritanie.

Madagascar. — M. le *chef d'escad.* Savary est placé à Tananarive;

MM. le *capit.* Lambert; le *lieut.* Denis; le *sous-lieut.* Robert et le *vétérin. en* 2e Mamet sont affectés au 7e rég.;

MM. le *capit.* Chrétien et le *lieut.* Bèle sont désig. pour Madagascar.

Martinique. — M. le *capit.* Fabresse est désig. pour la Martinique.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — MM. Rostini et Sibirill, *officier d'admin. de* 2e *cl.*, sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Ravier et l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Malvos sont désig. pour l'A. O. F.;

M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Masson est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger;

M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Olivier est désig. pour le chemin de fer de Thiès-Kayes.

CORPS DE L'INTENDANCE

Afrique Occidentale. — M. le *sous-intendant de* 3e *cl.* Fraisse et M. l'*adjoint* Théodore sont désig pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. l'*adjoint* Michaux est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Terrentroy est désig. pour l'A. O. F.

Congo. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Blancard est désig. pour le Congo.

SERVICE DE SANTÉ

Missions. — M. le *méd. ppal de* 2e *cl.* Gouzien est désig. pour une mission en Angleterre.

Tonkin. — MM. André dit Duvigneau, *méd. ppal de* 1re *cl.*; Capus, *méd. ppal de* 2e *cl.*; Brossier, *méd.-maj. de* 1re *cl.*; Parazols et Mathis, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour le Tonkin;

M. Le Corre, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est placé à Ha-giang;

MM. Vallet, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, Mouzels, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*; Laurent *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour Hanoï;

M. Bruas, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est placé à Bac-ninh;

M. Vidal, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est affecté à Bac-kan;

M. Authier, *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour Haïphong.

Cochinchine. — M. Lucas, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour la Cochinchine.

M. Brau, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est placé aux Mares;

M. Tédeschi, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour Hué;

M. Frontgous est désig. pour le poste consulaire de Battambang;

Afrique Occidentale. — MM. Hotchkiss, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, et Lamandé, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour l'A. O. F.;

MM. Toché, *méd-maj. de* 1re *cl.*; Bresson, *méd-maj. de* 2e *cl.*; Cavasse et Geniès, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont placés à Dakar;

M. Camus, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour la Côte d'Ivoire;

M. Bargy, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est placé à Kati;
M. Perreaux, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est désig. pour Kayes.
Congo. — M. Gallier, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour le Gabon.
Madagascar. — MM. Boullet, Mongie, Rul et Faucheraud, *méd.-maj. de 2e cl.*; Paramanandâ-Mariadassou, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, et Duliscouët, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour Madagascar.
Nouvelle-Calédonie. — MM. Normet, *méd. maj. de 2e cl.*, et Jousset, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Morand est désig. pour Saïgon.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Levant. — M. le *lieut. de vaiss.* Benoist d'Azy est désig. pour command. la *Mouette* à Constantinople.
Extrême-Orient. — M. le *capit. de frég.* Nouette d'Andrezel est désig. pour le *Bruix*;
M. l'*enseig. de vaiss.* Tenot est désig. pour le *Styx;*
MM. le *lieut. de vaiss.* Maurin et l'*enseig. de vaiss.* Pitous sont désig. pour la *Manche.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Madagascar. — M. le *commiss. de 2e cl.* Bourgain est désig. pour la *Rance.*

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 2e cl.* Quentel est désig. pour la *Décidée.*

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés :

Juge président au tribunal de première instance de Tananarive (Madagascar), M. Vayre;
Conseiller à la Cour d'appel de la Réunion, M. Bentégeat;
Juge président du tribunal de première instance de Cayenne (Guyane), M. Delprat;
Procureur de la République à Conakry (Guinée), M. Rouvin;
Juge président du tribunal de première instance de Diégo-Suarez (Madagascar); M. Villeroy;
Juge président au tribunal de première instance de Bingerville (Côte d'Ivoire), M. Lefebvre d'Argencé;
Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Bingerville (Côte d'Ivoire), M. Vigneau;
Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Dakar (Sénégal), M. Guérin;
Juge suppléant au tribunal de première instance de Tamatave (Madagascar), M. Reynaud;
Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Pondichéry (Inde), M. Longue;
Juge suppléant au tribunal de première instance de Brazzaville (Congo), M. Coullet (Fernand-Maurice-Hector);
Juge suppléant au tribunal de première instance de Conakry (Guinée), M. Sainte-Luce;
Juge suppléant au tribunal de première instance de Dakar (Sénégal), M. Ninet;
Juge suppléant au tribunal de première instance de Fort-de-France (Martinique), M. Deymes (Jean-Julien-Marcellin-Robert);
Juge de paix à compétence étendue à Nam-dinh (Indo-Chine), M. Gaudin;
Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Travinh, M. Lacouture;
Juge suppléant au tribunal de première instance de Pnom-penh, M. Habert;
Juge suppléant au tribunal de première instance de Mytho, M. Delacroix;
Juge au tribunal de première instance de Saint-Pierre (Réunion), M. de Chelle;
Juge au tribunal de première instance de la Basse-Terre (Guadeloupe), M. Jardon;

Juge président au tribunal de première instance de Saint-Pierre et Miquelon, M. Vernerey ;
Président du Conseil d'appel de Saint-Pierre et Miquelon, M. Moulin ;
Conseiller à la Cour d'appel de l'Inde, M. Bonne ;
Greffier du tribunal de première instance de Saint-Pierre (Réunion), M. Blanchetou ;
Greffier du tribunal de première instance de Bingerville (Côte d'Ivoire), M. Auril ;
Greffier du tribunal de première instance de Saint-Louis (Sénégal), M. Béraut ;
Juge de paix à Fort-de-France (Martinique), M. Héber ;
Juge de paix à la Basse-Terre (Guadeloupe), M. Ribes (Michel) ;
Attaché au parquet du procureur général de l'Indo-Chine, M. Paris.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Essai d'une psychologie de l'Angleterre contemporaine. *Les crises belliqueuses*, par J. BARDOUX. Un vol. in-8° de la Bibliothèque de philosophie contemporaine. — Félix Alcan, éditeur.

Le nouveau livre de M. Jacques Bardoux a paru à son heure, au moment où les élections et l'Entente cordiale venaient éveiller chez tous les esprits curieux le désir de connaître les lignes générales de la politique anglaise intérieure et étrangère. M. J. Bardoux nous fournit les renseignements nécessaires pour comprendre l'évolution de l'Angleterre moderne. Il recherche les origines de la réaction conservatrice et du réveil belliqueux dont le parlement de 1900-1906 et la poussée germanophobe ont été les dernières expressions. Cet ouvrage distingué est plus qu'un livre d'actualité : il constitue une contribution importante à la psychologie sociale. L'auteur, en effet, recherche dans les caractères du tempérament britannique et de la société anglaise, les facteurs des crises belliqueuses. Il voit leur évolution, d'abord pendant l'accalmie pacifique, que symbolise Gladstone, puis dans le réveil combatif dont la guerre sud-africaine est la récente manifestation. Pour arriver à cette double analyse, M. J. Bardoux nous donne d'abord une définition psychologique du libéralisme de R. Cobden, J. Stuart Mill et Gladstone de l'idéalisme de Carlyle, Ruskin et C. Dickens, puis une étude historique sur les origines de la crise libérale et de la poussée impériale, qui sont d'un intérêt saisissant. Après avoir lu M. J. Bardoux, non seulement on connaît l'Angleterre moderne, mais on comprend l'âme britannique. Son livre devrait être dans toutes les bibliothèques.

La Guinée française (*Races, Religion, Coutumes, Production, Commerce*), par ANDRÉ ARENI, ancien administrateur des colonies. Un vol. in-8° de 628 p., une carte et des annexes. — Chez Challamel, 1907.

En une dizaine de chapitres bien écrits et fort documentés, l'auteur passe de l'étude géographique et administrative du pays à l'examen de sa situation économique fort intéressante. Il aborde le problème de l'Islam et dit éloquemment ce qu'a été, en quinze ans, l'action française en Guinée, d'abord sous la direction de l'éminent gouverneur Ballay, ensuite sous celle de son continuateur, M. Cousturier. Le chapitre IX est à lire et à méditer par et pour tout le monde.

A. F.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Doit-on aller au Tonkin? par Robert Doucet. Une broch. in-8° de 60 pages. Edition du Comité Dupleix, Paris, 1907.

Le Pérou d'aujourd'hui et le Pérou de demain, par Emile Guarini, professeur à l'Ecole d'arts et métiers de Lima. Une broch. in-8° de 16 pages. H. Dunod et H. Pinat, Paris, 1907.

La Pologne et l'Islam (notes historiques), par Thadée Gasztowtt. Un fort vol. in-18 jésus de 360 pages. Société Française d'imprimerie et de librairie, Paris, 1907.

Statistiques coloniales pour les années 1895-1904 (Finances). Un vol. in-8° de 274 pages. Office colonial, Paris, 1907.

L'Ecosse, par Mme Marie-Anne de Bovet. Un vol. in-16, illustré de 41 gravures hors texte. Hachette et Cie, Paris, 1907.

Nouveaux zigzags en France, par Henri Boland. Un vol. in-16, illustré de 61 gravures. Hachette et Cie, Paris, 1907.

Essai historique sur les Expositions universelles de Paris, par Adolphe Démy, consul. Un vol. gr. in-8° raisin de 1 097 pages. Alph. Picard et fils, Paris, 1907.

The Monroe mission to France (1794-1796), by Beverly W. Bond, Ja. Un vol. in-8° de 104 pages. The Johns Hopkins Press, Baltimore, 1907.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*juin* 1907). Aug. Bernard : L'outillage de l'Algérie. — Robert de Caix : La question marocaine. — V. Demontès : Les forêts algériennes en 1905 et 1906.

Association cotonnière coloniale (*avril* 1907). Rapport sur la culture du coton dans la région de Philippeville (Algérie) et dans les colonies allemandes. — (*mai* 1907). La culture du coton dans la région du Moyen-Logone (Congo français).

La Ligue maritime (*juin* 1907). Léon de Seilhac : Les formes diverses d'organisation chez les marins pêcheurs. — Commandant Darrieus : La maîtrise de la mer.

La Quinzaine coloniale (10 *juin* 1907). J. Chailley : Les sucres et les détaxes de distance.

Revue politique et parlementaire (10 *juin* 1907). René Millet : France, Allemagne, Maroc. — Maurice Ordinaire : La Tunisie nouvelle.

Revue des Troupes coloniales (*juin* 1907). Capitaine Chaudron : Notes sur le pays de Bouna, dans la Haute Côte d'Ivoire. — Lieutenant Ayasse : Première reconnaissance N'Guimi-Agadem-Bilma.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'Esplorazione commerciale (15 *giugno* 1907). Guis. de Luigi : La Conferenza Imperiale. (L'auteur estime que la présence au pouvoir du parti libéral constitue le grand obstacle à l'entente définitive entre l'Angleterre et ses colonies, le parti conservateur jouissant au contraire d'une grande popularité dans ces mêmes colonies) — Arist. Cornoldi : La questione congolese.

L'Italia moderna (15 *giugno* 1907). Luigi Raggi : La produzione mondiale del frumento.

La Rassegna nazionale (15 *giugno* 1907). Adolfo Dosio : Gli Italiani al « Lötschberg » (Berna).

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

BULLETIN FINANCIER

Les préoccupations tirées de la situation politique intérieure prennent le pas sur toutes les autres et ce n'est pas assurément pour faciliter les choses. Le marché très atteint par la baisse précédente est tout à fait mal en point avec le recul qui est la conséquence des graves événements du Midi.

La liquidation du 15 au Parquet a été laborieuse; que sera celle de fin de mois à laquelle s'ajoutera la liquidation en coulisse?

De quelque optimisme que l'on veuille se cuirasser, l'avenir immédiat n'est donc pas encourageant et l'on ne se sent guère porté à conseiller de réagir. Et cependant parmi les valeurs affectées, il en est d'excellentes dont le fond demeure intact et dont les prix actuels deviennent tentants.

En clôture, on est plus ferme.

Nos Rentes sont à 94.30 à terme et 94.25 au comptant ex-coupon de 0.75; après avoir été au dessous de 94 francs.

Les Fonds Coloniaux sont un peu plus faibles : l'Afrique Occidentale est à 442; le Tonkin 2 1/2 0/0 à 77.95; l'Indo-Chine 3 1/2 0/0 à 458.50.

Les Fonds Etrangers, après avoir baissé, se relèvent un peu. L'Extérieure Espagnole fait 93.17 contre 92.75; le Turc 94.30 contre 93.60; le Japonais 4 0/0 93.20 contre 92.30.

Les Fonds Russes ont beaucoup baissé, affectés par la dissolution de la Douma, et ont un peu repris; certes, la situation politique demeure fort obscure, mais la Douma dissoute, il en faut une autre. On va donc procéder à de nouvelles élections, et pendant ce temps les valeurs continueront à cascader.

Le 4 0/0 Consolidé est à 75.25; le 4 0/0 1901 à à 73.25; le 3 0/0 1896 à 60; le 5 0/0 1906 à 86.55; les Bons 5 0/0 1904 à 485.

Le marché des Sociétés de crédit reste indécis. Il se remet pourtant peu à peu de sa faiblesse sur la conviction qu'a la Bourse que le projet Caillaux subira de nombreuses modifications.

Le Crédit Foncier se retrouve à 668.50; la Banque de Paris et des Pays-Bas est à 1.440 contre 1.465; le Crédit Lyonnais à 1.150 contre 1.147; le Crédit Industriel à 647 contre 649; la Banque Française 260 contre 265; l'Union Parisienne 729 contre 744.

Parmi les Banques coloniales, la Banque de l'Algérie progresse à 1.219; la Compagnie Algérienne faiblit à 885; la Banque de l'Indo-Chine reste à 1.370.

Dans le groupe étranger, la Banque Ottomane est ferme à 707; le dividende de 1906, soit 22.50, sera mis en payement au début de juillet; Banque des Pays Autrichiens 402; Banque d'Athènes 118; Banque Franco-Espagnole 305.50. La Banque Russo-Chinoise a fléchi assez vivement à 650. Les Banques du Mexique sont sans changement.

L'attitude du Sénat hostile au rachat contribue à soutenir les cours des actions des grandes Compagnies de chemins de fer.

Bonne tenue des Chemins Algériens.

Le Métropolitain est revenu en arrière perdant toute l'avance exagérée que la spéculation lui avait fait gagner, il reste à 518.

Aux Chemins Espagnols, l'Andalous est à 178 contre 186; le Nord-Espagne à 262 contre 259; le Saragosse 382 contre 388.

Les Valeurs Electriques sont toujours discutées. L'électricité de Paris recule à 351; la Parisienne électrique à 263; la Thomson Houston à 638; les Railways et Electricité sont mieux à 151.50. Aux valeurs de transport, l'Omnibus faiblit à 920 contre 965; les Voitures 232 contre 240; la Transatlantique 213 et les Messageries Maritimes 210 contre 225.

Dans le compartiment des Valeurs Industrielles Métallurgiques, etc., notons la hausse des Aciéries du Nord et de l'Est à 1.788, la baisse du Creusot à 1.874 et de Chatillon-Commentry à 1.200.

Les Valeurs Russes subissent le contre-coup de la baisse des Rentes de l'Etat, Briansk, 270; Sosnowice, 1.290; Krivoï-Rog, 1.015; Dniéprovienne s'avance à 1.300 francs.

Parmi les Valeurs minières, l'Aguilas reprend à 157; le Nickel faiblit à 691.50; Guergour recule à 734; le Platine est mieux à 542. Les Valeurs de cuivre suivent les mouvements du métal. Le Rio est toujours ballotté, avec des mouvements importants, il reste à 2.063. Le Cape Copper 271.50 contre 275; la Tharsis 172.50 contre 179; Catemou 845 contre 976; Telemarken 30 contre 40.

Les Mines de Diamants sont toujours discutées : De Beers 597; Jagersfontein 180.

Les Mines d'or font preuve d'une grande indécision provoquée par la question de la main-d'œuvre.

Chartered 32.75; East Rand 98 25; Ferreira 478.50; Geldenhuis 70; Golden 144.50; Goldfields 82.25; Randmines 136; Robinson Gold 202.50; Simmer and Jack 27.50; Transvaal 49.50; Village 90.50.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

France, Algérie, Tunisie et Colonies. . . .	15 fr.	8 fr.
Étranger et Union postale.	20 fr.	12 fr.

PRIX DE LA LIVRAISON	France et Colonies. . .	0 fr. 75 c.
	Étranger	1 fr. »

COLLECTIONS DE LA REVUE

Nous ne disposons plus que d'un nombre fort restreint de collections complètes de la Revue qu'on peut se procurer aux conditions suivantes :

ANNÉE 1897.	50	francs
» 1898.	50	»
» 1899.	40	»
» 1900.	30	»
» 1901.	25	»
» 1902 et suivantes, chacune. . .	20	»

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, en France et à l'Etranger.

Tout changement d'adresse doit être accompagné de 0 fr. 50

Adresser tout ce qui concerne les abonnements, demandes de numéros, envois de fonds, etc., à l'Administrateur, 19, *rue Cassette*, *Paris*, VIe.

PRIME A NOS ABONNÉS

L'administration de la Revue se charge, à titre gracieux de tous les achats et expéditions de livres, cartes géographiques pour ses abonnés de province, des colonies et de l'étranger : s'adresser directement à l'administrateur de la Revue, **21, RUE CASSETTE**, Paris, VIe

CHEMINS DE FER DU MIDI

VOYAGES CIRCULAIRES A PRIX RÉDUITS

EN PROVENCE ET AUX PYRÉNÉES

Prix : 1er, 2e et 3e parcours, 68 fr. en 1re classe ; 51 fr. en 2e classe. 4e, 5e, 6e et 7e parcours, 91 fr. en 1re class e ; 68 fr. en 2e classe. 8e parcours, 114 fr. en 1re classe ; 87 fr. en 2e classe.

Le 8e parcours peut, au moyen de billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits de ou pour Marseille, s'étendre de Marseille sur le littoral jusqu'à Hyères, Cannes, Nice ou Menton, etc., au choix du voyageur.

Durée : 20 jours pour les sept premiers parcours et 25 jours pour le huitième.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Enregistrement de bagages par les bureaux-succursales de la Compagnie.

Les voyageurs munis de leurs billets de parcours peuvent faire enregistrer leurs bagages dans les bureaux-succursales de la Compagnie : 88, rue Saint-Lazare; 6, rue Sainte-Anne et 45, rue de Rennes qui se chargent de leur transport à la gare de Paris moyennant la perception de 0 fr. 25 pour un colis, 0 fr. 40 pour deux colis et 0 fr. 10 pour chaque colis en sus.

Les bagages doivent être remis dans ces bureaux une demi-heure avant l'heure fixée pour leur transport du bureau-succursale à la gare. Cette heure est indiquée pour les divers trains du matin et du soir, par des affiches apposées dans chacun de ces bureaux.

Les bureaux-succursales sont ouverts de 8 heures du matin à 8 heures du soir, sauf les dimanches et jours de fête où ils sont fermés à partir de midi.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

I. — De Paris sur les côtes du Sud de l'Angleterre.

L'ILE DE WIGHT ET LONDRES

Billets valables pendant 60 jours, délivrés toute l'année Viâ Dieppe et Newhaven.

ITINÉRAIRE. — Paris, Rouen, Dieppe, Newhaven, Hastings, Londres, Portsmouth — Harbour, Ryde, Portsmouth, Newhaven, Dieppe, Rouen, Paris.

1re classe, 111 fr. 50 ; 2e classe, 76 fr. 90.

Ces billets permettent de visiter Hastings, Saint-Léonards, Eastbourne, Brighton, Worthing, Littlehampton, Bognor, Portsmouth, l'Ile de Wight et les villes les plus importantes de la côte anglaise situées entre Hastings et l'Ile de Wight.— Le voyage peut être effectué par Hastings-Londres-Portsmouth-Ryde-Portsmouth ou inversement.

II. — Billets d'aller et retour valables pendant 14 jours.

Délivrés à l'occasion des grandes fêtes.

1° — DE PARIS A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe, 49 fr. 05 ; 2e classe, 37 fr. 80 ; 3e classe 32 fr. 50.

2° — DE ROUEN A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe, 44 francs ; 2e classe 34 francs ; 3e classe, 29 fr. 50.

3° — DE DIEPPE A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe 40 francs ; 2e classe, 31 fr. 25 ; 3e classe, 25 francs.

III. — Billets d'aller et retour valables du vendredi au mardi.

§ 1. — Délivrés jusqu'au 24 mars 1907.

DE PARIS A LONDRES.

1re classe, 49 fr. 05 ; 2e classe, 37 fr. 80 ; 3e classe, 3 fr. 50.

§ 2. — Délivrés toute l'année.

1° — DE DIEPPE A NEWHAVEN ET VICE VERSA.

1re classe, 30 francs ; 2e classe, 22 fr. 50 ; 3e classe, 16 fr. 25.

2° — DE DIEPPE A LONDRES.

Ou toute autre gare de la Compagnie de Brigthon (Newhaven excepté) et vice versa.

1re classe, 37 fr. 50; 2e classe, 27 fr. 50 ; 3e classe, 20 francs.

Dans le but de faciliter les relations entre **Le Havre**, la **Basse-Normandie** et la **Bretagne**, il sera délivré, du 1er avril au 2 octobre 1907, par toutes les gares du réseau de l'Ouest et aux guichets de la Compagnie normande de navigation à vapeur, des billets directs comportant le parcours, par mer du Havre à Trouville et par voie ferrée, de la gare de Trouville au point de destination et inversement.

Le prix de ces billets est ainsi calculé :

Trajet en chemin de fer. — Prix du tarif ordinaire;

Trajet en bateau. — 1 fr. 70 pour les billets de 1re et 2e classe (chemin de fer) et 1re classe (bateau); et 0 fr. 90 pour les billets de 3e classe (chemin de fer) et 2e classe (bateau).

CHEMINS DE FER DU NORD

Carnets de voyages circulaires à prix réduits en France et à l'etranger avec itinéraire tracé au gré des voyageurs

La Compagnie du Nord délivre toute l'année des Livrets à coupons à prix réduits perme aux intéressés d'effectuer à leur gré un voyage empruntant à la fois les réseaux français m politains, algériens et tunisiens, les lignes de chemins de fer et les voies navigables des européens désignés ci-après : Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg, Autriche-Hongrie, manie, Bosnie, Bulgarie, Serbie, Roumélie, Turquie, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Italie, D mark, Suède, Norwège et Finlande.

Les conditions principales d'émission de ces livrets sont les suivantes :

L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ initial. Il peut affecter la fo d'un voyage circulaire ou celle d'un aller et retour.

Le parcours à effectuer sur les réseaux ou par les voies navigables des pays indiqué dessus (France et Etranger) ne peut être inférieur à 600 kilomètres. La durée de validité livrets est de 45 jours lorsque le parcours ne dépasse pas 2.000 kilomètres : elle est de 60 j pour les parcours de 2.000 à 3.000 kilomètres, et de 90 jours au-dessus de 3.000 kilomètres.

Dans aucun cas la durée de validité ne peut être prolongée ni l'itinéraire modifié.

Les enfants âgés de moins de 4 ans sont transportés gratuitement s'ils n'occupent pas place distincte : au-dessus de 4 ans jusqu'à 10 ans, ils bénéficient d'une réduction de moiti

Il n'est accordé aucune gratuité pour le transport des bagages enregistrés.

Aucune réduction sur le prix de ces livrets n'est accordé pour les voyages effectué groupe ou les voyages de famille.

Ces livrets doivent être demandés à l'avance sur des formulaires *ad hoc* et au moye cartes, tarifs et documents tenus à la disposition des intéressés dans toutes les gares et sta françaises ou étrangères faisant partie des pays européens désignés ci-dessus.

Ces demandes doivent comporter la liste exacte des villes à visiter et l'indication des i raires choisis.

Il est exigé des voyageurs, au moment de la demande, le dépôt d'une provision de 3 fr par livret. Cette somme est déduite du prix lorsque le voyageur prend possession d livret.

Pour déterminer l'itinéraire de son voyage, il est recommandé au voyageur de consulte préalable, les Indicateurs des chemins de fer et des lignes de navigation. Ces documents s donnent, en effet, exactement les renseignements qu'il est important de connaître (corres dances les plus rapides, voitures directes, voitures-lits ou wagons-restaurants, train à inte culation). — En raison des communications plus rapides qui peuvent exister par des itinér détournés, la route kilométriquement la plus courte n'est pas toujours, en effet, la plus a tageuse.

Chemins de fer d'Orléans

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances.

Il est délivré, à partir du 1er juillet jusqu'au 1er octobre, aux familles d'au moins trois sonnes, au départ de toute gare du réseau pour toute autre gare du réseau distante l'un l'autre d'au moins 125 kilomètres, des billets d'aller et retour de famille en 1re, 2e et 3e cl valables indistinctement jusqu'au 1er novembre (nuit du 1er au 2 novembre).

Pour les trois premières personnes : prix des billets d'aller et retour ordinaires ; pour la trième personne et suivantes, réduction variant de 50 à 75 %, avec faculté pour les mem de la famille au-dessus de trois personnes d'effectuer isolément leur voyage d'aller et retou

En outre, il peut être délivré au chef de famille, en même temps que son billet, une d'identité lui permettant de voyager isolément à demi-tarif entre le lieu de départ et le lie villégiature.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux gares et bureaux succursale la Compagnie.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage Circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, valables 30 *jours* (*délivrés toute l'année*)

1re classe, 65 francs — 2e classe, 50 francs

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

(1) Il est délivré peur l'extention de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol et retour de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits.

Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans, située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classes comportant une réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

Le billet d'aller, pour rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du Voyage Circulaire et au moins 4 jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

Facultés données aux voyageurs pour se rendre sur l'une des plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans.

1° *Billets d'aller et retour individuels.* Ces billets de toutes classes, valables 33 jours, avec facultés de prolongation moyennant supplément, sont délivrés du jeudi, qui précède la fête des Rameaux au 31 octobre à toutes les stations du réseau d'Orléans pour les stations suivantes :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-Labbé, Douarnenez et Châteaulin.

Réduction de 20 à 40 % suivant la classe et le parcours.

2° *Billets d'aller et retour collectifs de famille pour les stations balnéaires* délivrés du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 1er octobre inclus, à toutes les stations du réseau pour les stations ci-dessus, distantes d'au moins 60 kilomètres de la gare de départ et aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble.

Validité deux mois avec faculté de prolongation.

Réduction 20 à 50 % suivant le nombre de personnes.

Faculté pour le chef de famille de revenir seul à son point de départ et de voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

3° *Billets d'aller et retour collectifs de famille de grandes vacances* délivrés à dater du 1er juillet au départ des gares distantes d'au moins 125 kilomètres, et valables sans supplément, jusqu'au 1er novembre inclus.

Réduction des aller et retour ordinaires pour les trois premières personnes de 50 % pour la quatrième, et de 75 % pour la cinquième et les suivantes, sans que, toutefois, la réduction par personne puisse excéder 50 %.

Faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Mêmes facultés que ci-dessus pour le chef de famille.

Voyage collectif nécessaire pour trois personnes seulement.

DENTIFRICES

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
des RR. PP.

BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de **SOULAC**

A. SEGUIN, BORDEAUX

MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS

Exposition Universelle Paris 1900

MODÈLE du FLACON

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNEREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS. — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRERES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Billets simples de France en Espagne.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. (Paris, Dijon, Lyon, Marseille, etc.) délivrent toute l'année des billets directs simples pour Barcelone.

Consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17

11me Année. — N° 250 16 Juillet 1907

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

		Pages
P. Chemin-Dupontès.....	Le commerce des colonies françaises en 1906..	65
E. Dugas.....	La liberté d'enseignement à Madagascar.....	77
E. de Renty..... Capitaine d'infanterie breveté.	Les Compagnies à charte de l'Afrique anglaise.	86
Dr Jean Legendre..... Membre de la Mission scientifique française au Se-Tchouen.	De Wan-shien à Tcheng-tou. — Journal de route.....	98

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

La question marocaine à la Chambre des députés. — *Une question de M. Denys Cochin. Déclarations de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères*..... 113

Renseignements politiques. — France. *Le voyage de M. Etienne à Kiel et à Berlin. Le Livre Jaune sur l'élevation des droits de douane en Turquie.* — Allemagne. *L'empereur Guillaume II en Danemark.* — Espagne. *La fin de l'abstention parlementaire des libéraux espagnols.* — Italie. *Les élections administratives de Rome.* — Maroc. *L'enlèvement du caïd Mac Lean par Raïssouli.* — Etats Unis. *La flotte américaine dans le Pacifique*..... 127

Renseignements économiques. — *Les constructions des marines de guerre en 1906. — Mouvement économique de la Chine en 1905.— Situation des îles Bermudes en 1905*.. 139

Nominations officielles..... 142

Bibliographie. — Livres et Revues..... 143

CARTES ET GRAVURES

Carte de la Rhodésia..... 91

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — *Téléph.* 732.84.
Abonnement annuel
France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale 20 francs
La Livraison : *France*, 0,75 *Etranger* : 1 fr.

Depuis le 1er janvier 1907 les annonces sont reçues à l'administration des Questions, 19, rue Cassette.

Au COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE, 19-21, rue Cassette, PARIS

Guides Madrolle

TONKIN DU SUD, HANOI..... **10 francs**

Un travail historique, anthropologique, et sociologique du peuple anamite précède les itinéraires. Le voyageur aura tous les renseignements pour visiter en détail la belle capitale moderne, **Hanoï**, la ville industrielle de **Namdinh**, les cités anciennes de **Ko-Loa**, de **Thang Long**, de **Hoa-Lu**, et excursionner dans les jolis sites de **Da-Phuk**, de **Bavi**, de **Chiné**, de la **Rivière Noire** et du **Thanh-Hoa**.

CHINE DU SUD, PORTS DU JAPON..... **12 francs**

Le Touriste trouvera les indications nécessaires pour visiter les pays de l'**Extrême-Orient**, et pour pénétrer en Chine par le **Si-Kiang**, ou par le **Fleuve Bleu** — HONG-KONG, CANTON, MACAO, CHANG-HAÏ, HAN-KÉOU.

CHINE DU NORD, CORÉE, LE TRANSSIBÉRIEN..... **12 francs**

Le Guide prend le voyageur à **Chang-Haï** et lui fait parcourir toutes les excursions autour de **Pékin** et celles de la **Chine septentrionale** et **occidentale**; il le conduit jusqu'en Europe, à travers la **Mandchourie**, la **Sibérie**, la **Russie** et l'**Allemagne**. — **Tien-Tsin**, **Pékin**, **Séoul**, **Moscou**, **Varsovie**, **Berlin**.

INDO-CHINE, HARAR, INDES, CEYLAN, SIAM, CHINE MÉRIDIONALE. **18 francs**

Le Guide décrit chaque escale de l'itinéraire **Marseille** à **Canton**; le passager désireux d'étendre le cercle de ses excursions pourra gravir les hauteurs de l'**Ethiopie**, visiter les temples somptueux de l'**Inde méridionale**, aller dans les sanatoria de **Ceylan**, parcourir les villes mortes du **Siam**, étudier les ruines grandioses laissées par la civilisation khmer, remonter le **Fleuve Rouge** jusqu'en **Chine** et séjourner à **Canton**.

MONOGRAPHIES : Rudiments de la langue Chinoise, 2 fr. 50. — La Corée, 3 fr. — Les voyageurs Chinois, 1 fr. — L'Art chez les Chinois, 1 fr. — L'Histoire de la Chine, 1 fr. — Sud de la Chine, 3 fr. — Nord de la Chine, 3 fr. — Le Sud du Yun-nan, 2 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de ville de Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, des billets demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point d'entrée en Espagne et Cerbère-Port Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec les carnets de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire tracé au gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu soit par le même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points à l'aller et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

A dater du 1er janvier 1907 l'Administration de la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, reçoit elle-même et sans intermédiaire les insertions relatives à la publicité commerciale, industrielle et financière.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE COMMERCE DES COLONIES FRANÇAISES EN 1906

Bien que les résultats du commerce des diverses possessions françaises ne soient encore connus qu'incomplètement, les renseignements que l'on possède actuellement, soit par des statistiques, soit par des rapports, permettent d'ores et déjà de se faire une idée de ce qu'a été l'année écoulée au point de vue économique. Nous allons donc donner un aperçu très résumé de la situation générale. Nous examinerons ensuite les différentes colonies.

Dans l'ensemble, tous les symptômes qui avaient été constatés en 1905 ont eu leur suite naturelle en 1906. Les grandes crises que l'on peut malheureusement considérer comme presque définitives, celle du sucre dans les vieilles colonies et celle de la pêche à Saint-Pierre et Miquelon ont été en s'accentuant.

Les crises moindres qui affectent la Nouvelle-Calédonie et l'Océanie ont continué à sévir, et bien que l'on puisse espérer un retour à un état moins difficile, aucun élément nouveau n'est intervenu pour en amener la fin.

En revanche l'Afrique occidentale, le Congo, Madagascar, la Côte des Somalis continuent à progresser d'une manière très sensible. Les progrès signalés en 1905 ont poursuivi une marche normale et tout laisse entrevoir pour l'avenir un développement économique plus considérable encore.

Enfin l'Indo-Chine, sur laquelle on ne possède pas encore de résultats précis, semble avoir été atteinte moins profondément dans ses récoltes de riz que l'année précédente, et le développement de ses autres richesses et de son trafic en général continuant à se développer d'une façon satisfaisante, il est permis de penser que les résultats de 1906 ne seront pas inférieurs à ceux de l'année précédente.

Voyons maintenant chaque colonie.

AFRIQUE OCCIDENTALE

L'Afrique Occidentale a déjà fait connaître les résultats précis du Sénégal et du Haut-Sénégal réunis, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey; ceux de la Guinée manquent.

Au *Sénégal*, une récolte d'arachides supérieure à celle des années précédentes, et surtout une élévation du cours de ce produit, a amené à l'exportation une hausse de 11.154.386 francs, à laquelle, à l'importation, a correspondu une légère plus-value de 750.892 francs ; soit ensemble un progrès sur l'année précédente de plus de 12 millions, avec les chiffres suivants :

Importations.....	54.165.670 francs
Exportations.....	35.718.741 —
Commerce total.....	19.884.411 francs

Ce chiffre n'atteint pas celui de 1902 qui fut le plus fort réalisé par la colonie (92 millions), mais il n'en est pas loin, et il est supérieur de 11.833.773 francs à la moyenne quinquennale 1901-1905.

La répartition entre commerce français et étranger est sensiblement la même qu'en 1905. La France fait 65,6 % du commerce total au lieu de 63 %, dont 57,7 % de l'importation et 73 % de l'exportation.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, c'est principalement aux arachides du Sénégal qu'est due la hausse de l'exportation ; mais il convient aussi de faire entrer en ligne de compte les progrès réguliers de la colonie du Haut-Sénégal et Niger dont les statistiques commerciales sont confondues avec celles du Sénégal. Ce vaste territoire s'ouvre toujours davantage à la pénétration commerciale qui met en valeur chaque jour de nouvelles ressources, principalement en caoutchouc, dont on constate la régulière et constante augmentation du trafic. Si, au total des importations, les augmentations apparaissent d'une manière moindre, en vérité elles n'en sont pas moins en progrès. L'année 1905, pour les travaux publics, avait profité d'une importation considérable de matériel qui n'avait aucun rapport avec les opérations commerciales. Ces importations ne se sont pas reproduites en 1906 et les importations commerciales proprement dites ont profité d'un gain de plus de 3 millions.

En *Guinée Française*, bien que les résultats statistiques ne soient pas encore exactement connus, on sait déjà que l'année 1906 est en progrès considérable sur la précédente. L'ouverture du chemin de fer, en permettant au commerce d'aborder plus

facilement les régions de l'intérieur, a amené une augmentation de la sortie des produits naturels, à laquelle a correspondu une forte hausse de l'importation. Il n'est pas douteux que, lorsque le chemin de fer, qui est actuellement à peu près au tiers de son parcours, atteindra le Niger, un essor économique très important n'attende cette colonie.

A la *Côte d'Ivoire*, la situation se présente comme suit :

Importations.....	11.671.768 francs
Exportations.....	9.609.984 —
Commerce total.....	21.281.752 francs

Par rapport à 1905, c'est une légère diminution de 249.338 francs ; par rapport à la période quinquennale, c'est un progrès de 2.721.942 francs.

Quant à la diminution de 249.338 francs, elle est purement fictive. Comme pour le Sénégal, les besoins des travaux publics (du port et du chemin de fer) avaient amené, en 1905, une augmentation des importations sans rapport avec le trafic commercial. C'est ainsi qu'à l'entrée on a constaté en moins, en 1906, 2.223.569 francs.

En revanche, les exportations, qui sont le vrai thermomètre de la richesse de la colonie, sont en hausse de 1.974.231 francs. Cette hausse porte sur tous les produits, principalement sur le caoutchouc, qui à lui seul y entre pour 1.188.729 francs; sur l'huile de palme, pour 575.000 francs; sur les amandes de palme, pour 48.000 francs. Il faut toutefois ajouter que les sorties de ces deux derniers produits restent inférieures à ce qu'elles étaient il y a quelques années.

Nous assistons donc au développement régulier de cette belle partie de l'Afrique Occidentale, qui est appelée à se développer d'une manière bien plus considérable, lorsque le chemin de fer lui assurera l'ouverture des riches marchés et de l'exploitation de la région de Kong.

La part de la France, qui, ici, n'est pas, comme au Sénégal et en Guinée, protégée par un tarif douanier, est, dans l'ensemble du commerce, de 31 % au lieu de 31,2 l'année précédente. La situation reste donc la même. La métropole importe 29,1 % et exporte 32,8 %.

Quant au *Dahomey*, il a traversé, depuis trois ans, une crise si grave, par suite de la diminution des sorties de ses seuls produits, les huiles et amandes de palme, que l'on doit considérer comme satisfaisante la hausse de 653.942 francs constatée en 1905, bien qu'elle ne ramène pas la colonie à des chiffres précédemment connus.

La situation commerciale a été la suivante :

Importations.....	10.514.213 francs
Exportations.....	8.506.402 —
Commerce total.....	19.020.615 francs

Nous venons de voir que ces chiffres sont en progrès sur 1905. En revanche, ils restent en diminution sur la période quinquennale 1901-1905 de 4.059.739 francs, ce qui est considérable.

Mais il est certain que les efforts faits par la colonie pour exploiter des cultures nouvelles, en même temps que se produisaient de meilleures récoltes des produits de palme, ont fait progresser la colonie. Ces progrès auraient été bien plus sensibles si, pendant le premier semestre, les mesures quarantenaires dues à la fièvre jaune n'avaient contrarié les importations. C'est ainsi que ces dernières ont été en diminution de 218.311 francs sur celles de l'année précédente, alors que les exportations progressaient de 872.253 francs.

Dans cette progression, les amandes et huiles de palme figurent pour 619.623 francs, le maïs pour 253.050 francs, le coton pour 45.602 francs, le beurre de karité pour 3.011 francs. Ces trois derniers produits sont d'une exploitation nouvelle pour le Dahomey, et peut-être sont-ils destinés à être une véritable révolution économique de la colonie qu'ils pourraient sortir, en prenant plus d'importance, de l'ornière de la monoculture.

Les exportations de maïs ont été triplées en un an. Elles seraient encore plus considérables si le chemin de fer, dont les prix sont encore beaucoup trop élevés pour faire venir ce produit des régions éloignées, consentait à abaisser ses tarifs.

Quant au coton, l'indigène s'adonne avec goût à sa culture, et sa qualité est estimée sur les marchés européens.

Il y a là, pour le Dahomey, une indication toute tracée à suivre désormais, et qui sera d'autant plus facile à observer, que le chemin de fer deviendra l'auxiliaire indispensable de la mise en valeur des régions de plateau.

Au Dahomey, qui est sous le même régime commercial que la Côte d'Ivoire, c'est-à-dire où les produits français ne sont pas protégés, la part de la métropole a été dans le mouvement des affaires, au lieu de 29,3 % en 1905, de 34,9 % du commerce total, dont 35,9 % à l'importation et 33,9 à l'exportation.

Dans l'ensemble, le commerce de l'Afrique Occidentale est dans une situation satisfaisante, et il est bien certain que lorsque les chiffres de la Guinée française seront exactement connus, on aura le plaisir de constater un progrès sensible sur

l'année précédente. Il est même à prévoir que 1906 aura amené notre empire de l'Afrique Occidentale au plus fort chiffre commercial qu'il ait encore jamais fait.

CONGO FRANÇAIS

Les résultats de cette colonie ne sont pas encore exactement connus pour 1906, mais on sait déjà que les progrès sur l'année précédente sont des plus importants. Les sorties de caoutchouc et de bois sont principalement en hausse constante. Il semble bien maintenant que les Compagnies concessionnaires aient en général fini avec la période d'installation et de tâtonnement, et que l'exploitation du pays soit commencée d'une manière rationnelle.

MADAGASCAR

De Madagascar, nous ne pouvons malheureusement encore rien dire de précis, sinon que l'année 1905 aura marqué un progrès et une nouvelle étape dans l'exploitation des richesses naturelles de l'île. On sait combien l'importance irraisonnée des importations et leur peu de rapport avec les besoins de la consommation locale avaient amené une crise sérieuse de 1901 à 1903. La colonie ne fait que s'en relever, et, bien que certainement il y ait une amélioration, due au développement des exportations et aux découvertes minières, il convient encore aux maisons de commerce de la Grande Ile d'être très prudentes. La question du retard apporté à la législation minière, en tenant en suspens l'essor de l'exploitation de l'or, n'a pas été sans nuire au développement commercial que la colonie était en droit d'espérer en 1906. Néanmoins on peut prévoir un progrès sensible sur l'année précédente.

MAYOTTE ET DÉPENDANCES

De cette colonie nous n'avons aucune nouvelle, et comme déjà l'année précédente elle n'avait établi aucun document, il y a là une lacune grave qu'il importerait à l'administration coloniale de combler.

CÔTE DES SOMALIS

Si la colonie de la Côte des Somalis, par son chemin de fer, apporte quelque souci à la métropole pour le moment, elle lui donne en revanche un légitime orgueil par l'essor considérable et constant pris par ses transactions commerciales. Chaque année marque un nouveau progrès.

En 1906, les chiffres ont été les suivants :

Importations.....	13.976.829 francs
Exportations.....	20.272.714 —
Commerce total.....	34.249.543 francs

C'est, par rapport à l'année précédente, un progrès de 4 millions 100.598 francs. Par rapport à la période quinquennale 1901-1905, la plus-value est de 13.026.261 francs. L'augmentation sur 1903 est du double. Les progrès sur l'année 1905 sont partagés par les importations et les exportations, 5.019.829 fr. pour les premières, 8.006.432 francs pour les secondes.

C'est à l'établissement du chemin de fer, drainant vers notre colonie tout le transit de l'Abyssinie, dont profitait autrefois le port de Zeila, qu'est dû, d'une manière presque absolue, cet essor si rapide. Il faut donc, pour que la situation acquise soit conservée et que les progrès continuent, que la question du chemin de fer soit solutionnée, de manière à poursuivre la construction de la ligne au cœur de l'Ethiopie, alors qu'elle s'arrête actuellement en plein désert ; il faut ainsi, par un régime solide entre des mains sérieuses, amener le succès d'une entreprise dont la réussite est indispensable à la vie économique de notre port de Djibouti.

VIEILLES COLONIES

RÉUNION — MARTINIQUE — GUADELOUPE

Bien qu'au point de vue géographique, ces trois colonies n'aient pas de rapports, le grave problème qui les unit, celui de la solution de la crise sucrière, ne nous permet pas, il nous semble, de les séparer dans une étude de leur situation économique.

Toutes trois jouissant d'un climat sensiblement égal, toutes trois colonies de peuplement, où depuis deux cents ans notre race a fait souche et a prospéré jusqu'à y être plus dense que sur le sol de la métropole, elles souffrent toutes trois du même mal qui les ronge depuis vingt ans au point qu'elles sont aujourd'hui également ruinées. Il y a là une question émouvante, et les malheurs de ces frères de notre sang n'ont pas toujours, semble-t-il, été suivis comme ils le comporteraient. On s'est trop habitué à considérer ces colonies comme irrévocablement perdues, sans se préoccuper des moyens de les sauver.

Nous ne referons pas ici une étude de la question sucrière, notre sujet ne le comporte pas; nous considérerons seulement

la situation depuis deux ans. Au lendemain de la première conférence de Bruxelles, des récoltes de betterave particulièrement bonnes en Europe et une spéculation effrénée avaient avili les cours du sucre à un taux tel que les prix de vente étaient inférieurs au prix de revient actuel du sucre de canne. Les colonies, dans cet état de choses, ou ont réalisé à perte leurs récoltes, ce qui a consacré bien des ruines latentes, ou ont évité de vendre, constituant un stock dont l'écoulement a encore pesé sur les cours ; ce stock lui-même a été en partie réalisé à perte. C'est ainsi que les planteurs des colonies, qui depuis des années avaient péniblement réussi à joindre les deux bouts, se sont vus en quelques années réduits à la misère la plus complète. Le seul remède qui apparaîtrait à la situation serait, d'une part, de créer des cultures secondaires qui sont généralement possibles, cacao, café, coton, etc..., et d'autre part, de remplacer les usines actuelles, au matériel démodé donnant un faible rendement, par un matériel nouveau qui réduirait sensiblement le prix de revient du sucre industrialisé. Mais pour ces deux manières de faire, il faut des capitaux très importants et il n'en existe plus dans nos vieilles colonies.

A la *Réunion*, le commerce de 1906 a été le suivant :

Importations.....	11.673.665 francs
Exportations.....	12.547.972 —
Commerce total.....	24.221.637 francs

La perte sur l'année précédente est de 3.393.981 francs ; sur la moyenne quinquennale elle est de 10.393.981 francs. Rarement pays a supporté un écroulement aussi considérable. Pour s'en rendre compte, ce n'est pas aux résultats des dernières années qu'il faut rapprocher le chiffre de 24 millions de 1906, mais à l'année 1860 où la Réunion faisait 111 millions de commerce.

La perte de 1906 sur 1905 est supportée par 6.511.159 francs pour l'importation. Depuis 1904, elle est de 50 % ; que penser de la misère d'un pays où toute une population en trois ans a dû diminuer ses achats de moitié ?

A l'exportation, la perte est de 2.839.720 francs, sur le chiffre déjà déplorable de l'année précédente. En trois ans, elle a perdu 65 %.

La part de la France en 1906 a été de 86,1 % (au lieu de 92,9 % en 1905), dont 75,5 % à l'importation et 96,7 % à l'exportation.

A la *Guadeloupe*, le commerce s'est élevé :

Importations.....	12.867.069 francs
Exportations.....	15.434.609 —
Commerce total.....	28.301.678 francs

C'est une perte de 774.212 francs sur l'année précédente et de 3.513.263 francs sur la moyenne quinquennale. La perte sur 1905 est supportée pour 571.350 francs par les importations et pour 202.862 francs par les exportations.

La part de la France a été de 81,6 % (au lieu de 76,2 en 1905), dont 64,3 % des importations et 98,8 % des exportations.

Dans cette colonie, de sérieux efforts sont tentés pour développer les cultures secondaires, et les cultures de cacao et de café ont pris un certain développement.

La troisième colonie sucrière, la *Martinique*, a fait en 1906 le commerce suivant :

Importations.....	16.907.852 francs
Exportations.....	18.812.130 —
Commerce total.....	33.720.012 francs

C'est une légère augmentation sur l'année précédente de 891.418 francs, mais la perte sur la moyenne quinquennale 1901-1905 est de 2.473.257 francs. L'augmentation se répartit entre les importations pour 148.710 francs et les exportations pour 742.608 francs. Un relèvement du cours des rhums est la cause de ce léger progrès; mais ce mot lui-même est de trop, il n'y a plus progrès, mais atténuation dans la crise.

La part du commerce français est de 74,8 % du total dont 54,9 % à l'importation et 94,6 % à l'exportation.

En 1905, cette même part avait été de 73,5.

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Que dire de la situation de *Saint-Pierre et Miquelon?* Depuis 1898, la chute a été constamment régulière. Elle s'est particulièrement accentuée depuis que la France a renoncé au French-Shore. La cause du mal cependant nous semble être moins dans ce fait que dans l'état de difficulté où se trouvent nos pêcheurs de s'approvisionner en boëte, appât de pêche indispensable, auprès des habitants de Terre-Neuve qui refusent de leur en vendre. Ce qu'il y a de certain, c'est que nos armateurs ruinés refusent d'envoyer leurs bateaux à Terre-Neuve et que la pêche et le commerce de Saint-Pierre et Miquelon sont appelés, si cela continue, à une disparition totale et prochaine.

En 1905, le commerce a été :

Importations.....	5.202.439 francs
Exportations.....	7.086.180 —
Commerce total.....	12.288.619 francs

La diminution sur 1905 a été de 270.213 francs; sur la moyenne quinquennale 1901-1905 de 5.068.874 francs. Celle sur 1905 s'est partagée entre les importations avec 237.082 fr. et les exportations avec 33.131 francs. La part de la France a été de 71 % (au lieu de 66,9 % en 1905) dont 49,2 des importations et 92,8 % des exportations.

GUYANE

Seule des colonies françaises d'Amérique, la situation économique de la Guyane paraît actuellement sous un jour favorable. Cette colonie tire, on peut le dire, sa seule richesse de l'exploitation aurifère ; malheureusement les placers, loin de toute surveillance et d'un contrôle difficile, sont souvent aux mains de fraudeurs qui se soucient fort peu de payer à la colonie les taxes qui lui reviennent et font de la contrebande par la Guyane hollandaise. Il en résulte que les chiffres officiels du commerce sont loin d'être ceux de la réalité, qui est beaucoup plus forte. Il faut espérer qu'une police plus sévère remédiera à cet état de choses pour le plus grand bien des finances de la colonie.

D'autre part, l'introduction de dragues pour l'exploitation aurifère, que poursuivent en ce moment plusieurs sociétés minières, pourra augmenter dans de grandes proportions les sorties du précieux métal.

Nous ne possédons pas encore les chiffres du commerce en 1905, mais il est certain qu'ils consacreront les résultats acquis.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE

Nous passons maintenant aux colonies françaises d'Asie. La situation du commerce des établissements français de l'Inde, en 1906, quoique en légère diminution sur l'année précédente, continue cependant à être dans un état satisfaisant. La hausse de la valeur des arachides explique la différence.

Le commerce de 1906 s'est présenté comme suit :

Importations..... ...	6.604.850 francs
Exportations.....	26.775.097 —
Commerce total.....	33.379.947 francs

C'est sur 1905 une diminution de 162.257 francs, mais sur la période quinquennale 1901-1905, c'est une augmentation de 329.942 francs.

La perte sur 1905 a été entièrement supportée par les exportations, pour 410.900 francs. Les importations, au contraire, sont en progrès de 248.653 francs.

La part de la France, qui ne peut être que très réduite dans nos établissements noyés dans l'Inde anglaise, a été de 26,1 % au lieu de 34 % en 1905. Pour l'importation, elle a été de 25,1 %, et de 27,1 % pour l'exportation.

INDO-CHINE

Nous regrettons de n'avoir encore en main aucun document sur le commerce de l'Indo-Chine en 1906, et nous nous réservons de revenir sur la situation de cette colonie dès que les chiffres du commerce seront connus.

D'une manière générale, bien que la récolte du riz n'ait pas encore été aussi forte en 1902, elle a été moins mauvaise qu'en 1904 et 1905. D'autre part, le développement des autres cultures se poursuit rapidement, en même temps que celui des recherches minières.

Enfin, l'ouverture du chemin de fer jusqu'à Laokay a déjà accru d'une manière sensible le transit vers le Yunnan, faisant ainsi profiter notre colonie d'un mouvement commercial important.

Il y a, en Indo-Chine, de nombreux éléments de progrès qui, tous dans une forte part, entrent ou entreront en ligne pour amener dans un avenir que, sans être grand prophète, on peut espérer proche, un développement commercial beaucoup plus important que celui que nous voyons actuellement.

NOUVELLE-CALÉDONIE

Enfin, pour terminer, nous allons examiner les colonies d'Océanie.

La Nouvelle-Calédonie traverse une crise très grave ; l'échec de la petite colonisation ne saurait être nié, et les ruines des petites gens qui ont été envoyés dans cette possession ont quelque chose de particulièrement pénible. La culture du café, sur laquelle on avait fondé tant d'espérances, n'a pas donné les résultats annoncés. En même temps que les bas cours des marchés d'Europe ne permettaient pas de vendre le principal produit de la Nouvelle-Calédonie à un taux rémunérateur, beaucoup de pieds arrivés à la septième année se mettaient à

dépérir : il en est résulté une diminution non seulement de la valeur des récoltes, mais aussi de leur quantité.

D'autre part, les mineurs, pour des causes différentes, ont restreint leur production depuis quelques années.

Toutes ces causes ont amené la crise qui, depuis 1902, a sévi sur la colonie. La situation cependant ne semble pas irrémédiablement compromise, et aussi bien du côté minier que de celui de l'agriculture on peut espérer un relèvement.

La situation commerciale, en 1906, a été la suivante :

Importations.....	10.412.220 francs
Exportations.....	9.209.637 —
Commerce total.....	19.621.857 francs

La diminution a été de 2.175.178 francs sur l'année précédente, et de 4.062.202 francs sur la moyenne quinquennale 1901-1905.

En 1905, la diminution a été de 314.437 francs à l'importation et de 1.860.741 francs à l'exportation.

La part de la France a été de 44 %, dont 59 % à l'importation et 29 % à l'exportation. En 1905, elle avait été de 45,8 %.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE

Enfin, si nous passons aux établissements français de l'Océanie, nous y constatons une légère amélioration sur la situation commerciale par rapport à 1905, sans que la colonie soit encore revenue de la crise occasionnée par la baisse du prix de la vanille, la dévastation des fonds de perles et enfin le terrible cyclone de 1905 qui, en ravageant les plantations, a détruit une partie de la population.

En 1906, la pêche perlière particulièrement s'est améliorée et le commerce général s'en est ressenti.

Ce commerce a été le suivant :

Importations.....	2.746.283 francs
Exportations.....	3.716.801 —
Commerce total.....	6.463.084 francs

C'est une augmentation de 372.354 fr. sur l'année précédente et une diminution de 945.480 fr. sur la période quinquennale antérieure. L'augmentation porte sur les exportations, qui ont grandement progressé de 654.232 francs, alors que les importations, se ressentant de l'appauvrissement dû à la crise des années précédentes, diminuaient de 281.878 francs.

La part du commerce métropolitain a été de 12,8 % seulement, dont 13,6 % à l'importation et 12 % à l'exportation. En 1905, elle avait été de 19,1 %.

CONCLUSION

Dans l'ensemble, quoiqu'on ne puisse encore l'affirmer, tout fait espérer que le commerce des colonies françaises, en 1906, présentera un progrès notable par rapport aux années précédentes.

De graves crises, nous l'avons pu voir, ont cependant atteint quelques-unes d'entre elles; mais la force de développement de certaines autres, comme l'Afrique Occidentale, le Congo, la Côte des Somalis, l'Indo-Chine, voire même Madagascar, est telle que les progrès faits là chaque année compensent largement les pertes subies dans nos plus anciennes possessions.

C'est pourquoi, tout en se préoccupant d'aider les aînées malheureuses à se sortir d'embarras, il faut s'empresser de donner aux cadettes l'outillage nécessaire à leur mise en valeur, qui réserve à la France la récompense de ses peines.

P. Chemin-Dupontès.

LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

A MADAGASCAR

Le régime de l'enseignement primaire des indigènes à Madagascar a subi plusieurs modifications successives depuis la conquête et l'occupation française.

Nous nous proposons d'étudier rapidement ici comment ces divers régimes se sont succédé et quelle est l'orientation que le gouverneur général actuel cherche à donner à la question scolaire.

1° *De* 1896 *à* 1899. — Au lendemain de l'occupation, c'est-à-dire pendant une première période qui va de 1896 à 1899, la politique gouvernementale ne cherche pas à constituer ou à étendre un enseignement officiel. Le gouvernement préfère s'adresser aux institutions scolaires déjà existantes, aux écoles de nos diverses missions nationales, protestantes et catholiques ; il leur accorde certains avantages et de plus cherche, au moins partiellement, à les substituer aux écoles des missions étrangères et surtout des missions anglaises, installées depuis longtemps dans l'île; des contrats sont passés par M. André Lebon, ministre des Colonies, avec les frères de la Doctrine chrétienne et les sœurs de Saint-Joseph de Cluny, en suite desquels le gouvernement crée ou aménage des écoles pour les congrégations et rémunère le personnel enseignant. Les Ecoles des frères de Tananarive reçoivent le titre d'Ecoles municipales, qu'elles ont gardé jusqu'en 1902.

Par compensation, la Société des Missions évangéliques de Paris, qui avait été amenée à la suite de la conquête à s'établir à Madagascar, reçut, pour son œuvre scolaire, quelques immeubles, notamment deux écoles qui venaient d'être enlevées à la Mission de Londres et une allocation globale annuelle. A cette époque, cette même Société reprenait à son compte la totalité des écoles fondées par la Mission de Londres, soit 1.200 écoles fréquentées par 50.000 élèves.

En même temps, deux circulaires du général Gallieni en date des 8 octobre et 11 novembre 1896 réglementaient et imposaient l'enseignement du français dans toutes les écoles de Madagascar.

Cette période fut aussi celle des débuts de l'enseignement officiel, débuts difficiles, puisque tout était à créer, à commencer par le personnel.

2° *De* 1899 *à décembre* 1903. — Jusque là, comme dans toutes les époques de transition, un certain empirisme avait régné. L'arrêté du 16 avril 1899 marqua l'avènement d'un régime systématique et qui a duré quatre ans avec certaines modifications de détail ; c'est le régime de la collaboration réglée du gouvernement et des Missions, de l'enseignement officiel et de l'enseignement libre, pour l'éducation des indigènes ; il fut superposé au régime antérieur qui avantageait les Missions françaises, catholiques et protestantes ; celles-ci gardèrent leurs allocations fixes et continuèrent à bénéficier des contrats déjà passés. Ce point mis à part, toutes les Missions furent mises sur le même plan, assujetties aux mêmes règles et appelées à bénéficier des mêmes subventions de la colonie. Ces subventions n'étaient accordées qu'après coup, lorsque l'administration avait pu vérifier que les Missions s'étaient conformées aux exigences de plus en plus rigoureuses du gouvernement. Ces exigences portaient surtout sur l'enseignement de la langue française et sur l'enseignement manuel. Elles constituaient à la fois un dédommagement et une récompense pour les efforts que faisaient les écoles libres pour se mettre à la hauteur de leur tâche.

En même temps l'enseignement officiel se développait de plus en plus et faisait de véritables progrès sous la direction de M. Deschamps.

Ce régime de collaboration loyale et confiante entre l'Etat et les Missions religieuses est employé dans les possessions britanniques, où il donne les résultats les plus satisfaisants ; à Madagascar, il stimula l'activité scolaire de l'enseignement libre. De nombreuses écoles se fondèrent ; les diverses Missions s'imposèrent de lourds sacrifices pour élever des constructions solides et bien aérées, pour les pourvoir d'un mobilier et d'un outillage d'enseignement manuel, dont l'achat était rendu extrêmement coûteux par le prix élevé du bois et par le transport des objets achetés en Europe ; le gouvernement poussait sans cesse à ces dépenses par l'appât de subventions qui, comme nous le verrons, ne devaient jamais être payées.

Une sorte de partage s'établit alors entre l'enseignement libre et l'enseignement officiel. Deux zones d'influence scolaire se dessinèrent. Les écoles des Missions couvrirent la partie la plus civilisée de l'île. Elles contribuèrent activement, en les

orientant vers les professions manuelles, à combattre la répugnance des anciens nobles hovas pour le travail. Au contraire, l'enseignement officiel se porta surtout vers les régions déshéritées et encore plongées dans la barbarie et qu'il s'agissait de pousser vers la civilisation.

3° *De décembre* 1903 *à* 1905. — A partir de 1903, la politique scolaire du gouvernement entre dans une phase nouvelle. La France cherche à introduire dans l'enseignement des indigènes les principes de neutralité et de laïcité qui dominent la législation métropolitaine; les contrats avec les congrégations furent résiliés; la mission protestante française perdit aussi ses avantages (jouissance gratuite de deux locaux et subvention globale annuelle); le régime des allocations prit fin; les Missions furent prévenues qu'à partir du 31 décembre 1904, elles ne recevraient plus de subventions pour leurs écoles; on tendait à séparer de plus en plus l'enseignement libre et l'enseignement public, l'action gouvernementale et les entreprises marquées d'un caractère confessionnel.

Ce régime fut inauguré par l'arrêté du 25 janvier 1904; les Missions étaient abandonnées à leurs propres ressources, ce qui était parfaitement légitime; mais, de plus, elles furent assujetties aux mêmes exigences que les écoles officielles. Voici le résumé de ces exigences :

a) Toute école primaire doit être dirigée par un instituteur indigène breveté enseignant le français et comprendre un jardin d'essais avec enseignement agricole élémentaire; elle ne peut garder ses élèves que jusqu'à 13 ans. Cette dernière disposition avait un but très précis : loin de répugner à la fréquentation scolaire, la plupart des Malgaches ne demanderaient pas mieux que de continuer indéfiniment leur instruction, ce qui présenterait le double inconvénient de les maintenir, eux et leur famille, dans une situation précaire et de diminuer le nombre des bras disponibles pour l'agriculture. Limiter à 13 ans l'âge de la fréquentation scolaire primaire, c'était débarrasser les écoles des vieux élèves qui ne demanderaient qu'à y séjourner indéfiniment.

b) Tout établissement ne présentant pas ces caractères ne peut être considéré comme une école; il n'assure pas le service de l'enseignement; sa fréquentation ne satisfait pas aux exigences réglementaires de l'obligation dans les quelques territoires où l'instruction est obligatoire.

c) La présence d'un Européen à la tête d'une école doit être justifiée par l'existence dans cette école, soit d'un cours normal d'instituteurs indigènes, soit d'un enseignement professionnel,

industriel ou agricole très sérieux; les écoles assimilées aux écoles régionales officielles sont autorisées à garder leurs élèves jusqu'à 18 ans et peuvent organiser pour les élèves de plus de 13 ans une section d'enseignement général, où la connaissance du français sera plus développée et d'où sortiront quelques élèves pour se présenter aux Ecoles supérieures administratives, normales, de médecine, etc.

Envisagé au point de vue théorique, ce régime pourrait paraître peu libéral. En effet, du jour où le gouvernement ne subventionne plus les écoles libres, on ne sait sur quels principes s'appuyer pour justifier son intervention dans le fonctionnement intérieur des établissements scolaires. On peut cependant admettre à la rigueur qu'aux colonies le droit de réglementation soit plus étendu qu'en France. La formation de l'esprit d'un peuple conquis est une œuvre délicate et l'autorité doit éviter que des activités indigènes soient dirigées dans une voie où elles pourraient être dangereuses ou inutiles.

D'ailleurs, les intéressés acceptèrent sans protester l'arrêté du 25 janvier 1904 et ce sont des mesures bien autrement restrictives qui donnèrent lieu à des protestations de leur part.

4° *Mesures scolaires prises par le gouverneur général Augagneur.* — Nous allons maintenant passer en revue et caractériser rapidement les principaux actes de la politique scolaire du successeur du général Gallieni.

Par un arrêté en date du 12 mars 1906 réorganisant l'Ecole professionnelle de Tananarive, M. Augagneur a réservé l'admission dans cette école aux élèves indigènes ayant passé au moins leurs deux dernières années dans des écoles officielles.

C'était fermer la porte aux élèves de l'enseignement libre, enlever aux écoles privées, dirigées par des maîtres européens, les plus importantes de toutes, celles où l'instruction était le plus développée, ce qui faisait leur principale raison d'être, la préparation de leurs meilleurs élèves aux écoles supérieures du gouvernement. Vis-à-vis de l'enseignement libre, une pareille disposition constituait un véritable manque de parole; pendant dix ans, le gouvernement général de Madagascar n'avait cessé d'engager, de la manière la plus pressante, les Missions à créer, à grands frais pour elles, dans leurs meilleures écoles, des ateliers d'enseignement manuel, et pour satisfaire à ce désir, elles avaient acheté en Europe à des prix exorbitants tout un outillage, construit des ateliers, engagé et formé des maîtres spéciaux, et au moment où toute une génération de jeunes gens se préparait à aborder l'examen

de l'école professionnelle, brusquement, sans avertissement préalable, sans période de transition, on leur en interdisait l'accès.

Cette disposition fut étendue aux autres écoles supérieures indigènes de la colonie (Ecole administrative et commerciale, école normale primaire).

Cette interdiction ne lésait pas seulement les intérêts des élèves des Missions religieuses, il portait aussi atteinte au bon recrutement des écoles supérieures. Les régions centrales de l'île, celles où l'enseignement est le plus développé, où la population est plus affinée et plus intelligente, ne contiennent pas en effet d'école officielle; interdire aux indigènes de cette région l'accès des écoles supérieures, c'est le réserver à d'autres régions à demi sauvages et très éloignées de la capitale; seules, à l'avenir, elles pourront préparer leurs jeunes gens aux fonctions d'employé de commerce, de banque ou de médecins, de fonctionnaires indigènes : différence choquante qui froisse l'élite de la société malgache dont l'appui serait le plus précieux à la France.

Les examens d'entrée de 1906 n'ont pas tardé à se ressentir de cette mesure. L'Ecole administrative, qui recevait 50 élèves, n'a pu en admettre que 5.

Cette mesure n'était d'ailleurs que le prélude de dispositions bien autrement rigoureuses.

L'arrêté du 23 novembre 1906 et la circulaire du 12 décembre 1906 allaient reconstituer, une fois de plus, le régime légal de l'enseignement libre des indigènes. Par ces deux actes publics, M. Augagneur a définitivement inauguré un régime exceptionnellement rigoureux.

Nous ne dirons rien du titre I de l'arrêté du 23 novembre 1906 qui concerne les établissements privés d'enseignement ouverts aux Européens. Les observations que nous avons à présenter sur les titres II, III et IV, concernant l'enseignement des indigènes, se rapportent aux trois points suivants :

1° Conditions requises du personnel enseignant;

2° Dispositions relatives aux locaux scolaires;

3° Limitation éventuelle du nombre des écoles.

1° *Conditions exigées du personnel enseignant.* — Il y a lieu de distinguer entre le personnel européen et le personnel indigène.

Le principe posé par l'arrêté, en ce qui concerne le personnel européen, c'est que nul ne peut diriger une école s'il ne possède le brevet élémentaire, s'il s'agit d'une école primaire, et le brevet supérieur s'il s'agit d'une école primaire supérieure. Les étrangers doivent produire des certificats ou brevets admis

comme équivalents par arrêté du gouverneur général. Il n'est tenu aucun compte des droits acquis, et un délai de deux mois est donné aux intéressés pour se mettre en règle et produire les certificats nécessaires.

Plusieurs instituteurs au service des Missions tant françaises qu'étrangères se sont vu contester le droit qui leur a toujours été reconnu de tenir une école primaire supérieure, et par suite un cours normal, parce qu'ils ne possèdent que le brevet élémentaire au lieu du brevet supérieur. Il est vraiment exorbitant de forcer ces hommes, dont certains sont installés à Madagascar depuis l'occupation et qui ont préparé au brevet indigène plusieurs générations de Malgaches, à se soumettre à un examen que leur âge et la notoriété de certains d'entre eux rendent particulièrement pénible.

En ce qui concerne le personnel indigène, tout Malgache peut diriger une école primaire indigène, à la condition de posséder le certificat d'aptitude à l'enseignement. Cette exigence est parfaitement légitime. Nous devons cependant faire quelques réserves : le certificat d'aptitude à l'enseignement est exigé aussi bien des instituteurs que des institutrices. Or l'administration de l'enseignement avait promis d'organiser un certificat d'aptitude à l'enseignement pour les jeunes filles malgaches, analogue à celui que passent les instituteurs. Sur la foi de cette promesse, un groupe d'élèves maîtresses avaient commencé à se préparer à ce concours; mais elles furent avisées, au mois de juin 1906, que le gouvernement général se refusait à tenir sa promesse et à laisser des jeunes filles se présenter à l'examen de capacité pour l'enseignement dans les écoles indigènes.

Ce refus, dont on cherche en vain le motif, aurait pour conséquence, s'il était maintenu, d'empêcher la création et d'amener la suppression graduelle des écoles libres de filles existantes. Exiger, d'une part, un diplôme des personnes qui désirent exercer certaines fonctions, et de l'autre, leur interdire de se présenter, c'est vouloir, par un procédé détourné, sur la loyauté duquel nous préférons ne pas insister autrement, supprimer en somme la liberté de l'enseignement.

Notre seconde réserve concerne les adjoints indigènes ; ils doivent, d'après la circulaire du 12 décembre 1906, justifier des conditions imposées aux directeurs d'écoles. Par exception seulement, certains auxiliaires non pourvus de diplôme peuvent être employés, mais à la condition de se confiner dans des fonctions de surveillance ou de répétition des travaux manuels et de ne jamais se livrer à un enseignement véritable. Ces dérogations sont tout à fait précaires et pourront être retirées « si

le nombre de ces auxiliaires était trop élevé ou s'ils étaient inférieurs à leurs fonctions ». Cette réglementation si étroite offre plus d'inconvénients que d'avantages, dans un pays comme Madagascar, où les lettrés sont relativement en petit nombre.

On ne voit pas pourquoi, dans une école dirigée par un maître isolé, on ne pourrait utiliser, pour enseigner les rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul, une personne non munie de diplômes, par exemple la femme de l'instituteur.

2° *Dispositions relatives aux locaux scolaires.* — « En aucun cas, les écoles privées ou les garderies ne peuvent être établies dans un temple ou un édifice quelconque consacré au culte. » (Art. 17 de l'arrêté.)

Pour saisir la portée de cette disposition, il faut dire que, dans la très grande majorité des villages du Haut-Plateau, il y a, au centre de l'agglomération, un grand bâtiment rectangulaire dominant toutes les cases et qui sert, le dimanche, à la prédication et aux exercices du culte protestant, et les jours de semaine, à la tenue de l'école pour les enfants du village.

Cet édifice, construit par l'effort commun des habitants, n'a nullement, aux yeux des Malgaches, le caractère plus ou moins mystérieux d'un sanctuaire; c'est un lieu de réunion qu'ils se sont donné à eux-mêmes, et il leur paraît naturel que leurs enfants en bénéficient tous les matins pour y recevoir, à l'abri du soleil et des intempéries, les premiers éléments de l'instruction. Le nombre des écoles protestantes fonctionnant dans ces temples s'élève encore à plus de 2.800; une cinquantaine, tout au plus, sont établies dans des villes ou à côté des stations occupées par les missionnaires et possèdent des locaux spéciaux, construits exclusivement à leur intention.

Ordonner que dans l'espace de deux mois cette situation soit modifiée, c'est décréter à brève échéance la disparition de la presque totalité de ces centres d'instruction dans des localités où le gouvernement de la colonie n'a pas présentement le moyen de remplacer les écoles religieuses par des écoles laïques.

D'une part, en effet, l'arrêté paraissait à l'époque de la saison des pluies, à une époque où il est impossible à Madagascar d'élever un bâtiment quelconque présentant des garanties de solidité; d'autre part, les Malgaches de la campagne sont exténués par les travaux qu'ils ont eu à effectuer, les impôts qu'ils ont dû payer et l'épidémie de paludisme qui sévit depuis deux ou trois ans; il n'était donc pas possible de leur demander un effort pour lequel tout faisait défaut : main-d'œuvre, provision de bois pour les charpentes et ressources financières. Au surplus, découragés par les changements perpétuels qu'ils ont vus

se produire dans le régime légal de l'enseignement privé, les indigènes hésiteraient encore à s'imposer des sacrifices considérables pour satisfaire aux nouvelles exigences de l'administration.

Au mois de janvier 1907, la moitié des écoles ou garderies existant en novembre 1906 était déjà fermée. Pour la moitié restante, de nombreuses demandes en dérogation avaient été adressées au gouverneur général, dont on attendait la réponse.

Le nombre des écoles à Madagascar aura donc diminué considérablement sous le régime français. Le résultat de la politique actuelle aura été d'abaisser le niveau de l'instruction, de replonger les indigènes dans l'ignorance et la barbarie, et ce résultat sera d'autant plus sûrement atteint que le gouverneur général, désireux de ménager les ressources de la colonie, n'a point l'intention de développer l'enseignement officiel et a retardé l'envoi d'instituteurs de la métropole. Tous ceux qui pensent que la France a le devoir d'élever peu à peu le niveau moral des populations soumises à sa domination ne peuvent manquer de regretter des tendances aussi déplorables.

3° *Limitation éventuelle du nombre des élèves.* — L'article 14 de l'arrêté du 23 novembre 1906 est ainsi conçu : « Là où, dans un rayon de 6 kilomètres, il n'existe ni école officielle, ni école privée, il peut être autorisé une garderie d'enfants recevant les enfants des deux sexes jusqu'à douze ans inclus. »

D'après cet article, le fait d'établir dans une région illettrée une école ou une garderie assure à toute mission religieuse une zone de protection de 6 kilomètres de rayon à l'égard des autres missions ; de pareilles dispositions sont incompatibles avec la neutralité confessionnelle, qui est un des fondements de l'Etat moderne. On ne voit pas au nom de quel principe le gouvernement, qui ne met pas d'école laïque à la disposition de la population, arrive à constituer un monopole local, en matière d'enseignement, à telle ou telle religion. Un seul but peut avoir inspiré cette disposition : restreindre, par quelque moyen que ce soit, le nombre des établissements privés existant à Madagascar.

En résumé, un coup très rude a été porté par le gouvernement de M. Augagneur à l'enseignement privé, qui ne s'était refusé à aucun des sacrifices exigés par l'administration. Quelle que soit l'opinion théorique que l'on puisse avoir sur le monopole ou la liberté de l'enseignement, on ne saurait trop protester contre une pareille politique. Dans un pays où les écoles

privées assurent presque exclusivement le service public scolaire, le gouvernement a l'impérieux devoir, avant de prendre des mesures qui équivalent à leur suppression, de les remplacer par un réseau d'écoles officielles.

Agir autrement, ce serait revenir à la politique coloniale qui a longtemps prévalu et qui est incompatible avec les principes libéraux de la France, celle qui préconisait le maintien indéfini des indigènes dans un état d'infériorité intellectuelle, afin de s'assurer une main-d'œuvre moins exigeante. Préférer le retour à la barbarie d'une population au maintien d'institutions d'enseignement libre à caractère confessionnel, c'est, de la part du représentant de la métropole, méconnaître les intérêts qui lui sont confiés.

E. Dugas.

LES COMPAGNIES A CHARTE

DE L'AFRIQUE ANGLAISE

Dans trois circonstances de son histoire coloniale africaine, l'Angleterre confia à de grandes Compagnies à charte le soin d'ouvrir de nouveaux territoires, de créer de nouveaux débouchés commerciaux à la mère patrie. Cette façon de procéder présente de grands avantages.

Une Compagnie particulière, quelque officielle qu'elle soit, porte moins ombrage que ces expéditions guerrières lancées par les gouvernements et ne laissant planer aucun doute sur leurs intentions. Si des fautes concernant le domaine international sont commises, ne peut-on, à la face du monde, les désavouer, en se retranchant derrière le zèle intempestif d'un agent subalterne d'une Société particulière. Enfin, l'argent nécessaire au défrichement d'énormes territoires et à la mise en train d'une affaire aussi importante qu'une concession de compagnie à charte, vient de partout. Les capitalistes du monde entier coopèrent à l'œuvre, et ceux-ci peuvent devenir des auxiliaires précieux, à un moment donné. Des colonies sont ainsi fondées sans que la responsabilité gouvernementale soit en entier engagée, et aussi sans qu'il en coûte un sou au budget métropolitain.

Les trois Compagnies à charte auxquelles l'Angleterre est en grande partie redevable de son développement africain sont : la Royal Niger Company, l'Imperial British East Africa Company [1] et la British South Africa Company [2].

***

La première de ces Sociétés fut créée dans les circonstances suivantes. Il y a une quarantaine d'années, quelques négociants anglais avaient fondé des établissements commerciaux à l'embouchure du Niger. De leur côté, des comptoirs français s'installaient dans les mêmes régions. Dès lors, une concurrence sérieuse s'établit, compromettant les bénéfices et le déve-

[1] Appelée communément Ibea (Imperial British East Africa).

[2] Appelée communément Chartered. Les territoires soumis à son action sont désignés sous le nom de Rhodesia.

loppement des maisons anglaises. Celles-ci[1] proposèrent alors aux Français d'acheter leurs comptoirs. A cette époque, la France, engagée dans l'expédition du Tonkin, n'osa pas se lancer dans cette nouvelle aventure, dont elle ne prévoyait pas les conséquences, ou, si elle les prévoyait, y attachait à la légère une importance par trop minime. Le gouvernement français[2] n'intervint donc pas pour appuyer nos commerçants, et le marché fut conclu. Nous abandonnions les bouches du Niger (1884).

La conférence de Berlin, qui se réunit quelques mois plus tard, reconnut à l'Angleterre des droits sur cette partie de l'Afrique, en décidant toutefois que la navigation et le commerce y seraient entièrement libres.

L'année suivante, la Royal Niger Company recevait une charte lui cédant les territoires reconnus officiellement anglais. Diverses tentatives, faites peu après par la nouvelle Société pour agrandir son domaine et conjurer les deux périls allemand et français qui la menaçaient à l'Est et au Nord, ne furent guère couronnées de succès. Mais la diplomatie anglaise veillait. En 1890, elle nous faisait signer un traité de délimitation. Ignorant les faits et gestes de la Compagnie, sans contrôler les dires intéressés de certains de ses agents, nous engageâmes l'avenir, les yeux fermés. La mission Toutée, en 1895, le prouva surabondamment. L'Angleterre triomphait donc encore une fois; la voie du Tchad, en venant du Niger, nous était coupée; ce n'est que tout dernièrement que nous avons pu recouvrer un passage précaire[3].

Du côté de l'Est, avec l'Allemagne, la délimitation fut virtuellement faite en 1893.

Ainsi, grâce au bluff politique de la nouvelle Compagnie à charte, l'Angleterre s'était adjugé un des plus importants domaines de l'Ouest africain.

Pendant ce temps, la Compagnie étendait ses affaires commerciales; s'appuyant sur des droits qu'elle disait implicitement compris dans sa charte, elle établit un véritable monopole, en dépit des conventions stipulées à l'Acte de Berlin. Des réclamations continuelles se produisirent de la part des commer-

---

[1] Les maisons anglaises s'étaient réunies en 1879 et avaient formé une Société appelée United African Company au capital de 5 millions. En 1881 elle changeait de nom, s'appelait United African National Company, et porta son capital à 25 millions. Ce fut cette Société qui obtint la charte.

[2] Ce fut le commandant Mattéi qui, connaissant parfaitement le pays, plaida, sans succès malheureusement, la cause des établissements français.

[3] Conventions du 14 juillet 1898 et du 8 avril 1904.

çants étrangers et même anglais, qui voyaient que des entraves nombreuses étaient opposées à leur action.

Aussi, le but principal que se proposait l'Angleterre en créant la Compagnie à charte étant atteint, il n'y avait plus d'inconvénients à retirer à cette Société ses privilèges politiques et administratifs. C'est ce qui fut fait le 27 juillet 1900. Moyennant une indemnité de 21 millions [1], la Compagnie perdait tous ses droits politiques et ne conservait que des attributions commerciales.

Quelques passages du discours prononcé au Parlement britannique par le chancelier de l'Echiquier, sir Michael Hicks Beach, à cette occasion, montrent d'une manière évidente l'intention que l'on avait eue en créant la Royal Niger Company : « On « peut dire d'une manière générale que la Compagnie a fondé « un vaste empire, s'étendant sur la partie la plus riche de « l'Afrique équatoriale... C'est grâce à son œuvre que nous avons « conservé, pour notre commerce et pour nos intérêts la grande « artère du Niger.... » Voilà donc ce que voulaient les Anglais et ce qu'ils ont obtenu; mais le chancelier de l'Echiquier fait trop d'honneur à la Compagnie, en lui attribuant tout le mérite de cette victoire. La diplomatie anglaise a, dans bien des cas, été plus active et plus perspicace que la Compagnie elle-même.

***

Les Anglais, qui depuis longtemps convoitaient l'Egypte si bien située sur la route des Indes, et qui, grâce à nos fautes, avaient pu y prendre pied, comprenaient que l'Egypte sans le Nil n'était rien. Il fallait à tout prix, afin de conserver à ce grand fleuve son rôle de principe fécondant, s'emparer de ses sources. De cette façon seule, il était possible de développer l'Egypte par des irrigations rationnelles et de rendre à cette terre son antique fertilité. On s'explique alors pourquoi les Anglais mirent tant d'ardeur à placer la région des lacs sous leur influence.

En 1888 avait été fondée l'Imperial British East Africa Company (l'*Ibea*), dont l'action devait s'étendre, d'après la charte, sur la côte Est africaine de Mombasa et sur son hinterland. Au début, cet hinterland n'avait été limité que vers le Sud par l'accord anglo-allemand de juillet 1887. Ce ne fut qu'après les expéditions d'Emin Pacha, de Stanley, de Peters, expéditions qui mirent aux prises Anglais et Allemands, que les

[1] L'Angleterre pour 21 millions s'est emparée de la Nigeria, et en France nous payons 25 millions pour le chemin de fer de Djibouti.

frontières furent fixées le 1er juillet 1890. Restait à occuper les régions des lacs et en particulier l'Ouganda.

Ce pays, que gouvernait Muanga, était en proie, depuis plusieurs années, à des querelles religieuses. Catholiques, partisans des Pères Blancs français, et protestants, représentant les intérêts anglais, y luttaient pour la prédominance politique. Ces derniers, sur le point d'être vaincus, firent appel à la Compagnie anglaise à charte. Aussitôt le capitaine Lugard fut envoyé par elle avec une petite colonne, et par des procédés sur lesquels il est d'inutile d'insister, rendit l'influence britannique prépondérante. L'initiative individuelle française était vaincue[1].

Tous ces efforts avaient mis à bas les finances de la Compagnie. Malgré de nombreuses souscriptions[2] recueillies en Angleterre, elle était menacée d'une faillite retentissante. Du reste, son rôle était à peu près terminé ; grâce à elle, le pavillon britannique flottait sur les sources du Nil. Elle pouvait donc disparaître. Aussi, en 1893, la charte était retirée et l'Angleterre se substituait à la Compagnie dans le gouvernement du territoire nouvellement conquis.

***

La British South Africa Company, la troisième compagnie à charte, semble avoir eu des destinées plus heureuses. Après dix-huit ans d'existence, elle continue à gérer une partie du patrimoine britannique, et elle paraît avoir passé la période critique dans laquelle ses contemporaines ont sombré.

La British South Africa Company n'a pas été fondée par un pur caprice de ce grand manieur de capitaux et d'affaires que fut Cecil Rhodes. Sa formation est la continuation d'un programme nettement défini, conçu avec grandeur et exécuté au temps marqué par les destinées de la politique anglaise.

Pendant plus de cent ans, l'Angleterre a lutté dans le Sud-Africain pour s'y créer un véritable empire, aussi vaste que celui des Indes. Petit à petit, elle a reculé vers le Nord les limites de ses territoires jusqu'aux frontières extrêmes que lui permettaient la faiblesse de ses rivaux ou les conventions internationales. C'est ainsi qu'elle réduisit à merci les peuplades nègres qui s'opposaient à sa marche : Zoulou, Kaffir et autres,

---

[1] Les Pères Blancs, sur la réclamation du gouvernement français, reçurent une indemnité de 250.000 francs de l'Angleterre.

[2] Lors d'une conférence de l'évêque Tucker, tenue à London le 30 octobre 1891, à l'Exeter Hall, une somme de 1 million fut souscrite séance tenante pour venir en aide aux Sociétés protestantes de l'Ouganda et pour payer une partie des frais de l'expédition Lugard.

et qu'elle finit par surmonter les deux gros obstacles qui lui barraient la route : l'indépendance des républiques boers et la situation des colonies portugaises.

Grâce, en partie, à l'appui de la Rhodesia[1], qui, par sa situation, favorisa les opérations de Baden Powel et de Carrington, elle vainquit le Transvaal et l'Orange.

Quant au Portugal, il fut obligé de céder devant les menaces de l'Angleterre, ainsi que nous allons le voir.

Dès le XVIe siècle, les Portugais avaient établi des comptoirs sur les côtes orientales et occidentales de l'Afrique. Leurs missionnaires et leurs commerçants s'étaient peu à peu enfoncés dans l'intérieur des terres et avaient gagné, dans les siècles suivants, les hautes vallées du Congo et du Zambèse. Quand, à la suite de la conférence de Berlin (1884-1885), le bassin du Congo fut donné au roi des Belges, le Portugal voulut tenter un effort pour réunir l'Angola et le Moçambique et créer, en se basant sur des droits historiques[2], un empire colonial allant d'un océan à l'autre. Les explorateurs Serpa Pinto, Capello, Ivens, furent envoyés à la hâte pour resserrer avec les indigènes de l'intérieur des liens assez relâchés. Mais il était trop tard. L'Angleterre veillait. Déjà de nombreuses missions protestantes avaient préparé son entrée en ligne, et lorsque le Portugal mit à exécution le plan projeté, l'Angleterre lui barra la route.

A l'instigation de Cecil Rhodes, Lobengula, roi des Matabele, demanda à se mettre, en 1888, sous le protectorat britannique. Cette requête ne fut pas sans attirer l'attention du gouvernement portugais. Ce dernier, par l'intermédiaire de son consul à Cape-Town, notifia qu'il ne reconnaissait pas à Lobengula le droit de disposer en quoi que ce soit du Machonaland, qui était compris dans le nouveau protectorat. Cette réclamation ne fut pas prise en considération, et le 29 octobre 1889, une nouvelle compagnie à charte était créée, la British South Africa Company. Son rôle était de marcher de l'avant vers le Nord, de mettre la main sur les deux rives du Zambèse et de s'emparer de tout ce qui, dans le centre du continent noir, pouvait être utile à l'Angleterre.

La première manifestation de l'activité de la nouvelle compagnie fut l'expédition des pionniers au Machonaland ; car le

---

[1] Sans compter l'essai infructueux tenté par le docteur Jameson, essai que la British South Africa Company avait étrangement favorisé.

[2] Voir à ce sujet l'article de la *Nouvelle Revue*, 1891, t. LXIX, p. 82 : *Le partage de l'Afrique*, par X...

plus pressé était de régler la question portugaise. Le major Pennefather partit donc dans la direction du mont Hampden et jeta au pied de cette montagne les premiers fondements de

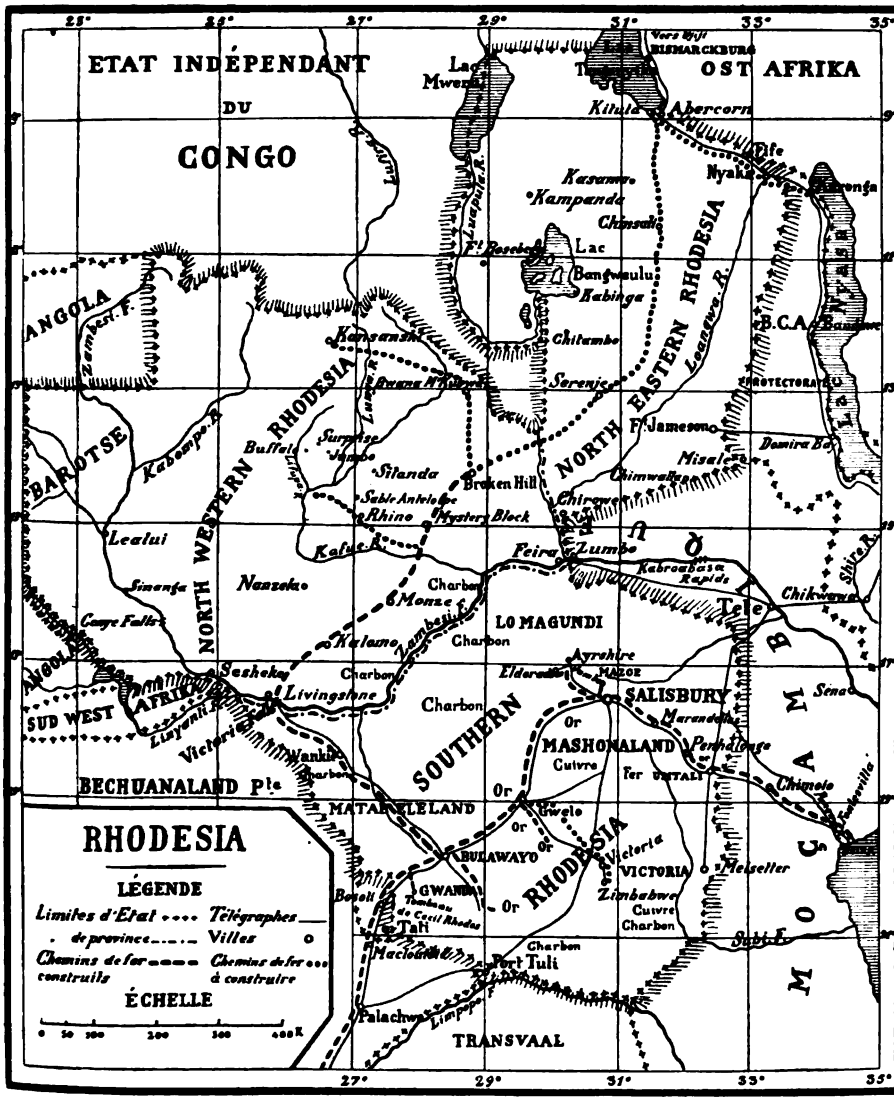

la ville de Salisbury. De là, les pionniers rayonnèrent dans toutes les directions.

Le Portugal, fort de ses droits, réclama contre la violation de sa sphère d'influence. A Lisboa, les nouvelles du Sud africain déchaînèrent les passions populaires. M. Gomez, ministre

du Portugal, adressa à lord Salisbury une note de protestation dans laquelle il faisait prévaloir les droits de son pays à la possession du Machonaland. L'Angleterre, arguant de ce que le Portugal n'avait pas procédé à une occupation effective des contrées en litige, n'accepta pas la réclamation.

En même temps d'autres incidents se produisaient sur le haut Shire dans le Nyasaland [1]. A la suite d'une expédition de Serpa Pinto contre les Makololo, l'Angleterre intervint et envoya un ultimatum au Portugal. Celui-ci, ne se sentant pas de taille à lutter, céda, en demandant à l'Angleterre de soumettre le différend à l'arbitrage. La demande fut éludée.

Le 20 août 1890, une convention était signée par les deux puissances. Le Portugal acceptait comme limites du Moçambique les cours du Ruo et de Shire, au Nord et à l'Est le Machonaland. De plus, le pays des Basouto rentrait dans la sphère d'influence anglaise. Le Portugal en entier se souleva quand on apprit les clauses de la convention. Les Cortès refusèrent de la ratifier.

Pendant ce temps, une petite troupe anglaise, partant de Salisbury, envahissait le Manicaland, que l'on disait très riche en mines d'or. Aucune mention dans la convention du 20 août n'avait été faite, concernant cette région. Umtasa, roi du Manicaland, accorda aux Anglais les concessions que ceux-ci convoitaient. Les Portugais, avisés de ce qui se passait, envoyèrent à leur tour des officiers auprès du chef nègre pour lui rappeler les traités antérieurs. Ils furent très mal reçus, et le major Forbes les arrêta le 14 novembre 1890 et les envoya prisonniers à Salisbury. Quelque temps après, un détachement de volontaires portugais, débarqué à Beira, fut complètement battu par les soldats de la Chartered. Force restait à l'Angleterre qui imposa alors sa volonté au Portugal. Le 11 juin 1891, un traité était signé entre les deux puissances, afin de régler définitivement les questions en litige. L'Angleterre restait maîtresse du Manicaland, du Machonaland, du Matabeleland, du Barotseland. Le Portugal recevait, en échange du premier de ces territoires, 80.000 kilomètres carrés de terrain entre le

---

[1] Quelques années avant, lord Salisbury, chef du cabinet anglais, disait sur un sujet analogue : « L'African Lakes Company ne rencontre d'hostilités que chez les « Arabes, qui ont à redouter, si elle réussit, la fin de la traite des esclaves. « Aucune difficulté ne lui a été suscitée par les Portugais. Le gouvernement anglais « favorisera volontiers les entreprises de ses nationaux ; mais, *ces territoires « n'appartenant pas à l'Angleterre et n'étant pas placés sous son protectorat*, « l'action du gouvernement se trouve limitée. » Voir, au sujet de tous ces événements, notre étude sur la Rhodesia, p. 24 et suivantes (de Rudeval, éditeur, Paris, 1907).

Shire et Zumbo. Quant au Barotseland, un arbitrage du roi d'Italie en a déterminé les limites (juin 1905).

Ainsi, suivant l'expression du *Times*, « l'Angleterre avait « jeté ses deux mains puissantes sur le bassin du Zambèse qui « avait été révélé pour la première fois à l'Europe moderne par « notre compatriote Livingstone ».

La question portugaise tranchée, restait à établir la domination britannique dans les contrées reconnues désormais anglaises. Très à propos, la nouvelle Compagnie se brouilla avec Lobengula, le battit, prit sa capitale Boulawayo et administra ses Etats (1893). Trois ans plus tard, elle eut à réprimer une révolte des indigènes Matabele et Machona, révolte qui dura plus de dix-huit mois. Enfin la guerre anglo-boer vint encore, sans trop l'atteindre personnellement, mettre les affaires de la Compagnie dans une situation assez fâcheuse. Elle aida l'Angleterre de tout son pouvoir, soit en favorisant le ravitaillement de la colonne Plumer, soit en fournissant aux troupes du général Carrington toutes facilités pour ses opérations, soit enfin en permettant à ses fonctionnaires et à ses colons de s'enrôler dans les corps anglais. Du reste, Cecil Rhodes aurait manqué d'esprit de suite en n'appuyant pas autant que possible les efforts des troupes anglaises. N'est-ce pas lui, en effet, qui a inspiré la politique britannique dans le Sud africain, et qui a synthétisé cette politique dans la formule du Cap au Caire.

Ces guerres ne furent pas aussi désastreuses pour la Compagnie qu'on pourrait le supposer. Elles eurent au contraire un heureux résultat, en ce sens qu'elles hâtèrent les constructions des voies ferrées, des routes, des télégraphes, ce qui permit à la Rhodesia de se remettre rapidement des ruines qui avaient pour ainsi dire jalonné ses premiers pas dans l'existence.

Maintenant, c'est-à-dire dix-huit ans après sa fondation, la British South Africa Company administre réellement tout l'énorme territoire compris au Nord du Transvaal et du Bechuanaland Protectorate, à l'Est de l'Angola, au Sud de l'Etat Indépendant du Congo et à l'Ouest du Moçambique : c'est-à-dire une surface plus grande que la France et l'Allemagne réunies.

***

Pour l'administration, la Rhodesia a été divisée en trois grandes provinces : l'une au Sud du Zambèse, la Southern Rhodesia, les deux autres au Nord de ce fleuve les North Wes-

tern et North Eastern Rhodesia. A la tête de chacune d'elles est placé un administrateur ayant à ses côtés tout un ensemble de services judiciaires, indigènes, militaires, plus ou moins embryonnaires selon l'état de développement de chaque province. C'est ainsi que dans la Southern Rhodesia existent des conseils exécutif et législatif basés en partie sur le suffrage électoral. Au Nord du Zambèse, au contraire, où l'action britannique ne s'est fait sentir que plus tard, les rouages sont simplifiés le plus possible, en attendant mieux. A quoi bon, en effet, créer des fonctionnaires qui seraient inutiles !

Au début de l'occupation anglaise, on pensait que la population de cette partie de l'Afrique était assez nombreuse. Depuis, des recensements assez précis ont permis de se rendre compte que les estimations premières étaient très exagérées. D'après les derniers rapports, il y aurait environ un million et demi d'habitants dont 15.000 Européens. Il est à remarquer, toutefois, que depuis 1901 l'accroissement de la population a été relativement considérable, puisqu'il se monterait à 27 %. Du reste, la paix dont jouissent les indigènes depuis plusieurs années les incite à revenir à leurs kraals; d'autre part, la mortalité infantile tend à diminuer par suite des mesures sanitaires énergiques prises par le service médical de la Rhodesia. Afin de hâter la colonisation blanche, les Anglais ont fait bien des efforts. Ils sont même entrés dernièrement en pourparlers avec le général Booth, de l'Armée du Salut; il est à souhaiter que ces démarches aboutissent afin de donner plus d'intensité au développement agricole.

Car il ne faut pas perdre de vue que la question agricole joue et jouera de plus en plus en Rhodesia un rôle important. De la façon dont elle sera comprise et appliquée dépendra en grande partie la rapidité de l'essor de cette région. La vie, en effet, est encore très chère, et tant qu'on ne pourra pas nourrir les colons avec des produits indigènes, le mouvement d'immigration sera lent. Beaucoup d'agriculteurs européens sont arrivés au début dans la Rhodesia avec leurs bras et un tout petit capital; leurs efforts ont été en partie infructueux. Il leur aurait fallu, dans la plupart des cas, une avance liquide bien plus considérable, afin de pouvoir attendre la première récolte et surtout acquérir l'expérience que chaque pays nouveau ne procure qu'à la suite d'un certain apprentissage. Le sol cependant est riche, très riche même. Les cultures de nos climats et celles des climats tropicaux y poussent à merveille. L'élevage sera aussi capable de donner d'excellents résultats. Les ravages occasionnés par la peste sont en partie

conjurés grâce à des mesures excessivement rigoureuses. Les troupeaux se reconstituent avec rapidité. Les Anglais font, en somme, depuis quelques années, des efforts très sérieux pour développer l'agriculture sous toutes ses formes et pour jeter les bases d'une colonisation florissante. La Rhodesia doit demander à la terre sa prospérité, prospérité longue et durable qui survivra aux siècles.

La question minière a joué, à l'époque où on lançait l'affaire, un rôle très important. D'après les descriptions fantasmagoriques de Karl Mauch et de Baynes, on croyait trouver en Rhodesia un Eldorado sans précédent. Il fallut en rabattre beaucoup. Ce n'est pas que le sous-sol rhodésien ne soit pas riche ; les résultats de l'exploitation nous donneraient tort, mais ces résultats n'ont été obtenus qu'à la suite de longs et dispendieux efforts. La mise en train de la plupart de ces industries (surtout en ce qui concerne l'or) a été malheureuse, en ce sens que, faute d'études préalables suffisantes, on a voulu faire trop grand et employer un système d'exploitation que ne comportait pas la nature des gisements. En dehors de l'or, exploité dans une centaine de mines, il se rencontre, en Rhodesia, de l'argent, du cuivre, du charbon, du plomb, de l'étain. L'extraction de ces derniers métaux commence à peine, mais promet de devenir très importante. Voici, pour fixer les idées, les chiffres donnés dans le rapport de la British South Africa Company de 1907, et indiquant les résultats totaux de l'exploitation minière dans la Southern Rhodesia jusqu'au 31 décembre 1906.

Or, 1.989.777 onces ; argent, 298.354 onces ; cuivre, 44 tonnes; plomb, 1.805 tonnes; charbon, 307.542 tonnes ; fer chromé, 3.400 tonnes. Quant aux résultats obtenus dans les deux provinces au Nord du Zambèse, ils sont encore très faibles, car, jusqu'à ces derniers mois, le chemin de fer n'arrivait pas aux centres importants de Broken Hill. Dès à présent, les expéditions commencent, et elles se montent, d'après les renseignements reçus, à un millier de tonnes de minerai de zinc envoyés chaque mois à Beïra.

Les guerres et révoltes qui ont troublé l'Afrique du Sud à la fin du XIXe siècle n'ont pas été sans affecter profondément le mouvement commercial. Toutefois la Rhodesia a peut-être moins souffert que les autres colonies anglaises. En 1905, dernière année sur laquelle nous possédions des chiffres officiels, les importations se montèrent à 23.792.450 francs et les exportations à 31.838,025 francs, dont 28.597.700 francs, rien que pour les produits miniers. Quant aux droits de douane, ils se sont

élevés, pour l'exercice 1905-1906 [1], à 3.456.700 francs, en augmentation de 931.550 francs sur l'exercice précédent. Il y a donc un progrès très sensible d'une année sur l'autre, progrès qui prouve que la dépression qui s'était manifestée si violemment est en train de s'atténuer.

A propos des douanes, il peut être intéressant de signaler que, depuis 1903, à la suite d'une conférence tenue à Bloemfontein, tous les États ou colonies sud-africains anglais ont signé une convention soumettant les signataires à des tarifs douaniers uniformes. Ne faut-il pas voir là le début d'une organisation fédérale qui, sans doute plus tard, s'étendra davantage et prendra d'autres formes?

La question des communications a été celle que les Anglais, sous l'impulsion de Cecil Rhodes, ont mis le plus d'activité à résoudre. Nous ne pouvons ici entrer dans des détails qui seraient sans doute très intéressants à connaître. Il suffit de dire que le télégraphe réunit les principaux centres administratifs et industriels, qu'à la fin de 1906 il existait 6.400 kilomètres de ligne, y compris la ligne transcontinentale qui, du Cap aboutit à Oujiji, sur la rive Est du lac Tanganyika en territoire allemand. Quant aux chemins de fer, la voie centrale, celle du Cap au Caire, arrive à Broken Hill; une autre ligne importante part de Bulawayo et se dirige sur Beïra [2], le grand port de la Rhodesia, en passant par Salisbury. En somme, les Anglais, en dix-sept ans, ont posé 3.700 kilomètres de rail. Résultat superbe, qui a étonné les gens les plus compétents appelés à visiter ces régions.

Naturellement, la mise en œuvre de cette entreprise gigantesque n'a pas été sans demander des capitaux considérables. La British South Africa Company a déjà exigé de l'épargne du monde entier plus de 400 millions, en ce qui la concerne personnellement. En dehors de ces capitaux, consacrés, en somme, à l'organisation d'ensemble, combien d'autres ont servi à outiller la Rhodesia! Ce sont les entreprises de chemin de fer qui ont absorbé plus de 350 millions, les mines plus de 250 millions, la Victoria Falls Power Company, récemment lancée, au capital de 75 millions, et combien d'autres affaires qui ont exigé des sommes considérables! Bref, en estimant à un milliard le montant de toutes ces dernières valeurs à leur cours d'émission, on doit être assez en dessous de la vérité. Mais tous ces capitaux

[1] Depuis 1906, les statistiques commerciales comprennent une année à dater du 1er janvier. Pour les recettes et dépenses de la Compagnie, l'exercice part du 1er avril.

[2] Beïra, situé en territoire portugais, est le port naturel qui sert à la Rhodesia.

ne sont pas restés improductifs. Déjà le budget de la Southern Rhodesia s'équilibre, les provinces du Nord s'outillent et commencent à produire. Les semailles, dans ce sol fertile, sont donc déjà avancées et la moisson est proche.

Du haut des Matoppo Hills, où il dort son dernier sommeil, Cecil Rhodes, le créateur de la Rhodesia, le Napoléon du Cap comme on l'appelait, peut contempler son œuvre avec orgueil, œuvre déjà superbe aujourd'hui, œuvre pleine de promesses pour l'avenir.

***

Voilà donc, brièvement exposée, l'histoire des Compagnies à charte que l'Angleterre a lancées au bon moment sur le continent noir pour s'assurer la possession de territoires importants à tous points de vue. Grâce à ces sociétés, elle s'est emparée des bouches du Niger, c'est-à-dire de l'un des quatre fleuves les plus considérables de l'Afrique; elle a accaparé les sources du Nil, sans lesquelles l'Egypte ne serait pas ce qu'elle est; enfin elle domine au centre du continent dans la région des lacs équatoriaux, qui est appelée à un si grand avenir.

Sur les trois Compagnies fondées, deux ont disparu, leur tâche accomplie. Des questions diplomatiques et commerciales ont provoqué le rachat de la Royal Niger Company. Des difficultés d'ordre financier ont amené la disparition de l'Imperial British East Africa Company. Mais leur œuvre politique était terminée, peu importait leur existence. L'Angleterre, en leur succédant, recueillait le fruit de leurs efforts.

Quant à la « Rhodesia », elle a survécu à beaucoup de tempêtes, et bien qu'il ait été, à plusieurs reprises, question de la supprimer, il semble que cette idée doive être écartée pour le présent. Sans doute les Compagnies à charte sont faites pour disparaître, mais il faudra attendre, en ce qui concerne la Rhodesia, qu'elle ait jeté les fondements d'un édifice solide. Lorsque la maison sera bâtie, aménagée, meublée, habitée, alors il sera temps de retirer à l'architecte ses droits, pour les confier à d'autres mains. En tout cas, la British South Africa Company aura rendu à l'Angleterre un service considérable en ouvrant à son activité industrielle et commerciale un énorme empire.

E. DE RENTY,
Capitaine d'infanterie breveté.

DE WAN-SHIEN A TCHENTOU

JOURNAL DE ROUTE DU Dr JEAN LEGENDRE

Le docteur Jean Legendre, membre de la mission scientifique du Se-tchouan organisée par le docteur A.-F. Legendre avec le concours du Comité de l'Asie Française, nous a adressé les notes suivantes qu'il a rédigées au cours du voyage qu'il vient de faire avec sa femme, pour rejoindre la mission à Tchentou.

N. D. L. R.

17 *mars*. — Wan-shien est une sous-préfecture perchée sur sept collines sur la rive gauche du Yantsé, fleuve Bleu. Ailleurs qu'en Chine ce serait une cité ravissante, ici c'est un véritable cloaque. Le parfum des fèves et des colzas en fleur sur la rive opposée n'atténue pas l'affreuse odeur de ses ruelles.

La jonque qui nous portait, ma femme et moi, y est arrivée après onze jours de navigation sur le Yantzé depuis Itchang. Il était temps, elle s'est collée à la berge comme un oiseau blessé. La cabine ne tenait plus malgré le cerclage avec de gros câbles de bambous, le pont d'une des pièces s'était effondré, le boy, le cuisinier, deux jarres d'eau et une caisse de pétrole étaient tombés en vrac au fond de la cale.

Comme accident de navigation, le second jour le gouvernail brisé qu'il fallut remplacer et le troisième jour, au passage du rapide Sin Tan, une voie d'eau qu'on conserva jusqu'au bout. Nuit et jour, presque sans arrêt, un homme était occupé à vider l'eau des compartiments.

Pour gagner la capitale du Se-tchouan, on peut remonter le fleuve Bleu jusqu'à Tchung-king et prendre ensuite la voie de terre jusqu'à Tchentou ou abandonner la grande artère fluviale à Wan-shien après avoir franchi les gros rapides et aborder la route mandarine qui s'étend presque en ligne directe de Wan-shien à la capitale.

Le premier itinéraire, quoique plus long, est le plus habituellement suivi. Il faut compter en moyenne douze jours de navigation de Wan-shien à Tchung-king et dix étapes de ce point à Tchentou, soit un total de vingt-deux jours. Le second est un peu plus rapide, on le couvre sans trop de peine en quatorze jours, ce qui représente un gain d'une huitaine qui n'est pas négligeable pour le voyageur pressé, sans compter

l'économie réalisée. C'est la route que nous avons choisie. Elle est peu connue des Européens et n'a guère, à notre connaissance, été parcourue que par la Mission lyonnaise avec quelques variantes, par trois officiers allemands et plus récemment par le Dr Mouillac.

Tout n'y est pas qu'avantage; le convoi est plus difficile à constituer, le portage des voyageurs et des bagages s'y fait moins aisément, et surtout les gîtes échelonnés aux étapes sont des moins confortables; j'aurai l'occasion d'en parler longuement.

L'organisation de la caravane exigea trois jours et l'aide efficace du P. Monnier, un jeune missionnaire des plus complaisants. Il se chargea de nous procurer un chef de porteurs qui prit l'engagement de nous conduire en quatorze jours à Tchentou et recruta les hommes nécessaires au transport de nos personnes et de nos bagages.

Nos bagages furent tous recouverts de papier huilé pour les imperméabiliser. La literie fut l'objet de soins spéciaux dus à son importance et enfermée dans un vaste sac en bourre de palmier. Un contrat mentionnant le nombre et le salaire des porteurs, les avances faites avant le départ et à effectuer en cours de route en des points déterminés, la quantité des charges et l'obligation d'atteindre Tchentou en quatorze jours fut rédigé en bonne et due forme. Sans cette précaution, on s'expose à toutes sortes d'ennuis : aussi le voyageur fera-t-il bien de ne pas l'omettre.

Munis par les soins du P. Monnier d'un itinéraire tracé par un porteur de chaise, de quantité de renseignements utiles, d'un dictionnaire français-chinois et d'un certain nombre de phrases chinoises indispensables, nous étions prêts pour le départ.

Deux domestiques, boy et cuisinier, nous accompagnaient. Le boy, en s'engageant, s'était déclaré au courant du service de la maison et de la cuisine, mais en réalité il ignorait à peu près complètement l'un et l'autre. Toutefois il nous était précieux par sa connaissance rudimentaire du français qui nous fut du plus grand secours en route. Le cuisinier, un vieillard culinairement éduqué à l'anglaise, s'obstinait à nous bourrer d'épinards et de pommes de terre et à nous refuser ce que nous lui demandions

Nous quittâmes Wan-shien le 17 mars, vers neuf heures du matin seulement, malgré que tout fût préparé la veille pour un départ matinal. Mais les porteurs avaient reçu des avances selon l'inévitable coutume et manifestaient peu d'empressement à charger. Après de longues discussions, la mise en route s'effectua enfin, bagages devant et chaises derrière, par des

escaliers glissants et fangeux à travers l'odorante cité de Wan-shien. Chemin faisant, au balancement de nos fragiles véhicules confectionnés pour l'occasion, nous regardons avec intérêt le paysage pittoresque des coteaux couverts de cultures où dominent le colza et les fèves en fleur avec de temps à autre quelques champs de pavots. Nous rencontrons sur la route de nombreux porteurs chargés de ballots de coton, de charbon en blocs et en cylindres ou même d'une moitié de cochon.

Dans ce pays où la charrette et la brouette sont ignorées, tous les transports s'effectuent à dos d'homme sur cette route dallée de la largeur d'un de nos chemins vicinaux. Chaque fois que la voie quitte le terrain plat pour aborder une rampe ou une pente, elle est disposée en escaliers afin d'éviter les glissades, de sorte qu'une bonne partie du temps se passe à gravir ou à descendre des degrés, ce qui n'est agréable ni pour les porteurs ni pour les portés.

La chambre de l'auberge où nous nous arrêtons à midi est d'une telle saleté que nous prenons le parti de manger dans nos chaises afin d'éviter le contact du mobilier malpropre.

Toute cette première journée, nous avons voyagé sur une route relativement plate et nous arrivons à l'étape Fen-chouei avant la nuit, malgré le départ tardif. Nous avons fait 90 lis, c'est-à-dire 36 kilomètres. Nous sommes satisfaits de trouver une auberge assez propre avec une chambre pourvue d'un plancher et d'un plafond, ce qui est l'idéal dans les hôtelleries chinoises.

18 *mars*. — Nous partons dans la lumière radieuse du soleil levant pour l'ascension de la montagne, nous gravissons les degrés par centaines dans la douce tiédeur de la matinée, nous arrêtant pour reconnaître des lilas et des framboisiers sauvages, des ronces et des églantiers. Sur les versants s'étagent les mêmes cultures que la veille, pavots, fèves et colzas. Vues des sommets, les montagnes semblent des îles dans la mer profonde des nuages ; quelques heures plus tard, quand la chaleur du soleil a dissipé les nuées, aux pieds des monts les rizières immergées forment des étangs contigus pareils à d'immenses miroirs merveilleusement polis. Les cultures sont moins avancées que dans la plaine parcourue la veille. Le pays se couvre d'une végétation arborescente, on aperçoit des bois de pins et de bambous et quelques chênes de petite taille.

Nombre de gens sont atteints de la difformité de la lèvre supérieure appelée bec-de-lièvre.

Arrivés à l'étape Liang-chan, la cordiale hospitalité d'un missionnaire français, le P. Marrot, dont un long séjour en Chine n'a pas altéré la bonne humeur, nous procura la joie d'un dîner savoureux et le confort d'une chambre quasi luxueuse.

Un sérieux accident était arrivé à ce brave Père l'année précédente. Des bandits armés s'introduisirent la nuit dans la maison qu'il habitait dans la campagne, à 30 lis de la ville; en se défendant, il reçut un coup de feu qui lui perfora la main. Il n'en résulta heureusement rien de grave, grâce aux soins éclairés d'un confrère protestant.

Après une nuit d'excellent repos, le départ s'effectua à travers la cité au milieu d'une joyeuse fusillade d'honneur, dernière marque d'attention de cet homme aimable dont nous n'oublierons pas le cordial accueil.

19 *mars*. — Toute la matinée, nous voyageons dans une plaine qui rappelle le delta tonkinois avec ses nombreuses rizières et ses bouquets de bambous. Les talus de boue lézardée qui séparent les rizières sont plantés de pois ou de fèves; pas un pouce de terrain n'est perdu.

Ce jour-là, nous déjeunons à Lao-uin-tchang, après quoi nous achevons de parcourir la plaine où poussent des cerisiers et quelques pêchers en fleur. A 2 heures, le paysage change complètement et la montagne renaît couverte d'une forêt de bambous de belle venue. L'ascension par des degrés très raides en est pénible, il faut s'arrêter souvent pour reprendre haleine. Nous avons mis pied à terre pour soulager nos porteurs. La montée a duré une heure, sous un soleil brûlant; la descente s'effectue à une allure rapide.

A main gauche, dans le lointain, sur une colline aux sommets mamelonnés, se dressent plusieurs pagodes; chaque sommet possède son toit aux angles recourbés. Un mur crénelé rampe dans les sinuosités et contourne les flancs des mamelons pour enserrer dans son enceinte le groupe de ces temples à Bouddah.

On fait une nouvelle et courte ascension suivie d'une descente longue et dure avant d'arriver à Uen-pa-y, où nous passons la nuit dans une chambre d'auberge quelconque où sont dressés les lits de camp avec leur moustiquaire qui n'a d'autre rôle, en cette saison, que de nous éviter les poussières qui tombent du plafond et non de nous garantir des moustiques qui n'existent pas encore.

20 *mars*. — Il pleut quand nous quittons le gîte, la route dallée est glissante et propice aux chutes. Une seule fois cependant, un de mes porteurs est tombé et ma chaise a heurté violemment le sol sans se faire grand mal. Elle est si fragile que j'ai peur qu'elle n'arrive pas à Tchentou; déjà la veille, une planche du fond a cédé sous mon poids au moment où je m'y introduisais avec beaucoup de précautions.

Le paysage est peu intéressant; c'est la répétition de ce que nous avons déjà vu, rizières, pavots, colza, pois, fèves, bambous; sous le ciel mouillé tout ce paysage est sans beauté; beaucoup de cerisiers et quelques pêchers en fleur égaient cependant un peu la route. A signaler toutefois de rares glaïeuls comme nouveauté. Par ce temps maussade, la marche n'avait rien d'attrayant; aussi sommes-nous restés dans nos chaises et avons-nous prélevé sur notre provision de lecture une dose inusitée sans rien perdre cependant du spectacle.

Malgré que l'étape fût courte (70 lis), nous n'arrivâmes à Ta-tchou qu'à la nuit.

21 *mars*. — Le ciel est gris et brumeux quand le jour paraît, mais tout se dissipe dans la matinée et le soleil luit. Vers 10 heures, la route escalade une montagne aussi élevée que celle que nous avons franchie le second jour et côtoie des précipices. Il n'y a pas de garde-fou; si le pied venait à manquer aux porteurs, jusqu'où roulerait-on?

Nous avons été, pendant le déjeuner, l'objet de la curiosité des habitants qui s'étaient formés en groupes pour nous examiner à loisir; ma femme avait le privilège d'attirer spécialement leurs regards. Ces gens devaient trouver bien étrange qu'elle portât la robe et moi le pantalon, contrairement à l'usage chinois. Mon veston court, mes fortes chaussures et mes molletières ne devaient pas leur donner une haute idée de l'élégance occidentale.

Dans l'après-midi, nous avons pour la première fois rencontré quelques animaux porteurs, ânes et bœufs. L'étape a été rapidement parcourue et on atteint de bonne heure la petite ville de Ly-tou-ho, sur les bords du fleuve Ku-ho qu'on passe en bac pour aller loger à la mission où nous attend le P. Perrier, qui n'a pas souvent l'occasion de voir des Européens, surtout des compatriotes, et paraît tout heureux de nous recevoir. Le Ku-ho est un affluent du fleuve Bleu, dans lequel il se déverse à Tchung-king.

22 *mars*. — Il nous faut, le matin du 22, attendre les soldats d'escorte, cette fameuse escorte qu'on change à toutes les

préfectures ou sous-préfectures et qui se compose de quelques pauvres diables, affublés d'une casaque rouge, bordée de velours noir, au dos de laquelle figurent en gros caractères l'indication de la qualité de l'homme et du district auquel il appartient. Le pantalon est quelconque, au goût de l'individu. Un chapeau de paille du genre canotier complète le costume. Ces gardes du corps sont armés d'un mauvais sabre qu'ils portent sur le dos en sautoir, dans un étui de toile d'où la poignée émerge à côté du manche d'un parasol. Tels qu'ils sont, ces braves gens suffisent à garantir la sécurité du voyageur en territoire chinois. Une anecdote amusante nous a été contée à leur sujet par un Français récemment venu à Tchentou. Ses soldats n'ayant même pas un sabre, il s'enquit du motif; ils lui répondirent fièrement qu'en sa compagnie ils n'avaient pas peur.

L'attente de l'escorte ne fut pas de longue durée; nous l'occupâmes à examiner les chrétiens du P. Perrier sortant de la messe. Les femmes étaient les plus nombreuses et s'en allaient à pas courts sur leurs pieds mutilés, les bras demi-levés en balanciers, toujours prêtes à s'accrocher des mains comme l'enfant qui apprend à marcher.

Mais il est temps que nous partions. Le ciel est légèrement brumeux, la température agréable et douce convient aux moineaux guillerets et aux pinsons qui s'égosillent sur les arbres les plus élevés. La plaine est couverte de blé, de fèves, de colza, les rizières immergées attendent qu'on les repique. Nous avons marché quelque temps le long d'un torrent à lit rocheux, à dénivellations parfois considérables, qui doit rouler des eaux furieuses à l'époque des pluies. En ce moment, dans son lit et sur ses flancs à sec, croissent en maints endroits des cultures superbes; au-dessus de lui, des cyprès et d'autres beaux arbres donnent asile à une troupe joyeuse d'oiseaux chantant dans la gaieté du soleil qui se démasque. Ce site est vraiment charmant; on voudrait s'y attarder.

A l'entrée de la petite ville où nous avons déjeuné, se trouvait un marché de bêtes à cornes, où l'on ne comptait pas plus d'une vingtaine de bœufs ou de buffles.

Toute la journée, nous avons voyagé dans une plaine où poussent de nombreux chamærops et où nous avons remarqué avec plaisir les petites corolles bleues des myosotis et des véroniques. Tout autre chose que des fleurs nous était réservé à l'auberge du Chan-pé et du Chan-si, à Tsin-che-tchen, où nous allions passer la nuit.

Cette auberge, comme toutes celles que nous avons rencontrées, s'ouvre toute large sur la rue, dont rien ne la sépare; on

traverse, en entrant, la salle à manger, encombrée de petites tables reposant sur un sol inégal. C'est là que, sous la poussée des bâtonnets, s'engouffre le riz dans les bouches goulues, que le thé est humé, que la fumée du court cigare chinois est aspirée par une pipe dont le tuyau atteint la longueur d'une canne.

Au fond de la même pièce se fait la cuisine sur des fourneaux en terre ; immédiatement après, sans la moindre séparation, la série des chambres s'aligne à droite et à gauche, chambres de coolies et de porteurs, trous obscurs où se juxtaposent les cadres des lits auxquels on change rarement la brassée de paille sur quoi on s'étend tout vêtu ou tout nu, après avoir, pendant des heures, discouru et fumé. Puis le couloir se dilate en une sorte de cour où s'accumulent les charges; sur ses deux côtés s'ouvrent quelques chambres pour les commerçants et voyageurs aisés, et au fond une ou deux pièces pour les gens de marque. La plus belle de ces pièces, dans les auberges cossues, possède un plancher à peu près intact et un plafond en bois. A l'hôtellerie du Chan-pé et du Chan-si, le plancher a de nombreux trous par où montent les odeurs de l'étable à cochons contiguë. Le mobilier est luisant de crasse ; tout y est répugnant de saleté, à tel point que je n'ose rien toucher qu'avec les coudes ou les genoux. Jusqu'ici, rien de particulier, sauf un peu plus de malpropreté que dans d'autres gîtes; mais à celui-ci on a ajouté un perfectionnement : près de la cuisine, une rigole quadrangulaire en maçonnerie reçoit les déjections liquides des consommateurs, qui n'ont ainsi presque pas à se déranger.

Cette hôtellerie est bien la plus répugnante que nous ayons rencontrée ; la crasse y est tellement épaisse, qu'il semble qu'un aveugle la verrait; les odeurs tellement pénétrantes, qu'un anosmique les percevrait.

Le moment où on arrive à l'étape est chaque jour le plus pénible; à mesure que le soleil baisse, on est pris d'angoisse à la pensée du bouge où il va falloir pénétrer. Pendant la marche, en traversant les nombreux villages échelonnés sur la route, on s'empoisonne à plaisir des puanteurs variées qui sortent de chaque maison, mais cela ne dure que quelques instants, tandis qu'à l'auberge on passe douze heures comme en vase clos, au milieu de ces odeurs

Dans les nombreuses régions d'Asie et d'Afrique que j'ai parcourues, je n'ai pas souvent rencontré le luxe, ni même le confort, mais je n'ai jamais vu semblables cloaques. La case du noir, le bungalow hindou ou la pagode annamite sont des gîtes délicieux à côté de ces auberges du Se-tchouan. Et nous voyageons à la saison favorable, où puces et moustiques hivernent encore.

23 *mars*. — Enfin! tout passe, même une nuit à l'hôtel du Chan-pé et du Chan-si, et nous partons le lendemain plus tôt que d'habitude, par un temps brumeux et chaud. Les cultures habituelles s'offrent à la vue, la fleur des fèves répand un délicieux parfum, quantité d'églantines ouvrent leurs corolles rouges ou blanches. Au moment du premier repas des porteurs, nous faisons halte en pleine campagne, près d'un tertre funéraire ceinturé d'églantiers. Beaucoup de rizières, de nombreux cyprès, du fenouil. A six heures un quart, nous étions à Tiao-ten-pa, dans un gîte mal odorant.

24 *mars*. — Dans la journée du lendemain 24, rien de digne de remarque, à part les roues qu'utilisent les paysans pour déverser l'eau d'une rizière basse dans une rizière haute. Ce sont des chaînes sans fin, entièrement en bois, dont chaque anneau traverse une palette en son centre. Ce système, actionné par une roue, court dans une conduite à cheval sur les deux rizières. L'eau, ramenée par les palettes, qui viennent plonger successivement dans la rizière basse, est entraînée dans la conduite et déversée dans la rizière de l'étage supérieur.

Une pluie fine s'est mise à tomber dans l'après-midi et a rendu la route glissante. Peu de temps avant l'arrivée, il a fallu traverser le Pao-lin-ho aux berges à pic et au lit sablonneux presque à sec.

La ville de Chouen-kin, préfecture de 10.000 âmes, est située de l'autre côté, entre de hautes murailles crénelées. Nous y avons trouvé un missionnaire français, dont l'aimable hospitalité nous a évité le séjour dans quelque répugnante auberge.

25 *mars*. — Chouen-kin est une étape importante où l'on donne un second et sérieux acompte aux porteurs; aussi faut-il prévoir pour le lendemain un démarrage difficile. L'étape est longue, 120 lis, c'est-à-dire environ 48 kilomètres. Il est indispensable de se mettre en route au petit jour; c'est bien notre intention; nous ne voulons pas manquer l'étape ni allonger d'un jour le voyage. Le jour se lève à peine, que je suis debout; je vais m'assurer si on a effectué la petite réparation qu'exigeait ma chaise : rien n'a été fait, malgré les ordres précis et réitérés donnés la veille. Pas un porteur n'est là; le chef lui-même ne se montre que longtemps après. Les porteurs arrivent un à un, l'air abruti et las; ils ont passé la nuit à s'intoxiquer par l'alcool et l'opium. Un certain nombre d'entre eux, parmi lesquels les porteurs de chaises, ont été changés.

Le temps n'est pas engageant; la pluie tombe et le vent

souffle : la journée sera dure. A sept heures, on patauge dans les rues de la ville ; dès ce moment, j'ai la quasi-certitude que nous n'atteindrons pas Poug-ki-shien, tant la marche est lente. Nous sommes en route depuis une demi-heure à peine, que les porteurs de bagages partis en avant sont rejoints dans un petit village. Les uns mangent et boivent déjà, les autres sont vautrés sur le lit de camp du bouge à opium ; tous se hâtent de dépenser les quelques sous qui leur restent. Le chef des porteurs, un pauvre diable sans autorité, attend tranquillement qu'il plaise à ses hommes de repartir ; ils ne s'émeuvent pas, et je suis obligé d'intervenir. Ils s'en vont en maugréant jusqu'au village voisin, où on les retrouve avec leurs charges. Pour soulager nos porteurs et activer la marche du convoi, nous prenons les devants à pied. La route est dure ; on monte et on descend sans cesse : une vraie montagne russe. Sur certains sommets où le vent se fait violemment sentir, le chemin borde des profondeurs où il serait dangereux de choir. Les toitures de nos chaises sont enlevées par la rafale ; on les remet en place et on les fixe avec des cordes rapidement, pour ne pas perdre de temps. Pour qu'elles ne soient pas emportées de nouveau, de l'intérieur nous les maintenons des deux mains, quand la brise les soulève trop.

Par ce temps et cette route, avec des porteurs fatigués, nous n'arriverons pas évidemment à Pong-ki-shien, mais il s'agit de s'en approcher le plus possible pour rejoindre le lendemain le gîte régulier. Malgré nos efforts, nous ne parvenons à couvrir que les deux tiers de la distance, 80 lis au lieu de 120 ; nous sommes en retard d'une demi-journée. A 6 h. 1/2, nous nous arrêtons à Sin-tsang, fatigués et transis.

26 *mars*. — Une mauvaise nuit pendant laquelle la pluie n'a cessé de tomber et nous repartons à 7 heures du matin sous l'averse. Malgré ces ennuis et le mauvais vouloir des porteurs, je ne désespère pas de rattraper les jours suivants le temps perdu. Après un médiocre et rapide déjeuner à Pong-ki-shien où nous n'étions qu'à midi, on se remet en route sous la pluie ; elle cesse enfin, mais la piste est encore plus mauvaise que la veille.

Aucun changement dans l'aspect du pays n'égaie ce triste voyage ; toujours les mêmes cultures, il semble cependant qu'il y ait plus de blé et de pois, moins de colza et de fèves. Sur un long parcours quantité de grandes roues en bambou élevées un peu partout dans les rizières et sur les coteaux nous intriguent. Elles appartiennent à des puits de sel exploités par un procédé assez ingénieux mais très primitif.

Dans les villages, des hommes au ventre proéminent par la chaufferette placée sous la robe regardent, du seuil de leurs portes passer les étrangers. S'ils s'assiéent, ils déposent le panier plein de braise sur le sol, entre leurs jambes, sous la cloche du vêtement.

Nous avons marché de nuit pendant une heure pour nous arrêter vers six heures du soir au village de Tong-san-ten dans une auberge immonde dont la chambre était si exiguë qu'elle pouvait à peine contenir nos lits.

27 *mars.* — Fini le mauvais temps, il fait très beau le lendemain quand on quitte le gîte; cependant la route est encore glissante et les porteurs peu enthousiastes cherchent dès le départ à se faire remplacer. Tout en marchant, nos hommes engagent des colloques avec des gens du village; les prix se débattent longuement sans qu'on puisse se mettre d'accord. Ces marchés sont fréquents, on y assiste chaque jour, les porteurs cèdent leur chaise sur un parcours d'un certain nombre de lis. La discussion est souvent longue et les sapèques se disputent avec ténacité de part et d'autre ; dans presque tous les villages, de pauvres hères de porteurs guettent l'occasion de gagner quelque argent.

Pendant une grande partie de la matinée, nous avons marché entre de jolies cultures, dans une plaine que limitent des collines incultes et déboisées de triste aspect. Il est curieux et regrettable que le Chinois qui emploie tant le bois pour ses constructions n'ait pas cherché à utiliser ces immenses terrains qui ont dû porter autrefois des forêts qu'il n'a pas eu le souci d'entretenir. Du moment qu'un sol ne peut être cultivé en riz ou autres plantes nourricières, il s'en désintéresse. Sans compter le préjudice énorme causé à ses moissons par les torrents d'eau qui dévalent des hauteurs à l'époque des grandes pluies, il perd de gaieté de cœur ou plutôt par ignorance les bénéfices considérables qu'il pourrait retirer de la plantation de ces vastes étendues en sapins, bambous ou autres essences qui y croîtraient facilement. Le déboisement constitue ici un véritable fléau, on n'aperçoit guère d'arbres qu'au voisinage des pagodes où il est interdit de les détruire.

A 11 heures du matin, nous avons déjeuné à Taï-ho, où nous avons été l'objet d'une curiosité des plus indiscrètes. Nous voulions n'y séjourner que le temps de nous restaurer à la hâte, mais nous avions compté sans nos porteurs dont la mauvaise volonté continue à se manifester par la fuite de deux d'entre eux qu'il fallut remplacer. Malgré que la ville fût importante

et que les porteurs dussent y abonder, nous fûmes obligés d'attendre plus d'une heure. Une foule énorme nous entourait et semblait jouir de notre embarras. Désireux de partir enfin, j'envoyai mon boy porter ma carte chez le mandarin pour lui demander de vouloir bien me fournir les hommes qui me manquaient. L'effet fut instantané, à peine le papier rouge avait-il paru que des porteurs surgis tout à coup de la foule s'offrirent en nombre.

J'avais pris la précaution de me munir de lanternes et de bougies pour ne pas risquer comme la veille de marcher la nuit dans l'obscurité, car je comptais fournir une longue course. Le convoi couvrit effectivement 60 lis dans la demi-journée et ne s'arrêta qu'à 8 h. 1/2 à Kié-fou-wan après deux heures d'un trajet pénible à l'éclairage vacillant des lanternes. Je suivais la chaise de ma femme que cette marche aux flambeaux ne rassurait qu'à demi, plus d'une fois mon pied s'égara dans une flaque d'eau où je trébuchai sur le pavage inégal ; à plusieurs reprises des porteurs s'étalèrent avec leur charge dans la boue.

Après une pareille course nous étions brisés de fatigue, mais nous eûmes au moins la satisfaction de passer la nuit dans une excellente auberge possédant une chambre propre pourvue d'un mobilier bien entretenu. Le dîner fut même relativement bon et arrosé d'une bouteille de bière égarée dans nos provisions.

En réglant le patron de l'hôtellerie, je n'oubliai pas le lendemain de le complimenter sur la bonne tenue de son établissement, ce qui parut lui faire grand plaisir.

28 *mars*. — Malgré l'arrivée tardive de la veille, le départ s'effectua le lendemain à l'heure habituelle. J'avais fait comprendre au chef des porteurs que je tenais absolument à arriver à Tchentou dans les délais du contrat et qu'il fallait presser la marche pour atteindre Ta-sang-ten distant de 135 lis d'après l'itinéraire. La promesse d'un pourboire acheva de le convaincre.

L'état de la route modérément accidentée avec de nombreux paliers favorisa nos projets. Le paysage est plutôt laid, beaucoup de mamelons dénudés limitent des plaines sans étendue à horizon circonscrit. Blé, pois, colza abondent ; les champs de pavots sont rares et les fèves en diminution ; sur le bord du chemin poussent quelques euphorbes et laitues sauvages et quantité de petites fleurs bleues dont j'ignore le nom. La vue d'une mésange charbonnière me rappelle le gentil oiselet de nos campagnes scrutant du bec les branches moussues des pommiers.

Sur la route ensoleillée circulaient de nombreux voyageurs, parmi lesquels plusieurs mandarins en chaise à quatre escortés de soldats à veste jaune armés d'un fusil de guerre. La bande de porteurs de bagage suivait à l'allure courte et saccadée des gens pesamment chargés. La chaise verte d'une taï tai passa près de nous le voile baissé : nous aperçûmes confusément une grosse dame à face lunaire copieusement fardée.

Le jour venait à peine de disparaître et les lanternes de s'allumer quand la halte s'effectua au point voulu. Plus de doute maintenant, nous serions à Tchentou à la date fixée. Pour la première fois nous trouvâmes la meilleure chambre de l'auberge occupée par un mandarin voyageant avec sa famille. La nôtre était ouverte à tous les regards, nous exigeâmes qu'on collât du papier pour nous mettre à l'abri des Chinois indiscrets et qu'on masquât avec des planches les trous du plancher pour ne pas risquer de chute désagréable.

29 *mars*. — Avant le départ j'eus la curiosité de jeter le lendemain un coup d'œil dans la pièce que les voisins venaient d'abandonner: elle était jonchée de débris mâchonnés de canne à sucre.

A une heure de Ta-sang-ten s'élève la belle pagode de Long-gan-pa dont les hautes arêtes du toit sont ornées de nombreux personnages et d'animaux variés peints de couleurs éclatantes. Elle possède une superbe cloche de bronze pourvue d'inscriptions abondantes. A côté du bâtiment principal se dresse un monument en forme de colonne dont les niches abritent des divinités richement coloriées.

Pendant une bonne partie de la matinée, nous avons voyagé en palier à travers un pays semblable à celui que nous avions parcouru la veille. Dans l'après-midi, après avoir effectué l'ascension et la descente d'une chaîne de collines élevées, nous nous sommes trouvés dans une riche plaine plantée d'orangers, de pêchers et de poiriers qui s'étend jusqu'à Tchao-ta-tou.

Depuis Wan-shien jusqu'à Ta-sang-ten, la toiture des habitations situées au bord de la route se prolonge en une sorte de hangar qui la recouvre ; maintenant les maisons en torchis à couverture de chaume se contentent de border le chemin qui reste partout à ciel ouvert.

Ce soir nous logeons dans une auberge étroite et bruyante, avec la pensée réjouissante de trouver un meilleur gîte le lendemain dans la capitale du Se-tchoan. J'ai expédié un courrier à Tchentou pour prévenir de notre arrivée.

30 *mars*. — La dernière étape de notre voyage est un beau jour de printemps un peu tiède. J'ai couvert à pied quantité de kilomètres ou plutôt de lis dans la riche plaine de Tchentou où le regard se pose agréablement sur les vastes étendues safranées des colzas en fleur. La région est sillonnée de nombreux canaux qui la fécondent et de jolis ruisseaux d'eau claire.

Beaucoup de fleurs sauvages et de beaux myosotis ; des bouquets de jolis arbres entourent les habitations. Trop de champs de pavots laissent supposer que la drogue abrutissante est très appréciée au Se-tchoan.

Sur la route grincent des brouettes chargées de marchandises ou de voyageurs. Pour l'homme, le véhicule est pourvu d'un siège à dossier et de deux saillies sur lesquelles il pose les pieds de chaque côté de la roue. Le chemin n'a rien du moelleux d'un tapis et les cahots sont durs, mais le Chinois n'a cure de ces petits désagréments : il n'a jamais rêvé de véhicule plus confortable en dehors de la chaise à porteurs.

Nous trouvâmes vers dix heures du matin le gros marché de Tan-kia-tou, à la sortie duquel un joli pont de pierre a été jeté sur une rivière aux berges verdoyantes.

La route n'est plus entièrement pavée, il n'y a plus qu'une simple dalle formant piste au milieu de la voie élargie ; les porteurs préfèrent les côtés moins durs aux plantes.

A mesure qu'on approche de Tchentou, la campagne se couvre davantage de végétation arborescente et la plaine présente quelques légères ondulations.

Nous entrâmes dans la capitale à 6 heures et demie sous la conduite d'un petit groupe de Français venus à notre rencontre en dehors de la porte du Nord. L'aspect misérable des faubourgs, les rues aux dalles creusées par les roues des brouettes, les nombreux et sordides mendiants n'étaient pas engageants et nous faisaient mal augurer de la ville où nous devions résider de longs mois. Malgré que j'aie maintes fois entendu célébrer la beauté de Tchentou qui compte parmi les plus belles cités du Céleste Empire, je ne nourris pas beaucoup d'illusions, j'ai déjà vu trop de villes chinoises aux rues mal odorantes. Je me demande si la capitale du Se-tchoan est autrement que celles-là et si elle ne procurera pas à mes yeux et à mon nez d'Européen de sensations trop désagréables. Il fallut bien me rendre compte qu'à part quelques voies bien pavées qui méritent vraiment le nom de rues, tout le reste n'est que ruelles et que venelles, mais aussi qu'elles sont supportables à l'odorat, sauf dans les quartiers à jardins potagers au moment de l'arrosage avec des matières diluées, que de trop

nombreux coprophores véhiculent dans des seaux de l'aurore au crépuscule.

De longtemps probablement, je n'oublierai ce que j'éprouvai en circulant par les rues dans une chaise fermée entre les murs élevés des kongkouans : j'avais la sensation de manquer d'air, d'être à moitié enseveli. Ces impressions ne durent que quelques jours, fort heureusement, et on finit par s'habituer à l'emprisonnement dans les chaises exiguës, à l'étroitesse des voies et à considérer Tchentou, ce qui est vrai d'ailleurs, comme une belle cité chinoise.

Pendant un voyage aussi rapide à étapes fixées à l'avance, on n'a le temps de rien examiner à loisir et on ne peut guère recueillir que des impressions. Telles qu'elles sont cependant, elles peuvent s'approcher assez exactement de la vérité pour mériter d'être rapportées.

Ce qui frappe d'abord, c'est l'état de la pauvreté, du moins apparente, de la population, pauvreté du vêtement et pauvreté de l'habitation qui ne paraissent pas en rapport avec l'aspect quelquefois florissant des cultures. On se demande comment de ces vastes étendues de rizières, de ces immenses zones couvertes de céréales, de légumes, d'arbres fruitiers et d'autres plantes ou essences utiles ou peut sortir si peu de richesse et de bien-être? De toutes ces superficies exploitées l'agriculteur ne tire-t-il donc que sa nourriture et les accessoires d'une existence précaire? Le vieux sol chinois est-il tellement épuisé par ses gestations répétées depuis des siècles qu'il ne puisse plus fournir à celui qui le féconde qu'une aumône au lieu d'un revenu ?

Construites en bois et torchis et couvertes en chaume ou en tuiles, les habitations sont misérables. Elles n'ont pas de fenêtres, elles ne s'éclairent que par la porte ou plus exactement par la devanture formée d'une série de planches verticales qu'on enlève le matin et qu'on replace le soir en les faisant glisser dans la rainure du cadre. La pièce qu'on aperçoit en passant est encombrée d'un pauvre mobilier crasseux, d'instruments de travail, des objets les plus divers et même de paille, elle ressemble davantage à un débarras qu'à un local habité.

Le vêtement des gens du peuple se compose d'une veste et d'un pantalon en grossière cotonnade bleue qu'on rembourre d'ouate pour l'hiver ; à cette saison, avec les crevés de l'étoffe par où se hernie le coton sale l'aspect est encore plus minable. L'été, la coiffure est un chapeau de paille de riz à très larges

bords, l'hiver une simple calotte en gros feutre brun ou un chapeau de forme Henri II, également en feutre, mais noir. En toute saison les pieds sont nus ou chaussés de sandales de paille. Souvent des bandes molletières complètent l'habillement.

Mais en Chine ce qui impressionne le plus le voyageur européen est la malpropreté, fille de la misère, malpropreté de l'individu dans son vêtement, sa maison, malpropreté des collectivités dans les villes et villages, dans la rue et à l'auberge. J'ai déjà décrit celle-ci ; quant à la rue, c'est un étroit ruban mal dallé souvent pourvu d'un ou des deux côtés d'une rigole à ciel ouvert où stagnent des eaux puantes ou une vase noirâtre que soulèvent les larves d'insectes homicides. Des mendigots galeux et purulents y circulent, couverts de haillons ou simplement vêtus d'un lambeau de natte. Rien dans la rue ne plaît à l'œil; on y peut voir des scènes intéressantes ou divertissantes, mais toute beauté en est exclue : c'est une succession de tableaux neutres ou laids et même hideux où notre sens esthétique ne trouve pas la moindre satisfaction.

A la campagne, près de chaque habitation un réservoir étanche reçoit les déjections humaines destinées à l'arrosage des potagers et des plantes nourricières. Pour ne rien perdre de ces matières fertilisantes, les routes sont jalonnées d'auges en pierre où les passants religieusement se soulagent. Le Céleste, même éduqué, crache partout, mais il n'accomplit l'acte final de la digestion qu'à des endroits précis. Il groupe chez lui comme au dehors ce précieux aliment de ses récoltes et ne s'offusque pas de la transformation de ses campagnes en vastes champs d'épandage. Les interminables processions de seaux odorants ne troublent pas son sens olfactif ; tant pis pour l'étranger dont les narines ne prisent pas le parfum de ce merveilleux fécondant, c'est l'odeur de Chine, il faut s'y habituer ou s'y résigner.

Dr Jean Legendre,

Membre de la mission scientifique française au Se-tchouen.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LA QUESTION MAROCAINE

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le 5 juillet, à la Chambre des députés, M. Denys Cochin a sollicité du ministre des Affaires étrangères quelques explications sur la position actuelle de l'affaire marocaine, et M. Stephen Pichon a répondu au désir de M. Denys Cochin par un ensemble de déclarations, qui ont été très favorablement accueillies par le Parlement. Voici, d'après le *Journal officiel*, le compte rendu sténographique de cette intéressante discussion.

Question de M. Denys Cochin.

M. Denys Cochin. — Vous rappelez-vous, Messieurs, le débat qu s'est produit ici, il y a deux ans, — pas tout à fait deux ans; c'était au mois de décembre 1905 — lors de cette déclaration de M. Rouvier, faite en termes si intéressants et si bien mesurés, où il rendait compte des négociations qu'il avait poursuivies pendant l'été et où il annonçait la conférence d'Algésiras? Nous avions pensé, disait M. le président du Conseil d'alors, qu'à cause de notre situation spéciale, nous pouvions, nous et ceux qui étaient aussi les plus intéressés à l'ordre dans le Maroc avec nous, nous présenter non pas seulement en plaignants, mais en conseillers — c'était son expression — pour inaugurer dans cet empire un peu d'ordre et de civilisation.

Mais l'Allemagne, à ce moment-là, avait pensé que ses intérêts ne seraient pas assez défendus si on n'en appelait pas de nous et de quelques autres à une conférence européenne, et nous avions volontiers agréé cette proposition, tout en faisant bien constater d'avance, au mois de juillet et au mois d'octobre, notre situation spéciale.

Eh bien! Messieurs, notre situation spéciale pour ceux qui consultent les statistiques depuis cette époque, ne peut plus, certes, faire de doute; — nous ne pouvions pas, chiffres en main, nous en rendre compte il y a deux ans parce qu'il n'y avait eu sur les douanes, sur le commerce que des statistiques marocaines qui laissaient place à quelque incertitude.

Nous avons exercé depuis ce temps une surveillance directe sur les douanes puisque nous avions consenti un emprunt que 60 % du revenu des douanes devaient être employés à rémunérer. Nous avons recueilli des statistiques faites sous la surveillance de nos représentants, et nous y trouvons des chiffres qui véritablement doivent nous confirmer dans notre intention de défendre là-bas nos intérêts; ils sont de beaucoup les plus considérables.

Savez-vous que sur un commerce total de 84 millions, l'année dernière — 1906 — la France compte pour 42 millions? Savez-vous que l'Angleterre compte pour 26 millions? Savez-vous que depuis l'an 1905 notre commerce de mer a augmenté de 4 millions? J'ajoute que les chiffres que je donne sont des chiffres minima, et cela pour plusieurs raisons.

Sur les 42 millions dont je parle, il y a 10 millions de commerce de terre faits par la frontière, et vous m'accorderez que ce commmerce se développera considérablement lorsque les arrangements qui ont été convenus pour la frontière seront arrivés à exécution : lorsque dans toute la province d'Oudjda aura cessé le trouble qui y règne actuellement. D'autre part, les statistiques peuvent nous être défavorables quant à notre commerce de mer, étant donné que d'autres puissances naviguent plus que nous, ont plus de navires que nous et comptent parfois à leur actif commercial ce qu'elles ont simplement transporté. Le chiffre que je donne est donc un chiffre minimum.

Lorsque arrivent des navires de Hambourg, ces navires peuvent compter à l'actif du commerce allemand ce qu'ils apportent avec eux, quoique la commission de transport leur ait été donnée par d'autres. Les chiffres de l'Allemagne et ceux de l'Angleterre, puissance très navigatrice, sont donc des chiffres certainement maxima, tandis que celui que j'ai indiqué pour la France est un chiffre minimum; et cependant il représente la moitié du commerce international avec le Maroc.

Puisque nous avons conclu une entente avec l'Angleterre au sujet du Maroc, si nous additionnons nos chiffres de commerce et celui de l'Angleterre — 42 millions et 26 millions — nous arrivons à peu près aux neuf dixièmes du commerce européen avec le Maroc.

Et quel est le chiffre allemand en 1906? 7 millions, en recul de 200.000 francs sur celui de 1905.

Nous avions donc raison de dire que notre situation est une situation exceptionnelle, une situation spéciale. Le commerce n'est pas seul à nous en convaincre. Toute la science, au Maroc, est française. La minéralogie, c'est Gentil, l'ami de Mauchamp; la géographie, Segonzac; l'histoire, Henri de Castries. Et tant d'autres. Devant de pareilles constatations je me suis senti d'autant plus déterminé à poser cette question à M. le ministre. Nous autres orateurs, qui parlons volontiers des affaires étrangères, nous savons qu'il y a des moments où tout le monde nous dit : « Ce n'est pas opportun; ne parlez pas! le silence est d'or... ».

Le silence est d'or... Ce proverbe est fort respectable, excepté en un cas : celui où le fait de garder le silence signifierait ne pas oser parler.

Je pense, moi, que nous avons toujours le droit de parler très haut, dans ce Parlement, de nos affaires, quelles que soient les circonstances.

Donc, j'ai relu, comme tout le monde, l'Acte d'Algésiras. La conférence marocaine n'eût-elle abouti qu'à cela, j'admire ce très beau modèle de rédaction et d'éloquence diplomatique; et non seulement d'éloquence, mais de prévoyance et de sagesse. Dans ses six chapitres, tous les côtés de la question sont prévus et traités avec les vues les plus hautes, avec une parfaite et impartiale équité.

Le premier chapitre porte — et ce sera ma première question — sur la police.

Il serait temps d'installer la police au Maroc. Tout le monde a présente à la mémoire l'affreuse histoire de notre compatriote, le docteur Mauchamp, ainsi que l'aventure survenue avant-hier au caïd Mac Lean, enlevé à la porte de Tanger et emmené dans les montagnes par un brigand.

M. César Trouin. — On sait très bien que Mac Lean a été arrêté parce qu'il l'a voulu. Il ne faudrait pas associer le cas du Dr Mauchamp à celui du caïd Mac Lean. Celui-ci est l'intendant général du sultan actuel comme il l'était de son père, et il est l'ami intime de Raissouli; or, il ne va jamais sans escorte et ne s'aventure jamais sans être sûr de revenir. S'il a été pris et s'il a pu faire parvenir des lettres à ses amis, c'est parce

que, s'il n'est pas le complice, il est au moins l'auteur principal de son enlèvement.

M. DENYS COCHIN. — Je suis très reconnaissant à mon très honorable interrupteur; personne ne pouvait démontrer mieux que lui la nécessité d'établir une police internationale dans un pays où les favoris du sultan, chef de l'Etat, sont les amis intimes des brigands.

M. CÉSAR TROUIN. — Parfaitement!

M. DENYS COCHIN. — M. Trouin n'a fait qu'abonder dans mon sens.

Il y a quatorze mois que l'Acte d'Algésiras est signé; il y a plus de six mois que les derniers délais accordés pour sa ratification sont expirés, et, cependant, je ne sache pas que la police espagnole et française soit encore organisée. Si je suis bien informé, il y a quelques jours seulement qu'on a rédigé un règlement. On a, je crois, nommé des officiers il y a plusieurs mois, mais ces officiers attendent et se découragent, ou tout au moins, s'impatientent.

Leur service aurait pu déjà commencer. On aurait dû les envoyer dans le pays pour prendre langue, connaître les habitants, voir ce qu'ils auraient à faire, se rendre compte, en un mot, de la façon dont la police pourrait être organisée.

Il est grand temps d'insister auprès du gouvernement français et de le prier d'agir auprès du corps diplomatique à Tanger pour que cette police soit enfin organisée; pour que nous puissions envoyer les officiers français et espagnols, français et suisses et français seuls dans le Sud à la tête de forces de police qui devront être considérables.

En ce qui concerne le second chapitre, je pense que les questions de contrebande de guerre, de surveillance des importations des armes à feu et de la poudre ont déjà été tranchées.

Le troisième chapitre traite de la Banque. Les statuts en ont été publiés et je crois qu'elle a commencé à fonctionner. Je demande à M. le ministre des Affaires étrangères si toutes les conditions ont été bien remplies, notamment celle qui concerne les censeurs. Je crois que, d'après l'Acte d'Algésiras, il avait été décidé que les administrateurs représentant les différentes parties prenantes, les différentes puissances qui souscrivirent le capital devaient être nommés par les actionnaires. Il me semble avoir appris — et je demande à M. le ministre des Affaires étrangères si c'est exact — que les débuts de la Banque n'auraient pas été très heureux.

Il y avait au Maroc des comptoirs, des établissements assez nombreux appartenant à une société française, au Comptoir d'Escompte. On a dit que la Banque avait débuté en achetant tous ces établissements pour en faire des établissements internationaux. Ce n'est pas à cela que la Banque est destinée; ce n'est pas dans cette direction que l'influence française doit tendre à la faire marcher. La Banque doit remplir le but qui lui a été assigné; elle ne doit pas absorber les établissements français.

Le chapitre suivant traite des douanes. Rien n'a été fait, je crois, de ce côté.

Vous savez que, d'après l'Acte d'Algésiras, il devait y avoir une augmentation de 2 1/2 % *ad valorem* sur toutes les valeurs de commerce introduites au Maroc et que ces 2 1/2 % devraient être employés à améliorer les ports. Or, les ports du Maroc sont dans un état déplorable. On m'a assuré qu'après le cap Spartel et le port de Tanger il n'y avait plus un feu ni tournant, ni même de feu fixe dans tous les ports du Sud.

M. CÉSAR TROUIN. — C'est exact!

M. DENYS COCHIN. — Ni à Casablanca, ni à Rabah, ni à Larache, ni à Mogador, ni à Aghadir il n'y a de feux ; la côte est plongée dans l'obscurité.

Les ports sont d'un accès difficile à cause des barres et il serait nécessaire, pour le développement du commerce, que des améliorations fussent au plus tôt réalisées. Je demande donc à M. le ministre si des fonds sont recueillis et des travaux préparés.

Enfin le dernier chapitre parle des travaux publics. Il est bien décidé, n'est-ce pas, que le Maroc n'a pas le droit d'aliéner aucun de ses services publics à l'une ou l'autre des puissances ? Est-il bien décidé aussi que lorsque les adjudications auront lieu, elles auront lieu en présence et sous la surveillance de tout le corps diplomatique ; que, par conséquent, le droit d'aucun ne sera violé ?

Voilà les différentes questions que je voulais poser à M. le ministre.

Il y a un point qui est en dehors de ceux qui ont été réglés par l'Acte d'Algésiras.

Il y a eu un accord purement français, qui, en effet, ne concernait que la France, qui a été réglé entre El Guebbas et M. Revoil concernant tous les postes français ou marocains. Eh bien ! les différents postes français ou marocains qui devaient être établis sur les différents points de la frontière du Maroc existent-ils ? Les marchés qui devaient attirer les tribus marocaines sur cette frontière ont-ils été établis ? Tout cela est-il entré en fonctionnement ? Voilà ce que je demande à M. le ministre.

Puis nous avons, tout le monde le sait, occupé Oudjda. Cette occupation nous a-t-elle rapporté quelque chose ? En d'autres termes, avons-nous obtenu ce que nous voulions avoir, c'est-à-dire des excuses d'abord, et une réparation ensuite, au sujet du Dr Mauchamp ? Cette occupation durera-t-elle longtemps ? Pour ma part, je ne le désire pas. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*) Je voudrais qu'elle servît à exiger ce que nous avons le droit d'obtenir et c'est pour cela que je tiens à savoir où nous en sommes à ce point de vue.

Telles sont les questions que je pose à M. le ministre. Mais, comme je le disais tout à l'heure, il a été lui-même plus loin ou, du moins, celui qui le questionnait à ma place dans l'*Écho de Paris* a été plus loin et lui a dit : Monsieur le ministre, pensez-vous que le député de Paris vous interrogera aussi sur ces traités franco-espagnols qui viennent d'être signés et qui ont tant occupé l'opinion ?

M. le ministre a répondu que, certainement, il me donnerait toute satisfaction à cet égard.

Mais me voici bien embarrassé ! Comme je le disais, en effet, le journaliste m'a devancé et je n'avais nullement intention de poser à cet égard une question à M. le ministre. Je n'en avais pas l'intention parce que je crois que, si je le faisais, il me répondrait si peu de chose que ma question deviendrait peu intéressante.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Vous vous trompez.

M. DENYS COCHIN. — Pourquoi tant de traités, dirons-nous au corps diplomatique ? comme on dit quelquefois à la Chambre : pourquoi tant de lois ? Ici, à première vue, on est porté à croire à d'inutiles répétitions. Des traités avec l'Espagne, des traités avec l'Angleterre, tout le monde sait bien que nous en avions.

Les dernières ententes avec l'Angleterre et l'Espagne ajoutent-elles quelque chose aux précédents ?

Je ne le crois pas.

Cependant, comme si ces traités constituaient un événement fort

important, on a cru devoir les déclarer et les faire connaître à l'Allemagne, mais, à la vérité, après qu'ils avaient paru dans *Messidor*.

M. JULES COUTANT. — Vous vous êtes entendu avec le ministre avant de lui poser votre question à la tribune. C'est le vieux jeu parlementaire. (*Exclamations.*)

M. DENYS COCHIN. — Mon cher collègue de Paris...

M. JULES COUTANT. — Je ne suis pas de Paris, je suis d'Ivry.

M. DENYS COCHIN. — Mais Paris est près d'Ivry. (*On rit.*) Vous êtes bien sceptique; mais je n'ai rien de caché.

Oui, j'ai dit au ministre que je l'interrogerais sur le Maroc, mais pas sur l'Espagne. Il ne me dirait pas le fond des choses.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je le dirais.

M. DENYS COCHIN. — Je vais maintenant vous dire quelque chose qui n'était pas convenu avec M. le ministre; vous allez le voir. Je fais allusion à ce qu'il a dit ce matin au journaliste — ou qu'on lui a fait dire — à savoir que je le questionnerais sur nos rapports avec l'Allemagne...

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je n'ai pas parlé de cela.

M. DENYS COCHIN. — Comment ! Le journaliste vous a répondu que c'était de brûlante actualité, et vous lui avez répliqué...

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — J'ai répondu à une question qui m'était posée par un journaliste, mais je n'ai nullement sollicité cette question.

M. RIBOT. — Tout cela ne regarde pas le Parlement. (*Très bien! très bien!*)

M. DENYS COCHIN. — Je crois que ce qui regarde le Parlement...

M. RIBOT. — C'est ce que M. le ministre vous répondra.

M. DENYS COCHIN. — Qu'est-ce qui, suivant M. le ministre et vous, monsieur Ribot, ne regarde pas le Parlement?

M. RIBOT. — Tout ce qui peut être dit dans les journaux.

M. DENYS COCHIN. — La leçon qu'on me fait tombe mal. Je n'ai cherché dans les journaux que les réponses que M. le ministre annonçait devoir me faire. Mais j'ai autre chose à dire, un vœu, cette fois, à exprimer. Le voici : Il serait bon qu'en diplomatie on ne se servît que de nos diplomates, que lorsqu'on a des ambassadeurs, on ne se servît que d'eux seuls. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — C'est ce que nous faisons.

M. DENYS COCHIN. — Et si j'ai parlé de ce qui avait été dit dans les journaux, c'était pour amener cette observation. Je parle de la question parce qu'on l'a déjà traitée publiquement; sans cela, j'aurais eu la discrétion de ne pas le faire.

Oui, nous avons à Berlin en ce moment, pour savoir si nos relations avec l'Allemagne sont bonnes et doivent le rester, un ambassadeur qui est l'honneur de notre diplomatie, l'un des plus éminents que la France ait possédés. (*Très bien! très bien!*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Parfaitement !

M. DENYS COCHIN. — C'est à lui à entretenir les rapports que nous devons avoir avec l'Allemagne, de même que c'est, ici, à l'ambassadeur d'Allemagne à entretenir les rapports que son pays doit avoir avec nous. Je ne me serais même pas permis, si la question n'avait pas été déjà posée, de demander si l'un de nos plus distingués collègues avait été l'objet d'une sorte de mission secrète. Il nous a répondu que non. Sa parole nous a suffi. Très certainement cela est vrai.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Mais oui !

M. DENYS COCHIN. — Seulement, l'opinion ne l'a pas cru.

Vous levez les bras au ciel, monsieur le ministre. Je vais vous dire pourquoi l'opinion a été incrédule.

Il y a pour cela deux raisons principales. La première, c'est que le fait s'est plusieurs fois renouvelé; c'est que lorsque M. Etienne est parti pour l'Allemagne, où il a reçu l'aimable hospitalité de M. le prince de Monaco sur son navire de plaisance et qu'il nous a été déclaré que M. Etienne n'était entraîné à Kiel que par la noble passion du port nautique, nous nous sommes invinciblement rappelé des histoires d'il y a deux ans. Les inquiétudes étaient plus grandes. Le même nom d'intermédiaire officieux était mis en avant. Vous en souvenez-nous ? Mon Dieu ! je ne voudrais rien dire de pénible à une puissance voisine; mais je ne ferais pas tort à cette puissance en exprimant le regret que ses Etats ne soient pas plus étendus, parce que s'ils l'étaient, leur administration, leur gouvernement suffirait sans doute à absorber l'activité exubérante de leur prince ! (*Applaudissements et rires.*)

Nous nous sommes, dis-je, en voyant notre vice-président devenir à Kiel l'hôte de ce prince, rappelé ce qui s'était passé il y a deux ans, ces courses rapides du prince de Monaco entre Paris et Berlin; puis le voyage à Berlin d'un de nos diplomates, un des plus éminents aussi, mais qui n'était plus ambassadeur et qui, étant allé dans ce temps-là porter à Copenhague les compliments de condoléance, l'expression de la douleur de la République française après la mort du roi Christian, fut prié par M. Rouvier d'aller remplir en Allemagne une mission que l'opinion publique supposa aussi peu gaie, mais plus active.

Ce sont tous ces souvenirs qui sont revenus et qui, cette fois encore, ont troublé l'opinion. Mais il y a plus.

Oui, monsieur le président du conseil; elle vous connaît et vous juge bien — je ne puis vous blesser en cela — et je crois que le caractère qu'on vous connaît porte l'opinion à croire à des manœuvres secrètes. Autrefois, on appelait « le secret du roi » la diplomatie faite en dehors des ambassadeurs. On a pu croire aussi au secret de M. Clemenceau. On vous a tenu, dans l'opposition, pour un Parisien alerte, sceptique et moqueur. Vous l'êtes encore, mais vous avez semblé, oserais-je dire, devenir un homme d'État romantique. Tant de complots, tant de petits papiers — je ne parle plus de ceux qui ont fait tant de bruit récemment, mais de celui qui, l'autre jour encore, tombait du ciel aux pieds du cheval du général Bailloud (*Sourires*) — tant de conversations avec des hommes mystérieux, tout cela va très bien avec la diplomatie secrète. Oui, vous êtes un homme de gouvernement romantique, monsieur le président du conseil. Je n'en veux encore pour preuve que le soin que vous prenez de vouloir augmenter autour de vous — vous le demandez en ce moment à la commission du budget — votre police, le nombre de vos policiers, de vos sbires, allais-je dire, s'ils savaient mieux l'italien. On a cru tout de suite — on a eu tort, mais on pouvait s'y tromper — à ces agents secrets qui se glissent au milieu des fêtes.

N'encourageons pas de semblables erreurs. Il n'en sort que de vains espoirs ou de folles paniques. Point de princes officieux ! Point de voyages mystérieux ! Plus de complots ! Essayez, je vous en prie, de gouverner sans tout cela. Et ne comptez pour nous représenter que sur nos ambassadeurs, dont le patriotisme et l'esprit éclairé nous suffisent. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

Je me résume.

J'ai apporté une question et un vœu.

Je voudrais savoir où nous en sommes au Maroc. Je le demande, quelles que soient les circonstances extérieures, parce que je considère que nos affaires marocaines doivent être poussées en avant avec énergie et activité, pour répondre à la situation spéciale, extraordinaire, qui est la nôtre. Nous devons agir comme la puissance qui, à elle toute seule, possède la moitié du commerce marocain ; qui est la voisine, sur une frontière immense, de cet empire en désordre et qui a plus que tout autre le devoir et le droit d'y faire prospérer l'ordre et la civilisation.

Voilà la question. Elle est adressée à M. le ministre des Affaires étrangères. Et, d'autre part, pas de politique romantique, pas de complot, si c'est possible, pendant les vacances. (*Très bien! très bien! et rires à droite.*) Pas d'ambassadeurs secrets, pas de petits papiers! Voilà le vœu : il s'adresse à M. le président du conseil. (*Vifs applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le ministre des Affaires étrangères.

M. STÉPHEN PICHON, *ministre des Affaires étrangères.* — Messieurs, je veux tout d'abord, pour en dégager complètement le débat, répondre à une question qui a été incidemment soulevée, sous une forme indirecte, par l'honorable M. Denys Cochin.

Il désire savoir si mon excellent ami M. Etienne a été chargé d'une mission par le gouvernement français auprès du gouvernement allemand.

M. EUGÈNE ÉTIENNE. — C'est admirable!

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je déclare de la façon la plus nette que M. Étienne n'avait aucune mission, ni officielle ni officieuse, auprès du gouvernement allemand.

M. ETIENNE. — Quand M. Denys Cochin allait à Rome, nous ne lui demandions pas s'il était chargé d'une mission du gouvernement. (*Applaudissements et rires à gauche.*)

M. DENYS COCHIN. — On n'aurait jamais supposé que M. Clemenceau m'eût donné une mission.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Nous nous sommes trouvés tous deux en même temps à Berlin et nous n'y avions aucune mission ni l'un ni l'autre.

M. GÉRAULT-RICHARD. — On a bien insinué, monsieur Denys Cochin, que vous étiez l'agent de M. Briand pendant la discussion de la loi sur la séparation.

M. DENYS COCHIN. — Monsieur le rédacteur en chef de *Messidor*, écririez-vous cela dans votre journal?

M. GÉRAULT-RICHARD. — Non, parce que c'est une sottise. (*Très bien! très bien! et rires.*)

Tout cela est du même ordre.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Rien dans les rapports entre la France et l'Allemagne, qui n'ont pas cessé un seul instant d'être empreints de la plus grande courtoisie et de la plus grande correction, n'aurait motivé une mission de ce genre à Berlin, où nous avons, comme vous l'avez dit, un ambassadeur qui jouit de la confiance entière du gouvernement de la République et qui possède une légitime autorité auprès du gouvernement allemand. (*Applaudissements.*)

J'ajoute d'ailleurs que chacun de nous ne peut que se féliciter de l'accueil si particulièrement courtois qui a été fait aux Français, aux membres du Parlement qui se sont rendus en Allemagne, et tout spécialement à M. Etienne, qui a occupé, qui occupe encore des fonctions considérables

en France et qui a rendu à son pays des services dont nous connaissons l'importance, que nous sommes unanimes à apprécier. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

De telles manifestations d'estime en faveur des Français qui se rendent en Allemagne ne peuvent avoir que de bons effets dans nos relations avec le gouvernement allemand. (*Très bien! très bien!*)

J'arrive maintenant à la question précise que vous m'avez posée, monsieur Denys Cochin, au sujet de nos affaires marocaines.

La Chambre se souvient des conditions dans lesquelles s'est développée la dernière interpellation à laquelle j'ai eu l'honneur de répondre au sujet de ces affaires.

C'était au lendemain de l'assassinat du docteur Mauchamp. J'avais fait un exposé, souvent pénible, de nos griefs contre le gouvernement marocain. Je ne regrette aucunement aujourd'hui la forme que j'avais cru devoir donner à mes explications, parce que j'estime que c'est en politique étrangère surtout qu'on doit la vérité à son pays. (*Très bien! très bien!*)

J'avais fait connaître les résolutions que nous avions prises pour mettre un terme à une situation devenue intolérable, pour imposer au Makhzen le respect de nos droits et pour obtenir de lui les satisfactions qui nous étaient dues. En terminant, j'avais exprimé le vœu que, du moins, la mort de notre infortuné compatriote servît à rapprocher, au lieu de désunir, les représentants des différentes puissances dans un pays où ils sont associés par des traités à l'accomplissement d'une œuvre commune (*Très bien! très bien!*) et M. Ribot, dans un discours applaudi par toute la Chambre, avait formulé la même pensée.

C'est dans ces conditions que s'est effectuée, avec une méthode qui a fait honneur à nos troupes comme à notre commandement militaire, l'occupation provisoire de la ville d'Oudjda et que nous avons saisi le Makhzen des demandes de réparations que son attitude à notre égard avait rendues nécessaires.

Que s'est-il passé depuis? Le gouvernement chérifien a commencé par répondre, suivant sa coutume, d'une manière évasive et insuffisante à nos mises en demeure, puis, devant notre attitude résolue, en présence de notre refus de négocier avant d'avoir obtenu une adhésion de principe à toutes nos demandes, il a pris le parti de nous donner satisfaction sur tous les points.

C'est ainsi qu'il s'est engagé :

A infliger un châtiment exemplaire aux assassins du docteur Manchamp;

A révoquer le pacha de Marrakech, responsable du meurtre de notre compatriote, et à l'envoyer à Tanger;

A payer à la famille du docteur Mauchamp les indemnités que nous avons fixées;

A construire et à entretenir un hôpital à Marrakech;

A châtier les auteurs des autres attentats contre nos nationaux, MM. Lassallas, de Gironcourt et Charbonnier;

A organiser la police des ports dont le règlement a été approuvé par le délégué chérifien;

A mettre en vigueur nos accords de 1901-1902 sur la frontière de l'Algérie et à les exécuter intégralement;

A exercer sur cette frontière, d'accord avec nous, une police efficace;

A supprimer les envois d'armes dans l'Adrar et à rappeler le chérif Moulay Idriss qui fomentait des troubles et entretenait des rébellions contre nous.

Tous ces engagements ont reçu un commencement d'exécution. En ce qui concerne notamment les assassins du docteur Mauchamp, le sultan a voulu prouver son désir de nous accorder satisfaction de suite, en faisant arrêter des individus présumés coupables. (*Mouvements divers.*)

Attendez. L'enquête que poursuit notre consul, et qui doit être continuée à Marrakech aussitôt que les circonstances le permettront, nous mettra en mesure de savoir si les arrestations qui ont été opérées correspondent bien aux responsabilités encourues et si des innocents ne sont pas appelés à payer pour des criminels. (*Très bien! très bien!*)

M. CÉSAR TROUIN. — Je vous demande pardon de vous interrompre, monsieur le ministre, mais permettez-moi de déclarer que toute la population française et européenne du Maroc est fixée sur ce point qu'aucun des assassins du docteur Mauchamp ne figure parmi les inculpés qu'on a amenés à Tanger. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

M. LE MINISTRE. — Nous tiendrons la main, soyez-en sûrs, à ce qu'une répression d'apparat ne se substitue pas à l'œuvre véritable de la justice et à ce que les véritables criminels soient punis à bon escient. (*Applaudissements.*)

Déjà le sultan a fait connaître sa résolution de se rendre dans le Sud pour y rétablir l'ordre, pour y donner aux étrangers les garanties qui leur sont nécessaires et pour protéger notre consul dans l'enquête qu'il est chargé de conduire.

Je dois ajouter que, conformément à notre promesse, nous n'avons aucunement étendu l'occupation d'Oudjda; nous nous sommes contentés:

D'assainir la ville;

D'y assurer l'ordre et la tranquillité;

D'y maintenir les autorités et institutions marocaines;

D'y garantir l'administration municipale et la régularité des perceptions financières;

D'y mettre en vigueur les tarifs prévus par nos accords;

D'y organiser nos communications avec l'Algérie;

D'y préparer toutes les mesures propres à améliorer les rapports des deux pays sur leurs confins, à pacifier les tribus, à inaugurer un régime de bon voisinage, à ouvrir des marchés, à développer le commerce si florissant auquel M. Cochin faisait allusion tout à l'heure, à instituer la police frontière, à établir la collaboration permanente des éléments français et des éléments marocains, ce qui est l'esprit même des accords auxquels je viens de me référer. (*Très bien! très bien!*)

Nous avions à cet effet désigné dès la première heure un commissaire français chargé de se concerter avec le commissaire marocain qui devait être nommé et qui l'a été récemment sur notre demande.

M. ETIENNE. — C'est un excellent fonctionnaire.

M. LE MINISTRE. — Notre action à tous les points de vue n'a soulevé aucune difficulté internationale. Toutes les puissances ont compris qu'elle était régulière, conforme à nos droits, justifiée et nécessitée par une situation dont nous n'étions aucunement responsables; et toutes ont reconnu la loyauté de nos intentions.

A Tanger, nous avons poursuivi l'application de l'Acte d'Algésiras. Nous nous sommes tenus strictement, ainsi que je vous l'avais annoncé, non seulement à l'esprit, mais au texte même de cet acte. Grâce aux bonnes dispositions qui ont fini par l'emporter chez les représentants de toutes les puissances, grâce en particulier aux relations conciliantes qui se sont établies, après des difficultés passagères, entre les légations de France et d'Allemagne, relations que je me félicite d'avoir à constater aujourd'hui à

cette tribune (*Très bien! très bien!*), le corps diplomatique et les délégués du sultan ont pu achever d'une manière à peu près complète la rédaction des règlements dont M. Cochin a parlé et qu'ils avaient à élaborer en commun, à savoir :

Règlement sur l'importation des explosifs;

Règlement sur l'importation et le commerce des armes de chasse et de luxe;

Règlement relatif à la taxe sur les constructions urbaines;

Accord relatif au droit de statistique et de pesage sur les marchandises transportées par cabotage;

Règlement sur la caisse spéciale et les adjudications des travaux payés par cette caisse;

Règlement sur le magasinage en douane;

Cahier des charges pour l'adjudication d'un monopole des tabacs à fumer;

Règlement sur les expropriations;

Enfin, règlement sur la police.

La conférence diplomatique a, en outre, déterminé la composition du tribunal spécial pour les actions intentées au Maroc contre la banque d'Etat et a constitué le comité permanent des douanes et la commission des valeurs douanières.

Parallèlement, la banque d'Etat dont nous avons parlé a été complètement organisée à Paris, sous la présidence d'un Français, par une entente entre les délégués des groupes internationaux qui entrent dans son conseil d'administration; les censeurs ont été nommés suivant la formule que vous aviez indiquée; un Français et un Espagnol ont été désignés, l'un pour les fonctions d'ingénieur, l'autre pour les fonctions d'ingénieur adjoint, et chargés de préparer les études des travaux publics qui seront payés avec la surtaxe douanière, prévue par l'article 66 de l'Acte d'Algésiras. Ces deux désignations ont été faites, la première à l'unanimité moins trois abstentions, la seconde à l'unanimité.

La question de la télégraphie sans fil posée par une maison française a été résolue par une conciliation des intérêts internationaux. Les quatre légations de France, d'Espagne, d'Angleterre et d'Allemagne se sont mises d'accord sur le projet présenté par un de nos compatriotes et qui attribue aux quatre groupes des parts égales dans le personnel et dans le capital de l'entreprise, placée statutairement sous une direction française. (*Très bien! très bien!*)

Ce travail considérable — car il l'est, en dépit des observations un peu ironiques de M. Denys Cochin — ce travail, accompli par les représentants des puissances et du sultan, montre que les membres du corps diplomatique accrédités à Tanger ont été inspirés uniquement par l'étude des réalités et par le sens pratique des affaires. La vivacité de certaines discussions antérieures a disparu et actuellement une détente véritable existe. (*Très bien! très bien!*)

Le sultan apprécie de son côté la modération de notre attitude; il a compris que notre politique, loin de lui être hostile, est au contraire dictée par le véritable intérêt du gouvernement chérifien. Nous pouvons espérer dès maintenant l'établissement et la continuation d'un régime de bonne entente avec le gouvernement marocain. (*Applaudissements à gauche.*)

Comment n'en serait-il pas de même avec toutes les puissances? Si le voisinage de l'Algérie nous crée à de certains égards au Maroc une situation spéciale que vous avez rappelée et qui n'est une menace pour personne, la situation économique y est la même pour tout le monde, elle offre les

mêmes garanties à tous et elle promet à tous les mêmes satisfactions.

Le programme défini dans ses grandes lignes par la conférence d'Algésiras a été précisé dans les détails; aujourd'hui il est en pleine voie d'exécution.

L'œuvre de demain sera le fonctionnement de cette police dont vous avez également parlé et dont les premiers instructeurs viennent enfin d'arriver à Tanger. Je sais que cela a été long, que cela a été difficile. Il n'est pas toujours commode de mettre toutes les puissances d'accord, surtout dans les pays d'Orient. Si vous y aviez vécu, monsieur Cochin, vous seriez peut-être plus frappé de la rapidité avec laquelle nous arrivons à l'exécution de nos accords que de la lenteur qu'elle a nécessitée. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

On peut dire qu'il n'existe actuellement aucune difficulté d'ordre diplomatique entre les représentants des puissances. Ainsi se trouve réalisée pour une part le vœu que je formulais à la séance du 26 mars dernier, d'accord avec l'honorable M. Ribot et, je puis le dire, avec l'unanimité de cette Chambre : « Telles sont les informations que je suis en mesure de « vous fournir sur l'état de nos affaires au Maroc sur notre politique « marocaine, et je crois avoir le droit de les considérer comme satisfai- « santes. » (*Très bien! très bien!*)

Maintenant, monsieur Cochin, vous avez fait allusion aux accords qui ont été récemment conclus avec l'Espagne. Vous avez commencé par dire que vous n'en parleriez pas, puis vous en avez parlé de telle sorte que je me considère comme tenu, et je le fais d'ailleurs très volontiers, de fournir à la Chambre toutes les explications qu'ils comportent. Bien qu'ils n'aient aucun lien direct avec l'affaire marocaine, ils peuvent être considérés pourtant comme le développement logique et comme le couronnement de la politique suivie depuis une dizaine d'années par les cabinets de Paris et de Madrid.

En quoi consistent ces accords? Les deux puissances ont un intérêt commun au maintien de leur *statu quo* territorial dans la Méditerranée et dans les parties de l'Atlantique où elles doivent assurer la liberté de leurs communications avec leurs possessions respectives.

Elles déclarent, en conséquence, dans les accords qui vous ont été soumis, qu'elles entendent conserver ce *statu quo* territorial. Elles ajoutent que, dans le cas où il se produirait des circonstances leur paraissant de nature à le modifier, elles seraient prêtes à se concerter, si elles le jugeaient désirable, sur les mesures qu'elles auraient à prendre en commun.

Rien de plus clair et de plus pacifique, dans le présent et pour l'avenir, que cet accord. Il est essentiellement conservateur du *statu quo*, c'est-à-dire de la paix. Il ne pourrait porter ombrage qu'à ceux qui rêveraient, aux dépens des deux puissances contractantes, des conquêtes territoriales. Mais, comme toutes les puissances veulent la paix, comme toutes le disent, elles doivent être rassurées par les garanties réciproques que la France et l'Espagne, d'une part, l'Espagne et l'Angleterre, de l'autre, se sont données dans des termes identiques.

Dira-t-on — et je crois, monsieur Denys Cochin, que c'était un peu le fond de votre pensée — dira-t-on que l'accord était inutile? Il n'est jamais inutile de donner une forme concrète à des sentiments qui ont pour but le maintien de la paix. (*Applaudissements à gauche.*) Quand ces sentiments existent, il est bon de leur assurer la solidarité et la durée contre les changements toujours possibles de personnes.

M. Etienne. — Très bien! très bien!

M. le Ministre. — C'est une vérité de sens commun que plus on res-

treint par la communauté des vues la possibilité des conflits, et plus on concourt, plus on donne de garanties à la conservation de la paix.

Or, il existe entre la France et l'Espagne une solidarité d'intérêts géographiques qui s'est traduite par une solidarité d'intérêts politiques. (*Très bien! très bien !*).

Elle n'a malheureusement pas toujours été bien comprise, et ceux qui connaissent les questions de politique étrangère savent que les combinaisons diplomatiques des puissances dans la Méditerranée n'ont pas toujours été ce qu'elles sont aujourd'hui...

M. GEORGES CLEMENCEAU, *président du Conseil, ministre de l'Intérieur.* — Très bien !

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — C'était une raison de plus pour attester et pour consolider aux yeux de tous les liens d'amitié qui unissent désormais la France et l'Espagne. (*Applaudissements à gauche sur divers bancs et au centre.*)

Aussi les deux puissances ont-elles donné une publicité complète à leur entente, qu'elles ont fait connaître officiellement à tous les gouvernements. Elle ne renferme aucune clause secrète; elle n'a de visée contre aucune puissance; elle ne constitue pas, comme on l'a dit, une triple alliance; son texte même suffit à le démontrer.

Elle est d'un caractère, je l'ai dit, exclusivement conservateur; elle est limitée dans son objet, comme dans son principe; elle apporte seulement aux deux pays qui l'ont signé un surcroît de sécurité.

Elle n'a, d'ailleurs, provoqué nulle part les mouvements d'humeur dont on parle dans certains journaux, au sujet desquels on chuchote d'un air entendu sans pouvoir apporter aucune preuve, et dont on parle avec une légèreté qui serait susceptible, s'il y avait lieu, de provoquer toutes les malveillances. Mais tous ces bruits, fort heureusement, ne reposent sur rien. L'entente a été accueillie par tous les amis de la France et de l'Espagne avec la plus grande satisfaction, et toutes les puissances ont reconnu qu'elle ne pouvait être mal interprétée.

Messieurs, je déclare très sincèrement qu'il ne pouvait en être autrement. C'est le prince de Bülow qui disait, un jour, à la tribune du Reichstag, que la grandeur de l'Allemagne n'était pas faite de la discorde des autres puissances. Rien de plus juste et de plus rassurant que cette parole. Nul ne voudrait, dans notre Europe du XXe siècle, essayer de se fortifier aux dépens des autres à la faveur de divisions et de luttes qui, alors que tous les peuples tendent invinciblement à se rapprocher, aboutiraient à de véritables guerres civiles. C'est pour cela, que, toujours guidés par la pensée du maintien de la paix, certains d'y concourir, préoccupés d'éloigner de nous toutes les causes de guerre, nous avons travaillé publiquement, sans rien dissimuler de nos tentatives, dans notre pleine indépendance, avec la volonté de ne mécontenter personne, à élargir pour le bien de tous le cercle de nos amitiés. (*Applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Denys Cochin.

M. DENYS COCHIN. — Je remercie M. le ministre des Affaires étrangères des explications qu'il nous a données au sujet du Maroc. Mais je m'excuse d'appuyer sur les détails. Il ne m'a pas répondu sur la question des douanes; il ne nous a pas dit si le droit de 2 % *ad valorem* a été perçu, et si le conseil des douanes prévu par l'Acte d'Algésiras est enfin nommé.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Sa création a été décidée par le corps diplomatique et elle doit s'effectuer. Le régime douanier fonctionnera en conformité de l'Acte d'Algésiras dans l'empire chérifien.

M. DENYS COCHIN. — Quant à l'autre question sur laquelle M. le Ministre s'est étendu bien davantage, celle de l'accord franco-espagnol, j'ai dit que je ne voulais pas lui poser de question sur ce point, parce qu'il ne me répondrait pas. (*Exclamations à gauche.*) Je ne lui avais pas posé cette question, je le répète, et j'en ai donné le motif. Je pensais qu'on me répondrait simplement que ce traité répétait ce que d'autres traités nous faisaient déjà savoir : notre parfait désir de vivre en parfaite entente avec l'Espagne et l'Angleterre. Nous le savions, Monsieur le Ministre. Vous avez rapporté le grand mot de M. de Bülow : « La grandeur de l'Allemagne n'est pas faite de la discorde des autres puissances. »

Je le crois bien. Tout le monde est d'accord ; des traités d'entente se signent entre toutes les puissances ; on s'embrasse depuis Paris jusqu'à Tokyo. En vérité, si la grandeur de l'Allemagne était nécessairement liée à la discorde d'autrui, le moment serait fâcheux pour elle. (*Mouvements divers.*)

Mais M. de Bülow a raison, il n'en est rien. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Je suis donc heureux d'avoir entendu affirmer, une fois de plus, que nous sommes disposés à maintenir le *statu quo*, à vivre d'accord avec l'Espagne et l'Angleterre. Ma seule observation, pour finir, c'est que nous le savions déjà et que, ni par votre traité, ni par votre discours, vous ne nous avez rien appris de nouveau. (*Très bien! très bien! à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. — L'incident est clos.

*
* *

Comme nous le disions plus haut, les déclarations de M. Pichon ont reçu un accueil très favorable à la Chambre des députés. Elles n'ont pas été moins favorablement accueillies par la presse et par l'opinion, aussi bien en Allemagne qu'en France, non pas tant parce qu'elles révélaient quoi que ce soit de nouveau dans une situation qui demeure absolument stationnaire et pour laquelle on n'aperçoit guère de prochaines perspectives de changement, que parce qu'elles précisaient des affirmations essentiellement pacifiques et optimistes. Nous ne saurions d'ailleurs mieux faire que de reproduire les réflexions suivantes publiées, à ce propos, par notre collaborateur Robert de Caix dans le *Journal des Débats* :

Ce qu'on a de plus agréable à retenir du discours de M. Stéphen Pichon, c'est la constatation d'une détente dans les relations diplomatiques à Tanger. « La vivacité de certaines discussions antérieures a disparu, a-t-il « dit, et actuellement une détente véritable existe. » C'est au moins l'élément négatif nécessaire pour préparer un accord que ce qui apparaît dans la politique internationale ne semble d'ailleurs pas encore avoir annoncé. M. Pichon, quittant le terrain marocain à la fin de son discours, a abordé cette politique à propos du dernier accord franco-espagnol. Sans nier que cet accord résultât nécessairement des ententes antérieures entre la France et l'Espagne, M. Pichon a déclaré qu'il était utile pour assurer « contre les changements toujours possibles de personnes » la durée des relations nouvelles établies entre la France et l'Espagne. Ces relations sont heureusement assurées par quelque chose de plus : toute l'orientation actuelle de la politique extérieure de l'Espagne et l'Entente cordiale. Rien de plus juste que de déclarer, comme l'a fait le ministre

des Affaires étrangères, qu'un accord aussi conservateur et pacifique devait recevoir un bon accueil partout, et de plus convenable que de souligner les paroles de M. de Bülow affirmant que « la grandeur de « l'Allemagne n'était pas faite de la discorde des autres puissances ». Peut-être cependant M. Pichon a-t-il voulu prononcer des paroles amiables et conciliantes plutôt qu'exprimer une conviction très forte en disant : « Nul ne voudrait, dans notre Europe du XXe siècle, essayer de se fortifier « aux dépens des autres... » Les déclarations de cette nature ne sont pas tout à fait sans inconvénient dans un pays sensible aux mots comme l'est le nôtre; elles risquent de caresser les illusions de ceux qui veulent croire à une Europe de bergerie : la paix cependant y est assurée par des moyens dont le gouvernement et le parti qui le soutient n'ont pas toujours paru apprécier assez sérieusement la nécessité de vouloir assurer la conservation.

Enfin, nous devons signaler également la note officieuse suivante, télégraphiée de Berlin à la *Gazette de Cologne*, et qui est l'écho des réflexions entendues dans les milieux officiels :

Il n'y a rien à objecter aux déclarations de M. Pichon au point de vue allemand. Ce qu'il a dit au sujet du Maroc produit en particulier une impression agréable. Nous voyons avec beaucoup de satisfaction que l'esprit de conciliation qui a prédominé dans les relations des légations à Tanger est reconnu officiellement en France, contrairement aux renseignements publiés précédemment par plusieurs journaux français, et que l'aplanissement des difficultés momentanées est attribué aux bons rapports entre les légations d'Allemagne et de France. L'Allemagne ne songe pas à créer avec malveillance des difficultés à la France au Maroc.

Nous constatons avec satisfaction que M. Pichon contribue aussi à démentir les informations répandues dans le sens contraire.

Nous notons aussi avec plaisir que M. Pichon a dit dans ses déclarations que les relations de la France avec l'Allemagne sont tout à fait satisfaisantes, et nous espérons qu'il en sera de même à l'avenir. Mais la continuelle discussion concernant les relations de la France et de l'Allemagne et la possibilité d'un rapprochement plus étroit ne peut pas, vu la façon dont elle a lieu actuellement dans la presse, garantir entièrement le résultat désiré. Il nous suffit toutefois à nous, Allemands, de savoir que les relations de la France avec l'Allemagne n'ont, comme le dit M. Pichon, jamais été meilleures qu'en ce moment. Nous comptons tranquillement, pour le reste, sur la marche naturelle des choses. La question est trop importante pour qu'on lui donne un certain air de banalité en en faisant une rubrique permanente dans les journaux.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le voyage de M. Etienne à Kiel et à Berlin.* — On a vu, par le compte rendu que nous venons de donner de la séance de la Chambre du 5 avril, avec quelle netteté M. Pichon a démenti que le voyage de M. Eug. Etienne à Kiel et à Berlin ait été déterminé par une mission quelconque du gouvernement français. Ce démenti du ministre des Affaires étrangères avait été rendu nécessaire par les commentaires aussi abondants qu'inexacts de certains journaux français et allemands, qui prétendaient attacher à ce voyage de l'éminent homme d'Etat français un caractère politique particulier. M. Pichon a très heureusement remis au point cet incident, bien inconsidérément grossi. Il est évidemment certain qu'on ne saurait rien découvrir de vraiment sensationnel dans un voyage de touriste fait en Allemagne par un Français qui, s'il a occupé à plusieurs reprises de hautes fonctions ministérielles, n'a plus aucunement, à l'heure actuelle, de situation officielle, et qui n'avait aucune mission du gouvernement. M. Eug. Etienne a été à Kiel pour son agrément personnel et sur l'invitation privée du prince de Monaco, avec lequel il est en relations amicales très suivies; il a été reçu fort gracieusement par l'empereur, comme l'ont été et le sont toujours par Guillaume II tous nos compatriotes en de semblables circonstances; en traversant Berlin, pour rentrer à Paris, il s'est rencontré avec le prince de Bülow, auquel il a rendu la visite de courtoisie qu'on se rend de tradition entre hommes politiques éminents. Il n'y a rien dans tout cela qui puisse légitimer une émotion particulière de l'opinion et des hypothèses politiques aventurées en Allemagne pas plus qu'en France. Au surplus, c'est ce qu'a précisé avec une parfaite netteté la dépêche Havas suivante, communiquée le 1er juillet :

Berlin, le 1er juillet.

Un personnage officiel bien placé pour parler de la question fait en substance les déclarations suivantes, au sujet de l'entrevue du prince de Bülow et de M. Etienne, certains organes français ayant tenu à faire ressortir que M. Etienne n'avait, en venant à Berlin, aucune mission officielle ni officieuse.

En recevant M. Etienne, le prince de Bülow savait en effet qu'il ne recevait pas un diplomate revêtu d'un caractère officiel, mais une personnalité politique française dont l'importance et la valeur sont autant connues en Allemagne qu'en France. Et on peut dire que de l'entrevue il est resté au prince une impression très favorable, autant en ce qui concerne la personnalité même de M. Etienne que parce que de semblables entretiens et de semblables échanges de vues avec des hommes politiques étran-

gers éminents ne peuvent être qu'intéressants et profitables. Justement parce que ce fut une causerie, il est difficile de rapporter tel ou tel point, car elle a été avant tout générale.

En résumé, tout en laissant l'événement dans son cadre propre et en ne lui donnant pas la portée qu'il ne veut pas avoir, il y a lieu de s'en féliciter.

— *La mission persane pour la notification officielle de l'avènement du chah.* — La mission extraordinaire, envoyée par le chah de Perse pour notifier au gouvernement français son avènement au trône, est arrivée à Paris le 5 juillet, venant de Londres. Elle était composée de : S. Exc. Mochir el Molk, ministre de Perse en Russie, ambassadeur extraordinaire; Moustafa Khan Safoul Mamalek, conseiller de l'ambassade extraordinaire; Abdoullah Khan et Hussein Khan, secrétaires.

La mission persane a été reçue en audience solennelle, le 6 juillet, par le président de la République, à qui elle a été présentée par S. Exc. Samad Khan Montazos Saltaneh, ministre plénipotentiaire à Paris, spécialement venu de La Haye. L'ambassadeur extraordinaire, Mochir el Molk, a remis à M. Fallières la lettre de son souverain, notifiant son avènement au trône et exprimant au président de la République les sentiments d'amitié du chah pour la France et son désir de continuer comme son père et son aïeul à maintenir et à développer les heureuses relations qui unissent la France à la Perse.

Le président a remercié l'ambassadeur de ses aimables paroles et l'a prié d'assurer S. M. le Chah qu'il trouverait auprès du président et du gouvernement de la République le plus entier concours pour resserrer, conformément à ses vœux, les liens amicaux entre les deux pays.

— *Le Livre Jaune sur l'élévation des droits de douane en Turquie.* — On sait que le protocole final, relatif à la majoration de 3 % des droits de douane en Turquie, a été signé à Constantinople le 25 avril dernier par les représentants des six grandes puissances et par le ministre ottoman des affaires étrangères. Il y avait deux ans et demi que les négociations se poursuivaient, à ce sujet, entre la Porte et les puissances intéressées. Le Livre Jaune, distribué le 8 juillet au Parlement, prend la suite d'un premier Livre Jaune publié à la fin de 1905, et commence au 27 décembre de cette même année. Ce jour-là, au cours de la première séance officielle tenue à Salonique par la Commission financière internationale, chargée de contrôler l'application des réformes dans les trois vilayets de Roumélie, l'inspecteur général Hilmi Pacha informa les commissaires que le gouvernement impérial ottoman se trouvait dans l'impossibilité absolue d'assurer plus longtemps le budget régulier des vilayets, s'il n'entrait en possession des ressources supplémentaires provenant de l'augmentation de 3 % des droits de douane en Turquie. Cette mise en demeure de la Porte fut accueillie d'abord avec une certaine réserve, les puissances désirant se concerter pour arrêter en commun leurs décisions définitives. Cependant, comme on se trouvait, en

somme, d'accord, de part et d'autre, sur les conditions générales de la réforme douanière, — à savoir d'abord que les produits de la surtaxe seraient employés véritablement à améliorer la situation en Macédoine, et ensuite que le commerce et l'industrie étrangers sur le territoire ottoman seraient en compensation délivrés de certaines restrictions et certains désavantages dont ils souffraient jusqu'alors — on n'eut bientôt plus qu'à régler les conditions de détail dans lesquelles interviendrait l'accord. Ce règlement des détails dura, toutefois, dix-huit mois, puisque la solution définitive n'intervint, ainsi que nous venons de le rappeler, que le 25 avril 1907. Les 71 documents du Livre Jaune d'aujourd'hui sont tous relatifs à ces dernières négociations. Ils n'ont, au surplus, qu'un intérêt purement diplomatique, car les principaux d'entre eux ont tous déjà paru dans le Livre Blanc et le Livre Bleu publiés récemment par les chancelleries allemande et britannique.

Le Livre Jaune se termine par la publication, en annexes, du texte du protocole du 25 avril ; de celui des nouveaux règlements sur les dépôts de pétrole et les mines, du texte de la nouvelle loi sur les analyses en douane et enfin des diverses instructions spéciales concernant les nouvelles formalités douanières. Tous ces textes étaient également connus déjà.

— *Les conférences de l'Ecole des Sciences politiques sur les questions actuelles de politique étrangère en Europe.* — La section de diplomatie de la Société des Anciens élèves de l'Ecole des Sciences politiques vient de publier le recueil, en un volume, des cinq réunions d'étude organisées par elle sur les questions actuelles de politique étrangère en Europe. Ce volume comprend, en même temps, les allocutions des présidents des cinq conférences, MM. Francis Charmes, Anatole Leroy-Beaulieu, René Millet, Ribot et Vandal. On sait que, grâce à l'aimable obligeance de l'Ecole des Sciences politiques, nous avons pu réserver à nos lecteurs la primeur de cette publication, et que les comptes rendus sténographiés des conférences de MM. Robert de Caix, André Tardieu, Gabriel Louis-Jaray et René Henry ont paru dans la revue aux dates des 16 mars, 16 avril, 1er mai et 1er juin derniers.

Allemagne. — *L'empereur Guillaume II en Danemark.* — L'empereur Guillaume II et l'impératrice d'Allemagne, accompagnés de leur troisième fils, sont arrivés à Copenhague le 3 juillet, à bord du yacht impérial *Hohenzollern* ; ils ont été reçus officiellement dans les eaux danoises par le roi et la reine de Danemark. Puis les souverains se sont rendus ensemble au château royal de Fredensbourg, où l'empereur et l'impératrice sont restés jusqu'au 6 juillet.

L'empereur Guillaume est reparti alors pour la Norvège, à bord du *Hohenzollern*. Après une visite au roi Haakon et à la reine Maud, il fera une croisière de trois semaines le long de la côte norvégienne. L'impératrice et son fils sont rentrés en Allemagne avec le yacht *Iduna*, après une courte excursion dans la Baltique.

Cette visite de Guillaume II et de l'impératrice au Danemark est de celles qui méritent de retenir l'attention, parce qu'il faut y voir une de ces manifestations internationales qui peuvent peser d'un certain poids dans la balance politique. Le temps n'est pas bien lointain où l'influence allemande était à juste titre redoutée et même détestée au Danemark, et ce n'est que vers la fin du règne du roi Christian que la détente sincère s'est produite dans les relations. Le roi Frédéric, comprenant l'importance pour son pays de s'assurer les sympathies d'un puissant voisin, s'est appliqué à accentuer cette détente, en évitant soigneusement de se mettre sous la tutelle de l'influence allemande. Le récent voyage du roi et de la reine de Danemark à Paris, suivant de près celui du roi Haakon et de la reine Maud, a nettement démontré que le Danemark désire entretenir toutes les précieuses amitiés qu'il s'est acquises sans faire pour cela spécialement le jeu politique de qui que ce soit. C'est l'attitude qui convient à un pays qui, par sa position géographique, se trouve être le gardien d'une grande route maritime et l'on ne peut que louer le roi Frédéric de sa prudence et de sa sagesse.

Angleterre. — *L'escadre anglaise du Détroit.* — Le 4 juillet, à la Chambre des Lords, répondant à une question sur la valeur de l'escadre du détroit, lord Twedmouth a protesté contre les attaques de la presse disant que les lords de l'amirauté sont à la disposition d'un gouvernement parcimonieux. Lord Twedmouth a donné des chiffres sur la valeur des marines étrangères comparées à l'escadre anglaise du détroit. La force prévue de cette dernière est de quatorze cuirassés. Huit de ces cuirassés sont de la classe du type *Edouard VII* et six autres sont de types différents. Mais ces six derniers navires seront, dans une période raisonnable, remplacés par six navires d'un type homogène, en sorte que la force de l'escadre du détroit sera augmentée. En tout cas, même maintenant, les cuirassés de la classe du type *Edouard VII* sont entièrement supérieurs aux navires qu'on peut trouver dans toute autre escadre du monde. Lorsque les six cuirassés de types hétérogènes seront remplacés par des navires d'un type homogène, l'escadre du détroit sera supérieure à toute autre flotte du monde.

Sur la question de la valeur de la Home Fleet, lord Twedmouth déclare que cette escadre occupe la troisième place parmi les principales escadres britanniques. En ce qui concerne les essais de tir au canon, ces essais comprennent le pointage et la rapidité du feu. La Home Fleet représente donc une flotte formidable.

Autriche-Hongrie. — *L'ouverture du Reichsrat autrichien. Le discours du trône.* — Le 19 juin, le Reichsrat autrichien a été ouvert solennellement par l'Empereur, qui a prononcé un discours du trône dont voici les passages principaux :

Je vous ai rassemblés autour de mon trône au commencement d'une nouvelle session importante et je vous salue cordialement.

La réforme électorale, qui, par la suppression de tous les privilèges dans le droit électoral, a déclaré majeurs tous les citoyens et a donné à chacun une égale influence sur les affaires publiques, est basée sur la confiance que je mets dans la fidélité de mes peuples envers l'État. La nouvelle Chambre aura pour tâche spéciale de justifier cette confiance et de prouver que l'extension essentielle des droits politiques a pour conséquence l'augmentation des forces politiques de l'Etat. Le droit de décision commune impose une responsabilité commune envers le sort de tous.

C'est pourquoi je compte que la représentation élue par le peuple, grâce au suffrage universel, ayant conscience de ses devoirs envers l'État, sera prête à prendre les soins nécessaires pour la satisfaction des besoins de l'Etat et à travailler au bien-être de la patrie. De même, je compte que la Chambre des seigneurs, pour laquelle une nouvelle garantie de son importance a été créée, gardera aussi, à l'avenir, ses traditions, avant tout nécessaires, d'exercice du droit de contrôle sur le budget...

Les efforts pour maintenir d'une manière durable le bien inestimable de la paix rencontrent de ma part et de celle de mes gouvernements l'appui le plus empressé.

Nos relations avec les puissances étrangères continuent à être des plus amicales. Nos rapports avec nos alliés se poursuivent avec une cordialité constante.

Notre entente bonne et pleine de confiance avec toutes les puissances nous met en état d'agir toujours dans le sens de l'aplanissement des antagonismes naissants. J'espère, en conséquence, que le travail et l'industrie prospéreront aussi à l'avenir sous la protection de la paix.

La monarchie exercera une influence dans cette direction d'autant plus efficacement que les relations entre les deux moitiés de la monarchie seront plus assurées et leur moyen d'action plus consolidé.

Le Reichsrat a élu pour son président M. Weiskirchner, qui appartient au parti clérical allemand.

— *La question de la langue magyare à la Chambre hongroise.* — La Chambre hongroise a voté la loi Kossuth, par laquelle la langue magyare devient langue officielle en Croatie et en Slavonie. Les députés croates ont quitté l'Assemblée, en protestant contre une loi qu'ils déclarent inconstitutionnelle. Nous comptons d'ailleurs traiter prochainement, dans le détail, cette grave question du conflit entre les Croates et les Magyars, dont le vote de la loi Kossuth n'est qu'un épisode.

— *La fête des Sokols en Bohême.* — La cinquième fête fédérale de gymnastique des Sociétés slaves sokols a eu lieu dans les premiers jours de juillet, au milieu d'un grand enthousiasme de la population tchèque. La présence à cette fête de six conseillers municipaux parisiens et d'une dizaine de journalistes français a provoqué de nombreuses et importantes manifestations de sympathie française. Nos compatriotes ont été reçus avec une cordialité qui les a profondément impressionnés.

Espagne. — *La fin de l'abstention parlementaire des libéraux espagnols.* — A la suite de certaines concessions consenties à leur parti par le

président du conseil, M. Maura, les libéraux espagnols ont décidé de reprendre leur collaboration aux travaux des Cortès. On se rappelle dans quelles conditions s'était produite cette grève parlementaire de l'opposition libérale, au lendemain des dernières élections sénatoriales. M. Maura, voulant s'assurer, dans la Chambre haute, une majorité de tout repos, avait prévenu M. Moret qu'il ne laisserait passer que vingt-cinq candidats libéraux. — D'après une tradition singulière, mais rigoureusement respectée, le système électoral espagnol reconnaît, en effet, la régularité de ces transactions et la répartition des sièges se marchande d'avance entre le gouvernement et les chefs de l'opposition. — M. Moret réclamait 60 mandats, et il faut reconnaître que ses prétentions n'avaient rien d'exagéré, étant donné surtout que les conservateurs sont déjà en énorme majorité dans la fraction inamovible du Sénat. M. Maura persista dans sa résolution. M. Moret convoqua alors en assemblée extraordinaire, le 1er mai, le comité directeur de son parti, et la réunion décida à l'unanimité, sur la proposition de M. Montero Rios lui-même, que tous les candidats libéraux aux élections sénatoriales se retireraient de la lutte, ce qui fut fait : 23 sénateurs libéraux seulement furent élus, c'est-à-dire ceux dont l'élection était de droit, par exemple comme les recteurs d'Université et deux ou trois autres dont l'élection fut assurée par les conservateurs eux-mêmes, heureux de jouer ainsi un bon tour à leurs adversaires. Continuant leur même tactique d'abstention, les libéraux résolurent de ne pas siéger aux Cortès et de ne prendre part à aucune discussion parlementaire.

Une telle situation ne pouvait durer; elle était préjudiciable, presque également, aux libéraux et aux conservateurs, et des deux côtés on s'aperçut bien vite de l'erreur commune. Il est évident, en effet, que les deux grands partis monarchistes de gouvernement n'auront pas trop de leurs forces combinées pour résister à la poussée redoutable de la Solidarité catalane, nouvel avatar du catalanisme, qui a pris pour programme aux dernières élections[1], non plus l'amélioration de la situation particulière et locale de la Catalogne, mais la purification, la régénération de toute l'Espagne. Grâce à ce programme ainsi étendu, la Solidarité catalane a su attirer à elle les opinions les plus opposées, et dernièrement encore, l'assemblée générale des délégués républicains espagnols approuvait, par 93 voix contre 22, le pacte conclu par M. Salmeron, chef du parti républicain, avec « les éléments réactionnaires de la Solidarité catalane », pour poursuivre la régénération de l'Espagne. Il n'est pas douteux que tout cela n'ait vivement impressionné les libéraux et les conservateurs et ne leur ait montré à l'évidence quel intérêt vital ils avaient à s'entendre et quels immenses avantages ils tireraient de leur accord.

Italie. — *Les élections administratives de Rome.* — Le 30 juin ont eu lieu, à Rome, des élections administratives, communales et provin-

[1] Voir Angel Marvaud, *Un aspect nouveau du catalanisme* (*Quest. dipl. et Col.*, 16 juin, p. 737).

ciales. Il y avait à élire vingt-quatre conseillers communaux et cinq conseillers provinciaux. La lutte a été très vive, la campagne s'étant faite exclusivement sur le terrain politique ou plutôt religieux. Ce sont les anticléricaux qui l'ont emporté de beaucoup, le dernier candidat du « bloc populaire » ayant obtenu 3.000 voix de plus que le premier candidat catholique de l' « Union romaine ». Devant ces résultats, les membres catholiques du conseil communal et du conseil provincial qui n'avaient pas été soumis à la réélection ont donné leur démission.

— *La mort du comte Nigra.* — Le comte Constantin Nigra, ancien ambassadeur d'Italie, est mort à Rapallo, le 1er juillet. Il était né le 11 juin 1828. Ancien engagé volontaire pendant la guerre contre l'Autriche, en 1848, grièvement blessé à la bataille de Rivoli, il abandonna la carrière des armes, entra dans la diplomatie et fut secrétaire de Cavour, au Congrès de Paris, en 1856. Il prit part aux négociations entre le Piémont et la France, qui précédèrent la guerre de 1859, et fut nommé, en récompense, le 1er août 1861, ministre plénipotentiaire du royaume d'Italie à Paris. Au 4 septembre 1870, il fut du petit nombre des amis de la cour qui se réunirent aux Tuileries, et il n'abandonna l'ex-impératrice que lorsqu'elle eût quitté Paris.

Après la chute de l'Empire, il fut accrédité auprès du gouvernement de la Défense nationale, puis auprès de M. Thiers. Il fut ensuite nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg (1876), à Londres (1882) et à Vienne, jusqu'en 1903, date à laquelle il prit sa retraite définitive.

Portugal. — *La crise portugaise.* — L'apaisement semble se faire en Portugal. Le prince royal est parti le 1er juillet pour un voyage de trois mois en Afrique. De son côté, le roi Carlos est parti le 12 juillet pour faire une cure aux eaux de Pedras-Salgadas. Enfin, on annonce que le président du conseil lui-même, M. Joâo Franco, va quitter Lisbonne pour se rendre à sa villégiature annuelle de Cintra. Ces déplacements paraissent bien indiquer que l'on est momentanément rassuré dans le gouvernement sur la situation politique.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *La reprise des anciens territoires du Cambodge.* — La solennité de la prise de possession par la France des anciens territoires du Cambodge a eu lieu à Battambang, le 3 juillet, en présence de M. Drin, haut commissaire, et de tous les membres de la colonie française. L'affluence était énorme. Le roi de Siam était représenté par Phya Nora Vichty. Des gendarmes siamois et des tirailleurs militaires cambodgiens ont rendu les honneurs. Ils ont salué de feux de salve le drapeau français, quand il a été hissé sur la citadelle.

Inde. — *Les troubles de l'Inde.* — Le *Standard* vient de publier une importante correspondance de l'Inde au cours de laquelle l'auteur, un Anglais, signale, parmi les causes intimes du mécontentement hindou, l'attitude des fonctionnaires anglais.

Si nous pouvions inculquer de meilleures façons à la généralité des Anglais résidant dans l'Inde, nous accomplirions davantage pour unir plus fermement à nous la masse du peuple qu'en donnant une plus large base aux conseils législatifs. La conduite des fats élégants qui se distinguèrent au durbar du couronnement en se moquant ouvertement des chefs les plus hauts des Hindous et en mangeant du jambon dans le Musjid-Jumma était moins dangereuse pour le maintien des sentiments de respect des indigènes que la détérioration du ton moral de ceux qui vivent, comme nos fonctionnaires, au sein du peuple. Notre correspondant nous avertit carrément que si nous voulons conserver la paix dans notre empire de l'Inde, le changement le plus important que nous ayons à faire est celui de l'esprit qui règne chez une partie de nos fonctionnaires.

D'autre part, on mande de Calcutta à l'*Agence Reuter* que les Européens de la métropole ainsi que ceux résidant dans d'autres parties de l'Inde sont loin de se rendre compte de la gravité de la situation dans le Bengale. Les « volontaires nationaux » ont créé des branches de leur association dans les plus petits villages.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *L'enlèvement du caïd Mac-Lean par Raïssouli.* — Nous disions dans notre dernière chronique que le Makhzen semblait décidé à tenter un effort sérieux pour capturer Raïssouli, réfugié dans la tribu des Khmès. Un grave incident a subitement modifié du tout au tout la situation. Sir Harry Mac-Lean a été enlevé comme otage par Raïssouli, tandis qu'il négociait avec le brigand des conditions de sa soumission. Voici l'intéressant récit, publié à ce sujet par la *Dépêche marocaine;* on sait que le caïd Mac-Lean avait déjà, au mois de mai dernier, fait une démarche auprès de Raïssouli pour obtenir sa soumission, mais qu'il avait jugé alors inacceptables les conditions posées par celui-ci. C'est dans ces conditions que Si Mohammed el Guebbas se prépara à attaquer la tribu des Khmès. Après avoir rappelé ces faits, la *Dépêche marocaine* poursuit ainsi :

Raïssouli, informé du mouvement qui se préparait, dépêcha des rekkas au caïd Mac-Lean, à Fez, déclarant qu'il revenait sur ses exigences, et acceptait sans conditions les mesures de pardon du sultan.

Aussitôt contre-ordre est donné à Si Mohammed el Guebbas, informé de se tenir prêt à l'action, mais de différer toute attaque d'El Khmès.

C'est à ces opinions divergentes manifestées à Fez, dans le Makhzen, qu'il faut attribuer les mouvements de la méhalla de Boutach ben Bagdadi, qui, après avoir dessiné sa marche vers El Khmès, s'est reporté ensuite vers Zinat et l'Andjera, tournant le dos à son but primitif.

Comme indices de ses bons sentiments envers Raïssouli, le Makhzen mit en liberté un de ses lieutenants, Ben Keroun, détenu à la casbah de

Tanger ; on ordonnait aussi à la méhalla de ne pas piller les champs cultivés par les gens de Raïssouli à Zinat.

Enfin, le caïd Mac-Lean quittait Fez, apportant avec lui des cadeaux pour Raïssouli : quatre chevaux, deux mules, dix tentes, des étoffes de soie.

Les tribus d'El Ksar, de Tétouan et du Fahç mises au courant de ces libéralités à l'égard du chérif, manifestèrent une certaine inquiétude. Elles étaient en droit de supposer que Raïssouli serait bientôt nommé gouverneur du Fahç, et qu'il ne manquerait pas de se venger, sur elles, du concours prêté au sultan.

L'ENTREVUE DU CAÏD ET DE RAÏSSOULI

Le samedi 22 juin, Sir H. Mac-Lean arriva à El Ksar. Il expédia à Raïssouli une lettre l'informant du pardon qu'il lui apportait de la part du sultan, et lui demanda un rendez-vous qui fut fixé au mercredi 26 juin, au Douar Rehouna, dans l'endroit même de leur précédente rencontre.

Au jour dit, le caïd Mac-Lean, avec une très petite escorte, se rendit au point déterminé, et l'entrevue se passa très cordialement sur l'assurance de Raïssouli, qu'il acceptait de se rendre à Fez aux ordres du sultan.

Il est à signaler qu'avec le caïd Mac-Lean se trouvait le neveu de Raïssouli.

Celui-ci avait accompagné le caïd à Fez, était revenu avec lui, mais il demeura avec Raïssouli quand, après le premier entretien, Sir Mac-Lean rentra à El Ksar le mercredi 26 juin.

Il est probable que le neveu aura déclaré à Raïssouli qu'à Fez les intentions étaient douteuses ou mauvaises à son égard, et qu'il aura jeté le doute dans l'esprit de son oncle.

Cependant Sir Mac-Lean retourna à El Ksar, où il garda le silence sur le résultat de sa conversation, et repartit le samedi 29 auprès de Raïssouli au Douar Rehouna.

Il apparaît, par les renseignements recueillis par nous, que le caïd était escorté de 10 cavaliers et qu'il retrouva dans d'excellentes dispositions, au moins apparentes, le chérif.

Celui-ci aurait renouvelé ses assurances de soumission et se serait déclaré prêt à prendre le chemin de la capitale chérifienne ; en même temps il invitait Sir Mac-Lean à l'accompagner à la zaouïa de Sidi Youssef Telda (à 5 heures de marche, dans les montagnes), pour y recevoir son hospitalité et faire ses préparatifs de départ pour Fez.

Raïssouli, pour vaincre toute hésitation de Sir Mac-Lean, l'assura de ses sentiments reconnaissants, jurant par le Prophète son amitié au bienfaiteur qui le sauvait.

Sur ce, le caïd ayant accepté l'invitation, Raïssouli et lui partirent avec leur escorte dans la direction de Sidi Youssef.

Après quelques kilomètres, au passage d'un défilé des cavaliers surgirent, enveloppant étroitement les voyageurs et Raïssouli s'adressant au caïd Mac-Lean, lui déclara qu'il était son prisonnier.

Peu avant de suivre Raïssouli, Sir Mac-Lean avait informé, par une lettre, le commandant en chef de la méhalla d'El Ksar, Mouley Mustapha, qu'il était d'accord avec le chérif et qu'il allait l'accompagner.

Le lendemain dimanche, Mouley Mustapha n'ayant pas d'autres nouvelles du caïd, dépêcha quelques émissaires pour démêler une vérité qu'il commençait à soupçonner. Dans la nuit du dimanche, la nouvelle de la capture de Sir Mac-Lean lui revenait.

En même temps, le khalifat Ben Riack, représentant du Makhzen, dans le marché de *Chaoui* (situé sur les limites des tribus d'El Khmès, vers Tetouan), était informé que des gens de Raïssouli étaient venus sur le marché pour acheter des provisions et biscuits destinés au *kroni* (au colonel) prisonnier de Raïssouli.

Ben Riack expédia un cavalier au commandant de la mehalla de Tétouan et au pacha de cette ville.

Si Abd-el-Kerim Labbaddi, pacha, envoya à son tour la lettre de Ben Riack à Si Mohamed el Guebbas à Tanger.

Le ministre de la guerre fit immédiatement partir deux cavaliers à El Ksar pour demander une confirmation de la triste nouvelle, avec l'ordre, si la confirmation était faite, de poursuivre leur route vers Fez, afin d'en informer le sultan.

Mouley Mustapha, commandant la mehalla d'El Ksar, sans attendre, envoya deux lettres, l'une à Tanger, à Si Guebbas, l'autre à Fez, pour informer de la prise du caïd, auquel il n'est fait aucun mal, et qui, au contraire, est, dit-il, traité avec égards et douceur.

CE QUE RÉCLAME RAÏSSOULI

Nous croyons savoir que Raïssouli réclame :

1° La reconstruction de sa maison de Zinat;

2° Le gouvernement du Fahç et de la banlieue de Tanger (dans ses anciennes fonctions);

3° Cinq cent mille pesetas hassani;

4° Le retrait des mehallas et l'éloignement de Si Mohammed el Guebbas.

Il est à signaler qu'à l'occasion de l'enlèvement de M. Perdicaris, Raïssouli a marqué à peu près les mêmes exigences qui étaient alors :

1° Le gouvernement du Fahç (accordé).

2° Révocation du pacha de Tanger Hadj Abd-es-Selam ben Abd-es-Sadek et l'éloignement de la mehalla (accordé);

3° Trois cent cinquante mille pesetas hassani (accordé). Les chèques contresignés de Si Torrès étaient régulièrement touchés au Comptoir d'Escompte.

On ne sait si Raïssouli réduira ses exigences, absolument exorbitantes, puisqu'il demande à être réinstallé dans un commandement qui lui servit à commettre des déprédations aux dépens des Européens de Tanger, si bien que la France et l'Espagne firent la démonstration navale combinée qui décida l'expédition victorieuse du Makhzen contre le repaire de Zinat. On ne peut organiser une expédition contre le brigand sans exposer gravement son otage : on parle de recourir une fois de plus à l'influence religieuse de nos protégés les chérifs d'Ouazzan. Mais il n'y a pas à se dissimuler que la capture de sir Harry Mac Lean par Raïssouli complique les affaires du Maroc d'une question très délicate.

Algérie. — *L'assistance indigène*. — Les rapports adressés au gouverneur général de l'Algérie par les médecins militaires des territoires du Sud constatent les progrès croissants des infirmeries indigènes créées sur les instructions de M. Jonnart dans les postes prin-

ipaux de l'extrême Sud-Algérien, à Géryville, Beni-Ounif, Colomb-Béchar, Taghit et dans les oasis sahariennes à Timmimoun, Adrar et In-Salah.

Le nombre des indigènes fréquentant les consultations ou se faisant hospitaliser dans ces infirmeries a atteint en 1906 des chiffres très supérieurs à ceux des années précédentes. On a compté à Beni-Ounif, à l'infirmerie créée grâce à la générosité du Dr Henri de Rothschild, 183 entrées et 4.103 consultations. L'infirmerie d'In-Salah a soigné plus de 800 personnes.

Les maladies qui causent le plus de ravages parmi les populations du Sud, sont le paludisme, les maladies d'yeux, les maladies vénériennes et la tuberculose. De très nombreux cas de guérison ont été constatés, surtout en ce qui concerne les ophtalmies et les affections de poitrine.

Les vaccinations et revaccinations ont été pratiquées partout en nombre considérable et avec un plein succès. Des tournées fréquentes dans les tribus sont effectuées dans ce but par les médecins militaires. Dans l'oasis du Gourara, la variole qui décimait autrefois les ksouriens de cette région n'a pas atteint un seul indigène en 1906.

On peut dire que l'assistance médicale poursuivie avec tant de persévérance et de générosité par le gouverneur général de l'Algérie parmi les populations indigènes contribue non seulement à calmer bien des souffrances et soulager bien des infortunes, mais à nous attacher nos sujets musulmans par la reconnaissance à laquelle le plus grand nombre sont accessibles, à les rallier, par cela même, à la cause française.

Mauritanie. — Le ministre des Colonies a reçu les renseignements suivants sur la situation politique de la Mauritanie :

Au dehors, aussi bien qu'à l'intérieur du territoire administré, cette situation a repris son caractère normal. La désagrégation des bandes dissidentes un moment réunies sous l'autorité de Moulaï Idris est à peu près complète et l'insuccès de l'effort qu'elles ont porté contre nos forces donne à supposer que de longtemps elles ne pourront renouveler une semblable entreprise.

D'autre part, les dissidents de l'Adrar pourraient difficilement trouver un chef ayant l'autorité suffisante pour déterminer contre nous un nouveau groupement de nos adversaires.

Le plus grand nombre des tribus cherchent d'ailleurs à se rapprocher de nous.

Les irréductibles réfugiés dans l'Adrar paraissent avoir renoncé à une action commune contre notre domination ; seule la disette qui sévit dans ce pays les détermine de temps en temps à pousser sur notre territoire des incursions rapides en évitant nos postes et nos détachements.

Ils exercent leurs déprédations sur les tribus maraboutiques placées sous notre protection et trouvent dans l'Adrar un refuge toujours sûr. D'une façon générale, l'importance des forces que les circonstances nous

ont amené à conduire au Tagant, la défaite de Oulad-Bor-Sla et des Ouled à Olgat-el-Nadj et à Touiziki-Yai, par nos méharistes du Trarza, la mort d'Ouled-Assas et de trente de ses guerriers à la mare de Sarrak ont fort impressionné les tribus maures et montré notre ferme désir de poursuivre en Mauritanie l'œuvre de pacification commencée.

IV. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *La flotte américaine dans le Pacifique.* — Le gouvernement des Etats-Unis vient de décider de transférer dans le Pacifique la presque totalité des forces navales entretenues sur le côté de l'Atlantique. Le ministre de la Marine a déclaré à ce sujet, le 5 juillet, à Oakland que cette décision n'avait aucun caractère politique et ne se rattachait en rien aux récents événements. C'est la note dominante dans les milieux gouvernementaux où on s'efforce de présenter la nouvelle distribution des forces navales comme faisant partie d'un plan conçu depuis longtemps par les autorités navales. Aussi ne faut-il pas s'étonner d'une confirmation des déclarations de M. Metcalf par l'amiral Evans, commandant des escadres de l'Atlantique.

On croit à Washington que les seize cuirassés qui forment actuellement la flotte de l'Atlantique partiront au début de l'automne. Ce voyage durerait soixante jours et aurait lieu en passant par Culebra, Rio-de-Janeiro, Puntas-Arenas, Callao et Panama. De ce dernier port, l'escadre irait à San-Francisco. Parvenue dans les eaux du Pérou, la flotte suivrait une marche beaucoup plus attentive et posée que pendant la première partie du voyage.

D'après une autre information, la concentration des forces navales américaines dans le Pacifique n'aurait lieu que beaucoup plus tard, dans quinze ou dix-huit mois environ et, au point de vue américain, on ne pourrait que regretter ce délai ; car, si la constitution d'ici quelques mois dans le Pacifique d'une force navale comptant en tout 20 cuirassés, 9 croiseurs cuirassés et de nombreux éclaireurs et contre-torpilleurs est de nature à assurer la supériorité numérique sur la flotte japonaise, il n'en serait plus de même en 1908 ou au début de 1909.

A cette époque, la marine japonaise sera augmentée des quatre cuirassés de 20.000 tonnes, *Satsuma*, *Aki*, *E* et *F*, supérieurs à n'importe quel cuirassé américain, et d'au moins 6 croiseurs-cuirassés de 13.000 à 18.000 tonnes portant un armement égal à celui de beaucoup de cuirassés de l'amiral Evans.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Les constructions des marines de guerre en 1906. — D'après la statistique publiée par le Lloyd anglais pour 1906, il a été lancé en Angleterre 29 bâtiments de guerre déplaçant 108.450 tonnes et à l'étranger 119 bâtiments représentant 254.522 tonnes.

Soit, au total : 148 bâtiments représentant 362.972 tonnes.

Il n'est pas tenu compte des bâtiments d'un déplacement inférieur à 100 tonnes.

Les différentes marines figurent dans ce total avec les pourcentages suivants quant au nombre et au tonnage :

	% du nombre	% du tonnage
Angleterre	15,5	23,6
Etats-Unis	3,3	12,3
France	4	4,1
Allemagne	11,5	17,3
Italie	9,3	0,8
Japon	16,2	12,1
Russie	12,8	22,5
Autres pavillons	27	7,4

Si l'on classe les sept grandes marines par ordre d'importance des lancements effectués, on voit que la France occupe le sixième rang au point de vue du nombre et des déplacements.

En 1900, la France a mis à l'eau 40.700 tonnes, puis 40.600 en 1901, 44.000 en 1902, 30.700 en 1903, 43.600 en 1904, 28.600 en 1905 et enfin 15.100 en 1906.

Au cours des quinze dernières années, il a été lancé en Angleterre, pour le compte des diverses marines étrangères, 131 bâtiments de guerre représentant 301.195 tonnes.

II. — ASIE.

Chine. — *Le mouvement maritime en* 1905. — Le mouvement des ports a été en 1905 de 223.959 navires avec 72.755.547 tonnes, soit une augmentation de 14 % sur l'an dernier.

Le nombre des navires anglais a diminué et ne représente plus que 48 % du total au lieu de 51 1/2 % en 1904, mais leur tonnage s'est accru de plus de 7.000.000 de tonnes. Le tonnage allemand, en augmentation de 585.367 tonnes sur l'an dernier, forme 11 % de la part des pavillons représentés en Chine. Le Japon a reconquis, en

grande partie, ce qu'il avait perdu pendant la guerre et les statistiques lui attribuent 8 1/2 % dans le mouvement de la navigation. La Norvège figure dans le total pour 4 %, soit plus du double du chiffre de 1904. L'Amérique, tout en augmentant son tonnage, a vu baisser son rang. La Chine avec les navires de type européen et les jonques a une part de 22 1/2 %, avec une augmentation de 1.570.759 tonnes pour les vapeurs.

Le tableau ci-après donne la répartition entre les différents pavillons :

Rang	Pavillon	Tonnage	Nombre de navires
1	Angleterre	35.095.658	30.442
2	Chine (type européen)	11.349.911	35.076
	— (jonques)	5.057.441	113.679
3	Allemagne	8.187.871	7.337
4	Japon	6.238.918	25.850
5	Norvège	2.922.826	3.246
6	France	1.699.121	6.184
7	Etats-Unis	1.293.416	689
8	Hollande	227.500	119

III. — AMÉRIQUE.

Iles Bermudes. — *La situation économique en* 1905. — Les îles Bermudes forment une agglomération de petites îles et de récifs de corail, mesurant environ 36 kilomètres de long sur 15 kilomètres dans leur plus grande largeur. L'altitude la plus élevée ne dépasse pas 85 mètres au-dessus du niveau de la mer.

La population se compose de 6.383 blancs et de 11.152 noirs.

Les principales villes sont Hamilton, siège du gouvernement colonial, et Saint-George, tous deux ports de commerce.

Le climat est un des meilleurs du monde; il n'y a pas d'hiver et la chaleur de l'été est tempérée par la brise de mer.

AGRICULTURE

Les 12.000 acres de terre cultivable n'offrent à l'agriculture qu'une étendue très restreinte et un sol généralement pauvre. Mais le climat et la position géographique de ces îles compensent dans une certaine mesure à leur faible étendue et au manque de fertilité du terroir.

Les terres peuvent être mises en culture en tout temps, du mois d'août à la fin de mars, et les récoltes, une fois faites, sont expédiées rapidement sur le marché de New-York pendant les mois de mars, avril, mai et juin, bien avant que les produits américains similaires aient fait leur apparition.

Les colons bermudiens savent tirer avantage de cette position favorable et cultivent principalement en primeurs les pommes de terre, les oignons, les tomates, les bettes, etc.

L'expédition des bulbes de lis et des fleurs coupées est aussi l'objet d'un commerce important.

COMMERCE GÉNÉRAL

Exportation. — Pendant l'exercice 1905, la valeur totale des exportations s'est montée à 116.418 liv. st., sur lesquelles 89.168 liv. st. ont porté sur les primeurs citées plus haut.

Ces expéditions se répartissent comme il suit :

Du port de Hamilton :

Etats-Unis	85.604 liv. st.
Canada	1.000 —
Antilles anglaises	2.242 —
Angleterre	323 —

Du port de Saint-George, il a été expédié pour 27.260 liv. st. de bulbes de lis, fleurs coupées, arrowroot et primeurs.

Importations. — La plupart des productions agricoles de la colonie étant exportées, il en résulte que sa population doit vivre sur les denrées alimentaires qui lui sont envoyées de l'extérieur.

Les biscuits, la viande, les légumes sont importées de New-York; les autres produits alimentaires, les meubles, les étoffes, les vêtements, les chevaux et le bétail proviennent également en majeure partie des Etats-Unis.

Le tableau suivant indique par ordre d'importance la provenance des marchandises importées aux Bermudes pendant l'exercice 1906 :

Etats-Unis	264.797 liv. st.
Angleterre	179.050 —
Canada	81.146 —
Antilles anglaises	12.409 —
Autres pays	5.820 —
Total	543.222 liv. st.

Les marchandises françaises, vendues sur ce petit marché, proviennent des commissionnaires de Londres.

Nous pourrions assez facilement y faire nos ventes directement si nos négociants se mettaient en relations avec les maisons du pays; nos voyageurs de commerce auraient intérêt à visiter cette colonie en continuant leur tournée par les Antilles. Une ligne de navigation canadienne, « Pickford Black Canadian line », fait un service bimensuel entre Halifax et la Guyane Anglaise, en touchant aux îles Bermudes, à Saint-Christophe, Antigua, la Dominique, Sainte-Lucie, la Barbade et Trinidad. Les escales dans chaque port sont suffisantes pour permettre à un voyageur expérimenté et sachant l'anglais de se mettre en rapports avec les principaux négociants.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
P.-J. Van der Linden, consul des Pays-Bas à Reims;
William Dulany Hunter, consul des Etats-Unis d'Amérique à Nice ;
Moreau (François), consul de la République dominicaine à Saint-Nazaire;
Vachier (Louis), consul de la République dominicaine à Nice;
Alfredo Esquivel, consul de Costa-Rica à Bordeaux.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Madagascar. — M. Ferret, *vétérin. en* 1er, est désig. pour le 7e d'artill., à Madagascar.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Tonkin. — M. le *général de brigade* de Nays-Candau est nommé au command. de l'artillerie de Indo-Chine.

INFANTERIE

Tonkin. — Sont désig. pour le Tonkin :
MM. les *chefs de bat.* Boussac, Lapeyre, Clément, Chapuis (J.), et Aubé; les *capit.* Lahache, Rivière (R.-M.), Robin, Audouy, Plailly, Lasaulce, Thibaut, Citerne, Lemoine, Gérard, Le Meut, Pagès, Chabbert, Pelletier, Rulh et Beaudu, les *lieut.* Barbassat, David (A.-Y.-M.), Marec, Maugeard, Derville, Pierre (A.); Salel, Chatry, Boulangé, Caumont, Domenger, Eymard, Fouques, Franchi, Bouédron, Grellet, Girod, de Rostang, Relet, Besson, Jean, Offner, Bernard (A.-E.); les *sous-lieut.* Gilbert, Le Bellour, Guyader, Bouriand, Salles, Collignon, Simon, Marmet, Martin Saint-Léon, Couderc et Deslaurens.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Boin est désig. pour Dakar;
MM. les *capit.* Hugot et Bontems sont placés au 1er sénégalais;
M. le *lieut.* Botot de Saint-Sauveur Lorraine est affecté au 2e sénégalais;
M. le *lieut.* Pozot est placé au 4e sénégalais;
MM. le *lieut.* Poitevin et le *sous-lieut.* Grunfelder sont désig. pour la Côte d'Ivoire;
MM. le *capit.* Cadiot et le *lieut.* Coquibus sont désig. pour le Sénégal-Niger;
MM. le *capit.* Bablon et les *lieut.* Séchet et Oval sont placés en Mauritanie;
M. le *sous-lieut.* Bonne est désig. pour la Guinée.

Congo. — MM. le *capit.* Chaudron et le *lieut.* Hégelbacher sont désig. pour le Chari;
MM. les *lieut.* Hartmann, Fournier, Lebèque et le *sous-lieut.* Barreau sont placés au bataill. du Congo;
M. le *sous-lieut.* Cargemel est affecté au bataill. du Tchad.

Madagascar. — MM. le *colonel* Ytasse; le *lieut.-col.* Rivière; les *chefs de bat.* Heurtebize et Chartrain; les *capit.* de Goësbriand, Poinsel, Dietrich, Laty, Groine, Vialatte et de Rostang; les *lieut.* Nouri, David, Derville, Guex, Perrossier, Branche, Jan, Lescaze et Boissy; les *sous-lieut.* Couderc. Pommier et Morange sont désig. pour Madagascar;
M. le *sous-lieut.* Brun est affecté au 1er malgaches.

ARTILLERIE

Cochinchine. — M. le *capit.* Audouit est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Henriet est désig. pour les constructions militaires de l'A. O. F.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. l'*enseig. de vaiss.* Houette est désig. pour la 1re flottille des mers de Chine:

M. l'*enseig. de vaiss.* Blachas est désig. pour l'*Achéron;*

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Ballaüco est désig. pour le *Mousquet;*

Atlantique. — M. le *capit. de frég.* Ducoroy est nommé chef d'état-major de la division de l'Atlantique;

M. le *capit. de frég.* Glon dit Villeneuve est désig. comme second pour le *Kléber.*

Sénégal. — M. l'*enseig. de vaiss.* Rihouet est désig. pour le *Goéland.*

SERVICE DE SANTÉ

Levant. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Bouteiller est désig. pour le *Faucon* en Crète.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Picanon, gouvern. de 1re cl. des colonies, est appelé aux fonctions de directeur général des douanes et régies de l'Indo-Chine;

M. Bonhoure est nommé lieut.-gouvern. de la Cochinchine;

M. Morel est nommé résident supér. au Tonkin;

M. Rodier est nommé gouvern. de la Guyane française;

M. Pounaya Rassou est nommé membre titulaire et M. Vinaya-Gapoullé membre suppléant du conseil privé des établissements de l'Inde;

M. Le Franc est nommé lieutenant de port au Sénégal.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Les questions actuelles de politique étrangère en Europe. — Conférences organisées à la Société des anciens élèves de l'Ecole libre des Sciences politiques. — *La politique anglaise*, par ROBERT DE CAIX.— *La politique allemande*, par ANDRÉ TARDIEU. — *La question d'Autriche-Hongrie*, par GABRIEL LOUIS-JARAY. — *La question de Macédoine et des Balkans*, par RENÉ PINON. — *La question russe*, par RENÉ HENRY. —Avec trois cartes hors texte et six cartes dans le texte. — Paris, Félix Alcan, éditeur.

Ce livre est la poursuite de l'œuvre qui a été tentée cette année, pour la première fois, à l'Ecole des Sciences politiques. La section de diplomatie de la Société des anciens élèves a organisé une série de cinq réunions d'études sur les questions actuelles de politique étrangère en Europe. Le succès et le retentissement qu'ont eus ces réunions en ont montré l'opportunité. Nos lecteurs ont d'ailleurs pu se rendre compte de l'intérêt puissant de ces conférences dont nous avons pu leur donner la primeur, l'Ecole des Sciences politiques ayant bien voulu nous en réserver la publication. Le recueil complet des cinq conférences, encadrées chacune des allocutions des présidents Francis Charmes, Anatole Leroy-Beaulieu, René Millet, Ribot, Vandal, que les organisateurs donnent aujourd'hui en ce volume, est le complément nécessaire de leur si intéressante initiative.

Essai d'histoire africaine. La Rhodésia, par E. DE RENTY, capitaine d'infanterie breveté, lauréat de l'Académie française. 1 vol. in-18 de 240 pages et 2 cartes. F.-R. de Rudeval, éditeur, Paris.

Une étude sur la *Rhodésia* vient de paraître. Elle est due à M. E. DE RENTY, capitaine breveté, dont l'ouvrage sur les *Chemins de fer coloniaux*

en Afrique a eu tant de succès et a été couronné par l'Académie Française.

L'auteur passe d'abord en revue l'histoire de la Compagnie, fondée par Cecil Rhodes, en décrit l'organisation et l'administration.

Puis, dans des chapitres bien documentés, il traite les questions d'agriculture, de commerce, de populations, de mines, d'industries, de travaux publics, de finances, etc.; et il constate que cette Chartered, comme on l'appelait, si décriée il y a quelques années, a de grandes possibilités d'avenir.

Nous recommandons la lecture de cette étude à tous ceux qu'intéressent les choses coloniales, et aussi à ceux qui ont aidé de leurs deniers à bâtir cet édifice colossal.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La Guinée française, par André Arcin, chef de cabinet du gouverneur de la Guinée. Un vol. grand in-8° de 650 pages, orné d'illustrations et de cartes. Aug. Challamel, Paris, 1907.

Productions coloniales et colonisation, par Abel Lahille, pharm. aide-major de 1re classe des troupes coloniales. Un vol. in-8° de 80 pages. Edition de l'Union des commerçants et industriels coloniaux, Paris, 1907.

Annuaire du ministère des colonies pour 1907. Un vol. de 920 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1907.

Annuaire officiel des troupes coloniales pour 1907. Un vol. de 370 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1907.

Maryland during the English civil Mars. Part II, by Bernard C. Steiner, Ph. d. Un vol. in-8° de 120 pages. The Johns Hopkins Press, Baltimore, 1907.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*juin* 1907). R. C. : L'accord franco-japonais. — A. Salles : Les Annamites et l'instruction occidentale.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (*juin* 1907). Dr Loir : Les Mormons du Canada. — F. Geay : Aperçu sur les régions Sud de Madagascar. — H. Guès : Commerce et navigation du port de Jaffa.

Annales du Sauvetage maritime, paraissant tous les trois mois, organe de la Société Centrale de Sauvetage des naufragés.

La Quinzaine coloniale (25 *juin* 1907). J. Chailley : L'expansion de l'Allemagne : colonisation, industrie, commerce.

Revue politique et parlementaire (10 *juillet* 1907). Henri Nézard : La réforme électorale en Autriche. — Paul Lacombe : Comment se font les constitutions.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*july* 1907). E. H. Shackleton : The British antartic expedition 1907. — J. W. Redway : The Vagaries of the Colorado River.

Revues italiennes.

L'Italia moderna (30 *giugno* 1907). Giul. Bonacci : Il Benadir ed i suoi problemi.

Rivista marittima (*maggio* 1907). Prof. Gustavo Cohn : Pericoli di guerre europee derivanti da questioni coloniali. — Luigi Boggiano : Segnalazioni sottomarine.

Società geografica italiana (*luglio* 1907). Comm. Gregorio Ronca : Dalle Antille alle Guiane e all' Amazzonia.

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (25 *de junio de* 1907). Rafael Comenge : Episodios filipinos.

Revues portugaises.

Revista Portugueza colonial e maritima (20 *de junho de* 1907). Luiz da Cunha Gonçalves : O imposto colonial.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

BULLETIN FINANCIER

La facilité avec laquelle s'était effectuée la liquidation de fin juin avait calmé les appréhensions de la Bourse. La spéculation s'était aussitôt remise à la hausse et l'ensemble de la cote avait fait des progrès rapides. Mais ce n'a été qu'un feu de paille de courte durée. Le public continue, en effet, à se tenir à l'écart de la Bourse. Une fois que tous les professionnels ont eu pris position à la hausse, le marché s'est donc alourdi et il a suffi de quelques réalisations pour faire fléchir les cours.

La lourdeur s'est d'ailleurs trouvée accentuée par la baisse du Rio Tinto qui reste, comme l'on sait, la valeur dirigeante du marché. La lutte qui se poursuivait en Amérique depuis plus de deux mois entre producteurs et consommateurs de cuivre s'est terminée à l'avantage des consommateurs. En présence du ralentissement des demandes, les producteurs américains ont cru devoir abaisser, de 25 à 22 cents la livre, le prix du cuivre. Cette décision a eu naturellement sa répercussion à Londres et toutes les valeurs industrielles s'en sont ressenties. A tort ou à raison, on considère en effet la baisse du cuivre comme le signe précurseur d'un ralentissement de l'activité industrielle.

La Rente française a fait preuve d'une fermeté remarquable, elle finit à 95.40. Malgré les discours prononcés à la Chambre, la Bourse considère le projet d'impôt sur le revenu comme enterré.

Les Fonds étrangers sont restés généralement soutenus.

L'Extérieure Espagnole se retrouve à 92.50, le Turc s'est avancé à 94.90.

Les Fonds Russes ont été assez agités. Après avoir subi un fléchissement notable sous l'impression produite par l'article de la *Novoïe Vremya* sur l'alliance franco-russe, ils se sont relevés lorsqu'il a été prouvé que cet article ne pouvait être considéré que comme une boutade sans portée. Le Consolidé se maintient à 73.90, le 5 0/0 1906 à 87.

Les Fonds japonais ont été l'objet d'une baisse assez sensible. Sans causer de véritables craintes, les polémiques de presse entre l'Amérique et le Japon ont provoqué un certain malaise. Le Japonais 4 0/0 a reculé de 92.30 à 90.

Les Etablissements de crédit ont fait preuve de fermeté; ces Sociétés ne peuvent qu'être bien influencées par la séparation des Chambres qui écarte pour le moment — et peut-être bien définitivement — les menaces du projet Caillaux.

Le Crédit Foncier se tient aux environs de 660, le Crédit Lyonnais s'est relevé à 1.168, la Banque de Paris est soutenue à 1.460, le Comptoir National d'Escompte est ferme à 686, la Société générale reste à 661.

Les actions de Chemins de fer français ont fait preuve de bonnes dispositions; on signale quelques achats d'obligations de la part de capitalistes en quête de placements sérieusement garantis. Le Nord s'inscrit à 1.751, le Lyon à 1.348, l'Orléans à 1.345.

Après un assez vif mouvement de hausse, les Chemins de fer Espagnols se montrent plus lourds. Le change a en effet quelque tendance à s'aggraver. Le Nord d'Espagne est à 270, le Saragosse à 380.

Les Valeurs industrielles ont subi, comme nous l'avons indiqué plus haut, le contre-coup de la baisse du cuivre et du Rio-Tinto. Cette dernière valeur qui s'était relevée aux environs de 2.200 est retombée à 2.088. En même temps, la Tharsis a fléchi à 176, la Cape Copper à 264.50.

Les Valeurs industrielles russes sont restées indécises. La Sosnowice se retrouve à 1.298, la Briansk à 274.

Le marché des Mines d'Or est resté calme et généralement lourd. La grève des ouvriers blancs continue, mais elle ne paraît pas entraver sérieusement l'exploitation. Sur un personnel de 15.000 employés blancs, on ne signale qu'environ 2.000 chômeurs. Dans bon nombre de cas, les emplois des ouvriers qui ont cessé le travail ont été supprimés. Il y avait en effet dans les mines du Transvaal un véritable gaspillage de main-d'œuvre et la grève actuelle semble devoir être le point de départ d'une ère de réformes sérieuses. Il faut souhaiter, dans l'intérêt des actionnaires, que les Compagnies ne s'arrêtent pas en chemin, mais qu'elles persévèrent dans la voie que la grève vient de leur ouvrir.

Le Rand Mines finit à 134.50, l'East Rand à 97.25, le Goldfields à 83.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

France, Algérie, Tunisie et Colonies. . . .	15 fr.	8 fr.
Étranger et Union postale.	20 fr.	12 fr.

Prix de la livraison { France et Colonies. . . 0 fr. 75 c.
Étranger . . . . . 1 fr. »

COLLECTIONS DE LA REVUE

Nous ne disposons plus que d'un nombre fort restreint de collections complètes de la Revue qu'on peut se procurer aux conditions suivantes :

Année 1897.	50	francs
» 1898.	50	»
» 1899.	40	»
» 1900.	30	»
» 1901.	25	»
» 1902 et suivantes, chacune. . .	20	»

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, en France et à l'Etranger.

Tout changement d'adresse doit être accompagné de 0 fr. 50

Adresser tout ce qui concerne les abonnements, demandes de numéros, envois de fonds, etc., à l'Administrateur, 19, *rue Cassette, Paris,* VIe.

PRIME A NOS ABONNÉS

L'administration de la Revue se charge, à titre gracieux de tous les achats et expéditions de livres, cartes géographiques pour ses abonnés de province, des colonies et de l'étranger : s'adresser directement à l'administrateur de la Revue, **21, RUE CASSETTE**, Paris, VIe

CHEMINS DE FER DU MIDI

VOYAGES CIRCULAIRES A PRIX RÉDUITS

EN PROVENCE ET AUX PYRÉNÉES

Prix : 1er, 2e et 3e parcours, 68 fr. en 1re classe ; 51 fr. en 2e classe. 4e, 5e, 6e et 7e parcours, 91 fr. en 1re classe ; 68 fr. en 2e classe. 8e parcours, 114 fr. en 1re classe ; 87 fr. en 2e classe.

Le 8e parcours peut, au moyen de billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits de ou pour Marseille, s'étendre de Marseille sur le littoral jusqu'à Hyères, Cannes, Nice ou Menton, et ce, au choix du voyageur.

Durée : 20 jours pour les sept premiers parcours et 25 jours pour le huitième.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Enregistrement de bagages par les bureaux-succursales de la Compagnie.

Les voyageurs munis de leurs billets de parcours peuvent faire enregistrer leurs bagages dans les bureaux-succursales de la Compagnie : 88, rue Saint-Lazare; 6, rue Sainte-Anne et 45, rue de Rennes qui se chargent de leur transport à la gare de Paris moyennant la perception de 0 fr. 25 pour un colis, 0 fr. 40 pour deux colis et 0 fr. 10 pour chaque colis en sus.

Les bagages doivent être remis dans ces bureaux une demi-heure avant l'heure fixée pour leur transport du bureau-succursale à la gare. Cette heure est indiquée pour les divers trains du matin et du soir, par des affiches apposées dans chacun de ces bureaux.

Les bureaux-succursales sont ouverts de 8 heures du matin à 8 heures du soir, sauf les dimanches et jours de fête où ils sont fermés à partir de midi.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

I. — De Paris sur les côtes du Sud de l'Angleterre.

L'ILE DE WIGHT ET LONDRES

Billets valables pendant 60 jours, délivrés toute l'année Viâ Dieppe et Newhaven.

ITINÉRAIRE. — Paris, Rouen, Dieppe, Newhaven, Hastings, Londres, Portsmouth — Harbour, Ryde, Portsmouth, Newhaven, Dieppe, Rouen, Paris.

1re classe, 111 fr. 50 ; 2e classe, 76 fr. 90.

Ces billets permettent de visiter Hastings, Saint-Léonards, Eastbourne, Brighton, Wprthing, Littlehampton, Bognor, Portsmouth, l'Ile de Wight et les villes les plus importantes de la côte anglaise situées entre Hastings et l'Ile de Wight.— Le voyage peut être effectué par Hastings-Londres-Portsmouth-Ryde-Portsmouth ou inversement.

II. — Billets d'aller et retour valables pendant 14 jours.

Délivrés à l'occasion des grandes fêtes.

1° — DE PARIS A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe, 49 fr. 05 ; 2e classe, 37 fr. 80 ; 3e classe 32 fr. 50.

2° — DE ROUEN A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe, 44 francs ; 2e classe 34 francs ; 3e classe, 29 fr. 50.

3° — DE DIEPPE A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe 40 francs ; 2e classe, 31 fr. 25 ; 3e classe, 25 francs.

III. — Billets d'aller et retour valables du vendredi au mardi.

§ 1. — Délivrés jusqu'a 24 mars 1907.

DE PARIS A LONDRES.

1re classe, 49 fr. 05 ; 2e classe, 37 fr. 80 ; 3e classe, 3 fr. 50.

§ 2. — Délivrés toute l'année.

1° — DE DIEPPE A NEWHAVEN ET VICE VERSA.

1re classe, 30 francs ; 2e classe, 22 fr. 50 ; 3e classe, 16 fr. 25.

2° — DE DIEPPE A LONDRES.

Ou toute autre gare de la Compagnie de Brigthon (Newhaven excepté) et vice versa.

1re classe, 37 fr. 50 ; 2e classe, 27 fr. 50 ; 3e classe, 20 francs.

Dans le but de faciliter les relations entre **Le Havre**, la **Basse-Normandie** et la **Bretagne**, il sera délivré, du 1er avril au 2 octobre 1907, par toutes les gares du réseau de l'Ouest et aux guichets de la Compagnie normande de navigation à vapeur, des billets directs comportant le parcours, par mer du Havre à Trouville et par voie ferrée, de la gare de Trouville au point de destination et inversement.

Le prix de ces billets est ainsi calculé :

Trajet en chemin de fer. — Prix du tarif ordinaire;

Trajet en bateau. — 1 fr. 70 pour les billets de 1re et 2e classe (chemin de fer) et 1re classe bateau); et 0 fr. 90 pour les billets de 3e classe (chemin de fer) et 2e classe (bateau).

CHEMINS DE FER DU NORD

Carnets de voyages circulaires à prix réduits en France et à l'etranger avec itinéraire tracé au gré des voyageurs

La Compagnie du Nord délivre toute l'année des Livrets à coupons à prix réduits permettant aux intéressés d'effectuer à leur gré un voyage empruntant à la fois les réseaux français métropolitains, algériens et tunisiens, les lignes de chemins de fer et les voies navigables des pays européens désignés ci-après : Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg, Autriche-Hongrie, Roumanie, Bosnie, Bulgarie, Serbie, Roumélie, Turquie, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Italie, Danemark, Suède, Norwège et Finlande.

Les conditions principales d'émission de ces livrets sont les suivantes :

L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ initial. Il peut affecter la forme d'un voyage circulaire ou celle d'un aller et retour.

Le parcours à effectuer sur les réseaux ou par les voies navigables des pays indiqués ci-dessus (France et Etranger) ne peut être inférieur à 600 kilomètres. La durée de validite des livrets est de 45 jours lorsque le parcours ne dépasse pas 2.000 kilomètres : elle est de 60 jours pour les parcours de 2.000 à 3.000 kilomètres, et de 90 jours au-dessus de 3.000 kilomètres.

Dans aucun cas la durée de validité ne peut être prolongée ni l'itinéraire modifié.

Les enfants âgés de moins de 4 ans sont transportés gratuitement s'ils n'occupent pas une place distincte : au-dessus de 4 ans jusqu'à 10 ans, ils bénéficient d une réduction de moitié.

Il n'est accordé aucune gratuité pour le transport des bagages enregistrés.

Aucune réduction sur le prix de ces livrets n'est accordé pour les voyages effectués en groupe ou les voyages de famille.

Ces livrets doivent être demandés à l'avance sur des formulaires *ad hoc* et au moyen de cartes, tarifs et documents tenus à la disposition des intéressés dans toutes les gares et stations françaises ou étrangères faisant partie des pays européens désignés ci-dessus.

Ces demandes doivent comporter la liste exacte des villes à visiter et l'indication des itinéraires choisis.

Il est exigé des voyageurs, au moment de la demande, le dépôt d'une provision de 3 francs par livret. Cette somme est déduite du prix lorsque le voyageur prend possession de ce livret.

Pour déterminer l'itinéraire de son voyage, il est recommandé au voyageur de consulter, au préalable, les Indicateurs des chemins de fer et des lignes de navigation. Ces documents seuls donnent, en effet, exactement les renseignements qu'il est important de connaître (correspondances les plus rapides, voitures directes, voitures lits ou wagons-restaurants, train à intercirculation). — En raison des communications plus rapides qui peuvent exister par des itinéraires détournés, la route kilométriquement la plus courte n'est pas toujours, en effet, la plus avantageuse.

Chemins de fer d'Orléans

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances.

Il est délivré, à partir du 1er juillet jusqu'au 1er octobre, aux familles d'au moins trois personnes, au départ de toute gare du réseau pour toute autre gare du réseau distante l'une de l'autre d'au moins 125 kilomètres, des billets d'aller et retour de famille en 1re, 2e et 3e classes valables indistinctement jusqu'au 1er novembre (nuit du 1er au 2 novembre).

Pour les trois premières personnes : prix des billets d'aller et retour ordinaires ; pour la quatrième personne et suivantes, réduction variant de 50 à 75 %, avec faculté pour les membres de la famille au-dessus de trois personnes d'effectuer isolément leur voyage d'aller et retour.

En outre, il peut être délivré au chef de famille, en même temps que son billet, une carte d'identité lui permettant de voyager isolément à demi tarif entre le lieu de départ et le lieu de villégiature.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux gares et bureaux succursales de la Compagnie.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage Circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, valables 30 *jours* (*délivrés toute l'année*)

1re classe, 65 francs — 2e classe, 50 francs

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

(1) Il est délivré peur l'extention de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol et retour de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits.

Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans, située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classes comportant une réduction de 50 % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

Le billet d'aller, pour rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du Voyage Circulaire et au moins 4 jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

Facultés données aux voyageurs pour se rendre sur l'une des plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans.

1° *Billets d'aller et retour individuels.* Ces billets de toutes classes, valables 33 jours, avec facultés de prolongation moyennant supplément, sont délivrés du jeudi, qui précède la fête des Rameaux au 31 octobre à toutes les stations du réseau d'Orléans pour les stations suivantes :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-Labbe, Douarnenez et Châteaulin.

Réduction de 20 à 40 % suivant la classe et le parcours.

2° *Billets d'aller et retour collectifs de famille pour les stations balnéaires* délivrés du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 1er octobre inclus, à toutes les stations du réseau pour les stations ci-dessus, distantes d'au moins 60 kilomètres de la gare de départ et aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble.

Validité deux mois avec faculté de prolongation.

Réduction 20 à 50 % suivant le nombre de personnes.

Faculté pour le chef de famille de revenir seul à son point de départ et de voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

3° *Billets d'aller et retour collectifs de famille de grandes vacances* délivrés à dater du 1er juillet au départ des gares distantes d'au moins 125 kilomètres, et valables sans supplément, jusqu'au 1er novembre inclus.

Réduction des aller et retour ordinaires pour les trois premières personnes de 50 % pour la quatrième, et de 75 % pour la cinquième et les suivantes, sans que, toutefois, la réduction par personne puisse excéder 50 %.

Faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Mêmes facultés que ci-dessus pour le chef de famille.

Voyage collectif nécessaire pour trois personnes seulement.

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNEREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le BYRRH est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRERES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Billets simples de France en Espagne.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. (Paris, Dijon, Lyon, Marseille, etc.) délivrent toute l'année des billets directs simples pour Barcelone.

Consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

De Paris en Orient (viâ Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Compagnies des Messageries maritimes, Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples valables 15 jours, pour se rendre, par Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Alexandrie, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc.

Les Agences de la Compagnie des Messageries maritimes délivrent des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre, viâ Marseille, de Paris à Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. (par la Bourgogne ou par le Bourbonnais).

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilos de bagages par place sur le chemin de fer ; sur les paquebots, cette franchise est de 100 kilos par place de 1re classe et de 60 kilos par place de 2e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la Compagnie.

Banlieue de Paris

Grace à la mise en service récente de deux nouvelles voies entre Villeneuve-Saint-Georges et Brunoy, la Cie P.-L.-M. se trouve maintenant à même d'apporter d'importantes améliorations à son service de Banlieue.

Ces améliorations, mises en vigueur dès le 1er Mai, seront certainement fort appréciées.

C'est dans la Banlieue desservie par cette Compagnie que se trouvent les charmantes localités de l'Yerres et la forêt de Senart ; les rives de la Haute-Seine (Le Coudray, Seine-Port, etc...) Melun et ses environ (chateau de Vaux-le-Vicomte, abbaye de Dammarie-les-Lys) ; le palais de Fontainebleau et sa forêt, une des merveilles de la France.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17

11me Année. — N° 251 — 1er Août 1907

Aug 14 1907

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

René Gonnard ..... L'émigration française 145

Commandant Davin ..... La marine japonaise 155

G. L.-J. ..... Où en est la question du chemin de fer de Bagdad. 167

Angel Marvaud ..... L'archipel des Canaries 172

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques. — France. *Les relations franco-allemandes. Déclarations du prince de Bülow.* — Angleterre. *Le protectionnisme dans l'Empire britannique.* — Italie. *L'entrevue de Desio.* — Roumanie. *La fin du conflit gréco-roumain.* — Corée. *Abdication de l'empereur de Corée.* — Maroc. *La captivité du caïd Mac-Lean. Le contrôle des douanes dans les ports marocains.* — Algérie. *L'escadre de manœuvres à Alger. La mission du capitaine Arnaud au Sahara algérien.* — Abyssinie. *Les chemins de fer éthiopiens* 187

Renseignements économiques. — *Le commerce de l'Allemagne avec l'Extrême-Orient en 1906.* — *Le commerce extérieur de la Russie en 1906.* — *La production du sucre de betterave aux Etats-Unis* 202

Nominations officielles 204

Bibliographie. — Livres et Revues 206

CARTES ET GRAVURES

L'archipel des Canaries 177

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — *Téléph.* 732.84.

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs. Etranger et Union postale 20 francs

La Livraison : *France :* 0,75 *Etranger :* 1 fr.

FLEM Fabt CAMPEMENT COMPLET ET MATERIEL COLONIAL
TENTES, CANTINES, SACS, PHARMACIES, CUISINES, OBJETS PLIANTS
(Lits, Sièges, Tables, Lanternes), etc. *Adresse télégraphique* : FLEM-PARIS

HORS CONCOURS, Membre du Jury, Campements
Exposition PARIS 1900

SEUL DÉPOSITAIRE POUR LES COLONIES DES
VÉRITABLES COMMODES DE L'INVENTEUR " FEDIT "

MAISON PRINCIPALE : *Téléphone* 422-17 — Faubourg Saint-Martin, 207
SUCCURSALE : *Téléphone* 314-22 — Rue de Richelieu, 5 (*Avenue de l'Opéra*) PARIS
CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE
Demander conditions de paiement spéciales pour MM. les Officiers et Fonctionnaires.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de ville de Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, des billets demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point d'entrée en Espagne et Cerbère-Port Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec les carnets de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire tracé au gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu soit par le même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points à l'aller et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

A dater du 1er janvier 1907 l'Administration de la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, reçoit elle-même et sans intermédiaire les insertions relatives à la publicité commerciale, industrielle et financière.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'ÉMIGRATION FRANÇAISE

Alors que la plupart des grands Etats publient des statistiques détaillées relatives aux différents mouvements migratoires de leur population, les économistes et les démographes français manquent complètement de renseignements officiels sur la situation de leur pays à ce point de vue, du moins en ce qui concerne l'émigration à l'extérieur. Les documents sont, en effet, assez nombreux pour ce qui touche les migrations internes, et nous sommes amplement renseignés quant au chiffre d'émigrés ou d'immigrés que contient chacun de nos départements par rapport aux autres; les volumes publiés par le ministère du Commerce à l'occasion de chaque recensement renferment des tableaux intéressants à cet égard, et il en est de même de l'élégant *Album graphique*, tout récemment édité par le ministère du Travail. Mais si l'on cherche à se documenter sur la statistique de l'émigration française, on s'aperçoit que ces volumineuses publications sont muettes là-dessus, et la vérité, comme nous l'écrivait récemment M. le directeur de l'*Office colonial*, est qu'il n'existe en France aucune statistique de l'émigration.

Jusque vers 1894 cependant, certains documents officiels précisaient les mouvements de l'émigration française, et il est assez singulier qu'à notre époque férue de statistique, et où les Offices de tous les pays nous inondent d'un flot grossissant d'in-folio chiffrés, nous soyons plus mal renseignés sur ce point spécial que nous ne l'étions jadis. Des publications, comme l'*Almanach de Gotha*, qui fournissent annuellement, après les avoir puisées aux sources officielles, les indications relatives à l'émigration de presque tous les Etats, en sont réduites à reproduire, pour la France, comme unique indice, des chiffres vieux d'une douzaine d'années. Et, dans les ouvrages sur l'émigration, les auteurs se bornent à citer les mêmes chiffres, en les faisant suivre, le plus souvent, d'un point d'interrogation (?), d'incertain présage.

Mais, dira-t-on peut-être, cette lacune n'est, au fond, que

médiocrement fâcheuse. Il n'y a pas grand intérêt à établir une statistique de l'émigration dans un pays qui n'émigre pas, — ou presque pas, — ce qui est le cas de la France. Ne sait-on pas bien que le Français, casanier et enraciné, ne fournit qu'un contingent dérisoire au peuplement des pays neufs, qu'il en est ainsi depuis longtemps, et qu'il semble devoir en être ainsi longtemps encore? Quand un mouvement migratoire de quelque importance s'affirmera, alors il sera temps de le mesurer, de le calculer... A quoi bon le tenter, tant qu'il est négligeable?

A ceci, nous répondrons d'abord que fût-il certainement négligeable à l'heure qu'il est, il serait bon néanmoins de ne pas le perdre de vue, de ne pas l'ignorer. Il faudrait le suivre, ne serait-ce que pour se rendre compte exactement du moment où il cesserait d'être négligeable; il le faudrait encore pour apprécier ses variations, plus importantes peut-être qu'on ne croit; et pour s'efforcer de donner du moins son maximum d'utilité à cette émigration, si faible qu'elle soit, pour tâcher, connaissant ses tendances et ses voies, de la guider, de l'orienter, de l'éclairer dans le choix des buts qu'elle se propose.

Mais, avant tout, est-il bien sûr que l'émigration française soit aussi insignifiante aujourd'hui, qu'on le répète de confiance? C'est précisément ce que nous apprendrait une statistique tenue à jour; c'est ce qu'en son absence nous ne savons pas exactement. Cependant, si les sources officielles françaises nous font actuellement défaut, peut-être pourrons-nous, par une méthode indirecte, arriver à une approximation de la vérité. C'est cette recherche que nous désirons tenter aujourd'hui.

I

J'ai dit que si les documents contemporains sont plus qu'avares de renseignements sur la matière qui nous préoccupe, ils furent jadis un peu plus généreux. Jusqu'à l'année 1894, nous avions une évaluation annuelle de l'émigration française. D'après une statistique insérée au *Journal officiel* [1] et sans remonter plus haut qu'aux dernières années du second Empire, la moyenne annuelle de la décade 1865-1874 aurait été d'un peu plus de 8.000 émigrants, le chiffre total, pour cette période, s'élevant à 82.616. Cette moyenne fut dépassée, en 1873, avec 8.814 émigrants, mais ne fut pas atteinte en 1874 (7.318 émigrants).

A partir de cette date, commence une série d'années à très faible émigration, phénomène qui ne doit pas nous surprendre,

[1] 6 août 1876.

car il fut assez général. Nous avons montré, par ailleurs, la dépression marquée de l'émigration allemande, de 1874 à 1879, à la veille du grand élan de 1880 et des années suivantes[1]. Cette dépression correspond en France aux chiffres suivants :

Années	Nombre d'émigrants	Années	Nombre d'émigrants
1875.....	4.464	1880.....	4.612
1876.....	2.867	1881.....	4.456
1877.....	3.606	1882.....	4.858
1878.....	2.316	1883.....	4.011
1879.....	3.634		

On remarque que la dépression persista plus longtemps qu'en Allemagne, où l'émigration atteignit ses plus beaux totaux, de 1880 à 1883. Mais un relèvement sensible, — sans que les chiffres absolus devinssent bien considérables, — se fit sentir à partir de 1884 :

Années	Nombre d'émigrants	Années	Nombre d'émigrants
1884.....	6.100	1886.....	7.314
1885.....	6.063	1887.....	11.170

Déjà, en 1887, il ne s'agissait plus d'un total négligeable. Une émigration de 11 à 12.000 individus représente, si elle est bien dirigée, si elle ne va pas se perdre dans une région déjà trop peuplée d'éléments étrangers, un facteur démographique important. Un pareil nombre d'émigrants, canalisé vers notre Afrique du Nord, y apporterait en peu d'années un appoint sensible à notre influence et à notre force; canalisé vers le Canada ou l'Argentine, permettrait d'y maintenir ou d'y accroître la dose de sang français infusé aux populations de ces grands Etats de demain. Mais le chiffre de 1887 devait être immédiatement et considérablement dépassé. Voici, en effet, quels furent les effectifs de l'émigration française pendant les trois années suivantes :

Années	Nombre d'émigrants
1888.....	23.339
1889.....	31.354
1890.....	20.560

Soit une moyenne annuelle, pour le triennium, de 25.000 émigrants, moyenne officielle, inférieure, sans doute, à la réalité, beaucoup de départs échappant aux statistiques, notamment dans la région basque. Moyenne de 25.000 qui, si elle s'était

[1] V. notre ouvrage : *L'Émigration européenne*, ch. III.

maintenue, nous permettrait de faire figure parmi les peuples à émigration normale, sinon — ce qui ne serait pas à souhaiter — parmi ceux à émigration excessive; moyenne qui, à tout prendre, est celle de l'Allemagne depuis dix années, malgré la persistance, un peu atténuée maintenant, du préjugé contraire.

Cet accroissement notable et rapide de l'émigration passa à peu près inaperçu. On le vit bien, lors des discussions qui eurent lieu au Sénat, au mois de février 1891, à propos de l'Algérie, discussions au cours desquelles différents orateurs, notamment M. Dide, faisant état de statistiques vieilles de dix ans, critiquèrent les chiffres plus récents et plus exacts fournis dans le *Journal des Débats* par M. Leroy-Beaulieu [1]. Malheureusement, — ou heureusement, si l'on considère que l'accroissement était dû à certaines crises générales ou régionales, — cet accroissement ne se maintint pas, et nous retrouvons, jusqu'en 1894, une moyenne annuelle de 5 à 6.000 émigrants :

Années	Nombre d'émigrants	Années	Nombre d'émigrants
1891.....	6.217	1893.....	5.300
1892.....	5.200	1894.....	5.586

Depuis cette date, c'est ce chiffre de 6.000 émigrants qui se stéréotype dans la plupart des études, articles, etc., sur l'émigration française. C'est celui qui sert de base aux évaluations des statisticiens, de M. Bodio, par exemple, en Italie, lorsqu'il porte à 30.000 âmes (?) l'émigration française totale pour la période quinquennale 1894-1899 [2].

Ce chiffre représente-t-il bien réellement la moyenne annuelle au moment où nous sommes parvenus, et pour la période immédiatement précédente?

C'est ce qu'il faut examiner.

---

[1] V. un écho de cette polémique dans l'*Économiste français* du 7 mars 1891. M. Leroy-Beaulieu avait affirmé que le chiffre de l'émigration pouvait être porté à 30 *ou* 40.000 *individus*, dont une *grande partie venant des plateaux de la Garonne*. Ces assertions furent quelque peu modifiées dans la manière dont, pour les mieux critiquer, on les porta à la tribune du Sénat. Il y fut parlé de 40 *à* 50.000 *émigrants venant tous de la région garonnaise*, ce qui était visiblement exagéré, mais ce qui n'était pas l'opinion de l'éminent économiste. Le chiffre de 30 à 40.000 pour la France entière peut fort bien être admis, pour chacune des trois années 1888-1890, si l'on remarque que nombre d'émigrants, partant à la veille du tirage au sort, se gardaient de se faire inscrire, et que la seule Argentine avait reçu 17.000 Français en 1888 et 27.000 en 1889. A ce contingent, disait M. Leroy-Beaulieu, il faut ajouter, par an, 4 à 5.000 immigrés français aux États-Unis, 1.500 au Brésil, 2 à 3.000 pour l'Afrique du Nord et 2.000 pour les autres pays.

[2] Cité par Leroy-Beaulieu dans l'*Economiste français* du 23 mars 1901.

II

Si les statistiques françaises sont actuellement muettes, n'y a-t-il pas un moyen, cependant, de connaître approximativement le chiffre de nos émigrants ? Evidemment si : à une condition toutefois, c'est que les pays d'arrivée aient, eux, des statistiques tenues à jour, et établissant, par nationalité, le chiffre de leurs immigrés. Or, ces statistiques, d'une importance capitale pour les nations qui reçoivent de nombreux étrangers, existent en général chez elles. Ce n'est plus alors qu'une addition à faire.

Le résultat, pourtant, ne sera qu'approximatif ; et cela pour deux raisons :

1° Le chiffre obtenu sera trop fort ou trop faible dans la mesure où d'autres étrangers se seront fait inscrire à l'arrivée comme Français; ou au contraire des Français se seront fait inscrire comme venant d'autres pays étrangers;

2° Il sera trop faible dans la mesure où l'on aura négligé de faire entrer en compte telles nations d'immigration, considérées *à priori* comme recevant un trop insignifiant contingent.

L'approximation sera cependant assez satisfaisante, car ni l'une ni l'autre des deux causes indiquées ne peut agir avec une très grande force perturbatrice :

1° Il arrivera facilement que, à raison de la langue commune, des Allemands se fassent inscrire comme Autrichiens ou secondairement comme Suisses, ou Luxembourgeois ou réciproquement. Il sera plus rare qu'un Français prenne une nationalité d'emprunt, ne pouvant guère se réclamer que de la nationalité belge ou suisse ; le chiffre brut des immigrés belges et suisses étant partout très restreint[1], il ne semble pas qu'il soit sérieusement grossi par des fraudes de ce genre. Et, d'autre part, outre que les Belges et les Suisses français tiennent à leur nationalité, ils émigrent en trop petit nombre pour pouvoir fournir un appoint considérable de Français inauthentiques ;

2° Les contrées où se dirigent les Français sont connues, et en assez petit nombre, si l'on néglige celles où ils ne figurent à l'immigration que par quelques unités ou dizaines. Il suffira, l'addition faite, en tenant compte des premières seules, de retenir qu'elle donne un résultat un peu inférieur à la réalité.

Parmi les régions où nos compatriotes se rendent de préférence, on remarque les Etats-Unis d'abord, puis l'Argentine,

[1] Hors d'Europe, bien entendu.

puis quelques autres républiques sud-américaines, notamment l'Uruguay; enfin le Nord Afrique. Très secondairement le Canada, l'Afrique du Sud, et nos colonies non méditerranéennes.

Les Etats-Unis déclarent, par la voie de leur statistique officielle, avoir, depuis 1821 jusqu'en 1905, reçu 433.711 de nos nationaux, soit, par an, en moyenne, 5.100. Il paraît vraisemblable, *à priori*, que cette moyenne n'a pas dû être atteinte dans les périodes les plus éloignées, et qu'elle a été dépassée dans les plus récentes. Il y a eu, cependant, une forte dépression dans les dernières années du XIXe siècle, mais avec un remarquable relèvement dans les premières du XXe. Ceci apparaît clairement dans le tableau suivant :

Années	Nombre d'immigrés français aux Etats-Unis	Années	Nombre d'immigrés français aux Etats-Unis
1895.....	3.072	1901.....	3.150
1896.....	?	1902.....	3.117
1897.....	?	1903.....	5.578
1898.....	1.990	1904.....	9.046
1899.....	1.694	1905.....	10.168
1900.....	1.739		

Soit une moyenne de 4.500 immigrés par an pour toute la période, mais de 6.400 pour les cinq années les plus récentes, celles qui ouvrent notre siècle. On peut donc dire qu'actuellement les Etats-Unis absorbent, *à eux seuls*, une part de notre émigration réelle correspondant au chiffre qu'on donne souvent comme celui de notre émigration totale.

Voici maintenant, d'après les statistiques de l'Argentine, le contingent que reçoit ce pays :

Années	Nombre d'immigrés français dans l'Argentine	Années	Nombre d'immigrés français dans l'Argentine
1895.....	2.448	1900.....	4.359
1896.....	3.486	1901.....	8.139
1897.....	?	1902.....	6.571
1898.....	2.449	1903.....	2.491
1899.....	?		

La moyenne est de 4.200 par an pour toute la période, mais de 5.700 pour le triennium qui commence le XXe siècle.

A ces chiffres, ajoutons celui du Brésil. Beaucoup moins importante, l'immigration française dans cette région n'est comptée à part qu'assez rarement. Pour la période la plus récente, nous ne trouvons guère qu'une indication afférente à 1898 et portant sur un total de 247 individus seulement. Mais il faut remarquer que 1898 est une des années où notre émi-

gration semble avoir le plus fléchi. On peut vraisemblablement porter à un chiffre plus haut le contingent du Brésil. M. Bodio l'évalue à 600 pour 1905.

Celui de l'Uruguay, qui, comme ses deux grands voisins, est un des Etats sud-américains les plus visités par l'émigration européenne et française, s'élève à un total appréciable.

Années	Nombre d'immigrés français	Années	Nombre d'immigrés français
1897.....	483	1900.....	451
1898.....	814	1901.....	512
1899.....	?		

Moyenne annuelle : 560.

Ajoutons quelques centaines d'émigrants à destination du Canada, — un certain nombre de Bretons semblent s'y être portés ces dernières années, — du Mexique, des Antilles et des républiques du Sud-Amérique autres que celles citées à part, — enfin des colonies anglaises de l'Afrique australe, et il sera difficile d'admettre que, depuis le début du XXe siècle, nous fournissons annuellement moins de 13.500 émigrants aux pays neufs, sans parler des colonies françaises.

III

Il semblerait que, pour cette dernière partie du contingent français de l'émigration, nous dussions être beaucoup mieux informés que pour les autres. En réalité, nous en sommes encore, ici aussi, partiellement réduits aux conjectures. Ce que nous savons fort bien, c'est que le nombre des Français qui vont s'établir dans les colonies françaises est relativement très modeste [1]. Mais quel est exactement ce nombre, on ne peut le préciser. Nous avons, toutefois, depuis quelques années, à défaut du chiffre général, celui des émigrants auxquels l'Etat accorde le voyage gratuit : c'est l'*Office colonial* qui nous fournit ce renseignement [2]. — Voici, avec la destination des

[1] Ceci apparaît indirectement dans une statistique dressée par M. Turquan (*Econ. fr.*, 4 mars 1893), et portant sur le pourcentage des Français nés en France par rapport aux habitants (Français ou indigènes) de chacune de nos colonies et protectorats :

Français nés en France, pour 1.000 habitants.

Guyane (colonie pénitentiaire).....	180	Guadeloupe.....	7
Nouvelle-Calédonie (colon. pénit.).	108	Martinique.....	4
Diégo-Suarez.....	110	Nossi-Bé et Mayotte.....	4
Tahiti.....	18	Cochinchine.....	1
Sénégal.....	17	Cambodge.....	1
Réunion.....	14		

Les proportions ont dû, il est vrai, varier quelque peu depuis 1893.

[2] Rapport annuel du directeur sur l'ensemble du service.

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNEREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le BYRRH est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRERES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Billets simples de France en Espagne.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. (Paris, Dijon, Lyon, Marseille, etc.) délivrent toute l'année des billets directs simples pour Barcelone.

Consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

De Paris en Orient (viâ Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Compagnies des Messageries maritimes, Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples valables 15 jours, pour se rendre, par Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Alexandrie, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc.

Les Agences de la Compagnie des Messageries maritimes délivrent des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre, viâ Marseille, de Paris à Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. (par la Bourgogne ou par le Bourbonnais).

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilos de bagages par place sur le chemin de fer ; sur les paquebots, cette franchise est de 100 kilos par place de 1re classe et de 60 kilos par place de 2e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la Compagnie.

Banlieue de Paris

Grace à la mise en service récente de deux nouvelles voies entre Villeneuve-Saint-Georges et Brunoy, la Cie P.-L.-M. se trouve maintenant à même d'apporter d'importantes améliorations à son service de Banlieue.

Ces améliorations, mises en vigueur dès le 1er Mai, seront certainement fort appréciées.

C'est dans la Banlieue desservie par cette Compagnie que se trouvent les charmantes localités de l'Yerres et la forêt de Senart ; les rives de la Haute-Seine (Le Coudray, Seine-Port, etc...) Melun et ses environ (chateau de Vaux-le-Vicomte, abbaye de Dammarie-les-Lys) ; le palais de Fontainebleau et sa forêt, une des merveilles de la France.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17

11me ANNÉE. — N° 251 1er AOUT 1907

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

René Gonnard ..... L'émigration française 145

Commandant Davin ..... La marine japonaise 155

G. L.-J. ..... Où en est la question du chemin de fer de Bagdad. 167

Angel Marvaud ..... L'archipel des Canaries 172

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques. — France. *Les relations franco-allemandes. Déclarations du prince de Bülow.* — Angleterre. *Le protectionnisme dans l'Empire britannique.* — Italie. *L'entrevue de Desio.* — Roumanie. *La fin du conflit gréco-roumain.* — Corée. *Abdication de l'empereur de Corée.* — Maroc. *La captivité du caïd Mac-Lean. Le contrôle des douanes dans les ports marocains.* — Algérie. *L'escadre de manœuvres à Alger. La mission du capitaine Arnaud au Sahara algérien.* — Abyssinie. *Les chemins de fer éthiopiens* 187

Renseignements économiques. — *Le commerce de l'Allemagne avec l'Extrême-Orient en 1906.* — *Le commerce extérieur de la Russie en 1906.* — *La production du sucre de betterave aux Etats-Unis* 202

Nominations officielles 204

Bibliographie. — Livres et Revues 206

CARTES ET GRAVURES

L'archipel des Canaries 177

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — *Téléph.* 732.84.

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs. Etranger et Union postale 20 francs

La Livraison : *France :* 0,75 *Etranger :* 1 fr.

des pays neufs. Si l'on excepte les grandes nations émigrantes qui s'énumèrent ainsi[1] :

Italie.....	459.000 émigrants[2]
Russie.....	197.000[3] —
Royaume-Uni.....	262.000[4] —
Autriche-Hongrie	187.000[5] —
Espagne..... ...	147.000 —

l'émigration française s'inscrit avec une importance relative moins méprisable qu'on ne le dit parfois. Voici, en effet, les contingents des nations à émigration médiocre (je parle des chiffres absolus) :

Suède.....	36.000	Danemark....	8.000
Portugal.....	33.000	Belgique.....	5.000
Allemagne....	27.000[6]	Hollande.....	5.000
Norvège	25.000	Suisse.....	4.000
France.....	15.000		

Si notre rang reste un des derniers, du moins n'y a-t-il plus la disproportion colossale qui a existé et qu'on croit volontiers exister encore entre notre effectif émigrant et celui de certains autres Etats, l'Allemagne par exemple. Rappelons en terminant que nous avons effectué nos calculs au plus près et formulé nos appréciations avec le souci de dire moins plutôt que plus. Ajoutons encore que certains événements actuels, comme la crise viticole du Midi, sont fort susceptibles d'entraîner un relèvement considérable de cet effectif pour une période plus ou moins étendue : nous avons longuement démontré, d'autre part[7], et les faits démontrent avec nous, chaque jour, que les émigrations puissantes sont presque toujours le fait de masses rurales et surtout de celles qui souffrent. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que l'année 1907 retrouve un chiffre d'émigrants analogue à celui de la période 1888-1890, ou même supérieur.

René Gonnard,
Professeur d'Economie Politique
à la Faculté de droit de l'Université de Lyon.

---

[1] Même statistique (chiffres de 1905).

[2] Emigration extra-européenne. Avec l'Europe : 726.000. Mais une très grande partie de l'émigration italienne est *temporaire*.

[3] Chiffre incomplet, semble-t-il.

[4] Dont 170.000 pour l'Angleterre.

[5] Dont 63.000 pour la Hongrie.

[6] Chiffre officiel allemand. Mais il paraît trop faible. M. Bodio, tenant compte de différents éléments qui échappent à la statistique de l'Etat allemand, le relève à 41.000.

[7] *Op. cit.*

LA MARINE JAPONAISE

Empire insulaire comme l'Angleterre, le Japon devait logiquement demander sa fortune à la mer et la maintenir par la mer. Avant d'étendre sa domination sur le Pacifique oriental, il demanda à son allié d'aujourd'hui, qui de longue date exerçait sa prééminence navale sur l'Occident, des leçons pour tout ce qui concerne la marine de guerre, car les marins nippons ne se manifestèrent d'abord que comme négociants. Ils jouissaient, au XVIIe siècle, d'une grande renommée, dans ces parages lointains. Leurs jonques trafiquaient avec la Malaisie, l'Annam, le Siam et l'Inde ; quelques-unes d'entre elles rayonnaient même vers l'Est, jusqu'aux îles du Pacifique. A la vérité, suivant une coutume générale chez les peuples jaunes, ces commerçants paisibles se transformaient parfois en redoutables guerriers. C'est ainsi qu'ils essayèrent de conquérir la Corée, dont ils sont actuellement les maîtres tout-puissants, malgré les protestations des indigènes, leurs appels aux puissances et leur tentative récente pour être admis à plaider leur cause à la conférence de la Haye.

L'influence japonaise replia tout à coup ses ailes, une ordonnance du shogun Iyemitsou ayant défendu aux insulaires de quitter l'archipel, sous peine de mort. Au reste, le shogun ne se contenta point de lancer un édit : il prit toutes les mesures propres à en assurer l'exécution. S'attachant aux plus petits détails, il fixa un tonnage maximum, assez faible pour rendre les jonques impropres à tout service de mer. Puis, il ordonna la démolition de celles qui dépassaient les dimensions prescrites. Le Japon resta isolé du monde. Il n'y eut plus désormais sur la côte que des pêcheurs jetant leurs filets dans les criques. Ces pêcheurs contenaient en germe les marins d'aujourd'hui, canonniers, torpilleurs et mécaniciens des cuirassés monstres.

Peut-être la prohibition d'Iyemitsou serait-elle encore en vigueur, sans une circonstance imprévue. Il y a cinquante ans (1853), quatre bâtiments de guerre américains jetèrent l'ancre aux environs de Yokohama. Que voulaient ces étrangers ? Qu'allaient-ils exiger du Japon, sans défense et sans marine ? Les Américains reprirent la mer au bout de peu de jours. Le Japon respira ; mais le danger pouvait renaître sous une même forme, et le gouvernement s'empressa d'abolir la vieille ordonnance du shogun. Comme autrefois, les chantiers nationaux con-

struisirent de grandes jonques qui se lancèrent dans les solitudes de l'Océan Pacifique, ou, plus modestes, reprirent le cabotage de la côte et des îles voisines. Une réflexion en amène une autre. Le Japon se prit à songer à son rôle possible vis-à-vis de la Chine, de la Russie et des étrangers qui fréquentaient ces parages. Examinant les choses de près, il reconnut dans la Chine un colosse aux pieds d'argile, dans la Russie un autre colosse également mal équilibré, à l'appétit trop vaste pour conserver aisément son influence à la fois en Europe et dans ces parages extrême-orientaux. Il s'aperçut enfin que les autres étrangers ne s'entendaient guère, et que, d'ailleurs, obligés de se garder chez eux, il leur serait difficile d'expédier aussi loin des forces navales très imposantes. Donc une flotte de moyenne puissance lui suffirait pour tenir en respect ces importuns qui, déjà, parlaient tout bas de se partager les dépouilles de l'Empire du Milieu.

En tout cas, l'instrument nécessaire de cette politique nouvelle — domination d'un côté, et de l'autre, résistance à l'expansion continue — c'était une marine de guerre. Le Japon résolut de la créer. Mais tout lui manquait pour cela, les matières premières et le personnel. Les matières premières, on pouvait les demander à l'Europe ; mais ne fallait-il pas des ingénieurs pour construire les navires et des officiers pour les commander ? Or ce personnel ne s'improvise point : le Japon recourut à l'expérience des Occidentaux. Il leur acheta des navires et expédia en Europe un grand nombre de jeunes Nippons pour étudier la marine, l'architecture navale, l'artillerie et les machines. En même temps, le gouvernement appela des officiers européens pour former un personnel dans le pays même. On commanda des navires aux Hollandais qui, depuis l'époque où Pierre le Grand travaillait à Saardam, conservaient leur renommée de constructeurs navals. Le Japon leur demanda aussi des équipages avec la volonté légitime de remplacer aussitôt que possible ces étrangers par des Nippons.

Le premier navire de guerre arriva de Hollande, en 1857. Comme la crainte d'une invasion dominait alors la politique du pays, on destina ce navire à la défense des côtes. De leur côté, les *samouraï*, alors tout-puissants, achetèrent aussi des bâtiments pour protéger, à l'occasion, leurs vastes domaines en bordure de la mer.

En 1869, la création du ministère de la Guerre (dont la marine formait une section) institua une situation normale, d'où sortit la flotte actuelle, après de nombreux tiraillements.

Une frégate et deux corvettes cuirassées, commandées aux chantiers anglais, arrivèrent dans l'archipel en 1877, sous la

conduite d'officiers japonais, mais avec des équipages nippons. Le chemin parcouru était déjà considérable. Enhardi, le Japon élabora plusieurs programmes de la flotte ; mais les Représentants refusaient tout crédit. Pourtant il ne s'agissait point encore de prendre l'offensive pour porter la guerre au large ; on ne réclamait que les sommes nécessaires pour assurer la défense des baies et des détroits. La marine resta impopulaire jusqu'en 1892. Mais alors il se produisit un revirement complet dans l'opinion, à tel point que le Parlement vota des réductions sur tous les ministères et reporta les différences sur la marine, pour en augmenter la puissance. On était à la vieille de la guerre avec la Chine.

Toutefois le premier effort maritime sérieux date de 1886. Malgré la volonté ferme des Représentants, le mauvais état des finances rendait le problème difficile : on ne disposait que de 60 millions en faveur de la flotte future. Ce fut un ingénieur français du plus grand mérite, M. Bertin, qui donna la solution. Construire une marine capable de battre les Chinois, tel était le but proposé. M. Bertin dessina des croiseurs bien protégés contre les projectiles chinois, d'un déplacement faible (4.300 tonneaux), d'un prix modique et d'une artillerie très supérieure à celle des voisins. Deux de ces trois navires, l'*Itsoukoushima* et l'*Hachidate*, portaient en chasse une pièce de 32 cm. Le troisième, le *Matsoushima*, portait au contraire, un canon de 32 à l'arrière. Ces navires ne devaient pas combattre isolément, mais former un peloton, le *Matsoushima* derrière, protégeant la retraite avec sa grosse pièce. L'expérience apprit aux Japonais le danger de cette innovation. Au combat du Yalou, un parc à munitions ayant explosé à bord du *Matsoushima*, ce croiseur dut abandonner le champ de bataille et rallier un port afin de se réparer. Si, pendant ce trajet, livré à ses seules ressources, il avait rencontré un ennemi, il lui aurait fallu fuir pour combattre.

Ces trois vieux croiseurs forment aujourd'hui la division d'instruction des aspirants de marine.

M. Bertin apprit aux Japonais à protéger la stabilité par un compartimentage approprié. Les Chinois ignoraient ce procédé et leurs bâtiments se trouvèrent, au combat du Yalou, en état d'infériorité manifeste. On peut donc attribuer à l'ingénieur français une part légitime de cette victoire japonaise[1].

Le triomphe de 1894 ouvrit aux Japonais un nouvel horizon. Il aiguilla le cours des idées vers une direction plus favorable encore aux choses de la marine et provoqua dans l'archipel un

---

[1] Dès 1872, M. Bertin a présenté un mémoire relatif à un bâtiment à flottaison cellulaire, assurant la stabilité des bâtiments après avaries de combat.

grand mouvement en faveur de la création d'une véritable flotte analogue à celles des puissances de l'Europe. Profitant avec habileté de ce revirement d'opinion, le gouvernement décida la construction de différents types : cuirassés d'escadre, croiseurs, destroyers, torpilleurs.

Voilà le principe. Mais il restait à fixer des détails de première importance, par exemple le déplacement des cuirassés. M. Bertin conseillait des bâtiments maniables de 8.000 tonnes. Le ministre de la Marine, poussé par les ingénieurs anglais, réclamait des cuirassés de 15.000 tonnes. Cela signifiait construction par les chantiers français ou par les chantiers anglais. Le Japon voyait grand. Ce fut le parti anglais qui l'emporta.

***

Cette décision ouvrit l'ère des cuirassés à grand déplacement à la flotte japonaise, qui, jusqu'en 1896, ne comprenait guère que des croiseurs protégés. L'amiral Ito ne combattit au Yalou qu'avec des navires de ce type, si l'on en excepte le petit cuirassé *Hiyeï*, de 2.200 tonnes. Son adversaire, l'amiral chinois Ting, au contraire, avait dans son escadre deux cuirassés de 7.400 tonnes. On peut donc dire que les croiseurs japonais ont vaincu les cuirassés chinois, sans toutefois les couler. En aurait-il été de même avec une puissance européenne? Assurément non. A des cuirassés il faut opposer des cuirassés. On ne saurait combattre des masses d'infanterie avec de la cavalerie seulement. Les Japonais tinrent compte de cette exigence. Après la guerre contre la Chine, ils ont d'abord établi un double programme de la flotte. La première moitié devait être terminée en 1902 ; la deuxième, en 1906.

PREMIÈRE PARTIE (1896-1902).

1 cuirassé de 15.000 tonnes, type *Majestic*.
2 croiseurs de 7.500 tonnes, type *Edgar*.
2 croiseurs de 4.000 tonnes et 22 nœuds.
1 croiseur-torpilleur de 1.800 tonnes.
8 destroyers de 254 tonnes et 30 nœuds.
39 torpilleurs de 54 à 120 tonnes.

DEUXIÈME PARTIE (1902-1906).

3 croiseurs de 15.000 tonnes.
2 croiseurs de 7.500 tonnes.
2 croiseurs de 2.200 tonnes.
2 croiseurs-torpilleurs de 1.800 tonnes.
1 croiseur porte-torpilleur portant 6 torpilleurs de 11 tonnes 1/2.
3 destroyers de 254 tonnes.
50 torpilleurs de 54 à 120 tonnes.

Soit, pour les deux parties, 131.124 tonnes.

DÉPENSE

Pour la construction :	346 millions de francs
Pour l'armement :	184 — —
Total :	530 millions de francs

En ajoutant à cette somme 55 millions au titre des arsenaux, on arrivait à 585 millions.

Les Japonais ont poursuivi l'exécution de ce plan avec une résolution, une ténacité, une activité inquiète, un acharnement caractéristique. Afin de ne pas dépasser les délais fixés, ils ont réparti des commandes entre l'Angleterre, les Etats-Unis, la France et l'Allemagne, mais d'une manière très inégale : l'Angleterre eut à construire 20 navires de tout rang, et la France, 5 torpilleurs. Comme on le voit, le vent est à l'Angleterre et les premiers initiateurs ont perdu tout le terrain laborieusement conquis.

De 1899 à 1903, le matériel flottant a gagné 150.000 tonnes, s'acheminant vers 400.000 tonnes, déplacement total en 1907 (en comptant dans ce chiffre les 100.000 tonnes de navires de guerre pris aux Russes).

Au commencement de 1905, la commission de la marine, après examen des enseignements de la dernière guerre, se prononça pour les cuirassés de 19.000 tonnes, munis d'une grosse artillerie. On élabora fiévreusement des plans sur ces données.

Ainsi, la flotte japonaise, restée longtemps défensive, prit à la longue un caractère nettement offensif. Tout d'abord, les Nippons rêvaient de posséder une flotte supérieure à celle des Russes; il leur fallut bientôt une marine capable de tenir tête à une armée navale franco-russe. D'après leurs calculs, en 1901, la Double Alliance pouvait mettre en ligne, dans l'Océan Pacifique, 30 bâtiments déplaçant 91.000 tonnes, alors que le Japon ne lui opposait que 25 navires déplaçant 80.000 tonnes. Donc, l'accroissement de la flotte s'imposait. Petit à petit, le pays fut atteint par le vertige du déplacement : au mois de mai 1907, le gouvernement a décidé de commander en Angleterre un cuirassé de 21.000 tonnes, type *Dreadnought*, plus grand et plus puissant que le fameux cuirassé anglais.

Voici les chiffres budgétaires qui résument des programmes sans cesse remaniés et en assurent l'exécution. Leur courbe très sinueuse reflète les à-coups de la politique navale, plutôt que l'incertitude et l'hésitation. De 152 millions, elle descend à 114, puis à 94 et à 56 pendant la guerre contre la Russie; pour remonter à 92, à 114, et passer d'un bond, cette année, à 210.

Faut-il rapprocher ce dernier chiffre des nuages qui encombrent l'horizon politique, du côté de la Californie? Toujours est-il que, depuis deux ans, la courbe se relève rapidement.

1895.....	68	millions 1/2	1903-1904.....	94	millions
1898-1899.....	152	—	1904-1905.....	56	—
1899-1900.....	150	—	1905-1906.....	92	—
1900-1901.....	151	—	1906-1907.....	104	—
1901-1902.....	114	—	1907-1908.....	210	—
1902-1903.....	94	—			

***

Pour utiliser cette marine, il fallait des arsenaux assez nombreux et bien outillés : l'organisation des cinq ports marcha parallèlement à la construction des unités de la flotte. Aux termes d'un décret de 1889, chacun d'eux est le chef-lieu d'un arrondissement maritime.

Yokosuka, arsenal principal auprès d'Yokohama, fut fondé en 1866, par un Français, M. Verny. Un autre de nos compatriotes, M. l'ingénieur Bertin, donna à l'amélioration de ce port une impulsion qui dure encore. Les cales de constructions d'Yokosuka peuvent recevoir les plus grands navires. On y a lancé le croiseur-cuirassé *Kourama*, de 14.000 tonnes, et le cuirassé *Satzouma*, de 19.000. C'est un port très sûr, mais encaissé entre des collines qui empêcheront tout agrandissement au delà d'une certaine limite.

Sasebo, sur la côte Ouest de l'île Kiou-Siou, au Nord de Nagasaki, est un arsenal de réparation et d'entretien des navires en réserve. On trouve d'abondantes mines de charbon, dans son voisinage.

Maïzourou, sur la mer Intérieure (côte Nord-Ouest du Japon), date de 1897. C'est aussi un arsenal de réparation et d'entretien, auquel le voisinage de Vladivostok donne une grande importance.

Ominato, au Nord de l'île Nippon, est un arsenal complet, comme Yokosuka et Kouré.

Kouré, inauguré en 1896, est un arsenal de construction et de réparation. Il possède des ateliers d'artillerie avec un outillage Armstrong. Kouré a lancé, en 1905, le croiseur-cuirassé *Tsoukouba*, de 14.000 tonnes, construit entièrement avec des matériaux japonais et de la main-d'œuvre indigène.

Ainsi, les arsenaux du Japon construisent aujourd'hui les plus grands navires de combat. Depuis la guerre, ces établissements sont surchargés de travaux de toute sorte, modifications, refontes, réparations, changements de chaudières, d'artillerie, etc. Les navires pris aux Russes ou coulés pendant les

hostilités, et relevés depuis, leur ont donné un surcroît énorme de labeur. Tous ces bâtiments, dont voici la liste, avec leurs nouveaux noms entre parenthèses, renforcent, pour la plupart, les forces de deuxième ligne.

Cuirassé *Orel* (*Iwami*)	13.500	tonnes
— *Peresviet* (*Sagamy*)	12.400	—
— *Poltava* (*Tango*)	11.100	—
— *Révitzan* (*Hizen*)	12.900	—
— *Pobiéda* (*Suwo*)	12.700	—
Croiseur-cuirassé *Bayan* (*Aso*)	7.800	—
Croiseur protégé *Pallada* (*Tsugaru*)	6.600	—
— Naryag (*Soya*)	6.500	—
Cuirassé *Nicolas Ier* (*Iki*)	9.000	—
— garde-côtes *Séniavine* (*Mishima*)	5.000	—
— *Apraxine* (*Okonoshima*)	4.100	—
	101.600	tonnes

Les Japonais ont même relevé un de leurs propres cuirassés, le *Mikasa*, coulé à la suite d'une explosion de soutes à munitions. Les travaux durèrent 11 mois. Après son renflouement, les chaudières Belleville allumées fournirent de la vapeur à la pression de 10 k. 500, et le cuirassé quitta par ses moyens le lieu de l'accident. C'est un excellent certificat pour ces appareils évaporatoires de fabrication française.

Les cinq arsenaux sont entourés de fortifications. D'ailleurs, la défense du littoral, la crainte des invasions, préoccupation dominante chez les Japonais, a percé longtemps dans leurs programmes de construction. Mais les navires ne suffisaient point. Comment soustraire, d'une façon absolue, les îles nombreuses de l'archipel au danger d'un débarquement? Bâtir des ouvrages un peu partout? Aucun budget n'y suffirait. Le Japon procéda donc, comme on le fait ailleurs, à la défense des points particulièrement importants et exposés, que l'on relia par des chemins de fer, permettant une concentration rapide de troupes sur un point quelconque.

Depuis 1889, les Japonais s'efforcent de défendre les arsenaux et les détroits qui relient l'Océan Pacifique à la mer Intérieure. La défense principale porte sur les trois îles Nippon, Sikok et Kiou-Siou. Les travaux ont été relativement faciles pour la première. Quant aux deux autres, on s'est borné à assurer leur communication permanente avec Nippon, en fortifiant les bras de mer qui séparent chacune d'elles de la grande île. Le plus fortement défendu est le détroit de Simonoséki; c'est une sorte de camp retranché, un refuge inexpugnable pour la flotte, analogue à celui de la partie Nord du détroit du Messine, dans la Méditerranée.

Des batteries, des lignes de torpilles et des torpilleurs défendent les étroits passages qui séparent Nippon de Sikok et Kiou-Siou.

Les îlots de la périphérie ne sont défendus que par des torpilleurs. On réunit ces petits navires par groupes de 3 ou 4. Plus tard, le programme achevé, ils formeront 13 groupes de 4, homogènes, rapides, mobiles, prêts à fondre sur tout point menacé.

Par exception, les Japonais ont construit des ouvrages sur l'île de Tsoushima, qui fournirait à l'ennemi opérant contre la côte un poste avancé des plus redoutables. Enfin, ils ont édifié des batteries à Formose (Keloung et Tamsoui) et surtout à Makoung (Pescadores), excellent port de surveillance que l'amiral Courbet chercha vainement à nous conserver.

***

Le Japon possède actuellement :

FORCES DE 1re LIGNE.

	Lancement	Déplacement	Vitesse
Cuirassés d'escadre :	—	—	—
Fuji	1896	12.700	19,1
Shikishima	1898	15.000	19
Asahi	1899	15.500	18,3
Kashima	1905	16.400	essais non terminés
Katori	1905	16.400	
Satzouma	1907	19.250	
Aki	1907	19.250	
Croiseurs-cuirassés :			
Tokiwa	1898	9.850	22,1
Asama	1898	9.850	22,7
Adzuma	1899	9 500	21
Yakumo	1899	9.800	21
Idzumo	1900	9.900	21,6
Iwate	1900	9.900	21,8
Tsoukouba	1905	13.750	19,5
Aso	1900	7.800	21
Nisshin	1903	7.800	20,1
Kasouga	1902	7.800	20,2
Croiseurs protégés :			
Chitose	1898	4.840	22,5
Kasagi	1898	4.980	22,7
Tsugaru	1899	6.630	20
Soya	1899	6.500	23
Akashi	1897	2.800	20
Suma	1895	2.700	20
Nütaka	1902	3.400	20
Tsushima	1902	3.400	20
Otowa	1903	3.000	21

Plus : 55 contre-torpilleurs, 54 torpilleurs et quelques sous-marins.

UNITÉS DE 2e LIGNE.

	Lancement	Déplacement	Vitesse
Cuirassés :	—	—	—
Tango	1894	11.135	16,5
Sagami	1898	12.374	19,1
Hizen	1900	12.900	18,4
Suwo	1900	12.700	18 5
Iwami	1902	13.500	18
Iki	1899	9.000	14,8
Kongo	1877	2.300	13.2
Hiyei	1877	2.300	13,2
Fuso	1878	3.800	12
Mishima	1894	5.000	16
Okinoshima	1896	4.125	16

Plus 8 petits croiseurs.

Ne figurent sur la première liste (forces de première ligne) que les unités lancées récemment et de valeur militaire indiscutable.

Les forces de deuxième ligne comprennent les navires démodés et ceux qui ont été pris aux Russes. On pourrait néanmoins faire un choix parmi ces derniers.

Un certain mystère plane aujourd'hui sur les programmes de la marine japonaise. L'armement des navires en projet est lui-même quelquefois douteux. C'est que, plus que jamais, les Japonais regardent le secret comme un des facteurs de la victoire. S'ils font tous leurs efforts pour découvrir les ressources de leurs adversaires probables, afin de déterminer la manière de les combattre, ils cachent avec un soin jaloux tout ce qui concerne leurs navires, au point de vue multiple de l'installation, du nombre, de la disposition, du calibre des pièces, de la distribution des surfaces protectrices, en un mot tout ce qui peut guider l'ennemi sur les points faibles, et par suite, sur la direction de l'attaque.

On croit pourtant que la flotte nippone aura la composition suivante en 1915 :

2 escadres de 8 cuirassés + 4 en réserve = 20 cuirassés;
2 escadres de 8 croiseurs-cuirassés + 4 en réserve = 20 croiseurs cuirassés;
8 croiseurs protégés, de 22 nœuds;
8 éclaireurs d'escadre, de 25 nœuds;
100 destroyers;

Un certain nombre de sous-marins.

Voici, pour le moment, la répartition des unités existantes :

1re ESCADRE : CÔTES DU JAPON

Vice-amiral commandant en chef.

7 croiseurs cuirassés.
1 croiseur protégé.
4 contre-torpilleurs.

2e ESCADRE : CÔTES DE CORÉE

Vice-amiral commandant en chef.

2 cuirassés.
2 croiseurs.
1 aviso-torpilleur.
4 contre-torpilleurs.

DIVISION NAVALE DE LA CHINE DU SUD

Contre-amiral commandant en chef.

2 croiseurs protégés.
2 canonnières.

DIVISION-ÉCOLE DES ASPIRANTS

Contre-amiral.

3 croiseurs protégés.

DIVISION-ÉCOLE DES ASPIRANTS MÉCANICIENS

Capitaine de vaisseau.

2 croiseurs protégés.

Presque tous ces bâtiments appartiennent à la deuxième ligne. Tous ceux de la première sont entretenus en réserve, et mobilisables rapidement.

***

« Notre puissance navale, écrivait l'amiral Togo dans un « ordre du jour, ne repose pas seulement sur des navires et des « canons, mais sur des facteurs moraux, qui sont l'âme des « navires et des canons. »

Cette âme, les Japonais la soignent avec une sollicitude de tous les instants. L'esclavage du devoir n'est pas un vain mot pour eux. Depuis le plus élevé jusqu'au plus humble, l'ensemble travaille à la grandeur de la patrie, et chacun avec le mépris absolu de la mort, se lance sans effort aux suprêmes sacrifices.

Pêcheurs, habitués à la mer dès leur enfance, ils forment de bons équipages, doués d'une force de résistance extraordinaire. Toutefois, le Japon a éprouvé quelques difficultés dans la création du corps des officiers de marine. L'Ecole navale, ouverte en 1855, reçut d'abord 38 élèves, choisis parmi les fils de la caste

guerrière des *Samouraï*. Mais ces jeunes gens, travailleurs médiocres, ne donnèrent pas les résultats attendus. Il fallut envoyer des missions à l'étranger pour ouvrir des enquêtes et changer de système.

Aujourd'hui, le recrutement est assuré par le concours, et le nombre des élèves augmente rapidement, dans la même proportion que le matériel. On en comptait 59 en 1895, et 200 en 1900. Le gouvernement, soucieux d'instruire ces jeunes gens dans le culte de l'histoire patriotique, ne néglige rien pour graver dans leur mémoire des leçons de choses, en caractères indélébiles. En 1906, l'escadre d'instruction des aspirants, commandée par l'amiral Kamimoura, a refait la traversée de Rodjestvensky (Singapour à Tsoushima) avec relâche aux baies de Camranh et d'Along. Des conférences sur la tactique de Togo achèveront cette période de navigation, et ces futurs officiers n'oublieront plus un détail de l'histoire maritime du Japon actuel.

Les Japonais comprennent que des hommes d'action hardis et entreprenants comme les marins doivent être jeunes; aussi leurs limites d'âge sont-elles très basses relativement aux nôtres.

Vice-amiral,	63 ans au Japon,	au lieu de	65	en France.
Contre-amiral,	58	—	62	—
Capitaine de vaisseau,	53	—	60	—

En moyenne, les officiers nippons sont donc beaucoup plus jeunes que les officiers français. Peut-être n'ont-ils pas encore dans le commandement toute l'assurance et la décision nécessaires. Pendant la dernière campagne, on a reproché à leurs officiers généraux de ne pas savoir poursuivre une affaire à fond, ni tirer d'un succès tout ce qu'il pourrait donner. Est-ce manque de pratique ou caractère inhérent à la race ?

En 1900, les états-majors de la marine comprenaient 2.097 officiers de tout grade (officiers de marine, ingénieurs, mécaniciens, etc.) et les équipages, 22.327 sous-officiers et marins. En 1905, ces deux chiffres s'élevaient respectivement à 3.295 et 42.474.

Il n'existe point de marine sans une solide réserve des personnel, formant réservoir, afin de combler les vides en temps de guerre. Pour y pourvoir, une ordonnance du 28 juin 1904 a réorganisé cet important service. Autrefois, les élèves diplômés de l'Ecole commerciale passaient aspirants de deuxième classe ou mécaniciens, après un stage à l'école de canonnage ou à celle des mécaniciens. La même règle subsiste, mais on

admettra aussi à ce grade les titulaires du brevet de deuxième lieutenant, réunissant deux années de navigation sur des navires de 500 tonneaux au moins, et les mécaniciens possesseurs d'un brevet de première classe du commerce, avec les conditions de mer précédentes.

On recrute la maistrance de réserve parmi les diplômés des écoles de la marine marchande, les lieutenants du commerce et les volontaires de 20 à 50 ans, qui font preuve d'une instruction suffisante.

***

Deux mots, Yalou et Tsoushima, résument l'histoire moderne du Japon et méritent de briller en lettres d'or dans ses annales. Au Yalou, le Japon anéantit la flotte d'un ennemi notoirement incapable; à Tsoushima, il combattit un adversaire démoralisé, une escadre hétérogène à formation dense, dont les éléments, surchargés de charbon, présentaient une proie facile. Au cours de ces luttes, les Nippons ont donc eu pour eux la bonne fortune. Mais, d'autre part, leurs stratèges prévoyants avaient tout organisé d'avance : ils étaient prêts au moment voulu. C'est la grande leçon qui se dégage de l'ensemble de ces faits. Une part de leurs succès revient également à leur bravoure, à cette confiance en soi que donne un entraînement rationnel et prolongé. Enfin leurs équipagee manœuvraient des navires comparables aux unités de combat les plus modernes et les mieux armées.

Ceci résulte de l'acuité de leur observation et de leur talent imitateur. Brûlant toutes les étapes, ils ont réalisé du premier coup les derniers perfectionnements en architecture navale, artillerie, cuirasses, torpilles et machines; d'un seul bond ils sont montés au rang de puissance navale de premier ordre, en simplifiant l'aphorisme de Thiers : « Qui dit marine, dit temps, patience et volonté. » De ces trois termes, les Nippons n'ont gardé que le dernier. Une volonté inébranlable a soutenu leurs efforts en vue d'acquérir la puissance nécessaire pour asseoir définitivement leur réputation et suivre leurs destinées en Asie.

A. Davin,
Capitaine de vaisseau de réserve.

OU EN EST LA QUESTION
DU CHEMIN DE FER DE BAGDAD

Nos lecteurs sont au courant, par les nombreux articles que la Revue[1] a publiés, des opinions divergentes au sujet de cette question et il n'y a pas lieu d'y revenir. Un seul point nous intéresse aujourd'hui : la France trouvera-t-elle dans la question du chemin de fer de Bagdad les éléments d'une monnaie d'échange, qui nous permette de donner satisfaction à nos intérêts sur d'autres points du globe ou en Asie Mineure même?

La réponse à cette interrogation se trouve dans la situation du marché financier allemand. On sait, en effet, que l'Allemagne a obtenu de la Sublime Porte *le droit* d'établir seule ce chemin de fer; est-elle aussi *capable* de le construire seule? C'est-à-dire — comme il ne saurait être question de l'empêcher, d'autre manière, — peut-elle trouver l'argent nécessaire?

Les notes que nous publions n'ont d'autre dessein que d'indiquer quelle est la situation présente : encore sommes-nous tenu, dès l'abord, de ne donner ces renseignements que sous réserve, quelque compétente que soit la source que nous utilisons, puisque nous ne pouvons faire usage des documents eux-mêmes; d'autre part, nous ne sommes point certain qu'il y ait lieu d'être aussi assuré que notre informateur, qui reflète naturellement le point de vue allemand, puisque c'est d'Allemagne que sont dirigées les négociations financières.

***

On estime approximativement à 480 millions les crédits dépensés ou ouverts aujourd'hui pour ce chemin de fer. La Compagnie des chemins de fer d'Anatolie les a reçus par l'entremise de la *Deutsche Bank* sous la forme d'actions ou d'obligations. C'est la *Deutsche Bank* qui a été l'organe chargé de conduire cette opération financière; toutefois cette banque allemande a été aidée dans le placement des titres par une des principales banques de Vienne, la *Wiener Bankverein*.

On suppute actuellement que 800 millions sont nécessaires pour continuer le chemin de fer. Où les prendre?

---

[1] Voir dans les *Quest. Dipl et Col.* les articles antérieurs de MM. H. Bohler (n° 145), J. Imbart de la Tour (n° 150), René Henry (nos 143, 151 et 237), Gervais-Courtellemont (n° 244).

A cet effet, la *Deutsche Bank* est entré en négociations avec des banques de Vienne, de Zurich, de Paris et de Bruxelles. A Vienne, la *Wiener Bankverein* lui maintient son concours; de plus, elle pourrait compter sur l'*Anglo-Austrian Bank*, une des banques viennoises les plus développées : on pense que, par l'entremise de ces deux établissements, 120 millions environ pourraient être absorbés par le marché autrichien soit sur la forme de titres, soit sur celle d'ouverture de crédits dans une banque.

En Suisse, on s'est adressé à la *Schweizer Creditanstalt* de Zurich, qui fournirait quelque 80 millions.

Resterait donc 600 millions à trouver. Les spécialistes supposaient que le marché allemand ne pourraient guère jusqu'à présent absorber pour plus de 200 millions; aussi avait-on engagé des pourparlers à Paris pour trouver le reste.

C'est la *Banque de l'Union parisienne* qui était entrée en conversation avec la *Deutsche Bank*. Il fut, dès l'abord, entendu qu'aucune commande ne serait réservée à l'industrie française ; les industriels allemands, et pour partie, les industriels autrichiens en auraient le principal bénéfice. C'est à une autre cause qu'est dû l'échec ou l'arrêt des négociations : le ministre des Finances de France ne voulût accorder la cote à la bourse de Paris que si les établissements et porteurs de titres français avaient dans la direction de l'entreprise l'égalité de représentation et de droits avec les établissements et porteurs de titres allemands. La *Deutsche Bank* n'accepta pas cette exigence.

Aussi, chercha-t-elle, en dernier lieu, une aide sur le marché belge : des pourparlers, momentanément arrêtés, ont été engagés avec une banque, qui a un rôle prédominant à Bruxelles, très liée avec les banques austro-hongroises, la *Banque Internationale de Bruxelles*.

Certains financiers allemands pronostiquent qu'en attendant quelque temps et avec ces concours assurés, la *Deutsche Bank* réussirait à trouver l'argent nécessaire. Ils raisonnent ainsi en tenant compte de la dépression industrielle et de la crise de surproduction qu'ils escomptent en Allemagne. L'industrie ayant un besoin d'argent bien moins grand, il serait alors aisé de trouver dans un an le double ou le triple de ce que l'on trouverait aujourd'hui, d'autant que les industriels seraient assez disposés à s'intéresser à une œuvre aussi éminemment utile à leurs affaires.

Il faut, en effet, prendre garde que le chemin de fer de Bagdad, d'ici longtemps, ne donnera sans doute pas de bénéfices appréciables : les actionnaires et les obligataires devront donc, pen-

dant ces années, se contenter de la garantie kilométrique assurée par le gouvernement turc, qui ne représentera sans doute guère plus de 3 1/2 % du capital engagé [1]. Malgré cela, le concours des industriels allemands est des plus probables, car ils comprennent, comme la *Deutsche Bank*, l'intérêt économique et national allemand à poursuivre cette œuvre. Non seulement elle peut servir la politique générale de l'Empire, mais encore elle assure deux choses précieuses à ces industriels : le monopole de la fourniture des objets multiples, nécessaires pour l'établissement de cette voie, et la possession ou le contrôle de la grande ligne de transit vers l'Extrême-Orient et de pénétration dans l'Asie Antérieure : être maître des tarifs d'un tel chemin de fer est d'une importance capitale pour l'industrie allemande [2].

***

L'observateur est très frappé de la différence d'activité entre les banques allemandes et les nôtres. Cette différence se montre et dans la poursuite des affaires et dans l'esprit avec lequel celles-ci sont traitées. Cet esprit est résolument et activement national : on cherche non seulement son propre développement économique, mais le développement économique de l'industrie germanique. Si les banques allemandes avaient à leur disposition l'argent des nôtres, ce n'est pas elles qui le prêteraient, sans stipuler que les œuvres, auxquelles il serait destiné, deviendraient les clientes de l'industrie et du commerce du pays. Faire autrement leur semblerait une espèce de négligence contraire au patriotisme et à l'intérêt allemand.

Cette situation est due à plusieurs causes, que l'on retrouve à chaque pas dans cette affaire du chemin de fer de Bagdad.

En premier lieu, les banques allemandes sont plus à l'affût des bonnes affaires industrielles situées à l'étranger que nos banques. Cela s'explique en partie, par ce fait que nos banques gagnent trop facilement leur argent; on leur offre des dépôts autant qu'elles veulent à 1/2 %; il leur suffit de prêter cet

---

[1] Aujourd'hui, les Allemands escomptent que le chemin de fer coûtera au moins 1.200 millions, et certains pensent 1.500. Or la garantie est à peu près de 48 millions et les recettes qui viendront en déduction de cette garantie ne s'élèveront sans doute pas à plus de 12 millions pendant un ou deux ans et 28 à 30 millions peut-être plus tard.

[2] Mais, en fait, l'argent reste rare en Allemagne : le taux officiel de l'escompte est 5 1/2 (en France 3 1/2), le taux pratique 6 1/2 (en France 4 1/2); pour la première fois, depuis vingt-cinq ans on voit apparaître sur le marché des obligations de ville et des obligations hypothécaire à 4 1/2 % (la *Deutsche Hypothekenbank* vient d'émettre 5 millions d'obligations hypothécaires à ce taux). Cependant les cours des valeurs métallurgiques ont fléchi, sous l'impression de carnets de commandes moins bien garnis.

argent, sous forme d'escompte de 4 à 5 %, pour que leur gain soit assuré. Aussi s'endorment-elles dans une quiétude, voisine du sommeil. La principale des banques françaises devient ainsi une grande caisse d'épargne dirigée par une bureaucratie, dont le principal soin est de ne point prendre de responsabilité nouvelle. En Allemagne, au contraire, les dépôts dans les banques sont minimes; on doit leur donner un gros intérêt (4 1/2 % à la *Deutsche Bank* actuellement); dès lors, pour gagner leurs bénéfices, la banque doit être très active, chercher toujours de nouvelles et bonnes affaires; l'inactivité serait la perte du dividende. Cela explique pourquoi les banques allemandes sont plus disposées que les nôtres à s'intéresser dans les affaires, qui se présentent un peu partout dans le monde.

En second lieu, les banques allemandes sont solidaires de l'industrie et du commerce du pays, j'entends directement intéressées dans des entreprises industrielles et commerciales, à la différence de nos banques. Comme il leur faut diriger leur activité dans tous les sens, pour gagner leur dividende, les banques se sont faites industriels et commerçants : tantôt elles possèdent une grande partie d'actions, tantôt elles ouvrent de larges crédits (en dehors de tout escompte de papier de commerce), etc. Ainsi elles « contrôlent » des établissements industriels et en même temps sont intimement liées à leur développement. Dès lors, quand elles traitent à l'étranger, elles savent se ménager une influence continue dans l'entreprise créée par le secours de la banque, c'est-à-dire un débouché pour l'industrie et le commerce allemands. Quand l'argent allemand sort d'Allemagne, il ne suffit pas qu'on paie l'intérêt; c'est une force économique nationale que l'on prête, il faut qu'on rende à l'économie nationale des commandes industrielles et commerciales. A cet égard, la position des banques allemandes dans l'affaire du chemin de fer de Bagdad est instructive.

Enfin notre informateur n'oubliait pas de noter l'esprit tout différent avec lequel sont dirigées les grandes banques d'Allemagne et celles de France.

En Allemagne, non seulement ces directeurs sont Allemands, mais encore ils se montrent *activement* Allemands et apportent dans la négociation des grandes affaires internationales un esprit national, un sentiment de discipline patriotique digne de remarque. Ils servent la politique de la *Wilhelmstrasse*. Nul ne s'étonne si la tradition se maintient des rapports continus entre le gouvernement et la banque, comme jadis entre Bismarck et Bleischröder ou Mendelsohn. Si le ministre demande au financier de lui prêter son appui dans telle affaire à laquelle

les intérêts allemands sont mêlés à l'étranger, de créer une agence en tel lieu que désire la politique allemande, il ne fera pas en vain appel au sentiment allemand du banquier. Si même celui-ci descend de telle ou telle famille juive de Pologne ou de Galicie, son esprit a suffisamment d'affinité avec l'esprit allemand, il est suffisamment assimilé au milieu, pour se rendre le serviteur dévoué des intérêts de l'Empire, par une sorte de réminiscence des traditions d'antan, qui faisaient de l'Empereur du Saint-Empire romain germanique le protecteur officiel, le défenseur attitré, auquel tous les Juifs de l'Empire adressaient leurs recours contre les persécutions et les injustices dont ils pouvaient se croire victimes. Ces préoccupations nationales des financiers allemands sont, comme bien on pense, d'un précieux appui pour la politique impériale, comme l'a montré, une fois de plus, l'affaire du chemin de fer de Bagdad.

En France, la situation est bien différente. Un grand nombre de banques non seulement ne tiennent, autant qu'elles peuvent, qu'un compte limité des désirs du gouvernement, mais encore elles sont en général dépourvues de préoccupations nationales *actives*; elles ne sauront pas, par exemple, refuser une affaire financièrement bonne, mais contraire à notre politique étrangère; elles ne s'inquiètent que du profit direct qu'elles en tireront; en mille détails, cela se sent. Pour obtenir d'elles la moindre intervention qui soutiendrait nos intérêts à l'étranger, il faut souvent une pression très énergique du gouvernement. C'est assurément une cause de faiblesse pour la politique étrangère de la France. On comprend les obstacles que ces intérêts personnels et cette absence de discipline nationale dressent devant une politique étrangère soucieuse de ses devoirs.

L'affaire du chemin de fer de Bagdad a été, est et sera pour nous une page d'histoire suggestive de la politique financière internationale. Elle montre malheureusement le manque de cohésion de nos forces nationales en regard de la discipline allemande.

G. L.-J.

L'ARCHIPEL DES CANARIES

L'ADMINISTRATION ESPAGNOLE. — IMPORTANCE MARITIME ET ÉCONOMIQUE DES CANARIES. — LA RIVALITÉ ANGLO-ALLEMANDE

Il y a plus de quatre cents ans que le pavillon espagnol flotte aux Canaries, et cependant, s'il faut en croire ce qui se dit de Madrid, on ne serait guère mieux renseigné de l'autre côté des Pyrénées sur ces îles que sur le Japon, et bien moins, en tout cas, que sur Cuba, Porto-Rico et les Philippines « que le public de la Péninsule apprit à connaître durant la dernière guerre[1]... » Toutefois il est à présumer que la force des choses finira par tirer nos voisins de leur torpeur. Le voyage du roi, au printemps de 1906, a déjà appelé sur les Canaries l'attention de la Péninsule. C'est la première fois, à notre connaissance, qu'un tel honneur était imparti à un domaine espagnol, éloigné de plus d'une journée de mer de la métropole. On cite bien le cas d'un ministre de la République qui fit en 1873 la traversée de Cuba. Mais il s'y prit un peu tard et il débarqua à la Havane, tout juste pour apprendre la chute du cabinet dont il faisait partie !

Les Iles Fortunées, comme les appelaient les Romains, auront eu plus de chance : plusieurs ministres accompagnaient le jeune souverain dans sa visite à l'archipel et l'on est en droit d'espérer que tant de fêtes splendides données à cette occasion, ne resteront pas sans lendemain...

Dès 1905, le *fiscal* près du Tribunal suprême de Madrid (qui représente à peu près ce qu'est chez nous le procureur général à la Cour de cassation) M. Maluquer y Viladot, dans une de ses tournées comme ont coutume d'en faire *tras los montes* les membres de la haute cour, vint aux Canaries et put se rendre compte de l'extraordinaire façon dont y est rendue la justice. Un ministre de l'intérieur, le comte de Romanones, un ministre de la marine, un inspecteur des travaux publics, y firent, de leur côté, pour d'autres branches de l'administration, des constatations analogues. Rapports du fiscal et de l'inspecteur des travaux publics et enquêtes ministérielles abondent en détails curieux.

---

[1] *Heraldo de Madrid*, 24 mars 1906.

A tort ou à raison, les Canaries passent auprès du monde des fonctionnaires espagnols pour un « séjour de disgrâce »; ils s'y succèdent avec une rapidité qui tient du vertige. Procureurs et substituts ne prolongent guère leur présence dans l'archipel au delà de quelques mois, et les nouveaux nommés mettent le moins d'empressement possible à entrer en fonctions. En quatre ans, de 1900 à 1904, la *audiencia* (cour d'appel) de Las Palmas n'a pu siéger au complet que quatre semaines!

Le gouverneur, chargé de représenter l'autorité royale dans les îles, n'a qu'un souci : faire les élections. Après quoi, il demande à regagner au plus vite le continent. Les élections en Espagne ne brillent pas, on le sait, par la régularité ni par la sincérité; et il en est à peu près de même aux Canaries. Chaque gouverneur apporte avec lui les procédés particuliers à la province, d'où il est envoyé. Il en résulte les plus regrettables abus.

L'Etat se contente d'imposer les populations, dont il tire chaque année plusieurs millions de revenus, mais il ne fait rien pour elles. Les édifices publics sont insuffisants et mal tenus. L'instruction est très arriérée : on compte aux Canaries 50 % d'illettrés. Peu ou point d'institutions de prévoyance. Pas de caisses d'épargne. La loi sur les accidents du travail n'est pas appliquée.

La plupart des îles manquent d'eau et de moyens de communications[1]. Des espaces immenses restent incultes. Il est, d'ailleurs, à remarquer que la propriété dans l'archipel est moins divisée encore qu'en Andalousie : elle se trouve concentrée dans les mains d'un petit nombre de familles féodales, comme celle des « Colomb » à Fuerteventura, qui prétend descendre du fameux navigateur, et qui possède plus de la moitié de cette grande île. Ceci explique la faible densité de la population[2]. La classe pauvre, très nombreuse, végète misérablement ou est contrainte de s'expatrier à Cuba et dans les républiques sud-américaines.

---

[1] Dans l'espace de vingt années, on n'a construit aux Canaries que 137 kilomètres de routes de troisième ordre, et 20 de premier ordre. Gomera et Hierro n'ont pas un kilomètre de route; Palma, dont l'étendue n'est pas inférieure à 726 kilomètres carrés, n'en a que 50; Fuerteventura, avec 1.700 kilomètres carrés, n'a pas même 20 kilomètres de routes!

[2] Le recensement de 1877 donnait les chiffres de 130.000 hommes et 150.000 femmes. Au total : 280.388 habitants. A la fin de l'année 1884, l'*Instituto Geografico* évaluait la population totale à 304.210 habitants. Elle n'a guère augmenté depuis : 358.564 habitants, d'après le recensement de 1900. L'île de Ténérife nourrit à elle seule plus d'un tiers des Canariens. A Fuerteventura, on compte à peine sept individus par kilomètre carré. Gomera, également, aux eaux abondantes, pourrait nourrir une

Et pourtant, les Canaries sont pour l'Espagne plus qu'une colonie. Elles constituent une province même du royaume, envoyant ses représentants aux Cortès. Mais elles restent plus isolées, en réalité, de la Péninsule que du reste du monde. Le câble unique qui les relie depuis 1883 à la mère-patrie, de Ténérife à Cadix, est le plus souvent interrompu. C'est une des raisons pour lesquelles la France, qui l'utilisait autrefois pour ses communications avec le Sénégal, s'est décidée à jeter un câble direct de Brest à Dakar. Trois îles, Gomera, Hierro et Fuerteventura, qui comptent ensemble plus de 35.000 habitants n'ont jamais eu le télégraphe. Lanzarote est resté sans communications télégraphiques pendant plus de deux ans. Les relations entre ces quatre îles ne sont guère assurées que par un petit vapeur qui les visite une fois par semaine. Le service de la poste est, en grande partie, abandonné aux navires étrangers qui, au sortir de Cadix, font escale dans un ou plusieurs ports de l'archipel. Le fret péninsulaire coûte quatre fois plus cher que le fret à destination de l'Angleterre : et cependant il ne faut que quarante-huit heures de Cadix à Las Palmas, alors que la traversée de Londres exige sept jours !

Il n'est pas besoin d'insister sur ce lamentable tableau, qui résulte, ainsi que je l'ai dit, de documents officiels, corroborés au reste par les rapports consulaires des agents français et anglais. Enquêtes et rapports ont eu dans la Péninsule un retentissement tel, que la *Gaceta de Madrid* a publié, aussitôt après le voyage du roi, tout un plan de réformes, un peu vague et diffus. Elles n'ont pas reçu encore de commencement d'exécution [1].

---

population autrement dense, sans le régime de propriété féodale qui y est maintenu de manière oppressive. Les îles se classent ainsi, suivant leur population :

	Kilomètres carrés	Population de fait
Ténérife.....	1.946	138.008
Grande Canarie..	1.376	127.471
Palma.....	726	41.99[illegible]
Lanzarote.....	741	17 546
Gomera.....	378	154358
Fuerteventura....	1.722	11.6[illegible]9
Hierro.....	278	6.508

L'archipel comprend, en outre, cinq îlots déserts en face de Lanzarote (Roque del Este, Alegranza, Roque del Oeste, Montaña Clara et Graciosa), et la petite île de Lobos vis-à-vis de Fuerteventura.

[1] Toute une série de décrets parurent à cette époque, que le roi signa à Ténérife : un du 27 mars 1906 est relatif aux embarcaderes économiques que l'Etat doit établir dans les ports déclarés d'intérêt général; un autre concerne la construction de 6.000 kilomètres de chemins vicinaux, un autre décret contient un plan de chemins de fer secondaires. Tous ces décrets sont restés jusqu'ici lettre morte. (V. à ce sujet l'intéressante brochure intitulée *Problemas de Canarias*, publiée par la *Société économique des Amis du pays* (Santa Cruz de Ténérife, 1906).

Seront-elles un jour réalisées? D'aucuns se montrent sceptiques, en rappelant les innombrables mémoires et décrets édictés jadis au sujet de Cuba et des Philippines et qui dorment à jamais dans les cartons poussiéreux de l'ancien ministère d'Ultramar!

Il serait temps cependant qu'à Madrid on prêtât l'oreille et qu'on ouvrît les yeux. Les Canariens sont gens doux, intelligents et pleins d'initiative; leurs réclamations méritent d'être entendues. Leurs îles constituent, au reste, une proie bien tentante qui pourrait risquer d'échapper à l'Espagne, si elle n'y prenait garde.

***

Un coup d'œil sur la carte suffit pour se rendre compte de l'incomparable situation des Canaries. A deux jours à peine de l'Europe, séparées par un étroit bras de mer de la côte africaine, sur la route du Nouveau Monde, elles semblent un des rares chaînons jetés entre les divers continents. Le haut pic du Teide, dans l'île de Ténérife, fut longtemps considéré comme « le dernier fanal » du vieux monde. « A le perdre de vue, » dit le poète, on croyait avoir perdu jusqu'aux jalons de son « chemin à travers un espace incommensurable; on se sentait « comme séparé de la terre et naviguant dans l'éther d'une « autre planète... » Longtemps on fit passer par l'île du Fer (*Hierro*) le premier méridien.

La conquête des Canaries, qui dura cent années, précéda de peu la découverte de l'Amérique. A leur tour, elles aidèrent puissamment à la conquête de ces contrées nouvelles : les Canariens suivirent Hernan Cortes à Vera-Cruz, Fernandez de Lugo et Ximénès de Quesada sur la rivière Magdalena, Jeronimo de Hortal dans la reconnaissance de l'Orénoque et de ses affluents et jusque dans les forêts intertropicales où il trouva la mort. La conquête de l'Uruguay et de la Plata fut surtout le fait d'aventuriers partis de Ténérife. La période « héroïque » passée, aucune province de la Péninsule n'envoya un plus fort contingent de colonisateurs aux « Indes de Castille », comme on appelait les possessions espagnoles du Nouveau-Monde. L'élément canarien s'est conservé encore très vivace, notamment au Venezuela, aux Antilles, à Saint-Domingue et aussi à la Nouvelle-Orléans. Même après la dernière guerre, l'émigration s'est continuée à destination de Cuba.

Aujourd'hui, il semble que ce soit au tour des Américains de venir à la rencontre de l'Europe. Que les Etats-Unis le veuil-

lent ou non, l'ouverture du canal de Panama aura pour effet nécessaire de rapprocher de notre continent les républiques du Pacifique : le Chili, le Pérou, l'Equateur ; les Canaries seront des premières à en bénéficier. Dès aujourd'hui, elles doivent servir d'escale aux lignes nouvelles de vapeurs que vont inaugurer l'Argentine et le Brésil, en vue de communications plus directes et plus rapides avec certains ports européens.

Du côté de l'Afrique, l'archipel est appelé à profiter de l'ouverture du Maroc à la civilisation et au commerce européen, ainsi que du développement des diverses colonies de la côte occidentale d'Afrique. Las Palmas et Santa-Cruz constituent déjà de véritables entrepôts où elles viennent s'approvisionner en pétroles, bois, alcools, etc., ainsi qu'en fruits et légumes.

L'Espagne a un intérêt tout particulier à la possession de ces îles semées sur la route de la métropole à ses colonies encore embryonnaires de Fernando-Po et du Rio Muni, et à une distance si courte de ses établissements de Rio de Oro, avec lesquels les Canaries offrent de tels rapports qu'il est question de détacher les plus orientales d'entre elles pour en faire avec ces comptoirs africains un gouvernement distinct. Bastion avancé de la Péninsule à l'ouest, dernier vestige de son empire transatlantique d'autrefois, elles sont un bras tendu de l'antique métropole vers ses colonies émancipées [1] ; leur valeur stratégique et maritime augmenterait sans aucun doute, si le gouvernement de Madrid savait donner à sa politique américaine la forme réaliste qui conviendrait [2].

De par sa situation, l'archipel est appelé aussi à jouer un rôle mondial. Ses rades, aux eaux tranquilles et profondes, à l'abri des vents, sont l'escale naturelle et obligée de tous les navires anglais, à destination du Cap, de l'Amérique et même de l'Australie, comme des lignes régulières de navigation entre Hambourg ou Bordeaux et les colonies allemandes et françaises de l'Ouest africain.

La franchise dont bénéficient les ports canariens depuis 1852 [3]

---

[1] Dans son mémoire rédigé au moment du voyage du roi, le comte de Romanones dit aussi des Canaries qu'elles sont « la clé naturelle de l'expansion espagnole au Maroc ».

[2] Voir notre article, *La plus grande Espagne*, dans les *Questions Diplomatiques* du 1er novembre 1905.

[3] En vertu de la loi Bravo Murillo du 11 juillet. Il est à remarquer que, dès 1518, de grandes franchises avaient été accordées aux Canaries, surtout le libre trafic avec l'Amérique. Aujourd'hui, ce privilège est en butte dans la Péninsule à certaines attaques. Quelques restrictions y ont déjà été apportées : des droits de police sanitaire ont été établis en 1859, des droits de changement et déchargement en 1868 et 1874. Les ports francs ont été affermés à une société au prix de 1 million de piécettes ; les bénéfices de la société, dépassent, paraît-il, le quadruple de cette somme !

n'a pas peu contribué non plus à leur développement prodigieux. En 1858, ils n'étaient fréquentés que par 221 navires espagnols et 379 étrangers. En 1904, on compte 3.525 navires de toute nationalité. Le trafic de Las Palmas le met au premier rang des ports de tout le royaume : il a reçu, en 1905, 2.767 vapeurs contre 236 en 1883. L'augmentation est moindre à Santa-Cruz de Ténérife, mais elle est encore très sensible : 448 navires en 1883, 2.322 en 1905. Et il convient de remarquer que dans ce chiffre il n'est pas tenu compte des voiliers. L'Angleterre arrive en tête avec 1.579 vapeurs; l'Espagne la

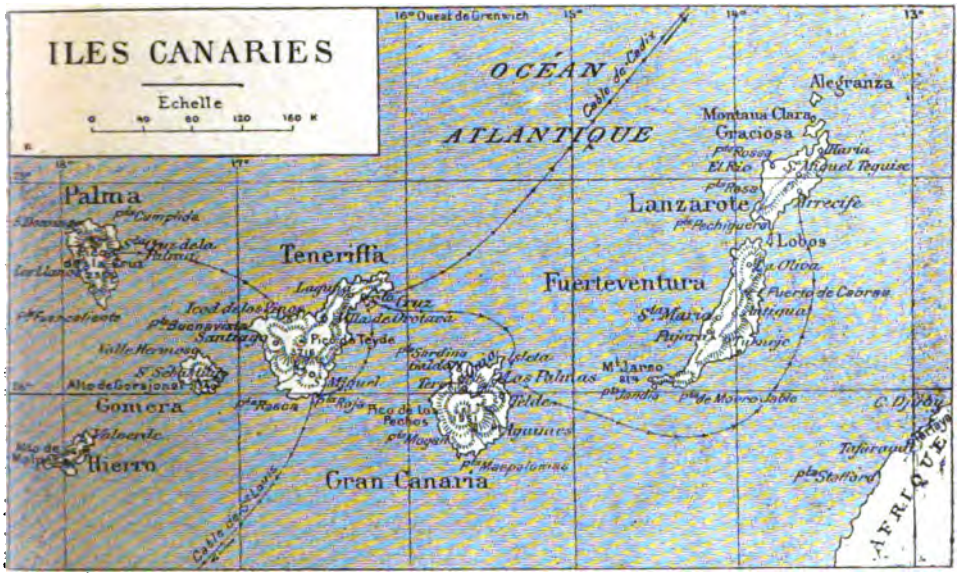

suit de très loin avec 496 seulement, puis l'Allemagne et la France, respectivement avec 291 et 113 navires. Le pavillon espagnol ne flotte guère que sur les courriers subventionnés ou sur les bateaux qui font le cabotage entre les îles. Ce monopole que s'est réservé l'Espagne explique l'importance extraordinaire de sa flotte voilière : on comptait, en 1904, 1.516 voiliers à Las Palmas, 1.147 à Santa-Cruz, pour des totaux respectifs de 1.534 et 1.163 voiliers de tous pavillons.

***

La richesse économique des Canaries est très variable. Elles ne sont pas un débris de l'antique Atlantide, comme on l'a cru longtemps, mais elles doivent leur origine à des soulèvements

et éruptions volcaniques. Leur sol est par endroits profondément raviné, rocheux et inculte. Mais, en revanche, les cendres volcaniques mêlées aux détritus végétaux forment une terre arable d'une grande fertilité. La plupart des îles souffrent, il est vrai, du manque d'eau ou plutôt d'une mauvaise distribution des eaux, mais on pourrait y remédier par un système hydraulique intelligemment conçu, dans le genre de celui que l'on commence à essayer en Espagne, à l'imitation de l'Egypte, sous l'impulsion de M. Gasset[1].

Le climat exceptionnel dont jouit l'archipel rachète l'ingratitude par endroits de son sol. La chaleur saharienne y est agréablement tempérée par la brise marine et les vents qui soufflent de préférence du Nord-Est au Nord-Ouest. Ceci explique la végétation luxuriante qui se répand au milieu des coulées de laves anciennes et des roches rouges dénudées. On rencontre les plantes et les fruits les plus divers. Les forêts équatoriales, les palmiers et les fougères arborescentes alternent avec les bois de lauriers toujours verts et les essences les plus diverses de nos climats.

La beauté des sites, pittoresques et jamais sauvages, ce ciel tempéré où rarement le thermomètre descend au-dessous de 12° en hiver et dépasse 27° en été, cette débauche splendide d'une flore variée sur un sol mouvementé, jointes à la transparence de l'atmosphère, aux jours imprévus sur la mer azurée ont frappé de tout temps l'imagination des hommes. Dans les temps reculés où les Canaries n'étaient connues que par les récits de quelques navigateurs aventureux, ils y ont placé le séjour des élus : c'était l'île des Bienheureux des poètes grecs, la Contrée des Parfums des Phéniciens, les « Insulæ fortunatæ » des Romains[2]...

Toutes les cultures y sont possibles : ce qui fait que le sol continuellement remanié se couvre sans cesse d'une parure nouvelle. Longtemps la canne à sucre domina dans l'archipel; il existe encore quelques fabriques sucrières à Arucas, Guia, Telde, Ténérife et dans l'île de Palma, mais elles perdent chaque jour de leur importance à mesure que la betterave, en Europe et principalement en Espagne, gagne du terrain.

La vigne a donné aussi d'excellents résultats avant l'appari-

---

[1] V. notre article *La question agricole en Espagne et la politique hydraulique* dans la *Revue Economique internationale*, juin 1907.

[2] Parmi les ouvrages les plus intéressants sur les Canaries, on peut citer ; Dr R. Verneau, *Cinq années de séjour aux Canaries* (Paris, 1889) ; Whitford, *The Canary Islands as a Winter resort* (Londres, 1890) ; W. Meyer, *Maiztage im Kanarischen archipel* (Leipzig, 1893).

tion de l'oïdium : elle produisait les muscats et les malvoisies, les meilleurs vins de dessert connus. De 1814 à 1824, la production moyenne atteignait, d'après Webb et Berthelot, 191.676 hectolitres, dont 111.440 pour Ténérife. Les Canariens réclament aujourd'hui à grands cris du gouvernement de Madrid l'autorisation de la libre fabrication des alcools.

La culture du nopal à cochenille, introduite dès 1825, développée surtout à partir de 1852, donnait lieu en 1880-1884 à une exportation de 6 millions par an, près du tiers du commerce total, mais elle a été presque arrêtée le jour où la cochenille a été supplantée dans la teinture par l'aniline et l'alizarine.

Le tabac prête, depuis 1882, à de vastes plantations, notamment dans l'île de Palma et aux alentours de Telde dans la Grande Canarie, grâce à la liberté toute particulière dont bénéficie sa culture dans l'archipel. Mais ce privilège commence à susciter dans la Péninsule de vives protestations, et tout récemment l'*Imparcial* remarquait, non sans amertume, que tandis que les 48 provinces du royaume soumises au régime du monopole fournissent de ce chef au Trésor plus de 200 millions de piécettes, l'archipel ne lui apporte pas un centime!

La pêche et la culture des fruits et primeurs sont aujourd'hui les deux principales sources de richesse des Canaries. Un Américain, sir Edward Belknap, a pu écrire qu'il y avait plus de poisson entre Lanzarote et l'ilot de Graciosa que sur toutes les côtes de Terre-Neuve. Mais l'insuffisance des procédés de préparation du poisson en rend l'exportation difficile : le produit de la pêche est évalué annuellement à 2.700.000 kilos pour une valeur de 1.300.000 piécettes, dont 125.000 piécettes seulement figurent à l'exportation. Peut-être le développement de nos pêcheries sahariennes du Cap Blanc portera-t il un coup décisif à l'industrie similaire des Canaries, à moins que quelque société française ne soit assez hardie pour chercher à augmenter ses bénéfices en étendant de ce côté son champ d'exploitation.

Quant au commerce des fruits et primeurs, il a pris dans ces dernières années un tel développement qu'il absorbe aujourd'hui à peu près toute la superficie cultivable de l'archipel[1].

---

[1] Les exportations canariennes dépassant un million de piécettes ont été, en 1904

Les fruits	10 200.000	dont	bananes	11 millions
Les légumes	2.600.000		tomates	5 —
			pommes de terre	2 —
La cochenille	1.400.000			
Le tabac	1.000.000			

La plus grande part du commerce se fait avec l'étranger, surtout avec la Grande-Bretagne. La place de la métropole dans le mouvement des échanges est insignifiante. Cela tient, ainsi que je l'ai dit, à la cherté, à la lenteur et à l'insuffisance des transports maritimes et terrestres espagnols. Un décret royal du 8 octobre 1904 a, il est vrai, abaissé à 90 piécettes la tonne de Cadix, Alicante ou Barcelone à Madrid, mais seulement pour les fruits. Le prix de transport de l'un de ces ports à l'archipel est de 35 piécettes la tonne. Dans la Péninsule même, les importations canariennes continuent à rencontrer de multiples barrières fiscales : droits de timbre, de décharge, de port, d'octroi, etc., sans parler de la concurrence que font, pour les fruits et primeurs, Valence et Grenade. Les bananes expédiées de Las Palmas se vendent à Londres et à Liverpool, à moitié prix de ce qu'elles coûtent à Madrid.

***

Jusqu'à ces dernières années, l'Angleterre a pu exercer, en toute tranquillité, une véritable hégémonie commerciale sur les îles. Si l'Espagne garde pour elle toutes les charges de l'administration — dont elle s'acquitte, au reste, assez mal, — les marins et les marchands britanniques sont depuis longtemps les vrais maîtres du pays. L'Espagne a créé deux beaux ports, Las Palmas et Santa-Cruz; mais, faute de concessionnnaires nationaux, l'exploitation en est abandonnée aux Anglais. Le magnifique refuge de la Luz, à quelques kilomètres au Nord de Las Palmas, est également entre leurs mains. Anglais, les magasins de charbon et les quais spéciaux pour l'abordage des navires charbonniers; anglaises, les citernes qui fournissent l'eau; anglais, les ateliers mécaniques pour la réparation des vapeurs. Anglais en grande partie, le commerce des fruits : chaque année, la presque totalité de la production est achetée en gros et transportée sur des bateaux spéciaux à Londres et à Liverpool. Ce sont les Anglais qui ont fait les premiers des Canaries des stations hivernales rivales de Nice, et qui ont élevé les luxueux hôtels de la Grande Canarie et de Ténérife.

Les manufacturiers britanniques profitent aussi du faible développement de l'industrie dans les îles [1], faute de capitaux et de ressources naturelles — ainsi que de la franchise des ports, pour y écouler librement leurs articles. En 1904, sur un chiffre

[1] C'est à peine si de vieux ateliers produisent encore des draps grossiers qu'utilisent les laboureurs. L'île de Palma fabrique aussi des soies et broderies, en très petite quantité.

total d'importation de 108 millions, 47 représentaient les envois de la Grande-Bretagne, 19 seulement ceux de la Péninsule.

On comprend, dès lors, avec quelle irritation les Anglais ont vu débarquer leurs rivaux habituels d'outre-Rhin, qui sont venus ici, comme ailleurs, les menacer dans leur douce quiétude. Des autres nations, il y a peu à dire[1]. La France, qui, il y a quinze ans, disputait le second rang à l'Espagne pour l'importation, voit s'accuser chaque année davantage le déclin de son trafic : elle ne vient plus qu'au neuvième rang des fournisseurs de l'archipel. Ses envois consistent surtout en vins, eaux minérales, ciments, fourrages et paille, poteries, etc.[2]. La Belgique a accru ses importations de manière sensible, grâce surtout aux entreprises de tramways électriques, dont elle s'est fait, ainsi qu'on sait, ici comme ailleurs, une sorte de spécialité. Le com-

---

[1] Commerce des Canaries en 1901 et 1904.

Chiffre total des importations en 1901 : 48.373.000 piécettes ; en 1904 : 108.835.788.

Nations qui ont importé en 1904 pour un chiffre supérieur à un million :

	1901	1904
	(Piécettes)	
Angleterre	28.400.000	47.488.196
Espagne	5.288.000	19.353.205
Etats-Unis	1.065.000	12.590.933
Norvège	727.000	7.250.623
Allemagne	5.142.000	6.834.356
Argentine	1.274.000	3.164.508
Italie	1.797.000	3.063.067
Belgique	936.000	2.842.196
France	2.375.000	2.774.924
Maroc	955.000	1.292.005

Chiffre total des exportations en 1901 : 18.301.144 piécettes ; en 1904 : 28.673.687.

Les six principaux pays importateurs de produits canariens ont été :

	1901	1904
	(Piécettes)	
Angleterre	14.403.987	14.272.194
France	992.300	9.967.673
Espagne	320.500	2.005.101
Gibraltar	»	1.787.852
Cuba	500.000	791.947
Allemagne	1.400.000	398.843

(d'après le *Mercurio* du 1er mai 1906).

[2] Les causes de notre décadence sont les mêmes ici qu'ailleurs. Est-il besoin d'y revenir ? La main-d'œuvre plus coûteuse, le fabricant réfractaire à se conformer aux goûts et aux ressources de la clientèle, la cherté du transport, l'irrégularité des services maritimes faute d'une bonne organisation ou par suite des grèves des ouvriers de nos ports. Il n'existe aucun service direct entre Las Palmas et Bordeaux ou le Havre. Il convient, toutefois, de remarquer que certains de nos envois sont chargés sur des navires étrangers ou transbordés à Anvers, Londres ou Liverpool, de sorte qu'à leur arrivée aux Canaries, ils se trouvent pour ainsi dire démarqués. La supériorité des Allemands, comme toujours, tient au bon marché de leurs produits, à l'activité de leurs voyageurs, à leur intelligence commerciale.

Sur ces divers points, consulter les rapports consulaires de M. Ordioni, consul de France, et de son successeur M. Tallien de Cabarus, *Supplément au Moniteur officiel du commerce*, 6 mars 1902, 31 mars 1904 et 19 juillet 1906.

merce des Etats-Unis et celui de l'Italie avec les Canaries ont pris également un développement remarquable; les Etats-Unis, en particulier, ont enlevé à l'Argentine la fourniture de farines. Mais nul pays n'a augmenté autant que l'Allemagne le chiffre de ses envois. Selon leur habitude, les Allemands se sont glissés habilement dans l'archipel avec les allures inoffensives de touristes curieux et bavards, interrogeant beaucoup et prenant des notes. Puis des négociants sont venus, qui se sont concilié les indigènes, en leur achetant leurs vins et leurs broderies. A leur tour, ils ont fait des envois... Aujourd'hui, si l'Angleterre semble encore exercer pour certains articles une sorte de monopole, sur la plupart des points elle doit lutter pas à pas pour défendre ses positions acquises contre la concurrence germanique; il en est ainsi pour les produits d'alimentation, tels que le sucre, le café, le thé, le cacao, la morue, les bières, les alcools, et aussi pour nombre d'articles manufacturés : quincaillerie, meubles, verreries, tissus, machines, etc.

L'exemple le plus typique, à coup sûr, de cette lutte sans merci est celui du charbon. On comprend l'importance du combustible dans les ports de l'archipel où tant de lignes de navigation font escale. Son importation était jusqu'à ces derniers temps le privilège exclusif de quelques grosses maisons britanniques, quatre ou cinq au plus, qui avaient constitué un véritable trust. Il y a quelques mois, la puissante Compagnie allemande, la *Woermann Linie*, dont les affaires ont pris une extension considérable, surtout à la suite des transports incessants de troupes dans l'Ouest africain, s'est décidée à secouer ce joug, et non contente de retirer sa consignation aux Anglais, elle s'est mise à leur disputer le monopole de la fourniture du précieux combustible aux Canaries. Elle possède aujourd'hui, au port de La Luz, un môle et des entrepôts, à elle.

L'histoire de la compétition au sujet des câbles n'est pas moins curieuse. La Compagnie allemande du câble Vigo Emden sollicita récemment du gouvernement de Madrid la concession d'un câble de Cadix à Ténérife : elle s'offrait de le poser gratuitement, d'en laisser même à l'Espagne l'exploitation pour son compte, en échange seulement d'un privilège temporaire d'amarrer ses câbles en territoire espagnol. Le Conseil d'Etat à Madrid émit sur cette proposition un avis favorable, mais cela ne faisait pas l'affaire des Anglais qui, sous le couvert du député de Santa-Cruz, ont engagé dans la Péninsule une très violente campagne. A leur tour, deux Compagnies britanniques, la *Eastern* et la *Western Telegraph C°*, ont renchéri sur les offres allemandes, s'engageant à exécuter à leurs frais les réparations

de tous les câbles espagnols, y compris celui de Cadix à Tanger, à l'aide de sept navires câbleurs, et de tendre la ligne interinsulaire des Canaries aux conditions qui agréeraient à l'Espagne [1]. La question est encore en suspens. Tout récemment, un tiers est intervenu, en la personne d'une autre société, espagnole cette fois (*la Compañia Cablegráfica Española*) qui, en plus du câble de Cadix aux Canaries et du câble entre Ténérife, Gomera et Hierro, propose de tendre entre les Canaries et la côte marocaine un câble qui serait sa propriété et qui permettrait d'assurer une communication constante entre la Péninsule et l'archipel, en cas d'interruption totale et simultanée des deux câbles directs, ancien et nouveau, de Cadix aux Canaries. Elle s'offre en outre de payer au gouvernement durant quarante ans une redevance fixe, supérieure au rendement du trafic actuel, et de prendre à sa charge les réparations nécessaires aux câbles de l'Etat, en échange d'un privilège exclusif pour tendre les câbles des Canaries et des possessions espagnoles de l'Afrique Occidentale à tout territoire étranger, sans que ce privilège implique aucune diminution de la souveraineté nationale, l'Etat restant libre d'établir à son compte les câbles nécessaires à son trafic. Il est à supposer que, mis à part toute question d'intérêt, le patriotisme bien entendu du gouvernement de Madrid lui fera un devoir de préférer ces propositions à celles des Compagnies allemandes et anglaises [2].

Cet exemple n'en est pas moins caractéristique de l'acharnement avec lequel Anglais et Allemands se font concurrence dans les îles. On pourrait citer encore le cas des fruits. Les marchés de bananes de Londres et de Liverpool sont, à ma connaissance, les seuls qui existent en Europe. Mais Hambourg songe à disputer à ces villes leur monopole, et la *Hamburg Sud-Amerikanische Gesellschaft* s'est engagée à transporter gratuitement les bananes de Santa-Cruz au grand port allemand de la Baltique : ce sera pour elle un moyen d'enlever aux Compagnies anglaises une partie du fret qu'elles ont coutume de prendre dans les ports de l'archipel [3]. Les Anglais ne se tiennent pas pour battus, et la maison Yeoward Brothers, qui

---

[1] *Heraldo de Madrid*, 21 août 1906.

[2] Depuis que ces lignes ont été écrites, le gouvernement allemand a accepté de revenir sur la dénonciation du traité de commerce avec l'Espagne, faite en 1906, et de proroger avec cet Etat son *modus vivendi sine die*, en échange seulement de la concession d'un point d'amarrage à Ténérife pour le câble qui relie Emden à l'Argentine : ce qui montre bien l'importance que l'Allemagne attache à cette affaire, en apparence d'intérêt secondaire.

[3] Information de M. Robin, consul de France (*Moniteur officiel du Commerce*, 25 octobre 1906).

assume la majeure partie de l'exportation des fruits, vient de passer contrat avec une Compagnie de navigation norvégienne, la *Otto Thoressens Line*, afin de s'assurer des navires spéciaux mieux aménagés et plus rapides encore que ceux qu'elle utilisait jusqu'ici.

En présence de cette compétition de tous les instants, les journaux anglais se montrent inquiets et il n'est guère de jour où ils ne dénoncent le péril de l' « invasion germanique aux Canaries ». Le *Morning Post* dévoilait, il y a quelque temps, l'intention de Guillaume II d'acheter Ténérife à l'Espagne ainsi que Madère aux Portugais. Au sujet de cette dernière île, la cause d'un pareil bruit, bien fait pour surexciter l'opinion de l'autre côté du Détroit, était la concession faite à un syndicat allemand d'une certaine étendue de terrain pour y établir un sanatorium. L'organe londonien n'y voyait qu'un prétexte : il n'était besoin, écrivait-il, que de se souvenir des procédés allemands à Samoa, au Venezuela, en Chine, en Turquie, au Maroc, pour comprendre le péril dont étaient menacés à Madère les Anglais dans leur commerce et les Portugais dans leur indépendance... Le ministre britannique à Lisbonne usa de son influence pour faire réduire la concession, mais il ne put empêcher le *Deustche Madeira Gesellschaft* de faire dans l'île d'importantes acquisitions.

En ce qui concerne les Canaries, les bruits répandus par le *Morning Post* trouvaient un commencement de vraisemblance dans l'importance manifeste que représente pour l'Allemagne l'acquisition d'un dépôt de charbons, à défaut de mieux, dans ces parages, à mi-chemin de ses colonies africaines et sur la route de l'Amérique du Sud, notamment du Brésil, dont certaines provinces passent déjà, aux yeux de pangermanistes exaltés, pour des pays d'Empire.

Mais il ne faudrait pas ajouter plus d'importance qu'ils ne le méritent à ces racontars anglais. Il convient de ne pas oublier que les Allemands prêtent également à leurs rivaux les plus machiavéliques desseins : à en croire certaines feuilles rhénanes, les quelques insurrections sans gravité qui ont eu lieu ces temps derniers aux Canaries seraient le résultat d'excitations anglaises[1] !

---

[1] Les ambitions des Allemands ne seraient d'ailleurs point nouvelles. Ils ont même été jusqu'à essayer de les légitimer à l'aide de considérations ethnographiques. Elisée Reclus rapporte que si la plupart des savants s'accordent à voir dans les Canariens d'autrefois « un des plus nobles rameaux de la race berbère », il s'est trouvé un professeur d'outre-Rhin, Franz von Löbrer, pour en faire des Vandales et « revendiquer à ce titre l'archipel comme une province future de l'Empire germanique » !

Il semble que les Canariens aient assisté, d'un œil d'abord satisfait, à ce duel terrible qui s'engage sur leur territoire. Ils ont même salué avec joie l'arrivée chez eux des Allemands. Il y avait si longtemps qu'ils étaient exploités par les Anglais et que les négociants venus de Londres ou de Liverpool faisaient la loi sur leur marché ! Mais la Conférence d'Algésiras est venue dissiper les dernières illusions qu'ils pouvaient conserver au sujet de leurs prétendus sauveurs. Elle leur a ouvert les yeux. Les ambitions de l'Allemagne au Maroc leur ont semblé, à juste raison, comme une menace directe pour leur développement maritime et commercial et leur propre indépendance [1].

C'est qu'ils ne veulent devenir ni Anglais ni Allemands; ils entendent rester Canariens et Espagnols... Toutefois l'Espagne aurait tort de rester sourde à leurs réclamations [2] et de les pousser à bout. La malencontreuse loi des juridictions, votée l'année dernière à la suite des troubles de Barcelone, a été — chose inattendue — appliquée pour la première fois dans toute sa rigueur à un journaliste canarien. Cette condam-

---

[1] Il est curieux de rapprocher les incidents des Canaries de certaines tentatives qui ont été faites dans l'île de Fernando-Po et le territoire de Rio-Muni (Cf. à ce sujet mon article paru dans l'*Energie française* du 2 mars 1907). En dehors des intérêts communs dans la Méditerranée, et de l'œuvre entreprise de concert avec notre pays au Maroc, tous ces faits qui témoignent des appétits germaniques et qui ont été savamment exploités par le gouvernement britannique n'ont-ils pas contribué à hâter la conclusion des récents accords espagnols avec les cabinets de Paris et de Londres?

[2] A titre documentaire, voici les principaux desiderata des habitants de l'archipel, tels qu'ils sont exprimés dans le *Heraldo* du 9 avril 1906; ils sont groupés d'après les ministères compétents :

Intérieur. Un nouveau câble avec la Péninsule, et le télégraphe entre toutes les îles. Un poste central de télégraphie sans fil à Rio de Oro. Augmentation des courriers avec la Péninsule et entre les îles, augmentation du tonnage et de la vitesse des vapeurs. Rétablissement du service de paquets postaux avec l'étranger (abandonné aujourd'hui surtout aux Allemands). Elévation du gouvernement à la première classe et inspection rigoureuse des services communaux, notamment de l'instruction.

Justice. Etablissement de tribunaux de première instance à Fuerteventura, Gomera et Hierro. Création d'un tribunal provincial à Ténérife.

Instruction publique. Gratification de résidence aux maîtres, augmentation des écoles pratiques d'arts et manufactures, écoles de commerce et d'industrie, écoles d'enseignement primaire.

Marine. Création d'une école navale et établissement d'un port militaire.

Finances. Dans les traités de commerce passés avec les autres nations, obtenir l'exemption des droits pour les produits des Canaries, comme juste récompense à la franchise de ses ports. Approbation de la loi sur les alcools, en suspens actuellement au Parlement. Protection à la culture du tabac.

Commerce. Baisse des tarifs de chemins de fer et maritimes. Etude et résolution du problème hydraulique à Hierro, Fuerteventura et Lanzarote. Création de chemins de fer secondaires, routes, chemins vicinaux. Protection des forêts. Construction de ports, notamment à Martianez (Ténérife), amélioration de ceux de la Luz, de Las Palmas, de Santa-Cruz, etc.

nation a produit dans l'archipel un vif mécontentement. Il ne faudrait pas que de tels faits se renouvellent. On a parlé de manifestations séparatistes dans les îles, à tort, certes; car les habitants de l'archipel sont profondément attachés à la métropole pour laquelle ils ont dépensé leur or et leur sang sans compter[1].

Mais il peut arriver un moment où les questions d'intérêt, vitales pour un pays, l'emportent sur les raisons du cœur. Et c'est pourquoi, en présence surtout des compétitions étrangères, les promesses faites au printemps de 1906 ne doivent pas rester plus longtemps lettre morte. C'est une nécessité sur la métropole de s'attacher les Canariens le plus étroitement possible et à développer de toutes manières ses relations avec eux. Il y va de sa souveraineté même dans l'archipel; ainsi que l'écrivait un publiciste de la péninsule : *Urge una reconquista!* Il est grand temps pour l'Espagne d'entreprendre une nouvelle conquête des Canaries!

ANGEL MARVAUD.

---

[1] La situation se complique aux Canaries du fait de la rivalité des îles entre elles. L'individualisme excessif qui est la caractéristique des Espagnols, sous tous les climats, reprend ici ses droits. Le projet de division administrative de l'archipel auquel j'ai fait allusion au cours de cette étude n'a d'autre motif que le désir séculaire des habitants de Las Palmas de se soustraire à la suprématie de Santa-Cruz de Ténérife, la capitale actuelle.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Les relations franco-allemandes. Un article de M. Anatole Leroy-Beaulieu. Déclarations du chancelier prince de Bülow.* — M. Anatole Leroy-Beaulieu a publié dans la *Nouvelle Presse libre* de Vienne, le 7 juillet, un important article sur « le rapprochement entre la France et l'Allemagne », dans lequel il déclare que l'obstacle essentiel à ce rapprochement franco-allemand se trouve aujourd'hui bien moins en Europe qu'en Afrique. Et M. Anatole Leroy-Beaulieu s'explique ainsi :

Nous n'arrivons pas à comprendre le but que se propose la nouvelle politique allemande. La France ne parvient pas à voir clair dans la politique de l'Allemagne au Maroc. Elle y a vu la preuve d'une mauvaise volonté systématique à notre égard, elle y voit un plan menaçant pour la paix générale.

Il est hors de doute que M. Delcassé a commis une faute en négligeant de communiquer officiellement à la Wilhelmstrasse les accords conclus avec Londres et Madrid touchant le Maroc. Mais l'Allemagne après tout n'est pas une puissance méditerranéenne. L'Allemagne n'était pas autorisée à prétendre au Maroc à un autre traitement que l'Autriche-Hongrie, par exemple, qui s'est bien gardée de soulever des difficultés au sujet des accords anglo-franco-espagnols.

L'Allemagne a fini, à la Conférence d'Algésiras, par nous concéder les minces avantages auxquels nous n'avons pas cru pouvoir renoncer, mais elle n'a consenti à nous les reconnaître que lorsqu'elle a vu échouer ses efforts tendant à grouper contre nous la majorité des puissances et nos amis eux-mêmes.

Aujourd'hui encore, toutes les difficultés provoquées au Maroc par la politique allemande prouvent une tendance à dresser de nouveaux problèmes entre la France et l'Allemagne, comme si ces deux puissances, l'une si rapprochée du Maroc et l'autre si éloignée, étaient par la nature des choses les deux puissances les plus interessées aux affaires marocaines.

En dépit des explications tranquillisantes données par l'Allemagne, cette situation reste anormale et médiocrement rassurante. Tant qu'elle durera, la méfiance entre l'Allemagne et nous ne saurait disparaître.

Depuis le voyage de Guillaume II à Tanger, deux explications seulement de la politique allemande au Maroc sont plausibles : ou bien l'Allemagne avait au Maroc un autre but que le Maroc même, ou bien elle visait vraiment à prendre pied solidement au Maroc. On nous affirme, du

côté allemand, que l'Empire ne vise aucunement à établir son protectorat sur le Maroc. Nous voudrions le croire. Mais alors pourquoi l'Allemagne veut-elle jouer dans la politique marocaine le rôle prépondérant ? Tant que l'Allemagne persistera dans ce rôle, elle nous apparaîtra dans le Nord de l'Afrique comme un adversaire dont les actes démentent les assurances pacifiques...

Par contre, pour ce qui est de nos sentiments pacifiques, à nous autres Français, comment les mettre en doute ? Toute notre politique intérieure et extérieure en fournit la preuve : la démission de M. Delcassé, notre participation à la Conférence d'Algésiras, notre nouvelle loi militaire, l'état de notre marine.

A chaque fois que je franchis la frontière franco-allemande, poursuit notre éminent collaborateur, je suis frappé de l'énorme quantité de troupes massées dans nos anciennes provinces. En vérité, si l'un des voisins menace l'autre, on ne saurait affirmer que c'est la France. Peut-être ne se doute-t-on pas en Allemagne que ces énormes préparatifs militaires nous donnent l'impression d'une menace d'invasion continuelle.

Telle est bien, au demeurant, l'impression sous laquelle nous vivons. Nous nous sommes habitués à ce danger. De là, nos alliances et nos ententes. Elles avaient pour but de garantir notre sécurité. L'Allemagne a paru y voir des menaces. Ce n'est point notre politique, mais la situation même qu'il en faut accuser.

La démocratie française est pacifique avec évidence. Notre politique n'a qu'un but : la paix. Elle ne demande pas mieux que de voir disparaître entre l'Allemagne et sa voisine les causes de suspicion et de mésintelligence. Mais elle ne saurait toute seule arriver à une entente. Celle-ci est possible, mais à la condition que l'on comprenne de l'autre côté des Vosges qu'on ne saurait arriver à une entente entre Paris et Berlin qu'en passant par Fez et Tanger.

Il est intéressant de rapprocher de cet article la conversation que notre confrère Jules Huret eut le 15 juillet, à Nordernez avec le chancelier prince de Bülow, et que le *Figaro* a publiée le 22 juillet. Au cours de cette conversation, assez décousue d'ailleurs, et à laquelle participait la princesse de Bülow, il fut question successivement de la politique intérieure de l'Empire, de l'individualisme allemand, du développement du socialisme, des rapports franco-allemands et de l'avenir de la politique européenne. Voici le passage relatif aux relations franco-allemandes ; c'est M. Jules Huret qui parle :

Que pensez-vous des fêtes de Kiel, Excellence ? demandai-je.

La réponse fut celle que j'attendais.

— J'ai été très content de voir tant de Français là : le duc Decazes, le duc de Rohan, le comte de La Ferronnays, M. Etienne, M. Menier, d'autres encore. Beaucoup de dames aussi. Et tous avaient l'air enchanté. C'est que Kiel est si joli !

— Et l'empereur fut très accueillant, dit-on.

— Il est si simple, si naturel, si cordial, que je ne m'étonne pas qu'il ait plu à vos compatriotes.

La princesse intervint :

— Comprenez-vous ? me dit-elle. C'est en même temps un fils de famille accompli, le descendant d'ancêtres extrêmement distingués et un homme moderne d'une grande intelligence.

— Et comment expliquez-vous, Excellence, risquai-je, cette sorte de détente qui a l'air de se produire entre la France et l'Allemagne ?

— Vous avez dit le mot, c'est une détente, un commencement de détente. Je l'attribue à ce fait qu'après tout les peuples ne sont pas si fous qu'on le croit, répondit gaiement le chancelier. Et puis, les peuples sont comme les individus, il faut qu'ils se connaissent pour s'estimer et se lier. C'est pourquoi j'approuve tant des efforts comme le vôtre, ajouta-t-il avec bonne grâce.

— Pensez-vous, Excellence, que cette « détente » pourra être suivie d'un accord ou d'une série d'accords entre les deux pays ?

— Détente d'abord, entente ensuite, formula-t-il en regardant les deux bassets de la princesse qui, après s'être fait des niches, gambadaient de compagnie. Après quelques années de détente, l'entente, si elle doit se faire, se fera. Avec la France, qui est un pays très sensible, il faut beaucoup de tact, de modération et de patience. Le temps travaille pour la paix. Mais il ne faut pas d'incidents, naturellement, qui remettent tout en question.

Et il répéta encore, avec une insistance qui me frappa :

— Enormément de tact, beaucoup de modération et plus encore de patience.

— Mais cette question marocaine, si on n'y prend garde, est un nid à incidents, insinuai-je. Et je ne vous apprends pas, Excellence, qu'on craint chez nous que l'Allemagne ne nous suscite des embarras de ce côté.

— Vous pouvez être sûr, prononça le chancelier, que nous n'allons pas vous créer des difficultés ni susciter des obstacles au Maroc. Nous resterons fidèles à l'esprit de l'Acte d'Algésiras. De votre côté, vous devez, très franchement et sans arrière-pensée, pratiquer la politique économique de la porte ouverte, *open door*, comme disent les Anglais. L'Allemagne ne vous en demande pas davantage.

— A part cette question marocaine, repris-je, n'y a-t-il pas d'autres points sur lesquels la France et l'Allemagne pourraient s'entendre ?

— Oh ! certainement fit M. de Bülow. Et la Conférence d'Algésiras aura prouvé, en définitive, qu'avec de la modération et de la bonne volonté on peut arriver à s'entendre sans troubler la paix. Vous avez dû constater, au cours de votre voyage, que personne chez nous n'a envie de faire la guerre. En France non plus d'ailleurs. C'est que vous êtes, au fond, le pays du bon sens et de la raison.

Il est regrettable, certainement, que tout le monde à Berlin ne partage — et en toutes circonstances — cette flatteuse opinion du chancelier en ce qui concerne le bon sens et la raison de la France.

— *L'amiral américain Stockton à l'Elysée.* — Le président de la République a offert, le 16 juillet, à l'Elysée, un déjeuner officiel en l'honneur de l'amiral américain Stockton et des représentants de la marine des Etats-Unis, de passage à Paris. Les toasts suivants ont été échangés par M. Fallières et l'amiral Stockton :

TOAST DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Monsieur l'amiral,

Messieurs.

Il m'est particulièrement agréable de recevoir aujourd'hui les représentants de la belle marine américaine et de pouvoir leur souhaiter la bienvenue dans la capitale d'une nation qui est unie à la grande République des Etats-Unis par des liens d'amitié qui existent depuis plus d'un siècle et que le temps ne saurait altérer.

Je prie Monsieur l'amiral Stockton dont les superbes navires ont été accueillis avec joie dans nos ports, de dire, à son retour, au président Roosevelt, combien nous avons été touchés de la visite qui nous est faite et combien sincèrement nous associons sa personne respectée aux vœux que nous formons pour le pays dont il est le chef et dont il incarne si dignement les plus nobles qualités.

Je lève mon verre en l'honneur du président des Etats-Unis d'Amérique, je bois à la prospérité et à la grandeur de la nation américaine et de sa vaillante marine.

TOAST DE L'AMIRAL STOCKTON

Monsieur le président,

Je vous remercie sincèrement et je suis profondément touché des paroles si bienveillantes que vous venez de prononcer. Je suis également sensible au charmant accueil que vous venez de faire aux officiers de notre marine.

Ces messieurs sont très heureux d'entendre un tel discours tomber de la bouche du premier magistrat d'une République à laquelle — ainsi que vous le disiez si bien — des liens d'amitié nous unissent depuis plus d'un siècle.

Je me ferai un plaisir et un devoir de transmettre ces manifestations de sympathie au président Roosevelt qui, comme le sait votre ambassadeur, son ami intime M. Jusserand, partage ces mêmes sentiments.

Permettez-moi, monsieur le président, de lever mon verre en votre honneur et de boire à votre santé ainsi qu'à la prospérité et à la grandeur de la marine française.

— *La réforme du ministère des Colonies.* — Le ministre des Colonies, M. Milliès-Lacroix, a mis à l'étude depuis assez longtemps déjà la réforme des services centraux du ministère des Colonies. L'élaboration de ce plan de réformes est achevée. Quatre projets de décrets et un projet de loi vont être soumis maintenant à l'examen du Conseil d'Etat.

Il résulterait du remaniement très profond que M. Milliès-Lacroix se propose de faire, la suppression du secrétariat général des Colonies, l'organisation d'une *agence centrale des colonies*, la réduction du personnel des services du ministère soldés sur le budget métropolitain et l'augmentation des traitements de ce personnel. Dans cette réforme, l'Office colonial est maintenu et conserve le rôle défini par M. Saint-Germain, sénateur, dans son rapport de 1900, c'est-à-dire celui d'un office de renseignements et de publicité économique.

Dix-huit fonctionnaires, soit cinq chefs de bureau, un sous-chef et quatorze rédacteurs, seront détachés de l'administration centrale

et constitueront le cadre de l'agence générale. L'agent général recevra 20.000 francs de traitement, le sous-agent général 15.000. Au ministère des Colonies, les directions de l'Asie et de l'Afrique seraient fondues en une seule. Il y aurait, de plus, une direction du personnel et des services pénitentiaires, une direction politique et administrative, et une direction militaire.

Les économies réalisées permettront d'élever les traitements des directeurs à 20.000, ceux des sous-directeurs de 13 000 à 15.000, ceux des chefs de bureau de 8.000 à 12.000, ceux des sous-chefs de 6.000 à 8.000, ceux des rédacteurs de 2.500 à 6.000, ceux des commis d'ordre et des expéditionnaires de 2.000 à 4.000.

Angleterre. — *Le protectionnisme dans l'Empire britannique.* — Si la Conférence impériale réunie à Londres au mois de mai dernier n'a pas eu beaucoup plus de résultats pratiques que ses devancières, du moins a-t elle eu l'avantage, très appréciable pour les partisans du protectionnisme, de faire cesser une équivoque qui a déjà fait couler des flots d'encre. A l'unanimité, bien que selon un mode différent, les colonies autonomes représentées à la Conférence impériale par leur Premier Ministre se sont prononcées en faveur d'un système de tarifs préférentiels, c'est-à-dire de la thèse jadis préconisée par M. J. Chamberlain, qui, dès son arrivée au pouvoir, en 1895, dans le ministère conservateur de lord Salisbury, rêvait d'une fédération impériale de l'Angleterre et de ses colonies sur des bases économiques. On sait que le gouvernement de sir Henry Campbell Bannerman fit à ces propositions des « colonies filles » un accueil plutôt réfrigérant. Par l'organe de M. Asquith, et plus particulièrement de M. W. Churchill, le sous-secrétaire d'Etat aux colonies, on informa les Premiers coloniaux que le ministère libéral, malgré toute la sympathie qu'il ressentait pour les groupements britanniques d'outre-mer, ne saurait en aucun cas appuyer une théorie en contradiction flagrante avec le principal article de son programme, article d'ailleurs ratifié par le verdict des électeurs. Ce fut dans la presse unioniste un concert de récriminations, on vit se renouveler les accusations portées jadis contre les *Little Englanders*, et on se promit de porter la question devant le Parlement.

Ces quelques préliminaires étaient nécessaires pour comprendre tout l'intérêt qui s'attachait à la séance du 15 juillet à la Chambre des Communes. M. Lyttelton, ministre des Colonies dans le cabinet Balfour, proposait le vote d'une motion blâmant le cabinet pour avoir rejeté les ouvertures protectionnistes des grandes colonies. Dans un discours d'une modération étudiée, M. Lyttelton cristallisa les griefs précédemment exposés par la presse conservatrice, sans toutefois se faire beaucoup d'illusions sur le sort de sa proposition. En effet, l'issue du débat était connue d'avance; outre-Manche comme en France la victoire appartient aux gros bataillons, et chez les deux partenaires de l'Entente cordiale, ceux-ci sont du côté du gouvernement.

La motion Lyttelton fut donc rejetée par 411 voix contre 111. Mais ce résultat est beaucoup moins significatif que le passage au protectionnisme de l'opposition officielle tout entière. Les affirmations de certains organes libéraux sur la désunion régnant entre les anciens partisans de la politique d'impérialisme protectionniste de M. J. Chamberlain et les tenants plus modérés de M. Balfour, se trouvent désormais dénuées de fondement. Le parti unioniste tout entier, comme son nom semble l'indiquer, n'a formé qu'un seul bloc, et forts de cette unanimité, ses organes peuvent désormais s'attacher à combattre l'hypothèse des radicaux, que toute taxe préférentielle sur les matières alimentaires venues de l'étranger coûterait aux classes pauvres un réel préjudice en renchérissant, dans de fortes proportions, le prix de la vie.

On a pu équivoquer, disent-ils, sur le rôle joué aux dernières élections par la question du protectionnisme, mais il n'en demeure pas moins vrai que dans la classe ouvrière la question des tarifs préférentiels excite un intérêt évident, dont les récentes élections partielles ont été la manifestation. A Yanow, particulièrement, dans le comté de Durham, au début du mois de juillet 3.950 électeurs ont donné leurs suffrages aux mandataires des organisations protectionnistes qui se manifestaient pour la première fois dans ce fief du radicalisme. A vrai dire, c'est un socialiste qui a remporté la victoire au scrutin, mais on a pu constater les progrès de l'idée protectionniste.

Plus récemment encore, à Colne Valley, dans le Yorkshire, une circonscription libérale a passé aux socialistes, et on ne peut méconnaître que dans le verdict des électeurs se manifestait un certain mécontentement à l'égard de la politique radicale. C'est de ce mécontentement que les conservateurs se préparent à profiter, et c'est sous la bannière protectionniste qu'ils comptent enrôler les plaignants. Déjà on fait miroiter aux yeux des sans-travail et des ouvriers industriels qui peuplent ces forteresses radicales, l'avantage qui résulterait pour eux d'un système protectionniste bien organisé, à l'abri duquel, transformés en fermiers et en laboureurs dans les immenses territoires vacants abrités par l'*Union Jack*, ils produiraient à peu de frais et vendraient à des taux rémunérateurs les matières de première nécessité, que la politique radicale contraint de demander aux pays étrangers. — E. DE NOIRMONT.

Belgique. — *Le projet Coremans sur la langue flamande.* — La question de la langue flamande soulevée par le projet, Coremans et qui avait provoqué une très vive agitation dans toute la Belgique, vient de se terminer d'une façon assez imprévue par le renvoi du projet à une commission parlementaire. Ce renvoi, qui équivaut en somme à l'enterrement de la question, a été motivé par le fait qu'aucun parti n'était parvenu à se mettre d'accord sur une formule de conciliation, les libéraux ne pouvant trouver de majorité pour assurer l'exception de Bruxelles du régime flamand, et d'autre part le gouvernement et

la droite ne disposant pas d'une majorité suffisante pour imposer l'étude du flamand à toutes les populations vallonnes.

— *La question du Congo.* — M. de Trooz, président du conseil, a confirmé le 11 juillet, devant la Chambre de Bruxelles, que des négociations étaient engagées entre le gouvernement belge et le gouvernement congolais en vue de la reprise de l'État Indépendant. Quatre plénipotentiaires sont désignés des deux côtés pour discuter et établir la convention de transfert. M. de Trooz a exprimé l'espoir que la convention serait signée avant la fin de l'année. En ce qui concerne spécialement le régime colonial, il a ajouté que le gouvernement avait l'intention d'amender le projet déposé, et qu'on juge inacceptable ; il veut laisser une certaine autonomie au gouvernement de la colonie, mais il désire qu'en fait l'administration coloniale s'exerce sous le contrôle effectif de la Belgique. Le président du conseil n'a pas précisé sur quels points le projet colonial serait amendé et si le contrôle s'exercerait par un conseil colonial nommé par le Parlement belge ou par l'établissement du budget colonial sous contrôle de la Chambre et du Sénat ; mais sa déclaration a produit bonne impression, d'autant plus que le ministre a fait valoir qu'il s'agissait de hâter les choses. Dans ce but, il a proposé que la commission coloniale, qui doit être complétée, continue à siéger durant les vacances parlementaires, de manière qu'elle puisse présenter un travail complet, et sur le projet de régime colonial, et sur le projet d'annexion, quand la Chambre se réunira en session extraordinaire au mois d'octobre.

La Chambre a décidé de consacrer une de ses prochaines séances au débat soulevé par cette importante déclaration ministérielle.

Italie. — *L'entrevue de Desio.* — Le baron d'Æhrenthal, ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, s'est rendu le 13 juillet à Desio, en Lombardie, où il s'est rencontré avec M. Tittoni, ministre des Affaires étrangères d'Italie. M. d'Æhrenthal était accompagné de M. Lutzow, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Rome, et M. Tittoni avait avec lui son chef de cabinet. A la suite de l'entrevue des deux ministres, le communiqué officiel suivant a été remis à la presse :

Desio, 15 juillet, 3 h. 50.

Dans l'entretien qui a eu lieu ce matin entre le baron d'Æhrenthal et M. Tittoni, des sentiments d'amitié très cordiale ont été exprimés, sentiments qui sont la conséquence de l'alliance qui unit les deux gouvernements et les deux pays.

L'examen de la situation générale européenne et de toutes les diverses questions ayant pour l'Autriche-Hongrie et l'Italie un intérêt spécial, a fait constater aux deux ministres, avec une satisfaction réciproque, leur accord complet. Cet accord, dont la base reste toujours le principe de l'équilibre et le maintien du *statu quo*, s'applique non seulement au présent, mais aussi à toutes les éventualités de l'avenir.

En dehors de ce communiqué, les divers journalistes qui s'étaient rendus à Desio n'envoyèrent aucune note spéciale. Le baron d'Æhren-

thal et M. Tittoni furent naturellement l'un et l'autre dûment interviewés, mais aucun des deux ne dit absolument rien. On a dû, par conséquent, s'en tenir exclusivement à l'optimisme du communiqué officiel qui, d'ailleurs, garde pour lui toutes les vraisemblances de la situation.

Au moment même où les ministres italien et austro-hongrois se rencontraient en Lombardie, la *Neue Freie Presse* annonçait en bonne place que l'Italie n'ayant pas dénoncé avant la fin de juin, c'est-à-dire un an avant expiration, les traités de 1902 continuant la Triple Alliance, cette dernière se trouvait renouvelée par tacite reconduction, pour une nouvelle période de six ans, de 1908 jusqu'en 1914. On ne voit pas pourquoi le journal viennois, qui passe d'ailleurs pour être inspiré par la Wilhelmstrasse, a tenu à attirer l'attention sur un fait connu d'avance puisque, dès le mois de décembre dernier, des notes avaient paru annonçant que l'Italie laisserait passer la date avant laquelle elle devait dénoncer la Triplice pour en empêcher le renouvellement pour une nouvelle période de six années. On sait, au surplus, que pour notre part nous n'avons cessé, dans les *Questions Diplomatiques et Coloniales*, de répéter que la Triple Alliance était toujours aussi solide parce qu'elle restait l'indispensable nécessité du maintien d'un *statu quo* également avantageux pour les trois alliés.

Roumanie. — *La fin du conflit gréco-roumain.* — Le 15 juillet, le *Journal officiel* de Bukarest a publié un décret royal par lequel est révoqué le décret du 8 juillet 1906 concernant la prohibition de l'importation des marchandises de provenance hellène et les taxes de représailles contre les sujets grecs établis en Roumanie. En même temps, le *Journal officiel* d'Athènes publiait un décret analogue relatif aux importations roumaines. Ainsi se trouve enfin heureusement résolu le regrettable conflit qui, depuis près de deux ans, divisait la Grèce et la Roumanie, sans raison suffisante d'ailleurs et pour le très réel dommage de l'un et l'autre pays. Nous avons, à diverses reprises, on s'en souvient, donné au sujet de ce conflit toutes les explications nécessaires[1].

Montenegro. — *La dissolution de la Skoupchtina.* — Considérant qu'aucune majorité ne semble devoir se constituer pour permettre à la Skoupchtina de reprendre avec profit ses travaux, et convaincu que cet état de choses, qui motiva son ajournement au mois d'avril dernier, ne se modifierait pas, le gouvernement a dû dissoudre la Skoupchtina.

La date des élections est fixée au 31 octobre et celle de la réunion de la nouvelle Skoupchtina au 21 novembre.

---

[1] V. *Quest. Dipl. et Col.*

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *Réorganisation des commissions provinciales de notables et création d'une chambre consultative du Tonkin.* — Par des arrêtés des 1er et 4 mai derniers, le gouvernement général de l'Indo-Chine a réorganisé les commissions provinciales de notables et créé une Chambre consultative du Tonkin. Les membres des commissions provinciales seront élus par un collège composé des chefs et des sous-chefs de cantons et des principaux notables. Le résident n'assistera qu'à la séance d'ouverture pour exposer les questions à débattre. Au-dessous de ces assemblées provinciales est organisée une assemblée consultative qui est divisée en trois sections. La première est formée par les représentants de la population rurale à raison de 1 mandataire par 35.000 contribuables; la seconde, par les représentants élus patentés à raison de 1 à 2 par province; la troisième représente les contribuables indigènes autres que ceux de la race annamite. Pour celle-là, l'élection n'étant pas possible, elle sera composée de membres choisis sur les listes dressées par les commandants de territoire ou les chefs de province. Ces sections délibéreront séparément sur les questions dont les membres ont été saisis un mois à l'avance. Des séances plénières pourront avoir lieu sous la présidence du résident supérieur. Les votes émis par l'assemblée auront lieu au scrutin secret.

M. Beau a repris, en rédigeant ces arrêtés, une pensée qu'avait eue Paul Bert en 1886 et qui, cette fois, pourra probablement aboutir et donner des résultats à l'exemple des assemblées indigènes qui déjà existent dans d'autres colonies.

Corée. — *L'abdication de l'empereur de Corée.* — La Corée ayant cru pouvoir envoyer des représentants à la Conférence de La Haye — qui a d'ailleurs refusé de les recevoir par déférence pour le Japon — le gouvernement du Mikado a demandé des explications à l'empereur coréen. Celui-ci jura, dit-on, ses grands dieux ne rien savoir de cette mission intempestive, décidée cependant sans aucun doute dans les intrigues puériles du palais de Séoul. Mais, malgré ce reniement des ambassadeurs à La Haye, le malheureux Yi-Yeung dut finalement abdiquer pour éviter de pires catastrophes. Voici le texte de l'Edit d'abdication publié à Séoul, le 20 juillet :

Nous occupons depuis quarante-quatre années le trône que nous ont transmis nos ancêtres. Nous avons subi de nombreuses traverses; nous n'avons pas pu accomplir nos désirs.

Les ministres sont souvent impropres à leurs fonctions, et la direction n'est pas toujours aux mains d'hommes faits pour cette tâche. D'ailleurs, notre époque n'est point celle d'événements ordinaires. Notre nation passe par une crise extrêmement pressante. Le bon fonctionnement de l'Etat est plus que jamais en péril; nous nous sentons exposés aux dangers qui menaceraient une personne avançant sur la glace. Par bonheur, nous avons un fils que la nature a doué de brillantes vertus, un fils tout à fait

digne d'être chargé des projets pour le développement du gouvernement.

Nous lui transférons notre héritage sous la sanction de la coutume des anciens temps.

Nous faisons savoir par la présente qu'aussitôt qu'il sera convenable nous remettrons les affaires de l'Etat au prince de la Couronne, lequel agira comme notre représentant.

A la requête du marquis Ito, résident général du Japon, les cérémonies de l'accession au trône du prince héritier ont eu lieu aussitôt, ce même 20 juillet, et à la suite de ces cérémonies, l'ancien empereur a pris officiellement congé des ministres.

Sous Yi-Yeung, qui quitte le trône à l'âge de cinquante-cinq ans et après quarante-quatre de règne, la Corée n'a cependant connu de malheurs exceptionnels que depuis que la domination étrangère est venue peser sur elle. Jusque-là, le « Royaume Ermite » vivait sans plus de secousses qu'à l'ordinaire dans sa léthargie anarchique. Le grand tort de Yi-Yeung fut de ne pas comprendre que la Corée ne pouvait rester endormie, paisible dans sa déliquescence administrative, au milieu d'un monde qui se réveillait et s'organisait autour d'elle. Lorsqu'il songea à moderniser son Etat, ce ne fut que pour se livrer à des créations militaires de pure apparence, acheter aux Japonais un vieux vapeur que sa candeur prenait pour toute une marine de guerre, engager des conseillers étrangers qui, dans le désordre et l'incertitude des volontés impériales, devaient bien vite se résigner à la besogne de toucher, et encore pas trop régulièrement, leurs appointements. Mais l'ignorance du monde extérieur où restait Yi-Yeung, était celle de tout son peuple, qui ne lui en a pas voulu et qui garde à sa dynastie un loyalisme quasi religieux. Les Japonais, qui le savent, auront sans doute la sagesse de ne pas la traiter trop cavalièrement et de ne pas ajouter des formes trop brusques aux empiètements profitables auxquels leurs nationaux se livrent en Corée. L'agitation que les dépêches disent exister à Séoul, surtout aux portes du palais, n'est pas absolument sans danger, et il ne faudrait pas considérer peut-être comme une simple dépense de littérature héroïque la phrase dans laquelle les anciens disent au marquis Ito qu'il aura leur aide s'il traite l'empereur avec équité, mais qu'au cas contraire, ils n'hésiteraient pas à mourir pour le défendre. Les Coréens sont certes désordonnés, inappliqués, dépourvus d'armes, mais ils ont souvent donné des marques d'un héroïsme froid, semblable à celui auquel aboutit souvent le sentiment de l'honneur des membres des sociétés secrètes chinoises. Tout récemment, le *Bulletin du Comité de l'Asie Française* citait un trait étrange, qui donne à réfléchir sur le caractère coréen : des étudiants coréens envoyés dans les écoles du Japon mais laissés sans ressources, avaient adressé au gouvernement de Séoul une lettre à laquelle chacun d'eux avait joint un doigt qu'il s'était coupé pour prouver le sérieux de leur requête. C'est peut-être une manière singulière d'appuyer une demande administrative, mais elle ne témoigne pas d'une nature que, de quelque force que l'on dispose, l'on puisse pousser à bout sans se heurter à de sérieuses difficultés.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *La captivité du caïd Mac-Lean.* — La situation créée par la captivité de sir Harry Mac-Lean par Raïssouli ne s'est pas sensiblement modifiée depuis quinze jours. Le bruit a couru un moment que le caïd avait réussi à s'échapper, mais bientôt des nouvelles authentiques ont démenti formellement cette évasion. Raïssouli tient toujours son prisonnier dans une étroite surveillance, interceptant toutes les lettres qui lui viennent du dehors, et lui permettant à peine d'écrire. Il en résulte que les renseignements que l'on peut avoir sur les intentions réelles de Raïssouli sont aussi rares que peu précis. En tout cas, ce que l'on sait fort bien, c'est que le chérif d'Ouazzan, Moulaï Taïeb, chargé par le Makhzen de négocier la délivrance de sir Harry Mac-Lean, a échoué dans sa mission et a dû rentrer à El Ksar sans même avoir vu Raïssouli, qui a refusé de le recevoir et s'est borné à lui communiquer ses conditions, d'ailleurs absolument inacceptables. De la teneur même de celle-ci, on n'a pas encore d'indications formelles, mais, d'après ce qui en a été dit, on a tout lieu de penser que les exigences de Raïssouli sont bien à peu près celles que nous signalions dans notre dernière chronique, d'après la *Dépêche Marocaine.*

D'autre part, on a appris de Tanger que le Makhzen avait accepté intégralement le règlement de police prévu par l'article 4 de l'Acte d'Algésiras. On sait que l'élaboration de ce document n'a pu se faire sans grandes difficultés et que le ministre de la Guerre, Si Mohammed el Guebbas, avait fait des réserves sur plusieurs points du texte soumis en dernier lieu à Fez. L'acceptation du sultan prend donc, dans ces conditions, une importance particulière, puisqu'elle indique que, malgré son peu d'enthousiasme pour les réformes, le Makhzen se familiarise peu à peu avec l'idée de les voir fonctionner.

Dans le Sud, la situation est encore incertaine, avec une légère tendance au calme. Le voyage du sultan à Rabat, qui aurait sans doute pour effet d'améliorer cette situation, reste toujours incertain par suite de l'hostilité persistante de la cour chérifienne.

— *Le contrôle des douanes dans les ports marocains.* — Une réforme douanière d'une réelle importance va être introduite dans les ports marocains. Le sultan vient, en effet, de confier au consortium des banques françaises qui ont fait l'emprunt de 1904 la mission d'exercer un contrôle effectif sur le service des douanes. Ce contrôle augmente certainement les garanties du consortium, mais il sert en même temps les intérêts du trésor chérifien ; c'est d'ailleurs dans cet esprit que le sultan l'a accepté.

La réglementation adoptée pour l'exercice du contrôle s'est inspirée de deux principes essentiels : 1° ménager les susceptibilités légitimes du Makhzen en évitant soigneusement de donner à ce service l'apparence d'une mise en tutelle des administrateurs indigènes ;

2° assurer par un système aussi simple qu'ingénieux la loyauté de toutes les opérations douanières. Les contrôleurs français siégeront à côté des administrateurs marocains. Le système adopté aura pour conséquence immédiate une augmentation des recettes douanières et la disparition d'une inégalité de traitement dont souffrait surtout le petit commerce. Il permettra en outre aux contrôleurs d'étudier et d'introduire de petites améliorations dans le service général des ports. En somme, la réforme est également heureuse au double point de vue français et général.

Algérie. — *L'escadre de manœuvre à Alger.* — L'amiral Touchard, commandant les forces navales, réunies pour les manœuvres de la Méditerranée, a offert, le 12 juillet à Alger, sur le *Suffren*, un déjeuner en l'honneur du gouverneur général de l'Algérie, et des autorités civiles et militaires. Au dessert, l'amiral faisant allusion à l'impression que lui causa sa visite dans les ports algériens, il y a quinze mois, a dit :

C'est dans toute l'Algérie l'ordre, la paix et le travail, et les résultats de la colonisation sont admirables. Ils sont dus à l'armée qui a tracé la voie au prix de tant d'héroïsmes et de sacrifices et à l'effort persévérant des colons. Aujourd'hui l'artisan principal de cet essor est le gouverneur général qui connaît si bien ce pays et l'administre si bien.

M. Jonnart a remercié l'amiral de l'hommage qu'il rendait à l'armée d'Afrique et aux vaillants colons dont il défend les intérêts avec la conscience de défendre une des meilleures parties du patrimoine national. Après avoir fait l'éloge du chef de l'escadre, il ajoute :

Les Algériens s'associent à toutes nos joies, à toutes les espérances de la marine comme à toutes ses tristesses. Notre pays où les liens de la discipline sociale peu à peu se sont trop affaiblis, traverse des heures douloureuses. Souhaitons que la crise soit salutaire, que demain soit le réveil et la fin de cette propagande criminelle contre le plus sacré des devoirs, le devoir militaire, et contre la plus adorable des patries, la patrie française.

M. Jonnart associe dans un même sentiment de dévouement et de tendresse indéfectible la marine, l'armée et la France.

— *Le budget des territoires du Sud.* — Le conseil de gouvernement de l'Algérie, réuni sous la présidence de M. Jonnart, a arrêté le projet de budget des territoires du Sud pour l'exercice 1908. Il a approuvé le projet de construction du chemin de fer de Biskra à Ouargla par Touggourt : ce projet, étudié depuis plus de quinze ans, pourra être rapidement exécuté et contribuera beaucoup à la prospérité des régions sahariennes.

Dans la même séance, le conseil de gouvernement a également approuvé le prélèvement, sur le fonds de réserve des territoires du Sud, d'une somme de 325.000 francs pour amorcer la construction de la ligne télégraphique transsaharienne reliant l'Algérie au Soudan ; il s'agit de construire immédiatement la ligne de Beni-Abbès à Adrar (400 kilomètres environ).

Sahara algérien. — *La mission du capitaine Arnaud à travers le Sahara.* — Le *Temps* a reçu de Dakar, à la date du 28 juin, d'intéressants renseignements sur la mission du capitaine Arnaud à travers le Sahara. On sait que le capitaine Arnaud avait été chargé par M. Roume, gouverneur général de l'Afrique Occidentale, après entente avec M. Jonnart, d'aller étudier, dans le Sahara algérien, l'organisation des compagnies de méharistes qui y ont ramené une sécurité à peu près complète. Parti de Colombo-Béchar avec un détachement de spahis et de cavaliers de la compagnie saharienne, le capitaine Arnaud est arrivé au Dahomey à Cotonou le 23 juin, 127 jours après, ayant parcouru 4.200 kilomètres, dont 1.200 par un itinéraire nouveau.

De Colomb-Béchar, la mission se rendit d'abord à Adrar (Touat), à 570 kilomètres, le 4 mars, par la Zousfana et la Saoura. Après avoir étudié sur place le fonctionnement des compagnies sahariennes, elle quitta In-Salah (380 kilomètres d'Adrar) le 18, avec un détachement de méharistes, commandé par le capitaine Dinaux de la compagnie du Tidikelt, qui partait en tournée dans le Sud de l'Ahnès, de l'autre côté du Tanezrouft. Le 3 avril, elle atteignit le Hoggar à In-Adjmel et y séjourna du 7 au 13 dans la région de Tiz-Hadid-Abalessa, ayant parcouru à méhari depuis In-Salah 700 kilomètres, dont 280 par un itinéraire nouveau entre Mâader-Arok et In-Adjmel par le puits de Oussader, non encore reconnu. Le 28 avril, elle effectua sa jonction à Timiaouine avec les deux détachements de méharistes soudanais commandés par les capitaines Cauvin et Pasquier et venus de Bamba et de Gao à sa rencontre. Depuis le Hoggar la mission avait couvert plus de 500 kilomètres dont 350 d'un itinéraire nouveau entre Silet et In-Ouzel à travers le Tanezrouft, par le point d'eau permanent d'Adjelman-Tamada, non encore reconnu.

Tandis que le lieutenant Cartier, le second de la mission, séjournait dans l'Adrar pour y étudier à fond le pays et continuer la série des observations astronomiques commencées au Hoggar, le capitaine Arnould gagna directement le Niger à Gao, où il arriva le 22 mai, avec le capitaine Pasquier et quelques hommes, ayant parcouru 590 kilomètres d'un itinéraire nouveau passant par le massif de Dorest et par les puits d'Asnou-Mellen et coupant l'itinéraire suivi en 1905 par M. Gautier au point de Kidal. De Gao, dans une pirogue d'acier d'abord, puis à cheval, le capitaine Arnaud gagna par Kondy et Parakou le point terminus actuel du chemin de fer du Dahomey, qui est à Agouagou, sur la rive droite de l'Ouémé, à 320 kilomètres du Niger et à 220 de la côte.

C'est à Timiaouine que les troupes algériennes qui accompagnaient la mission Arnaud rencontrèrent celles qui dépendent du gouvernement général de l'Afrique occidentale. Le spectacle fut une compensation suffisante aux fatigues de la mission. Cette rencontre de la plupart des races de notre empire africain causa à nos soldats indigènes une espèce d'enthousiasme mêlé d'étonnement. Les Kabyles venus d'Algérie étaient stupéfaits d'entendre parler leur langue par les Touaregs du Niger.

Au point de vue géographique, outre les études militaires dont la mission était chargée, elle a pu exécuter de nombreuses observations astronomiques, non seulement sur les itinéraires nouveaux levés et parcourus, mais encore sur des itinéraires qui n'avaient été levés jusqu'ici qu'à la boussole. D'autre part, le séjour du lieutenant Cortier dans l'Adrar lui a permis de compléter et de recouper de nombreux renseignements qu'il avait déjà recueillis grâce à l'intermédiaire du père de Foucault, sur les Iforas. Il a également pu déterminer astronomiquement la position des points d'eau importants et lever de nombreux itinéraires, ce qui, avec les itinéraires antérieurs, notamment celui de M. Gautier, lui permettra d'établir une carte d'ensemble précise de toute cette région montagneuse.

Ce long voyage effectué sans incidents prouve les rapides progrès accomplis par la pacification et la pénétration au Sahara.

Éthiopie. — *Les chemins de fer éthiopiens.* — Le *Bulletin du Comité de l'Afrique Française* a publié, dans son numéro de juillet, les documents qui confirment ce que l'on savait déjà sur les relations de la Compagnie Impériale des chemins de fer éthiopiens avec l'International Ethiopian Railway Trust, c'est-à-dire sur les dangers que la ligue a courus et courrait encore si les mêmes éléments étaient laissés, malgré la liquidation, à la tête de l'œuvre, de tomber entre des mains étrangères. Ces documents consistent dans des pouvoirs donnés, dès le 9 février dernier, par le vice-président de la Compagnie, à son chef d'exploitation en Afrique, de « consentir la prise de possession » par M. Folmer Hansen, agent envoyé depuis plusieurs jours par le Trust en Afrique, des établissements de Diré-Daoua et d'une partie des recettes du chemin de fer, et dans un procès-verbal de prise de possession avec inventaire détaillé, signé par les représentants de la Compagnie et du Trust, dès le 11 mars dernier. Ainsi, plusieurs mois avant de déposer son bilan, la Compagnie prévoyait l'abandon au Trust d'une partie de son actif, et, vu l'état de ses finances, à ce moment préparait en réalité le détournement d'une partie de l'actif dû, sans distinction, à tous ses créanciers, et en particulier à ses obligataires. La tentative de détournement s'est d'ailleurs poursuivie presque dès les premiers jours de juin; alors que le bilan venait d'être déposé, M. Folmer Hansen essayait de prendre possession des établissements de la Compagnie à Diré-Daoua au nom du Trust, tandis que M. Bernard, chef intérimaire de l'exploitation à Djibouti, recevait de sa Compagnie l'ordre de remettre à M. Folmer Hansen les recettes de l'exploitation. Grâce à l'énergie de M. Pascal, gouverneur de la côte française des Somalis, qui signifia par ministère d'huissier à M. Bernard les conséquences légales de l'acte auquel il était invité par la Compagnie, et grâce à M. Klobuchowski, qui avisa le Négus de ce que préparait M. Folmer Hansen, la manœuvre combinée par la Compagnie et par le Trust ne réussit pas. Les recettes du chemin de fer furent réservées aux liquidateurs et les soldats du gouverneur éthiopien de Diré-Daoua expulsèrent

de la gare de cette ville M. Folmer Hansen et les deux employés indigènes qu'il avait amenés avec lui, couverts de magnifiques casquettes aux initiales des financiers anglais qu'il représentait. Mais, si cette tentative a été déjouée par l'activité de nos représentants à Djibouti et en Ethiopie, elle n'en prouve pas moins combien le gouvernement doit porter d'attention à cette affaire s'il ne veut pas perdre le fruit de l'effort qu'il a imposé aux contribuables par la loi du 6 avril 1902, qui accorda une subvention de 25 millions à la Compagnie, répartie en 50 annuités de 500.000 francs, et aussi les résultats obtenus par notre diplomatie lorsqu'elle put conclure avec l'Angleterre et l'Italie la convention du 13 décembre 1906. On sait, en effet, que le principal intérêt de cette convention, pour nous, est la reconnaissance du caractère d'entreprise française au chemin de fer de Djibouti à Harrar et à Addis-Abeba.

IV. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *Américains et Japonais.* — Le bruit que nous signalions, il y a quinze jours, du transfert d'une partie de la flotte américaine dans le Pacifique a soulevé, au Japon et aux Etats-Unis, d'innombrables commentaires qui ont fini par passionner les esprits au point de faire naître des craintes sérieuses pour la continuité des bonnes relations entre les deux nations. Cependant, grâce au sang-froid et à la loyauté des gouvernements de Tokyo et de Washington, les choses ont pu être remises au point; le président Roosevelt a même fait déclarer par un communiqué officieux qu'il n'était nullement question, pour le moment, de l'envoi d'une portion quelconque de la flotte de l'Union dans le Pacifique, et, de son côté, le gouvernement de Tokyo faisait déclarer, par les voies les plus autorisées, que le Japon entendait maintenir ses relations avec les Etats-Unis dans un parfait esprit de concorde.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Allemagne. — *Le commerce avec l'Extrême-Orient en* 1906. — Les chiffres suivants, extraits d'un tableau d'ensemble du commerce mondial de l'Allemagne qui vient d'être établi d'après la statistique officielle allemande, indiquent, en millions de francs, la valeur atteinte en 1906 par les importations et les exportations de cet empire avec les plus importantes régions de l'au delà de Suez, ainsi que les plus ou moins-values qu'elles présentent par rapport à l'année précédente :

IMPORTATIONS

	En millions de francs		
	1906	1905	Différence en 1906
Inde	402,7	422,2	— 19,5
Australie	219,1	195,5	+ 23,6
Chine	71,2	44,1	+ 27,1
Japon	32,3	25,4	+ 6,9
	725,3	687,2	+ 38,1

EXPORTATIONS

	En millions de francs		
	1906	1905	Différence en 1906
Inde	127,4	107,4	+ 20,0
Australie	72,7	57,5	+ 15,2
Chine	84,6	94,7	— 10,1
Japon	110,0	105,7	+ 4,3
	394,7	365,3	+ 29,4

Le commerce allemand avec l'Extrême-Orient s'est donc élevé l'année dernière au total de 1.120 millions de francs, contre 1.052 millions en 1905. Il s'est ainsi accru de 68 millions, soit de 6,7 % environ. A comparer ces chiffres au relevé des années antérieures, l'Allemagne aurait amplement consolidé la forte progression d'échanges qui lui a été acquise dans l'au delà de Suez à partir de 1904, d'autant que dans le tableau ci-dessus ne se trouvent pas comprises les valeurs concernant des régions secondaires telles que l'Indo-Chine, le Siam, les Philippines, les Indes néerlandaises, l'Afrique Orientale, etc., lesquelles, réunies, représentaient en 1904 une valeur de 210 millions de francs.

Le tableau comparatif ci-dessus offre, en ses résultats, et toutes proportions gardées, une analogie remarquable avec le résumé du commerce du Royaume-Uni en 1906. Celui-ci attestait des augmentations de trafic avec l'Australasie et le Japon, dans les deux sens, avec la Chine à l'importation seulement. La même constatation est à

faire pour l'Allemagne qui, comme le Royaume-Uni encore, a vu se resserrer ses exportations vers la Chine. En ce qui concerne l'Inde, le commerce allemand, diminué au retour de près de 20 millions, a progressé d'autant, par contre, à la sortie.

Russie. — *Commerce extérieur en* 1906. — La section statistique du département des douanes de l'Empire vient de faire paraître le dernier fascicule du commerce extérieur de la Russie en 1906, comprenant les chiffres de toute l'année.

Les échanges ont atteint une valeur totale de 1.169.300.000 roubles, soit plus de 4 milliards de francs dont 619.913.000 roubles à l'importation et 999.387.000 roubles à l'exportation. Il y a une plus-value de 42 millions environ sur le commerce genéral, par rapport à l'année 1905.

Le commerce spécial entre la France et la Russie s'est élevé à 101.995.000 roubles, soit une augmentation de près de 12 millions, au profit des exportations russes en France. Nos importations en Russie ne bénéficient que d'une légère différence de 2 millions 1/2 de roubles qui portent principalement sur les noix, noisettes, châtaignes, sur les eaux-de-vie, les vins, les lièges, les briques réfractaires et tuiles, les produits chimiques et pharmaceutiques et les couleurs ou matières tinctoriales.

Les droits perçus par les douanes se sont élevés à 252.607.000 roubles contre 222.806.000 en 1905, soit une augmentation de 29.701.000 roubles.

II. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *La production du sucre de betterave.* — Il résulte des données recueillies sur l'activité des fabriques américaines de sucre de betterave, pendant la saison de 1906-1907, que la dernière campagne a été extraordinairement productive ; le rendement a, en effet, dépassé de moitié celui de la saison précédente.

Les chiffres globaux, d'après la *New-Yorker Handels Zeitung*, accusent une production de 433.010 tonnes, contre 283.717 tonnes, soit, par rapport à 1905-1906, une augmentation de 149.293 tonnes ou 52 1/2 %. La superficie sous culture était, d'ailleurs, il est vrai, de 58.457 acres — soit 17,1 % — plus étendue ; et l'on comptait aussi, d'autre part, dix fabriques de plus en activité.

Alors que le rendement moyen en sucre, pendant les trois dernières campagnes était de 0,79 tonne par acre, celui de la saison 1906-1907 s'est élevé à 1,08 tonne, soit une augmentation de 37 %.

Le Montana, le Kansas et l'Arizona étant entrés en ligne de compte pendant la dernière campagne, le total des Etats de l'Union, producteurs de sucre de betterave, est donc maintenant de 16.

La production, pendant 1904-1905, était de 209.722 tonnes; en 1903-1904, de 208.135 tonnes; et, en 1902-1903, de 195.463 tonnes.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

Le commandeur F. Bruni Grimaldi, consul général d'Italie au Havre ;
Alexandre-Charles Hanappier, consul de Suède à Bordeaux ;
Gaston Noël, vice-consul d'Espagne à Arcachon.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Missions. — M. le *capit.* Toulat est désig. pour la police marocaine.

ARTILLERIE

Attachés militaires. — M. le *chef d'escad.* Jullian est nommé attaché militaire à l'ambassade de France en Italie.

Troupes coloniales

INFANTERIE

Chine. — MM. le *capit.* Cuttier et le *lieut.* d'Alverny sont désig. pour le 16e rég. ;

Annam-Tonkin. — Sont désig. pour le Tonkin :

MM. le *colonel* Bataille ; le *lieut.-col.* Grosjean ; les *chefs de bat.* Lunet de la Jonquière, Valton, Michelangy et Dubreuil ; les *capit.* Barbazan, Marquet, de Marquessac, Mourrat, Figeac, Facon, Dussaulx, Milhau et Bertrandon ; les *lieut.* Monin, Laignoux, Chevreau, Boudry, Raymond (H.-J.-A.-C.), Dormoy (A.-G.), Raynaud, Hugon, Imhaus, Arnier, Angélini, Labarthe, Distel, Cosme, Barreau (J.-G.), Desmoulin-Baron, Roux (E.-A.) et Vitali ; les *sous-lieut.* Dupasquier, Allègre, Viraud, Charbonneau, de Witte, Bordachar, Paute et de Santis ;

M. le *lieut.* Bonnureau est placé au 9e rég. ;

MM. les *capit.* Debay et Braive ; les *lieut.* Dessemond et Daumas sont affectés au 1er tonkinois ;

M. le *colonel* Largy est placé au 2e tonkinois ;

M. le *colonel* Blondlat est désig. pour le 3e tonkinois.

Cochinchine. — M. le *lieut.* Tonel est affecté au 11e reg.

Sont désig. pour la Cochinchine :

MM. les *chefs de bat.* Rott et Laflotte ; les *capit.* Rouvin et Bron ; les *lieut.* Jouanne, Péron, Garron, de Girval et Grégoire.

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Martin et le *lieut.* Cuny sont désig. pour la Mauritanie ;

MM. le *lieut.* Tajasque et le *sous-lieut.* André sont désig. pour la Côte d'Ivoire ;

M. le *lieut.* Poissonnier est désig. pour l'A. O. F. ;

M. le *capit.* Albin est affecté au bataill. de Tombouctou ;

M. le *lieut.* Friru est désig. pour le Sénégal ;

M. le *colonel* Aymerich est affecté au 1er sénégalais ;

MM. les *chefs de bat.* Betsellère et Frèrejean ; les *capit.* Leseurre et Chevalier et le *lieut.* Désery sont placés au 2e sénégalais ;

MM. le *chef de bat.* de Bovis et le *capit.* Ruby sont affectés au 4e sénégalais ;

Congo. — MM. le *capit.* Pique ; les *lieut.* Frech et le *sous-lieut.* Poucher sont désig. pour le bataill. du Congo.

Madagascar. — Sont désig. pour Madagascar :

MM. le *colonel* Gouttenègre ; les *capit.* Arbogast et Gressard ; les *lieut.* Masson, Orliac et Briard ; les *sous-lieut.* Sainte-Lagüe, Brice et Reigneaud ;

MM. les *capit.* Gautheret et de Tonguedec sont désig. pour Diégo-Suarez ;

M. le *capit.* Régnier est affecté au bataill. de l'Emyrne ;

MM. les *capit.* Carrère et Derratier ; les *lieut.* Royer, Vidal, Pigeaud, Vallin, Ribes, Bonnet et Martinet sont placés au 3e sénégalais ;

MM. le *chef de bat.* Didrel ; le *capit.* Pérès et le *lieut.* Cerisola sont désig. pour le 1er malgaches ;

MM. le *lieut.-col.* Bulleux et le *lieut.* Ferron sont placés au 2e malgaches ;

MM. les *lieut.* Lefranc et Carassou sont affectés au 3e malgaches.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *chef d'escad.* Debats et les *capit.* Conjard et Redon sont désig. pour le Tonkin ;

MM. les *chefs d'escad.* Béroud, Gibert et Valfrey ; les *capit.* Benoit, Porchier, Charnet et Lehalle et le *sous-lieut.* Roulleau sont placés à Hanoï.

M. le *capit.* Evanno est affecté à Haïphong ;

M. le *capit.* Mouchet est nommé officier d'ordonnance du général de Nays-Candau.

Cochinchine. — MM. le *capit.* Valat ; les *sous-lieut.* Simmendinger, Hillaireau, Legrand, Gabriel, Gay, Duvivier sont désig. pour la Cochinchine ;

MM. le *lieut.-col.* Lizé ; les *capit.* Tessier, Taupiac, Queffelec, de Gaudel et Pelletier sont désig. pour Saïgon.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Addi est nommé adjoint au command. de l'artill. ;

MM. le *capit.* Manuel ; les *lieut.* Picard et Humblot et le *sous-lieut.* Thomas sont placés à Dakar ;

M. le *capit.* Lemaître dit Houelle est désig. pour le Sénégal ;

M. le *lieut.* Chadebec est placé en Mauritanie ;

M. le *lieut.* Pincemin est affecté à Gorée ;

M. le *capit.* Thiébaux est désig. pour Kati ;

M. le *lieut.* Rouyer est placé à Saint-Louis.

Madagascar. — M. le *capit.* Steiner est placé à Diégo-Suarez ;

MM. le *chef d'escad.* Crémont ; le *capit.* Bourély et le *lieut.* Gillon sont affectés à Tananarive ;

M. le *vétérin. en* 2e Mamet est placé à Fianarantsoa ;

M. le *lieut.* Launay est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Mollard dit Deyme est désig. pour le Tonkin ;

M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Breton et M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Péter sont placés à Hanoï ;

M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Paillotet est affecté à Haïphong.

Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Rimond, Niochet et Pinot, et l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Bourdilleau sont placés à Saïgon ;

M. le *stagiaire de* 2e *cl.* Bégor est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Martelet, Littaye et Dumazer et le *stagiaire de* 1re *cl.* Mathieu sont désig. pour l'A. O. F. ;

MM. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Grouhel ; l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Verniolet et le *stagiaire de* 1re *cl.* Le Fur, sont placés à Dakar.

Madagascar. — MM. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Dracon, les *stagiaires de* 1re *cl.* Guillot et Deneuville et le *stagiaire de* 2e *cl.* Amiel sont désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Officiers d'administration.

Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Pontois et Lamorlette sont placés à Hanoï ;

M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Moreau est désig. pour Haïphong.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Laubière est placé à Saïgon.

Congo. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Bureau est désig. pour le Congo.

SERVICE DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — M. Dumas, *méd. ppal de* 2e *cl.*, est placé à Hanoï ;

M. Capus, *méd. ppal de* 2e *cl.*, est nommé chef du service de santé de l'Annam.

Afrique Occidentale. — M. Meunier, *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour l'A. O. F.

Tahiti. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Bellonne est désig. pour Tahiti.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Levant. — M. l'*enseig. de vaiss.* Gallet de Santerre est désig. pour le *Faucon*, détaché en Crète.

Cochinchine. — M. le *lieut. de vaiss.* Bertrand est chargé de la défense fixe de Saïgon.

Extrême-Orient. — M. l'*enseig. de vaiss.* Puech est nommé au command. du *Peï-ho*.

M. l'*enseig. de vaisseau* Pot est désig. pour le *D'Entrecasteaux* ;

M. le *mécanic. ppal 2e de cl.* Massot est désig. pour le *Bruix*.

SERVICE DE SANTÉ

Levant. — M. le *méd. de 2e cl.* Badin est désig. pour la *Mouette* à Constantinople.

Cochinchine. — M. le *méd. de 2e cl.* Subra de Salafa est désig. pour le Cap Saint-Jacques.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 11 juillet 1907, les pouvoirs conférés à M. Paris, avocat défenseur à Saïgon, membre titulaire du conseil privé de Cochinchine, par le décret du 4 août 1903, qui l'a nommé membre du conseil colonial de la Cochinchine, ont été renouvelés pour une période de quatre années.

M. Gaudart est nommé membre suppléant du conseil privé des établissements français de l'Inde.

M. Richaud, gouverneur des colonies, est chargé d'une mission spéciale en A. O. F.

M. Brunet, secrét. général des colonies, est mis à la disposition du gouverneur général de l'A. O. F.

M. Depasse, rédacteur à l'administration centrale, est mis à la disposition du gouverneur général de l'A. O. F.

Sont nommés :

Juge président du tribunal de première instance de Conakry (Guinée), M. Dodart ;

Juge président du tribunal de première instance de Cotonou (Dahomey), M. Chêne.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Avenir de l'Eglise russe. *Essai sur la crise sociale et religieuse en Russie*, par JOSEPH WILBOIS. 1 vol. in-16. Librairie Bloud et Cie, 4, rue Madame, Paris (VIe).

Les sept chapitres qui forment ce livre : 1° Sur la constitution sociale de la Russie; 2° L'âme russe comme produit de la vie russe; 3° Petit abrégé de l'histoire de l'Eglise russe; 4° Le culte; 5° L'organisation ecclésiastique; 6° Le Raskol et les Sectes; 7° L'avenir de l'orthodoxie; — peuvent être groupés en deux parties. La première est une explication du peuple russe à partir de son histoire antérieure et de son milieu géographique; la seconde montre les répercussions de sa vie profane sur sa vie religieuse; enfin le dernier chapitre permet de conclure du passé à l'avenir dans la mesure où on trouve dans ce passé de véritables « lois sociales »; en particulier, c'est dans cette conclusion qu'on examine sous quelle forme il faut escompter la future union de l'Eglise russe et de l'Eglise romaine. Ce livre est une application de la méthode inaugurée par Le Play, précisée par Henri de Tourville et développée par M. Edmond Demolins et son école : mais c'est la première fois qu'on l'étend à l'étude d'ensemble d'une Eglise, et la première fois aussi qu'on tente de

rechercher systématiquement comment un christianisme s'est adapté à un milieu.

L'auteur, qui a des attaches de famille dans la société russe et a lui-même séjourné au cœur de l'empire, a pu enrichir ces pages de beaucoup de faits inconnus en France; il y a ajouté, çà et là, des résumés historiques qui rendent le volume accessible à ceux qui sont le moins informés des choses russes.

La Suisse et la question des langues, par M. René Henry. Une brochure de 31 pages grand in-8°, avec une carte hors texte. Editeurs : Plon-Nourrit et Cie, à Paris, et Stæmpfli, à Berne.

En 1906, après avoir pendant plusieurs années fait de minutieuses enquêtes, M. René Henry publiait dans le *Temps* une série d'articles sur la question des langues en Suisse. La presse suisse leur faisait le meilleur accueil. La *Zeitschrift für Schweizerische Statistik* (Journal de statistique suisse), de Berne, journal quasi officiel en ce sens qu'il est subventionné par la Confédération et les 22 cantons, demandait l'autorisation de les reproduire en entier. La *Gazette de Lausanne* voyait dans ces articles une « monographie complète de la question des langues en Suisse » et ajoutait : « Si ces articles pouvaient être traduits en allemand et mis sous les yeux « de nos confédérés se rattachant au tronc germanique, ils pourraient « rendre à la cause du *statu quo* linguistique de très grands services, car « le ton en est modéré, impartial et tout à fait objectif. » Dans la brochure qui vient de paraître, ces articles sont fondus, mis au point et accompagnés d'une grande carte des groupes linguistiques.

L'auteur a condensé en quelques pages claires, faciles et agréables à lire les résultats essentiels de recherches ardues. Il décrit la limite des langues. Il prouve que les progrès récents du français ne sont qu'une reprise bien incomplète des territoires romands autrefois germanisés. Il indique comment, grâce au fédéralisme et au libéralisme qui y sont de date récente, la Suisse a pu, bien que ses habitants parlent quatre ou cinq langues, éviter au XIXe siècle la lutte et la guerre des langues qui désolent tant de régions d'Europe. Les groupes linguistiques subsistent et vivent en paix les uns à côté des autres; chacun absorbe les Suisses d'autre langue qui viennent s'établir parmi eux et qui peuvent changer de langue sans cesser d'être Suisses. M. René Henry termine en signalant le danger que crée de toute pièce en Suisse le *Deutschschweizerischer Sprachverein*, association toute jeune et peu nombreuse qui s'efforce de promouvoir l'allemand en Suisse; la région du Jura bernois est menacée. Ainsi M. René Renry se trouve rentrer dans la sphère d'études qui lui est habituelle : la Suisse romande est maintenant *sur les routes du Drang*. Elle subit la poussée allemande comme les Polonais et les Tchèques, comme l'Autriche, la Hongrie et les États balkaniques, comme les Pays-Bas et notre frontière de l'Est.

La Condition des étrangers en France et la législation sur la nationalité française, par A. Andriani, chef de division honoraire à la préfecture des Alpes-Maritimes. Deuxième édition, revue et augmentée. Un vol in-8°. — Paris, librairies Félix Alcan et Guillaumin réunies.

Le statut personnel a de tout temps retenu l'attention du légiste : il touche, en effet, de très près au principe même de la constitution de la société civile : la Famille et la Patrie.

Si l'on considère le goût moderne des voyages, la facilité des déplace-

ments et la soif des richesses, on conçoit combien est sans cesse croissant le nombre des étrangers qui viennent en France pour leur agrément ou pour y exercer une profession.

D'autre part, dans les pays frontières, nombreuses sont les familles dont les membres appartiennent à des nationalités différentes, situation qui crée de sérieuses complications à l'intérieur en l'absence des traités internationaux fixant le point de droit et que nos tribunaux sont eux-mêmes impuissants, par suite, à trancher.

L'ouvrage de M. Andriani, dont la deuxième édition vient de paraître, renferme avec le texte des lois, décrets, règlements, décisions, etc., la solution pratique des questions si multiples se rattachant au séjour des étrangers en France et des Français à l'étranger, à la protection du travail national, à la possession et à la perte de la qualité de Français, aux droits civils, politiques, électoraux, obligations militaires des naturalisés, etc. Il contient également les modèles de déclaration en vue d'acquérir ou de répudier la qualité de Français.

C'est, en un mot, un guide pratique d'extranéité à l'usage des fonctionnaires français et des étrangers voyageant en France ou y exerçant une profession.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Nouvelles études de littérature canadienne-française, par Charles Ab der Halden. Un vol. in-18 jésus de xvi 380 pages. F.-R. de Rudeval, Paris, 1907.

La production agricole au Japon, par René Gonnard. Une broch. in-8° de 30 pages. Revue économique internationale, Bruxelles, 1907.

Algerien, studie über die französische Land und Siedelungspolitik, von Dr. P. Moha. Un vol. in-8° de 232 pages. Wilhelm Süsserott, Berlin, 1907.

Annales de l'Institut colonial de Bordeaux (3e année, 1906). Un vol. in-8° de 248 pages. Institut colonial, Bordeaux, 1907.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*juillet* 1907). R. de Caix : La question marocaine après l'accord franco-espagnol. — Cam. Martin : Les chemins de fer allemands en Afrique.

Fédération des industriels et des commerçants français (*juillet* 1907). Toutain : L'autonomie des ports. — Le contrat de travail.

La Quinzaine coloniale (10 *juillet* 1907). La représentation des indigènes au Tonkin.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'Esplorazione commerciale (15 *luglio* 1907). C. Tappi : Lo sviluppo del Sudan. — B. Belli : Dal Brasile.

L'Italia all' Estero (16 *luglio* 1907). Aless. Tonelli : L'Ungheria, l'Italia egli Slavi del Sud. — Vitt. Racca : La questione della Bosnia-Herzegovina.

La Rassegna nazionale (16 *luglio* 1907). Carlo del Lungo : La Fisica terrestre. — Felice Bosazza : Alicante.

Rivista marittima (*giugno* 1907). Romeo Bernotti : Le navi tipo *Dreadnought*. — Prof. Gustavo Cohn : Pericoli di guerre europee derivanti da questioni coloniali.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE 17.

BULLETIN FINANCIER

Nous voilà définitivement entrés dans la période officielle des vacances. Comme tous les ans à pareille époque, les affaires deviennent extrêmement rares. Mais l'allure du marché n'en est pas moins intéressante à observer en ce moment.

La liquidation de la dernière campagne de hausse se poursuit lentement. Après l'excitation qui avait marqué cette campagne, nous assistons maintenant à une période de dépression générale. Les phénomènes financiers présentent actuellement cette particularité d'avoir une simultanéité remarquable. Si le mot n'était pas trop gros, on pourrait dire que nous subissons une crise mondiale. Sur tous les marchés du monde, on constate, en effet, des embarras plus ou moins graves. La gêne, qui se traduit à Londres et à New York par des échecs répétés d'émissions, prend en Egypte et au Mexique le caractère d'une véritable crise. Notre marché est relativement privilégié, jusqu'à présent tout au moins. Il faut d'ailleurs reconnaître que les exagérations de hausse avaient été moins graves en France que partout ailleurs,

Certes, il a été lancé ces temps derniers des quantités d'affaires nouvelles, d'affaires minières surtout, dont la plupart n'ont aucun avenir et dont les titres ne valent même pas, selon l'expression consacrée, « le poids du papier ». Mais, abstraction faite de ces entreprises destinées à sombrer dans un avenir plus ou moins prochain, on peut dire que la spéculation a été relativement moins vive en France que sur les autres marchés. Peut-être faut-il attribuer ce fait à notre politique fiscale, peut-être aussi à notre moins grande expansion industrielle,

Quoi qu'il en soit, l'examen de la cote montre que notre marché reste orienté à la baisse.

Nous ne parlerons pas de la Rente Française qui reste stationnaire aux environs de 95. La suspension de la vie politique la condamne pour le moment à l'immobilité.

Les Consolidés anglais, par contre, ne cessent de baisser. Ils sont descendus aux environs de 83, sous l'influence des échecs successifs des émissions d'emprunts anglais ou étrangers à Londres. Toutes les valeurs dites « dorées sur tranches » sont également en baisse à Londres. Le public qui achetait avec tant d'enthousiasme il y a quelques mois les valeurs les plus aléatoires, refuse aujourd'hui de souscrire aux emprunts les mieux garantis. On en a vu une preuve la semaine dernière avec l'emprunt des Chemins de fer Sud-Mandchouriens. Cet emprunt, qui avait la garantie du Japon, n'a été souscrit que jusqu'à concurrence de 52 0/0.

L'Extérieure espagnole se maintient à 92.25, et le Turc à 94.75.

Le Portugais est ferme à 66.80; la dictature est maintenant envisagée avec moins d'appréhensions.

Les Fonds Russes ont subi une nouvelle réaction sous l'influence des nouvelles politiques et notamment des bruits relatifs à un complot contre le tsar. Ils se sont cependant un peu raffermis dans les dernières séances. Le 5 0/0 1906 finit à 87; le Consolidé à 73.85.

L'Argentin 1896 reste à 86 15; le Brésil 4 0/0 se tient à 80 80. L'émission de l'emprunt destiné à l'opération sur les cafés serait ajourné, en raison, dit-on, du mauvais état du marché.

Les Etablissements de crédit sont très calmes. On y retrouve la Banque de Paris à 1.453; le Crédit Lyonnais à 116.

Le Suez se tient à 4.524. La Thomson-Houston est bien tenue à 608; les Omnibus sont à 967. Le Métropolitain reste à 501.

Le Rio-Tinto qui s'était un peu relevé au début de la quinzaine a subi une nouvelle réaction à la suite du nouvel abaissement du prix du cuivre à New-York.

Par contre, la De Beers, qui avait subi ces temps derniers une assez vive réaction, s'est rapidement relevée à la suite des bruits relatifs à la conclusion prochaine d'une entente avec la mine Premier. On voit, en effet, dans une entente de ce genre un facteur de nature à empêcher une lutte entre les Compagnies concurrentes, lutte qui pourrait avoir des effets désastreux sur le marché du diamant. Mais toute la question est de savoir sur quelle base se fera cette entente. Si l'on veut maintenir les hauts prix du diamant, il faudra que les deux Compagnies rivales consentent à modérer leurs augmentations d'outillage et à limiter leur production proportionnellement à la consommation.

Les Mines d'or du Transvaal restent calmes et à peu près stationnaires.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

France, Algérie, Tunisie et Colonies. . . .	15 fr.	8 fr.
Étranger et Union postale.	20 fr.	12 fr.

PRIX DE LA LIVRAISON { France et Colonies. . . 0 fr. 75 c.
Étranger . . . . . 1 fr. »

COLLECTIONS DE LA REVUE

Nous ne disposons plus que d'un nombre fort restreint de collections complètes de la Revue qu'on peut se procurer aux conditions suivantes :

ANNÉE 1897.	50	francs
» 1898.	50	»
» 1899.	40	»
» 1900.	30	»
» 1901.	25	»
» 1902 et suivantes, chacune. . .	20	»

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, en France et à l'Etranger.

Tout changement d'adresse doit être accompagné de 0 fr. 50

Adresser tout ce qui concerne les abonnements, demandes de numéros, envois de fonds, etc., à l'Administrateur, 19, *rue Cassette*, *Paris*, VIe

PRIME A NOS ABONNÉS

L'administration de la Revue se charge, à titre gracieux de tous les achats et expéditions de livres, cartes géographiques pour ses abonnés de province, des colonies et de l'étranger : s'adresser directement à l'administrateur de la Revue, **21, RUE CASSETTE.** Paris, VIe

CHEMINS DE FER DU MIDI

VOYAGES CIRCULAIRES A PRIX RÉDUITS

EN PROVENCE ET AUX PYRÉNÉES

Prix : 1er, 2e et 3e parcours, 68 fr. en 1re classe ; 51 fr. en 2e classe. 4e, 5e, 6e et 7e parcours, 91 fr. en 1re classe ; 68 fr. en 2e classe. 8e parcours, 114 fr. en 1re classe, 87 fr. en 2e classe.

Le 8e parcours peut, au moyen de billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits de ou pour Marseille, s'étendre de Marseille sur le littoral jusqu'à Hyères, Cannes, Nice ou Menton, etc., au choix du voyageur.

Durée : 20 jours pour les sept premiers parcours et 25 jours pour le huitième.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Enregistrement de bagages par les bureaux-succursales de la Compagnie.

Les voyageurs munis de leurs billets de parcours peuvent faire enregistrer leurs bagages dans les bureaux-succursales de la Compagnie : 88, rue Saint-Lazare; 6, rue Sainte-Anne et 45, rue de Rennes qui se chargent de leur transport à la gare de Paris moyennant la perception de 0 fr. 25 pour un colis, 0 fr. 40 pour deux colis et 0 fr. 10 pour chaque colis en sus.

Les bagages doivent être remis dans ces bureaux une demi-heure avant l'heure fixée pour leur transport du bureau-succursale à la gare. Cette heure est indiquée pour les divers trains du matin et du soir, par des affiches apposées dans chacun de ces bureaux.

Les bureaux-succursales sont ouverts de 8 heures du matin à 8 heures du soir, sauf les dimanches et jours de fête où ils sont fermés à partir de midi.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

I. — De Paris sur les côtes du Sud de l'Angleterre.

L'ILE DE WIGHT ET LONDRES

Billets valables pendant 60 jours, délivrés toute l'année Viâ Dieppe et Newhaven.

ITINÉRAIRE. — Paris, Rouen, Dieppe, Newhaven, Hastings, Londres, Portsmouth — Harbour, Ryde, Portsmouth, Newhaven, Dieppe, Rouen, Paris.

1re classe, 111 fr. 50 ; 2e classe, 76 fr. 90.

Ces billets permettent de visiter Hastings, Saint-Léonards, Eastbourne, Brighton, Wprthing, Littlehampton, Bognor, Portsmouth, l'Ile de Wight et les villes les plus importantes de la côte anglaise situées entre Hastings et l'Ile de Wight.— Le voyage peut être effectué par Hastings-Londres-Portsmouth-Ryde-Portsmouth ou inversement.

II. — Billets d'aller et retour valables pendant 14 jours.

Délivrés à l'occasion des grandes fêtes.

1° — DE PARIS A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe, 49 fr. 05 ; 2e classe, 37 fr. 80 ; 3e classe 32 fr. 50.

2° — DE ROUEN A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe, 44 francs ; 2e classe 34 francs ; 3e classe, 29 fr. 50.

3° — DE DIEPPE A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe 40 francs ; 2e classe, 31 fr. 25 ; 3e classe, 25 francs.

III. — Billets d'aller et retour valables du vendredi au mardi.

§ 2. — Délivrés toute l'année.

1° — DE DIEPPE A NEWHAVEN ET VICE VERSA.

1re classe, 30 francs ; 2e classe, 22 fr. 50 ; 3e classe, 16 fr. 25.

2° — DE DIEPPE A LONDRES.

Ou toute autre gare de la Compagnie de Brigthon (Newhaven excepté) et vice versa.

1re classe, 37 fr. 50; 2e classe, 27 fr. 50; 3e classe, 20 francs.

CHEMINS DE FER DU NORD

Enlèvement des bagages à domicile.

Pendant la saison balnéaire de 1907, les baigneurs se rendant dans l'une des plages du Tréport-Mers, Eu, Saint-Valery-sur-Somme, Cayeux, Le Crotoy, Berck-Plage, Paris-Plage, Boulogne, Wimille-Wimereux et Dunkerque (Malo-les-Bains) pourront faire enlever à l'avance leurs bagages par la Compagnie du Nord la veille de leur départ dans la soirée.

La Compagnie fait ce service *gratuitement* les 27 28 et 29 juin, 11, 12, 13, 14, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 juillet, 1er, 2, 8 9, 10, 11, 12, 13, 14, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 août; aux autres dates des mois de juillet et août, elle effectue ce service moyennant une rémunération très modique.

Pour plus amples détails, consulter l'avis mis en distribution à la gare de Paris-Nord et dans les 14 bureaux de ville de la Compagnie à Paris, et dont un exemplaire sera envoyé à toute personne qui en fera la demande par lettre ou par téléphone (404-96).

CHEMINS DE FER DU NORD

Carnets de voyages circulaires à prix réduits en France et à l'etranger avec itinéraire tracé au gré des voyageurs

La Compagnie du Nord délivre toute l'année des Livrets à coupons à prix réduits permettant aux intéressés d'effectuer à leur gré un voyage empruntant à la fois les réseaux français métropolitains, algériens et tunisiens, les lignes de chemins de fer et les voies navigables des pays européens désignés ci-après : Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg, Autriche-Hongrie, Roumanie, Bosnie, Bulgarie, Serbie, Roumélie, Turquie, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Italie, Danemark, Suède, Norwège et Finlande.

Les conditions principales d'émission de ces livrets sont les suivantes :

L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ initial. Il peut affecter la forme d'un voyage circulaire ou celle d'un aller et retour.

Le parcours à effectuer sur les réseaux ou par les voies navigables des pays indiqués ci-dessus (France et Etranger) ne peut être inférieur à 600 kilomètres. La durée de validité des livrets est de 45 jours lorsque le parcours ne dépasse pas 2.000 kilomètres : elle est de 60 jours pour les parcours de 2.000 à 3.000 kilomètres, et de 90 jours au-dessus de 3.000 kilomètres.

Dans aucun cas la durée de validité ne peut être prolongée ni l'itinéraire modifié.

Les enfants âgés de moins de 4 ans sont transportés gratuitement s'ils n'occupent pas une place distincte : au-dessus de 4 ans jusqu'à 10 ans, ils bénéficient d une réduction de moitié.

Il n'est accordé aucune gratuité pour le transport des bagages enregistrés.

Aucune réduction sur le prix de ces livrets n'est accordé pour les voyages effectués en groupe ou les voyages de famille.

Ces livrets doivent être demandés à l'avance sur des formulaires *ad hoc* et au moyen de cartes, tarifs et documents tenus à la disposition des intéresses dans toutes les gares et stations françaises ou étrangères faisant partie des pays européens désignés ci-dessus.

Ces demandes doivent comporter la liste exacte des villes a visiter et l'indication des itinéraires choisis.

Il est exigé des voyageurs, au moment de la demande, le dépôt d'une provision de 3 francs par livret. Cette somme est déduite du prix lorsque le voyageur prend possession de ce livret.

Pour déterminer l'itinéraire de son voyage, il est recommandé au voyageur de consulter, au préalable, les Indicateurs des chemins de fer et des lignes de navigation. Ces documents seuls donnent, en effet, exactement les renseignements qu'il est important de connaître (correspondances les plus rapides, voitures directes, voitures lits ou wagons-restaurants, train à interdirculation). — En raison des communications plus rapides qui peuvent exister par des itinéraires détournés, la route kilométriquement la plus courte n'est pas toujours, en effet, la plus avantageuse.

Chemins de fer d'Orléans

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances.

Il est délivré, à partir du 1er juillet jusqu'au 1er octobre, aux familles d'au moins trois personnes, au départ d toute gare du réseau pour toute autre gare du réseau distante l'une de l'autre d'au moins 125 kilomètres, des billets d'aller et retour de famille en 1re, 2e et 3e classes valables indistinctement jusqu'au 1er novembre (nuit du 1er au 2 novembre).

Pour les trois premières personnes : prix des billets d'aller et retour ordinaires ; pour la quatrième personne et suivantes, réduction variant de 50 à 75 %, avec faculté pour les membres de la famille au-dessus de trois personnes d'effectuer isolément leur voyage d'aller et retour.

En outre, il peut être délivré au chef de famille, en même temps que son billet, une carte d'identité lui permettant de voyager isolément à demi tarif entre le lieu de départ et le lieu de villégiature.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux gares et bureaux succursales de la Compagnie.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage Circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, valables 30 jours (délivrés toute l'année)

1re classe, 65 francs — 2e classe, 50 francs

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo-Saint Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

(1) Il est délivré pour l'extention de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol et retour de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits.

Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans, située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classes comportant une réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

Le billet d'aller, pour rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du Voyage Circulaire et au moins 4 jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

Facultés données aux voyageurs pour se rendre sur l'une des plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans.

1° *Billets d'aller et retour individuels.* Ces billets de toutes classes, valables 33 jours, avec facultés de prolongation moyennant supplément, sont délivrés du jeudi, qui précède la fête des Rameaux au 31 octobre à toutes les stations du réseau d'Orléans pour les stations suivantes :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-Labbé, Douarnenez et Châteaulin.

Réduction de 20 à 40 % suivant la classe et le parcours.

2° *Billets d'aller et retour collectifs de famille pour les stations balnéaires* délivrés du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 1er octobre inclus, à toutes les stations du réseau pour les stations ci-dessus, distantes d'au moins 60 kilomètres de la gare de départ et aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble.

Validité deux mois avec faculté de prolongation.

Réduction 20 à 50 % suivant le nombre de personnes.

Faculté pour le chef de famille de revenir seul à son point de départ et de voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

3° *Billets d'aller et retour collectifs de famille de grandes vacances* délivrés à dater du 1er juillet au départ des gares distantes d'au moins 125 kilomètres, et valables sans supplément, jusqu'au 1er novembre inclus.

Réduction des aller et retour ordinaires pour les trois premières personnes de 50 % pour la quatrième, et de 75 % pour la cinquième et les suivantes, sans que, toutefois, la réduction par personne puisse excéder 50 %.

Faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Mêmes facultés que ci-dessus pour le chef de famille.

Voyage collectif nécessaire pour trois personnes seulement.

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNEREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS. — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRERES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Banlieue de Paris

Grace à la mise en service récente de deux nouvelles voies entre Villeneuve-Saint-Georges et Brunoy, la Cie P.-L.-M. se trouve maintenant à même d'apporter d'importantes améliorations à son service de Banlieue.

Ces améliorations, mises en vigueur dès le 1er Mai, seront certainement fort appréciées.

C'est dans la Banlieue desservie par cette Compagnie que se trouvent les charmantes localités de l'Yerres et la forêt de Senart ; les rives de la Haute-Seine (Le Coudray, Seine-Port, etc...) Melun et ses environ (chateau de Vaux-le-Vicomte, abbaye de Dammarie-les-Lys) ; le palais de Fontainebleau et sa forêt, une des merveilles de la France.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

11me ANNÉE. — N° 252 16 AOUT 1907

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

André Chaumeix..... Le mouvement catholique et le décret du Saint-Office 209

René Henry..... La Hongrie, la Croatie et les nationalités..... 216

P. Chemin-Dupontès.... Le commerce des colonies françaises en 1906..... 234

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Les affaires du Maroc. — *Les massacres de Casablanca. Les mesures de répression de la France et de l'Espagne. Nouvelles provocations marocaines. Le bombardement de Casablanca. L'attitude des puissances signataires de l'Acte d'Algésiras. La presse et l'opinion en Espagne. Casablanca. Sa situation. Son importance économique*..... 246

Renseignements politiques. — France. *Les marins japonais à Paris.* — Allemagne. *L'entrevue de Swinemünde.* — Angleterre. *Les constructions navales.* — Italie. *L'émigration italienne.* — Indo-Chine. *L'internement de Tanh Taï.* — Corée. *Le protectorat japonais en Corée.* — Algérie. *Le rachat de l'Est Algérien*..... 266

Renseignements économiques. — *Le commerce extérieur de l'Allemagne en 1906.* — *Le commerce extérieur de la Belgique en 1906.* — *La production houillère de la Chine*..... 275

Nominations officielles..... 277

Bibliographie. — Livres et Revues..... 279

CARTES ET GRAVURES

Hongrie. — *Carte physique et carte des nationalités*..... 220-221

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — *Téléph.* 732.84.

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale 20 francs

La Livraison : *France :* 0,75 *Etranger :* 1 fr.

Au COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE, 19-21, rue Cassette, PARIS

Guides Madrolle

TONKIN DU SUD, HANOI..... **10 francs**

Un travail historique, anthropologique, et sociologique du peuple anamite précède les itinéraires. Le voyageur aura tous les renseignements pour visiter en détail la belle capitale moderne, **Hanoï**, la ville industrielle de **Namdinh**, les cités anciennes de **Ko-Loa**, de **Thang-Long**, de **Hoa-Lu**, et excursionner dans les jolis sites de **Da-Phuk**, de **Bavi**, de **Chiné**, de la **Rivière Noire** et du **Thanh-Hoa**.

CHINE DU SUD, PORTS DU JAPON..... **12 francs**

Le Touriste trouvera les indications nécessaires pour visiter les pays de l'**Extrême-Orient**, et pour pénétrer en Chine par le **Si-Kiang**, ou par le **Fleuve Bleu** — HONG-KONG, CANTON, MACAO, CHANG-HAÏ, HAN-KÉOU.

CHINE DU NORD, CORÉE, LE TRANSSIBÉRIEN..... **12 francs**

Le Guide prend le voyageur à **Chang-Haï** et lui fait parcourir toutes les excursions autour de **Pékin** et celles de la **Chine septentrionale** et **occidentale**; il le conduit jusqu'en Europe, à travers la **Mandchourie**, la **Sibérie**, la **Russie** et l'**Allemagne**. — **Tien-Tsin**, **Pékin**, **Séoul**, **Moscou**, **Varsovie**, **Berlin**.

INDO-CHINE, HARAR, INDES, CEYLAN, SIAM, CHINE MÉRIDIONALE. **18 francs**

Le Guide décrit chaque escale de l'itinéraire **Marseille** à **Canton**; le passager désireux d'étendre le cercle de ses excursions pourra gravir les hauteurs de l'**Ethiopie**, visiter les temples somptueux de l'**Inde méridionale**, aller dans les sanatoria de **Ceylan**, parcourir les villes mortes du **Siam**, étudier les ruines grandioses laissées par la civilisation khmer, remonter le **Fleuve Rouge** jusqu'en **Chine** et séjourner à **Canton**.

MONOGRAPHIES : Rudiments de la langue Chinoise, 2 fr. 50. — La Corée, 3 fr. — Les voyageurs Chinois, 1 fr. — L'Art chez les Chinois, 1 fr. — L'Histoire de la Chine, 1 fr. — Sud de la Chine, 3 fr. — Nord de la Chine, 3 fr. — Le Sud du Yun-nan, 2 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de ville de Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, des billets demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point d'entrée en Espagne et Cerbère-Port-Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec les carnets de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire tracé au gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu soit par le même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points à l'aller et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

A dater du 1er janvier 1907 l'Administration de la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, reçoit elle-même et sans intermédiaire les insertions relatives à la publicité commerciale, industrielle et financière.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE MOUVEMENT CATHOLIQUE

ET LE DÉCRET DU SAINT-OFFICE

Le décret du Saint-Office, publié le 4 juillet 1907, a pour objet de signaler soixante-cinq propositions doctrinales, recueillies dans les controverses de ces derniers temps et jugées contraires à l'enseignement de l'Eglise. C'est une œuvre d'une portée générale, en ce qu'elle vise des discussions nées à la fois en Allemagne, en Italie, en France, et répond à des tendances de la science religieuse qui sont internationales. Mais c'est une œuvre strictement théologique. La politique n'y a aucune part.

Ce qui a pu faire dire le contraire, c'est que le décret du Saint-Office a été communément traité de *Syllabus*, et que ce mot n'a pas cessé d'avoir une mauvaise réputation. Telle est la répercussion lointaine d'une politique étroite, que le décret publié sous le pontificat de Pie X a souffert du souvenir laissé par l'intransigeance de Pie IX. Entre le *Syllabus* de Pie IX et le nouveau document du Saint-Office, les différences pourtant sont manifestes. Le document pontifical du 8 décembre 1864, qu'avait précédé l'encyclique *Quanta cura*, traitait de politique et de philosophie; il édictait une sorte de condamnation de la société moderne, et pour qu'il eût plus de force enfin, il émanait du Souverain Pontife lui-même. Au contraire, le décret du 4 juillet 1907 n'a ni cette envergure, ni cette véhémence : c'est un modeste catalogue, rédigé par la congrégation des cardinaux inquisiteurs, non signé par le Pape et consacré uniquement à des controverses de théologie. A tout prendre, le Souverain Pontife est ici dans son domaine par excellence, et il n'est pas d'études spirituelles où il ait davantage qualité pour intervenir.

Etait-il nécessaire, était-il opportun d'intervenir? C'est la question que se posaient les princes de l'Eglise eux-mêmes et que se posent les profanes. En présence du vaste mouvement

de libéralisme religieux dont il était le témoin, le pape Léon XIII, dans les dernières années de sa vie, avait bien pensé que, sans rien brusquer, il serait peut-être utile de signaler certaines erreurs contenues dans les travaux des novateurs : il avait donné des instructions pour qu'un *Syllabus* fût préparé ; mais ce travail, il le savait, serait long. Léon XIII ne l'a pas publié Pie X a publié le sien. On ne peut guère attribuer cette décision à un goût particulier pour les discussions intellectuelles ; on connaît assez les penchants simplement religieux et mystiques du Pape. Faut-il croire à une intervention pressante du cardinal Merry del Val? Le jeune secrétaire d'État porte, dit-on, un grand intérêt aux problèmes de critique ; mais les soucis de sa charge lui laissent sans doute peu les loisirs des recherches personnelles et ne lui permettent que le goût des solutions. Ces dispositions étaient celles de plusieurs personnes de l'entourage du Pape. En vain certains cardinaux expérimentés conseillaient d'attendre et de laisser au temps le soin de faire son œuvre. Les dernières manifestations du mouvement catholique intellectuel ont servi d'argument décisif aux partisans d'une intervention officielle, et si quelque chose aide à comprendre le décret du Saint-Office, ce sont les événements qui ont précédé et précipité sa publication.

***

Pendant longtemps le pape Pie X s'est contenté, à l'égard des catholiques intellectuels, de blâmes, de mises à l'index, de condamnations particulières. Ce qu'il avait été à Venise laissait aisément deviner que, élevé au Pontificat, il n'aurait pas d'attrait pour les travaux de la critique religieuse, ou pour les tentatives des novateurs. Mais il avait bien des manières de manifester ses sentiments. Il a commencé par des mesures individuelles. Dès 1903, on a appris la condamnation des ouvrages de l'abbé Denis, de l'abbé Houtin, de l'abbé Loisy ; en 1905, celle d'Herman Schell ; en 1906, celle du P. Tyrrell et du *Santo* de Fogazzaro. Le mouvement, que le Vatican essayait d'arrêter, paraissait de plus en plus européen. S'il était plus particulièrement critique et historique en Allemagne et en France, il gardait en Italie un caractère réformiste et moral. La jeunesse catholique se groupait autour de l'abbé Murri, tandis qu'une revue, à laquelle le patronage de Fogazzaro donnait à la fois de l'autorité et une signification bien nette, le *Rinnovamento*, se fondait à Florence. Sur les instances de quelques intransigeants, Pie X s'est décidé au mois d'avril dernier à

blâmer et l'abbé Murri, qui a, malgré tout, poursuivi sa propagande, et le *Rinnovamento*, qui n'a pas cessé de paraître. On parlait déjà d'un *Syllabus*, on le préparait; mais on ne croyait pas à sa publication prochaine. Il semblait même que Pie X, dans ces délicates questions de critique et d'histoire, n'agît qu'avec une prudente réserve. Le *Syllabus* restait une menace.

Deux événements qui ont fait impression au Vatican ont contribué peut-être à en presser la publication : l'affaire de l'Index en Allemagne et celle des séminaires en Italie. De nombreux catholiques allemands, après avoir organisé, comme on sait, une souscription pour élever un monument à Schell, avaient signé une pétition demandant la réforme de la procédure de l'Index. La réforme était raisonnable, et réclamée sous une forme correcte et loyale. La pétition devait être imprimée et envoyée à tous les évêques d'Allemagne, après avoir été soumise au Pape. Elle marquait, dès le début, la confiance des signataires dans les préceptes généraux de la foi; elle souhaitait seulement des garanties sérieuses pour les écrivains soumis à l'Index, et en particulier le droit de présenter leur défense. Au Vatican, les intransigeants ont affecté de voir là un véritable complot, et par une tactique dont l'habileté est contestable, ils ont empêché la pétition d'arriver à Rome en la dévoilant d'avance, et en donnant ainsi au mouvement qu'ils réprouvent la plus large publicité. En tout cas, l'émotion soulevée à Rome fournissait une occasion nouvelle de plaider en faveur d'une intervention doctrinale.

L'argument tiré des séminaires italiens n'était pas moins impressionnant. Depuis plusieurs mois déjà, les évêques italiens signalaient dans les séminaires d'Italie des courants favorables à des travaux de critique moderne, et cette nouvelle a été d'un effet considérable dans les milieux du Vatican. Tant que les controverses sont restées entre savants, entre théologiens, des blâmes, des avertissements, des condamnations personnelles paraissaient suffisantes. Mais qu'arriverait-il si le jeune clergé se laissait tenter à son tour par des théories au moins imprudentes? La question était d'autant plus pressante que Pie X avait entrepris une réforme des séminaires, et que, par une rencontre imprévue, certains des prêtres dont il s'était servi pour faire triompher ses idées morales étaient précisément les moins hostiles aux doctrines modernes en matière de critique religieuse. Un grand effort semble avoir été tenté alors par les ennemis des novateurs. Dès le mois de juin, ils remportaient une victoire significative en obtenant la révocation de Mgr Fracassini.

Cette révocation a eu beaucoup de retentissement, en raison de la personne même du prélat qui était frappé. Il y avait vingt ans que Mgr Fracassini était supérieur du grand séminaire de Pérouse; il l'avait complètement réformé; il lui avait rendu une prospérité magnifique. Sous le pontificat de Léon XIII, il avait été nommé consulteur de la commission biblique et le même Pape, au moment de mourir, se proposait de l'appeler à occuper la chaire d'exégèse à l'Apollinaire. Ainsi, par la suite même des charges qu'il avait remplies, Mgr Fracassini était le représentant des tendances admises par le pape Léon XIII. Les ennemis de son enseignement et de ses méthodes ont, dès l'avènement de Pie X, empêché sa nomination; ils ont, ensuite, obtenu qu'il fût révoqué à la fois de la commission biblique et de la direction du séminaire de Pérouse. C'est assez dire avec quelle passion ils ont entrepris de remettre la main sur les séminaires et de procéder à une revision de l'enseignement. Plus que les controverses des livres de France, ces événements d'Allemagne et d'Italie, d'un caractère moins théorique, et touchant de fort près à l'organisation du catholicisme dans deux pays sur lesquels le Vatican a les yeux fixés, ont achevé de décider le Saint-Office et ont permis d'émouvoir le Pape. Brusquement, par un de ces coups de surprise dont le présent pontificat offre plus d'un exemple, le décret a paru.

***

Ce serait l'œuvre d'un théologien de profession d'examiner une à une les soixante-cinq propositions du décret et de dire d'où elles sont tirées. Le décret est, en effet, conçu de telle sorte qu'aucun historien n'est nommé, que les propositions signalées comme étant des erreurs paraissent énumérées sans qu'on en puisse distinguer l'ordonnance et qu'elles semblent souvent des résumés de chapitres ou d'ouvrages, plutôt que des citations textuelles. Où ont paru les propositions visées? Dans quels ouvrages figurent-elles? En quel lieu et par qui ont-elles été enseignées? Quelle est leur portée? Autant de questions que des spécialistes pourront résoudre : il est bien souhaitable qu'un pareil travail tente quelqu'un d'entre eux.

Pour le profane qui lit simplement le décret, ce qui est d'abord frappant, c'est la forme même où sont établies les propositions. Le décret n'affirme pas ce qui est; il note simplement une série de propositions qu'il proclame erronées; il apporte soixante-cinq négations. Cette méthode laisse une certaine part à l'interprétation. De ce qu'une proposition est tenue

pour fausse, il ne suit pas nécessairement, chacun le sait, que la proposition contraire soit rigoureusement exacte. Il y a place pour bien des nuances; une assez large marge est encore laissée à la critique, et l'on a pu rappeler à ce sujet l'histoire de deux gloses assez différentes du *Syllabus* de 1864 que Pie IX avait trouvées toutes les deux dignes d'être approuvées.

Une seconde remarque, c'est que ces soixante-cinq propositions forment une table des matières très inégale. On trouve pêle-mêle des propositions relatives aux sacrements, au baptême, au mariage, à l'Eucharistie, aux Pères du Concile de Trente, à Paul, à Pierre, à la constitution de l'Eglise. On relève des propositions tout à fait générales et singulières par le rapprochement des idées comme celle-ci : « L'Eglise se montre l'ennemie des progrès des sciences *naturelles* et *théologiques*. » On relève un certain nombre de propositions qu'on ne s'étonne pas de voir réprouver, mais dont on ignore l'origine, comme celle, par exemple, qui fait de l'Eglise enseignante la servante de l'Eglise enseignée. Mais il en est d'autres que le lecteur comprend plus difficilement. On pourrait croire, à lire la proposition XXXIX, que, selon le décret, le Concile de Trente a eu sur l'origine des sacrements *les mêmes vues* que les historiens modernes. On pourrait conclure de la proposition XII, que l'historien ne peut rien étudier de la Bible avec les procédés critiques qu'il emploie pour les autres documents humains. On entend très mal enfin la proposition XI, beaucoup plus grave, aux termes de laquelle l'inspiration qui s'étend à toute la Bible » en garantit toutes et chacune des parties de toute erreur ». On considérait, en effet, que la vérité de la Bible s'appliquait strictement à ce qui est religieux ou moral, ce qui est évident pour tout catholique, mais nullement aux lois scientifiques. Prise à la lettre, la proposition XI serait non seulement peu compréhensible pour le public, mais elle irait directement à détruire dans le monde catholique toute critique exégétique et réduirait l'enseignement à n'être que la paraphrase de conclusions *a priori*.

Mais il faut l'avouer, ce sont là des conséquences extrêmes, où le décret du Saint-Office n'entraînera sans doute pas. Il est peu probable que l'enseignement, en général, et l'exégèse, en particulier, subissent par la publication du décret un coup aussi fatal. L'intérêt même de l'Eglise s'y oppose. L'histoire, la critique, ne sont pas tout entières aux mains de ceux à qui s'adresse le décret. Les exégètes catholiques ont été, en ces dernières années, nombreux et brillants, ils n'ont pas cependant été les seuls. Leur science est partagée par des savants non croyants et que n'atteint pas le décret du Saint-Office. Si

les catholiques abandonnaient l'étude des sciences religieuses, elle se poursuivrait sans eux. C'est une conséquence que le Vatican ne veut assurément pas. Comme le dit en termes fort nets et fort clairvoyants un évêque, le décret *Lamentabili sane exitu*, s'il est un guide sûr pour la défense de la foi, est aussi un témoin de la variété, de la subtilité, de la précision que révèlent les attaques du doute; il rappelle avec autorité l'obligation où sont les catholiques de se mettre en mesure d'y répondre par une connaissance approfondie des origines bibliques et de la théologie. En un sens, on a même pu dire que le décret était un encouragement à la critique. On a fait remarquer en outre qu'un document comme le décret du Saint-Office, rendu par une congrégation, n'engage nullement l'infaillibilité pontificale, ni l'Eglise. Semblable en l'espèce aux décrets qui ont condamné Galilée ou Copernic, il indique surtout des tendances, qui seront accueillies avec joie par certains, avec regret par d'autres, mais qui n'ont rien d'immuable. Il tempérera certains zèles; il affligera même des consciences; il gênera dans le présent : il n'engage pas l'avenir. Avec la suite des événements et des travaux, avec l'expérience, l'Eglise, qui n'est pas liée par ce texte, peut apporter au décret du Saint-Office les changements qu'elle jugera nécessaires. Ce sont là de ces œuvres lentes, comme l'histoire de l'Eglise en a tant connu : elles dépassent les résolutions des congrégations et souvent même la durée des pontificats.

***

Pour le moment, le décret du Saint-Office, s'il n'a pas été reçu partout avec le même contentement, a été partout reçu avec respect. Comment en pourrait-il être autrement, quand le caractère du mouvement intellectuel est d'être favorisé par des catholiques qui prétendent demeurer fidèles à l'Eglise? Si le Pape se trouve en présence d'historiens hardis qui vont jusqu'au bout de leur pensée, il ne se trouve nulle part en présence de révoltés. En Allemagne, en Italie, en France, nul parmi les critiques modernes n'oppose de résistance aux blâmes dont il est l'objet; chacun au contraire, par un acte de liberté supérieur, obéit docilement. C'est un mouvement de croyants, qui gardent intactes leur foi dans leur religion et la confiance dans des méthodes qu'ils pensaient employer en serviteurs dévoués de l'Eglise. Le décret ne déterminera donc nulle dissension. C'est ce qui rendait encore une intervention officielle du Vatican plus délicate, et c'est sans doute ce qui a

motivé les adoucissements de forme et de fond, qui caractérisent certaines parties du décret. Pour ne citer qu'un exemple pris en France, l'une des revues qui avait montré le plus de zèle intellectuel et conquis par sa dignité et son indépendance le plus de sympathies, la revue lyonnaise *Demain*, suspend sa publication afin de ne pas accroître le trouble qui peut être nuisible dans l'état présent de l'Eglise de France, afin de laisser le calme se rétablir et les intentions paraître dans toute leur pureté. Mais elle renaraîtra plus tard. Le décret, en effet, simple opération de police doctrinale, ne tranche pas tous les problèmes critiques; il n'y prétend pas; au contraire, il reconnaît officiellement leur existence. Il y a là désormais une série de questions d'un haut intérêt, et dont le sort s'impose à l'attention. Il n'est pas impossible qu'un jour la science religieuse et l'Eglise se retrouvent en complète harmonie. A travers les péripéties qu'entraînent la lutte des passions et les intérêts de partis dans la marche du monde et jusque dans le gouvernement pontifical, l'Eglise a manifesté depuis des siècles une force éminente d'adaptation. Un grand politique — qui était cardinal — avait pris pour devise : « Le temps et nous. » C'est la maxime de l'Eglise. C'est aussi, précisément, celle des savants.

André Chaumeix.

LA HONGRIE, LA CROATIE
ET LES NATIONALITÉS

I. — Comment les Magyars peuvent être pris entre deux feux et comment la « coalition » a su éviter ce danger pendant la dernière crise austro-hongroise. — L'hostilité des non-Magyars et du royaume de Croatie contre la majorité parlementaire de Budapest : donnée nouvelle du problème austro-hongrois.
II. — Les non-Magyars. — Les Allemands. — Les Slovaques : période électorale ; affaire Iouriga. — Les Serbes et les Roumains : la loi scolaire ; incident Vaïda ; opinion d'un député du Club des nationalités.
III. — Le royaume de Croatie. — Les élections de 1906. — Les 40 nouveaux délégués. — La loi des chemins de fer et la rupture.
IV. — Une vue hardie sur la politique générale austro-hongroise [1].

I

Depuis le début du siècle, les Magyars luttent en tacticiens hardis pour conquérir de plus en plus de droits, de libertés et de puissance dans l'ensemble habsbourgeois.

La formation du cabinet Wekerlé, où les chefs de la « coalition » actuellement victorieuse sont ministres, n'a pas marqué une paix, mais seulement — suivant le mot de Kossuth — une trêve entre Budapest et Vienne. Sans doute, les agences et les correspondants de journaux nous annoncent presque chaque jour que les deux ministères hongrois et autrichien sont sur le point de tomber d'accord en ce qui concerne le compromis douanier et économique ; mais il sera peut-être difficile, cette première étape une fois parcourue, d'atteindre le vote parlementaire, de mettre d'accord le Reichsrat et le Parlement hongrois. Et puis, en mettant les choses au mieux et en supposant le compromis conclu, l'harmonie sera encore loin d'être établie entre les deux capitales. La difficulté fondamentale, la difficulté militaire, a été ajournée et non tranchée. Dès cet été, le ministère hongrois insiste pour qu'un projet de loi sur les garanties constitutionnelles soit déposé à la Chambre de Budapest, et le roi rappelle les engagements pris au sujet d'une réforme électorale. En prévision de la crise qui se produira tôt ou tard, le ministère de Budapest voudrait perfectionner, réparer les fortifications constitutionnelles hongroises, et les hommes d'Etat de Vienne

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col. : Le Congrès de Fiume* (16 novembre 1905) ; *Les Magyars et les nationalités* (1er mars 1906) ; *Chez les Croates* (1er mai 1906) ; *La situation politique en Hongrie* (1er mars 1907).

tentent d'introduire dans la forteresse parlementaire de Pest des éléments qu'ils espèrent hétérogènes et animés d'un esprit nouveau.

Or, les Magyars sont dans la situation d'une troupe qui lutterait à flanc de coteau contre un adversaire maître des crêtes et qui aurait un intérêt primordial à ne pas être attaquée par les foules de la vallée. J'ai dit ici comment la « coalition » avait jusqu'ici compris cette situation et avait tenté de rallier les nationalités non-magyares du royaume de Hongrie proprement dit et de se faire un allié du royaume uni de Croatie : notamment, à la suite du Congrès de Fiume, un pacte fut conclu entre les partis hongrois de la « coalition » et des partis croates et serbes, dès lors appelés « résolutionnistes ».

En effet, si les populations non-magyares, qui constituent la majorité des habitants des royaumes de la couronne de saint Etienne, n'ont pas une importance politique proportionnelle à leur nombre, elles peuvent cependant jouer dès maintenant un rôle appréciable. Dans le Parlement du royaume de Hongrie proprement dit siègent des députés qui se disent roumains, slovaques et serbes. Quand ce Parlement siège comme Parlement commun aux deux royaumes de Hongrie et de Croatie, il est augmenté de 40 délégués croates et serbes élus par la Diète de Zagreb (Agram en allemand et Zagrab en magyar). Il est de l'intérêt évident des partis de la « coalition » que ces divers députés ne soient pas — à un moment de lutte — leurs ennemis et les alliés de Vienne.

Pendant toute la dernière crise, les quelques députés des nationalités non-magyares au Parlement de Hongrie ne furent pas hostiles à la « coalition ». Ils auraient pu, s'ils l'avaient voulu, rendre des services au ministère Fejervary : il semble, par exemple, qu'au début de 1906, à cette mémorable séance où le vice-président Rakowski eut une si fière attitude et en quelques minutes marqua nettement la résistance et les droits de la « coalition », l'opposition résolue de quelques députés au sein du Parlement aurait donné le temps à la troupe du colonel Fabricius d'arriver avant la fin de la séance et de dissoudre autre chose qu'une Chambre absente. Les députés non-magyars ne cherchèrent pas à faire ainsi le jeu de la dictature. J'ai entendu dire à des Slovaques : « Nos persécuteurs sont les « juifs et les libéraux. Avec le parti catholique et le parti de « l'indépendance, tout changera. » D'autres Slovaques répondaient à un Tchèque qui leur conseillait de prendre parti pour le ministère Fejervary : « Nous avons profité de l'expérience « de 1849. La coalition a pour elle la grande majorité des

« Magyars. Le général Fejervary fait appel à des éléments « socialistes urbains et ruraux qui n'existent qu'à l'état « embryonnaire. Or Joseph II lui-même, dans toute sa puis- « sance, n'a pas pu briser la Hongrie. Nous nous contenterions « de menues concessions faites par la majorité parlementaire. » Le ministère Fejervary était d'ailleurs peu tolérant avec les nationalités. Il reprenait contre elles les traditions du parti « libéral ». Son ministre de l'Intérieur et son ministre de la Justice rédigèrent des circulaires contre ceux qui tentaient de faire élire des non-magyars. « Au point de vue des nationalités, Fejervary et la coalition, c'est tout un », me disait, en 1905, un Tchèque anti-magyar. Au contraire, Kossuth, au temps de la lutte soutenue par la « coalition » contre le ministère Fejervary, écrivait aux Roumains dans leur langue, comme on l'a appris au cours d'un incident amusant : le député roumain Vaïda lut un jour du roumain en pleine Chambre hongroise; on l'interrompit, et lui de sourire, sûr de son effet : « Ne peut-on plus lire ici du Kossuth? Je lis le texte d'une lettre que Kossuth nous a écrite! » — Or voilà qu'une loi scolaire vient d'exaspérer ces députés déjà irrités contre la « coalition », devenue maîtresse du pouvoir.

Jusqu'au printemps de 1906, le royaume de Croatie fut représenté à Budapest par 40 députés du parti national ou *magyaron* qui, dans les derniers temps, formaient, sous la présidence de M. Tomacitch, ami et ancien collaborateur de M. Khuen Hedervary, un « groupe croate indépendant ». On sait les liens qui existent entre le parti national croate, d'une part, et, d'autre part, Vienne et le parti libéral hongrois défenseur du compromis austro-hongrois compris au sens le plus strict. La « coalition » hongroise pouvait craindre que les 40 délégués croates, jusque-là neutres et dans l'expectative, ne prissent position contre elle. Or, aux élections qui eurent lieu en Croatie peu après celles de Hongrie, au printemps de 1906, une majorité « résolutionniste » entra à la Diète de Zagreb et envoya au Parlement de Budapest 40 nouveaux délégués, dont la majorité ont adhéré au pacte de Fiume. — A la suite du dépôt et du vote d'un projet de loi réglant l'emploi des langues magyare et croate dans le service des chemins de fer du royaume de Croatie, le pacte entre la « coalition » magyare et les « résolutionnistes » croates vient d'être dénoncé : Zagreb prend position contre Budapest.

Cet article est une étude sommaire de cette double brouille entre les Magyars et les nationalités non-magyares, des principaux événements qui l'ont amenée et suivie, des indications

qu'on peut en induire en ce qui concerne la politique générale hongroise et austro-hongroise.

II

Par députés non-magyars du royaume de Hongrie, on n'entend point ici tous les députés qui ne sont pas de pure race magyare. Il n'y a sans doute pas d'Européen — magyar ou autre — qui puisse actuellement se dire d'une race absolument pure. Parmi les Magyars, il y a de nombreux magyarisés : les Hunyades étaient probablement valaques ; Petœfi était serbe ; les Kossuth sont d'origine slovaque. Parmi les députés magyars, il en est qui sont de race et d'origine non-magyare — beaucoup notamment sont Juifs. Ce qui importe ici et ce qui importe en politique, c'est de savoir si les députés se considèrent comme représentants d'une nationalité distincte de la nationalité magyare ; s'ils cherchent à en défendre les droits et les intérêts : ce sont ceux-là seulement qui sont nommés ici non-Magyars [1].

Les Allemands ont des députés élus par les Saxons de Transylvanie ; mais ces députés ne se sont pas joints aux députés non-magyars. Ils ont coutume de se fondre plus ou moins avec les partis magyars ; ils se considèrent comme assez forts pour se faire respecter et ils sont les ennemis des Roumains qui les enclavent. Les Souabes du Bas-Danube, depuis si longtemps loyaux citoyens hongrois, si fidèles en 1848-49, mais agités, il y a quelques années, par des agitateurs pangermanistes, frémissent à nouveau. Une société de Fejertemplum (Weisskirchen) a été récemment poursuivie pour avoir, à une fête de sociétés de chant qui avait lieu à Temesvar, poussé des *Hoch* au lieu d'*Eljen*. Le comte Apponyi, fort influent chez tous les Allemands catholiques, est venu déconseiller la constitution d'un parti allemand en formation.

Les députés non-magyars roumains, slovaques et serbes ont formé un groupe des nationalités dont les Magyars ont refusé de reconnaître l'existence avec ses conséquences parlementaires. Au printemps de 1906, ils sont arrivés près de trente dans le Parlement actuel : une quinzaine de Roumains, sept Slovaques et quatre Serbes dont trois radicaux et le libéral Polit. Aujourd'hui, ils ne sont guère plus de vingt ; plusieurs ont été invalidés ou emprisonnés.

Les Slovaques sont arrivés en formulant leurs griefs coutu-

[1] Dans cet article, on entendra surtout sonner la cloche non-magyare. On connaît l'opinion magyare par les déclarations de M. Eugène Rakosi et du comte Albert Apponyi rapportées dans les *Quest. Dipl. et Col.* du 1er mars 1907, p. 267 et suiv., et dans le *Temps* du 9 juin 1907 (*La Hongrie et les nationalités*).

HONG

Carte physique et ca

d'après des docu

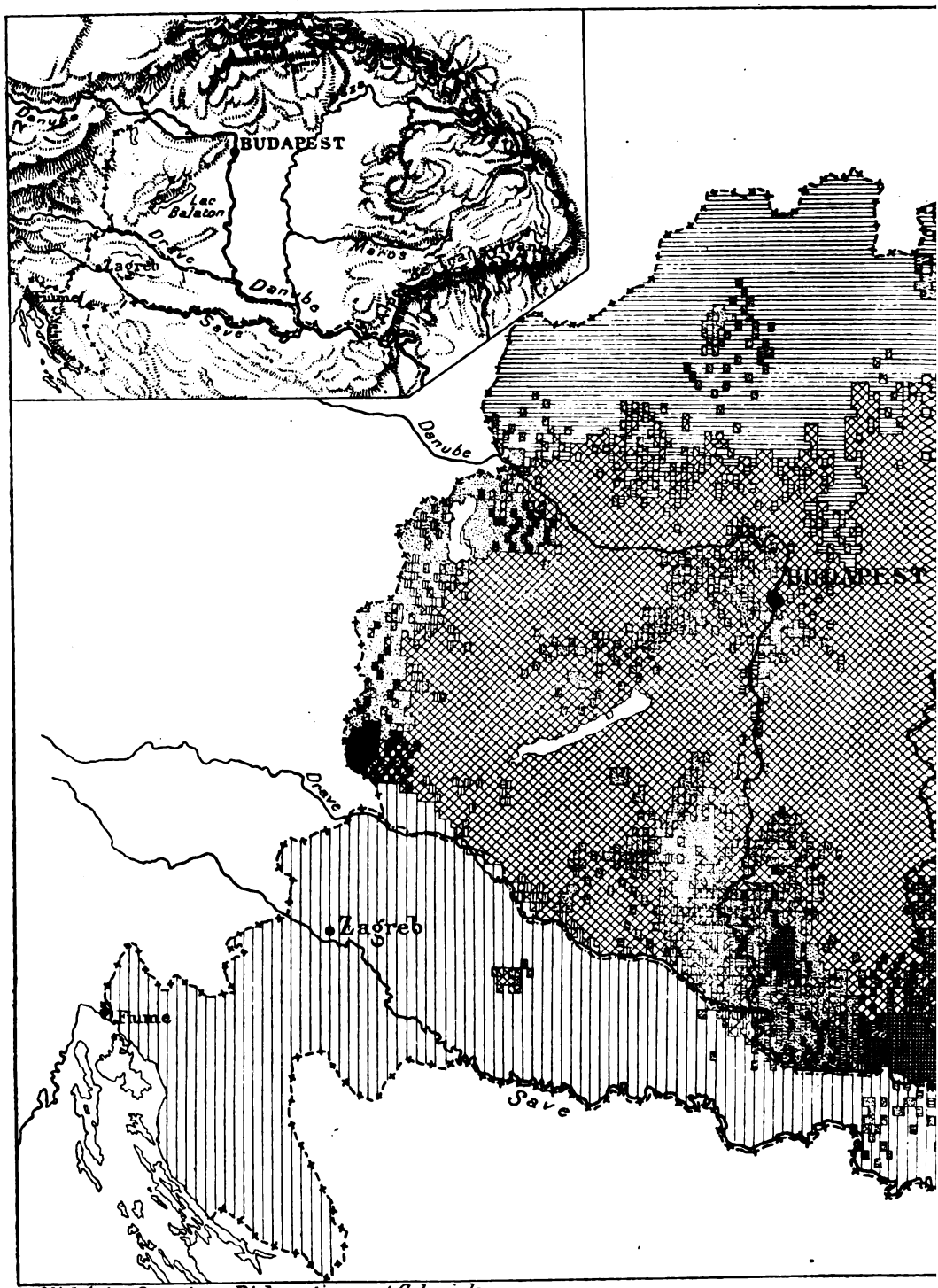

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales

GRIE

arte des nationalités

uments hongrois

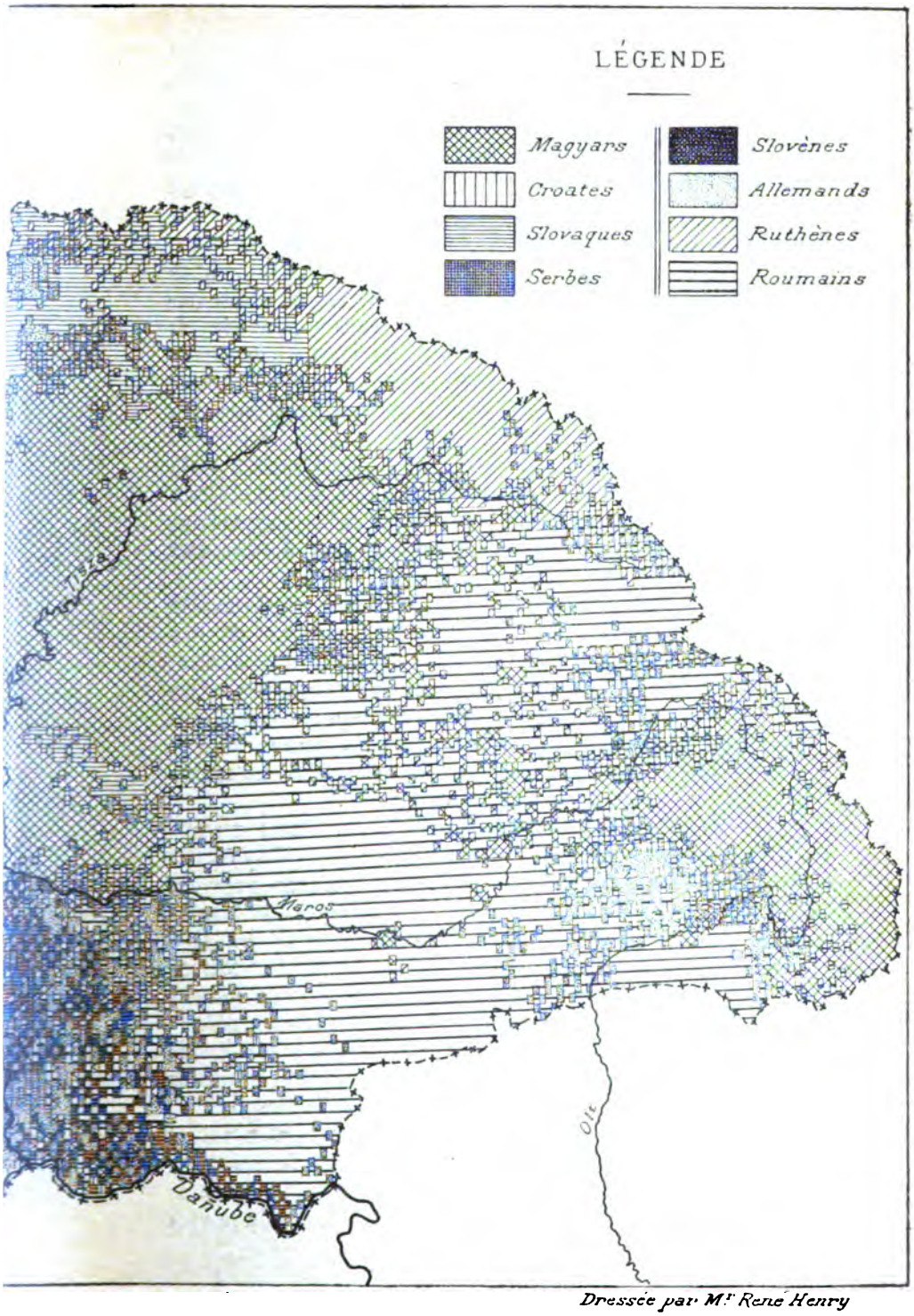

Dressée par Mr René Henry

miers contre la magyarisation par l'école, par l'administration et par les faveurs auxquels venait de s'ajouter, une fois de plus, leur périodique grief sur la façon dont les élections sont faites : candidats arrêtés et expulsés, électeurs qu'on empêche de voter, salle de vote entourée de gendarmes et de soldats, résultats falsifiés. L'affaire Iouriga acheva de les rendre hostiles. Le curé Iouriga, élu dans une circonscription rurale du comitat de Pozsony (Presbourg), fut poursuivi pour avoir, pendant la campagne électorale, excité les électeurs contre la nation hongroise. « J'ai demandé l'application de la loi hongroise des na- « tionalités de 1868! — Oui, mais vous l'avez demandée de « façon hostile à l'Etat hongrois. » Il fut condamné à deux ans de prison. Au moment où fut demandée la suspension de l'immunité parlementaire, il était parti pour l'Amérique. Au moment où elle fut accordée, il était de retour. Ce fut une séance étrange. Le chef du parti démocratique hongrois parla en sa faveur. Il y eut contre lui une majorité écrasante. Cette affaire eut à Prague, où certains chefs de la gauche magyare ont tenté de trouver un point d'appui secondaire, un douloureux retentissement.

La loi scolaire qui fut, cette année, élaborée par le comte Albert Apponyi, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, votée et sanctionnée, toucha moins les Slovaques, dont les écoles sont bien peu nombreuses, que les Roumains et les Serbes, dont les églises orthodoxes et les communes entretiennent de nombreuses écoles, où est enseignée la langue maternelle. Les Saxons eux-mêmes, mécontents, rédigèrent un manifeste.

« Jusque-là, m'écrit le député Emile Nagy, l'Etat n'avait « aucune influence sur les écoles libres, et on pouvait y élever « les plus grands ennemis de la patrie, ce qu'aucun pays ne « souffrirait. » J'ai déjà dit quelles sont, d'après le comte Albert Apponyi, les deux idées essentielles de cette loi. Il a voulu défendre l'intérêt supérieur de l'Etat hongrois : laisser subsister en Hongrie des groupes d'individus qui ignorent la langue de l'Etat, c'est laisser subsister une source d'irrédentisme possible. Il a voulu défendre l'intérêt bien entendu des Hongrois non-magyars : tout Hongrois doit pouvoir occuper les charges de l'Etat; il ne le peut pas s'il en ignore la langue.

Les députés non-magyars du groupe des nationalités voient au contraire dans la loi un formidable instrument de magyarisation. La lutte se poursuit entre l'Etat magyar et les nationalités, âpre lutte pour la vie où l'un cherche à dominer et à absorber et les autres à survivre.

La loi nouvelle est, sur la plupart des points, plus impérative, plus interventionniste et plus efficace que la loi antérieure de 1879, et ceux qui en craignent les effets pensent que ses auteurs vont l'appliquer avec une énergie inouïe. — En voici les principales dispositions.

Tout instituteur est obligé de développer dans l'esprit des enfants l'amour de la patrie. L'école doit avoir un aspect bien hongrois. Aux jours de fête, il faudra arborer le drapeau hongrois. Sur les portes et à l'intérieur, on placera les armes de la Hongrie. Dans les salles de classe, il y aura des tableaux représentant des scènes de l'école hongroise. Le ministre de l'Instruction publique pourra fournir ces armes, drapeaux et tableaux. L'instituteur devra commenter ces derniers. Rien dans l'école ne devra avoir une tendance historique ou géographique étrangère (par exemple, une carte ou de la grande Roumanie ou des pays slaves). — Pour les Magyars, ce sont là des prescriptions dictées par le patriotisme le plus élémentaire. Pour bien des non-Magyars, au contraire, l'école va être revêtue d'une sorte d'uniforme insupportable.

Les registres et différents papiers de chaque école doivent être écrits en hongrois, et peuvent l'être aussi, si on le désire, en une autre langue. — C'est là une condition nécessaire de tout contrôle par les Magyars, — membres de commissions et fonctionnaires, — mais c'est en même temps un nouveau caractère magyar imposé.

En règle, ceux qui fondent et soutiennent les écoles peuvent décider quelle y sera la langue d'enseignement; mais une série de restrictions viennent singulièrement restreindre ce principe. Quand une école a eu le magyar pour langue d'enseignement, on ne peut plus en changer la langue. Les parents peuvent demander que leurs enfants soient instruits en magyar. Si 20 % des enfants sont magyars, le magyar devient une langue d'enseignement. Si la moitié des enfants sont magyars, le magyar devient la langue d'enseignement; toutefois, ceux qui fondent et soutiennent l'école peuvent faire instruire des élèves en langue maternelle non magyare. En tout cas, dans toute école et pour tout écolier dont le magyar n'est pas la langue d'enseignement, il doit être enseigné chaque jour, d'après un programme arrêté par le ministre, et cela pendant quatre ans. Pendant les deux dernières années, l'enseignement doit se faire exclusivement en magyar. — On conçoit aisément ce que les non-Magyars peuvent dire de ces dispositions : impossibilité pour de petits paysans d'apprendre ainsi à l'école primaire une langue nouvelle; ignorance des deux langues, conséquence

d'un pareil système pour la plupart d'entre eux. Certains vont même jusqu'à accuser les Magyars d'avoir voulu cette ignorance de façon à assurer en Hongrie la domination intellectuelle, partant économique, des Magyars, et aussi, dans le cas où, après la réforme électorale, la condition du droit de vote serait de savoir lire et écrire, leur domination politique. L'un d'eux me disait ; « Nous avons vainement demandé que tout au « moins l'obligation d'ouvrir une école d'Etat toutes les fois « où une école libre aurait été supprimée fût formellement « inscrite dans la loi : on veut nous priver d'instruction. »

Les instituteurs libres des églises et des communes — dont la situation était souvent misérable — deviennent fonctionnaires publics. Au point de vue du traitement et de tous les avantages matériels qui l'accompagnent (logement, jardin) ils doivent être traités identiquement comme les instituteurs d'Etat, dont la situation vient précisément d'être améliorée. Par contre, ils sont soumis à une série d'obligations. Ils doivent prêter le serment suivant : « Je jure au nom du Dieu vivant « que je serai inébranlablement fidèle à Sa Majesté mon roi « apostolique, à ma patrie hongroise, à sa constitution, à ses « lois; que j'exécuterai les ordres légaux des autorités de mon « pays; que je remplirai ponctuellement, consciencieusement « et sincèrement tous mes devoirs d'instituteur; que j'apprendrai à la jeunesse confiée à mes soins l'amour de la patrie « hongroise. Que Dieu me soit en aide ! » Une longue liste d'infractions est dressée. Il y a lieu à enquête disciplinaire si l'instituteur néglige l'enseignement de la langue hongroise, ou s'il ne l'enseigne pas suivant les règles légales; s'il emploie des livres interdits ou non autorisés: s'il attaque l'Etat hongrois, sa constitution, son unité, son indépendance, son intégrité territoriale, sa langue, ses armes et ses insignes, son drapeau, les religions, une des classes sociales, la propriété, le mariage; s'il engage à partager les propriétés privées ou publiques; s'il s'exprime de façon blessante contre la religion des élèves; s'il contrevient à la loi de 1903 sur l'émigration; s'il cause un scandale public; s'il est brutal avec les élèves; s'il n'est pas respectueux à l'égard des autorités supérieures; s'il ne remplit pas ses devoirs d'instituteur. Peu importe d'ailleurs qu'il ait commis l'une des fautes qui viennent d'être énumérées à l'école ou hors de l'école, en Hongrie ou à l'étranger. L'enquête peut être, en certains cas, faite par l'autorité scolaire. Mais l'Etat peut en tout cas et à tout moment s'en charger. Les peines sont : la réprimande, l'amende ou la privation de certaines augmentations de traitement, la révocation. En certains cas, l'instituteur

révoqué ne peut pas enseigner pendant cinq ans. En cas de révocation, la nouvelle nomination doit être approuvée par le ministre; elle est faite par lui au cas de deuxième révocation. Les cas où un prêtre ou ceux qui soutiennent ou administrent l'école seraient en faute sont minutieusement prévus : dans plusieurs de ces cas, l'école doit être fermée. — Des adversaires de la loi pensent que le traitement des instituteurs libres a été ainsi amélioré afin de rallier un certain nombre d'entre eux, de ruiner certaines églises et communes, et de soumettre à des règles encore plus strictes les écoles pour lesquelles il est nécessaire de demander une subvention à l'Etat.

En effet, si la commune ou l'église qui entretient l'école libre n'a pas de ressources suffisantes pour assurer le traitement de l'instituteur dans les conditions fixées par la nouvelle loi, elle doit, sous peine de fermeture, demander une subvention à l'Etat. Mais, dès lors, l'école est soumise aux règles suivantes : les cours doivent y durer six années et, chaque année, être faits pendant huit mois dans les écoles rurales et neuf mois dans les écoles urbaines; une série de matières — hongrois, morale civique, histoire, géographie du pays, arithmétique, — doivent être enseignées en magyar dès les quatre premières années; on doit se servir de livres de lectures patriotiques, autorisés par le ministre de l'Instruction publique. Si la subvention est supérieure à 200 couronnes, la nomination de l'instituteur doit être approuvée par le ministre.

La discussion de la loi fut orageuse. Les Roumains surtout combattirent désespérément le projet. On se souvient de l'incident Vaïda raconté par tous les journaux. Le médecin roumain Alexandre Vaïda lut, pour montrer les conséquences des attaques magyares suivies de ripostes roumaines, deux poésies, l'une magyare insultante pour les Roumains, l'autre roumaine, en réponse, insultante pour les Magyars. Cette citation passa à peu près inaperçue; mais le lendemain, la sténographie des débats était connue : l'orage éclata. Le Dr Vaïda expliqua en vain qu'il n'avait pas lu en séance tout ce qui se trouvait reproduit au texte officiel : « après qu'il eût lu une partie du texte rou-« main, un sténographe le lui demanda et par mégarde l'imprima « tout entier; lui-même, souffrant, n'avait pas pu revoir les « épreuves. » Le Dr Vaïda s'excusa et la Chambre lui infligea un blâme que votèrent les non-Magyars. Puis le comte Albert Apponyi déclara que les excuses du député roumain n'avaient pas paru assez sincères pour être suffisantes : il n'avait qu'un moyen de réparer, démissionner. La citation fut déclarée rayée du procès-verbal. Toute la dernière partie de l'incident se passa

en séance secrète. On tenta d'obtenir du club des nationalités l'expulsion du Dr Vaïda. Lorsque, quelque temps plus tard, ce dernier osa reparaître dans la salle des séances, il fut frappé et jeté dehors.

Pour rendre l'état d'âme des députés non-magyars, je ne puis mieux faire que de reproduire ici les déclarations inédites et toutes récentes de l'un d'eux, que je ne puis malheureusement pas nommer :

« On peut s'étonner que nous ayons blâmé le Dr Vaïda. Nous « ne pouvions pourtant que voter ainsi ou ne plus siéger. Il y « a dans le parti de l'indépendance des éléments incapables, « inexpérimentés et brutaux : nous sommes trop peu nombreux « pour lutter contre eux. A propos de la loi sur les subventions « destinées à développer l'industrie, un député roumain, l'avo- « cat Maniu, a demandé que ces subventions ne fussent pas « réservées aux seuls Hongrois. Un député hongrois l'a inter- « rompu : Que racontes-tu là (car tout le monde se tutoie à la « Chambre hongroise) : Tu es aussi un Hongrois ! Et comme « Maniu répliquait : Non, je suis un Roumain ! Une bande de « forcenés allaient se jeter sur lui quand le président Wekerlé, « qui passait, les a arrêtés.

« D'ailleurs, lorsque la majorité magyare actuelle se livre « contre nous à des actes de violence et d'excommunication, « elle sait parfaitement ce qu'elle fait. Elle s'efforce d'occuper « les masses magyares, de les détourner de leurs préoccupations « actuelles, de les exciter contre nous, de nous disqualifier. « D'où le mot qu'on prête au président Justh quand la séance « fut déclarée secrète (il suffit pour cela de vingt signatures) « avant la fin de l'incident Vaïda : Tout est manqué ! L'esprit « public se modifie en Hongrie. L'aristocratie hongroise veut « maintenir sa domination de classe en se faisant le champion « d'une domination de race : elle s'efforce de prouver qu'elle « est nécessaire pour nous mater.

« La situation économique et sociale est mauvaise en Hongrie. « Sans le dérivatif de l'émigration, qui est considérable et qui « draine les régions magyares aussi bien que les autres, il y « aurait en Hongrie des troubles agraires comparables à ceux « de Roumanie. Or, certains d'entre nous deviennent popu- « laires dans les masses magyares. Après un discours sur la « situation des employés de chemins de fer, l'un de nous a « reçu les remerciements de 319 d'entre eux. Tel autre a été « invité à parler devant un auditoire magyar et l'aurait fait si « l'administration ne le lui avait pas interdit. Les paysans ma- « gyars ne se querellent pas avec ceux des autres nationalités.

« La langue n'a pas la même importance pour eux que pour « les parlementaires. L'élément chauvin, c'est l'élément aris- « tocratique. Nous, nationalités, nous sommes démocratiques : « nous n'avons pas d'aristocratie et à peine de bourgeoisie. La « lutte est démocratique en même temps que nationale. Avec « la domination de classe disparaîtra la tyrannie de race. Le « suffrage vraiment universel serait le triomphe des socialistes « même dans nos circonscriptions roumaines. Une entente « entre les socialistes et nous est d'ailleurs possible. L'obstacle « est moins le collectivisme — bien théorique et lointain — « que la question religieuse. Mais nous pourrons transiger : « notre président, Théodore Mihalyi, ne s'est-il pas prononcé « pour la sécularisation des biens d'église? »

III

A la fin de 1905, après le vote par des députés croates réunis à Fiume (Riéka) de la résolution qui prit le nom de cette ville, un pacte fut — on s'en souvient [1] — passé entre plusieurs des chefs de la « coalition » hongroise et un certain nombre de partis du royaume de Croatie, les uns croates (parti national indépendant et parti du droit réunis sous le nom d'opposition fusionnée, parti progressiste, parti socialiste) et les autres serbes. A ces « résolutionnistes » alliés s'opposèrent, tout en continuant à se combattre les uns les autres, le parti national, ancien parti unionniste élargi, alors maître de la majorité et du gouvernement; le parti du droit pur du Dr Frank, le parti populaire des paysans des frères Raditch et le parti catholique.

On connaît aujourd'hui assez nettement, à la suite de discussions récentes, le pacte passé entre Hongrois et Croates.

D'abord, il semble bien que, du côté hongrois, les seuls chefs du parti de l'indépendance — M. Kossuth, le comte Albert Apponyi, M. Justh, M. Polonyi — ont négocié et se sont engagés. Le comte Andrassy, chef des libéraux dissidents, est resté hostile. M. Rakowski, un des chefs du parti catholique populaire, s'est montré dans les semaines de lutte implacable. Le baron Banffy a déclaré qu'il avait ignoré les négociations et qu'il blâmait le pacte : on ne traite pas avec la Croatie, qui n'est pas un Etat. Le pacte comportait essentiellement le maintien actuel de la *nagoda*, ou compromis croato-hongrois de 1868, l'avenir restant, bien entendu, réservé. L'avantage que les partis croates résolutionnistes devaient essentiellement

[1] *Chez les Croates* (*Quest. Dipl. et Col.* du 1er mai 1906, p. 601 et suiv).

tirer du pacte était la liberté électorale, et, au cas de victoire, le pouvoir. Cet avantage n'était d'ailleurs pas mince : au point de vue politique, la nagoda assure à la Croatie de très sérieuses libertés, à la condition que le ban et ses trois chefs de section (ou ministres) soient favorables [1]; l'occasion était offerte d'avoir un gouvernement nouveau collaborant avec une majorité transformée. De plus, M. Polonyi a raconté qu'au cas d'avantages obtenus de l'Autriche, on devait partager les dépouilles, et cela semble bien indiquer que si la Hongrie avait obtenu la scission complète de l'armée commune, la Croatie aurait dû avoir son armée nationale — comme à côté des honveds hongrois elle a ses domobrantzy.

Aux élections à la Diète de Zagreb, qui ont eu lieu au printemps de 1906, peu après les élections à la Chambre hongroise, le parti national fut vaincu. Sur 88 députés élus qui siègent à la Diète [2], furent élus :

22 députés du parti national ;

42 résolutionnistes, dont 19 membres du parti du droit, 8 serbes (6 indépendants et 2 radicaux) et 19 députés de nuances diverses ;

4 sauvages ;

20 députés du parti du droit pur.

Il était évident que les chefs du parti hongrois de l'indépendance avaient tenu leur promesse et avaient laissé toute liberté aux fonctionnaires, très puissants dans le corps électoral croate si restreint et si bizarrement composé.

Les résolutionnistes l'avaient emporté surtout à la périphérie et le parti du droit pur dans le comitat de Zagreb et dans les environs de Fiume.

Le groupe hétérogène de l'opposition coalisée apparaissait peu solide ; des polémiques s'engageaient entre l'*Hervatska*, organe du parti du droit, et l'*Obzor*, que dirigent maintenant les progressistes. On entrevoyait le moment où les 19 députés du parti du droit s'uniraient à nouveau au parti du droit pur, atténuant sa note antiserbe et donnant la majorité aux éléments modérés sur ceux qui suivent plus spécialement l'impulsion du Dr Frank. En échange, l'opposition coalisée devait vraisembla-

---

[1] Pour toutes les questions constitutionnelles croates, voir le livre, qui vient de paraître, de M. G. Horn : *Le compromis de 1868 entre la Croatie et la Hongrie* (Librairie de droit et de jurisprudence). La thèse croate y est exposée de façon très claire.

[2] A côté des *virilistes* ou membres de droit, si les virilistes n'avaient pas à peu près complètement perdu l'habitude d'y venir. Les députés élus seraient 90 si les Hongrois n'avaient pas supprimé en fait la représentation de Fiume. En 1906, le président d'âge, originaire de Fiume, exprima le vœu de voir le grand port représenté à nouveau à la Diète de Zagreb.

blement s'accroître de la plupart des députés du parti national qui — imitant son tuteur, le parti libéral hongrois — venait de prononcer sa dissolution. Toutefois une évolution très intéressante se produisait, celle de M. Krsnjavi, ancien ministre de l'Instruction publique, qui passait du parti national dissous non pas aux résolutionnistes, mais au parti du droit pur : « Jusqu'ici, expliqua-t-il en substance, je combattais la politique de M. Frank et j'étais ministériel parce que nous vivions sous un régime qui maintenait un certain ordre dans l'ensemble de la monarchie ; en faisant partie de cet ordre habsbourgeois, je savais que toutes ses forces concordantes nous soutiendraient. Aujourd'hui, le parti hongrois de l'indépendance attaque cet ordre, et nous ne pouvons plus compter sur un système menacé dans son ensemble. Je passe au parti qui défend les droits de la Croatie. Je ne puis souhaiter que la Hongrie se détache de l'Autriche en nous entraînant : nos intérêts économiques sont en Autriche ; les Slovènes et une partie des Croates y sont aussi. » Le parti du droit pur, devenu, à un certain point de vue, austrophile et antimagyar, paraissait appelé à un grand avenir, surtout si les résolutionnistes et les Hongrois commettaient quelque faute. Le Dr Frank jouait serré et se réservait.

M. Médakovitch, serbe indépendant, fut nommé président de la Diète, sans que le parti du droit pur s'opposât à sa nomination pour la raison qu'il était serbe ; le Dr Frank vota pour lui — quitte à exiger cette année qu'on ne parlât pas de « nation » serbe dans le texte de l'adresse.

Le parti du droit pur, qui ne reconnaît pas la nagoda, refusa d'être représenté à Budapest : il garda ainsi sa pleine liberté d'action, n'encourut aucune responsabilité, n'eut à s'imposer aucune compromission. Les 40 délégués furent 26 résolutionnistes et 14 membres de l'ancien parti national.

Les deux groupes, à tout prendre, magyarophiles partirent ensemble pour Budapest. A Zagreb ils laissaient un ban, M. Péïatchévitch, sur lequel pourraient compter les résolutionnistes : il était fils d'un ban qui n'avait pas laissé de mauvais souvenir ; il avait un programme agréable aux résolutionnistes : suffrage universel, extension des libertés politiques, liberté de la presse, réforme scolaire, réformes économiques. La dignité de vice-ban avait été reconstituée au profit d'un homme de valeur et sûr, le chef de section de l'intérieur, M. Nikolitch.

Mais le ministre croate dans le ministère hongrois, M. Joseph Josépovitch, appartenait à l'ancien parti national et les délé-

gués furent d'abord pilotés à Budapest par un Magyar, l'évêque uniate de Krijevatz, Mgr Drohobeczki. M. Wekerlé leur promit d'améliorer la situation matérielle de la Croatie, ce qui serait en effet la première des tâches à entreprendre. Chez M. Justh un incident se produisit; parce qu'un des délégués croates avait parlé en allemand, le président de la Chambre hongroise rappela énergiquement que le hongrois et le croate sont les deux seules langues qui puissent être employées entre Hongrois et Croates et il ajouta aussitôt que Hongrois et Croates doivent être unis contre l'adversaire commun.

Cette année, on s'est aperçu qu'il n'y avait eu qu'un baiser de Lamourette entre Hongrois et Croates. La brouille s'est produite au sujet d'une loi sur les chemins de fer. La loi décide que le croate sera la langue du service extérieur (nom des stations en croate, rapports bilingues avec les voyageurs, etc.); mais que tout employé devra savoir le magyar et que le magyar sera la langue du service intérieur (comptabilité, etc.). Théoriquement les Croates veulent que le croate soit la langue unique de leurs chemins de fer et qu'il existe à Zagreb une direction distincte. Croates et Magyars discutent à perte de vue sur des textes de la nagoda. Toutefois il ne faut pas oublier que les résolutionnistes ont traité sur la base du *statu quo* et ils reconnaissent que le régime nouveau est, à tout prendre, supérieur au régime antérieur. Ils auraient peut-être admis que le régime nouveau fût établi par décret. Mais ce qu'ils ne peuvent pas tolérer, c'est qu'une loi du parlement commun, qui n'a pas le droit de changer la nagoda, consacre une violation de cette nagoda. Sur ce point ils sont intransigeants : toutes leurs libertés constitutionnelles sont en question.

Quand le projet fut connu à Zagreb, on y fut indigné. Puis ce fut de la stupéfaction : les journaux hongrois déclaraient que M. Josépovitch avait agi d'accord avec le ban Peïatchevitch et le gouvernement croate. M. Wekerlé, à l'exposition de Petch, confirmait que M. Josépovitch lui avait dit être d'accord avec Zagreb. Aussitôt le ban démentait pareille affirmation : il n'aurait pas pris un parti aussi grave sans s'être mis préalablement d'accord avec sa majorité.

Alors s'engage à Budapest la bataille parlementaire qui, interrompue un moment — la question paraissant réservée par lassitude comme la question militaire entre la Hongrie et l'Autriche — reprend de plus belle. Les Croates ne parlent plus que de leur langue, surveillés par le président Justh, énergique mais impartial, derrière lequel son interprète se tient attentif. Ils font une véritable obstruction. Les Magyars se fâchent. En

quelques minutes, le vice-président Rakowski expédie une série d'orateurs qu'il fait asseoir à peine levés. M. Potochniak, qui ne comprend pas et continue, s'attire une affaire qui rappelle celle du roumain Vaïda. Enfin, une série d'articles sont retirés du projet : ils seront mis en vigueur par décret. Il y aura néanmoins loi, et la loi va être votée. Alors les Croates quittent Budapest et vont lutter à Zagreb.

Le ban Péïatchévitch est démissionnaire. Les trois chefs de section et six préfets sur huit se solidarisent avec lui. M. Frank et son parti continuent contre Budapest, la campagne qu'ils avaient entreprise dans le pays contre les Hongrois et les quarante délégués qui s'obstinaient à ne pas rompre avec les Hongrois. M. Tomacitch, ministre croate avant M. Josépovitch et, depuis, chef du groupe croate indépendant de la précédente législature et chef du parti national, déclare que l'exode des résolutionnistes et les déclarations du président Médakovitch sont correctes et étaient nécessaires. Les résolutionnistes abandonnent le terrain désormais mouvant de la nagoda et conservent ainsi des chances de se maintenir à côté du parti du droit pur qui, sans cela, les aurait probablement distancés, porté par l'indignation publique. Comme le déclare M. Nikolitch à un correspondant de la *Neue freie Presse*, il y a actuellement deux tendances : reviser intégralement la nagoda (résolutionnistes et derrière eux la majorité de l'ancien parti national); en finir avec la nagoda et s'en tenir à l'union purement personnelle avec la Hongrie (parti du droit pur). A l'autre pôle, mais ébranlant lui aussi la nagoda, M. Banffy déclare que le ban ne doit plus être qu'un simple gouverneur, un stathalter, et la Croatie une province.

En tout cas, quel malheur pour la Croatie de ne pas avoir su, pendant cette année de liberté, rompre avec son système électoral factice, qui est un jouet entre les mains d'un ban hostile, et organiser le suffrage universel.

Le nouveau ban, M. Rakodczay, n'a pu déterminer aucun homme politique à lui prêter son concours. Il a nommé chefs de section de simples fonctionnaires. Il a prorogé la Diète. D'après les uns, il va laisser faire les éléments de désordre et, à la faveur des troubles, proclamer la loi martiale et s'acheminer par la terreur vers la dissolution et de nouvelles élections : M. Tomacitch et la plupart des modérés recommandent la prudence. Quelques-uns soutiennent qu'il va seulement chercher à broyer les résolutionnistes également condamnés par Vienne contre qui ils s'étaient orientés et par Budapest avec qui ils viennent de se brouiller à mort; en même temps, il

cherchera à reconstituer un parti sans qu'on puisse encore dire s'il pourra refaire quelque chose comme l'ancien parti *magyaron* (sobriquet de l'ancien parti national dévoué aux Magyars) ou si on verra irrésistiblement grandir et trouver enfin leur soutien à Vienne les partis austrophiles. A la fin de 1905, M. Karel Kramarsch me disait : « Le sud de l'Autriche-Hongrie « est à remanier. L'occasion est peut-être proche pour les « Croato-Serbes. Les Hongrois veulent la séparation douanière « et le compromis hungaro-croate est basé sur l'union doua- « nière. Une fois cette base détruite, ce serait le moment de « marchander. C'est ce que ne comprennent pas les résolution- « nistes. C'est un pareil moment qu'ils choisissent pour se lier « les mains et faire de la politique sentimentale à la slave. Et « pourtant il y a de ce côté la possibilité de porter un coup « au cœur à la Hongrie. »

IV

L'attitude des Magyars n'est-elle pas, toute autre considération à part, inopportune ? Ne risquent-ils pas de se faire prendre entre deux feux ?

Déjà à Vienne s'organise — avec une aisance qui surprend les partisans impénitents de la théorie démodée de la dislocation de l'Autriche — un Reichsrat dont les principaux partis sont ou hostiles à la majorité actuelle de Budapest ou peu disposés à lui faire des concessions. Un député socialiste autrichien n'a-t-il pas récemment harangué en allemand les socialistes de Budapest et ne leur a-t-il pas conseillé de prendre le parti de l'empereur contre l'aristocratie magyare. N'entend-on pas dire par les chrétiens-sociaux : « Le compromis sera la « pierre de touche de nos rapports avec le gouvernement. Nous « n'admettrons qu'un compromis, bien meilleur que l'ancien. « Que le gouvernement le sache, s'il veut continuer à exister. » Et le baron Beck de déclarer qu'il ne tient pas à payer les compromis « un prix d'amateur ».

Tout cela, la majorité hongroise le sait. Comment donc expliquer cette attitude ? Je me contenterai de rapporter la réponse d'une personne qui connaît à fond son Autriche-Hongrie et dans l'opinion de laquelle il y a une âme de vérité :

« La rupture entre Vienne et les Croates a été l'œuvre d'un « homme qui faisait partie du ministère Fejervary et qui est « aujourd'hui le second de M. Kossuth, M. Szetérényi, secrétaire « d'État au ministère du commerce et des chemins de fer, auteur « du projet de loi sur les chemins de fer. Vienne, après avoir « cherché sous le ministère Fejervary à broyer la coalition,

« cherche maintenant à la dissocier quelque peu, mais surtout « à lui insuffler un esprit nouveau. Il n'y a en réalité que bien « peu de points de contact entre les anciens libéraux devenus « dissidents et les membres du parti de l'indépendance vrai- « ment animés de l'ancien esprit kossuthiste. Mais la sépa- « ration qui existe à l'état latent, la ligne de démarcation ne « suit pas les limites du parti de 1848 : elle coupe ce parti en « deux, laissant du côté des autres partis coalisés les aristocrates « et presque tous les chefs dont le nom et le prestige entraîne « encore la masse du parti et assure pour un temps son homo- « généité apparente. Vienne voudrait que l'esprit de 1867 « soufflât sur les hommes qui se réclament encore de 1848. Or « le parti de l'indépendance et la coalition avec lui vient de « détruire deux de ses atouts : l'atout des nationalités et l'atout « croate. Quand il luttait contre Vienne, il liait partie avec « Zagreb et Kossuth, écrivait aux Roumains dans leur langue. « Le parti de 1867, passif à l'égard de Vienne, se contentait « du pouvoir sur les nationalités et sur la Croatie. Le parti de « 1848 a voulu devenir actif à l'égard de Vienne : il a dû faire « des concessions aux nationalités et à la Croatie. S'il se « montre aussi autoritaire que son prédécesseur sur tout le « territoire de la Couronne de saint Etienne, c'est qu'il y a « régression et qu'il se prépare à agir comme son prédéces- « seur à l'égard de Vienne ou que Vienne est sur le point de « l'y contraindre. »

Que la Hongrie, après avoir lutté pendant plusieurs années contre Vienne, transformé son personnel politique et obtenu maintes concessions, cherche à prolonger et à consolider la trêve conclue l'an dernier par ses nouveaux chefs, ce serait là une politique bien conforme à son génie à la fois intransigeant et doué du sens des réalités : elle sait tantôt menacer et tantôt attendre.

Que l'Autriche cherche à empêcher une entente entre Magyars et Slaves, en partie en ramenant et en partie pour ramener la coalition à la politique des « libéraux », c'est très vraisemblable : habilement exploitée et complétée par une lutte autrement sérieuse entre l'aristocratie et la démocratie magyares, la division entre Budapest et les Jougo-Slaves pourrait contribuer à consolider l'ensemble habsbourgeois, comme — dans un tout autre esprit — la loi du suffrage universel a consolidé l'Autriche.

René Henry.

LE COMMERCE DES COLONIES FRANÇAISES

EN 1906

Nous avons dans un précédent article [1] donné les résultats connus à la fin de juin dernier sur le commerce de 1906.

Grâce aux renseignements reçus depuis, nous pouvons maintenant terminer cette étude, et après avoir examiné le commerce des colonies que nous avions dû négliger, établir la situation économique exacte de l'ensemble des colonies françaises pendant l'exercice écoulé.

AFRIQUE OCCIDENTALE

Des colonies qui forment le gouvernement général de l'Afrique Occidentale, il nous reste seulement à voir la *Guinée française*.

Bien qu'à la première apparence les chiffres du commerce total, en diminution sur ceux de 1905, ne concordent pas avec les progrès que nous annoncions il y a quelques semaines, en réalité ces derniers n'en existent pas moins. L'année précédente, les travaux du chemin de fer avaient nécessité une forte importation qui n'avait aucun rapport avec les transactions commerciales proprement dites; d'autre part, la suppression à la frontière libérienne, pendant quelques mois, de postes de douane, aujourd'hui rétablis n'a pas permis de relever les entrées de colas très importantes qui se font par ces points. Ce sont là les causes de la diminution des chiffres d'importations, les entrées de marchandises étant au contraire en augmentation correspondante aux progrès de l'exportation.

En résumé, la situation se présente ainsi :

Importations.....	10.136.875 francs
Exportations.....	17.123.267 —
Commerce total...	33.260.142 francs

Sur 1905, c'est une diminution de 2.038.333 francs portant toute sur les importations pour 2.787.939 francs; les exportations, au contraire, étant en hausse de 749.606 francs.

Si nous comparons à la moyenne quinquennale 1901-1905, il y a un progrès total de 6.309.014 francs, dont 1.810.372 francs à l'importation et 4.498.642 francs à l'exportation. La situation

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 16 juillet 1907.

générale est donc excellente et l'avenir immédiat, avec l'aide du chemin de fer, apparaît sous les plus heureux auspices.

La part du commerce français n'est que de 34,6 % dont 33,8 % à l'importation et 35,3 % à l'exportation. Signalons en passant que, grâce aux efforts des nouveaux marchés de caoutchouc du Havre et de Bordeaux, la part proportionnelle dans les exportations en France est en légère augmentation.

Examinons maintenant les résultats de l'ensemble de l'Afrique Occidentale Française.

Les chiffres ont été les suivants :

Importations.....	92.488.526 francs
Exportations.....	70.958.394 —
Commerce total.....	163.446.920 francs

Ce sont les plus hauts qui aient jamais été atteints jusqu'ici. Les progrès sur l'année précédente sont de 10.371.549 francs, dus entièrement à l'augmentation des exportations qui est de 14.750.476 francs; les importations, pour les diverses raisons que nous avons énumérées (et principalement à cause des moindres besoins des travaux publics), étant en diminution de 4.378.927 francs.

Si on rapproche de la moyenne quinquennale 1901-1905 les résultats de 1906, l'importance des progrès apparaît de toute manière. Au total, 16.802.087 francs; à l'importation 6.081.542 francs; à l'exportation, 10.720.545 francs. Si l'on retourne dix ans en arrière le commerce a doublé.

La part de la France, sensiblement la même d'une année à l'autre, est de 50,7 du commerce total, dont 47,5 % à l'importation et 53,8 % à l'exportation.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur l'Afrique Occidentale, puisque nous avons déjà vu, dans les différentes parties qui la composent, comment se présentait sa situation économique. Partout, sauf au Dahomey, elle est en progrès constant, et la mise en exploitation de son important réseau de chemins de fer, en construction ou à construire, lui réserve, à mesure que la pénétration du bassin du Niger se fera davantage, un essor considérable.

CONGO FRANÇAIS

Le Congo français, depuis trois ans, est entré, lui aussi, dans une ère de progrès. Si là les chemins de fer n'ont pas encore apporté leur appoint au développement de la richesse, la mise en œuvre de capitaux considérables a déjà fait sentir son heureux effet, et a préparé le moment où, les travaux publics aidant,

la colonie pourra atteindre une puissance de production beaucoup plus grande encore. Si toutes les compagnies concessionnaires du début n'ont pas subsisté, si beaucoup d'entre elles même n'ont pas réussi ou végètent, le succès de quelques-unes a déjà augmenté de beaucoup les transactions commerciales. Peut-être, dira-t-on, les résultats ne sont pas encore en proportion avec les sommes engagées. Cette question sortirait de notre sujet, aussi bien que celle du bon ou du mauvais du régime des grandes concessions. Ce qui est certain, c'est que le capital nominal de 100 millions[1] qui s'est porté au Congo a amené, par une exploitation plus étendue du pays, une augmentation dans la vente aussi bien que dans les achats. Il faut d'ailleurs ajouter que les résultats obtenus jusqu'à ce jour peuvent être considérés comme ceux de la première heure, et que l'introduction de méthodes plus rationnelles, en même temps que l'ouverture de voies de communication, amènera fatalement un mouvement d'affaires dont les chiffres d'aujourd'hui ne peuvent donner qu'une faible idée.

Voici quelle est la situation en 1906 :

Importations.....	13.093.640 francs
Exportations...	16.460.826 —
Commerce total.....	29.554.466 francs

Relativement à l'année précédente, l'augmentation est de 5.242.575 francs, dont 2.714.494 francs à l'importation et 2.528.081 francs à l'exportation. Par rapport à la moyenne 1901-1905, c'est un gain total de 11.272.985 francs, dont 5.140.973 francs aux importations et 1.126.012 francs aux exportations.

Les différentes parties de la colonie concourent également aux progrès ; il convient cependant de signaler le mouvement intéressant causé par la plus grande exploitation des bois du Gabon.

La part de la France dans le commerce du Congo a été de 38,03 % du commerce total, de 42,1 % des entrées et de 34,5 % des sorties.

MADAGASCAR

Comme nous le disions il y a quelques semaines, l'année 1906 aura marqué un progrès pour la Grande Ile et une nouvelle étape dans l'exploitation des richesses naturelles de l'île.

[1] Dont une partie seulement est réalisée.

Bien que, par suite de la question de la législation, l'exploitation aurifère ait dû subir un temps d'arrêt, le mouvement des autres exportations s'est accru dans une proportion très importante et a amené, par répercussion, une augmentation des importations.

La colonie, de 1901 à 1904, a traversé une crise des plus graves due, on peut le dire, à l'imprévoyance de négociants s'abattant sur ce coin de terre avec fort peu de ressources. Ils en avaient fait, dans leur rêve, un Eldorado, alors que, au contraire, il était d'une exploitation difficile et souvent ingrate. Les nombreuses faillites qui s'ensuivirent, les stocks de marchandises qu'ils avaient accumulés, ont pesé lourdement et longtemps sur la colonisation et sur le commerce. Ce n'est pas en vain qu'une colonie jeune a supporté une telle crise, et il convient d'être encore à Madagascar, très prudent et très patient. D'après ce qu'on a vu jusqu'à maintenant, il ne semble pas que cette île, plus grande que la France et la moitié de l'Espagne, et peuplée seulement de la population de Paris, ne pouvant tirer aucun trafic de pays voisins, soit jamais appelée à un avenir aussi considérable que celui d'autres possessions françaises ; mais il est certain qu'elle possède de nombreuses richesses minérales, végétales et animales, et des ressources de culture en certains points qui, intelligemment et rationnellement mises en œuvre, peuvent en faire une colonie intéressante au point de vue économique.

En 1906, voici quel a été le commerce :

Importations..... ...	34.267.141 francs
Exportations.....	28.502.695 —
Commerce total.....	62.769.836 francs

Par rapport à 1905, il y a progrès de 3.068.731 aux importations, de 5.652.103 francs aux exportations, et au total de 8.720.834 francs. Sur la moyenne quinquennale 1901-1905, il y a diminution de 1.185.701 francs aux importations (qui, nous le rappelons, avaient pendant trois ans dépassé fortement la possibilité d'absorption du marché malgache) et augmentation de 12.373.861 francs aux réexportations. Ce chiffre parle beaucoup par lui-même : en cinq ans les exportations qui seules enrichissent l'indigène ont doublé. C'est là l'unique phénomène heureux auquel est due la disparition de la crise. Le progrès total sur la moyenne quinquennale est de 11.188.160 francs.

La part proportionnelle de la France dans le mouvement des

affaires est de 87,4 % à l'importation, de 72,3 % à l'exportation et 79,9 % au total.

MAYOTTE ET DÉPENDANCES

La petite colonie de Mayotte et dépendances a fait en 1906 une bonne année moyenne. Les cyclones qui l'avaient ravagée les années précédentes ne se sont pas reproduits et elle a été mieux préparée pour lutter contre les crises sur le sucre, le rhum et la vanille.

Son mouvement commercial a été le suivant :

Importations.....	1.460.193 francs
Exportations.....	3.158.551 —
Commerce total.....	4.618.744 francs

Les statistiques n'avaient pu être établies en 1905 pour diverses causes : la comparaison ne peut donc se faire que sur l'année 1904.

Par rapport à cette dernière année, il y a un progrès de 750.157 francs, dont 688.267 francs pour l'importation et 61.890 francs pour l'exportation. Sur la période 1901-1904, il y a augmentation de 1.063.750 francs, dont 357.400 francs pour l'importation et 706.315 francs pour l'exportation.

La part de la France a été de 90 % du commerce total dont 68,9 % de l'importation et 95 % de l'exportation.

GUYANE FRANÇAISE

Malgré une recrudescence de banditisme sur les placers qui sont actuellement à peu près la seule richesse exploitée de ce pays, la situation économique de la Guyane Française en 1906 a été particulièrement florissante.

L'année écoulée est une des meilleures [1] qu'ait connue la colonie jusqu'ici. Malgré les fraudeurs et les bandits, l'exploitation aurifère s'étend de plus en plus ; et il est certain que ce pays n'attend, non pas pour prendre un grand développement, ce qui serait exagéré à dire actuellement, mais pour continuer sa marche progressive, que des mesures de police efficaces qui permettent à des sociétés industrielles d'envoyer un person-

[1] Seule l'année 1894 lui a été supérieure avec un commerce total de 26.531.114. Mais il faut se rappeler qu'à cette époque la zone du Contesté, où se trouvait le Carsevene, donnait lieu à un trafic qui a disparu avec sa remise au Brésil.

nel de gens sérieux et d'introduire un matériel de dragues qui augmentera dans une proportion très forte le rendement des lavages.

Le commerce en 1906 a été le suivant :

Importations.....	14.548.756 francs
Exportations.....	10.498.795 —
Commerce total.....	25.047.551 francs

Ces chiffres marquent un progrès de 3.668.685 francs sur l'année précédente dont 3.109.381 francs à l'importation et 559.304 francs à l'exportation.

Sur la moyenne 1901-1905, les progrès sont de 3.556.403 fr. ; l'importation étant en progrès de 3.726.799 francs et l'exportation en diminution de 170.396 francs. Disons tout de suite que cette diminution n'existe pas réellement. Elle n'est causée que par les fraudeurs qui, pour ne pas payer les droits, ne déclarent pas à la douane les sorties d'or qu'ils effectuent.

La part de la France dans le commerce guyanais est de 80,9 % du total, de 79,8 % à l'importation et 81 % à l'exportation.

INDO-CHINE

Terminons cette revue de nos colonies par la plus belle d'entre elles, par l'Indo-Chine.

L'année écoulée aura été un temps de transition entre les trois années de mauvaises récoltes de riz 1903-1905, et l'année 1907 qui, elle, est particulièrement belle jusqu'à maintenant.

Pendant cette période, aucun des efforts de la colonisation ne s'est trouvé arrêté, et les capitaux déjà très importants qui travaillent, en Indo-Chine, ont fait de la bonne besogne, les cultures nouvelles, les exploitations forestières, la recherche du caoutchouc au Laos, le développement de l'industrie minière, d'un côté, et l'importance des travaux publics de l'autre, ont pris une part de plus en plus grande dans le mouvement commercial.

Mais pendant trois ans le riz, qui reste malgré tout la principale richesse de l'Indo-Chine, a donné lieu à des récoltes extrêmement mauvaises, surtout en 1905. Comme c'est lui qui enrichit l'indigène, les populations se sont trouvées dans une gêne très grande et ont dû restreindre leurs achats. Il en est résulté une diminution dans les importations des marchan-

dises qu'elles consomment. Si, en 1905, les entrées de rails, de matériel de chemin de fer, de matériaux de constructions divers, ainsi que l'augmentation du trafic du Yunnan à Hong-kong en maintenant les importations à un chiffre élevé avaient dissimulé la situation, il n'en a pas été de même en 1906 où les besoins des travaux publics ayant été beaucoup moindres, la vérité s'est manifestée par une diminution de plus de 33 millions dans les marchandises importées.

Mais, tandis que cette branche du trafic ressentait les effets des mauvaises années passées, une excellente récolte dans les derniers mois amenait une hausse des exportations et préparait pour l'année 1907, aussi bien à l'entrée qu'à la sortie, un fort développement du commerce indo-chinois.

La colonisation ayant, en ces dernières années, fait de grands progrès — puisque les marchandises et produits d'origine indo-chinoise autres que le riz, qui s'élevaient, en 1903, à 41.549.331 francs, ont atteint près de 63 millions en 1906 — il est certain que ces résultats, en s'ajoutant à une bonne récolte de riz, donneront un chiffre commercial infiniment plus considérable que tous ceux connus jusqu'ici dans la colonie. La confirmation de ce dire se trouvera dans la publication des chiffres de l'exercice en cours, si aucun phénomène atmosphérique ne vient troubler, d'ici la fin de l'année, l'état agricole très florissant, jusqu'à maintenant, de l'Indo-Chine.

Pour 1906, le commerce s'est élevé à :

Importations.....	220.685.801 francs
Exportations.....	176.896.771 —
Commerce total.....	397.572.582 francs

Par rapport à l'année précédente, il y a diminution de 33.874.478 francs pour des importations et augmentation de 8.139.118 francs pour des exportations. Au total, c'est une diminution de 25.735.360 francs.

Si nous comparons à la moyenne quinquennale 1901-1905, il y a diminution de 17.197.525 francs, dont 13.703.829 francs à l'importation et 3.493.696 francs à l'exportation.

La part de la France a été de 28,9 % du commerce total, dont 37,1 % aux importations et 20,8 % à l'exportation. Il ne faut pas oublier, devant cette proportion relativement faible, que le principal commerce de l'Indo-Chine se fait forcément avec les grands marchés de Chine et de Hong-kong qui l'avoisinent. Le commerce français doit se préoccuper principalement de la

concurrence des autres pays européens ou des Etats-Unis : or ceux-ci ne font que 5 % du commerce total, 6,3 % des importations et 3,3 % des exportations. Tout l'avantage est, par conséquent, en notre faveur.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Dans le rapide examen que nous avons fait de nos diverses possessions, nous avons, aussi succinctement que possible, cherché à présenter la situation économique de chacune d'elles. Nous allons maintenant rapprocher les divers résultats constatés et exposer les chiffres généraux.

Sur les quatorze colonies qui forment l'empire colonial de la France, huit sont en progrès par rapport à l'année précédente. Ce sont : l'Afrique Occidentale, le Congo, Madagascar, Mayotte et dépendances, la Côte des Somalis, la Martinique, la Guyane et l'Océanie. Les six qui ont perdu sont la Réunion, l'Inde, l'Indo-Chine, Saint-Pierre-Miquelon, la Guadeloupe et la Nouvelle-Calédonie.

Mais ces chiffres, d'un exercice à un autre, ne permettent pas de se rendre compte de l'état véritable de la situation économique; si, au contraire, nous rapprochons les résultats de 1906 de la moyenne des cinq années précédentes, nous aurons le reflet véritable de l'état de nos possessions. Sept colonies sont en gain et sept sont en perte. Celles qui gagnent sont l'Afrique Occidentale, le Congo, Madagascar, Mayotte, la Côte des Somalis, l'Inde, l'Indo-Chine, la Guyane; celles qui perdent sont le groupe des trois vieilles, la Réunion, la Guadeloupe et la Martinique, la colonie de pêche de Saint-Pierre et Miquelon, les deux colonies du Pacifique, la Nouvelle-Calédonie et les établissements d'Océanie, et enfin l'Indo Chine. Dans ces dernières possessions, il y a eu vraiment une crise, et nous avons eu l'occasion de voir précédemment que si elle était assez peu grave en Océanie, elle l'était davantage à la Nouvelle-Calédonie et très inquiétante à Saint-Pierre-Miquelon et dans les trois colonies sucrières. Quant à l'Indo-Chine si elle y fut grave elle est aujourd'hui terminée.

Parmi les sept colonies qui ont progressé, toutes ne l'ont pas fait au même point, et si la situation est excellente en Afrique Occidentale, au Congo et à la Côte des Somalis, des crises trop graves ont sévi à Madagascar, et même à Mayotte, pour que l'on puisse considérer les progrès obtenus comme égaux à ce qu'ils auraient pu être. Dans ces pays la situation compro-

Commerce total.

	1906	DIFFÉRENCES SUR 1905	DIFFÉRENCES SUR LA MOYENNE 1901-1905
	francs	francs	francs
Afrique Occidentale....	163.446.920	+ 10.371.549	+ 16.802.087
Congo français.....	29.554.466	+ 5.242.575	+ 11.272.985
Réunion.....	24.221.637	— 3.671.439	— 10.393.981
Madagascar.....	62.769.836	+ 8.720.834	+ 11.188.160
Mayotte et dépendances.	4.618.744	+ 750.157	+ 1.063.715
Côte des Somalis.....	31.249.543	+ 4.100.598	+ 13.026.261
Inde.....	33.379.947	— 162.257	+ 329.942
Indo-Chine.....	397.528.572	— 25.735.360	+ 17.197.525
Saint-Pierre-Miquelon..	12.288.619	— 270.313	— 5.068.874
Guadeloupe.....	28.301.678	— 774.212	— 3.513.263
Martinique.....	33.720.012	+ 891.418	— 2.473.207
Guyane.....	25.047.551	+ 3.668.685	+ 3.556.403
Nouvelle-Calédonie.....	19.621.857	— 2.175.178	— 4.062.202
Océanie.....	6.463.084	+ 372.354	— 945.480
Total.....	875.266.466	+ 1.329.511	+ 13.587.865

Par rapport à l'année précédente, il y a augmentation de 1.329.511 francs seulement; cette dernière est de 13.587.865 fr. sur le chiffre moyen des années 1901-1905.

L'année 1906 aura été, si l'on nous permet cette expression, une année de consolidation des résultats acquis en 1905. Malgré de mauvaises récoltes en Afrique Occidentale et en Indo-Chine, et la situation des colonies sucrières et de Saint-Pierre et Miquelon le mouvement commercial de 1905 avait été le plus fort fait jusqu'ici par nos colonies.

Cela était dû à des circonstances fortuites comme, par exemple, l'importance exceptionnelle des besoins des travaux publics, circonstances qui pouvaient ne pas se reproduire. C'est ce qui n'a pas manqué de se présenter, d'ailleurs, et les importations ont baissé fortement de ce chef. Cependant, en 1906, la situation a été légèrement supérieure à celle de 1905, parce que la force productive des colonies françaises s'est accrue et que les exportations, sans avoir à profiter nulle part d'une année exceptionnelle ont donné normalement et facilement un chiffre supérieur de près de 58 millions à la moyenne des cinq dernières années.

Le commerce de nos colonies profite grandement au marché national. Nous avons vu à propos de l'Indo-Chine comment une partie du trafic nous échappait forcément en raison du voisinage de grands centres de consommation en dehors de notre rayonnement métropolitain. Mais il y a là un phénomène qui doit

nous réjouir au lieu de nous inquiéter, et nul ne saurait trouver à redire à voir notre Indo-Chine prendre une place de plus en plus grande dans le mouvement commercial local de l'Extrême-Orient.

Nous le répétons, ce sont les chiffres du commerce avec les pays étrangers européens qu'il faut rapprocher de ceux du commerce français, et de ce côté nous pouvons soutenir toutes les comparaisons.

Dans l'ensemble de tous les pays, la France fait 46 % au commerce total, dont 49,5 % des importations et 42,5 % des exportations.

Nous donnons, pour terminer, le chiffre du commerce français (France et ses colonies réunies) dans les diverses colonies françaises :

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	COMMERCE TOTAL
	francs	francs	francs
Afrique Occidentale....	43.852.673	38.115.293	81.967.966
Congo.....	5.507.624	5.671.060	11.178.684
Réunion.....	8.807.841	12.220.948	21.028.789
Madagascar.....	29.944.318	20.589.608	50.533.926
Mayotte et dépendances.	1.008.583	2.996.475	4.005.058
Côte des Somalis.....	2.180.400	1.660.385	3.840.785
Inde.....	1.656.796	7.257.541	8.914.337
Indo-Chine.....	86.729.707	38.894.349	125.624.056
Saint-Pierre-Miquelon..	2.558.239	6.569.633	9.114.872
Guadeloupe.....	8.274.132	15.265.111	23.539.243
Martinique.....	8.186.280	17.772.608	25.958.888
Guyane,....	10.609.783	8.498.287	19.108.070
Nouvelle-Calédonie.....	6.138.791	2.669.844	8.808.635
Océanie.....	376.808	447.950	824.758
Totaux.....	215.841.975	178.629.102	394.471.067

CONCLUSION

L'état économique, dans son ensemble, est donc satisfaisant; il est certain que quelques rameaux vieillis sont malades, mais on peut encore, en les soignant, en tirer quelques fruits; quant aux nouvelles branches de notre empire colonial, elles nous assurent, pour l'avenir, et même pour le présent, des récoltes de plus en plus productives.

P. Chemin Dupontès.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

Les massacres de Casablanca. — Les mesures de répression de la France et de l'Espagne. — Nouvelle agression marocaine. — Le bombardement de Casablanca. — L'attitude des puissances signataires de l'Acte d'Algésiras. — L'opinion et la presse en Espagne. — Casablanca, sa situation, son importance économique.

De graves événements viennent de se produire au Maroc, qui ont nécessité de notre part de vigoureuses représailles, et ont déterminé une action combinée de la France et de l'Espagne, action qui a d'ailleurs reçu l'assentiment complet et formel des puissances signataires de l'Acte d'Algésiras. Voici le récit détaillé des faits, que nous empruntons pour une grande partie à la *Dépêche marocaine :*

Les massacres de Casablanca.

Depuis déjà plusieurs semaines, une certaine agitation était signalée parmi les indigènes, à Casablanca et dans toute la région environnant le port, et de nombreux avertissements avaient été donnés du danger de la situation faite à la colonie européenne par cette effervescence des tribus. La destitution du pacha de Casablanca avait même été réclamée par les colons, mais ces réclamations n'avaient eu aucun effet.

Les choses en étaient là, lorsque le 2 août, à midi, arriva à Tanger le vapeur *Mogador*, de la Compagnie Oldenburg, parti la veille, à huit heures du soir, de Casablanca. Ce paquebot amenait une véritable cargaison humaine, une foule apeurée, des femmes en larmes, des enfants, avec quelques hardes, quelques débris de mobiliers emportés en hâte, comme dans la terreur d'un incendie. Aussitôt se répandait en ville une nouvelle si terrifiante qu'on ne l'accueillait qu'avec scepticisme, tant elle paraissait exagérée. Mais la longue théorie des fuyards traversant la ville avec leur léger bagage n'autorisait pas le doute; Casablanca venait d'être le théâtre de scènes de sauvagerie abominables, au cours desquelles neuf Européens, dont quatre Français, trois Italiens et trois Espagnols, avaient été odieusement

assassinés. Au surplus, le Dr Merle, médecin du dispensaire français de Casablanca, débarquait lui-même du *Mogador*, et l'on apprenait qu'il était officiellement chargé par M. Neuville, gérant du consulat de France, d'apporter à Tanger la nouvelle de l'émeute et de réclamer des secours. Par le Dr Merle, et aussi par les autres fugitifs, on put savoir exactement ce qui s'était passé.

On apprit ainsi que, le 24 juillet, Moulaï el Amin, l'oncle du sultan, chargé — mais avec des forces tout à fait insuffisantes, une centaine de soldats à peine — de défendre Casablanca contre les mouvements hostiles des tribus Chaouïa, avait reçu une délégation de 30 cavaliers chaouïa qui l'avaient invité à faire démolir le chemin de fer servant au transport des matériaux de construction du port et s'étendant sur une longueur d'un kilomètre entre la mer et les remparts de la ville. Moulaï el Amin, embarrassé, répondit que ces travaux avaient été ordonnés par le sultan, et il demanda aux Chaouïa un jour de délai pour sa réponse. Les indigènes, déçus dans leur démarche et furieux du refus opposé à leur demande, résolurent, suivant les menaces qu'ils avaient faites, d'envahir la ville et de « faire brûler les cartouches ».

Le lendemain, mardi 30 juillet, un crieur public, vague marabout, parcourait les rues de la ville, armé de la hallebarde traditionnelle, prêchant la guerre sainte et recommandant aux musulmans employés par les Européens de quitter la ville, abandonnée aux juifs et aux chrétiens. Un jeune homme portugais, témoin du fait, se permit, au passage du marabout, de hausser les épaules. L'homme lui asséna un coup de hachette, le blessant grièvement.

Le consul de Portugal, immédiatement informé, se rendit chez le doyen du corps consulaire, le consul d'Angleterre, où il convoqua ses collègues pour une réclamation collective. Ceux-ci répondirent immédiatement à cet appel. Tandis qu'ils délibéraient entre eux sur la suite que comportait l'incident, et se rendaient chez le pacha, une véritable tuerie s'accomplissait à ce même moment sur la voie du Decauville. Le Dr Merle, de la terrasse de sa maison, avait assisté, terrifié et impuissant, à l'épouvantable drame.

Des Marocains de la ville, des indigènes en contact quotidien avec les Européens, se promenaient, sur la conduite de Cheurfa Chaouïa, venus de la campagne, dans les carrières d'où les pierres du môle sont extraites. Tout à coup, le docteur les vit accumuler sur les rails de gros blocs de granit destinés à empêcher la locomotive et le train de regagner le port. Un ouvrier européen s'approcha des indigènes, leur reprochant leur attitude. Menacé par eux, il prit la fuite vers le port, fut bloqué dans les rochers, assommé à coups de pierres et lardé ensuite de coups de couteau.

A ce moment, le train descendait vers le port, et devant l'amas de rocs disposés sur la voie, le mécanicien fut contraint d'arrêter sa machine. Immédiatement entouré de la foule grossissante, il reçut de son chauffeur — qui se tenait à ses côtés — le premier coup. Celui-ci, un Marocain, n'avait, pour affirmer son sentiment musulman, rien

trouvé de mieux que de le jeter au bas de la machine. Le mécanicien, alors succomba sous la grêle des pierres et les coups répétés des poignards.

Dans le train se trouvaient quelques ouvriers et contre-maîtres qui, se rendant compte du sort qui leur était réservé, tentèrent de fuir. Aussitôt rejoints, ils succombèrent les uns après les autres à la fureur exaspérée des Marocains, ivres de sang, et mêlant à leurs injures aux morts des chants de victoire pour Allah! Un ouvrier voulut s'échapper en se jetant à la mer pour rejoindre un des paquebots en rade. Le malheureux fut rattrapé par un indigène à cheval, qui commandait aux meurtriers et semblait présider aux massacres, et tomba le crâne fracassé d'un coup de sabre.

La plage, à ce moment, présentait l'aspect d'une fourmilière en révolution. Quand la tuerie fut achevée, quand il n'y eut plus d'yeux à crever, de visages à écraser, de poitrines à fouiller avec des couteaux, quand les corps des victimes ne formèrent plus qu'un amas de loques et de bouillies sanglantes, bonnes tout au plus à être abandonnées aux jeux cruels des enfants, qui s'amusèrent sauvagement des lamentables débris de ce qui avait été des hommes, la fureur de ces brutes se tourna contre la machine et le matériel des travaux. La locomotive fut jetée hors des rails et renversée sous l'effort de la foule ruée comme à l'assaut, martelée à coups de matraque avec un acharnement qui se poursuivit durant des heures. Puis, comme la carcasse métallique résistait à tous leurs efforts de destruction, les indigènes apportèrent des madriers et allumèrent sous elle un bûcher qui fut entretenu sans relâche. Quand le *Mogador* leva l'ancre, le soir à 8 heures des flammes entouraient encore la carapace de la machine. Les madriers, les poutres des échafaudages et des chantiers, tout ce qui se peut consumer et détruire, fut brûlé, anéanti.

Le Dr Merle, qui avait assisté, comme dans un atroce cauchemar, à la première partie du terrifiant spectacle, avait dépêché un envoyé au corps consulaire, réuni chez le pacha pour la protestation relative au Portugais. A la véhémente apostrophe des consuls, le pacha répondit d'abord qu'il était sans moyens, ses soldats ne possédant pas de cartouches, et les munitions étant enfermées à la douane; cependant, en présence de l'énergique attitude des Européens, il finit par se décider à faire venir des cartouches et à armer ses hommes.

M. Neuville, chargé du consulat de France, et qui, dans ces tragiques circonstances, a montré un courage, un sang-froid, un esprit de décision vraiment admirables, demanda alors au pacha de faire ramener dans les murs les corps des victimes; mais celui-ci opposa la coutume, la *gaïdat* qui interdit l'entrée des cadavres dans la ville! Toutefois, sur la menace de M. Neuville, le pacha se décida à donner satisfaction, et le Dr Merle fut prié de se transporter sur la plage pour les constatations d'usage. Une dizaine de Français s'offrirent pour l'accompagner, en même temps que le pacha fournissait une escorte de dix soldats.

Le spectacle qui s'offrit à leur vue provoqua de la part d'un Français un geste d'indignation : en effet des cadavres amoncelés, la face mutilée, écrasée, gisaient sur un wagonnet, le sang ruisselant tout le long de la voie. Devant les mots d'horreur échappés à notre compatriote, les soldats du pacha qui formaient l'escorte osèrent se joindre à la foule des assassins et mirent le groupe des Français en joue, tandis que la populace s'armait de pierres et félicitait les soldats.

Le Dr Merle et ses amis, forcés de reculer sous une grêle de projectiles, durent leur salut à l'intervention de quelques indigènes amis, qui mirent une barrière entre eux et les assaillants. Deux Français poursuivis par la foule furent cernés contre le rempart. Le premier, M. Charpentier, avisa un madrier qu'il plaça en biais contre la muraille; avec une force que décuplait le danger, il se hissa au long de cette échelle improvisée et fut assez heureux pour parvenir sur la crête du mur, où des mains se tendirent pour le recevoir. Le second n'aurait peut-être pas pu accomplir le tour de force auquel M. Charpentier dut son salut. Une corde se trouvait là; elle lui fut jetée et un nouveau sauvetage put être opéré. Brisé de l'émotion qu'il venait d'éprouver, Charpentier s'évanouit.

Une partie des indigènes, après les assassinats, s'était répandu en ville, et leurs cris, leurs récits surexcitaient ceux qui jusqu'alors n'avaient pas pris part aux scènes de désordre. Une troupe de forcenés se jeta dans le mellah et molesta les israélites. Déshabillés, chassés à coups de pierres et à coups de matraque, tous ceux qui furent rencontrés par les énergumènes durent fuir précipitamment, chassés comme des bêtes féroces. Tout l'après-midi, les femmes arabes sur les terrasses, les enfants dans les rues poussaient des *you-you* joyeux, acclamant le départ des chrétiens.

En rade se trouvaient le *Djebel-Moussa*, le *Constantin*, de la Compagnie Havraise Péninsulaire, un steamer anglais, et le *Mogador*, qui leva l'ancre à 8 heures du soir, emportant avec lui, avec le Dr Merle, la foule des israélites brutalisés dans le mellah par les indigènes surexcités. Un détail à noter qui accuse encore les sentiments de la population indigène à l'égard des fuyards : les bateliers, devant conduire à bord les malheureux affolés, exigèrent d'eux des prix exorbitants. Les soldats marocains qui devaient veiller à leur sécurité s'accrochaient aux barcasses et ne laissaient partir les voyageurs qu'après les avoir rançonnés.

Ce que la nuit qui suivit cette journée de mort fut pour ceux qui avaient assisté à ces lugubres événements, on se le figure. Devant la surexcitation des indigènes qui s'en prenaient particulièrement aux Français, M. Neuville obtint du pacha une garde placée devant la maison de ses ressortissants et le consulat. Mais les askri manifestant trop nettement leur sympathie pour les émeutiers, M. Neuville remit toutes les armes disponibles au personnel du consulat, en prévision d'une attaque qui paraissait imminente. D'ailleurs, le pacha, se rendant compte de l'inefficacité de ses mesures d'ordre, retira lui-même les gardes placés devant les maisons des Français.

Aussi la colonie se trouva-t-elle, dans la matinée, tout entière concentrée au consulat, demandant à quitter la ville si inhospitalière. Devant le caractère antifrançais des troubles, M. Neuville, d'accord avec son collègue d'Angleterre, M. Madden — qui se montra très dévoué, — fit une démarche nouvelle auprès du pacha pour obtenir une escorte susceptible de protéger jusqu'au port les Français qui désiraient s'embarquer. Le pacha était alors en palabres consternés avec les délégués des tribus de l'intérieur ; n'osant pas favoriser l'exode des chrétiens que les émeutiers considéraient comme des otages, il dut parlementer avec eux, et accepta finalement de fournir quelques hommes, n'autorisant toutefois à s'embarquer que les Français !

M. Neuville réussit avec quelques fusils makhzen à escorter jusqu'au port sans graves incidents — que de menues injures, sous forme de crachats — environ soixante Français. Ceux-ci s'embarquèrent dans deux barcasses qui les transportèrent jusqu'au cargoboat anglais *Demecia*.

C'est alors que l'oncle du sultan, Moulaï el Amin, fortement impressionné par des événements qui mettaient en cause, sans discussion possible, la responsabilité du Makhzen, tenta d'intervenir pour calmer les esprits et rétablir l'ordre dans la ville. Une délégation fut envoyée par lui auprès de M. Neuville pour lui demander l'autorisation de prendre le commandement des troupes dans l'intérieur des murs. M. Neuville, après s'être concerté avec ses collègues, accepta cette proposition. Moulaï el Amin informa les consuls de son intention de destituer lui-même le pacha incapable, et de le remplacer par le caïd des Ouled Hariz, qui serait nommé gouverneur provisoire en attendant des ordres du sultan.

Les mesures de répression en France et en Espagne.

Les massacres du 30 juillet avaient fait neuf victimes, quatre Français, trois Espagnols et trois Italiens, ces derniers ayant été pris pour des Français parce qu'ils étaient employés aux travaux du port. Dès les premières nouvelles reçues, le gouvernement français s'empressa de prendre les mesures que nécessitaient d'aussi graves éventualités. Le *Galilée* fut expédié d'urgence de Tanger, en même temps que des ordres étaient donnés pour envoyer à Casablanca des forces navales et des forces terrestres. Les forces navales, placées sous les ordres du contre-amiral Philibert, commandant la deuxième division de l'escadre du Nord devaient comprendre : quatre croiseurs-cuirassés, la *Gloire*, battant pavillon amiral, le *Dupetit-Thouars*, le *Gueydon*, le *Condé*, et deux croiseurs, le *Du-Chayla* et le *Galilée*. Les forces terrestres devaient se composer d'une brigade d'environ 1.600 hommes presque exclusivement composée d'infanterie et d'artillerie algériennes et placée sous les ordres du général de brigade Drude qui, il y a quelques mois, commandait encore le 1er régiment de tirailleurs algériens à Blidah.

Toutes ces dispositions avaient été prises d'accord avec le gouvernement espagnol qui, de son côté, décidait d'envoyer à Casablanca des navires de guerre et des troupes de terre, pour coopérer avec les forces françaises au maintien de l'ordre et au châtiment des coupables. De plus, les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras avaient été mises au courant des faits par les soins du gouvernement français, et avisées des mesures de répression prises par la France et l'Espagne, chargés conjointement par l'Acte d'Algésiras de l'organisation de la police à Casablanca. Au surplus, voici le texte de la note *Havas*, publiée à ce sujet, le 3 août, dans la soirée :

Nous croyons savoir que, par suite des déplorables incidents de Casablanca et en raison de l'impuissance absolue du Makhzen à les réprimer, la France et l'Espagne continuent de négocier en vue de s'entendre pour débarquer dans ce port le nombre d'hommes nécessaires pour assurer la sécurité des ressortissants de toutes nationalités et le châtiment des coupables.

Cette occupation qui serait temporaire est conforme à l'Acte d'Algésiras. Elle serait notifiée incessamment aux puissances par la France et l'Espagne.

Toutes les puissances se montraient d'ailleurs unanimes à approuver l'attitude de la France, en cette occasion, et l'Allemagne notamment, par sa presse et ses communiqués officieux, manifestait la volonté absolue de laisser au gouvernement de la République toute liberté d'action pour sauvegarder les intérêts supérieurs de la civilisation européenne au Maroc.

Nouvelle agression marocaine et bombardement de Casablanca.

Soudain se produisit à Casablanca un nouveau guet-apens qui précipita les événements et détermina le bombardement immédiat de la ville. Depuis les désordres sanglants du 30 juillet, la situation des quelques Français, qui n'avaient pas voulu quitter Casablanca et étaient restés enfermés avec M. Neuville, était assez critique. L'attitude de la population était menaçante et à plusieurs reprises on avait entendu siffler les balles.

Dans la nuit du 4 au 5 août, M. Neuville prévint Moulaï el Amin d'avoir à assurer la sécurité des Européens. Moulaï el Amin répondit que, ne disposant que de quelques réguliers indisciplinés, il était incapable de maintenir l'ordre, et il déclara à M. Neuville que les Français pouvaient débarquer des marins pour protéger le consulat, que les portes de la ville seraient ouvertes à leur arrivée, et qu'aucun coup de fusil ne serait tiré.

Aux premières heures du jour, M. Neuville saisit donc le capitaine de frégate Ollivier, commandant du *Galilée*, d'une demande officielle de débarquement, prise d'accord avec le représentant du sultan, et

informa le commandant des déclarations pacifiques qui lui avaient été faites.

A cinq heures du matin, les canots du *Galilée* armés en guerre, c'est-à-dire munis à l'avant d'une pièce à tir rapide, quittèrent le croiseur ayant à bord la compagnie de débarquement, forte de cinquante fusiliers marins, sous les ordres de M. Ballande, enseigne de vaisseau. Le débarquement s'effectua lentement à cause de la marée basse. Les matelots du port aidèrent les Français à débarquer.

Tout paraissait aller bien. L'enseigne Ballande prit la tête du détachement et se dirigea vers la porte de la marine. Comme les hommes arrivaient auprès, cette porte fut subitement fermée par les Marocains. L'officier s'avança, et comprenant que la moindre hésitation serait le signal d'un massacre, il cria qu'on ouvrît. Une salve, partie d'un groupe de soldats marocains réguliers, lui répondit.

L'enseigne reçut une balle à la main et six matelots furent blessés. Les marins, furieux, s'élancèrent, baïonnette au canon, franchirent la porte, qui avait cédé, et sous une grêle de balles se dirigèrent vers le consulat de France, renversant tout sur leur passage, tandis que, de leurs fenêtres, des Marocains continuaient le feu. La conduite de cette petite troupe arracha des cris d'admiration aux Européens, témoins de la scène.

Sur le *Galilée*, d'où on avait entendu la fusillade et les clameurs de la populace, on rappela aux postes de combat, et les canons du croiseur commencèrent à tirer. Un premier obus atteignit le pont de la douane et y ouvrit une brèche. Quelques obus de fonte furent aussi envoyés sur la Kasbah. Les tribus qui se tenaient hors de la ville s'avancèrent à cet instant pour y pénétrer. Le *Galilée* dirigea son feu sur les groupes en formation, qui se dissimulaient derrière les murs et les plis de terrains. A ce moment, le détachement français avait atteint le consulat de France où il se retrancha.

Il était environ neuf heures du matin, quand un parlementaire marocain se présenta au consulat de France porteur d'une lettre du consul d'Angleterre avisant le consul de France que Moulaï el Amin le priait d'intervenir auprès de lui, et le suppliait de faire cesser le feu dirigé sur la ville. « Le conflit, disait-il, avait été provoqué par les hommes de garde à la douane. » Il ajoutait qu'il s'en remettait aux Français du soin de rétablir la sécurité.

Pendant ces pourparlers, le croiseur *Du Chayla*, qui se rendait à Mazagan et avait à bord le commandant Mangin, embarqué à Tanger, arriva sur rade. — On sait que le commandant Mangin a été désigné pour commander la police mixte franco-espagnole qui doit être organisée à Casablanca. — Depuis plusieurs heures, il était tenu au courant des événements par le poste de télégraphie sans fil du *Galilée*. Le *Du Chayla* ouvrit immédiatement le feu, avec des obus à la mélinite, sur une batterie de port qui venait de tirer deux coups à blanc sur les cavaliers des tribus qui gagnaient la ville et sur les maisons et les bouquets de bois environnants servant d'abri aux Marocains en marche. Le marabout de Sidi-Maroul fut frappé par un obus.

M. Neuville prévint alors le parlementaire marocain qu'il lui communiquerait sa réponse lorsque les renforts arrivés par le *Du Chayla* seraient à terre.

A midi, la compagnie de débarquement de ce croiseur, ayant à sa tête le commandant Mangin, reçut l'ordre de gagner le consulat de France. Les embarcations armées en guerre et remorquées par les chaloupes à vapeur, se dirigèrent vers la plage devant le marabout de Sidi-Beliout. La compagnie de débarquement prit terre sur la plage, préalablement déblayée par le tir des bâtiments et par les canons à tir rapide placés à l'avant des chaloupes. Les matelots sautèrent dans l'eau, et au pas gymnastique gagnèrent la terre, accueillis par un feu de salve. Les matelots ripostèrent et livrèrent un violent combat. Puis, escaladant les remparts, ils parvinrent au consulat portugais, et de là, au consulat de France, sous la protection du feu de la compagnie de débarquement du *Galilée* qui l'occupait depuis le matin. La canonnière-torpilleur espagnole *Don-Alvaro-de-Bazan*, qui n'avait pas encore pris part à l'action, débarqua alors un détachement d'une trentaine d'hommes qui occupèrent les bâtiments du consulat d'Espagne.

Tout paraissait terminé, et les autorités marocaines, sur la réclamation formelle de M. Neuville, s'étaient même engagées à livrer enchaînés les réguliers qui avaient tiré le matin sur les marins du *Galilée*, quand le pacha, craignant que cet acte ne provoquât une attaque générale des tribus concentrées en dehors de la ville, demanda au consul de faire disperser celles-ci à coups de canon. Il fut immédiatement déféré à ce désir; le *Galilée* et le *Du Chayla* inondèrent les environs d'obus à la mélinite; mais on épargna les maisons européennes. Pendant ce temps les soldats marocains étaient amenés, désarmés et enchaînés, au consulat de France, et Moulaï el Amin fut prévenu qu'ils seraient immédiatement fusillés, si les indigènes continuaient à menacer les environs.

Vers cinq heures et demie du soir, le croiseur *Forbin*, en communication depuis le matin par la télégraphie sans fil, arriva sur rade, mais il ne prit pas part au bombardement. Enfin, à six heures du soir, le vapeur *Anatolie*, arrivé le matin, fut réquisitionné par le consulat de France et chargé de porter les nouvelles à Tanger. En passant devant les croiseurs, l'équipage et les passagers de l'*Anatolie* poussèrent des cris de « vive la France! » et entonnèrent la *Marseillaise*.

Immédiatement après l'arrivée de l'*Anatolie* à Tanger, le chargé d'affaires de France, M. de Saint-Aulaire se rendit chez le représentant du sultan pour lui expliquer le caractère de l'opération et lui déclarer que les autorités marocaines seraient rendues responsables des moindres attentats qui pourraient se produire à Tanger contre nos nationaux. Si Mohammed el Torrès exprima ses très vifs regrets de ce qui s'était passé; mais sans tenir compte de ses protestations, M. de Saint-Aulaire adressa aussitôt une note énergique à Fez, à Ben Sliman, ministre des Affaires étrangères. Il lui communiqua le récit de l'inqualifiable guet-apens tendu à nos soldats au moment où ils

débarquaient pacifiquement avec l'assentiment de Moulaï el Amin et des faits qui avaient suivi, tout en faisant au nom du gouvernement de la République les plus grandes réserves sur les sanctions que ces actes comporteraient. Le chargé d'affaires de France engagea le Makhzen :

1° A donner d'urgence des instructions aux autorités marocaines de Casablanca pour qu'elles se mettent sous les ordres du commandant des forces françaises de débarquement et lui prêtent leur concours afin d'exercer les répressions nécessaires;

2° A veiller efficacement à la sécurité des Français de Fez et de l'intérieur;

3° A se hâter de nous accorder les réparations promises pour l'affaire Mauchamp;

4° A prendre dans l'intérêt même du Makhzen les mesures nécessaires pour assurer l'application des réformes prévues par l'Acte d'Algésiras.

Dans le même temps, le gouvernement français faisait remettre par ses représentants diplomatiques aux gouvernements signataires de l'Acte d'Algésiras, une note officielle portant en substance « que « les événements ont devancé les mesures arrêtées et qui allaient « être notifiées; que l'urgente nécessité s'affirme de plus en plus « d'organiser la police dans les ports du Maroc; que le gouverne- « ment de la République est fermement résolu à maintenir et sau- « vegarder l'autorité du sultan, l'indépendance et l'intégrité de « son empire; que l'ordre, la sécurité et la liberté des transactions « commerciales seront garanties à Casablanca et que les auteurs « des manœuvres et des attentats seront châtiés; enfin que la « police de la ville et de la banlieue sera organisée de concert avec « le gouvernement espagnol. »

L'attitude des puissances signataires de l'Acte d'Algésiras.

L'attitude des puissances signataires de l'Acte d'Algésiras, au lendemain des massacres et après le bombardement de Casablanca, a été unanimement favorable à l'action répressive de la France. En Allemagne, notamment, les dispositions du gouvernement et de l'opinion n'ont cessé d'être parfaitement courtoises, et semble-t-il même amicales. Notre ambassadeur à Berlin, M. Jules Cambon, a reçu, d'après les dépêches, de M. de Tchirschky les assurances les plus formelles des sympathies de son gouvernement « qui, aurait dit « le secrétaire d'Etat allemand, reconnaît pleinement la nécessité de « l'action française et la solidarité des intérêts européens au Maroc. » D'autre part, les commentaires de la presse germanique sont en général bienveillants, sauf ceux de la *Vossische Zeitung*, mais cet organe démocratique ne reflète en aucune manière les opinions des dirigeants allemands. La *Gazette de Cologne* reconnaît que la répression de Casablanca était nécessaire, tout en regrettant que la France et l'Espagne n'aient pas encore organisé la police qui aurait rétabli

l'ordre aussi bien que les marins du *Galilée*. L'organe rhénan regrette aussi que les obus français aient atteint une mosquée, mais il résume ainsi l'ensemble de son opinion.

Le gouvernement français va se trouver devant une lourde tâche à accomplir, tâche devant laquelle on fera bien de conserver encore, en Allemagne et dans les autres pays non intéressés, la réserve observée jusqu'à présent. La note présentée le 7 août à Berlin par l'ambassadeur de France a reçu sans aucun doute dans les autres capitales le même accueil qu'à Berlin. Ce que les Français, de concert avec les Espagnols, comptent faire dans la suite à Casablanca en présence de la situation actuelle et en se basant sur l'Acte d'Algésiras pour la sécurité des Européens menacés et la protection des intérêts commerciaux, ne peut être vu aussi en Allemagne qu'avec une pleine sympathie.

Le professeur Schiemann, qui regrette peut-être que la tâche de la France et de l'Espagne ne soit pas plus compliquée, dit, dans sa revue politique de la *Gazette de la Croix*, qu'il est fâcheux que l'Italie n'ait pas participé à la démonstration navale.

Enfin, il convient de citer l'article suivant que le *Berliner Tageblatt*, toujours favorable à une entente franco-allemande au Maroc, consacre à la question sous ce titre : « La Boule de neige. »

L'épisode sanglant de Casablanca n'est que le prélude d'autres actes de la tragédie marocaine qui vont suivre. Nous, Allemands, avons commis bien des fautes; par exemple, il fallait la haine obtuse et l'entêtement systématique de M. de Holstein pour repousser le traité qu'offrait jadis M. Rouvier à l'Allemagne, après la chute de M. Delcassé.

On voit aujourd'hui, et c'est réjouissant, dans les bureaux de la Wilhelmstrasse, que l'on a commis jadis une faute, mais il ne semble pas que cette conviction ait conduit à une amélioration sensible. On laisse, il est vrai, à la France, toute liberté d'action, on n'élève aucune objection; on veut de propos délibéré maintenir le repos et la tranquillité en Europe; on a enfin mis à la porte le pire des intrigants (M. de Holstein), mais on est en bonne voie en Allemagne de laisser échapper l'occasion.

La France vient d'occuper Oudjda; elle occupe maintenant Casablanca. Elle en a le droit; elle peut — puisque l'on bombarde les ports pour de simples questions d'argent — venger la mort de ses nationaux et exiger des réparations importantes. Le gouvernement allemand agit avec sagesse en regardant tranquillement ce spectacle, et en se gardant, de même que les autres puissances, de protester, mais le gouvernement allemand agit fort peu sagement en mettant les mains dans les poches et en ajournant le règlement définitif de la question marocaine.

Le prince de Bülow a déclaré à un journaliste français que la France et l'Allemagne peuvent s'entendre sur le terrain économique. On peut demander à la France, comme prix d'un accord à propos du Maroc, des concessions en Asie Mineure et sur le terrain économique. L'avantage matériel et moral qu'une pareille affaire entraînerait pour notre politique et pour notre industrie est évident.

Combien de temps le prince de Bülow permettra-t-il, avec une indifférence tranquille, la résistance que des bureaucrates opposent en ce moment par des intrigues nouvelles à l'entente avec la France? Veut-il attendre que la France n'ait plus besoin de nous?

Un diplomate fort intelligent a comparé dernièrement le Maroc à une boule de neige : le Maroc, comme une boule de neige, est en train de fondre au soleil, et toutes les semaines diminue ; encore quelque temps, et nous ne tiendrons plus dans la main que quelques gouttes d'eau salée.

En Angleterre, les journaux nous sont tous favorables. Ils relèvent avec satisfaction l'approbation générale donnée en France aux mesures du gouvernement. Il convient, cependant, de signaler la note assez inattendue du *Standard*, qui ne s'inspire guère de l'esprit des accords de 1904 et semble conserver malgré eux un reste de l'ancienne malveillance britannique contre les entreprises marocaines de la France. Le *Standard* estime qu'il y a une tâche de police à entreprendre au Maroc ; mais il la déclare très lourde et ne tend guère à encourager les Français à la remplir comme c'est leur rôle.

En dépit, dit-il, de la propagande et des intrigues de certains agents du Comité du Maroc, nous croyons que les Français, en général et certainement le gouvernement actuel de la France sont opposés à se lancer dans des projets ambitieux dans le Nord-Ouest de l'Afrique. L'Algérie n'est encore qu'un morceau à moitié digéré et la République n'a pas d'appétit pour un autre mets de la même espèce...

On se demande où le *Standard* a vu les intrigues du Comité du Maroc, association qui opère au grand jour, et appris que l'Algérie est un morceau à moitié digéré. Cette colonie, qui compte plus de 600.000 habitants européens et qui fait un commerce annuel de 650 millions, dont les quatre cinquièmes avec la métropole, subit avantageusement la comparaison avec les meilleures colonies anglaises et n'est assurément pas un précédent de nature à nous détourner de remplir notre rôle dans le Nord-Ouest de l'Afrique.

En Italie, l'action de la France et de l'Espagne à Casablanca est unanimement approuvée. En Autriche également, on n'envisage la possibilité d'aucune difficulté internationale.

L'opinion et la presse espagnole.

En Espagne, tandis que la presse officielle appuyait loyalement et avec une constante fermeté l'attitude du gouvernement et sa coopération à l'action française, la presse d'opposition, au contraire, menait une ardente campagne (au cours de laquelle, comme on le verra, la France n'a pas toujours été traitée avec bienveillance) contre l'intervention armée franco-espagnole et l'occupation temporaire mixte, et consacrait presque chaque jour de longs articles aux événements marocains en s'efforçant de soulever l'opinion publique et de faire pression sur le gouvernement pour l'empêcher de remplir les engagements qui résultent des traités. La même note se retrouve dans la plupart des journaux d'opposition, à quelque nuance qu'ils appartiennent. Voici d'abord comment, au lendemain des assassinats de Casablanca, s'exprimait l'important organe du parti libéral

modéré, nuance Moret, *El Imparcial*, dans un éditorial intitulé « Energie nécessaire » :

Nous ne désirons pas jeter l'alarme dans l'âme de nos lecteurs ni pousser le gouvernement espagnol à des déterminations peu méditées. Nous pensons, au contraire, que le moment est venu pour l'Espagne d'examiner avec un calme absolu et d'exposer avec une entière clarté quelle doit être et quelle est sa politique au Maroc.

Que s'est-il passé à Casablanca? Les dépêches ne le disent pas d'une manière précise. Les Français et les Allemands y luttaient depuis longtemps pour monopoliser chacun à leur profit les travaux du port; mais cela ne suffit pas pour expliquer les assassinats, d'autant moins que les Kabyles qui entourent la ville étaient d'enthousiastes partisans de ces travaux.

Il faut chercher ailleurs l'origine de ces événements; il faut tenir compte que, depuis la Conférence d'Algésiras, les Français et les Anglais qui habitent l'Empire marocain se sentent enclins à réaliser toute espèce de provocations. Nous ne dirons pas que, dans cette attitude provocatrice, on retrouve la direction, l'intervention ou l'impulsion des gouvernements de ces deux pays, mais il est bon de rappeler qu'en pleine Chambre des députés français on a avoué que les imprudences téméraires du docteur Mauchamp furent la cause unique des événements de Marrakech qui servirent à la France de prétexte pour occuper Oudjda. Et cependant l'Europe ne peut pas traiter le Maroc comme une colonie. Ce n'est pas là ce qui a été décidé et signé à Algésiras...

Mais à Casablanca, trois Espagnols ont été assassinés. En diverses occasions, l'Espagne a donné des preuves d'une faiblesse critiquable, quand mes frères ont été victimes de la bestialité marocaine. Maintenant le cas n'est plus le même. La France a déjà donné l'exemple de ce qu'il faut faire dans l'Empire voisin en s'emparant d'Oudjda. Nous ne demandons pas que l'Espagne, avec autant de raison, s'empare de Tassa, de Tetouan ou de Casablanca. L'aventure de l'Europe au Maroc nous paraît suffisamment grave et redoutable pour que nous ne désirions pas la compliquer; ce que nous demandons, c'est que le gouvernement dise au pays jusqu'où nous irons dans cette dangereuse course.

Quelques jours plus tard, le 3 août, le même *El Imparcial*, revenait ainsi sur cette même question dans son leader intitulé « L'action de l'Espagne » :

Nous voyons avec un peu d'étonnement le gouvernement esquiver le problème du Maroc, posé actuellement devant nous d'une façon concrète et précise par les événements inattendus de Casablanca.

Le pire est bien ce qui arrive en ce moment même. Les événements de Casablanca surviennent et nous confessons candidement que nous n'étions pas préparés pour de telles contingences. Il était logique qu'en présence de ces attentats, réalisés précisément dans l'un des ports où devrait fonctionner depuis sept mois la police franco-espagnole, l'Espagne définisse d'une manière concrète quelle devrait être sa politique au Maroc, laquelle, à part l'association prévue par l'Acte d'Algésiras, ne peut être la même que celle de la France et de l'Angleterre.

Précisément l'intérêt de l'Espagne consiste à maintenir actives et cordiales ses relations avec les Kabyles. Nous ne l'obtiendrons pas comme

purs comparses des provocations françaises et anglaises et des intrigues allemandes.

Voyez comme par-dessus l'Acte d'Algésiras toutes les nations intéressées dans le problème du Maroc font là-bas une politique à elles, particulière, isolée. Toutes moins l'Espagne qui, en dernière analyse, est la seule qui aurait des droits positifs à agir ainsi.

Et notre politique doit être une politique d'amitié et d'attraction, de paix et d'intérêts commerciaux que nous devons, de nos territoires, favoriser et développer dans l'Empire. Si nous n'agissons pas ainsi, nous perdons tout ce qu'il nous reste d'influence légitime dans ce pays, et au jour d'un conflit armé — qui, si cela continue, ne tardera guère — la situation de l'Espagne sera très difficile, parce que nous irons à une lutte invraisemblable, avec notre volonté complètement assujettie à une direction étrangère.

Cependant *El Imparcial* n'était pas, en dernier ressort, hostile à la coopération de l'Espagne, s'il n'était pas possible de faire autrement, et voici comment il s'y ralliait, dans son numéro du 5 août, à la suite des mesures décidées par les gouvernements français et espagnols :

Comme on le voit, la question du Maroc entre dans une phase très intéressante. L'attitude du gouvernement n'est pas bien nette; quelle qu'elle soit, elle ne modifiera pas l'opinion que nous avons déjà exposée. L'abstention de l'Espagne serait impardonnable; la faiblesse le serait aussi, de même que l'oubli des obligations contractées; mais tous les contrats de notre pays sont subordonnés au traité général d'Algésiras, et le cabinet espagnol trouvera dans le protocole de la Conférence toutes les raisons dont il peut avoir besoin pour accommoder sa politique à la prudence que tout le monde lui demande ici.

De son côté, *El Liberal*, journal libéral avancé à tendance républicaine, très répandu en Espagne, se montrait naturellement très décidé dans la lutte contre l'intervention et l'occupation mixte.

Quelle que soit la gravité des faits, qui sont encore mal connus, disait-il dans son numéro du 1er août, il est certain qu'ils ne diffèrent pas des nombreux attentats qui, depuis la signature du Protocole, ont été commis dans diverses villes de l'Empire. Et à ce propos, quelques observations sont nécessaires.

Et d'abord, il ne faut pas mettre toute la responsabilité des événements actuels, pas plus que des précédents, sur le compte de la férocité maure. Pour quatre-vingts pour cent des cas, les Maures ont raison contre les Européens. Ceux-ci, par les manœuvres d'une funeste politique ou par envie et rivalité mutuelles, provoquent, vexent, excitent les naturels. Et le mouton, rendu furieux, devient loup. Chaque fois que surgissent des conflits semblables à ceux d'aujourd'hui, certains esprits aussi batailleurs qu'aveugles vous chantent l'éternelle chanson : il n'y aura pas de paix ou de sécurité au Maroc jusqu'à ce que l'Europe les ait rétablies par la force des armes. C'est là une énorme sottise. Jamais une ou plusieurs nations, à supposer que les autres le permissent, ne se risqueraient à mettre sur pied de conquête et d'occupation l'armée de trois ou quatre cent mille hommes nécessaires pour une aussi grande aventure.

Il est inutile d'ajouter que l'Espagne entière, si quelqu'un la conviait à une telle entreprise, s'y refuserait absolument. Naturellement, s'il s'est passé à Casablanca ce que l'on dit, force sera d'exiger avec une pression énergique des satisfactions et une indemnité. Mais, dans le cas où les exigences seraient notifiées par une force navale, que ce soit la France qui se charge pour son compte, pour le nôtre et pour celui de l'Italie de remplir cette mission.

Quant à nous, nous devons penser à autre chose : dénoncer le traité d'Algésiras ou demander la réunion d'une autre conférence qui défasse ou refasse l'œuvre de la précédente, éternelle semence de débats, de conflits et de discussions.

Le 3 août, en apprenant les résolutions prises par le gouvernement, *El Libéral* publiait un leader intitulé « L'intervention », où on lisait :

A ce qu'il semble, la sottise, l'immense sottise, est accomplie. Nous disions bien en le craignant, mais sans le croire possible : « Si l'action « commune dont on parle maintenant doit consister en l'occupation de « Casablanca par les Français et les Espagnols au profit (suivant l'usage) « des premiers ou même avec des profits égaux dans le commencement de « l'entreprise, d'avance nous protestons avec la plus grande énergie. Pour « l'occupation, nous ne donnerions pas une demi-compagnie. »

Or nous voilà pieds et poings liés dans le guêpier.

Hier, à Paris, le ministre des Affaires étrangères M. Pichon et l'éternel ambassadeur d'Espagne eurent une longue entrevue dans laquelle ils se mirent d'accord. On a déjà donné les ordres nécessaires pour que les navires de guerre des deux nations fassent route vers les eaux marocaines.

Tout cela est-il vrai, a-t-on concerté l'occupation? Si oui, l'Espagne a commis non pas seulement la plus grande folie, mais encore la plus grande sottise que pût commettre une nation abandonnée de la main de Dieu... Notre seul devoir dans l'affaire de Casablanca consistait à réclamer et à obtenir pour l'assassinat de deux ou trois de nos sujets une réparation immédiate et de suffisantes indemnités. Notre unique obligation internationale — s'il reste au protocole d'Algésiras quelque force pour obliger — était d'envoyer 8 ou 10 officiers et 15 ou 20 sous-officiers à condition que, pour la fabuleuse organisation de la police, les Français en enverraient un nombre égal.

Le protocole d'Algésiras! La France lui fit la première déchirure aux dépens de tout notre commerce de Melilla en s'emparant de Oudjda. Et maintenant elle demande que nous l'aidions à faire la dernière en marchant en compagnie dans l'occupation de Casablanca. Elle a besoin d'un paravent et elle nous prend pour tel en se réservant de nous payer quand le jeu sera fini comme elle nous paya de Cochinchine...

Vaille que vaille, nous n'en formulons pas moins une protestation formelle, énergique, précise, contre l'occupation mixte de Casablanca et contre l'intervention au Maroc.

Et comme la presse ministérielle lui objectait judicieusement qu'on ne pouvait pas ne pas se conformer aux traités, *El Liberal* répondait le 4 août :

En ce qui concerne les traités, l'unique que l'on connaisse ne mentionne

aucunement l'intervention dans l'empire ni l'occupation des ports marocains.

S'il exist un traité secret, l'Espagne en ce qui la concerne lui est tout à fait étrangère, la volonté générale se concrète dans une seule aspiration et une seule idée, à savoir : qu'il ne nous convient pas de courir les aventures avec la France. Voilà la seule chose qui soit certaine, réelle et positive; ainsi pensent les républicains, les libéraux, les ultramontains, les carlistes et jusqu'à une grande partie des conservateurs.

Enfin *El Liberal* insistait encore sur cette même idée dans un leader du 6 août, ayant pour titre « Ce qui est connu et ce qui est secret », et où il était dit :

Un important journal de Paris s'exprime en ces termes : « On sait que « la France et l'Espagne se sont engagés par une série d'accords, dont le « dernier est tout récent, à procéder en commun dans l'empire du Maroc. » De ces accords que le pays ignore et dans laquelle il n'a ni ne désire avoir aucune solidarité vient la protestation formulée par l'opinion avec une unanimité qui ne s'était jamais vue...

S'agit il d'observer les clauses du traité d'Algésiras ? Alors nous pouvons nous entendre, bien que nous considérions le protocole comme un chiffon de papier qu'il est nécessaire de dénoncer.

S'agit-il d'accomplir des traités secrets qui nous conduiraient à l'occupation et à l'intervention ? Alors nous continuerons à protester.

On retrouve, sinon la même intransigeance, au moins les mêmes inquiétudes, dans cet article publié le 7 août par le journal libéral démocrate *El Globo* sous le titre : « l'Espagne et le Maroc. »

La question générale qui se pose de tous côtés est celle-ci : Où allons-nous ? Quel nouveau malheur nous attend ? Elle répond à un état d'âme collectif qu'il importe de refléter.

On a dit et répété sur tous les tons que l'avenir de l'Espagne était au Maroc...

La catastrophe coloniale produisit dans l'âme du public une réaction salutaire. On éprouva une horreur invincible pour toute espèce d'entreprise guerrière et on chercha la prospérité dans le travail et dans la paix. L'idée de chercher des compensations à des malheurs passés dans de nouvelles aventures ne s'enracina pas dans le pays instruit par la défaite. C'est pourquoi l'idée de la pénétration pacifique au Maroc, d'accord avec toutes les puissances, fut acceptée d'un consentement unanime parce qu'elle équivalait à éloigner pour toujours, sans attenter à la dignité nationale, le chimérique projet de la domination espagnole sur l'empire voisin. Certainement, si la question marocaine s'était posée avant 1898, le pays aurait pensé tout autrement qu'aujourd'hui et il aurait considéré comme attentatoire à la dignité nationale et aux droits historiques, tant de fois mis en avant, l'ingérence d'autres nations dans le problème marocain...

Le public, qui ignore les arcanes de la diplomatie, qui n'était pas au courant de ce qu'on avait décidé à Algésiras, croyait de bonne foi que l'Acte avait évité une guerre européenne, avait reconnu une partie de nos droits au Maroc et avait mis fin à cette ennuyeuse question. Mais celle-ci restait cependant tout entière posée.

La vérité commença à se faire jour au moment de l'affaire de Tanger,

elle se confirma bientôt avec l'occupation d'Oudjda et aujourd'hui avec le bombardement de Casablanca on n'a plus de doute sur l'avenir dans lequel on lit comme à livre ouvert. Maintenant on voit clairement que l'on court vers le danger d'une guerre avec le Maroc au bras de la France; c'est-à-dire que ce qu'on voulait éviter devient inévitable, avec cette différence que nous ne pouvons agir librement parce que nous accomplissons une mission internationale.

De là les incertitudes et les inquiétudes qui dominent en ce moment : incertitude sur l'étendue et la gravité des engagements pris, incertitude sur les conséquences où ils peuvent nous conduire; inquiétude sur les moyens dont nous disposons et l'importance du sacrifice que nous devrons nous imposer. L'attente est donc justifiée.

Il y a de plus autre chose : si, avant d'implanter les réformes de la Conférence; si, malgré le consentement donné par le Makhzen à ces réformes, il survient cette série de complications, d'assassinats, de révoltes au Nord de l'oued et au Sud de l'Empire, qu'arrivera-t-il quand il s'agira d'implanter intégralement les réformes décidées?

La question est des plus difficiles et des plus épineuses; encore si elle se résolvait par une série d'occupations, il n'y aurait que demi-mal; le pire serait de voir surgir des difficultés entre les signataires au sujet de l'Acte lui-même.

Nous ne censurons personne, car le gouvernement ne fait que remplir son devoir. Ce que l'on demande, dans les difficiles moments que nous traversons, c'est une grande prudence, particulièrement quand la dignité s'oppose, comme c'est notre cas, à ce que nous revenions en arrière sur la route où nous nous sommes engagés.

Il va de soi que le bombardement de Casablanca a été tout particulièrement l'objet des commentaires de la presse espagnole; mais cette fois il faut noter qu'à part une ou deux très rares exceptions, tous les journaux l'ont approuvé. C'est ainsi que *El Imparcial* écrivait, dans un esprit assez différent de celui des premiers jours :

Les audacieuses agressions dont ont été l'objet avant-hier les troupes de débarquement à Casablanca prouvent combien il était indispensable et urgent de rétablir d'une main lourde, comme on l'a fait, l'ordre et l'autorité dans le Moghreb.

De l'accomplissement de ce devoir de nation civilisée ne peut sortir aucun danger pour celles qui, par suite de leurs engagements et de leurs intérêts, le réalisent tant qu'elles s'en tiendront scrupuleusement à ce qui importe à toutes ensemble, sans faire dévier les fins de l'intervention. Et jusqu'à aujourd'hui nous n'avons aucun motif de croire que le gouvernement de l'Espagne dépasse ces limites, ou consente, en lui continuant son concours ou seulement son appui, à ce que la France les dépasse.

De son côté, le journal officieux du gouvernement, *La Epoca*, s'exprimait ainsi :

Le châtiment infligé hier à l'insolence marocaine a été dur. Cet exemple aura-t-il l'efficacité que nous souhaitons tous? Les événements le diront. Pour le moment, l'unique point qu'il faille examiner, c'est celui de savoir si l'on pouvait procéder autrement; si, après les derniers attentats et la panique qui les a suivis dans la colonie européenne de Casablanca, la

France et l'Espagne pouvaient se dispenser de défendre par elles-mêmes les Européens ; si, en le tentant et alors que les forces de débarquement étaient attaquées par les Maures, les batteries des vaisseaux de guerre pouvaient ou non garder le silence. Nous ne croyons pas qu'il y ait un seul Européen qui puisse y trouver à redire, quelles que soient les réserves qu'il fasse sur les développements ultérieurs d'une telle action.

En ce qui nous concerne, on l'a déjà dit sur tous les tons et on peut affirmer qu'il y a là une véritable unanimité nationale, l'Espagne doit s'en tenir strictement à l'accomplissement de son devoir, mais sans faire un pas, ni seulement semblant d'en faire un, sur le chemin des aventures.

Enfin le journal catholique *El Universo* approuvait, lui aussi, l'intervention de l'Espagne par cette déclaration :

Dans la situation actuelle, nous n'avons qu'à marcher avec la France ou à ne pas marcher du tout.

Et dans ce dilemme forcé, car personne ne peut empêcher aujourd'hui qu'il s'impose avec la force écrasante des faits, bien que les faits soient aussi désagréables, il suffit du bon sens pour se décider.

Nous devons marcher, bien que ce soit avec la France, bien que ce soit à la remorque de la France, parce qu'ainsi nous continuons nos traditions : nos droits ne se prescrivent pas ; il est bon que, quand il faut intervenir au Maroc, l'Espagne intervienne ; ainsi les horizons de l'avenir ne se resserrent pas pour notre patrie ; nous nous remuons, nous démontrons que nous sommes quelque chose dans le monde, que nous avons de la hardiesse pour certaines choses, que nous sommes disposés à vivre la vie internationale.

La France en comptant sur nous pour châtier en commun les Maures de Casablanca reconnait et respecte le principe d'après lequel, pour intervenir au Maroc, il faut compter avec l'Espagne. Et ce n'est pas l'Espagne qui est appelée à nier ce principe et elle le nierait implicitement en n'acceptant pas la part d'exécution qui lui revient.

Seul, à peu près, *El Liberal* a continué son opposition dans l'article suivant, intitulé « Ouverture du feu » :

Le bombardement de Casablanca réalisé hier par les navires français était une chose certaine et prévue... Dieu veuille qu'avec cette leçon exemplaire dont parle la *Epoca*, ce qui avait été gagné à force de travail et de sacrifices après un effort commercial de cinquante ans n'ait été perdu en quelques heures.

On discourt volontiers sur la barbarie des Maures et sur la mission civilisatrice des chrétiens ; mais si l'on met à part les infâmes assassinats qui vraiment, quelles que soient leurs causes, demandent un sévère châtiment, la clarté qui se fait petit à petit sur les affaires de Casablanca démontre que ce ne sont pas les Maures, mais les chrétiens qui sont les plus coupables.

Si les représentants de la barbarie se sont conduits comme des bêtes féroces, les représentants de la culture s'étaient tout d'abord conduits comme des spoliateurs.

Maintenant que par malheur le feu est ouvert, voici le moment de mettre fin aux lamentations et de travailler avec ardeur et discrétion pour empêcher qu'il ne se propage.

De même, *El Heraldo*, journal libéral démocrate, a critiqué le bombardement dans un leader intitulé « Ironie des choses », où il était dit :

La catastrophe que nous craignions a commencé à se réaliser au Maroc. A partir de maintenant il n'y aura pas un instant de repos pour la population étrangère des villes, de la côte ou de l'intérieur. Le *Galilée* a notifié aux Maures avec des boulets que la pénétration pacifique ne donnera bientôt plus de cassements de tête au parti colonial de la République.

L'officieuse *Epoca* a donné aussitôt une juste réplique à ces récriminations :

L'action de la France et de l'Espagne, destinée à garantir la sécurité des étrangers dans cette ville et à châtier les récents assassinats, est une œuvre civilisatrice, nécessaire et indispensable pour que la vie des Européens résidant au Maroc ne fût plus à la merci de la barbarie des Kabyles.

Mais plus intéressante encore que l'opinion des sphères officielles, dont la fidélité aux accords conclus avec nous ne s'est, nous le répétons, jamais démentie, est celle d'un africaniste distingué, M. Felipe Ovilo, qui combattit naguère l'expansion française au Maroc, mais qui voit clairement aujourd'hui qu'une coopération sincère à notre action à Casablanca est non seulement du devoir, mais de l'intérêt suprême de l'Espagne.

Si nous nous abstenions, dit-il, la France, recouvrant sa liberté d'action, acquerrait de par les sacrifices qu'elle ferait, des droits indéniables et uniques, et l'Espagne ayant rompu ses engagements avec la France *et avec les autres puissances* (souligné dans le texte), après avoir vu réduites à rien — si même elle les conservait — ses possessions africaines, se trouverait emmurée au Nord et au Sud, isolée, sans amis et exposée à devenir quelque nouvelle Corée. Par devoir, par logique, par amitié, par instinct de conservation, l'Espagne est obligée à suivre la France dans cette entreprise avec loyauté et noblesse.

Casablanca.

SA SITUATION. — SON IMPORTANCE ÉCONOMIQUE

Situé sur la côte de l'Atlantique, à mi-chemin entre Tanger et Mogador et à 300 kilomètres environ de chacune de ces deux villes, Casablanca[1], en arabe Dar-el-Beïda, est aujourd'hui le port le plus important de la côte atlantique du Maroc.

Elle s'appelait autrefois Anfa et son origine se perd dans la nuit des temps. Conquise et rasée par les Portugais en 1468, elle fut rebâtie par eux en 1515 et baptisée de son nom actuel. Puis, abandonnée par les conquérants chrétiens, elle retomba aux mains des musulmans. En 1755, elle fut détruite par le tremblement de terre qui dévasta Lisbonne, et il ne resta qu'un misérable hameau dans un amas de ruines. Enfin, vers la fin du XVIIIe siècle, le sultan Sidi Moham-

[1] *Le Temps*, 3 août 1907.

med ayant concédé à une compagnie espagnole le droit d'exporter des céréales de Fedâla, Casablanca et Mazagan, elle se mit à revivre et à se repeupler, et grâce à la richesse du pays des Châouïa dont elle est le centre commercial, elle n'a pas cessé, depuis, de se développer et de prospérer.

En 1906, son commerce, importations et exportations réunies, atteignit le total de 14.076.472 francs, dépassant celui de Tanger, qui fut de 14.010.606 francs. Dans ce mouvement la France vient en tête avec 7.648.252 francs : plus de la moitié des échanges. Viennent ensuite l'Angleterre avec 3.641.522, puis l'Allemagne avec 1.654.930. L'Espagne, l'Italie, la Belgique, le Portugal suivent avec des chiffres de beaucoup inférieurs.

Casablanca est le siège de quatre consulats : ceux de France, d'Angleterre, d'Allemagne et d'Espagne, et des vice-consulats et agences consulaires d'Italie, d'Autriche, de Portugal, de Belgique, de Suède et de Norvège, de Danemark, des Pays-Bas, de Grèce, des Etats-Unis et du Brésil.

Le port de Casablanca n'est qu'une rade foraine, limitée à l'Ouest par le cap Casablanca, à l'Est par la petite presqu'île rocheuse d'Okacha et entièrement exposée aux vents du Nord. Les vapeurs y mouillent à un mille ou un mille et demi, les voiliers à deux milles de terre. L'embarquement et le débarquement des voyageurs et des marchandises s'opèrent à l'aide de barcasses d'un faible tirant d'eau pouvant pénétrer dans une petite anse creusée par les vagues dans la bordure rocheuse de la côte : c'est là le port de Casablanca proprement dit. Par les gros temps, surtout en hiver, ces opérations se trouvent fréquemment interrompues pendant plusieurs jours de suite, et souvent les navires se voient obligés de gagner le large pour ne pas s'exposer à venir se briser contre les récifs dont la côte est hérissée. C'est à cet état de choses que les travaux entrepris par la Compagnie marocaine doivent remédier dans la mesure du possible.

La ville même est laide. Les maisons, uniformément blanchies à la chaux, à toit plat et sans ornements extérieurs, sont en parties européanisées par le percement des fenêtres et d'autres additions qui donnent à Casablanca un aspect bâtard, ni maure ni européen. De vastes espaces sont occupés par les magasins servant d'entrepôts pour les grains, les peaux, la laine amenés de l'intérieur par les caravanes et destinés à l'exportation. Les rues sont relativement larges, mais mal entretenues, pleines de poussière en été et très boueuses pendant les pluies. Dans certains quartiers, où les habitants vivent dans des cabanes en roseaux, les ruelles, tortueuses, enchevêtrées, sont de véritables cloaques.

La ville est ceinte de hautes murailles flanquées de tours de défense carrées et percées de quatre portes, dont l'une, celle de la Marine, s'ouvre en face de l'anse aux barcasses mentionnée plus haut, tandis que les autres sont les points de départ des routes conduisant à Rabat, Mazagan et chez les tribus de l'intérieur. Quelques-unes des tours de défense et deux bastions faisant face à la mer sont armés

de vieilles pièces d'artillerie servant à saluer l'arrivée d'une lettre chérifienne ou d'un vaisseau de guerre européen, mais ne réussissant plus à en imposer aux bédouins des tribus voisines.

Casablanca est entouré d'une zone étroite de jardins, cultures arbustives et maraîchères, et champs de céréales.

Au delà commencent les côtes pierreuses ou sablonneuses du Sahel, couvertes d'une maigre végétation de palmiers nains et de buissons épineux.

La population de Casablanca est évaluée à 30.000 âmes, dont un millier d'Européens et 5 à 6.000 israélites.

La population musulmane est essentiellement bédouine. L'élément maure, lettré, poli, élégant, n'y est guère représenté que par quelques fonctionnaires et quelques commerçants originaires de Fez, de Rabat ou de Tétouan. Le gros de la population se recrute parmi les tribus voisines, notamment parmi les Mediouna, les Zenâta, les Oulad-Zeyân et les Oulad-Hariz. Les plus sédentaires d'entre eux forment à Casablanca une petite bourgeoisie d'artisans et de boutiquiers.

Les autres, attirés à la ville depuis peu par l'espoir du gain, ou qui s'y sont réfugiés pour échapper aux exactions des caïds ruraux, y constituent un prolétariat de manœuvres, de portefaix, d'ouvriers du port, de chameliers. Les éléments de cette population flottante sont restés en contact intime avec les tribus dont ils sont issus, ce qui explique la facilité avec laquelle quelques bédouins turbulents, se faisant passer pour les émissaires de leurs tribus, ont réussi à leur prêcher le *djihâd* et à perpétrer le crime odieux de Casablanca.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Les marins japonais en France.* — Alors que l'escadre américaine de l'amiral Stockton était encore à Brest, le 23 juillet, une division navale japonaise, formée des croiseurs *Tsoukouba* et *Chitose*, est arrivée dans notre port et a pris son mouillage près des navires américains, montrant ainsi combien étaient heureusement exagérées les nouvelles qui, il y a peu de jours encore, ne parlaient que de rupture entre le Japon et les Etats-Unis.

Le vice-amiral japonais Goro Ijuin, et son état-major se sont rendus le surlendemain 25 à Paris, où ils ont été les hôtes du gouvernement français jusqu'au 28 juillet. Pendant ce séjour, ils ont été reçus à l'Elysée par le président de la République, et ont assisté à un déjeuner officiel au cours duquel les toasts suivants ont été prononcés par M. Fallières et par l'ambassadeur du Japon :

TOAST DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Messieurs,

Je suis heureux de saluer en vos personnes la marine de cette vaillante nation qui, au cours des siècles, a donné tant d'exemples de courage et de patriotisme.

Ces traditions d'honneur, particulièrement chères à la France, ont éveillé chez elle, de tous temps, un sentiment de très haute estime; nous savons, de notre côté, que notre pays n'a jamais cessé de compter dans le monde militaire japonais de vives sympathies dont ce jour est un précieux témoignage.

C'est pour moi une grande satisfaction de voir dans la courtoisie de votre visite le prélude de relations de plus en plus étroites entre nos deux nations, qui viennent de resserrer si heureusement leurs liens d'amitié pour le grand profit de la paix.

Je lève mon verre en l'honneur de Sa Majesté l'empereur du Japon, je bois à la grandeur et à la prospérité de la belle marine japonaise.

TOAST DE L'AMBASSADEUR DU JAPON

Monsieur le président,

Je suis très touché des paroles si bienveillantes que vous venez de prononcer, et je crois me faire l'interprète de tous, en vous remerciant, au nom des officiers ici présents, de l'escadre actuellement en rade de Brest, et enfin au nom de la marine japonaise tout entière.

Les sentiments de respect et de sympathie que, depuis si longtemps et d'une façon continue, le Japon éprouve à l'égard de la France, sont, au lendemain de l'accord souhaité, plus cordiaux et plus profonds que jamais.

C'est l'expression de ces sentiments que l'escadre de l'amiral Ijuin est venue apporter à la France et je suis particulièrement heureux de constater quel bienveillant accueil lui a été réservé.

Pendant que les couleurs de nos deux pays flottent côte à côte devant

Brest, permettez-moi, monsieur le président, de lever mon verre à votre santé, à la prospérité de la France, à la grandeur de sa marine.

La sympathique réception faite aux officiers japonais et la cordialité des toasts échangés à l'Elysée montrent tout le prix que nous attachons à notre bonne entente avec le Japon. Cette visite à la France, des représentants autorisés de la marine japonaise, n'a pu qu'ajouter à l'heureuse impression produite parmi nous par la conclusion de l'accord franco-japonais du 10 juin dernier, et a précisé, en les fortifiant, toutes les espérances que cet accord a pu encourager. En même temps, le fait que l'on annonce la publication imminente de l'entente russo-japonaise, dont la Haute Chambre de Tokyo vient de ratifier le texte définitif, ajoute encore à notre légitime satisfaction, en nous permettant de nous réjouir sans réserve et sans arrière-pensée de la paix consolidée dans l'Extrême-Orient par le maintien du *statu quo*. Certes, si loin que nous remontions, nous n'avons jamais eu qu'à nous louer de l'excellence de nos relations avec le Japon, et même les douloureux événements de 1904 et 1905, grâce à la parfaite correction du gouvernement de Tokyo, grâce aussi au tact et à la loyauté de notre diplomatie, n'ont pu en altérer la constante courtoisie. Mais, dans l'état actuel de la politique mondiale, et étant donné notre situation particulière en Extrême-Orient et l'importance capitale de nos intérêts asiatiques, nous devons envisager avec une joie sincère la consolidation d'un système d'alliances et d'ententes pacifiques qui tend à nous donner partout des sécurités positives et qui nous a déjà d'ailleurs procuré des avantages effectifs, tel que le règlement définitif de notre question siamoise.

Allemagne. — *L'entrevue de Swinemünde.* — Le tsar Nicolas II, accompagné de son ministre des Affaires étrangères, M. Isvolski, s'est rencontré, le 3 août, à Swinemünde, en Poméranie, avec l'empereur Guillaume II, qui était lui-même assisté de son chancelier, le prince de Bülow. Les deux souverains sont restés quatre jours ensemble et ont eu de nombreuses conversations privées, auxquelles assistaient généralement leurs ministres. De ce qui s'est dit au cours de ces entretiens, nous ne savons rien naturellement d'absolument certain ; nous n'avons pour nous renseigner que le texte des deux notes officieuses communiquées simultanément à Saint-Pétersbourg et à Berlin, et dont voici la teneur analogue :

Saint-Pétersbourg, le 5 août. — La déclaration officieuse suivante vient d'être publiée :

La visite du tsar à l'empereur d'Allemagne à Swinemünde, faite pour rendre celle de l'empereur allemand au tsar à Bjœrkoe, il y a deux ans, a eu le caractère le plus cordial, le plus intime. La conversation du chancelier impérial allemand et du ministre des Affaires étrangères russe qui, depuis des années, entretiennent les relations personnelles les plus amicales, a eu trait aux diverses questions politiques courantes sans avoir aucun objet défini en vue.

Des deux côtés, on est d'accord pour penser que la paix n'est nullement menacée, pas plus en Europe qu'en Extrême-Orient. Les récents événements du Maroc ne donnent aucune cause d'inquiétude. Les mesures que la France prend de concert avec l'Espagne ne peuvent soulever aucune complication. En ce qui concerne la convention signée par la Russie et le Japon et celle qui doit être signée par la Russie et la Grande-Bretagne, on reconnaît qu'elles sont au plus haut degré propices à la paix du monde entier.

L'entrevue des deux monarques et l'échange de vues de leurs ministres ne peuvent altérer en rien les alliances existantes de l'Allemagne et de la Russie avec d'autres puissances; mais ils tendent à renforcer la traditionnelle amitié de la Russie et de l'Allemagne. Les conversations de Swinemünde ne peuvent qu'exercer une influence favorable sur le cours paisible des événements en Europe et en Asie.

Berlin, le 5 août. — On communique la note suivante :

La rencontre de Swinemünde est une nouvelle confirmation des rapports d'amitié entre les deux monarques, rapports qui ont pour base une ancienne tradition; cette entrevue est aussi une preuve de la bonne entente existant entre les hommes d'Etat qui dirigent les affaires des deux empires. On s'est expliqué avec confiance sur toutes les questions actuelles et, alors, s'est révélé le désir que l'on a de part et d'autre de maintenir la paix et la tranquillité dans le monde.

Cette entrevue n'apportera, ni pour l'Allemagne, ni pour la Russie, aucun changement dans leurs alliances. On compte que le récent incident du Maroc n'entraînera pas de complications diplomatiques, surtout étant donné que M. Pichon a donné des explications satisfaisantes au prince de Radolin. Toutes les puissances doivent s'en tenir à l'Acte d'Algésiras.

Il faut donc espérer que l'entrevue de Swinemünde contribuera à fortifier partout la confiance que la paix sera maintenue.

Il n'y a pas grand'chose à dire de ces deux communiqués, qui n'apprennent dans l'ensemble rien que l'on n'eût pu prévoir à la veille même de l'entrevue. Dès la première annonce d'une rencontre prochaine entre Guillaume II et Nicolas II, les organes officieux de l'opinion allemande avaient, en effet, pris soin de proclamer bien haut que cette rencontre était une manifestation très naturelle de la cordialité des relations traditionnelles d'amitié entre les cours de Russie et d'Allemagne, et qu'elle n'aurait d'autre conséquence que d'affirmer une fois de plus les dispositions essentiellement pacifiques des deux souverains. C'est encore les deux mêmes points que précisent les notes simultanées du 5 août, en y ajoutant l'expression formelle de la fidélité inébranlable des deux empires à leurs alliances respectives, ce dont personne ne pouvait douter, surtout en France où l'alliance russe a de si profondes racines et constitue maintenant la base même de notre politique extérieure.

Tout au plus y aurait-il lieu de relever la différence sensible de rédaction des deux communiqués en ce qui concerne les affaires marocaines. La note russe affirme que les événements du Maroc ne donnent aucune cause d'inquiétude et que les mesures prises par la France de concert avec l'Espagne ne peuvent soulever aucune complication. La note allemande se borne à dire que le

récent incident du Maroc n'entraînera pas de complications diplomatiques et souligne cette pensée en ajoutant : « Surtout étant « donné que M. Pichon a fourni des explications satisfaisantes au « prince de Radolin ; toutes les puissances doivent s'en tenir à l'Acte « d'Algésiras. » La forme voulue de cette rédaction est évidemment inspirée par l'attitude prise par l'Allemagne dans la question du Maroc.

Ajoutons qu'au déjeûner d'adieu qui a eu lieu, le 6 août, à bord du *Standart*, le matin du départ de l'empereur de Russie, les toasts suivants ont été échangés par les deux empereurs :

TOAST DU TSAR

Je suis heureux d'avoir l'occasion de remercier sincèrement Votre Majesté de l'accueil si cordial qu'elle m'a fait et de lui exprimer tout le prix que j'attache à la continuité des rapports de parenté et d'amitié traditionnels qui ont constamment été un lien étroit entre nos maisons et nos pays. Ayant assisté avec un vif intérêt et une grande admiration aux manœuvres de la belle flotte allemande, je lève mon verre à la santé de l'empereur Guillaume, chef suprême de cette flotte, et à la prospérité de la vaillante marine allemande.

TOAST DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE

Je remercie sincèrement Votre Majesté des paroles bienveillantes qu'elle vient de prononcer et par lesquelles elle a exprimé l'amitié qui nous unit, nous et nos deux pays. C'est la première fois que ma flotte a eu l'honneur de manœuvrer devant Votre Majesté sous le commandement de mon frère. Les paroles élogieuses de Votre Majesté resteront gravées dans le cœur des officiers et des hommes de mes équipages. Nous désirons tous vivement qu'il soit donné à Votre Majesté d'accomplir avec succès l'achèvement de la flotte russe, et je suis, comme Votre Majesté, pénétré de l'inaltérable amitié de nos maisons et de nos peuples. Cette amitié dure depuis plus d'un siècle ; elle nous unit aujourd'hui et continuera d'exister. Je lève mon verre pour boire à la santé de l'empereur Nicolas. Vive Sa Majesté l'Empereur de Russie !

Angleterre. — *Les constructions navales.* — Le 31 juillet, la Chambre des Communes a voté à une majorité écrasante les derniers crédits de la marine (un peu plus de 200 millions) pour le chapitre des constructions navales. Le secrétaire de l'Amirauté a profité de cette circonstance pour faire quelques déclarations intéressantes, notamment concernant la conservation des explosifs à bord des bâtiments de guerre, et aussi relativement aux croiseurs et destroyers et au travail dans les arsenaux. On dépensera, cette année, un demi-million sterling pour pourvoir les bâtiments d'appareils réfrigérants afin d'empêcher la déflagration subite des explosifs ; on construira des croiseurs de grande dimension et l'on emploiera aux réparations plus d'argent qu'en 1903.

Comme M. Lee, un député ministériel, reprochait à M. Robertson de n'avoir rien dit des cuirassés et rappelait une déclaration précédente de celui-ci relative à la mise en chantier d'un troisième *Dreadnought*, si à La Haye on ne se mettait pas d'accord sur un projet de

limitation des armements, M. Robertson a dit n'avoir rien à ajouter à ce qu'il avait déjà déclaré. Cela veut dire que, avant la fin de l'exercice courant, la Grande-Bretagne commencera la construction d'un troisième *Dreadnought*. Il convient de rappeler que cette année on commencera cinq destroyers de haute mer et douze destroyers côtiers et que, actuellement, d'après M. Robertson, la Grande-Bretagne a 191 destroyers, l'Allemagne 83 et la France 65.

— *La dotation de lord Cromer*. — Le 24 juillet, à la Chambre des Communes, sir Henry Campbell Bannerman, debout à la barre de la Chambre, a déclaré : « Messieurs, voici un message du roi signé de sa propre main. » Le premier ministre a remis alors le message au speaker, qui l'a lu. Il était ainsi conçu :

Sa Majesté, prenant en considération les services éminents rendus par lord Cromer, ancien agent et consul général en Egypte, désireuse aussi de reconnaître ses services et de lui donner à cet effet une marque signalée de sympathie, recommande à ses fidèles Communes de lui permettre de conférer à lord Cromer la somme de 50.000 livres sterling.

Après une courte discussion, cette allocation a été votée par 254 voix contre 107.

Italie. — *L'émigration italienne*. — Le dernier rapport du commissariat de l'émigration italienne qui vient d'être distribué à la Chambre italienne comprend quelques chiffres intéressants. Il ressort de ce document que l'émigration prend en Italie des proportions de plus en plus considérables. De 1895 à 1900, le chiffre annuel des émigrants oscillait autour de 300.000. De 1901 à 1904, il atteignait un demi-million; en 1905, il s'élevait à 726.331; en 1906 enfin, à 787.977. Les émigrants italiens sont pour la plupart des travailleurs de la terre. Le nombre des hommes est très supérieur à celui des femmes. En 1906, sur 100 émigrants, 81,56 appartenaient au sexe masculin 18,44 au sexe féminin. On observe que l'émigration est devenue intense en certaines contrées d'Italie qui, jusqu'à présent, étaient demeurées assez réfractaires à ce mouvement. La population de l'Ombrie, par exemple, de la Sicile, des Pouilles, du Latium, des Marches et de la Sardaigne ne fournissait naguère encore à l'émigration qu'un contingent minime. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Le rapport auquel nous empruntons les chiffres ci-dessus démontre que l'*émigration italienne tend à devenir un phénomène essentiellement méridional*. Il démontre encore qu'une certaine stabilité règne dans ces courants migratoires. D'une façon générale, on peut dire que les émigrants fournis par la Vénétie, l'Emilie, l'Ombrie, le Piémont, la Toscane, la Lombardie et la Sardaigne vont chercher fortune dans les divers Etats européens. Le contingent d'émigrants provenant des provinces napolitaines, de la Sicile, des Marches et de la Ligurie préfère tenter la chance dans les contrées neuves situées de l'autre côté de l'Océan.

C'est une question sur laquelle tous les sociologues italiens ont dit

leur mot que la suivante : Etant donné les conditions particulières de l'Italie contemporaine, l'émigration italienne est-elle un bien ou est-elle un mal? Le rapport que nous avons sous les yeux ne tranche pas le problème, mais il le pose en toute équité et met très judicieusement dans les deux plateaux de la balance les arguments que l'on peut formuler en faveur de l'une et l'autre thèse.

Le rapport en question constate que les émigrants ne se recrutent plus seulement parmi la classe indigente. On voit aujourd'hui de modestes propriétaires vendre leurs biens pour devenir des employés salariés à l'étranger. Ce phénomène doit être attribué au déséquilibre croissant qui s'observe entre les moyens de subsistance qui tendent à diminuer et les besoins qui vont croissant.

Parmi les résultats fâcheux immédiats provenant de l'accroissement de l'émigration, il faut citer une diminution sensible dans le nombre des hommes valides et un arrêt dans l'augmentation normale de la population. Le recensement de 1881 accusait dans le royaume une moyenne de 40,29 % d'hommes valides entre 21 et 50 ans.

Ce chiffre est tombé en 1901 à 35,39.

L'accroissement moyen de la population, qui était, entre 1882 et 1901, de 7,58 pour 1.000, est descendu à 6,10 pendant les années 1901 à 1905.

Les conditions de l'agriculture enfin ne laissent pas de souffrir de l'émigration croissante. L'émigration a eu pour conséquence une diminution de la main-d'œuvre et une hausse des salaires. La hausse des salaires, d'autre part, a rendu impossible la culture intensive des erres et, de nouveau, a simulé l'émigration. En regard de ces inconvénients, le rapport du commissariat cite les bienfaits suivants dus au phénomène migratoire :

Il a diminué le nombre des oisifs, il a amené une amélioration sensible dans les contrats agricoles au bénéfice des paysans; il a fait monter la valeur de la terre par le fait même des émigrants rentrant dans leur patrie après quelques années d'absence; ceux-ci rachètent le domaine paternel ou acquièrent d'autres terres. Enfin, les salaires accumulés des émigrants, déposés en Italie, constituent un afflux de capitaux nouveaux. Il est incontestable, dit le rapport, que l'émigration italienne a une part, depuis trente ans, au relèvement écononomique de l'Italie et qu'elle constitue un élément de notre développement commercial. — M. Muret.

Saint-Siège. — *Suspension des fêtes jubilaires.* — A la suite de violentes manifestations anticléricales dans divers grands centres italiens, le Saint-Siège a suspendu les fêtes organisées pour le jubilé de Pie X. L'*Osservatore romano*, qui a annoncé officiellement cette suspension, le 5 août, a laissé entendre toutefois que les pèlerinages fixés à la fin de l'année pourraient avoir lieu si l'agitation actuelle venait à cesser. Le Pape s'est réservé une décision ultérieure.

L'information de l'*Osservatore* a produit à Rome une véritable émotion.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *L'internement de Tanh Taï.* — On se souvient qu'au mois d'août 1906, Tanh Taï, le roi d'Annam, s'étant livré à de nombreux accès de violence, véritables mouvements de folie, provoqués par sa débauche habituelle, le résident supérieur dut prendre avec le comat (conseil des ministres) des mesures de nature à mettre fin à la scandaleuse conduite du roi. Depuis lors, celui-ci très surveillé semblait être revenu à un état de calme rassurant. Mais, vers la fin du mois de mai, des mandarins placés à côté de lui se montrèrent inquiets de certains changements brusques dans ses manières, de l'altération de ses traits, de l'ensemble des signes extérieurs par lequel se manifestaient chez lui les accès de folie. Par ailleurs, le résident supérieur fut amené à constater un réveil des mauvais instincts du roi, qui se livrait sur son entourage aux sévices les plus graves.

L'ensemble des faits recueillis dans les informations précises prises par le résident supérieur ne laisse désormais aucun doute sur le trouble constant de l'état mental de Tanh Taï, sur son inconscience et sur les dangers de lui maintenir l'exercice du pouvoir royal. Dans ces conditions, le gouvernement décida récemment qu'il y avait tout lieu d'interner le roi dans son palais et d'instituer un conseil de régence composé des membres du comat, sous la présidence du ministre de la justice d'Annam et sous le contrôle général et incessant du résident supérieur.

En exécution de cette décision, et conformément aux instructions du ministre des Colonies, le résident supérieur a fait procéder, le 30 juillet, à l'internement de Tanh Taï dans son palais et à la constitution du conseil de régence, qui a pris immédiatement la direction des affaires sous le contrôle du résident supérieur. Le gouverneur général, en donnant l'information ci-dessus, a fait savoir que ces mesures ont été exécutées sans qu'aucun incident se soit produit.

Corée. — *Le protectorat japonais en Corée.* — A la suite de l'abdication de l'empereur Yi-Yeung, dont nous rendions compte il y a quinze jours, le Japon a fait signer au nouveau souverain de Corée une convention qui complète et achève l'œuvre commencée au Pays du Matin Calme, au lendemain de la guerre russo-japonaise par le marquis Ito, alors que la Corée avait dû signer avec le Japon un traité de protectorat le 23 février 1904, lequel fut lui-même confirmé et rendu plus étroit dans un acte nouveau conclu le 17 novembre de l'année suivante. A partir de cette époque, l'indépendance coréenne avait évidemment vécu; mais la nouvelle convention resserre davantage encore les liens qui unissaient au gouvernement mikadonal les sujets de l'ex-empereur Yi-Yeung. C'est ainsi que les deux premières clauses confient au résident général la haute surveillance sur les affaires administratives et — ce qui est plus important — soumettent à son approbation tous les actes législatifs. Plus loin, il est stipulé

que le résident général exercera son contrôle absolu sur la nomination des fonctionnaires : n'est-ce pas l'un des plus sûrs moyens de s'opposer de suite à toute mesure d'hostilité à l'égard des Japonais? Enfin, la mainmise du Japon sur les finances et la direction de l'armée coréenne semble devoir entraver toute velléité d'indépendance de la part du souverain actuel.

Voici les termes mêmes de cet accord qui constitue donc bien, comme nous venons de le rappeler et de l'indiquer sommairement, la consécration définitive du protectorat du Japon sur ce malheureux empire de Corée :

ARTICLE PREMIER. — L'administration de la Corée est soumise à la direction du résident général japonais.

ART. 2. — Toute loi et tout décret ainsi que les mesures intéressant les affaires d'Etat importantes seront soumis à l'approbation du résident général.

ART. 3. — La nomination de tout haut fonctionnaire responsable doit être également soumise à l'approbation du résident général.

ART. 4. — Seuls, les candidats recommandés par le résident général peuvent être nommés fonctionnaires du gouvernement coréen.

ART. 5. — Une ligne de démarcation précise doit séparer les affaires administratives et judiciaires.

ART. 6. — L'emploi d'étrangers dépend de l'autorisation du résident général.

ART. 7. — La première clause de la convention du 22 août 1902, comportant l'emploi d'un conseiller financier, est annulée.

La soumission de la Corée n'a pas entraîné de troubles trop graves; le gouvernement japonais avait, il est vrai, pris soin de licencier et de désarmer l'armée coréenne avec d'assez fortes indemnités. Quelques bagarres armées ont eu lieu cependant; mais jusqu'ici l'ordre a pu être maintenu.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le rachat de l'Est-Algérien.* — L'assemblée générale du Conseil d'Etat a approuvé le projet de rachat des concessions de l'Est-Algérien que les sections réunies des finances et des travaux publics avaient adopté la semaine précédente.

On se rappelle que les Délégations financières et le Conseil supérieur avaient, à l'unanimité, demandé au gouverneur général, au cours de leur session de 1906, de procéder au rachat de ces concessions.

Ce rachat d'office délibéré par les Délégations financières et le Conseil supérieur devait être approuvé par un décret en Conseil d'Etat. L'affaire était prête à être soumise à cette haute assemblée il y a trois mois; mais la maladie dont le président Picard a été atteint au début de l'année a obligé à retarder la discussion jusqu'à ces jours derniers.

Le projet a été approuvé par le Conseil d'Etat tel qu'il est sorti des délibérations des assemblées de l'Algérie.

Région du Tchad. — *Le raid du capitaine Bourdeaux.* — Des renseignement parvenus au ministère des Colonies, il résulte que, dans le courant du mois de mars, le capitaine Bourdeaux, commandant le cercle de Kanem (région du lac Tchad), partit avec sa compagnie et vingt cavaliers, en reconnaissance sur Onbi.

Près de ce point, il enleva une caravane de captifs allant à Tripoli et une caravane de munitions allant de Kouffra à Bedcher. Il se dirigea ensuite sur le Borkou; il surprit le village de Faya, dans l'oasis de Voun, et vint mettre le siège devant Aïn-Galaka, qui est le centre de la résistance senoussiste du Borkou. Après vingt-quatre heures de résistance, ce point a été pris. Barani, le chef des Senoussis du Borkou a été tué. Une bannière et vingt et un fusils à tir rapide sont restés aux mains de nos troupes.

Nos pertes ont été de six tirailleurs tués et neuf blessés, plus le sergent européen Inhardt, gravement blessé.

Le capitaine Bourdeaux est ensuite rentré sans incident dans le Kanem, où il est arrivé le 20 mai.

Mauritanie. — *Un succès de nos méharistes mauritaniens.* — On écrit de Podor au *Temps*, à la date du 13 juillet, que, si les compagnies sahariennes du Sud-Oranais ont à leur actif de brillants faits d'armes, nos méharistes de Mauritanie commencent à se montrer dignes de leurs camarades de l'Afrique du Nord. Au commencement de juin, alors que le peloton de méharistes, commandé par le lieutenant Schmitt, secondé par le lieutenant Gouspy, se trouvait à Nouak-Chott attendant le colonel commissaire du gouvernement général en Mauritanie, on apprit qu'à Kroufa les Ideïchillés avaient enlevé une quarantaine de chameaux du poste. Immédiatement mobilisé, le peloton Schmitt se mit en route; trois jours après, il rejoignit à Touïsikt les pillards.

Après un vif combat, les Ideïchillés s'enfuirent, laissant deux morts sur le terrain; le troupeau volé, un fusil à tir rapide et des chameaux sellés sont restés entre nos mains. La poursuite fut engagée aussitôt après ce brillant succès et poussée jusqu'aux rochers de l'Adrar, à Tabrinkout, à deux jours d'Oujeft. Les souffrances exceptionnelles endurées par le personnel et les animaux, par suite du vent d'Est et de la rareté de l'eau, forcèrent notre peloton à s'arrêter. Cette brave troupe se composait de 33 méharistes noirs et de 30 Maures.

Il n'y a pas à insister sur les résultats de ce coup de main et le retentissement qu'il aura en Mauritanie; et cela confirme le rôle efficace que jouent déjà nos troupes méharistes et donne la certitude qu'avec ces troupes seulement nous pacifierons le pays.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Allemagne. — *Le commerce extérieur en* 1906. — Voici les chiffres définitifs du commerce extérieur de l'Allemagne en 1906 : exportation, 6.497 millions; importation, 8.439 millions, soit 14.936 millions de marcs contre 13.277 millions en 1905.

Dans les cinq dernières années, l'importation a augmenté de 40 % et l'exportation de 36 %. Parmi les meilleurs clients de l'Allemagne figure l'Angleterre qui lui a acheté pour plus de 1 milliard de marcs de marchandises et lui en fournit pour 825 millions. Vient ensuite la France qui a vendu à l'Allemagne pour 434 millions et lui a acheté pour 383 millions. Les exportations allemandes vers les deux Amériques se sont chiffrées par environ 1.140 millions et les importations de ces pays ont atteint 2.133 millions. Les Etats-Unis entrent pour plus de la moitié dans ces deux chiffres.

Belgique. — *Le commerce extérieur en* 1906. — Voici, d'après le *tableau général* publié par le ministère des Finances, les résultats du mouvement commercial entre la Belgique et les pays étrangers pendant l'année 1906 :

Le commerce général d'importation s'est élevé, en 1906, à 25.850.700 tonnes, représentant une valeur de 5.725.800.000 fr. En 1905, ce mouvement était respectivement de 23.371.200 tonnes et de 4.989.900.000 francs. Il y a donc, pour 1906, comparativement à 1905, une augmentation de poids de 2.479.500 tonnes ou 10,6 %, et une augmentation de valeur de 735.900.000 francs ou 14,7 %.

A l'exportation, le commerce général, qui était, en 1905, de 19.331.400 tonnes, pour une valeur de 4.256.000.000 de francs, s'est élevé, en 1906, à 21.174.800 tonnes, représentant une valeur de 5.062.700.000 francs, soit, pour 1906, une augmentation de poids de 1.843.400 tonnes ou 9,5 %, et une augmentation de valeur de 806.700.000 francs ou 19 %.

Pour le commerce spécial d'importation, on constate, en 1906, un mouvement de 21.418.300 tonnes, représentant une valeur de 3.454.000.000 de francs, contre 19.668.500 tonnes d'une valeur de 3.068.300.000 francs en 1905. Il y a donc, pour 1906, une augmentation de poids de 1.749.800 tonnes ou 8,9 %, et une augmentation de valeur de 385.700.000 francs ou 12,6 %.

A l'exportation, le commerce spécial accuse, pour 1906, un poids de 16.768.700 tonnes, représentant une valeur de 2.793.800.000 francs. En 1905, ce mouvement était de 15.638.800 tonnes, pour une valeur de 2.333.700.000 francs. Les chiffres de 1906 présentent donc, sur

ceux de 1905, une diminution de poids de 1.129.900 tonnes ou 7,2 % et une augmentation de valeur de 460.100.000 ou 19,7 %.

Le tableau suivant fait connaître le mouvement *en valeurs* des échanges pendant l'année 1906 et la moyenne des résultats pour chacune des trois périodes quinquennales qui l'ont précédée. On y rappelle, pour mémoire, les chiffres du mouvement commercial de l'année 1831.

	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Commerce général.	Commerce spécial.	Commerce général.	Commerce spécial.
	Millions de francs.		Millions de francs.	
Année 1831.....	98.0	90.0	104.6	96.6
1re période (1891 à 1895)..	2.871.2	1.633.3	2.622.2	1.386.7
2e — (1896 à 1900).	3.342.2	2.034.1	3.056.9	1.750.7
3e — (1901 à 1905).	4.288.8	2.621.7	3.741.5	2.076.0
Année 1906.....	5.725.8	3.454.0	5.062.7	2.793.8

II. — ASIE.

Chine. — *La production houillère.* — Bien que la Chine exploite ses nombreux gîtes houillers depuis un temps immémorial, ses procédés d'extraction étaient restés rudimentaires ; l'introduction des méthodes modernes dans quelques provinces date à peine de dix ans. De plus, les moyens de transport sont insuffisants et l'emploi de porteurs indigènes ou d'animaux tels que mulets, chameaux, etc., est seul possible en raison de l'absence des routes ou du mauvais entretien de celles qui existent. Près des ports ouverts, les tarifs de transport sont peu élevés.

D'après les statistiques, la production totale de houille pour 1906 est de 8.890.000 tonnes sur lesquelles 1.183.000 sont extraites par les méthodes modernes.

Le *Mining World* fait remarquer que ces chiffres doivent être inférieurs à la réalité et qu'on peut évaluer à 10 millions de tonnes la production totale.

Les mines de houille grasse de Kai-ping, dans la province du Tchili, exploitées par une Compagnie anglaise, ont donné à elles seules un million de tonnes en 1906. Celles de Fouchoum, près de Moukden, dans la province de Feng-tien, concédées à une Compagnie japonaise, se développent avec une telle rapidité qu'elles produiront 2 millions de tonnes par an.

La Chine, malgré l'étendue et la richesse de ses gisements, n'occupe encore que le huitième rang dans la liste des pays producteurs de houille.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

Ferdinand Westrup, consul de Suède à Marseille.
Harry Lionel Churchill, consul général de Sa Majesté Britannique au Havre.
G. Thubé, consul de Belgique à Nantes.
A.-F.-E. Mahler, consul des Pays-Bas à Bordeaux.
Alfred Basset, consul de Suisse au Havre.

LÉGION D'HONNEUR

M. Louis (Georges), ministre plénipot. de 1re cl., direct. des affaires politiques et des protectorats, est élevé à la dignité de grand-officier.

Sont promus ou nommés :

Au grade d'officier.

MM.

Defrance (J.-A.), ministre plénipot. de 1re cl., sous-direct. à la direct. des affaires politiques.
Grimault (M.-A.). ministre plénipot.
Prinet (G.-A.-L.), secrét. d'ambas. de 1re cl..
Rouet (S.-E.) premier drogman de l'ambassade de Constantinople.
Veillet-Dufrèche (P.-M.), consul général à Trieste.
De Fages de Latour (P.-S.-E.), direct. général des trav. publics de Tunisie.

Au grade de chevalier.

MM.

Dard (E.-L.-J.), secrét. d'ambas. de 2e cl. à Tokyo.
Dejean (F.-M.-R.), secrét. d'ambas. de 2e cl. à Lima.
Picot (F.-M.-D.), secrét. d'ambas. de 2e cl.
Engelhard (G.-M.-E.-P.), consul de 1re cl. à Odessa.
Harismendy (J.-O.-G.), consul de 1re cl.
Gauthier (F.-E.), consul de 2e cl. à Monastir.
Guillet (D.-C.-C.), consul de 2e cl. à Honolulu.
Bickart-Sec (E.), avocat conseil du ministère des Affaires étrangères.
Lebon (A.-L.-L.), ingénieur, cogérant de la Comp. générale d'éclairage par le gaz.
Gallini (F.), vice-président de la municipalité de Sousse.
Py (H.-C.), présid. de la chambre de com. française de Buenos-Ayres.
Staineler (A.-T.), ingénieur, chef du service des mines de la Société de Krivol-Rog.
Verdoux (J.), négociant à Constantinople.

Par des décrets en date du 20 juillet 1907, ont été promus :
Consuls généraux : MM. Lebrun (Auguste). Mérou et Jore, consuls de 1re cl.
Consuls de 1re cl. : MM. Liébert, Monin et Séon, consuls de 2e cl.
Consuls de 2e cl. : MM. Le Mailler, consul suppléant; De Bezaure (Paul), Santi, Guérin, Guys, vice-consuls de 1re cl., et Rais, interprète de 1re cl.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Tonkin. — M. le *lieut.* de Héricourt est désig. pour l'escadron de cavalerie de l'Indo-Chine.

JUSTICE MILITAIRE

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.*, Nickel est affecté au service de la justice militaire à Hanoï.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Tonkin. — MM. les *lieut.* Latapie, Potiron de Boisfleury et Paris sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *lieut.* Duffaud est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Martelly est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger.

Madagascar. — M. le *colonel* Beaujeu est désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Cochinchine. — M. le *sous-lieut.* Chaix est désig. pour la Cochinchine.

Madagascar. — Le lieutenant Bourély est désigné pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Marcillac est placé à Gorée ;

M. le *stagiaire de* 1re *cl.* Barrois est désig. pour la Côte d'Ivoire ;

MM. les *stagiaires* Lecourt et Chabredier sont désig. pour Dakar.

Madagascar. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Grohando et *de* 3e *cl.* Rougier sont placés à Diégo-Suarez.

CORPS DE L'INTENDANCE

Tonkin. — M. le *sous-intendant de* 2e *cl.* André est placé à Hanoï ; M. l'*adjoint* Jouannet est affecté à Dap-cau.

Cochinchine. — M. le *sous-intendant de* 3e *cl.* de Lalun est désig. pour Saïgon.

Congo. — MM. l'*adjoint* Michaux et les *attachés de* 1re *cl.* Richelot et Pailhès sont désig. pour le Congo.

SERVICE DE SANTÉ

Tonkin. — M. Bruas, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est placé à Hanoï;

M. Alliot, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est affecté à Haïphong;

M. Cunaud, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour Bac-ninh;

M. Magunna, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est affecté au poste consulaire de Yunnan-fou;

Cochinchine. — MM. Le Hardy et Morin, *méd. aides-maj.* 1re *cl.*, sont placés à Saïgon;

Afrique Occidentale. — MM. Toché, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, et Letonturier, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, sont placés à Dakar ;

M. Savignac, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour la Guinée;

Guyane. — M. Touin, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour la Guyane.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Magd est désig. pour le *Redoutable;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Delaunay est désig. pour la 2e flottille des mers de Chine:

M. l'*enseig. de vaiss.* Lambert est désig. pour le *Mousquet ;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Devezeaux de Lavergne est désig. pour l'Extrême-Orient ;

M. l'*enseig. de vaiss.* Dumont est désig. pour l'*Esturgeon ;*

MM. les *aspirants de* 1re *cl.* Gilardoni, Roux, Valentin et Richy sont désig. pour la *Manche* ;

Madagascar. — MM. les *aspirants de* 1re *cl.* Brissat, Chanteau, Ziégler, Lepelletier et Carlini sont désig. pour la *Rance.*

Océan Indien. — M. l'*enseig. de vaiss.* Honette est désig. pour la flottille de l'Océan Indien.

Pacifique. — M. le *capit. de frég.* Campardon est nommé au command. du *Vaucluse.*

MINISTÈRE DES COLONIES

LÉGION D'HONNEUR

Sont nommés ou promus :

Au grade d'officier (au titre civil).

MM.

Salesses (P.-E.-M.), secrét. général de 2e cl. des colonies ;

Girard (P.-C.), chef du service judiciaire à Madagascar.

Au grade de chevalier (au titre civil).

MM.
Bordeaux (G.), auditeur de 1re classe au conseil d'Etat ;
Horton (C.-G.), sous-chef de bureau de 1re classe à l'administration centrale ;
Richard (J.-L.), secrétaire général de 1re cl. des colonies ;
Gaudart (M.-A.-E.), secrétaire général de 2e cl. des colonies ;
Debernardi (B.-H.), administrat. de 1re cl. des service de l'Indo-Chine ;
Simoni (P.), administrat. de 1re cl. des services civils de l'Indo-Chine ;
Veillat (G.-A.), administr. en 2e cl. des colonies ;
Couanon (H.-A.-F.), administr. adj. de 1re cl. des colonies ;
Gaebelé (H), industriel dans l'Inde ;
Maurel (P.), commerçant exportateur à Bordeaux.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le Pérou d'aujourd'hui et le Pérou de demain, par M. Em. Guarini, professeur à l'École d'arts et métiers de Lima. — Une brochure in-8° de 16 p. — H. Dunod et E. Pinat. Paris, 1907.

M. Guarini, professeur à l'Ecole d'arts et métiers de Lima, a pu étudier sur place les immenses ressources du Pérou. Il les énumère dans cette brochure et indique le grand parti que l'industrie pourrait en tirer, en y développant les voies de communication.

L'Écosse, par Mme Marie-Anne de Bovet. — Un volume in-16, illustré de 41 gravures tirées hors texte d'après les aquarelles de M. G. Vuillier et des photographies. — Hachette et Cie, Paris, 1907.

C'est la terre aux âpres paysages et la terre aux tragiques légendes; c'est le pays de Macbeth, de Robert Bruce, de Marie Stuart, le pays de Walter Scott. Quelle matière pour un écrivain délicat et sincère, informé et précis, qui sait voir et faire voir! Et quelle émotion communicative, en effet, quand s'évoque devant nous, à travers les pages de Mme de Bovet, cette « âme des choses » qui respire dans les plaines de Culloden et dans le cimetière de Melrose, dans Holyrood, où fut assassiné Rizzio, et dans Birnam, la « forêt qui marche » !

Quelle que soit cependant la poésie si prenante de l'Ecosse d'autrefois, ce n'est pas à une Parisienne affinée qu'elle fera jamais oublier les réalités de celle d'aujourd'hui, pittoresque encore, active, amusante, fière de ses romantiques beautés, mais entendant assez bien les affaires : la plume de l'auteur, souple, fine et colorée dans la description des paysages, sait également, à l'occasion, égratigner les aubergistes.

Livre charmant en résumé, avec ses artistiques illustrations, livre également aimable et précieux au voyageur, qui y retrouvera l'Ecosse, et au lecteur sédentaire, qui l'y découvrira et l'y sentira vivre.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Les Questions actuelles de politique étrangère en Europe, par MM. F. Charmes, A. Leroy-Beaulieu, R. Millet, A. Ribot, A. Vandal, R. de Caix, R. Henry, G. Louis-Jaray, R. Pinon, A. Tardieu. Un vol. in-16 de 300 pages, de la Bibliothèque d'histoire contemporaine, avec 3 cartes hors texte et 6 cartes dans le texte. Félix Alcan, Paris, 1907.

Vingt-cinq ans de civilisation au Congo, par Alex. Halot. Une broch. in-8° de 34 pages. Editions de la Belgique artistique, Bruxelles, 1907.

La frontière algéro-marocaine au début de 1907, par le capitaine PAUL AZAN. Une broch. in-8° de 28 pages. Imprimerie Bailly, Tonnerre, 1907.

Statistique financière de l'Algérie (*année* 1905). Une broch. in-folio de 92 pages. Imprimerie agricole et commerciale, Alger-Agha, 1907.

Problems of International Pratice and diplomacy, with special reference to the Hague conferences and conventions and other general international agreements, by sir THOMAS BARCLAY, avocat à la Cour de Londres. Un fort vol. in-8° de 384 pages. Sweet et MAXWELL, London, 1907.

La seconde conférence de La Haye, modèles de clauses et conventions, par sir THOMAS BARCLAY, avocat à la Cour de Londres, traduit de l'anglais par LUCIEN COQUET, avocat. Pedone, Paris, 1907.

Commission d'études pour la détermination de la dose d'ergot à tolérer dans l'avoine. Une broch. de 80 pages. Bureaux de l'Office du Gouvernement d'Algérie, Paris, 1907.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (*juillet* 1907). Capit. PERRIER : La mission française de l'Equateur. — AYMÉ MARTIN : Mouvement économique du Japon en 1906. — HENRY GOSSET : Une lettre d'Azuncion.

Association cotonnière coloniale (*juin* 1907). — Essais cotonniers en Afrique Occidentale Française en 1905 et 1906.

La Ligue maritime (*juillet* 1907). G. FAYOLLE : Le Home Fleet et l'état actuel de la puissance navale anglaise. — PAUL DESCOMBES : Les ports maritimes et l'aménagement des montagnes.

Revue politique et parlementaire (10 *août* 1907). J. DE WOIMBEY : France et Angleterre au Sud-Ouest du Yunnan. — A. DUCHÊNE : Une méthode coloniale de l'assimilation vers l'autonomie.

Bulletin de la Société de géographie d'Alger (2e trimestre 1907). Lieut. DESCHAMPS : Le Dagana. — PAUL POUPERON : Etude sur les peuplades de Madagascar.

Revue des Troupes coloniales (*juillet* 1907). Capit. PROKOS : Le combat de Bayoukrou. — Capit. FONSSAGRIVES : Impressions sur Pékin et Changhaï.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues anglaises.

Journal of the African Society (*july* 1907). Sir HARRY JOHNSTON : The origin of the Bantic. — FR. SHELFORD : Ten Year's Progress in West-Africa.

Revues italiennes.

Bollettino della Società africana d'Italia (*aprile-maggio* 1907). G. LAGANA : Gli Arabi-Tripolini. — M. MODICA : La penetrazione francese nel Sud-Algerino.

L'Italia moderna (30 *luglio* 1907). ENRICO VITA : La colonizzazione agricola interna del meridionale.

Revista coloniale (*giugno* 1907). MARIO VERDIANI : La Cina industriale e commerciale.

Rivista geografica italiana (*giugno-luglio* 1907). Il VI Congresso geografico italiano.

Revista di diritto internazionale (*maggio-giugno* 1907). E. GATELLANI : La riforma delle capitolazioni in Egitto secondo le proposte di lord Cromer.

Rivista marittima (*luglio-agosto* 1907). LEVI BIANCHINI : La prima giornata di Tsushima secondo il Semenoff.

Società geografica italiana (*agosto* 1907). Comm. GREGORIO RONCA : Dalle Antille alle Guiane e all' Amazzonia.

Revues portugaises.

Revista Portugueza (20 *de julho de* 1907). JOS. JOUBERT : Les relations de la France et du Siam.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

BULLETIN FINANCIER

Les événements du Maroc n'ont eu que fort de répercussion à la Bourse. C'est à peine la Rente française a perdu quelques centimes à suite du bombardement de Casablanca. On accorde, en effet, à reconnaître que l'intervention de la France est trop légitime pour pouvoir citer les moindres difficultés.

Quant au reste de la cote, il a fait preuve une fermeté d'autant plus remarquable que marchés étrangers étaient l'objet d'une réaction à peu près générale. Toutes les places européennes ont subi plus ou moins directement le contre-coup de la baisse qui a sévi cette semaine à New-York. La campagne menée en Amérique contre les trusts vient en effet d'être marquée par un nouvel acte d'hostilité qui pourrait avoir des conséquences considérables. La Standard Oil Company a été condamnée à payer une amende énorme de 145 millions de francs, pour avoir accepté des tarifs de faveur d'une Compagnie de chemins de fer. Il est vrai que ce jugement sera porté en appel ; mais la nouvelle de cette condamnation sensationnelle qui constitue un nouveau coup porté aux trusts par le gouvernement américain a jeté le désarroi sur le marché de New-York où certaines valeurs sont retombées au-dessous des plus bas cours cotés lors de la baisse de mars dernier.

En même temps, la situation monétaire recommençait à donner des sujets de préoccupation. Un peu partout on signale un léger resserrement de l'argent et ce symptôme paraît d'autant plus significatif que cette époque de l'année est généralement marquée par une détente. A Berlin, on offre de payer 5 1/2 0/0 pour les prêts à longue échéance, à Londres 5 0/0 et en Hollande 6 1/2 0/0. Tout cela semble indiquer que l'entrée de l'automne sera assez difficile sur le marché monétaire.

La Rente française s'est un peu alourdie en fin de semaine à 94.87.

Les Consolidés anglais ont subi une nouvelle réaction et finissent à 81.90 à terme. Leur marché a été mal influencé par la tenue du marché de Londres et la situation monétaire en général.

L'Extérieure Espagnole bien qu'ayant reperdu une partie du terrain qu'elle avait gagné au début de la semaine, finit cependant en hausse de 22 centimes à 91.72.

L'Italien est ferme à 102.10

Le Portugais est lourd, en perte de 15 centimes, à 66.60. Le Turc fléchit légèrement à 94.65.

Le marché des Fonds Russes continue à être très calme. Le 5 0/0 1906 se traite à 87 ; le Consolidé à 73.70.

Les Fonds égyptiens ont fait preuve d'une certaine résistance, malgré les mauvaises nouvelles qui arrivent du Caire, et les nombreuses faillites annoncées. L'Unifiée finit à 103.85.

Le 4 0/0 1905 Japonais perd 60 centimes à 89.15.

Le Serbe 4 0/0 est lourd à 80.40.

L'Argentin 1896 est sans changement à 86.20.

Le Brésil 4 0/0 est faible à 79.60.

Les Etablissements de crédit sont extrêmement calmes.

La Banque de Paris se retrouve à 1.443, le Crédit Lyonnais est ferme à 1.165, la Société générale est immobile à 661. Le Comptoir National se retrouve à 677, ex-coupon.

Le Crédit Mobilier français reste à 117.

La Banque Ottomane se tient à 683, la Banque des Pays Autrichiens est à 463.

Le Suez est bien tenu à 4.500. La plus-value des recettes de l'exercice en cours se maintient à 2.620.000 francs.

Les Compagnies de navigation sont sans changement. On retrouve la Compagnie Transatlantique à 215, les Messageries Maritimes à 219, les Chargeurs Réunis à 600.

Parmi les Valeurs de traction, on remarque la lourdeur de plus en plus accentuée de la Thomson-Houston, qui a baissé d'une quarantaine de francs cette semaine à 560. Les Omnibus sont délaissés aux environs de 900. Le Métropolitain reste lourd à 500.

Les Valeurs du cuivre ont subi l'influence de la nouvelle baisse du métal. Tandis que l'on parlait il y a quelques mois de « disette de cuivre », on assure maintenant que les stocks s'accumulent en Amérique.

Le Rio-Tinto a reculé cette semaine de 1.952 à 1.888. C'est le plus bas cours coté cette année. Nous rappellerons que le 4 mars dernier le cours de 2.770 a été coté.

Le Boléo a baissé de 4.252 à 4.110. La Tharsis s'est alourdie à 165.

Le marché Sud-Africain reste calme et lourd. Dans les milieux miniers, on continue à se montrer confiant dans l'avenir.

Le Rand Mines finit à 131.50, l'East Rand à 93.50, le Goldfields à 78.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

France, Algérie, Tunisie et Colonies. . . .	15 fr.	8 fr.
Étranger et Union postale.	20 fr.	12 fr.

Prix de la livraison { France et Colonies. . . 0 fr. 75 c.
Étranger . . . . . 1 fr. »

COLLECTIONS DE LA REVUE

Nous ne disposons plus que d'un nombre fort restreint de collections complètes de la Revue qu'on peut se procurer aux conditions suivantes :

Année 1897.	50	francs
» 1898.	50	»
» 1899.	40	»
» 1900.	30	»
» 1901.	25	»
» 1902 et suivantes, chacune. . .	20	»

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, en France et à l'Etranger.

Tout changement d'adresse doit être accompagné de 0 fr. 50

Adresser tout ce qui concerne les abonnements, demandes de numéros, envois de fonds, etc., à l'Administrateur, 19, *rue Cassette*, *Paris*, VIe.

PRIME A NOS ABONNÉS

L'administration de la Revue se charge, à titre gracieux de tous les achats et expéditions de livres, cartes géographiques pour ses abonnés de province, des colonies et de l'étranger : s'adresser directement à l'administrateur de la Revue, **21, RUE CASSETTE**, Paris, VIe

CHEMINS DE FER DU MIDI

VOYAGES CIRCULAIRES A PRIX RÉDUITS

EN PROVENCE ET AUX PYRÉNÉES

Prix : 1er, 2e et 3e parcours, 68 fr. en 1re classe ; 51 fr. en 2e classe. 4e, 5e, 6e et 7e parcours, 91 fr. en 1re class e ; 68 fr. en 2e classe. 8e parcours, 114 fr. en 1re classe ; 87 fr. en 2e classe.

Le 8e parcours peut, au moyen de billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits de ou pour Marseille, s'étendre de Marseille sur le littoral jusqu'à Hyères, Cannes, Nice ou Menton, etc., au choix du voyageur.

Durée : 20 jours pour les sept premiers parcours et 25 jours pour le huitième.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Enregistrement de bagages par les bureaux-succursales de la Compagnie.

Les voyageurs munis de leurs billets de parcours peuvent faire enregistrer leurs bagages dans les bureaux-succursales de la Compagnie : 88, rue Saint-Lazare; 6, rue Sainte-Anne et 45, rue de Rennes qui se chargent de leur transport à la gare de Paris moyennant la perception de 0 fr. 25 par un colis, 0 fr. 40 pour deux colis et 0 fr. 10 pour chaque colis en sus.

Les bagages doivent être remis dans ces bureaux une demi-heure avant l'heure fixée pour leur transport du bureau-succursale à la gare. Cette heure est indiquée pour les divers trains du matin et du soir, par des affiches apposées dans chacun de ces bureaux.

Les bureaux-succursales sont ouverts de 8 heures du matin à 8 heures du soir, sauf les dimanches et jours de fête où ils sont fermés à partir de midi.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

I. — De Paris sur les côtes du Sud de l'Angleterre.

L'ILE DE WIGHT ET LONDRES

Billets valables pendant 60 jours, délivrés toute l'année Viâ Dieppe et Newhaven.

ITINÉRAIRE. — Paris, Rouen, Dieppe, Newhaven, Hastings, Londres, Portsmouth — Harbour, Ryde, Portsmouth, Newhaven, Dieppe, Rouen, Paris.

1re classe, 111 fr. 50 ; 2e classe, 76 fr. 90.

Ces billets permettent de visiter Hastings, Saint-Léonards, Eastbourne, Brighton, Worthing, Littlehampton, Bognor, Portsmouth, l'Ile de Wight et les villes les plus importantes de la côte anglaise situées entre Hastings et l'Ile de Wight.— Le voyage peut être effectué par Hastings-Londres-Portsmouth-Ryde-Portsmouth ou inversement.

II. — Billets d'aller et retour valables pendant 14 jours.

Délivrés à l'occasion des grandes fêtes.

1° — DE PARIS A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe, 49 fr. 05 ; 2e classe, 37 fr. 80 ; 3e classe 32 fr. 50.

2° — DE ROUEN A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe, 44 francs ; 2e classe 34 francs ; 3e classe, 29 fr. 50.

3° — DE DIEPPE A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe 40 francs ; 2e classe, 31 fr. 25 ; 3e classe, 25 francs.

III. — Billets d'aller et retour valables du vendredi au mardi.

§ 2. — Délivrés toute l'année.

1° — DE DIEPPE A NEWHAVEN ET VICE VERSA.

1re classe, 30 francs ; 2e classe, 22 fr. 50 ; 3e classe, 16 fr. 25.

2° — DE DIEPPE A LONDRES.

Ou toute autre gare de la Compagnie de Brigthon (Newhaven excepté) et vice versa.

1re classe, 37 fr. 50 ; 2e classe, 27 fr. 50 ; 3e classe, 20 francs.

CHEMINS DE FER DU NORD

Enlèvement des bagages à domicile.

Pendant la saison balnéaire de 1907, les baigneurs se rendant dans l'une des plages du Tréport-Mers, Eu, Saint-Valery-sur-Somme, Cayeux, Le Crotoy, Berck-Plage, Paris-Plage, Boulogne, Wimille-Wimereux et Dunkerque (Malo-les-Bains) pourront faire enlever à l'avance leurs bagages par la Compagnie du Nord la veille de leur départ dans la soirée.

La Compagnie fait ce service *gratuitement* les 27, 28 et 29 juin, 11, 12, 13, 14, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 juillet, 1er, 2, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 août; aux autres dates des mois de juillet et août, elle effectue ce service moyennant une rémunération très modique.

Pour plus amples détails, consulter l'avis mis en distribution à la gare de Paris-Nord et dans les 14 bureaux de ville de la Compagnie à Paris, et dont un exemplaire sera envoyé à toute personne qui en fera la demande par lettre ou par téléphone (404-96).

CHEMINS DE FER DU NORD

Carnets de voyages circulaires à prix réduits en France et à l'étranger avec itinéraire tracé au gré des voyageurs

La Compagnie du Nord délivre toute l'année des Livrets à coupons à prix réduits permet aux intéressés d'effectuer à leur gré un voyage empruntant à la fois les réseaux français mé politains, algériens et tunisiens, les lignes de chemins de fer et les voies navigables des européens désignés ci-après : Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg, Autriche-Hongrie, R manie, Bosnie, Bulgarie, Serbie, Roumélie, Turquie, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Italie, Da mark, Suède, Norwège et Finlande.

Les conditions principales d'émission de ces livrets sont les suivantes :

L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ initial. Il peut affecter la fo d'un voyage circulaire ou celle d'un aller et retour.

Le parcours à effectuer sur les réseaux ou par les voies navigables des pays indiqués dessus (France et Etranger) ne peut être inférieur à 600 kilomètres. La durée de validité livrets est de 45 jours lorsque le parcours ne dépasse pas 2.000 kilomètres : elle est de 60 jo pour les parcours de 2.000 à 3.000 kilomètres, et de 90 jours au-dessus de 3.000 kilomètres.

Dans aucun cas la durée de validité ne peut être prolongée ni l'itinéraire modifié.

Les enfants âgés de moins de 4 ans sont transportés gratuitement s'ils n'occupent pas u place distincte : au-dessus de 4 ans jusqu'à 10 ans, ils bénéficient d'une réduction de moitié.

Il n'est accordé aucune gratuité pour le transport des bagages enregistrés.

Aucune réduction sur le prix de ces livrets n'est accordé pour les voyages effectués en groupe ou les voyages de famille.

Ces livrets doivent être demandés à l'avance sur des formulaires *ad hoc* et au moyen de cartes, tarifs et documents tenus à la disposition des intéressés dans toutes les gares et stations françaises ou étrangères faisant partie des pays européens désignés ci-dessus.

Ces demandes doivent comporter la liste exacte des villes à visiter et l'indication des itinéraires choisis.

Il est exigé des voyageurs, au moment de la demande, le dépôt d'une provision de 3 francs par livret. Cette somme est déduite du prix lorsque le voyageur prend possession de ce livret.

Pour déterminer l'itinéraire de son voyage, il est recommandé au voyageur de consulter, au préalable, les Indicateurs des chemins de fer et des lignes de navigation. Ces documents seuls donnent, en effet, exactement les renseignements qu'il est important de connaître (correspondances les plus rapides, voitures directes, voitures-lits ou wagons-restaurants, train à intercirculation). — En raison des communications plus rapides qui peuvent exister par des itinéraires détournés, la route kilométriquement la plus courte n'est pas toujours, en effet, la plus avantageuse.

Chemins de fer d'Orléans

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances.

Il est délivré, à partir du 1er juillet jusqu'au 1er octobre, aux familles d'au moins trois personnes, au départ de toute gare du réseau pour toute autre gare du réseau distante l'une de l'autre d'au moins 125 kilomètres, des billets d'aller et retour de famille en 1re, 2e et 3e classes valables indistinctement jusqu'au 1er novembre (nuit du 1er au 2 novembre).

Pour les trois premières personnes : prix des billets d'aller et retour ordinaires ; pour la quatrième personne et suivantes, réduction variant de 50 à 75 %, avec faculté pour les membres de la famille au-dessus de trois personnes d'effectuer isolément leur voyage d'aller et retour.

En outre, il peut être délivré au chef de famille, en même temps que son billet, une carte d'identité lui permettant de voyager isolément à demi-tarif entre le lieu de départ et le lieu de villégiature.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux gares et bureaux succursales de la Compagnie.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage Circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, valables 30 *jours* (*délivrés toute l'année*)

1re classe, 65 francs — 2e classe, 50 francs

ITINÉRAIRE. — Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Ancenis-Château, Redon, Rennes.

(1) Il est délivré pour l'extention de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol et retour de Guingamp à Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits.

Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans, située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du Voyage circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classes comportant une réduction de 50 % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

Le billet d'aller, pour rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du Voyage Circulaire et au moins 4 jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

Facultés données aux voyageurs pour se rendre sur l'une des plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans.

1° *Billets d'aller et retour individuels.* Ces billets de toutes classes, valables 33 jours, avec facultés de prolongation moyennant supplément, sont délivrés du jeudi, qui précède la fête des Rameaux au 31 octobre à toutes les stations du réseau d'Orléans pour les stations suivantes :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-Labbé, Douarnenez et Châteaulin.

Réduction de 20 à 40 % suivant la classe et le parcours.

2° *Billets d'aller et retour collectifs de famille pour les stations balnéaires* délivrés du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 1er octobre inclus, à toutes les stations du réseau pour les lignes ci-dessus, distantes d'au moins 60 kilomètres de la gare de départ et aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble.

Validité deux mois avec faculté de prolongation.

Réduction 20 à 50 % suivant le nombre de personnes.

Faculté pour le chef de famille de revenir seul à son point de départ et de voyager isolément moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

3° *Billets d'aller et retour collectifs de famille de grandes vacances* délivrés à dater du 1er juillet au départ des gares distantes d'au moins 125 kilomètres, et valables sans supplément, jusqu'au 1er novembre inclus.

Réduction des aller et retour ordinaires pour les trois premières personnes de 50 % pour la troisième, et de 75 % pour la cinquième et les suivantes, sans que, toutefois, la réduction par personne puisse excéder 50 %.

Faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Mêmes facultés que ci-dessus pour le chef de famille.

Voyage collectif nécessaire pour trois personnes seulement.

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNEREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS. — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRERES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Banlieue de Paris

Grace à la mise en service récente de deux nouvelles voies entre Villeneuve-Saint-Georges et Brunoy, la Cie P.-L.-M. se trouve maintenant à même d'apporter d'importantes améliorations à son service de Banlieue.

Ces améliorations, mises en vigueur dès le 1er Mai, seront certainement fort appréciées.

C'est dans la Banlieue desservie par cette Compagnie que se trouvent les charmantes localités de l'Yerres et la forêt de Sénart ; les rives de la Haute-Seine (Le Coudray, Seine-Port, etc...) Melun et ses environ (chateau de Vaux-le-Vicomte, abbaye de Dammarie-les-Lys) ; le palais de Fontainebleau et sa forêt, une des merveilles de la France.

Billets simples de France en Espagne.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. (Paris, Dijon, Lyon, Marseille, etc.) délivrent toute l'année des billets directs simples pour Barcelone.

Consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

De Paris en Orient (viâ Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Compagnies des Messageries maritimes, Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples valables 15 jours, pour se rendre, par Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Alexandrie, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc.

Les Agences de la Compagnie des Messageries maritimes délivrent des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre, viâ Marseille, de Paris à Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. (par la Bourgogne ou par le Bourbonnais).

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilos de bagages par place sur le chemin de fer ; sur les paquebots, cette franchise est de 100 kilos par place de 1re classe et de 60 kilos par place de 2e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la Compagnie.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17

11me ANNÉE. — N° 253 1er SEPTEMBRE 1907

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

Robert de Caix..... L'affaire du Maroc..... 281

Edouard Payen..... La République Argentine..... 292

Aspe-Fleurimont..... Le Commerce colonial et ses auxiliaires..... 304

Henri Lorin..... Le Congrès de géographie de Bordeaux..... 311

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Les affaires du Maroc. — *L'occupation de Casablanca. Les combats autour de la ville. La situation dans les ports. Proclamation de Moulai Hafid comme sultan. La coopération franco-espagnole*..... 318

Renseignements politiques. — France. *Le roi de Siam à Rambouillet. L'entrevue du Roi d'Angleterre et de M. Clemenceau.* — Angleterre. *Les entrevues du roi Edouard VII avec l'Empereur d'Allemagne à Wilhelmshöhe et avec l'Empereur d'Autriche-Hongrie à Ischl.* — Allemagne. *La visite de M. Jules Cambon à Norderney.* — Autriche-Hongrie. *L'entrevue de Semmering.* — Hollande. *Le VIIIe Congrès sioniste.* — Japon. *L'accord franco-japonais. La convention russo-japonaise.* — Algérie. *Les forages artésiens dans le Sud de l'Algérie*..... 328

Renseignements économiques. — *La navigation à Hambourg en 1906.* — *Le commerce du thé au Japon*..... 339

Nominations officielles..... 341

Bibliographie. — **Livres et Revues**..... 344

CARTES ET GRAVURES

Carte générale de l'Argentine..... 295

Carte des chemins de fer de l'Argentine..... 299

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — *Téléph.* 732.84.

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale 20 francs

La Livraison : *France :* 0,75 *Etranger :* 1 fr.

FLEM Fab^t CAMPEMENT COMPLET ET MATERIEL COLONIAL
TENTES, CANTINES, SACS, PHARMACIES, CUISINES, OBJETS PLIANTS
(Lits, Sièges, Tables, Lanternes), etc. *Adresse télégraphique* : FLEM-PARIS

HORS CONCOURS, Membre du Jury, Campements
EXPOSITION PARIS 1900

SEUL DÉPOSITAIRE POUR LES COLONIES DES
VÉRITABLES COMMODES DE L'INVENTEUR "FEDIT"

MAISON PRINCIPALE : *Téléphone* 422-17 — Faubourg Saint-Martin, 207
SUCCURSALE : *Téléphone* 314-22 — Rue de Richelieu, 5 (*Avenue de l'Opéra*) PARIS
CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE
Demander conditions de paiement spéciales pour MM. les Officiers et Fonctionnaires.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de ville de Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, des billets demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point d'entrée en Espagne et Cerbère-Port-Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec les carnets de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire tracé au gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu soit par le même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points à l'aller et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

A dater du 1er janvier 1907 l'Administration de la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, reçoit elle-même et sans intermédiaire les insertions relatives à la publicité commerciale, industrielle et financière.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'AFFAIRE DU MAROC

Notre intervention à Casablanca a été nécessitée — d'aucuns paraissant ne pas s'en souvenir, il convient de le rappeler — par une double raison. La première, c'est que plusieurs de nos compatriotes avaient été massacrés en travaillant sur les chantiers d'une entreprise française, ce qui nous obligeait, selon les usages adoptés à l'égard des pays inorganiques, à intervenir pour obtenir les réparations nécessaires et donner à l'avenir quelque sécurité à nos nationaux. La seconde, plus grave encore à notre avis, c'est que nous avions réclamé, comme une nécessité de notre situation acquise dans l'Afrique du Nord-Ouest, le mandat d'organiser, de partage avec l'Espagne, la police des ports ouverts du Maroc. Ce mandat, nous l'avions obtenu de l'Europe et nous ne pouvions, sans nous diffamer par un aveu de versatilité et de faiblesse, renoncer à l'exercer, même si l'événement devait lui donner une forme différente de celle dans laquelle il avait été prévu. Ainsi nous sommes allés à Casablanca en vertu des usages internationaux adoptés en pays barbare, et encore plus, en vertu de l'Acte d'Algésiras. Notre intervention a été la suite logique et nécessaire de toute une politique, et non un accident et une aventure de fantaisie.

C'est cette vérité qu'il faut mettre en tête de tout article sur notre action au Maroc, puisque d'aucuns paraissent l'oublier. Ils semblent ne pas comprendre dans quelle série logique d'intérêts et d'événements notre intervention prend place. A l'origine était le double souci que la question du Maroc inspire naturellement aux maîtres de l'Algérie. Nous devions craindre, même dans l'état actuel des choses, tout incident mettant en mouvement nos sujets musulmans d'Algérie à travers le Maroc : l'unité de l'Islam, surtout dans le Nord-Ouest de l'Afrique, n'est pas une affirmation en l'air, inventée pour les besoins de la cause. Une excitation locale et surtout l'exercice d'une influence hostile sur les musulmans du Maroc pourrait nous

FLEM Fab^t CAMPEMENT COMPLET ET MATERIEL COLONIAL
TENTES, CANTINES, SACS, PHARMACIES, CUISINES, OBJETS PLIANTS
(Lits, Sièges, Tables, Lanternes), etc. *Adresse télégraphique* : FLEM-PARIS

HORS CONCOURS, Membre du Jury, Campements
EXPOSITION PARIS 1900

SEUL DÉPOSITAIRE POUR LES COLONIES DES
VÉRITABLES COMMODES DE L'INVENTEUR "FEDIT"

MAISON PRINCIPALE : *Téléphone* 422-17 — Faubourg Saint-Martin, 207
SUCCURSALE : *Téléphone* 314-22 — Rue de Richelieu, 5 (*Avenue de l'Opéra*) PARIS
CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE
Demander conditions de paiement spéciales pour MM. les Officiers et Fonctionnaires.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de ville de Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, des billets demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point d'entrée en Espagne et Cerbère-Port-Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec les carnets de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire tracé au gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu soit par le même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points à l'aller et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

A dater du 1er janvier 1907 l'Administration de la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, reçoit elle-même et sans intermédiaire les insertions relatives à la publicité commerciale, industrielle et financière.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'AFFAIRE DU MAROC

Notre intervention à Casablanca a été nécessitée — d'aucuns paraissant ne pas s'en souvenir, il convient de le rappeler — par une double raison. La première, c'est que plusieurs de nos compatriotes avaient été massacrés en travaillant sur les chantiers d'une entreprise française, ce qui nous obligeait, selon les usages adoptés à l'égard des pays inorganiques, à intervenir pour obtenir les réparations nécessaires et donner à l'avenir quelque sécurité à nos nationaux. La seconde, plus grave encore à notre avis, c'est que nous avions réclamé, comme une nécessité de notre situation acquise dans l'Afrique du Nord-Ouest, le mandat d'organiser, de partage avec l'Espagne, la police des ports ouverts du Maroc. Ce mandat, nous l'avions obtenu de l'Europe et nous ne pouvions, sans nous diffamer par un aveu de versatilité et de faiblesse, renoncer à l'exercer, même si l'événement devait lui donner une forme différente de celle dans laquelle il avait été prévu. Ainsi nous sommes allés à Casablanca en vertu des usages internationaux adoptés en pays barbare, et encore plus, en vertu de l'Acte d'Algésiras. Notre intervention a été la suite logique et nécessaire de toute une politique, et non un accident et une aventure de fantaisie.

C'est cette vérité qu'il faut mettre en tête de tout article sur notre action au Maroc, puisque d'aucuns paraissent l'oublier. Ils semblent ne pas comprendre dans quelle série logique d'intérêts et d'événements notre intervention prend place. A l'origine était le double souci que la question du Maroc inspire naturellement aux maîtres de l'Algérie. Nous devions craindre, même dans l'état actuel des choses, tout incident mettant en mouvement nos sujets musulmans d'Algérie à travers le Maroc : l'unité de l'Islam, surtout dans le Nord-Ouest de l'Afrique, n'est pas une affirmation en l'air, inventée pour les besoins de la cause. Une excitation locale et surtout l'exercice d'une influence hostile sur les musulmans du Maroc pourrait nous

valoir de sérieuses difficultés en Algérie, et il vaudrait évidemment mieux pour nous avoir à faire un effort, voire même entreprendre des opérations militaires hors de notre territoire qu'au dedans. Mais, qui plus est, le Maroc est évidemment un pays dans un état provisoire et instable. Son désordre, rendu plus anachronique encore par sa situation géographique aux portes de la Méditerranée, appelle une réforme qui — les vains essais du sultan entre 1900 et 1902 l'ont encore prouvé — ne peut se faire que sous l'action d'une force extérieure. Cette force créera dans l'Empire chérifien un état organique, une puissance nouvelle qui, si elle n'était pas contrôlée et dirigée par nous, deviendrait un voisinage inquiétant pour une colonie qui compte déjà 600.000 Européens et qui, avec ses 650 millions de commerce, dont 525 avec la métropole, est le cinquième de nos clients dans le monde.

L'instinct de conservation nationale ne nous permettait pas d'admettre une frontière dangereuse en Afrique en plus de celle que nous avons déjà en Europe. Il nous obligeait d'adopter à l'égard du Maroc, complément de nos possessions de Berbérie, de « l'île du Mohgreb, pour employer l'appellation si juste de certains géographes », une sorte de doctrine de Monroe. Ajoutons que le pays à l'Ouest de l'Algérie avait en lui-même assez de valeur pour rémunérer les directeurs qui se seraient imposés à lui par souci de leur sécurité. Tels sont les faits qui ont amené les coloniaux à préconiser la politique qu'un ministre, qui a eu le mérite de savoir choisir et vouloir s'il n'a pas toujours eu celui de vouloir les moyens, a fait aboutir par l'accord franco-anglais d'avril 1904. Nous avons commencé à nous réserver le soin de réorganiser le Maroc en échange de notre renonciation à l'idée de faire sortir les Anglais d'Egypte pour les remplacer, il ne faut pas l'oublier, non par nous-mêmes, mais par le concert européen.

Cette politique a été attaquée par l'Allemagne non pas tant parce qu'elle devait nous mener au Maroc que parce qu'elle avait établi la base d'une réconciliation équitable, et partant durable, entre la France et l'Angleterre. Pour cette même raison, elle fut défendue chez nous, au cours de la crise franco-allemande de 1905-1906, par des hommes qui n'avaient rien de « colonial ». C'est ainsi que M. Clemenceau mena dans l'*Aurore*, pour la défense de nos intérêts marocains, une campagne qui ne lui permettrait plus aujourd'hui de les ignorer sans une contradiction flagrante. On voudrait croire que c'est la conscience des résultats de son intervention parlementaire de 1882, par laquelle il nous fit abandonner l'Egypte et nous mit pour vingt ans

en état d'hostilité dangereuse avec l'Angleterre, qui donna à M. Clemenceau un sens si éclairé et combatif des grands intérêts de la France au Maroc. Mais il est impossible de ne pas penser plutôt qu'il apprit le Maroc à travers l'opposition allemande. Ce n'est pas un paradoxe de dire que c'est l'Allemagne qui a imposé le Maroc à l'attention de la masse des Français, qui les a amenés à partager en gros les idées des coloniaux. Si un jour nous nous décidons à entreprendre quelque chose de large au Maroc, ce sera grâce à l'énorme réclame que l'Allemagne a faite à ce pays dans notre opinion publique. Le Maroc est devenu pour nous le domaine sur lequel était menacée et devait par conséquent s'affirmer la liberté de nos relations internationales. Nous avons été amenés à y déclarer nos droits, à les revendiquer, à les faire même reconnaître dans la seule forme possible, du moment que nous avions eu la lamentable faiblesse de les laisser porter devant une conférence internationale. C'est ainsi que le souci de la suite, de la cohérence, de la dignité de notre politique extérieure a rallié le gros de l'opinion au souci qu'avaient eu les coloniaux de la sécurité de notre œuvre dans l'Afrique du Nord-Ouest qui ne devait pas nous permettre de laisser une autre direction, une autre prépondérance que la nôtre s'établir aux portes de l'Algérie.

Telles sont les raisons qui font de notre intervention à Casablanca, non une aventure isolée et pour ainsi dire gratuite, mais la suite logique de toute notre politique des dernières années. Leur oubli par des publicistes trop nombreux, qui semblent voir dans notre action actuelle un accident déplorable, une fantaisie à liquider le plus vite possible et non un événement à considérer et à exploiter dans l'ensemble de nos intérêts, donne une bien piètre idée de notre esprit public. Nous ne pouvons terminer à tout prix et n'importe comment notre intervention sur la côte marocaine sans laisser la place aux autres, c'est-à-dire à toutes les complications internationales, sans compromettre l'Algérie à travers le Maroc et sans un irréparable aveu de versatilité et d'impuissance morale. Du moment qu'il est aussi vain que puéril de crier qu'il faut en finir, il convient de se demander comment on fera évoluer la situation créée par le massacre du 30 juillet à Casablanca.

***

On a assez généralement l'impression qu'un nombre même respectable de coups de canon à Casablanca ne sont pas une solution et que, pour employer une expression qui est pour

beaucoup celle d'une protestation et d'une volonté négative « nous sommes pris dans l'engrenage ». Pour nous en « dégager », ils semblent ne voir qu'un moyen : crier en présence de l'inconnue marocaine que nous ne dépasserons pas certaines limites, que nous ne nous laisserons entraîner à aucune expédition dans l'intérieur. Mais précisément, pour ne pas être entraîné, il faut avoir une politique. La nécessité en apparaît à quiconque ne pratique pas celle de l'autruche et cherche à se demander quelle est la situation qui peut résulter de notre action à Casablanca et sans doute *nécessairement* bientôt dans les autres ports. On ne mène cependant pas les événements par des imprécations et des ordres, on les domine en les comprenant et en y intervenant pour les diriger. Il serait bon de ne pas oublier que l'autruche n'écarte pas les périls en cachant sa tête pour ne pas les voir. Et notre presse, pour ne pas dire aussi notre gouvernement, compte bien des autruches quand il s'agit de discuter la question marocaine.

On a raison sans doute d'écarter de nos projets une grosse expédition à l'intérieur : les conditions internationales de cette affaire nous décommandent cet effort. Nous ne sommes pourtant pas de ceux qui trouvent que le Maroc, surtout considéré comme le complément et le glacis de l'Algérie, ne le mériterait pas. Pour le penser, il faudrait être de l'école ultra-individualiste, qui ignore qu'une nation est une entité supérieure à la totalité des individus qui la composent à un moment donné, et qu'elle exige, pour se maintenir, des sacrifices de la génération présente à celles qui viendront plus tard. Nous ne croyons pas non plus que l'effort à fournir au Maroc, si la politique y était suffisamment associée à la manière forte, serait aussi épuisant que l'affirment les prophéties qui sèment au hasard les milliards et les centaines de mille hommes sur la terre marocaine. Le Maroc ne serait un bloc indivisible, dont on aurait à supporter le poids tout entier, que dans le cas où, systématiquement, on ignorerait et on n'utiliserait pas les fissures de son architecture mal cimentée, c'est-à-dire dans celui où on agirait selon le mode brutal qui domina presque toute la conquête de l'Algérie, laquelle ne saurait, par conséquent, servir d'exemple. Il convient de faire observer en outre, en passant, que le Maroc semble aux yeux de certains Français alarmistes, être atteint d'une étrange hypertrophie géographique. On en fait un immense pays, alors que ses régions peuplées, vivantes, c'est-à-dire les seules qui doivent entrer en ligne de compte, couvrent environ une centaine de mille kilomètres carrés : la France en comprend environ cinq fois plus. Si, sur une carte à même

échelle, on décalque le Portugal surmonté de la Galice et qu'on le rabatte sur le Maroc, on couvrira le pays borné par la Moulouya, le Grand-Atlas, l'oued Sous, l'Atlantique et la Méditerranée, c'est-à-dire toutes les régions marocaines réellement habitées : il est facile de se donner cette simple vision des proportions de l'Empire chérifien à la superficie de la péninsule Ibérique ou de la France. En outre, il est difficile de croire que ce pays d'étendue médiocre, en proie à l'anarchie qui interdit l'exploitation intensive, dépourvu en grande partie des irrigations qui seraient nécessaires aux cultures dans la région de Mêrakech, puisse nourrir la fourmilière d'hommes dont quelques prophètes de malheur ont annoncé les débordements.

Si nous disons ceci, c'est, du reste, pour mettre les choses au point, puisque nous ne préconisons pas l'expédition dont journaux et notes officieuses écartent la possibilité comme un spectre. La situation internationale incertaine ne nous permet pas d'engager une grande armée au Maroc, surtout à un moment où l'avènement de l'individualisme exaspéré, dont nous parlons plus haut, réduit si fâcheusement notre puissance militaire par les lois qui cherchent à le satisfaire et leur application encore pire. Mais, en outre, cette situation internationale ou, pour mettre les points sur les *i*, l'hypothèque dont nous avons permis à l'Allemagne de frapper notre action marocaine en consentant à aller à Algésiras, nous déconseille de faire de très gros sacrifices dont on pourrait discuter ensuite la récompense. Sans doute, les abstentionnistes ne sauraient en tirer argument pour préconiser une politique d'abandon. Les efforts constituent, en matière internationale, des titres dont on peut toujours se servir malgré les mauvaises volontés : l'Angleterre nous l'a assez prouvé en faisant, contre nous, de Tell-el-Kebir et d'Omdurman des « étapes de l'histoire », pour reprendre l'expression de lord Salisbury. A cette vérité d'ordre général, il convient d'ajouter la constatation de la détente européenne dont nous n'avons pas à énumérer ici les marques, les assurances de bonne volonté que la visite de M. J. Cambon au prince de Bülow à Norderney a fourni aux journaux officieux allemands l'occasion de nous donner. Néanmoins, tant que nous n'aurons pas avec l'Allemagne des arrangements précis comme ceux qui assurent notre action marocaine contre toute discussion de la part de l'Angleterre, de l'Espagne et de l'Italie, nous ne saurions faire du luxe, et il convient de nous en tenir au maintien de nos positions, à l'affirmation de notre « intérêt spécial », en accomplissant, avec les élargissements imprévus qu'imposent des circonstances également imprévues, le mandat que nous avons

revendiqué et obtenu avec l'Espagne à Algésiras. Et l'exécution de ce mandat ne risquerait de nous entraîner à des opérations militaires étendues au Maroc que si notre gouvernement ne savait pas, dès le début de notre action, en déterminer et en vouloir les moyens.

***

Notre mandat d'Algésiras comportait explicitement l'octroi de la sécurité aux ports habités par les Européens par l'organisation de la police marocaine, et implicitement — l'accueil fait partout à notre action à Casablanca démontre que personne ne le conteste — la réalisation du même objet par tous autres moyens qu'exigeraient des circonstances imprévues. A l'heure actuelle, les intérêts étrangers sur la côte marocaine ne sont pas sauvegardés puisque la plupart des Européens des ports ont dû s'embarquer, de crainte d'un massacre dont les menaçaient les tribus du voisinage prêtes à piller sous un prétexte quelconque. Cet exode peut être une solution provisoire, mais il n'est pas autre chose. S'il persistait, et surtout si un accident arrivait aux Européens restés dans les ports, nous serions convaincus de n'avoir pas accompli la tâche à laquelle nous avons si obstinément prétendu à la Conférence et pendant sa préparation. D'autres pourraient être tentés de s'en charger, au moins pour la défense de leurs nationaux. Il ne faut pas oublier que Gibraltar est tout près de Tanger, que les Anglais n'ont pas tous pour notre action marocaine une bienveillance illimitée, et que la correction avec laquelle ils s'effacent devant nous au Maroc en vertu de l'accord du 8 avril 1904 n'irait certainement pas jusqu'à renoncer à protéger leurs nationaux, si nous renoncions trop longtemps à le faire nous-mêmes. Les questions posées plusieurs fois au gouvernement par des membres de la Chambre des Communes doivent suffire à nous édifier à cet égard. D'autre part, si la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a déclaré que les puissances reconnaissaient avec l'Angleterre qu'il appartenait à la France et à l'Espagne de protéger les colonies européennes de la côte du Maroc, cela ne veut pas dire que l'Allemagne s'abstiendrait si nous laissions ses nationaux en danger. Nous n'avons pas besoin d'insister pour montrer comment notre « intérêt spécial » serait irrémédiablement atteint par une intervention anglaise, allemande, ou autre, sans compter que la politique timorée qui l'aurait rendue nécessaire ouvrirait les portes à des complications internationales illimitées : c'est-à-dire qu'il nous faut occuper les ports où nous devons organiser la police seuls ou en collaboration avec l'Espagne,

et en particulier Tanger, que sa position, et surtout l'extension de sa banlieue européenne, ne permettraient pas de protéger en mettant au dernier moment à terre quelques compagnies de débarquement.

On nous dira sans doute que nous organisons la police marocaine, que nos officiers instructeurs sont partis pour leurs ports respectifs. C'est là une création qui ne peut être faite dans les conditions actuelles des ports marocains. Cet embryon de police aura besoin d'être protégé par une force extérieure. Il faut des abris aux jeunes plantations dans les pays où il souffle grand vent.

L'occupation des ports s'impose donc — l'Espagne verra, de son côté, ce qu'elle veut faire à Larache et à Tétouan, tout en étant disposés à collaborer loyalement avec elle selon les termes de nos traités et de l'Acte d'Algésiras, nous ne pouvons dépendre du plus ou moins de zèle avec lequel elle voudra bien sauvegarder sa position —, mais cette occupation n'est pas encore une solution. Il n'existe de sécurité dans des ports de commerce que s'ils peuvent communiquer avec leurs marchés de l'intérieur. Il serait très insuffisant que notre débarquement permît aux Européens de rentrer dans les ports pour s'y trouver séparés de l'intérieur, assiégés pour ainsi dire et incapables de reprendre leurs affaires. Cette insuffisance doit d'autant plus nous toucher, que non seulement notre commerce est le plus important au Maroc, mais qu'il comprend plus de la moitié du total des échanges de ce pays avec le dehors. Or, c'est l'état de choses qui règne aujourd'hui à Casablanca et dont le commerce commence à se plaindre aux occupants français. Nous ne pouvons tolérer l'idée de renouveler, sous notre drapeau et sur la côte de l'Atlantique, l'histoire stérile et purement militaire de la plupart des présides de la côte du Rif. Ce renouvellement serait coûteux, au prix où est aujourd'hui un coup de nos canons perfectionnés. Sans doute, on ne saurait être impressionné par les dépêches hautes en couleur envoyées par les correspondants militaires des lignes de Casablanca. La guerre sainte annoncée n'arrive pas à s'organiser dans l'anarchie marocaine. Aucune grande attaque n'a eu lieu. Les agressions se raréfient même à mesure que des gens de tribus plus éloignées sont venus au feu et en sont partis découragés. La menace d'un grand rassemblement marocain contre le corps expéditionnaire du général Drude paraît fort vaine, puisqu'au Maroc les armées vivent sur le pays, ce qui ne leur permet pas d'opérer longuement sur le même point ni même d'être jamais nombreuses. Mais la guérilla, même intermittente, est coûteuse; elle n'est, en outre,

certes pas un état de choses commercial, et ni nos contribuables, ni nos commerçants, ni les nécessités internationales de notre situation au Maroc ne nous permettent, répétons-le, de renouveler l'histoire des présides.

La nécessité de donner de l'air aux ports marocains, que nous occupons ou occuperons, n'aboutit pas à celle d'une sérieuse expédition à l'intérieur. Elle nous condamne seulement à doubler notre démonstration de force sur la côte d'une politique indigène active dans le pays en arrière. Les tribus marocaines ne constituent pas une masse cohérente, animée d'un esprit national unique. Elles obéissent à des influences diverses, dont on peut facilement se concilier la plupart en y employant la diplomatie necessaire et en y mettant le prix voulu. Mais surtout, ilexiste au Maroc un gouvernement — aujourd'hui il y en a même deux — dont on peut faire le centre de sa politique indigène pour éviter d'éparpiller ses efforts politiques sur une foule d'influences locales et de les perdre dans une poussière d'hommes. Il semble que, même en cherchant à se concilier ici et là des personnages influents, comme on en trouve particulièrement dans les grands caïdats du Sud, il est surtout pratique de le faire pour appuyer un gouvernement dont on se sert pour faire régner autant d'ordre que possible dans le pays et exercer une action au delà de la portée du canon des ports.

***

A l'heure actuelle — dans peu de temps, si rien n'a été fait, les groupements du kaléidoscope marocain peuvent avoir changé — nous pouvons être tentés de chercher à nous faire un client du nouveau Makhzen de Moulaï Hafid, proclamé sultan dans le Sud, ou de l'ancien Makhzen de Moulaï Abd el Aziz, qui se décompose dans l'impuissance à Fez. Moulaï Hafid a de nombreux partisans parmi les Européens du Maroc, et les Français en particulier. Il est visible, par exemple, que le correspondant du *Times*, M. Harris, fait des vœux pour son succès. On rappelle qu'il a été le protecteur des Européens à Mêrakech, notamment aux heures périlleuses qui suivirent la mort du Dr Mauchamp. On signale que ses proclamations antieuropéennes aux tribus — véritables manifestes électoraux — ont pour contre-partie des déclarations dans lesquelles Moulaï Hafid se dit résolu à sauvegarder la vie et les intérêts des Européens. Enfin, Moulaï Hafid a le vent en poupe. Il est soutenu par des personnages habitués à mener les hommes du Maroc, comme le caïd du Glaoui, qui paraît avoir été son grand électeur. Dé-

butant, se déclarant réformateur, il obtient de l'argent, se fait prêter sur ses chances, au lieu d'avoir à payer les concours comme un sultan anciennement établi. Enfin sa personnalité est incontestablement plus forte que celle de son frère Moulaï Abd el Aziz.

Mais on peut objecter que Moulaï Hafid, bien qu'il soit un politique et un homme assez au fait des réalités extérieures pour ne pas se heurter à la force des Européens, est quelque peu engagé par son rôle de candidat de la guerre sainte. En tout cas, son Makhzen d'hommes du Sud, habitués à mener les tribus, sera nécessairement moins maniable que celui de Moulaï Abd el Aziz, recruté dans les milieux très politiques et accommodants des Maures de Fez. A moins de voir l'affaire du Maroc avec des yeux pour ainsi dire de « minimiste », d'oublier tout l'avenir que nous avons voulu nous assurer dans l'Empire chérifien par les accords de 1904, et auquel nous devons travailler, tout en tenant compte des ménagements qu'exigent les circonstances, on ne saurait borner ses perspectives à celle d'une retraite devant le premier pouvoir un peu obéi qui pourra s'organiser dans le pays. Ce sont là bien des raisons pour ne pas souhaiter de voir disparaître le Makhzen de Moulaï Abd el Aziz, mis dans nos mains par sa situation précaire elle-même, rendu traitable, sinon par ses bonnes intentions, sur lesquelles il serait absurde de tabler, du moins par ses déceptions et ses besoins, et qui, muni de quelques ressources pécuniaires, se trouverait avoir encore entre les mains tant de moyens de gouvernement. Il est impossible de ne pas se demander s'il ne serait pas pour nous de bonne politique d'aider les circonstances qui rendent pour Moulaï Hafid le détrônement de Moulaï Abd el Aziz moins aisé qu'on ne l'imagine — les dépêches montrent que les tribus du Sud, divisées par des hostilités héréditaires, sont loin de faire toutes bloc autour du nouveau sultan — et de travailler à consolider la situation de l'ancien Makhzen, au moins dans le Nord où elle peut encore se défendre. Il est fort contestable que nous ayons intérêt à nous trouver, du haut en bas du Maroc, en présence d'un sultan proclamé sur une idée de guerre sainte et porté par un grand mouvement anti-étranger.

Que nous ayons des moyens d'influer sur les événements qui se déroulent au Maroc, c'est ce qui apparaît au soin avec lequel Moulaï Hafid essaie d'éviter notre hostilité en nous présentant une face tout autre que celle qu'il montre aux tribus. Le principal de ces moyens n'est pas d'ordre militaire : c'est l'argent. Le Makhzen de Moulaï Abd el Aziz s'effondre faute du « nerf de la guerre » : il n'a plus guère pu percevoir l'impôt

depuis les fameuses réformes de 1900-1902, à la suite desquelles les vieux impôts coraniques cessèrent d'être levés sans que le nouvel impôt du *tertib* le fût davantage. C'est cette pénurie qui cause l'insuffisance des méhallas envoyées contre Raïssouli et qui aurait déjà amené la débandade des troupes chérifiennes qui gardent Tanger, sans les petits prêts consentis par la Compagnie Algérienne. Mais, si l'on donne au sultan Moulaï Abd el Aziz des subsides qui ne seront pour nous que peu de chose, et si on en contrôle l'emploi, on pourra le maintenir en lui assurant de nouveau certaines bonnes volontés, et en lui organisant quelques troupes, inférieures sans doute à celles que commande tout un cadre d'Européens, mais néanmoins d'une solidité exceptionnelle au Maroc. Ainsi nous arriverions à cette collaboration avec le Makhzen qui fut tout notre programme marocain, et cela, d'accord avec Moulaï Abd el Aziz lui-même, amené à nous par la rigueur des temps, c'est-à-dire sans qu'il puisse nous accuser d'attenter à son indépendance. C'est là un avantage d'ordre international que nous ne rencontrerions pas en nous faisant un client de Moulaï Hafid, qui n'a pas signé l'Acte d'Algésiras et qui n'est pas reconnu par les puissances, tandis que les origines de son pouvoir, son étoile montante et l'humeur d'un entourage moins assoupli à la politique, le rendraient, selon toutes les probabilités, moins accessible que son frère à l'exercice d'une influence étrangère.

***

On ne saurait certes donner la forme d'un programme précis à cette expression d'une idée générale. On ne saurait même dire que demain laissera encore possible ce qui paraît l'être aujourd'hui. Mais il serait très désirable que l'opinion, qui a des affaires du Maroc des vues pour ainsi dire quotidiennes, occasionnelles et fragmentaires, voulût bien les considérer d'ensemble et se persuader qu'une action directe sur la côte restera inefficace et longuement coûteuse, si elle n'est pas continuée par une action indirecte à l'intérieur : on ne peut assurer la paix et la reprise des affaires en se bornant à faire parler la poudre dans la banlieue des ports marocains. Si on limite là sa politique au Maroc, on s'expose à être acculé à une retraite scandaleuse et définitive, ou bien à aller de violences de détail à d'autres violences de détail jusqu'à l'emploi généralisé de la manière forte que l'on désire précisément éviter. Il n'y a de troisième alternative que dans une politique indigène bien arrêtée et voulue, dont l'ancien Makhzen, pour toutes

les raisons internationales et marocaines, semble seul pouvoir être l'agent. La condition de cette politique est d'abord un inventaire courageux de la situation, la volonté de regarder de loin et en face les réalités, en évitant cette irrésolution navrée qui se voile la face pour ne pas voir, mais qui marche en aveugle, en boiteuse et en gâcheuse sous la poussée des événements qu'elle n'a pas voulu prévoir; et son moyen principal est l'emploi de quelques millions, au moment et sur le point voulus. Sans doute, on ne voit pas bien dans quel chapitre du budget peuvent se trouver ces quelques millions. Il est encore plus facile, chez nous, de faire voter aux Chambres de grosses sommes pour l'emploi de la manière forte que de leur faire sanctionner de petites dépenses qui ne comportent guère de justifications régulières et de pièces comptables. Mais reste à savoir si cette rigidité budgétaire doit condamner un peuple dont les dépenses, infiniment variées, touchent à 4 milliards, à employer toujours les moyens les plus tardifs, les plus grossiers et les plus coûteux. Il ne faudrait pas que le manque d'élasticité de notre nomenclature financière, ou le manque d'influence du gouvernement sur nos grands établissements de crédit ne nous laissât de choix au Maroc qu'entre une abdication impossible et la nécessité de prendre toutes les questions, tous les groupements et tous les personnages trop tard, et si l'on peut dire, « à rebrousse-poil ».

ROBERT DE CAIX.

LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE

I

L'OUTILLAGE ÉCONOMIQUE ET LES CAPITAUX ÉTRANGERS

De tous les pays de l'Amérique du Sud, l'Argentine est celui qui, durant ces dernières années, a offert, au point de vue économique, le spectacle le plus intéressant. La prospérité y a été énorme. Les cours de quelques-unes des valeurs de ce pays cotées à la Bourse de Paris ont reflété cet essor.

Si nous prenons les cours de l'obligation argentine 5 % 1886 à la fin d'août des années 1898-1902-1906, nous trouvons 445 francs, 498 francs, 516 francs. C'est un gain de 61 francs ou de 14 % ; et si, au lieu de considérer ce fonds qui est privilégié, nous considérions les 4 % du même pays, nous aurions à noter des plus-values doubles. Des valeurs d'entreprises du pays cotées à la Bourse de Paris ont eu aussi un essor prodigieux. Prenant toujours les cours à la fin d'août pour les trois mêmes années, nous trouvons :

Obligations	1898	1902	1906
Chemins de fer de Santa-Fé 5 % anciennes.	158 »	265 »	627 50
Crédit Foncier de Santa-Fé 5 % (obligations de 100 francs).....	47 50	73 90	102 »

Les richesses agricoles s'y sont singulièrement développées et l'outillage économique s'y est perfectionné dans de belles proportions. A ce titre seul, la République Argentine mérite l'attention du monde entier, mais elle intéresse plus particulièrement la France, qui lui a donné l'appui de ses capitaux et de ses hommes. Les entreprises argentines, en effet, ont trouvé dans les capitalistes français un secours qui leur a permis de prendre leur essor, et les élèves de nos grandes écoles, ingénieurs et agronomes, sont allés là-bas mettre au service de forces toutes nouvelles la science du vieux monde. Ces services rendus par la France à la République Argentine ne vont pas sans réciprocité et les relations commerciales entre les deux pays, sans être ce qu'elles pourraient être, sont

toutefois assez actives, surtout en ce qui concerne les envois de l'Argentine en France, envois dont la majeure partie consiste en céréales diverses et en laines. Nous plaçant, aussi souvent que cela est possible, au point de vue français, nous allons donc étudier la République Argentine, à la fois comme pays qui nous a demandé des capitaux et des hommes, et comme l'un de nos grands fournisseurs de céréales et de laines.

***

L'Argentine, qui occupe l'extrémité australe de l'Amérique du Sud et voisine avec la Bolivie et le Paraguay au Nord, le Brésil et l'Uruguay à l'Est, le Chili à l'Ouest, ne mesure pas loin de 3 millions de kilomètres carrés, c'est-à-dire qu'elle est à peu près six fois plus grande que la France. Une seule de ses provinces, la plus riche, la province de Buenos-Aires, est plus grande que la moitié de notre pays. Son climat est favorable à la santé de l'homme et particulièrement propre à la plupart des cultures et à l'élevage du bétail. Son sol a été jusqu'ici le facteur principal de sa richesse, car ses qualités ont permis les vastes labours et les magnifiques pâturages. Il est difficile d'apprécier de façon très exacte la superficie cultivable du pays; mais elle ne doit pas être inférieure à la moitié de la superficie totale, soit, en chiffres ronds, 150 millions d'hectares. Sur ce chiffre, les deux tiers au moins représentent les terrains pour l'élevage, de telle sorte que l'agriculture proprement dite dispose d'environ 50 millions d'hectares, sur lesquels, à l'heure actuelle, la dixième partie seulement est mise en exploitation. Cette exploitation ne peut se faire que s'il y a des voies de communication qui permettent l'écoulement des produits, céréales ou animaux. Aussi le développement économique doit-il suivre le développement des voies de communication. Quelles sont donc, à l'heure actuelle, ces voies de communication?

***

Tout d'abord, l'Argentine a profité d'un admirable réseau fluvial. Ses fleuves sont de véritables mers intérieures, aménagées par la nature pour donner à la navigation de grandes facilités; mais, si bien doué que soit un pays par la nature, il faut l'intervention de l'homme pour que les forces naturelles rendent tout ce dont elles sont capables. Il a fallu, le long de ces fleuves ou à leur embouchure, établir des ports et ç'a été déjà un premier progrès dans l'outillage économique. Bientôt il a été nécessaire de compléter le réseau fluvial par des voies

ferrées, et là encore l'industrie de l'homme a pu se donner carrière. C'est dans la construction de ces ports et de ces chemins de fer que les capitaux français et les ingénieurs français sont intervenus. Ce n'est pas, du reste, seulement pour creuser des ports ou construire des chemins de fer que les capitaux français sont allés en Argentine. Ils y sont allés aussi appelés par des emprunts d'Etat et par des sociétés de crédit foncier.

Une société française a obtenu la concession du port de Rosario, qui est le second des ports de l'Argentine. C'est la véritable capitale agricole de la République et le débouché principal des huit provinces qui empruntent la voie du Parana. pour l'écoulement de leurs produits. La concession remonte à 1902. Elle a été accordée à des spécialistes en matière de travaux de port : MM. Hersent et fils et les usines du Creusot. La Compagnie française doit effectuer un ensemble de travaux de transformation et d'installation qui sont prévus pour une somme de 58 millions de francs. Ces travaux comprennent notamment la construction de plus de 3 kilomètres de quais accostables et d'un bassin de carénage qui, avec les quais existants, représenteront un total de 4 kilomètres et demi de quais. La Compagnie doit, de plus, construire des magasins, des entrepôts de marchandises, installer un outillage économique et notamment un élévateur à grains avec silos de grande capacité, de façon à permettre de charger, en 4 heures environ, 4.000 mètres cubes de grains. Le gouvernement a concédé en échange à la Compagnie, pour une durée de quarante années, le monopole de la perception de toutes les taxes du port dans une zone de 12 kilomètres devant la ville de Rosario et dans une zone de 20 kilomètres, amont et aval. L'Etat doit participer dans les produits de la concession, à raison de la moitié des bénéfices nets, une fois payés les frais d'exploitation, lesquels sont évalués à 40 % des recettes, et après prélèvement des sommes nécessaires au service d'intérêt et d'amortissement du capital investi. Ce capital a été souscrit en grande partie en France. Il a été question, si nous ne nous trompons, du rachat de cette concession par l'Etat; mais nous ne voulons retenir ici que l'exemple de la part prise par la France dans l'outillage économique de la République Argentine.

Si Rosario est le second port de l'Argentine, Buenos-Aires en est le premier et son trafic est tel qu'il arrive au douzième rang parmi les grands ports du monde entier. Le port de la capitale a ceci de particulier qu'à la différence de tous les autres ports du pays, qui sont presque exclusivement des ports d'exportation, il est lui surtout un port d'importation. Il est

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

très bien outillé. On y a notamment installé un embarcadère d'animaux sur pied qui a été construit en ces dernières années sur le modèle de celui de Chicago, pour recevoir les produits de l'élevage. Il représente une superficie de 300.000 mètres carrés, sur lesquels 100.000 sont occupés par des entrepôts. Il peut contenir 40.000 moutons et plus de 1.500 bœufs. On y trouve aussi un énorme dock, où l'on peut emmagasiner des quantités considérables de céréales. On estime que le port de Buenos-Aires a coûté en installations environ 75 millions de francs. Les principaux ports, en dehors de Buenos-Aires et de Rosario, sont : San-Lorenzo, Diamante, Santa-Fé, Colastiné, etc. A Santa-Fé, des travaux ont été commencés pour l'installation d'un port plus moderne, dont la province et l'Etat feront les frais. Pour que ces ports puissent produire tout leur effet, de grands travaux d'approfondissement du Parana et des autres rivières ont été exécutés. On a construit aussi des canaux et l'un d'eux, d'une longueur de 253 kilomètres, réunit Marchiquita à Baradero, desservant toute une riche zone agricole de la province de Buenos-Aires. Cependant, quelque important que soit un réseau fluvial, il est nécessaire de le compléter non seulement par des canaux, mais aussi par des voies ferrées. La République Argentine a donc consacré de très importants capitaux à la construction de tout un réseau de chemins de fer.

***

La première ligne de chemins de fer argentine remonte à un demi-siècle. C'est en 1854 que le gouvernement de la province de Buenos-Aires accorda la première concession allant de Buenos-Aires vers l'Ouest, et c'est en 1857 qu'une première section, d'une longueur de 10 kilomètres, fut livrée à l'exploitation. Or, le 1er janvier 1905, le réseau argentin comportait 19.901 kilomètres, ce qui représente une moyenne de plus de 400 kilomètres par an. Les provinces qui ont le plus activé la construction des voies ferrées sont celles de Buenos-Aires, de Santa-Fé et de Cordoba. Parmi les territoires, c'est celui de la Pampa qui a la plus grande étendue de chemins de fer. C'est durant les dix dernières années que le réseau s'est surtout développé. En 1890, il n'y avait sur le territoire argentin que 9.432 kilomètres. Aujourd'hui, il y en a plus du double.

Si on considère le nombre de kilomètres de chemins de fer par 10.000 habitants, on voit que la République Argentine est la mieux partagée, après les Etats-Unis. La proportion ressort à 37,6 pour elle et à 40,86 pour les Etats-Unis. Au Brésil, elle

n'est que de 11,63, en France que de 11,80, en Belgique que de 6,46, etc. Par contre, si l'on compare le nombre de kilomètres de chemins de fer en exploitation à celui de la superficie en myriamètres carrés dans chaque pays, on observe que, parmi les nations sud-américaines, l'Argentine n'occupe plus un très bon rang; elle n'a que 0 km. 66 de voie, tandis que l'Uruguay en possède 1,04, le Mexique 0,81. Cette infériorité de l'Argentine, si on considère le rapport du réseau ferré à la superficie du territoire, explique l'obligation dans laquelle elle se trouve d'accroître encore son réseau.

Le nombre des réseaux actuellement en exploitation est de 34, y compris les chemins de fer et les tramways ruraux à traction mécanique consacrés tant au service du public qu'au service privé, ces derniers servant également pour le transport des produits. Sur ces 34 lignes, 31 sont exploitées par des compagnies privées et 3 le sont par l'Etat. Ces dernières sont des lignes de moindre valeur que le gouvernement a construites directement ou a dû reprendre, soit dans un but d'intérêt général, soit pour se libérer de lourdes garanties d'intérêt.

Le trafic des chemins de fer argentins s'est développé très largement. De 6 millions 1/2 de voyageurs à peine, transportés en 1886, on est passé à 17.248.000 en 1896 et à 23.120.000 en 1904. La progression a été ici continue. Il n'en a pas été de même pour les marchandises, ce qui se comprend du reste, les marchandises transportées par les chemins de fer argentins étant des produits agricoles, dont les quantités transportables varient profondément suivant la qualité des récoltes. Toutefois, si on ne tient pas compte de quelques reculs, on constate ici encore un très beau développement. De 2.948.000 tonnes, transportées en 1886, on est arrivé à 10.914.000 en 1896 ; les deux années suivantes ont été très notablement inférieures, mais en 1899 on est remonté au delà de 10 millions de tonnes, soit à 11.819.000. En 1904, on en était à 19.726.080 tonnes. Le trafic de ces compagnies s'est énormément développé, durant les deux dernières années et les compagnies des chemins de fer argentins ont réalisé des bénéfices splendides, attestés par la hausse que nous avons notée des titres de la Compagnie de Santa-Fé et par celle des titres cotés à Londres. Quelle est la charte de ces Compagnies?

D'après l'excellent ouvrage de MM. Martinez et Lewendowski [1], à qui nous empruntons la plupart des renseignements de cet article, les Compagnies de chemins de fer n'ont pas été

[1] Chez A. Colin et Cie, éditeurs, 5 rue de Mézières, Paris.

établies en Argentine comme en France sous un régime de concessions limitées à un nombre d'années restreint. La concession est accordée sans conditions de délai, mais sous la réserve du droit de rachat par l'Etat qui peut être appliqué à n'importe quel moment par celui-ci en se conformant à la loi d'expropriation. Les conditions de rachat sont établies dans la plupart des cas sur la base du rendement des 5 dernières années, majoré de 20 %, ce qui rend assez difficile l'exercice de cette clause au profit de l'Etat, lorsqu'il s'agit d'une entreprise donnant de bons revenus. L'Etat et les provinces ont accordé, à l'origine, des garanties d'intérêt sous les formes les plus diverses ; mais la plupart des gouvernements ne firent pas honneur à leur signature et les charges contractées à l'égard des Compagnies durent être rachetées au moyen d'un emprunt fait par l'Etat pour se libérer des engagements qu'il n'avait pu tenir. Actuellement, le gouvernement ne donne plus de garantie d'intérêt, même pour encourager les constructions de chemins de fer dans les régions qui n'offrent que peu d'attrait au point de vue du trafic. Il préfère construire lui-même pour augmenter l'étendue, sinon la valeur du réseau qu'il possède déjà, ou bien il s'adresse à des entreprises ou à des particuliers pour établir de nouvelles lignes, sans garantie d'aucune sorte.

Le réseau argentin, tel que nous l'avons décrit, est appelé certainement à se développer encore. A l'encontre des vieux pays d'Europe, qui ne construisent plus que des voies secondaires parfois superflues, l'Argentine a besoin de lignes nouvelles, car toute l'étendue de son vaste territoire est loin, comme nous l'avons indiqué plus haut, d'être convenablement desservie. Ce sont, bien entendu, les lignes qu'on pensait devoir être les meilleures qui ont été construites les premières; mais il en est, parmi celles à construire, qui ne laisseront pas d'être rémunératrices, si la mise en valeur du pays se poursuit avec activité et méthode.

***

La mise en valeur de l'Argentine ne continuera à marcher de façon rapide que si, en outre de ses fleuves et de ses chemins de fer, ce pays a des hommes et de l'argent. Nous verrons, dans une étude ultérieure, qu'actuellement le recrutement en hommes, plus particulièrement en agriculteurs, subit une crise. Nous nous bornerons aujourd'hui à voir comment le crédit agricole a été organisé. Nous trouvons ici, dans cette étude du crédit agricole comme nous le trouverions, d'ailleurs, si

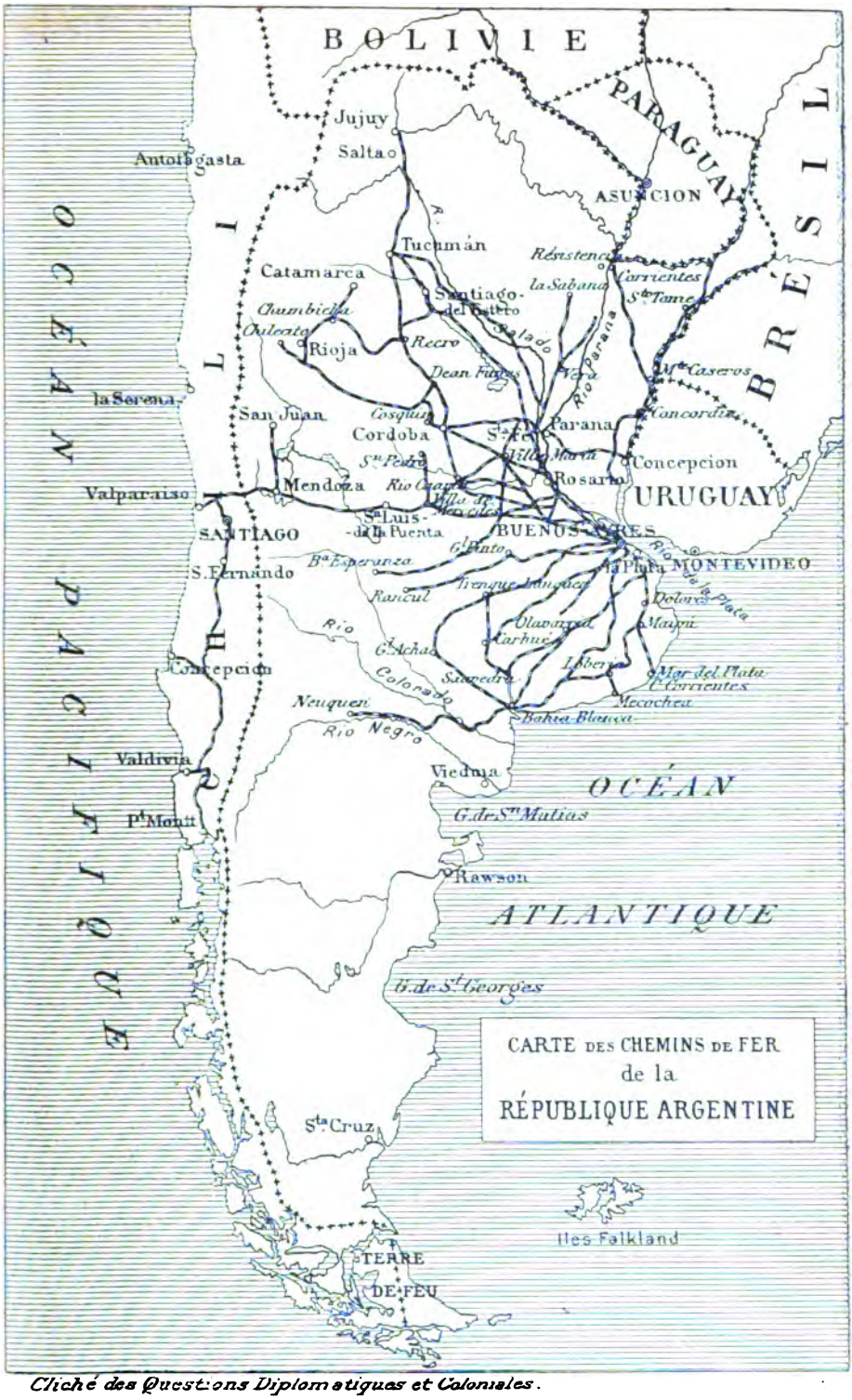

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

nous étudiions l'organisation des banques en général, une originalité, qui est bien caractéristique d'un pays neuf. Les institutions de crédit y sont, pour la plupart, entre les mains des étrangers, Français, Anglais, Italiens, Allemands, Espagnols, Belges ou Américains du Nord.

Des deux grandes institutions hypothécaires officielles existant en Argentine, une seulement, la Banque nationale, se développe d'une façon régulière. L'autre, la Banque hypothécaire de la province de Buenos-Aires, est loin de faire de brillantes affaires par suite de l'introduction de la politique dans la marche de cet établissement. C'est un exemple qui doit servir d'enseignement et que malheureusement l'Argentine n'est pas le seul pays à fournir. Nous trouverions dans l'histoire des Banques de quelques-unes de nos colonies des faits analogues.

A côté de la Banque hypothécaire nationale, la seule qu'on puisse retenir comme accordant le crédit hypothécaire, il existe quelques sociétés anonymes étrangères qui placent leur argent soit au moyen de contrats d'hypothèques, soit, dans des proportions infimes, à reméré. Les sociétés hypothécaires formées par des capitaux étrangers sont assez nombreuses. Il en est d'américaines, de belges-américaines, de françaises. Ces sociétés ont émis des obligations en assez grande quantité. La Banque hypothécaire franco-argentine, par exemple, au capital-actions de 5 millions en piastres or, a émis 5 millions d'obligations piastres or. Une autre société, dont les titres sont placés en France, le Crédit foncier de Santa-Fé, au capital-actions de 6.800.000 piastres or, a émis pour 540.800 piastres or d'obligations. La Société hypothécaire belge-américaine a un capital-actions de 2.400.000 piastres or et un capital-obligations du double, etc...

Le capital européen recherche beaucoup les hypothèques. Dans l'Argentine, la législation, d'ailleurs, et la prospérité du pays ont aidé au mouvement : les lois argentines ne reconnaissent pas les hypothèques tacites et n'admettent aucun privilège en faveur des épouses ou des mineurs sur l'hypothèque spéciale ; il n'existe pas non plus en ce pays d'hypothèque générale, ni de privilège primant le droit du créancier hypothécaire.

Suivant une évaluation de M. Tornquist, les placements d'argent européen en hypothèques se seraient élevés, en 1905, à 45 millions de piastres or environ. Malgré les qualités de la législation argentine concernant l'hypothèque, on a remarqué que les sociétés hypothécaires ne prêtaient guère que sur les propriétés situées dans la ville et dans la province de Buenos-Aires, parce que, dans la pratique, on se heurte à des difficultés dans certaines provinces, lorsqu'il s'agit de faire payer l'em-

prunteur, à cause des lacunes de la procédure ou de l'application défectueuse de la loi que font les fonctionnaires judiciaires qui en sont chargés. Il serait à souhaiter pour le pays lui-même que les sociétés hypothécaires fussent encouragées, par la suppression de ces deux inconvénients, à étendre le champ de leurs opérations au delà des limites de la province de Buenos-Aires. Ce serait pour la mise en valeur de ce pays un appoint considérable.

***

Le résultat auquel on est arrivé est déjà fort remarquable, si on songe qu'il y a à peine dix-sept ans, l'Argentine a traversé une crise financière et politique des plus graves. Des abus de toute sorte avaient été commis. Une grande réaction se produisit dans les esprits, notamment en ce qui concerne les sociétés anonymes. Le discrédit de celles-ci fut tel que, durant les quelques années qui suivirent 1890, on ne trouva matériellement pas un centime à employer dans ce genre d'entreprises. La faveur revint cependant à cette forme d'entreprises sans laquelle toute action économique un peu large est aujourd'hui impossible, et durant les années 1902, 1903 et 1904 il se créa des sociétés anonymes dont le capital nominal représentait 803.979.000 piastres papier.

Ce n'est pas seulement dans les sociétés privées qu'on avait manqué de mesure et qu'on avait été acculé à la catastrophe. Les finances publiques n'avaient pas été gérées avec plus de prudence. Nous n'avons pas ici à refaire l'histoire financière de cette république. Nous dirons seulement que les finances de l'Argentine restent encore le côté un peu faible du pays. Le poids d'un budget ordinaire de plus de 350 millions de francs est lourd pour un pays de 5 millions d'habitants, surtout lorsqu'il faut joindre à ce budget les charges des budgets provinciaux et municipaux, charges qui s'élèvent à plus de 100 millions de francs. Sur les 360 millions des dépenses de l'Etat, la dette figure pour 155 millions dont 122 millions pour la dette extérieure. Il n'est guère facile de comprimer cet ordre de dépenses, mais il faut veiller à ne le point augmenter et on doit restreindre les autres dépenses. L'Argentine a montré de la sagesse en soumettant son conflit avec le Chili à un arbitrage et en diminuant ses armements, en vendant même quelques bateaux; elle pourrait encore faire des économies de ce côté. Il y a deux ou trois ans, les dépenses de la guerre dépassaient de 10 millions celles des travaux publics; c'est l'inverse, dans un pays neuf comme l'Argentine, qu'on aurait dû constater. Les

dépenses politiques, comme les pensions et les traitements des sénateurs et députés, ne laissent pas non plus que d'être trop larges. Pour faire face à tant de dépenses, on charge d'impôts le pays et on perçoit des droits de douane trop élevés. Ces droits fournissaient, il y a deux ou trois ans, 185 millions, soit un peu plus de la moitié des recettes du budget, et ils pesaient d'un poids très lourd sur le vêtement, les machines et bien d'autres objets manufacturés indispensables. Par suite de ces dépenses considérables auxquelles il faut faire face, la vie est chère en Argentine; aussi les émigrants européens dont elle aurait grand besoin, nous le verrons dans une seconde étude, hésitent à prendre le chemin de ce pays. Le Dr Escalante, ministre de l'Agriculture, disait en 1903, dans un rapport au président, que la cause principale du ralentissement de l'immigration était le renchérissement du coût de la production. « Nous devons, disait-il, abaisser ce coût et le prix de la vie de « nos agriculteurs », et en première ligne des remèdes proposés il plaçait « la diminution des impôts nationaux, provinciaux « et municipaux qui grèvent les articles de première nécessité « pour l'alimentation, le vêtement, l'habitation, l'outillage « agricole et les récoltes ». La charge d'impôts supportée par chacun des habitants de l'Argentine atteint les quatre cinquièmes de celle qui grève un Français, c'est trop pour un pays neuf. D'autre part, l'Argentine devrait rassurer tout à fait les capitalistes en réglant convenablement certains emprunts provinciaux, trop longtemps restés en souffrance.

***

Si nous reprenons les différentes valeurs citées en tête de cet article, et que nous comparions leurs cours actuels à ceux d'août 1906, nous constatons quelques fléchissements. Pour l'obligation argentine 5 % 1886, la différence est peu considérable puisqu'elle cote 511 francs le 27 juillet 1907, contre 516 en août de l'an dernier. Pour les deux autres titres, la baisse est plus importante. L'obligation Santa-Fé 5 % ne cote plus que 559,75 contre 627,50 et l'obligation de 100 francs 5 % du Crédit Foncier de Santa-Fé est à 99,50 contre 102. L'action de ce dernier titre a baissé beaucoup plus encore; après avoir atteint l'an dernier le cours de 335 francs, elle est tombée au-dessous de 170 francs pour se tenir maintenant aux environs de 195 francs. Les causes de cette chute sont dans la déclaration d'un dividende très sensiblement inférieur à celui de l'an dernier. La prospérité de l'Argentine semblait indiquer qu'on pouvait compter sur un dividende sinon supérieur, au

moins égal au précédent. Il y a donc eu de ce côté un véritable déboire. Pour l'obligation des chemins de fer de Santé-Fé, il y a eu aussi un mécompte. Alors que les recettes avaient été belles, la Compagnie a réduit de 30 à 25 francs la répartition qu'elle a faite à ses obligataires. Elle a expliqué cette réduction par la nécessité, d'une part, de réparer les dommages causés à la ligne par les inondations, d'autre part d'augmenter le matériel pour le trafic toujours croissant. En fait, les recettes continuent à donner des plus-values notables. Pour les six premiers mois écoulés, elles ont été de 11.110.600 francs contre 9.449.207 francs pendant la période correspondante de 1906, c'est donc une plus-value de 1.660.000 francs en chiffres ronds. Si la première des causes de diminution de la répartition ne se reproduit pas, on pourra peut-être revenir à la répartition d'autrefois. En tout cas, le développement des recettes de cette entreprise de transports atteste que la situation générale de l'Argentine continue à être bonne. De toutes les récoltes de céréales, il semble bien qu'il n'y en a qu'une qui ait souffert : c'est celle du maïs. Cette céréale est, il est vrai, des plus importantes, l'Argentine en produisant d'ordinaire d'énormes quantités qu'elle expédie dans le monde ; mais sa non-réussite n'atteint pas, on le voit, les recettes du chemin de fer de Santa-Fé. Il en est de même pour d'autres grands réseaux, ainsi que l'indiquait l'*Economist* de Londres, dans un article du 20 juillet 1907, sur la situation et l'avenir des chemins de fer de l'Argentine. Au cours de cet article, ce journal disait qu'il n'était pas probable que le gouvernement argentin se montrât rigoureux à l'égard des compagnies étrangères qui exploitent des chemins de fer dans le pays, car l'Argentine est un pays neuf ; un dixième de son territoire à peine est cultivé, et quoique quelques centaines de millions de capital britannique y soient déjà employés, beaucoup d'autres pourraient y être consacrés. L'Argentine désire encore, ajoutait l'*Economist*, attirer à elle davantage de capitaux, et elle sera dans cette situation pendant bien des années ; ses gouvernants ne sauraient donc alarmer les prêteurs étrangers. Les bienfaits que lui ont causés les capitaux étrangers doivent être encore multipliés dans l'avenir.

Grâce à ces capitaux, l'Argentine a pu commencer à exploiter son sol. Ce sont les résultats de cette exploitation que nous étudierons prochainement, ainsi que l'immigration des travailleurs, cet autre facteur du développement argentin.

EDOUARD PAYEN.

LE COMMERCE COLONIAL

ET SES AUXILIAIRES

S'il est une question, sur laquelle on est forcé de revenir fréuemment, on ne déniera pas que ce soit celle de la situation des *employés coloniaux*. J'ai publié, ici même, il y a quelques années [1], une courte étude qui m'a valu pas mal de correspondance, et l'*Union des associations des anciens élèves des écoles supérieures de commerce* (dont le président est l'honorable M. Jacques Siegfried) m'a fait l'honneur de me demander de traiter ce sujet à l'un de ses *dîners-causeries* [2].

Depuis lors, et au *Congrès international de l'expansion économique mondiale* qui s'est réuni à Mons, vers fin septembre 1905, j'ai, en conséquence de la demande qui m'en avait été faite, déposé un rapport sur les *agents coloniaux*. Ce travail a été imprimé ; il en a été demandé tellement d'exemplaires que je croyais la question suffisamment élucidée pour n'avoir plus à y revenir aussi vite. Cependant, m'y voici, en quelque sorte, forcé. Le *Congrès colonial* parisien annuel de 1907 [3] a traité le sujet, et sur un rapport présenté par M. Châtel, il a formulé un vœu qui appelle de nombreuses observations et quelques réserves, à propos du *contrat-type colonial* proposé aux employeurs et aux employés.

***

Lorsque l'on traite une question coloniale, on est toujours plus ou moins exposé à l'envisager beaucoup plus subjectivement qu'objectivement ; ce danger est d'autant plus grand qu'il s'agit de choses lointaines et que le contrôle, les termes de comparaison sont beaucoup plus difficiles à établir. On se dit, par exemple, que, la vie coloniale étant dure, les chefs de maison doivent être animés d'une particulière bienveillance envers leur personnel ; l'on a raison s'il s'agit, pour le chef de comptoir, de passer sur des vétilles inévitables sous un climat

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 15 juin 1903, p. 771.
[2] *Bulletin de l'Union*, 5 avril 1904.
[3] *Bulletin de l'Union*, 5 juillet 1907.

à la fois énervant et déprimant. Mais on oublie deux facteurs importants du problème. Précisément, par l'effet du climat, des jeunes gens, partis d'Europe sains de corps et d'esprit, se laissent aller parfois bien rapidement à des penchants qu'ils s'ignoraient souvent à eux-mêmes : l'inconduite, l'insobriété, la paresse en font vite de déplorables auxiliaires; d'autres, ne se sentant plus contenus entre les mailles d'une civilisation étroite, comme on l'est en Europe, se croyant loin de toute surveillance utile, s'adonnent à des penchants des plus dommageables pour leurs maisons; ou bien, à l'aide des documents de négoce dont ils disposent forcément, ils se préparent, de longue main, la satisfaction de devenir eux-mêmes chefs de maison et de battre le comptoir où ils ont fait leur apprentissage, au moyen des secrets commerciaux (lieux de provenance, etc.) qu'ils ont nécessairement connus.

On peut ainsi affirmer que, quand un jeune homme part sous les tropiques, personne ne sait — et souvent lui-même non plus — ce qu'il deviendra. Il est donc de la prudence la plus élémentaire, dans l'intérêt commun, de prendre certaines précautions. D'ailleurs, tout le monde sait, en Afrique occidentale, que la société qui y est la plus importante, la mieux servie et la plus prospère, est précisément celle où l'on se montre le plus sévère pour le personnel, où le souci de la hiérarchie ne se relâche jamais, où, enfin, l'on brise n'importe quel employé comme un fétu de paille, souvent pour l'ombre d'une faute et au moyen de procédés d'une dureté exceptionnelle. Cependant c'est précisément cette maison qui réussit particulièrement bien et où, commercialement, tout se passe le mieux. Qu'en conclure? C'est qu'elle a raison et que ce sont les autres qui ont tort. D'ailleurs la France ne s'est pas créé un domaine colonial pour qu'il ne serve d'exutoire qu'aux incapables, aux mauvaises têtes, à tous ceux qui, pour une raison quelconque, n'ont pas réussi dans la métropole. A cet égard, nos colonies ont eu, pendant trop longtemps, une mauvaise réputation. On y a vu nombre d'entreprises péricliter, parce qu'elles ont été mal servies. La situation s'améliorera, cela est certain; mais il y a encore beaucoup à faire et on ne doit rien négliger. Enlever aux jeunes débutants la possibilité même de songer à manquer à leurs devoirs envers leurs chefs, telle doit être la préoccupation dominante de ces derniers, et plus tard ces jeunes hommes leur en sauront gré. En somme, pour qui remplit bien ses fonctions, la carrière coloniale dans le commerce n'est pas si mauvaise; on peut et on doit y acquérir des économies; en fait, les meilleurs sujets en réalisent d'importantes. Il est donc plus

prudent de ne parler des choses coloniales que quand on est allé aux colonies, et de ne pas se borner à prêter l'oreille, ainsi qu'on le fait trop souvent à la Chambre des députés, à des histoires plus ou moins vraies et souvent arrangées comme à plaisir ou à dessein, par des gens ayant un intérêt passé, présent ou futur à présenter les choses dans un sens tendancieux.

***

D'ailleurs, un *contrat-type colonial* serait un non-sens dans la réalité. La lecture du *projet-type*, que j'ai sous les yeux, révèle que son auteur semble n'avoir eu en vue que les emplois dans nos colonies d'Afrique. Certains passages sont incontestablement inapplicables en Cochinchine, par exemple. A Saïgon, les salaires sont plus élevés qu'en Afrique ; mais les employés doivent, eux-mêmes, pourvoir à leur nourriture, et, souvent aussi, à leur logement ainsi qu'à leur blanchissage.

La manie des Français — on l'a dit souvent — c'est de vouloir tout uniformiser. Or la nature des choses oblige à concevoir les engagements d'employés en Indo-Chine autrement qu'en Afrique. Il convient donc d'aviser, à chaque cas, d'une manière distincte.

***

Il y a trois clauses principales, dans les formules de contrat actuellement en usage, auxquelles tient tout chef d'entreprise soucieux des intérêts dont il a la garde :

a) Celle relative aux frais de voyage ;

b) Celle s'appliquant aux retenues sur les appointements ;

c) Celle ayant pour objet de prohiber, pendant un certain délai, l'acceptation d'un emploi dans la même colonie.

Or, le projet du *contrat-type colonial* éliminant ces trois clauses, il est nécessaire de s'expliquer de nouveau sur leur légitimité.

a) *Frais de voyage et rapatriement.* — Une des raisons, pour lesquelles les émoluments de début de jeunes employés sont modiques, consiste en la nécessité de leur consentir presque toujours des avances avant leur départ, notamment pour les frais de voyage. Or, l'expérience prouve que, dans la proportion de 50 % environ, les chefs de maison ne peuvent presque jamais rentrer dans ces débours relativement élevés, soit qu'ils se trouvent dans l'obligation de congédier, au bout de peu de

temps, l'employé devenu une mauvaise tête ou une non-valeur, à divers titres, soit que l'état de sa santé nécessite son rapatriement; à cet égard, il convient de ne point passer sous silence les fâcheuses complaisances des médecins locaux qui, trop souvent, facilitent, au moyen de certificats presque toujours identiques, le retour en Europe, aux frais de leur maison, des jeunes gens qui s'aperçoivent que la vie coloniale manque de plaisirs ou d'avenir pour leurs ambitions, ou qui, même, sont très heureux d'avoir pu faire un voyage lointain pendant quelques mois aux « frais de la princesse ». On conçoit donc que les chefs de maison s'efforcent de se prémunir, dans la mesure du possible, contre les conséquences pécuniaires de pareils abus. Ces brèves considérations expliquent la nature, la portée et le but de la clause suivante, qui, à de légères variantes près, est devenue de style dans les contrats des employés allant en Afrique et en Extrême-Orient :

« La Société X... fait à M... l'avance de ses frais de voyage d'aller en 2e classe (en 1re classe, s'il s'agit de bateaux allemands, où le confort est rudimentaire); la Société s'en rembourse au moyen de retenues mensuelles sur ses appointements, à raison de... par mois, de façon qu'elle soit couverte lors de l'expiration de la première année du contrat. Si l'employé cesse d'appartenir à sa Société avant l'accomplissement de la période conventionnelle de trois ans, il perd, de plus, tout droit à son rapatriement, quel que soit le motif — sauf le cas de maladie — de la cessation de son emploi; si, au contraire, l'employé a exécuté entièrement ses obligations, la Société lui paiera les frais de son voyage de retour, et de plus, lui fera remise, à son arrivée en France, d'une somme égale à celle de ses frais de voyage d'aller. »

Cette combinaison a un double objet : 1° éviter que l'employé — comme cela avait lieu fréquemment jadis — n'ayant pas voyagé *aux frais directs de sa maison*, de Marseille à Cotonou, par exemple, quitte le comptoir ou s'en fasse renvoyer un mois après son arrivée, afin de pouvoir entrer dans une maison concurrente avec des appointements mensuels immédiatement plus élevés, celle-ci n'ayant pas à amortir d'abord 700 ou 800 francs de frais de voyage et pouvant ainsi payer de suite plus cher; 2° encourager le jeune homme à faire ses trois ans, par l'attrait de ce qu'on pourrait appeler *une prime de retour*.

b) *Retenue sur les appointements*. — C'est une sorte de cautionnement que l'on constitue, de la sorte, aux employés coloniaux; cette clause se justifie par cette double considération que chacun d'eux a, en quelque sorte, à sa portée permanente, des marchandises pour un chiffre élevé, qu'il peut parfois se

laisser aller à en disposer, et que, d'autre part, le contrat serait dépourvu de sanction pour l'ensemble de ses stipulations, si l'employé, qui la plupart du temps ne possède rien, pouvait impunément violer ses obligations.

Il convient d'ajouter que la clause est d'autant plus réalisable, dans ses applications, que l'employé colonial, étant en Afrique défrayé de tout, n'a aucune occasion de dépense ; les retenues lui constituent donc des économies toutes naturelles; comme, d'une part, elles sont généralement productives d'intérêt, et comme par ailleurs elles conservent leur caractère privilégié en cas de déconfiture de la maison, les intéressés n'ont rien à craindre et leurs droits sont toujours sauvegardés.

On est donc fondé à considérer et on doit reconnaître que ces retenues sont légitimes, licites, pratiques, et qu'il n'y a point lieu d'en souhaiter la suppression. Seuls, les malintentionnés peuvent s'en plaindre, puisque ces retenues sont partielles et qu'elles n'excluent pas des délégations aux membres de la famille — délégations qui sont d'ailleurs bien vues des chefs de maison.

c) *Prohibitions relatives à l'acceptation d'emploi dans la même colonie.* — C'est un sujet qui a donné naissance à bien des polémiques, voire même à des procès, et cependant il devrait être de la plus grande simplicité si les conflits d'intérêt, la mauvaise foi, ou le défaut de probité ne le compliquaient pas parfois singulièrement. En France, un patron a-t-il le droit de convenir avec l'employé — auquel il confie ses intérêts, les secrets commerciaux, ou simplement les procédés d'affaires de sa maison, et qu'il initie à la connaissance de sa clientèle — que, s'il le quitte volontairement ou s'il se fait congédier, il lui sera interdit, pendant un délai de trois, cinq ou dix ans, soit d'entrer dans une maison rivale de la même localité ou région, soit de créer une entreprise concurrente? Oui, évidemment, et les tribunaux ont continué de faire respecter une semblable stipulation qui, en elle-même, est absolument licite, puisqu'elle est limitée à un périmètre et à une durée déterminés. Il en doit être ainsi, *a fortiori*, pour les affaires coloniales. En Afrique, ce n'est guère la maison d'Europe que connaît la clientèle noire, mais surtout l'employé de factorerie auquel elle a coutume d'acheter, que ce soit à Porto-Novo, à Grand-Lahou ou à Boké. Si donc cet employé quitte sa factorerie et s'en va dans une voisine, les indigènes le suivent, plutôt que de s'adresser à un nouveau venu qui ne connaît pas grand'chose de leur langage, de leurs habitudes et de leurs besoins. De plus, l'employé —

quittant sa maison pour entrer dans une autre, ou parfois pour s'établir à son compte avec une commandite européenne, ou encore dans les moments d'engoûment, ainsi qu'on la constaté à Conakry il y a sept ans, pour devenir l'agent d'une nouvelle Société — possède des indications précieuses qu'il a recueillies au cours de son apprentissage, et à l'aide desquelles il peut faire le plus grand tort à ses patrons. Il est donc de la plus vulgaire prudence de se prémunir contre de tels dangers, et de la plus élémentaire moralité d'obtenir la sanction judiciaire d'une stipulation aussi licite lorsqu'elle est raisonnable quant à son étendue et à sa durée; il va de soi qu'il serait enfantin, par exemple, d'interdire à un agent, ayant travaillé au Setté-Cama, dans l'Ogooué, au Kouilou-Niari — le tout au Gabon — d'engager ses services dans le Haut-Oubanghi. En cette matière, tout est une question de mesure. Mais, en elle-même, la prohibition est légitime; on doit l'insérer dans les contrats, de façon à pouvoir s'en réclamer si besoin est. La liberté du travail n'a rien à faire en pareille occurrence, pas plus aux colonies qu'en Europe. Il s'agit de conserver des droits importants et de déjouer des manœuvres fréquemment malhonnêtes; rien de plus.

L'expérience apprend, enfin, que les chefs de maison agiront tout à fait sagement lorsqu'ils maintiendront la clause qui nous occupe, dans les engagements même avec de vieux agents. Divers exemples prouvent que certains d'entre eux, tentés par des offres séduisantes, oublient rapidement ce qu'ils doivent pour la confiance qui leur a été si longtemps et si grandement manifestée. Ils mettent à profit, dans l'intérêt de nouveaux venus dans les affaires coloniales, ce qu'ils ont appris au cours de l'exercice de leurs fonctions; et avec les secrets commerciaux qu'ils ont connus, ils font à leur ancienne maison une concurrence terrible que, seuls, les partisans du *struggle for life* applaudissent, sans doute parce qu'ils savent ne pas être exposés à en devenir jamais les victimes.

***

Il y a lieu de retenir que chacune des trois clauses, que je viens d'examiner une fois de plus, est licite, et que d'innombrables décisions judiciaires en consacrent la validité. Le *contrat-type africain* est fait depuis de fort longues années. Il a été sanctionné par l'usage et par la justice. Rien n'appelle donc des modifications dans les principes qu'il applique. Au fur et à mesure que le recrutement s'améliorera, la situation des intéressés suivra; c'est beaucoup moins la formule des contrats

qu'il s'agit de modifier que la tendance des employés débutants à se croire exploités. Je redis ici, l'ayant expliqué ailleurs, qu'un jeune homme qui commence en Afrique Occidentale à 150 francs par mois, revient à plus de 6.000 francs par an à la maison qui l'emploie, car il est juste d'ajouter, au traitement annuel de 1.800 francs, ses frais d'entretien (logement, nourriture et blanchissage), l'amortissement des frais de voyage et des rapatriements anticipés, etc. Or, pendant plus d'une année, l'employé qui débute, ne sachant rien et faisant son apprentissage, coûte à sa maison ; la seconde année, s'il a de la bonne volonté, il ne coûte ni ne produit : il *étale*, comme on dit en langage vulgaire ; ce n'est qu'ensuite qu'il rapporte. On conçoit donc que, avec le déchet qui se produit toujours dans l'intervalle, il faille établir des prévisions en conséquence dans le calcul des frais généraux.

Dans ces conditions, je suis fondé à répéter ce que je disais au Congrès de Mons : « Les jeunes coloniaux, s'ils sont sérieux et travailleurs, s'ils ont de la patience et si la santé les favorise, peuvent arriver à se créer un avenir très suffisant (étant donné qu'on ne peut ni ne doit chercher à les recruter dans les classes très instruites), surtout s'ils savent le consolider sur le pilier fondamental de l'honneur. »

ASPE-FLEURIMONT.

LE

CONGRÈS DE GÉOGRAPHIE DE BORDEAUX

La vingt-huitième session annuelle du Congrès des Sociétés françaises de Géographie vient d'être tenue à Bordeaux, du 25 juillet au 3 août 1907; par la méthode et l'ordre des discussions instituées, cette session comptera parmi les plus utiles et nous croyons intéressant d'en donner aux lecteurs des *Questions* un bref compte rendu. Le reproche ordinairement adressé à ces réunions est la trop grande diversité — on dirait presque l'incohérence — de leurs délibérations; il est donc souhaitable que le programme soit bien délimité et distribué d'avance, que les séances réglementaires entre les délégués officiels des sociétés soient réduites au minimum et que, seules, soient publiques celles dont l'ordre du jour pourra fournir plaisir et profit aux assistants qui ne prendront pas la parole. Les organisateurs de la session de Bordeaux, s'inspirant de ces principes, n'ont rien négligé pour déférer ainsi aux vœux souvent exprimés dans des réunions précédentes.

Les communications annoncées avaient été groupées sous trois rubriques, à chacune desquelles étaient réservées une ou plusieurs séances de travail : géographie générale et enseignement; géographie régionale; géographie commerciale et coloniale; une section spéciale d'anthropologie et préhistoire groupait, à côté du congrès proprement dit, de nombreux spécialistes, dont plusieurs savants étrangers. Aussi bien le cadre même de la session, tenue dans les locaux de l'Exposition Maritime Internationale, avait-il attiré une affluence particulièrement brillante; en l'absence de M. le sénateur Decrais, ancien ministre, retenu par une cure aux eaux, M. de Saint-Arroman, chef du service des missions à l'Instruction publique et délégué de ce département, présidait le Congrès; presque tous les ministères, ainsi que les gouvernements généraux des colonies, avaient envoyé des représentants spéciaux; d'autres congressistes étaient délégués de sociétés étrangères, de Madrid, Lisbonne, Rome, Amsterdam, Constantinople, ainsi que de toutes les sociétés françaises de Géographie et assimilées. La Société de Géographie commerciale de Bordeaux, qui recevait

le Congrès, était représentée par MM. Fernand Samazeuilh, président, Gilbert Lasserre, secrétaire général, Henri Lorin, rédacteur en chef du *Bulletin*, et de nombreux sociétaires.

C'est en matière de *géographie générale* que les communications présentées à ces Congrès sont le plus dissemblables, et il faut bien l'avouer, de très inégale valeur; mais on aurait tort de condamner les organisateurs à n'accueillir que des travaux d'un caractère rigoureusement scientifique; il est, pour les mémoires que l'on pourrait appeler d'érudition géographique, d'autres milieux, plus internationaux, tandis que le Congrès « national » poursuit une œuvre de propagande plus populaire et de rapprochement des hommes qui, sans être tous des géographes professionnels, sont également attachés à des études analogues; la géographie touche à beaucoup de sciences, elle joue dans l'éducation un rôle politique et social, ainsi que le remarquait M. le président Samazeuilh dans son excellent discours d'ouverture; elle sollicite l'attention sur la mobilité, sur la diversité des phénomènes naturels qui sont l'ambiance des existences humaines, et par là même elle enseigne la défiance de l'esprit de système et d'abstraction. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier, quand on parle de corriger les pratiques libérales de congrès qui ne sont pas des sessions de spécialistes.

En tête des travaux originaux présentés à Bordeaux, il convient de placer ceux de M. Postumus Meyjes, d'Amsterdam, sur les récentes explorations dans la Guyane hollandaise et la partie hollandaise de la Nouvelle-Guinée. M. Meyjes, ancien officier de la marine néerlandaise, a pris une part personnelle prépondérante à ces voyages de découverte, poursuivis d'abord sur l'initiative de la Société de Géographie d'Amsterdam et continués plus récemment avec l'aide du gouvernement de La Haye. En Guyane, la forêt dense de l'intérieur est à peu près reconnue aujourd'hui, et les indigènes, bien traités par les Hollandais, ont beaucoup aidé à ces progrès; un chemin de fer sera prochainement construit de Paramaribo aux districts aurifères de l'Ava. De la Nouvelle-Guinée, la Hollande possède la partie occidentale, sur une superficie comparable à la moitié de la France; depuis longtemps, on avait aperçu dans l'intérieur des cimes neigeuses, cotées à plus de 5.000 mètres, mais aucun Européen n'avait pu s'en approcher; un relèvement sommaire des côtes avait été seulement opéré en 1828; des indigènes, anthropophages et coupeurs de têtes, s'opposaient à la pénétration. Les cartes de 1828 sont maintenant corrigées

d'après des coordonnées calculées plus précisément; un poste hollandais, Méranké, sert de point d'appui aux expéditions qui remontent le long des rivières côtières, le Digoul, le Noord, etc.; par la vallée de cette dernière, on compte atteindre en 1907 le pied même des hautes montagnes de l'intérieur. M. Meyjes s'occupe en ce moment d'établir des cartes à grande échelle de ces colonies tropicales de la Hollande, il en a soumis au Congrès de fort belles minutes; il méritait, comme explorateur et cartographe, les vives félicitations qui l'ont salué.

Amorcée par une étude océanographique de M. Hautreux sur les glaces de Terre-Neuve et le climat girondin, une chaleureuse improvisation de M. Frantz Schrader a retenu l'approbation du Congrès : il s'agit de réaliser la conquête du pôle, non pas comme un record sportif, mais comme un bénéfice nouveau pour la prévision du temps dans l'Europe occidentale; le climat européen dépend largement d'influences venues de l'Ouest; nos étés et nos hivers sont élaborés, plusieurs mois à l'avance, sous les latitudes polaires nord-américaines; il y aurait donc lieu d'organiser une série méthodique d'observations de la glaciation arctique, ce qui serait possible à l'aide de navires spéciaux et de quelques postes fixes, également munis d'appareils de télégraphie sans fil. Nous croyons que cette question sera, dès l'hiver prochain, étudiée à la diligence de M. Schrader par un comité de personnes compétentes, et qu'un rapport concluant aux dispositions pratiques sera soumis en août 1908 au Congrès international de géographie de Genève.

Sans insister sur les arguments très persuasifs de M. de Rey-Pailhade en faveur d'un méridien unique passant par un observatoire universel international, ni sur le pittoresque récit d'une traversée de l'Afrique noire par le capitaine Trivier, nous noterons avec plus de détails les discussions du Congrès en faveur du reboisement. Le protagoniste fut ici M. Paul Descombes, le vaillant fondateur de l'Association pour l'aménagement des montagnes, à qui donnèrent la réplique, entièrement d'accord avec lui sur les principes, MM. de Claparède, de Genève; Guénot, de Toulouse; Pierre Buffault, inspecteur des forêts en Dordogne; J.-B. Piolet, Henri Lorin, etc. Bordeaux avait vu, peu de jours auparavant, un Congrès particulier d'aménagement des montagnes, et M. Descombes avait conduit ses collègues dans les Hautes-Pyrénées, sur les terrains d'expériences où l'Association poursuit une active propagande par le fait. Des initiatives du même ordre ont été prises de divers côtés, dans les Alpes dauphinoises et le Jura; mais le principal rôle doit être celui de l'Etat, qui peut prévoir à plus longue échéance que

les particuliers; si peu favorable que l'on soit en d'autres domaines à l'intervention directrice des pouvoirs publics, on n'a rien à craindre ici d'une extension de leurs attributions; étendre l'aire soumise au régime forestier, retoucher, d'autre part, la législation existante, de manière à orienter les capitaux collectifs et particuliers vers les entreprises de reboisement, appliquer enfin, sans complaisances électorales, les lois forestières en vigueur, tels seraient les termes du programme. Le Congrès de Bordeaux a repris ici des vœux émis l'an dernier au Congrès de Saint-Etienne, qui avait demandé lui-même que cette grave question restât à l'ordre du jour; nous exprimons le vœu qu'elle y soit maintenue encore et que l'école, la presse, les sociétés de conférences continuent une campagne vigoureuse pour « sauver la terre de la patrie ».

Combien l'enseignement de la géographie s'est transformé depuis quelques années, c'est ce qu'a fait ressortir l'étude vécue de M. Albert Saubeste, instituteur à Bordeaux. Heureux les écoliers d'aujourd'hui, qui ont en mains des manuels attrayants, des photographies, des échantillons, qui apprennent la géographie au cours d'excursions scolaires ou de conférences avec projections. Mais il reste beaucoup à faire encore, et plusieurs mémoires présentés au Congrès par MM. Valladaud, Dagault, Charles Bayle, etc., tendent également à fédérer les Sociétés de géographie et régler leur propagande en vue de la diffusion de connaissances précises et pratiques encore trop peu répandues chez nous; il s'agit, en somme, de ce que l'on pourrait appeler l' « enseignement de la géographie par le milieu », c'est-à-dire de la transcription perpétuelle, à l'usage du grand public, des documents géographiques épars dans un grand nombre de livres ou de revues techniques, dont les lecteurs sont seulement des spécialistes. La géographie est essentiellement une science à vulgariser, et cette œuvre extrêmement délicate ne saurait être trop assidûment poursuivie; voilà une vérité qui est proclamée par tous les Congrès, où l'on tâtonne encore quelque peu, nous a-t-il semblé, à la recherche des meilleures formules d'action.

La *géographie régionale* fournit toujours quelques mémoires solides, où le goût du pittoresque s'allie à la science de l'observation minutieuse; les vues générales sont ce qui manque le plus ordinairement à ces travaux, un peu « en l'air ». Tel ne fut pas le cas pour les communications relatives aux Landes qui eurent à Bordeaux les honneurs de cette partie du Congrès. M. Larroquette, professeur agrégé au lycée de Mont-de-Marsan,

exposa comment ce pays, transfiguré par la substitution de la *pinède* à la lande rase d'antan, est présentement l'un des plus riches de France; le pin, « arbre d'or », a répandu l'aisance et souvent la fortune autour de lui; ce progrès est dû à une exploitation méthodique, qu'inaugurèrent en 1857 des lois judicieusement brutales contre les abus de la vaine pâture, et qui tend à une association de plus en plus intime de la culture, du gemmage et de la fabrication industrielle scientifique des produits résineux. Le port de Bordeaux, celui de Bayonne doivent beaucoup ainsi au commerce des poteaux de mines, sans que la surface plantée en pins soit diminuée, au contraire. A la suite de M. Larroquette, M. Henri Lorin fit connaître au Congrès les conditions présentes du trafic de Bayonne, port bien outillé, qui reçoit par toutes marées des navires de 3.500 tonnes calant 6^{m}50 et dont le tonnage, en 1906, atteignit 795.320 tonnes, surtout en marchandises d'importation; sauf les produits des Landes, le fret de sortie manque et l'on pourrait en trouver beaucoup en tirant un meilleur parti des ressources locales, mines et carrières, forêts, produits de l'agriculture et de l'élevage.

A travers ces mêmes Landes où M. Maurice Martin souhaite (et ce n'est pas un rêve) un boulevard pour automobiles d'Arcachon à l'Adour, MM. Pierre Buffault et Saint-Jours, un forestier et un douanier qui ont battu toutes les dunes, poursuivent leur controverse sur l'ancienne extension du littoral gascon. M. Saint-Jours tient par la fixité antique de ce rivage et M. Buffault relève, sur certains points, d'incontestables variations. Nous serions personnellement porté à croire que, par leur modelé général, les Landes tiennent à des origines surtout pyrénéennes, et que la mer a peu modifié, sauf par des détails, le profil général de la côte depuis les débuts de l'époque historique; la « marche envahissante des dunes » n'aurait eu que le caractère d'accidents locaux et sporadiques, et les semis de pins, dont l'honneur est trop exclusivement attribué à Brémontier, auraient remédié plutôt à la mobilité chronique et capricieuse de quelques dunes qu'à leur invasion persistante vers les cantons intérieurs. — Les dernières communications de géographie régionale prêtaient à moins de controverses : M. Alfred Manières décrivit un coin du Sarladais, où la vallée s'encaisse entre des promontoires couronnés de châteaux forts, et M. Régimbeau vanta les gorges du Tarn moyen qui, moins célèbres encore que celles du cours supérieur, attireront de même les touristes lorsque les accès en seront plus commodément aménagés.

Dans l'ordre de la *géographie commerciale et coloniale*, relevons d'abord quelques courtes communications de M. Charles Berchon sur les voyages guidés dans les colonies françaises, de M. Etienne Richet sur les travaux publics en cours dans l'Afrique Occidentale Française, de M. Charles Lemire sur les intérêts français aux Nouvelles-Hébrides, de M. Léon Faure sur les commerçants, industriels et banquiers français dans l'Empire ottoman. La discussion a porté sur trois sujets principaux : le canal des Deux-Mers, l'éducation des indigènes en Tunisie et le portage par les noirs en Afrique. Le canal des Deux-Mers a été vivement combattu par MM. le colonel Blanchot et Frantz Schrader et, de fait, l'idée de ce bras de mer artificiel de 400 kilomètres, coupant en deux le territoire français, est une pure utopie condamnée par des raisons financières, géographiques et stratégiques ; les défenseurs de ce projet fantastique semblent d'ailleurs rechercher plutôt la publicité unilatérale que les débats contradictoires des congrès, et leurs divagations contribuent à l'ajournement de l'œuvre pratique, qui est l'amélioration, pour un service de batellerie développé, du canal du Midi actuel.

Les indigènes tunisiens viennent volontiers à l'instruction française; trop volontiers, disent et écrivent là-bas, avec moins d'opportunité que d'acharnement, certains colons chagrins. M. de Givenchy, qui est un expert de la Tunisie, lui aussi, combat cette apologie de l'ignorance indigène : la Tunisie est un pays riche, par ses cultures, par ses mines, où le nombre des auxiliaires indispensables aux directeurs français croît tous les jours; notre intérêt bien compris est de chercher des collaborateurs plutôt parmi les indigènes que parmi les immigrés étrangers : aussi devons-nous instruire nos administrés musulmans dans ce dessein et nous y réussirons non pas, bien entendu, en important nos programmes scolaires de France, mais en instituant spécialement pour ces indigènes, conformément à leurs aptitudes, à leurs besoins et aux nôtres, un enseignement surtout professionnel.

Quant au portage africain, c'est un mal, mais, provisoirement au moins, un mal nécessaire; comment le commerce peut-il procéder autrement à ses transports, là où il n'y a ni voies de communication artificielles, ni fleuves navigables, ni bêtes de somme? Ainsi que le demande M. Beaute, il ne faut donc pas que l'administration s'oppose au libre portage, devenu pour beaucoup d'indigènes une profession régulière, jusqu'au moment où le commerce disposera d'autres moyens de transport; mais on désire que ce moment soit aussi prochain que possible,

ce qui suppose l'achèvement des travaux en cours, particulièrement des chemins de fer, et aussi toute une série d'études techniques et pratiques en vue de domestiquer dans l'Afrique équatoriale l'éléphant, bête de somme indigène, ou d'y acclimater d'autres espèces importées. A propos de la main-d'œuvre noire, M. Henri Lorin a exprimé le vœu que le décret du 28 mai 1907, qui règle le contrat de travail au Congo français, soit complété par des articles qui visiblement lui manquent, établissant une entente des employeurs particuliers et de l'administration pour amener peu à peu les indigènes au travail.

Telles furent, dans leur ensemble, les occupations du récent Congrès; nous avons volontairement passé sous silence, notre incompétence nous en faisant obligation, les discussions fort érudites de la section d'anthropologie et préhistoire. Nous ne saurions oublier que les séances laborieuses furent coupées par d'agréables intermèdes : conférence avec projections de M. Paul Labbé sur l'ancien bagne russe de Sakhaline, visites à l'Exposition de Bordeaux dont la partie proprement maritime est vraiment remarquable, promenades en Gironde, réceptions particulières où furent dégustés les grands crus bordelais, cordial banquet de clôture où les séductions du menu s'ajoutèrent à l'éloquence des toasts.

HENRI LORIN.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

L'occupation de Casablanca. — Les combats autour de la ville. — La situation dans les ports. — Proclamation de Moulaï Hafid comme sultan du Sud. — La coopération franco-espagnole.

Nous n'entendons pas revenir ici sur les commentaires que notre collaborateur Robert de Caix consacre, en tête de ce numéro, aux événements du Maroc. On a vu, par ce qu'il en dit, comment et combien l'affaire marocaine relève aujourd'hui surtout de la politique internationale, et l'on en trouvera la confirmation dans le compte rendu que nous donnons plus loin des entrevues qui ont eu lieu, cette semaine, si nombreuses entre chefs d'Etats et hommes politiques. Nous nous contenterons ici de présenter un rapide récit des événements rapportés au jour le jour.

A la suite du bombardement de Casablanca et de l'occupation de la ville par les troupes du général Drude, il y eut quelques jours d'accalmie relative. Les dépêches officielles de l'amiral Philibert signalaient seulement des reconnaissances sans grande importance, faites par notre corps d'occupation pour refouler quelques agressions de cavaliers marocains plus entreprenants, et les mouvements des bâtiments de son escadre, répartis sur toute la côte pour assurer la sécurité des Européens dans les ports. Ce calme relatif dura environ dix jours; puis, soudain, le 18 août, les tribus réunies autour de Casablanca se groupèrent dans l'attaque. Voici, d'après le correspondant du *Temps*, le compte rendu de cette journée, qui fut pour nos troupes un beau fait d'armes.

Le combat du 18 août.

Depuis plusieurs jours, le général Drude savait que des cavaliers des tribus se rassemblaient sur la gauche du camp et avançaient par paquets, préparant une attaque.

Dans la nuit du 17 au 18, les sentinelles redoublèrent de surveillance et vers trois heures du matin, une fusillade commença aux avant-postes qui maintenait l'ennemi à distance. Peu de temps après, les canons de la *Gloire* éveillaient la ville endormie, et ébranlaient coup sur coup les maisons du bruit de leurs détonations, auquel se mêlaient la clameur plus faible des canons de campagne, le crépitement des mitrailleuses et des fusils.

Pendant quelque temps, les Français restèrent dans le camp, se contentant de repousser le flot envahissant des Maures, qui venaient tirer à moins de 700 à 800 mètres d'eux; mais bientôt le général Drude lança une colonne volante de 50 spahis. A la faveur du feu des canons de la *Gloire* et du *Ga-*

lilée, ceux-ci s'avancèrent sans encombre jusqu'à environ 800 mètres; mais les Maures leur tendaient une embuscade. D'un pli de terrain débusquèrent soudain 200 ou 300 cavaliers arabes qui chargèrent furieusement les spahis, et le sabre à la main, enfoncèrent la petite troupe.

Plusieurs chevaux furent blessés et un homme eut la tête tranchée net d'un moulinet. Un officier français fut blessé, mais il rallia ses hommes et se retira lentement avec eux toujours tirant. Cependant, un renfort de 150 spahis, voyant le guêpier où étaient tombés leurs camarades, arrivaient au galop sur les Maures, qui s'enfuyaient à toutes jambes. En un instant, ils furent sur eux à bride abattue et l'on vit bientôt des plis du terrain et des crêtes, en pleine vue du camp français, les Arabes s'exposer au canon de terre et de mer.

Entre temps, l'agitation était grande dans le camp français. Les tranchées étaient garnies de légionnaires, et des centaines de tirailleurs algériens, bronzés sous leurs turbans rouges, se préparaient à bondir sur l'ennemi.

Sur chaque maison, des masses de spectateurs suivaient de loin la bataille, commentant les coups et évitant les balles arabes qui s'égaraient.

Le général Drude était dans la tranchée avec tout son état-major, dirigeant les opérations en personne.

On vit à un moment donné un énorme nuage de poussière s'élever tout d'un coup derrière une basse colline, d'où l'on conclut à l'arrivée d'un nouveau renfort d'Arabes venant au secours de leurs camarades chassés par les spahis le long des crêtes. Le général ordonna à l'artillerie d'ouvrir le feu sur ce nuage de poussière.

Le premier coup de canon de montagne manqua le but; mais le désappointement fut de courte durée, car le second coup éclata avec une précision mathématique au milieu du nuage, qui se dissipa aussitôt; puis les coups se suivirent sans discontinuer, de sorte que, dans le lointain, la colline ne fut plus qu'un nuage de poussière sous l'éclatement des obus.

Pendant ce temps, les spahis, dans l'ardeur de leur poursuite après les Maures, étaient allés jusqu'à un autre gros nuage de poussière vers lequel les Arabes se repliaient, sachant y trouver des amis. Des centaines de cavaliers arabes arrivèrent alors au galop de toutes parts au secours du détachement des leurs en retraite, et ce fut au tour des spahis à se retirer.

Ils revinrent pêle-mêle, poursuivis par la cavalerie arabe, tellement sur leurs talons qu'ils demeurèrent confondus. Les batteries redoublèrent d'efforts. La *Gloire* faisait feu de tout bord sur les Maures qui, nullement déconcertés, chargeaient les spahis d'une façon qui excitait l'admiration générale.

Les cavaliers français furent repoussés presque jusqu'aux confins de la ville, mais là, ils purent trouver des accidents de terrains et des jardins en ruines qui leur fournirent un abri, et où ils firent halte.

Entre temps, les Maures faisaient autour du camp francais une attaque enveloppante. Sans avancer trop près, leurs cavaliers galopaient à la crête des collines, tiraient un coup de fusil, puis disparaissaient. La légion étrangère ouvrit une vive fusillade, et quelques tirailleurs algériens abattirent les quelques cavaliers arabes trop téméraires.

Les Maures étaient conduits par un même chef qui savait évidemment ce que c'est que la guerre. Il se bornait à absorber l'attention de l'infanterie française, tandis que son effort principal se portait sur les spahis.

Quinze cents mètres environ de terrain plat séparaient le camp français de la cavalerie qui s'était laissée aller assez en avant. Les Maures saisirent l'occasion et avancèrent entre les spahis et le camp pour les couper et les

anéantir. Leurs fougueux cavaliers, dédaignant la mitraille et le feu des grosses pièces marines, galopaient à découvert le long des crêtes et des plis de terrain. L'infanterie française avait ainsi une cible magnifique, mais la distance trop grande ne lui permit pas malheureusement d'en tirer tout le parti possible.

Le général Drude saisit la situation d'un coup d'œil. Sur un mot de lui, les tirailleurs bondirent en avant avec ardeur, conduits par leurs officiers. Ils s'avancèrent en longue ligne, épaule contre épaule, au pas de charge pour prendre les Maures en arrière. Leur formation était serrée, mais elle était nécessaire, et elle fut magnifiquement maintenue.

Les spahis coururent sus aux Maures d'une façon splendide. Un officier français ne put s'empêcher de s'écrier à leur vue : « Les braves spahis ! Ce sont les meilleurs soldats du monde ! »

Et c'était vrai.

Les tirailleurs, procédant par ligne de compagnie, s'avançaient au pas de course. Sur un ordre, la ligne avancée faisait halte, et envoyait un feu de salve, auquel les Arabes répondaient en se retournant. Un tirailleur roula mort la poitrine traversée d'une balle.

Le capitaine eut toutes les peines du monde à retenir les camarades du tirailleur : « Leur grand défaut, nous disait-il, c'est d'être trop pressés. »

Les Maures se virent dispersés et battirent en retraite au milieu d'une terrible fusillade, qui fit peu de mal, étant donné la grande distance et la rectification du tir qui était défectueux. Notre compagnie les chargea de près, s'arrêtant section par section pour tirer, quand un cri à gauche de notre ligne nous fit retourner; nous vîmes que nous étions chargés sur notre flanc opposé par des cavaliers arabes. Le capitaine jeta un rapide coup d'œil et prononça un mot de commandement. Sur ce, la moitié de la compagnie se retourna et fit face aux nouveaux assaillants. Les Maures n'étaient qu'à moins de 300 mètres, mais deux ou trois feux de salve bien dirigés les mirent en fuite avec quelques pertes. Là encore, les tirailleurs tirèrent mal, bien que leur mouvement fût splendide, comme à la parade.

Nous continuâmes à avancer jusqu'au pied des collines où un détachement d'Arabes nous envoyait de la crête un feu très nourri, mais mal dirigé. Nous utilisâmes les accidents de terrain d'où nous pûmes tirer, bien abrités, sur tous les Maures qui s'exposaient trop.

Notre capitaine s'était décidé à enlever la colline avec ses hommes, qu'il avait peine à maintenir, quand tout à coup survint un officier au galop, porteur d'ordres précis de ne pas avancer plus loin et de se replier sur la gauche.

Les tirailleurs étaient désappointés de voir s'échapper une proie qu'ils semblaient tenir ; mais le général accourut au galop, au mépris du feu des Arabes, pour s'assurer par lui-même que ses ordres étaient exécutés à la lettre.

Le général parcourut les lignes à cheval et alla voir, plus loin sur la gauche, les spahis, tandis que les tirailleurs entretenaient un feu nourri auquel les Arabes ripostaient de temps en temps.

Nous conservâmes nos positions pendant une heure. Alors vint un ordre de se replier sur le camp, ordre qui fut exécuté avec la plus grande précision. En lignes successives, les Algériens bronzés, désappointés mais disciplinés, se retiraient pendant quelques centaines de mètres, se couchant et se retranchant tour à tour pour couvrir les mouvements de leurs camarades. Ils creusaient très rapidement des tranchées avec leurs baïonnettes, se prêtant assez mal à cette besogne de terrassement.

Nous atteignîmes une maison en ruines, et on ramassa le cadavre du tirailleur, qui fut remporté au camp sur des fusils en civière.

A chaque halte, un abri léger était creusé, pouvant servir plus tard à une avancée que tout le monde espère. Tout le long de l'horizon, on apercevait des alignements d'hommes se retirant lentement sur le camp sous la protection de l'artillerie et du feu des cuirassés, mais sans être inquiétés maintenant par les Arabes, qui avaient reçu une dure leçon et doivent avoir subi des portes énormes, étant donné qu'ils ont chargé plusieurs fois.

A onze heures, tout était rentré en sûreté. Les pipes s'allumaient, et autour des bivouacs de petits groupes d'hommes se racontaient leurs exploits.

Il n'y a pas de meilleurs soldats pour se battre, disait-on, que ces tirailleurs qui s'avancent comme à la parade, joyeux d'agir, méprisant la chaleur comme la fatigue.

Combats du 20 et du 22 août.

Le 19 et le 20 furent relativement calmes; mais la nuit du 20 au 21 et la journée du 21 et celle du 22 furent une série de combats. Voici, d'après l'*Agence Havas* le récit des événements :

Dans la nuit, quelques coups de feu ont été tirés sur des maraudeurs. Les Kabyles ont tiré sur nos avant-postes. Casablanca est complètement entourée de basses collines situées à 200 ou 300 kilomètres de ses murs. Au Sud, en face du camp français, le terrain est plat. Plus à l'Ouest sont des jardins et des terrains cultivés qui fournissent à l'ennemi d'excellents abris. Grâce à ces accidents de terrain, les Marocains peuvent venir tirer quelques coups de feu sur la crête et disparaissent ensuite derrière elle.

Le 21 au matin, les crêtes des collines entourant la ville sont garnies de groupes d'ennemis disséminés offrant peu de prise au tir de l'artillerie ; cependant un certain nombre d'ennemis se réunissent au Sud de la ville, au bord de la mer, dans des maisons en ruines. La *Gloire* change de mouillage, ouvre le feu et fait sauter les maisons, puis, par des tirs de poursuite, achève la déroute des groupes indigènes. La *Gloire* revient sur rade. Il est neuf heures.

A dix heures, comptant sur le brouillard qui se lève à peine, les Kabyles essayent de pénétrer dans les jardins environnant la ville. Le général Drude, croyant à une simple démonstration audacieuse, lance d'abord sur eux une compagnie de tirailleurs pour déblayer les collines ; une autre suit en ordre dispersé. Bientôt tout le camp est en émoi.

Les Maures restaient sur la crête. Une batterie de 75, débarquée le 20 août, les disperse à coups d'obus. Le général Drude envoie, pour activer la poursuite, de l'infanterie, une batterie de montagne, puis deux compagnies de la légion étrangère qui prennent la gauche des tirailleurs. Gênés par le feu extrêmement rapide de l'artillerie de montagne, les Maures se concentrent près du rivage, malgré le feu violent de la *Gloire;* puis ralliés par un caïd habillé de rouge, ils retournent à l'attaque, et chargent bravement l'infanterie, jusqu'à ce que le feu combiné de l'artillerie de terre, de mer et des mitrailleuses les oblige à se débander. Le caïd rouge défia le dernier ses ennemis et se retira lentement, au milieu d'une grêle de balles. Sa conduite excita l'admiration des Français. On vit également un Arabe, tout en blanc, détacher froidement une selle d'un cheval mort, et avec deux camarades, se retirer sous un feu d'enfer, sans une égratignure.

Le combat paraissait fini quand soudain les Arabes, guidés par le même caïd rouge, revinrent furieusement à la charge, et cette fois, s'élancèrent

vers l'infanterie française en formation serrée. Pendant quelque temps, ils furent accueillis par un tir d'artillerie qui, malgré la témérité de leur avancée, leur fit peu de mal. Enfin, un obus du croiseur *Gloire* tomba en plein milieu des Arabes et fit d'énormes ravages dans leurs rangs ; néanmoins, et en dépit des feux de salve bien dirigés, ils continuèrent leur élan jusqu'à 200 ou 300 mètres de la légion étrangère.

Là, ils s'arrêtèrent, épuisés, décimés, après avoir galopé près de 3 kilomètres sous un feu infernal. Ils tournèrent bride et se dissimulèrent comme ils purent, le caïd rouge couvrant la retraite. L'attaque du Sud avait échoué. En même temps, à l'Ouest, profitant des accidents de terrain, les Maures donnaient l'assaut avec le même héroïsme. Là aussi, l'intensité des feux de l'artillerie, des mitrailleuses et des fantassins eut raison de leur fanatisme.

A deux heures, l'attaque semblait finie, mais les canons tiraient toujours. Les troupes françaises se sont avancées sur les crêtes, à 5 kilomètres environ du camp, et la canonnade a dispersé les Marocains qui se sont enfuis vers l'Est.

Dans le camp français, nous avons une douzaine de blessés, dont le capitaine d'Etolles, du 1er étranger, d'une balle dans le bras; l'ordonnance du général Drude a eu son pantalon traversé; la balle a frappé ensuite un camarade au ventre.

Le lendemain 22, les cavaliers marocains s'étant reformés, le général Drude résolut d'envoyer contre eux une nouvelle reconnaissance d'infanterie et d'artillerie. La colonne, composée d'une compagnie de tirailleurs, commandant Plassard, d'une compagnie de la légion, capitaine Durier, et d'une section d'artillerie de campagne, se forma sur trois faces et gravit d'un seul élan les crêtes avoisinantes, puis se déploya ; elle était couverte en arrière par une batterie de 75. Aussitôt, sur les crêtes, les soldats furent entourés par la cavalerie ennemie, qui montraient une grande hardiesse, mais nos canons la forcèrent à reculer, faisant des trouées dans ses rangs serrés; cependant, les cavaliers chargeaient à diverses reprises jusqu'à 200 mètres des pièces, mettant pied à terre, tirant et ramassant leurs morts avec insouciance. Dans les rangs français, le capitaine Benoît fut blessé à la main ; six soldats furent également atteints. A deux heures et demie, les crêtes au Sud de la ville furent dégagées, l'ennemi fut dispersé enfin vers Taddert et Tittmellil.

Le général Drude ordonna aussitôt la poursuite à 1.500 mètres vers le Sud-Est, où une agglomération de groupes de cavaliers s'était réfugiée; l'artillerie les met en fuite. L'horizon fut complètement dégarni ; on n'apercevait plus à perte de vue que les ondulations du terrain, quelques meules et des gourbis en flammes. La colonne rentra au camp à neuf heures.

Depuis, aucune action sérieuse nouvelle n'a été signalée ; des renforts ont d'ailleurs été envoyés le 29 août, au général Drude, sur sa demande, et lui ont permis d'organiser de façon plus efficace la protection de la ville et la surveillance de la région. Actuellement, le général Drude a sous ses ordres 7.000 combattants, y compris les compagnies de débarquement de nos bateaux de guerre, notre artillerie navale et le contingent espagnol, qui est de 600 hommes.

D'autre part, à la date du 27 août, l'amiral Philibert a télégraphié que la situation générale reste calme et que les bâtiments de son escadre sont ainsi répartis : à Gibraltar, le *Du Chayla ;* à Tanger, le *Jeanne-d'Arc* et le *Galilée ;* à Larache et à Rabat, le *Cassini ;* à Casablanca, le *Nive*, le *Vinh-Long*, le *Gloire* et le *Gueydon* ; à Mazagan, le *Condé* ; à Safi et à Mogador, l'*Amiral-Aube*.

La situation dans les ports.

Les événements de Casablanca ont eu, naturellement, une répercussion considérable dans tout le Maroc et surtout dans les ports, où la situation des Européens a pu justement inspirer les plus vives inquiétudes. De Mazagan, de Larache, de Rabat, de Safi et de Mogador, arrivaient des courriers pressants qui demandaient la protection des forces françaises. L'amiral Philibert dut donc organiser un service alterné de visite et de protection, qui jusqu'ici semble avoir produit le meilleur résultat. Mais il n'en est pas moins vrai qu'à un moment les craintes ont été sérieuses, comme le prouve par exemple la lettre suivante qu'un de nos amis a reçue de Safi et que nous ne résistons pas au plaisir de reproduire ici, car elle montre bien la vaillance simple et joyeuse de la femme française :

Safi, le 9 août 1907.

Je ne suis pas morte, comme vous pourriez le croire, mais nous avons passé par de telles tribulations que le temps m'a manqué pour vous tenir au courant de tous nos ennuis. Faites des conserves de ma lettre. C'est peut-être la dernière que vous recevrez, car nous sommes dans de beaux draps. Je ne vous donne pas de détails : vous en avez plus que nous. Rien n'est plus terrible que d'être, comme nous le sommes, sans aucune nouvelle. Les courriers par terre sont interrompus et aucun bateau ne s'aventure jusqu'à Safi. Nous ne savons pas encore exactement ce qui s'est passé à Casablanca, débarquement ou bombardement. Nous savons seulement que les indigènes sont exaspérés, et pas le moindre petit bateau ne nous a été envoyé pour nous protéger. On a seulement pensé à Mazagan et à Rabat.

Aujourd'hui cependant, sans être encore rassurés, nous sommes tout de même un peu moins inquiets. Heureusement, car depuis huit jours, les choses allaient de mal en pis, à tel point qu'hier on a envoyé au consul de Mazagan un courrier spécial, lui demandant d'expédier, par le poste de télégraphie sans fil du cuirassé ancré dans le port, une dépêche de Tanger pour réclamer l'envoi immédiat dans nos eaux d'un bateau quelconque. Des Européens d'ici voulaient même, en attendant, réquisitionner un petit voilier, qui est au large en ce moment, car un grand diable d'Arabe s'était mis, comme à Casablanca, à prêcher la guerre sainte. C'est que, ici aussi, on a commencé les travaux du port, on a continué l'installation de la télégraphie sans fil et le contrôle des douanes se fera d'ici peu. Tralala ! mes aïeux ! que de raisons pour être en odeur de sainteté auprès des Arabes !

Dimanche dernier, partis en pique-nique, nous avons été rappelés en toute hâte. Le soldat du consulat nous faisait dire de rentrer en ville le plus vite possible. Nous avons expédié notre déjeuner et enfourché nos bêtes. Pour ajouter à notre tranquillité, nous n'étions pas plutôt rentrés qu'une caravane de chameaux, escortée d'un caïd, nous apportait 200.000 francs à garder de la poste de Marrakech ! Et depuis, pas de bateau pour nous débarrasser de cet encombrant dépôt.

Nous avons préparé le consulat afin d'y recevoir tous les Français et les autres Européens à la première alerte. C'est maintenant une vraie caserne, où l'on pourra s'empiler tant et plus. Avec cela, il fait une chaleur atroce : on hésite à traverser les galeries. De 7 heures du matin à 8 heures du soir, on ne respire pas.

Si vous saviez avec quelle impatience nous attendons des nouvelles quelconques. Je vous assure qu'en ce moment il n'y a plus ni Français, ni Allemands, ni Espagnols; il n'y a que des Européens dans le pétrin : c'est encore heureux! Madame H... et moi, nous sommes du reste relativement calmes : il faut bien se faire une raison! Nous continuons nos promenades à la plage. Jeudi dernier, les nouvelles de la journée, ou plutôt les racontars, étant assez rassurants, nous avons eu notre réunion habituelle. Au milieu de la soirée, entre un tour de valse et un air de violon, nous nous sommes même fait cette réflexion que nous n'étions guère à plaindre, tandis qu'à Paris on pensait peut-être tristement à nous.

Notre 14 juillet a été très réussi; les Arabes notables étaient venus. Nous avions un concert très chic et nous avons dansé toute la nuit...

P. S. — Ma lettre est écrite; mais quand partira-t-elle? J'attends un bateau.

. . . . . .

11 août. — Cela va mal. Tous les Européens sont enfuis... Nous quittons demain le consulat, où nous ne sommes plus en sûreté. Toujours pas de bateau!

On a vu que, maintenant, la sécurité des Européens à Safi comme sur toute la côte est garantie par notre escadre.

D'autre part, si la situation dans les ports s'est améliorée, grâce à l'envoi des bâtiments de l'amiral Philibert, à Fez rien n'a pu être fait, et les Européens, y compris les membres du corps consulaire, sont partis en masse, le 25 août. Cette décision a été prise à la suite des rapports reçus de divers côtés, le 19 août, signalant dans les campagnes environnantes une agitation susceptible d'avoir une répercussion dangereuse dans la ville. Aujourd'hui, il ne reste plus d'Européens dans aucune ville de l'intérieur. Si cet exode cause aux intéressés quelque préjudice, il a par contre l'avantage, au cas où les événements exigeraient d'accentuer la répression des tribus voisines de Casablanca, de pouvoir le faire sans crainte de contre-coups dangereux pour les Européens à l'intérieur.

A Marrakech. La proclamation de Moulaï Hafid.

Le 16 août, à midi, le frère du sultan Abd el Aziz, Moulaï Hafid, a été proclamé sultan à Marrakech. Le *Temps* a publié, à ce sujet, le 25 août, une lettre adressée de Marrakech à un haut fonctionnaire marocain par un notable commerçant qui a été, en cette qualité, spécialement convoqué à la réunion des ulémas, dans laquelle on avait décidé la proclamation de Moulaï Hafid. Cette lettre, datée du 16 août, est conçue comme suit :

Que la nouvelle que je te donne puisse, ô ami, assurer notre paix et notre bonheur! Sache qu'aujourd'hui, à la sortie de la prière, j'ai été convoqué chez Moulaï Hafid. J'y ai trouvé réunis le Glaoui et les grands caïds

des autres tribus, des ulémas, des cheurfas et des notables de la ville. On nous annonça qu'on avait, pour le bien de l'Islam et vu les circonstances actuelles, décrété la déchéance de Moulaï Abd el Aziz et décidé de proclamer à sa place Moulaï Hafid. On nous présenta la Biha (procès-verbal) de proclamation du nouveau sultan. Je fis comme les autres, je la signai; puis à tour de rôle et suivant son rang chacun se prosterna devant Moulaï Hafid et le félicita de son élévation au trône. Le canon tonna ensuite pour annoncer la bonne nouvelle à la population et les crieurs publics la répandirent dans les environs; on l'a accueillie avec allégresse. Les députations des tribus arrivent de tous côtés pour féliciter le nouveau sultan. L'ordre règne dans la ville. Chacun vaque à ses affaires sans éprouver aucune inquiétude. Moulaï Hafid se propose de partir pour Rabat, avec l'escorte que lui préparent les tribus, le premier jour du prochain mois de Chaâban. Dieu veuille que ce soit pour notre bien!

On n'a pas encore de renseignements officiels très complets sur cette proclamation de Moulaï Hafid; on sait seulement, par des lettres particulières de Marrakech et de Mogador, que c'est le caïd Glaoui qui aurait pris l'initiative de la proclamation; que Moulaï Hafid, après avoir au premier moment résisté à la tentation, se serait laissé porter par le mouvement, et qu'il aurait déjà nommé ses vizirs.

D'autre part, d'après des informations du gouvernement, communiquées à la presse le 29 juillet, l'état de choses serait, à cette date, le suivant : Moulaï Hafid, reconnu comme sultan par toutes les tribus du Sud du Maroc, serait en marche vers Rabat, la cité sainte où il viendrait chercher la consécration officielle qui lui manque. Or, avant d'arriver à Rabat, il devra traverser la région de Casablanca. Le fera-t-il en ami ou en ennemi? Il est difficile de le savoir en ce moment; mais des renseignements dignes de foi tendraient plutôt à faire supposer qu'il n'a point d'intentions hostiles pour les Européens. Enfin le correspondant du *Temps* à Tanger télégraphie que la proclamation de Moulaï Hafid a augmenté l'inquiétude qu'entretenaient à Tanger les événements de Casablanca, et il ajoute :

Les tribus ont reçu l'ordre de se réunir à Marrakech au commencement du prochain mois maure, c'est-à-dire dans une quinzaine de jours.

On dit que Moulaï Hafid a écrit à son frère pour lui donner l'ordre de renoncer au trône, et l'opinion des fonctionnaires indigènes à Tanger est qu'Abd el Aziz sera forcé d'obéir à cet ordre.

On ne sait pas encore dans quel but les tribus ont été convoquées à Marrakech, mais les indigènes croient que c'est pour proclamer la guerre sainte contre les Européens. Cela me paraît fort improbable, aussi bien à cause de ce que l'on sait du caractère de Moulaï Hafid qu'en raison de ce fait que le Makhzen est le seul obstacle qui lui barre la route de Fez. Il semble beaucoup plus probable qu'il s'emparera de Rabat, la ville de la côte qui marque la séparation entre les provinces du Nord et celles du Sud, d'où il engagerait dans de bonnes conditions les hostilités contre Moulaï Abd el Aziz si ce dernier cherche à résister. Car il faut de toute nécessité qu'il débarrasse le pays, du Makhzen actuel, pour assurer son sultanat.

El Guebbas, ministre de la guerre, et les autres hauts fonctionnaires ma-

rocains ne dissimulent pas leurs appréhensions; pour la première fois, ils ont spontanément avoué qu'ils n'ont aucune confiance, pour maintenir l'ordre, dans les soldats de la garnison de Tanger, que ces soldats ne touchent pas régulièrement leur solde, que par suite de la détresse financière du Makhzen, il leur est dû un arriéré de huit jours, et que dans ces conditions il y avait lieu de craindre une mutinerie susceptible de se traduire par des actes de pillage.

Ces graves déclarations, faites par El Guebbas lui-même à divers diplomates étrangers, ont vivement ému ces derniers. Sur leur conseil, le représentant du sultan a fait auprès de la Banque d'État une démarche à l'effet d'obtenir, pour le compte du Makhzen, la petite avance destinée à payer la solde arriérée aux troupes. La Banque d'État a refusé, parce que ses statuts ne lui permettent de faire aucune avance au Makhzen sans l'intervention du ministre des finances. Trois commissaires chérifiens, El Torrès, El Mokhri et Zaïber, disposant de très grosses fortunes personnelles, se déclarent alors conjointement et solidairement responsables de ce prêt; mais la Banque d'État ne crut pas devoir, même dans ces conditions, avancer la somme nécessaire; il a fallu que le comte de Saint-Aulaire, chargé d'affaires de France, intervînt pour obtenir qu'un établissement financier français, la Compagnie algérienne, se décidât à mettre, avec cette garantie, à la disposition d'El Guebbas une somme de cent mille francs.

La Coopération franco-espagnole.

Divers journaux ayant publié des informations desquelles il résulterait que des dissentiments se seraient produits entre la France et l'Espagne au sujet d'une expédition à l'intérieur du Maroc, que le gouvernement français aurait proposée au gouvernement espagnol, une note Havas a déclaré cette nouvelle dépourvue de tout fondement et a ajouté que « l'entente entre les gouvernements de Paris et de Madrid ne s'est jamais démentie. »

D'autre part, M. Maura, après être venu en France s'entendre de vive voix avec M. Pichon, a présidé, le 24 août, à Madrid, un important conseil des ministres, dont la *Voz de Guipuzcoa* a rendu compte en ces termes, disant tenir ses renseignements d'un ministre :

Le conseil s'est occupé uniquement des affaires marocaines. M. Maura a fait connaître tout d'abord le résultat des entrevues qu'il avait eues durant son voyage à l'étranger et plus particulièrement de sa conversation avec M. Pichon, et a transmis à ses collègues ses impressions personnelles. Cette impression était toute favorable à l'Espagne et avait donné la certitude à M. Maura que l'attitude du gouvernement français est en tout point d'accord avec les déclarations faites et que la France ne songe aucunement à réaliser un acte quelconque qui puisse être considéré comme l'indication de son désir d'attenter à l'intégrité du Maroc.

Au sujet de la coopération espagnole, le chef du gouvernement déclara que la France n'exigeait rien et qu'il fallait savoir distinguer entre ce que veut la France officielle et ce qu'attend l'opinion publique. La presse française, d'après M. Maura, suit à peu près la même ligne de conduite que la presse espagnole lors des événements de Cuba; mais le gouvernement français, fort de ce qu'il veut, ne se laisse pas influencer par l'opinion.

Du côté de la France, l'Espagne peut donc être tranquille, de même que du côté de l'Angleterre, M. Maura ayant la certitude absolue de ses sentiments loyaux. Puis M. Maura a fait sur un ton solennel cette déclaration :

« L'Espagne ne se lancera dans aucune aventure et ses engagements « avec la France sont loin de l'y obliger.

« Si la France, en raison de circonstances imprévues, croyait devoir « changer de ligne de conduite, l'Espagne peut reprendre sa liberté d'ac- « tion, ses engagements ne la contraignant pas à suivre la France partout « où elle désirerait aller. Mais cette crainte n'existe pas; tout au con- « traire, j'ai la conviction absolue que le gouvernement de la République « ne se départira en rien de l'attitude qu'il s'est fixée. »

Enfin, examinant la situation des troupes espagnoles à Casablanca, le conseil a décidé une fois de plus que l'Espagne ne s'écarterait pas des arrangements fixés par la Conférence. Dès le premier jour, les cabinets de Paris et de Madrid se mirent d'accord sur ce point principal et une des conditions posées par les Espagnols fut qu'on n'imposerait pas à l'Espagne d'autres dépenses que celles nécessaires pour faire respecter la Conférence d'Algésiras; à quoi le gouvernement français donna son acquiescement sans réserves.

Comme conséquence des déclarations de M. Maura, la *Voz de Guipuzcoa* ajoutait tenir du même ministre, qui lui avait fourni ces détails, que le gouvernement espagnol n'enverra pas d'autres troupes à Casablanca, les 400 soldats débarqués déjà étant suffisants pour constituer la part de la coopération espagnole dans l'organisation du service de police spéciale à Casablanca.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le roi de Siam à Rambouillet.* — Le roi de Siam, venant de Berlin, est arrivé à Paris le 14 août. Le 20, le roi Chulalongkorn s'est rendu à Rambouillet sur l'invitation du président de la République, et le soir un dîner de gala a eu lieu au palais présidentiel. On sait que, lors du premier passage à Paris du roi de Siam, les fêtes préparées en son honneur avaient été décommandées en signe de deuil, à cause de la catastrophe du *Iéna.*

Au dîner de Rambouillet assistaient tous les ministres présents à Paris, notamment MM. Pichon, Thomson, général Picquart et Maujan. Les toasts suivants ont été prononcés par les deux chefs d'Etat.

Toast du président de la République.

Sire,

La visite que Votre Majesté nous fait aujourd'hui continue la tradition précieuse des relations cordiales qui remontent à l'époque où, il y a plus de deux siècles, du grand royaume Thaï nous venait en France la première ambassade siamoise. J'y vois une marque certaine des sentiments personnels de Votre Majesté et je suis heureux de vous en remercier au nom du gouvernement de la République. Ces sentiments se sont d'ailleurs déjà traduits d'une manière éclatante par la récente conclusion d'un traité, qui témoigne de relations de franche amitié et de confiance réciproque pour toujours établies entre nos deux pays. Votre Majesté sait que toute notre aide, tout notre concours sont acquis à votre beau royaume, à qui est assurée une large place dans le développement économique de l'Extrême-Orient. Je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté. Je bois à la grandeur de votre règne, au bonheur de la famille et à la prospérité du Siam.

Toast du roi Chulalongkorn.

Monsieur le Président,

C'est avec un sentiment de profonde satisfaction que j'ai pu me rendre ici aujourd'hui pour recevoir l'accueil cordial et hospitalier que vous m'offrez, Monsieur le Président, au nom de la grande et chevaleresque nation dont vous êtes l'illustre représentant. Les relations historiques entre nos deux pays sont, en effet, anciennes. Elles sont basées sur des sentiments de sympathie et d'amitié que les distances ne peuvent jamais affaiblir. J'ai le ferme espoir que le traité conclu récemment sera, non seulement de nom, mais aussi de fait, un traité d'amitié inébranlable et permanent pour l'avantage durable de nos deux pays. Je lève mon verre en votre honneur, Monsieur le Président, en exprimant mes vœux les plus sincères pour la grandeur et la prospérité de la France.

Le roi de Siam a quitté Paris le 22 août, se rendant à Hambourg, où il doit rester quatre semaines.

— *L'entrevue du roi d'Angleterre et de M. Clémenceau.* — Le roi Edouard VII a invité à déjeuner, à Marienbad, le 21 août, M. Clemenceau, président du conseil des ministres, qui finissait sa cure annuelle à Carlsbad. Ce déjeuner diplomatique a commencé à une heure un quart et a duré environ cinquante minutes. M. Clemenceau était assis à la droite du roi. La conversation a eu lieu en français. Après le déjeuner, le roi et M. Clemenceau se sont retirés dans un salon où ils se sont entretenus sans témoins jusque vers trois heures. En sortant de l'hôtel, M. Clemenceau a été assailli par les journalistes auquel il s'est borné à dire : « Tout va bien; la paix est assurée. Toutes « les questions actuelles ont été touchées, celle du Maroc naturel- « lement »; puis il est reparti immédiatement pour Carlsbad.

D'autre part, le correspondant du *Standard* à Marienbad s'est dit autorisé à confirmer qu'au cours de l'entrevue du roi Edouard VII et de M. Clemenceau, tous les aspects de la situation internationale, y compris les difficultés soulevées au Maroc, ont été examinés, et que les conclusions auxquelles sont arrivés le roi et le ministre se résument ainsi : 1° certitude du parfait accord de l'Angleterre et de la France, aussi bien en ce qui concerne le Maroc que pour toutes les autres questions courantes; 2° tout indique que le maintien de la paix en Europe n'est à aucun degré menacé par la crise marocaine.

De son côté, le *Times* s'est déclaré convaincu qu'Edouard VII a pu donner à M. Clemenceau l'assurance qu'aucune intervention non amicale n'était à redouter au Maroc et que l'Allemagne se montrera fidèle à l'Acte d'Algésiras.

Angleterre. — *Les entrevues du roi Edouard VII avec l'empereur d'Allemagne à Wilhelmshœhe et avec l'empereur d'Autriche-Hongrie à Ischl.* — Les entrevues diplomatiques ont été particulièrement nombreuses cette quinzaine, et il est certain qu'il serait difficile de ne pas rapprocher l'importance exceptionnelle de ces manifestations politiques des conditions actuelles de la situation internationale créée par les affaires du Maroc. Le roi Edouard VII s'est entretenu successivement, le 14 août, à Wilhelmshœhe, avec l'empereur Guillaume II — de retour de Swinemünde, où il avait eu la conversation que l'on sait avec le tsar Nicolas II — le 15 août à Ischl, avec l'empereur François-Joseph, et le 21 août à Marienbad avec M. Clemenceau. Dans le même temps, le ministre des Affaires étrangères italien, M. Tittoni, se rencontrait, le 21 août, au Semmering, avec son collègue autrichien, le baron d'Aerenthal, tandis que, à Norderney, M. J. Cambon, ambassadeur de France, venait rendre visite au chancelier allemand, le prince de Bülow. Il convient de reconnaître que l'impression produite par toutes ces entrevues sensationnelles a été, en général, très favorable et que les notes officieuses en ont unanimement affirmé le caractère et la portée essentiellement pacifiques. Nous n'avons, hâtons-nous de le dire, aucune raison pour douter de la sincérité de ces affirmations et nous voulons constater, à notre tour, l'heureuse influence que ces échanges de vues diplomatiques auront certainement sur la

solidité et la permanence de l'accord européen, indispensable, aujourd'hui plus que jamais, dans l'intérêt supérieur de l'Europe même comme du monde civilisé. Voici maintenant le rapide compte rendu des entrevues de Wilhelmshœhe et de Ischl.

L'entrevue de Wilhelmshœhe.

Le roi d'Angleterre, accompagné de sir Charles Hardinge, sous-secrétaire d'Etat permanent aux Affaires étrangères, est arrivé, le 14 août, à 1 h. 1/4 de l'après-midi, à Wilhelmshœhe et a été reçu à la gare par l'empereur d'Allemagne. Dans la journée, une longue conversation eut lieu entre les deux souverains. Sir Charles Hardinge et le prince de Bülow y assistaient. Le soir, un dîner de gala a eu lieu, au cours duquel les toasts suivants ont été prononcés :

Toast de Guillaume II.

Je prie Votre Majesté de vouloir bien acccepter mes remerciements les plus chaleureux pour l'aimable visite qu'elle nous a rendue, à l'impératrice et à moi. Je vois dans cette visite l'expression des sentiments que la parenté et l'amitié inspirent à Votre Majesté pour l'impératrice, pour moi-même et pour ma maison, sentiments qui sont fondés dans les relations existant depuis longtemps entre nos maisons et qui ont trouvé, à notre époque, leur expression, au moment où un deuil commun nous a réunis devant le cercueil de mes chers parents et devant la bière de la grande reine, ma grand'mère.

Mais, en même temps, je vois en votre Majesté le représentant du grand peuple anglais, et dans la visite de Votre Majesté l'expression de bonnes relations entre nos deux peuples. En allant au château, Votre Majesté a pu, dans les yeux des bourgeois de Cassel et de leurs enfants, ainsi que, plus tard, sur le visage de tous ceux qui ont eu le grand honneur de l'approcher, lors de notre promenade à travers les belles campagnes et les forêts silencieuses, lire des sentiments de respectueuse reconnaissance pour cette visite.

Je demande à Votre Majesté la permission de lever mon verre à la santé de Votre Majesté, à celle de la reine, la noble épouse de Votre Majesté, à la santé de toute la maison royale d'Angleterre et à celle du peuple de Votre Majesté.

Toast d'Edouard VII.

Je prie Votre Majesté de me permettre de lui exprimer du fond du cœur tous mes remerciements pour ces paroles si aimables et si amicales. Votre Majesté peut être assurée que ce fut pour moi une grande joie de venir ici vous rendre cette visite, hélas ! si courte. Je ne peux assez remercier Votre Majesté et l'impératrice pour la réception cordiale dont j'ai été l'objet, pour l'accueil qui m'a été fait par l'armée de Votre Majesté et pour la façon dont nous fûmes reçus dans les rues par le peuple.

Votre Majesté sait que mon plus grand désir est qu'il n'existe entre nos deux pays que les relations les meilleures et les plus agréables. C'est pour moi une grande joie que Votre Majesté vienne bientôt me rendre cette visite en Angleterre. Je suis fermement convaincn que non seulement ma famille, mais tout le peuple anglais recevra Vos Majestés avec la plus grande joie.

Je lève mon verre à la santé de Vos Majestés.

L'entrevue de Ischl.

Le soir même, le roi d'Angleterre est parti pour Gmunden, à 11 h. 1/2; l'empereur Guillaume l'a accompagné à la gare. L'empereur François-Joseph s'était rendu à Gmunden pour y attendre le roi d'Angleterre à la gare, et les deux souverains se sont serré la main avec la plus grande cordialité. Le lendemain, à 11 h. 47, ils sont arrivés tous deux à Ischl. L'après-midi fut rempli par des excursions en voiture, et un entretien politique entre le roi et l'empereur, assistés de sir Charles Hardinge et du baron d'Aerenthal. Le soir, les souverains présidèrent un dîner de cour. Aucun toast ne fut prononcé, mais la note officieuse suivante fut communiquée à la presse :

L'entrevue de Ischl, qui répond aux sentiments d'amitié profonde existant entre les deux souverains, a donné, de plus, à sir C. Hardinge l'occasion de se rencontrer avec le baron d'Aerenthal, son ancien collègue à Saint-Pétersbourg. Tous deux ont constaté avec satisfaction, au cours de leur entretien, qui porta sur toutes les questions de politique actuelles, que l'amitié traditionnelle et de vieille date entre la Grande-Bretagne et l'Autriche-Hongrie subsistait toujours intacte.

En particulier, en ce qui concerne la question macédonienne, ils ont reconnu que l'œuvre réformatrice entreprise par l'Autriche-Hongrie et la Russie, dans les vilayets de Macédoine, et soutenue par les autres puissances, était en complète harmonie avec les déclarations récentes du cabinet anglais Ils ont constaté la même identité de vues au sujet des propositions à faire au gouvernement ottoman et au sujet de la façon d'apprécier et de traiter les bandes révolutionnaires macédoniennes. L'attitude des autres grandes puissances étant conforme au résultat de l'échange de vues entre sir C. Hardinge et le baron d'Aerenthal, on peut prédire un heureux destin aux efforts désintéressés faits pour améliorer, d'une facon sérieuse et durable, la situation des vilayets macédoniens.

Le roi Edouard VII est parti de Ischl le 16 au matin, se rendant à Marienbad.

Ajoutons que, au lendemain de l'entrevue de Wilhelmshœhe, la *Westminster Gazette* a publié la dépêche suivante de son correspondant spécial :

Avant de partir pour Norderney, le prince de Bülow m'a reçu au château de Wilhelmshohe, pour me communiquer ses vues personnelles et officielles sur la situation politique entre l'Allemagne et l'Angleterre, modifiée par l'importante entrevue du roi et du kaiser.

Le chancelier m'assura qu'il était pleinement satisfait des résultats des conférences qu'il eut avec sir Charles Hardinge et des conversations avec le roi. Leurs Majestés ont été très satisfaites des heures qu'elles ont passées ensemble.

Le prince de Bülow m'a autorisé à faire en son nom la déclaration suivante comme message à l'Angleterre et qui peut être considérée comme une réponse adéquate de la part du gouvernement allemand aux assurances du roi Edouard, d'après lesquelles le kaiser sait que le plus grand désir de son oncle est d'entretenir les meilleures relations avec l'Allemagne:

« Vous pouvez déclarer aussi énergiquement que possible qu'en ma

« qualité de chancelier de l'Empire allemand, je désire non seulement le « maintien des bonnes relations et de la confiance entre l'Angleterre et « l'Allemagne, mais que je sens aussi que ces relations ont subi une amé- « lioration certaine.

« Vous pouvez ajouter que les conférences d'hier, ici, à Wilhelmshœhe, « entre le roi Edouard et l'empereur Guillaume, ont toutes tendu à aug- « menter cette amélioration. »

Le chancelier est d'avis que le résultat de cette entrevue ne laisse rien à désirer. L'accord a été général sur toutes les questions politiques importantes qui ont été discutées.

Allemagne. — *La visite de M. Jules Cambon à Norderney.* — Comme nous venons de le dire, M. Jules Cambon, ambassadeur de France à Berlin, s'est rendu le 24 août à Norderney, où il a eu un long entretien avec le chancelier allemand, prince de Bülow. En annonçant cette entrevue, deux jours avant, le *Lokalanzeiger* avait publié la note suivante, évidemment inspirée :

Les combinaisons politiques que l'on rattache à cette visite, dit-il, sont en général inexactes. Il s'agit principalement d'une de ces conversations qui sont de temps en temps nécessaires entre le chancelier et les représentants étrangers.

Si cette conversation suit les entrevues de Swinemünde et de Wilhelmshœhe, c'est un bon signe, cela témoigne d'une confiance réciproque et d'une situation avantageuse pour la paix du monde qui, pour être maintenue, demande des rapports qui ne soient pas seulement corrects.

L'existence de rapports bons et confiants rend, pour l'instant, inutile la conclusion d'alliances ou de traités dont personne ne sait finalement à quel propos ils interviendraient. Les bonnes relations de l'Empire avec les autres puissances suffisent à ce qu'exige le progrès des peuples, surtout si on considère qu'en cas de difficulté aiguë, les Etats seraient prêts à s'entendre pour un arrangement d'intérêts.

Au lendemain de cette visite, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* publia la note suivante :

La visite de l'ambassadeur de France, M. Jules Cambon, chez le chancelier de l'Empire, prince de Bülow, s'est terminée sur des impressions très satisfaisantes.

Les deux hommes d'Etat sont unis, depuis nombre d'années, par des relations personnelles. Ils ont pu constater dans un entretien amical leur entente et la foi qu'ils ont dans le développement des rapports entre l'Allemagne et la France.

D'autre part, après avoir reproduit la note de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* sur l'entrevue de Norderney, la *Gazette de Cologne* ajoutait dans un télégramme officieux de Berlin :

Nous en concluons avec satisfaction que le voyage de l'ambassadeur français à Norderney a suivi la même direction pacifique que les précédentes rencontres (de diplomates et de ministres). Si le prince de Bülow et M. Cambon se sont mis d'accord sur ce point de vue que les relations entre la France et l'Allemagne ne donnent lieu à aucune réserve et que l'espoir de leur developpement dans le sens amical paraît justifié, ce résul-

tat est à estimer d'autant plus haut que les temps ne sont pas lointains où, entre les deux Etats, s'était élevé un très vif mécontentement. Il a été surmonté par le raisonnable besoin de paix existant des deux côtés, et dont la légitimité et la nécessité devient toujours davantage le bien commun non seulement des hommes d'Etat dirigeants, mais aussi de l'opinion publique.

On peut supposer comme allant de soi que, dans les longues conversations de Norderney, tous les domaines de la politique générale ont été abordés, et que très certainement on s'est entretenu du Maroc, qui est actuellement le point central de l'intérêt. Si ce point a pu être traité sans que des dissentiments se signalent et dans un esprit amical, cela indique une réelle amélioration de la situation. De même que les précédentes rencontres (diplomatiques) n'ont pas abouti à des accords fixes, de même il n'y a rien eu de tel dans les entretiens de Norderney. Ce genre d'accord n'était ni espéré ni voulu, mais il s'agissait simplement, en s'expliquant ensemble, de faire preuve réciproquement de la bonne volonté de vivre pacifiquement, courtoisement, et au besoin amicalement l'un avec l'autre. Actuellement, les vœux de l'Allemagne ne vont pas plus loin, mais on peut bien avoir confiance que quand cette « détente » aura agi un certain temps, il en naîtra une situation qui mettra fin au caractère anormal dont sont encore entachées les relations franco-allemandes. Le facteur le plus important en cela est le temps, et il sera efficacement renforcé si une sincère bonne volonté l'appuie et si la presse des deux pays reconnaît comme son devoir d'accentuer non ce qui peut séparer et exciter, mais bien ce qui calme et unit. Le ministre français des Affaires étrangères, M. Pichon, a, à diverses reprises, exprimé son désir résolu de vivre en bonnes relations avec l'Allemagne, et toute la manière d'être de l'ambassadeur Cambon permet de conclure que, lui aussi, veut volontiers servir cette politique. Toute la « campagne de rencontre », si cette expression est permise, a donc été tout à fait satisfaisante et si, en raison de la nature des choses, elle n'a pu aplanir définitivement les oppositions de vues existantes, elle a, du moins, prouvé le bon vouloir de tous d'en discuter dans un esprit amical et conciliant et, par là, de contribuer à dissiper les nuages qui se sont amassés maintes fois et ont noirci fortement l'horizon européen.

Autriche-Hongrie. — *L'entrevue du Semmering.* — C'est le 24 août qu'a eu lieu, au Semmering, l'entrevue dont nous parlions plus haut, entre M. Tittoni et le baron d'Aehrenthal. D'après un communiqué officieux, « l'entretien des deux ministres des Affaires étrangères a eu pour résultat la confirmation du programme fixé d'un commun accord à Desio [1]. L'acceptation par le gouvernement italien du projet de réforme judiciaire pour la Macédoine, communiqué récemment par l'Autriche-Hongrie et la Russie aux autres puissances à Constantinople, constitue une nouvelle preuve de la complète identité de vues de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie relativement aux affaires des Balkans ».

D'autre part, le 23 août, le *Correspondant politique de Vienne* avait reçu du Semmering une communication de source autorisée ainsi conçue :

[1] Voir le compte rendu de l'entrevue de Desio dans notre numéro du 1er août, page 193.

Pour apprécier exactement l'importance de l'entrevue de M. Tittoni et du baron d'Aehrenthal au Semmering, il faut considérer qu'elle est le pendant de la visite de Desio, qui a déjà eu pour conséquence une entente complète concernant la ligne de conduite des deux Etats voisins dans le domaine de la politique internationale.

Il ne s'agit donc pas, au Semmering, de compléter, mais de sceller les résultats obtenus à Desio et à Raconigi.

Il y a eu, en outre, entre les entrevues de Desio et du Semmering, trois rencontres de monarques. Les pourparlers entre les souverains d'Allemagne et de Russie, d'Allemagne et d'Angleterre, et d'Angleterre et d'Autriche-Hongrie, ont abouti à une sorte d'accord harmonique qui s'est étendu à toute l'Europe; car la participation de la France à ce groupement est assurée par l'alliance franco-russe et par l'entente des puissances, sans que les hommes d'Etat français aient pris personnellement part aux entrevues.

Du reste, l'entretien du roi Edouard avec M. Clemenceau à Marienbad a comblé cette lacune extérieure.

La volonté que tous les Etats ont de maintenir la paix n'a jamais été exprimée d'une façon aussi imposante; de même la puissante garantie que les grandes maisons souveraines de l'Europe fournissent aux intérêts de la paix ne s'est probablement jamais manifestée comme pendant l'été de 1907.

C'est pourquoi M. Tittoni et le baron d'Aehrenthal sont en présence d'une situation toute faite à laquelle il n'est guère besoin de faire des retouches.

Ils trouvent d'une part l'amitié sincère et intime entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie dans le cadre de la Triple Alliance et, d'autre part, un rapprochement complet sur toute la ligne et un besoin général d'entente.

Hollande. — *Le VIIIe congrès sioniste.* — Le VIIIe congrès sioniste, qui a siégé à la Haye du 14 au 21 août, a voté plusieurs résolutions tendant : 1° au développement du travail effectif en Palestine; 2° à la fondation d'un bureau permanent en Terre Sainte pour l'étude de la question d'émigration des Israélites dans cette région; 3° à la création du Crédit agricole; 4° au repeuplement de la Palestine par les Juifs. Ces diverses motions ont été votées à une grande majorité, après des débats acharnés, entre les leaders sionistes « politiques » et les sionistes « pratiques ».

Nous comptons revenir prochainement sur cette question du Sionisme.

II. — ASIE.

Japon. — *L'accord franco-japonais.* — Le courrier d'Extrême-Orient a apporté le texte des discours prononcés le 1er juillet par M. Gérard, ambassadeur de France à Tokyo, et le comte Hayashi, ministre des Affaires étrangères, à l'occasion de la conclusion de l'accord franco-japonais.

Discours de M. Gérard.

L'accord, en même temps qu'il reconnaît et assure les droits spéciaux de deux hautes parties contractantes et leur situation respective sur le conti-

nent asiatique est, comme l'a déclaré M. Pichon, une nouvelle et précise affirmation de la politique à laquelle ont adhéré toutes les puissances en Asie, et dont les deux principes, respect de l'intégrité territoriale, égalite de traitement, constituent les plus sûrs, les plus solides fondements de la paix.

L'accord franco-japonais a ainsi — en harmonie avec les alliance et ententes des deux gouvernements, comme les accords antérieurs dont il est la suite logique et le complément, et permettez-moi d'ajouter, comme l'ensemble des arrangements déjà conclus ou en voie prochaine de l'être, entre la Russie et le Japon — le respect des droits réciproques et le maintien de la paix pour objet, pour méthode et pour but.

Aussi bien l'accueil qui, de toute part, lui est fait, concourt-il encore à attester combien, en consacrant l'établissement entre la France et le Japon de relations confiantes et étroites, conformes aux sentiments comme aux intérêts des deux gouvernements et des deux pays, l'accord du 10 juin, signé à la veille du jour où allait s'ouvrir la seconde conférence de la Haye, est lui-même un acte de solidarité internationale, de civilisation et de paix.

Discours du vicomte Hayashi.

Il n'est point inutile de rappeler, au lendemain de la conclusion de l'accord franco-japonais, que de l'établissement des rapports entre le Japon et la France et notamment vers la deuxième moitié du dix-neuvième siècle où la France nous envoyait tant d'instructeurs de grand mérite, les deux pays en tiraient un bénéfice mutuel tant au point de vue économique qu'au point de vue intellectuel. Là, on ne trouvait que des causes tendant à resserrer les liens des deux pays. Les intérêts y étaient communs et les avantages réciproques. Aujourd'hui, l'état de choses favorisant l'occasion de lier de plus en plus étroitement ces relations intimes a fait naître l'accord qui vient de recevoir la force exécutoire chez les deux puissances et qui a été si chaleureusement accueilli par l'opinion publique des deux nations.

L'accord, ainsi fondé sur la situation politique réelle de l'Asie, constitue un des facteurs les plus puissants par l'appui mutuel que se prêtent les gouvernements pour le maintien de la paix générale et pour le développement de la civilisation universelle.

— *La convention russo-japonaise.* — Voici le texte de la convention russo-japonaise, signée à Saint-Pétersbourg le 30 juillet dernier :

Le gouvernement russe et le gouvernement japonais, animés par le désir de fortifier les relations pacifiqnes, amicales et de bon voisinage qui ont heureusement été rétablies entre la Russie et le Japon, et afin d'écarter la possibilité de malentendus futurs entre les deux empires, ont conclu l'accord suivant :

ARTICLE PREMIER. — Chacune des deux parties contractantes s'engage à respecter l'intégrité territoriale de l'autre partie, ainsi que tous les droits conférés à chacune d'elles par les traités, accords ou conventions existants, conclus avec la Chine et en vigueur actuellement, copies desquels ont été échangées entre les parties et en tant que ces droits ne sont pas incompatibles avec le principe d'égale opportunité énoncé dans le traité de Portsmouth du 5 septembre 1905 et avec toutes les conventions spéciales conclues entre le Japon et la Russie.

ART. 2. — Les deux parties contractantes reconnaissent l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Empire chinois, ainsi que le principe d'égale opportunité pour toutes les nations en ce qui concerne les entreprises commerciales et industrielles dans ledit Empire.

Elles s'engagent aussi à maintenir le *statu quo* et à faire respecter ce principe par tous les moyens pacifiques à leur disposition.

Signé : ISWOLSKY, MOTONO.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Les forages artésiens dans le Sud de l'Algérie.* — L'une des œuvres qui font le plus d'honneur à notre administration en Algérie est celle des forages artésiens, poursuivis depuis 1856 dans les territoires du Sud. Les résultats en sont remarquables. La campagne de l'hiver de 1906 à 1907, dont le bilan vient d'être arrêté, a été parmi les plus satisfaisantes. Dix ateliers y ont participé : cinq dans le territoire de Touggourt, deux dans le territoire de Ghardaïa, deux dans le territoire des oasis sahariennes et un sur la route d'El-Arich à Berguent, totalement dépourvue d'eau. Dans l'ensemble, les résultats acquis se chiffrent par une augmentation de débit de 33.780 litres d'eau jaillissante à la minute qui permettra l'irrigation normale de plus de 800 hectares de palmeraies, soit d'environ 120.000 arbres, et qui se traduira pour les propriétaires par un accroissement de revenu annuel de près de 400.000 francs, non compris les bénéfices que les populations retirent des produits accessoires cultivés dans les palmeraies céréales, plantes fourragères et maraîchères, arbres fruitiers, etc.).

La région de l'Oued-Rir, dont les excellentes dattes sont aujourd'hui répandues sur tous nos marchés, a pour sa part bénéficié d'un accroissement de débit de 21.150 litres; celle d'Ouargla a profité d'une augmentation de 4.140 litres, et celle d'El-Goléa d'un supplément de 5.700 litres. Une mention spéciale doit être faite pour deux puits. Dans l'oasis de Sidi-Amrane, qui appartient à la région de l'Oued-Rir, un forage effectué au lieu dit Aïn-Tarfaount-Cérira a donné un débit jaillissant de 12.000 litres à la minute, le plus important des débits obtenus jusqu'à ce jour dans le monde entier par les ateliers de forage. Ce volume d'eau permettra non seulement d'assurer largement l'irrigation des anciennes palmeraies avoisinantes, mais encore de créer une oasis nouvelle de plus de 30.000 palmiers. Le commandant supérieur de Touggourt a déjà procédé le 1er juin dernier à la répartition entre les indigènes des nouveaux terrains irrigables dont la plantation commencera incessamment.

Dans la région de Tit, annexe du Tidikelt, que nous occupons depuis six ans à peine, une nappe jaillissante donnant 2.460 litres à la minute a été rencontrée à la profondeur de 80 mètres. C'est le débit le plus élevé atteint jusqu'à présent dans la contrée.

Afrique Occidentale. — *L'arrivée en France de M. Roume; la situation générale de la colonie.* — M. Roume, gouverneur général de l'Afrique

Occidentale Française, est arrivé en France, le 23 août. Aux journalistes qui ont pu l'entretenir à son débarquement à Bordeaux, il a confirmé l'état très satisfaisant de notre colonie de l'Afrique Occidentale.

En 1906, l'excédent des recettes sur un budget de 42 millions a été de 2.300.000 francs. Cette année-ci, l'excédent pour les sept premiers mois est déjà de 1.183.000 francs. Dans l'année 1906, les échanges commerciaux dans le pays noir ont atteint un chiffre de 107 millions, soit 11 de plus que l'année précédente. Dans les ports de Dakar, Saint-Louis, Rufisque, d'importantes améliorations ont été effectuées. A Saint-Louis, ce sont des quais en ciment que l'on construit; à Dakar, deux môles avec des quais de plus de 2 kilomètres et un bassin de radoub seront livrés à la navigation en 1908. Un de ces môles est déjà achevé.

Les voies navigables ont été améliorées et il y a 1.400 kilomètres de voie ferrée en construction. Lorsque le nouvel emprunt de 100 millions sera absorbé, le réseau de voies ferrées sera de 2.400 kilomètres. La ligne ferrée de Guinée a plus de 220 kilomètres et, à la fin de l'année, elle atteindra la côte de Koumi. Le chemin de fer de la Côte d'Ivoire atteint son centième kilomètre et on a commencé les travaux de la ligne de Thiès à Kayes. La ligne de Kayes au Niger a donné, l'an dernier, un bénéfice de 1.045 francs par kilomètre. Un phare avec poste de télégraphie sans fil va être édifié dans la baie du Levrier. Enfin, 2 millions vont être employés à l'établissement d'une ligne télégraphique de Tombouctou au Tchad.

Ce ne sont là que les grands travaux en cours et les principaux résultats obtenus; mais ils montrent suffisamment le développement pris par notre grande colonie.

Niger-Tchad. — *Nouvelles de la mission Tilho.* — On a reçu de Bordeaux des nouvelles de la mission du capitaine Tilho, chargé de délimiter la frontière de nos possessions Niger-Tchad et de la Nigeria, de concert avec une mission anglaise. Tous les membres de la mission ont successivement séjourné dans le poste anglais de Sokoto, où ils ont été accueillis très cordialement par le résident, M. Charles Kemble, et ses assistants, MM. Benton et Covey, ainsi que par les officiers de la garnison.

Le capitaine Tilho, l'officier interprète Landeroin et le docteur Gaillard ont dû quitter Sokoto le 1er juillet pour aller à Katséma, où ils comptaient arriver le 13.

Congo français. — *Région de la Moyenne Sangha.* — On nous écrit d'Ouesso, à la date du 10 juillet, que M. Emile Loyre, administrateur commandant la région de la Moyenne Sangha, vient, sur l'ordre de M. Gentil, gouverneur du Congo, de partir en mission dans les rivières Simbé, Koudou et Djouah. M. E. Loyre va créer un poste politique destiné à protéger les factoreries de la Compagnie N'goko Sangha, installées dans ces parages. Une certaine effervescence

règne, en effet, dans toute la région. M. E. Loyre emmène avec lui des miliciens et un adjoint des affaires indigènes, qui sera chef du poste créé. La durée de la mission sera d'environ deux mois.

Sud-Ouest africain allemand. — *La révolte du chef Morenga.* — Un communiqué officiel de Bertin vient d'annoncer que le chef Morenga a fait irruption dans le Sud-Ouest africain allemand ; une dépêche adressée à l'Office colonial par le sous-secrétaire d'Etat von Lindequist raconte les faits de la façon suivante :

Le gouverneur du Cap télégraphie d'urgence que, d'après des nouvelles de l'inspecteur de police qui a suivi les traces de Morenga au delà de Kuydas jusqu'à la frontière, Morenga, avec 400 partisans et 150 fusils, pour la plupart du système Martini-Henry, a dépassé, le 13 août, la frontière allemande, où il a été aperçu avec des chevaux et du bétail par des indigènes hottentots. Par suite des difficultés du terrain, la police du Cap ne pouvait joindre Morenga. Le chef du cabinet a déclaré au consul général que Morenga aurait l'intention de se rendre à Warmbad pour s'entendre avec Johannes Christian sur la continuation de l'insurrection. Le gouverneur du Cap a annoncé au Conseil municipal d'Uptington que Morenga aurait perdu son droit d'asile dans la colonie du Cap, que toutes les forces de police devraient être réunies à la frontière et qu'on devait s'emparer de Morenga ou le chasser vers le territoire allemand dès qu'il essayerait de mettre le pied sur le territoire britannique. Dans la mesure du possible, des troupes seront mises en action pour le cas de nouvelles hostilités dans le Sud ; les fermiers sont avertis.

D'autre part, on télégraphie de Londres que le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, sir Edward Grey, a déclaré à l'ambassadeur d'Allemagne à Londres que Morenga ne trouverait dorénavant plus d'asile en territoire britannique. Il a exprimé en même temps son regret qu'il ait été impossible aux Anglais d'entraver l'action de Morenga.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Allemagne. — *La navigation à Hambourg en* 1906. — Comme les années précédentes, le mouvement de la navigation accuse les progrès incessants du port de Hambourg.

NAVIRES ENTRÉS A HAMBOURG

1904.....	14.813 navires	jaugeant	9.610.000	tonnes
1905.....	15.116 —	—	10.380.000	—
1906.....		plus de	11.000.000	—

Il en résulte que le port de Hambourg, malgré l'adjonction, en 1903, des trois immenses bassins de Kuhwärder est devenu trop étroit pour les flottes innombrables qui s'y pressent. Déjà de nouveaux bassins en arrière de ceux de Kuhwärder sont en voie de creusement et de construction.

Le port de Hambourg se compose actuellement de quatorze vastes bassins ouverts successivement de 1886 à 1903. L'ensemble de la surface d'eau du port est actuellement de 504,7 hectares. Il y a cinquante ans, elle n'était que de 24,8 hectares. La surface utilisable du port se décompose de la manière suivante :

Surface réservée aux navires de mer.....	220,7	hectares
— — — fluviaux....	99,8	—
Canaux et bras secondaires.....	69,3	—
Cours libre de l'Elbe et voies d'accès....	114,9	—

La longueur totale des quais et des rives est de 63,9 kilomètres, dont 19,1 de quais ; 29,9 sont réservés aux navires de mer, 34 aux bateaux fluviaux.

La longueur totale des hangars des quais se monte à 12.499 mètres ; la surface couverte par ces bâtiments est de 368.500 mètres carrés. On compte 750 grues de tous modèles : fixes, mobiles, hydrauliques, électriques et à vapeur. Ces 750 grues ont une puissance élévatrice totale de 1,9 millions de kilogrammes. Les trois plus puissantes soulèvent respectivement 150, 75 et 30 mille kilogrammes. Les quais du port sont parcourus par 188 kilomètres de voies ferrées.

C'est ce vaste ensemble qu'il s'agit d'accroître encore et de compléter par de nouveaux bassins et de nouveaux docks, dont la construction est partiellement entreprise, mais dont les plans ne sont pas encore définitivement fixés. Le Parlement de Hambourg a voté une somme de 11 millions de marks pour le creusement d'un tunnel traversant le port de Hambourg sous le cours de l'Elbe, de manière à réunir le ponton de Saint-Pauli à Steinwarder. Ce tunnel servira au passage des piétons et des voitures.

II. — ASIE.

Japon. — *Le commerce du thé.* — L'activité économique du Japon s'affirme dans toutes les directions. C'est ainsi qu'en onze années les

thés récoltés au Japon ont réussi à prendre une place de plus en plus importante sur le marché américain où ils luttent avec succès contre les thés de l'Inde. Ce n'est pas que le Japon ait augmenté sa production, mais les planteurs se sont surtout appliqués à améliorer la qualité.

Voici, d'après l'*Economiste Français*, les quantités et la valeur des thés japonais exportés depuis douze années :

	Kilogrammes	Valeur en francs
1894	22.563.695	20.142.928
1895	23.334.823	22.553.274
1896	20.092.314	16.185.692
1897	19.612.242	19.965.568
1898	18.406.605	20.867.789
1899	20.873.718	21.586.908
1900	19.376.328	22.950.080
1901	19.982.331	22.489.990
1902	19.688.507	26.629.403
1903	21.743.963	35.395.542
1904	18.872.467	31.372.195
1905	17.522.287	26.844.177

La diminution constatée durant les deux dernières années est due à la rareté de la main-d'œuvre pendant la guerre.

Ajoutons que sur le chiffre de 1905 l'importation aux Etats-Unis figure pour 18.300.000 francs.

Pour les thés provenant de l'Inde, l'exportation du thé qui était de 90 millions de livres en 1887-88, est dépuis lors en diminution au point de vue des quantités.

En revanche, l'exportation du thé de Ceylan se développe dans une proportion remarquable.

Le tableau ci-dessous démontre l'importance de la consommation du thé en France; il y aurait grand intérêt à en développer la production en Indo-Chine près de laquelle la métropole pourrait s'approvisionner.

Importation du thé en France (Commerce spécial).

	Quantités en kilogr.		Quantités en kilogr.
1882	475.226	1894	701.986
1883	503.738	1895	728.963
1884	530.382	1896	765.109
1885	481.200	1897	774.011
1886	552.276	1898	835.155
1887	557.626	1899	884.900
1888	506.859	1900	1.093.300
1889	540.619	1901	861.600
1890	614.690	1902	945.000
1891	612.177	1903	1.020.000
1892	659.929	1904	1.109.600
1893	682.149	1905	1.065.100

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DU COMMERCE

Sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France :

MM. Agnel, agent général de la Cie de navigation Cyprien Fabre et Cie, à Palerme. — Alioth (M.-A.-R.), exportat. d'huile d'olive, à Bordeaux. — Amouroux (J.-B.-A.-A.), président du Conseil d'administr. de la Société française « La Navarresa », à Paris. — Astruc (M.-D.), import. de timbres-poste, à Paris. — Aubert (A.-M.), secrétaire général du syndicat commercial d'Alger. — Baillion (L.-L.), agent général de la raffinerie de pétrole « Deutsch », à Paris. — Bancel (C.-M.), agent maritime, à Marseille. — Bardach (G.), banquier, à Paris. — Bec (A.-F.), négoc. en ganterie, à Londres. — Bernard (E.-J.), construct. de matériel pour lignes télégraph. à Maisons-Laffitte. — Bernard (L.-S.-F.-E.), négoc. en articles pour modes à Paris. — Bernaudat, agent de la Cie marocaine à Rabat (Maroc). — Bloch (A.). importat. de houblons à Bruxelles. — Bloch (A.-S.-C.), fabricant de produits aliment. à Tomblaines (Mthe-et-Moselle). — Blottière (H.-R.), fabricant de produits pharmaceutiques à Paris. — Blum (A.), fabricant de bijouterie à Paris. — Blum-Picard (H.), fabricant de corsets à Paris. — Boucard (M.-H.-M.A.), présid. de la Cie des tramways de Changhaï (Chine). — Bouchard (A.), négoc. en bestiaux à Marseille. — Bouisson (J.-M.), agent de la Vacuum oil Company à Avignon. — Bouisseren (G.-A.), fabr. d'instruments de chirurgie à Montreuil-sous-Bois et à Sarlat, à Paris. — Bouzanquet dit Bouzanquet de Balestrier (R.-M.-E.), représentant à Paris de la maison Roure-Bertrand fils, de Grasse. — Boyer (J.-B.-M.), négoc. en cafés à Marseille. — Brezol (E.), représentant de maisons françaises à Luxembourg. — Brial (J.-J.-P.), direct. de la Société d'électricité à Perpignan. — Brichaux (L.-A.), administ. de la compagnie charbonnière de l'Ouest à Saint-Nazaire. — Brière (E.-A.), libraire-éditeur à Paris. — Calcat (F.), représent. de la maison Devès, Chaumet et Cie à Saint-Louis (Sénégal). — Capdevila (D.-E.-P.), fabr. de courroies en cuir à Avignon. — Carry (Otto), fabricant d'horlogerie à Paris. — Cerf (L.-M.-A.), négoc. en cuirs et peaux à Paris. — Chevron (M.-L.), négoc. en dentelles à Paris. — Cœuille (J.-B.-Pierre), de la maison Grelingen et Cœuille à Cologne. — Corby (L.-T.), négoc. en fourrures, à Paris. — Dalichoux (E.-A.-X.), pharmacien à Montpellier. — Depasse (H.), administ. de la Société d'automobiles l'Elysée-Palace à Paris. — Dœuillet (G.-C.), couturier à Paris. — Duboc (H.-A.), direct. des établiss. Stockman (mannequins) à Paris. — Ducasble (R.), direct. de la maison Englebert à Malakoff (Seine). — Dupont (P.-E.). exportat. de fruits à Montreuil-sous-Bois (Seine). — Dreyfus (A.), négoc. diamantaire à Anvers. — Echalié (M.-P.-C.), administ. délégué de la Continental, société de caoutchouc à Paris. — Espy (J.-M.), négoc. en produits chimiques à Toulouse. — Farigoule (J.-P.), fabricant de dentelles au Puy. — Fix (C.), fabricant de meubles à Paris. — Frager, direct. général des établ. Frager, de Madagascar, à Paris. — Forestier (G.-F.), négoc. commiss. à Paris. — François (H.), chef de la maison Henry François et Cie à Londres. — Fremaux (P.-J.), fabricant de toile à Lille. — Gaumont (L.-E.), fabricant d'appareils photograph. à Paris. — Gaye, agent de la Cie générale transatlantique à la Havane. — Geismar (A.-A.), fabricant de papiers à Paris. — Gerson (M.-M.), agent de fabriques à Paris. — Giraud (L.-J.), négoc. en chiffons à Paris. — Gontier (J.-A.-M.), administ. du comptoir des ardoises d'Anjou à Paris. — Goudal (H.-T.-B.), exportateur de produits pharmaceut. à Paris. — Guérin-Lésé (G.), fabric. de porcelaines à Limoges. — Guillabert (M.), fabric. de bouchons à Seillans (Var). — Herzog (N.), négoc. en bronzes d'art à Paris. — Heymann (A.), fabric. de broderies à Nancy. — Hugues Le Roux (R.-C.-H.), ancien chargé de mission en Ethiopie. — Jarlauld (L.-F.), négoc. en vins à Paris. — Jean card (P.-M.), direct. de la maison Jeancard fils et Cie à Cannes. — Jouve (P.-F.), agent général de fabriques à Nîmes. — Kiefe (M.), de la maison Kiefe frères à Paris. — Klée (J.-K.), direct. d'une agence de renseig. commerc. à Paris. — Laffargue (E.), administrat. de la Société des mines de fer du Masseguin à Paris. — Lamberjack (J.-E.), direct de la compagnie franco-américc. d'automobiles à Paris. — Lande (J.-G.-M.-L.), de la maison Anglade et Cie à Bordeaux; — Lanson (M.-J.-F.) secrét. général de la Société des groupes d'expansion commerciale à Paris. — Laurent (M.-P.-B.), administrat. de la Société générale des peintures sous-marines à Marseille. — Laval (H.), ingén. construct. de lignes de chemins de fer à Paris. —

Lefebvre (G.-E.), courtier en grains à Paris. — Le Forestier (H.), représent. à Londres de la maison Giesler et Cie d'Avize (Marne). — Le Mat, négoc. à la Havane. — Lemerre (D.-J.-A.), libraire-éditeur à Paris. — Le Montréer (D.-Y.-G.), négoc. en bimbeloterie et articles de Paris. — Lopés-Dias (J.-M.-E.), négoc. à Bordeaux — Maboudeau (F.-E.-E.-M.), ingénieur en chef de l'American Sugar refining Cy- — Meyer (G.), fabric. d'horlogerie à Paris. — Michel (A.-E.-A.), représent. à Paris de la maison Avril, armateur au Havre. — Minvielle (V.-L.), sous-direct. de la Société générale pour favoriser le développement du commerce à Paris. — Morin, ingén.-direct. des transp. maritimes est-tunisiens à Tunis. — Moullé (E.-E.), fabric. de pianos à Paris. — Moyroud (S.), sériciculteur à Buis-les-Baronnies (Drôme). — Muller (A.), ancien secrét. général de l'office du commerce extérieur à Paris. — Nisseron (A.-A.), fabric. de faux-cols et manchettes à Paris. — Nunzi (A.-E.), direct. de la maison Puthet et Cie à Paris. — Orsat (J.-S.), traduct. de langues étrangères à Paris. — Parent (F.), fabric. de plantes stérilisées à Paris. — Patural-Duprat (J.-J.), fabric. de coutellerie à Puy-Cervier (Puy-de-Dôme). — Paillette (H.-J.-A), fondeur à Charleville. — Pelletier (M. E.-A.), administrat. de la Société des pneumatiques Samson à Paris. — Pépin (S.), fabric. de papiers dentelles à Paris. — Pellerin (P.), de la maison Roger Gallet, fabric. de parfumerie à Paris. — Philippot (F.-J.), agent à Bogota de l'union commerc. française. — Picard (M.), codirecteur d'une fabrique d'outils d'horlogerie à Paris. — Picard (T.J.-L.), administrat. délégué de la société des métaux ouvrés à Paris. — Plateau (J.-M.-J.), fabric. d'encres à Paris. Poisson (E.), négoc. en bois de sciage à Paris. — Polack (H.), négoc. en vins à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or). — Porte (M.-L.-F.), fabric. de soieries à Lyon. — Puaux (F.-A.-F.), administrat. de l'entrepôt d'Ivry à Paris. — De Redon de Colombier, exploitant des mines de zinc en Algérie à Paris. — Romain (A.-A.), fabric. de jouets à Paris. — Rouhier (J.), négoc. à Port-Louis (Ile Maurice). — Rouquette (L.-S.), négoc. en vins à Fons (Gard). — Rousseau (A.-G.), fabric. de chemises en gros à Paris. — Roussel (H.-V.-E.-M.-J.), agent des aciéries de Longwy à Charleville. — Rozis (A.), chargé de missions. — Ruat (L.-G.), présid. de la chambre de commerce d'Avignon. — Ruel (P.-L.-F.), administrat. des anciens établiss. Berthier frères à Villefranche (Rhône). — Sénepart (G.-A.-T.), entrepren. de trav. publics à Mouy (Oise). — Soubrier (F.-E.), fabric. de meubles à Paris. — Taris (P.), courtier en marchandises à Bordeaux. — Terquem (E.), négoc. commiss. à Paris. — Theis (E.-C.), de la maison Ollivier et Cie de Paris à Changal. — Troump (E.), ancien archit. du gouvern. hellénique à Marseille. — Turbat (M.-E.), horticult. à Orléans. — Vacher (J.-A.), fabric. de dentelles au Puy. — Vasse (A.-C.-L.), chef du service des exportations à la manufacture Bloch et Behr (confections) à Paris. — Vavasseur (L.-M.), négoc. en beurre, œufs et fromages à Paris. — Viterbo (J.-G.-A.-V.), directeur de l'*Annuaire général et international de la mode à Paris*. — Weill (P.), de la maison Benedictus, Weill et Cie de Lyon à New-York. — Weill (Jacques dit James), fabricant de maroquin. à Paris. — Wallach (C.-E.), fabricant de plumes pour parures à Paris. — Weis (E.-S.), importat. de cotons bruts à Lille — Wolff (E.-B.), exportat. de bouchons de liège à Paris.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Maroc. — M. le *capit.* Poulet, du 2e tirailleurs, est désig. pour être employé à la police marocaine.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Tonkin. — MM. les *lieut.* Prodeau, Maréchal, Beaumont et le *sous-lieut.* Guionie sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *chef de bat.* Garnier est nommé command. du cercle de Trarza en Mauritanie ;

MM. le *capit.* Boissonnas et le *lieut.* Leturcq sont désig. pour la Guinée ;

M. le *capit.* Celler est placé à Dakar ;

MM. les *lieut.* Gondalma et Ronjat sont désig. pour le territoire du Niger.

Congo. — MM. le *chef de bat.* Julien ; le *capit.* Gautier ; les *lieut.* Brulé et Raymond sont placés au bataill. du Tchad ;

M. le *lieut.* Braun est affecté au bataill. du Gabon ;
M. le *lieut.* Gateau est désig. pour le bataill. de l'Oubanghi ;
M. le *capit.* Prokos est désig. pour le Congo.

Madagascar. — MM. le *lieut.-col.* Brun ; le *capit.* Desloup et les *lieut.* Foulon et Boyer sont désig. pour le 13e rég. ;
MM. les *capit.* Lambla et Régnier et le *lieut.* Brousseau sont placés au bataill. de l'Emyrne ;
MM. les *lieut.* Valenducq et Rayet sont affectés au 1er malgaches ;
MM. le *chef de bat.* Giorgio et le *capit.* Augère sont désig. pour le 2e malgaches ;
MM. les *capit.* Bieau et Bélanger et le *lieut.* Ranc sont placés au 3e malgaches;
MM. les *lieut.* Lanoë et Maury sont affectés au 3e sénégalais ;
M. le *capit.* Braud est désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Afrique Occidentale. — MM. le *sous-intendant de* 3e *cl.* Delonca et les *attachés de* 1re *cl.* Crane et Richard sont placés à Dakar.

Congo. — M. l'*adjoint* Castaing est désig. pour le Congo.

Madagascar. — M. le *sous-intend. de* 2e *cl.* André est désig. pour Madagascar;
M. le *sous-intendant de* 2e *cl.* Even est placé à Tananarive ;
M. l'*adjoint* Jouanne est affecté à Majunga.

Officiers d'administration.

Chine. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Marie-Nelly est désig. pour Tien-tsin.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin.* 1re *cl.* Coucoulle est désig. pour Hanoï;
M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Capdeville est placé à Haïphong ;
M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Jestin est affecté à Dap-cau.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Larrieu est placé à Dakar.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Foutrein et Bresson sont placés au 4e sénégalais ;
M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Cavasse est désig. pour Thiès.

Madagascar. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Mainguy est placé à Tamatave;
M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Houillon est affecté à Fianarantsoa ;
M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Pinet est désig. pour Moramanga;
MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Crenn et Rigaud sont placés à Tananarive ;
M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Levet est placé à Bénénitra;
M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Thélème est désig. pour Mananjary;
M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Jauneau est placé à Maevatanana;
M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Collomb est affecté à Maintsirano ;
M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Léger est désig. pour Antsirabé.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Lherminier est affecté au bataill. d'infant. coloniale;
M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Pistre est placé à La Foa ;
M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Pénaud est désig. pour l'île des Pins;
M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Cozanet est affecté aux Nouvelles-Hébrides.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Attachés militaires. — M. le *capit. de frég.* Nouette d'Andrezel est nommé attaché naval à l'ambassade de Berlin.

Cochinchine. — M. l'*enseig. de vaiss.* Bonérandi est désig. pour l'*Esturgeon.*

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frég.* Pelletier Doisy est désig. pour le *Bruix;*
M. le *lieut. de vaiss.* Mars est désig. pour le *Lynx ;*
M. le *lieut. de vaiss.* de Laurens-Castelet est désig. pour le *Redoutable;*
M. l'*enseig. de vaiss.* Houette est désig. pour la 2e flottille des mers de Chine ;
MM. les *aspirants de* 1re *cl.* d'Harcourt, Balazuc, Sagnier, Latham, Garnier, Gérard et Chomereau-Lamotte sont désig. pour l'Extrême-Orient ;

Atlantique. — MM. les *aspirants de* 1re *cl.* Touzé, Thépot, Ebstein, Aicardi, Verny, Michelier, Delorme et Bouygues sont désig. pour le *Kléber;*

MM. les *aspirants de 1re cl.* Prigent, Uchard, Maisonneuve, Barbier et Le Voyer sont désig. pour le *D'Estrées*.

Océan Indien. — M. l'*enseig. de vaiss.* Delaunay est désig. pour la flottille de l'Océan Indien.

Pacifique. — M. le *lieut. de vaiss.* Foillard et MM. les *aspirants de 1re cl.*, Goudot, Jardel, Gautier et Sales sont désig. pour la division du Pacifique.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Traité de droit public international, par A. MÉRIGNHAC, professeur à l'Université de Toulouse; tome II, 1907, 801 pages, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence.

Nous avons parlé en son temps de l'apparition du tome Ier de cet important ouvrage du savant professeur de droit international. Le tome II est consacré au droit de la paix et nos lecteurs y goûteront surtout les chapitres, pleins de faits, comme ceux consacrés au régime de la garantie internationale, qui touche de si près aux plus importantes questions de politique étrangère, au régime des divers protectorats, etc... Les questions internationales d'ordre administratif ou économique, comme tout ce qui regarde les agents diplomatiques, les consuls, les fleuves internationaux, les traités de commerce (chapitre un peu bref), les unions économiques internationales y sont fort bien étudiées : on s'y reportera avec profit. Une bibliographie ample est jointe à la plupart des questions. C'est un livre de bibliothèque précieux à consulter.

GABRIEL LOUIS-JARAY.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

L'Ecole prussienne en Pologne (1906-1907). Documents publiés par l'agence polonaise de presse. Une broch. in-8° raisin de 55 pages. Paris, 1907.

La Concurrence sur mer dans le trafic des passagers, par J. CHARLES, S. J. Une broch. in-8° de 48 pages. Anvers, imprimerie Van Nyhn, 1907.

The State in constitutional and international Law, by ROBERT TREAT CRANE. Un vol. in-8° de 80 pages. The Johns Hopkins Press, Baltimore, 1907.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*août* 1907). L'intervention franco-espagnole au Maroc et les événements de Casablanca. — AUG. TERRIER : L'oasis de Bilma et les oasis environnantes.

Fédération des industriels et des commerçants français (*août* 1907). P. DE ROUSIERS : Notes sur l'autonomie des ports. — M. HAMELET : Les atteintes à la liberté du travail.

La Ligue maritime (*août* 1907). FAYOLLE : Le capitaine Mahan et la guerre industrielle. — BENOIST : Une page d'histoire J. de Liniers.

La Quinzaine coloniale (10 *août* 1907). Le commerce des colonies françaises en 1906.

La Réforme économique (23 *août* 1907). J. DOMERGUE : La revision de notre tarif douanier. — P. SINGENY : Les relations commerciales avec les Etats-Unis.

Revue coloniale (*juillet* 1907). Colonel DIGUET : Le rôle de la France en Indo-Chine. — VAUCHELET : Les Caraïbes.

Revue canadienne (*août* 1907). J. ERNEST CYR : La colonisation canadienne française dans l'Ouest.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

BULLETIN FINANCIER

L'allure de la Bourse qui avait été franchement mauvaise pendant presque tout le mois d'août s'est tout à coup améliorée dans la dernière semaine. La principale cause de ce brusque revirement réside dans l'impression favorable produite par les dernières entrevues diplomatiques et par les commentaires auxquels celles-ci ont donné lieu. Le monde financier a compris, en effet, que l'accord qui règne en ce moment entre les puissances européennes, est de nature à faciliter singulièrement la tâche de la France au Maroc. C'est là un point de vue qui ne pouvait laisser la Bourse indifférente.

D'autre part, la situation monétaire, qui avait paru un moment très menaçante, s'est sensiblement améliorée. Le secrétaire du Trésor des Etats-Unis a décidé, en effet, de venir en aide au marché américain en déposant dans les banques une partie du numéraire détenu dans les caisses du Trésor. On estime que le Trésor américain détient actuellement près de 90 millions de dollars. Le secrétaire du Trésor pourrait donc mettre facilement à la disposition du marché une cinquantaine de millions de dollars, ce qui faciliterait considérablement les règlements nécessités à l'automne par les récoltes. La décision du Trésor américain a produit un véritable soulagement à Londres où l'on n'envisageait pas sans appréhension la réapparition des demandes d'or pour l'Amérique. Il est possible que la fin de l'année soit marquée par un renchérissement de l'argent, mais il est certain que, grâce aux mesures de précaution prises de tous côtés, la tension ne prendra pas l'acuité que l'on avait crainte il y a quelques semaines.

Après avoir subi un fléchissement très sensible, la Rente française s'est vivement relevée sous l'influence des meilleures impressions relatives à la situation politique européenne. Le 3 0/0 a regagné le cours de 94.75.

Tous les fonds d'Etat étrangers ont également fait des progrès sensibles.

L'Extérieure espagnole et le Turc notamment se sont rapidement relevés, l'Extérieure à 91, le Turc à 94.15.

Les Fonds Russes ont accentué leur fermeté. Le Consolidé s'inscrit à 73.80, le 5 0/0 1906 à 87.40.

Le Brésil 4 0/0 s'est relevé à 80.50.

Les Etablissements de crédit ont profité de l'amélioration générale. La Banque de Paris a repris à 1.428; le Crédit Lyonnais à 1.174, le Comptoir d'Escompte à 680, la Société Générale à 662.

Les Chemins de fer français sont très fermes. Le Nord s'inscrit à 1.751, le Lyon à 1.345, l'Orléans à 1.353.

Les Chemins de fer espagnols, toujours très agités, ont subi l'influence de la dernière aggravation du change espagnol. Le Nord-Espagne a faibli à 258, le Saragosse à 357.

Le Suez reste remarquablement ferme à 4.485, soutenu par la progression des recettes du canal.

Parmi les valeurs de traction, le Thomson-Houston reste lourde à 574, le Métropolitain reste à 502.

Les Valeurs de cuivre continuent à suivre les fluctuations des cours du métal. Le Rio-Tinto, encore très agité, se retrouve aux environs de 1.900, malgré les bruits défavorables que l'on fait courir. Certains journaux anglais parlent d'un incendie qui aurait éclaté dans une partie de la mine; d'autre part, on ajoute que la sécheresse qui règne en Espagne aurait pour effet de réduire de près d'un tiers la production. Mais la Bourse ne paraît pas prendre au sérieux ces rumeurs d'allure tendancieuse, et qui auraient besoin d'être confirmées ou démenties.

Les Mines du Transvaal restent calmes et presque entièrement délaissées.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

France, Algérie, Tunisie et Colonies. . . .	15 fr.	8 fr.
Étranger et Union postale.	20 fr.	12 fr.

Prix de la livraison { France et Colonies. . . 0 fr. 75 c.
Étranger . . . . . 1 fr. »

COLLECTIONS DE LA REVUE

Nous ne disposons plus que d'un nombre fort restreint de collections complètes de la Revue qu'on peut se procurer aux conditions suivantes :

Année 1897.	50 francs
» 1898.	50 »
» 1899.	40 »
» 1900.	30 »
» 1901.	25 »
» 1902 et suivantes, chacune. . .	20 »

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, en France et à l'Etranger.

Tout changement d'adresse doit être accompagné de 0 fr. 50

Adresser tout ce qui concerne les abonnements, demandes de numéros, envois de fonds, etc., à l'Administrateur, 19, *rue Cassette, Paris,* VIe.

PRIME A NOS ABONNÉS

L'administration de la Revue se charge, à titre gracieux de tous les achats et expéditions de livres, cartes géographiques pour ses abonnés de province, des colonies et de l'étranger : s'adresser directement à l'administrateur de la Revue, **21, RUE CASSETTE,** Paris, VIe

CHEMINS DE FER DU MIDI

VOYAGES CIRCULAIRES A PRIX RÉDUITS

EN PROVENCE ET AUX PYRÉNÉES

Prix : 1er, 2e et 3e parcours, 68 fr. en 1re classe ; 51 fr. en 2e classe. 4e, 5e, 6e et 7e parcours, 91 fr. en 1re class e ; 68 fr. en 2e classe. 8e parcours, 114 fr. en 1re classe ; 87 fr. en 2e classe.

Le 8e parcours peut, au moyen de billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits de ou pour Marseille, s'étendre de Marseille sur le littoral jusqu'à Hyères, Cannes, Nice ou Menton, etc., au choix du voyageur.

Durée : 20 jours pour les sept premiers parcours et 25 jours pour le huitième.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Enregistrement de bagages par les bureaux-succursales de la Compagnie.

Les voyageurs munis de leurs billets de parcours peuvent faire enregistrer leurs bagages dans les bureaux-succursales de la Compagnie : 88, rue Saint-Lazare; 6, rue Sainte-Anne et 45, rue de Rennes qui se chargent de leur transport à la gare de Paris moyennant la perception de 0 fr. 25 pour un colis, 0 fr. 40 pour deux colis et 0 fr. 10 pour chaque colis en sus.

Les bagages doivent être remis dans ces bureaux une demi-heure avant l'heure fixée pour leur transport du bureau-succursale à la gare. Cette heure est indiquée pour les divers trains du matin et du soir, par des affiches apposées dans chacun de ces bureaux.

Les bureaux-succursales sont ouverts de 8 heures du matin à 8 heures du soir, sauf les dimanches et jours de fête où ils sont fermés à partir de midi.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

I. — De Paris sur les côtes du Sud de l'Angleterre.

L'ILE DE WIGHT ET LONDRES

Billets valables pendant 60 jours, délivrés toute l'année Viâ Dieppe et Newhaven.

ITINÉRAIRE. — Paris, Rouen, Dieppe, Newhaven, Hastings, Londres, Portsmouth — Harbour, Ryde, Portsmouth, Newhaven, Dieppe, Rouen, Paris.

1re classe, 111 fr. 50 ; 2e classe, 76 fr. 90.

Ces billets permettent de visiter Hastings, Saint-Léonards, Eastbourne, Brighton, Worthing, Littlehampton, Bognor, Portsmouth, l'Ile de Wight et les villes les plus importantes de la côte anglaise situées entre Hastings et l'Ile de Wight.— Le voyage peut être effectué par Hastings-Londres-Portsmouth-Ryde-Portsmouth ou inversement.

II. — Billets d'aller et retour valables pendant 14 jours.

Délivrés à l'occasion des grandes fêtes.

1° — DE PARIS A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe, 49 fr. 05 ; 2e classe, 37 fr. 80 ; 3e classe 32 fr. 50.

2° — DE ROUEN A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe, 44 francs ; 2e classe 34 francs ; 3e classe, 29 fr. 50.

3° — DE DIEPPE A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe 40 francs ; 2e classe, 31 fr. 25 ; 3e classe, 25 francs.

III. — Billets d'aller et retour valables du vendredi au mardi.

§ 2. — Délivrés toute l'année.

1° — DE DIEPPE A NEWHAVEN ET VICE VERSA.

1re classe, 30 francs ; 2e classe, 22 fr. 50 ; 3e classe, 16 fr. 25.

2° — DE DIEPPE A LONDRES.

Ou toute autre gare de la Compagnie de Brigthon (Newhaven excepté) et vice versa.

1re classe, 37 fr. 50 ; 2e classe, 27 fr. 50 ; 3e classe, 20 francs.

CHEMINS DE FER DU NORD

Enlèvement des bagages à domicile.

Pendant la saison balnéaire de 1907, les baigneurs se rendant dans l'une des plages du Tréport-Mers, Eu, Saint-Valery-sur-Somme, Cayeux, Le Crotoy, Berck-Plage, Paris-Plage, Boulogne, Wimille-Wimereux et Dunkerque (Malo-les-Bains) pourront faire enlever à l'avance leurs bagages par la Compagnie du Nord la veille de leur départ dans la soirée.

La Compagnie fait ce service *gratuitement* les 27, 28 et 29 juin, 11, 12, 13, 14, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 juillet, 1er, 2, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 août; aux autres dates des mois de juillet et août, elle effectue ce service moyennant une rémunération très modique.

Pour plus amples détails, consulter l'avis mis en distribution à la gare de Paris-Nord et dans les 14 bureaux de ville de la Compagnie à Paris, et dont un exemplaire sera envoyé à toute personne qui en fera la demande par lettre ou par téléphone (404-96).

CHEMINS DE FER DU NORD

Carnets de voyages circulaires à prix réduits en France et à l'étranger avec itinéraire tracé au gré des voyageurs

La Compagnie du Nord délivre toute l'année des Livrets à coupons à prix réduits permettant aux intéressés d'effectuer à leur gré un voyage empruntant à la fois les réseaux français métropolitains, algériens et tunisiens, les lignes de chemins de fer et les voies navigables des pays européens désignés ci-après : Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg, Autriche-Hongrie, Roumanie, Bosnie, Bulgarie, Serbie, Roumélie, Turquie, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Italie, Danemark, Suède, Norwége et Finlande.

Les conditions principales d'émission de ces livrets sont les suivantes :

L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ initial. Il peut affecter la forme d'un voyage circulaire ou celle d'un aller et retour.

Le parcours à effectuer sur les réseaux ou par les voies navigables des pays indiqués ci-dessus (France et Etranger) ne peut être inférieur à 600 kilomètres. La durée de validité des livrets est de 45 jours lorsque le parcours ne dépasse pas 2.000 kilomètres : elle est de 60 jours pour les parcours de 2.000 à 3.000 kilomètres, et de 90 jours au-dessus de 3.000 kilomètres.

Dans aucun cas la durée de validité ne peut être prolongée ni l'itinéraire modifié.

Les enfants âgés de moins de 4 ans sont transportés gratuitement s'ils n'occupent pas une place distincte : au-dessus de 4 ans jusqu'à 10 ans, ils bénéficient d'une réduction de moitié.

Il n'est accordé aucune gratuité pour le transport des bagages enregistrés.

Aucune réduction sur le prix de ces livrets n'est accordé pour les voyages effectués en groupe ou les voyages de famille.

Ces livrets doivent être demandés à l'avance sur des formulaires *ad hoc* et au moyen de cartes, tarifs et documents tenus à la disposition des intéressés dans toutes les gares et stations françaises ou étrangères faisant partie des pays européens désignés ci-dessus.

Ces demandes doivent comporter la liste exacte des villes à visiter et l'indication des itinéraires choisis.

Il est exigé des voyageurs, au moment de la demande, le dépôt d'une provision de 3 francs par livret. Cette somme est déduite du prix lorsque le voyageur prend possession de ce livret.

Pour déterminer l'itinéraire de son voyage, il est recommandé au voyageur de consulter, au préalable, les Indicateurs des chemins de fer et des lignes de navigation. Ces documents seuls donnent, en effet, exactement les renseignements qu'il est important de connaître (correspondances les plus rapides, voitures directes, voitures-lits ou wagons-restaurants, train à intercirculation). — En raison des communications plus rapides qui peuvent exister par des itinéraires détournés, la route kilométriquement la plus courte n'est pas toujours, en effet, la plus avantageuse.

Chemins de fer d'Orléans

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances.

Il est délivré, à partir du 1er juillet jusqu'au 1er octobre, aux familles d'au moins trois personnes, au départ de toute gare du réseau pour toute autre gare du réseau distante l'un l'autre d'au moins 125 kilomètres, des billets d'aller et retour de famille en 1re, 2e et 3e cl., valables indistinctement jusqu'au 1er novembre (nuit du 1er au 2 novembre).

Pour les trois premières personnes : prix des billets d'aller et retour ordinaires ; pour la troisième personne et suivantes, réduction variant de 50 à 75 %, avec faculté pour les membres de la famille au-dessus de trois personnes d'effectuer isolément leur voyage d'aller et retour.

En outre, il peut être délivré au chef de famille, en même temps que son billet, une carte d'identité lui permettant de voyager isolément à demi tarif entre le lieu de départ et le lieu de villégiature.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux gares et bureaux succursales de la Compagnie.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage Circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, valables 30 jours (délivrés toute l'année)

1re classe, 65 francs — 2e classe, 50 francs

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

(1) Il est délivré peur l'extention de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol et retour de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits.

Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans, située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classes comportant une réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

Le billet d'aller, pour rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du Voyage Circulaire et au moins 4 jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

Facultés données aux voyageurs pour se rendre sur l'une des plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans.

1° *Billets d'aller et retour individuels.* Ces billets de toutes classes, valables 33 jours, avec facultés de prolongation moyennant supplément, sont délivrés du jeudi, qui précède la fête des Rameaux au 31 octobre à toutes les stations du réseau d'Orléans pour les stations suivantes :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-Labbé, Douarnenez et Châteaulin.

Réduction de 20 à 40 % suivant la classe et le parcours.

2° *Billets d'aller et retour collectifs de famille pour les stations balnéaires* délivrés du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 1er octobre inclus, à toutes les stations du réseau pour les stations ci-dessus, distantes d'au moins 60 kilomètres de la gare de départ et aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble.

Validité deux mois avec faculté de prolongation.

Réduction 20 à 50 % suivant le nombre de personnes.

Faculté pour le chef de famille de revenir seul à son point de départ et de voyager isolément à prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

3° *Billets d'aller et retour collectifs de famille de grandes vacances* délivrés à dater du 1er juillet au départ des gares distantes d'au moins 125 kilomètres, et valables sans supplément, jusqu'au 1er novembre inclus.

Réduction des aller et retour ordinaires pour les trois premières personnes de 50 % pour la quatrième, et de 75 % pour la cinquième et les suivantes, sans que, toutefois, la réduction par personne puisse excéder 50 %.

Faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Mêmes facultés que ci-dessus pour le chef de famille.

Voyage collectif nécessaire pour trois personnes seulement.

DENTIFRICES

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
des RR. PP.

BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de SOULAC

A. SÉGUIN, BORDEAUX

MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS

Exposition Universelle Paris 1900

MODÈLE du FLACON

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNEREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS. — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRERES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Banlieue de Paris

Grâce à la mise en service récente de deux nouvelles voies entre Villeneuve-Saint-Georges et Brunoy, la Cie P.-L.-M. se trouve maintenant à même d'apporter d'importantes améliorations à son service de Banlieue.

Ces améliorations, mises en vigueur dès le 1er Mai, seront certainement fort appréciées.

C'est dans la Banlieue desservie par cette Compagnie que se trouvent les charmantes localités de l'Yerres et la forêt de Sénart ; les rives de la Haute-Seine (Le Coudray, Seine-Port, etc...) Melun et ses environ (château de Vaux-le-Vicomte, abbaye de Dammarie-les-Lys) ; le palais de Fontainebleau et sa forêt, une des merveilles de la France.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

11me Année. — N° 254 — 16 Septembre 1907

OCT 1 1907 LIBRARY

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

Robert de Caix..... L'affaire du Maroc..... 345

Le Myre de Vilers..... Axiomes et lieux communs coloniaux..... 351

François Bernard..... L'Évolution des Indigènes en Tunisie..... 359

Jacques Dorobantz..... Bulgarie et Bulgares. Les Japonais des Balkans.. 369

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Les affaires du Maroc. — *Les opérations autour de Casablanca. Le sultan Abd-el-Azis et Moulaï Hafid. La question des indemnités. Mémorandum français sur la police franco-espagnole dans les ports, et réponse allemande. La coopération franco-espagnole...* 379

Renseignements politiques. — France. *Le budget de la marine pour* 1908; *les constructions neuves.* — Allemagne. *Le discours de Guillaume II à Munster.* — Angleterre. — *Clôture de la session parlementaire; le discours du trône. La convention anglo-russe.* — Perse. *Assassinat du grand vizir. Le nouveau ministère.* — Indo-Chine. *Le nouveau roi de l'Annam.* — Algérie. *Le règlement du budget de* 1906. — Afrique occidentale. — *La situation politique du Haut-Sénégal*... 393

Renseignements économiques. — *Le commerce de l'Autriche-Hongrie avec les pays étrangers en* 1906. — *Développement de la Pologne russe.* — *Commerce de Mong-tzé en* 1906. 402

Nominations officielles..... 404

Bibliographie. — Livres et Revues..... 407

CARTES ET GRAVURES

Le Maroc maritime et la région de Casablanca..... 381

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — *Téléph.* 732.84.

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale 20 francs

La Livraison : *France :* 0,75 *Etranger :* 1 fr.

Au COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE, 19-21, rue Cassette, PARIS

Guides Madrolle

TONKIN DU SUD, HANOI..... **10 francs**

Un travail historique, anthropologique, et sociologique du peuple anamite précède les itinéraires. Le voyageur aura tous les renseignements pour visiter en détail la belle capitale moderne, **Hanoï**, la ville industrielle de **Namdinh**, les cités anciennes de **Ko-Loa**, de **Thang-Long**, de **Hoa-Lu**, et excursionner dans les jolis sites de **Da-Phuk**, de **Bavi**, de **Chiné**, de la **Rivière Noire** et du **Thanh-Hoa**.

CHINE DU SUD, PORTS DU JAPON..... ..... **12 francs**

Le Touriste trouvera les indications nécessaires pour visiter les pays de l'**Extrême-Orient**, et pour pénétrer en Chine par le **Si-Kiang**, ou par le **Fleuve Bleu** — HONG-KONG, CANTON, MACAO, CHANG-HAÏ, HAN-KÉOU.

CHINE DU NORD, CORÉE, LE TRANSSIBÉRIEN..... **12 francs**

Le Guide prend le voyageur à **Chang-Haï** et lui fait parcourir toutes les excursions autour de **Pékin** et celles de la **Chine septentrionale** et **occidentale**; il le conduit jusqu'en Europe, à travers la **Mandchourie**, la **Sibérie**, la **Russie** et l'**Allemagne**. — **Tien-Tsin**, **Pékin**, **Séoul**, **Moscou**, **Varsovie**, **Berlin**.

INDO-CHINE, HARAR, INDES, CEYLAN, SIAM, CHINE MÉRIDIONALE. **18 francs**

Le Guide décrit chaque escale de l'itinéraire **Marseille** à **Canton**; le passager désireux d'étendre le cercle de ses excursions pourra gravir les hauteurs de l'**Ethiopie**, visiter les temples somptueux de l'**Inde méridionale**, aller dans les sanatoria de **Ceylan**, parcourir les villes mortes du **Siam**, étudier les ruines grandioses laissées par la civilisation khmer, remonter le **Fleuve Rouge** jusqu'en **Chine** et séjourner à **Canton**.

MONOGRAPHIES : Rudiments de la langue Chinoise, 2 fr. 50. — La Corée, 3 fr. — Les voyageurs Chinois, 1 fr. — L'Art chez les Chinois, 1 fr. — L'Histoire de la Chine, 1 fr. — Sud de la Chine, 3 fr. — Nord de la Chine, 3 fr. — Le Sud du Yun-nan, 2 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de ville de Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, des billets demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point d'entrée en Espagne et Cerbère-Port-Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec les carnets de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire tracé au gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu soit par le même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points à l'aller et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

A dater du 1er janvier 1907 l'Administration de la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, reçoit elle-même et sans intermédiaire les insertions relatives à la publicité commerciale, industrielle et financière.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'AFFAIRE DU MAROC

L'affaire du Maroc, pour ainsi dire assoupie depuis la solution apparente et provisoire d'Algésiras, a été de nouveau mise au premier plan par une explosion indigène. Mais, comme il était fatal, l'intérêt qu'elle inspire, du moins à ceux qui voient plus loin que les faits quotidiens de la guerilla de Casablanca, s'est bien vite reporté pour une bonne part sur le côté international de la question. Les événements peuvent et doivent même, selon tous les précédents, traîner en longueur au Maroc. La situation ne s'est pas détendue ni aggravée devant Casablanca. Il devient seulement évident que, sans être capables de faire un effort d'ensemble, de pieux guerriers, quelque peu pillards, tout au moins en espérance, viennent d'un peu partout se relayer pour faire parler la poudre dans la banlieue du port que nous occupons, et qui tend à prendre, par ce siège inefficace mais éternel, une fâcheuse ressemblance avec certains présides du Rif. D'autre part, il n'appert pas des faits que la rébellion de Moulaï Hafid doive être un événement plus rapidement décisif que les autres mouvements marocains. Ce candidat de la défense musulmane, presque de la guerre sainte, parle dans diverses proclamations de cette guerre, mais ne fait pas mine de la commencer; il n'a d'ailleurs pas encore rallié tout le Sud autour de lui. Ce représentant de la réaction contre Moulaï Abd el Aziz, le sultan chrétien, n'est sans doute pas sur le point de mettre en marche, sur Fez, la mehalla qui lui permettra de détrôner son frère. Au contraire, le Makhzen de ce dernier donne encore les marques d'une vitalité sur laquelle on ne comptait plus. Sans que nous nous soyons décidé à lui donner de l'argent, c'est-à-dire à tous les égards du nerf, il a réussi à compromettre dans sa cause, par des déclarations de fidélité, les oulemas de Fez, et à se mettre en route pour Rabat,

au point de passage nécessaire entre le Maroc du Nord et le Maroc du Sud. L'ensemble de la situation confirme donc ce que nous disions il y a quinze jours de la nécessité d'une politique indigène, au delà du canon des ports, et la résistance inattendue de Moulaï Abd el Aziz justifie ce que nous disions du point d'application qu'il conviendrait de donner à cette politique. Mais, si nous ne nous décidons pas à l'adopter, si nous n'en voulons pas les sacrifices, et surtout, pour préciser, les avances pécuniaires, nous nous exposons à jouer notre rôle local, coûteux, indéfini et inefficace dans l'anarchie chronique du Maroc, à moins qu'un événement décisif, survenant malgré tout dans l'intérieur, ne nous invite à nous rembarquer, sans que l'occasion nous ait servi à reprendre dans l'affaire marocaine un pied un peu plus ferme que celui que nous ont laissé notre défaillance de 1905 et la Conférence d'Algésiras.

***

Mais l'intensité de notre action au Maroc a nécessairement une limite, tout au moins une mesure nécessaire, dans les chances de paiement que nous laissent les conditions internationales de la question auxquelles nous devons maintenant revenir. Ces conditions, nous pouvons grandement les modifier, en bien ou en mal, par notre attitude; mais, de leur côté, elles peuvent, par l'impression qu'elles feront sur ce pays, influencer cette même attitude. Il est donc nécessaire, au début d'une affaire que nous devrons, sans aucun doute, suivre longtemps, de nous demander comment elles se présentent.

L'Acte d'Algésiras est la forme qu'a revêtue l'hypothèque que l'Allemagne a voulu prendre sur notre politique marocaine, dans l'espoir de l'échanger plus ou moins nettement contre une hypothèque sur l'ensemble de notre politique. Cette forme a été relativement bénigne, si l'on se rappelle quel sens absolu avait d'abord pour la diplomatie allemande à Algésiras sa formule favorite du « pied d'égalité ». Malgré l'Allemagne, nous avons obtenu, avec l'Espagne, un mandat de police, et sous la poussée des faits plus forts que le cadre irréel bâti à Algésiras, nous sommes appelés à le remplir dans une forme et avec un personnel beaucoup moins marocains que ne l'avait voulu l'Acte du 7 avril 1906. On peut presque dire que l'Allemagne a été débordée par les exigences évidentes d'une situation brutale, d'autant plus embarrassante moralement pour elle que ses encouragements, grossièrement interprétés par les Marocains, avaient plus clairement contribué à la créer. Mais néanmoins l'Acte d'Algé-

siras, s'il subsiste avec son mandat, subsiste aussi, sinon avec ses limitations exactes qui ont éclaté au premier contact des réalités marocaines, du moins aussi avec sa possibilité pour les puissances de discuter notre action. Il constitue, pour ce faire, un titre international ou plus exactement allemand, puisque, en dépit des gestes bénisseurs de la diplomatie impériale, international veut dire Allemand au Maroc, depuis nos accords avec l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie. Le gouvernement de Berlin, obligé, pour ne pas se faire proclamer le protecteur déclaré de l'anarchie marocaine, de nous laisser agir à Casablanca, ne se dessaisit cependant pas de ce titre. Ses officieux nous rappellent à chaque instant que c'est en vertu de l'Acte d'Algésiras que nous sommes autorisés à prendre des mesures de police dans les ports marocains. Le ton de protecteur, de magister qui veut bien être indulgent, mais qui peut cesser de l'être, de sa réponse à la note par laquelle la France l'a informé, comme les autres signataires d'Algésiras, de la nécessité où elle se trouve, ainsi que l'Espagne, de créer d'abord la police des ports avec des éléments marocains, est venu encore tout récemment nous rappeler les éléments de cette situation.

On sait comment l'affaire a été rappelée, tout au moins d'une manière juridique, sur le terrain international. La France et l'Espagne — cette dernière paraissant aller bien mollement à la remorque — ont compris que les puissances mandataires de l'Europe pour l'organisation de la police ne pouvaient laisser indéfiniment les Européens des huit ports ouverts dans l'alternative de s'embarquer ou de courir à tout instant le risque d'un massacre. Il fallait donc créer, sans attendre plus longtemps, une police qui ne saurait, vu les circonstances et sans doute les réalités normales du Maroc, être exactement celle de l'Acte d'Algésiras. Pour qu'on ne l'accusât pas d'avoir volontairement outrepassé ce dernier, notre diplomatie, avec le respect le plus pointilleux de la procédure, a invité le Makhzen de Moulaï Abd el Aziz à donner à la France et à l'Espagne le concours prévu pour l'organisation de la police et en particulier l'assurance que les officiers instructeurs seraient en sécurité dans leurs ports respectifs. Comme cela était prévu, Si Mohammed el Guebbas a répondu qu'il ne pouvait donner cette assurance, et il a même laissé entendre, sous les fleurs de son style oriental, que les meilleures recrues marocaines seraient bien capables de massacrer leurs officiers européens. C'était reconnaître qu'il fallait constituer d'abord la police avec des éléments étrangers. Le gouvernement français en a informé les puissances, et comme les réponses de toutes, sauf une, étant connues

d'avance, ne présentaient aucun intérêt, la curiosité s'est concentrée sur celle de l'Allemagne.

Elle est venue, comme nous le disons plus haut, dans des termes qui montrent bien que le gouvernement de Berlin entend réserver l'avenir et ne pas se dessaisir du bâton marocain qu'il s'est taillé pour nous battre quand le bâton égyptien du prince de Bismarck lui est tombé des mains. D'après l'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord*, qui, dit-on, a presque exactement reproduit la réponse allemande, cette dernière ne manquait pas de déclarer que le gouvernement de Berlin concluait de la note remise par M. Cambon : « que les mesures « prévues seront d'un caractère provisoire et ne toucheront en « rien aux dispositions de l'Acte d'Algésiras ». On avait donc bien soin de joindre à l'acquiescement la réserve formelle.

***

Cette réserve est celle de l'hypothèque allemande sur notre action au Maroc. On peut imaginer pour le gouvernement de Berlin bien des manières de s'en servir. Ou bien, si notre politique avisée, résolue, semble devoir nous donner sans trop de frais d'excellents résultats, il essaiera de discuter, de réduire ces derniers en nous ramenant toujours à la lettre de l'Acte d'Algésiras. Ainsi il chercherait à décourager notre action marocaine en nous montrant qu'elle ne peut consister qu'à faire les besognes ingrates sans avoir jamais la faculté de se payer, comme on dit, « sur la bête ». Une politique musulmane allemande comme celle que nous connaissons pourrait même s'efforcer, par une action indigène au Maroc, de rendre plus rude notre action marocaine que la diplomatie allemande s'ingénierait en même temps à rendre aussi décevante que possible. Ce serait une manière de nous fatiguer, et d'autre part, de nous donner l'impression que rien ne peut se faire sans le consentement de l'Allemagne, bref de nous amener à cet état de vasselage diplomatique qui est le but très vraisemblable de la politique allemande dans ses relations avec la France : après la crise de 1905-1906, on peut, en effet, sans monomanie de soupçon, se demander si dans les hautes sphères allemandes on n'espère pas encore trouver quelque jour en France une opinion, une politique et un ambassadeur pour consentir cette sujétion déguisée, que la politique impériale chercha à nous imposer en profitant de la situation internationale qui suivit Moukden.

Un des moyens employés alors contre notre résistance fut le mélange de rudesse et d'amabilité, bref l'incertitude. A cet

égard, la réponse allemande au mémoire par lequel nous informions les puissances de la nécessité d'organiser une police française et espagnole dans les ports du Maroc semble continuer sans beaucoup de changements la série des documents diplomatiques du printemps et de l'été 1905.

***

Cette attitude de l'Allemagne ne saurait certes nous inspirer l'idée de renoncer à agir au Maroc : l'événement diplomatique de la dernière quinzaine ne nous paraît rien devoir changer aux conclusions que nous formulions à cet égard. Il est seulement désirable que notre politique se rende exactement compte des limites au delà desquelles la résistance allemande exposerait nos sacrifices à rester sans résultats, mais ces limites doivent être remplies entièrement en attendant mieux, car ce ne sont pas nos aspirations au Maroc, mais seulement les moyens de les satisfaire qui peuvent être l'objet d'une limitation provisoire. Il nous faut, en tout cas, affirmer dans les faits nos titres à l'avenir, et pour cela, exécuter dans toute la mesure nécessaire le mandat que nous avons demandé à Algésiras. C'est assez dire que l'occupation des ports s'impose plus que jamais, puisque nous venons de notifier aux puissances la nécessité de cette mesure pour organiser la police. Elle doit, en outre, se faire avec des forces suffisantes pour éviter absolument le renouvellement de pillages comme celui qui s'est produit au moment du bombardement de Casablanca, et qui a servi de base à toute la seconde partie de la réponse allemande, insistant pour « que les négociants étrangers n'eussent plus à souf- « frir dans leurs propriétés ». Quant au pillage de Casablanca, il donne lieu à des demandes d'indemnité soutenues avec une sensible aigreur par de nombreux journaux allemands. Or il serait, semble-t-il, tout à fait impolitique de se retrancher, en cette affaire, derrière les responsabilités, si éparses d'ailleurs, du Maroc. Au lieu de laisser aux autres la possibilité de poursuivre eux-mêmes leurs revendications à l'égard de ce pays, il nous faut nous interposer en rachetant les créances qui peuvent, exister contre lui. C'est une avance que font à leur politique dans les pays barbares où elles prétendent être prépondérantes, toutes les puissances qui sont capables d'un peu de prévoyance et de volonté : le procédé est élémentaire. Enfin nous répétons qu'il nous faut une politique indigène autre que celle qui, faute réellement d'exister, se bornerait à une impartialité absolue entre les deux sultans, ne sachant pas se décider à donner un douro ni un appui quel-

conque à celui sur lequel il nous serait le plus commode de nous appuyer. Tout cela — il ne s'agit pas là d'une grande expédition de conquête — peut se faire sans rien risquer de superflu dans les conditions internationales actuelles.

Si l'attitude de l'Allemagne nous déconseille des efforts de conquête, elle nous commande, au contraire, des efforts pour affirmer et consolider notre position. Toutes les oppositions ont une tendance à arrêter les faibles, mais, au contraire, à chercher à composer avec les résolus. Il ne faut pas oublier que l'intérêt de l'affaire dépasse pour nous le Maroc, si important qu'il puisse être par lui-même. Ce n'est pas sans les plus sérieuses conséquences pour son crédit ni pour sa santé morale qu'une nation abdique les rôles auxquels elle a longtemps et fortement prétendu. Pour ce qui est du crédit, il suffit de rappeler les espérances avouées que l'affaire de Fachoda, précédant de si peu l'Entente cordiale, a inspirées à la politique allemande, qui prétendit s'imposer à nous en 1905. Quant à la santé morale, il suffit de dire qu'elle n'est autre chose que la confiance qui naît du sentiment de la volonté et de l'exercice de l'énergie. L'entreprise marocaine est donc pour ceux qui nous observent et pour nous-mêmes, qui ne pouvons manquer de nous juger inconsciemment, une pierre de touche : c'est dire qu'elle mérite un effort même de ceux qui, faute de géographie et d'histoire, sont et restent incapables de comprendre l'intérêt si grave de son côté proprement marocain.

ROBERT DE CAIX.

P. S. — Ces lignes ont été écrites avant l'arrivée de la nouvelle de la destruction du camp marocain de Taddhert. Cet événement qui n'a absolument rien de décisif ni même de très important pour une publication qui vise plus loin que les sensations de l'actualité, ne saurait rien changer aux conclusions que nous formulons plus haut. — R. C.

AXIOMES ET LIEUX COMMUNS COLONIAUX

Dans les cinquante dernières années, notre expansion coloniale a pris un énorme développement ; nous avons successivement incorporé à notre domaine national des territoires dix fois plus vastes que la superficie de la France : Tunisie, Sahara, Soudan, hinterland de la côte occidentale d'Afrique, Congo, côte des Somalis, Comores, Madagascar, Basse-Cochinchine, Cambodge, Annam-Tonkin, Laos, Quang-tcheou-Wan, Nouvelle-Calédonie, îles de la Société. Il faut bien reconnaître que la plupart de ces annexions sont dues à l'initiative individuelle et que le Parlement s'est contenté de ratifier les faits accomplis et de voter les crédits rendus nécessaires par une préparation insuffisante.

L'histoire de ces conquêtes successives n'a pas été écrite, de sorte que nous ignorons les méthodes suivies pour la pacification et l'administration des indigènes ainsi que les résultats obtenus ; nous restons sous un corps de doctrines coloniales. C'eût été au département de combler cette lacune en prenant la direction d'une publication d'ensemble ; mais les ministres, à peu d'exceptions près, fort empruntés en ces matières, manquant d'expérience, ne faisant que passer au Pavillon de Flore, étaient hors d'état de remplir cette tâche. Soit par modestie, soit par crainte de s'exposer à des critiques, soit par respect du secret professionnel, les agents de cette politique active se sont également abstenus. Les uns et les autres furent suppléés par des publicistes, souvent de grand talent, qui, ne disposant pas des documents officiels, se laissaient entraîner à des généralisations fréquemment en contradiction avec la réalité des faits.

Ce sont ces erreurs d'appréciation que nous nous proposons de redresser, sans intervenir toutefois dans les querelles d'écoles et les questions de personnes.

***

Au cours des Congrès coloniaux, il est d'usage d'opposer aux dangers de l'assimilation les avantages du protectorat et d'en disserter longuement. Ce sont là des mots, rien que des mots. Aucun homme politique n'a conçu le projet téméraire d'assimiler à sa propre civilisation un peuple d'une autre race, parlant une autre langue, différant par les mœurs et les institutions sociales.

Quant au protectorat, il ne constitue pas un régime définitif de gouvernement; il n'est qu'un *modus vivendi*, un expédient essentiellement transitoire, permettant au début d'assurer la domination, sans avoir recours à l'administration directe, d'éviter les dépenses considérables et les complications qui en résulteraient. Progressivement le souverain indigène voit ses pouvoirs diminuer et finit par ne plus exercer qu'une autorité nominale, par être médiatisé. Toutes les nations conquérantes ont pratiqué le protectorat: Rome l'exerça sur la Grèce et l'Asie Mineure; la Turquie, sur l'Egypte, la Tunisie, l'Algérie, les Principautés danubiennes; la Chine, sur la Corée, l'Indo-Chine et le Siam; l'Angleterre, sur l'Inde, la Birmanie, les Straits Settlements, l'Afrique du Sud, l'Egypte. La France se constitua par l'incorporation successive des Etats feudataires; l'Empire fédéral allemand n'est autre chose qu'un protectorat prussien sur la Bavière, le Wurtemberg, le grand-duché de Bade, etc., etc. Nous l'exerçons encore, sous des formes diverses, en Tunisie, au Cambodge, en Annam-Tonkin, au Laos, dans les sultanats du Congo; nos colonies de la côte occidentale d'Afrique débutèrent par des traités de vassalité.

En Algérie et en Cochinchine, cette méthode classique de la politique d'expansion ne put être suivie. En raison de l'émigration des familles beylicales et mandarines, nous fûmes obligés de nous charger de l'administration directe de ces deux régions. La tâche, lourde par elle-même, était rendue d'autant plus difficile que nos prédécesseurs ignoraient la langue, la législation, le caractère de leurs administrés; elle ne fut remplie que grâce au courage, au dévouement, à l'habileté des officiers des bureaux arabes et des affaires indigènes. Le pays doit conserver une éternelle gratitude à ces bons ouvriers de la première heure, tout en reconnaissant qu'ils ne possédaient pas les compétences nécessaires pour résoudre les graves questions d'ordre politique, économique et social qui étaient posées par le fait seul de la conquête. Ignorants en matière de droit et d'administration, ils se contentèrent d'appliquer la discipline militaire, sans tenir compte de la séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire dont jouissaient les Arabes et les Annamites depuis des siècles; gênés dans l'exercice de leur autorité dictatoriale par la présence des colons européens, ils les éloignèrent systématiquement des territoires de commandement. Trop longtemps, leurs successeurs civils suivirent ces errements et érigèrent en doctrine des pratiques fâcheuses que l'état de rébellion ne justifiait même plus.

L'assimilation ne fut décrétée qu'aux Antilles, à la Guyane,

à la Réunion, où il était difficile, sinon impossible, d'agir différemment. Au lendemain de l'abolition de l'esclavage, nos pères durent donner une constitution à des troupeaux d'êtres humains d'origine africaine, sans patrie, sans traditions, sans instruction, démoralisés par la servitude, et les législateurs furent fatalement entraînés à placer ces déshérités sous la législation dont jouissaient les blancs et les affranchis. Si des fautes ont été commises, la responsabilité en incombe aux gouvernements antérieurs et aux planteurs, qui n'ont pas su préparer cette réforme inévitable.

***

Aujourd'hui la mode est à la politique d'association des indigènes, qui sert de thème aux discours ministériels. Ce n'est pourtant pas une nouveauté; cette politique a été invariablement suivie dans nos possessions tropicales. Comme l'Européen ne peut se livrer à des travaux manuels au-dessous des trente-sixièmes degrés de latitude Nord et Sud, que son salaire est quatre ou cinq fois plus élevé que dans les régions tempérées, il a fallu avoir recours aux natifs. Nous leur avons confié les emplois d'agent de police, de distributeur des postes, de manipulateur télégraphiste, de commis des différentes administrations, d'interprète, de surveillant des travaux publics, etc., etc. Nous les avons même appelés à faire partie, sous des formes diverses, des assemblées électives qui votent le budget. Sera-t-il possible. dans un temps prochain, d'aller plus loin, de leur confier des fonctions de gouvernement, de justice, de perception, de placer des blancs sous leur autorité? Tout au moins une pareille faveur devrait être réservée à ceux de nos sujets qui ont témoigné d'une inaltérable fidélité à la France et prouvé une capacité professionnelle suffisante.

Les Anglais, dans l'Inde, ont tenté l'expérience, qui ne paraît pas leur avoir réussi.

***

Notre race possède le génie de la synthèse; elle sait, en quelques phrases lapidaires, résumer les questions les plus vastes. Si cette méthode permet aux savants et aux philosophes de préciser leurs idées, elle présente pour le commun des hommes de nombreux inconvénients; ils se contentent d'adopter des formules qui les dispensent de réfléchir, à la vérité des choses, de tenir compte des contingences, de sortir de la routine.

Un des axiomes les plus chers aux néophytes coloniaux est la

conservation intégrale des institutions indigènes. D'une façon générale, nous n'y contredisons pas. Certes, le dominateur a le devoir et l'intérêt de respecter la religion, la constitution de la famille et les mœurs de ses sujets; mais faut-il tolérer l'esclavage, le servage, la grande corvée, les suttées, la répudiation, les assassinats rituels, les châtiments barbares, la torture juridique, l'inégalité devant l'impôt, l'exploitation du pauvre par le puissant, la concussion sous toutes ses formes? Alors l'expansion coloniale ne se comprendrait ni ne se justifierait; elle ne servirait qu'à démoraliser le conquérant associé forcément à ces abus. Elle ne produirait même pas la richesse; en effet, toutes les populations coloniales sont collectivistes, d'ordre féodal en pays musulman, d'ordre communiste — oligarchique en Asie, et personne n'ignore que ces régimes condamnent les nations qui y sont soumises à l'impuissance. Si la Chine, dont la civilisation était déjà avancée dix siècles avant notre ère, n'a pas progressé, elle le doit à son organisation sociale.

Est-ce à dire que nous imposerons à nos sujets une constitution improvisée, que par des déclarations de principes abstraits, à la façon de Jean-Jacques Rousseau, de Joseph II d'Autriche, de l'abbé Sieyès, nous remplacerons brusquement des institutions qui durent depuis des siècles? Chaque jour suffit à sa peine; c'est par des mesures successives, en profitant des circonstances, parfois en les faisant naître, que nous supprimerons les abus et améliorerons le sort des natifs.

La direction d'une pareille entreprise législative appartient au Département, responsable devant les Chambres, qui seul peut connaître les exigences de la politique générale du pays. Elle ne saurait être abandonnée à un gouverneur, si habile soit-il, qui, n'ayant pas de durée, pressé d'accomplir une œuvre grandiose qui établirait sa réputation, s'engagerait dans des aventures et laisserait à son successeur une situation financière compromise; celui-ci, obligé de réparer le passé, prendrait le contre-pied de son prédécesseur. Ce serait un recommencement perpétuel. On gouverne de loin, on administre de près, a dit Napoléon. Malheureusement le Pavillon de Flore ne se montre pas toujours à la hauteur de cette tâche. Le plus souvent son rôle se réduit à celui d'une vaste direction du personnel, dont la principale préoccupation est de donner satisfaction à MM. les députés et sénateurs en plaçant les membres de leur famille et les épaves électorales. Un gouverneur a moins d'autorité sur son personnel qu'un préfet dans son département ou un maire dans sa commune; par contre, il peut engager la guerre de sa propre initiative.

***

Six ou sept législations différentes régissent les douanes dans nos établissements d'outre-mer. En Algérie, c'est le pacte colonial. Les produits de la colonie et ceux de la métropole circulent en franchise entre les deux pays. Nos possessions du Nord de l'Afrique, en profitant des droits protecteurs, écoulent leurs céréales, leur bétail, leurs vins, leurs prineurs qui viennent concurrencer les produits similaires de l'agriculture française.

Pour faciliter l'exportation dans le Sud, des détaxes sont accordées au sucre et au café. Le budget local bénéficie d'une garantie d'intérêts de 23 millions pour les chemins de fer et ne participe pas aux dépenses militaires de 60 millions.

Comme conséquence de l'accord anglo-français, la Tunisie jouit de la liberté douanière, et par décret, le ministre des Finances accorde l'admission en franchise d'une certaine quantité de céréales, de vins, de bétail dont les détaxes représentent environ 20 millions. La Régence reçoit 3 millions de garanties pour les chemins de fer et ne paie pas de contingent militaire.

Le Sénégal et ses anciennes dépendances ne sont pas soumis au tarif général; les cotonnades françaises et les guinées de l'Inde profitant d'une faible réduction de droits d'entrée.

Nos possessions de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, du Congo, sont régies par l'Acte de Berlin qui interdit les taxes différentielles. La Côte d'Ivoire est dégrevée de moitié des droits à l'importation en France pour ses cafés, afin d'en développer la culture. Dans ce groupe d'établissements, les dépenses militaires restent à la charge de la métropole, et le Congo reçoit provisoirement une subvention de 600.000 frances pour le Tchad.

Aux Antilles et à la Réunion, la loi de 1892 fonctionne intégralement; en dédommagement, nos vieilles colonies profitent d'une détaxe de distance à l'entrée des sucres sur le marché métropolitain et du dégrèvement de moitié des droits sur les denrées coloniales. Non seulement elles ne participent pas aux dépenses militaires, mais elles reçoivent une subvention, et la Réunion bénéficie d'une garantie d'intérêts de 3 millions pour le port des Galets et le chemin de fer.

Madagascar, l'Indo-Chine et la Nouvelle-Calédonie sont soumises au tarif général dans toute sa rigueur; en compensation, il leur est accordé une détaxe de moitié sur les denrées coloniales qu'elles produisent en infime quantité. L'Indo-Chine paie un contingent militaire de 13 millions et Madagascar de 150.000 francs.

La Basse-Cochinchine, tout en étant soumise à la loi de 1892, jouit, en vertu de la loi de 1890 sur l'importation des céréales, de la franchise entière pour les riz — 7 francs les 100 kilos — ce qui lui permet, en cas de surabondance de récolte ou de baisse de prix sur les marchés asiatiques qu'elle approvisionne, d'exporter en France 200 à 300.000 tonnes de riz; en outre, la détaxe de 1 fr. 04 le kilogramme sur les poivres lui assure le monopole de l'approvisionnement français.

La côte des Somalis, les îles de la Société, l'Inde profitent de la liberté, avec privilège pour la dernière de ces possessions d'un petit droit protecteur en faveur des guinées à leur entrée au Sénégal.

Quinze années d'application des différents régimes douaniers auxquels sont soumises les colonies permettent d'en déterminer les conséquences économiques et financières : l'Algérie profite largement de l'union douanière avec la France; la Tunisie s'enrichit; les établissements de la côte occidentale d'Afrique sont prospères, les affaires s'y développent; ruiné par des expéditions entreprises à ses frais, en dehors de son territoire, le Congo se relève rapidement; les Antilles et la Réunion végètent pauvrement; Madagascar et la Nouvelle-Calédonie marchent à une ruine inévitable, si les prospections ne révèlent pas des richesses minières exploitables industriellement; l'Annam-Tonkin vit sur des emprunts dont le montant doit approcher de 500 millions; bien que son sol soit fertile et sa population laborieuse, la Cochinchine, avec 3 millions d'habitants, ne peut continuer longtemps à payer la moitié des dépenses de l'unité indo-chinoise, peuplée de 20 millions d'âmes. D'où résulte la conclusion indiscutable que les colonies jouissant de la liberté douanière sont prospères ou en voie de le devenir; que celles, au contraire, soumises au tarif général sont condamnées à une ruine certaine,

***

Au point de vue de la sécurité et de la défense, le tarif général constitue un réel péril. En effet, dans les pays de domination, le paiement de l'impôt est, de la part des natifs, la reconnaissance de la souveraineté; son refus, un acte de rébellion qui doit être sévèrement réprimé. Par contre, le dominateur a le devoir de mesurer les charges publiques à la capacité des contribuables, de n'établir que des impôts modérés, d'une perception facile, qui ne blessent pas les indigènes. Trois impôts remplissent ces conditions : les taxes douanières, ne frappant qu'indirectement le consommateur; l'impôt foncier assez faible

pour ne pas arrêter le développement des cultures, assez élevé pour empêcher la création des latifundia; l'impôt personnel, ne dépassant pas quatre ou cinq journées de travail nécessaire pour se rendre compte de l'emplacement des populations. Or, dans les colonies à tarif général, les douanes étant devenues, de fiscales, protectionnistes des produits français et même prohibitives des marchandises étrangères, leurs recettes ne couvrent plus leurs frais de perception; il a donc fallu trouver de nouvelles sources de revenu. A Madagascar, on a commencé par porter à 20 francs par hectare l'impôt foncier, somme supérieure au produit net de la terre soumise généralement à la jachère triennale. Cette décision fut suivie de l'abandon de la culture du riz, et pendant trois ans, la colonie dut s'alimenter de cette céréale en Basse-Cochinchine. A la suite de cet échec, l'administration locale, renonçant à sa première conception, eut recours à l'impôt personnel, qui atteint 25 francs par tête avec les centimes additionnels. Dès l'année suivante éclata une crise de misère sans précédent dans l'histoire de l'île; les populations de l'Emyrne, région réputée une des plus salubres du monde, furent décimées par la fièvre.

En Indo-Chine, toutes les denrées utilisées par les Annamites furent frappées de taxes de consommation : sel, alcool, opium, cendre des pipes, tabac, arec, sucre, bambous employés à la construction des cases, etc., tout y passa. La colonie se couvrit d'une armée d'agents mal recrutés, insuffisamment payés, auxquels on accorda, comme complément de solde, le tiers du produit des amendes. C'est dire qu'ils ne ménagèrent pas les procès-verbaux; on prétend même que quelques-uns créèrent des délits factices. Les fraudeurs étant généralement trop pauvres pour payer les frais énormes des condamnations, le protectorat eut recours à la responsabilité collective des villages. C'est la guerre déclarée entre la population et le fisc. Que des événements graves se produisent, ce sera la rébellion générale. Le bon sens et notre dignité ordonnent d'en finir avec ces exactions, qui sont une véritable honte pour notre pays, et nous avons lieu de croire que les gouverneurs partagent ce sentiment. Qu'y peuvent-ils?

L'Indo-Chine n'est-elle pas tenue de payer chaque année un tribut de 40 à 50 millions à l'industrie française, représentés par la surélévation des prix des marchandises importées; 13 millions de contingent militaire; 15 millions d'intérêts et d'amortissement des emprunts, ensemble 70 millions. De même, plus ou moins, pour nos autres colonies condamnées au tarif général.

***

Rabelais a tracé d'une façon magistrale les devoirs de la domination envers ses sujets :

La manière d'entretenir et retenir pays nouvellement conquestés n'est, comme a esté l'opinion erronée de certains esprits tyrannicques à leur dam et deshonneur, les peuples pillant, forcant, angariant (tourmentant), ruinant, mal vexant et régissant avec verge de fer. Comme enfant nouvellement né, les faut alaicter, choyer, espargner, restaurer. Ce sont les philtres, iynges (charmes) et attraictz d'amour moyennant les quelz pacifiquement on retient ce que péniblement on avait conquesté. Et plus en heur ne peut le conquérant régner, soit roi, soit prince ou philosophe, que faisant justice à vertus succéder. Qui autrement fait, non seulement perdra l'acquis, mais aussi portera ce scandale et opprobre qu'on l'estimera mal et à tort avoir acquis, par ceste conséquence que l'acquest lui est entre mains expiré. Et ores qu'il eust toute sa vie pacifique jouissance, si toutesfois l'acquit dépérit en des hoirs, pareil sera le scandale sur le défunct et sa mémoire en malédiction comme de conquérant inique.

(*Pantagruel*, liv. III, ch. I.)

Pendant trois siècles, la monarchie a suivi ces sages doctrines à l'égard des différentes provinces successivement annexées qui ont constitué notre admirable unité nationale. Avons-nous conservé ces traditions d'humanité et de bienveillance dans nos acquisitions coloniales? Nous ne le pensons pas.

Sous le prétexte, louable en lui-même, de développer leur richesse, de créer leur outillage économique, les natifs ont été accablés de corvées et d'impôts vexatoires dont le recouvrement donne lieu à des abus de toute sorte : espionnage généralisé, responsabilité collective, dépeuplement de contrées entières pour recruter des porteurs chassés comme des fauves, violation flagrante des lois protectrices édictées par la métropole et que les autorités locales transgressent ouvertement. Nous avons même supprimé la séparation des pouvoirs judiciaire et administratif, unique garantie de la distribution d'une justice équitable.

Si nous persévérons dans ces erreurs funestes, nous en serons sévèrement châtiés; les exemples des provinces britanniques de l'Amérique du Nord et des possessions espagnoles de l'Amérique du Sud, de Cuba, des Philippines, les plus riches colonies du monde, prouvent surabondamment qu'on n'exploite pas, qu'on ne tyrannise pas impunément des populations entières. Un peu plus tôt, un peu plus tard, le quart d'heure de Rabelais arrive fatalement.

LE MYRE DE VILERS.

L'ÉVOLUTION DES INDIGÈNES
EN TUNISIE

Le décret du 2 février 1907 qui a réorganisé la Conférence consultative en Tunisie[1], en étendant ses pouvoirs et en y introduisant l'élément indigène, a fait naître une question nouvelle de la plus haute gravité, plus sociale que politique, celle du rôle réservé à l'élément musulman dans l'évolution de ce petit mais si riche pays. C'est d'ailleurs la même que celle qui se pose déjà avec des caractères et dans des conditions à peine différentes dans toutes les grandes colonies modernes où une population nombreuse et plus ou moins éduquée est soumise à l'autorité d'une nation de civilisation supérieure : en Algérie, en Egypte aussi bien qu'en Indo-Chine et dans l'Inde anglaise. Quelle place faut-il faire et quelle part d'influence faut-il réserver à l'élément indigène dans l'administration du pays occupé à titre de colonie ou de protectorat politique? Les races, les religions, les langues et les mœurs constituent autant d'éléments qui entraînent des divergences d'orientation dans les aspirations des populations indigènes par rapport à ce qui peut être l'intérêt fondamental de la métropole, et il faut y ajouter le désir plus ou moins avéré, quelquefois même inconscient d'indépendance qui peut leur servir de mobile ou tout au moins inspirer leurs revendications.

La question indigène est en dehors et à côté de la question coloniale proprement dite en Tunisie, elle se présente *a priori* seulement comme l'un des facteurs essentiels, le principal même de la mise en valeur économique; mais de sa solution dépend l'assimilation politique du pays, son incorporation définitive à la métropole.

Un peuple nouveau s'élabore, en effet, dans ce coin d'Afrique avec des éléments hétérogènes, français, italiens, maltais et autres, qu'il s'agit de fondre dans un creuset français sous l'influence des idées et de la langue nationale, seuls liens capables de faire l'unité de la mentalité et des aspirations nationales. Au regard des Européens immigrants, il est logique de penser que la civilisation la plus riche et la plus forte absorbera les éléments pauvres et de moindre résistance. Mais n'est-il pas à supposer aussi qu'en raison même de la détention

[1] Voir sur les conséquences de cette réforme les *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 16 mars 1907 : *La Conférence tunisienne.*

de l'autorité, de l'incontestable supériorité intellectuelle et matérielle du peuple suzerain, l'influence française, favorisée par l'atténuation de certaines résistances ataviques, finira par pénétrer les populations musulmanes elles-mêmes? En d'autres termes, la Tunisie peut-elle se constituer en province française, devenir une patrie commune aux Tunisiens de toutes origines et aux Français? Telle est bien la portée ultime de l'agitation actuelle qui se produit en Tunisie à propos des revendications indigènes : c'est une question politique compliquée d'une question sociale qui est posée.

Les *Jeunes-Turcs* de 1888-1894, mués aujourd'hui en *Jeunes-Tunisiens*, demandent beaucoup de choses dont les principales sont : l'instruction primaire pour tous gratuite et obligatoire, subsidiairement l'extension de l'enseignement secondaire et même supérieur modernes, l'enseignement professionnel agricole et industriel largement répandu, l'admission aux concours pour les emplois administratifs et la possibilité de leur accession en proportion de leur nombre, tout au moins plus large, à tous les postes attribués au choix, l'organisation de groupements de prévoyance parmi eux ou leur admission dans les associations françaises de même ordre, — syndicats professionnels divers, sociétés coopératives, assurances mutuelles, caisses de crédit, propagation de principes d'hygiène plus rationnels parmi les masses populaires, égalité devant l'impôt, droit de participer aux opérations de colonisation agricole (adjudication de lots, peuplement) que poursuit le protectorat, et enfin que l'on s'abstienne à leur égard de toute politique de refoulement. Tout cela se résume en un principe unique : les Jeunes-Tunisiens veulent être traités comme des Français.

Cet ensemble de revendications, fort légitime en soi, enlève toute possibilité d'en examiner la logique et tourne immédiatement sans autre analyse en faveur de l'assimilation politique du pays par l'extension des idées et de la civilisation françaises. Cependant, si l'on va un peu plus au fond de ces revendications, on est amené, non à formuler des objections fondamentales, mais au moins à établir quelques prévisions préalables — c'est le mot qui convient — concernant les résultats possibles et les conséquences à en attendre. Un certain parti français en Tunisie répond plus ou moins nettement à ce programme : « Nous devons avant tout servir les intérêts de la « colonisation française. Nous n'avons à satisfaire aux aspira- « tions indigènes que dans la mesure où cela peut nous être « utile; nous pouvons même dépasser cette mesure, mais ce

« sera de notre part un gage de bienveillance, de générosité, « nous ne devons strictement que la justice et la loyauté. » C'est la conception habituelle du droit que donne la force en vertu de la conquête; les idées modernes se sont davantage humanisées : elles comportent le devoir pour le peuple conquérant de concilier ses droits avec le relèvement moral et avec la liberté du peuple conquis. Par contre, les arabophiles, fort peu nombreux en Tunisie même, mais indubitablement les maîtres de l'opinion en France, pensent qu'il faut le plus rapidement possible élever les indigènes jusqu'à nous par l'instruction d'abord, par tous autres moyens ensuite.

Il est inutile de chercher à rattacher ce mouvement indigène vers une civilisation intense à des manœuvres plus ou moins ténébreuses, plus ou moins concertées pour battre en brèche la position de la France; le progrès économique, engendrant l'amélioration des conditions matérielles, la progression des besoins à satisfaire, a très logiquement, tout naturellement, inspiré la notion plus exacte du devenir et des aspirations possibles. C'est bien suffisant comme explication.

Que valent d'abord les éléments sur lesquels nous devons exercer notre action? La Tunisie possède dès maintenant des cadres sociaux, une classe bourgeoise indigène riche et instruite ou amoureuse d'instruction moderne : c'est une infime minorité, il est vrai, dont Tunis est le centre de ralliement, mais dominant la tourbe ignorante et passive. Il y existe des partis différents, des intellectuels réformateurs libéraux, avides de progrès, partisans du relèvement moral des masses indigènes, de leur instruction par conséquent, à côté de conservateurs imbus du vieil esprit coranique qui trouvent que le progrès matériel va toujours trop vite et se fait aux dépens de la foi religieuse. Les premiers se disent *républicains*, parfois pour affirmer leur opinion — le mot m'a été dit par l'un d'eux — mais l'épithète de *nationalistes* leur convient mieux, et ils se révèlent dans leur tenue, du moins ceux qui ne sont pas fonctionnaires de l'Etat, par une chéchia à la turque au lieu du fez ordinaire que portent les autres musulmans. C'est assez généralement le parti des jeunes connaissant la France ou tout au moins déjà formés à l'esprit français. Les conservateurs sont encore nombreux et puissants dans les conseils administratifs de tous ordres : on comprend la puissance de l'idée religieuse dans ce pays entamé d'hier par le progrès matériel et le scepticisme occidental. Il est du devoir du protectorat de canaliser l'ardeur réformiste des uns aussi bien que de réduire l'opposition latente des autres. Il n'y a pas encore de rhéteurs politiciens parmi ceux disposant

d'une certaine influence sur leurs coreligionnaires, mais il peut en surgir; jusqu'ici les libéraux les plus ardents sont des hommes dignes de toute considération. Je n'ai rien constaté, non plus, qui ressemblât au fanatisme dont on nous parle si souvent : cette religiosité exacerbée ne se trouve que chez les ignorants, les campagnards vivant isolés, à l'écart du mouvement économique qui transforme toutes les institutions du passé, même alors que l'on en conserve les cadres apparents.

Les classes instruites ont accepté la langue française, l'emploient couramment et s'expriment dans un langage châtié et exempt d'idiotismes ou d'argot boulevardier qui charme les oreilles d'un Français vingtième siècle; elles en connaissent les grands écrivains et les meilleurs poètes. Tous ceux que j'ai connus et fréquentés dans ce milieu m'ont laissé l'impression d'hommes distingués, défendant leurs intérêts de race avec de solides arguments et non avec des partis pris. Il me paraît y avoir chez eux des aspirations et des sentiments que la France aurait grand tort de méconnaître ou de s'aliéner. Et cette élite, qui n'est encore qu'une minorité, mais qui s'accroît rapidement, dirigera de plus en plus la masse.

Les Arabes sont aptes aux affaires comme leurs congénères sémites, les Juifs, et beaucoup d'entre eux ont su s'enrichir dans l'intensité du mouvement économique de ces vingt dernières années : ils sont marchands dans les souks en concurrence avec les Juifs, mais ils ont su également se plier aux exigences du grand commerce ou de l'industrie modernes, et quelques-uns exploitent aujourd'hui des minoteries et des huileries pourvues d'un outillage très perfectionné. Il ne s'ensuit pas que la démocratie que consacre foncièrement l'Islam puisse laisser se constituer dans son sein une aristocratie de l'argent, par exemple, tout au plus peut-on dire que l'élite indigène accuse une tendance à s'organiser en oligarchie : c'est même l'argument que les Français de Tunisie développent le plus volontiers pour répondre aux revendications que les indigènes instruits formulent dans leurs journaux ou dans leurs réunions. Il faut savoir juger de bien haut pour être impartial dans cette question.

Allons-nous, par l'instruction répandue à profusion, créer une nouvelle province, augmenter le nombre des Français ou seulement élever une classe d'indépendants qui ne demandent leur relèvement que pour nous faire une opposition plus efficace, pour être plus puissants vis-à-vis de nous ? Ne risque-t-on pas de faire des déclassés, des déracinés en trop grand nombre? Notre civilisation, trop rapidement répandue sans évolution

graduelle, sans tradition familiale, sans racines héréditaires, ne nous expose-t-elle pas à éveiller seulement des instincts et des convoitises au lieu d'aboutir à la magnifique expansion intellectuelle et matérielle que l'on rêve? On semble fondé à soutenir que parmi ces masses ignorantes il n'y a encore que des sentiments confus qui peuvent tout aussi bien aboutir à l'anarchie des esprits; mais précisément n'est-ce pas le rôle des éducateurs de savoir hiérarchiser les idées morales, de discipliner et d'orienter les hommes vers le bien-être dans la stabilité?

Quelle est la capacité d'évolution du petit peuple tunisien? Est-il capable de se transformer, dans la paix française, aussi rapidement que les Japonais par exemple?

Enfin dernière question : Une participation plus ou moins large et active à l'administration locale inférieure et surtout supérieure, est-elle la caractéristique des progrès de la civilisation d'un peuple enfant? Oui, évidemment, si elle se montre partout intelligente et honnête. Mais n'y a-t-il pas d'autres buts plus pressants à viser : la réforme des mœurs, l'activité économique, l'accroissement du bien-être? Par contre, peut-on éliminer les indigènes de l'administration? Gouverner sans eux, ne serait-ce pas presque sûrement gouverner contre eux? Evidemment leur avis vaut d'être demandé et ils ont aussi le droit d'être associés par en haut au relèvement de leur race.

Aucun doute ne peut subsister pour personne : tout s'enchaîne dans cette évolution prochaine et inéluctable, il faut seulement veiller étroitement à ce qu'elle se fasse conformément aux véritables lois du progrès et non à notre encontre.

Les seules difficultés, les seuls obstacles qui se présentent sont : 1° les traditions héréditaires de la race dictées presque exclusivement par le Coran et ses commentateurs dans leurs hadiths; 2° l'intérêt politique de la métropole. Car il ne faut pas perdre de vue que le parti jeune-tunisien revendique le droit d'accéder à la civilisation moderne sans cesser de rester musulman, et nous-même ne songeons guère aujourd'hui à imposer dans le pays une religion chrétienne quelconque — nous n'avons rien des conquistadores du XVIe siècle. Les « Jeunes-Tunisiens » sont encore peu nombreux, c'est vrai, 400, 500, 1.000 au plus? Ce ne sont pas des chefs de file, dit-on; ils n'ont personne derrière eux, mais ils s'accroissent très rapidement aujourd'hui, l'instruction française étant le plus puissant levier pour pouvoir être quelqu'un ou quelque chose, pour pouvoir jouer un rôle; mais ils n'en constituent pas moins d'excellents moniteurs influents et écoutés : ce sont nos porte-

paroles, nos interprètes volontaires et leurs enseignements et leurs exemples n'en ont que plus d'autorité. Ils s'essaient dès maintenant à interpréter le Coran suivant les nécessités de notre civilisation mécanique et positive. On peut donc s'en servir utilement, les éloigner de nous serait méconnaître toute la difficulté et la grandeur de l'œuvre sociale que nous avons à poursuivre dans le pays.

Rejetons toutefois bien vite la légende dite Albin Rozet, l'un des derniers rapporteurs parlementaires des affaires de Tunisie, qui nous montre partout et toujours l'indigène opprimé en Tunisie : certainement les indigènes n'obtiennent pas dans l'administration toutes les places qu'ils sollicitent, depuis celles d'instituteurs jusqu'à celles de médecins des hôpitaux; mais pour un candidat évincé parmi eux — car ils sont peu nombreux ceux capables d'occuper des places — combien de Français le sont en même temps qui ne crient pas à l'injustice? L'administration, bien loin de leur être hostile ou seulement indifférente, leur est très généralement favorable et elle est toujours équitable envers eux; elle a plutôt à lutter contre une catégorie de colons qui, partant de ce principe que la Tunisie est un champ d'exploitation réservé à la France, pensent que les indigènes ne doivent plus être que l'accessoire, le moyen qui nous permet d'agir. On le voit bien à l'observation et à la lecture des journaux locaux. Ce fut M. René Millet qui prit particulièrement à cœur d'associer les indigènes à notre action civilisatrice en Tunisie : s'il n'en a pas le mérite exclusif, il n'en reste pas moins de tous nos résidents celui auquel ils doivent la plus grande reconnaissance. Aujourd'hui on prétend que c'est M. Paul Bourde, ancien directeur de l'agriculture, qui est l'inspirateur du parti indigène : il n'y a rien là d'antifrançais.

Sous une nouvelle forme, cette question du *refoulement des indigènes* a pris tout récemment une importance plus grande. A propos du lotissement d'un centre de colonisation en création, le Goubellat, puis en ce moment le Bou-Arada, les indigènes ont demandé à être admis comme adjudicataires acquéreurs des lots mis en vente par l'administration. Ce serait un principe nouveau en matière de colonisation. *A priori*, il ne semble pas devoir soulever d'objections bien sérieuses. Mais si l'on songe que l'administration se procure les terrains de colonisation par des voies toujours régulières, qu'elle ne procède à ces opérations de colonisation officielle que sur des surfaces infimes, que la population rurale indigène est loin d'être comprimée et qu'il reste dans tout le pays d'immenses étendues

disponibles, et enfin surtout que ces opérations ont précisément pour but de permettre l'installation dans le pays d'un plus grand nombre de familles françaises, on s'aperçoit bien vite du peu de logique que révèle cette exigence. Les indigènes, chez eux, n'ont pas à être transplantés par le gouvernement, ils peuvent toujours et partout librement s'établir en cultivateurs-propriétaires là où ils n'étaient que khammès; c'est affaire à débattre entre les parties intéressées; l'intervention du gouvernement leur procure, il est vrai, divers avantages : l'installation préalable du centre, l'alimentation en eau, des routes construites, l'école et ce qu'ils apprécient peut-être au-dessus de tout, des facilités de paiements par termes échelonnés en plusieurs années. Il leur appartient en propre de s'organiser pour se procurer tous ces avantages; ils peuvent demander des aménagements d'eau, des écoles, des routes que le gouvernement leur accordera toujours dans la mesure des ressources disponibles, et, quant au mode de paiement, la législation tunisienne, avec l'enzel, leur offre précisément des commodités inconnues en France. Ce n'est pas parce que la direction de l'Agriculture aura créé trois ou quatre centres de colonisation chaque année — et elle n'atteint pas ce chiffre — que l'on pourra arguer d'un tort quelconque fait aux indigènes par la colonisation officielle. Nous n'avons aucun motif sérieux de nous isoler des indigènes dans les fermes de colonisation, puisqu'ils fournissent la main-d'œuvre pour la presque totalité ; mais ce n'est pas les refouler que de créer un centre de peuplement français là où n'existait rien du tout: ils auront tôt fait d'ailleurs de se maintenir là où leur intérêt les appelle, soit parce qu'on les retiendra, soit parce qu'ils occuperont des lots réservés.

De tous les moyens en leur pouvoir propres à leur procurer l'égalité de considération avec les Européens et pouvant relever la mentalité de leur race, les indigènes n'en négligent aucun : ils font preuve en cela d'une initiative avertie et féconde autant que d'une inlassable ténacité. On ne peut que les en louer évidemment. Ils réclament, on l'a vu, l'instruction la plus large pour tous; mais, déjà, à ce point de vue, le régime du Protectorat ne leur a-t-il pas donné de larges satisfactions en créant graduellement des écoles du premier degré, en les multipliant aussi rapidement que le permet l'accroissement normal du budget, en étendant ensuite son action à toutes les institutions annexes ou connexes que réclame leur situation : enseignement professionnel et enseignement secondaire, encouragements aux arts locaux, etc.; il n'y a qu'à continuer en suivant la même

méthode; mais on ne saurait oublier que si des centaines d'écoles peuvent s'improviser sur le papier par un budget en déficit ou par un emprunt, alors que tant d'autres services réclament en même temps une dotation spéciale, on n'improvise ni la construction de ces écoles, ni la formation des maîtres. Il y a là une somme d'efforts considérables qu'il faut obligatoirement sérier. Au surplus, que l'on compare, par exemple, la Tunisie avec l'Inde que les Anglais administrent depuis des siècles et l'on se convainc aisément que l'œuvre de la France, en un quart de siècle dans ce petit pays, l'emporte de beaucoup par la grandeur de l'effort et des résultats [1].

De leur côté, les indigènes ont organisé pour leur éducation sociale des conférences très bien comprises, généralement et régulièrement suivies sous le couvert de l'Association des Anciens Elèves du Collège Sadiki. On y traite toutes sortes de sujets pouvant les intéresser ou leur être utiles : histoire musulmane et française, questions juridiques ou économiques, hygiène, arts appliqués ou esthétiques, etc.

D'autre part, ils font des efforts méritoires qu'on ne peut passer sous silence sans injustice, pour acclimater parmi eux les différentes formes d'associations que nous connaissons. L'un d'eux, et non le moindre, M. Abd. Zaouche, s'est attaché à implanter dans leurs mœurs la coopération de production, qui réussit si difficilement même en France. Et les différentes formes de la prévoyance, crédit, assurance, etc., ne sont pas plus négligées; le gouvernement, d'ailleurs, a commencé à s'intéresser à ce mouvement, et il le favorise autant que cela est dans ses moyens.

Reconnaissant que la presse est un puissant instrument d'éducation et de propagande, ils ont déjà créé cinq journaux qui s'adressent exclusivement à leurs coreligionnaires, dont quatre s'impriment en langue arabe et un en français. Ce dernier, le *Tunisien*, qui est spécialement l'organe du parti « jeune-tunisien », est dirigé par M. Ali Bach-Hamba et compte, parmi ses principaux rédacteurs, M. Abdeljelil Zaouche, homme instruit et de jugement droit. Evidemment la presse peut accélérer grandement le mouvement de relèvement des indigènes, elle peut servir magnifiquement la cause du progrès; les journaux sont lus dans des groupes par les quelques individus qui ont un peu d'instruction; ils sont très commentés par tous, mais ils ont surtout une très grande influence : ce qui est écrit est

[1] M. de Lamothe, gouverneur honoraire des colonies, a traité ce sujet spécialement pour les indigènes dans une grande conférence qu'il a faite le 16 mai dernier à Tunis, à l'Association des Anciens Elèves du Collège Sadiki. Le *Tunisien*, journal indigène, a publié *in extenso* cette conférence.

toujours vrai, on n'y trouve que des vérités irréfutables ou des ordres. D'où il faut logiquement déduire que le Protectorat a le devoir de ne rien laisser passer qui sorte des limites de la saine critique et qu'en même temps il pourrait éventuellement s'en servir pour créer un courant d'opinion qu'il croirait utile ou nécessaire de propager. Par ailleurs, on peut penser que les journaux indigènes constitueront rapidement un excellent instrument de propagande pour réconcilier les mœurs coraniques avec les nécessités de la vie économique moderne.

Les mœurs coraniques ! voilà, en fait, la pierre d'achoppement de toutes les réformes sociales que doit réaliser la Tunisie pour entrer complètement dans le courant de la civilisation occidentale ; la religion de l'Islam étreint l'homme dans sa vie physique et mentale plus qu'aucune autre : elle en fait une société mystique à caractères bien spéciaux.

La femme tunisienne, dans les villes, est encore tenue cachée et voilée ; quelques familles riches toutefois — et que l'on pourrait aisément compter — la font instruire pendant sa première enfance, et beaucoup qui n'osent pas risquer une révolution de caractère antireligieux dans les mœurs conviennent qu'il serait plus séant de lui accorder plus de liberté, de compléter son éducation, de la laisser voir et de lui donner son rôle de maîtresse de maison dans les relations. Sur ce point spécial j'ai trouvé une sorte de respect humain ou de résistance sourde qui sera d'autant plus difficile à surmonter qu'elle est consacrée par douze siècles de traditions. Quant à la polygamie, elle n'est pas plus répandue pratiquement qu'en Algérie ; elle constitue le privilège des riches : c'est une rare exception sans portée sociale.

Il n'est que juste de reconnaître que ce sont les indigènes eux-mêmes — les intellectuels — qui demandent aujourd'hui l'établissement d'un état civil régulier, sans lequel ils ne peuvent rien être ni rien faire. On se heurtera évidemment à l'inertie des masses, comme en Algérie ; mais l'impulsion et l'exemple venant de leurs dirigeants eux-mêmes, la réforme pourra se faire sans soulever d'animosités spéciales.

Représentés désormais à la Conférence par quinze des leurs désignés par le gouvernement, leur présence dans cette assemblée constitue pour eux une sérieuse garantie de bonne justice distributive [1]. Le danger des assemblées coloniales dans les pays de peuplement mixte, en effet, vient le plus ordinaire-

[1] Le décret du 2 février 1907, en introduisant à la Conférence un délégué représentant spécialement les Juifs, a définitivement réglé une question litigieuse depuis l'occupation : il a englobé les Juifs tunisiens dans la nationalité tunisienne et leur en a reconnu tous les droits.

ment de ce qu'on n'y pense qu'à l'élément indigène, quand il s'agit de répartir les impôts et qu'on ne se préoccupe que des besoins des colons quand il s'agit de répartir les dépenses. Ils pourront maintenant, par leurs délégués, surveiller de très près et de haut leurs intérêts de race. Mais il n'apparaît pas qu'avant longtemps on puisse organiser pour eux un suffrage quelconque, même à deux degrés, comme l'ont demandé quelques-uns des Jeunes-Tunisiens; ceux qui comprennent toute la portée d'un vote sont trop peu nombreux encore pour constituer un corps électoral sérieux. On pourra y arriver plus tard, lorsque l'instruction sera plus largement répandue et lorsque les mœurs coraniques seront définitivement réconciliées avec la liberté de penser et avec le droit de critique si nécessaire aux assemblées délibérantes. On est loin, ici, de la situation de l'Indo-Chine — que l'on pourrait prendre à titre de comparaison — où traditionnellement les lettrés ont été toujours nombreux, où l'instruction générale est en honneur depuis de longues générations, et où les idées morales et l'esprit de critique s'acquièrent héréditairement par l'éducation familiale. La Tunisie indigène fait preuve d'aspirations raisonnables actuellement, mais elle se doit à elle-même de grossir son fonds intellectuel pour atteindre les brillantes destinées qu'elle rêve et qui légitimement doivent lui échoir un jour.

Dans l'effervescence de cette agitation sociale, d'ailleurs, il n'est que juste de reconnaître que l'on ne voit s'affirmer aucune idée de révolte, aucune velléité d'indépendance politique. Tous ceux qui détiennent une part d'influence intelligente et qui semblent diriger le mouvement sont bien convaincus de deux choses : leur impuissance matérielle à tenter quoi que ce soit contre le peuple dominateur et l'avantage qui résulte pour leur pays d'être agrégé politiquement à une grande nation de principes libéraux et vraiment protectrice des faibles, au surplus riche et distribuant partout, par la colonisation agricole, les mines ou les travaux publics, des sommes considérables qui se traduisent en salaires et en revenus importants dont profite l'ensemble de la population.

La France se doit de ne pas faillir à la mission éducatrice qu'elle a assumée : elle est assez forte et assez riche pour être bienveillante sans faiblesse et juste sans rigueur inutile. Il vaut mieux, c'est plus utile et plus profitable, se faire aimer par son équité que se faire craindre par la seule force des mesures répressives. Nous devons éduquer des citoyens et non dompter des rebelles.

FRANÇOIS BERNARD.

LA BULGARIE ET LES BULGARES

LES JAPONAIS DES BALKANS

L'auteur de ces lignes se promenait un jour dans les rues de Budapest en compagnie d'un Roumain, lorsque vint à passer un petit homme trapu, dont la taille, l'allure et la barbiche noire auraient dénoté un habitué de la Canebière, si les pommettes saillantes du visage et les yeux bridés n'avaient trahi une origine asiatique : « Regardez, s'écria le Roumain, un de ces Japonais des Balkans! » Le Japonais des Balkans n'était autre qu'un ingénieur bulgare.

De pareilles boutades sont ordinaires à notre époque, où la presse, par la multiplicité de ses informations et de ses correspondances envoyées des quatre coins du monde, incite aux généralisations hâtives et aux comparaisons qui ne sont pas toujours des raisons. Celle-ci pourtant, émanant d'un Roumain, c'est-à-dire d'un rival, presque d'un adversaire des Bulgares, mérite d'être retenue. Depuis plusieurs années, sur un théâtre moins vaste que celui des Japonais en Extrême-Orient, les Bulgares dans les Balkans semblent prendre la suprématie : le fait est même incontestable si l'on n'entend par populations balkaniques que celles qui habitent au Sud du Danube. Cette supériorité tient-elle aux mêmes causes que celles des Japonais, à des qualités communes aux deux races? C'est ce qu'il est intéressant d'examiner.

***

Les Bulgares ne sont pas des Slaves, comme on le croit généralement. Ce sont des Tartares, slavisés il est vrai par la religion et le langage, mais chez qui cette culture slave, pas plus que l'infusion d'un sang étranger, n'a pu faire disparaître les caractéristiques de la race primitive. Une simple promenade au marché de Sofia, le jour où il est envahi par la foule des ruraux, suffit pour s'en convaincre. L'habitant de Belgrade ne serait pas moins dépaysé que celui de Bucarest. Ces hommes de taille moyenne, aux formes massives, à l'expression énergique, ne ressemblent pas plus à leurs soi-disant cousins Serbes, grands et sveltes, beaux spécimens d'humanité quand la misère ou l'alcoolisme ne les a pas voués à la tuberculose, qu'à leurs voisins du Nord, les petits Valaques à la mine éveillée, chez qui se révèlent encore les quelques gouttes de sang romain qu'ils ont dans les veines. Et ces campagnardes taillées à coups de hache, pimentant leur incontestable lai-

deur d'un accoutrement presque sauvage, avec leurs corsages multicolores pailletés de cuivre, leurs chevelures aux innombrables petites nattes, qu'un enchevêtrement de médailles, de fleurs et de plumes transforme en menaçantes crinières? Ne sont-elles pas aussi éloignées de la paysanne de la Morava, grave et sévère dans sa sobre tenue noire, rappelant quelque peu la majesté, sinon la beauté, de nos Arlésiennes, que de la jolie Roumaine qui sous ses légères cotonnades blanches pourrait poser chez un peintre la classique Napolitaine?

Et si, quittant le marché de Sofia, on s'en va dans la campagne bulgare, pour étudier chez eux ces paysans, on constate une puissance de travail, une persévérance dans l'effort comme on n'en rencontre pas ailleurs dans cette région des Balkans, où une longue servitude, les dévastations perpétuelles, l'insécurité du lendemain, ont prédisposé les populations à l'insouciance. Placé à peu près dans les mêmes conditions économiques que le cultivateur serbe, le Bulgare, petit propriétaire comme lui, et d'un terrain souvent moins fertile, libre depuis moins longtemps, a su conquérir un bien-être supérieur. S'il lui est démontré que son lopin de terre ne suffit pas à le faire vivre, il n'hésite pas à s'expatrier. La Roumanie est là tout près, dont les riches moissons demandent des bras. Les ouvriers bulgares s'y rendent en grandes bandes, aussi indispensables aux campagnes valaques que les ouvriers belges aux nôtres. Le paysan roumain ignore la culture des légumes : les maraîchers bulgares viennent lui donner des leçons qui sont généralement perdues, mais qui rapportent gros aux émigrants. Dans tous les recoins humides de la vaste plaine qui s'étend du Danube aux Karpathes, on est à peu près sûr de rencontrer leurs tentes. D'autres travaillent aux chemins de fer, ou à l'exploitation des forêts. Quant au Bulgare macédonien, il prend un parti plus héroïque. C'est aux Etats-Unis qu'il va chercher sa petite fortune, assuré qu'il est, par sa robustesse, son endurance et ses prétentions modestes, de faire prime sur les chantiers américains. Ces émigrants ne sont pas perdus pour la mère-patrie; ils lui reviennent presque tous. Tandis que ceux de Roumanie revoient chaque hiver leurs foyers, ceux des Etats-Unis, après trois ou quatre ans, rentrent en Macédoine avec un pécule qui leur permet d'acquérir des terres ; si bien qu'en ce pays, tout comme dans le pays basque, si l'étranger demande à qui appartient la belle maison du village, on lui répond que *c'est à un Américain*.

***

Le jour où la Principauté est née à l'indépendance, cette

masse rurale a engendré la classe moyenne sans laquelle un Etat moderne n'est pas viable, et lui a inculpé ses fortes qualités. Cette classe a sans doute de nombreux défauts, comme toutes celles qui se sont formées trop hâtivement, mais l'œuvre considérable qu'elle a accomplie en trente ans témoigne pour elle. Pour la mener à bien, elle s'est mise résolument à l'école de l'étranger, envoyant étudiants, professeurs, ingénieurs, officiers dans tous les pays d'Europe, cherchant à prendre dans chacun ce qu'il y avait de meilleur, sans préférence pour l'un ou pour l'autre, suivant la méthode japonaise. Si l'on trouve en Suisse un plus grand nombre d'étudiants bulgares qu'ailleurs, c'est que la Suisse leur permet de faire d'une pierre deux coups, c'est-à-dire d'apprendre simultanément le français et l'allemand. Tous ceux qui ont vu ces étudiants à l'œuvre s'accordent à dire que lorsqu'un Bulgare veut primer ses condisciples (et il le veut souvent), il est assez difficile de l'en empêcher : c'est l'homme énergique par excellence.

Quel est le ressort qui tend ainsi la volonté de ce peuple ? C'est le sentiment patriotique exalté jusqu'à la passion. Les Bulgares ne sont assurément pas les seuls dans les Balkans à avoir un culte pour l'idée de patrie. Les abominables théories qui commencent à ravager les sociétés européennes, depuis la française jusqu'à la russe, n'ont pas encore pénétré de ce côté. La proximité du Turc et de l'Albanais, le souvenir de ce qu'ils ont fait hier, le spectacle de ce qu'ils font aujourd'hui en Macédoine, couperaient tous les effets des conférenciers internationalistes, aussi bien à Bucarest, à Belgrade, à Cettigne, à Athènes, qu'à Sofia. Mais nulle part cette idée de patrie n'a été aussi féconde, c'est-à-dire n'a engendré autant de sacrifices et d'efforts qu'en Bulgarie. La meilleure preuve en est la constitution rapide d'une armée [1], qui est à l'heure actuelle le chef-d'œuvre de la Principauté : on peut le dire sans méconnaître les progrès réalisés d'autre part. Ce qui fait la force de cette armée, c'est l'esprit de la nation, pour qui « service militaire » est un terme synonyme d'honneur, et non pas de corvée, et qui dès lors supporte allègrement toutes les charges qui s'imposent à une nation armée. Dans un pays où la petite bourgeoisie n'a pas de plus vif désir que de voir ses fils entrer dans le corps d'officiers (le collège militaire de Sofia, préparatoire à l'Ecole militaire, reçoit chaque année 5 ou 600 demandes pour 100 places), et où la classe paysanne trouve tout naturel qu'au moment des grandes manœuvres le père et le fils portent le sac dans la même compagnie, tous les

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, n° 237, 1er janv. 1907 : Les armées de la péninsule des Balkans.

problèmes militaires deviennent faciles à résoudre, même les plus ardus, comme celui de la discipline dans une armée démocratique. Le budget peut suffire à sa tâche et être judicieusement employé. L'instruction peut être donnée avec suite et méthode, le commandement exercé avec énergie et indépendance. C'est ainsi que les choses se passent en Bulgarie. Une dépense annuelle de 23 millions permet d'entretenir un effectif moyen de 45.000 hommes. Des institutions intelligentes, telles que des Ecoles spéciales pour officiers de réserve, comme il n'en existe guère autre part, assurent la valeur des cadres de seconde ligne. Si l'on ajoute que le matériel ne laisse rien à désirer, que l'armement de l'infanterie est excellent, que l'artillerie aura bientôt ses 90 batteries à tir rapide, on peut conclure que, malgré l'insuffisance de sa cavalerie, l'armée bulgare, qui alignerait en temps de guerre 350.000 hommes, est un redoutable instrument d'offensive, en même temps qu'une sauvegarde sérieuse pour la paix intérieure du pays [1].

***

Pour atteindre à ces brillants résultats, la persévérance et la volonté étaient indispensables, mais il fallait encore y joindre une faculté d'assimilation et une souplesse d'esprit que beaucoup de races ne possèdent point. Il suffit d'avoir fréquenté quelques Bulgares pour être frappé de l'aisance avec laquelle ils s'adaptent à un milieu différent du leur. Presque farouches quand ils sont chez eux, n'ouvrant pas facilement leur porte, montrant dans les relations de société une réserve qui se double de timidité, ils savent par un effort de volonté se transformer quand ils sont à l'étranger, et qu'il s'agit de représenter la Bulgarie. Ils ne détonneront pas plus dans un cercle de diplomates que dans une réunion d'officiers : le désir d'apprendre quelque chose qu'ils croiront utile en fera au besoin des hommes du monde...

De pareilles qualités trouvent leur emploi dans le domaine de la politique. On n'a peut-être pas assez remarqué l'habileté avec laquelle les hommes d'Etat bulgares ont mené les événements de Macédoine, tout en ayant l'air de se laisser mener par eux. S'ils avaient été réellement débordés par les mouvements insurrectionnels de 1902 et de 1903, l'élément bulgare de Macédoine serait-il subitement devenu pacifique, comme sur un mot d'ordre, dès que l'Europe s'est décidé à réaliser le pro-

[1] La dernière grève des chemins de fer, un moment inquiétante, a été maîtrisée par le procédé suivant : l'autorité militaire a adressé aux grévistes des ordres de convocation. Ils ont été immédiatement incorporés, et renvoyés dans leurs gares en qualité de militaires pour faire leur service sous le commandement des officiers.

gramme de Murzsteg? Les bandes serbes et grecques n'ont pourtant pas désarmé; elles ont au contraire redoublé d'activité, indisposant l'opinion européenne contre leurs nationalités. Serait-ce que les bandes bulgares auraient été démoralisées par les défaites qu'elles ont subies, ou par la mort de quelques-uns de leurs chefs? Ce serait méconnaître leur indomptable ténacité. Il est permis de croire que les violences de Sarafof n'ont pas déplu naguère au cabinet de Sofia, qui tenait à poser brutalement devant l'Europe le problème macédonien, et que la modération dont font preuve aujourd'hui les comitadgi, quoique de nombreux villages soient contraints par la force de passer de l'exarcat au patriarcat, est inspirée par ce même cabinet. Les gens qui se croient forts savent être patients.

***

Forts par leurs qualités individuelles, les Bulgares le sont assurément. Mais ils ont un point très faible. Leur société, démocratique à l'excès, comme celle des Serbes, est pour ainsi dire inorganisée. Elle manque totalement de ce que Le Play a si justement appelé les autorités sociales, parce que la domination turque n'en pouvait laisser subsister. Elle ne comporte même pas celles que créent les grandes fortunes, et à cet égard elle est très inférieure à la société roumaine. Et c'est en cela que ces Japonais des Balkans ne peuvent soutenir la comparaison avec les véritables Japonais qui, eux, doivent en grande partie leur triomphe à la forte constitution de leurs classes. C'est le Conseil des Anciens qui a préparé et conduit la guerre de Mandchourie. Il ne s'en trouvera jamais à Sofia. Aussi le jeune Etat balkanique présente-t-il déjà des symptômes d'anarchie, toutes les fois que sommeille la haine de l'étranger, seule capable de cimenter cette poussière d'individus. Les politiciens de profession, tous les jours plus nombreux, commencent à exercer leurs ravages. Les intellectuels s'avancent aussi en bon ordre, avec leur cortège de professeurs et d'étudiants tapageurs, brandissant les théories sociales qu'ils ont apprises dans les bréviaires occidentaux. Et comme les mœurs sont encore brutales, que les institutions parlementaires semblent prématurées pour un peuple si jeune, il n'est pas besoin d'être prophète pour prédire de graves désordres le jour où les questions de politique intérieure auront pris le pas sur les autres. Etant donné le prestige dont l'armée jouit dans le pays, il est fort possible qu'au lendemain d'une guerre, après des convulsions plus ou moins longues, le pouvoir soit à la merci d'un général victorieux. Les mauvaises langues prétendent que le

prince Ferdinand s'en rend compte et que la perspective de cette guerre future ne lui sourit que médiocrement.

***

Quoi qu'il en soit, il s'agit là d'une échéance assez lointaine, et qui sera plus ou moins retardée suivant que la solution de la question macédonienne le sera elle-même. Pour le moment les aspirations du peuple bulgare sont parfaitement claires : il veut la Grande Bulgarie qu'avait esquissée le traité de San-Stefano, c'est-à-dire l'annexion de la Macédoine. Ainsi se trouverait restauré en partie, à dix siècles d'intervalle, le glorieux empire du tsar Siméon. Mais la réalisation de ce désir se heurte actuellement à de formidables obstacles.

C'est d'abord l'occupant actuel de la Macédoine, le Turc. Les tragiques événements de 1902 et 1903 ont prouvé que ce moribond était encore assez vigoureux, et qu'une insurrection locale n'en viendrait pas à bout : ce qui s'explique non seulement par les qualités militaires des troupes turques, mais par la population de la Macédoine, où l'élément musulman est loin d'être négligeable, comme certains se l'imaginent. Il est extrêmement difficile de déterminer avec quelque certitude le nombre et la race des habitants des trois vilayets de Salonique, Monastir et Kossovo. Il est surtout très malaisé de départager les Serbes et les Bulgares. Les distinctions ethniques entre les Macédoniens slavisants sont en effet insensibles. On n'a donc d'autre ressource que de dénombrer ceux qui relèvent du patriarcat serbe et ceux qui se réclament de l'exarcat bulgare. Mais en admettant que cette statistique soit sincère, elle reste fort incertaine, et la vérité d'aujourd'hui risque d'être l'erreur de demain, à cause des conversions *manu militari* qui se produisent tous les jours. Au reste, suivant que le statisticien est turc, bulgare, serbe ou grec, les chiffres présentent des écarts déconcertants. Pour se faire une idée approchée de la situation réelle, le mieux est peut-être de prendre les moyennes des nombres donnés par Hilmi Pacha et par MM. Gautcheff (Bulgare), Gobchevitch (Serbe), Nicolaïdès (Grec) et Œstreich (Allemand). Voici quelles sont ces moyennes :

Musulmans (Turcs et Albanais)	670.000
Bulgares	720.000
Serbes	510.000
Grecs	380.000
Koutzo-Valaques	70.000
Divers (Juifs, Tziganes, etc.)	120.000
Total	2.470.000

On voit donc que les chrétiens ne seraient réellement prépondérants qu'à la condition d'être unis, tandis que leur irréductible antagonisme fait la part belle à l'élément musulman.

Le gouvernement bulgare s'en rend parfaitement compte et comprend que ses bandes, ayant toutes les autres pour ennemi, n'arriveront jamais à un résultat sérieux. Et c'est certainement cette claire vision de la réalité, non moins que le désir de ne pas contrecarrer maladroitement l'action de la gendarmerie européenne, qui est la raison des sages conseils donnés aujourd'hui aux groupes bulgares de Macédoine. Ce n'est pas à ces derniers que reviendra jamais l'honneur de leur libération, mais bien à l'armée de la Principauté, dûment mobilisée, et fort capable, au dire de ses chefs, d'infliger une rude défaite aux armes ottomanes. Aussi le jour où le cabinet de Sofia se sentira les coudées franches au Nord et à l'Ouest, il n'hésitera pas à engager à fond toutes ses forces vers le Sud. On comprend dès lors que la diplomatie turque s'emploie activement à ce que les Bulgares n'aient jamais cette aisance des coudes; et de fait, depuis plusieurs années, elle a su les envelopper dans une atmosphère de méfiance et d'hostilité. Elle a dans cette partie deux auxiliaires principaux, l'Allemagne et l'Autriche, et deux secondaires, la Roumanie et la Serbie.

Il est de toute évidence que l'Allemagne, voulant conserver définitivement la prépondérance économique qu'elle a su acquérir dans l'Empire ottoman, et l'Autriche, à qui son alliée est arrivée à persuader que son avenir était vers la mer Egée, ont toutes deux un intérêt majeur à ce qu'un peuple actif et énergique comme les Bulgares ne vienne pas barrer les routes de Constantinople et de Salonique. Et ces derniers en ont le sentiment si net qu'à l'heure actuelle ils détestent cordialement tout ce qui est allemand. Cette constatation n'est point une illusion de Français. Le voyageur qui ne fait que passer à Sofia pourrait s'y tromper. Il rencontrera beaucoup de Bulgares qui sont de culture allemande, qui ont étudié à Vienne ou à Berlin, et qui admirent sincèrement les points de force de l'Empire germanique. Mais de là à l'aimer, il y a loin. Personne n'est moins sentimental qu'un Bulgare. Il s'aperçoit aujourd'hui que la puissance allemande est le grand obstacle à son expansion, et c'est de ce côté qu'il reporte toute l'antipathie qu'il avait naguère vouée aux Russes, à l'époque où ces derniers cherchaient à faire de la Bulgarie une marche orientale de leur Empire. Et en particulier l'Autriche lui apparaît comme l'ennemie véritable, parce que, de concert avec la

Turquie, elle cherche à le brouiller irrémédiablement avec ses voisins roumains et serbes.

Vis-à vis de la Roumanie, en effet, la Turquie multiplie depuis quelque temps les amabilités. Elle fait faire à certain ambassadeur en voyage le crochet de Bucarest pour assurer le gouvernement roumain de ses bonnes dispositions. Elle appuie les Koutzo-Valaques dans leur lutte contre la tyrannie du clergé grec, promet des facilités pour le règlement de la question des biens vakoufs en Dobroudja, des concessions pour le prochain traité de commerce. Il y a donc pour les Roumains bien des raisons de cultiver l'amitié turque. En même temps des voix autrichiennes s'élèvent à Bucarest pour signaler les moindres perfectionnements de l'armée bulgare, le moindre achat de matériel. N'est-ce point l'intention bien arrêtée de reprendre la Dobroudja, « terre bulgare », qui a incité la Principauté à un si gros effort militaire? Les hommes d'Etat roumains remercient de ces bons avis et paraissent très convaincus de leur justesse. Au fond, ils ont probablement quelque doute. Ils n'aperçoivent pas de conflit bien sérieux entre eux et leurs voisins du Sud. Ils n'ignorent pas que la Dobroudja, où l'élément bulgare ne forme pas plus du quart de la population totale, qui s'ouvre d'ailleurs, lentement mais continûment, à la colonisation roumaine, n'est pas une proie bien tentante, et que la frontière actuelle est peut-être plus avantageuse pour les Bulgares que ne le serait pour eux un contact immédiat avec l'Empire russe dans le delta du Danube. Ils sentent que, s'ils ne tenaient compte que de leurs intérêts vitaux, Roumains et Bulgares, adossés à la barrière naturelle du grand fleuve, devraient se tourner amicalement le dos, pour regarder les premiers vers le Nord, les seconds vers le Sud... Mais le système actuel des alliances interdit de parler de ces choses-là. L'épouvantail bulgare est donc extrêmement commode pour enlever le vote des crédits militaires au Parlement de Bucarest. C'est le seul danger dont on puisse faire état. Justifierait-on des armements contre la monarchie voisine et alliée, dont le chef est l'ami personnel du roi Carol? Ou contre la Russie, si peu agressive en ce moment? ou contre la Serbie, si inoffensive? Tandis que la conservation de la Dobroudja, par où la Roumanie touche à la mer, est une question vitale! Il faut donc protéger Constantza, l'unique port maritime de la jeune marine roumaine, rendre imprenable la tête de pont de Cernavoda, accumuler les défenses autour de Galatz, sillonner le Danube de monitors et de torpilleurs, et par-dessus tout augmenter les effectifs de l'armée, qui ne sont guère supé-

rieurs à ceux de la Bulgarie, malgré l'écart énorme des deux populations. Ces arguments, débités chaque jour dans la presse de Bucarest, rendent l'opinion publique nerveuse à l'égard de la Bulgarie. Si l'on tient compte, en outre, de ce que les deux peuples n'ont aucun trait de mœurs ni de caractère commun, on concevra qu'ils ne nourrissent l'un pour l'autre qu'une sympathie très modérée. Les Bulgares estiment d'ailleurs avec juste raison qu'à l'heure actuelle la Roumanie est trop inféodée à l'Autriche pour avoir dans les questions balkaniques d'autres directives politiques que celles de Vienne.

Plus encore que les Roumains, les Serbes constituent des voisins gênants, et d'ailleurs leur politique macédonienne a récemment brouillé les cartes entre eux et la Bulgarie. On sait qu'une tentative d'union douanière entre les deux Etats a été faite dernièrement, alors que le conflit économique austro-serbe était le plus aigu. On croyait y voir le prélude d'une union politique. Mais le ton comminatoire de l'Autriche a fait échouer le projet, et au même moment les agissements des bandes serbes en Macédoine refroidissaient les relations entre les cabinets de Belgrade et de Sofia, à la grande satisfaction des hommes d'Etat autrichiens. Et pour que la brouille fût plus complète, des journalistes de Sofia, puisant leurs inspirations à des sources faciles à deviner, jetaient feu et flammes contre les Serbes, déclaraient qu'une guerre serait seule capable de mettre à la raison leurs insupportables voisins, et ajoutaient que cette fois-ci un ordre venu de l'étranger n'arrêterait plus, comme en 1885, la marche victorieuse des troupes bulgares [1]. La même presse exploitait encore le fait que Munir Pacha s'était arrêté à deux reprises à Belgrade, et n'hésitait pas à lancer la nouvelle d'une convention militaire conclue entre la Turquie et la Serbie, et dirigée naturellement contre la Bulgarie. Les Serbes à leur tour n'ont pas manqué de riposter à ces attaques, et de ce côté non plus l'horizon n'est pas sans nuage.

***

En résumé, la situation de la Bulgarie est incontestablement moins brillante au point de vue diplomatique qu'au point de vue militaire. Les efforts parallèles de la Turquie et de l'Autriche ont réussi à paralyser son action pour un temps probablement assez long. Au reste, plus on étudie la question d'Orient, et

[1] Allusion au rôle prêté au ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade qui aurait pris sur lui d'arrêter l'offensive des troupes bulgares en Serbie, après la bataille de Slivnitza.

plus on se convainc que le *statu quo* a chance de durer tant qu'il ne se produira pas de modification profonde dans la monarchie austro-hongroise. Cet empire et l'empire turc sont en quelque sorte solidaires l'un de l'autre. Si le second venait à s'effondrer, le premier serait forcé d'intervenir et ce serait pour lui la perspective de grosses difficultés : l'obligation fâcheuse de réclamer une part du gâteau, alors que la Bosnie et l'Herzégovine ont déjà constitué un morceau d'une digestion difficile ; par surcroît, la rupture à peu près certaine avec l'Italie. Inversement, si la mort de François-Joseph était le signal de la dislocation du dualisme austro-hongrois, comme d'aucuns le disent (sans produire d'ailleurs d'arguments bien probants), le meilleur appui du sultan disparaîtrait. Que vaudrait pour lui l'amitié allemande? Et quel coup de force pourrait tenter le Kaiser dans les Balkans, le jour où l'Autriche aurait cessé d'être le véhicule de son influence et de son autorité? Qu'il soit permis de rappeler ici une comparaison qui a été faite à propos de la question d'Orient et dont la justesse excuse la trivialité : l'Autriche est le suçoir à longue portée qui permet à l'Allemagne de goûter à un plat qu'elle ne peut atteindre. Sans l'Autriche, les nationalités balkaniques seraient certainement déchaînées, et ce jour-là les Bulgares seraient au premier rang. Ils n'auraient pas de peine à démontrer aux Roumains que les Karpathes sont plus intéressants pour eux que les Balkans. Ils sauraient, s'il le faut, faire aux Serbes les concessions néeessaires en Vieille-Serbie, et fort heureux de laisser à l'Italie le bénéfice douteux de l'Albanie, ils marcheraient contre la Turquie, sans trop se préoccuper de ce qu'en penseraient les Grecs. La parole serait au canon, et celui des Bulgares est de bonne qualité.

Mais encore une fois rien ne prouve que ces événements soient proches. Depuis bien longtemps la monarchie des Habsbourg trompe les augures qui vaticinent sur sa destinée. Elle a résisté aux plus terribles orages, et elle en subira peut-être bien d'autres sans sombrer, parce qu'elle est passée maîtresse dans l'art de la politique, qui est l'art d'accommoder les situations.

JACQUES DOROBANTZ.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

Les opérations autour de Casablanca; les combats du 28 août et des 1er et 3 septembre; les obsèques du commandant Provost. — Le sultan Abd el Aziz et Moulaï Hafid. — La question des indemnités. — L'organisation de la police franco-espagnole dans les ports marocains; memorandum français et réponse allemande. — La coopération franco-espagnole.

Les opérations autour de Casablanca.

Nous avions arrêté notre dernière chronique au combat du 22 août, ajoutant que depuis cet engagement aucune action sérieuse n'était à signaler. Cette période d'accalmie ne dura guère : coup sur coup, trois nouveaux combats ont eu lieu, les 28 août, 1er et 3 septembre, plus acharnés peut-être que les précédents, et qui ont causé des pertes cruelles parmi notre corps expéditionnaire. Le 28 août, en effet, nous avons eu trois morts, dont deux goumiers et un légionnaire nommé Stricker, de nationalité autrichienne, et dix blessés, dont plusieurs grièvement. Le 1er septembre, le capitaine Massenet a eu l'épaule fracturée d'une balle qui, pénétrant par derrière, se partagea sur l'omoplate et ressortit en avant par deux endroits. Le capitaine Massenet, chevalier de la Légion d'honneur et capitaine depuis 1894, appartenait à la 18e batterie d'Afrique, de la division de Constantine. Ce même jour, quatre de nos hommes ont été blessés. Enfin, le 3 septembre, nous avons eu à déplorer la mort de deux officiers, le commandant Provost, du 1er régiment étranger, et le lieutenant indigène Benizza. Le commandant Jean-Marie-Alexis Provost n'était chef de bataillon au 1er régiment étranger que de cette année; précédemment il appartenait au 2e régiment étranger comme capitaine adjudant-major; il était né à Nevers le 24 novembre 1860, était entré dans l'armée à l'âge de vingt ans, en 1880, avait passé sous-lieutenant quatre ans plus tard, lieutenant en 1888, capitaine en 1895; il avait été décoré de la Légion d'honneur en 1900. Le 1er régiment étranger auquel il appartenait est en garnison à Sidi-bel-Abbès et dépend de la division d'Oran. Le lieutenant A.-B.-B.-Y. Benizza, chevalier de la Légion d'honneur et décoré de la médaille militaire, appartenait au cadre des officiers indigènes du 2e régiment de tirailleurs algériens en garnison à Mostaganem; il n'avait son grade que depuis le 25 mars 1906 et était un officier de grand courage. Dans cet engagement du 3 septembre, en même temps que leurs officiers, six tirailleurs et légionnaires ont été tués.

Du côté de nos adversaires, les pertes semblent avoir été très nombreuses. Les correspondants des journaux les ont estimées à plus d'un millier d'hommes tués, au cours des trois journées. Aussi, quoique ces combats répétés n'aient été en quelque sorte que la répétition des engagements précédents, c'est-à-dire des assauts désordonnés des tribus, repoussés brillamment par les nôtres, mais se terminant sans résultat effectif par la retraite précipitée des assaillants, vite disparus derrière les crêtes qui entourent Casablanca, et que la sage prudence du général Drude empêcha nos troupes de dépasser, il a paru que les tribus, après l'affaire du 3 septembre, commençaient à être un peu découragées. De fait, une sorte de trêve se prolongea d'un accord tacite les jours suivants, et même, le 6 septembre, le général Drude reçut du cheik El Haïssi un message l'informant de son arrivée, avec huit ou dix personnages importants des Chaouïa, pour demander une suspension des hostilités jusqu'au 8. Le cheik El Haïssi se trouvait alors au camp de Taddert, où il était venu, disait-on, prêcher le calme et dire aux insurgés qu'il était préférable de s'entendre avec les Français.

Le général Drude consentit à prendre l'engagement de cesser les hostilités jusqu'au lendemain soir, et ultérieurement il prorogea de vingt-quatre heures cet armistice, qui d'ailleurs ne donna aucun résultat et prit fin le lundi 9, au matin. A l'heure où nous écrivons (10 septembre) aucune action nouvelle ne s'est engagée, mais on croit assez généralement que la reprise des hostilités ne saurait tarder[1].

Le 7 septembre, le transport *Mytho* a débarqué à Casablanca un ballon captif et du matériel d'aérostation. Le ballon a été gonflé et a commencé aussitôt ses ascensions de reconnaissance.

Les obsèques du commandant Provost et du lieutenant Benizza.

Le mercredi 4 septembre, à huit heures du matin, a été inhumé, au cimetière musulman, le lieutenant indigène Benizza, du 2e tirailleurs, et les cinq tirailleurs tués dans l'engagement du 3. Le convoi était suivi par les officiers du régiment et les hommes du bataillon de l'officier tué. Le lieutenant-colonel Blanc, du 2e tirailleurs, a fait l'éloge de ce dévoué serviteur de la France, qui avait vingt-neuf ans de présence sous les drapeaux, six campagnes de guerre et devait prendre sa retraite dans cinq mois.

A neuf heures a eu lieu au cimetière catholique l'enterrement du commandant Provost. Le corps du commandant, qui avait été déposé depuis la veille sous sa tente, fut placé sur une prolonge d'artillerie, attelée d'un mulet. Le cercueil était recouvert du drapeau tricolore, de la tunique et du képi du commandant. De nombreuses gerbes de fleurs et des couronnes faites par les soldats eux-mêmes avec les rares fleurs qu'ils avaient pu trouver, précédaient le cer-

[1] On sait, en effet, que le 11 septembre le général Drude a pris et incendié le camp de Taddert. Nous avons eu dans cette affaire un légionnaire tué et six blessés.

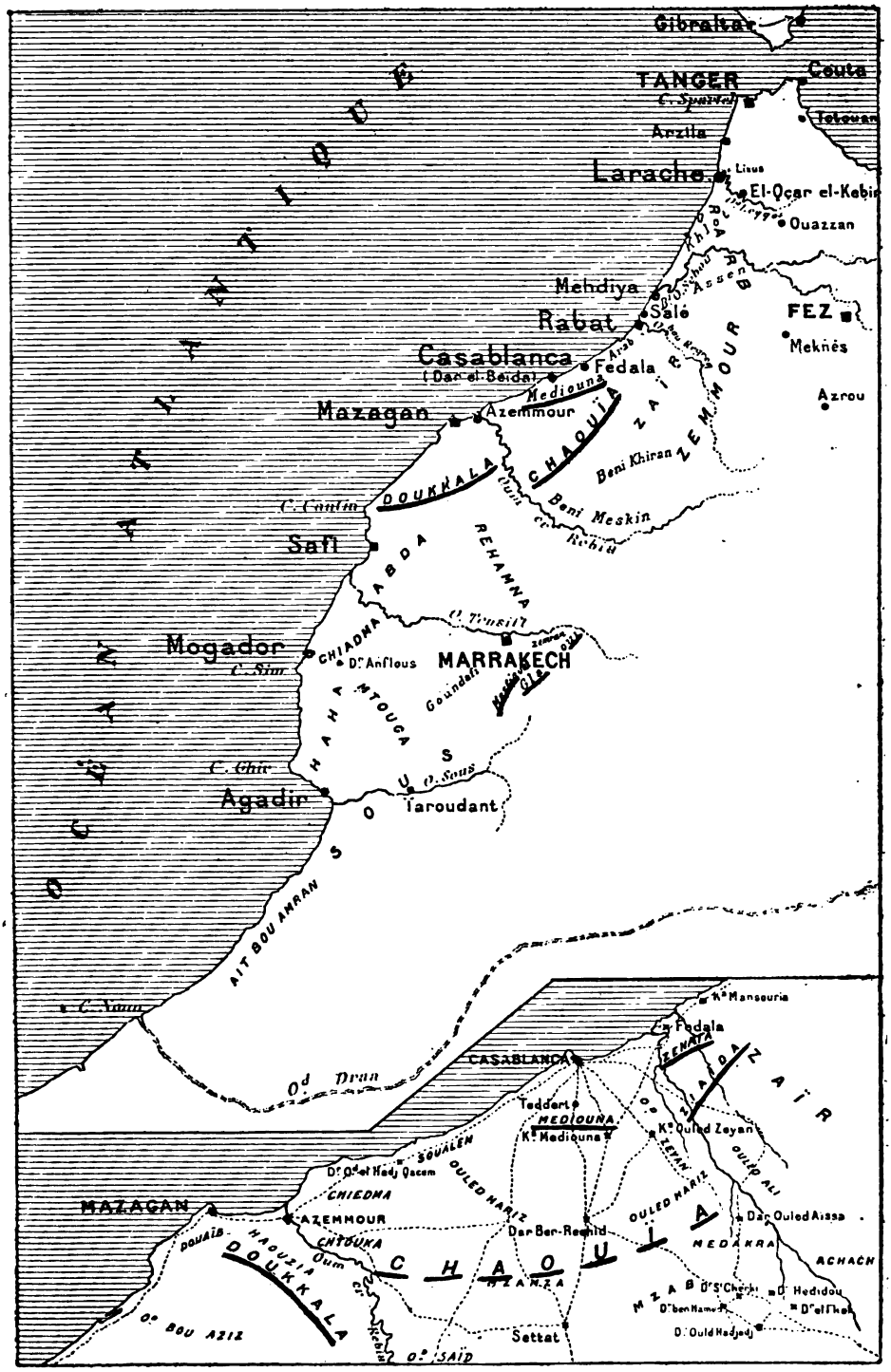
Gibraltar
Ceuta
TANGER
C. Spartel
Tetouan
Arzila
Larache
Lixus
El-Qçar el-Kebir
Ouazzan
Mehdiya
Rabat
Salé
FEZ
Meknès
Azrou
Casablanca
Dar el-Beidat
Fedala
Mazagan
Azemmour
Medjouna
Beni Khiran
ZEMMOUR
DOUKKALA
CHAOUIA
ZAIR
Beni Meskin
C. Cantin
Safi
ABDA
REHAMNA
Mogador
C. Sim
CHIADMA
Dr Anflous
MARRAKECH
HAHA
MTOUGA
SOUS
C. Ghir
Agadir
Taroudant
AIT BOU AMRAN
C. Nun
Od Dran
Mansouria
Fedala
CASABLANCA
ZENATA
ABDA
ZAIR
Teddert
MEDJOUNA
Kr Medjouna
Kr Ouled Zeyan
SOUALEM
OULED HARIZ
OULED ALI
Dr Od el Hadj Qacem
CHIEDMA
MAZAGAN
AZEMMOUR
Dar Ber-Rechid
Dar Ouled Aissa
DOUAIB
HAOUZIA
CHTOUKA
DOUKKALA
CHAOUIA
HZAHZA
MEDAKRA
ACHACH
MZAB
Dr S'Cherki
Dr Hedidou
Dr ben Hamed
Dr el Ikel
Dr Ould Hadjedj
Od BOU AZIZ
Od SAID
Settat

cueil, qui était entouré de tous les hommes du bataillon commandé naguère par le défunt.

Le général Drude conduisait le deuil, suivi de tout l'état-major, de nombreux officiers du corps de débarquement, et de la colonie française au grand complet. Les officiers espagnols étaient venus au nombre de six, ayant à leur tête le commandant Santa-Olalla. Ils avaient été invités par le général Drude à prendre place immédiatement derrière lui.

A neuf heures vingt-cinq, le cortège arrivait au cimetière et après les dernières prières, dites par deux prêtres franciscains espagnols, le corps fut descendu dans la tombe. A ce moment, tambours et clairons battirent et sonnèrent aux champs. Puis le général Drude adressa en ces termes un dernier adieu au commandant Provost et au légionnaire Coustel, enterré près de lui :

Je vous remercie, Messieurs, d'être venus en si grand nombre manifester votre sympathie et nous apporter le réconfort de votre présence dans le deuil cruel qui vient de frapper notre armée tout entière. Je vous remercie, officiers et soldats, et vous, représentants de la nation espagnole, qui nous donnez la preuve de votre confraternité d'armes. Vous avez tous, comme moi, pu apprécier le courage, l'héroïsme et le cœur du commandant Provost.

Officiers ou soldats, tous ceux qui tombent pour la patrie doivent être unis dans le même sentiment d'admiration. Moi qui ai vécu à la légion et aux tirailleurs dont vous avez tous admiré la bravoure, la vaillance et le courage, je vous remercie.

Soixante-dix déjà des nôtres ont versé leur sang sans regret ; il est à souhaiter que la France et l'Espagne réunies, en les vengeant, assurent la sécurité à vos familles au Maroc.

Tout le sang versé ne l'aura pas été en vain, et tous ceux pour la défense desquels ce sang fut versé s'en souviendront et auront pour la patrie et ses enfants morts au champ d'honneur la reconnaissance à laquelle ils ont droit. Grâce à la collaboration de nos deux pays dans l'œuvre commune, naîtra une situation nouvelle qui permettra à tous de travailler en paix. Vous n'oublierez pas ceux qui sont morts à cette tâche.

Au revoir, chers camarades, une dernière fois au revoir, au nom de tous ceux qui vous ont aimés.

Le sultan Abd el Aziz et Moulaï Hafid.

Dans l'Empire, la situation créée par la proclamation de Moulaï Hafid comme sultan du Sud ne s'est pas sensiblement modifiée. Lorsque la nouvelle de cette proclamation parvint à Fez, Abd el Aziz réunit immédiatement les oulema et les cheurfa pour les mettre au courant des événements et leur demander leur opinion. Deux questions furent posées par le sultan, qui en ordonna la discussion et voulut avoir un avis sans détours. La première question posée fut celle-ci : « Devait-il déclarer la guerre sainte ? » La deuxième question fut : « Quelle était sa situation vis-à-vis de son frère Moulaï Hafid, qui voulait se faire proclamer sultan sous prétexte de faire la guerre sainte ? »

L'assemblée répondit à la première question que l'occupation d'Oudjda et de Casablanca ne constituait pas une violation du territoire de l'Islam, que la loi juge motif pour déclarer la guerre sainte, car les Français occupent seulement ces points à titre provisoire en attendant que satisfaction soit donnée aux demandes que le Makhzen lui-même avait reconnues justes. L'assemblée s'en rapportait à la sagesse du sultan pour juger en dernier ressort si la guerre sainte devait être proclamée. A la deuxième question, après une longue délibération, l'assemblée répondit unanimement qu'Abd el Aziz avait été proclamé sultan de façon absolument régulière, qu'il avait été sacré Commandeur des croyants et que son investiture avait été faite avec toutes les exigences de la loi coranique. Moulaï Hafid devait donc être considéré comme un révolté, que l'on devait combattre et châtier.

Abd el Aziz demanda que le procès-verbal des déclarations ci-dessus fût rédigé et signé de tous les assistants, ce qui fut fait. Il rédigea, en outre, une lettre pour être lue avec ledit compte rendu dans les mosquées de toutes les villes et agglomérations du Maroc. Enfin, il décida de hâter son départ pour Rabat, où il se rendra par Larache et la côte de l'Océan.

De son côté, Moulaï Hafid se déclare toujours décidé à aller également à Rabat. Sa cause ne semble pas cependant faire de grands progrès. Il a bien réussi à se faire reconnaître à Mazagan, ce qui ne saurait rien prouver, car la région de Mazagan dépend absolument de Marakech ; mais, d'après les dépêches particulières des journaux, il paraît qu'il rencontrerait généralement de sérieuses difficultés dans sa tentative de se substituer à son frère le sultan Abd el Aziz. Il manquerait d'argent, et certains des caïds qui avaient adhéré à sa cause se montreraient aujourd'hui moins disposés à le suivre. Ajoutons qu'on se perd maintenant parmi les nombreuses proclamations de Moulaï Hafid, qui varient au fond selon les villes auxquelles elles sont destinées. A Mazagan, il prêche la guerre sainte immédiate contre les Français qui occupent Oudjda et ont envahi Casablanca pour aller à Fez et à Marakech. Ailleurs, il proclame qu'il faut attendre avant d'entrer en action.

La question des indemnités.

La question des indemnités à allouer aux Européens victimes des incidents de Casablanca a été posée effectivement par la démarche de trois commerçants allemands de cette ville, MM. Opitz, Mannesmann et Ficke, venus auprès de M. de Tschirschky, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, pour obtenir de ce dernier l'assurance que le gouvernement allemand, par l'intermédiaire de son chancelier, ferait le nécessaire pour les indemniser des pertes subies par eux.

A la suite de cette démarche, la *Gazette de la Croix* a publié, sous la signature du professeur Schiemann, un article assez acerbe contre la France. M. Schiemann ne comptait pas seulement les dommages maté-

riels immédiats, mais aussi la perte des espérances du commerce local, qui était principalement entre les mains des Allemands.

On ne peut douter, écrivait-il, que la France ne reconnaisse très loyalement le droit à une indemnité, mais cette reconnaissance ne constitue pas encore une satisfaction complète, et sous ce rapport, on ne paraît pas être particulièrement pressé. C'est à tort, car les informations authentiques se multiplient qui démontrent qu'avec plus de prudence et de discipline les Français auraient pu réduire considérablement la destruction et les ravages de la propriété européenne.

Ce sont là des faits qu'on ne peut passer sous silence, mais qui exigent une enquête approfondie, ne fût-ce que pour permettre de solutionner rapidement la question des indemnités.

M. Schiemann rappelait à ce sujet le bombardement d'Alexandrie par la flotte anglaise en 1882 : le règlement des indemnités fut confié à une commission internationale et mis à la charge du Trésor égyptien. M. Schiemann ajoutait :

D'après ce précédent, la France cherchera peut-être aussi à se dégager de la responsabilité des indemnités pour la passer au Maroc, mais il est à peine besoin d'indiquer que ce mode peut provoquer les plus grandes difficultés. Il serait donc bon d'insister pour que la question des indemnités fût promptement éclaircie et ne subît pas de longueurs, d'autant plus que la situation au Maroc ne permet pas de prévoir le rétablissement de l'ordre dans un avenir prochain.

M. Schiemann profitait enfin de l'occasion pour faire ressortir l'importance et les avantages de l'Acte d'Algésiras, qui constitue, « maintenant surtout », la meilleure garantie de l'entente européenne. « C'est grâce à lui, disait-il, que les puissances ont pu, en pleine confiance, laisser la France régler ses affaires avec le Maroc et qu'aucune ne songe à envoyer des navires sur la côte marocaine pour la protection de ses nationaux. Sans l'Acte d'Algésiras, on n'eût pu imaginer un état de choses semblable. »

D'autre part, M. Théodore Wolff publiait, dans le *Berliner Tageblatt*, les réflexions suivantes :

Les Allemands Opitz, Mannesmann et Ficke ont remis au chancelier de l'Empire un *memorandum* sur les pertes subies par les Allemands à Casablanca par suite du bombardement et par suite du pillage ; ils demandent avec raison des indemnités.

Dans de nombreuses lettres publiées par la presse allemande, la prise d'assaut de Casablanca ne fut pas dépeinte sous des couleurs bienveillantes pour les Français.

Nous aussi, nous avons reçu de pareilles lettres venues de Casablanca, de Tanger et de Mogador, qui portaient certaines accusations contre les assaillants.

On y racontait que le *général* Drude (*sic*) avait commencé le bombardement sans nécessité, qu'il avait, par une action prématurée et légère, anéanti une ville florissante et qu'il avait transformé les communautés pacifiques des Arabes en bandes de brigands. Il y était dit aussi que les

légionnaires participaient au pillage et que les médecins français avaient moins de zèle qu'eux dans l'exercice de leurs fonctions.

Sans aucun doute, il faut tenir compte de l'émotion compréhensible qui s'empara des auteurs de ces lettres durant le bombardement. Le marchand allemand, à Casablanca et dans toutes les villes du Maroc, est le concurrent du marchand français et, sous l'influence du soleil d'Afrique, les jalousies se développent et grandissent, au Maroc comme partout ailleurs.

Depuis le voyage de l'empereur à Tanger, bien des déceptions ont rempli d'amertume l'âme des Allemands. Le commerce allemand, au lieu d'augmenter, a diminué et, après bien des années d'efforts sur un sol ingrat, les Allemands voient détruits par un bombardement, peut-être inutile, le travail du passé et les espérances de l'avenir.

De pareils événements n'étaient pas de nature à les disposer à la douceur, et l'on comprend que, dans leur exaltation, les intéressés aient dit et écrit certaines choses exactes qu'il serait peut-être possible de réfuter.

Nous ne devons pas oublier non plus que, lors de l'expédition de Chine, le mot d'ordre allemand fut : « Il ne sera pas accordé de pardon ! » Et, vraiment, on ne peut transformer les Marocains fanatiques, les assassins des travailleurs français, les pillards du quartier juif, en agneaux pleins de douceur et de vertu.

Mais même en tenant compte de ces éléments d'appréciation, il n'en est pas moins vrai que la conduite des Français à Casablanca ne peut guère être conciliée avec les belles et humaines paroles de M. Bourgeois à la conférence de la Haye. Et puis, il reste un fait incontestable : c'est que les maisons des étrangers et celles des Allemands, par conséquent, sont en ce moment en ruines à Casablanca.

Le gouvernement français est d'avis, ou tout au moins il était d'avis que les seuls responsables de cette tragédie sont les Marocains et que ce sont eux, par conséquent, qui doivent dédommager les marchands étrangers.

Pour fonder cette thèse, la France peut rappeler le bombardement d'Alexandrie, où l'Egypte fut rendue responsable des dégâts causés par la flotte anglaise. La France hésite à créer un précédent qui serait fâcheux et gros de conséquences et qui pourrait l'engager dans l'avenir à payer tous les dommages venant du fait des Marocains.

Enfin, la France, en disant qu'il serait difficile de distinguer entre les dégâts faits par les Français et ceux causés par les Marocains, se déclare prête à user de son influence pour amener le Maroc à payer les indemnités qu'il doit.

Rien n'est plus facile, ajoutait M. Wolff, après avoir exposé avec impartialité le point de vue français, de distinguer à Casablanca les dommages causés par les canons français et par les pillages arabes. On peut trouver que le gouvernement français ferait bien de prouver sa bienveillance à l'égard des commerçants lésés et de ne pas se retrancher derrière des objections de pure forme ; la France a besoin, en ce moment, de l'appui moral de l'Europe, et ce serait agir avec sagesse que d'éviter tout ce qui pourrait blesser celle-ci. De plus, la France a un intérêt à régler cette question, car si le Maroc nous doit quelque chose, nous devenons, par là même, son créancier *et nous acquérons le droit de recouvrer par nous-mêmes cette créance en mettant la main sur un territoire.*

Du jour où le Maroc refuserait de nous payer, tous les chemins nous seraient ouverts.

Notre ami Robert de Caix a commenté ainsi ce dernier article dans le *Journal des Débats* :

Les trois négociants allemands qui sont allés à Berlin pour dénoncer nos opérations militaires, seule cause, disent-ils, de leur ruine, s'agitent fort et s'assurent dans la presse d'outre-Rhin des échos à leurs plaintes. Le *Berliner Tageblatt*, en reconnaissant avec sa bonne foi habituelle à quel point il faut faire la part des passions locales dans les accusations des commerçants allemands de Casablanca, se livre à quelques commentaires dignes d'intérêt. Le journal berlinois estime que nous avons intérêt à ne pas nous retrancher dans cette affaire d'indemnité derrière le Maroc, car « ce serait laisser à l'Allemagne le droit de recouvrer elle-même cette « créance, en mettant la main sur un territoire ». En partant d'un point de vue purement français, il est impossible de ne pas partager l'opinion du *Berliner Tageblatt*. Notre intérêt est de ne pas laisser errer à l'aventure des créances sur le Maroc, si tant est qu'elles aient quelque valeur, mais au contraire de les concentrer entre nos mains. C'est ce qu'ont toujours fait l'Angleterre et la Russie, par exemple, lorsqu'elles étaient amenées, par le souci de « couvrir les approches » de leurs domaines, à prétendre avoir une situation spéciale dans tel ou tel pays semi-barbare. On disait, autrefois, assez sottement d'ailleurs, que la France est assez riche pour payer sa gloire; elle l'est assurément pour payer son tête-à-tête avec le Maroc, auquel, pour sa sécurité, elle a aspiré de toutes les forces de sa diplomatie pendant la crise de 1905-1906, et que les circonstances semblent devoir lui assurer de plus en plus, si sa faiblesse même n'amène pas des tiers à le rompre.

ROBERT DE CAIX.

De son côté, notre confrère Georges Villiers publiait dans *Le Temps* les « Propos diplomatiques » suivants, sous ce titre « les Indemnités de Casablanca : un Précédent » :

La question des indemnités dues aux personnes lésées par les événements de Casablanca a été posée, on s'en souvient, par la *Gazette de la Croix* dans la forme la plus inamicale pour la France. Notre distingué confrère M. Théodore Wolf, directeur du *Berliner Tageblatt*, l'examine à son tour dans un tout autre esprit : il conclut que la meilleure solution serait le recours à un arbitrage; et la question est en effet de celles qui par leur nature pourraient être arbitrées. Mais il existe peut-être un procédé plus simple, et mieux encore, un précédent tout prêt.

La diplomatie est faite de précédents. On peut même dire que, le précédent une fois trouvé, un problème n'existe plus pour elle. Si donc on établit qu'une situation analogue à la situation actuelle, mais plus grave et plus délicate encore, a fait l'objet d'un règlement amiable entre toutes les puissances et à leur satisfaction générale, on versera au débat un élément utile, d'où sortira sans doute l'entente désirée.

Le 13 août 1882, sir E. Malet, agent et consul général d'Angleterre en Egypte, transmettait à son gouvernement une note des contrôleurs généraux, sir A. Colvin et M. Brédif, qui commençait ainsi qu'il suit :

Les incendies et le pillage de la ville d'Alexandrie, les meurtres qui ont été commis, les dommages de toute sorte subis par les Européens et par les Egyptiens vont donner lieu à des réclamations qui se montent à un chiffre considérable. Les actions judiciaires sont dès à présent engagées, puisque cinquante-six personnes ont assigné le gouvernement devant les tribunaux de la Réforme ; il importe donc de déterminer

quelles sont les mesures à prendre pour désintéresser les nouveaux créanciers du gouvernement égyptien, de décider à l'aide de quelles ressources il pourra faire face à ses obligations et quelle sera l'autorité compétente pour en fixer le montant.

Le bombardement d'Alexandrie présentait, en plus grand, mais très exactement, tous les traits qu'offre aujourd'hui le bombardement de Casablanca. A Alexandrie comme à Casablanca, les habitants, Egyptiens et étrangers, avaient subi deux sortes de dommages, les uns résultant du pillage indigène, les autres de la répression européenne. Dès le principe, les contrôleurs généraux estimaient que d'une part il y avait lieu à indemnité, que d'autre part la responsabilité du payement incombait au gouvernement égyptien qui, par son impuissance, avait rendu possibles les excès de la population, rendu nécessaire la répression européenne.

Pour fixer ces indemnités, on aurait pu théoriquement laisser aux tribunaux mixtes et aux tribunaux indigènes le soin de statuer suivant leur compétence respective. Le gouvernement égyptien — le gouvernement marocain se trouve aujourd'hui dans le même cas — n'était pas, comme les gouvernements européens, protégé contre les recours par des lois spéciales limitatives de sa responsabilité. Il aurait donc été condamné, — comme le serait le gouvernement marocain si les demandes d'indemnités étaient portées soit devant les tribunaux indigènes, soit devant la juridiction consulaire. Mais les contrôleurs généraux pensèrent — et il y a lieu, dans le cas présent, d'être de leur avis — qu'il ne convenait point de laisser aux tribunaux ordinaires l'appréciation de ces dommages. Les deux juridictions saisies n'auraient pas eu la même jurisprudence. Elles auraient risqué, du fait de cette dualité même, d'être entraînées à exagérer le chiffre des pertes. On aurait pu craindre aussi que ces débats locaux n'eussent pour conséquence d'éterniser l'agitation. Les contrôleurs généraux concluaient donc qu'il y avait lieu de dessaisir la juridiction ordinaire « au « profit d'une commission internationale qui, dégagée des formes de droit « commun, pourrait juger avec plus de rapidité et de liberté ».

Les raisons qui militaient en faveur de la commission internationale, alors qu'il s'agissait de l'Egypte, sont encore plus fortes, quand il s'agit du Maroc. Les tribunaux indigènes marocains offrent des garanties moindres encore que les tribunaux égyptiens de même ordre. Enfin la juridiction consulaire dans l'Empire chérifien n'a pas l'unité qu'aurait offerte en 1882 celle des tribunaux mixtes. L'argumentation des contrôleurs généraux garde donc toute sa valeur, dans le cas qui nous occupe.

Les négociations en vue de la constitution de la commission durèrent du mois de septembre 1882 au mois de janvier 1883. Leur histoire ne présente pas, au point de vue actuel, d'intérêt particulier. On peut noter seulement que le 12 septembre 1882 le chargé d'affaires de France à Berlin, comte d'Aubigny, annonçait l'adhésion du gouvernement allemand à la procédure suggérée par les contrôleurs généraux. On peut noter aussi que le gouvernement égyptien reconnaissait lui-même sa responsabilité, puisque le 8 septembre il proposait à son tour la réunion d'une commission, suivant une formule différente de celle des contrôleurs, mais dans un esprit identique. On doit retenir enfin que durant cette négociation la France fit continuellement preuve d'un grand libéralisme, notamment en réclamant pour la commission « le pouvoir de statuer d'après l'équité sur *tous* les dommages soufferts », au lieu d'en excepter, comme le demandait l'Egypte, « les pertes de bijoux, de numéraire, de titres, de valeurs de « toutes espèces ou d'objets d'art ».

Le 13 janvier 1883, Chérif pacha, ministre des Affaires étrangères du

khédive, communiquait aux puissances un projet de décret que tout le monde approuva. Je cite ce document textuellement, au moins dans ses articles essentiels, car il me paraît répondre à toutes les exigences de la situation présente :

Nous, khédive d'Egypte,

Considérant que nous avons résolu d'accorder des indemnités aux victimes des événements insurrectionnels qui se sont succédé en Egypte depuis le 10 juin 1882;

Vu notre décret en date du 4 novembre 1882;

Sur l'avis conforme de notre conseil des ministres et d'accord avec les puissances intéressées,

Décrétons :

Article premier. — Il est institué une commission internationale exclusivement compétente à l'effet de recevoir, d'examiner les réclamations des victimes des événements insurrectionnels qui se sont succédé en Egypte depuis le 10 juin 1882, et de statuer souverainement sur chacune de ces réclamations, soit en la rejetant, soit en y faisant droit par la fixation d'une indemnité.

Art. 2. — Ne donneront droit à aucune indemnité les dommages indirects, les pertes de numéraire, de bijoux, d'argenterie, d'œuvres et d'objets d'art ou d'antiquité, de titres ou valeurs de toute nature, de loyers ou de récoltes.

Toutefois, la perte de bijoux, d'argenterie, d'œuvres et d'objets d'art ou d'antiquité en magasin pour la vente, ou engagés pour prêts chez des tiers, pourra donner lieu à indemnité, si l'existence des objets perdus peut être établie par des livres de commerce ou des documents écrits, ayant date certaine. — Tous autres moyens de preuve ne seront admis que dans des cas exceptionnels et lorsque la commission le jugera absolument nécessaire.

Les propriétaires des récoltes en grange ou sur aire directement appréhendées ou détruites par les rebelles pourront être indemnisés.

Les indemnités relatives à la propriété bâtie seront calculées sur la valeur des constructions telles qu'elles se comportaient avant la perte.

Art. 3. — La commission sera composée comme il suit :

Deux membres désignés par le gouvernement égyptien, président et vice-président ;

Un membre désigné par chacun des gouvernements d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, de Russie, des Etats-Unis et de Grèce.

Un membre désigné d'un commun accord entre les gouvernements de Belgique, de Danemark, d'Espagne, de Néerlande, de Portugal, de Suède et de Norvège...

Art. 5. — Les crédits nécessaires aux travaux de la commission lui seront ouverts, sur sa demande, par notre conseil des ministres.

La commission aura tous pouvoirs pour procéder à l'instruction des demandes qui lui seront présentées; elle pourra s'adjoindre dans ses travaux les personnes dont le concours lui paraîtra utile.

Fait en notre palais d'Ismaïlia.

Le Caire, le 13 janvier 1883.

Mehemed Tewfik.

Par le khédive :

Le président du conseil des ministres,

Chérif.

Je ne sais quelle sera la décision du gouvernement français et quel accueil elle recevra de la part des autres puissances. Mais le décret khédivial du 13 janvier 1883 fournit tous les éléments de la solution souhaitée. Comme en 1883, l'Allemagne, la solution étant identique, souscrirait vraisemblablement aux trois principes qui dominent ce décret, savoir : 1° responsabilité du gouvernement local; 2° évaluation internationale des dommages subis; 3° juridiction sans appel conférée à une commission spéciale après le rétablissement de l'ordre public.

J'ajoute que le règlement des indemnités de Casablanca sera certaine-

ment moins compliqué que celui des indemnités d'Alexandrie. Alexandrie avait, en 1882, plus de 150.000 habitants; Casablanca n'en compte aujourd'hui que 20.000. Les dommages subis à Alexandrie étaient évalués par les contrôleurs généraux à 150 millions de francs. Les trois négociants allemands de Casablanca, peu suspects d'une évaluation insuffisante, ne parlent que de 7 à 8 millions.

Comme on voit, l'affaire est de moindre importance et l'entente n'en sera que plus aisée. Nous venons d'indiquer un moyen d'y aboutir. La parole est aux gouvernements. — GEORGES VILLIERS.

Le conseil des ministres s'est d'ailleurs occupé de cette question dans sa séance du 8 septembre ; les ministres ont examiné les précédents, notamment celui d'Alexandrie, et ils ont constaté qu'il en résultait : 1° que le gouvernement marocain devait être tenu pour responsable des meurtres du 30 juillet, ainsi que des dommages subis par suite du pillage ou de la répression des troubles ; 2° que les indemnités dues pour dommages matériels devraient être fixées par une commission internationale.

Le ministre des Affaires étrangères a été chargé de terminer l'examen de cette question, afin d'en presser le règlement autant qu'il serait possible.

La police franco-espagnole dans les ports du Maroc. Mémorandum français et réponse allemande.

On sait que l'Acte d'Algésiras a prévu dans les huit ports ouverts du Maroc l'organisation d'une police, constituée avec des *effectifs* marocains et des instructeurs français et espagnols. Tout en prenant les mesures spéciales imposées par les événements de Casablanca, M. Pichon, d'accord avec son collègue espagnol, a pensé qu'il fallait poursuivre dans les autres ports l'organisation prévue par la conférence. Toutefois, étant donné les circonstances, le comte de Saint-Aulaire, chargé d'affaires de France à Tanger, a reçu l'ordre de saisir El Guebbas de la question suivante :

En vue de l'organisation de la police suivant les dispositions arrêtées à Algésiras, pouvez-vous garantir que les instructeurs français et espagnols ne courront point le risque d'être tués par leurs soldats ?

A cette question précise, posée par des notes française et espagnole les 25 et 26 août, El Guebbas a répondu d'abord verbalement puis le 28 par la lettre que voici :

Je ne peux prendre un pareil engagement ni assumer une pareille responsabilité. Le plus que je pourrais faire serait de ne recruter que les hommes supposés avec le plus de vraisemblance être fidèles. Mais il m'est impossible de garantir rien au delà. J'espère qu'avec l'aide de Dieu aucun des soldats ne commettra rien de répréhensible et que les précautions prises suffiront.

Cet aveu inquiétant d'El Guebbas d'une part, d'autre part l'obligation d'exécuter le mandat confié à la France par la conférence, ont déterminé les gouvernements français et espagnols, —

car les deux gouvernements n'ont pas cessé d'agir conjointement — à informer les puissances signataires del'Acte général d'Algésiras de cette situation nouvelle.

Cette communication a été faite verbalement par les ambassadeurs de France et d'Espagne dans les différentes capitales, et partout elle a rencontré le meilleur accueil.

En Allemagne cependant, M. de Tschirschky a cru devoir demander à notre ambassadeur de fixer sa communication verbale sous la forme d'un memorandum, de manière à permettre à son gouvernement de répondre par une note analogue. La note allemande a été reçue au quai d'Orsay le 10 septembre; elle n'a pas encore été publiée, mais la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, organe officieux de la chancellerie de Berlin, en a, dès le 9 septembre, donné l'analyse suivante :

Dans l'aide-mémoire présenté le 2 septembre par l'ambassade de France à Berlin, communication a été faite des intentions du gouvernement français d'établir dans les ports marocains désignés par contrat et où pareille mesure serait reconnue comme nécessaire, une police provisoire, de concert avec le gouvernement espagnol et par les propres moyens des deux puissances, dans le but d'y maintenir l'ordre et de faciliter la formation des troupes de police marocaine prévues dans l'Acte d'Algésiras.

Le gouvernement allemand a alors répondu qu'il avait pris connaissance de cette communication et des raisons données dans l'aide-mémoire; qu'il en concluait que les mesures prévues seront d'un caractère provisoire et ne toucheront en rien aux dispositions de l'Acte d'Algésiras.

Le gouvernement allemand ajoute qu'il a reconnu le droit de la France de s'accorder satisfaction pour les événements de Casablanca, qu'il n'a pas l'intention de préparer des difficultés à la France pour une action entreprise et motivée par des circonstances exceptionnelles, mais qu'il espère et désire néanmoins ne pas voir se renouveler de graves dommages comme ceux de Casablanca subis par des négociants étrangers. C'est pourquoi le gouvernement allemand désire faire remarquer que, d'après l'avis du chargé d'affaires allemand à Tanger, l'établissement non prévu dans l'Acte d'Algésiras d'un corps de police étranger et dans les circonstances actuelles pourrait provoquer une attaque des tribus montagnardes contre la ville et présenter un sérieux danger pour la vie et les biens des Européens, surtout si ces mesures n'étaient pas exécutées avec l'appui de forces militaires suffisantes, et, dans ce cas, tous les autres ports courraient aussi le même danger.

La coopération franco-espagnole.

On a vu, par ce qui précède, que l'accord le plus complet n'a cessé de présider aux décisions des gouvernements de Paris et de Madrid relativement à l'action commune franco-espagnole au Maroc. Le *Temps* a d'ailleurs publié, le 1er septembre, les déclarations suivantes faites à un de ses rédacteurs par M. Maura, président du conseil des ministres espagnols.

Le rôle et les intentions de l'Espagne sont claires, et ne sont pas un secret. Nous sommes allés sur les côtes du Maroc en vertu du mandat

confié à la France et à l'Espagne par la Conférence d'Algésiras. Nous avons envoyé quelques bâtiments, des forces peu nombreuses pour collaborer avec la France. Ce n'est donc pas un corps expéditionnaire que nous avons débarqué à Casablanca; à peine un contingent équivalent à celui de la police qu'on destinait à Casablanca en vertu de l'Acte d'Algésiras.

Nous marchons d'accord avec la France; nos relations avec elle sont excellentes, cordiales, et nous n'avons pas plus qu'elle, dans la question marocaine, d'arrière-pensée de conquête, d'aventures ou de guerre, puisque nous croyons trouver dans l'autorité chérifienne un appui pour le maintien de l'ordre et de la paix. Il s'est produit à Casablanca des incidents fâcheux qui ont obligé la France à agir plus que nous pour des motifs que nous respectons. Ensuite est venue la proclamation d'un nouveau sultan, dont les actes et les intentions ne nous ont pas été encore communiqués officiellement. Nous ne savons donc si les événements obligeront les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras à modifier quelques-unes des dispositions de cette convention, mais il ne nous semble pas que pour cela il sera nécessaire de réunir une nouvelle conférence et la chose pourrait se négocier et s'arranger entre les chancelleries. Dans cette hypothèse, on n'aurait plus cette fois à redouter de complications européennes, car les relations entre les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras du 7 avril 1907 sont des plus cordiales, des plus amicales et toutes semblent approuver la conduite que les circonstances ont imposées à l'Espagne et à la France. Nous ne pensons pas augmenter nos forces sur les côtes du Maroc, les croyant suffisantes, sauf imprévu, pour notre mission de police. Nous ne craignons donc aucune complication actuellement et nous restons dans l'expectative des événements intérieurs du Maroc et toujours d'accord avec la France.

Quant à la presse espagnole, elle continue à commenter diversement les événements. Nous n'y reviendrions donc pas, si nous ne jugions intéressant de signaler les énergiques déclarations suivantes d'un homme très versé dans la connaissance des choses marocaines, M. G. Reparaz, un africaniste de la première heure, qui depuis plus de vingt-cinq ans n'a cessé de s'occuper dans les journaux ou les revues du problème marocain. M. G. Reparaz s'exprime ainsi dans le grand journal conservateur catalan *El Diario de Barcelona* :

Les grands penseurs libéraux vous diront : « Nous ne pouvons aspirer « au Maroc qu'au respect personnel des Maures. Comment y arriverons-« nous ? en faisant la conquête de notre propre territoire. » Et, encore : « Davantage de travail intérieur, abstention, concentration, budget de la « paix, commerce de baisers et d'embrassades avec les Maures, avant si « détestés ! »

Que dira l'Europe en nous voyant passer à l'ennemi ? Peu lui importe ; nous ne devons penser qu'à la reconstitution intérieure.

Mais agir ainsi, ce n'est pas vivre, c'est végéter; et végéter pour les nations, cela veut dire mourir. Aussi cette reconstitution n'est pas autre chose que le plan de vie d'un tuberculeux, qui se tient au chaud, qui évite les courants d'air, qui attend le printemps pour se remettre et qui meurt le printemps venu.

L'Espagne se sauvera-t-elle du prochain printemps ? C'est le problème

actuel... En tout cas, une chose est certaine. Dieu eut pitié de nous. Le Maroc était trop considérable pour nos forces, il nous donna quelqu'un pour nous aider et fit que cette coopération eût l'assentiment du monde entier. Sans doute, le moment d'une intervention venu, les Espagnols ne pourront avoir qu'une partie de la prise, la plus petite de beaucoup; mais qu'importe ! Si on leur donnait davantage, ils ne s'en tireraient pas. Or, même ainsi, le moment venu de nous mouvoir, les cheveux se dressent sur notre tête, notre voix tremble, nous devenons pâles et nous nous mettons à crier par la voix de nos journaux : « Qu'est-ce que c'est? Dans quelle aventure veut-on nous mêler ? Abandonner notre foyer pour courir à d'autres terres ? Cela, jamais ! »

Certes je ne fus jamais de ceux qui prêchèrent la guerre contre l'infidèle marocain et je ne la prêche pas davantage aujourd'hui. Je ne me propose pas de convaincre personne que nous devons penser à entreprendre la conquête du Maroc. L'Espagne ne doit faire ni plus ni moins que ce à quoi elle s'est engagée à Algésiras et dans les traités antérieurs : imposer l'ordre au nom du sultan et sans attenter à l'intégrité de ses domaines. Mais ceci posé, qu'on me permette de considérer un moment l'hypothèse (si effrayante, suivant certains) d'une action militaire active; hypothèse possible dans le cas où l'autorité du sultan serait totalement méconnue de ses sujets et où l'hostilité de ceux-ci contre les étrangers rendrait inévitable une vigoureuse offensive des armées franco-espagnoles.

Il importe beaucoup tout d'abord de bien établir la distinction entre intervention militaire et conquête. La première cesse dès que celui chez lequel on intervient accepte certaines conditions imposées par le vainqueur. Elle demande l'action de l'envahisseur sur un ou plusieurs points vitaux du pays envahi. La seconde doit être maintenue jusqu'à complète soumission avec perte de l'indépendance, c'est-à-dire de la personnalité nationale de l'envahi; elle exige, avec un pays comme le Maroc et une race comme la marocaine, l'occupation militaire, la guerre pendant un nombre illimité d'années. Personne ne pense à cela. Le reste au contraire peut arriver et est loin d'être aussi difficile, aussi dangereux, aussi près d'un désastre que le croient bien des gens...

Certes, il peut arriver que les Marocains s'apaisent et que nous n'allions pas plus loin, c'est-à-dire au delà de l'organisation de la police. Mais il peut aussi arriver que l'anarchie se prolonge et que la résistance s'enhardisse de telle sorte que nous voyions l'une après l'autre toutes les scènes du premier acte : intervention et pénétration militaire. Au lieu de nous effrayer, soyons prêts à accomplir notre devoir, parce qu'il y a plus de danger à s'y soustraire qu'à l'accomplir; et quant à l'affection des Maures, tenons pour certain que, pour eux, tous les chrétiens sont également odieux et dignes de mort.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le budget de la marine pour* 1908 : *les constructions neuves.* — Les annexes du projet de budget de la marine pour 1908, qui viennent de paraître, nous font connaître les intentions du département en ce qui concerne les constructions neuves, c'est-à-dire la préparation du matériel naval de l'avenir. Ces projets, dit le *Temps*, s'ils correspondent à l'effort financier compatible avec notre situation, n'ont pas malheureusement toute l'amplitude qu'on pourrait désirer leur voir ; les dépenses prévues pour les réaliser n'atteignent pas le chiffre de 120 millions déterminé comme annuellement nécessaire pour l'exécution du programme de 1906, et les mises en chantier ne concernent que la petite marine : 10 contre-torpilleurs et 5 sous-marins.

Il est bien évident que si l'administration a réduit au minimum possible le nombre et l'importance des navires à commencer en 1908, c'est dans le but de porter le principal effort sur la construction des six cuirassés issus du programme de 1906 et mis en chantier le dernier jour du dernier exercice ; les travaux de ces cuirassés, ainsi que les dernières dépenses pour les cuirassés du programme de 1900, qui tous auront pris place dans la flotte cette année, absorbent la bonne moitié des crédits prévus, soit 53 millions en chiffres ronds. Ce mode de procéder aura l'avantage de permettre, à la date fixée, l'entrée en service des grosses unités. Les six cuirassés seront tous achevés au début de 1911 ; leur construction aura, par suite, duré quatre années exactement.

On sait que, depuis deux ans, il n'a été mis aucun croiseur-cuirassé en chantier ; ce type de navire laisse la place à l'unité plus forte, le cuirassé. Cependant, quatre sont encore entre les mains des constructeurs : le *Jules-Michelet*, l'*Ernest-Renan*, l'*Edgar-Quinet* et le *Waldeck-Rousseau*. Les deux premiers sont presque terminés.

Le nombre des petites unités dont la construction sera poursuivie l'année prochaine est de 93, soit 32 contre-torpilleurs et 61 sous-marins ou submersibles. La part réservée aux petites unités dans les crédits prévus pour 1908 est large : elle dépasse 32 millions, dont les deux tiers seront consacrés à la construction des sous-marins. Le nouvel engin de guerre est au premier rang parmi les préoccupations de la marine et les plus grands efforts sont faits pour son développement ; mais il faut constater, d'un autre côté, que sa construction permet d'alimenter l'activité des arsenaux de Cherbourg, Rochefort et Toulon, auxquels on ne confie plus les travaux des grosses unités, d'abord parce qu'à mesure que les tonnages augmentent, les unités deviennent moins nombreuses et que, par suite, on ne peut en donner à chaque arsenal ; en second lieu, parce que ces trois ports ne sont

pas en situation de procéder à des constructions importantes dans de bonnes conditions.

Il résulte de cet état de choses que la durée des travaux des sous-marins est très longue, parce que le port qui a reçu l'ordre d'en construire les échelonne de façon à occuper continuellement les ouvriers des différentes spécialités. Cette méthode, bonne au point de vue administratif, a le désavantage de ne faire entrer en service des navires de même type qu'à des époques très éloignées les unes des autres. Ainsi pour un ordre de 12 sous-marins donné le 26 août 1905 au port de Cherbourg, on prévoit l'entrée en service de 2 navires en 1907, 3 en 1908, 3 en 1909, 2 en 1910 et 2 en 1911. Les progrès vont vite dans la navigation sous-marine, et l'on peut se demander si le sous-marin commandé en 1905 présentera les qualités désirables en 1911. En Angleterre, où, il est vrai, les conditions industrielles ne sont pas les mêmes, on procède de façon différente, et l'on met toute diligence à achever les sous-marins commencés.

Il est à remarquer également que le nombre des types de sous-marins que nous construisons est très grand; entre les *Guêpes* de 45 tonneaux et le *Q 73* de 577 tonneaux, se placent bien des sous-marins ou submersibles qui n'ont que peu de rapports entre eux. Une revue anglaise faisait observer récemment qu'en France les opinions les plus diverses se sont produites relativement au meilleur sous-marin et que ces opinions ont eu leur effet sur la construction de ces petits navires. Il est facilement admissible que, à leur égard, il y a lieu de faire des recherches et des expériences pour réaliser des améliorations, et on ne peut qu'approuver le concours ouvert en 1906 par le ministre de la Marine pour obtenir un sous-marin donnant une vitesse de 15 nœuds et ayant des qualités d'endurance supérieures à celles des navires en service; mais il n'y a pas seulement à atteindre un perfectionnement de la navigation, il y a aussi à réaliser des flottilles capables d'une action militaire, et ce n'est pas sans satisfaction que l'on constate que, pour les sous-marins dont on va commencer la construction, on s'en tient à un seul type de submersible qui compte dans l'annexe une cinquantaine d'exemplaires. En les construisant, on aura assuré à nos flottilles une homogénéité qui leur fait actuellement défaut.

De l'examen général de l'annexe des constructions neuves, il résulte que les années 1907 et 1908 auront produit une augmentation sensible de notre flotte; pendant l'année en cours, les 6 cuirassés du programme de 1900 auront été armés, et l'année prochaine entreront en service les deux croiseurs cuirassés *Jules-Michelet* et *Ernest-Renan*, les deux dernières unités de ce programme, ainsi que 12 contre-torpilleurs et 16 sous-marins [1].

Allemagne. — *Le discours de Guillaume II à Munster.* — L'empereur Guillaume II a prononcé, le 1er septembre, au musée provincial de Munster, un important discours qui constitue un intéressant exposé

[1] *Le Temps*, 3 septembre 1907.

de ses doctrines religieuses et morales. L'empereur a d'abord déclaré que la province de Westphalie présente un bel aspect de la possibilité de concilier les contraires historiques et confessionnels, de façon à unir toute la population dans l'amour et la fidélité pour la patrie commune ; puis il a ajouté :

Je crois que le seul moyen d'amener tous nos compatriotes de toutes les classes à une union semblable à celle qui règne en Westphalie est la religion. Je n'entends certainement pas la religion dans le sens du dogmatisme étroit, mais dans le sens le plus large de la vie pratique. Je me base pour cela sur ma propre expérience. Depuis les vingt ans que je règne, j'ai eu affaire avec beaucoup d'hommes et j'ai dû supporter patiemment bien des choses. Beaucoup m'ont souvent profondément fait souffrir, inconsciemment, et malheureusement aussi sciemment ; et lorsque, dans ces moments, la colère voulait me dominer et que des pensées de représailles s'élevaient en moi, je me suis demandé quel était le meilleur moyen d'adoucir cette colère et de renforcer mes sentiments d'indulgence. Tout ce que j'ai trouvé consistait à me dire : Tous sont des hommes comme toi, et quoi qu'ils te fassent du mal, ils n'en ont pas moins une âme qui leur vient de ces hauteurs sereines vers lesquelles nous allons retourner un jour ; et par cette âme ils portent en eux une parcelle du Créateur.

Celui qui pense ainsi sera toujours indulgent pour ses semblables ; et s'il était possible que cette pensée s'implantât chez tout le peuple allemand, la première condition pour une complète union serait remplie. Mais cette union ne peut se réaliser que sur un point culminant : la personne de notre Sauveur, cet homme qui nous a appelés frères, qui a vécu pour nous servir d'exemple à tous, cette personnalité la plus personnelle entre toutes. Maintenant encore, il vit parmi les peuples, et tous nous le sentons dans nos cœurs. C'est en portant les regards vers lui que notre peuple doit s'unir. Il doit bâtir solidement sur ces paroles qu'il a prononcées lui-même : « Le ciel et la terre périront, mais mes paroles ne passeront pas. » C'est à cette œuvre d'union que je vous exhorte aujourd'hui, et surtout vous, Westphaliens, qui avez su donner dans votre province le beau spectacle de la réconciliation ; c'est vous qui me comprenez le mieux. Que tous, anciens et nouveaux sujets de cet empire, bourgeois, paysans, ouvriers, s'unissent dans un même sentiment d'amour et de fidélité pour la patrie, et le peuple allemand sera le bloc de granit sur lequel Notre-Seigneur pourra élever et achever la civilisation du monde ! C'est alors que se réalisera la parole du poète : *An deutschem Wesen wird einmal noch die Welt genesen* (L'esprit allemand sera un jour le sauveur du monde). Et pour cette œuvre j'accepterai avec reconnaissance la collaboration de tous ceux qui voudront m'aider, quels qu'ils soient et quelle que soit leur position.

L'empereur a terminé en souhaitant que la paix soit maintenue dans l'avenir, pour que chacun puisse continuer à travailler.

Angleterre. — *La clôture du Parlement britannique. Le discours du trône.* — Le discours du trône, lu le 28 août à la clôture du Parlement britannique, est ainsi conçu :

Mylords et Messieurs,

La récente visite du roi et de la reine de Danemark, qui sont mes proches parents, nous a causé un grand plaisir à la reine et à moi, et ne

saurait manquer d'améliorer les relations amicales existant entre les deux pays. J'ai été très heureux de recevoir la visite de Son Altesse Impériale le prince Fushimi, qui avait été envoyé en mission spéciale par mon allié l'empereur du Japon, pour exprimer les remerciements de Sa Majesté pour les insignes de l'ordre de la Jarretière qui lui ont été conférés pendant la mission que mon neveu, le prince Albert de Connaught, a remplie au Japon en 1906.

Mes relations avec les puissances étrangères continuent d'être amicales. Mon gouvernement, animé du désir de contribuer par tous les moyens possibles au maintien de la paix, a conclu un arrangement avec le gouvernement espagnol pour la protection des intérêts des deux pays dans la partie de la Méditerranée et de l'Atlantique qui les concerne.

Les termes de cette convention vous ont déjà été soumis. Répondant à une invitation du gouvernement russe, j'ai nommé des délégués chargés de prendre part à la conférence internationale siégant actuellement à La Haye. J'espère que les délibérations de cette conférence aboutiront à la conclusion d'arrangement tendant à diminuer les maux de la guerre et à assurer la paix du monde.

Dans la grande possession des Indes, certaines difficultés passagères n'ont pas découragé mon gouvernement d'élaborer des projets pour améliorer les rouages de l'administration. Ces projets vous ont été soumis, et l'on a déjà pris des mesures pour assurer la présence et se procurer les avis de membres hindous dans le conseil de l'Inde.

La réunion des premiers ministres et d'autres hommes d'État influents de mes possessions d'outre-mer avec les représentants du gouvernement impérial m'a causé une profonde satisfaction, et je constate avec gratitude l'arrangement conclu au sujet de futures réunions devant avoir lieu à des intervalles déterminés, sous le nom de conférences impériales pour la libre discussion des questions d'intérêt commun.

L'établissement de l'entière autonomie pour le peuple de la colonie du fleuve d'Orange a été complété et aura, je l'espère, pour conséquence le bien-être et le consentement de ce peuple.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je vous remercie de la libéralité avec laquelle vous avez pourvu aux besoins des services publics et à la réduction de la dette nationale.

Mylords et Messieurs,

J'ai passé récemment en revue la flotte des mers intérieures nouvellement constituée et j'ai été profondément impressionné par l'état d'efficacité et d'admirable aspect de nos navires et par l'excellente attitude et la discipline des officiers et des hommes de tout grade.

On s'est occupé de la question de la réorganisation des forces du royaume, et l'on a appliqué avec succès les principes généraux concernant l'organisation des forces régulières de la métropole en six grandes divisions.

La réorganisation des forces auxiliaires en une armée intérieure ou de seconde ligne a été assurée par la loi sur les troupes territoriales et de réserve qui a reçu ma sanction. Cette loi a en outre édicté des mesures pour combler de sérieuses lacunes dans l'armée régulière ou l'armée de campagne de première ligne.

J'ai également sanctionné une loi importante pour faciliter l'acquisition de petites tenures et de lotissements en Angleterre et dans le pays de Galles, mesure qui procurera à la population rurale des moyens de s'élever et qui, je l'espère, empêchera quelque peu la migration des champs vers es villes.

Le discours du trône continue par l'énumération des projets de loi d'ordre intérieur votés au cours de la dernière session et se termine par ces mots :

Je vous remercie du zèle avec lequel vous vous êtes consacrés à vos difficiles travaux et je prie le Dieu tout-puissant d'en bénir les résultats.

— *La convention anglo-russe.* — Les négociations qui se poursuivaient depuis quelque temps entre la Russie et l'Angleterre dans le but de régler certaines questions concernant les rapports des deux pays en Asie se sont terminées par une convention définitive qui a été signée le 18/31 août, à Saint-Pétersbourg, par le ministre des Affaires étrangères de Russie d'une part, et l'ambassadeur d'Angleterre d'autre part. Cette convention sera publiée aussitôt après l'échange des ratifications qui doit avoir lieu avant peu. Elle a été communiquée aux puissances.

Autriche-Hongrie. — *Les négociations commerciales austro-serbes.* — Le président du conseil des ministres serbe, M. Nicolas Pachitch, a eu, le 7 septembre, une entrevue au Semmering avec M. d'Ærenthal, ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie. Un communiqué sur l'entrevue des deux ministres dit qu'ils sont convenus de reprendre les négociations sur le traité de commerce, le 20 de ce mois, qu'ils ont touché aussi la question macédonienne, et que M. Pachitch aurait promis que la Serbie ferait tout le possible pour soutenir l'œuvre des réformes.

Questionné personnellement sur cet échange de vues, M. Pachitch a exprimé le regret de n'avoir pas obtenu l'entrée du bétail vivant en Autriche-Hongrie, mais au moins le transit du bétail et l'entrée de la viande de boucherie; il a dû en échange promettre d'importantes concessions à l'entrée en Serbie des produits autrichiens.

Bulgarie. — *Le jubilé du prince de Bulgarie.* — Le jubilé des vingt ans de gouvernement du prince Ferdinand a été célébré à Sofia, le 27 août, comme une grande fête nationale. Après le service divin, un défilé de l'armée a eu lieu; puis ont suivi les félicitations du corps diplomatique. Le représentant de la Roumanie s'est présenté le premier et a remis au prince une lettre autographe de félicitations du roi Carol. Le prince a reçu ensuite les felicitations du Synode, du clergé et des ministres. Le président du Conseil a présenté au prince un rapport imprimé qui contient l'exposé des affaires de l'Etat depuis vingt ans et la situation actuelle de la Bulgarie comparée avec celles de 1887.

L'empereur François-Joseph a adressé d'Ischl au prince Ferdinand de Bulgarie un télégramme dans lequel il déclare que ce prince peut songer avec satisfaction aux vingt années de consolidation intérieure et de développement pacifique qui viennent de s'écouler pour la nation bulgare; le souverain austro-hongrois

exprime ses félicitations les plus cordiales et ses meilleurs vœux au prince, auquel il souhaite de continuer d'agir avec succès pour le bien de la Bulgarie.

II. — ASIE.

Perse. — *L'assassinat du grand vizir persan.* — Le 31 août, l'atabek Azam, premier ministre persan, a été tué de quatre coups de revolver, comme il sortait de la séance du Conseil national. Cet assassinat, dont on ne connaît pas encore les détails ni l'auteur, a causé une grande impression dans le monde diplomatique et une plus vive émotion encore dans le parti libéral persan, dont l'atabek Azam était le champion le plus actif et le plus dévoué.

Nommé premier ministre sous le règne de Mouzaffer ed Dine, en septembre 1898, l'atabek Azam avait conservé ses fonctions jusqu'en septembre 1904, date à laquelle il avait été remplacé par le prince Aïn ed Daouleh. Il avait alors employé à un voyage à l'étranger les vacances que lui donnait la perte de son poste.

Son retour au pouvoir, le 8 mai 1907, avait été considéré comme l'indice d'un vif désir du Chah de trouver, dans son gouvernement, une collaboration plus active à l'œuvre de progrès entreprise dès son avènement au trône. Le Chah perd en lui un conseiller précieux, un collaborateur habile. On ne doute point, à Téhéran, qu'il ne s'agisse d'un assassinat politique et que le grand vizir n'ait été victime d'une conspiration réactionnaire.

On dit qu'il aurait été sévèrement blâmé pour n'avoir point fortifié la garnison d'Azerbaidjan et rendu responsable par les nationalistes de l'attaque d'Ourmiah par les troupes du Sultan. Quoi qu'il en soit, ce crime ne peut manquer d'aviver davantage les passions suscitées parmi les fonctionnaires persans et une partie de la population, par les tendances rénovatrices des libéraux, et de compliquer ainsi la situation intérieure, si troublée déjà par de récentes révoltes.

— *Le nouveau ministère persan.* — Un nouveau cabinet composé de huit ministres responsables a été constitué. Il est ainsi composé :

Intérieur : Muchir Sultaneh;
Affaires étrangères : Saad ed Daouleh;
Guerre : Mustanfi Mamalik;
Finances : Kavam ed Daouleh;
Justice : Muchir el Mulk;
Travaux publics : Muhandis Mamalik.

Le cabinet comprend également Madj el Mulk, frère de Amin ed Daouleh, et dont on n'indique pas le poste, ainsi qu'un ministre de de l'instruction publique dont le titulaire n'est pas encore désigné.

La désignation de Muchir Sultaneh comme ministre de l'Intérieur ne serait que temporaire et en attendant l'arrivée de Nicham Sultaneh, qui est actuellement à Chiraz. Muchir el Mulk, ministre

de la justice, est le fils de Muchir ed Daouleh. Il a occupé jusqu'ici les fonctions de ministre de Perse à Saint-Pétersbourg.

Indo-Chine. — *Le nouveau roi de l'Annam.* — La question de la succession au trône d'Annam vient d'être réglée. Le roi Than-Taï, qui a dû être interné après les actes de cruauté qu'il a commis sur les personnages de son entourage, a abdiqué en faveur de son second fils, âgé de huit ans. Cet enfant régnera sous le contrôle d'un conseil de régence. Le câblogramme qui a apporté cette nouvelle au ministère des Colonies dit que cette solution a été très favorablement accueillie par la population annamite. Cette interprétation de l'opinion annamite a probablement un caractère officieux très marqué. Ce qui est vraisemblable, c'est que cette solution aura laissé la population assez indifférente, car celle-ci n'est plus intéressée au sort de sa maison royale comme elle l'était autrefois. Un Annamite de Hué parlant de Than-Taï écrivait : « Pour le bonheur de notre cher pays, « au nom de la justice universelle, le protectorat français ne laissera « pas à notre tête le diable indigné de son nom, de l'affection de son « peuple et de l'estime de la métropole. » A en juger par cette lettre et par bien d'autres symptômes, le peuple annamite évolue. Il fallait remplacer Than-Taï par un souverain qui ne gênât pas cette évolution par un souverain dont la personnalité fût peu accentuée. Aussi la solution à laquelle on s'est arrêtée ne sera peut-être pas mauvaise, car si le roi d'Annam peut être encore un rouage nécessaire, on doit se garder de s'exposer à en faire un obstacle, un intermédiaire encombrant et une cause de difficultés entre la nation annamite qui se transforme et le gouvernement français.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le règlement du budget de* 1906. — L'Algérie vient d'arrêter ses comptes de l'année 1906. Il ressort de la balance faite que le budget ordinaire de l'exercice 1906 se solde par un excédent de 5.222.900 francs tandis que, conformément aux règles établies par le Parlement, le budget extraordinaire, qui englobe les comptes de l'emprunt et ceux des prélèvements opérés sur la caisse de réserve, se compense exactement en recette et en dépense.

L'excédent de 5.222.900 francs est dû, pour une somme de 1.859.400 francs, aux disponibilités restées en fin d'exercice sur les crédits votés pour le payement des dépenses, et pour le surplus, soit 3.363 500 francs, aux plus-values qui se sont produites dans le recouvrement des recettes.

Parmi les accroissements de recettes, il convient de relever celui des produits et revenus du domaine de l'Etat, qui provient à la fois de l'extension donnée par M. Jonnart au système de la colonisation par la vente des terres, sous condition de résidence et de mise en valeur, et du développement que prend chaque année l'exploitation du liège dans les forêts de l'Etat.

Avec l'excédent du budget de 1906, la caisse de réserve de l'Algérie aura reçu depuis le 1er janvier 1901, date de la création du budget spécial de la colonie, une somme totale de 36 millions en chiffres ronds.

Afrique Occidentale Française. — *L'enseignement musulman dans l'Afrique occidentale.* — L'enseignement musulman en Afrique Occidentale Française était resté jusqu'ici aux mains des seuls marabouts le plus souvent affiliés à des confréries religieuses qui témoignent à l'influence française une hostilité plus ou moins franche, mais incontestable. Le gouverneur général, comprenant les dangers que présente cet état de choses, rend compte au ministre des méthodes qu'il a employées pour y remédier.

Par des subventions aussi nombreuses que possible, il a encouragé ceux des marabouts qui, en outre des principes de la religion musulmane, enseignent à leurs élèves, avec les premières notions de l'arithmétique, les rudiments de la langue française. M. Roume est allé plus loin : il a décidé de créer, sur le modèle des « medersas » algériennes, des écoles supérieures d'enseignement musulman dans lesquelles seront formés, sous la direction des maîtres éclairés et attachés à nos institutions, des marabouts aussi instruits en français qu'en arabe et qui s'efforceront, dans leur enseignement, de concilier l'islamisme et l'esprit moderne.

Un de ces établissements a été créé à Djenné, par arrêté du 4 juillet 1906, dans le Haut-Sénégal et Niger, le centre par excellence de l'islamisme; il fonctionne depuis le début de 1907 et les résultats obtenus sont des plus encourageants. Les élèves sont au nombre de 30, répartis en trois divisions, selon le degré de leurs connaissances en arabe.

L'arabe et l'exégèse coranique constituent le principal enseignement; le professeur, M. Nerzouk, s'efforce, en s'appuyant sur le Coran, de donner à ses élèves des sentiments de tolérance auxquels l'enseignement des marabouts les avait jusqu'ici peu préparés. L'influence de ce professeur est grande ; ses cours sont suivis, avec assiduité, même par les notables du pays, pour lesquels on a dû créer un cours d'adultes. A la « medersa » de Djenné, on enseigne également le français, l'histoire, la géographie, les sciences physiques et naturelles et l'hygiène. On conçoit combien ces leçons contribuent utilement à ouvrir des horizons nouveaux à des esprits jusqu'ici orientés à la seule culture religieuse.

En raison des heureux résultats obtenus, le gouverneur général fait connaître au ministre qu'il est décidé à persévérer dans cette voie. Sous peu, une nouvelle école d'enseignement supérieur musulman sera créée à Saint-Louis.

— *La situation politique du Haut-Sénégal.* — Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française fait connaître au ministre des Colonies que la situation générale de la colonie du Haut-Sénégal et

Niger pendant le 2e trimestre de l'année 1907 est des plus satisfaisantes.

Partout, sauf dans le Lobi où les populations sont en grande partie sauvages, la rentrée de l'impôt qui avait été exceptionnellement brillante est terminée depuis le 1er juillet. C'est là un critérium qui prouve bien la pacification progressive de ces populations jadis hostiles à notre occupation.

Le 1er mai dernier, la colonie du Haut-Sénégal et Niger a pris possession des cercles de Say et de Fada-N'Gourma, précédemment rattachés au Dahomey; sur ces deux points notre action va devenir plus directe et par suite plus efficace.

Sur la frontière sahelienne, la situation, bonne en mars dernier, s'est encore améliorée. Les pillages y sont en décroissance marquée, grâce aux négociations entreprises avec les tribus et notamment avec Moamdul Moktar, qui a accepté toutes nos conditions. Il s'est engagé à nous payer à bref délai des indemnités diverses, ainsi que sa part de responsabilité dans l'affaire de Tidjikdja. Les négociations n'ont pas été moins heureuses à Nioro avec les Laklals et à Sokolo avec les El-Sidi.

Dans les territoires militaires, grâce à la démonstration énergique et rapidement menée du commandant Masillier, les Touareg de la Boucle, mettant fin à leurs déprédations, ont accepté toutes nos conditions, sans qu'il ait été fait usage des armes.

Enfin la jonction des détachements de méharistes commandés par les capitaines Cauvin et Pasquier, avec les troupes algériennes, à Timiaouine, n'a donné lieu à aucun incident et démontré une fois de plus les qualités d'entraînement et d'endurance de nos méharistes.

— *Le retour de la mission hydrographique du Niger.* — Le paquebot *Atlantique*, faisant le service de l'Argentine, du Brésil et du Sénégal, a ramené en France, le 6 août, les principaux membres de la mission hydrographique du Niger. Cette mission, dont le lieutenant de vaisseau Millat est le chef, a dû abandonner ses travaux en raison de la saison des pluies.

400 kilomètres environ ont été explorés à raison de 9 kilomètres par jour en moyenne; c'est à Gao que les études ont été suspendues; elles seront reprises en février 1908. En attendant, les membres de la mission ont dressé la carte hydrographique de la région explorée.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Autriche-Hongrie. — *Commerce avec les pays étrangers en* 1906. — Le commerce extérieur de l'Autriche-Hongrie a accusé en 1906 une sensible augmentation qui se chiffre par un total de 172 millions de couronnes pour les exportations et importations réunies, soit 103 millions pour les importations et 69 millions pour les exportations. Il est difficile de dire jusqu'à quel point ce résultat est dû à l'influence des nouveaux traités de commerce qui n'ont été en vigueur que pendant une partie de l'année.

Le total des échanges de la monarchie avec l'étranger a atteint dans les dernières années les chiffres suivants (en millions de couronnes) :

1897	3.042	1902.....	3.634
1898	3.254	1903.....	4.006
1899.	3.470	1904.....	4.186
1900.....	3.638	1905.....	4.390
1901.....	3.538	1906.....	4.562

Les importations et exportations des deux dernières années se chiffrent comme suit :

	1906	1905
	(En millions de couronnes)	
Importations	2.249,8	2.146,1
Exportations.....	2.312,9	2.243,7

Russie. — *Le développement de la Pologne russe.* — En 1816, il n'y avait dans le royaume de Pologne que 2.717.287 habitants ; en 1862, la population était de 4.972.193 personnes, ce qui ne donnait qu'une densité de 43,8 âmes par verste carrée. Après une période de trente ans, en 1893, la population du royaume atteignait 8.808.969 habitants et la densité de la population était de 81.2 par verste carrée. En 1905, le nombre des habitants de ce pays est déjà de 11.312.275, et la densité atteint 104.3 par verste carrée.

Le mouvement de l'émigration, pendant la période de 1890 à 1905, a subi des fluctuations sensibles : pendant les trois premières années il a été particulièrement fort; puis il a diminué pendant les cinq années suivantes, pour redevenir plus fort dans le courant des dernières années (1898-1905); c'est ainsi que plus de 17.000 personnes ont émigré en 1904.

D'abord l'émigration vers les pays d'outre-mer, qui commença vers 1890 et qui, par ses proportions, ne le céda en rien à la colossale émigration des habitants des provinces de la Prusse orientale,

puis l'émigration temporaire dans les pays voisins qui n'a fait que grandir pendant les dernières années, ont amené des changements rapides dans les conditions économiques des gouvernements voisins de l'Allemagne.

II. — ASIE.

Mong-tzé. — *Le commerce en* 1906. — Le commerce général de Mong-tzé a présenté l'année dernière un progrès sensible, ainsi qu'il résulte des chiffres ci-dessous, comparés à ceux des années précédentes :

	1904	1905	1906
	—	—	—
	francs	francs	francs
Importations.....	25.831.690	20.452.724	24.200.459
Exportations.....	20.413.221	20.413.221	21.913.461
Total.....	46.244.911	40.865.945	46.113.920

C'est Hong-kong qui représente la plus grande part de ces chiffres : 32.034.969 francs, tandis que le commerce d'échange avec l'Indo-Chine n'est que de 14.078.052 francs.

L'augmentation aux importations a particulièrement porté sur les cotonnades, les filés de coton, le pétrole et le riz.

	1905	1906
	—	—
Cotonnades.....	16.448 pièces	27.648 pièces
Filés de coton.....	5.141.006 kilos	6.225.911 kilos
Pétrole.....	327.200 litres	818.787 litres
Riz.....	néant	4.115.474 kilos

En 1905, on n'avait importé à Mong-tzé que du pétrole américain ; par suite du boycottage, il en est surtout venu l'an passé de Sumatra, de Russie et de Bornéo.

Il faut signaler également le chiffre considérable des importations de tabac d'origine cantonaise : 464.596 kilos valant 894.408 francs.

Les deux principaux articles d'exportation sont toujours l'étain et l'opium, le premier comptant pour 70 % de l'exportation totale, le second pour plus de 25 %. L'augmentation des exportations en 1906, 1.500.239 francs, provient uniquement des progrès de ces articles.

	1905	1906
	—	—
Etain.....	14.598.881	14.610.385
Opium.....	5.273.952	6.819.885

Parmi les autres produits d'exportation il y a lieu de signaler :

Le thé 152.630 kilos au lieu de 113.552 kilos en 1905, les peaux de bœufs et de buffles 46.930 kilos contre 35.998 kilos en 1905.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

Henri Wiswald, consul général du Guatemala à Paris;
Alfredo Benavides, consul du Pérou au Havre;
Alexandre Henriot, consul de Russie à Reims;
Pierre Aubert, vice-consul de Costa-Rica à Lyon;
Stanislas Tzekhanovetsky, consul général de Russie à Marseille.

M. de Margerie est nommé ministre de France à Bangkok;
M. Deville est nommé délégué de France à la commission européenne du Danube;
M. Brice est nommé ministre de France à Addis-Ababa;
M. Soufflot de Magny, consul général, est chargé des fonctions de ministre résident à l'Assomption;
M. Alric, consul de 1re cl., est chargé du consulat général à Tripoli de Barbarie;
M. Séon, consul de 1re cl, est nommé à Salonique;
M. de Surrel, consul de 1re cl., est nommé à Bosna-Seraï;
M. Rodde, consul de 2e cl., est nommé à Cordoba;
M. Feer (Emile), vice-consul de 1re cl., est nommé à Durban;
M. Ordioni, consul de 1re cl., est nommé à Rotterdam;
M. d'Autremont, consul de 1re cl., est nommé à Malte;
M. Schoenfeld, consul de 2e cl., est nommé à Southampton;
M. Chausson, consul de 2e cl., est nommé à la Vera-Cruz;
M. Jouve, vice-consul de 1re cl., est nommé à Larisse et Volo;
M. Damour, vice-consul, est nommé à Galveston;
M. Lebé, vice-consul de 1re cl., est nommé à Tripoli de Syrie;
M. de Peretti de la Rocca, vice-consul de 2e cl., est chargé de la chancellerie de la légation d'Athènes;
M. de Cazotte, vice-consul de 1re cl., est chargé de la chancellerie du consulat de San-Francisco;
M. Jore, consul général, est nommé ministre résident à la Paz;
M. de Courte, vice-consul de 1re cl., est nommé à San-José de Costa-Rica;
M. Amyot, consul de 2e cl., est nommé à Port-Louis;
M. de Pommayrac, consul de 1re cl., est nommé à Rangoon;
M. Neton, consul de 2e cl., est nommé à Bahia-Blanca;
M. Miné, consul de 2e cl., est nommé à Janina,
M. Denaut, ministre à Luxembourg, est nommé plénipot. de 1re cl.;
M. Blondel, ministre à Bucarest, est nommé plénipot. de 1re cl.;
M. de Panafieu, conseiller d'ambas. à Saint-Pétersbourg, est nommé plénipot. de 2e cl.;
M. Prinet, secrét. d'ambas. de 1re cl., est nommé plénipot. de 2e cl.

Sont nommés secrét. d'ambas. de 1re cl. :

MM. Romieu, Ribot, Herbette, Maruéjouls, Dutasta et Boissonnas, secrét. d'ambas. de 2e cl.

Sont nommés secrét. d'ambas. de 2e cl. :

MM. de Courcel, de Vienne, Henri Cambon et d'Ormesson, sécrét. d'ambas. de 3e cl.

Sont nommés secrét. d'ambas. de 3e cl. :

MM. Sabatier, Cosson, Roger Cambon, attachés d'ambas., et Tailhand, attaché autorisé.

Sont nommés consuls suppléants :

M. Feit, chargé des fonctions de consul suppléant au consulat général de France à Changhaï;
M. Wilden, chargé des fonctions de consul suppléant au consulat général de France à Tchentou;
M. Bargeton, sous-chef du cabinet du président de la Chambre des députés;
M. Ristelhueber, chargé des fonctions de secrétaire archiviste à la légation de Pékin.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Maroc. — M. le *capit.* Vibert, du 1er zouaves, est désig. pour la police marocaine.

CAVALERIE

Maroc. — M. le *lieut.* Gascuel, du 18e dragons, est désig. pour la police marocaine.

ARTILLERIE

Maroc. — M. le *capit.* Massoutier, détaché aux affaires indigènes, est désig. pour la police marocaine.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Prunel est désig. pour les travaux publics de la Côte d'Ivoire.

Troupes coloniales

INFANTERIE

Chine. — MM. le *capit.* Dumas; le *lieut.* Boulangé et le *sous-lieut.* Leblanc sont désig. pour le 16e rég.

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Flament et Dormoy et le *sous-lieut.* Hormidas sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *lieut.* Régnier et Sido sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *chef de bat.* Guichard; le *capit.* Repoux; le *lieut.* Coutance et le *sous-lieut.* Faivre sont désig. pour le 1er sénégalais;

MM. le *capit.* Genest et le *sous-lieut.* Mauvezin sont placés au bataill. de l'A. O. F.;

M. le *capit.* Delibéros est affecté au bataill. de la Côte d'Ivoire;

MM. le *lieut.* Aguillon et le *sous-lieut.* Agamemnon sont affectés au bataill. de la Guinée;

MM. le *chef de bat.* Huron-Durocher; le *capit.* Serres et le *sous-lieut.* Dupasquier sont placés au 4e sénégalais;

M. le *lieut.* Mességué est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger.

Congo. — M. le *chef de bat.* Garnier est désig. pour le bataill. du Congo.

Madagascar. — MM. le *capit.* Amand et le *lieut.* Clémençon sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — MM. le *chef d'escad.* Fromont; le *capit.* Nicaise et le *sous-lieut.* Thomas sont affectés au 6e rég.;

M. le *capit.* Bianchi est placé à Gorée;

M. le *lieut.* Moillo est désig. pour Dakar;

Madagascar. — MM. le *chef d'escad.* Decepts; les *capit.* Plaine et Collomb; les *lieut.* Cornudet et Gardey et le *vétérin. en 2e* Borrel-Dianaz sont désig. pour Diégo-Suarez;

MM. les *capit.* Bourély et Schübenel sont placés à Tananarive.

MINISTÈRE DE LA MARINE

LÉGION D'HONNEUR ET MÉDAILLE MILITAIRE

Le ministre de la Marine a fait signer plusieurs décrets, comportant des promotions et des décorations de la Légion d'honneur et des médailles militaires, en faveur des officiers de marine, des officiers mariniers et des matelots qui, ayant pris part aux opérations de débarquement à Casablanca, se sont distingués par leur courage et leur entrain ou qui ont été blessés :

L'enseigne de vaisseau Ballande est promu lieutenant de vaisseau et nommé chevalier de la Légion d'honneur;

Les enseignes de vaisseau Cosme et de Teyssier sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur;

Le second maître Labaste est nommé chevalier de la Légion d'honneur et promu premier maître.

Les seize officiers mariniers, quartiers-maîtres et matelots dont les noms suivent reçoivent la médaille militaire :

Choquer, second maître de manœuvre;
Le Gall, second maître canonnier;
Sévellec, second maître canonnier;
Mattéi, matelot timonier;
Le Guen, matelot timonier;
Thiéry, quartier-maître de mousqueterie:
Cren, quartier-maître de mousqueterie;
Le Guichet, quartier-maître charpentier;
Berthomé, gabier breveté;
Dubois, gabier breveté;
Raoul, canonnier auxiliaire;
Calvez, canonnier auxiliaire;
Sourdy, fusilier auxiliaire;
Le Rû, chauffeur auxiliaire:
Raviri, chauffeur auxiliaire;
Vittorino, matelot sans spécialité.

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frég.* Van Gaver est désig. pour le *Bruix*;
M. le *lieut. de vaiss.* Binos de Pombarat est désig. pour le *Redoutable*.

Atlantique. — M. le *mécanic. ppal de 1re cl.* Tournel est désig. pour le *Chasseloup-Laubat*.

Afrique Occidentale. — M. le *mécanic. ppal de 1re cl.* Schaffhauser est désig. pour diriger les ateliers de la marine à Dakar.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 2e cl.* Mathieu est désig. pour le *Redoutable*.

Madagascar. — M. le *méd. de 2e cl.* Valleteau de Moulliac est désig. pour la *Rance*.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 2e cl.* Roussel est désig. pour la 2e flottille des mers de Chine.

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Au grade d'officier (au titre militaire).

M. Crayssac, inspecteur de 1re cl. des colonies.

Au grade de chevalier (au titre militaire).

MM.

Lauret (J.-P.-A.), adjoint à l'intendance des troupes coloniales;
Blin (G.-M.-J.), méd.-maj. de 1re cl. des troupes coloniales;
Angeli (M.-M.), surveillant ppal des établiss. pénitent. à la Guyane:

M. Détieux (M.-H.-E.), rédacteur à l'administ. centrale, est mis à la disposition du gouverneur général de l'Indo-Chine;

M. Charmey est nommé greffier du tribunal de première instance de Pnom-penh;

M. Laurent est nommé greffier du tribunal de première instance de Travinh;

M. Dufaux-Darrius est nommé greffier de la justice de paix de Saïgon.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Les questions actuelles de politique étrangère en Europe, par MM. F. CHARMES, A. LEROY-BEAULIEU, R. MILLET, RIBOT, A. VANDAL, R. DE CAIX, R. HENRY, G. LOUIS-JARAY, R. PINON, A. TARDIEU. 1 vol. in-16 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*, avec trois cartes hors texte et six cartes dans le texte, 3 fr. 50. — Félix Alcan, éditeur.

Ce livre reproduit les conférences et les discours tenus cette année dans les réunions d'études organisées à la Société des anciens élèves de l'Ecole libre des Sciences politiques, conférences dont les *Questions* ont d'ailleurs publié le seul texte anthentique. Les principaux problèmes qui se posent en Europe à l'heure actuelle y sont étudiés d'une manière approfondie et cependant très accessible et littéraire ; la politique anglaise, la politique allemande, la question d'Autriche-Hongrie, la question de Macédoine et des Balkans, la question russe, y sont traitées avec l'autorité et le savoir que comportent les noms des auteurs, tous spécialistes en leur matière. L'introduction est de M. Ribot, la conclusion de M. Leroy-Beaulieu. Des cartes dressées spécialement pour les divers sujets traités sont jointes au volume. Tous ceux qui s'intéressent à l'influence de la France dans le monde, qui veulent être au courant de ce que savent et pensent les personnes informées et compétentes, liront ce livre dont les études font autorité.

Cobro coercitivo de deudas publicas, par M. LUIS M. DRAGO. — Un vol. in-16 de 170 pages. — Coni hermanos, Buenos-Ayres, 1906.

Ce petit volume contient, en même temps que l'exposé fait par M. Drago lui-même de la doctrine à laquelle il a donné son nom, sur « le recouvrement par la force des dettes publiques », divers autres documents sur le même sujet, et notamment un échange de vues entre les gouvernements de la République Argentine et des Etats-Unis, l'opinion de Carlos Calvo et aussi le programme du Congrès panaméricain de Rio-de-Janeiro. Il nous fait assister à la genèse de cette nouvelle extension de la doctrine de Monroe, et il sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'intéressent aux questions internationales.

Verso la guerra? Il dissidio fra l'Italia et l'Austria, par M. BATTISTA PELLEGRINI. — Un vol. grand in-8° de 636 pages, orné de 134 gravures. — Enrico Voghera, Rome, 1906.

Est-ce « Vers la guerre » que conduit « le dissentiment austro-italien » ? C'est à l'examen de ce problème qu'est consacrée la très remarquable étude de M. Battista Pellegrini. L'auteur, qui a appartenu pendant des années au ministère des Affaires étrangères d'Italie et que de nombreux voyages ont familiarisé avec la péninsule balkanique, était tout particulièrement bien placé pour traiter un pareil sujet, et il nous apporte, en même temps qu'une vue large et pénétrante des choses, une richesse d'argumentation et un ensemble de faits et de documents qui rendent son livre précieux. La position respective de l'Autriche et de l'Italie dans la Triple Alliance ; la situation internationale actuelle ; les armements exceptionnels de l'empire austro-hongrois ; la condition de la population italienne dans le Trentin,

à Trieste, en Istrie, en Dalmatie; les nouveaux mouvements politiques slaves; la question albanaise et la question macédonienne; les progrès de la pénétration commerciale italienne et autrichienne dans les Balkans, etc., y sont tour à tour étudiés en détail. Il résulte de cet ensemble que les raisons de craindre un conflit entre l'Italie et l'Autriche se multiplient chaque jour, et, sans conclure positivement à la guerre, l'auteur termine en disant que cette pensée de Théodore Roosevelt : « La couardise n'assure pas la paix », doit être un conseil et un programme pour les Italiens. C'est là un livre solide, très intéressant, et dont nous ne saurions trop recommander la lecture.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*août* 1907). F. Chemin-Dupontès : Le commerce de l'Indo-Chine en 1906. — F. Mury : L'organisation militaire du Japon. — Accords asiatiques. — L'internement du roi d'Annam.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (*août* 1907). Dr Alf. Agache : La résurrection de l'Egypte. — G. Regelsperger : Mouvement géographique.

Fédération des industriels et des commerçants de Paris (*sept.* 1907). Les relations commerciales de la France avec l'Allemagne. — L'organisation industrielle aux Etats-Unis.

La Quinzaine coloniale (25 *août* 1907). La question coloniale au congrès socialiste de Stuttgart.

Revue des Troupes coloniales (*août* 1907). Lieut. Désery : Notes sur le sultanat de Sémio. — Capit. Chaudron : Voyage au Japon.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*sept.* 1907). Prof. James Geikie : Old scottish volcanoes. — Rudmose Brown : The Mergui archipelago.

Revues belges.

La Vérité sur le Congo (20 *août* 1907). — La question de l'annexion du Congo. — Les tribunaux dans l'Afrique centrale.

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (*agosto de* 1907). P. Dorado : Sobre la reforma penitenciaria.

Revues italiennes.

La Bassegna nazionale (*settembre* 1907). A. Ciaccheri-Bellanti : Gli scavi di Creta ed un libro di Angelo Mosso.

Società geografica italiana (*settembre* 1907). Dott. Filippo Eredia : Contributo alla climatologia di Massaua.

Revues portugaises.

Revista Portugueza (20 *de agosto de* 1907). Luis da Cunha : O Imposto colonial. — Dr Lowenthal : Balanço da politica colonial na Allemanha.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

BULLETIN FINANCIER

La Bourse continue à faire preuve de très peu d'animation. La clientèle est encore en majeure partie en vacances, et les circonstances ne sont pas faites pour faciliter la reprise des affaires.

Bien que la Bourse n'éprouve pas de craintes immédiates au sujet du Maroc, elle ne peut s'empêcher de supputer les dépenses qu'occasionneront les événements actuels et de se demander qui supportera, en fin de compte, la charge de ces dépenses.

D'autre part, au point de vue industriel, la situation ne se montre nulle part très satisfaisante. Après le vif mouvement industriel de ces dernières années, on assiste à un ralentissement à peu près général, qui menace de s'accentuer dans un avenir prochain.

La situation de l'industrie se trouve d'ailleurs mal impressionnée par la hausse qui vient de se produire sur les charbons. Le renchérissement du combustible vient bien mal à propos, au moment où les prix ont une tendance à baisser, réduire sensiblement la marge de bénéfices de l'industrie en général, et notamment de la métallurgie.

Toute l'attention de la Bourse se trouve d'ailleurs concentrée, en ce moment, sur le marché du cuivre. Ce métal, qui avait dépassé en mars dernier le cours de 110 liv. st., est retombé actuellement à 70 liv. st. Alors qu'il y a quelques mois, on parlait de « disette de cuivre », on s'inquiète maintenant des stocks qui s'accumulent chez les producteurs. Les Valeurs du cuivre ont naturellement subi l'influence de la baisse du métal. Le Rio-Tinto, notamment, qui reste la grande valeur spéculative de notre marché, est descendue au-dessous de 1.800 fr. Mais le moment approche, semble-t-il, où cette valeur pourra être considérée comme attrayante pour les capitalistes que n'effraient pas les violentes fluctuations auxquelles cette valeur est sujette.

Il y a peu de variations intéressantes à signaler sur le reste de la cote.

La Rente française reste ferme aux environs de 94.65, soutenue par la perspective du détachement du coupon trimestriel, qui aura lieu le 16.

L'Extérieure Espagnole se maintient sans changement notable à 91.87.

Les Fonds Russes sont très calmes.

Le 5 0/0 1906 s'inscrit à 88.02, le Consolidé à 74.40.

Les Etablissements de crédit sont bien tenus. La Banque de Paris finit à 1.425, le Crédit Lyonnais à 1.175. Le Comptoir d'Escompte reste à 680, la Société générale à 662

La Thomson-Houston est calme à 580, le Métropolitain à 511.

Les Chemins de fer espagnols sont fermes et finissent en légère reprise.

Le Nord-Espagne se retrouve à 263, le Saragosse à 363.

La Sosnovice a fléchi légèrement à 1.340, la Briansk reste à 272.

Les Mines du Transvaal ont fait quelques nouveaux progrès. On reste sous la bonne impression produite par les dernières déclarations gouvernementales au sujet de la question de la main-d'œuvre. D'autre part, les rendements du mois d'août ont accusé une sensible amélioration.

La Rand Mines s'est relevée de 128.50 à 133, l'East Rand de 94 à 96.75, la Goldfields de 80 à 82.50.

La Robinson a passé de 202.50 à 208.50, la la Ferreira de 455 à 458.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

France, Algérie, Tunisie et Colonies. . . .	15 fr.	8 fr.
Étranger et Union postale.	20 fr.	12 fr.
Prix de la livraison France et Colonies. . .	0 fr. 75 c.	
Prix de la livraison Étranger	1 fr. »	

COLLECTIONS DE LA REVUE

Nous ne disposons plus que d'un nombre fort restreint de collections complètes de la Revue qu'on peut se procurer aux conditions suivantes :

Année 1897.	50	francs
» 1898.	50	»
» 1899.	40	»
» 1900.	30	»
» 1901.	25	»
» 1902 et suivantes, chacune. . .	20	»

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, en France et à l'Etranger.

Tout changement d'adresse doit être accompagné de 0 fr. 50

Adresser tout ce qui concerne les abonnements, demandes de numéros, envois de fonds, etc., à l'Administrateur, 19, *rue Cassette, Paris,* VIe.

PRIME A NOS ABONNÉS

L'administration de la Revue se charge, à titre gracieux de tous les achats et expéditions de livres, cartes géographiques pour ses abonnés de province, des colonies et de l'étranger : s'adresser directement à l'administrateur de la Revue, **21, RUE CASSETTE**, Paris, VIe

CHEMINS DE FER DU MIDI

VOYAGES CIRCULAIRES A PRIX RÉDUITS

EN PROVENCE ET AUX PYRÉNÉES

Prix : 1er, 2e et 3e parcours. 68 fr. en 1re classe ; 51 fr. en 2e classe. 4e, 5e, 6e et 7e parcours, 91 fr. en 1re classe ; 68 fr. en 2e classe. 8e parcours, 114 fr. en 1re classe ; 87 fr. en 2e classe.

Le 8e parcours peut, au moyen de billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits de ou pour Marseille, s'étendre de Marseille sur le littoral jusqu'à Hyères, Cannes, Nice ou Menton, etc., au choix du voyageur.

Durée : 20 jours pour les sept premiers parcours et 25 jours pour le huitième.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Enregistrement de bagages par les bureaux-succursales de la Compagnie.

Les voyageurs munis de leurs billets de parcours peuvent faire enregistrer leurs bagages dans les bureaux-succursales de la Compagnie : 88, rue Saint-Lazare; 6, rue Sainte-Anne et 45, rue de Rennes qui se chargent de leur transport à la gare de Paris moyennant la perception de 0 fr. 25 pour un colis, 0 fr. 40 pour deux colis et 0 fr. 10 pour chaque colis en sus.

Les bagages doivent être remis dans ces bureaux une demi-heure avant l'heure fixée pour leur transport du bureau-succursale à la gare. Cette heure est indiquée pour les divers trains du matin et du soir, par des affiches apposées dans chacun de ces bureaux.

Les bureaux-succursales sont ouverts de 8 heures du matin à 8 heures du soir, sauf les dimanches et jours de fête où ils sont fermés à partir de midi.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

I. — De Paris sur les côtes du Sud de l'Angleterre.

L'ILE DE WIGHT ET LONDRES

Billets valables pendant 60 jours, délivrés toute l'année Viâ Dieppe et Newhaven.

ITINÉRAIRE. — Paris, Rouen, Dieppe, Newhaven, Hastings, Londres, Portsmouth — Harbour, Ryde, Portsmouth, Newhaven, Dieppe, Rouen, Paris.

1re classe, 111 fr. 50 ; 2e classe, 76 fr. 90.

Ces billets permettent de visiter Hastings, Saint-Léonards, Eastbourne, Brighton, Wprthing, Littlehampton, Bognor, Portsmouth, l'Ile de Wight et les villes les plus importantes de la côte anglaise situées entre Hastings et l'Ile de Wight.— Le voyage peut être effectué par Hastings-Londres-Portsmouth-Ryde-Portsmouth ou inversement.

II. — Billets d'aller et retour valables pendant 14 jours.

Délivrés à l'occasion des grandes fêtes.

1° — DE PARIS A LONDRES ET VICE VERSA.
1re classe, 49 fr. 05 ; 2e classe, 37 fr. 80 ; 3e classe 32 fr. 50.

2° — DE ROUEN A LONDRES ET VICE VERSA.
1re classe, 44 francs ; 2e classe 34 francs ; 3e classe, 29 fr. 50.

3° — DE DIEPPE A LONDRES ET VICE VERSA.
1re classe 40 francs ; 2e classe, 31 fr. 25 ; 3e classe, 25 francs.

III. — Billets d'aller et retour valables du vendredi au mardi.

§ 2. — Délivrés toute l'année.

1° — DE DIEPPE A NEWHAVEN ET VICE VERSA.
1re classe, 30 francs ; 2e classe, 22 fr. 50 ; 3e classe, 16 fr. 25.

2° — DE DIEPPE A LONDRES.
Ou toute autre gare de la Compagnie de Brigthon (Newhaven excepté) et vice versa.
1re classe, 37 fr. 50 ; 2e classe, 27 fr. 50 ; 3e classe, 20 francs.

Aux amateurs de cartes postales.

En raison du succès obtenu par la première série de cartes postales reproduisant en couleur les plus belles affiches illustrées établies pour son service entre Paris et Londres, viâ Dieppe-Newhaven, la Compagnie de l'Ouest vient de faire procéder au tirage d'une seconde série de cartes représentant ses affiches illustrées les plus remarquables éditées pour les voyages en Normandie et en Bretagne.

Les deux séries de 8 cartes sont mises en vente séparément dans toutes les bibliothèques des gares du réseau de l'Ouest ou sont envoyées franco à domicile contre l'envoi de leur valeur (0 fr. 40 chaque série) sur demande affranchie adressée au Service de la publicité de la Compagnie, 20, rue de Rome, à Paris.

CHEMINS DE FER DU NORD

Carnets de voyages circulaires à prix réduits en France et à l'étranger avec itinéraire tracé au gré des voyageurs

La Compagnie du Nord délivre toute l'année des Livrets à coupons à prix réduits permettant aux intéressés d'effectuer à leur gré un voyage empruntant à la fois les réseaux français métropolitains, algériens et tunisiens, les lignes de chemins de fer et les voies navigables des pays européens désignés ci-après : Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg, Autriche-Hongrie, Roumanie, Bosnie, Bulgarie, Serbie, Roumélie, Turquie, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Italie, Danemark, Suède, Norwège et Finlande.

Les conditions principales d'émission de ces livrets sont les suivantes :

L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ initial. Il peut affecter la forme d'un voyage circulaire ou celle d'un aller et retour.

Le parcours à effectuer sur les réseaux ou par les voies navigables des pays indiqués ci-dessus (France et Etranger) ne peut être inférieur à 600 kilomètres. La durée de validité des livrets est de 45 jours lorsque le parcours ne dépasse pas 2.000 kilomètres : elle est de 60 jours pour les parcours de 2.000 à 3.000 kilomètres, et de 90 jours au-dessus de 3.000 kilomètres.

Dans aucun cas la durée de validité ne peut être prolongée ni l'itinéraire modifié.

Les enfants âgés de moins de 4 ans sont transportés gratuitement s'ils n'occupent pas une place distincte : au-dessus de 4 ans jusqu'à 10 ans, ils bénéficient d'une réduction de moitié.

Il n'est accordé aucune gratuité pour le transport des bagages enregistrés.

Aucune réduction sur le prix de ces livrets n'est accordé pour les voyages effectués en groupe ou les voyages de famille.

Ces livrets doivent être demandés à l'avance sur des formulaires *ad hoc* et au moyen de cartes, tarifs et documents tenus à la disposition des intéressés dans toutes les gares et stations françaises ou étrangères faisant partie des pays européens désignés ci-dessus.

Ces demandes doivent comporter la liste exacte des villes à visiter et l'indication des itinéraires choisis.

Il est exigé des voyageurs, au moment de la demande, le dépôt d'une provision de 3 francs par livret. Cette somme est déduite du prix lorsque le voyageur prend possession de ce livret.

Pour déterminer l'itinéraire de son voyage, il est recommandé au voyageur de consulter, au préalable, les Indicateurs des chemins de fer et des lignes de navigation. Ces documents seuls donnent, en effet, exactement les renseignements qu'il est important de connaître (correspondances les plus rapides, voitures directes, voitures-lits ou wagons-restaurants, train à intercirculation). — En raison des communications plus rapides qui peuvent exister par des itinéraires détournés, la route kilométriquement la plus courte n'est pas toujours, en effet, la plus avantageuse.

Chemins de fer d'Orléans

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances.

Il est délivré, à partir du 1er juillet jusqu'au 1er octobre, aux familles d'au moins trois personnes, au départ de toute gare du réseau pour toute autre gare du réseau distante l'une de l'autre d'au moins 125 kilomètres, des billets d'aller et retour de famille en 1re, 2e et 3e classes valables indistinctement jusqu'au 1er novembre (nuit du 1er au 2 novembre).

Pour les trois premières personnes : prix des billets d'aller et retour ordinaires ; pour la quatrième personne et suivantes, réduction variant de 50 à 75 %, avec faculté pour les membres de la famille au-dessus de trois personnes d'effectuer isolément leur voyage d'aller et retour.

En outre, il peut être délivré au chef de famille, en même temps que son billet, une carte d'identité lui permettant de voyager isolément à demi-tarif entre le lieu de départ et le lieu de villégiature.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux gares et bureaux succursales de la Compagnie.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage Circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, valables 30 jours (délivrés toute l'année)

1re classe, 65 francs — 2e classe, 50 francs

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

(1) Il est délivré peur l'extention de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol et retour de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits.

Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans, située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classes comportant une réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

Le billet d'aller, pour rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du Voyage Circulaire et au moins 4 jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

Facultés données aux voyageurs pour se rendre sur l'une des plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans.

1° *Billets d'aller et retour individuels.* Ces billets de toutes classes, valables 33 jours, avec facultés de prolongation moyennant supplément, sont délivrés du jeudi, qui précède la fête des Rameaux au 31 octobre à toutes les stations du réseau d'Orléans pour les stations suivantes :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-Labbé, Douarnenez et Châteaulin.

Réduction de 20 à 40 % suivant la classe et le parcours.

2° *Billets d'aller et retour collectifs de famille pour les stations balnéaires* délivrés du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 1er octobre inclus, à toutes les stations du réseau pour les stations ci-dessus, distantes d'au moins 60 kilomètres de la gare de départ et aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble.

Validité deux mois avec faculté de prolongation.

Réduction 20 à 50 % suivant le nombre de personnes.

Faculté pour le chef de famille de revenir seul à son point de départ et de voyager isolément a moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le point d départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

3° *Billets d'aller et retour collectifs de famille de grandes vacances* délivrés à dater du 1er juillet au départ des gares distantes d'au moins 125 kilomètres, et valables sans supplément, jusqu'au 1er novembre inclus.

Réduction des aller et retour ordinaires pour les trois premières personnes de 50 % pour la quatrième, et de 75 % pour la cinquième et les suivantes, sans que, toutefois, la réduction par personne puisse excéder 50 %.

Faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Mêmes facultés que ci-dessus pour le chef de famille.

Voyage collectif nécessaire pour trois personnes seulement.

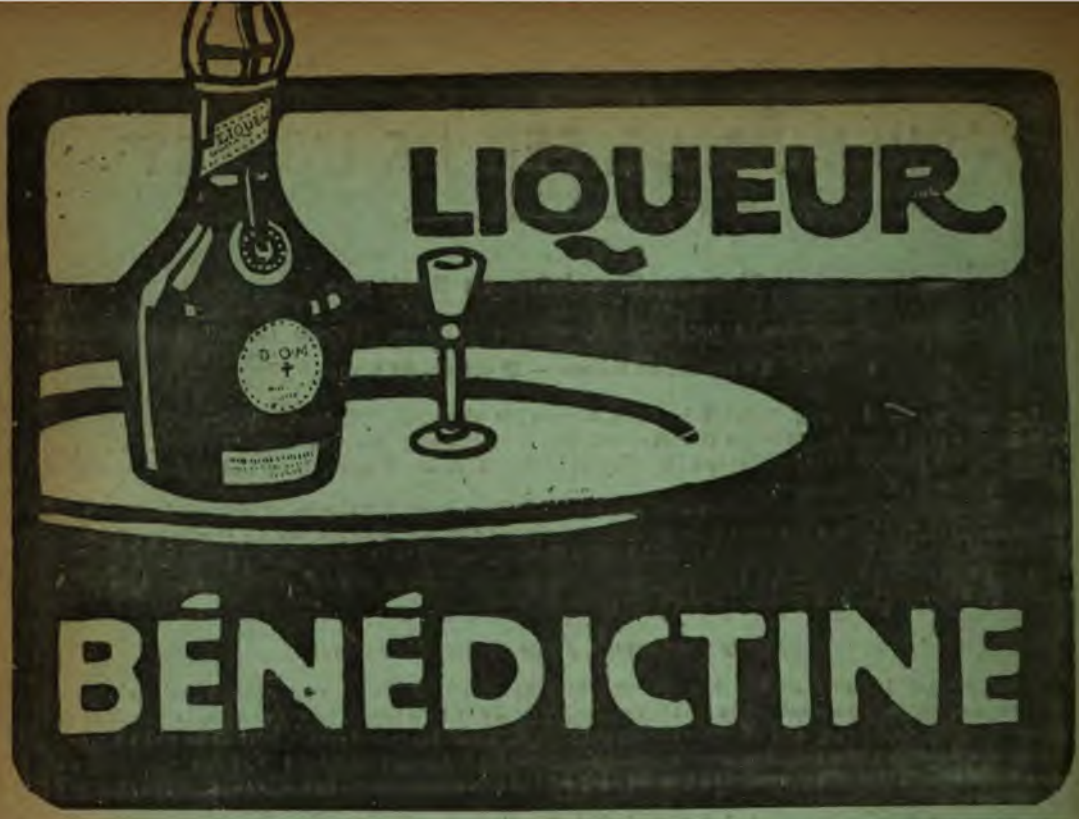

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNEREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS. — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRERES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Banlieue de Paris

Grâce à la mise en service récente de deux nouvelles voies entre Villeneuve-Saint-Georges et Brunoy, la Cie P.-L.-M. se trouve maintenant à même d'apporter d'importantes améliorations à son service de Banlieue.

Ces améliorations, mises en vigueur dès le 1er Mai, seront certainement fort appréciées.

C'est dans la Banlieue desservie par cette Compagnie que se trouvent les charmantes localités de l'Yerres et la forêt de Sénart ; les rives de la Haute-Seine (Le Coudray, Seine-Port, etc...) Melun et ses environ (chateau de Vaux-le-Vicomte, abbaye de Dammarie-les-Lys) ; le palais de Fontainebleau et sa forêt, une des merveilles de la France.

11me ANNEE. — N° 255 1er OCTOBRE 1907

QUESTIONS Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

Robert de Caix..... L'affaire du Maroc..... 409

René Pinon..... Les écoles d'Orient et le rapport de M. M. Charlot.... 415

Commandant Gaden.... Ancien résident du Baguirmi. Les États Musulmans de l'Afrique Centrale et leurs rapports avec La Mecque et Constantinople..... 436

Aspe-Fleurimont..... L'expansion commerciale de la France. A propos d'un article de M. Siegfried..... 448

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Les affaires du Maroc. — *Les opérations autour de Casablanca; les affaires de Taddert et de Sidi-Brahim; la soumission des tribus. M. Regnault à Casablanca. L'arrivée du sultan Abd-el-Azis à Rabat. La coopération franco-espagnole. La mission hydrographique au Maroc*..... 454

Renseignements politiques. — France. *La politique extérieure de la France; un article de M. Etienne. Le traité franco-canadien.* — Angleterre. *La convention anglo-russe.* — Russie. *Convention russo-japonaise.* — Afrique occidentale. *La mission Lenfant.* — Région du Tchad. *La mission Tilho*..... 468

Renseignements économiques. — *Le trafic mondial par mer.* — *L'émigration italienne en* 1906. — *Navigation et commerce de Gibraltar pendant l'année* 1906. — *Les chemins de fer des Etats-Unis en* 1906..... 481

Nominations officielles..... 484

Bibliographie. — Livres et Revues..... 487

CARTES ET GRAVURES

Plan de Casablanca..... 455

Casablanca et le territoire des Chaouïa..... 460

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — *Téléph.* 732.84.

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale 20 francs

La Livraison : *France*. 0,75 *Etranger*. 1 fr.

FLEM Fabt CAMPEMENT COMPLET ET MATERIEL COLONIAL
TENTES, CANTINES, SACS, PHARMACIES, CUISINES, OBJETS PLIANTS
(Lits, Sièges, Tables, Lanternes), etc. *Adresse télégraphique* : FLEM-PARIS

HORS CONCOURS, Membre du Jury, Campements
EXPOSITION PARIS 1900

SEUL DÉPOSITAIRE POUR LES COLONIES DES
VÉRITABLES COMMODES DE L'INVENTEUR "FEDIT"

MAISON PRINCIPALE : *Téléphone* 422-17 — Faubourg Saint-Martin, 207 PARIS
SUCCURSALE : *Téléphone* 314-22 — Rue de Richelieu, 5 (*Avenue de l'Opéra*)
CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE
Demander conditions de paiement spéciales pour MM. les Officiers et Fonctionnaires.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de ville de Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, des billets demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point d'entrée en Espagne et Cerbère-Port-Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec les carnets de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire tracé au gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu soit par le même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points à l'aller et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

A dater du 1er janvier 1907 l'Administration de la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, reçoit elle-même et sans intermédiaire les insertions relatives à la publicité commerciale, industrielle et financière.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'AFFAIRE DU MAROC

L'élément qui a dominé la question marocaine pendant la dernière quinzaine est l'incertitude de la politique du gouvernement : il est malheureusement peu probable que cet élément ne paralyse pas longtemps notre action et ne compromette pas notre situation au Maroc. Il y a quinze jours, on pouvait croire le gouvernement décidé à suivre la politique que ses prédécesseurs avaient enx-mêmes suivie pendant la crise de 1905 et la Conférence d'Algésiras, en lui donnant la forme et les développements que les circonstances exigeaient. Nous avions obtenu de l'Europe, de partage avec l'Espagne, la reconnaissance de notre situation spéciale au Maroc puisque nous avions reçu le mandat d'organiser la police des ports. Il ne semblait pas que nous dussions renoncer à nos prétentions devenues un droit reconnu, le jour où il impliquerait une responsabilité immédiate. Bien loin de là, le 2 septembre, nous avions, par une circulaire, avisé les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras que les circonstances obligeaient la France et l'Espagne à organiser provisoirement la police des ports par leurs propres moyens et avec leurs propres contingents. L'Allemagne, la seule puissance dont l'attitude pût faire le moindre doute, avait acquiescé sans beaucoup de bonne grâce, mais du moins d'une manière formelle. Notre gouvernement pouvait, sur la base diplomatique la plus solide, se livrer à l'action qu'exigeaient notre intérêt et notre dignité, qui ne pouvaient tolérer la continuation indéfinie de la situation faite aux Européens obligés de s'enfuir s'ils ne voulaient pas s'exposer à être massacrés d'un moment à l'autre dans des ports où nous nous étions réservé d'organiser la police. Et de fait tout semblait indiquer que notre politique allait suivre la voie que lui imposait logiquement l'attitude que nous avions adoptée depuis deux années à l'égard de la question marocaine. Des

notes inspirées à certains journaux semblaient vouloir préparer l'opinion — qui n'en avait d'ailleurs pas un si grand besoin — à l'annonce d'un débarquement dans les ports. En somme, la conduite du gouvernement était ce qu'elle devait être : nous avions estimé de notre intérêt de réclamer l'organisation de la police marocaine en ne partageant cette tâche qu'avec l'Espagne, les événements nous imposaient de hâter cette organisation en la modifiant d'une manière provisoire et nous opérions comme le voulaient les circonstances. Nous ne déchirions pas l'Acte d'Algésiras, puisque nous agissions avec l'assentiment de ses signataires, mais nous évitions de déserter le rôle qu'il nous avait confié. Bref, sans entreprendre le moins du monde la conquête du Maroc, nous opérions de manière que les événements et nos efforts de Casablanca confirmassent la situation que notre diplomatie s'était acharnée depuis deux années à nous réserver.

Tout à coup ont commencé à se succéder des symptômes qui font craindre que le gouvernement, en proie à la plus dangereuse timidité, ne veuille ajourner aux calendes grecques la tâche dont il prenait la peine d'annoncer quelques jours plus tôt à l'Europe la prochaine entreprise. Cette versatilité paraissait à celle des journaux auxquels le président du Conseil fait la confidence de ses vues changeantes comme l'onde. Ils avaient parlé de la nécessité d'un débarquement dans les ports, mais ils ont découvert depuis que cette nécessité n'existait pas. Il paraît que le gouvernement est sûr maintenant que l'ordre ne sera pas troublé dans les ports. Il ne s'occupera d'y établir la police que lorsque l'opération de Casablanca aura été terminée par la soumission d'un nombre suffisant de tribus. L'action qu'il annonçait par sa circulaire du 2 septembre n'est plus urgente : telle est la vérité officieuse que déversent depuis une quinzaine — peut-être en prévision de la rentrée des Chambres — les journaux dont toute la doctrine et toute la politique consistent à servir de canal aux indications du gouvernement.

***

Ce n'est pas dans cet organe qu'il est nécessaire d'insister pour montrer tout ce qu'a de déplorable une pareille politique. Quelle autorité espère-t-elle conserver alors qu'elle paraît avoir peur des mesures annoncées par sa circulaire du 2 septembre qui n'avait cependant rencontré que des acquiescements? Comment compte-t-elle maintenir notre situation spéciale au Maroc pour la sauvegarde de laquelle notre diplomatie avait si obsti-

nément lutté depuis deux années? Assurément, à certains moments, on a pu espérer une organisation de la police des ports sans débarquement de forces étrangères. Si même il y avait au Maroc un sultan un peu obéi, cette organisation ne serait sans doute pas malaisée. Mais nous ne pouvons atteindre le règlement de la question qui se pose entre Moulaï Abd el Aziz et Moulaï Hafid pour donner quelque sécurité aux Européens des ports du Maroc. Sans doute, Moulaï Abd el Aziz, qui vient d'appeler auprès de lui M. Regnault, parce que, malgré tout, la France apparaît comme « la puissance » au Maroc, se déclarera tout prêt à favoriser l'organisation de la police des ports. Il a un trop grand besoin de notre bienveillance et des subsides qu'il espère trouver auprès de nous pour songer à faire grise mine à une opération en somme aussi extérieure que l'organisation de la police dans huit ports déjà habités par de nombreux infidèles. Mais que peut-il? Il ne faut pas oublier que c'est à Rabat, Mazagan, Safi et Mogador qu'il nous reste à exercer notre action. Or, sauf Rabat, tous les ports que nous venons de citer ont reconnu plus ou moins nettement Moulaï Hafid. A Tanger, où nous avons à organiser la police de concert avec l'Espagne, une méhalla chérifienne pourrait nous faciliter les choses. Mais la puissance de Moulaï Abd el Aziz paraît médiocre dans le champ d'action de Raïssouli et dans le domaine des Djebala. Et si on se représente le sultan rendant facile la tâche de l'Espagne à Larache, on ne voit pas qu'il puisse lui apporter un concours bien efficace à Tétouan.

Cela ne veut certes pas dire que nous soyons devenus opposés à une politique s'appuyant sur le sultan légal que nous préconisions ici même. Nous pouvons travailler à maintenir Moulaï Abd el Aziz au moins dans le Nord du Maroc, ou même à restaurer son autorité dans l'ensemble du pays. Aider le sultan à reconquérir son empire, après lui avoir fait ses conditions, serait une politique très recommandable. Ajoutons que l'effort se bornerait sans doute à l'avance de subsides et à la direction de leur emploi par le Makhzen. Mais le spectacle que nous donne le gouvernement porte à croire que ce serait lui faire trop d'honneur que de lui prêter cette vue et cette politique d'ensemble dans la question marocaine. Il est clair que, depuis le début, il ne sait pas ce qu'il veut et qu'il n'a qu'un désir, c'est qu'une chance imprévue le dispense de vouloir quoi que ce soit. Entre les deux sultans, il a louvoyé avec une indécision qui se parait du nom d'impartialité. L'affaire du dépôt d'armes de Mazagan a donné sa mesure : n'osant ni livrer ces armes à Moulaï Hafid, ni mettre sur elles l'embargo et les lui

refuser, il les a laissé voler, avec la complicité des oumana de la douane, à la barbe des marins du *Condé* mouillé sur la rade, et emporter au camp du sultan du Sud, dont on ne sait encore s'il a l'intention de modérer les Chaouïa ou de les aider contre nous.

Nous le répétons, on conçoit très bien que la question de la police des ports soit envisagée comme simple fonction d'une politique marocaine générale. Mais, en l'absence de cette politique, peut-on en ajourner encore la solution sous le prétexte, mis chaque matin en avant par les journaux inspirés, que le calme paraît bien régner sur la côte? Pour répondre à cette interrogation, il n'est même pas besoin d'invoquer notre dignité et la logique de notre politique depuis les négociations de juin 1905 jusqu'à la circulaire du 2 septembre, il suffit de se représenter les incidents qui ne manqueraient pas de surgir si, faute de police, un Allemand était massacré dans un des ports marocains.

*
* *

Pour expliquer le revirement qu'a annoncé la presse officieuse depuis qu'elle a cessé de préparer le public à l'exécution de la politique de la circulaire du 2 septembre, on a dit, entre autres choses, qu'il était extrêmement difficile d'agir avec l'Espagne et que le gouvernement de M. Maura ne voulait rien faire. Il est vrai qu'en même temps le bruit courait que les Espagnols voulaient faire grand, trop grand même à Tanger, le seul point de la côte qui paraisse réellement les intéresser. Sans aucun doute, l'Espagne n'est pas un partenaire commode. Son opinion, encore un peu moins politique que celle de ce pays, est travaillée pas une presse dont certaines arrière-pensées sont peut-être indéfinissables, mais dont la tendance semble bien être de rendre inapplicable l'Acte d'Algésiras, de laisser tomber les accords avec la France, de façon à reprendre plus tard la question marocaine sur une table rase. Ainsi on pourrait revenir à ce rêve africain indéterminé et grandiose que l'on souffre de voir réduire au contact de la réalité : ce n'est pas outre-monts qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. Sans doute toute l'opinion n'a pas cette tendance : la *Epoca*, organe des conservateurs au pouvoir, soutient au contraire la collaboration franco-espagnole. Mais le gouvernement espagnol a le sentiment d'avoir derrière lui un pays incertain.

Est-ce une raison pour ne rien faire de notre côté? Il est très désirable certes de collaborer avec l'Espagne, surtout depuis

que ce pays nous est lié par plusieurs accords marocains couronnés par le traité du printemps dernier. Mais tout ce que l'Espagne peut nous demander, c'est de ne pas empiéter sur la place qui lui a été réservée. Notre attitude lui montre assez qu'elle ne doit éprouver aucune crainte à cet égard. Bien avant que la pacification de la Chaouïa soit assurée, nos journaux officieux commencent à laisser entendre que, en dépit de l'effort que nous avons été, en réalité, seuls à accomplir, la police extérieure de Casablanca va être réservée aux Espagnols, tandis que les Français se borneraient à la police intérieure. Cette annonce de l'exécution prochaine de l'accord franco-espagnol qui réglait l'organisation de la police des deux ports mixtes, Casablanca et Tanger, en donnant la police extérieure du premier aux Espagnols et celle du second aux Français, est sans doute pour répondre à ceratines susceptibilités que notre rôle prédominant à Casablanca, si nécessité qu'il fût par la quasi-abstention de l'Espagne, semble avoir soulevées outre Pyrénées.

Pouvons-nous faire davantage? Nous n'avons certes pas l'intention d'assumer la tâche des Espagnols à Larache et Tétouan, mais nous ne saurions raisonnablement attendre, pour agir dans les ports qui sont réservés à notre police, que l'Espagne soit d'humeur à agir dans les siens. Ajoutons que rien ne serait plus capable de faire cesser son incertitude qu'un peu plus de certitude de notre côté. Nous n'avons, en tout cas, pas à renoncer à notre situation spéciale ni à la défense de notre intérêt particulier parce que l'Espagne n'a pas du sien une conception assez résolue et active. Qu'il nous suffise de lui garder loyalement la place que lui réservent les accords franco-espagnols et l'Acte d'Algésiras.

***

Les notes officieuses donnent encore une autre raison aux ajournements de notre politique. Le gouvernement voudrait n'agir dans les autres ports qu'après avoir mené à bien les opérations de Casablanca. Il faut faire remarquer, en passant, qu'il a eu une singulière manière d'en hâter la fin. A peine le général Drude avait-il pris le camp de Taddert que des armistices se succédaient, soi-disant pour donner le temps aux Chaouïa d'opérer leur soumission, mais dont l'effet ne pouvait être que d'ajourner la seule raison qu'ils auraient de se soumettre. Cette affaire de Taddert était d'ailleurs grossie, dans une interview du président du conseil lui-même, aux proportions d'un événement considérable annonçant la prompte soumission des Chaouïa. On a vu, aux délais qui ont séparé cette opéra-

tion militaire de la soumission des tribus les plus voisines de Casablanca, ce qu'il fallait penser de cette optimiste interprétation. Mais, si l'on fait l'examen des confidences de membres du gouvernement à la presse, il est impossible de ne pas se demander si toute la politique du ministère n'est pas d'obtenir aux environs de Casablanca une pacification dont on aura soin d'embellir l'apparence et d'ajourner aux calendes grecques l'organisation de la police des autres ports, de manière qu'au moment de la rentrée des Chambres, les opérations marocaines entreprises soient terminées et les opérations à entreprendre remises à des temps meilleurs, c'est-à-dire à la charge d'un autre cabinet. Sans doute, les événements du Maroc peuvent se refuser impérieusement à ces petites combinaisons; peut-être aussi le danger évident d'une telle politique — il est à remarquer que le ton de la presse allemande se modèle merveilleusement sur notre énergie ou notre timidité — ne permettra-t-il pas de la suivre jusqu'au bout; mais c'est déjà trop qu'on ait des raisons sérieuses de soupçonner le gouvernement de ne voir dans l'affaire de Casablanca qu'un ennui à liquider en ne sauvant que la face, au lieu d'y trouver une occasion de consolider tout au moins la situation que la Conférence d'Algésiras nous avait laissée au Maroc.

ROBERT DE CAIX.

LES ÉCOLES D'ORIENT

ET

LE RAPPORT DE M. MARCEL CHARLOT

La génération des fondateurs de la République, celle qui avait souffert pour la liberté sous l'Empire et pour la patrie en 1870, voyait dans le gouvernement républicain l'instrument d'une résurrection nationale. Attribuant les désastres de la guerre aux résultats du régime autoritaire, ils s'attaquèrent, à l'intérieur, au « bonapartisme » et au « cléricalisme ». Mais ils ne croyaient pas que « l'anticléricalisme » fût un principe assez élevé, assez général, assez indiscuté, pour asseoir sur ce seul fondement toute une théorie de gouvernement. Avant tout, ils entendaient, fût-ce au prix d'une apparente contradiction, ne rien sacrifier du patrimoine national.

M. Hanotaux, dans les dernières pages du second volume de son *Histoire contemporaine*, a excellemment défini la politique opportuniste. « L'opportunisme est une transaction, une « recherche de la mesure, de la pondération, de l'équilibre « parmi les chocs et les déchirements qui ont dispersé et com- « promis l'unité du pays. L'opportunisme est une méthode de « gouvernement, il n'est pas une philosophie politique. »

La formule de Gambetta : « Le cléricalisme, voilà l'en- « nemi », est balancée et tempérée par une autre : « L'anti- cléricalisme n'est pas un « article d'exportation. » On ne comprend donc bien le sens et la portée de ce mot si connu que si on l'éclaire par l'ensemble de la politique de Gambetta et de ses amis. Ce n'est pas l'expression d'une contradiction ; comme la formule qui paraît en être l'opposé, il dérive du principe supérieur de l'intérêt national. On sait comment Gambetta appliqua en Orient la méthode définie par lui-même, comment il aida efficacement les Jésuites dans la création de l'Université de Beyrouth et quel avenir il entrevoyait pour la France dans la Méditerranée orientale. Avec un sens profond des conditions générales de la politique européenne et des intérêts français,

c'est de ce côté-là surtout qu'il aurait voulu diriger notre expansion : le Levant, à ses yeux, était, pour la France, patrimoine national.

La plupart de ses successeurs, même radicaux, s'ils n'eurent pas une conception aussi haute et aussi claire des intérêts français, appliquèrent en somme — heureusement pour la France — la même méthode d'opportunisme. Waldeck-Rousseau, à propos des crédits pour l'expédition de Chine, la définit dans un superbe mouvement oratoire. « Quelle que « soit l'opinion des hommes, quelles que soient leurs théories « politiques, si loin qu'ils puissent aller dans leur doctrine, « nul, entendez-le bien, ne deviendra le gouvernement sans « regarder au delà de ces premiers plans où frémissent toutes « les passions politiques, fût-ce les plus nobles, dont s'ali- « mente notre politique intérieure, sans porter ses regards « plus loin, au bord de quelque fleuve ou au pied de quelque « chaîne de montagnes, pour discerner ce que commande « l'intérêt de la France, son avenir, sa grandeur[1]. »

Il s'est rencontré en ces dernières années, et surtout depuis les dernières élections, quelques politiciens, de ceux surtout qui n'ont jamais connu les responsabilités du pouvoir, pour réclamer, au nom de la logique, une politique extérieure plus « doctrinaire », plus « radicale ». Il existe, en effet, des hommes pour qui « l'anticléricalisme » ou, comme ils disent, le « laïcisme » n'est pas seulement un moyen d'action temporaire, une arme pour le combat, mais un principe suffisant pour constituer le fondement d'une philosophie politique et d'un système de gouvernement. Des voix s'élevèrent pour réclamer l'abandon du Protectorat catholique que la France exerce en Orient et pour demander la suppression de la subvention que l'Etat français alloue chaque année aux écoles congréganistes du Levant. On déclarait contradictoire, au moment où la République interdisait l'enseignement aux religieux et dispersait les congrégations, de subventionner dans l'Empire ottoman ce même enseignement; on trouvait anormal, dans un temps où la France rompait avec le Saint-Siège, de continuer à exercer le Protectorat sur les catholiques dans l'Empire ottoman et en Chine. Les convents maçonniques émirent des vœux impératifs en ce sens. On vit M. Combes, ancien président du Conseil, confier sur ce point sa pensée au journal le plus antifrançais de Vienne, la *Neue Freie Presse*. M. de Pressensé, M. Dubief,

---

[1] Séance du 19 novembre 1901, dans *Politique française et étrangère*, p. 452.

dans leurs rapports sur le budget des Affaires étrangères, firent entendre, quoique avec plus de réserve, la même note. Au moment où, disait-on, la politique française achevait de se « laïciser » au dedans, il était nécessaire de la « laïciser » au dehors. Le Protectorat, la subvention aux écoles d'Orient étaient attaqués comme constituant un dernier lien entre la France d'une part, le catholicisme et son chef de l'autre. Il était urgent de briser ce lien. Rupture avec le Saint-Siège, abandon du Protectorat et des écoles d'Orient, refroidissement et finalement rupture avec la Russie autocratique, bref une politique « laïque et occidentale[1] », c'est le programme extérieur des radicaux doctrinaires. Il a ceci de particulier que, s'il s'inspire d'une métaphysique politique, s'il peut se réclamer d'un de ces « principes » que Robespierre préférait à toutes les colonies, il n'a rien de commun avec l'intérêt national.

Avant que la séparation des Eglises et de l'État en France fût un fait accompli, on s'appliquait à démontrer, pour enlever aux adversaires de la loi un argument de nature à faire impression, qu'elle n'entraînerait pour notre prestige et notre puissance au dehors aucun amoindrissement, aucun inconvénient, et l'on allait répétant que le Protectorat français en Orient n'était fondé que sur des traités internationaux, par exemple sur le traité de Berlin dans son article 62 : il ne dépendait donc pas du Saint-Siège de nous le retirer; il survivrait intact à la séparation. Ce fut la thèse que développa M. Delcassé, qui cependant, durant son premier ministère, avait négocié à Rome et obtenu la lettre de Léon XIII au cardinal Langénieux qui confirmait et consolidait les droits exclusifs de la France au Protectorat des catholiques en Orient.

La séparation accomplie, le langage changea : une campagne acharnée fut organisée contre les missions et les écoles congréganistes. Il s'agissait de démontrer, à l'encontre de l'opinion unanime de tous les hommes compétents, que non seulement la France n'avait rien à gagner à conserver un Protectorat qui lui causait des ennuis sans lui rapporter aucun avantage, mais encore que l'enseignement des écoles congréganistes françaises était inutile et même nuisible à notre influence et au bon renom de notre pays. On s'appliqua à confondre la question du Protectorat et celle des écoles, qui sont

---

[1] L'expression, qui a fait fortune, est de M. Seignobos, dans la préface de son *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, page XI.

cependant distinctes, car le Protectorat pourrait disparaître que nous aurions encore intérêt à protéger les missions et les écoles françaises. C'est de la question des écoles que nous aurons à nous occuper ici : celle du Protectorat n'y interviendra que dans la mesure où elles sont conxenes.

I

Il faut convenir que cette question des écoles ne laissait pas que d'être embarrassante pour les ministères radicaux. Les chefs de la majorité les pressaient de donner satisfaction aux vœux de leurs comités, de faire tomber le dernier lien entre la République et le Catholicisme, en abdiquant notre Protectorat traditionnel et en supprimant le crédit qui chaque année est inscrit au budget des écoles d'Orient. Mais de l'exercice même du pouvoir naît le sentiment des responsabilités, et si l'on n'a pas affaire à quelque Robespierre, le sens pratique des réalités l'emporte sur les passions doctrinaires. Quand, après la démission du cabinet Rouvier, M. Léon Bourgeois devint ministre des Affaires étrangères, ceux des radicaux à qui l'anticléricalisme tient lieu d'unique programme insistèrent auprès du chef de leur parti pour qu'il procédât sans délai à la substitution de l'enseignement laïque à l'enseignement congréganiste en Orient, ou que du moins il la préparât efficacement pour un avenir rapproché. M. Bourgeois avait trop souvent et de trop haut proclamé sa ferveur laïque pour pouvoir se dispenser de faire quelque chose. La nature, heureusement, n'a pas donné à M. Bourgeois un caractère intransigeant; sa carrière politique tout entière prouve qu'il préfère aux décisions trop tranchées les solutions élégantes et conciliatrices qu'il excelle à découvrir et qu'il a l'art de faire accepter. Ces dispositions d'esprit pourraient passer pour des défauts en des temps plus rudes; elles ont souvent paru, chez le chef des radicaux, être des qualités; elles lui ont permis de ne pas toujours obéir à ses soldats, tout en restant leur chef, et de donner au monde, par deux fois, la satisfaction de croire aux vertus pacifiantes des conférences de La Haye.

M. Léon Bourgeois, ayant promis aux Chambres de faire quelque chose, résolut donc d'envoyer en Orient un homme de confiance avec la mission « d'étudier sur place les conditions « dans lesquelles fonctionnent les écoles françaises d'Orient et « les meilleures mesures à prendre pour propager dans ces « régions notre langue, instrument du développement de nos

« intérêts et du rayonnement de la pensée française ». Il est permis de penser qu'il était lui-même trop bien informé depuis longtemps des intérêts français dans le Levant, pour douter de la réalité des services rendus par les écoles françaises congréganistes, et ce n'est pas lui faire injure que de se demander si la mission qu'il a envoyée n'était pas avant tout un moyen de se couvrir vis-à-vis de l'opinion radicale et d'opposer un rapport sérieux, documenté, à certaines exigences trop impatientes. Il choisit un homme ayant toute sa confiance, le directeur de son cabinet, M. Marcel Charlot, inspecteur général de l'instruction publique, et le chargea de visiter, en Egypte et dans l'Empire ottoman, les écoles françaises laïques ou congréganistes. On peut croire que l'esprit dans lequel M. Bourgeois souhaitait que l'inspection fût conduite ne resta pas ignoré de M. Charlot; les grandes lignes du rapport sont, en effet, déjà indiquées dans le discours du ministre au Sénat. Visiblement, le rapport de M. Charlot est écrit pour donner aux passions radicales quelque satisfaction, en ne sacrifiant que le moins possible l'intérêt national. En choisissant un universitaire pour inspecter les écoles d'Orient, M. Bourgeois avait trouvé une solution habile, et M. Marcel Charlot, en conduisant son enquête comme il aurait mené une inspection dans quelqu'un de nos départements, découvrit le biais qui lui permettait d'échapper aux responsabilités trop lourdes; il se montra, par là, en un certain sens, diplomate, et c'est sans doute pour le reconnaître qu'on a fait de cet inspecteur de l'Université un ministre plénipotentiaire.

II

M. Charlot a fait son voyage au cours de l'été 1906; mais il est parti trop tard et l'approche des vacances l'a forcé à écourter sa tournée et à précipiter ses visites; il a vu certaines écoles, et non des moindres, dans les jours qui précèdent immédiatement le départ des élèves, c'est-à-dire à un moment où, dans tous les pays, le travail et la discipline se relâchent. Son inspection a été trop rapide : en six semaines, il a visité 116 écoles en Egypte, en Palestine, en Syrie, dans le Liban, sur les côtes de l'Anatolie, à Constantinople et à Andrinople. Il était impossible, dans un si court espace de temps, de se pénétrer de l'atmosphère morale et intellectuelle si spéciale des pays qu'il a parcourus : pour juger des choses d'Orient, il ne s'est fait, en aucune manière, une âme orientale; il est resté un pédagogue français.

Il y a un peu de tout dans le rapport de M. Charlot, il y a des éloges justifiés qui font autant d'honneur à celui qui les a écrits qu'à ceux qui les ont mérités ; il y a des critiques fondées et il y en a d'injustes et de mesquines. M. Marcel Charlot, d'abord, rend justice en bons termes à l'œuvre des ordres religieux français. « Comme tout visiteur impartial, j'ai été « frappé et souvent ému par cet ensemble d'œuvres françaises « que les congrégations ont prodiguées en Orient [1]. » Et il cite quelques exemples. On peut trouver cependant que cette partie du rapport est un peu écourtée ; il suffit, pour s'en convaincre, de relire l'excellent rapport de M. Paul Deschanel sur le budget des Affaires étrangères de 1907 et la lettre de M. Constans, ambassadeur de France à Constantinople, qui y est insérée. M. Charlot dit dans son rapport : « Certes, par la « diffusion de la langue et de la culture françaises, ainsi que « par les œuvres de bienfaisance, les congrégations ont puis- « samment servi *dans le passé* l'influence morale de la France « et peuvent encore aujourd'hui invoquer plus d'un glorieux « témoignage. » Mais il se demande si, dans leur généralité, en présence de la concurrence des autres nations, elles sont encore « à la hauteur de la tâche à accomplir ». La réponse au « dans le passé » de M. Charlot, MM. Constans et Deschanel nous la donnent. M. Paul Deschanel constate qu'après les enquêtes faites sur l'ordre de M. Léon Bourgeois, il est certain que, même défalcation faite des écoles italiennes qui ont abandonné notre protection, les écoles qui relèvent de notre ambassade et de nos consulats comptent 90.000 élèves en Turquie, 16.753 en Egypte, 4.500 en Grèce, etc., soit un total de plus de 111.000 élèves. Il ajoute : « Ces chiffres ne com- « prennent pas tous les enfants qui apprennent le français en « Orient, car la propagation de notre langue y a fait tant de « progrès et s'est tellement implantée dans les usages que les « écoles étrangères, grecques, arméniennes, italiennes même, « se voient bien souvent obligées d'enseigner le français à « leurs élèves, au moins à titre subsidiaire » ; il termine en constatant qu'il « ne doit pas subsister le moindre doute sur ce « fait que la population scolaire de nos écoles et l'enseigne- « ment du français en Orient sont en progrès constant et sen- « sible ; et c'est un fait qui ne peut que réjouir tout le monde « en France sans distinction d'opinion ».

M. Constans, dans sa lettre du 30 juin 1906, répondant à une demande du ministre, M. Léon Bourgeois, qui désirait savoir

---

[1] *Officiel* du 26 octobre 1906.

si la statistique scolaire adressée par l'ambassade, le 6 septembre 1904, pouvait toujours être tenue pour exacte, donne des précisions. Le chiffre de 1904, comprenant les écoles subventionnées et les écoles simplement protégées, était de 88.424 (Egypte, Grèce, etc., non comprises). M. Constans, après nouvelle enquête, affirme que le chiffre ne s'est modifié que pour augmenter. Les écoles subventionnées comptent actuellement 62.336 élèves; bon nombre d'écoles catholiques latines, les écoles de « l'Alliance israélite », etc., qui sont seulement protégées, ne sont pas comprises dans ce total. « Les rapports qui m'ont été adressés cette année, écrit « M. Constans, signalent tous une augmentation du nombre « des élèves pour l'ensemble des établissements d'une ville « ou d'une circonscription consulaire ». A Constantinople, l'augmentation de 1905-1906 sur 1904-1905 a été de 176 élèves malgré que deux communautés italiennes avec 140 élèves aient abandonné la protection française; à Smyrne, de 180; dans la circonscription du consulat général de Beyrouth de 1.340; à Jérusalem de 168, à Salonique de 110, à Brousse de 34, à Sivas de 450, à Andrinople de 127. M. Constans conclut :

« Les établissements qui reçoivent une allocation du gou-
« vernement français sont donc en plein progrès, en progrès
« continu et régulier sous le rapport du nombre des élèves.

« Ces quelques indications démontreront, j'espère, à Votre
« Excellence, que les sacrifices consentis par le gouvernement
« de la République en faveur des établissements d'instruction
« du Levant atteignent le but que nous nous sommes proposé
« et que l'œuvre scolaire de la France en Orient est en pleine
« prospérité et en plein développement. »

Après un tel jugement, émanant d'un tel homme, mieux placé que quiconque pour être renseigné, la discussion devrait être close.

Ce sont des constatations de ce genre que l'on aimerait à trouver dans le rapport de M. Charlot à la place des observations qui en remplissent la plus grande partie, notamment les chapitres intitulés *Méthode et esprit* et *Tendances*. Il y ramasse quelques petits faits, mal contrôlés ou tendancieusement commentés, que l'on s'étonne de voir pris au sérieux par un homme qui se réclame des méthodes scientifiques; il aurait pu, en vérité, se dispenser d'aller en Orient pour les recueillir; ce sont, contre l'enseignement congréganiste, les mêmes critiques si souvent reproduites en France même. Qu'il serait facile, et d'ailleurs injuste, en employant la même

méthode, de jeter le discrédit sur tout l'enseignement des écoles et même des lycées de France! M. Charlot se montre manifestement fier de sa perspicacité de pédagogue; il a obtenu un succès personnel en racontant à des enfants arméniens, grecs ou turcs l'histoire d'Etienne Marcel, et il s'indigne que le nom du prévôt des marchands ne soit pas même cité dans le livre qu'il a vu entre les mains des enfants. Il s'afflige que les enfants apprennent par cœur la liste des capitales de l'Europe sans savoir au juste ce que c'est qu'une capitale, et l'histoire de la littérature sans avoir entre les mains les œuvres originales; il se plaint en général du manque de raisonnement et de critique dans l'enseignement. Il se peut que, pour certaines écoles, il y ait quelque fondement dans de telles critiques et certains congréganistes auraient sans doute avantage à en tenir compte; mais M. Charlot aurait dû préciser et se garder de toute généralisation. J'ai personnellement constaté, au grand collège Saint-Benoît des Pères Lazaristes à Galata, que les élèves ont entre les mains les auteurs eux-mêmes et non des analyses, et qu'en littérature le procédé dogmatique du catéchisme n'est nullement employé; il n'est pas exact non plus qu'en philosophie on ne dépasse pas la logique. M. Charlot prend soin de nous avertir qu'il a tenu compte « de ce fait « qu'en Orient les élèves sont, non pas moins intelligents, « mais plus en retard qu'en France et que, dans la confusion « des races, dans l'inégalité parfois profonde des aptitudes et « des natures, le maître rencontre des difficultés particulières « à agir efficacement sur l'ensemble de la classe »; mais, à son insu, ses habitudes françaises ont inspiré ses jugements et il parle des écoliers orientaux comme si, pour la plupart d'entre eux, on n'était pas obligé de faire appel beaucoup plus à la mémoire qu'au raisonnement. M. Charlot s'alarme aussi de la rareté des salles de bain dans les collèges; mais nulle part on ne le voit s'émerveiller que les Frères, les Jésuites, les Lazaristes ou les religieuses aient pu élever, avec leurs propres ressources, les superbes établissements dont ils complètent et perfectionnent chaque jour l'installation. Il n'y a, en vérité, aucune proportion entre la faible subvention que l'Etat français alloue aux écoles d'Orient et l'œuvre qu'elles ont accomplie. Lorsqu'on lit d'aussi mesquines critiques, on s'étonne moins du mouvement d'humeur du supérieur du collège des Jésuites de Beyrouth qui a fermé la porte à M. Charlot; avant de blâmer trop sévèrement un tel procédé, certainement regrettable vis-à-vis du délégué du ministre des Affaires étrangères, il serait intéressant de savoir aussi de quel air et sur quel ton M. Charlot

a réclamé le droit de visiter les classes. En résumé, les critiques de M. Charlot sur les méthodes et l'esprit de l'enseignement pourraient avoir quelque portée s'il s'agissait d'écoles destinées à instruire, en France, de jeunes Français; lorsqu'il s'agit d'écoles destinées à instruire des enfants grecs, arméniens, ottomans, coptes, syriens, etc., elles n'en ont plus du tout, car il est assez indifférent, en vérité, à l'influence française, que les bambins de Sivas ou de Beyrouth ignorent Etienne Marcel ou même ne dépassent pas, en philosophie, la logique; s'ils fréquentent nos écoles, s'ils y apprennent bien le français, s'ils y prennent, avec une bonne éducation, le respect et l'amour de notre pays, n'est-ce pas, au point de vue de nos intérêts nationaux, ce qui nous importe d'abord ?

Il y a, dans le rapport de M. Marcel Charlot, tout un chapitre intitulé : *Tendances*. Le titre ne pouvait être mieux choisi, car c'est bien, en effet, d'un procès de tendances qu'il s'agit; on devine de quelles « tendances » il est question : des tendances au prosélytisme. M. Charlot cherche à justifier ses critiques en citant quelques menus faits, d'ailleurs mal établis, qui prouveraient, selon lui, les « excès confessionnels » des éducateurs congréganistes. Ils se livreraient, surtout les Jésuites et les Assomptionnistes, à une propagande imprudente, tant auprès des musulmans que des chrétiens non catholiques, qui les rendrait suspects à la plus grande partie des populations orientales. La thèse est bien connue : c'est celle que M. Marcel Sembat a développée à la Chambre. M. Charlot insiste beaucoup sur ce point : d'après lui, le seul fait d'être des religieux catholiques exciterait contre les directeurs des écoles la défiance des fidèles de toutes les autres religions, les en éloignerait et les disposerait, au contraire, à fréquenter des écoles laïques et non confessionnelles, s'il en existait; M. Charlot affirme avoir trouvé chez les musulmans « ce sentiment de défiance unanimement répandu et très accentué ».

Les faits répondent-ils à cette affirmation? Il est important de se le demander, puisque c'est là le principal grief allégué contre les écoles congréganistes, et avant l'enquête de son délégué, déjà invoqué par M. Léon Bourgeois à la tribune du Sénat en faveur de la substitution progressive d'écoles laïques aux écoles congréganistes. Sans doute, il a pu exister quelques cas isolés où des religieux, peu accoutumés à l'Orient, ont essayé un prosélytisme bientôt découragé par l'insuccès et par les conseils de ceux qui ont fait un plus long stage parmi les populations levantines. Ceux-là, en effet, savent l'inutilité, en Orient, d'une propagande religieuse; s'ils aspirent à démontrer

la supériorité du catholicisme, ce n'est que par la supériorité de ses bienfaits. La religion, en Orient, est avant tout le cadre de la nationalité; changer de religion, c'est se dénationaliser; là où M. Marcel Charlot a cru entendre « un bruit de disputes théologiques », c'est en réalité le fracas des rivalités nationales qui a retenti à ses oreilles. Et c'est précisément ce qui explique que, quoi qu'on en puisse dire, ce sont précisément les écoles catholiques francaises qui inspirent le moins de suspicion; le catholicisme est supranational, il ne s'incarne pas dans une seule nationalité, et si l'on a pu dire qu'en Orient « le catholicisme c'est la France et la France c'est le catholicisme », cela ne signifie ni que la France ait jamais été au service du catholicisme, ni le catholicisme au service de la France. On sait en Orient, et l'histoire l'a prouvé, que la France n'a pas, dans le Levant, d'ambitions territoriales; si elle y a des intérêts matériels, elle y représente surtout une grande puissance morale; elle aussi est, en quelque mesure, dans l'opinion des peuples, supranationale; personne ne doute que, si elle protège le catholicisme et si les écoles catholiques enseignent à l'aimer, elle n'en fait pas un instrument de règne et que les maîtres d'école catholiques ne sont les fourriers d'aucune conquête. De là vient la confiance dont le catholicisme et la France bénéficient l'un et l'autre, l'un avec l'autre. Cela est si vrai que les écoles catholiques italiennes sont loin d'avoir le même prestige. On ne croit pas, en Orient, au désintéressement de l'Italie; on n'y croit pas plus, aujourd'hui qu'elle se fait un visage catholique, que naguère, quand M. Crispi patronnait des écoles laïques et antireligieuses. On peut dire — et tous ceux qui connaissent l'Orient le savent — que les écoles françaises catholiques inspirent en général le minimum de défiance que des étrangers puissent inspirer. M. Charlot a pu entendre des musulmans lui exprimer la défiance que des écoles étrangères, quelles qu'elles soient, leur inspirent; il a pu causer, à Constantinople, à Smyrne, au Caire, avec des musulmans européanisés, de ces « désenchantés » comme on en rencontre dans les grandes villes... et surtout à Paris; il a pu s'entretenir avec quelques-uns de ces Ottomans d'avant-garde qui rêvent généreusement d'une Turquie libérale et modernisée selon les principes de la Révolution française; mais il n'a certainement pas recueilli l'opinion vraie de la grande majorité des Turcs. Chez eux, le respect est à la base de la vie sociale, et particulièrement le respect de Dieu et de la religion. M. Gaston Bordat, dans l'un des excellents articles sur lesquels nous reviendrons, rapporte qu'un vali lui a

dit : « Jamais je ne confierai mes enfants à des hommes qui ne prient pas. » Cette opinion est certainement celle de la majorité, de la presque unanimité des Turcs, sinon peut-être de tous les musulmans : de tous les étrangers, celui qu'ils respectent le plus, c'est l'homme qui prie, l'homme qui croit, du moins tant qu'il ne cherche pas à lui faire partager sa foi.

Au reste, les statistiques de nos écoles sont plus probantes que tous les raisonnements; elles montrent que les enfants de toutes les religions y vont chercher soit un enseignement primaire, soit une culture supérieure, et s'initier à notre langue qui est, dans tout l'Orient, celle de la civilisation. Peut-on croire que si leurs croyances confessionnelles y étaient aussi peu respectées que l'insinue M. Charlot, ils continueraient à y fréquenter?

A l'Ecole de médecine de Beyrouth, le nombre des étudiants pendant l'année scolaire 1905-1906 a été de 233 (contre 212 en 1904-1905, 172 en 1903-1904, 195 en 1902-1903); ils se répartissent ainsi par religions ou rites :

Latins	14	
Maronites (catholiques)	62	
Melchites (catholiques)	30	
Arméniens catholiques	11	
Coptes (unis)	1	
Chaldéens (unis)	7	
Syriens	2	
Soit	127	catholiques
Grecs	28	
Arméniens	23	
Coptes	1	
Musulmans	34	
Israélites	18	
Druses	2	
Soit	106	non catholiques

En Egypte, les établissements d'enseignement français comptaient, en 1905-1906, un total de 16.754 élèves, dont 1.049 Français, 9.105 Musulmans, 1.866 Italiens, 1.281 Grecs et 828 Anglo-Maltais[1].

Voici maintenant la statistique des élèves, répartis par religions, au collège Saint-Benoît, à Galata, dirigé par les Pères Lazaristes :

[1] Chiffres extraits du rapport de M. Paul Deschanel.

	1902-1903	1903-1904	1904-1905	1905-1906	1906-1907
Catholiques latins	155	157	158	137	170[1]
Arméniens catholiques	29	14	23	26	19
Arméniens grégoriens	10	14	23	26	9
Orthodoxes (rite grec)	75	82	74	91	113
Musulmans	46	45	34	47	24[2]
Israélites	12	13	10	8	9
Protestants	1	4	+	+	1

Voici encore, pour les collèges et écoles des Frères du district de Constantinople, la statistique par religions (le district de Constantinople comprend, outre la ville et ses environs, Angora, Bournabat, La Canée, Chio, Ouchak, Rhodes, Salonique, Smyrne, Trébizonde) :

Total général	3.715
Catholiques	2.063
Non catholiques	1.126
Musulmans	221
Israélites	305

Les musulmans fréquentent peu les écoles primaires; plusieurs d'entre elles, par exemple celles de Taxim à Péra, qui a 342 élèves, sont établies dans des quartiers entièrement habités par des chrétiens; il est donc intéressant de donner séparément les chiffres qui se rapportent aux collèges :

	Kadi-Keuï	Salonique	Smyrne
Catholiques	155	65	165
Chrétiens non catholiques	139	39	75
Musulmans	82	11	20
Israélites	39	50	18
Total	415	165	278

Le chiffre des Musulmans demanderait à être sensiblement majoré parce que ces statistiques ont été faites avant la fête du Baïram; à Kadi-Keuï notamment, une dizaine d'élèves musulmans sont rentrés seulement après les fêtes. A Salonique, le collège des Frères compte quelques élèves musulmans et israélites de plus qu'avant l'ouverture du lycée de la Mission laïque.

Dans un pays où les religions et les nationalités, tout en restant très fermées, sont constamment en contact les unes avec les autres et se mélangent les unes aux autres, cette promiscuité sur les bancs de l'école n'étonne personne; les élèves

[1] Sur ces 150 élèves en moyenne, il y a en moyenne 59 Français.
[2] Nous verrons tout à l'heure la cause de cette diminution.

vivent en bonne intelligence les uns avec les autres ; les maîtres savent que toute propagande serait inutile et ils s'en abstiennent. Il suffit d'avoir vécu quelques semaines en Orient et visité quelques écoles pour constater qu'elles ne sont pas entourées de défiance au point de vue confessionnel. Au collège Saint-Benoît, à Galata, les élèves non catholiques n'assistent ni aux cours d'instruction religieuse, ni aux offices de l'Eglise. Des cours spéciaux sont faits pour les Grecs qui, tout en étant chrétiens, doivent cependant être ménagés dans l'exposé de certains points de doctrine religieuse.

Quant aux programmes, au moins dans les établissements que j'ai pu visiter, ils sont loin d'être aussi arriérés que le dit M. Charlot, surtout si l'on tient compte qu'il est impossible de donner à ces enfants orientaux, de races et de nationalités si diverses, un enseignement aussi développé qu'aux élèves de nos collèges ; les méthodes doivent être avant tout adaptées au pays, au tempérament intellectuel des enfants et à la carrière à laquelle la majorité d'entre eux se destinent. C'est précisément ce que j'ai observé qu'on faisait chez les Frères, à Salonique et à Kadi-Keuï, et au collège Saint-Benoît à Galata. A Saint-Benoît on donne l'enseignement moderne et l'enseignement classique, ce dernier conduisant au baccalauréat que l'on passe à l'ambassade devant un jury de professeurs de l'Université. L'enseignement est donné, naturellement, en français ; mais on fait une large place au turc et au grec moderne, ainsi qu'à l'anglais et à l'allemand ; aux cours d'histoire et de géographie, on insiste sur la géographie et l'histoire de l'Orient. Un certain nombre de leçons du professeur sont inspirées par le *Bulletin de la Chambre de Commerce française de Constantinople*, si bien rédigé ; elles sont destinées à apprendre aux élèves les rapports de la France avec la production et la consommation locales ; l'enseignement commercial est particulièrement soigné. Les laboratoires de chimie et de physique, les collections d'histoire naturelle sont très bien installés. « Ici, disait un jour M. Léon Bourgeois visi-
« tant le collège, je constate qu'on fait des expériences de chi-
« mie et qu'on se sert des instruments de physique ; il n'en est
« pas toujours de même dans nos lycées de France où cependant
« l'on a fait des installations coûteuses. »

Dans les collèges des Frères, le programme est celui de l'enseignement secondaire moderne complété obligatoirement par l'étude du turc et de l'allemand. Les élèves qui en sortent sont particulièrement recherchés comme employés, notamment à Salonique, dans les maisons de commerce, les banques. Outre

leur collège admirablement installé, en face de Stamboul, dans une situation merveilleuse, les Frères ont à Kadi-Keuï un institut commercial où ne sont reçus que les élèves ayant déjà obtenu un diplôme de fin d'études; les programmes m'ont paru parfaitement compris et les résultats sont excellents; les élèves qui sortent avec le diplôme de cette école obtiennent facilement les premières places libres dans les administrations, les banques, les grandes maisons de commerce. M. Charlot a parfaitement raison d'observer qu'en Orient il faut développer spécialement l'enseignement technique commercial, mais on peut regretter qu'il n'ait pas cru devoir dire que les Frères avaient donné l'exemple et montré la voie.

III

Les conclusions de M. Charlot prêtent beaucoup moins à la critique, nous sommes heureux de le dire, que les observations un peu mesquines et les généralisations trop hâtives dont il a rempli la première partie de son rapport. La cause qu'il défend, celle de la création de nouvelles écoles laïques, n'avait pas besoin des arguments médiocres dont M. Charlot a cru devoir étayer ses conclusions. Il dit excellemment : « Il n'est pas « question de faire au profit de l'étranger concurrence à l'école « congréganiste. Là où elle est seule à enseigner le français et « à faire connaître la France en face d'écoles étrangères, elle « est pour nous l'école française. A plus forte raison, ne s'agit- « il pas d'apporter dans cette œuvre une préoccupation anti- « religieuse. Il ne nous est pas permis d'oublier qu'en Orient « c'est la communauté de religion qui crée entre les individus « le véritable lien politique et social. » Rien de plus juste; mais alors pourquoi donner d'abord de mauvais arguments à ceux qui veulent, eux, faire œuvre antireligieuse?

Nous regrettons aussi que M. Charlot n'ait pas cru pouvoir faire autrement que d'établir une comparaison entre les services que rendent en Orient les écoles congréganistes, qui ont fait leurs preuves, et ceux que rendront les écoles laïques qui, sauf de rares exceptions, ne donnent guère encore que des espérances. « Il s'agit de donner, écrit-il, à notre influence en « Orient les organes nouveaux dont elle a besoin, les organes « appropriés au pays, adaptés à la vie moderne, permettant de « lutter plus avantageusement contre les empiètements des « nouveaux venus admirablement armés qui l'ont en partie « expropriée et qui menacent de la supplanter bientôt? L'école « congréganiste ne peut plus aujourd'hui complètement rem-

« plir ce rôle. Tout en reconnaissant hautement les bénéfices « moraux que notre pays a retirés jusqu'ici des travaux et des « œuvres poursuivis par nos missions en Orient, il faut avoir le « courage de dire qu'à une situation nouvelle doit correspondre « un mode d'action nouveau. » Si M. Charlot veut tout simplement dire qu'outre les écoles religieuses qu'il faut continuer à soutenir et qui rendent de très grands services, il y a place pour une autre catégorie d'écoles, nous souscrivons volontiers à son opinion. Nous pensons avec lui qu'il y a place, en Orient, pour des écoles laïques et surtout pour des collèges, mais leur rôle ne saurait être de longtemps aussi considérable que l'espère M. Charlot. L'Orient est le pays de l'immuable et nous ne voyons pas, pour notre part, en quoi il y a, dans l'Empire ottoman, « une situation nouvelle ». Au contraire, tous ceux qui vivent en Orient sont d'accord pour penser et pour dire que tout s'y conserve et que l'évolution y est si lente qu'à peine est-elle sensible; il s'en faut, il s'en faudra bien longtemps encore, que les pays du Levant soient assez transformés pour supporter les programmes et surtout, pour nous servir des expressions de M. Charlot, « l'esprit et les tendances » de nos écoles laïques.

Est-ce à dire qu'il n'y ait pas, en Turquie, « une clientèle latente » pour des écoles et surtout pour des collèges laïques? Nullement : l'Orient, s'il est le pays de l'immuable, est aussi celui de la diversité, et parmi les populations levantines, certaines s'accommoderaient volontiers de collèges laïques. Quelques écoles et collèges existent déjà. Depuis longtemps, à Constantinople, le collège Faure se maintient. Voici la répartition de ses élèves en 1905-1906, par nationalités :

Catholiques français	6
Catholiques divers	5
Arméniens grégoriens	13
Grecs orthodoxes	89
Israélites	22
Musulmans	18
Protestants	3

Il est assez piquant de comparer cette statistique avec celles que nous avons données plus haut. Moins de catholiques, plus de grecs et d'israélites; mais une proportion de musulmans à peu près semblable. Or personne ne contestera que l'élément grec en Orient ne sera jamais un élément très français; il est naturel qu'il se tourne plus volontiers vers le royaume hellène et cherche à préparer l'avènement d'une « plus grande Grèce » et la résurrection de l'Empire byzantin. Au contraire, les popu-

lations catholiques indigènes, isolées, toujours menacées, ont pour seconde patrie la France : c'est vers elle qu'elles se tournent, d'elle qu'elles attendent la vie et le salut.

A Salonique, la Mission laïque a créé il y a quelques mois un lycée : il va être installé prochainement dans un local nouvellement construit sur un terrain que le gouvernement français a acheté moyennant 25.000 francs. Il avait, lorsque j'ai eu le plaisir de le visiter, en octobre dernier, 85 élèves, dont 60 israélites, 15 musulmans, 5 ou 6 orthodoxes, 3 ou 4 catholiques. Salonique, on le sait, est une ville juive; plus de la moitié de la population est israélite et parle espagnol; les conditions y sont donc exceptionnellement favorables pour le succès d'un lycée français, à la condition que l'enseignement qui y sera donné soit adapté au milieu et particulièrement orienté vers le commerce et les langues. Une école enfantine y est jointe et l'école française de commerce y a été réunie. Il est intéressant de remarquer pour s'en réjouir que l'inauguration brillante du lycée français n'a pas fait perdre un seul élève, au contraire, au collège des Frères; il y avait donc bien, à Salonique, une « clientèle latente » pour le nouvel établissement. Mais qu'on ne s'y trompe pas : il serait dangereux de généraliser. Salonique a une population spéciale. Dans les grands ports, Constantinople, Smyrne, Alexandrie, on trouve aussi une population cosmopolite, européenne, israélite, où un collège français laïque peut recruter une clientèle. C'est aussi dans ces grandes villes en contact avec l'extérieur que l'on trouve des musulmans assez européanisés pour confier leurs enfants à une école française; mais ce sont là des exceptions, et il s'en faut qu'il en soit de même dans toutes les villes de l'Empire.

La première condition du succès, pour ces collèges laïques, sera de n'être point des collèges anticléricaux; s'ils veulent réussir, ils doivent pratiquer une stricte et rigoureuse neutralité entre les confessions religieuses et les respecter toutes; ils devront surtout se garder de transformer la philosophie du XVIIIe siècle et la Révolution française en une nouvelle religion; elle a, en France, des sectateurs, elle n'en trouverait guère en Orient. A cet égard, le nom même de *Mission laïque* est dangereux; il indique un désir de propagande et de combativité, une allure nettement hostile au catholicisme que ses fondateurs n'ont pas dissimulé qu'ils voulaient lui donner. Remplacer les écoles congréganistes, poursuivre en Orient la politique définie par M. Combes dans ses articles de la *Neue Freie Presse*, tel est le but avéré de la *Mission laïque*. On peut se

demander si, dès lors, sa place est bien dans l'Orient ottoman; il y a bien d'autres pays où une pareille propagande serait bien accueillie et ne serait pas préjudiciable aux intérêts français; si la *Mission laïque* a choisi pour son terrain d'action celui où les congréganistes ont rendu le plus de services à la cause française, on peut se demander si ce n'est pas une preuve qu'elle s'est avant tout préoccupée de poursuivre l'objet de son animosité. Sur place, heureusement, les « missionnaires laïques » ont compris que toute espèce d'apostolat en ce sens serait non seulement mal accueilli, mais dangereux; ils se défendent — et il faut les en croire et les en féliciter — de vouloir faire la guerre aux écoles déjà existantes ou les supplanter. Leur aînée, l'*Alliance française*, leur donne à cet égard le meilleur exemple; elle pratique, avec la plus louable largeur d'esprit, la neutralité religieuse; elle ne se passionne que pour la cause nationale française.

Un incident caractéristique s'est produit à la fin de l'année scolaire 1905-1906 : à Salonique, à propos du nouveau collège fondé par la *Mission laïque*, un discours fut prononcé où « les droits de l'homme » et les « principes de 89 » étaient célébrés avec quelque indiscrétion; le Sultan en fut informé, et sur un ordre venu du Palais, une vingtaine d'élèves turcs durent quitter le collège Saint-Benoît : de là l'infériorité du chiffre des élèves musulmans par rapport aux années précédentes. M. Charlot écrit : « En Egypte, en Turquie, la France n'est « point chez elle. Le bon accueil qu'elle y reçoit, l'autorisation « donnée à ses nationaux d'y fonder des établissements, impose « en retour l'obligation de respecter les mœurs, les coutumes « et les institutions établies. » On ne saurait mieux dire, mais la leçon ne s'adresse pas seulement aux congréganistes. M. Charlot se plaint que l'on montre dans Jean-Jacques Rousseau « l'homme qui partage avec Voltaire la triste gloire d'avoir « propagé les plus pernicieuses doctrines sociales et reli- « gieuses ». C'est une opinion que de bons esprits partagent, même en France, mais qui, il faut en convenir, est en désaccord avec le credo des fondateurs de la *Mission laïque*. Mais croit-on qu'enseigner la proposition contraire ne serait pas, en Orient, singulièrement dangereux; croit-on que ce ne serait pas, en tout cas, faire œuvre de propagande et d'apostolat? M. Charlot blâme la tendance des congréganistes au prosélytisme; comment est-il sûr que les instituteurs et les professeurs laïques qu'il enverra là-bas s'abstiendront d'un prosélytisme en sens inverse, mais qui serait au moins aussi périlleux, pour ne pas dire plus? Si l'on voulait appliquer à

M. Charlot sa propre méthode et rechercher ses « tendances », il ne serait pas difficile, dans son rapport même, de trouver des traces de prosélytisme. Et M. Charlot est un esprit avisé, prudent, il a fait des efforts méritoires pour sauver là-bas le patrimoine séculaire de la France; il suffit, pour apprécier et pour louer comme elle le mérite sa sagesse, de lire le livre de M. de Lanessan!

Nous croyons donc que la création de collèges laïques dans quelques grandes villes pourra, si l'on prend certaines précautions, et si l'on s'abstient absolument de toute propagande anticléricale, donner de bons résultats. Quant aux écoles françaises laïques, il n'en existe encore qu'un très petit nombre; celle de Brousse, que j'ai eu le plaisir de visiter, dirigée par M. et Mme Velletaz, est parmi les plus anciennes et les plus méritantes. Il n'y aurait que des avantages à multiplier ces écoles, à la condition de choisir, pour les créer, les villes où il n'y a pas encore d'écoles françaises ou celles où elles sont insuffisantes pour le nombre d'enfants. Le gouvernement songerait, paraît-il, à créer d'abord une école normale destinée à former des maîtres laïque pour les écoles françaises; il aurait choisi pour le siège de cette école, la ville de Limassol, en Chypre, c'est-à-dire sous le pavillon britannique; un député de cette ville aurait offert à la France un vaste terrain où seraient édifiés des bâtiments spacieux pouvant contenir environ cent cinquante instituteurs; les constructions coûteraient de 125 à 150.000 francs [1].

Malheureusement créer des collèges, une école normale, des écoles, des cours commerciaux, c'est un programme séduisant, mais coûteux. Si l'on veut avoir dans les collèges laïques français d'Orient un bon personnel, qui prenne goût à sa tâche et qui se fixe volontiers pour la vie là où il se sera une fois établi, il faut le bien payer. Les professeurs que l'on attirera en Orient, loin de leur patrie, ne doivent pas « être réduits à des traitements de misère »; la vie et surtout le logement coûtent cher dans les villes d'Orient; cher aussi coûtent les vacances passées en France. Il est indispensable au bon renom et au prestige de l'enseignement laïque français, en face des étrangers, que ses professeurs aient là-bas une situation digne de leurs mérites; la médiocrité est supportable à un homme dans sa propre patrie; elle ne l'est pas à l'étranger. Si l'on veut réussir, il faut donner aux professeurs que l'on enverra là-bas des traitements au moins doubles de ceux de France, avec une indemnité de voyage chaque année, ou au moins

[1] Information du *Temps* du 9 septembre 1907.

chaque deux années. Sur ces questions très importantes, M. Charlot présente des réflexions fort justes auxquelles on ne peut que souscrire. La question d'argent est capitale : si l'on paye bien, on aura de bons maîtres et on pourra leur demander beaucoup; sinon non, car l'enseignement laïque, avant d'être un apostolat, est d'abord une carrière. On ne saurait trop mettre en regard des résultats donnés par l'enseignement du français tel qu'il est pratiqué en Orient, les pauvres 800.000 fr. que le budget met chaque année à la disposition des écoles congréganistes; 92.000 francs ont été ajoutés en 1906 au profit des écoles laïques et chaque année on rogne sur le budget des écoles congréganistes pour favoriser celui des écoles laïques [1]. Procédés mesquins, petite politique! Même en supprimant le budget des écoles congréganistes, on n'aurait encore, avec les écoles laïques, que de bien pauvres résultats pour 800.000 fr.; si l'on veut réussir et faire œuvre utile — et nous avons vu qu'il y a une œuvre utile à faire — il faut y mettre le prix : dans notre énorme budget, les subventions données aux écoles d'Orient ne seront pas l'argent le plus mal employé.

IV

Avec les réserves que nous avons faites, nous serions donc, on le voit, très près de souscrire aux conclusions de M. Charlot, à la condition d'interpréter ses conclusions sans esprit sectaire. Il propose de :

« 1° Supprimer le concours de l'Etat à celles des écoles con-
« gréganistes qui, par suite de faits avérés de prosélytisme et
« d'intolérance, sont plus nuisibles qu'utiles au renom de la
« France ;

« 2° Maintenir aux autres leur subvention, dans la mesure
« où elles continueront à servir les intérêts français;

« 3° Soutenir les écoles laïques existantes dont le développe-
« ment n'a été entravé que par le manque de ressources;

« 4° En fonder de nouvelles, surtout dans les centres où il
« n'existe aucune école française et où les conditions sont favo-
« rables;

[1] Le crédit total du chapitre 21 était, après la réduction de 50.000 fr. en 1903, de 800.000 fr. en 1905 ; il a été porté à 892.000 fr. en 1906 pour favoriser les écoles laïques En 1907, un crédit de 92.000 fr. a été détaché de ce chapitre pour former un chapitre spécial pour les écoles d'Extrême-Orient. Les écoles laïques, qui recevaient 120.000 fr. en 1903 et 130.400 fr. en 1905, ont reçu en 1906 plus de 200.000 fr. sur les 800.000 fr. du chiffre total. L'école Velletaz, à Brousse, par exemple, reçoit 6.000 fr. en 1905 pour 213 élèves, tandis que les écoles congréganistes de la même ville ont eu 3.000 fr. pour 233 élèves; de plus, 46.000 fr. ont été alloués à M. Velletaz pour reconstruire son école.

« 5° Orienter les programmes dans un sens plus moderne, « les faire plus souples et plus vivants, en y donnant plus « d'importance à l'histoire et à la géographie de la région, à la « géographie économique de la France dans ses rapports avec la « production et la consommation locales, développer l'enseignement pratique, industriel et surtout commercial;

« 6° Pratiquer une tolérance bienveillante à l'égard de tous « les cultes et de toutes les fois, faciliter l'accomplissement des « obligations religieuses et ne pas hésiter, sur la demande des « familles, à ouvrir les portes de l'école aux représentants des « diverses confessions, de manière à leur permettre d'y donner « l'instruction religieuse à leurs coreligionnaires. »

En somme, M. Charlot ne dit pas *substitution*, il dit *juxtaposition;* il ne dit pas guerre à l'école congréganiste, mais développement de l'école laïque. Il est ainsi en heureuse contradiction avec la résolution que la Chambre, dans son incompétence, a votée le 26 novembre 1904 : « substituer progressivement en Orient et en Extrême-Orient des écoles laïques aux « établissements congréganistes que la France subventionne et « y multiplier le nombre des établissements d'enseignement « laïque. » Substituer, détruire, disent ceux qui suivent les inspirations sectaires; créer, coopérer, répondent ceux qui n'ont en vue que l'intérêt national et qui le font passer avant leurs préférences politiques, avant tout. On est heureux de pouvoir citer, parmi les seconds, le délégué du ministre des Affaires étrangères et des hommes d'une autorité et d'une indépendance reconnues comme M. Constans. Tant qu'il sera à Constantinople, on peut être assuré qu'il saura maintenir fermement le prestige de la France et sauvegarder tous ses intérêts.

Un voyageur qui est aussi un publiciste de talent, M. Gaston Bordat, a, depuis quelques mois, apporté dans le débat sur la question des missions le poids de sa longue expérience de l'Orient et de son impartialité incontestable. Il a vu, étudié de près; il ne s'est pas contenté de s'arrêter dans les « Echelles », il s'est enfoncé dans les villes de l'intérieur, il n'a pas visité seulement les grandes écoles, mais les petites, les ignorées, celles à qui M. Hauser a le courage de reprocher leur pauvreté et la simplicité de leurs moyens et qui, isolées, presque sans ressources, n'en répandent pas moins la langue française et le respect de la France; avec un accent de sincérité émouvant il a dit ce qu'il avait observé, il a décrit cet ensemble d'institutions et d'œuvres, écoles, collèges, facultés, hôpitaux, dispensaires, séminaires, qui donnent aux missions catholiques en Orient, et grâce à elles, à la France, une situa-

tion hors de pair. On a naturellement reproché à M. Gaston Bordat d'être clérical. Or quelles sont les conclusions de cet « avocat des missions »? « Je pense, écrit-il dans son article de la « *Revue politique et parlementaire* du 10 mai 1907, que la *Mis-* « *sion laïque* pourrait rendre en Orient de grands services à la « France. Je dis seulement que sa propagande doit venir *en com-* « *plément et non pas en substitution* des œuvres catholiques « françaises. Par elles nous dominons là-bas tous nos rivaux : « c'est un fait indéniable. L'Alliance israélite universelle occupe « à leurs côtés une place très importante. Aux laïques d'apporter « à leur tour une coopération utile à la même tâche. Ils ont mieux « à faire qu'à détruire ce qu'ont fait leurs prédécesseurs. S'aidant « les uns les autres, qu'ils travaillent plutôt tous ensemble en « n'oubliant jamais qu'un même but les rend solidaires : la « grandeur de la France. »

M. Bordat insiste avec force sur la nécessité de développer l'enseignement commercial. C'est lui qui, l'année dernière, au *Congrès de l'Alliance française et des Sociétés de géographie*, tenu à Marseille du 10 au 15 septembre 1906, a fait adopter à l'unanimité le vœu suivant : « Le Congrès, rendant hommage à « l'œuvre de propagande nationale accomplie en Orient par « les établissements d'instruction de tous ordres, catholiques, « de confessions diverses et laïques, affirme la nécessité de « compléter cette œuvre par la diffusion de l'enseignement « pratique, commercial et professionnel et, en particulier, par « la création immédiate d'une école supérieure de commerce. »

On ne saurait être plus impartial, plus juste, plus modéré que l'a été M. Bordat et ses excellents articles nous permettent de laisser de côté plusieurs questions, de ne pas insister sur l'œuvre des missions qu'il a parfaitement analysée et de nous référer à lui [1].

RENÉ PINON.

(*A suivre.*)

---

[1] Voir *L'influence française en Orient et le Protectorat catholique* (*Rev. polit. et parlem.* du 10 février 1906). Cet article suscita une réponse de M. H. Hauser : *L'influence française en Orient et les écoles laïques* (*Ibid.*, 20 avril 1906). M. Bordat reprit la question (*Ibid.*, même titre, n° du 10 mai 1907). Répondant à M. Hauser, M. Bordat lui reproche « sa documentation insuffisante, uniquement « appuyée sur des témoignages intéressés à la déchéance de nos établissements re- « ligieux d'Orient ». Ici même (1er avril 1907), M. Bordat a donné un article très complet sur : *L'influence française en Orient : l'enseignement supérieur spécial*. Voir du même auteur dans la *Revue pour les Français*, sept. 1906, un article sur l'*Islamisme*.

LES
ÉTATS MUSULMANS DE L'AFRIQUE CENTRALE
ET LEURS RAPPORTS
AVEC LA MECQUE ET CONSTANTINOPLE

Les guerres de conquête qui ont bouleversé le Bornou et les guerres civiles qui ont ensanglanté le Ouadday dans ces dernières années ont amené à se réfugier sur notre territoire, auprès du sultan du Baguirmi, des lettrés et des dignitaires qui ont été mêlés de très près à la vie politique de ces pays. Des causeries presque journalières avec eux et avec les Baguirmiens nous ont permis de recueillir de nombreux renseignements sur une question encore peu connue au point de vue politique, celle des eunuques, question sur laquelle, d'ailleurs, le ministre des Colonies avait attiré l'attention du commandement.

Nos causeries portèrent d'abord sur la condition sociale des eunuques et le nombre qui en avait été fait dans les trois Etats, puis sur les relations des sultans de ces Etats entre eux et avec le sultan de Constantinople, puisque, dans les cadeaux et les tributs, les eunuques sont la part personnelle du souverain.

La présente étude est un résumé des renseignements recueillis au cours de ces conversations.

Dans les Etats musulmans de l'Afrique centrale, faire des eunuques a toujours été une des prérogatives dont les sultans ont été le plus jaloux. Eux seuls ont, en principe, le droit d'en employer à leur service. Cette règle a toujours été observée au Baguirmi; elle a souffert de rares exceptions au Bornou, de plus fréquentes au Ouadday, où nous verrons les sultans donner des eunuques à quelques grands.

Les sultans, seuls à faire faire des eunuques, n'en ont jamais vendu, mais ils en ont donné à d'autres sultans ou envoyé à la Mecque pour le service des lieux saints. Ceux dont ils disposaient ainsi étaient soit des enfants opérés depuis peu, soit des eunuques ayant encouru leur disgrâce par une faute grave.

L'existence matérielle du moindre des eunuques est largement assurée; en dehors des services intérieurs du palais ou du harem, certaines des charges les plus importantes de l'Etat leur sont réservées. Le Moustarama du Bornou, le Ngarmané du

Baguirmi, l'Aguid es Salamat du Ouadday, pour ne citer que les principaux, avaient ou ont encore des commandements fort importants.

Considérés comme propriété particulière du souverain, attachés à son service personnel, pénétrant plus que personne dans son intimité, les eunuques sont redoutés et respectés du peuple et des grands. Le fait qu'ils sont eunuques confère à leur personne une sorte de caractère sacré.

Dans la colonie ouaddayenne de Tchekna [1] se trouve un jeune eunuque, l'Aguid Mohammat. Poursuivi un jour, au Ouadday, par les parents d'un jeune homme qu'il venait de tuer au cours d'une rixe et sur le point d'être atteint, il fut fait eunuque d'un coup de couteau par son propre père, qui ne trouvait pas de moyen plus sûr de lui sauver la vie. Devenu ainsi subitement « homme du sultan », il avait échappé à toute représaille. Après sa guérison, son père l'avait conduit au sultan d'Abéché, qui l'avait affecté au service particulier de la Mayram [2] Semeh, sa sœur, mariée au Maguéné Moustapha. Fait prisonnier par le prétendant Acyl pendant les guerres civiles du début du règne du sultan Doudemourrah [3], il avait suivi Acyl sur notre territoire.

Le noir est fataliste par nature; au lieu de conserver contre leur maître d'inutiles rancunes, les eunuques le servent avec une fidélité que les sultans se plaisent à reconnaître. Cette fidélité est d'ailleurs entretenue par les bons traitements dont les eunuques sont l'objet et stimulée par l'ambition de parvenir aux hautes charges qui leur sont réservées.

Il semble presque qu'en faisant faire des eunuques, les sultans aient eu conscience de leur barbarie et qu'ils aient tenu à la faire oublier à leurs victimes en leur donnant toutes les compensations possibles [4].

***

Le Bornou est le plus ancien Etat de l'Afrique centrale, et il faudrait certainement remonter à plusieurs siècles en arrière pour trouver le premier sultan qui eut ou fit des eunuques. Il est inutile de remonter si loin.

Pendant les quarante premières années du XIXe siècle, il ne fut pas fait d'eunuques au Bornou. Chassé de sa capitale par

---

[1] Nouvelle capitale du Baguirmi, qui a remplacé l'ancienne Massénya.

[2] Titre porté par les filles de sultan.

[3] Sultan actuel du Ouadday.

[4] J'ai connu, à Zinder, un eunuque qui avait été opéré sur sa demande, antérieurement à l'occupation francaise.

les Fellatahs du Sokoto, alors en pleine période d'expansion, le sultan Dounama ne put repousser ces fanatiques conquérants qu'à l'aide du cheikh Mohammed el Amin el Kanemi. On sait comment celui-ci, que les Bornouans appellent Lingami, « le débrouillard », arrêta d'abord les Fellatahs, puis comment il réussit, après vingt ans de luttes contre les partisans de la famille des anciens sultans et contre le Baguirmi qui les soutenait, à annihiler le sultan légitime, à tel point que son fils, le cheikh Omar, put facilement détruire les derniers survivants de la vieille dynastie (1848) et substituer définitivement à celle-ci la famille du Kanemi.

Les derniers sultans n'eurent donc pas le loisir de faire des eunuques, mais le Kanemi en prit.

La campagne qu'il fit en 1818, avec l'aide des contingents fezzanais, contre Babalya et le Baguirmi, lui rapporta, dit-on, beaucoup d'eunuques baguirmiens.

Le procédé barbare de la castration devait répugner à son successeur. Le cheikh Omar, pendant son long règne (1835-1879), ne fit opérer qu'une vingtaine de captifs, à la suite d'une expédition contre les fétichistes du Sud. Il préféra se fournir au Baguirmi; les sultans de ce pays, avec lequel il vécut en paix, lui envoyèrent à plusieurs reprises, et sur sa demande, des eunuques en cadeau.

Le cheikh Omar donna, dit-on, un eunuque à son vizir El Hadj Beschir; plus tard, il en donna également à son vizir Lamino. C'était aller contre les usages, mais Omar était un homme faible; à vingt ans d'intervalle, Barth et Nachtigal nous le dépeignent comme entièrement dominé par son vizir.

Les successeurs du cheikh Omar ne firent pas d'eunuques, et en 1891, Rabah s'abattit sur le Bornou. Restaurés dans leur commandement par nos armes, contrôlés actuellement par des résidents allemands ou anglais, il est infiniment peu probable que les nouveaux cheikhs aient repris les barbares coutumes d'autrefois.

*
* *

Les anciens sultans du Ouadday paraissent avoir eu peu d'eunuques. Ils en ont eu cependant, et le cheikh El Tounsi en signale à Ouara [1], sous le sultan Saboun (1803-1813); ce n'étaient certainement pas les premiers. A cette époque, les sultans ne faisaient guère castrer que des meurtriers ou de jeunes imprudents convaincus d'intrigues amoureuses avec leurs femmes ou

[1] Ancienne capitale du Ouadday.

leurs concubines, et que les coutumes condamnaient à mort. C'est encore ainsi que le souverain du Ouadday use du droit de grâce.

Le nombre des eunuques s'accrut au Ouadday après la prise de Massénya par le sultan Ali, en 1870. En 1873, Nachtigal compte à Abéché une cinquantaine d'eunuques, la plupart du Baguirmi.

Le Baguirmi payait tribut au Ouadday depuis la première prise de Massénya par Saboun, en 1805. La sujétion de ce pays devint plus complète après 1870, et les désirs des sultans d'Abéché devinrent bientôt des ordres pour leurs vassaux baguirmiens. Le tribut payé tous les trois ans ne comportait pas d'eunuques, les sultans ouaddayens prirent l'habitude de s'en faire de temps en temps envoyer par leur vassal.

En 1895, Gaourang[1], rentrant d'une expédition dans les pays fétichistes du Sud, dut faire opérer à Mandjaffa, à la demande du sultan Youssef et sous les yeux mêmes de l'envoyé ouaddayen, une douzaine de captifs.

A peine guéris, ils furent habillés de neuf, montés sur des bœufs porteurs et remis de nuit et en secret à l'eunuque ouaddayen chargé de les conduire à Abéché. Ils n'y séjournèrent pas longtemps et furent envoyés par Youssef au sultan Abdoul-Hamid, soi-disant pour le service des lieux saints, à la Mecque. Cinq ans après, un de ces eunuques baguirmiens écrivit par un pèlerin à l'Aguid es Salamat Cherfeddine, vieil eunuque ouaddayen qui occupait alors une des plus hautes situations de l'Etat et venait de faire monter au pouvoir son petit-neveu Ahmed el Ghazali. Le Baguirmien conseillait à Cherfeddine de venir le rejoindre à la Mecque pour consacrer les dernières années de sa vie à l'étude du Livre et à la prière; il ajoutait que l'existence était facile à la Mecque, et grâce à la générosité des pèlerins, les emplois lucratifs. Cherfeddine ne suivit pas ce sage conseil.

Un autre exemple prouvera mieux encore à quelles complaisances était réduit le sultan du Baguirmi.

En 1886 ou 87, le Djerma Othman, inspecteur des provinces ouddayennes de l'Ouest, étant campé à Aouni (O. du Fittri), surprit un de ses captifs en conversation criminelle avec une de ses femmes. La coutume l'autorisait à tuer le coupable, mais il préféra le punir autrement.

Quelques jours plus tard, il chargea ce captif, Abdallah, de se rendre, accompagné d'un fakih, auprès du sultan du Baguirmi,

---

[1] Sultan actuel du Baguirmi, au pouvoir depuis 1883.

et de lui demander un certain cheval qu'il lui connaissait et dont il avait envie. Le Djerma remit en même temps à son serviteur une lettre pour le sultan.

En route, le fakih proposa à son compagnon de lire cette lettre dont ils ne connaissaient pas le contenu. Plus respectueux des secrets de son maître que de ses femmes, Abdallah refusa et s'acquitta fidèlement de sa mission.

Gaourang reçut et traita de son mieux les envoyés du Djerma; mais un jour qu'Abdallah, impatienté d'être trop longtemps retenu, insistait pour repartir, il le fit saisir et diriger sur Mandjaffa où il fut castré par l'opérateur habituel, car telle était la demande formulée par le Djerma dans la lettre fidèlement remise par Abdallah.

Le sultan Youssef fit, dit-on, des reproches au Djerma pour avoir usé d'une prérogative à laquelle il n'avait pas droit; il lui permit cependant de conserver l'eunuque Abdallah en l'affectant au service d'une Mayram à laquelle il était marié.

Youssef donna d'autres eunuques au Djerma; il en donna également à l'Aguid Diâtné, chef moins important. Le vieil eunuque Cherfeddine en reçut également en cadeau et en eut jusqu'à vingt à son service.

Ainsi, malgré les usages, un certain nombre de chefs ouaddayens ont eu, depuis le sultan Youssef, des eunuques à leur service.

Nachtigal avait, en 1873, compté une cinquantaine d'eunuques à Abéché; leur nombre augmenta beaucoup par la suite et Youssef en eut personnellement plus de cent. Une partie seulement provenaient du Baguirmi; un assez grand nombre d'eunuques furent faits à Abéché, et non seulement des condamnés, comme dans l'ancien Ouadday, mais surtout de jeunes Toubous et Bideyats que les Arabes Mahamids capturent dans leurs razzias au Borkou, dans l'Ennédi et le Dar Zoghaoua.

Il y eut même de graves abus sous le règne de Youssef, et son fils aîné Abd el Aziz, qui fut aveuglé lorsque son frère Ibrahim prit le pouvoir en 1898, passe pour avoir fait couper dans sa propre maison d'Abéché, en cachette et à l'insu de son père, une vingtaine d'enfants toubous et bideyats.

Ces pratiques existent plus que jamais au Ouadday depuis que l'occupation française du Baguirmi a privé les sultans ouaddayens des ressources de ce pays. L'opérateur est à Abéché même; c'est le « Kolo Tendjak », ou chef des forgerons, dont la maison est voisine du palais du sultan.

Abéché est actuellement le seul point de l'Afrique où de pareilles choses soient encore possibles.

*
* *

Renommé pour la beauté de ses femmes, le Baguirmi le fut aussi pour le nombre et les qualités de ses eunuques, et nous avons vu comment les sultans du Bornou et surtout du Ouadday s'y sont ravitaillés au cours du XIXe siècle.

L'usage des eunuques n'y est cependant pas très ancien; il ne remonte qu'au sultan El Hadj Mohammed el Amin (1757-1783). Ce Mbang[1] innovateur islamisa par la force les populations baguirmiennes jusqu'alors en grande partie fétichistes; il fut le premier à faire éborgner ses frères en prenant le pouvoir; il fit également les premiers eunuques. Soit à la Mecque, soit pendant ses séjours chez les potentats dont il eut à traverser les Etats pour accomplir son pèlerinage, il apprécia les services des eunuques. Une fois maître du pouvoir dont il s'empara en rentrant de la Mecque, il réussit à se procurer un eunuque par un cadeau de cinquante captifs au sultan de Mandara. Ses familiers lui firent remarquer, dit-on, que c'était là un luxe dispendieux et que mieux valait qu'il en fit lui-même. Le Mbang examina son eunuque, se fit expliquer l'opération et les soins consécutifs et... en fit faire.

Cet usage s'implanta au Baguirmi, et si bien que le petit-fils du Mbang Hadji, le Mbang Bourkomanda (mort en 1844), celui-là même à qui Mohammed el Kanemi prit tant d'eunuques pendant sa colonne de 1818, en eut jusqu'à 1.003. Malgré cette abondance, jamais les Mbangs ne tolérèrent d'eunuques, même à leurs chefs les plus importants, comme le Patia et le Mbarma.

En dehors du service des femmes, qui avait son importance, puisque Bourkomanda eut, dit-on, 993 femmes, le Mbang Abd el Kader 700 et le Mbang Mahmady 1.000, les eunuques formaient un corps d'élite qui, entièrement dévoué au Mbang, était une de ses principales forces dans les expéditions de guerre.

Les très nombreux captifs que les Mbangs, leurs Patias, leurs Mbarmas, enlevaient chaque année aux populations fétichistes d'entre Chari et Logone, permettaient d'entretenir l'effectif de ce corps des eunuques que décimaient les pertes de guerre et d'envoyer aux sultans voisins les cadeaux que nous les avons vus exiger.

Tout cela est du passé. Le résident du Baguirmi, en fonctions de 1904 à 1907, a été en relations constantes avec toutes les

[1] Titre du sultan en langue baguirmienne.

races composant la population : Baguirmiens, Arabes, Fellatahs, de tout rang, de toute condition, venaient à lui librement et sans intermédiaire ; tous sont parfaitement au courant des pratiques d'autrefois et tous en affirment l'abandon.

Il est de notoriété publique au Baguirmi que Gaourang ne fait plus d'eunuques depuis l'occupation française. Il est trop intelligent pour n'avoir pas compris combien de pareilles pratiques étaient contraires à nos mœurs et aux principes que nous représentons en Afrique, et combien il serait dangereux pour lui d'y rester attaché.

Il vit encore à Techkna quelques vieux eunuques des Mbangs précédents ; trois d'entre eux datent de Bourkomanda ; trop âgés pour faire aucun service, ils sont entretenus par le sultan.

Il reste à Gaourang une cinquantaine d'eunuques, souvenirs de son ancienne indépendance. Ils lui sont fort attachés, il les traite fort bien, et nul ne peut faire qu'ils ne restent eunuques.

ENVOIS SUR LA MECQUE ET CONSTANTINOPLE.

Les anciens sultans du Bornou n'envoyaient pas de cadeaux régulièrement à la Mecque. Les cheikhs de la dynastie du Kanemi n'en firent qu'à deux reprises.

Pendant le règne d'Omar, le vizir Hadj Beschir, accomplissant son pèlerinage, fut chargé d'un présent important comprenant plusieurs eunuques.

Quelques années plus tard, un nouveau présent, comportant également des eunuques, fut conduit à la Mecque par Hadj Bazam, affranchi du cheikh Omar. Ce furent, au XIXe siècle, les seuls envois du Bornou à la Mecque.

Les envois sur Stamboul eurent un tout autre caractère de régularité.

Les anciens sultans de Bornou considéraient qu'il n'y avait au monde d'autres sultans qu'eux et les sultans de Constantinople, auxquels ils ne payèrent jamais tribut. Cette coutume fut inaugurée par Mohammed el Kanemi, qui pensa probablement assurer définitivement sa situation au Bornou par un acte de vassalité vis-à-vis de Constantinople. Il fit le premier envoi l'année même de sa mort, en 1835. Après lui, le cheikh Omar paya le tribut tous les quatre ans. Ce tribut comprenait une quantité considérable de vêtements bornouans, de chaussures, de cuirs tannés, d'argent, et toujours quelques eunuques. Le tout constituait une caravane qui s'acheminait sur Tripoli par Bilma et le Fezzan. Ce tribut ne fut probablement pas payé avec une absolue régularité, puisque l'un des compagnons de

Nachtigal dans sa route sur le Bornou, était un envoyé du gouverneur de la Tripolitaine, chargé d'aller demander au cheikh Omar, pour le sultan turc Abdoul Aziz, des fauves et des eunuques.

Après la mort d'Omar (1879), le tribut ne fut, paraît-il, plus payé. Son successeur, le cheikh Bouckar, ne régna que trois ans et mourut avant d'avoir envoyé le tribut qu'il avait cependant rassemblé. Il en fut de même du cheikh Ibrahim qui ne régna qu'un an. Hasemi, qui prit le pouvoir en 1883, prince faible et débonnaire, ne fit aucune expédition de guerre et passe pour n'avoir même pas levé l'impôt sur ses propres sujets. Abdoul Hamid lui aurait écrit à plusieurs reprises pour réclamer le paiement du tribut qui était réuni, dit-on, lorsque Rabah envahit le Bornou. Ce pays est actuellement occupé par l'Angleterre et l'Allemagne, et ne fait plus d'envois à Constantinople.

* * *

N'ayant pas de débouché vers le Nord et de bonne heure vassaux du Ouadday, les Mbangs baguirmiens ne payèrent jamais de tribut à Stamboul. Ils se bornèrent à envoyer régulièrement des présents à la Mecque. Ces coutumes furent inaugurées par le Mbang Hadji ; elles se payaient tous les trois ans et se composaient de cent vêtements en toile grossière du pays, cent esclaves et douze eunuques. L'envoi se faisait par le Ouadday et était transmis par le souverain de ce pays.

Le Baguirmi eut assez à souffrir de ses guerres contre le Bornou au commencement du XIXe siècle et surtout des invasions du Ouadday, le tribut qu'il payait à ce dernier pays était assez lourd pour qu'on puisse assurer que ces coutumes ne furent pas acheminées régulièrement sur la Mecque.

Elles le furent cependant à plusieurs reprises et les eunuques baguirmiens furent certainement renommés à la Mecque, ainsi que la facilité avec laquelle les Mbangs en donnaient pour les lieux saints. Barth raconte, en effet, que, pendant son séjour à Massénya, en 1852, il se lia avec un certain Hadj Ahmet, spécialement envoyé par la mosquée de Médine pour solliciter du Mbang Abd-el-Kader un cadeau d'eunuques pour la garde du tombeau du Prophète.

Le dernier envoi à la Mecque a été fait par le sultan Gaourang vers 1895. Il n'est plus question pour lui maintenant de contribuer de quelque façon que ce soit à l'entretien des mosquées et de leur personnel. Un souverain qui pille est facilement généreux ; mais Gaourang ne pille plus, ses chefs de guerre ne vont plus razzier les fétichistes de la rive gauche du

Chari ; il ne perçoit sur ses sujets que des impôts établis d'accord avec nous, et dont nous contrôlons la perception.

Ses ressources sont réduites et les copieuses largesses d'autrefois ont fait place à quelques secours qu'il distribue aux pèlerins nécessiteux qui traversent le Baguirmi.

***

« Ouaddahi ed Djezoueh » — qui apporte le tribut —, telle est, disent les lettrés indigènes, l'étymologie du nom sous lequel les Arabes désignent le Ouadday, que ses habitants appellent plus volontiers Bourgou ou Dar Saleh. Et ce nom lui fut donné, ajoutent-ils, parce que, dès la fondation du Ouadday, ses sultans payèrent tribut à Stamboul.

Les fakihs noirs ont souvent la manie de l'étymologie et il est possible que celle-ci, que ne relèvent ni Barth ni Nachtigal, n'ait fait fortune que récemment. Le cheikh El Tounsi, si complet en ce qui concerne le sultan Saboun, nous dit bien qu'après avoir fait inaugurer une route directe sur Aoudjilah, où ses caravanes bifurquaient soit sur Ben-Ghazi, soit sur l'Egypte, ce sultan envoya une ambassade et des présents à Méhemet Ali, vice-roi d'Egypte, mais il ne nous dit pas qu'il payât tribut au sultan de Constantinople.

Quoi qu'il en soit, nous trouvons cette coutume établie sous le sultan Mohammed Cherif (1835-1858). C'était la tribu arabe des Khalit-ibn-el-Ouelid, fraction des Khozzam, qui avait le privilège, ou la charge, de convoyer le tribut destiné à Stamboul et les présents destinés à la Mecque. Le tribut payé à Stamboul se composait de nombreuses charges d'ivoire, de plumes, de cuirs, d'étoffes, auxquelles étaient joints des esclaves et quelques eunuques ; il était acheminé tous les sept ans par le Fezzan sur Tripoli. Tous les sept ans également un présent analogue, comprenant aussi des eunuques, était dirigé sur la Mecque par le Dar For, ou par Aoudjilah et l'Egypte.

Sous le sultan Ali, le tribut paraît avoir été payé tous les trois ou quatre ans ; moins important, mais plus fréquent, à chaque fois quelques eunuques étaient ainsi mis en route sur Tripoli pour Stamboul.

Mais c'est surtout sous le sultan Youssef (1874-1898) que les envois d'eunuques se multiplièrent : ils furent presque annuels. Abdoul Hamid eut même d'autres exigences ; il demanda une fois des sourds-muets. Youssef en fit chercher dans ses Etats et envoya ceux qu'il put se procurer.

Le sultan Ibrahim (1898-1900) régna trop peu de temps pour pouvoir s'acquitter du tribut.

Youssef avait probablement montré quelque négligence pendant les dernières années de son règne, car Ibrahim reçut du sultan de Constantinople une lettre adressée à son père et dans laquelle Abdoul Hamid se plaignait du retard apporté au paiement du tribut, ajoutant qu'il l'affectait à l'entretien de la mosquée de la Mecque et de son personnel, lequel souffrait fort de ce retard.

Les fakihs paraissent croire en effet que les biens et, en particulier, les eunuques envoyés à Stamboul sont dirigés par le sultan sur la Mecque.

Pendant le règne de Youssef, un vieil eunuque baguirmien, affranchi après un long service à la Mecque, revint à Abéché où il vécut tranquille quelques années. Il racontait qu'envoyé à Stamboul par le sultan Ali, il avait été dirigé sur la Mecque et y avait été affecté au service de ce fameux puits de Zam-Zam, dont l'eau, à laquelle les musulmans attribuent des vertus curatives, est vendue dans des bidons hermétiquement soudés aux pèlerins qui, à leur retour, les vendent ou en font des cadeaux très précieux. Il est infiniment probable cependant qu'une partie de ces ennuques doit rester à Constantinople pour le service du sultan.

Ahmet Abou Ghazali, successeur d'Ibrahim, eut un règne trop court et trop agité pour pouvoir payer le tribut à Constantinople. Quant au sultan actuel, Doudemourrah, il a envoyé une fois à Constantinople le tribut et des eunuques ; mais il n'aurait pas fait d'envoi à la Mecque, préférant employer ses disponibilités en ivoire à faire acheter en Egypte des armes à tir rapide et des cartouches.

Deux routes relient le Ouadday à la Tripolitaine. L'une rejoint par Woun et le Borkou la grande route du Fezzan et aboutit à Tripoli ; l'autre, passant par Gourro, l'oasis de Koufara, Djalo et Aoudjilah, aboutit à Ben-Ghazi. De Djalo se détache une route qui, par l'oasis de Siouah, atteint Le Caire.

Trois ou quatre grandes caravanes se rendent chaque année de Tripoli à Abéché et réciproquement, par le Fezzan. La route n'est pas assez sûre pour que les marchands y voyagent autrement que groupés.

La route de Djalo à Abéché, desservant Ben-Ghazi et l'Egypte, est sûre depuis que les Senoussya l'ont jalonnée de leurs zaouïas; elle est suivie toute l'année par les commerçants ; ils n'ont pas besoin de se grouper, il leur suffit d'un bon guide et de la neutralité bienveillante de la confrérie toute-puissante dans ces parages.

Depuis que l'hostilité des Derviches avait fermé aux

caravanes la route d'Omdourman, c'est sur l'Egypte par Djalo que le présent destiné à la Mecque était dirigé. Les Arabes chargés de le conduire à destination s'embarquaient en Egypte, avec marchandises, captifs et eunuques, dans un des vapeurs affrétés pour le transport des pèlerins à Djidda.

A la Mecque, ils remettaient le tout entre les mains du représentant du gouvernement ottoman, qui en disposait.

A Tripoli, un riche négociant arabe est accrédité par le gouvernement turc pour recevoir le tribut du Ouadday et le faire parvenir à Stamboul. C'est lui qui transmet au potentat ouaddayen les demandes du sultan.

Au Caire, un négociant arabe a la clientèle des marchands du Ouadday et sert d'intermédiaire au sultan Doudemourrah pour ses achats d'armes et de munitions.

*
* *

Ainsi, nous voyons le Bornou et le Ouadday payer dès 1835 des tributs réguliers au sultan de Constantinople.

Les notions de géographie et d'histoire générales que possèdent les souverains et les lettrés de l'Afrique centrale sont des plus restreintes, et le sultan de Stamboul jouit auprès d'eux d'un gros prestige.

Ceux qui se piquent d'être bien informés vous disent que si les Anglais ont occupé l'Egypte, c'est par permission spéciale d'Abdoul Hamid qui est, disent-ils, fils d'une Anglaise. Un vieux haoussa qui avait été autrefois à Londres, emmené par un agent de la Compagnie du Niger, prétendait que l'Angleterre elle-même payait tribut au sultan ; et la preuve, disait-il, c'est qu'il avait vu des vapeurs chargés de marchandises quitter Londres pour Constantinople.

Ce prestige du sultan est soigneusement entretenu par les marchands tripolitains qui fréquentent les marchés de l'Afrique centrale. Les pèlerins y contribuent aussi en colportant une petite brochure intitulée *Khoulast el Beyan* qui leur est donnée ou vendue à la Mecque et qui exalte les hauts faits et les fondations religieuses et charitables des Osmanlis en général depuis Soliman et d'Abdoul Hamid en particulier. Et la propagande par les pèlerins n'est pas négligeable. Les puissances européennes ont rendu les communications plus sûres, le pèlerinage plus facile et plus fréquent par l'occupation de leurs vastes colonies africaines [1]. Mais elles ont en

[1] 5.200 pèlerins (femmes, enfants et serviteurs compris) ont traversé le Baguirmi en route sur la Mecque, du 15 novembre 1905 au 30 septembre 1906.

même temps coupé court aux ambitions que pouvait avoir la Turquie.

Le Bornou ne payait plus de tribut depuis plusieurs années et l'occupation européenne y était déjà effective lorsque les visées turques sur Bilma nous obligèrent à occuper cette oasis, et l'on sait quelle hostilité la Turquie manifesta à cette occasion.

Le Ouadday est actuellement le seul Etat musulman de l'Afrique centrale qui soit resté complètement indépendant, où la traite des esclaves se fasse avec toute la barbarie africaine livrée à elle-même, où la fabrication d'eunuques soit encore une pratique normale. C'est le seul Etat dont les communications avec la Tripolitaine, c'est-à-dire la Turquie, soient libres de tout contrôle européen. Le jour où nous serons amenés à en faire la conquête, il nous faudra compter non seulement avec les bandes ouaddayennes chaque jour mieux armées, mais encore avec la puissante congrégation des Senoussya et avec l'hostilité plus ou moins dissimulée, mais certaine, du sultan turc.

Commandant GADEN,
Ancien résident du Baguirmi.

L'EXPANSION COMMERCIALE DE LA FRANCE

A PROPOS D'UN ARTICLE DE M. JACQUES SIEGFRIED

Une fort intéressante étude de M. Jacques Siegfried vient de paraître dans la *Revue des Deux-Mondes* [1]. Elle appelle diverses réflexions, attendu que, tout en examinant l'*expansion commerciale de la France*, ce qu'elle est et ce qu'elle devrait être, le distingué président du *Comité des Conseillers du commerce extérieur* passe en revue certaines questions dont plusieurs peuvent faire l'objet de certaines objections.

***

S'il est une vérité facile à comprendre, c'est bien celle-ci : la progression du commerce général d'un pays est en raison directe de l'accroissement de sa population. Par la stagnation des naissances de notre patrie, ainsi que pour tout ce qui en découle pourrait donc s'expliquer la lenteur du développement de notre expansion économique. Tout le monde est d'accord là-dessus; mais où l'on cesse de s'entendre, c'est dans la détermination des remèdes. Il est à craindre que les mesures législatives, auxquelles songent MM. Piot, Cheysson, Ch. Richet et autres, restent sans effet. L'histoire est là pour démontrer qu'il faudrait, avant tout, réformer les mœurs; tous les édits de l'empereur Auguste n'ont abouti à rien, parce que la faiblesse croissante de la natalité procédait, alors comme aujourd'hui, d'une volonté raisonnée, et d'une préméditation des parents qui se croient prévoyants en diminuant leur descendance.

M. Jacques Siegfried pense que, en obligeant les *ménages* réguliers, mais stériles à venir en aide aux familles nombreuses, on incitera ces ménages calculateurs à préférer dépenser leur argent pour la descendance qu'ils se créeraient, plutôt que de se voir forcés de répandre leur générosité en faveur d'étrangers. N'est-il pas à craindre que le remède devienne pire que le mal, en rendant plus fréquentes encore les unions libres? On se dispensera de passer devant M. le maire pour ne point payer l'impôt aux prolétaires (dans le sens purement grammatical du mot). Quant à faire la guerre au célibat, c'est

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1907, p. 873 et sq.

une autre affaire, et dans la pratique, une semblable loi serait tout à fait inapplicable. En effet, si l'impôt, frappant les célibataires est faible, 5 francs par exemple, il passera inaperçu des classes aisées, lesquelles ont généralement le moins d'enfants, tandis qu'il sera très sensible à de modestes ouvrières que leur faible santé, des disgrâces de la nature ou l'insuffisance du gain quotidien empêchent de se marier; si, au contraire, l'impôt est fort, 50 à 100 francs par exemple, les célibataires endurcis des classes bourgeoises préféreront le payer, plus ou moins allègrement, que de se donner les soucis d'un ménage; au contraire, il précipitera dans une gêne épouvantable l'ouvrier lui-même, qui ne se marie point parce qu'il a des parents à soutenir ou pour quelque autre motif dont nul ne saurait le blâmer; tout homme sensé ne devrait-il pas, en effet, hésiter à perpétuer sa descendance s'il est scrofuleux, rachitique, avarié ou tuberculeux? De sorte que, dans les deux hypothèses d'un impôt faible, ou bien lourd, contre les célibataires, on peut dire de lui qu'il serait inefficace ou injuste : c'est sa condamnation.

***

M. Jacques Siegfried écrit que celles de nos rares lois qui s'appliquent aux affaires ont un caractère suranné; il a certes bien raison. Toutefois il faut reconnaître que, si les *trusts* et les *cartels* ont servi puissamment au développement économique des Etats-Unis et de l'Allemagne, en diminuant les frais généraux, en régularisant la production et en donnant aux prix de la fixité, malgré certains certains abus inévitables, cela tient en grande partie au régime douanier, très protecteur, que ces pays se sont donné, ce qui leur permet, à l'abri du tarif, de vendre chez eux beaucoup plus cher que l'impliquent leurs prix de revient, les droits les défendant contre la concurrence étrangère, de sorte que, vendant cher à l'intérieur de leurs frontières, ils peuvent vendre à *très bas prix* au dehors et s'emparer ainsi des marchés de leurs rivaux, lorsque ceux-ci ne savent pas se défendre par des mesures législatives. Aussi ne peut-on pas s'empêcher de rester songeur en voyant combien les événements modifient la manière de voir d'hommes qui, jadis, se rangeaient dans l'armée libre-échangiste aujourd'hui bien affaiblie. « L'économie politique, dit M. Jacques Siegfried, enseigne avec justesse que chaque pays *devrait* produire uniquement les marchandises pour lesquelles il est le mieux partagé et que, par le libre-échange universel, l'humanité tirerait grand avantage de ce système de

répartition du travail. » M. Jacques Siegfried, tout en rappelant ce principe fondamental de l'école libérale en matière de science économique, se voit contraint d'émettre le regret que « nous soyons loin de cet idéal » et il insiste sur la nécessité de la création des ports francs. En quoi il semble avoir tout à fait raison, attendu que les ports francs sont surtout utiles dans les pays protégés. Toutefois il faut bien s'entendre et c'est sur ce point que l'on discutera longtemps encore : Une zone franche ne doit l'être qu'au point de vue *fiscal*, mais, dans son périmètre, toutes les lois de la République sont applicables ; la fraude y serait donc punissable comme le serait un crime ; la surveillance des pouvoirs publics aurait à s'exercer, de même que sur le territoire métropolitain, pour réprimer les falsifications, les mensonges sur la nature ou la provenance des choses exportées ; il ne faudrait pas que, de la future zone franche de Bordeaux, des bouteilles contenant du vin d'Espagne, puissent sortir avec des bouchons, des étiquettes portant incorrectement les noms de nos grands crus du Médoc. Cependant, il y aurait peut-être un moyen d'assurer aux acheteurs la sincérité des provenances déclarées par les vendeurs (ce moyen est préconisé par M. Ossip-Lœw, conseiller du Commerce Extérieur de la France) : ça serait que l'Etat, moyennant un droit modique, offre — donc pure faculté — d'apposer un plomb officiel. Du même coup aussi serait gravement atteinte la concurrence déloyale qui se fait, à notre détriment, au sein même du port franc de Hambourg.

***

Quoi qu'il en soit, de tous les moyens proposés pour favoriser notre commerce d'exportation, le plus efficace serait incontestablement, en dehors de notre représentation commerciale à l'étranger, la création d'une *Banque d'Exportation*, acceptant à l'escompte de papier à longue échéance, c'est-à-dire excédant quatre-vingt-dix jours, terme auquel s'en tient, jusqu'à présent du moins, la Banque de France. Cependant il faut reconnaître que tant que cet établissement refusera le papier long, il sera difficile d'entreprendre quelque chose d'efficace. Le capital de 25 ou 50 millions de cette Banque d'Exportation serait bien vite absorbé si, à certains moments, elle ne pouvait pas réescompter les effets à une échéance supérieure à quatre-vingt-dix jours. Mais à cette question se relie celle du recouvrement de ces valeurs à long terme sur les pays étrangers; la France n'y possède presque pas de banques, si bien que, à l'heure actuelle, quand nous avons besoin d'encaisser sur certaines contrées

nord-sud- ou centre-américaines, nous sommes obligés de recourir à des banques allemandes et anglaises. La difficulté est là certainement, comme aussi dans l'inexistence ou l'insuffisance de l'organisation de nos renseignements commerciaux de crédit sur les pays exotiques. Le banquier de Francfort, qui accepte, de l'industriel voisin, des traites de six ou neuf mois sur un négociant de São-Paulo, par exemple, fait bien crédit à son propre client; mais, comme il s'est préalablement bien renseigné, il n'ignore point que le tiré vaut bien quelque chose; il a donc deux bons débiteurs et non pas un seul, le tireur, de telle sorte que cela lui permet d'augmenter considérablement ses découverts à ce dernier en le renseignant sur ses propres clients.

On le voit, tout se tient en pareille matière et il faudrait pouvoir résoudre, presque ensemble, toutes ces difficultés pour aboutir à une solution pratique. Mais la clef de voûte réside dans la Banque de France : tant que cet établissement refusera l'escompte du papier excédent le terme de quatre-vingt-dix jours, toute banque, quelle qu'elle soit, sera exposée à voir rapidement immobilisé son propre capital, donc ses moyens d'action. Si une Banque d'Exportation venait cependant à se fonder, il faudrait, de toute nécessité, que les grands établissements de crédit participent à sa création et que siègent, dans son conseil d'administration, plusieurs représentants de la haute banque, afin que la nouvelle institution n'ait pas à redouter, si ses résultats devenaient intéressants, de se voir combattre sur un terrain cependant si délaissé jusqu'ici.

Quelques banques, moins importantes que les grands établissements de crédit, et disposant de moyens d'action insuffisants à l'étranger surtout, notamment au point de vue des renseignements, rendent cependant déjà de réels services au commerce métropolitain en lui facilitant les diverses opérations de crédit dont il peut avoir besoin. Mais on se trouve, là, en présence d'une exception; c'est dire que cette exception n'est pas du tout en rapport avec les besoins de notre négoce d'exportation.

Il est incontestable — on doit le reconnaître — que la manie du public français, et spécialement des rentiers et de la plupart des habituels détenteurs de capitaux, de ne vouloir que des placements à revenus plutôt faibles, mais fixes, a eu pour conséquence d'amener le Crédit Lyonnais et les autres établissements de crédits à délaisser les affaires industrielles, commerciales, maritimes et coloniales, afin de se porter presque exclusivement vers le placement des villes, des fonds d'Etat français

et surtout étrangers. Si *une partie* de ces opérations, faciles à conclure et immédiatement profitables pour le banquier, laisse peu de mécomptes aux gens qui s'y sont intéressés, on n'en saurait dire autant de *toutes*. Le passé est éloquent à cet égard. Eh bien! n'eût-il pas mieux valu que cet argent ait servi, en France ou dans ses colonies, plutôt que de s'aller perdre dans des pays à l'égard desquels on n'a nul contrôle, pas la moindre contrainte.

Mais tout cela, il convient d'y insister, est la faute du public français, routinier, rebelle à toute initiative, paresseux intellectuellement dans ses placements d'argent pour lesquels il ne veut ni réfléchir, ni s'informer, ni contrôler; il préfère ne compter que sur le *Dieu-Etat*, que cet Etat soit français et étranger, et puis, les placements exotiques n'ont-ils pas plus de saveur? Par esprit frondeur, ou pour des motifs politiques, on épluche, on blâme chez soi tandis que, au loin, moins renseigné, on s'expose avec un esprit plus léger. D'ailleurs, notre public peut se diviser en deux catégories : celle des capitalistes, prudents assurément mais à courte vue, qui ne veulent pas sortir des placements à 3 %, et préfèrent se restreindre plutôt que de s'ingénier à trouver mieux ; celle des joueurs qui préfèrent, eux, des actions de mines hypothétiques, ou des placements aléatoires, leur *promettant* 20 ou 30 %, plutôt que s'intéresser à des affaires bien étudiées, mais ne comportant point plus de 8 à 15 %. En résumé, c'est toute une éducation à faire; mais ce sont les conséquences des lois, dites sociales, qui s'en chargeront. Par la force même des choses, les Français, un peu ou beaucoup fortunés, deviendront des citoyens *voulant* et *agissant*, ou bien ils disparaîtront pour faire place à de nouveaux venus plus avisés, plus travailleurs et plus énergiques.

ASPE-FLEURIMONT.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

Les opérations autour de Casablanca; les affaires de Taddert et de Sidi-Brahim; la soumission des tribus. — M. Regnault à Casablanca. — Le voyage du sultan Abd el Aziz et son arrivée à Rabat. — Les menées de Moulaï Hafid. — La coopération franco-espagnole. — La mission hydrographique au Maroc.

Les opérations autour de Casablanca; les affaires de Taddert et de Sidi-Brahim.

Nous n'avons pu, dans notre dernière chronique, que signaler par une simple note la prise du camp marocain de Taddert, effectuée par le général Drude, le 11 septembre. Voici, d'après la *Dépêche Marocaine*, le récit de cette expédition :

Le 10 septembre, vers la fin de la journée, le général Drude, profitant de la pureté de l'atmosphère et du calme plat qui se produisit, fit effectuer par le ballon *Dar el Beida*, plusieurs ascensions afin de repérer très exactement les positions ennemies, et avec une précision toute particulière, l'emplacement du camp de Taddert et des pistes y conduisant. A six heures et demie du soir, au rapport, le général Drude avertissait les commandants des différentes unités de son intention de faire le lendemain une reconnaissance dans la direction de Taddert, donnant comme premier objectif la ferme Alvarez.

Le lendemain 11, à six heures et demie du matin, la première colonne, sous le commandement du chef de bataillon Passard, se mettait en route. Elle comprenait 4 compagnies d'infanterie (légion et tirailleurs); une section d'artillerie de montagne de 80; une section de 75 et 2 sections de mitrailleuses. La colonne était flanquée à gauche par les chasseurs d'Afrique et éclairée par les goumiers et les spahis. Le camp était noyé presque complètement dans une brume qui, légère au lever du soleil, ne tardait pas à s'épaissir et devait retarder le départ de la seconde colonne de près d'une demi-heure. Jusqu'à ce qu'une éclaircie se fût produite, le premier échelon dut s'arrêter en face du camp.

La deuxième colonne, commandée par le colonel Diou, se mettait en

marche à sept heures. Elle était composée de 6 compagnies d'infanterie et d'une batterie et demie d'artillerie de 75, soit 6 pièces. Le général Drude partait avec elle, accompagné de son état-major, pour prendre la direction entière des opérations. Nos effectifs prenant part à l'action comportaient au total : 10 compagnies d'infanterie; 8 pièces de 75; 2 pièces d'origine de 80; 2 escadrons de chasseurs d'Afrique; 1 escadron de spahis; 1 escadron de goumiers; et le service de santé avec le personnel infirmier et les mulets portant des cacolets.

Selon l'ordre du commandant Passard, les goumiers éclaireurs se dirigeaient sur la ferme Alvarez et parvenaient, à la faveur du brouillard, à enlever les sentinelles — à l'arme blanche — sans qu'elles aient eu le temps de fuir ou de donner l'alarme. Peu après, une vive fusillade s'engageait. Les goumiers avaient pris contact avec de forts contingents ennemis, sur le terrain des précédents combats. La colonne du commandant Passard, qui venait d'être rejointe par celle du colonel Diou, se remettait en marche, conservant sa distance. La ferme Alvarez était enlevée sans grande résistance par les premiers échelons; les dernières volutes de brume se dissipaient à ce moment. Alors commença la bataille sérieuse. Le tir de nos fantassins, dirigé avec une précision et une rapidité admirables, leur permit de s'avancer à grande allure, en déblayant le terrain. Il pouvait être huit heures. Le général faisait faire halte, tandis que l'artillerie prenait position et se mettait en batterie. Tenant compte des repères et cotes fournies par les officiers aérostiers, elle ouvrit un feu nourri en tir indirect, sur le camp de Taddert. Quelques instants plus tard, on voyait s'élever de derrière la crête de collines cachant Taddert à nos yeux un panache de fumée énorme, décelant un immense incendie. Le commandant en chef de nos forces donnait l'ordre à l'infanterie de se porter en avant, en se servant de la formation par échelons qui lui est familière, d'occuper simultanément tous les points culminants et de balayer tout ce qui s'opposerait à son passage.

Divisant ses effectifs de la façon suivante : 1er échelon : infanterie, mitrailleuses et artillerie (commandant Passard); 2e échelon : infanterie, artillerie (général Drude); 3e échelon : infanterie; 4e échelon : cavalerie; le général Drude faisait prendre position au premier échelon, en maintenant le deuxième dans une situation qui lui permettait de couvrir efficacement les mouvements du premier. Dès que le premier avait gagné l'objectif qu'il s'était assigné, le second s'avançait, couvert par le premier et le troisième, et ainsi de suite.

Jusqu'à ce moment, les Marocains n'avaient pas paru empressés de venir à la rencontre de notre colonne, mais comme si la marche en avant de notre infanterie eût été le signal attendu par eux, ils se précipitèrent vers nous, en dévalant les crêtes. Ils furent bientôt contraints de les remonter avec autant de rapidité qu'ils les avaient descendues. L'artillerie après chaque bond de nos troupes « nettoyait » le terrain devant elles. Cette habile manœuvre, au moyen de laquelle il était possible de tenir l'ennemi en respect, sans arrêter la marche de la colonne, permit à nos soldats de s'emparer successivement des quatre crêtes, où l'artillerie put s'installer sans encombre sur cinq positions desquelles elle embrassait l'horizon tout entier et pouvait battre la plaine dans toutes les directions.

Il y avait trois heures que la colonne était en marche, il devait être à peu près neuf heures et demie quand les troupes du commandant Passard aperçurent le fameux camp pour la première fois. Il était situé au fond de la vallée s'étendant à leurs pieds, dans une sorte de cuvette, formée par

un ancien marais desséché. Cette agglomération comprenant environ 600 tentes, placées sur quatre lignes principales et par petits paquets, figurait un parallélogramme assez régulier de 1.500 mètres de côté. Les tentes qui formaient le camp étaient vastes, pareilles à celles des soldats maghzen. Les plus grandes et les plus jolies étaient placées au centre. Sur la crête opposée s'érigeait une casbah, dominant la plaine vers l'Est et entourée de nombreux tombeaux.

Le tir indirect de nos pièces d'artillerie avait eu pour effet de faire déserter précipitamment la place par les occupants. Trois obus à la mélinite avaient atteint la casbah et c'était là la cause de l'incendie dont on avait précédemment aperçu la fumée au dessus des crêtes. Les tirs plon-

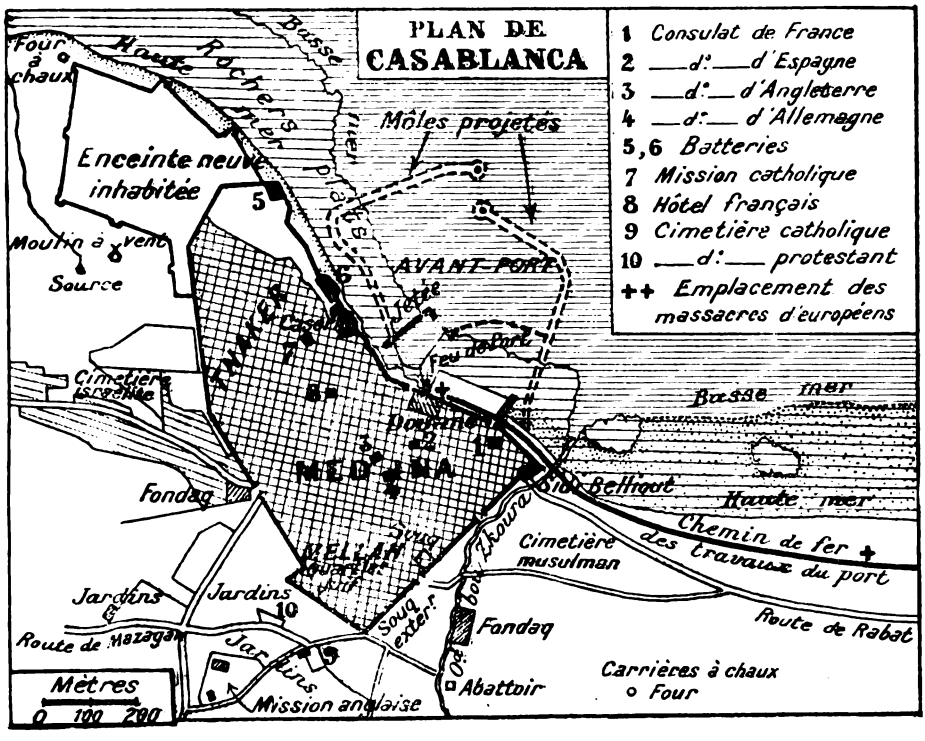

geants du canon et de l'infanterie, quand nos troupes occupèrent la dernière ligne de collines, contraignirent les retardataires qui s'étaient obstinés à demeurer au camp à se retirer en désordre. On apercevait de longues théories de fuyards et de bêtes de somme, transportant tout ce que les maisons de toile, avaient contenu de précieux.

Quand la place fut déblayée, le tir en rafale de l'artillerie fut dirigé sur les convois qu'il anéantit les uns après les autres.

L'infanterie de la colonne Passard prenait possession du camp marocain et le traversait à la poursuite des Arabes qui avaient gravi les crêtes opposées. Une partie des tentes était déjà devenu la proie des flammes. Dans les endroits où les obus n'avaient pas porté leurs ravages, les feux allumés sur lesquels cuisaient des aliments, attestaient l'affolement et la surprise

des Marocains. Nos troupes arrivées sur le sommet des collines d'où l'on domine le camp d'une hauteur de 200 mètres environ, s'y arrêtèrent et s'y maintinrent une heure environ, pour marquer leur prise de possession, après avoir occupé un village distant de Taddert d'environ un kilomètre et l'avoir anéanti.

La cavalerie dispersait les fuyards et les goumiers incendiaient le repaire ennemi, après l'avoir complètement razzié. A ce moment, les Marocains dont plusieurs groupes s'étaient assemblés, tentèrent de dessiner une contre-attaque sur la gauche, mais ils furent rapidement dispersés par le feu des mitrailleuses de l'infanterie et l'artillerie.

Le camp français avait été sérieusement gardé, afin d'éviter qu'au retour nos troupes ne soient coupées ou tournées par les contingents de Tittmellil et de Merchich, dont on prévoyait l'action offensive. Précisément il se produisit ce qui avait été prévu. Les Marocains de ces camps tentèrent une vigoureuse attaque dans cette direction. Mais nos dispositions étaient si bien prises, que leur action fut vaine. Vers dix heures en effet, de nombreux contingents arabes, venant de l'Est et marchant au canon, se dirigèrent vers Taddert, pour prêter main forte à leurs coreligionnaires, mais ils furent successivement arrêtés par le feu de la *Gloire*, la fusillade de nos lignes de légionnaires et de tirailleurs et par les pièces de la section d'artillerie de 75 qui, dans la matinée, tirèrent plus de 150 coups chacune.

Lorsque vers une heure, les troupes rentraient au camp, elles furent de nouveau attaquées sur leur gauche, mais l'action des ennemis n'était pas poussée à fond comme dans les précédents engagements. On se rendait compte que les gens de l'Est voulaient simplement donner à leurs camarades de Taddert, ayant conscience de leur critique situation, un témoignage de compassion et une platonique manifestation de bon vouloir. A deux heures le calme s'établissait profond, absolu, qui ne devait plus être troublé de toute la journée.

Au cours de cette expédition, nos pertes avaient été : un légionnaire tué, six tirailleurs blessés.

Le succès de cette affaire ne fut pas sans produire une réelle impression sur les tribus occupant le voisinage immédiat de Casablanca, et dès le lendemain de l'occupation du camp de Taddert par nos troupes, on en put constater les heureux effets. Divers personnages marocains se rendirent auprès de notre consul, M. Malpertuy, et lui demandèrent d'ouvrir des négociations en vue de la soumission des tribus. M. Malpertuy accueillit favorablement ces démarches; mais comme les personnages en question n'avaient en réalité aucune qualité officielle pour procéder à des négociations de pacification générale, il fut entendu que le général Drude gardait absolument toute sa liberté d'action. Et de fait, ces premières démonstrations pacifiques ne donnant aucun résultat, le 21 septembre le général Drude repartit en campagne et alla s'emparer du camp de Sidi-Brahim à environ 18 kilomètres de Casablanca. Cette opération fut en quelque sorte la répétition exacte de l'affaire de Taddert. Le camp de Sidi-Brahim fut enlevé presque sans coup férir, grâce à la rapidité de notre marche, soutenue par notre artillerie. Les tentes furent brûlées et la région complètement balayée. La colonne expéditionnaire rentra

sans encombre le soir même, à Casablanca. Ses pertes avaient été : 1 goumier tué et 10 hommes blessés légèrement, dont le lieutenant Monod, du 2e étranger.

La soumission des tribus.

Venant après Taddert, la leçon de Sidi-Brahim fut décisive. Dès le lendemain, dimanche 22 septembre, des délégués officiels des trois tribus Chaouia, Oulad Zeyan, Zenata et Ziaïda arrivèrent à Casablanca et entrèrent en conférence avec le général Drude, l'amiral Philibert et M. Malpertuy. Après tout un après-midi de discussion, les délégués firent, au nom de leurs tribus respectives, leur soumission aux conditions suivantes :

Les hostilités cesseront à dater de ce jour et le général Drude pourra opérer des reconnaissances militaires sur le territoire des tribus soumises pour s'assurer que la pacification y est complète.

Tous les groupements armés ayant des intentions hostiles et qui se trouvent sur le territoire des tribus contractantes devront être dispersés et châtiés par ces tribus elles-mêmes.

Tout indigène qui sera trouvé possesseur d'armes ou de munitions de guerre, dans un cercle de 15 kilomètres de rayon autour de Casablanca, devra être livré aux autorités chérifiennes et sera condamné à l'emprisonnement ainsi qu'au payement d'une amende de 100 douros (400 francs).

Les tribus seront rendues responsables de l'exécution de cette clause.

Tout indigène qui se livrera à la contrebande de guerre ou qui fera usage de ses armes sera puni.

Les délégués des tribus se sont engagés à remettre entre nos mains les auteurs de l'attentat commis à Casablanca contre les Européens le 30 juillet dernier. En attendant leur jugement, leurs biens seront saisis et vendus.

Sans préjudice de l'indemnité qui nous sera versée et dont le montant sera fixé par le gouvernement chérifien, les tribus chaouïa payeront une indemnité de 2 millions de francs ; la part contributive de chaque tribu sera proportionnelle à la durée de résistance qu'elle nous aura opposée.

En outre, les Chaouïa devront verser un tribut pour servir à la continuation des travaux du port de Casablanca.

Pour garantir l'exécution de ces clauses, des otages nous seront livrés, à raison de deux notables par tribu.

Les délégués des Oulad Zeyan, Zenata et Ziaïda signèrent sur place cet acte de capitulation et désignèrent leurs otages qui furent délivrés à notre consulat trois jours après.

Cette première soumission fut presque immédiatement suivie de celle de quatre nouvelles tribus : les Moulin ed Droua, Madraka, Mediouna et Oulad Hariz, qui envoyèrent leurs délégués le 25 septembre au général Drude.

Actuellement toute la région autour de Casablanca, dans un rayon d'une trentaine de kilomètres, est parfaitement calme, et les dernières reconnaissances faites par nos troupes aux environs de la ville n'ont plus rencontré aucune opposition.

Le 25 septembre, le marché hebdomadaire du mercredi, qui ne s'était pas tenu depuis le débarquement de nos troupes, a été rouvert à Casablanca.

M. Regnault à Casablanca.

M. Regnault, ministre de France à Tanger, est arrivé à Casablanca le 15 septembre, par le *Forbin*. Il a débarqué en compagnie de l'amiral Philibert et de M. Malpertuy consul de France, qui avait été le chercher à bord. Le général Drude, entouré de son état-major, l'attendait au quai. En débarquant, le ministre a tendu la main au général et lui a dit avec émotion : « Je vous félicite de la besogne que vous avez accomplie. »

M. Regnault visita tout d'abord le camp et les ambulances. Le 17, il reçut en audience les négociants français de Casablanca qui lui furent présentés par M. Ferrieu, conseiller du commerce extérieur, doyen de la colonie française de la ville. M. Ferrieu, au nom de tous les commerçants français de Casablanca, exposa les plaintes du commerce, les conséquences pénibles du sac de la ville et la situation déplorable des petits commerçants n'ayant qu'un modeste capital. Il indiqua combien tous étaient éprouvés par les événements et demanda que le gouvernement de la République fasse à ses nationaux au moins les mêmes avantages que l'Allemagne aux siens, c'est-à-dire qu'après avoir mené une enquête sommaire on verse le premier quart des indemnités aux commerçants atteints, on réserve les versements complémentaires après enquête définitive.

M. Regnault répondit qu'il n'avait pas confirmation officielle des avantages faits par l'Allemagne à ses nationaux ; il invita les commerçants à prendre patience, les assurant qu'ils seraient plus tard largement indemnisés de leurs pertes. Il leur conseilla de soumettre leurs doléances au consul, M. Malpertuy, et de le seconder de leur mieux dans son enquête laborieuse.

Le 19, M. Regnault offrit un grand banquet aux officiers des armées de terre et de mer, français et espagnols. Tous les consuls étaient présents, excepté le consul d'Allemagne, retenu chez lui par un deuil récent, et qui s'était fait excuser. Au dessert, M. Regnault a prononcé le discours suivant :

Dès que j'ai pu rejoindre mon poste, j'ai considéré que mon pressant devoir était de me rendre à Casablanca pour apporter à tous un témoignage de la sollicitude du gouvernement de la République. J'ai été heureux de visiter sur le champ même de leurs opérations nos magnifiques troupes de terre et de mer. Les deux forces militaires de la République, armée et marine, rivalisent ici d'entrain, de valeur et de puissance.

Elles ont toujours été étroitement unies dans une pensée d'aide fraternelle et s'inspirent du sentiment le, plus élevé : leur devoir envers la Patrie, faisant, ainsi que leurs camarades espagnols, briller aux yeux de tous leurs belles qualités militaires.

Amiral Philibert, général Drude, vous tous officiers de nos armées,

vous êtes fiers de vos soldats de toute origine et de toutes armes, de même que vos soldats sont fiers de leurs chefs. Il règne entre vous une confiance, une confraternité, qui sont le fondement de votre force.

Messieurs, le plus vif désir du gouvernement de la République, associé dans cette tâche au gouvernement espagnol, est de pacifier cette région et de ne rien entreprendre au delà de ce qui est nécessaire afin d'imposer la paix à ceux qui ont osé massacrer et piller et ont fait appel au fanatisme pour détruire l'œuvre de civilisation.

J'ai, comme vous, bon espoir que cette tâche sera prochainement accomplie grâce à la vaillance des troupes françaises et espagnoles.

C'est dans ce pays que la force est l'auxiliaire indispensable du progrès pacifique et la garantie nécessaire des transactions commerciales entre les nations.

Aussi ai-je été heureux d'associer à cette manifestation cordiale les consuls des puissances. Je les remercie d'avoir accepté de nous donner ainsi la preuve des sentiments de solidarité des divers pays sur cette terre marocaine. Malgré la rivalité des intérêts particuliers, les colonies étrangères se trouvent naturellement unies dans le domaine économique et travaillent d'un commun effort au développement de la prospérité générale, de même que les soldats français et espagnols, légionnaires, goumiers, combattent à étendre le champ de la civilisation.

Personne, messieurs, n'oublie qu'il y a eu des victimes et que les colonies ont été durement éprouvées. Personne ne se met en doute qu'elles ne reçoivent impartialement les réparations nécessaires.

Connaissant leur activité, leur travail, leur force d'expansion, je suis assuré que les colonies auront vite fait de reconquérir pour Casablanca, la première place que cette ville occupait dans le commerce marocain. Je lève mon verre à l'amiral Philibert, au général Drude, au capitaine de vaisseau Avila et au commandant Santa-Olalla qui représentent ici si dignement les marins et les armées française et espagnole.

J'adresse en même temps un souvenir ému à ceux de leurs soldats qui sont tombés au champ d'honneur. Je bois à Messieurs les membres du corps consulaire, à nos dévoués agents du consulat de France, aux héroïques Français qui ont si vaillamment combattu pour défendre la ville et que j'aurais voulu réunir tous autour de cette table.

Je bois à la prospérité commerciale des colonies française et étrangères que j'associe à celle du Maroc et de Sa Majesté chérifienne. Enfin, Messieurs, je vous prie de vous unir avec moi dans une pensée de respectueux attachement en portant la santé du président de la République et en buvant à la grandeur de la France.

L'amiral Philibert et le général Drude ont successivement remercié le ministre de France de ses paroles, et le consul d'Angleterre et le consul d'Espagne ont, l'un et l'autre, rendu hommage à l'action française à Casablanca.

Dans l'après-midi du même jour, M. Regnault avait présidé aux obsèques du lieutenant Pillot, mort tragiquement en voulant secourir un de ses hommes qui se noyait.

M. Regnault est rentré le 22 à Tanger, où il a repris la direction de la légation.

CASABLANCA ET LE TERRITOIRE DES CHAOUIA

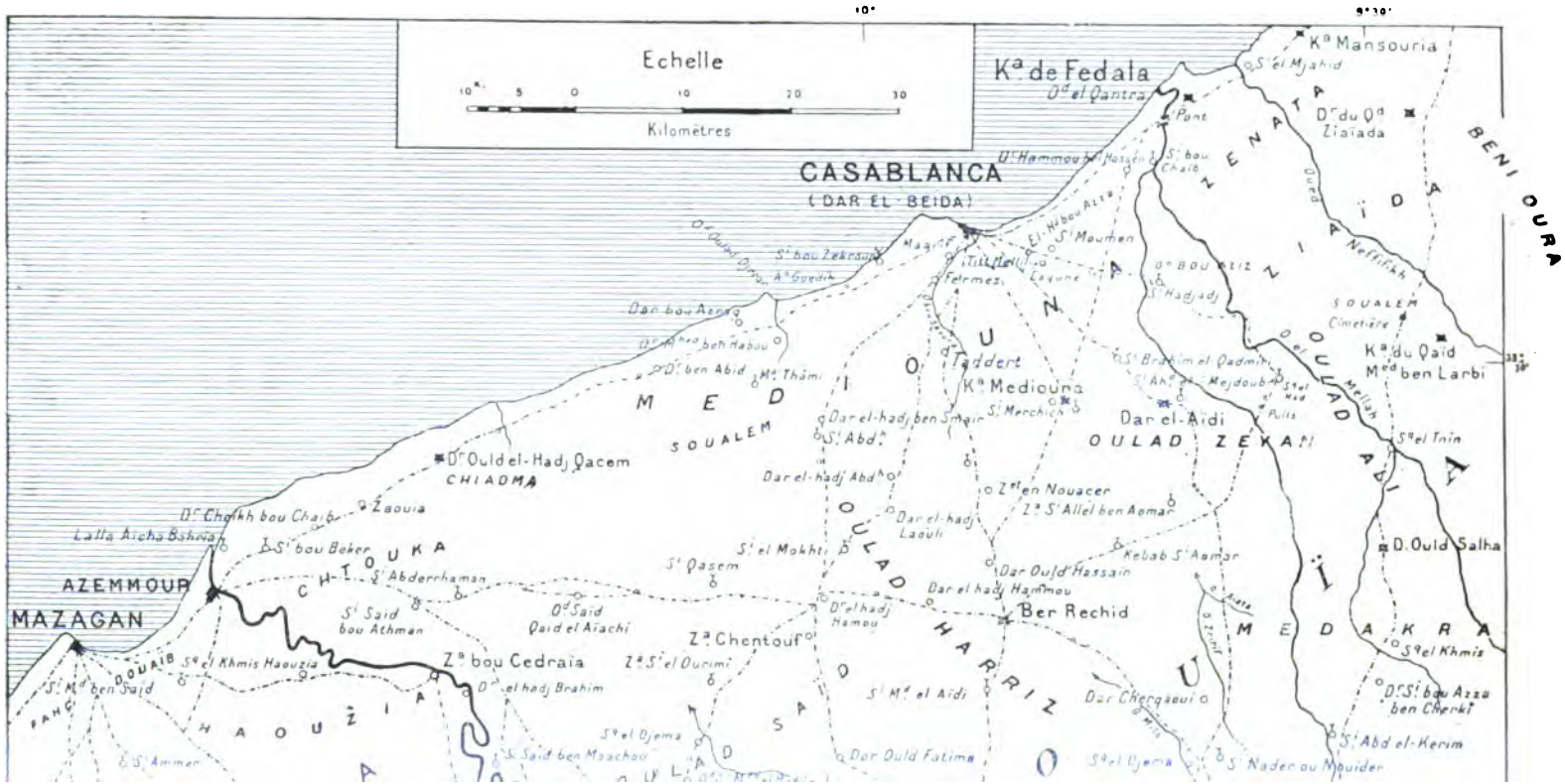

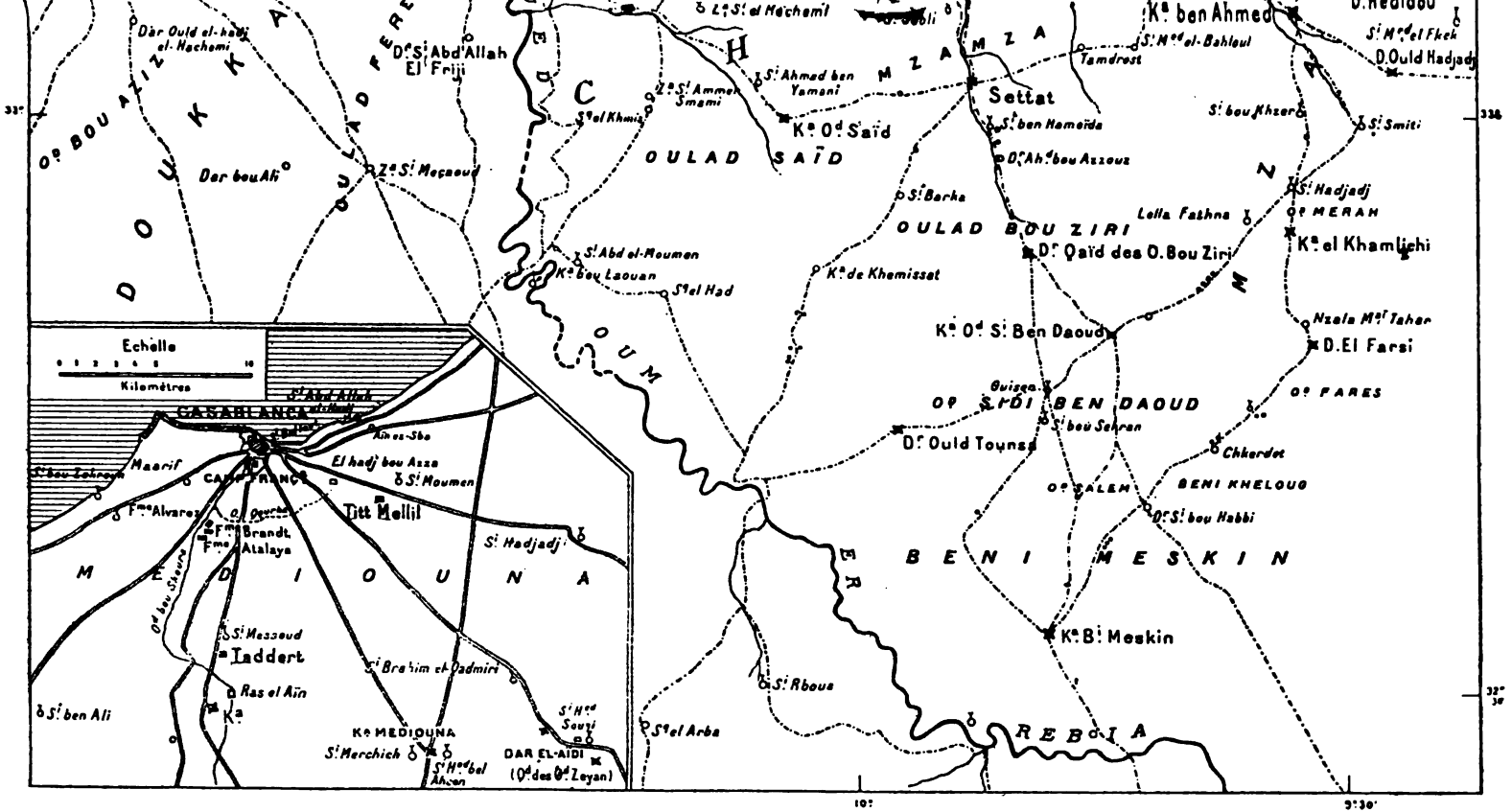

Aïn (**A**ⁿ) : Source. — **Azib** : Ferme. — **Bah** (**B**) : Porte. — **Beni** : Fils de... — **Bir** : Puits. — **Blad** : Pays. — **Bordj** : Fort. **Cheikh** : Chef de village. — **Dar** (**D**ʳ) : Maison, résidence. — **Dchar** : Village. — **Djana** : Mosquée. — **Fondouq** : Caravansérail. **Mechra** : Gué. — **Kasba** (**K**ᵃ) : Résidence du Kaïd.

Le voyage du sultan Abd el Aziz et son arrivée à Rabat.

Après bien des hésitations, le sultan Abd el Aziz a quitté Fez le 12 septembre, escorté d'une très nombreuse méhalla. Son voyage sur Rabat s'est accompli dans de bonnes conditions. Faisant route vers le Nord afin d'éviter les Zemmour hostiles, Abd el Aziz arriva le 14 sur les rives du Sebou, où il campa près des premiers douars des Beni Hassen. Ceux-ci, dont on avait, un moment,redouté l'hostilité, car ils avaient d'abord refusé l'escorte qu'on leur demandait, remirent cependant sans aucune difficulté leur contingent de soldats. Le 19 septembre, Abd el Aziz campa à Dar-ben-Khadda. après avoir franchi le Rdem et le Beht; le 20, à Mechra-er-Remla, gué de l'oued du même nom; le 31, à El-Knitra, à 35 kilomètres de Rabat, et le 22 à Ras-el-Ma, tout près de Salé. Le sultan est arrivé à Rabat le 23, douze jours exactement après avoir quitté Fez. A dix heures du matin, parvenu sur les bords du Bou-Regreg en face des ruines de la tour de Hassan, il s'embarqua sur le canot impérial qui le conduisit sur la rive gauche. Là, il monta à cheval et franchit les rangs de ses troupes, derrière lesquelles se massait la population de Rabat et de Salé. Suivant la tradition, il ne pénétra pas dans la ville, mais se rendit directement au Dar el Makhzen en traversant la zone des jardins qui l'entoure. Le sultan s'installa dans le palais, tandis que les ministres et les secrétaires allaient habiter des maisons particulières en ville. Le sultan avait été précédé par le caïd Bouchta el Bagdadi, qui arriva à Rabat le 20, à dix heures du matin, avec quelques centaines d'hommes. Cette avant-garde de la méhalla chérifienne accompagnait les femmes, les enfants et les négresses des dignitaires du Makhzen. Après une traversée du fleuve assez pénible et qui dura quatre heures, elle se remit en marche et alla installer son camp près de Bab-el-Had (la porte du marché du dimanche),hors de l'enceinte intérieure de la ville. Des journalistes, un sénateur et deux députés espagnols et les Européens de Rabat assistaient au passage de la rivière par l'avant-garde; mais le zèle peut-être exagéré de certains reporters et photographes exaspéra les Marocains, qui les injurièrent. Les hommes étaient fatigués et de mauvaise humeur; ils en profitèrent pour bousculer les curieux. Le croiseur *Gueydon* était en rade de Rabat au moment de l'arrivée du sultan, qu'il salua des salves réglementaires.

Aussitôt arrivé à Rabat, Abd el Aziz a fait savoir à notre ministre M. Regnault qu'il désirait s'entretenir avec lui. M. Regnault va partir incessamment pour Rabat.

Les menées de Moulaï Hafid.

Les dernières nouvelles de Merrakech s'accordent à dire que Moulaï Hafid a péniblement rassemblé une méhalla de deux mille fusils au plus, mal équipée et mal armée. Moulaï Hafid manquant d'argent,

cette méhalla se dirigerait bientôt vers les Chaouïa, non pour les encourager à continuer leur lutte contre les Français, mais pour les préparer à s'opposer à la venue de la méhalla qu'Abd el Aziz enverra de Rabat pour châtier les Chaouïa et percevoir l'impôt.

D'autre part, le correspondant du *Times* à Tanger a reçu de Moulaï Hafid copie de lettres qui seront remises aux représentants européens à Tanger. Dans ces lettres, Moulaï Hafid rappelle l'état de paix et de tranquillité qui existait autrefois au Maroc. Depuis la mort de son père, Moulaï Hassan, cet heureux état de choses a pris fin; par suite de la mauvaise administration, l'anarchie lui a succédé. Moulaï Hafid promet de rétablir un gouvernement fort dans l'empire et de faire renaître parmi les membres de son gouvernement, parmi ses sujets et parmi les Européens des sentiments de sécurité et de confiance mutuelle. Il ajoute que, se rendant parfaitement compte de l'importance du bon vouloir des puissances, il leur demande d'observer une neutralité absolue jusqu'à ce qu'on puisse voir à qui Dieu réserve la victoire et le trône. Ces lettres sont écrites sur le ton le plus conciliant et le plus courtois. Le correspondant a encore reçu des lettres destinées aux tribus du Nord et dans lesquelles Moulaï Hafid, au nom des intérêts de l'Islam, invite ces tribus à rester tranquilles et pacifiques, à protéger les affaires commerciales et à ne rien faire, sous aucun prétexte, contre les Européens ou contre leurs biens.

A Oudjda.

Le correspondant du *Journal des Débats* a reçu la dépêche suivante de son correspondant à Oudjda :

Lalla-Marnia, le 13 septembre. — Comme depuis quelque temps une vive effervescence régnait chez les Beni-Snassen, une enquête fut faite par le service des renseignements de la colonne d'Oudjda, et l'on découvrit que des bruits tendancieux étaient régulièrement mis en circulation par les indigènes, notamment que les Français avaient été vaincus devant Casablanca, et que le corps expéditionnaire avait été obligé par les Chaouia de s'embarquer ; on engageait les gens à venir attaquer la colonne d'Oudjda et à montrer une extrême sévérité pour tous ceux qui semblaient nous être favorables.

Les auteurs de ces bruits furent vite démasqués. Le capitaine Mougin, chef de la mission militaire à Oudjda, fit fermer un café maure, où se lançaient les fausses nouvelles, et fit arrêter et emprisonner l'ancien cheikh El Hadj Bou Azza et le cheikh actuel Berriah.

Le calme revint après ces arrestations.

Le pacha Ben Kerroum, apprenant les mesures prises par les autorités françaises, fit emprisonner les anciens cheiks Mezian et Mostefa Kechouan, particulièrement hostiles à l'action française.

Ces mesures ont produit un excellent effet, et surtout l'intervention du pacha faisant arrêter ceux que moralement il soutenait. La nouvelle de ces arrestations, connue dans l'amâlat d'Oudjda, a produit le plus grand bien; les autres agitateurs se sont calmés et la répercussion s'est étendue dans toutes les tribus, surtout chez les Beni-Snassen.

Les prisonniers ont été amenés enchaînés hier soir à Marnia, accom-

des Marocains. Nos troupes arrivées sur le sommet des collines d'où l'on domine le camp d'une hauteur de 200 mètres environ, s'y arrêtèrent et s'y maintinrent une heure environ, pour marquer leur prise de possession, après avoir occupé un village distant de Taddert d'environ un kilomètre et l'avoir anéanti.

La cavalerie dispersait les fuyards et les goumiers incendiaient le repaire ennemi, après l'avoir complètement razzié. A ce moment, les Marocains dont plusieurs groupes s'étaient assemblés, tentèrent de dessiner une contre-attaque sur la gauche, mais ils furent rapidement dispersés par le feu des mitrailleuses de l'infanterie et l'artillerie.

Le camp français avait été sérieusement gardé, afin d'éviter qu'au retour nos troupes ne soient coupées ou tournées par les contingents de Tittmellil et de Merchich, dont on prévoyait l'action offensive. Précisément il se produisit ce qui avait été prévu. Les Marocains de ces camps tentèrent une vigoureuse attaque dans cette direction. Mais nos dispositions étaient si bien prises, que leur action fut vaine. Vers dix heures en effet, de nombreux contingents arabes, venant de l'Est et marchant au canon, se dirigèrent vers Taddert, pour prêter main forte à leurs coreligionnaires, mais ils furent successivement arrêtés par le feu de la *Gloire*, la fusillade de nos lignes de légionnaires et de tirailleurs et par les pièces de la section d'artillerie de 75 qui, dans la matinée, tirèrent plus de 150 coups chacune.

Lorsque vers une heure, les troupes rentraient au camp, elles furent de nouveau attaquées sur leur gauche, mais l'action des ennemis n'était pas poussée à fond comme dans les précédents engagements. On se rendait compte que les gens de l'Est voulaient simplement donner à leurs camarades de Taddert, ayant conscience de leur critique situation, un témoignage de compassion et une platonique manifestation de bon vouloir. A deux heures le calme s'établissait profond, absolu, qui ne devait plus être troublé de toute la journée.

Au cours de cette expédition, nos pertes avaient été : un légionnaire tué, six tirailleurs blessés.

Le succès de cette affaire ne fut pas sans produire une réelle impression sur les tribus occupant le voisinage immédiat de Casablanca, et dès le lendemain de l'occupation du camp de Taddert par nos troupes, on en put constater les heureux effets. Divers personnages marocains se rendirent auprès de notre consul, M. Malpertuy, et lui demandèrent d'ouvrir des négociations en vue de la soumission des tribus. M. Malpertuy accueillit favorablement ces démarches; mais comme les personnages en question n'avaient en réalité aucune qualité officielle pour procéder à des négociations de pacification générale, il fut entendu que le général Drude gardait absolument toute sa liberté d'action. Et de fait, ces premières démonstrations pacifiques ne donnant aucun résultat, le 21 septembre le général Drude repartit en campagne et alla s'emparer du camp de Sidi-Brahim à environ 18 kilomètres de Casablanca. Cette opération fut en quelque sorte la répétition exacte de l'affaire de Taddert. Le camp de Sidi-Brahim fut enlevé presque sans coup férir, grâce à la rapidité de notre marche, soutenue par notre artillerie. Les tentes furent brûlées et la région complètement balayée. La colonne expéditionnaire rentra

sans encombre le soir même, à Casablanca. Ses pertes avaient été : 1 goumier tué et 10 hommes blessés légèrement, dont le lieutenant Monod, du 2e étranger.

La soumission des tribus.

Venant après Taddert, la leçon de Sidi-Brahim fut décisive. Dès le lendemain, dimanche 22 septembre, des délégués officiels des trois tribus Chaouia, Oulad Zeyan, Zenata et Ziaïda arrivèrent à Casablanca et entrèrent en conférence avec le général Drude, l'amiral Philibert et M. Malpertuy. Après tout un après-midi de discussion, les délégués firent, au nom de leurs tribus respectives, leur soumission aux conditions suivantes :

Les hostilités cesseront à dater de ce jour et le général Drude pourra opérer des reconnaissances militaires sur le territoire des tribus soumises pour s'assurer que la pacification y est complète.

Tous les groupements armés ayant des intentions hostiles et qui se trouvent sur le territoire des tribus contractantes devront être dispersés et châtiés par ces tribus elles-mêmes.

Tout indigène qui sera trouvé possesseur d'armes ou de munitions de guerre, dans un cercle de 15 kilomètres de rayon autour de Casablanca, devra être livré aux autorités chérifiennes et sera condamné à l'emprisonnement ainsi qu'au payement d'une amende de 100 douros (400 francs).

Les tribus seront rendues responsables de l'exécution de cette clause.

Tout indigène qui se livrera à la contrebande de guerre ou qui fera usage de ses armes sera puni.

Les délégués des tribus se sont engagés à remettre entre nos mains les auteurs de l'attentat commis à Casablanca contre les Européens le 30 juillet dernier. En attendant leur jugement, leurs biens seront saisis et vendus.

Sans préjudice de l'indemnité qui nous sera versée et dont le montant sera fixé par le gouvernement chérifien, les tribus chaouïa payeront une indemnité de 2 millions de francs ; la part contributive de chaque tribu sera proportionnelle à la durée de résistance qu'elle nous aura opposée.

En outre, les Chaouïa devront verser un tribut pour servir à la continuation des travaux du port de Casablanca.

Pour garantir l'exécution de ces clauses, des otages nous seront livrés, à raison de deux notables par tribu.

Les délégués des Oulad Zeyan, Zenata et Ziaïda signèrent sur place cet acte de capitulation et désignèrent leurs otages qui furent délivrés à notre consulat trois jours après.

Cette première soumission fut presque immédiatement suivie de celle de quatre nouvelles tribus : les Moulin ed Droua, Madraka, Mediouna et Oulad Hariz, qui envoyèrent leurs délégués le 25 septembre au général Drude.

Actuellement toute la région autour de Casablanca, dans un rayon d'une trentaine de kilomètres, est parfaitement calme, et les dernières reconnaissances faites par nos troupes aux environs de la ville n'ont plus rencontré aucune opposition.

des Marocains. Nos troupes arrivées sur le sommet des collines d'où l'on domine le camp d'une hauteur de 200 mètres environ, s'y arrêtèrent et s'y maintinrent une heure environ, pour marquer leur prise de possession, après avoir occupé un village distant de Taddert d'environ un kilomètre et l'avoir anéanti.

La cavalerie dispersait les fuyards et les goumiers incendiaient le repaire ennemi, après l'avoir complètement razzié. A ce moment, les Marocains dont plusieurs groupes s'étaient assemblés, tentèrent de dessiner une contre-attaque sur la gauche, mais ils furent rapidement dispersés par le feu des mitrailleuses de l'infanterie et l'artillerie.

Le camp français avait été sérieusement gardé, afin d'éviter qu'au retour nos troupes ne soient coupées ou tournées par les contingents de Tittmellil et de Merchich, dont on prévoyait l'action offensive. Précisément il se produisit ce qui avait été prévu. Les Marocains de ces camps tentèrent une vigoureuse attaque dans cette direction. Mais nos dispositions étaient si bien prises, que leur action fut vaine. Vers dix heures en effet, de nombreux contingents arabes, venant de l'Est et marchant au canon, se dirigèrent vers Taddert, pour prêter main forte à leurs coreligionnaires, mais ils furent successivement arrêtés par le feu de la *Gloire*, la fusillade de nos lignes de légionnaires et de tirailleurs et par les pièces de la section d'artillerie de 75 qui, dans la matinée, tirèrent plus de 150 coups chacune.

Lorsque vers une heure, les troupes rentraient au camp, elles furent de nouveau attaquées sur leur gauche, mais l'action des ennemis n'était pas poussée à fond comme dans les précédents engagements. On se rendait compte que les gens de l'Est voulaient simplement donner à leurs camarades de Taddert, ayant conscience de leur critique situation, un témoignage de compassion et une platonique manifestation de bon vouloir. A deux heures le calme s'établissait profond, absolu, qui ne devait plus être troublé de toute la journée.

Au cours de cette expédition, nos pertes avaient été : un légionnaire tué, six tirailleurs blessés.

Le succès de cette affaire ne fut pas sans produire une réelle impression sur les tribus occupant le voisinage immédiat de Casablanca, et dès le lendemain de l'occupation du camp de Taddert par nos troupes, on en put constater les heureux effets. Divers personnages marocains se rendirent auprès de notre consul, M. Malpertuy, et lui demandèrent d'ouvrir des négociations en vue de la soumission des tribus. M. Malpertuy accueillit favorablement ces démarches; mais comme les personnages en question n'avaient en réalité aucune qualité officielle pour procéder à des négociations de pacification générale, il fut entendu que le général Drude gardait absolument toute sa liberté d'action. Et de fait, ces premières démonstrations pacifiques ne donnant aucun résultat, le 21 septembre le général Drude repartit en campagne et alla s'emparer du camp de Sidi-Brahim à environ 18 kilomètres de Casablanca. Cette opération fut en quelque sorte la répétition exacte de l'affaire de Taddert. Le camp de Sidi-Brahim fut enlevé presque sans coup férir, grâce à la rapidité de notre marche, soutenue par notre artillerie. Les tentes furent brûlées et la région complètement balayée. La colonne expéditionnaire rentra

sans encombre le soir même, à Casablanca. Ses pertes avaient été : 1 goumier tué et 10 hommes blessés légèrement, dont le lieutenant Monod, du 2e étranger.

La soumission des tribus.

Venant après Taddert, la leçon de Sidi-Brahim fut décisive. Dès le lendemain, dimanche 22 septembre, des délégués officiels des trois tribus Chaouia, Oulad Zeyan, Zenata et Ziaïda arrivèrent à Casablanca et entrèrent en conférence avec le général Drude, l'amiral Philibert et M. Malpertuy. Après tout un après-midi de discussion, les délégués firent, au nom de leurs tribus respectives, leur soumission aux conditions suivantes :

Les hostilités cesseront à dater de ce jour et le général Drude pourra opérer des reconnaissances militaires sur le territoire des tribus soumises pour s'assurer que la pacification y est complète.

Tous les groupements armés ayant des intentions hostiles et qui se trouvent sur le territoire des tribus contractantes devront être dispersés et châtiés par ces tribus elles-mêmes.

Tout indigène qui sera trouvé possesseur d'armes ou de munitions de guerre, dans un cercle de 15 kilomètres de rayon autour de Casablanca, devra être livré aux autorités chérifiennes et sera condamné à l'emprisonnement ainsi qu'au payement d'une amende de 100 douros (400 francs).

Les tribus seront rendues responsables de l'exécution de cette clause.

Tout indigène qui se livrera à la contrebande de guerre ou qui fera usage de ses armes sera puni.

Les délégués des tribus se sont engagés à remettre entre nos mains les auteurs de l'attentat commis à Casablanca contre les Européens le 30 juillet dernier. En attendant leur jugement, leurs biens seront saisis et vendus.

Sans préjudice de l'indemnité qui nous sera versée et dont le montant sera fixé par le gouvernement chérifien, les tribus chaouïa payeront une indemnité de 2 millions de francs ; la part contributive de chaque tribu sera proportionnelle à la durée de résistance qu'elle nous aura opposée.

En outre, les Chaouïa devront verser un tribut pour servir à la continuation des travaux du port de Casablanca.

Pour garantir l'exécution de ces clauses, des otages nous seront livrés, à raison de deux notables par tribu.

Les délégués des Oulad Zeyan, Zenata et Ziaïda signèrent sur place cet acte de capitulation et désignèrent leurs otages qui furent délivrés à notre consulat trois jours après.

Cette première soumission fut presque immédiatement suivie de celle de quatre nouvelles tribus : les Moulin ed Droua, Madraka, Mediouna et Oulad Hariz, qui envoyèrent leurs délégués le 25 septembre au général Drude.

Actuellement toute la région autour de Casablanca, dans un rayon d'une trentaine de kilomètres, est parfaitement calme, et les dernières reconnaissances faites par nos troupes aux environs de la ville n'ont plus rencontré aucune opposition.

des Marocains. Nos troupes arrivées sur le sommet des collines d'où l'on domine le camp d'une hauteur de 200 mètres environ, s'y arrêtèrent et s'y maintinrent une heure environ, pour marquer leur prise de possession, après avoir occupé un village distant de Taddert d'environ un kilomètre et l'avoir anéanti.

La cavalerie dispersait les fuyards et les goumiers incendiaient le repaire ennemi, après l'avoir complètement razzié. A ce moment, les Marocains dont plusieurs groupes s'étaient assemblés, tentèrent de dessiner une contre-attaque sur la gauche, mais ils furent rapidement dispersés par le feu des mitrailleuses de l'infanterie et l'artillerie.

Le camp français avait été sérieusement gardé, afin d'éviter qu'au retour nos troupes ne soient coupées ou tournées par les contingents de Tittmellil et de Merchich, dont on prévoyait l'action offensive. Précisément il se produisit ce qui avait été prévu. Les Marocains de ces camps tentèrent une vigoureuse attaque dans cette direction. Mais nos dispositions étaient si bien prises, que leur action fut vaine. Vers dix heures en effet, de nombreux contingents arabes, venant de l'Est et marchant au canon, se dirigèrent vers Taddert, pour prêter main forte à leurs coreligionnaires, mais ils furent successivement arrêtés par le feu de la *Gloire*, la fusillade de nos lignes de légionnaires et de tirailleurs et par les pièces de la section d'artillerie de 75 qui, dans la matinée, tirèrent plus de 150 coups chacune.

Lorsque vers une heure, les troupes rentraient au camp, elles furent de nouveau attaquées sur leur gauche, mais l'action des ennemis n'était pas poussée à fond comme dans les précédents engagements. On se rendait compte que les gens de l'Est voulaient simplement donner à leurs camarades de Taddert, ayant conscience de leur critique situation, un témoignage de compassion et une platonique manifestation de bon vouloir. A deux heures le calme s'établissait profond, absolu, qui ne devait plus être troublé de toute la journée.

Au cours de cette expédition, nos pertes avaient été : un légionnaire tué, six tirailleurs blessés.

Le succès de cette affaire ne fut pas sans produire une réelle impression sur les tribus occupant le voisinage immédiat de Casablanca, et dès le lendemain de l'occupation du camp de Taddert par nos troupes, on en put constater les heureux effets. Divers personnages marocains se rendirent auprès de notre consul, M. Malpertuy, et lui demandèrent d'ouvrir des négociations en vue de la soumission des tribus. M. Malpertuy accueillit favorablement ces démarches; mais comme les personnages en question n'avaient en réalité aucune qualité officielle pour procéder à des négociations de pacification générale, il fut entendu que le général Drude gardait absolument toute sa liberté d'action. Et de fait, ces premières démonstrations pacifiques ne donnant aucun résultat, le 21 septembre le général Drude repartit en campagne et alla s'emparer du camp de Sidi-Brahim à environ 18 kilomètres de Casablanca. Cette opération fut en quelque sorte la répétition exacte de l'affaire de Taddert. Le camp de Sidi-Brahim fut enlevé presque sans coup férir, grâce à la rapidité de notre marche, soutenue par notre artillerie. Les tentes furent brûlées et la région complètement balayée. La colonne expéditionnaire rentra

sans encombre le soir même, à Casablanca. Ses pertes avaient été : 1 goumier tué et 10 hommes blessés légèrement, dont le lieutenant Monod, du 2e étranger.

La soumission des tribus.

Venant après Taddert, la leçon de Sidi-Brahim fut décisive. Dès le lendemain, dimanche 22 septembre, des délégués officiels des trois tribus Chaouia, Oulad Zeyan, Zenata et Ziaïda arrivèrent à Casablanca et entrèrent en conférence avec le général Drude, l'amiral Philibert et M. Malpertuy. Après tout un après-midi de discussion, les délégués firent, au nom de leurs tribus respectives, leur soumission aux conditions suivantes :

Les hostilités cesseront à dater de ce jour et le général Drude pourra opérer des reconnaissances militaires sur le territoire des tribus soumises pour s'assurer que la pacification y est complète.

Tous les groupements armés ayant des intentions hostiles et qui se trouvent sur le territoire des tribus contractantes devront être dispersés et châtiés par ces tribus elles-mêmes.

Tout indigène qui sera trouvé possesseur d'armes ou de munitions de guerre, dans un cercle de 15 kilomètres de rayon autour de Casablanca, devra être livré aux autorités chérifiennes et sera condamné à l'emprisonnement ainsi qu'au payement d'une amende de 100 douros (400 francs).

Les tribus seront rendues responsables de l'exécution de cette clause.

Tout indigène qui se livrera à la contrebande de guerre ou qui fera usage de ses armes sera puni.

Les délégués des tribus se sont engagés à remettre entre nos mains les auteurs de l'attentat commis à Casablanca contre les Européens le 30 juillet dernier. En attendant leur jugement, leurs biens seront saisis et vendus.

Sans préjudice de l'indemnité qui nous sera versée et dont le montant sera fixé par le gouvernement chérifien, les tribus chaouïa payeront une indemnité de 2 millions de francs ; la part contributive de chaque tribu sera proportionnelle à la durée de résistance qu'elle nous aura opposée.

En outre, les Chaouïa devront verser un tribut pour servir à la continuation des travaux du port de Casablanca.

Pour garantir l'exécution de ces clauses, des otages nous seront livrés, à raison de deux notables par tribu.

Les délégués des Oulad Zeyan, Zenata et Ziaïda signèrent sur place cet acte de capitulation et désignèrent leurs otages qui furent délivrés à notre consulat trois jours après.

Cette première soumission fut presque immédiatement suivie de celle de quatre nouvelles tribus : les Moulin ed Droua, Madraka, Mediouna et Oulad Hariz, qui envoyèrent leurs délégués le 25 septembre au général Drude.

Actuellement toute la région autour de Casablanca, dans un rayon d'une trentaine de kilomètres, est parfaitement calme, et les dernières reconnaissances faites par nos troupes aux environs de la ville n'ont plus rencontré aucune opposition.

de Bismarck opportunément rappelé par M. de Bülow, de se montrer « anglaise en Égypte » en appuyant les revendications britanniques au risque de porter atteinte à la confiance du sultan en son impérial protecteur. Et quoi qu'on ait dit pour en limiter la portée, l'entrevue de Kronberg en 1906, précédée et suivie d'échanges de visites corporatives allemandes et anglaises, est venue il y a juste une année consacrer déjà à tous les yeux non prévenus l'évidente persistance des rapports cordiaux et normaux des deux gouvernements, par delà l'intempérance verbeuse et peut-être trop habile des polémiques de presse.

Les faits que je viens de rappeler brièvement parlent d'eux-mêmes et la nouvelle rencontre d'Edouard VII et de Guillaume II à Wilhelmshœhe ne doit dès lors surprendre que ceux dont elle vient contredire les prévisions opposées et ruiner la thèse contraire.

Quant aux autres, qui ne demandent à notre diplomatie que de remplir son devoir de vigilance et sa mission patriotique, ils se bornent à souhaiter qu'à la lumière des faits qui se déroulent sur la grande scène internationale la France suive sans faiblesse et sans détours la voie qu'elle s'est tracée et sache résoudre le problème qui ne saurait être insoluble de rester inébranlablement fidèle et loyalement attachée à l'entente cordiale maintenue hors de toute atteinte tout en pratiquant la politique qui conduit à l'amélioration équitable, pratique et durable des rapports franco-allemands.

EUGÈNE ÉTIENNE.

— *Le traité franco-canadien.* — Le nouveau traité de commerce entre la France et le Canada a été signé le 19 septembre, à six heures, au quai d'Orsay. Les plénipotentiaires désignés par le roi Edouard VII pour signer le nouveau traité étaient l'honorable sir Francis Bertie, ambassadeur d'Angleterre à Paris, l'honorable Fielding, ministre canadien des Finances, et l'honorable Brodeur, ministre canadien de la Marine et des pêcheries. Les plénipotentiaires français étaient M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, M. Caillaux, ministre des Finances, M. Doumergue, ministre du Commerce, et M. Ruau, ministre de l'Agriculture.

Le traité de 1893, qui est maintenant remplacé, était très limité et ne s'appliquait qu'à un très petit nombre d'articles. Le nouveau traité, qui est beaucoup plus étendu, contient des concessions pour les deux parties et s'applique à un bien plus grand nombre d'articles. Il s'occupe aussi des questions générales concernant les relations commerciales des deux pays. Les détails de l'accord ne seront pas publiés actuellement et le traité sera d'abord soumis aux Parlements français et canadien. On sait seulement que les vins français, notamment les champagnes, seraient particulièrement favorisés, ainsi que les soieries, en échange de concessions aux bois du Canada.

— *Le roi de Siam à Paris.* — Le roi de Siam, venant d'Allemagne, est arrivé à Paris le 23 septembre. Il est reparti trois jours plus tard pour l'Italie. Le roi voyageait incognito.

Angleterre. — *La convention anglo-russe.* — Voici le texte français de l'accord signé le 31 août, à Saint-Pétersbourg, entre les gouvernements russe et anglais, concernant les intérêts asiatiques :

CONVENTION

Sa Majesté le Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, Empereur des Indes, et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, animés du sincère désir de régler d'un consentement mutuel différentes questions touchant aux intérêts de leurs Etats sur le continent asiatique, ont résolu de conclure des accords destinés à prévenir toute cause de malentendus entre la Grande-Bretagne et la Russie par rapport auxdites questions et ont nommé à cet effet pour leurs plénipotentiaires respectifs, savoir :

Sa Majesté le roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, Empereur des Indes, le très honorable sir Arthur Nicolson, son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies;

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, le maître de sa cour Alexandre Iwolsky, ministre des Affaires étrangères;

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus de ce qui suit :

ARRANGEMENT CONCERNANT LA PERSE

Les gouvernements de la Grande-Bretagne et de Russie, s'étant mutuellement engagés à respecter l'intégrité et l'indépendance de la Perse et désirant sincèrement la préservation de l'ordre dans toute l'étendue de ce pays et son développement pacifique, aussi bien que l'établissement permanent d'avantages égaux pour le commerce et l'industrie de toutes les autres nations;

Considérant que chacun d'eux a, pour des raisons d'ordre géographique et économique, un intérêt spécial au maintien de la paix et de l'ordre dans certaines provinces de la Perse contiguës ou voisines à la frontière russe d'une part, et aux frontières de l'Afghanistan et du Beloutchistan de l'autre; et étant désireux d'éviter tout motif de conflit entre leurs intérêts respectifs dans les provinces persanes dont il a été fait mention plus haut :

Se sont mis d'accord sur les termes suivants :

ARTICLE PREMIER. — La Grande-Bretagne s'engage à ne pas rechercher pour elle-même et à ne pas appuyer en faveur de sujets britanniques, aussi bien qu'en faveur de sujets de puissances tierces, de concessions quelconques de nature politique ou commerciale, telles que les concessions de chemins de fer, de banques, de télégraphes, de routes, de transport, d'assurance, etc., au delà d'une ligne allant de Kasri-Ghirin par Ispahan, Iezd, Knakh, et aboutissant à un point sur la frontière persane à l'intersection des frontières russe et afghane, et à ne pas s'opposer, directement ou indirectement, à des demandes de pareilles concessions dans cette région, soutenues par le gouvernement russe. Il est bien entendu que les localités mentionnées ci-dessus entrent dans la région où la Grande-Bretagne s'engage à ne pas rechercher les susdites concessions.

ART. 2. — La Russie, de son côté, s'engage à ne pas rechercher pour elle-même et à ne pas appuyer en faveur de sujets de puissances tierces,

de concessions quelconques de nature politique ou commerciale, telles que les concessions de chemin de fer, de banques, de télégraphes, de routes, de transport, d'assurance, etc., au delà d'une ligne allant de la frontière afghane par Gazik, Birdjand, Kerman et aboutissant à Bender-Abbas, et à ne s'opposer directement à des demandes de pareilles concessions, dans cette région, soutenues par le gouvernement britannique. Il est bien entendu que les localités mentionnées ci-dessus entrent dans la région où la Russie s'engage à ne pas rechercher les susdites concessions.

Art. 3. — La Russie s'engage pour sa part à ne pas s'opposer, sans s'être préalablement entendue avec l'Angleterre, à ce que des concessions quelconques soient données à des sujets britanniques dans les régions de la Perse situées entre les lignes mentionnées dans les articles 1 et 2.

La Grande-Bretagne prend un engagement identique en ce qui concerne des concessions à donner à des sujets russes dans les mêmes régions de la Perse.

Toutes les concessions existant actuellement dans les régions désignées dans les articles 1 et 2 sont maintenues.

Art. 4. — Il est enteudu que les revenus de toutes les douanes persanes à l'exception de celles du Farsistan et du golfe Persique, revenu garantissant l'amortissement et les intérêts des emprunts conclus par le gouvernement du chah à la Banque d'escompte et de prêts de Perse, jusqu'à la date de la signature du présent arrangement, seront affectés au même but que par le passé.

Il est également entendu que les revenus des douanes persanes du Farsistan et du golfe Persique, aussi bien que ceux des pêcheries sur le littoral persan de la mer Caspienne et ceux des postes et télégraphes seront affectés, comme par le passé, au service des emprunts conclus par le gouvernement du chah à la Banque impériale de Perse jusqu'à la date de la signature du présent arrangement.

Art. 5. — En cas d'irrégularités dans l'amortissement ou le payement des intérêts des emprunts persans conclus à la Banque d'escompte et des prêts de Perse à la Banque impériale de Perse jusqu'à la date de la signature du présent arrangement, et si la nécessité se présente pour la Russie d'instituer un contrôle sur des sources de revenus garantissant le service régulier des emprunts conclus à la première desdites banques et situées dans la région mentionnée dans l'article 2 du présent arrangement, pour la Grande-Bretagne d'instituer un contrôle sur des sources de revenus garantissant le service régulier des emprunts conclus à la seconde desdites banques et situées dans la région mentionnée dans l'article premier du présent arrangement, les gouvernements anglais et russe s'engagent à entrer préalablement dans un échange d'idées amical en vue de déterminer, d'un commun accord, les mesures de contrôle en question et d'éviter toute ingérence qui ne serait pas conforme aux principes servant de base au présent arrangement.

CONVENTION CONCERNANT L'AFGHANISTAN

Les hautes parties contractantes, en vue d'assurer la parfaite sécurité sur les frontières respectives en Asie centrale et le maintien dans ces régions d'une paix solide et durable, ont conclu la convention suivante :

Article premier. — Le gouvernement de Sa Majesté Britannique déclare qu'il n'a pas l'intention de changer l'état politique de l'Afghanistan.

Le gouvernement de Sa Majesté Britannique s'engage, en outre, à

exercer son influence en Afghanistan seulement dans un sens pacifique et il ne prendra pas lui-même en Afghanistan et n'encouragera pas l'Afghanistan à prendre des mesures menaçant la Russie.

De son côté, le gouvernement impérial de Russie déclare qu'il reconnaît l'Afghanistan comme se trouvant en dehors de la sphère de l'influence russe et il s'engage à se servir, pour toutes ses relations politiques avec l'Afghanistan, de l'intermédiaire du gouvernement de Sa Majesté Britannique; il s'engage aussi à n'envoyer aucun agent en Afghanistan.

ART. 2. — Le gouvernement de Sa Majesté Britannique ayant déclaré dans le traité signé à Kaboul, le 21 mars 1905, qu'il reconnaît l'arrangement et les engagements conclus avec le défunt Emir Rahman et qu'il n'a aucune intention de s'ingérer dans l'administration intérieure du territoire afghan, la Grande-Bretagne s'engage à ne pas annexer ou occuper, contrairement audit traité, une partie quelconque de l'Afghanistan, ni à s'ingérer dans l'administration intérieure de ce pays, sous réserve que l'Emir remplira les engagements déjà contractés par lui à l'égard du gouvernement de Sa Majesté Britannique en vertu du traité susmentionné.

ART. 3. — Les fonctionnaires russes et afghans spécialement désignés dans ce but ou ceux des provinces limitrophes peuvent entrer en relations directes afin de régler les questions locales n'ayant aucun caractère politique.

ART. 4. — La Russie et la Grande-Bretagne déclarent qu'en ce qui concerne l'Afghanistan elles reconnaissent le principe de l'égalité de facilités commerciales et il est convenu que tous les privilèges obtenus jusqu'ici ou ceux qui peuvent l'être à l'avenir par des commerçants britanniques ou anglo-hindous seront également appliqués aux commerçants russes. Si le développement du commerce vient à démontrer la nécessité d'agents commerciaux, les deux gouvernements s'entendront sur les mesures à prendre eu égard, bien entendu, aux droits souverains de l'Emir.

ART. 5. — Les présents arrangements n'entreront en vigueur qu'à partir du moment où le gouvernement britannique aura notifié au gouvernement de Russie le consentement de l'Emir aux termes ci-dessus stipulés.

ARRANGEMENT CONCERNANT LE THIBET

Les gouvernements de la Grande-Bretagne et de Russie, reconnaissant les droits suzerains de la Chine sur le Thibet et considérant que, par suite de sa situation géographique, la Grande-Bretagne a un intérêt spécial à voir le régime actuel des relations extérieures du Thibet intégralement maintenu, sont convenus de l'arrangement suivant :

ARTICLE PREMIER. — Les deux hautes parties contractantes s'engagent à respecter l'intégrité territoriale du Thibet et à s'abstenir de toute ingérence dans son administration intérieure.

ART. 2. — Se conformant au principe admis de la suzeraineté de la Chine sur le Thibet, la Grande-Bretagne et la Russie s'engagent à ne traiter avec le Thibet que par l'entremise du gouvernement chinois. Cet engagement n'exclut pas toutefois les rapports directs des agents commerciaux anglais avec les autorités thibétaines prévus par l'article 5 de la convention du 7 septembre 1904, entre la Grande-Bretagne et le Thibet, et confirmés par la convention du 27 avril 1906, entre la Grande-Bretagne et la Chine ; il ne modifie pas non plus les engagements assumés par la Grande-Bretagne et la Chine en vertu de l'article 1er de ladite convention de 1906.

Il est bien entendu que les bouddhistes, tant sujets britanniques que russes, peuvent entrer en relations directes sur le terrain strictement reli-

gieux avec la Dalaï-Lama et les autres représentants du bouddhisme au Thibet; les gouvernements de la Grande-Bretagne et de Russie s'engagent, pour autant qu'il dépendra d'eux, à ne pas admettre que ces relations puissent porter atteinte aux stipulations du présent arrangement.

ART. 3. — Les gouvernements britannique et russe s'engagent, chacun pour sa part, à ne pas envoyer de représentants à Lhassa.

ART. 4. — Les deux hautes parties s'engagent à ne chercher ou obtenir, ni pour leur propre compte, ni en faveur de leurs sujets, aucune concession de chemins de fer, routes, télégraphes et mines, ou autres droits au Thibet.

ART. 5. — Les deux gouvernements sont d'accord qu'aucune partie des revenus du Thibet, soit en nature, soit en espèces, ne peut être engagée ou assignée tant à la Grande-Bretagne et à la Russie qu'à leurs sujets.

L'arrangement concernant le Thibet est complété par trois annexes : l'une visant l'occupation de la vallée de Chambi par l'Angleterre jusqu'au payement de l'indemnité résultant de l'expédition anglaise de 1904; la seconde portant engagement, de la part de l'Angleterre, de ne pas envoyer de mission scientifique au Thibet pendant un délai de trois ans après la signature de la convention, sans accord préalable avec la Russie, et la troisième constatant un engagement semblable de la part de la Russie.

Le texte de cet arrangement a été communiqué, pour les parties qui les intéressent, au gouvernement persan et à l'émir d'Afghanistan, et le vice-roi des Indes a reçu l'adhésion pleine et entière de ce dernier.

LE GOLFE PERSIQUE

En même temps qu'il autorisait sir A. Nicolson, ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, à signer cet accord, sir Edward Grey lui adressait une dépêche dont voici la traduction littérale :

Sir Edward Grey à sir A. Nicolson.

Foreign Office.
29 août 1907.

Monsieur,

J'ai autorisé, aujourd'hui, par télégraphe, Votre Excellence à signer une convention avec le gouvernement russe contenant des arrangements concernant la Perse, l'Afghanistan et le Thibet.

L'arrangement intéressant la Perse est limité aux régions de ce pays qui touchent les frontières respectives de la Grande-Bretagne et de la Russie en Asie ; le golfe Persique ne fait pas partie de ces régions et n'est que partiellement en territoire persan. Il n'a donc pas semblé qu'il y avait lieu d'introduire dans la convention une déclaration positive concernant les intérêts spéciaux que possède la Grande-Bretagne dans le golfe, intérêts qui sont le résultat de l'action britannique dans ces eaux durant plus de cent ans.

Le gouvernement de Sa Majesté a de bonnes raisons pour croire que cette question ne donnera lieu à aucune difficulté entre les deux gouvernements dans le cas où surgiraient des événements qui rendraient nécessaire une nouvelle discussion au sujet des intérêts britanniques dans le golfe. En effet, le gouvernement russe, au cours des négociations qui ont préparé et amené la conclusion de cet arrangement, a déclaré explicitement qu'il ne

niait pas les intérêts spéciaux de la Grande-Bretagne dans le golfe Persique — déclarations dont le gouvernement de Sa Majesté a formellement pris note.

Afin qu'il soit tout à fait clair que le présent arrangement n'est pas conclu avec l'intention de modifier en rien la situation actuelle dans le golfe et n'implique aucun changement dans la politique de la Grande-Bretagne à cet égard, le gouvernement de Sa Majesté pense qu'il est désirable d'attirer l'attention sur les déclarations antérieures relatives à la politique britannique, de confirmer à nouveau, d'une façon générale, les déclarations antérieures relatives aux intérêts britanniques dans le golfe Persique et d'affirmer à nouveau l'importance qu'il y a à maintenir lesdits intérêts.

Le gouvernement de Sa Majesté continuera à faire tous ses efforts pour assurer le maintien du *statu quo* dans le golfe et la conservation du commerce britannique; ce faisant, il n'a aucun désir d'exclure le commerce légitime d'aucune autre puissance.

Je suis, etc.

Signé : E. GREY.

La publication officielle de ces documents a été faite, le 25 septembre, simultanément à Londres et à Saint-Pétersbourg. Nous consacrerons à cet important événement diplomatique une de nos plus prochaines études.

Vatican. — *L'Encyclique sur les doctrines modernistes.* — Le Saint-Siège a fait paraître, le 16 septembre, l'Encyclique sur les « doctrines modernistes ». Ce document comprend trois parties d'inégale longueur.

La première, qui est la partie fondamentale, coordonne en un système, de manière à en montrer le lien logique, les erreurs modernistes. Elle en découvre la racine qui est une philosophie agnostique et immanentiste : agnostique, cette philosophie limite aux seuls phénomènes les connaissances de l'homme et elle refuse à la raison humaine de s'élever jusqu'à Dieu ; immanentiste, elle explique le fait religieux par le besoin vital qui produit, dans la « subconscience », un sentiment : la foi, qui embrasse Dieu comme cause et comme effet. Sur ce sentiment — la foi — la pensée, d'après les modernistes, travaille, élaborant des formules secondaires, symbole de la réalité divine atteinte par la foi, instruments moyennant lesquels le croyant alimente et développe la foi. Ce sont ces formules secondaires qui, d'après cette philosophie, deviennent les dogmes après avoir été sanctionnées par l'Eglise; leur vérité consisterait, d'ailleurs, non dans l'exactitude avec laquelle elles exprimeraient la réalité divine, mais dans l'efficacité vitale qu'elles auraient pour produire et exciter le sentiment religieux. Guidé par cette philosophie, le croyant n'en professera pas moins, d'après eux, que Dieu existe indépendamment de son propre sentiment, mais il n'aura plus, pour étayer cette certitude, d'autre argument que son expérience personnelle. Et la Tradition elle-même ne consistera plus que dans la répétition, au cours des âges, d'une multitude d'expériences pareilles. Ainsi le croyant moderniste se constituera-t-il une théologie nouvelle où le dogme aura ce caractère essentiellement relatif d'être un symbole suggestif

par rapport à la réalité inconnaissable qu'il annonce et un instrument par rapport au croyant qui veut vivre sa foi.

L'Encyclique analyse ici, de très près, le développement de cette théologie nouvelle dans laquelle l'Eglise, le dogme, le culte, les Livres Saints deviennent autant de rejetons de la foi, autant de traductions, toujours modifiables, de ce sentiment intime par lequel l'homme atteint Dieu.

L'Encyclique montre ensuite comment le modernisme déforme l'histoire religieuse par une emprise pareille de la philosophie : animé de cet esprit et bien qu'il se défende d'être philosophe, il infligera aux faits qu'il étudie la même décomposition arbitraire, éliminant par système de ses observations tout ce qui revêt le caractère d'une intervention divine. Le critique moderniste survient là-dessus, serf lui aussi d'une doctrine arbitraire qui le condamne à l'erreur. L'histoire qui sort de ce creuset, conclut l'Encyclique, ce n'est vraiment pas l'historien qui l'a découverte, ni le critique qui l'a épurée, c'est le philosophe qui l'a dictée.

L'apologiste moderniste, recevant de cette histoire-là ses armes, n'aura plus d'autres ressources que de dégager, dans la vitalité extraordinaire du christianisme, une *inconnue* qui force l'attention, et de montrer dans cette puissance mystérieuse la perpétuité du germe vivant, œuvre du Christ. Pour amener l'incroyant à sa foi, nul autre moyen que de l'amener à tenter à son tour l'expérience intime où il trouve lui-même la certitude religieuse, comme si cette expérience religieuse pouvait, à elle seule, établir la vérité spécifique du christianisme. Après cela, s'il s'agit de réformes religieuses, le moderniste se sent à l'aise; ses critiques portent sur tout avec intrépidité : philosophie scolastique, enseignement théologique, pratiques du culte, gouvernement ecclésiastique, attitude de l'Eglise en face de l'ordre social et politique, etc.

Ainsi le modernisme, conclut le Pape, est-il bien moins une erreur particulière que le rendez-vous de toutes les hérésies : logiquement son double principe de l'agnosticisme et de l'immanentisme abolit la distinction entre l'homme et Dieu. Le panthéisme est son aboutissant normal.

La deuxième partie de l'Encyclique, assez courte, indique les causes du modernisme : deux causes morales d'abord, la curiosité et l'orgueil, — une cause intellectuelle ensuite : l'ignorance de la philosophie scolastique qui prive le moderniste de l'instrument nécessaire pour démêler les erreurs et les sophismes modernes; celles-ci et celles-là aggravées par le zèle extraordinaire avec lequel les modernistes propagent leurs erreurs.

Dans la troisième partie, le Pape indique et prescrit les remèdes : le premier, c'est l'observation rigoureuse des instructions de son prédécesseur touchant la philosophie scolastique. Il répète, d'ailleurs, avec Léon XIII, qu'il entend, par là, la philosophie de saint Thomas et surtout sa métaphysique, précisant bien qu'il n'est pas question de reproduire, sous couleur de scolastique, des subtilités ou des opi-

nions contestables. Le Pape fait appel ensuite à la vigilance des évêques pour entraver efficacement la propagation des erreurs modernistes, leur précisant toute une série de mesures immédiatement pratiques.

Le Pape prévoit, en terminant, que les adversaires de l'Eglise abuseront sans doute de cette Encyclique pour la représenter comme l'ennemie de la science et du progrès de l'humanité. A cette accusation, il répond par des actes; il a décidé de soutenir de toutes ses forces « la fondation d'une institution particulière qui groupera les plus illustres représentants de la science parmi les catholiques et qui aura pour but de favoriser, avec la vérité catholique pour lumière et pour guide, le progrès de tout ce que l'on peut désigner sous le nom de science et d'érudition ».

Russie. — *Les conventions russo-japonaises.* — Le texte des accords russo-japonais, concernant 1° les pêcheries et 2° le commerce et la navigation, vient d'être publié.

Par la convention sur les pêcheries, le gouvernement russe accorde aux sujets japonais le droit de pêcher, recueillir et traiter les produits de la mer, à l'exception des phoques et des morses, dans les mers du Japon, d'Okhotsk et de Behring, exception faite des fleuves et des baies. La prise du poisson et le traitement des produits marins sont permis aux sujets japonais sur des bandes de terrain spécialement désignées. Ces bandes seront offertes publiquement à bail aux sujets japonais et russes, sans distinction de nationalité. Une licence spéciale sera exigée par les Japonais pour la pêche de la baleine et de la morue. Les sujets russes ou japonais prenant à bail des terrains seront placés sur un pied d'égalité en ce qui concerne les taxes et autres redevances. Le poisson et les produits marins destinés à l'exportation et provenant de territoires côtiers et du district de l'Amour ne seront pas taxés par les autorités russes. Les personnes engagées par des sujets japonais pour la pêche du poisson et le traitement des produits poissonniers ne seront soumises à aucune restriction à raison de leur nationalité. Le gouvernement japonais, de son côté, s'engage à ne frapper d'aucun droit d'importation les produits poissonniers ou marins en provenance du littoral ou du district de l'Amour. A son expiration, la convention des pêcheries pourra être renouvelée ou modifiée par une entente entre les deux parties contractantes pour une période de douze ans à la fois.

Par le traité de commerce et de navigation, la Russie et le Japon s'engagent mutuellement à s'accorder réciproquement certains privilèges qui ne sont pas compris dans les droits essentiels de la nation la plus favorisée. Les plus importants de ces droits sont les suivantes :

1° La Russie se réserve le droit d'accorder certains privilèges aux Etats voisins pour les facilités du commerce dans un rayon de cinquante verstes de la frontière pour le bénéfice du Japon. D'autre part, l'arrangement restera en vigueur en tant qu'il concerne le commerce

japonais avec les pays d'Extrême-Orient voisins à l'Est du détroit de Malacca.

Le protocole japonais vise les relations commerciales de l'Amour et des territoires maritimes avec le territoire du Kong-twin qui est devenu japonais.

2° Le traité commercial entrera en vigueur deux mois après l'échange des ratifications. Chacune des parties contractantes aura le droit, à partir du 17 juillet 1910 (4 juillet, style russe) de dénoncer le traité qui expirera alors douze mois après cette notification.

A été également publiée une convention temporaire entre la Russie et le Japon, qui prévoit la jonction des chemins de fer russo-japonais en Mandchourie à la station de Kouan-chou-tsé et qui détermine les conditions techniques dans lesquelles ces chemins de fer seront reliés et exploités.

Turquie. — *Les réformes en Macédoine.* — Afin de manifester sa ferme volonté de réformer la justice en Macédoine, et se basant sur le rapport de la commission judiciaire spéciale actuellement en tournée en Macédoine, la Porte a préparé une circulaire informant les puissances que les réformes sont ordonnées et appliquées déjà dans les trois vilayets. Elles comprennent notamment la nomination d'inspecteurs auprès des tribunaux et la création à Salonique d'une école de droit. La Porte déclare être décidée à apporter dans le domaine judiciaire toutes les améliorations nécessaires.

Cette circulaire a été remise aux ambassadeurs des puissances le 15 septembre.

II. — AFRIQUE.

Afrique occidentale. — *La mission Lenfant.* — Le dernier courrier de la côte occidentale d'Afrique a apporté des nouvelles de la mission Lenfant. Le commandant Lenfant a atteint Carnot vers le milieu de juin après avoir reconnu la Penndé jusqu'à sa source. Pendant que sa colonne longeait la Penndé, le commandant Lenfant se rendait, avec le capitaine Faure, à Bangoul, c'est-à-dire parcourait environ 200 kilomètres. Il y rencontrait le capitaine Periquet qui avait mission de dresser la carte du pays compris entre l'Ouahmé et la Nana, puis il alla étudier la région qui s'étend de la Nana à la Penndé dont il explora les rives.

Région du Niger-Tchad. — *La mission Tilho.* — Une correspondance particulière apporte d'intéressants renseignements sur la mission du capitaine Tilho, chargée de la délimitation de la frontière franco-anglaise du Niger au Tchad. Ces nouvelles sont datées de Katséna 4 juillet.

La première partie de la mission s'est heureusement effectuée; toutes les populations des régions traversées par elle sont parfaitement soumises aujourd'hui et le pays est très calme. Les membres de la mission ont pu, jusqu'ici, circuler partout avec trois ou quatre

tirailleurs d'escorte seulement, ou même, absolument seuls, vers le Tchad. Toutefois il est à supposer que l'escorte de trente tirailleurs sera augmentée, les craintes de désordre étant désormais un peu plus grandes, bien que rien ne les justifie immédiatement. On reçoit les meilleures nouvelles de la région du Tchad, qui est aussi calme que celle de Katséna actuellement.

La mission Tilho est donc sur le point de terminer la moitié de sa tâche. L'abornement de la frontière sera, en effet, achevé ces jours-là; les deux missions prendront un peu de repos, les uns allant à Zinder, les autres à Kano.

Le capitaine Tilho a invité le major O'Shee, chef de la mission anglaise, à assister avec les membres de la mission qui le désireraient, à la fête du 14 juillet, à Zinder. Les relations entre les deux missions sont toujours les plus cordiales, comme on le voit.

La saison des pluies, commencée depuis deux mois, a affecté l'état de santé de la plupart des membres de la mission. Presque tous ont été plus ou moins malades. Le chef de mission lui-même, s'étant dépensé sans compter, a été obligé de payer le tribut à la maladie, ce qui l'a contraint à un séjour d'un mois à N'Konni. Il est parfaitement remis actuellement. C'est le lieutenant de vaisseau Audoin qui l'a remplacé pour les opérations de délimitation. Grâce à l'énergie et l'activité avec lesquelles il a poussé les travaux, les Anglais, qui étaient en avance sur les Français de quelques centaines de kilomètres, ont pu être rejoints, et les opérations pourront se terminer momentanément dans quelques jours à Katséna. Il était aidé dans sa tâche pour les travaux topographiques et astronomiques par une brigade mobile placée sous ses ordres et composée de trois détachements sous les ordres des lieutenants Vignon, Lauzanne et Mercadier, ayant comme collaborateurs les sergents Cosson et Roux, et le caporal Porçon.

En dehors de ces travaux de délimitation proprement dits, les divers membres de la mission poursuivent les études de toute nature dont chacun d'eux est chargé sous la direction du capitaine Tilho.

L'officier interprète Landeroin, qui a fait partie de la mission Marchand où il s'est particulièrement distingué, a parcouru tous les centres intéressants et a réussi, par un travail laborieux et opiniâtre, à réunir les éléments d'une étude très particulièrement intéressante sur l'histoire des différentes races indigènes, leurs antécédents, leurs mœurs, leurs coutumes. Ces travaux historiques ont été poursuivis par M. Landeroin jusqu'au Tchad. En dehors de ces travaux, M. Landeroin rend d'inappréciables services par sa connaissance approfondie du haoussa et de l'arabe. Le capitaine Tilho, qui possède fort bien le haoussa, prépare, en collaboration avec lui, un dictionnaire haoussa complet qui sera publié à son retour.

Le docteur Gaillard a réussi, après des recherches minutieuses, à réunir dans sa collection des insectes de toutes les variétés, particulièrement des mouches propagatrices du trypanosome, l'agent pathogène déterminant la maladie du sommeil. En dehors de ses études

microbiologiques, il a recueilli des documents ethnographiques très intéressants sur toutes les races rencontrées. Le docteur Gaillard s'est rendu très populaire auprès de tous les indigènes par la façon dont il soigne tous ceux qui s'adressent à lui.

Le géologue Garde est parti faire un grand voyage d'études d'abord dans la région de Sokoto, puis dans le Nord vers Tamaské. On n'a pas encore de nouvelles de lui.

Le lieutenant Mercadier, chargé par la Société de géographie de l'étude des régions anglaises d'Afrique occidentale, a visité les territoires de Kebbi et d'Argoungou et le sultanat de Sokoto. Il a été reçu partout de la façon la plus courtoise. Il a été surtout frappé, au point de vue militaire, par la modification profonde que les Anglais ont fait subir à leur infanterie montée. Grâce à l'amabilité du capitaine Macdonelle qui commande la compagnie d'infanterie montée de Sokoto, le lieutenant Mercadier a pu étudier et voir manœuvrer de près cette unité. Ce n'est plus de l'infanterie montée mais bien de la cavalerie. Les hommes sont équipés et dressés comme des cavaliers. Cette modification profonde a été faite à la suite du désastre de Sarturé où, il y a un peu plus d'un an, une compagnie d'infanterie montée anglaise avait été mise en fuite par des fanatiques; perdant ses trois officiers, tués, ainsi qu'un résident qui accompagnait les troupes. On a voulu d'abord supprimer entièrement l'infanterie montée, puis on s'est contenté de la diminuer, et enfin on vient insensiblement de transformer ce qui restait en un vrai corps de cavalerie, de concert avec l'infanterie et non, autant que possible, isolément.

Sud-Ouest africain allemand, — *La fin de Morenga.* — Les journaux de Berlin ont publié la nouvelle de la mort du chef rebelle Morenga, au cours d'une rencontre avec un détachement anglais commandé par le major Elliot, près de Witpan. Morenga, son fils, son oncle et trois de ses partisans ont été tués. Les Anglais ont perdu un sous-officier et un soldat.

Afrique du Sud. — *Dissolution du Parlement du Cap.* — Le docteur Jameson, premier ministre du Cap, ayant conseillé au gouverneur de dissoudre le Parlement, cette Assemblée a terminé ses travaux le 17 septembre, après avoir voté 3 millions de livres sterling pour faire face aux dépenses jusqu'au 30 juin prochain, date de l'ouverture du nouveau Parlement.

C'est le refus persistant du Conseil législatif d'octroyer les crédits réclamés par le gouvernement qui a abouti à la dissolution. Le premier ministre a manifesté dans son discours l'intention d'en appeler au pays pour la revision de la Constitution, de façon à empêcher le retour d'un conflit semblable, qui entrave les affaires du pays.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉ.

Le trafic mondial par mer. — Le bureau de statistique de l'Empire allemand a publié récemment une très curieuse statistique du trafic par mer à destination des divers pays du monde, pendant l'année 1905.

Un relevé semblable avait été dressé, en 1888, par le bureau de statistique de Norvège.

En comparant les chiffres fournis par les deux statistiques, on peut se faire une idée du développement du trafic océanique pendant les dix-sept ans qui séparent les deux dates.

Les chiffres ci-après indiquent, en milliers, le nombre de tonnes que mesurent les navires reçus par les divers pays :

	1905	1888	Augmentation %
Angleterre	48.332	37.249	30
France	21.887	15.450	42
Etats-Unis	30.983	13.368	132
Espagne	15.769	11.974	32
Allemagne	19.130	9.442	103
Russie	11.375	7.413	53
Italie	12.722	7.373	73
Pays-Bas	11.741	5.336	118
Belgique	11.615	4.913	136
Portugal	14.013	3.603	290
Japon	14.373	1.486	867

Le rang d'ordre que les divers pays occupent dans le trafic s'est donc assez sensiblement modifié depuis 1888. Les Etats-Unis ont pris les devants sur la France, et la Russie a été devancée par tous les pays.

Si l'on exprime le pourcentage que le trafic de chacun de ces pays représente dans le trafic total, l'on arrive aux indications ci-après :

	1905	1888	Différences
Angleterre	20,85	28,36	— 7,51
France	9,44	11,77	— 2,33
Etats-Unis	13,36	10,13	+ 3,18
Espagne	6,80	9,12	— 2,32
Allemagne	8,26	7,19	+ 10,7
Russie	4,91	5,64	— 0,73
Italie	5,50	5,62	— 0,12
Pays-Bas	5,07	4,06	+ 1,01
Belgique	5,01	3,74	+ 1.27
Portugal	6,06	2,74	+ 3,32
Japon	6,20	1,13	+ 5,07

Proportionnellement, c'est le trafic de l'Angleterre qui a reculé le plus, ensuite celui de la France, de l'Espagne et de la Russie. Le

Japon, dont, en 1884, le trafic par océan était peu important, a fait les progrès les plus sensibles, puis le Portugal et les Etats-Unis, et dans une proportion moindre la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas.

II. — EUROPE.

Italie. — *L'émigration en* 1906. — Le mouvement de l'émigration italienne, loin de se ralentir, comme on avait pu le croire en 1904, prend au contraire des proportions extraordinaires. De 1890 à 1894, il ne dépassait pas le chiffre de 200.000 à 220.000 émigrants par an. A partir de 1901, où il est monté à 533.000, il n'a fait qu'augmenter, sauf en 1904, où il est tombé à 471.000. Par contre, en 1905, il a atteint le chiffre énorme de 726.331. Et pour le premier semestre de 1906 seulement, il y a déjà 458.613 émigrants. Il est certain que le chiffre de 1905 sera largement dépassé.

Sur ces 458.000 émigrants, 172.510 ont demandé leurs passeports pour les pays d'Europe ou le bassin de la Méditerranée, en diminution de 12.201 sur le chiffre du semestre correspondant de 1905. Il y a une légère diminution sur l'immigration en Tunisie. Mais l'ouverture prochaine de chantiers pour la construction des nouveaux chemins de fer tunisiens, amènera sans doute une reprise. En tout cas, il y a en Sicile et en Sardaigne beaucoup de bras disponibles, prêts à se porter partout où la main-d'œuvre sera demandée.

L'Italie tend de plus en plus à devenir un immense réservoir de main-d'œuvre où peuvent puiser les grandes entreprises. Et comme cette main-d'œuvre est généralement bonne, elle est souvent demandée.

Gibraltar. — *Navigation et Commerce pendant l'année* 1906. — Les relevés officiels du mouvement de la navigation dans le port de Gibraltar en 1906 donnent, à l'entrée, les chiffres suivants : 3.202 vapeurs jaugeant ensemble 4.633.944 tonneaux et 535 voiliers jaugeant 52.940 tonneaux ; soit 3.737 navires et 4.686.884 tonneaux ; contre 2.856 vapeurs jaugeant ensemble 4 074.477 tonneaux et 674 voiliers jaugeant 47.508 tonneaux, soit 3.530 navires et 4.121.985 tonneaux en 1905. Ces chiffres accusent, pour 1906, une augmentation de 207 navires et 564.899 tonneaux, qui est due principalement aux nouvelles escales que des lignes transatlantiques anglaises et allemandes de paquebots à voyageurs ont établies dans ce port au cours de l'année dernière.

Les principales marchandises importées de France à Gibraltar sont : les tissus de soie et de laine pour dames, la passementerie, la lingerie fine, la parfumerie, les articles de Paris, les farines, les liqueurs et vins fins, les produits pharmaceutiques.

D'après les relevés de la Chambre de commerce de Gibraltar, ce port a livré aux relâcheurs, en 1906, 164.000 tonnes de charbon contre 96.000 tonnes en 1905, 153.000 tonnes en 1904 et 124.000 tonnes en 1903.

III. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Les chemins de fer en* 1906. — Le *Poor's Manual*, qui fait autorité en ce qui concerne toutes les questions de chemins de fer aux Etats-Unis, vient de publier quelques renseignements statistiques relatifs à leur situation en 1906 qui présentent un intérêt spécial en ce sens que les données enregistrées pour la dernière année seront sans doute infiniment plus satisfaisantes que celles de l'année en cours. On a construit, pendant l'année 1906, 222.635 milles de chemins de fer (358.220 kilomètres), soit 5.296 milles ou 851.8 kilomètres de plus que l'année précédente. La valeur du capital-actions est passée de 6.741.965.825 dollars en 1905 à 7.106.408.976 dollars en 1906, soit une augmentation de 364.452.151 dollars; le capital-obligations est passé de 7.425.261.901 dollars à 7.851.107.778 dollars, soit 425.845.877 dollars de plus. L'accroissement du capital total, qui est passé de 14.167.118.726 dollars à 14.957.516.754 dollars, a été de 790.298.028 dollars.

Dans la comparaison qui va suivre, entre les recettes et les dépenses des deux années précédentes, il importe d'abord de remarquer que les chiffres indiqués pour 1906 ne portent pas sur l'accroissement total du réseau, mais seulement sur les 220.633 milles qui ont réellement été exploités.

Les recettes brutes sont passées de 2.112.197.770 dollars à 2.346.640.286 dollars, soit une augmentation de 234.442.516 dollars, ce qui représente un pourcentage de plus de 11 %. Quant aux dépenses d'exploitation, elles ont passé de 1.426.733.282 dollars à 1.556.452.374 dollars, soit un produit net de 790.187.712 dollars ou 15 % de plus que l'année précédente. Cette augmentation s'est manifestée bien que les recettes produites par le transport des voyageurs aient été réduites de 2 cents 026 américains à 2 cents 011 par voyageur et par mille, et bien que le revenu moyen du transport des marchandises soit passé de 0 cent 784 en 1905, à 0 cent 766 en 1906. Le taux moyen de l'intérêt payé pendant l'année aux porteurs d'obligations a été de 3,99 % en 1906 contre 3,79 % en 1905. La moyenne des dividendes servis aux actionnaires a été de 3,63 % en 1906 contre 3,27 % en 1905.

Ces résultats tendent à prouver que l'année 1906 a été une excellente année pour l'industrie des chemins de fer aux Etats-Unis. Si la moyenne des dividendes de 3,63 % ne semble pas indiquer un taux bien élevé, il ne faut pas perdre de vue que cette moyenne n'indique rien d'absolu. Il y a en effet un grand nombre d'actions qui ne sont productives que d'un très faible intérêt et d'autres qui n'en donnent pas du tout, par ailleurs il y en a qui rapportent 5 et même 10 % de dividende.

Les réserves des Compagnies s'élèveraient, à la fin de la période qui nous occupe, à la somme de 17.500.000.000 de dollars.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

M. Milon de Peillon, vice-consul de 1re cl., est chargé du vice-consulat de Galveston.

L'exequatur a été accordé à MM. :

Xavier-François Rezungles, vice-consul d'Espagne à Narbonne;
Joseph Galibert, vice-consul de la République Argentine à Mazamet.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

Maroc. — MM. le *chef de bat.* Mangin, du 156e; le *capit.* Bolleli, du 65e ; les *lieut.* Sciard, du 3e tirailleurs; Causse, du 137e, et Mellier, du 4e tirailleurs, sont désig. pour être employés dans la police marocaine.

Sahara. — M. le *capit.* Nieger est nommé au command. de la compag. du Tidikelt.

CAVALERIE

Indo-Chine. — M. le *capit.* Domenech de Cellès est désig. pour l'escad. de cavalerie de l'Indo-Chine.

ARTILLERIE

Maroc. — M. le *lieut.* Michaud, du 6e d'artill., est désig. pour la police marocaine.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Martinique. — M. le *vétérin. en* 2e Fort est désig. pour le service local de la Martinique.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *capit.* Savin est désig. pour le 16e rég.

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Dubois de Saligny et Peigné sont désig. pour le 9e rég.;

MM. les *capit.* Paponnet et Dubus; les *lieut.* Tap, Bergin et Rondet sont placés au 10e rég.;

MM. le *chef de bat.* Bonifacy; les *lieut.* Pellé de Quéral, Sabatié, Weigand, Bouvier et Beau sont affectés au 1er tonkinois;

MM. le *capit.* Baulmont; les *lieut.* Chaperot, Texier, Lantheaume et Arnould sont désig. pour le 2e tonkinois;

MM. le *capit.* Driard; les *lieut.* Magnin, Fauchon et Tastet sont placés au 3e tonkinois;

MM. le *capit.* Castaing; les *lieut.* Wendt et Braconnier sont affectés au 4e tonkinois;

M. le *chef de bat.* Lunet de la Jonquière est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *chef de bat.* Morel; le *capit.* Duplat et les *lieut.* Lévy et Motte sont désig. pour le 11e rég.;

M. le *lieut.* Muller est placé au 1er annamites.

M. le *chef de bat.* Gay est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.-col.* Gouraud est nommé commissaire du gouvernement en Mauritanie;

MM. les *capit.* Gerhardt et Mangin sont désig. pour la Mauritanie;

MM. le *capit.* Le Boulanger; le *lieut.* de Moustier et le *sous-lieut.* Pellé sont désig. pour le bataill. de l'A. O. F.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *colonel* Ruault; le *chef d'escad.* Besson; les *capit.* Douchet, Morlières, Bourrienne, Lévy-Valency, Mauvif de Montergon et Albisser et le *lieut.* Luxoro sont placés à Hanoï;

MM. le *capit.* Simon et le *lieut.* Lepoix sont placés à Dap-cau;

M. le *lieut.* Guyot de la Hardrouyère est placé à Langson;

MM. les *capit.* Joalland, Baudoin et Coqueugniot et les *lieut.* Marais et Picard-Destelan sont placés à Quang-yen.

Cochinchine. — M. le *lieut.* Defaut est placé à Saïgon.

Afrique Occidentale. — MM. le *lieut.-col.* Baudin; les *capit.* Thiébaux, Manuel et Langlois sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. le *chef d'escad.* Nisse est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Chine. — M. le *stagiaire de 2e cl.* François est désig. pour la Chine.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Brodin est désig. pour Sept-Pagodes.

Afrique Occidentale. — M. le *stagiaire de 2e cl.* Noë est désig. pour le Sénégal.

CORPS DE L'INTENDANCE

Afrique Occidentale. — M. l'*adjoint* Théodore est placé à Dakar.

Congo. — M. le *sous-intendant de 3e cl.* Gourvest est désig. pour le Congo.

Madagascar. —M. l'*adjoint* Morange est placé à Tamatave.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin. de 2e cl.* Antoni et Augias sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Delage est placé à Diégo-Suarez.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd. aide-maj. de 2e cl.* Ledoux est désig. pour le corps d'occupat.

Indo-Chine. — M. Hutre, *méd.-maj. de 1re cl.*, est placé au poste consulaire de Hai-hao;

M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Talbot est désig. pour le consulat de Mang-tseu;

M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Imbert est désig. pour l'Indo-Chine.

Annam-Tonkin. — M. Patriarche, *méd.-maj. de 1re cl.*, est placé à Dap-cau.

MM. Damian, *méd.-maj. de 2e cl.* et Devy, *méd.aide-maj. de 1re cl.*, sont placés à Kien-an;

M. Lailheugne, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est affecté au service de la vaccine mobile du Sud-Annam;

M. Chouquet, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est placé à Haïphong;

MM. Arathoon, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, et Bloch, *pharm.-maj. de 2e cl.*, sont placés à Hanoï;

M. Pichon, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est désig. pour les travaux publics du Sud-Annam.

Cochinchine. — MM. Delassus, *méd.-maj. de 1re cl.*; Chaumanet, *méd.-maj. de 2e cl.*; Garrot et Fistié, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour Saïgon;

M. Guitard, *méd.-maj. de 2e cl.*, est placé à Cantho;

M. Boucher, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est placé à Bac-lieu;

M. Laporte, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est placé à Tay-ninh;

M. Duperron, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est placé aux Mures.

Cambodge. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Le Strat est placé à Pnom-penh.

Siam. — M. Pin, *méd.-maj. de 2e cl.*, est placé au consulat de France de Bangkok.

Afrique Occidentale. — M. Dethève, *méd. -maj. de 1re cl.*, est placé à Dakar;

MM. Hotchkiss, *méd.maj. de 2e cl.*, et Eberlé, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, sont placés au Haut-Sénégal-Niger;

MM. les *méd.-maj. de 2e cl.* May et Couvy sont désig. pour la Mauritanie;

M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Foutrein est affecté au 4e sénégalais;

M. Letonturier, *méd.-maj. de 2e cl.*, est adjoint au directeur du service de santé.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Extrême-Orient. — M. le *contre-amiral* Richard-Foy est nommé au command. en chef de la division navale de l'Indo-Chine ;

M. le *contre-amiral* Perrin est nommé au command. en chef de la division navale d'Extrême-Orient.

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. l'*enseig. de vaiss.* Bastard est désig. pour la *Décidée ;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Leygue est désig. pour la *Manche ;*

M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Lafisse est désig. pour le *D'Entrecasteaux.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 2e cl.* Huot est nommé commiss. de la 1re flottille des mers de Chine.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE

Extrême-Orient. — M. Cot, *ingénieur hydrog.*, est désig. pour la *Manche* en qualité de directeur des travaux de la mission hydrographique.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Richard, gouverneur de 3e cl. des colonies, est chargé du gouvernement de la Guinée française ;

M. Cor, secrét. général de 1re cl. des colonies, est nommé secrétaire général de la Réunion;

M. Maspero est nommé administ. de 2e cl. des services civils de l'Indo-Chine ;

M. Ozanon est nommé administrat. de 3e cl. des services civils de l'Indo-Chine.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Nouveaux Zigzags en France, par M. HENRI BOLAND. Un vol. in-16, illustré de 61 gravures. Hachette et Cie, Paris, 1907.

La verve charmeresse de l'auteur des *Zigzags en France*, honorés d'une souscription du ministère de l'Instruction publique et couronnés par la Société nationale d'Encouragement au bien, s'exerce à nouveau, dans ce volume qui ne le cède à son devancier ni par la science du voyage ni par le brio du récit.

Ce livre abonde, en effet, en pages picturales qui fixent les paysages, en anecdotes charmantes, en données pratiques d'autant plus précieuses que l'énoncé en est disert et concis.

Que M. Henri Boland promène le lecteur dans les vertes vallées de la Normandie, dans le Midi ensoleillé, dans la Néerlande vendéenne qu'est l'île de Noirmoutier, sur les rivages du golfe de Gascogne, dans les Pyrénées baignées de l'ardente lumière espagnole, dans les Vosges noires de sapins ou dans les Alpes glacées, dans la mélancolique Bretagne ou dans la Corse ensoleillée, c'est toujours le même charme doux et pénétrant qui se dégage de ses récits vécus, contés avec humour, le même effet puissant obtenu par le même procédé de simplicité et de vérité.

Tels de ces récits sont de véritables petits romans très complets : *Villégiature aux Voirons* et *Au Brévent... sans le savoir*, par exemple.

Aussi tout le monde voudra-t-il lire ce livre, ceux qui voyagent comme

ceux qui ne voyagent pas, et ces derniers ne seront pas les plus à plaindre, car le livre de M. Henri Boland leur donnera l'illusion du voyage sans la fatigue de la route.

La Guerre et le mouvement économique : *Leurs relations et leurs actions réciproques*, par le capitaine breveté BERNARD SERRIGNY. Un vol. petit in-8° de 222 pages. H. Charles-Lavauzelle, éditeur. Paris-Limoges.

L'auteur, dans la première partie, met en lumière la situation politique créée au commencement du siècle par la vie industrielle intense des grands Etats modernes. Il nous montre tous ces peuples orientés de plus en plus vers la paix; seule, l'Allemagne reste acculée à la guerre pour conquérir l'empire colonial qui doit la faire vivre et menace la paix du monde.

La deuxième partie est consacrée à l'étude de la répercussion des dernières guerres sur la vie industrielle du globe. L'auteur conclut à la nécessité pour la France de conserver sa puissance militaire intacte jusqu'au jour encore lointain où la concentration industrielle amènera l'avènement de la paix perpétuelle.

L'œuvre de la France au Tonkin, par A. GAISMAN. Préface de M. J.-L. DE LANESSAN, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine. Un vol. in-16 avec 4 cartes en couleurs hors texte, de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine;* 3 fr. 50. — Félix Alcan, éditeur.

Toutes les personnes qui s'intéressent aux questions coloniales liront avec intérêt et plaisir le livre dans lequel M. Albert Gaisman expose l'œuvre de la France au Tonkin. Après l'avoir lu, elles seront reconnaissantes à l'auteur de leur avoir mis sous les yeux une histoire impartiale des événements qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent la prise de possession du Tonkin par la France, de leur avoir fait connaître les difficultés particulières que rencontrent les œuvres coloniales quand elles sont d'abord impopulaires, et de les avoir initiées, par un exemple si bien choisi, aux principes que devront suivre désormais les peuples colonisateurs, s'ils ne veulent pas s'exposer à de cruels déboires.

Le livre de M. A. Gaisman est celui d'un homme qui, d'abord, a vu, et qui, ensuite, a sérieusement réfléchi aux choses qu'il avait observées. Mêlé à l'une des plus grosses affaires industrielles et commerciales du Tonkin, c'est en toute connaissance de cause qu'il parle des conditions économiques de notre colonie extrême-orientale et qu'il expose les nécessités dont il faut tenir compte en vue de son développement.

Traités de la France avec les pays de l'Afrique du Nord, par E. ROUARD DE CARD, professeur de droit civil à l'Université de Toulouse. Un vol. in-16 de 422 pages. Pedone.

Il faut remercier M. Rouard de Card du grand service qu'il rend aux coloniaux en publiant et en classant méthodiquement tous les actes de droit international concernant l'Afrique du Nord. Nous lui devons déjà des ouvrages très utiles sur les traités de la France en Afrique, sur les traités entre la France et le Maroc, dans les relations de l'Espagne et du Maroc. Récemment il donnait une brochure intéressante sur « la « politique de France à l'égard de la Tripolitaine pendant le dernier « siècle ».

Son nouvel ouvrage, dont le titre seul dit l'importance, contient : 1° les traités entre la France et la régence d'Alger; 2° ceux entre la France et la

régence de Tunis; 3° ceux entre la France et la régence de Tripoli; 4° ceux entre la France et l'empire du Maroc. C'est un utile répertoire rendu plus clair encore par une table bien présentée et un petit vocabulaire des mots arabes les plus fréquemment employés.

Etudes sur l'agriculture en Tunisie, par JEAN CROZET. Un vol. de 382 pages. — Emile Larose, libraire-éditeur.

M. Crozet a écrit une étude pratique. C'est là son grand mérite. Il n'a point parlé en littérateur, mais en homme d'affaires, pour qui un chiffre est un chiffre et qui n'envisage la réalité que du point précis des faits.

Le premier chapitre du volume contient un excellent résumé du régime de la propriété foncière dans le droit musulman. Le second classe méthodiquement et décrit les espèces de bétail élevées sur le territoire de la Régence. Le troisième, le plus important de tous, traite de la culture. M. Crozet parle longuement de l'épuisement des terres consécutif aux procédés primitifs employés par les indigènes (en certaines régions, le blé ne rend plus que quatre pour un), puis indique comment une culture scientifique, l'emploi des engrais et en particulier des phosphates de chaux régénèrent le sol épuisé là où on le pratique.

L'auteur possède à merveille la Tunisie agricole. Il est tel chapitre sur la vigne et tel autre sur l'olivier, dont la lecture s'impose à tous ceux qui contribuent à mettre en valeur les terres de la Régence.

Par malheur, il n'existe point en Tunisie de grand établissement de crédit agricole. Une « caisse régionale de crédit mutuel agricole du Nord de « la Régence » rend seule quelques services. M. Crozet préconise avec raison la création d'un organisme analogue à l' « Agricultural Bank of Egypt » qui donnerait à l'agriculture tunisienne l'essor qui lui manque.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*sept.* 1907). ROBERT DE CAIX : L'affaire du Maroc. — Dr WEISGERBER : Les Chaouia. — Capit. LŒFLER : Les régions comprises entre la Haute-Sanga, le Chari et le Cameroun.

La Quinzaine coloniale (10 *sept.* 1907). Les enseignements d'un acte colonial anglais; le chemin de fer de la Nigeria.

Revue militaire des armées étrangères (*sept.* 1907). La guerre russo-japonaise. — L'Autriche et la frontière italienne.

Revue des Troupes coloniales (*sept.* 1907). Capit. SEAUVE : Les relations de la France et du Siam (1680-1907).

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'Esplorazione commerciale (15 *sett.* 1907). GIUS. DE LUIGI : Le condizioni odierne del Siam.

La Rassegna nazionale (*sett.* 1907). ED. TOBBAN : Quindici giorni a Tunisi.

Revista coloniale (*luglio-agosto* 1907). Dott. ANGIOLO MORI : Il Benadir nella politica coloniale italiana. — Dott. LEVI-BIANCHINI : Il Congo e la colonizzazione dell' Africa centrale.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

BULLETIN FINANCIER

La Bourse reste calme et quelque peu indécise. La clientèle est maintenant rentrée de vacances, mais elle paraît peu pressée de se remettre aux affaires. Il faut reconnaître qu'il subsiste encore bien des sujets de préoccupation, tant au point de vue politique que monétaire. D'autre part, la dernière baisse qui a sévi sur les valeurs minières a causé des pertes importantes qui ne sont pas encore effacées.

Le public paraît maintenant disposé à se porter de préférence sur les valeurs à revenu fixe. C'est là une tendance qui se manifeste régulièrement chaque fois qu'une période de hausse sur les valeurs industrielle a laissé de mauvais souvenirs.

Les capitalistes, dégoûtés pour un temps des valeurs minières, cherchent maintenant des valeurs qui, tout en leur offrant des garanties de sécurité, leur donnent un revenu assez rémunérateur.

C'est le cas des 100.000 obligations foncières 3 0/0 de 500 francs du Crédit Foncier Egyptien, qui seront émises, le 8 octobre, aux guichets de la Banque de Paris, du Comptoir d'Escompte et de la Société Générale.

Ces titres font suite aux 285.000 obligations restant en circulation sur les 300.000 qui figurent à la première partie de la cote, le tout faisant partie d'une série de 5.000 obligations, dont la création a été autorisée en juin 1905. Rappelons que cette création avait pour objet le règlement du prix des créances hypothécaires cédées au Crédit Foncier Egyptien par la Daïra Sanieh.

Ces obligations sont émises au prix de 300 francs *avec jouissance du 1er juillet dernier*; l'intérêt semestriel de 7 fr. 50 est donc d'ores et déjà acquis pour moitié à l'acheteur, ce qui ramène le prix réel du titre à 386 fr. 25.

Donc, si l'on tient compte du fait que tous les impôts français présents et futurs, ainsi que tous les impôts qui pourraient être établis en Egypte, sont à la charge du Crédit Foncier Egyptien, et que les intérêts semestriels de 7 fr. 50 sont payables en or, on arrive à ce résultat, que le placement ressort à environ 4 0/0 net.

Il convient, en outre, de tenir compte de la prime d'amortissement, car ces obligations sont remboursables en or, au pair de 500 fr., par voie de tirages semestriels, au plus tard en 73 ans.

Le Crédit Foncier Egyptien s'interdit d'autre part de convertir ces titres avant le 1er janvier 1917.

C'est donc, en résumé, un placement au taux de 4 0/0, muni de garanties suffisamment connues pour être appréciées, ayant la perspective d'un remboursement donnant un bénéfice de 113 fr. 75, et dont le porteur est assuré de jouir pendant 10 ans sans être exposé à une conversion.

La Rente française est soutenue aux environs de 94.

L'Extérieure espagnole reste à 93.30.

Les Fonds Russes sont en progrès sensible, sous l'influence des nouvelles favorables relatives à la situation politique et économique de l'Empire.

Les Etablissements de crédit sont très fermes. La Banque de Paris se tient à 1.450, le Crédit Lyonnais à 1.155, le Comptoir d'Escompte se retrouve à 680, la Société Générale à 664.

Parmi les valeurs industrielles, le Rio Tinto continue à régler son attitude sur les cours du cuivre. Il finit à 1.769, soit en baisse de 1.000 francs sur le plus haut cours coté en mars dernier, lorsque le cuivre valait 110 livres sterling. Il faut dire que, depuis lors, on a annoncé que les producteurs américains avaient accumulé en secret un stock que les uns évaluent à 75.000, les autres à 200 ou même 300.000 tonnes de cuivre.

Les Valeurs sud-africaines restent calmes et généralement lourdes.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

France, Algérie, Tunisie et Colonies. . . .	15 fr.	8 fr.
Étranger et Union postale.	20 fr.	12 fr.
Prix de la livraison { France et Colonies. . .	0 fr. 75 c.	
Prix de la livraison { Étranger	1 fr. »	

COLLECTIONS DE LA REVUE

Nous ne disposons plus que d'un nombre fort restreint de collections complètes de la Revue qu'on peut se procurer aux conditions suivantes :

Année 1897.	50 francs
» 1898.	50 »
» 1899.	40 »
» 1900.	30 »
» 1901.	25 »
» 1902 et suivantes, chacune. . .	20 »

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, en France et à l'Etranger.

Tout changement d'adresse doit être accompagné de 0 fr. 50

Adresser tout ce qui concerne les abonnements, demandes de numéros, envois de fonds, etc., à l'Administrateur, 19, *rue Cassette*, *Paris*, VIe.

PRIME A NOS ABONNÉS

L'administration de la Revue se charge, à titre gracieux de tous les achats et expéditions de livres, cartes géographiques pour ses abonnés de province, des colonies et de l'étranger : s'adresser directement à l'administrateur de la Revue, **21, RUE CASSETTE**, Paris, VIe

CHEMINS DE FER DU MIDI

VOYAGES CIRCULAIRES A PRIX RÉDUITS

EN PROVENCE ET AUX PYRÉNÉES

Prix : 1er, 2e et 3e parcours, 68 fr. en 1re classe ; 51 fr. en 2e classe. 4e, 5e, 6e et 7e parcours, 91 fr. en 1re class e ; 68 fr. en 2e classe. 8e parcours, 114 fr. en 1re classe ; 87 fr. en 2e classe.

Le 8e parcours peut, au moyen de billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits de ou pour Marseille, s'étendre de Marseille sur le littoral jusqu'à Hyères, Cannes, Nice ou Menton, etc., au choix du voyageur.

Durée : 20 jours pour les sept premiers parcours et 25 jours pour le huitième.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Enregistrement de bagages par les bureaux-succursales de la Compagnie.

Les voyageurs munis de leurs billets de parcours peuvent faire enregistrer leurs bagages dans les bureaux-succursales de la Compagnie : 88, rue Saint-Lazare; 6, rue Sainte-Anne et 45, rue de Rennes qui se chargent de leur transport à la gare de Paris moyennant la perception de 0 fr. 25 pour un colis, 0 fr. 40 pour deux colis et 0 fr. 10 pour chaque colis en sus.

Les bagages doivent être remis dans ces bureaux une demi-heure avant l'heure fixée pour leur transport du bureau-sucoursale à la gare. Cette heure est indiquée pour les divers trains du matin et du soir, par des affiches apposées dans chacun de ces bureaux.

Les bureaux-succursales sont ouverts de 8 heures du matin à 8 heures du soir, sauf les dimanches et jours de fête où ils sont fermés à partir de midi.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

I. — De Paris sur les côtes du Sud de l'Angleterre.

L'ILE DE WIGHT ET LONDRES

Billets valables pendant 60 jours, délivrés toute l'année Viâ Dieppe et Newhaven.

ITINÉRAIRE. — Paris, Rouen, Dieppe, Newhaven, Hastings, Londres, Portsmouth — Harbour, Ryde, Portsmouth, Newhaven, Dieppe, Rouen, Paris.

1re classe, 111 fr. 50 ; 2e classe, 76 fr. 90.

Ces billets permettent de visiter Hastings, Saint-Léonards, Eastbourne, Brighton, Wprthing, Littlehampton, Bognor, Portsmouth, l'Ile de Wight et les villes les plus importantes de la côte anglaise situées entre Hastings et l'Ile de Wight.— Le voyage peut être effectué par Hastings-Londres-Portsmouth-Ryde-Portsmouth ou inversement.

II. — Billets d'aller et retour valables pendant 14 jours.

Délivrés à l'occasion des grandes fêtes.

1° — DE PARIS A LONDRES ET VICE VERSA.
1re classe, 49 fr. 05 ; 2e classe, 37 fr. 80 ; 3e classe 32 fr. 50.

2° — DE ROUEN A LONDRES ET VICE VERSA.
1re classe, 44 francs ; 2e classe 34 francs ; 3e classe, 29 fr. 50.

3° — DE DIEPPE A LONDRES ET VICE VERSA.
1re classe 40 francs ; 2e classe, 31 fr. 25 ; 3e classe, 25 francs.

III. — Billets d'aller et retour valables du vendredi au mardi.

§ 2. — Délivrés toute l'année.

1° — DE DIEPPE A NEWHAVEN ET VICE VERSA.
1re classe, 30 francs ; 2e classe, 22 fr. 50 ; 3e classe, 16 fr. 25.

2° — DE DIEPPE A LONDRES.
Ou toute autre gare de la Compagnie de Brigthon (Newhaven excepté) et vice versa.
1re classe, 37 fr. 50 ; 2e classe, 27 fr. 50 ; 3e classe, 20 francs.

Aux amateurs de cartes postales.

En raison du succès obtenu par la première série de cartes postales reproduisant en couleur les plus belles affiches illustrées établies pour son service entre Paris et Londres, viâ Dieppe-Newhaven, la Compagnie de l'Ouest vient de faire procéder au tirage d'une seconde série de cartes représentant ses affiches illustrées les plus remarquables éditées pour les voyages en Normandie et en Bretagne.

Les deux séries de 8 cartes sont mises en vente séparément dans toutes les bibliothèques des gares du réseau de l'Ouest ou sont envoyées franco à domicile contre l'envoi de leur valeur (0 fr. 40 chaque série) sur demande affranchie adressée au Service de la publicité de la Compagnie, 20, rue de Rome, à Paris.

CHEMINS DE FER DU NORD

Carnets de voyages circulaires à prix réduits en France et à l'étranger avec itinéraire tracé au gré des voyageurs

La Compagnie du Nord délivre toute l'année des Livrets à coupons à prix réduits permettant aux intéressés d'effectuer à leur gré un voyage empruntant à la fois les réseaux français métropolitains, algériens et tunisiens, les lignes de chemins de fer et les voies navigables des pays européens désignés ci-après : Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg, Autriche-Hongrie, Roumanie, Bosnie, Bulgarie, Serbie, Roumélie, Turquie, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Italie, Danemark, Suède, Norwège et Finlande.

Les conditions principales d'émission de ces livrets sont les suivantes :

L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ initial. Il peut affecter la forme d'un voyage circulaire ou celle d'un aller et retour.

Le parcours à effectuer sur les réseaux ou par les voies navigables des pays indiqués ci-dessus (France et Etranger) ne peut être inférieur à 600 kilomètres. La durée de validité des livrets est de 45 jours lorsque le parcours ne dépasse pas 2.000 kilomètres : elle est de 60 jours pour les parcours de 2.000 à 3.000 kilomètres, et de 90 jours au-dessus de 3.000 kilomètres.

Dans aucun cas la durée de validité ne peut être prolongée ni l'itinéraire modifié.

Les enfants âgés de moins de 4 ans sont transportés gratuitement s'ils n'occupent pas une place distincte : au-dessus de 4 ans jusqu'à 10 ans, ils bénéficient d'une réduction de moitié.

Il n'est accordé aucune gratuité pour le transport des bagages enregistrés.

Aucune réduction sur le prix de ces livrets n'est accordé pour les voyages effectués en groupe ou les voyages de famille.

Ces livrets doivent être demandés à l'avance sur des formulaires *ad hoc* et au moyen de cartes, tarifs et documents tenus à la disposition des intéressés dans toutes les gares et stations françaises ou étrangères faisant partie des pays européens désignés ci-dessus.

Ces demandes doivent comporter la liste exacte des villes à visiter et l'indication des itinéraires choisis.

Il est exigé des voyageurs, au moment de la demande, le dépôt d'une provision de 3 francs par livret. Cette somme est déduite du prix lorsque le voyageur prend possession de ce livret.

Pour déterminer l'itinéraire de son voyage, il est recommandé au voyageur de consulter, au préalable, les Indicateurs des chemins de fer et des lignes de navigation. Ces documents seuls donnent, en effet, exactement les renseignements qu'il est important de connaître (correspondances les plus rapides, voitures directes, voitures-lits ou wagons-restaurants, train à intercirculation). — En raison des communications plus rapides qui peuvent exister par des itinéraires détournés, la route kilométriquement la plus courte n'est pas toujours, en effet, la plus avantageuse.

Chemins de fer d'Orléans

Nouvelles cartes d'excursions en Touraine.

En vue de faciliter le tourisme dans la région si intéressante des châteaux de la Loire, la Compagnie d'Orléans vient de créer des cartes d'excursions à prix réduits en Touraine, analogues à celles qu'elle délivre déjà pour les excursions en Auvergne, en Bretagne et dans les Pyrénées.

Ces cartes délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de provinces, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeois, de Tours à Buzançais, de Tours à Gièvres, de Buzançais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur, et le point d'accès à la zone définie ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage Circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, valables 30 jours (délivrés toute l'année)

1re classe, 65 francs — 2e classe, 50 francs

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

(1) Il est délivré peur l'extention de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol et retour de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits.

Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans, située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classes comportant une réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

Le billet d'aller, pour rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du Voyage Circulaire et au moins 4 jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

Facultés données aux voyageurs pour se rendre sur l'une des plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans.

1° *Billets d'aller et retour individuels.* Ces billets de toutes classes, valables 33 jours, avec facultés de prolongation moyennant supplément, sont délivrés du jeudi, qui précède la fête des Rameaux au 31 octobre à toutes les stations du réseau d'Orléans pour les stations suivantes :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-Labbé, Douarnenez et Châteaulin.

Réduction de 20 à 40 % suivant la classe et le parcours.

2° *Billets d'aller et retour collectifs de famille pour les stations balnéaires* délivrés du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 1er octobre inclus, à toutes les stations du réseau pour les stations ci-dessus, distantes d'au moins 60 kilomètres de la gare de départ et aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble.

Validité deux mois avec faculté de prolongation.

Réduction 20 à 50 % suivant le nombre de personnes.

Faculté pour le chef de famille de revenir seul à son point de départ et de voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

3° *Billets d'aller et retour collectifs de famille de grandes vacances* délivrés à dater du 1er juillet au départ des gares distantes d'au moins 125 kilomètres, et valables sans supplément, jusqu'au 1er novembre inclus.

Réduction des aller et retour ordinaires pour les trois premières personnes de 50 % pour la quatrième, et de 75 % pour la cinquième et les suivantes, sans que, toutefois, la réduction par personne puisse excéder 50 %.

Faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Mêmes facultés que ci-dessus pour le chef de famille.

Voyage collectif nécessaire pour trois personnes seulement.

TEINTURE INSTANTANÉE du Dr RICHARDS'

Procédé perfectionné

pour **Recolorer** à la **Minute** les

CHEVEUX ET LA BARBE

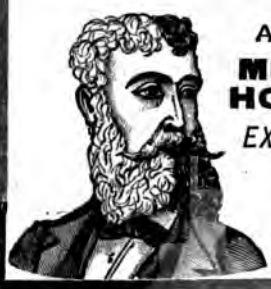

A. SEGUIN, BORDEAUX

MEMBRE DU JURY
HORS CONCOURS
EXPOSITION UNIVERSELLE
PARIS 1900

Vente dans toutes les bonnes Parfumeries, Pharmacies et Drogueries.

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNEREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS. — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRERES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Banlieue de Paris.

Grâce à la mise en service récente de deux nouvelles voies entre Villeneuve-Saint-Georges et Brunoy, la Cie P.-L.-M. se trouve maintenant à même d'apporter d'importantes améliorations à son service de Banlieue.

Ces améliorations, mises en vigueur dès le 1er Mai, seront certainement fort appréciées.

C'est dans la Banlieue desservie par cette Compagnie que se trouvent les charmantes localités de l'Yerres et la forêt de Sénart ; les rives de la Haute-Seine (Le Coudray, Seine-Port, etc...) Melun et ses environ (chateau de Vaux-le-Vicomte, abbaye de Dammarie-les-Lys) ; le palais de Fontainebleau et sa forêt, une des merveilles de la France.

PARIS — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17

11me ANNÉE. — N° 256 16 OCTOBRE 1907

HARVARD COLLEGE LIBRARY
NOV 5 1907
CAMBRIDGE, MASS.

QUESTIONS Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages.

Robert de Caix..... L'affaire du Maroc..... 489

René Pinon..... Les écoles d'Orient et le rapport de M. M. Charlot.... 495

Édouard Payen..... La République Argentine..... 504

Henri Lorin..... L'enseignement public en Algérie..... 514

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Les affaires du Maroc. — *Le sultan Abd-el-Aziz à Rabat. La mission de M. Regnault. Les menées de Moulaï-Hafid. Les incidents d'Oudjda. La contrebande des armes. Coopération franco-espagnole. La situation financière du Makhzen. Déclarations de M. G. Guiot et de Si Mohammed Tazi*..... 524

Renseignements politiques. — France. *L'arrangement franco-libérien.* — Allemagne. *Le mouvement diplomatique. Le nouveau ministre des Affaires étrangères. La mort du grand-duc de Bade.* — Angleterre. *Sir Henry Campbell Bannerman et la Chambre des Lords.* — Autriche-Hongrie. *Le Compromis austro-hongrois.* — Turquie. *Les affaires de Macédoine. La note austro-russe.* — Chine. *Le mouvement anti-étranger.* — Afrique occidentale. *La mission Lenfant. La mission Tilho*..... 540

Renseignements économiques. — *La production mondiale du sucre.* — *L'importation des vins en Suisse pour* 1906. — *La production du sucre à Porto-Rico*..... 555

Nominations officielles..... 557

Bibliographie. — Livres et Revues..... 559

CARTES ET GRAVURES

La ville de Rabat..... 525

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — *Téléph.* 732.84.

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale 20 francs

La Livraison : *France*. 0,75 *Etranger*. 1 fr.

Au COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE, 19-21, rue Cassette, PARIS

Guides Madrolle

TONKIN DU SUD, HANOI..... **10 francs**

Un travail historique, anthropologique, et sociologique du peuple anamite précède les itinéraires. Le voyageur aura tous les renseignements pour visiter en détail la belle capitale moderne, **Hanoï**, la ville industrielle de **Namdinh**, les cités anciennes de **Ko-Loa**, de **Thang-Long**, de **Hoa-Lu**, et excursionner dans les jolis sites de **Da-Phuk**, de **Bavi**, de **Chiné**, de la **Rivière Noire** et du **Thanh-Hoa**.

CHINE DU SUD, PORTS DU JAPON..... **12 francs**

Le Touriste trouvera les indications nécessaires pour visiter les pays de l'**Extrême-Orient**, et pour pénétrer en Chine par le **Si-Kiang**, ou par le **Fleuve Bleu** — HONG-KONG, CANTON, MACAO, CHANG-HAÏ, HAN-KÉOU.

CHINE DU NORD, CORÉE, LE TRANSSIBÉRIEN..... **12 francs**

Le Guide prend le voyageur à **Chang-Haï** et lui fait parcourir toutes les excursions autour de **Pékin** et celles de la **Chine septentrionale** et **occidentale**; il le conduit jusqu'en Europe, à travers la **Mandchourie**, la **Sibérie**, la **Russie** et l'**Allemagne**. — **Tien-Tsin**, **Pékin**, **Séoul**, **Moscou**, **Varsovie**, **Berlin**.

INDO-CHINE, HARAR, INDES, CEYLAN, SIAM, CHINE MÉRIDIONALE. **18 francs**

Le Guide décrit chaque escale de l'itinéraire **Marseille** à **Canton**; le passager désireux d'étendre le cercle de ses excursions pourra gravir les hauteurs de l'**Ethiopie**, visiter les temples somptueux de l'**Inde méridionale**, aller dans les sanatoria de **Ceylan**, parcourir les villes mortes du **Siam**, étudier les ruines grandioses laissées par la civilisation khmer, remonter le **Fleuve Rouge** jusqu'en **Chine** et séjourner à **Canton**.

MONOGRAPHIES : Rudiments de la langue Chinoise, 2 fr. 50. — La Corée, 3 fr. — Les voyageurs Chinois, 1 fr. — L'Art chez les Chinois, 1 fr. — L'Histoire de la Chine, 1 fr. — Sud de la Chine, 3 fr. — Nord de la Chine, 3 fr. — Le Sud du Yun-nan, 2 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de ville de Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, des billets demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point d'entrée en Espagne et Cerbère-Port-Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec les carnets de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire tracé au gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu soit par le même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points à l'aller et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

A dater du 1er janvier 1907 l'Administration de la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, reçoit elle-même et sans intermédiaire les insertions relatives à la publicité commerciale, industrielle et financière.

HARVARD COLLEGE LIBRARY
NOV 5 1907
CAMBRIDGE, MASS.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'AFFAIRE DU MAROC

Nous disions, il y a quinze jours, que l'élément le plus inquiétant de la question marocaine était l'indécision du gouvernement. Ce qui s'est passé depuis lors ne saurait nous faire changer d'avis. Assurément, on ne saurait dire qu'un gouvernement n'a pas de politique pour cette seule raison qu'il ne la proclame pas. Le Cabinet n'était pas obligé de faire un exposé de son programme marocain, surtout pendant la période de vacances qui n'est pas encore finie. Quiconque a quelque sens des réalités de la vie internationale admettra même qu'il ne le détaille pas devant les Chambres après leur rentrée. Le silence du gouvernement, surtout accompagné d'une conduite suffisamment logique, aurait donc été fort compréhensible. Mais ce qui ne l'a pas été, ce sont ses paroles, car malheureusement nos ministres ont parlé. Ils ont publié leurs vues marocaines dans les articles inspirés de certains journaux, et ces vues n'ont été remarquables que par leur parfaite incohérence. On a cru deviner l'ébauche de plusieurs programmes, abandonnés pour des raisons mystérieuses, dont la moins improbable est que telle ou telle influence l'emportait dans le ministère, ou qu'une saute d'humeur changeait les décisions du Cabinet. Et l'on a essayé d'expliquer ces indécisions et ces flottements au public, en lui présentant un Maroc dont les aimables métamorphoses suivaient les nécessités des communiqués officieux dont quelques-uns, donnaient une idée un peu trop forte de la naïveté du gouvernement, ou de celle qu'il prête au public.

***

Avant d'essayer de suivre dans ses évolutions ce Protée qu'est la pensée gouvernementale, il faut résumer les partis qui s'offraient à son choix. Le premier, auquel auraient sans doute tendu les aspirations secrètes de certains de nos ministres, celui de la retraite à tout prix et de l'abstention totale, nous était interdit à la fois par les grands intérêts qui nous ont fait conclure l'échange de 1904 avec l'Angleterre, et la manière

dont nous avons défendu ces intérêts avant et pendant Algésiras. Nous ne pouvions décemment ni prudemment abandonner la tâche de police que nous avions réclamée et obtenue de l'Europe comme une nécessité de la sécurité future de l'Algérie. Cela n'empêche que, selon certaines rumeurs, il se serait trouvé, dans le cabinet, des ministres ne sachant même pas l'histoire de la Conférence d'Algésiras et le genre de tenue qu'elle nous impose, pour émettre le vœu que la diplomatie de la République s'employât à provoquer une action internationale pour rétablir l'ordre dans les ports marocains. Mais, malgré toutes les séductions de la politique de « pas d'affaires », une telle abdication était trop évidemment impossible. M. Clemenceau, président du Conseil, a succédé de trop près à M. Clemenceau polémiste, combattant dans l'*Aurore* contre l'internationalisation de la police marocaine. Nous avons, en outre, au dehors, des amitiés dont la conservation n'est possible que si notre politique garde un minimum de tenue. Bref, amenés par le massacre du 30 juillet à débarquer à Casablanca, il nous fallait agir, ou au moins avoir l'air de le faire, pour organiser la police des ports du Maroc, en ne partageant cette tâche qu'avec l'Espagne, selon le mandat que nous avons revendiqué et obtenu à Algésiras.

Deux méthodes, mais deux seulement, pouvaient permettre cette organisation : ou bien, sans faire ce qu'on a appelé « l'expédition du Maroc », que personne d'ailleurs ne saurait désirer ni recommander dans les circonstances actuelles, on débarquerait dans chacun des huit ports ouverts la force française, espagnole ou mixte nécessaire pour couvrir l'organisation de la police ; ou bien on aiderait un gouvernement indigène à rétablir une paix suffisante pour permettre aux instructeurs français et espagnols de créer la police avec les éléments marocains prévus par l'Acte d'Algésiras. Tel était le dilemme qui devait s'imposer immédiatement à toute politique désireuse de faire autre chose qu'atermoyer et « sauver la face », et entre les deux termes duquel un gouvernement digne de ce nom aurait fait son choix.

***

Le nôtre, dont tout fait croire que les décisions flottent encore, a paru d'abord se décider pour la méthode directe : l'organisation de la police par un débarquement dans les ports. Après s'être fait répondre par Si Mohammed el Guebbas que le Makhzen ne pouvait garantir la sécurité des instructeurs français et espagnols, il a fait savoir le 2 septembre, par une circu-

laire aux puissances signataires de l'Acte d'Algésiras, que les circonstances obligeaient la France et l'Espagne à organiser la police des ports provisoirement par leurs propres moyens. Tous les Cabinets ont répondu par un acquiescement, y compris celui de Berlin, lequel a d'ailleurs fait quelques réserves avec une mauvaise grâce sur laquelle nous n'avons pas à revenir ici. On pouvait d'autant mieux s'attendre à l'exécution des mesures annoncées par la circulaire du 2 septembre qu'au lendemain de l'affaire de Taddert une dépêche de l'*Agence Havas*, qui a naturellement servi à faire connaître au public la version officieuse des événements, faisait prévoir que certaines troupes du corps expéditionnaire seraient retirées de Casablanca et réparties entre les autres ports.

Cependant, peu après, toute idée de donner aucune suite à la circulaire du 2 septembre paraissait abandonnée. Les mêmes journaux dont la doctrine de la veille préparait le public à l'occupation des ports s'employaient avec une conviction égale à démontrer que cette occupation n'était pas nécessaire. Si l'on faisait observer le grave danger d'interventions puis de complications qui surgirait si quelque émotion populaire causait le massacre d'Européens dans un port où nous n'aurions pris aucune mesure de police, les officieux proclamaient que l'ordre était absolument assuré sur tout le littoral marocain. Le ministère voulait être certain que la paix ne serait troublée dans aucun port, comme l'autruche ne veut pas qu'il y ait d'ennemis s'approchant d'elle. Cette sécurité de commande est devenue un dogme.

On a dit, pour expliquer et justifier ce revirement, à moins de deux semaines d'intervalle, que nous avions été arrêtés parce que l'Espagne ne voulait rien faire. Il n'est pas douteux qu'une partie de l'opinion espagnole, dont nous avons essayé de faire la décevante psychologie, est très hostile à la collaboration avec la France qu'attaque sans trêve une certaine presse qui se distingue par le contraire de la bonne foi. Les instructions imposées au petit corps expéditionnaire espagnol de Casablanca, maintenu dans un rôle si inférieur à toutes les traditions militaires de l'Espagne, ont donné la mesure des incertitudes timorées du gouvernement de Madrid. Mais rien n'est venu indiquer que ce gouvernement, qui signait encore au printemps dernier des pactes jumeaux avec la France et l'Angleterre, ait renversé sa politique, renoncé à ses accords avec la France et fait opposition à notre action marocaine. En outre, comme nous l'avons fait observer il y a quinze jours, notre devoir envers l'Espagne se borne à lui garder loyalement la place que lui réservaient les accords franco-espagnols auxquels l'Acte d'Algésiras n'a porté que des

atteintes insignifiantes et temporaires. Les Espagnols sont appelés à organiser seuls la police à Tétouan et Larache et à partager cette tâche avec nous à Tanger et Casablanca, en attendant que l'avenir les laisse seuls à Tanger et nous seuls à Casablanca. Rien ne nous empêchait d'agir en leur conservant sans équivoque possible ces places et ce rôle. Il était impossible à une politique de quelque valeur de penser qu'elle éviterait, en laissant vaguement parler des hésitations de l'Espagne, le discrédit inévitable qu'elle s'attire en annonçant le 2 septembre à l'Europe des mesures de police devant lesquelles, quinze jours plus tard, elle recule sous le plus fragile prétexte.

***

Pour s'attacher aux seuls faits, il faut reconnaître que l'unique raison convenable pouvant décider le gouvernement à renoncer à l'action directe notifiée par la circulaire du 2 septembre, aurait été sa conviction qu'il arriverait plus sûrement au même résultat par une collaboration avec le Makhzen, et sa volonté d'exercer résolument cette action indirecte. Malheureusement ici encore, les indications ne sont pas pour faire croire à la décision du gouvernement. Il pouvait trouver plus d'avantages à ce qu'on a déjà appelé la « politique makhzen », et nous comprendrions d'autant mieux cette préférence qu'elle est la nôtre et que le succès du voyage de Moulaï Abd el Aziz de Fez à Rabat est venu faciliter les choses, mais encore eût-il fallu que cette préférence fût évidente et résolue. C'est ce qui n'apparaît ni aux actes, ni aux articles inspirés, ni au discours très peu significatif que M. Regnault est allé adresser au sultan à Rabat et dont le ton, sinon les termes mêmes, a certainement été imposé à notre ministre au Maroc par les instructions du gouvernement. Pour se servir de Moulaï Abd el Aziz, il faut le soutenir en employant les moyens nécessaires dont nous parlons un peu plus loin, c'est-à-dire prendre un parti.

Or, l'attitude du gouvernement a été d'affecter une impartialité qui n'est que de l'irrésolution. Tandis que M. Regnault allait à Rabat remettre à Moulaï Abd el Aziz ses lettres de créance et même les insignes de commandeur de la Légion d'honneur, ce qui était confirmer que nous continuions à le reconnaître comme souverain légal du Maroc, nous laissions Moulaï Hafid prendre à Mazagan des mesures violentes, à la barbe de nos marins puisqu'un de nos croiseurs stationne devant ce port. Voici les faits, comme le résumait le correspondant du *Journal des Débats* à Tanger : « A Mazagan un pacha « a été destitué et emprisonné par Moulaï Hafid pour avoir

« écouté trop fidèlement les conseils de notre consul ; des « notables ont été emprisonnés uniquement pour être soup- « çonnés d'être les partisans d'Abd el Aziz, dont nous sommes « les intimes, sinon les conseillers; des caisses de fusils et de « munitions ont été enlevées à la douane et expédiées sur « Merrâkech, malgré la défense formelle de notre consul... « Cette contradiction a été remarquée tant par les Marocains « que par les Européens. » On se demande comment, avec une pareille faiblesse, nous pouvons espérer acquérir et surtout garder les clients dont nous avons besoin pour rendre un peu d'ordre au Maroc, du moment où nous ne voulons pas le rétablir nous-mêmes en agissant directement. Mais c'est là une impossibilité qui semble échapper à la clairvoyance du gouvernement ou du moins de ceux de ses membres qui inspirent les communiqués publiés par certains journaux. N'a-t-on pas vu la *Petite République* donner un article « autorisé », et d'ailleurs jamais démenti, dans lequel il était dit que nous reconnaissions Abd el Aziz comme sultan légitime, que nous chercherions même à nous appuyer sur lui pour organiser aux moindres frais la police des ports, mais que, en même temps, nous ne prendrions pas une attitude contraire à Moulaï Hafid. De pareilles contradictions, cette manière d'espérer n'assumer aucune responsabilité en ménageant la chèvre et le chou peuvent paraître sagesse à une opinion ignorante ou même dans les couloirs d'un parlement qui ne l'est guère moins ; mais les faits se chargeront de démontrer la dangereuse vanité de ce système qui compromettra tout en voulant tout ménager.

On ne saurait trop le répéter, si on ne veut pas agir soi-même, il faut agir indirectement par une politique indigène, à moins que l'on ne veuille tout abandonner au Maroc et même risquer de faire naître un conflit marocain en laissant la place et des raisons à l'intervention de tiers qui ne s'accorderaient certainement pas entre eux. Il est donc nécessaire de choisir des clients et de les soutenir. Ce n'est pas avec le cordon de la Légion d'honneur que nous nous attacherons Moulaï Abd el Aziz et surtout que nous le mettrons à même de nous seconder. Le lui remettre était sans doute une manifestation heureuse, mais à la condition qu'elle eût ses suites logiques. « Cette manifes- « tation que nous sommes loin de blâmer n'aura de valeur, « comme le disait très justement le *Temps*, que si nous allons « au delà des actes de protocole jusqu'aux actes politiques. Le « sultan a, en ce moment, par dessus tout besoin d'argent. Ce « besoin est tel qu'il nous permet de donner des conseils et

« de prendre des garanties. Sommes-nous prêts à consentir « les avances nécessaires sans lesquelles on ne peut pas rétablir « l'ordre ? Sommes-nous fixés sur les conditions dans les- « quelles nous rendrons au sultan ce service capital ? Il est « essentiel de répondre maintenant à ces deux questions... »

Il s'agit à l'heure actuelle, en effet, d'une avance d'argent et du contrôle de son emploi. C'est ce que le sultan avait en vue lorsqu'il invoquait, en répondant à M. Regnault, « l'aide précieuse » et le « concours bienveillant » du gouvernement de la République. Il suffirait, comme le montre assez la misère des réalités marocaines révélée par les dépêches qui nous décrivent les méhallas tant du sultan que de Moulaï Hafid, d'un peu d'argent bien employé pour faire merveilles dans ce milieu indigent et désorganisé. Lorsqu'on parle de soutenir le sultan, il n'est donc pas question de le mener à Merrâkech dans les fourgons d'une colonne française. Mais sans cet argent nos compliments et nos reproches à Abd el Aziz seront également vains. Quoi qu'en pensent certains journaux qui n'ont évidemment pas le sens des choses du Maroc, c'est même un héroïsme assez contestable que de tancer de haut le sultan pour ses erreurs passées. Si l'on veut lui dire de se lever et de marcher pour rétablir un peu d'ordre dans son Empire devenu théorique, il faut commencer par l'aider à se mettre debout. Encore une fois nous, n'avons pas voulu occuper les ports, mais nous restons tenus par notre intérêt et la suite de notre politique d'y être les restaurateurs de l'ordre, il nous faut donc mettre un instrument indigène à même de remplir cette tâche, de préparer la place à l'organisation de la police de l'Acte d'Algésiras. Nous devons d'autant plus le faire qu'il ne s'agit guère que de dépenser qu'un peu d'argent et un peu de méthode. En l'espèce, ce n'est pas dans l'action mais dans l'irrésolution que sont les vrais dangers d'aventure.

Mais, dira-t-on peut-être, le gouvernement est mieux placé que des publicistes pour voir ces vérités et y faire face, et il n'est pas douteux qu'il s'y prépare. Nous voudrions en être convaincus. Il est certain que n'étant pas dans le secret de ses conseils, nous ne saurions dire d'une manière certaine qu'il n'a pas de politique. Mais le fait est que s'il avait fait exprès, dans ses déclarations et son attitude, de se donner l'apparence de n'en pas avoir, il n'aurait pu y réussir plus merveilleusement.

ROBERT DE CAIX.

LES ÉCOLES D'ORIENT

ET

LE RAPPORT DE M. MARCEL CHARLOT[1]

V

Articles vigoureux et précis de M. Gaston Bordat, rapport de M. Marcel Charlot qui, tout en donnant trop de satisfactions à l'anticléricalisme officiel, tient cependant compte des intérêts français, rapport documenté de M. Paul Deschanel, ont causé une vive irritation et une déception parmi les hommes qui poursuivent, sous le nom de laïcité, l'anéantissement de tout ce qui rappelle les antiques liens de la France avec le catholicisme. Pour atténuer l'effet des rapports officiels, il s'agissait de démontrer que les missions n'ont jamais rendu et ne rendront aucun service à la France, qu'elles nuisent au contraire à son influence, compromettent son bon renom dans des querelles de moines et nous font des ennemis par un prosélytisme effréné; la conclusion serait : supprimer la subvention que le gouvernement de la République donne aux écoles congréganistes et abandonner le Protectorat. M. de Lanessan est entré en lice, et il a écrit en hâte un volume : *les Missions et leur Protection*[2].

Nous ne saurions ici faire ni une analyse, ni une critique détaillée du livre de M. de Lanessan; la thèse est d'ailleurs bien connue, et il ne l'a pas fortifiée d'arguments nouveaux. Mais on ne peut, en le lisant, s'empêcher d'admirer une fois de plus la souplesse avec laquelle certains écrivains, qui se piquent de n'user que des méthodes scientifiques, pratiquent, de bonne foi sans doute, l'art de solliciter les faits et les textes, de passer sous silence tout ce qui les gêne, d'instituer des procès de tendances et, sur quelques demi-vérités contestables, d'asseoir des conclusions générales qu'ils présentent comme l'expression indéniable de la vérité.

C'est un de ces « esprits scientifiques » qui, dans un rapport sur le budget des Affaires étrangères, affirmait que « la Faculté « de médecine de Beyrouth forme des élèves plus familiers avec

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 1er octobre 1907.]

[2] Alcan, éditeur.

« le catéchisme qu'avec l'anatomie et la thérapeutique ». Peu lui importe que tous les professeurs français qui, chaque année, vont à Beyrouth faire passer les examens, aient rendu un excellent témoignage sur l'enseignement de l'école de Beyrouth et sur ses résultats[1], peu lui importe encore que sur 233 étudiants, en 1905-1906, elle comptât 106 non-catholiques, dont 34 musulmans et 18 israélites; l'accusation n'en est pas moins lancée, elle reste, la presse la reprend, et elle finit par s'implanter. Le livre de M. de Lanessan est rempli de « vérités » du même genre. Les faits y sont habilement confondus : confusion entre l'Extrême-Orient et l'Orient, où cependant la question des écoles et celle du Protectorat se présentent sous des formes si différentes, confusion entre la question des écoles et celle du Protectorat qui, à la vérité, ne sont pas étrangères l'une à l'autre, mais qui sont cependant bien loin de n'en faire qu'une. M. de Lanessan a été en Extrême-Orient; il y a recueilli des arguments pour fortifier son réquisitoire contre les missions. Nous ne pouvons aujourd'hui discuter les faits qu'il allègue, mais il est nécessaire de bien marquer en quoi le Protectorat en Chine diffère essentiellement du Protectorat dans l'Empire ottoman.

Dans l'Empire du Milieu, les missions travaillent à faire des prosélytes parmi les Chinois; les Chinois chrétiens sont, comme les autres et sans distinction, sujets de l'Empereur, ils ne constituent pas une nation; la religion est absolument distincte de la nationalité. Dans l'Empire ottoman, au contraire, c'est la religion qui fait la nationalité, elle se confond avec elle; les missionnaires n'y recherchent pas les conversions individuelles; leur tâche principale est d'instruire, de diriger, de protéger les nationalités catholiques, de former les clergés indigènes. En Orient, on n'est pas seulement « catholique », on est « catholique latin », « catholique maronite », « catholique melkite », etc.; en même temps qu'on appartient à une confession, on fait partie d'un groupe organisé, représenté, aux yeux du gouvernement ottoman, par ses prêtres. Nous ne prétendons pas analyser ici les éléments divers dont est constitué le Protectorat français, mais il ne faut pas oublier qu'en Orient, l'un des éléments les plus importants qui le constituent, c'est la clientèle de peuples catholiques qui, depuis des temps immémoriaux, se tournent vers la France comme vers une seconde patrie; ce droit de protection nous est reconnu par

[1] Voyez notamment le rapport du Dr Ferré, de la Faculté de Bordeaux, cité dans le rapport de M. P. Deschanel.

la Sublime Porte et par les traités internationaux. Il en est de même de notre droit de protection sur les « Lieux saints »; il confère à celui qui le possède, et qui a la charge de mettre l'ordre et la paix parmi les communautés religieuses et nationales qui se disputent la prééminence en Palestine, un prestige et une influence morale très enviée.

Ainsi Orient et Extrême-Orient doivent être, au point de vue du protectorat des missions, soigneusement distingués; M. de Lanessan a soin de les confondre. Visiblement, il connaît mal l'histoire du Levant, ou il l'interprète mal; il a pris quelques livres, il les a résumés trop rapidement, sans nuances, n'en tirant que ce qui est favorable à sa thèse, commettant à chaque instant des erreurs matérielles. On éprouve, à la lecture de ces pages, où la passion politique transparaît à chaque ligne, un sentiment d'irritation et de tristesse, causé moins encore peut-être par les erreurs qui y fourmillent, que par les demi-vérités perfidement présentées, et par les affirmations sans preuves. L'esprit des populations levantines, leur organisation, la nature de leur foi religieuse et le rôle réel de la religion dans ces pays d'Orient sont absolument méconnus par M. de Lanessan; il se contente de prendre de droite et de gauche quelques petits faits favorables à sa thèse, de les coudre tant bien que mal et d'en tirer ses conclusions[1]. Le rapport de M. Charlot, par

[1] Citons, entre beaucoup, quelques exemples. L'auteur semble ignorer la guerre de Crimée et celle de 1878, car il fait de la Russie la protectrice de l'Empire ottoman à partir de 1841: le passage serait à citer tout entier comme un bel exemple de confusionisme (p. 137). Il croit (p. 142) « que les Arméniens sont prêts à se jeter dans les bras de la Russie! »; il croit que le protectorat français s'étend aux Arméniens, et il en profite pour affirmer l'inutilité des missions et des écoles en Arménie. — Partout où l'histoire voit, en Orient, des luttes nationales et sociales, par exemple dans les massacres d'Arménie, dans les massacres des Grecs du Phanar en 1820, dans les difficultés entre Louis XIV et la Turquie, l'auteur n'aperçoit que des « passions religieuses ». C'est étrangement méconnaître l'Orient. Voici un exemple topique de raisonnement tendancieux: « Est-il nécessaire d'ajouter que si « les prêtres schismatiques de Syrie ont une pareille haine pour les prêtres « également schismatiques grecs, *ils doivent* détester bien davantage encore les « missionnaires catholiques » (p. 145). Le raisonnement a l'air logique au premier abord; seulement il est parfaitement faux. — L'auteur reproche aux Maronites (p. 154) de ne s'être pas soulevés pour venir en aide à Bonaparte, et il raconte que les populations du Liban lui ont vendu des vivres fort cher; or jamais l'armée française ne s'est avancée jusqu'au cœur du pays des Maronites. — Autre erreur historique : « Déjà, du temps de saint Louis, la papauté avait provoqué une entente de la « France et des Tatars en vue de la destruction de l'islamisme. Un petit-fils de « Genghis-Khan, du nom de Houlagou, s'était jeté sur l'Asie Mineure et avait « chassé les khalifes de Bagdad; mais l'entreprise n'avait pas eu de suites » (p. 162). — Exemple d'affirmation incomplète (p. 182) : « Les professeurs de la Faculté de « médecine de Beyrouth sont choisis par les jésuites qui dirigent l'établissement, « puis nommés et payés par notre ministre de l'Instruction publique. La Faculté « délivre des diplômes qui, après enregistrement à Constantinople, donnent le droi « à leurs détenteurs d'exercer la médecine dans tout l'Empire ottoman. » M. de

exemple, il se garde de le discuter ou d'en citer les conclusions ; il n'en prend que les quelques menus faits qui peuvent lui servir. C'est grâce à cette méthode qu'il arrive à déclarer qu'en Orient, « malgré la liberté dont elles jouissent, le rôle des « missions, au point de vue de l'enseignement, n'est que fort « minime (p. 207) », et qu'il peut en arriver à parler du « peu « d'importance du rôle des missions au point de vue de l'ensei- « gnement de notre langue ». Aussi conclut-il — et tout le livre n'est fait que dans ce dessein : « Quant aux subventions « que la France alloue aux missions, il est naturel de les faire « disparaître en même temps que le protectorat. La France « n'a aucun motif de consacrer la moindre parcelle du produit « de ses impôts pour entretenir des œuvres qui servent à peu « près uniquement, comme l'établit l'histoire même des mis- « sions, à un prosélytisme religieux d'où elle ne retire que « des embarras et des ennemis. » Ces crédits, l'auteur demande (p. 226) « que, dans le prochain budget, ils soient alloués à la « mission laïque » qui, selon lui, devra s'attacher à créer « non pas de petites écoles populaires, mais des établissements « destinés aux fils de la classe dirigeante ». Les conclusions, au moins, ont le mérite d'être claires, et nous sommes renseignés.

Lanessan se garde bien de dire que les examens sont passés chaque année par trois professeurs envoyés de France par le gouvernement français et trois professeurs ottomans. — « Il existe (p. 191) près de Jérusalem un établissement de trappistes « dont le but réel est également le prosélytisme religieux, mais qui tente, en outre, « de créer des cultures dans les terres délaissées par les indigènes. Les résultats « qu'ils obtiennent sont à peu près insignifiants, *en raison de la répugnance « qu'ont les Syriens pour les travaux agricoles.* » C'est précisément à essayer de leur donner le goût des travaux agricoles que travaillent les trappistes ; plus bas, d'ailleurs, l'auteur invite les Français à aller coloniser cette même Syrie. Il voit « dans tout le Levant une œuvre de colonisation à faire, parce que les populations « sont rares et clairsemées tandis que le « climat est favorable et la terre fertile. » Il oublie seulement que la Syrie et la Palestine ne sont pas des terres sans maître. — Si « la langue française est prédominante dans la région de Bethléem, c'est à « cause du grand nombre de touristes qui la fréquentent ! » — Que dire de ceci : « Les missions protestantes sont mieux vues par les indigènes que les missions « catholiques, parce que leur enseignement religieux est simple et se rapproche « davantage des croyances des Grecs ou des Arméniens que celui des catholiques « romains. » — Et quelle profonde méconnaissance des pays d'Orient dénote ce passage (p. 210) : « Mécontentées par le prosélytisme religieux des missions, les « populations du Levant sont, en outre, véritablement exaspérées par l'interven- « tion incessante des représentants officiels de la France dans une foule d'affaires « qui, ailleurs, sont traitées exclusivement par les autorités locales. Il y a sur ce « point un accord parfait entre les populations musulmanes et les autorités tur- « ques. Les unes et les autres sont blessées par la protection incessante et « souvent tracassière que nous donnons à des missionnaires dont elles redoutent « le prosélytisme religieux et qu'elles détestent comme des ennemis ayant travaillé « de tout temps à la destruction de l'Empire ottoman et de l'islamisme. »

VI

« En réalité, nous n'avons que les ennuis du protectorat. Il « ne faut donc pas s'étonner qu'aucune grande puissance ne « songe à nous en dépouiller, ni à s'en emparer le jour où nous « l'abandonnerions spontanément. » Cette affirmation surprenante est encore de M. de Lanessan (p. 204). Il a fallu pour l'écrire qu'il oubliât toute une série de faits encore récents, et qu'il méconnût le caractère de la politique italienne et de la politique allemande en ces dernières années.

Il convient d'abord de remarquer que, même si nous venions à abandonner l'exercice des prérogatives et des droits dont l'ensemble constitue le Protectorat français, il ne serait pas loisible à qui le voudrait de « s'en emparer ». Le Protectorat résulte de traités internationaux reconnus par le Sultan, d'une part, et d'autre part, de la volonté du Saint-Siège. Aucune puissance ne saurait « s'en emparer » sans s'être, au préalable, mise d'accord avec le Vatican. Quant aux traités internationaux, ils ne sont pas seulement, en l'occurrence, la constatation d'une supériorité de force, mais ils sont surtout la consécration d'un long état de fait, de services séculaires rendus par la France aux intérêts de la chrétienté dans le Levant. Nous ne saurions refaire ici l'histoire des tentatives réitérées et des intrigues compliquées des puissances nos rivales pour ruiner notre Protectorat et pour s'en emparer[1]. Depuis la mission à Rome de M. Dunn et du général Simmons, en 1888, jusqu'au voyage du cardinal Kopp à Rome, en 1898, et aux discours de Guillaume II à Jérusalem, les puissances tripliciennes et l'Angleterre elle-même ont multiplié les efforts pour la « nationalisation » des missions, qui entraînerait la fin de notre Protectorat; toutes ces tentatives n'ont abouti qu'à une confirmation nouvelle de notre situation de puissance protectrice par la circulaire *Aspera rerum conditio* et par la lettre de Léon XIII au cardinal Langénieux.

Ne pouvant réussir à ruiner d'un assaut la forte position de la France dans le Levant, nos rivaux ont porté toute leur attention sur la question des écoles; et à mesure qu'en ces dernières années la politique radicale nous conduisait successivement à la loi contre les congrégations, à la rupture avec le Saint-Siège et à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'Allemagne, l'Angle-

---

[1] On nous permettra de renvoyer à nos ouvrages, *La Chine qui s'ouvre* (chapitre II) et *L'Empire de la Méditerranée* (introduction). — Perrin, éditeur.

terre et surtout l'Italie multipliaient les écoles confessionnelles.

Au premier rang des nations qui cherchent à enlever à la France et à la langue française leur prééminence dans le Levant, M. Paul Deschanel, avec toute raison, place l'Italie. A mesure que la République française rognait son budget des écoles d'Orient, la monarchie italienne accroissait le sien : de 900.000 lire en 1896, le budget des écoles était passé, en 1904, à 1.125.000 lire; des écoles nouvelles ont été récemment ouvertes à Uskub, à Scutari d'Albanie, etc., etc. A Constantinople, la colonie italienne a ouvert une souscription pour installer un orphelinat et une école professionnelle. A Salonique et à Smyrne, l'ambassadeur d'Italie auprès du Sultan, le marquis Imperiali, a inauguré en personne, l'année dernière, des écoles nouvelles. A Smyrne surtout, nos rivaux ont semé à pleines mains l'argent et multiplié les institutions italiennes. Mais ce qui est surtout significatif, c'est moins le nombre d'écoles créées et l'acharnement de la propagande italienne que le caractère de cette propagande. Au temps de Crispi, les écoles italiennes d'Orient étaient non seulement laïques, mais nettement patronnées par les ennemis de l'influence catholique; les sociétés de propagande italienne, telles que la *Dante Alighieri*, la *Fratellanza*, l'*Alliance nationale*, étaient ouvertement patronnées par la franc-maçonnerie. Aujourd'hui, l'Italie abandonne ses écoles laïques pour reporter ses subventions sur des écoles congréganistes. Les nouvelles écoles, même celles qui, comme à Smyrne, sont établies par l'*Alliance nationale*, sont données à des congréganistes; on encourage par tous les moyens les religieux italiens à déserter le Protectorat français pour ne se réclamer que des représentants de l'Italie. Ainsi l'Italie officielle et l'Italie catholique et papaline, naguère encore irréconciliables, l'Italie franc-maçonne et l'Italie cléricale concourent ensemble, dans un grand effort patriotique, à la diffusion de la langue italienne et à l'essor de la puissance nationale. Singulière leçon pour certains Français!

Nous n'avons pas à redire ici comment, en ces dernières années, l'Allemagne a porté tout son effort sur l'Orient et comment le chemin de fer de Bagdad a été, pour ainsi dire, le pivot de sa politique. Il était naturel que les Allemands souhaitassent de répandre leur langue dans l'Empire ottoman, où leur hégémonie politique s'est affirmée avec tant de force. Le voyage de l'Empereur en Palestine lui avait appris sur quels fondements solides s'appuyait la suprématie française dans le Liban et la Syrie; partout, sur son passage, les drapeaux fran-

çais s'élevaient sur les édifices, comme pour un fier salut au représentant de l'Allemagne impériale; dans le Liban, les maisons maronites s'abstenaient même d'allumer leurs lampes si l'Empereur venait à passer le soir, de peur qu'on ne pût donner un sens politique à cette humble illumination quotidienne du foyer. Ne pouvant espérer ni obtenir pour lui, ni détruire le Protectorat français, l'Empereur se tourna du côté des musulmans et fit son discours sur le tombeau de Saladin; mais il reprit en sous-œuvre l'œuvre ajournée, et le budget des écoles allemandes en Orient alla s'accroissant; en 1906 encore, l'augmentation a été de 150.000 marks, soit 650.000 marks, non compris les sommes affectées à l'entretien des hôpitaux. Les efforts du gouvernement allemand, aidé par « l'Association allemande de Palestine », se concentrent surtout sur la Syrie. Notre consul général à Jérusalem, cité par M. Paul Deschanel, écrivait le 30 avril 1906 :

« Depuis quelques années, l'Allemagne fait chaque jour des « progrès notables. La liste de ses établissements comparée à « la nôtre montre d'une façon péremptoire qu'elle arrivera « bientôt peut-être à nous égaler, au double point de vue du « nombre des écoles et des hôpitaux qu'elle possède en Pales- « tine et du nombre des jeunes enfants dont elle fera l'éduca- « tion... Partout, elle édifie des bâtiments superbes, largement « subventionnés par le gouvernement ou l'initiative privée. »

Ainsi de toutes parts, en face de la suprématie de notre langue dans tout l'Orient et de notre influence en Syrie et en Palestine, se dressent des rivaux acharnés à nous supplanter. Le Protectorat, s'ils pouvaient l'obtenir, serait entre leurs mains l'instrument de leur décisive victoire; certes il est solidement établi sur la confiance des populations, sur les traités internationaux et sur la volonté malgré tout persistante du Saint-Siège; mais cette œuvre cimentée par les siècles, il pourrait suffire de la passion sectaire et de la cécité politique de quelques radicaux, qui même dans leur propre parti ne sont pas la majorité, pour la détruire à la grande joie de nos rivaux. Et quant aux écoles — dont nous voulons surtout parler aujourd'hui — jugeons aux efforts de l'Italie et de l'Allemagne du prix qu'elles attachent à la diffusion de leurs langues dans l'Empire ottoman. Dans la question des écoles et du Protectorat, il s'agit de bien autre chose que de la vieille rivalité de l'enseignement laïque et de l'enseignement congréganiste, de bien autre chose que des subtilités pédagogiques qu'y a trop vues M. Charlot, ou des maigres subsides que le gouvernement français alloue aux écoles d'Orient; la question est bien plus

haute et bien plus générale. Les missions, même subventionnées, ne sont pas au service des gouvernements; si la protection des gouvernements leur est utile, ceux-ci, à leur tour, ont intérêt à profiter de l'influence supranationale qu'elles représentent[1]. Il y a réciprocité de services et ce ne sont pas les missions qui, dans cet échange, obtiennent les plus grands avantages.

L'Asie turque est aujourd'hui en pleine transformation économique; les chemins de fer vont la pénétrer de part en part; les terres, depuis longtemps abandonnées, des vallées de l'Euphrate et du Tigre vont renaître à la vie et à la richesse; la Syrie va retrouver son antique prospérité. Il s'agit de savoir si, juste à cette heure décisive, nous abandonnerons en Orient, et notamment en Syrie, la situation si forte que nous y possédons encore. Quelques années d'une politique telle que la souhaitent certains radicaux, et c'en serait fini : l'influence française en Orient ne serait plus qu'un souvenir. Qu'on n'objecte pas que l'apostolat laïque et révolutionnaire aura vite fait de reconquérir les positions perdues et qu'à la civilisation ancienne doit succéder en Orient une civilisation plus « moderne », plus « scientifique »; ce serait mal connaître les pays du Levant; il s'en faut que l'Orient musulman et même l'Orient chrétien soient mûrs pour une pareille propagande. C'est bien plutôt dans les pays slaves de la péninsule des Balkans, en Bulgarie, en Serbie, ou encore en Roumanie et en Grèce, que des écoles laïques, ou plutôt des collèges et des universités donneraient, au point de vue de la propagande nationale française, d'excellents résultats. Ces jeunes nations voient dans la France la grande puissance émancipatrice, le pays de la Révolution qui a été, dans le monde, au bénéfice des autres et à ses propres dépens, l'apôtre du principe des nationalités; elles souhaitent vivement que l'enseignement français soit donné chez elles et que les méthodes françaises s'y implantent; elles demandent la création de collèges et de cours supérieurs français. Rien ne serait plus profitable à notre influence que de répondre à leur désir. Quelques collèges et écoles supérieures de commerce dans certains grands ports de l'Empire ottoman, un enseignement français, pour les jeunes gens et pour les jeunes filles, aussi développé que possible dans les Etats danubiens qui en accepteront la création, voilà de quoi

[1] Voyez, sur l'importance de la question des missions, le livre de M. G. Bonet-Maury, professeur à la Faculté de théologie protestante : *France, christianisme et civilisation*, préface de M. A. Leroy-Beaulieu (Hachette, 1907).

occuper, au mieux des intérêts français, pendant de longues années, le zèle des apôtres de l'enseignement laïque et les subsides que le gouvernement est disposé à leur donner. Il y a, pour la mission laïque et les hommes politiques qui la patronnent, une très belle œuvre française à accomplir; on pourra juger bientôt si leur but est vraiment de créer des instruments nouveaux d'influence nationale, et non pas de détruire ceux qui existent et qui ont fait leurs preuves. La concurrence de l'enseignement congréganiste et de l'enseignement laïque en Orient peut devenir, si on le veut, une source d'émulation féconde : personne alors n'applaudirait plus volontiers que nous à ce surcroît d'activités françaises; mais si l'esprit de haine, si un sectarisme étroit inspire l'œuvre nouvelle, elle sera mortelle à notre influence nationale et à la prééminence de notre langue.

RENÉ PINON.

LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE [1]

II

L'IMMIGRATION — LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'Argentine a fait durant les dernières années de magnifiques progrès ; mais elle est susceptible d'en réaliser de bien plus grands encore. Si elle a su déjà attirer de notables capitaux étrangers grâce auxquels elle a pu fortifier son outillage économique, il lui manque le plus essentiel des facteurs de tout essor pour un pays, la population. A cet égard, l'Argentine est comme ces individus qui ont une tête énorme sur un corps débile. Ce pays de 300 millions d'hectares compte à peine 6 millions d'habitants, et la ville de Buenos-Ayres à elle seule en absorbe plus d'un sixième. Paris, à ce compte-là, aurait 7 millions d'habitants. Avec cette sorte d'hypertrophie, avec ce million d'habitants sur 18.000 hectares, dans un pays qui ne compte que 6 millions d'habitants et 300 millions d'hectares, on imagine quelles peuvent être les densités en certaines régions. La région de l'Est ou du littoral, formée par la capitale fédérale et par les provinces de Buenos-Aires, de Santa-Fé, de l'Entre-Rios et de Corrientes, possède 5,42 habitants par kilomètre carré, tandis que celle du centre qui comprend Cordoba, San-Luis et Santiago de l'Estero n'apparaît qu'avec 2,12 habitants. Dans les territoires nationaux, la densité est bien plus faible. Un territoire de près de 200.000 kilomètres carrés, comme celui de Santa-Cruz, n'a que 9.000 âmes. Il n'est pas étonnant qu'avec une si maigre population, il n'y ait guère en exploitation qu'un dixième des 50 millions d'hectares dont peut disposer l'agriculture sur les 300 millions de la superficie totale. Ce n'est qu'au fur et à mesure des progrès de la population que la surface cultivée fera elle-même des progrès et que l'essor de l'Argentine s'accentuera. Il est donc très important d'abord de voir comment cette population s'est développée et se développe; puis de rechercher pourquoi elle n'a pas progressé autant que les qualités du pays pouvaient permettre de l'espérer.

Le ministre de France à Buenos-Ayres, M. Bruwaert, dont les études économiques ont toujours une grande valeur, indi-

[1] Voir les *Quest. Dipl. et Col.* du 1er septembre 1907, p. 292.

quait dans un rapport du 25 novembre 1906, publié par le *Moniteur officiel du Commerce* du 7 février 1907, que la nation argentine saluait alors son sixième million d'habitants. On calculait en effet, au 1er janvier 1906, que la population devait avoir atteint le chiffre de 5.700.000 âmes : or, l'accroissement par l'excès des naissances sur les décès (31 naissances sur 16 décès par 1.000 et par an) donnerait une augmentation indigène de 100.000 à laquelle on peut ajouter le contingent de 200.000 fourni par l'immigration ; c'est ce qui permet de dire que l'Argentine a atteint son sixième million d'habitants. Voici, au reste, comment a progressé la population, tant dans le pays que dans la capitale, depuis 1860 :

	Population totale	Capitale
1860.....	1.327.646	119.903
1870.....	1.882.615	196.052
1880.....	2.402.866	312.421
1890.....	3.337.780	511.786
1895.....	3.956.060	663.854
1900.....	4.512.342	807.680
1905.....	5.700.000	1.000.000
1906.....	6.000.000	1.073.000

Dans quelle mesure l'immigration a-t-elle contribué à ces progrès de la population argentine? C'est ce qu'indique le tableau ci-dessous qui donne le nombre des arrivants restés dans le pays au cours des vingt-deux dernières années :

1884....	63.361	1895....	44.168
1885....	94.137	1896....	89.284
1886....	79.209	1897....	47.686
1887....	107.212	1898....	41.654
1888....	138.790	1899....	48.842
1889....	220.260	1900....	46.617
1890....	+ 30.375	1901....	41.430
1891....	— 29.835	1902....	57.994
1892....	+ 29.441	1903....	75.227
1893....	35.626	1904....	125.567
1894....	39.272	1905....	177.117

Vers 1888-89, il y a eu une poussée considérable, un peu artificielle, car l'Etat y coopérait par des subventions. La pléthore qui s'en est suivie a déterminé la catastrophe de 1891 accompagnée des célèbres faillites Baring, dont le pays a eu peine à se relever. Au lieu d'arrivages, en 1891, on note un exode de près de 30.000 immigrants. « Nous revoici, écrit M. Bruwaert, aux périodes attrayantes et l'opinion n'entrevoit, cette fois, aucun motif d'inquiétude. La colonisation du pays

est bien plus développée qu'alors et 20.591 kilomètres de chemins de fer permettent aux arrivants d'aller à la terre, élément de travail et de richesse. »

Comme il n'y a pas eu de recensement général depuis 1895, il est assez difficile de dire assez exactement de quels éléments se compose actuellement la population Argentine. En 1895, il avait été établi que la population était indigène pour les trois quarts et étrangère pour l'autre quart. On arrivait à la répartition suivante :

Argentins	2.955.161
Etrangers	1.000.899
Italiens	492.636
Espagnols	198.685
Français	94.098
Anglais	21.788
Allemands	17.143
Tous Américains	118.132

Le tiers des Français était alors fixé dans la ville même de Buenos-Ayres : 33.185, dont 16.678 hommes et 16.507 femmes. Il faut dire que l'Argentine a chaque année le secours d'immigrants temporaires qui viennent travailler aux moissons. Ce sont en majorité des Italiens qui, grâce à l'interversion des saisons, peuvent, après avoir fait la moisson chez eux, traverser l'Atlantique pour aller la faire en Argentine. Dans le premier semestre de l'année 1905, il entra en Argentine 100.000 de ces immigrants temporaires dont 77.000 retournèrent en Europe, en emportant chacun, d'après un calcul du département de l'immigration, environ 150 piastres or, ou 750 francs, soit en tout plus de 11 millions de piastres or : ce que regrettent certains Argentins. Au lieu de ces immigrants qui s'en vont après avoir fait quelques économies, ils préféreraient beaucoup voir plus d'immigrants s'installer définitivement dans le pays.

En dépit de ce concours étranger au moment où les travaux sont les plus considérables et les plus urgents, l'Argentine souffre de ne pas avoir assez d'habitants. Bien des causes, auxquelles d'ailleurs on pourrait remédier, car le pays en lui-même est très attractif, ont découragé les immigrants. Ce n'est qu'à la fin de la tyrannie de Rozas, au début de l'année 1852, que les immigrants commencèrent à venir ; mais les crises, les fléaux et les guerres en tempérèrent souvent le mouvement. Enfin le gouvernement n'établit jamais un système de colonisation encourageant. On a réparti la terre en lots d'une étendue beaucoup trop considérable et on a mis trop d'obstacles à

l'acquisition facile et sûre de la petite propriété. L'immigrant-agriculteur a trop de difficultés à devenir propriétaire, et c'est ce qui le décourage. D'autre part, le prix de la vie est très élevé, et c'est encore une des raisons qui, à l'heure actuelle, alors que celles provenant des crises, des craintes de guerre, du manque de sécurité ont disparu ou se sont très atténuées, subsistent encore. Cette dernière cause est due en grande partie au régime douanier, qui frappe de droits excessifs certaines denrées dont l'immigrant européen, même l'immigrant-agriculteur, ne peut se passer.

Il importerait de remédier à ces défauts au moment où le pays est très prospère, car la prospérité est un merveilleux attrait, les chiffres de 1905 le montrent bien, mais encore faudrait-il qu'on pût retenir dans le pays la grande majorité de ceux qui, chaque année, traversent l'Atlantique pour s'y rendre.

En accroissant sa population, l'Argentine accroîtra sa production, qui est déjà singulièrement belle, nous allons le montrer, mais qui est susceptible de se développer de façon considérable, étant donnée l'immensité des territoires à mettre encore en valeur.

***

Les éléments de la richesse de l'Argentine sont essentiellement agricoles, et les quelques industries qu'on y trouve se rattachent à la production agricole, elles ont pour objet d'utiliser les produits de l'agriculture ou de l'élevage. Aussi sont-ce les produits de l'agriculture et de l'élevage qui constituent la plus grande partie des exportations.

Sur un total d'exportations de plus de 260 millions de piastres or en 1904, les produits de l'agriculture représentaient 150.329.000 piastres, ceux de l'élevage 105.365.000. Il ne restait que très peu de marge pour les autres produits, et encore faut-il noter que dans cette faible marge il faut faire entrer pour près de 4.766.000 piastres de produits forestiers.

Durant les dernières années, tandis que les produits de l'élevage n'avaient que peu de fluctuations, les produits de l'agriculture, au contraire, prenaient un essor prodigieux. Leur exportation s'est élevée de 68.172.000 piastres en 1902, à 105.252.000 en 1903 et 150.329.000 en 1904. En deux ans, ces exportations ont plus que doublé. On conçoit les répercussions qu'un tel bond a pu avoir sur un pays qui possède à peine 6 millions d'habitants.

Ce sont les céréales, surtout le blé et le maïs, qui ont le plus

contribué à cet essor. MM. Martinez et Lewandowski[1] nous apprennent que l'exportation du blé est aujourd'hui 10.000 fois supérieure à ce qu'elle était il y a trente ans ; que pour le maïs la progression est de 800 %, pour le foin de 80 %, pour la farine de plus de 600 %. Le lin a aussi énormément progressé.

Il y a à peine trente ans, l'Argentine importait du blé; on voit combien la situation est changée. Du reste, si on considère l'ensemble du commerce extérieur de 1861 à 1890, on constate que les importations ont été presque toujours, durant cette période, supérieures aux exportations. Ce n'est qu'à partir de 1892 que ces dernières ont pris une avance considérable, qu'elles n'ont perdue qu'une fois, en 1893. Durant les dernières années, la différence en faveur des exportations par rapport aux importations a dépassé 70 millions de piastres or ; en 1903, elle a atteint même près de 90 millions de piastres or, les importations ayant été de 131.206.000 piastres et les exportations de près de 221 millions.

La puissance de consommation d'un pays d'à peine 6 millions d'habitants est forcément assez restreinte, quelle que soit l'importance des profits faits par ce peuple : aussi les importations ne peuvent, naturellement, prendre un essor considérable tant que la population argentine ne se développera pas plus largement. Certaines années, elles pourront marquer de notables plus-values, ce sera celles où l'on aura fait d'importantes acquisitions de matériel pour voies ferrées ou outillage de ports.

L'importation de l'Argentine, telle qu'elle est, est cependant assez considérable, parce que ce pays fait venir de l'étranger non seulement des produits métallurgiques et textiles, mais aussi des produits alimentaires, car elle n'a pu entreprendre encore que dans une faible mesure la transformation en produits manufacturés des matières premières dont elle dispose.

On sait l'évolution si caractéristique qui s'est produite dans le commerce des Etats-Unis, et qui va s'affirmant. La grande République de l'Amérique du Nord fut d'abord un pays exportateur de produits agricoles, puis peu à peu les produits manufacturés figurèrent dans les statistiques des douanes américaines au chapitre des exportations, et aujourd'hui ils sont un facteur si important du commerce extérieur des Etats-Unis que les vieilles nations industrielles ne sont pas sans en être effrayées. L'Argentine n'en est pas encore là, il s'en faut. Ses

[1] Voir *L'Argentine au* XX*e siècle*. — Colin, éditeur.

exportations sont, nous l'avons dit, constituées presque exclusivement par des produits agricoles. Il est certain que, comme tous les pays, l'Argentine s'appliquera à développer son industrie pour remédier au haut prix de produits de première nécéssité qu'elle demande à l'étranger et qu'un jour peut-être elle sera aussi un exportateur notable de produits manufacturés. Il semble qu'elle ne sera jamais, à cet égard, ce que sont devenus les Etats-Unis, dont les richesses minières, si larges et si variées, sont si favorables à un grand développement industriel ; mais on peut assurer qu'une évolution se fera dans le sens du développement industriel. Toutefois, comme c'est l'agriculture qui est actuellement la grande, l'admirable pourvoyeuse des exportations argentines, il convient de s'arrêter un peu aux produits qu'elle fournit et aux perspectives qu'ils ont.

Les principaux produits agricoles qui alimentent les exportations de l'Argentine sont les céréales : le froment, le maïs, le lin. Le nombre des hectares cultivés en blé a passé de 2.050.000 en 1895 à 3.696.000 en 1902, croissant en sept ans de 80 %. De 1902 à 1904-1905, l'augmentation a été encore de 33 %. Pour le maïs, la surface cultivée a passé de 1.244.000 hectares à 1.802.000, augmentant de 44 % de 1895 à 1902 et de 27 % de 1902 à 1904-1905. La surface cultivée en lin qui, durant les sept années 1895-1902, avait crû de façon colossale, soit de 238 %, ayant passé de 387.000 hectares à 1.307.000, s'est restreinte de 1902 à 1904-1905 de 18 %. Enfin les luzernes qui occupaient, en 1904-1905, 2 millions d'hectares contre 1.730.163 en 1902 et 700.000 en 1895, ont progressé de 15 % durant les deux dernières années et de 147 % durant les sept premières.

En 1904-1905, ces quatre grandes cultures n'occupaient que 10 millions d'hectares, ce qui est peu comparé à la surface cultivable du pays, mais ce qui est déjà énorme si on considère qu'en 1888 elles ne couvraient que 2.128.000 hectares. Etant données les immenses étendues qu'on peut encore consacrer à ces cultures, on peut considérer l'Argentine comme l'un des greniers du monde les mieux pourvus, non seulement pour les hommes qui consomment le blé, mais pour les animaux pour lesquels le maïs et la luzerne sont des aliments excellents. Le maïs sert aussi à la distillation et à la fabrication de la bière dans laquelle il remplace l'orge quand celle-ci est trop chère ; mais on sait qu'il entre maintenant assez fréquemment dans les rations données aux chevaux des grandes compagnies de transport. Quoi qu'il en soit de ces perspectives d'avenir, les résultats obtenus par la culture du blé, du maïs et du lin ont

déjà été superbes. Voici, d'après MM. Martinez et Lewandowski, quelle a été depuis 1902-1903 la progression des exportations de ces trois produits, en millions de piastres or, durant les trois trimestres du 1er octobre au 30 juin, correspondant à la grande campagne d'affaires :

	1902-1903	1903-1904	1904-1905
Blé.....	33,7	46,5	64,4
Lin.....	15,3	25,1	20,2
Maïs.....	13,6	19,1	31,2

Rien mieux que ces chiffres n'est capable de montrer le merveilleux essor de l'Argentine durant les dernières années. Les productions agricoles ne vont pas sans à-coups, la récolte d'une année peut être fort différente de celle qui l'a précédée. Nous en avons un exemple dans le tableau ci-dessus pour le lin dont les exportations ont fléchi d'octobre 1904 à juin 1905. Nous aurions cette année un recul à noter pour le maïs dont la récolte, nous l'avons dit, a été médiocre, mais ce sont là des accidents qui n'infirment en rien d'abord ce fait indéniable qu'est l'énorme progression de la production argentine et ensuite les perspectives d'avenir qu'elle a encore.

*
* *

L'Argentine n'est pas seulement un pays de culture de céréales, c'est un pays d'élevage. On évalue à plus de 120 millions le nombre de ses moutons, à 30 millions celui de ses bêtes à cornes et à 5 millions celui de ses chevaux et mules; mais ce sont là des chiffres qui ne sont que très approximatifs. Ces animaux fournissent des produits divers. Celui d'entre eux qui donne lieu peut-être au plus grand commerce est la laine; mais depuis quelques années les exportations de cette matière première n'ont pas progressé, il y a même un recul. On attribue ce fait à la diminution du stock ovin du pays, diminution due en partie à l'exportation très intense du mouton soit sur pied, soit frigorifié.

Grâce aux découvertes qui ont permis d'appliquer le froid à la conservation de la viande et de faire faire à celle-ci des trajets considérables sans qu'il y ait à redouter de détérioration, l'Argentine a pu expédier ses moutons et ses bœufs en Europe. Cette découverte s'est si bien adaptée aux nécessités du pays pour qui elle est une ressource admirable, que des sociétés très importantes se sont créées pour l'exploiter. L'industrie frigorifique est actuellement la première industrie de l'Argentine. On évalue à plus de 22 millions de piastres or le capital qu'elle

a absorbé et que, en général, elle rémunère bien. On exporte maintenant près de 4 millions de moutons frigorifiés par an. Ce n'est pas seulement du reste les moutons et les quartiers de bœufs qui sont ainsi expédiés, ce sont encore les beurres qui sont vendus alors sur les marchés d'Europe.

Entre autres industries l'Argentine possède des sucreries, des minoteries, quelques tanneries seulement, bien qu'avec l'énorme quantité de peaux dont dispose ce pays, ce devrait être une grande industrie. Nous avons dit que l'Argentine n'était pas encore un pays industriel. Nous en avons là une preuve. Il y a cependant déjà un certain éveil de quelques industries et dans un rapport du 10 août 1907, le consul de France de Buenos-Ayres signalait les progrès constants de l'industrie des produits chimiques, notamment des fabriques d'acides sulfurique chlorhydrique et nitrique. La fabrique de produits chimiques employés en pharmacie n'existe pas encore pas plus que celle des composés chimiques industriels tels que sels de potasse, sels de soude, aniline, engrais chimiques, etc. Ce sont là des produits que l'Europe en général fournit à l'Argentine.

Quels sont les pays du monde avec lesquels l'Argentine entretient d'importantes relations commerciales? Voilà la question à laquelle nous sommes tout naturellement amenés et qu'il nous reste à traiter avant de résumer les impressions que peut fournir cet examen rapide de la situation agricole et commerciale de l'Argentine.

Comme nous avons affaire à un pays neuf qui n'a pas de réserves et dont les exportations règlent le pouvoir d'achat, il est plus logique de commencer par rechercher à quels pays il vend ses produits.

Pendant longtemps la France fut le meilleur client de l'Argentine; mais depuis 1876, elle a perdu le premier rang des pays acheteurs; c'est l'Angleterre qui l'a pris. On sait combien la Grande-Bretagne a besoin de produits agricoles. Elle devait nécessairement s'adresser à ce merveilleux grenier qu'est l'Argentine, mais elle ne lui achète pas que des céréales, elle lui achète et en grandes quantités de la viande congelée, des laines, des peaux, du beurre. La concurrence du beurre argentin aux beurres français sur le marché anglais ne laisse pas que de préoccuper les expéditeurs français. Dans un rapport du 28 juin 1907, le consul de France à Southampton rappelait qu'il y a cinq ans il avait signalé les débuts alors modestes de l'importation des beurres argentins et australiens, mais que cette importation s'était depuis affirmée et que même quelque quantité de ces beurres passait de Southampton en France.

La France achète surtout de la laine, puis viennent les cuirs, le lin, le maïs et le blé. L'Allemagne vient au troisième rang par suite surtout de ses achats de laine dont elle est le plus fort consommateur après la France. Elle se fournit aussi de cuirs et de céréales ; mais elle ne reçoit ni viande congelée ni animaux vivants. La Belgique fait à peu près les mêmes acquisitions que la France et l'Allemagne, mais elle y ajoute l'extrait de viande. L'Afrique du Sud, le Brésil sont encore parmi les bons clients de l'Argentine. Les Etats-Unis ne viennent que loin dans cette liste, parce que, bien qu'ils soient devenus un grand pays industriel, ils ont encore en quantités considérables ces produits agricoles qui étaient autrefois les seuls facteurs de leurs richesses comme ils le sont à l'heure actuelle de l'Argentine. Il en est autrement comme bien on pense à l'importation. Les Etats-Unis vendent à l'Argentine deux fois plus de produits qu'ils ne lui en achètent. Ce ne sont pas eux pourtant qui tiennent la tête des pays importateurs.

Au premier rang des pays importateurs vient l'Angleterre, grande pourvoyeuse de charbon, de tissus et de matériel de chemin de fer. Elle est le seul pays qui ait réussi à maintenir un certain parallélisme entre ses importations, et ses exportations. Après elle se trouve l'Allemagne qui a délogé les Etats-Unis du deuxième rang en 1903. Les importations allemandes sont très variées. Au troisième rang sont les Etats-Unis, au quatrième l'Italie, vendeuse de vin, d'huile d'olive, de riz, au cinquième la France.

D'après le rapport de M. Alfred Picard, président de la commission des valeurs de douane, au ministre du Commerce [1], les exportations de France en Argentine ont été en millions de francs de 1897 à 1906 :

1897.....	50.7	1902.....	41.4
1898.....	49.1	1903.....	56.6
1899.....	53.1	1904.....	73.3
1900.....	49.7	1905.....	87.7
1901.....	51.3	1906.....	114

Ces exportations sont très variées. En 1906 les chiffres les plus forts étaient fournis par les tissus, les vins, la tabletterie et bimbeloterie, la carrosserie, les outils, coutelleries et ouvrages en métaux, les fils, etc. On voit que depuis trois ans les ventes de la France en Argentine ont repris au point que le chiffre de 1906 est très sensiblement le plus élevé de la dernière période décennale. Les importations se sont moins bien comportées :

[1] Année 1907, Imprimerie nationale.

tout en progressant aussi durant les trois dernières années comme le montre le tableau ci-dessous, elles n'ont pas regagné tout le terrain perdu par rapport à l'année maxima de la période :

1897.....	210.7	1902.....	224.6
1898.....	251.0	1903.....	271.2
1899.....	291.9	1904.....	252.2
1900.....	284.9	1905.....	259.7
1901.....	254.1	1906.....	281.8

Alors que les objets fabriqués sont le principal facteur des exportations de la France en Argentine, 68 millions 3 sur 87,7 en 1905, par exemple, ce sont ici les matières nécessaires à l'industrie qui l'emportent. Sur des importations totales de 259,7 millions en 1905, leur part était de 228,6 millions dont 179,5 millions pour les laines en masse, 16,5 millions pour les peaux et pelleteries brutes, 29,5 millions pour les céréales, 22,6 millions pour les graines oléagineuses.

Quoi qu'il en soit de son peu de progrès durant les dernières années, l'exportation de l'Argentine en France demeure très supérieure à nos ventes dans ce pays. Il serait donc fort à désirer que le mouvement qui ressort des statistiques commerciales des dernières années s'affirme et que nos ventes en Argentine tendent à se rapprocher de nos achats. Ces achats doivent varier forcément suivant que la récolte des céréales est en France bonne ou mauvaise, mais avec les laines, les peaux et les graines oléagineuses, ils ont une base solide.

Nous en avons ainsi fini avec les observations que nous voulions consacrer à l'Argentine. C'est, on a pu, croyons-nous, en juger, un pays qui est susceptible d'un essor encore très grand malgré les progrès merveilleux qu'il a faits durant les dernières années et qui continuent, si l'on en juge par les plus-values des chemins de fer. Pour la seule Compagnie de Santa-Fé les recettes brutes ont été pendant le mois d'août 1907 de 1.997.600 francs contre 1.552.278 fr. en août 1906. Pendant les huit premiers mois la recette s'est élevée à 15.050.200 fr. contre 12.651.150 fr. On peut juger par cette ample plus-value de recettes de la progression du pays. Si sa population s'accroît et si les capitaux étrangers continuent à se diriger vers elle, l'Argentine est appelée à un magnifique avenir. Les Etats d'Europe n'ont qu'à le vouloir, pour largement profiter de cette prospérité.

EDOUARD PAYEN.

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC EN ALGÉRIE

Peu de services se sont développés en Algérie aussi rapidement que celui de l'enseignement public. Depuis que notre colonie est maîtresse de son budget spécial, et règle elle-même, sous le contrôle peu tracassier de la métropole, l'administration de ses revenus, les Délégations financières n'ont cessé d'accorder à l'œuvre de l'enseignement une sollicitude aussi libérale que vigilante ; elles ont compris en effet qu'il n'en est pas de plus vitale pour l'avenir de l'influence française dans l'Afrique du Nord. La dotation des divers chapitres de l'Instruction publique montait, en 1901, à 6.600.000 francs ; pour 1907, les dépenses arrêtées d'accord entre l'administration algérienne et les Délégations dépassent 8.770.000 francs, soit une augmentation de plus de 2 millions, ou 30 % en sept exercices ; encore doit-on ajouter avec M. Barbedette, rapporteur général du budget au Conseil supérieur de gouvernement, que quatre millions de plus ont été prélevés sur les excédents du fonds de réserve pour constructions scolaires.

Cet accroissement n'est pas pour nous surprendre ; il est en relation étroite avec le progrès même de la population algérienne, dont tous les éléments, indigènes ou européens, accusent des plus-values sensibles entre les recensements de 1901 et de 1906. En 1902, l'autorité académique d'Alger instituait une enquête dont la conclusion fut que 28.000 enfants européens ne recevaient aucune instruction primaire, soit négligence ou mauvaise volonté de leurs parents, soit plus souvent peut-être manque d'écoles ou de place dans celles qui existaient déjà. Frappées de cette anomalie, les Délégations votèrent dès 1903 un programme de constructions scolaires, qui devait être réalisé en cinq années ; les frais en seraient faits pour la majeure partie sur les excédents du fonds de réserve. Ce programme est en cours d'exécution ; mais, vu l'incohérence de plusieurs chiffres, également officiels, qui ne concordent pas, il est difficile d'apprécier dans quelle mesure la création des nou-

velles classes a réduit la proportion des enfants illettrés : le résultat obtenu ne paraît cependant pas en rapport avec l'effort acquis, ce qui permet de penser que les nouvelles écoles n'ont pas été toujours placées où il eût convenu le mieux ; c'est là une question que nous discuterons plus loin.

L'intérêt porté en Algérie à la cause de l'enseignement est, pour ainsi dire, unanime ; si l'on observe parfois des dissentiments sur l'emploi le plus utile des fonds de tel ou tel chapitre, on reconnaîtra bien volontiers aussi que l'autorité académique rivalise avec le gouvernement général et les Délégations pour assurer à l'Algérie un service de plus en plus complet d'enseignement à tous les degrés : entre 1906 et 1907 seulement, le budget de l'enseignement primaire européen s'accroît de 520.000 francs ; celui de l'enseignement indigène, de 165.000 fr. ; ceux de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, respectivement de 210.000 et 7.000 francs. On sait qu'en France le personnel de l'enseignement primaire a bénéficié, depuis le 1er janvier 1905 d'une amélioration de traitement réalisable en quatre années (loi Simyan) ; l'Algérie n'a pas voulu rester en arrière, et tout en maintenant pour ses instituteurs le droit au « quart colonial », elle aura réalisé la réforme de la loi Simyan pour la même date que la métropole, soit le 1er janvier 1908. En fait, comme son budget pour 1905 était déjà voté quand les Délégations ont été saisies de la question, les premières améliorations n'ont pu être appliquées qu'à partir du 1er janvier 1906 ; mais, en s'imposant un sacrifice supplémentaire, l'Algérie aura cependant abouti en même temps que la métropole : il était difficile de témoigner plus pratiquement la sympathie des pouvoirs publics et des Délégations pour les instituteurs. On remarquera d'ailleurs que le quart colonial de ces fonctionnaires est consolidé, sous forme de traitement fixe, donc que les avantages de la loi Simyan leur ont été accordés sur des chiffres de base majorés.

Ces augmentations de dépenses ont été acceptées par les Délégations sinon avec enthousiasme, du moins sans opposition sérieuse ; elles ont été présentées avec tact, dans un sentiment raisonné de confiance en la vitalité de l'Algérie, par le rapporteur, M. Joly, qui s'est fait depuis quelques années une spécialité dans ce genre de travail ; la seule loi Simyan coûte à l'Algérie 770.000 francs par an, qu'elle acquittera de bon cœur. Mais, pour qui suit depuis quelques années les mouvements de l'opinion algérienne, il est chaque jour plus évident que le régime de l'instruction publique ne pourra subsister longtemps sans des réformes profondes : on consent volontiers à dépenser,

mais on se demande si les services de l'enseignement doivent être développés dans leur statut actuel, ou remaniés en vue d'une adaptation plus exacte aux besoins spécifiques de l'Algérie. Un incident caractéristique s'était produit aux Délégations, lors de la session de mai 1902 : les « non-colons » avaient proposé de biffer un crédit affecté à de nouvelles écoles indigènes, non certes qu'ils fussent hostiles à l'enseignement des indigènes, mais pour protester contre l'application malheureuse et persistante des programmes métropolitains. Cette plainte est fondée — elle l'était surtout alors, — à propos des écoles indigènes ; mais bien souvent il en a été formulé d'analogues à propos des écoles européennes elles-mêmes. C'est la condamnation, ici comme en tant d'autres matières, du système de l'assimilation et des rattachements.

Plus récemment, les mêmes préoccupations se sont affirmées à l'occasion de la transformation projetée du collège d'Oran en un lycée de jeunes filles. On a fait allusion à l'une des innovations les plus intéressantes du protectorat tunisien, l'Ecole Jules-Ferry, qui donne à la fois l'enseignement primaire supérieur et l'enseignement secondaire, possède une section affectée à l'enseignement professionnel et fait de plus office d'Ecole normale. Si la Tunisie a pu — non sans d'assez longs tâtonnements — en venir à cette conception pratique, c'est qu'elle n'est pas asservie aux règlements métropolitains qui paralysent les initiatives en Algérie. c'est qu'elle est libre de « s'habiller sur mesure ». En Algérie, les services de l'Instruction publique sont encore « rattachés », de sorte que la même distinction subsiste que dans la métropole entre les trois ordres d'enseignement, et que l'architecture hygiénique prescrite pour la construction des nouvelles écoles est la même dans notre vieux pays d'Europe et sur cette jeune terre de colonisation. Certes, un peu moins de raideur serait désirable, et c'est le vœu que répètent tous les ans les délégués financiers. On ne peut manquer d'y attacher une grande valeur ; cette assemblée, qui délibère avec tant de dignité, de courtoisie et aussi d'esprit de suite sur les intérêts algériens, ne s'obstinerait pas avec une telle insistance à recommander une utopie.

Aussi bien l'administration métropolitaine elle-même est entrée dans ces vues; parmi les dirigeants de la politique, l'idée prévaut de plus en plus que l'Algérie est arrivée à sa majorité, qu'il convient de l'émanciper sans imprudence, mais aussi sans faiblesse; le présent cabinet compte parmi ses membres M. Louis Barthou, qui fut le parrain, sinon le père, du régime des Délégations; le 3 avril 1906, un décret, rendu sur

la proposition du ministre de l'Instruction publique, conférait au gouverneur général une délégation ministérielle pour approuver toutes les créations d'écoles votées par les conseils locaux, d'où réduction de formalités et moindre perte de temps. Nous ne saurions mieux faire, pour montrer à quel point ce souhait de décentralisation est général en Algérie, que de citer ici quelques lignes du rapport de M. Joly en 1906 : « Dans un « milieu où presque tout est à créer, où les besoins sont très « différents de ceux de la métropole, il ne faut pas redouter « d'appliquer des méthodes nouvelles ; c'est à cette intention « que nous avions demandé le rattachement de l'Instruction « publique au gouvernement général, et nous serions heureux « si le ministère, comprenant maintenant le désir de progrès « que les Délégations manifestent constamment, permettait à « l'enseignement en Algérie de s'orienter vers les programmes « nouveaux, d'autant plus rapidement que les institutions « sont encore à créer, et que les situations acquises sont peu « nombreuses. » (Séance plénière du 1er juin 1906). Quels sont ces besoins particuliers de l'Algérie, comment peut-on tenter de les satisfaire, c'est ce que nous voudrions rechercher ici.

I

La France, dans l'Afrique du Nord, se trouve en présence d'une situation unique jusqu'à ce jour dans l'histoire de la colonisation : elle est établie en un pays où des races indigènes ne cessent de croître, cependant que des immigrants européens affluent continuellement et multiplient eux aussi. En Algérie seulement, la population totale atteint, en 1906, 5.231.000 habitants, dont près de 700.000 Européens et 60.000 Juifs indigènes. Si l'on compare les chiffres des recensements de 1901 et de 1906, on remarque un progrès parallèle de tous ces éléments ; il est vrai que la natalité, dans les familles françaises pures, n'est plus aussi satisfaisante qu'autrefois, bien que supérieure encore à ce qu'elle est en France, tandis que celle des familles de naturalisés et surtout de Juifs indigènes se maintient à un taux plus élevé [1] : c'est une raison de plus de veiller strictement à ce que la race mixte qui s'amalgame là-bas sous nos yeux demeure, par son éducation, une variété très

[1] Voyez là-dessus les remarquables études de M. V. Demontès et notamment son livre *Le Peuple algérien*, Alger, 1906.

active de la race française. Mais on ne doit pas se dissimuler que le grand nombre restera toujours aux indigènes, dont la croissance est pour ainsi dire illimitée tandis que, selon la juste observation de M. Paul Leroy-Beaulieu[1], « dans une cin- « quantaine d'années l'élément européen approchera de sa « saturation ». D'où la nécessité de préparer de mieux en mieux les jeunes générations indigènes à collaborer avec nous : un enseignement approprié apparaît donc immédiatement nécessaire.

Cette œuvre indispensable de rapprochement — nous nous gardons bien de parler d'assimilation — se heurte à deux obstacles principaux : la religion musulmane de nos indigènes, qui est intimement liée à leur statut social et intellectuel, et plus encore la claustration de leurs femmes. Il ne faut pas compter que nulle part, sauf exceptions individuelles, rares, des enfants musulmans suivront les mêmes classes que les enfants européens; à vouloir les réunir, on perd également le temps de tous et celui des maîtres par surcroît; dans beaucoup de communes algériennes, les écoles européennes ont dû créer des cours spéciaux pour les enfants indigènes. A l'heure présente, les calculs les plus optimistes ne permettent pas d'évaluer à plus de 30.000 le nombre des garçons indigènes qui sont élevés par nos instituteurs, soit certainement moins du dixième de la population masculine d'âge scolaire. Il est vrai que, dans la plupart des douars et surtout dans les villes, des maîtres indigènes réunissent des enfants dans leurs *zaouias*, pour leur apprendre les éléments de la religion, et à cette occasion, quelques rudiments de lecture, d'écriture ou de calcul. Mais ce n'est pas calomnier ces leçons que de les juger inférieures au médiocre, essentiellement routinières et scolastiques; loin d'accélérer l'évolution des races indigènes « dans leur type », elles l'entravent; en l'état actuel, c'est là un poids mort pour l'Algérie.

Dans la répartition du budget algérien, une distinction est faite entre l'enseignement européen et l'enseignement indigène; les fonds destinés au premier (7.166.794 francs pour l'exercice 1907, dont 4.447.535 pour les seules écoles primaires) sont administrés par la direction de l'Intérieur, tandis que ceux affectés au second (1.605.464 francs pour 1907), ressortissent à la direction des Affaires indigènes. Il a été établi que « le prix de revient de l'enseignement primaire, dans le sys-

---

[1] *Journal des Débats*, 28 novembre 1901.

tème actuel, est de 52 francs par unité pour les écoles indigènes et de 35 francs seulement pour les écoles européennes[1]; des considérations financières s'ajoutent ainsi à beaucoup d'autres pour nous engager à réformer profondément nos pratiques. L'enseignement indigène constitue un service absolument spécial, en raison aussi bien qu'en administration budgétaire; nous ne l'organiserons convenablement qu'en nous dégageant des habitudes métropolitaines. L'étude de ces problèmes a conduit les autorités de notre colonie d'Indo-Chine à cette conclusion formelle, et l'on travaille maintenant, là-bas, à préparer des manuels qui seront expressément rédigés en vue de la population scolaire indigène.

Ainsi, au-dessous de l'enseignement primaire, nous devons avoir en Algérie un échelon inférieur, un enseignement élémentaire pour nos indigènes. Le programme en sera extrêmement réduit; quelques rudiments de calcul et particulièrement la connaissance de notre admirable système métrique, des leçons d'agriculture et de métiers usuels en formeront la trame essentielle; on y ajoutera l'étude pratique de la langue française, autant que possible par la méthode directe, recommandée aujourd'hui par des succès démontrés. Nous croyons très désirable que nos indigènes parlent et comprennent le français, mais nous n'avons pas l'illusion de croire qu'ils le posséderont en sortant de l'école, même s'ils l'y ont bien appris. C'est par les frottements de la vie quotidienne seulement qu'ils en acquerront ou conserveront l'usage, de sorte que l'école ne se proposera pas cet enseignement comme son objet principal; dans toutes ces classes élémentaires, où l'on cherchera seulement à inculquer aux enfants quelques idées qui les rapprochent de nous, l'instituteur doit leur parler leur langue maternelle. En somme, il s'agirait beaucoup moins pour nous de créer à grands frais des centaines d'écoles indigènes que de nous assurer le concours des maîtres des écoles coraniques existantes, en améliorant peu à peu le recrutement de ce personnel, en lui fournissant des livres capables de le guider prudemment vers des nouveautés intellectuelles, et en le soumettant à une inspection régulière.

Où ces écoles indigènes seront-elles le plus utiles? Evidemment dans les régions où les indigènes se trouvent plus mêlés aux Européens, c'est-à-dire dans les communes de plein exercice. Or il arrive à l'heure actuelle que précisément la plupart

[1] Rapport de M. Joly, dans les *Procès-verbaux* des Délégations, assemblée plénière du 1er juin 1906.

des créations d'écoles indigènes se font en territoire de communes mixtes; ce fait curieux appelle quelques explications. Sous le régime des règlements métropolitains imposés aux constructions scolaires en Algérie, la moindre école coûte très cher : on ne peut se passer d'un bâtiment maçonné; un cube d'air minimum est exigé par élève; l'école ne doit pas s'élever dans le voisinage immédiat de certaines usines, etc... Les écoles nouvelles sont bâties à frais communs par l'Etat et les municipalités; en Algérie, le budget spécial porte presque toujours au maximum légal sa contribution, qui atteint ainsi 80 %. Cependant les municipalités hésitent à s'engager pour le surplus, surtout lorsqu'il s'agit d'indigènes; il faudrait pour les décider une longue et patiente diplomatie, et vraiment, on comprend leurs résistances, alors qu'elles seraient obligées, en se conformant aux règlements en vigueur, de dépenser davantage, proportionnellement, pour l'instruction des indigènes que pour celle des Européens.

Devant ces obstacles, l'administration académique est amenée à se détourner vers les communes mixtes, où ses propositions ne se heurtent pas aux mêmes difficultés; là, il n'y a que peu d'Européens, les budgets locaux sont réglés par des fonctionnaires et l'on peut ouvrir des écoles primaires pour les indigènes; mais alors on dépense beaucoup trop pour le résultat à obtenir et l'on n'applique pas l'effort au point où il vaudrait le mieux. Les délégués financiers sont portés à en accuser l'autorité académique, mais la responsabilité de ces malfaçons remonte au régime scolaire lui-même, beaucoup plutôt qu'à ceux qui n'ont pas en mains des instruments adéquats. Supposons que l'ouverture d'une école indigène ne soit plus assujettie à mille servitudes onéreuses : des nattes posées sous une tente suffiraient à la rigueur, ou quelques bancs dans le vestibule d'une mosquée, pour rassembler des douzaines d'enfants indigènes; un *taleb* sans diplôme leur enseignerait les rudiments dont nous parlions tout à l'heure; il recevrait une légère indemnité, à charge de se servir de livres autorisés par l'administration française et de se soumettre à une inspection. Ainsi présenté, l'établissement d'une école indigène n'effraierait probablement plus les municipalités de plein exercice comme une aventure dispendieuse; les conseillers verraient même sans doute des avantages à fixer, autour d'un programme d'enseignement contrôlé, des enfants parmi lesquels se recrutent les « chapardeurs » si redoutés des colons.

Notons aussi que l'enseignement, dans les écoles indigènes, est orienté dans le sens professionnel; le rectorat d'Alger suit

à cet égard, depuis plusieurs années déjà, une politique assidue; un délégué financier, visitant en 1906 des écoles de sa circonscription, en était frappé et en apportait le témoignage à la représentation des colons[1]. Mais ici nous devons prévenir un excès : nous n'avons pas à faire de nos indigènes des ouvriers d'élite, sauf pour quelques spécialités qui sont naturellement indigènes, comme la fabrication des tapis, le travail des plâtres ajourés, la faïencerie d'art; contentons-nous de les mettre à même d'améliorer sans recourir à des étrangers leurs habitations et leurs cultures ; qu'ils sachent tourner ou réparer leurs meubles, redresser une serrure faussée; que, dans les campagnes agricoles, en Kabylie, par exemple, ils connaissent le maniement de la charrue et des outils des champs; qu'ils soient préparés, par quelques conseils et leçons de choses, à désirer eux-mêmes amender leur sol, tailler leurs arbres, soigner intelligemment leur bétail : des représentants kabyles ont plusieurs fois demandé aux Délégations l'envoi dans leurs villages de professeurs ou de moniteurs experts dans la culture du figuier. L'école spécialement professionnelle, au sens français du mot, est donc moins désirable que l'école primaire élémentaire à programme pratique, très souple, variable suivant les nécessités des diverses régions : celle-ci aidera les indigènes à mieux vivre et à produire davantage; celle-là ne ferait que susciter inutilement des concurrences à la main-d'œuvre française.

On voit comment la diffusion de l'enseignement parmi les indigènes comporte moins, à notre avis, des créations coûteuses qu'un aménagement modeste de ce qui existe sous nos yeux. Mais, dira-t-on, comment former les maîtres pour cet enseignement? Le recrutement sera toujours insuffisant, à moins de dépenses dont on n'oserait même énoncer le total probable, s'il fallait instruire dans des écoles normales particulières tout le personnel des instituteurs indigènes; en fait, la section indigène de La Bouzaréa, près Alger, ne fournit et ne peut fournir qu'un peloton, là où il faudrait un corps d'armée. Il ne faut pas non plus confondre la réorganisation récente des *médersas*, établissements d'enseignement supérieur indigène, avec l'organisation de l'enseignement primaire pour nos sujets musulmans; les médersas ont pour but d'élever des collaborateurs pour l'administration, juges, imans des mosquées, etc.; par exception seulement, il en sort des instituteurs. Force est donc bien de nous adresser au maître arabe en exercice, au *taleb*, en le dirigeant, le surveillant et l'encourageant à se rapprocher de nous.

---

[1] Séance du 18 mai 1906.

L'instruction ne pénétrera dans les tribus que par des manœuvres en ordre dispersé : répandons largement des livres classiques *en arabe*, attribuons des primes aux *talebs* qui en useront le mieux et à ceux qui enseigneront le français ; les inspecteurs très mobiles de cet enseignement doivent être des instituteurs français, bien au fait de l'Algérie, et parlant couramment la langue des indigènes ; parmi les meilleurs diplômés d'arabe ou de kabyle de l'Ecole des lettres d'Alger, on trouverait aisément ces *contrôleurs* très compétents ; leur mission serait d'exercer une critique discrète et vigilante des *talebs* indigènes, et aussi de composer et d'imposer peu à peu une littérature scolaire arabe, par où tant de nouveautés fécondes pourraient être répandues, sans que les plus vives susceptibilités musulmanes eussent aucune raison de s'alarmer. Quant à l'enseignement des filles, on peut dire que la question demeure entière : de très méritoires initiatives, celle de Mmes Luce Ben-Aben, Delfau, d'Attanoux, ont ouvert quelques écoles féminines de broderie, couture, tapisserie, dont les envois sont remarqués à toutes les Expositions. Ce serait un progrès immense si l'on réussissait à introduire dans les tribus, loin même de toute inspection européenne directe, des écoles analogues, des *écoles sans livres*. Mais, comme des générations se succéderont dans l'intervalle, nous devons par provision nous décider carrément à n'essayer d'instruire, sauf tentatives sporadiques et exceptionnelles, que les fils et non les filles de nos sujets musulmans. Cette constatation capitale pose le problème dans toute sa rigueur ; il en ressort assez éloquemment, à ce qu'il semble, que l'enseignement élémentaire de nos indigènes ne saurait être symétrique de l'enseignement primaire français.

Nous passerons très vite, dans la présente étude, sur l'enseignement secondaire ou supérieur, en ce qui concerne les indigènes. Ceux de nos sujets qui présenteraient des aptitudes particulières pourront toujours suivre les mêmes classes que les enfants européens, dans les lycées et collèges ou dans les Ecoles supérieures d'Alger, pour la médecine en particulier. Il existe, parmi nos musulmans, des « capacités », dont le concours nous sera infiniment précieux pour l'administration du pays ; à nous de découvrir ces hommes de valeur, de compléter leur instruction et d'en faire, pour nos services publics, des chefs indigènes et non des garçons de bureau parlant français. A cet effet, les médersas sont des institutions très utiles ; véritables universités franco-musulmanes, elles réunissent des jeunes gens dont nous devons prendre à cœur de ménager

plus tard le prestige social et intellectuel parmi leurs compatriotes. Les médersas de Tlemcen et d'Alger ont été installées, en 1904 et 1905, dans des bâtiments neufs, heureusement construits par des hommes de goût; la province de Constantine n'attendra probablement plus longtemps la sienne, la construction en est annoncée sur le budget de 1907, doté à cet effet d'un crédit spécial (65.000 francs). L'accès des médersas est facilité par des bourses aux indigènes qui sont dignes de cette faveur. Il en est de même pour les lycées, collèges et Ecoles supérieures d'Alger. Ainsi ce qui manque à nos indigènes, mais ce qui leur manque, avouons-le, presque complètement, c'est seulement un enseignement élémentaire tel qu'en doivent recevoir les fils des sujets musulmans de la France.

HENRI LORIN.

(*A suivre.*)

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

Le sultan Abd el Aziz à Rabat, et la mission de M. Regnault. — La situation générale dans l'Empire. — Les menées de Moulaï-Hafid. — A la frontière algéro-marocaine ; les incidents d'Oudjda. — La contrebande des armes. — Coopération franco-espagnole ; déclarations de M. de Leon y Castillo. — Les intentions du gouvernement français d'après la « Petite République ». — La situation financière du Makhzen ; déclarations de M. Gaston Guiot et de Si Mohammed Tazi, mohtasseb de Fez, d'après le « Temps ».

Le sultan Abd el Aziz à Rabat.

Arrivé à Rabat, le 20 septembre comme nous le disions dans notre dernière chronique, le sultan Abd el Aziz a reçu le 26, en audience officielle, M. Leriche, consul de France. L'entretien a duré plus d'une heure. Hadj Omar Tazi assistait à l'entrevue. Abd el Aziz, quoique un peu soucieux, s'est montré très aimable envers notre consul qu'il a questionné sur les nouvelles de Casablanca, lui demandant quelles étaient nos forces débarquées et s'il espérait bientôt la fin de ces tristes événements. Le sultan a manifesté ensuite son désir de voir bientôt M. Regnault à Rabat et s'est déclaré prêt à donner toute satisfaction aux demandes légitimes de la France, tant en ce qui concerne les réparations à lui accorder que pour les dommages causés à tous les Européens pillés à Casablanca. Il fut question également des mesures à prendre pour assurer la sécurité dans tous les ports et le prompt fonctionnement de la police. Abd el Aziz, en résumé, a donné l'assurance qu'il chercherait à nous donner satisfaction, par tous les moyens possibles, sur tous les points. Après son audience du sultan, M. Leriche a eu une conférence de deux heures avec le ministre marocain des Affaires étrangères.

Le 27, a eu lieu la première prière d'Abd el Aziz à la mosquée de Rabat. Une foule très nombreuse y assistait. Le sultan s'est rendu en grande pompe, escorté des ministres, au sanctuaire, tandis que les soldats faisaient la haie. En revenant de la mosquée, Abd el Aziz reçut

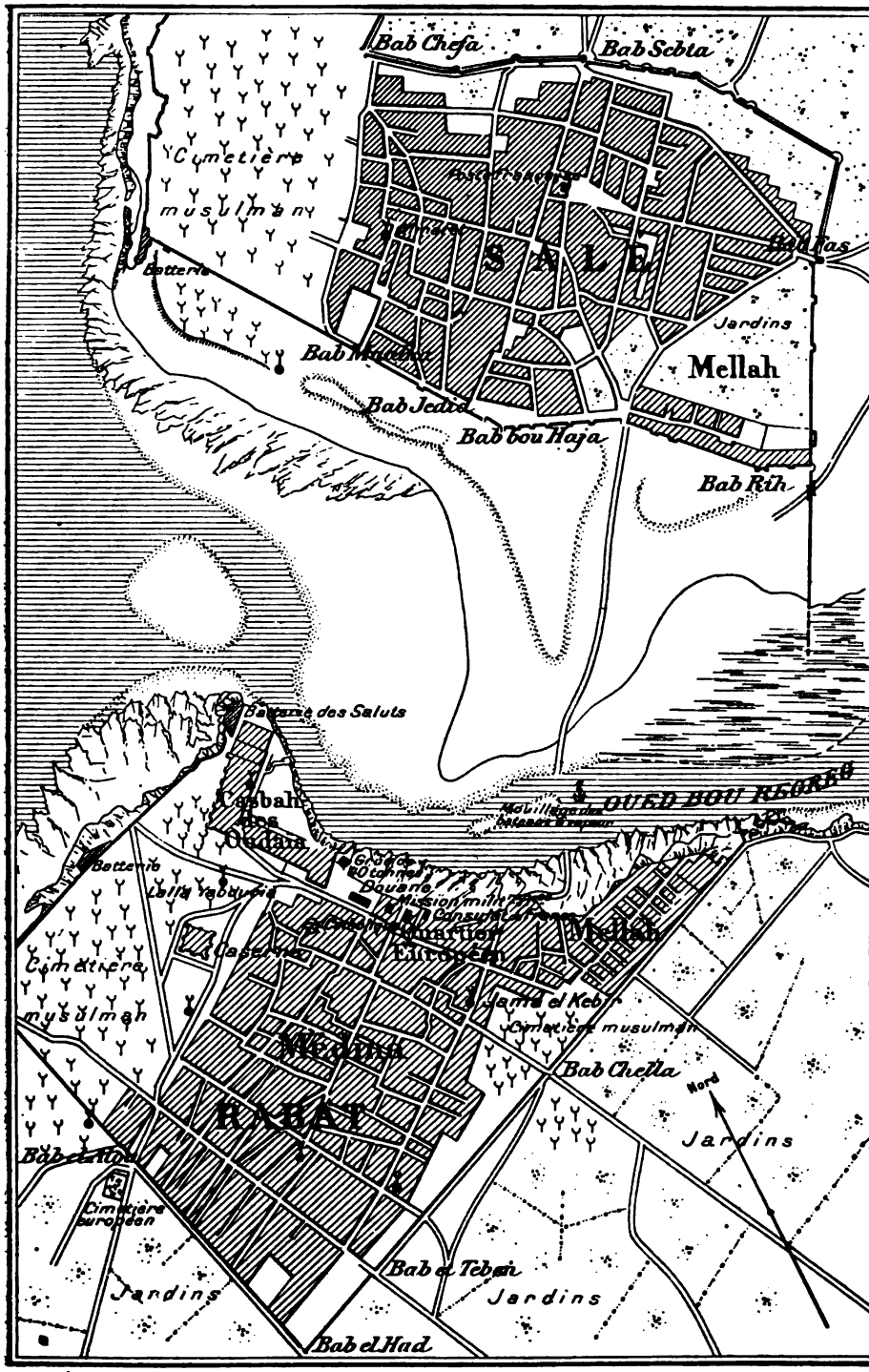

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

le correspondant du *Daily Mail* et lui fit, d'après ce dernier, la déclaration suivante :

Notre voyage de Fez à Rabat nous a donné la preuve de la déférence du peuple. Les chefs de toutes les tribus sont venus me saluer et m'offrir leur aide ; si j'avais voulu, j'aurais fait mon entrée à Rabat à la tête de plusieurs milliers d'entre eux. Les Zimmour, par exemple, dont on a dit le dévouement, sont prêts à m'envoyer 20.000 hommes ; mais je n'ai pas un besoin immédiat de leurs services.

Quant à présent, je resterai à Rabat. J'ai envoyé à tous les chefs de tribus des lettres les invitant à se réunir en conseil ; je saurai de la sorte quels sont mes ennemis et les ennemis de mon pays, et je pourrai me décider sur la conduite à suivre.

En attendant, j'ai donné ordre aux Chaouïa de s'abstenir de nouvelles hostilités ; ils m'ont promis obéissance.

J'espère, avec l'aide de Dieu, rétablir la paix dans ce pays affolé, et je suis convaincu que de nombreux chefs du Sud reviendront à moi.

Le 30 septembre a eu lieu la *ziâra*, visite du sultan aux lieux saints. A dix heures moins un quart, Abd el Aziz est sorti de son palais en grand apparat, sur son cheval blanc, abrité sous le parasol réglementaire rouge à bande d'or, précédé d'une musique et escorté de troupes, tandis que l'artillerie tirait une salve, appuyée par les canons du *Gueydon*. Après avoir fait une prière publique sur la tombe du grand saint, patron de la ville, le sultan s'est rendu à pied à la casbah sacrée des Oudaya. Ayant sacrifié, selon les rites accoutumés, des taureaux sur cette tombe vénérée, le sultan monta de nouveau à cheval et rentra dans son palais en passant par la rue principale de la ville.

Le 1er octobre, le sultan a fait faire l'appel des hommes de la mehalla, des chevaux et des gens du Makhzen, en un mot de tout ce qui compose sa suite et sa maison. Abd el Aziz, assis dans un fauteuil, assistait au défilé des troupes. Le caïd el mechouar, placé devant lui, comptait les hommes à haute voix, tandis que les *adoul* inscrivaient le nombre d'hommes et de bêtes de somme. Cet appel avait pour but de se rendre compte des désertions et des dépenses moyennes occasionnées par l'entretien des troupes. Il a permis de constater que près de cinq cents hommes avaient déjà déserté, emportant leurs fusils et leurs cartouches.

Le sultan a chargé alors le caïd Taïeb el Mediouni, commandant la mahalla chérifienne à Rabat, d'une mission dans la tribu des Mediouna. Après avoir reçu une lettre chérifienne, le caïd est parti avec une petite escorte. Deux caïd-reha sont partis également avec cinq cents hommes à destination de Fez. Ils ont pour mission de ramener des pièces d'artillerie de campagne.

La mission de M. Regnault.

Se rendant à l'invitation officielle du sultan, M. Regnault est arrivé à Rabat le 5 octobre, par le *Jeanne-d'Arc*, mais le mauvais temps et l'état de la barre ne lui permirent de débarquer que le lendemain

matin. Le ministre de France était accompagné du général Lyautey et de l'amiral Philibert. La mission française comprenait en outre : M. de Beaumarchais, deuxième secrétaire ; M. Jesse Curely, troisième secrétaire ; M. Borel, attaché ; le commandant Larras ; le capitaine Guiot ; plusieurs autres officiers de l'état-major du général Lyautey ; Ben Ghabrit, cadi hors cadres ; MM. Mouille et Monge, élèves interprètes ; M. Mercier, officier interprète, et le médecin-major de première classe Fournial.

Le soir même de son débarquement, à 6 h. 1/2, M. Regnault fut informé du désir du sultan de le recevoir le lendemain 7. Or une coutume, remontant à une longue date, veut que les missions soient reçues trois jours après leur arrivée. On a donc pu conclure de ce renversement des usage et de cette hâte à donner audience à M. Regnault que le sultan témoignait le plus vif intérêt à la mission française. C'est du moins l'impression qu'on eut généralement à Rabat, et l'entrevue confirma cette impression.

Cette entrevue eut lieu à 10 heures du matin, dans un petit palais nommé Koubibat, situé à 1.000 mètres de l'enceinte de la ville et sur les hauteurs dominant l'Océan. La mission française fit son entrée en grande pompe, escortée par les cavaliers du Makhzen sous le commandement du caïd el mechouar, Bouchta et Titali, et par les goumiers de la légation de France. Les troupes marocaines faisaient la haie, commandées par le commandant Fariau et le capitaine Rondenay, de la mission militaire française de Fez. Le ministre de France était à cheval, en grand uniforme ; le général Lyautey et l'amiral Philibert, leurs officiers d'état-major et les autres membres de la mission suivaient également à cheval. Tout le monde mit pied à terre devant la porte menant dans la cour intérieure du palais et à la salle de réception, très simple, carrelée de mosaïque multicolore, les murs simplement blanchis.

Le sultan était assis au milieu de la salle, sur un petit canapé de velours vert foncé, ses ministres rangés debout autour de lui, immobiles. M. Regnault s'inclina devant lui et lui remit ses lettres de créance dans un sachet de velours bleu garni de franges d'or. Abd el Aziz les reçut, les posa sur un coussin violet à sa gauche ; puis le ministre lut le discours suivant, que l'interprète Ben Ghabrit lut ensuite en arabe :

Sire,

J'ai l'honneur de remettre à Votre Majesté les lettres par lesquelles le gouvernement de la République m'accrédite auprès d'elle en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire de la République française.

Le gouvernement est heureux de saisir cette occasion d'exprimer au souverain du Maroc ses sentiments d'amitié et a voulu en donner un témoignage particulier en associant à ma mission deux représentants les plus élevés de l'armée et de la marine française, le général de division Lyautey et le contre-amiral Philibert.

L'Empire chérifien traverse en ce moment des circonstances difficiles. Je suis persuadé que, grâce à sa fermeté, sa sagesse, Votre Majesté

arrivera à rétablir l'ordre et la paix et à assurer aux transactions commerciales la sécurité qui leur est indispensable pour se développer, en mettant à exécution les réformes prévues de l'Acte d'Algésiras, auquel Votre Majesté a bien voulu donner son approbation.

Je fais appel au bienveillant appui de Votre Majesté pour resserrer les liens de mutuelle confiance que rendent nécessaires les intérêts du commerce et les relations de voisinage des deux pays.

J'ai le ferme espoir que son concours ne me fera pas défaut pour accomplir une tâche si importante, et je puis l'assurer en retour que, fidèle aux traditions constantes de sa politique, le gouvernement de la République française forme les vœux les plus sincères pour la grandeur et la prospérité de l'Empire chérifien.

Le sultan écouta la lecture, impassible. Quand l'interprète eut fini, il commença à parler à mi-voix. Il prononça ainsi son discours que répétait plus haut le ministre des Affaires étrangères, Ben Sliman, et que Ben Ghabrit traduisait en français. Voici le texte de la réponse d'Abd el Aziz :

Louange à Dieu !

Nous adressons nos souhaits de bienvenue à l'ambassade du gouvernement français respecté, faisons bon accueil à l'envoyé du président de la République honorée. L'importance de cette mission nous confirme l'intérêt que nous porte le gouvernement français, ses sentiments de cordiale affection et ses bons conseils, dont les preuves sont données par cette manifestation, qui a répondu à ses sentiments intimes.

Je remercie le gouvernement de ses sentiments de bienveillance et de l'assurance que nous donne, que nous prêtera son aide précieuse. Nous nous préoccupons beaucoup du rétablissement de la sécurité de l'ordre dans cet Empire chérifien. Nous voulons faire disparaître les traces des incidents qui s'y produisirent, et mettre en application les réformes prévues à l'Acte d'Algésiras.

Nous sommes persuadés que le gouvernement respecté de la France nous donnera son appui bienveillant afin de rendre plus faciles les moyens qui conduisent à ces buts importants.

De même, nous avons entière confiance dans sa collaboration sincère pour tout ce qui touche les intérêts communs des deux gouvernements, et quant à nous, nous ferons, pour atteindre ce résultat, tout ce qui sera en notre pouvoir. Nous remercions le gouvernement français de ses sentiments de bonne amitié et des vœux qu'il forme pour ce pays.

Nous souhaitons que le bonheur et la prospérité rejaillissent sur ceux qui, comme nous, lui sont attachés par des liens d'amitié et par d'étroites relations.

Nous remercions également de l'éclat qu'il a bien voulu donner cette ambassade, en lui associant deux personnages importants, le général Lyautey et l'amiral Philibert.

Soyez le bienvenu, Monsieur l'ambassadeur, respecté, vous et les membres de votre mission.

M. Regnault présenta alors le général Lyautey, l'amiral Philibert et les membres de la mission. Puis le ministre de France remit les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur au sultan, au nom du président de la République. Le sultan reçut les insignes et remer-

cia vivement le ministre et le gouvernement de la République de cette distinction, disant qu'il portera avec un bonheur très sensible les insignes de l'ordre.

La réception était terminée. La mission prit congé et se retira avec le même cérémonial qu'à l'arrivée. L'escorte accompagna le ministre de France jusqu'à sa résidence.

Quelques heures après cette audience solennelle, à quatre heures de l'après-midi, M. Regnault, sur le désir exprimé par le sultan lui-même, eut avec Abd el Aziz un entretien particulier auquel assistait le général Lyautey. L'amiral Philibert ne put y prendre part, étant reparti à deux heures pour Casablanca, à bord de la *Gloire*.

Au cours de cet entretien très cordial et qui se prolongea jusqu'au soir, aucune question politique ne fut abordée. La conversation porta seulement sur divers sujets relatifs aux mœurs européennes qui intéressent vivement l'esprit curieux de Moulaï Abd el Aziz. Il a tout particulièrement tenu à se renseigner sur les origines de l'ordre de la Légion d'honneur. Il a de nouveau, à cette occasion, témoigné son vif plaisir d'avoir reçu les insignes de cet ordre.

L'impression produite par cette seconde entrevue, après l'audience officielle, a été très bonne. Le ministre de France s'est lui-même déclaré très satisfait des heureuses dispositions du sultan.

La situation générale de l'Empire. Les menées de Moulaï Hafid.

L'état général, dans le Nord de l'Empire, continue à être aussi satisfaisant que peut le permettre la crise politique actuelle. A Fez, notamment, le départ du sultan n'a pas causé l'agitation qu'on pouvait craindre. Les esprits y sont très calmes et on constate même une certaine reprise des transactions commerciales. Les troubles qu'on signalait récemment dans la région du Gharb semblent également avoir disparu. Toutes les populations rurales sont dans l'expectative, les yeux fixés sur les événements décisifs, à leur avis, qui doivent se dérouler à Rabat.

A Casablanca le calme est toujours complet; cependant il ne semble pas d'après les dernières nouvelles que la pacification de la région soit un fait accompli. Les tribus qui avaient, par l'entremise de leurs délégués, fait leur soumission et avaient déclaré accepter les conditions du général Drude n'ont pas encore tenu leurs engagements. On dit même que ces tribus, sous la pression d'autres plus éloignées de notre action militaire, auraient désavoué leurs mandataires. En attendant, les travaux d'installation du camp d'hiver continuent. On élève de grands baraquements. Chaque arme rivalise d'ingéniosité pour augmenter la sûreté, le bien-être relatif de l'abri.

Moulaï Hafid est toujours à Merrâkech; il ne semble pas faire beaucoup de progrès parmi les tribus. Après avoir fait proclamer son départ pour le Nord comme imminent, il a subitement annoncé

qu'il ne partirait que le 15 du mois de Ramadan, ce qui n'a pas été sans provoquer une assez grande surprise. D'ailleurs la nouvelle de l'arrivée d'Abd el Aziz a produit une profonde impression à Merrâkech et il est possible que cette nouvelle exerce une certaine influence sur les dispositions des tribus à l'égard de Moulaï Hafid.

Une mehalla de Moulaï Hafid est arrivée dans les derniers jours de septembre à Settat, la ville la plus importante des Chaouia, à 60 kilomètres environ de Casablanca; et elle en est repartie peu après pour Ber Rechid, qui n'est plus éloignée de la côte que d'environ 35 kilomètres. Elle est arrivée à Ber Rechid le 8 octobre; mais jusqu'à présent la présence de la mehalla de Moulaï Hafid dans le voisinage immédiat de Casablanca ne semble pas avoir déterminé une reprise des hostilités contre nous, de la part des tribus de la région.

L'attitude du fameux chérif sabarien, Mâ-el-Aïnin, actuellement l'hôte à Merrâkech de Moulaï Hafid, reste assez douteuse. Une version le représente comme un partisan farouche du djichad. Il aurait même prétendu, en présence des embarras financiers de Moulaï Hafid, que la loi autorise à dépouiller les Juifs, si leur argent peut être utile aux frais de la guerre sainte ; ce à quoi un autre membre de la cour de Moulaï Hafid se serait énergiquement opposé, en déclarant que rien ne pareil n'existe dans la loi coranique. Mais, d'après d'autres renseignements qui semblent dignes de foi, il jouerait un rôle tout opposé. Il s'appliquerait, disent ces renseignements, à modérer l'ardeur belliqueuse des éléments xénophobes et il aurait même soutenu dans une prédication à la mosquée une thèse suivant laquelle une prophétie contenue dans des textes sacrés aurait pronostiqué que les chrétiens seraient à notre époque les *maîtres de l'heure*. Mâ-el-Aïnin en aurait conclu que, Dieu l'ayant décrété ainsi, le devoir des bons musulmans consistait à ne pas lutter à outrance contre la destinée.

A la frontière algéro-marocaine.
Les incidents d'Oudjda.

Le 7 octobre, dans les environs d'Oudjda, un détachement du corps d'occupation que nous entretenons sur ce point depuis quelques mois a été attaqué par un groupe de cavaliers marocains. Voici, d'après les renseignements officiels communiqués par l'*Agence Havas*, comment s'est produit cet incident :

Lalla-Marnia, le 8 octobre.

Un détachement parti d'Ouled-Sahia, comprenant cent cavaliers, a couché, dans la nuit de jeudi à vendredi, à Aghbal, menaçant le caïd de Beni-Khaled : il avait l'intention de pousser chez les Angad qui avaient, ces derniers temps, montré de bonnes dispositions à l'égard des Français, et dont les campements s'étendent à une dizaine de kilomètres au Nord-Est d'Oudjda.

Afin d'empêcher les Ouled-Sahia d'agir sur les Angad, une reconnaissance française fut envoyé d'Oudjda. Cette reconnaissance s'établit à proximité des points d'Oulad-Sidi-Khalifa, au Nord d'Oudjda.

Les Ouled-Sahia ayant insulté les émissaires envoyés pour connaître leurs intentions et ayant menacé les tentes du caid, le commandant de la reconnaissance prit ses dispositions de combat. Une fraction des Ouled-Sahia était encore en pourparlers avec nos gourmiers lorsqu'un coup de fusil fut tiré sur un spahi. Le détachement français riposta aussitôt et repoussa les Ouled-Sahia qui se réfugièrent sur les pentes de Guerbous; il se disposait à se retirer à son tour vers Oudjda lorsqu'une fusillade éclata, venant des campements de Taieb Ali Rabat.

Une nouvelle action s'engagea, qui dura de quatre à six heures. L'ennemi fut complètement repoussé, après avoir subi des pertes sérieuses; il abandonna plusieurs cadavres dans la plaine.

Nous avons eu deux spahis tués et deux tirailleurs blessés.

Le communiqué *Havas* ajoutait que « le ministre de la Guerre, « après avoir conféré avec le président du Conseil, avait télégraphié « au commandant d'Oudjda de prendre toutes les mesures néces- « saires en vue d'assurer la sécurité dans la ville et dans les « environs ».

Conformément à ces instructions télégraphiques, et dès leur réception, le lieutenant-colonel Henrys, chef d'état-major du général Lyautey, en l'absence de ce dernier, fit procéder à une vigoureuse démonstration militaire contre les indigènes qui avaient assailli nos spahis et gourmiers. Une petite colonne, formée de deux compagnies de la légion, d'un peloton de spahis et d'une section d'artillerie de montagne se dirigea, sous les ordres du colonel Henrys, d'Oudjda vers les lieux où avait eu lieu l'attaque du 7 octobre. C'était un village nommé Hassi-Sidi-Khalifat, entre la frontière française et le massif des Beni-Snassen.

La première reconnaissance (celle qui avait été attaquée) était restée campée là. La petite colonne du colonel Henrys la rejoignit, et le 8 après-midi, elle s'avança dans la plaine jusqu'au pied de la montagne au flanc de laquelle était construit le village des Oulad Meyriem qui n'était point abandonné. Ce village, la veille, avait envoyé des contingents contre nous; l'artillerie ouvrit le feu qui dura de trois à quatre heures et demie, puis la colonne se retira sur Oudjda et sans aucun incident nouveau, rentra à Oudjda.

Après cette opération, les deux tirailleurs blessés dans l'attaque du 7 ont été transportés à l'hôpital militaire de Marnia; l'un d'eux, blessé par une balle dans la région du ventre, serait dans un état désespéré.

La contrebande des armes.

Le 1er octobre, le journal *le Temps* publiait la note suivante, de caractère officieux :

Le gouvernement français a pris l'initiative de mesures pour la répression de la contrebande des armes et munitions de guerre au Maroc.

En cette affaire où, comme nous l'avons montré, des intérêts particuliers sont en contradiction avec l'intérêt collectif, certaines difficultés se sont produites. Les négociations engagées ont établi l'accord de toutes les puissances, sauf l'Espagne. Cette dernière, jusqu'à présent, a refusé son adhésion à toute mesure prohibitive. Si sa résistance devait persister, cela ne mettrait pas obstacle à l'application des mesures jugées nécessaires par les autres puissances. Celles-ci agiraient toutes, en dehors de l'Espagne, pour empêcher l'introduction par contrebande des armes et munitions au Maroc.

Cette note fut aussitôt commentée assez vivement par divers journaux, qui relevèrent surtout le passage relatif à l'Espagne; mais dès le surlendemain, 3 octobre, une dépêche officielle de Madrid annonçait que le gouvernement espagnol avait déclaré « approuver com- « plètement la manière de voir du gouvernement français en ce qui « concerne les mesures à prendre pour empêcher la contrebande de « guerre au Maroc »; et le 5 octobre, le ministre espagnol des Affaires étrangères faisait publier par les journaux de Madrid la note suivante, qui réglait définitivement la question :

Les informations publiées par la presse étrangère sur le différend survenu entre la France et l'Espagne sur la question de la répression de la contrebande des armes au Maroc ne sont absolument pas fondées.

Avant de soumettre cette question à l'Allemagne et aux puissances signataires de l'Acte d'Algésiras, les gouvernements de Sa Majesté Très Catholique et de la République française ont demandé au gouvernement du sultan le mandat d'exercer en son nom dans les eaux marocaines le droit conféré par l'Acte d'Algésiras pour mettre fin au commerce illicite du matériel de guerre.

Les deux gouvernements sont arrivés à un parfait accord.

Le 21 septembre, notre ambassadeur à Berlin et le chargé d'affaires de France ont fait les démarches nécessaires auprès du ministre des Affaires étrangères d'Allemagne; la réponse de ce dernier, parvenue à Madrid il y quelques jours, est, en principe, favorable à cette idée, et il semble que l'entente entre les gouvernements à l'égard de la proposition française et espagnole est également satisfaisante.

D'autre part, le 1er octobre, l'*Agence Havas* avait publié, relativement à l'attitude de l'Allemagne en cette affaire, le communiqué suivant de Berlin :

La France et l'Espagne ont revendiqué pour leurs navires de guerre dans les eaux marocaines le droit de visite des navires suspects de contrebande d'armes, le gouvernement marocain étant dans l'impossibilité d'empêcher cette contrebande comme le demande l'Acte d'Algésiras.

Dans les milieux autorisés, on déclare que le gouvernement allemand a, tout en formulant certaines réserves, reconnu le bien-fondé de ce vœu des gouvernements français et espagnol et y a donné son approbation.

La *Gazette de Cologne* donne quelques détails intéressants qui précisent l'attitude de l'Allemagne dans cette question.

Après avoir fait ressortir que cette mesure n'atteindra que les vapeurs et les voiliers de petit tonnage sur lesquels il est rare de voir flotter le pavillon allemand, et que d'ailleurs aucun navire battant pavillon allemand n'a

fait, à ce qu'on sache, la contrebaude des armes, le journal officieux écrit :

« Le gouvernement allemand n'a, en cette circonstance, aucun motif de « contrarier le vœu des deux puissances.

« Il a cependant demandé que le caractère provisoire et exceptionnel de « cette mesure soit assuré en limitant à une période déterminée ce mandat « conféré aux navires de guerre français et espagnols. Le gouvernement « allemand estime, en effet, nécessaire que, dans le cas où la visite d'un « navire suspect ne confirmera pas le soupçon de contrebande d'armes, le « gouvernement dont les navires auront effectué cette visite aura à fournir « une indemnité. Il va sans dire que l'arrêt et la visite du navire ne pour- « ront avoir lieu en haute mer, mais uniquement dans les eaux côtières « soumises à l'autorité marocaine. »

La note de la *Gazette de Cologne* ne représente pas, malgré son allure officieuse, l'état exact des négociations engagées au sujet de la contrebande des armes, et son ton pourrait faire croire à des difficultés qui, de fait, n'existent pas. Le gouvernement allemand a fait savoir à notre ambassadeur à Berlin qu'il était favorable aux mesures que la France et l'Espagne comptaient prendre pour empêcher la contrebande des armes au Maroc. Le gouvernement allemand n'a pas fait de restriction de nature à gêner l'action franco-espagnole : il a simplement demandé que l'on précisât la modalité de la visite des navires en accordant, par exemple, certains privilèges aux courriers faisant un service régulier avec la côte marocaine afin de ne pas entraver ce service. L'indemnité dont parle la *Gazette de Cologne* ne serait pas demandée pour venger les capitaines injustement soupçonnés de l'affront qui leur aurait été fait, mais calculée sur les délais inutiles que la visite ferait subir aux navires. A l'heure actuelle, les deux gouvernements terminent l'examen de ces questions de détail.

Coopération franco-espagnole.
Déclarations de M. de Leon y Castillo.

Notre confrère du *Temps*, M. Georges Villiers, a eu, ces jours derniers, une intéressante conversation avec M. de Leon y Castillo, ambassadeur d'Espagne à Paris, au sujet des commentaires et des critiques dont a fait l'objet, ces temps derniers, la coopération franco-espagnole dans l'affaire marocaine. Voici, d'après le *Temps* du 10 octobre, le texte même des déclarations de M. de Leon y Castillo :

Vous me dites que l'on parle de « difficultés » franco-espagnoles. C'est un mot en effet que l'on a beaucoup employé ces temps-ci. Et c'est un mot qui ne s'applique pas le moins du monde à la situation. Il est singulier qu'il soit nécessaire de l'expliquer.

Le problème marocain est prodigieusement délicat. Il a ceci de commun pour la France et pour l'Espagne de présenter pour l'un et pour l'autre des deux pays un intérêt vital, pour vous à cause de l'Algérie, pour nous en raison de la configuration de nos côtes et de notre territoire. Ce n'est donc pas une question que l'on puisse ni à Paris ni à Madrid traiter avec indifférence. Il est naturel, il est légitime de l'examiner avec soin sous toutes ses faces, d'échanger sur chaque point, fût-ce sur les points de détail, des idées et des arguments, qui peuvent au début différer et dont la conciliation constitue un profit mutuel. C'est ce qui a été fait, dans la forme la plus amicale, dans les deux capitales.

Tout d'abord pour la question de la contrebande des armes, — infiniment complexe, vous le savez, comme tout ce qui touche au droit maritime, — l'entente est absolue. A aucun moment, sous aucune forme, le gouvernement espagnol n'a contesté la nécessité de la répression.

Et ce qu'on a dit à ce sujet était pure invention. Sur les modalités il a fallu se mettre d'accord, parce qu'il y avait un grand nombre de solutions entre lesquelles on pouvait hésiter. Cet accord est acquis à la suite d'une négociation qui a été menée surtout à Madrid et qui s'est poursuivie dans un esprit de cordiale collaboration chacun disant son avis et le confrontant à l'avis de l'autre pour le plus grand bien de la décision finale.

En ce qui concerne les indemnités, le mode de nomination de la commission qui les fixera, les principes de la répartition, l'entente s'est établie dans les mêmes conditions.

Reste la combinaison à trouver à Casablanca entre les exigences des opérations militaires et celles de l'organisation de police. Les arrangements par lesquels on avait à Saint-Sébastien tracé à chacun sa zone ont fait sur place l'objet de certaines observations de la part du général Drude. Le commandant Santa-Olalla ne pouvait que se référer à l'accord qui lui a été communiqué. C'est ce qu'il a fait. Sur quoi, de Paris et de Madrid, on a télégraphié aux autorités civiles et militaires des deux puissances à Casablanca d'étudier une solution qui satisfasse tout le monde. C'est là une question d'importance secondaire, qui ne tardera pas à être réglée.

Je ne parle pas de tous les racontars, où paraissent se complaire certaines personnes. Je veux cependant vous conter une anecdote qui vous édifiera. Vous vous souvenez qu'on a annoncé à grand bruit que des marins espagnols du *Numancia* avaient été arrêtés introduisant des cartouches en contrebande. Or qu'était-il arrivé? Un ami avait fait cadeau à notre ministre à Tanger, M. Llaveria, d'un fusil de chasse. Mais on avait oublié les cartouches. On les lui fit porter ultérieurement par trois marins du *Numancia*. Cela n'a pas empêché ces braves gens d'être accusés de contrebande...

C'est de la même façon qu'on a reproché à M. Maura, président du Conseil, de n'avoir pas fait visite aux membres du gouvernement français lors de son « voyage à Paris ». Or, M. Maura n'est pas venu à Paris au cours de ce voyage, qui était un voyage de repos. Jugez par ces deux exemples du crédit qu'il faut accorder aux autres histoires du même genre.

La vérité, c'est que Sa Majesté le roi, le gouvernement espagnol, la diplomatie espagnole pensent, comme le gouvernement français, que l'affaire marocaine, si grave pour nos deux pays, doit être dans l'avenir comme dans le présent, traitée en étroit, en intime accord par les cabinets de Paris et de Madrid. Si l'on veut appeler « difficultés » les échanges de vues par lesquels on arrive à l'élaboration de cet accord, on ne peut rien contre l'emploi abusif de ce mot. Mais il ne répond pas, je le répète, à la réalité. Et on a grand tort, en pareille matière, de tromper et d'énerver l'opinion des deux pays par des nouvelles inexactes. — GEORGES VILLIERS.

Les intentions du gouvernement français d'après la « Petite République ».

Dans son numéro du 29 septembre, la *Petite République* se disait autorisée à déclarer que « les informations publiées ces jours derniers sur les intentions du gouvernement, dictées par l'attitude de l'Alle-

magne, telle qu'elle ressort de sa réponse à la note du 2 septembre, ne reposent sur aucun fondement ».

La *Petite République* ajoutait les détails *autorisés* suivants, qui n'ont pas été démentis :

L'occupation des ports du Maroc ne pouvait se légitimer que par la nécessité urgente de sauver la vie des Européens ; en principe, et surtout dans l'état de tranquillité parfaite qui règne aujourd'hui à Mogador, à Mazagan, comme à Safi, à Rabat et à Tanger, elle ne se justifie nullement; elle dépasse d'abord, d'une façon absolue, ce que l'on a appelé le cadre de l'Acte d'Algésiras; que nous avons toutes sortes de raisons pour respecter. Elle aurait ensuite des inconvénients multiples, dont le premier serait de coûter très cher, et le deuxième de provoquer aux environs de chaque port marocain une série de batailles dans le goût de celles qui viennent de se livrer à Casablanca...

... Le gouvernement se tiendra dans les limites qu'il s'est prescrites au début de l'affaire de Casablanca. Les troupes du général Drude resteront devant cette ville jusqu'à ce que la pacification de la province, qui est en bonne voie, soit complètement achevée.

M. Regnault, qui, sur la prière du sultan Abd el Aziz, va se rendre à Rabat, en profitera pour remettre au sultan ses lettres de créance; et cette cérémonie, entourée d'un certain apparat, démontrera que la France reconnaît toujours Abd el Aziz comme le sultan légitime. Quant aux demandes que le sultan pourra formuler, M. Regnault les écoutera en se souvenant que nous n'avons guère eu à nous louer de lui et qu'il nous a donné, depuis 1905, des preuves de fausseté et de malveillance multiples.

Les autorités françaises et les troupes stationnées à Casablanca n'auront néanmoins pas une attitude hostile envers Moulai Hafid si celui-ci, comme on l'assure, vient à elles dans des dispositions pacifiques.

On a, d'ailleurs, l'impression que le vice-roi de Merrâkech ne sera animé, en se rendant à Rabat, que par le désir de se réconcilier avec son frère.

Jusqu'à ce que cette affaire soit arrangée et que le calme soit rétabli dans la région, les troupes françaises resteront à Casablanca.

La France cherchera à s'entendre avec le sultan pour l'organisation de la police telle que la prévoit l'Acte d'Algésiras, ou, du moins, aussi rapprochée que possible des dispositions de l'Acte d'Algésiras et aux moindres frais possibles. Elle espère qu'une entente, une loyale collaboration avec les autorités marocaines pourra se réaliser, à l'exclusion de nouvelles catastrophes et de nouvelles aventures.

En outre, le gouvernement appelle à l'heure actuelle l'attention des gouvernements européens sur la nécessité d'appliquer les articles de l'Acte d'Algésiras relatifs à la répression de la contrebande des armes. Cette répression comporte deux séries de mesures, les unes à prendre dans les pays européens capables d'exporter les armes, les autres au Maroc même, pour empêcher le débarquement des navires chargés de contrebande de guerre.

Une surveillance active, faite à l'aide de croiseurs et de contre-torpilleurs devra être exercée le long de la côte. Elle pourra être fort efficace, car les procédés et les points de débarquement des contrebandiers sont connus. La France peut se charger de cette dernière mission, qu'elle remplit du reste, à l'heure qu'il est, avec la division navale actuellement dans les eaux du Maroc.

Tel est le programme que le gouvernement de la République s'est tracé et qu'il exécutera jusqu'au bout, avec prudence, certes, mais aussi avec la fermeté dont il a déjà donné des preuves.

La situation financière du Makhzen. Déclarations de M. Gaston Guiot.

M. Gaston Guiot, ministre plénipotentiaire, délégué des porteurs français de la Dette marocaine, vient d'arriver à Paris, accompagnant Si Mohammed Tazi, contrôleur des finances et du commerce de Fez, chargé par le sultan Abd el Aziz d'une mission financière en France. Si Mohammed Tazi apportait avec lui les bijoux du sultan dans le but de les donner en gage d'un nouvel emprunt. Voici les déclarations faites par M. Guiot au *Temps*, au sujet de son voyage et de sa mission :

Quand je suis rentré au Maroc il y a quelques semaines, j'ai trouvé Tanger dans un véritable affolement. Que cet affolement fût ou non justifié, il y avait là un état de fait des plus inquiétants. L'imprudence ou la maladresse d'un individu, la moindre détonation pouvaient provoquer une échauffourée et mettre la ville en péril.

De sages mesures ont été promptement concertées avec le ministre de la Guerre; et la Banque d'Etat a été heureuse de concourir à leur réalisation. La garnison de Tanger a été payée de ses arriérés et depuis lors a régulièrement reçu sa solde; une police municipale fort ingénieuse a été organisée à peu de frais et donne jusqu'ici d'excellents résultats. A la faveur de ces moyens, la surexcitation des colonies européennes s'est calmée; la rentrée progressive des émigrés fait le reste.

Il y a cinq semaines, on ne voyait que mulets et ânes portant au port les bagages hâtivement cordés des émigrants. Depuis dix jours, les bourriquots font le voyage inverse et remontent avec leur charge la rue des Siaghin. L'alerte est passée. Mais elle fut chaude.

J'ai questionné alors M. Guiot sur le but de son voyage et sur ces bijoux impériaux qui sont, comme nous le disions hier, restés à Marseille, en attendant qu'on les expertisât. M. Guiot m'a dit en souriant :

— On mène grand bruit autour des bijoux du sultan. A vrai dire, ils ne viennent probablement pas en Europe pour la première fois. Et ceux-là ou d'autres — à diverses reprises et sans qu'on en parlât — ont déjà aidé le sultan à sortir d'embarras financiers temporaires.

— Mais dans le cas présent, pourquoi la Banque d'Etat n'évite-t-elle pas au Makhzen de recourir à ces moyens extrêmes ?

— Pour une raison très simple. Vous n'ignorez pas que la situation financière du sultan est en ce moment particulièrement embarrassée. Sans doute la gestion des deniers publics eût pu être plus exacte et prévoyante ; mais il y a eu des frais extraordinaires auxquels le Makhzen n'a pas pu se soustraire, notamment les ambassades, les mehallas opérant contre le Roghi, ou contre Raissouli, — et parallèlement une baisse momentanée mais très notable dans les rentrées. La Banque d'Etat, depuis qu'elle est constituée, a fait tout ce qui dépendait d'elle pour venir en aide au sultan. Mais son concours a des limites que l'Acte d'Algésiras lui interdit de franchir.

Elle a remboursé les deux millions prêtés par le consortium, versé le million de l'avance statutaire prévue par l'Acte d'Algésiras, versé un autre

million à titre d'avance extraordinaire pour permettre au sultan de faire les frais du voyage de Rabat, soit 4 millions sur un capital de 15.400.000 francs; le reliquat doit, aux termes de l'Acte d'Algésiras, être réservé pour la police. C'est une provision à laquelle nous n'avons pas le droit de toucher.

J'ai exposé tout cela aux représentants du Makhzen. Ils ont parfaitement compris et fait comprendre au souverain que la Banque avait fait plus que son devoir. Ils savent d'autre part qu'il ne peut être immédiatement question de réaliser ce qu'on appelle là-bas le « grand emprunt ». Et pour parer au plus pressé, le sultan a décidé de recourir au moyen que vous savez et d'envoyer à Paris Si Mohammed Tazi, frère de son ministre des finances, avec une partie de ses bijoux.

— Mais ce prêt sur garantie ne fournira au sultan que des moyens limités, et à très brève échéance, il retombera dans de nouveaux embarras?

— Sans doute il en sera ainsi, mais la question de l'emprunt ne peut pas ne pas se poser dans un délai relativement court. Elle était posée déjà, et la Banque d'Etat l'étudiait, quand les événements récents sont venus compliquer une affaire déjà très difficile à solutionner.

Devant quel passif nous trouvons-nous? Pour combien figureront les indemnités de Casablanca? Pour combien les frais de l'intervention? Enfin quels revenus assureront le service de l'emprunt? Les revenus qu'on peut envisager sont, je crois, susceptibles de notables plus-values dans l'avenir. Mais actuellement ils sont maigres, et c'est sur des réalités acquises, non sur des espérances de plus-values, que l'on pourra baser et recommander au public un emprunt sincère.

— Et les douanes, qui vous intéressent plus directement, que rendent-elles au milieu de circonstances si défavorables?

— Je ne vous surprendrai pas en vous disant qu'à Casablanca les douanes n'ont, pour ainsi dire, rien rendu en août; mais les douanes des ports voisins ont accusé des plus-values importantes, à telles enseignes qu'à cette date l'ensemble de nos encaissements du semestre est supérieur au chiffre de l'an dernier. Et si, comme on l'annonce, les Châouïa reprennent leurs relations commerciales avec Casablanca, ce résultat ne peut être que consolidé et même amélioré au 31 décembre prochain.

Je n'ai pas à m'en réjouir pour les porteurs de l'emprunt 1904 dont je représente les intérêts, car à aucun moment ces intérêts n'ont été en péril; je m'en réjouis pour le Makhzen qui y trouvera des ressources supplémentaires, et par suite une atténuation des très sérieuses difficultés de l'heure présente. — GEORGES VILLIERS.

Déclarations de Si Mohammed Tazi, mohtasseb de Fez.

M. Georges Villiers a également pu converser avec Si Mohammed Tazi qui, à ses fonctions officielles, joint la qualité de frère du ministre des Finances chérifien, et est un des principaux personnages du Makhzen.

Voici en quels termes notre confrère a rendu compte, dans le *Temps*, de sa conversation avec Si Mohammed Tazi :

J'ai demandé d'abord à Si Mohammed quel était l'état d'esprit du sultan et pourquoi il avait désiré voir à Rabat M. Regnault.

— Le sultan, m'a-t-il répondu de même que le Makhzen et que la population éclairée des villes maures, est très convaincu de l'utilité, de la

nécessité des réformes. Contre les réformes, il n'y a que la plèbe des villes, et hors des villes les tribus. Mais c'est là un élément de résistance avec lequel il faut compter. La difficulté de la situation actuelle vient du conflit qui existe entre ces deux tendances.

Le sultan a désiré voir M. Regnault pour s'entendre avec lui sur les moyens de mettre un terme à l'agitation. La leçon de Casablanca n'a pas été perdue pour les tribus. D'autre part, le sultan, chef religieux, qui seul a le droit de proclamer la guerre sainte, a vivement blâmé ceux qui, à Casablanca ou à Merrâkech, ont par des attentats contre les Européens amené la France à occuper une partie du territoire de l'Islam. Son but, conformément aux commandements du Coran, est d'effacer les conséquences d'excès qu'il a hautement réprouvés. Pour cela, il a besoin de se concerter avec le représentant de la France. Il s'entendra également avec lui sur la conduite à tenir à l'égard de Moulaï-Hafid.

— Quelles sont, selon vous, les chances de Moulaï Hafid? Quelle est sa force? Qu'augurez-vous de son avenir?

— La force de Moulaï Hafid est précaire. Ce qui suffit à un *khalifa* ne peut suffire à un sultan. La plupart des tribus qui l'ont suivi n'ont marché que par crainte d'être « mangées » par leurs voisins. Le jour où le sultan Moulaï Abd el Aziz disposera d'assez d'argent pour payer les défections qui déjà s'annoncent, Moulaï Hafid n'en aura pas pour longtemps.

— Quelle aide, en cette affaire, Abd el Aziz attend-il de la France?

— Il lui sera utile de montrer, par son entrevue avec M. Regnault, que pour la France il est et il reste le seul sultan légitime. La France peut également le servir en lui donnant les ressources financières dont il a besoin contre les rebelles. J'ajoute qu'elle y a intérêt.

— Pourquoi?

— Pour plusieurs raisons. D'abord Moulaï Hafid est moins intelligent que son frère. Ensuite il n'a pas, comme Abd el Aziz, profité de l'expérience des quatre dernières années. Je vous affirme que cette expérience, toute favorable à la France, a beaucoup profité au Makhzen de Fez. Au contraire, Moulaï Hafid sert de drapeau à deux ou trois caïds bédouins qui ne savent pas ce que c'est que l'Europe d'aujourd'hui, qui s'imaginent qu'on peut renouveler le vieux jeu du temps de Moulaï Hassan, opposer éternellement les puissances les unes aux autres. Enfin Moulaï Hafid est surtout accessible à l'influence allemande dont l'agent auprès de lui est un nommé Holtzmann. Et son premier soin a été de désigner deux ambassadeurs pour aller à Berlin. Je ne sais ni s'ils sont partis ni si on les recevrait. Mais j'affirme qu'ils ont été désignés.

— Quelles sont, pour le rétablissement et le maintien de l'ordre, les mesures les plus urgentes?

— La plus urgente, c'est de réprimer vigoureusement, comme le gouvernement français est décidé à le faire, la contrebande des armes. Tant qu'on introduira des armes et des munitions, ce n'est pas la peine de parler de police. Qu'on empêche les tribus de recevoir les cartouches espagnoles et belges qui leur arrivent continuellement, on aura rendu le plus grand service à la pacification. Quand les tribus s'apercevront que leurs munitions ne se renouvellent pas, elles les ménageront. Soyez-en sûr.

— Mais la police des ports?

— La police des ports pourra être dans un délai assez court, organisée, à condition qu'on prenne certaines précautions.

— Lesquelles?

— D'abord je veux vous faire remarquer que lorsque je suis parti, le calme régnait dans tous les ports. Ceux qui auraient peut-être envie de le

troubler ne s'exposeront pas à ce qui est arrivé aux pillards de Casablanca. Et pourvu qu'on ne fasse pas d'imprudences, j'ai la conviction que ce calme durera.

« En second lieu, il faut dissiper les appréhensions qu'a créées l'emploi à tort et à travers de ce mot : la police. Si on savait dans le peuple que, d'après l'Acte d'Algésiras, il s'agit simplement d'organiser dans les ports des bataillons de *harraba*, c'est-à-dire des troupes marocaines instruites par des Européens, comme cela s'est déjà produit à Fez, on n'en prendrait point d'ombrage. Mais par suite des circonstances, on est venu à croire que police voulait dire conquête. C'est cette opinion qu'il faut dissiper.

— Comment cela ?

— En organisant la police d'une façon progressive. Qu'on commence par exemple par Casablanca ou par Tanger ; et quand on aura dans l'un de ces deux ports un *tabor* de *harraba*, un contingent instruit, qu'on le transporte dans un autre port, où il renseignera les habitants et les rassurera. Il ne faut pas, après les émotions des dernières semaines, tout faire en une fois. Si, depuis la signature de l'Acte d'Algésiras, on avait sans perdre de temps procédé comme je viens de le dire, la police fonctionnerait dans tous les ports. Mais puisqu'on a tant tardé, il ne faut pas à présent vouloir forcer les étapes.

—Pour ce travail d'organisation, pourrons-nous compter sur l'appui sincère du sultan Moulaï Abd el Aziz?

— Absolument. Le sultan a toujours été partisan des réformes. Mais on n'a pas assez tenu compte de ses difficultés. Aujourd'hui, il a la volonté résolue de marcher d'accord avec la France.

« Vous savez peut-être qu'aux heures difficiles de 1905, je n'ai jamais, quant à moi, cessé d'être partisan de l'entente avec votre pays. Je n'ai jamais interrompu mes relations d'amitié avec le consul de France à Fèz, M. Gaillard, en un temps où beaucoup s'écartaient de lui et de la France. J'ai donc le droit d'être cru lorsque j'affirme que les sentiments actuels de mon souverain, qui a beaucoup réfléchi pendant deux années d'une histoire pénible, qui a tiré une conclusion très nette des déceptions qu'il a subies, qui trouve dans les événements actuels un motif puissant d'agir pour l'ordre et les réformes, — j'ai, dis-je, le droit d'être cru lorsque j'affirme que ces sentiments sont tels que la France peut les désirer.

— Mais enfin, il fut une heure où vous nous prêtiez des desseins de conquête ou de protectorat?

—Le sultan et le Makhzen aussi sont aujourd'hui pleinement convaincus de la bonne foi de la France. Il reste à communiquer cette conviction au peuple des villes et aux tribus. Pour cela, il ne faudrait pas prolonger outre mesure l'occupation de Casablanca et d'Oudjda, dont les excitateurs de la plèbe pourraient tirer argument pour vous attribuer des desseins qui ne sont pas les vôtres. En organisant la police selon la méthode que j'indiquais tout à l'heure, on pourra, sans compromettre aucun intérêt, tenir compte de cette nécessité.

— Et si, comme il est arrivé naguère, une puissance européenne essayait de rendre la France suspecte au sultan et au Makhzen ?

—Je ne crois pas à une tentative de ce genre. J'ajoute qu'à l'heure qu'il est, elle serait appelée à un échec complet. Car, je vous le répète, nous nous sommes instruits par l'expérience. — GEORGES VILLIERS.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *L'arrangement franco-libérien.* — Le récent séjour à Paris du président de la République de Libéria, l'honorable M. Barclay, a été marquée par la signature d'un arrangement destiné à fixer d'une façon définitive les limites de l'Afrique Occidentale Française et du territoire libérien.

L'accord du 8 décembre 1892 portant délimitation de ces régions était en effet inapplicable sur le terrain, les coordonnées astronomiques ne coïncidant pas, dans la réalité, avec les accidents géographiques et ne pouvant, par suite, se combiner pour former la ligne frontière. Les négociateurs français et libériens ont cherché à utiliser, dans la plus large mesure possible, les lignes topographiques naturelles les plus propres à prévenir toutes contestations possibles dans l'avenir et à assurer, de part et d'autre, une domination effective sur les régions délimitées.

Ce résultat a été heureusement atteint, grâce à des échanges de territoires au moyen desquels on est parvenu à prendre presque partout des cours d'eau comme ligne frontière : c'est tout au plus si, sur environ 900 kilomètres de frontière, il y en aura 150 artificiellement déterminés.

— *La Fédération des industriels et commerçants.* — La Fédération des industriels et commerçants de France a tenu, le 12 octobre, à Bordeaux, sa réunion mensuelle, séance de travail et déjeuner amical. La présidence était occupée par M. André Lebon, directeur des Messageries maritimes, assisté de MM. Pierre Baudin, ancien ministre ; Ballande et Brindeau, députés; Calvet et Pascal Buhan, de la Chambre de commerce de Bordeaux; J.-H. Franklin, rédacteur en chef des *Questions Diplomatiques et Coloniales* ; André Sayous, Aspe-Fleurimont et Henri Lorin.

Le matin, dans une des salles de l'exposition maritime, les sections du commerce et de l'industrie ont tenu successivement deux instructives séances ; il a été question des épreuves que le nouveau tarif espagnol impose aux exportateurs français, spécialement pour es tissus de soie, les machines, etc., el aussi de la forme sous laquelle nos grands établissements de crédit pourraient encourager le commerce et l'industrie de France, par des procédés, nouveaux pour nous, mais connus des Allemands.

A midi et demi, déjeuner au Parc Bordelais, très bien servi et largement arrosé des meilleurs crûs, grâce aux libéralités d'amis de la Fédération. M. André Lebon a pris la parole au dessert, pour montrer comment l'industrie de la marine marchande est présentement difficile en tous pays, l'Angleterre comprise, et demander le concours actif des gouvernements. M. Quellenec, ingénieur-conseil de la Compagnie du Suez, a fait ensuite un très attachant exposé des récents progrès du Brésil ; il a montré comment ce pays, en rapide plus-value, a concentré ses efforts sur quelques grands ports, organes nécessaires de ses relations d'outre-mer, et dit que la France avait heureusement pris, dans la direction de ces travaux, une part importante ; le Brésil n'est pas encore assez connu en France ; il convient de dissiper cette ignorance. Ces deux communications, ont été très applaudies.

Allemagne. — *Mouvement diplomatique allemand. Le nouveau ministre des Affaires étrangères de l'Empire.* — Le 8 octobre, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a publié, en tête de ses colonnes, la note suivante :

Nous apprenons que le statthalter impérial en Alsace-Lorraine désire, en considération de son âge, quitter ses fonctions et qu'il a demandé à être démis de sa charge. Comme successeur du prince de Hohenlohe-Langenburg, on a choisi le comte de Wedel, ambassadeur à Vienne, qui sera remplacé à ce poste par M. de Tschirschky et Bœgendorf, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. M. de Schœn, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, sera placé à la tête de ce département.

L'annonce de cet important mouvement diplomatique, prévu, il est vrai, déjà depuis quelque temps, a produit dans toute l'Europe une impression considérable. Le changement du titulaire du portefeuille des Affaires étrangères de l'Empire présente en effet, de façon incontestable, un intérêt international. M. de Tschirschky n'aura passé que dix-huit mois à la Wilhelmstrasse, où il avait succédé à M. de Richthofen, mort subitement au début de la Conférence d'Algésiras, au moment de la plus grande tension des rapports franco-allemands. Grâce à sa courtoisie et à sa bonne grâce, les rapports entre la France et l'Allemagne devinrent aussitôt plus faciles. C'est lui qui, le mardi 20 mars 1906, annonça à notre ambassadeur à Berlin, M. Bihourd, que l'Allemagne n'insistait pas sur la police neutre de Casablanca, et il le fit avec une satisfaction visible, qui soulignait heureusement l'importance de cette communication. Quelques jours plus tard, le 5 avril, le prince de Bülow, ayant été frappé en plein Reichstag d'un grave malaise qui l'obligea à prendre un repos de six mois, M. de Tschirschky se trouva, à peine en fonctions, seul responsable de la politique étrangère allemande, sous la direction de l'empereur. Le premier acte de son administration fut la mise à la retraite de M. de Holstein, premier conseiller rapporteur qui, depuis de longues années, exerçait sur cette politique une influence excessive, toujours contraire aux intérêts français. « Cette

mesure amena une évolution complète dans la politique allemande au Maroc, a écrit la *Nouvelle Presse Libre* de Vienne, et un rapprochement de l'Allemagne vis-à-vis de la France. Mais en même temps, elle lui attirait la haine implacable de M. de Holstein, et d'aucuns ont pu justement relever l'influence de l'ancien conseiller rapporteur et de ses amis dans la retraite du ministre des Affaires étrangères. » M. de Tschirschky, en effet, orateur médiocre, se sentait gêné au Reichstag, où il était sourdement attaqué par le parti de Holstein, et depuis longtemps déjà, il avait fait savoir son désir d'obtenir une ambassade.

Le nouveau ministre des Affaires étrangères, M. de Schœn, est depuis 1903 ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Il est né le 3 juin 1851, à Worms; il est fils de Jean-Auguste Schœn, industriel, et de Marie-Barbara Heyl, née baronne Heyl zu Herrnsheim.

Après avoir fait campagne en 1870 comme volontaire, il devint officier et resta jusqu'en 1877 dans l'armée. Il fut ensuite attaché à Madrid, chargé d'affaires à Athènes, à Berne, à La Haye; premier secrétaire et conseiller d'ambassade à Paris (1895). De 1896 à 1899, il fut maréchal de la cour du duc Alfred de Saxe-Cobourg et Gotha. Après la mort de ce prince, M. de Schœn fut nommé à Copenhague. Il fut anobli le 18 avril 1885, peu après son mariage avec la baronne Berta Stéphanie de Groote, sœur du baron Paul de Groote, ministre de Belgique à Athènes. M. de Schœn est l'un des diplomates les plus riches de l'Allemagne.

Enfin, le comte Karl de Wedel, qui met fin à la dynastie des Hohenlohe en Alsace-Lorraine, passe pour un homme d'État distingué. Fils d'un général hanovrien, né en 1842, il entra, après la paix de Nikolsburg, dans un régiment de hussards prussien, fut envoyé en 1877 à Vienne comme attaché militaire, suivit la guerre russo-turque, et passa ensuite dix ans à la cour de Vienne. Promu colonel, il devint adjudant de l'empereur en 1889 et bientôt général. Ministre d'Allemagne à Stockholm, il s'y maria avec la comtesse de Platen, née Hamilton, devint en 1897 gouverneur de Berlin, en 1899 ambassadeur à Rome, et en 1902 il succéda au prince Philippe d'Eulenbourg comme ambassadeur à Vienne.

Le prince de Hohenlohe-Langenburg est âgé de soixante-quinze ans et a été pendant treize ans statthalter d'Alsace-Lorraine.

— *La mort du grand-duc de Bade.* — Frédéric-Guillaume-Louis, grand-duc de Bade, est mort le 28 septembre, après une courte maladie. Il était né le 9 septembre 1826 à Carlsruhe et était fils du grand-duc Léopold et de la princesse Marie de Suède, de la maison de Holstein Goltorp Wasa. Il succéda à son père comme régent, à la place du grand-duc héritier Louis II empêché d'accéder au trône par une faiblesse corporelle et intellectuelle. Le 5 septembre 1856, il prit le titre de grand-duc.

Le 20 septembre de la même année, il avait épousé la princesse Louise de Prusse, fille du roi Guillaume Ier, proclamé empereur alle-

mand à Versailles en 1871. De ce mariage il eut un fils, le grand-duc héritier Frédéric-Guillaume, né à Carlsruhe le 9 juillet 1857, marié en 1864 à la princesse Hilda de Nassau, et une fille, la princesse Sophie-Marie-Victoria, née à Carlsruhe, le 7 septembre 1862, qui épousa en 1881 Oscar-Gustave-Adolphe, duc de Vermland, prince royal de Suède, fils du roi Oscar II.

On sait combien difficile et compliqué, faible et instable, était l'état intérieur de l'Allemagne, réglé comme il l'avait été en 1815, et plus encore après la vaine tentative d'unité de 1848. Le grand-duché de Bade fut un des foyers où se concentra le désir d'une réforme de la Confédération. Le ministre de l'Extérieur Roggenbach et le prince étaient d'accord pour la souhaiter. Quand le conflit entre le gouvernement de Bismarck et la Chambre prussienne, puis l'affaire des duchés, eurent définitivement éloigné de la Prusse les partisans de l'unité, le grand-duché de Bade se trouva progressivement amené à figurer parmi les adversaires de cet Etat.

Le ministère Edelsheim, après s'être rangé avec les Etats du Centre, en vint à s'allier complètement avec l'Autriche. Le grand-duc, favorable personnellement à la Prusse, fut entraîné dans le mouvement. La guerre contre la Prusse fut décidée le 14 juin 1866. Une division badoise prit part à la campagne du Main.

La victoire prussienne retourna l'opinion; au ministère Edelsheim succéda un ministère Mathy. Un traité de paix et d'alliance fut signé avec la Prusse, le 17 août; Bade s'en tirait avec 6 millions de gulden. Et dès lors, le but de la politique badoise fut premièrement l'accession du pays au Norddeutscher Bund, et secondement, l'unification de l'Allemagne du Sud et sa fusion avec l'Allemagne du Nord en un seul Empire.

A l'ouverture du Landtag, le 5 septembre 1867, le grand-duc parla de sa ferme décision de travailler sans répit à l'unité nationale. Les liens militaires avec la Prusse se resserrèrent pendant les années suivantes. Pendant la guerre contre la France, la division badoise, commandée par Werder, prit part au siège de Strasbourg, puis aux combats de Dijon et de Nuits, puis aux dernières batailles contre Bourbaki.

Dès le 2 septembre 1870, le grand-duc, dans un écrit adressé à Bismarck, demandait la reprise de l'Alsace et la fondation d'une Confédération allemande. Sans attendre ce résultat, à Versailles, aux mois d'octobre et de novembre, les ministres de Bade négocièrent l'entrée du pays dans le Norddeutscher Bund, en même temps qu'une convention militaire avec la Prusse, avec pouvoir militaire émanant du roi. Le 13 décembre, le Landtag ratifia les deux traités et félicita le grand-duc. Telles étaient les circonstances au moment de la fondation de l'Empire allemand; le grand-duc de Bade doit être compté comme un des premiers ouvriers de l'Unité.

Le prince Frédéric, fils aîné du grand-duc de Bade, né en 1857, a succédé à son père sous le nom de Frédéric II. La *Gazette de Carlsruhe* a publié, dans une édition spéciale, la proclamation du nouveau

grand-duc qui annonce qu'il prend en mains les rênes du gouvernement, et termine ainsi :

Suivant l'auguste exemple de notre père qui repose en Dieu, nous gouvernerons avec une fidélité inviolable à l'égard de l'empereur qui a bien mérité de l'Empire en contribuant à sa résurrection d'une façon inoubliable.

Angleterre. — *Un discours politique de sir Henry Campbell Bannerman.* — Sir Henry Campbell Bannerman a prononcé, le 6 octobre, à Edimbourg, un grand discours politique, qui ouvre la campagne contre la Chambre des Lords, annoncée depuis la fin de la session. En effet, après s'être félicité en quelques mots de la conclusion de l'accord anglo-russe « qui a si heureusement rompu avec les tradi- « tions de jalousies existantes entre les deux Empires », sir Henry Campbell Bannerman a pris immédiatement à partie la Chambre Haute. Il a déclaré que le rejet par les Lords de différentes lois votées par les Communes constitue une manifestation désinvolte et arrogante qui doit marquer l'extrême limite des prétentions de la Chambre Haute.

Jamais les Communes n'ont été traitées ainsi, a ajouté l'orateur. On ne peut permettre plus longtemps aux Lords de faire seuls la loi. Les projets de loi leur seront présentés de nouveau, et le gouvernement compte sur leur sagesse pour rendre inutile un appel au pays; mais si cet appel devient nécessaire, le gouvernement le fera avec la conviction que ce ne sera pas en vain. La Chambre des Lords a son utilité, mais elle ne doit pas barrer la voie aux réformes voulues par la nation.

Le *Journal des Débats* a publié à ce sujet, de son correspondant, les réflexions suivantes :

Ces importantes déclarations du Premier anglais vont être le mot d'ordre du parti libéral; le discours d'Edimbourg sera le discours type sur le modèle duquel seront conçus tous ceux qui seront prononcés en Angleterre comme en Ecosse d'ici à la session de 1908. Une fois la campagne commencée, il est probable qu'elle continuera jusqu'aux prochaines élections générales et que l'amoindrissement de la Chambre des Lords sera le cri de guerre de la lutte électorale. Je dis l'amoindrissement et non la réforme ou l'abolition de la Chambre Haute, parce que le projet ministériel, tel que nous l'a fait connaître la résolution votée par la Chambre des Communes pendant la session écoulée, ne comporte ni une reconstitution de la Chambre des pairs ni sa suppression. Sir Henry Campbell Bannerman n'ose pas proposer une réforme de la seconde Chambre, parce que cette Assemblée en sortirait plus forte, douée de plus d'autorité et que cela lui aliénerait l'élément avancé de son parti, qui réclame l'abolition de la Chambre des Lords. D'un autre côté, il ne peut proposer l'abolition de la Chambre des pairs, parce que pareil projet soulèverait contre lui la presque unanimité des Anglais et les éléments les plus sages de son parti, sans compter qu'il serait certainement au-dessus de ses forces.

Entre ces deux excès, la route est difficile. Sir Henry Campbell Bannerman s'est donc arrêté à ce projet bâtard qui consiste à dire que la volonté de la Chambre élue doit prévaloir dans la durée d'une seule législature; qui ne modifie pas la constitution de la Chambre Haute et qui la laisse

subsister et même permet de supposer que ce qui sera fait par le ministère actuel (s'il fait quelque chose) pourra être défait plus tard. Comme l'a dit le poète anglais, sir Henry Campbell Bannerman est « désireux de frapper « tout en craignant de blesser ». Mais il faut au parti libéral un cri de guerre et de ralliement et son projet d'amoindrissement de la Chambre Haute lui paraît être le meilleur cri possible à l'heure qu'il est. Cet amoindrissement offre l'avantage qu'il peut être présenté aux uns comme un acheminement vers une réforme de la Chambre des pairs et aux autres comme un premier pas vers l'abolition de cette Assemblée, et que, de cette façon, il peut rallier autour du premier ministre tous les éléments de son parti et en même temps paraître assez anodin à certains conservateurs dont un grand nombre estiment que, en effet, le moment est venu de modifier, en la modernisant, la composition de la seconde Chambre.

Cette campagne doit donc, selon toute probabilité, durer jusqu'aux élections générales où le pays aura à se prononcer entre le gouvernement et les Lords. Telle est, du moins, l'idée des libéraux. Mais il se pourrait que, d'ici à l'époque où le gouvernement fera appel au pays, d'autres préoccupations hantent l'esprit des Anglais et que les élections générales se fassent contre le socialisme. En effet, les socialistes s'organisent en vue d'une vigoureuse campagne, et il n'est pas impossible que dans dix-huit mois ou deux ans, avant cela même peut-être, les Anglais aient à s'occuper d'un danger plus pressant et d'une question plus urgente que celui que présente la Chambre héréditaire.

Autriche-Hongrie. — *Le compromis austro-hongrois.* — Après de longues années de négociations, de tiraillements, de ruptures et de rapprochements, les gouvernements autrichiens et hongrois sont enfin tombés d'accord sur la question du compromis. Cette entente a été proclamée par des communiqués officiels des deux gouvernements, datés du 6 octobre. Elle a été accueillie avec joie par la presse des deux pays, même la plus intransigeante. C'est en effet la délivrance, pour la monarchie austro-hongroise, d'un grave souci, la fin d'une lutte acharnée qui dure depuis 1897, car la formule Kœrber-Szell du 1er janvier 1899 n'a jamais été votée par les Parlements et n'était que provisoire.

— *Le voyage de M. Iswolsky à Vienne.* — Le ministre des Affaires étrangères de Russie, M. Iswolsky, vient de faire à Vienne, un voyage diplomatique, au cours duquel il s'est mis complètement d'accord avec son collègue autrichien, le baron d'Aerenthal, sur la question des Balkans et sur les affaires de Macédoine.

La *Correspondance politique* de Vienne a enregistré, dans les termes officieux suivants, cette entente des deux ministres, autrichien et russe :

Les espérances favorables qu'on attachait au séjour à Vienne de M. Iswolsky sont complètement remplies. L'accord au sujet des Balkans existant depuis une série d'années entre les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne, et qui est un des éléments constants de la politique de paix de l'Europe, a été affirmé dans l'entrevue de M. Iswolsky avec le baron d'Aerenthal.

Un nouveau signe du renforcement de cet accord a été la démarche faite auprès des Etats balkaniques qui a fait ressortir de nouveau l'intimité de cette entente et l'importance qu'elle a gagnée depuis l'établissement du programme de Muersteg; on doit espérer que les éclaircissements sur le point prêtant à un malentendu dans ce programme exerceront sur différentes nations en Macédoine l'effet désiré par les puissances, d'autant plus que leurs représentants en Macédoine ont reçu pour instructions de disperser les illusions qui y étaient répandues sur la possibilité de gagner des succès nationaux au moyen du terrorisme.

Parmi les fruits de l'entente, il faut aussi noter le projet d'amélioration de la justice en Macédoine. Quant à la Porte qui sur ce point se trouvera en face de la volonté unie de l'Europe, on peut espérer qu'elle reconnaîtra que la réforme de la justice en Macédoine constitue la continuation naturelle, et par conséquent indispensable, de l'action réformatrice, surtout puisque on a pris soigneusement garde d'éviter toute violation des droits de la souveraineté du Sultan.

Les ministres ont aussi profité de leur entrevue pour discuter toutes les autres questions de première importance.

Les accords internationaux de grande portée conclus récemment par le cabinet de Saint-Pétersbourg et les autres événements relatifs à la politique universelle ont donné également matière à des discussions détaillées, dont le résultat a été l'affermissement de la conviction que les entrevues de cet été ont porté à tous égards des fruits très précieux pour la consolidation de l'entente mutuelle des puissances et de leur bon vouloir à collaborer dans l'intérêt du maintien de la paix.

La situation européenne revêt un aspect tout à fait bon et calmant. Tel est le résumé des entrevues qui ont eu lieu depuis celle de Swinemünde jusqu'à celle de Vienne.

Turquie. — *Les affaires de Macédoine. La note austro-russe.* — Le communiqué austro-russe, que nous venons de citer, fait allusion à une démarche combinée de l'Autriche et de la Russie auprès des Etats balkaniques, relativement aux affaires de Macédoine. Voici le texte de la communication austro-russe, remise le 1er octobre aux gouvernements grec, serbe et bulgare :

Monsieur le ministre,

La lutte sanglante entre les nationalités chrétiennes, dont la Macédoine est le théâtre depuis ces dernières années, a dû nécessairement attirer l'attention sérieuse des deux puissances engagées dans l'œuvres des réformes.

Depuis un certain temps les bandes chrétiennes, dirigées d'abord contre le gouvernement ottoman, changèrent de direction et frappèrent de leur action terroriste les chrétiens mêmes, dans le but de les forcer à abandonner la nationalité et la religion qu'ils professaient, pour embrasser celles dont les bandes avaient pris la cause entre leurs mains.

De nombreux symptômes et surtout les manifestations explicites des comités révolutionnaires et de la presse balkanique paraissent démontrer que ce mouvement criminel est — tout au moins en partie — causé par une interprétation erronée, mais malheureusement très répandue, de l'article 3 du programme de Muersteg : « Aussitôt qu'un apaisement « du pays sera constaté, demander au gouvernement ottoman une modi-

« fication dans la délimitation territoriale des unités administratives « en vue d'un groupement plus régulier des différentes nationa- « lités. »

Les comités révolutionnaires, en écartant de leur activité les agressions contre le gouvernement ottoman et en leur substituant la rivalité nationale, agissaient apparemment ainsi pour élargir la sphère territoriale de leur nationalité dans l'espoir que cette extension, bien que factice et due plutôt à la force qu'au libre arbitre des habitants, pourrait servir de base à la délimitation territoriale prévue par l'article 3 du programme de Muersteg et obtenir ainsi la sanction des puissances de l'entente.

Sans vouloir discuter la bonne ou mauvaise foi de ce malentendu, les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne tiennent à établir une fois pour toutes ce qui suit :

I. — Des modifications dans la délimitation territoriale des unités nationales ne pourront être conseillées à la Sublime Porte — d'après le texte même du point 3 du programme de Muersteg — qu'après la constatation de l'apaisement du pays; or, les puissances de l'entente sont parfaitement d'accord à reconnaître que la constatation d'un apaisement présume la disparition complète des bandes, non seulement pour quelques mois, mais pour un laps de temps assez considérable, de sorte que la délimitation en question ne pourra être inaugurée qu'après la pacification durable du pays.

II. — L'article 3 a été erronnément interprété dans le sens que les puissances de l'entente auraient l'intention de procéder, pour ainsi dire, à la division du pays en sphères nationales. C'est surtout cette idée qui paraît avoir inspiré l'action des bandes qui ont pour but d'élargir autant que possible la future sphère de leur nationalité au détriment des races rivales.

En présence de cet état de choses, les puissances de l'entente se croient en devoir de déclarer qu'elles n'avaient jamais l'intention de conseiller à la Sublime Porte la création de sphères nationales en Macédoine et que les dispositions de l'article 3 du programme de Muersteg ne visaient que les changements relativement peu importants dans le but de faciliter l'activité des autorités locales.

III. — La délimitation que les puissances de l'entente ont en vue — quels que soient son caractère ou son étendue éventuels — ne pourra en aucun cas tenir compte de soi-disant changements nationaux que l'action terroriste des bandes aurait provoqués. Ni les profits, ni les pertes qui en ont été ou en seront les conséquences pour l'une ou l'autre des races rivales ne pourront servir de base à la délimitation, qui sera au contraire basée sur le principe du *statu quo ante* et sur des constatations sérieuses et indépendantes faites sur les lieux.

Les deux puissances de l'entente ayant entrepris la lourde tâche de réformes en Macédoine ont maintes fois déclaré qu'elles n'admettraient aucune immixtion des éléments locaux dans l'œuvre réformatrice, ayant pour but de lui donner une direction contraire aux vues des deux gouvernements agissant d'accord avec les autres puissances. Toute activité des bandes dans les trois vilayets ne pourrait qu'aggraver la situation en poussant la Sublime Porte à une recrudescence de répressions amplement justifiées et ne ferait que retarder la réalisation des réformes si nécessaires pour le bien-être et les intérêts mêmes des populations chrétiennes de la Macédoine. La cessation des hostilités entre ces populations s'impose, et les deux puissances prêtant une grande importance aux explications et déclarations ci-dessus ont tenu à les faire parvenir aux gouver-

nements qui s'inspireront des indications et conseils qu'elles leur donnent dans leur propre intérêt, et qu'ils s'emploieront à mettre fin à tout appui que des bandes macédoniennes pourraient trouver du côté de leurs conationaux.

En portant ce qui précède à votre connaissance, d'accord avec le gouvernement d'Autriche-Hongrie qui adresse une instruction identique à son représentant, je vous invite à vous entendre avec votre collègue d'Autriche-Hongrie pour expliquer dans le sens indiqué avec le ministre des Affaires étrangères de — Serbie, Grèce, Bulgarie — en le priant de donner à ces explications une publicité aussi large que possible et de contribuer par là à l'apaisement des populations rivales.

Vous êtes autorisé à laisser sur demande copie de la présente dépêche entre les mains du ministre des Affaires étrangères.

Signé : GOUBASTOFF.

Russie. — *Un traité russo-bulgare.* — Le correspondant à Belgrade de la *Tægliche Rundschau* s'est dit en mesure de pouvoir donner la traduction du texte d'une convention militaire secrète russo-bulgare relative à la Macédoine et qui aurait été négociée par le grand-duc Wladimir lors de son récent séjour à Sofia.

La convention aurait été conclue à Euxinograd. En voici un résumé, qui ne peut être donné que sous toutes réserves et à titre purement documentaire :

Selon le premier article de cette convention, qui confirme l'entente russo-bulgare de 1895, modifiée en 1906, la principauté de Bulgarie s'engagerait à confier entièrement le soin de sa politique en Macédoine à la Russie.

Par l'article 2, la Bulgarie s'engage à empêcher la formation de bandes sur son territoire; la Russie prend l'engagement de faire agir en ce sens son influence en Serbie.

Les articles 3 et 4 prévoient que dans les éventualités d'une guerre entre la Russie et l'Autriche, d'une part, et dans le cas d'une occupation militaire du territoire situé en deçà du Wardar jusqu'à la mer Noire, l'armée bulgare conserverait les positions fixées par le ministre de la guerre à Sofia, mais ce serait au ministère de la guerre russe à présenter des officiers pour le poste de chef d'état-major général de l'armée bulgare et pour les commandements des divisions bulgares.

D'après l'article 5, deux divisions de cavalerie russe se mettront à la disposition du ministre de la guerre bulgare, au plus tard sept jours après la déclaration de guerre de la Russie seule ou de la Russie et de l'Autriche contre la Turquie.

La Bulgarie s'engage, par l'article 6, à mettre à la disposition de l'amiral russe sa flottille, ainsi que les ports de Bourgas et de Varna. En outre, elle approvisionnerait, pendant toute la durée des hostilités, la flotte et la cavalerie russes.

Selon l'article 7, la Russie s'engagerait à obtenir une neutralité effective de la part de la Roumanie en lui demandant de mettre une partie de son armée sur le pied de guerre.

L'article 8 prévoit que, dans le cas d'une victoire, la Bulgarie recevrait le tiers de la contribution de guerre et du territoire conquis. Constantinople resterait, dans tous les cas, l'objet de l'action russe et l'armée bulgare prêterait son aide à l'armée russe.

Ce serait enfin à la Russie, selon l'article 9, que reviendrait le droit de la déclaration de guerre et de la conclusion de la paix.

Le correspondant de la *Tægliche Rundschau*, à qui nous laissons la responsabilité de son information, déclare que des extraits de cette convention ont déjà été publiés dans la *Vetskherna Posta* et n'ont pas encore été démentis ni du côté bulgare ni du côté russe.

II. — ASIE.

Indo-Chine française. — *Le nouveau roi d'Annam*, — Voici en quels termes le conseil de régence a, le 4 septembre, annoncé l'abdication du roi Than-Thaï aux mandarins :

Sa Majesté l'empereur d'Annam a ordonné, vingt-sixième jour, ce qui suit : Malgré notre légère vertu, nous avons pu conserver la grande charge pendant dix-neuf ans. Par suite des occupations du royaume qui nous ont rendu malade, nous sommes aujourd'hui incapable de continuer à régner. D'accord avec M. le gouverneur général, le cinquième prince est désigné pour nous succéder, afin de nous permettre de nous retirer, nous soigner.

Le 6 septembre, le jeune roi Duy-Tan, âgé de huit ans, a été reçu en audience solennelle à la Résidence supérieure de Hué, par M. Beau, gouverneur général, qui, la veille, s'était rendu au Palais royal.

Le jeune roi ayant remercié le gouvernement français de ses bienfaits et de son appui, le gouverneur général a précisé le rôle bienfaisant de la France dans ce pays depuis le traité du 6 juin 1884, qui lui confiait les relations extérieures.

— *La mission d'Ollone.* — Une lettre que la Société de géographie a reçue du capitaine d'Ollone, datée de Soui-fou le 12 juin, confirme la nouvelle que cet officier vient d'effectuer, avec le maréchal des logis de Boyve et le P. de Guébriant, la traversée du pays des Lolos indépendants.

Pour nous rendre de Yunnan-sen à Soui-fou, écrit en substance M. d'Ollone, nous n'avons marché que par des routes nouvelles ou à peine parcourues. Notre itinéraire recoupe et raccorde d'ailleurs les précédents. De Yunnan-sen à Ning-yuen-fou et Soui-fou, tout est maintenant déterminé, sauf quelques détails sans importance pour l'ensemble. Mais ce qu'il importe de mettre à part, c'est le parcours de Ning-yuen-fou à Hoang-pin. Le pays des Lolos indépendants était réputé infranchissable ; en fait, le problème que nous venons de réussir risquait de rester longtemps insoluble...

Il y a plusieurs points importants à creuser. Sitôt que de Boyve sera remis, je retournerai par des chemins non suivis à Yunnan-sen ; puis de Yunnan-sen, nous repartirons pour le Kien-tchang par des voies différentes. Longeant alors le pays lolo et y faisant des pointes, nous arriverons à Soui-fou par le Nord, ayant effectué deux fois le tour complet de ce pays et l'ayant traversé deux fois de part en part.

La région montagneuse dont il est question a été approchée ou contournée par plusieurs voyageurs, au nombre desquels Baber,

Hosie, et parmi nos compatriotes par MM. Bonin, de Vaulserre, de Marsay, celui-ci avec le P. Guébriant, provicaire apostolique du Kien-tchang. Personne, avant la mission d'Ollone, ne l'avait traversée, et ce succès n'a pu être obtenu qu'au prix de privations nombreuses, de difficultés résultant du pays, du climat, des habitants, au milieu desquels trois voyageurs se trouvaient fatalement sans défense; il est dû en particulier au maréchal des logis de Boyve, qui a fait preuve de beaucoup d'entrain et d'endurance. Blessé d'une chute de cheval, il tint à accompagner cependant l'expédition chez les Lolos, et malgré de violents accès de fièvre, dirigea constamment le convoi de matériel, au milieu des plus grandes difficultés pratiques. A Soui-fou, il dut entrer à l'hôpital, et à peine remis, déclara qu'il entendait reprendre son service.

Quant aux deux lieutenants, MM. de Fleurelle et Lepage, chargés « de rechercher, tant au Yunnan qu'au Koueï-tchéou, divers monu- « ments utiles pour l'histoire et l'ethnographie et d'étudier dans ces « deux provinces les Lolos soumis et les Miao-tsen », ils ont fait une abondante moisson scientifique.

Chine. — *Le mouvement anti-étranger.* — De nouveaux désordres anti-étrangers viennent de se produire dans le Sud de la province du Kiang-si. La mission des Pères lazaristes de Kan-tchéou a été brûlée; les missionnaires ont pu échapper, gagner au Nord la ville de Kian et de là télégraphier à Nan-tchang pour demander du secours et dire que les magistrats chinois étaient impuissants à garantir la vie des missionnaires.

Les missions protestantes de Kan-tchéou ont également été attaquées; leur chapelle a été incendiée et les dames missionnaires ont cherché refuge chez le gouverneur de la ville. Le gouverneur de la province envoie des troupes sur les lieux.

Dans la même région, au village de Fawooli, près de Nan-kang, bourgade située entre Kan-tchéou et Nan-ngan, plusieurs convertis chinois et un prêtre italien ont été massacrés.

La province du Kiang-si avait été déjà l'an dernier le théâtre de massacres, particulièrement à Nan-tchang, où se trouve une mission catholique fondée il y a trois siècles par le Père jésuite Matteo Ricci, mission qui est maintenant aux mains de lazaristes.

La légation de France a saisi aussitôt le Ouai-ou-pou de l'affaire et l'a mis en demeure de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et rétablir l'ordre dans le Kiang-si, en même temps que pour punir les auteurs de ces attaques. Le Ouai-ou-pou a donné à notre ministre l'assurance formelle que toute satisfaction serait accordée aux réclamations de la France.

III. — AFRIQUE.

Afrique Occidentale Française. — *La mission Lenfant dans le Logone.* — La mission Lenfant, ayant achevé sa tâche dans le Haut-Logone, va rentrer en France. Elle a eu à déplorer le décès du sergent de Montmaur, qui a succombé aux fièvres à Bouala.

Le sergent de Montmaur était parti au mois d'août 1906 pour le Haut-Logone et la Haute-Sangha avec le commandant Lenfant, les capitaines Johannard et Pérignet, le docteur Kérandel, les maréchaux des logis Bougon et Delacroix, le brigadier Psichari et l'ingénieur Bastet.

La mission Tilho. — Le dernier courrier de la Nigeria donne, en des lettres particulières arrivées à Bordeaux, des détails sur la situation de la mission Tilho, au milieu du mois d'août.

Le 17 de ce mois, la mission avait terminé ses travaux jusqu'à la hauteur de Zinder et les continuait vers le Tchad. Le premier détachement de la mission atteindra le grand lac africain sous les ordres du lieutenant de vaisseau Audouin, vers la mi-octobre, sans doute. Les autres suivront derrière, échelonnés, de façon que toute la mission se trouve réunie au Tchad vers la fin de janvier ou au commencement de février 1908. Il restera alors à étudier les limites de l'ancienne mer Tchadienne, mais cette exploration prendra peu de temps sans doute, un mois probablement ; ce sera la dernière étape, et l'on songera au retour.

Le pays est parfaitement calme. Partout des chefs très sympathiques, des populations très soumises.

Quand la mission partit de la côte, les gens du pays croyaient qu'elle allait « faire colonne » et avaient un peu peur. Désormais, tout le monde sait que les membres de la mission sont des « gens qui mesurent les étoiles » ou « qui écrivent les mouvements de la lune » ; et on vient très volontiers à la mission, attiré par l'allure toute scientifique du capitaine Tilho et de ses compagnons.

Le bruit court que le capitaine Bordeaux a, par un raid brillant, pris le grand centre révolté d'Aïn-Talakka au Ouadaï. Venant après la prise de Vouss par le capitaine Mangin, cette expédition est un grand triomphe pour l'influence française et pour l'humanité. La civilisation va pouvoir se développer sans contrainte et très pacifiquement dans cette région jadis si troublée. D'ailleurs, on pense même que les Senoussistes ne croient plus à la guerre, et qu'ils seraient très portés à s'entendre avec nous, si ce n'était leur amour-propre, ou si l'on pouvait faire naître quelque terrain d'entente, terrain pacifique, bien entendu, et non sujet à dispute, avec des tempéraments destinés à ménager les susceptibilités religieuses ou autres.

Le lieutenant Mercadier, délégué de la Société de géographie de Paris, a reçu des Anglais — grâce aux instructions données par l'ex-« acting High Commissioner » M. Wallace, qui avait de son côté reçu des instructions de lord Elgin — une excellente réception à Kano. Les Anglais se sont mis entièrement à la disposition de l'officier français pour lui permettre de voir et d'étudier l'administration de la province et sa police et ses troupes. Le capitaine Tilho, qui était au milieu d'août au camp de Dungass, Sud de Zinder, doit aller à Kano, et les Anglais comptent faire au chef de la mission française

une brillante réception en sa qualité de représentant du gouvernement français. Cependant ce voyage n'est pas encore tout à fait certain. Le moral de tous est très ferme.

La mission Tilho compte être en France au mois d'avril 1908.

Soudan. — *Une mission allemande au Soudan français.* — On mande de Leipzig au *Journal des Débats* que les académies scientifiques de Hambourg et de Leipzig ont décidé récemment d'envoyer une mission d'exploration au Soudan français. Elles ont, à cet effet, réuni une somme élevée et ont confié la direction de l'expédition à M. Léo Frobenius, qui a déjà fait différents voyages en Afrique.

D'après la presse allemande, la mission de M. Frobenius n'aura pas un caractère exclusivement scientifique ; elle sera, en outre, chargée d'étudier sur place, tant au point de vue administratif qu'économique, les méthodes employées par les Français.

Un ingénieur, M. Hugensdorf, et le peintre Fritz Nauson feront partie de l'expédition qui doit quitter incessamment Hambourg sur le steamer *Duala*.

Du Sénégal où elle débarquera, elle ira à Tombouctou qu'elle s'efforcera d'atteindre en trois mois. Les organisateurs de ce voyage espèrent que les observations qui seront recueillies par M. Frobenius dans le Soudan pourront être utilisées dans les colonies allemandes de l'Afrique Occidentale.

Angola. — *Une victoire portugaise.* — Une dépêche officielle de Saint-Paul de Loanda, en date du 24 septembre, annonce la prise du kraal des Cuamatas. La colonne portugaise, ayant ravitaillé le poste de Damaquero, poursuivit sa marche le 20 septembre, essuyant le feu de l'ennemi pendant quelques heures, et bivouaqua ensuite à Lundo. Le lendemain, elle continua sa marche, trouvant déjà la résistance de l'ennemi amoindrie, mais toujours essuyant des coups de fusil. Finalement, le 22 septembre, elle pénétra au kraal qu'elle trouva brûlé. Le commandant a fait construire une forteresse sur le kraal. Deux officiers et un soldat européens ont été tués. Il y a vingt blessés, dont quatre grièvement.

La rébellion des tribus guerrières cuamatas du Sud d'Angola, district de Mossamédès, région du Cunene, paraît donc à cette heure dominée. Voilà trois ans que ces indigènes se révoltèrent, anéantissant presque une colonne portugaise. Il a fallu construire un chemin de fer afin de ravitailler les forces envoyées pour réduire les rebelles ; celles-ci, après deux mois d'opérations actives, viennent de remporter une série de succès qui ont abouti à la destruction du kraal cuamata.

Le prince héritier de Portugal, rentrant de son voyage d'Afrique, est arrivé à Lisbonne, à bord du paquebot *Africa*, le 28 septembre dernier.

IV. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Déclarations de M. Roosevelt au sujet de la puissance navale des Etats-Unis.* — Le président des Etats-Unis vient de faire, dans la région centrale du Mississipi, un voyage officiel destiné à préconiser un projet d'amélioration du système fluvial, représenté par le Mississipi et ses principaux tributaires, l'Ohio et le Missouri. Au cours de ce voyage, M. Roosevelt a pris la parole à plusieurs reprises pour exprimer toute sa confiance dans le succès final d'une entreprise qui complétera si heureusement l'œuvre gigantesque du canal de Panama. Le président s'est trouvé ainsi amené à parler de la puissance navale des Etats-Unis, et il l'a fait en ces termes :

La marine n'a pas chez nous seulement une importance de premier ordre pour les régions côtières, mais bien pour tout Américain patriote. Notre pays est définitivement lié à certaines lignes politiques fondamentales, la doctrine de Monroe, par exemple, et l'obligation de construire et de défendre, une fois construit, le canal de Panama.

Nous avons pris définitivement notre place parmi les grandes puissances mondiales, et ce serait un signe de faiblesse honteuse, après avoir occupé cette place, de reculer devant ses responsabilités. Aussi, à moins que nous ne voulions l'abandonner, ainsi que la doctrine de Monroe et le canal de Panama, et reconnaître en nous un peuple faible et timide, nous devons construire sans cesse et maintenir une puissante marine de guerre.

Notre marine est déjà assez forte pour nous inspirer un légitime orgueil. Mais, tant qu'elle ne sera pas plus forte qu'à présent, ce sera un principe élémentaire de garder toujours réuni le gros de nos forces. Quand le canal de Panama sera achevé, on pourra la faire passer sans peine d'un côté de nos rivages à l'autre côté ; mais, même avant que le canal soit achevé, il faudrait lui faire opérer ce transfert de temps en temps.

Dans quelques mois, notre flotte de gros navires cuirassés partira pour le Pacifique. La Californie, l'Orégon et le Washington ont une ligne de côtes qui est nôtre au même titre que celle des Etats de New-York et du Maine, de la Louisiane et du Texas.

Notre flotte va se rendre dans nos eaux territoriales dans le Pacifiqne, et après y avoir séjourné quelque temps, retournera dans nos eaux territoriales de l'Atlantique.

La meilleure place où un officier de marine puisse apprendre son métier est la mer où il a l'occasion de l'exercer, et c'est seulement en entreprenant un voyage maritime de cette nature, un voyage plus long qu'aucun de ceux jamais entrepris par une flotte aussi importante de n'importe quelle nation, que nous pouvons apprendre exactement ce qu'il est nécessaire que nous sachions quant à nos besoins maritimes et quant à l'entraînement de nos officiers et de nos matelots dans l'exercice le plus élevé de leur profession.

Parmi tous nos citoyens, il n'est pas de corps numériquement aussi important auquel nous devions tant qu'aux officiers et aux hommes de l'armée et de la marine des Etats-Unis, et je vous demande, au nom de notre nation et de notre drapeau, votre appui le plus entier et le plus dévoué pour ces deux corps.

Le voyage de M. Taft au Japon. — M. Taft, secrétaire de la guerre des Etats-Unis, revenant des Philippines où il était allé examiner la question de la défense navale de l'archipel, s'est arrêté quelques jours au Japon et l'accueil très sympathique qu'il y a reçu a été particulièrement remarqué, alors que la presse jaune des deux pays continue toujours sa campagne d'excitation et de provocation à un conflit nippo-américain. M. Taft, pendant son séjour à Yokohama, a déclaré au correspondant du *New-York Herald* « qu'il était criminel « de parler de guerre entre les Etats-Unis et le Japon ». Quelques jours plus tard, à Tokyo, il a déclaré au cours d'un banquet « qu'il « n'y a qu'un petit nuage sur notre amitié de cinquante ans; mais « le plus grand tremblement de terre du siècle, lui-même, ne pour- « rait ébranler cette amitié. »

Il a ajouté que les événements de San-Francisco pouvaient être solutionnés honorablement par la diplomatie. « Une guerre entre les « Etats-Unis et le Japon serait, a-t-il dit, un crime contre la civilisation; « aucun des deux peuples ne la désire et les deux gouvernements « feront l'impossible pour l'empêcher. »

Ces paroles de M. Taft ont été très favorablement accueillies par la presse officielle et le monde politique du Japon, et le marquis Katoura a fait notamment les déclarations suivantes le jour même du départ de M. Taft :

Je suis enchanté que la courte visite de M. Taft ait fourni l'occasion d'une manifestation incontestable des relations amicales entre le Japon et les Etats-Unis. On a cherché à dénaturer les relations existant entre les deux pays, ces tentatives doivent être attribuées à l'œuvre de personnes intéressées et ne mérite guère l'attention. M. Taft et moi nous avons examiné la situation il y a deux ans, à l'occasion de sa dernière visite, et une entente est intervenue alors entre les représentants des deux gouvernements. Aucun changement n'a été apporté à la situation, et j'ai la conviction que rien ne peut ébranler les fondements sur lesquels reposent les relations historiques entre les deux nations. Rien n'est plus absurde que cette idée de guerre entre les Etats-Unis et le Japon. Par son grand discours, M. Taft a scellé d'une façon définitive les relations cordiales et l'entente parfaite entre les deux pays. Si le soupçon d'une tension entre le Japon et les Etats-Unis hantait certains cerveaux, l'éloquence de M. Taft aurait dû dissimuler complètement ce soupçon et inspirer une nouvelle confiance.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production mondiale du sucre. — La production du sucre dans le monde entier a passé de 2.600.000 tonnes en 1870 à 10.086.000 tonnes en 1905.

En France, cette production a passé de 288.000 tonnes en 1870 à 583.000 tonnes en 1905.

De 1900 à 1903, la consommation du sucre en France s'est élevée en moyenne à 435.000 tonnes. Pendant les deux années 1905 et 1906, elle a passé à 560.000 tonnes. Cette augmentation considérable provient de la diminution des taxes de consommation, de l'emploi des sucres dénaturés pour le bétail qui jouissent de la franchise ainsi que des sucres employés en brasserie et de l'extension de la fabrication des confitures.

II. — EUROPE.

Suisse. — *L'importation des vins en* 1906. — D'après les derniers relevés statistiques publiés par la direction des douanes fédérales helvétiques, l'importation totale de vins, en 1906, pour l'ensemble des cantons, s'est élevée à 633.566 hectolitres.

Ce total se décompose comme suit, quant aux provenances des vins importés et aux quantités afférentes à chacun des quatre trimestres de 1906 :

QUANTITÉS EN HECTOLITRES

PAYS de provenance	1er trim.	2e trim.	3e trim	4e trim.	Totaux	Pourcentage
France.....	28.045	47.969	58.840	138.877	273.731	43.20
Italie.....	9.326	12.038	13.701	102.778	137.843	21.75
Espagne.....	50.881	23.964	3.914	44.218	123.857	19.50
Autriche-Hongrie.....	3.640	5.892	9.670	34.209	53.411	8.43
Algérie et Tunisie.....	855	1.454	1.872	15.339	19.520	3.08
Allemagne....	1.169	2.558	1.610	4.672	10.009	1.58
Grèce.....	842	1.187	3.993	3.348	9.370	»
Turquie d'Europe.....	744	1.259	1.527	1.234	4.764	»
Turquie d'Asie	299	339	327	14	979	»
Autres Etats..	43	39	»	»	82	»
Totaux...	95.844	98.939	95.454	344.689	633.566	

Il résulte des chiffres ci-dessus que l'importation totale des vins en Suisse, pendant l'année 1906, a été inférieure, non seulement à la

moyenne de la dernière période quinquennale, qui a dépassé un million d'hectolitres, mais même au plus faible relevé général de ces cinq dernières années. En effet, la quantité de vins importés, en 1894, qui fut la moins bonne, s'est élevée à 840.000 hectolitres.

Ce résultat, à vrai dire, n'a pas lieu de surprendre; il apparaît comme une conséquence naturelle de l'importation tout à fait exceptionnelle de 1905, qui a atteint, on le sait, le chiffre de 2 millions d'hectolitres.

III. — AMÉRIQUE.

États-Unis. —*La production du sucre à Porto-Rico.* — Alors qu'avant l'occupation américaine le café tenait la première place parmi les produits exportés de l'île, c'est actuellement le sucre qui donne lieu aux plus fortes expéditions.

D'après un rapport du consul d'Allemagne à San-Juan, daté du 14 mai 1907, la production sucrière est, cette année, de beaucoup plus importante que celle de la dernière saison : du 30 juin 1905 à la même date de 1906, on a exporté à destination des Etats-Unis 205.272 tonnes représentant une valeur de 14.184.319 dollars, contre 135.660 tonnes valant 11.925.575 dollars pendant la campagne précédente.

Les prix sont restés de 1 dollar à 1 dollar 1/2 par 100 livres au-dessous du niveau exceptionnellement élevé des cours pratiqués précédemment. Toutefois, par suite de l'entrée en franchise douanière, les planteurs ont cependant retiré de beaux bénéfices en cotant de 3 dollars 1/8 à 3 dollars 1/2 par 100 livres franco bord San-Juan, avec garantie de poids et de polarisation.

Des améliorations et agrandissements ont été apportés aux fabriques de sucre de Porto-Rico et de nouvelles machines ont été importées en grand nombre des Etats-Unis. De plus, de nouveaux établissements ont été créés, et comme, d'autre part, les plantations de canne se sont développées, on s'attend pour la prochaine campagne à une augmentation de l'exportation du sucre. On évalue déjà cette exportation à plus de 200.000 tonnes.

Il existe actuellement dans l'île, en activité, environ 40 fabriques de grande importance parmi lesquelles la Guanica centrale serait la principale, avec une production de 37.000 tonnes. En second lieu viendrait la Centrale Aguirre, dans le Sud de l'île, avec un rendement d'à peu près 28.000 tonnes; puis trois fabriques de chacune 10.000 tonnes. Le plus grand nombre des autres établissements ont une capacité de production de 3 à 6.000 tonnes.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Veillet-Dufrêche est nommé sous-directeur des affaires consulaires;
M. Steenackers est nommé consul général à Francfort;
M. Capdeville est chargé du consulat général à Trieste.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Reboul est désig. pour la Mauritanie.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Mazet est désig. pour le chemin de fer de la Côte d'Ivoire.

INTERPRÈTES MILITAIRES

Nouvelle-Calédonie. — M. l'*officier interprète de 2e cl.* Neigel est désig. pour l'administ. pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie.

Troupes coloniales

INFANTERIE

Cochinchine. — MM. le *capit.* Jacquin; les *lieut.* Allard, Pierlot, Bouchet, L'Herrou, Dop, Benoit et Huriet; les *sous-lieut.* Drouan, Bouillé, Saunier, Simonin Bourgat, Cousin, Tulasne et Wurmser sont désig. pour la Cochinchine;

MM. les *capit.* Gaillemain, Noiré, Aymès, Morel, Jacques et Foufé; les *lieut.* Grall, Rogart, Desmier, Cozic, Gavart, Ducret, Poirot, Pachot et Brunel sont désig. pour le 11e rég.;

MM. le *lieut.-col.* Dagneaud; le *chef de bat.* Maitret; les *capit.* Lemaire, Ruillier, Tiffon, Bertaux-Levillain et Quarez; les *lieut.* Grosjean, Chanquelin, Valmary, Billiès, Lemoing, Langlois et Derendinger sont affectés au 1er annamites.

Tonkin. — M. le *lieut.-col.* Friquegnon est nommé chef du service géogr. de l'Indo-Chine;

MM. les *capit.* Sourisseau, Caillet et Salmon; les *lieut.* Depont et Rousset; les *sous-lieut.* Vonau et Morère sont désig. pour le Tonkin.

M. le *capit.* Eckert est placé à l'état-major du général commandant supér.;

M. le *lieut.* Riou est nommé chancelier du 2e territ.;

M. le *capit.* Gérôme est placé au 9e rég.;

M. le *lieut.* Paris est placé au bataill. de tiraill. de frontière.

M. le *lieut.* Hugot est affecté au 1er tonkinois;

MM. le *capit.* Séguineau et le *lieut.* Chanson sont placés au 3e tonkinois;

M. le *capit.* Castaing est désig. pour 4e tonkinois;

MM. les *lieut.* Le Boucher de Brémoy et Messire sont affectés au 5e tonkinois.

Afrique Occidentale. — MM. le *chef de bat.* Savy; les *capit.* Guérin et Jasienski et le *lieut.* Trouillot sont désig. pour le bataill. de l'A. O. F.;

MM. le *chef de bat.* Barbier; le *capit.* Goigoux; les *lieut.* de Saqui-Sannes Perraud et Staup sont affectés au 2e sénégalais;

MM. le *chef de bat.* Arnould; les *lieut.* Tajasque, André et Fournier sont placés au 4e sénégalais;

MM. les *capit.* Boin, Nicolas et Lionnet sont désig. pour la Guinée;

MM. le *capit.* Grass et les *lieut.* Dromard et Dario sont affectés au bataill. du Zinder;

M. le *capit.* Demarque est placé au bataill. de la Côte d'Ivoire;

M. le *lieut.* Langlois est affecté au bataill. du Tchad;

M. le *lieut.* Petitperrin est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger.

Congo. — M. le *capit.* Le Boulanger est désig. pour le bataill. du Chari;

MM. le *capit.* Schneitter et le *sous-lieut.* Castinel sont placés au bataill. du Congo.

Madagascar. — MM. le *capit.* Simonot et le *lieut.* Colas dit Baudelaire sont affectés au 13e rég.;

MM. le *lieut.-col.* Rivière et les *lieut.* David et Derville sont affectés au 3e sénégalais;

MM. le *chef de bat.* Paraire; les *lieut.* Perrossier, Hourcade, Boënnec et Pommier sont placés au 1er malgaches;

MM. le *chef de bat.* Vitart; les *capit.* Augère et Bélanger; les *lieut.* Dauche, Gillier, Aubert et le *sous-lieut* Bidault sont affectés au 2e malgaches;

M. le *chef de bat.* Heurtebize; les *capit.* Rey, Groine, Laly, Vialatte, de Rostang et Diétrich sont placés au 3e malgaches;

M. le *lieut.* de Héricourt est désig. pour le bataill. de l'Emyrne;

MM. le *colonel* Comte et les *lieut.* Guiraud et Lacourière sont désig. pour Madagascar.

Guyane. — M. le *lieut.* Lesquer est désig. pour la Guyane.

Martinique. — M. le *capit.* Brégand est désig. pour la Martinique.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Pouvreau est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger;

M. le *lieut.* Le Moaligou est placé à Tombouctou.

Madagascar. — MM. les *capit.* Beulaygue et Chrétien et les *lieut.* Patoureau et Bèle sont affectés à Diégo-Suarez.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — MM. les *méd.-maj. de* 1re *cl.* Grognier et Jacquin sont désig. pour l'A. O. F.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de vaiss.* Drouet est nommé au command. du *Redoutable;*

M. le *lieut. de vaiss.* Favreul est désig. pour le même bâtiment;

MM. les *lieut. de vaiss.* Vedel, Adrieu, Vandier et Dumoulin et l'*enseig. de vaiss.* Fournié sont désig. pour le *D'Entrecasteaux;*

MM. le *lieut. de vaiss.* Barrières est nommé aide de camp de M. le contre-amiral Richard-Foy, command. la division navale de l'Indo-Chine;

M. le *mécanic. ppal de* 1re *cl.* Favier est nommé mécan. de la même division;

M. le *mécanic. ppal de* 1re *cl.* Couthures est désig. pour la 1re flottille des mers de Chine.

Océan Indien. — M. le *lieut. de vaiss.* Banal est nommé au command. de la *Surprise;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Le Brunetel est désig. pour le même bâtiment.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. ppal* Thamin est désig. pour le *Redoutable* comme médecin de division.

Océan Indien. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Moreau est désig. pour la *Surprise.*

Madagascar. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Laurès est désig. pour la *Rance.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Binger, directeur au ministère des colonies, est nommé gouverneur général honoraire des colonies et admis à la retraite;

M. Bordeaux (Georges) est nommé directeur du personnel au ministère des colonies.

Sont nommés :

Chef du cabinet du ministère des colonies, M. Tirard (Paul);

Chefs adjoints, MM. Franceschi et Régismanset; sous-chef, M. Denaint;

M. Duchêne (Aibert), est chargé de la direction des deux bureaux des affaires d'Afrique;

M. Ruby, capit. d'infanterie coloniale, est nommé administr. de 2e cl. des colonies;

M. Seatelli est nommé greffier du tribunal de première instance de Diégo-Suarez;

M. Jouchoux est nommé greffier de la justice de paix à compétence étendue de Fianarantsoa.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Almanach illustré du Marsouin. Annuaire des troupes coloniales, par NED NOLL. — Un vol. in-8° de 204 p. avec cartes et gravures. Henri Charles-Lavauzelle, éditeur, Paris-Limoges, 1907.

Cet almanach, qui en est à sa quatorzième année de publication, a obtenu une place à part dans la bibliographie militaire et coloniale.

L'année militaire coloniale, qui fournit d'habitude ample matière à l'almanach, présente en 1906 un intérêt tout à fait spécial. Le mouvement géographique de l'année précédente offre de son côté des aperçus particuliers.

Comme d'habitude, l'*Almanach du Marsouin* est à la fois un livre didactique et une revue; il renferme de plus l'annuaire complet des troupes coloniales.

Des photographies nombreuses, jointes à des croquis très clairs et très documentés, donnent à l'*Almanach du Marsouin* le caractère d'un ouvrage de luxe.

Vade-mecum des troupes coloniales, par A. BEAUNÉE, officier d'administration de l'intendance des troupes coloniales. — Un vol. in-4° de 337 pages. H. Charles-Lavauzelle, éditeur, Paris-Limoges, 1907.

Les troupes coloniales ne possédaient jusqu'à ce jour aucun document sérieux permettant de se retrouver à travers le dédale souvent confus qu'est la réglementation spéciale à ces troupes.

Au milieu des modifications incessantes apportées depuis plusieurs années à leur organisation, bien des officiers ont éprouvé de nombreuses difficultés pour trouver la solution des questions que fait naître journellement la situation particulière de chacun ou l'exécution du service.

Cette lacune est aujourd'hui comblée par le *Vade-mecum des troupes coloniales*, que vient de publier l'officier d'administration de l'intendance coloniale Beaunée.

Avec ce répertoire analytique de tous les documents relatifs à l'armée coloniale, les hésitations, les recherches inutiles, les pertes de temps cessent et il est certain que les états-majors, services et corps de troupe feront le meilleur accueil à ce travail.

La Guinée française, par ANDRÉ ARCIN, chef de cabinet du gouverneur de la Guinée. — Un vol. grand in-8° de 650 pages, orné d'illustrations et de cartes. Aug. Challamel, Paris, 1906.

L'ouvrage de M. A. Arcin fait le plus grand honneur à son auteur qui a su y condenser les renseignements les plus divers et les plus instructifs sur notre colonie de la Guinée.

Il suffit d'indiquer les titres des divisions du travail pour marquer l'intérêt que présente la lecture d'un tel volume.

Dans les premiers chapitres, M. Arcin nous donne de précieuses données sur la météorologie, l'orographie et l'hydrographie du pays. La géographie politique fait mention des plus récentes modifications et la géographie commerciale renferme un ensemble de connaissances pratiques fort précieuses pour tous les commerçants.

Toute la partie de l'ouvrage qui traite de l'organisation politique et judiciaire de la colonie présente un véritable intérêt didactique; il en est de même de la partie ethnographique et du chapitre qui s'occupe de l'Islam.

Enfin l'auteur établit quelle est notre action dans ces contrées de l'Afrique et quelle est la base politique de notre occupation. Il termine par la glorification de l'œuvre de Ballay.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

L'État du Congo, par A. Castelein, S. J. Un vol. in-8° de 190 pages. Gœmœre, éditeur. Bruxelles, 1907.

Saint-Nazaire, son port et son commerce. Une broch. in-folio de 80 pages, avec gravures et plans. Grande Imprimerie, Saint-Nazaire, 1907.

L'Avenir économique du Japon, par A. Viallate, professeur à l'École des sciences politiques. Un vol. in-16 de 112 pages. Marcel Rivière, éditeur. Paris, 1907.

A travers la Perse, par le major Sykes. Un vol. in-16 de 200 pages illustré de 50 gravures. Hachette et Cie, Paris, 1907.

Das katholische Nordalbanien, von Dr Franz Baron Nopcsa. Une broch. in-8° de 56 pages, avec carte hors texte. Gerold et Ce, Wien, 1907.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*sept.* 1907). R. de Caix : L'accord asiatique anglo-russe. — Les accords russo-japonais. — La réorganisation du conseil de l'Inde. — La question japonaise dans l'Amérique du Nord.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (*sept.* 1907). V. Faure : De l'industrie à Constantinople. — J. Delenda : Mouvement commercial et maritime d'Alexandrette.

Fédération des industriels et des commerçants de Paris (*oct.* 1907). L. Strauss : Le chômage des dockers à Anvers. — L'Exposition de Bordeaux.

Bulletin des renseignements coloniaux (*sept.* 1907). — Madagascar. — Le peuplement français en Algérie.

La Ligue maritime (*sept.* 1907). H. Auffret : Port-Say. — Maurice Chérié La Grande Semaine maritime de 1907.

La Quinzaine coloniale (25 *sept.* 1907). La convention anglo-russe.

Revue coloniale (*sept.* 1907). Colonel Diguet : Les montagnards du Tonkin.

Revue politique et parlementaire (10 *oct.* 1907). Henri Lorin : Une colonie méconnue : la Guyane française.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*october* 1907). Prof. Charles W.-Brown : The Jamaica Earthquake.

Revues italiennes.

Rivista marittima (fasc. IX). Ettore Cianetti : L'aeronautica al servizio della regia marina.

Società geografica italiana (*ottobre* 1907). Una ferrovia dal fiume Ob alla Oceano arctico.—La produzione di carbone della Cinà.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

BULLETIN FINANCIER

La Bourse a offert cette quinzaine un aspect peu réconfortant. Quelques valeurs ont fortement baissé, d'autres ont mieux résisté; mais il n'y a eu en somme que des reculs sur toute la ligne.

La panique de la Bourse de New-York, le fléchissement accentué du cours du cuivre, puis la maladie de l'empereur d'Autriche ont été les causes invoquées pour expliquer la baisse. Il est certain que les actions des mines de cuivre sont atteintes directement par la dépréciation du métal. Mais la baisse du Rio-Tinto et des Chemins américains n'aurait pas une action si grande sur l'ensemble de la cote et ne provoquerait pas un tel désarroi dans les rangs de la spéculation, si la situation du marché était normale et saine. La Bourse serait également moins disposée à broyer du noir à propos de la politique extérieure.

La Rente française se maintient aux environs de 94.10.

L'Extérieure Espagnole a faibli de 91.80 à 91.32. La date de réouverture des Cortès est fixée au 10 novembre.

Le Turc a baissé dans la dernière séance sur des bruits répandus en Bourse au sujet des craintes de complications dans les Balkans.

Les Fonds Russes sont faibles. Le 5 0/0 1906 a fléchi à 90.25, le Consolidé à 74.90.

Le Portugais a regagné à 65.40 une partie du terrain qu'il avait perdu la semaine dernière.

Le Serbe a faibli à 79.80.

L'Argentin 1896 est calme à 87; le Brésil 4 0/0 reste à 80.75,

La Banque de France est soutenue à 4.125.

Le Crédit Foncier est en légère avance à 680, bien influencé par la progression des bénéfices.

La Banque de Paris a fléchi à 1.418, le Crédit Lyonnais est plus résistant à 1.147. Le Comptoir national reste ferme à 680 et la Société générale à 660. Le Crédit Mobilier Français a fléchi à 119.

Parmi les Banques étrangères, la Banque Ottomane s'est alourdie à 687. La Banque des Pays Autrichiens reste à 461. Le Crédit Foncier Egyptien est calme à 697.

La souscription aux 100.000 obligations 3.0/0 du Crédit Foncier Egyptien a été couverte près de quatre fois par un grand nombre de souscripteurs.

La répartition a été établie sur les bases suivantes :

Les souscriptions unitaires sont attribuées.

Les souscripteurs de 2 à 5 obligations reçoivent 2 titres;

Les souscripteurs de 6 à 37 obligations reçoivent 3 titres;

Les souscripteurs de 38 à 50 obligations reçoivent 4 titres;

Au-dessus de cette quantité, il est attribué 8 0/0 des demandes, toute fraction donnant droit à l'attribution d'un titre.

Le versement de 290 francs par titre est exigible du 14 au 17 courant.

Parmi les valeurs industrielles, toute l'attention se concentre sur le Rio-Tinto. Sous l'influence de la baisse des valeurs cuprifères américaines, il est tombé cette semaine à 1.600.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

France, Algérie, Tunisie et Colonies. . . .	15 fr.	8 fr.
Étranger et Union postale.	20 fr.	12 fr.

Prix de la livraison	France et Colonies. . .	0 fr. 75 c.
	Étranger	1 fr. »

COLLECTIONS DE LA REVUE

Nous ne disposons plus que d'un nombre fort restreint de collections complètes de la Revue qu'on peut se procurer aux conditions suivantes :

Année 1897.	50	francs
» 1898.	50	»
» 1899.	40	»
» 1900.	30	»
» 1901.	25	»
» 1902 et suivantes, chacune. . .	20	»

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, en France et à l'Etranger.

Tout changement d'adresse doit être accompagné de 0 fr. 50

Adresser tout ce qui concerne les abonnements, demandes de numéros, envois de fonds, etc., à l'Administrateur, 19, *rue Cassette*, *Paris*, VIe.

PRIME A NOS ABONNÉS

L'administration de la Revue se charge, à titre gracieux de tous les achats et expéditions de livres, cartes géographiques pour ses abonnés de province, des colonies et de l'étranger : s'adresser directement à l'administrateur de la Revue, **21, RUE CASSETTE**, Paris, VIe

CHEMINS DE FER DU MIDI

VOYAGES CIRCULAIRES A PRIX RÉDUITS

EN PROVENCE ET AUX PYRÉNÉES

Prix : 1er, 2e et 3e parcours, 68 fr. en 1re classe ; 51 fr. en 2e classe. 4e, 5e, 6e et 7e parcours, 91 fr. en 1re class e ; 68 fr. en 2e classe. 8e parcours, 114 fr. en 1re classe ; 87 fr. en 2e classe.

Le 8e parcours peut, au moyen de billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits de ou pour Marseille, s'étendre de Marseille sur le littoral jusqu'à Hyères, Cannes, Nice ou Menton, etc., au choix du voyageur.

Durée : 30 jours pour les sept premiers parcours et 35 jours pour le huitième.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

L'hiver à la Côte d'Azur.

Billets d'aller et retour collectifs de 2e et 3e classes.

Valables jusqu'au 15 mai 1908.

Du 1er octobre au 15 novembre 1907, les gares P.-L.-M. délivrent, aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble des billets d'aller et retour collectifs de 2e et 3e classes pour Toulon et toutes les gares P.-L.-M. situées au delà vers Menton. Le parcours simple doit être d'au moins 400 kilomètres.

(Le coupon d'aller de ces billets n'est valable que du 1er octobre au 15 novembre 1907.)

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 4 billets simples ordinaires (pour les 2 premières personnes) le prix d'un billet simple pour la 3e personne, la moitié de ce prix pour la 4e et chacune des suivantes.

Arrêts facultatifs.

Faire la demande de billets 4 jours au moins à l'avance à la gare de départ.

Des trains rapides et de luxe composés de magnifiques et confortables voitures à boggies, desservent, pendant l'hiner, les stations du littoral Paris-Nice (1.087 kilomètres) en 13 h. 45 par le Côte d'Azur-Rapide.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

I. — De Paris sur les côtes du Sud de l'Angleterre.

L'ILE DE WIGHT ET LONDRES

Billets valables pendant 60 jours, délivrés toute l'année Viâ Dieppe et Newhaven.

ITINÉRAIRE. — Paris, Rouen, Dieppe, Newhaven, Hastings, Londres, Portsmouth — Harbour, Ryde, Portsmouth, Newhaven, Dieppe, Rouen, Paris.

1re classe, 111 fr. 50 ; 2e classe, 76 fr. 90.

Ces billets permettent de visiter Hastings, Saint-Léonards, Eastbourne, Brighton, Worthing, Littlehampton, Bognor, Portsmouth, l'Ile de Wight et les villes les plus importantes de la côte anglaise situées entre Hastings et l'Ile de Wight.—Le voyage peut être effectué par Hastings-Londres-Portsmouth-Ryde-Portsmouth ou inversement.

II. — Billets d'aller et retour valables pendant 14 jours.

Délivrés à l'occasion des grandes fêtes.

1° — DE PARIS A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe, 49 fr. 05 ; 2e classe, 37 fr. 80 ; 3e classe 32 fr. 50.

2° — DE ROUEN A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe, 44 francs ; 2e classe 34 francs ; 3e classe, 29 fr. 50.

3° — DE DIEPPE A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe 40 francs ; 2e classe, 31 fr. 25 ; 3e classe, 25 francs.

III. — Billets d'aller et retour valables du vendredi au mardi.

§ 2. — Délivrés toute l'année.

1° — DE DIEPPE A NEWHAVEN ET VICE VERSA.

1re classe, 30 francs ; 2e classe, 22 fr. 50 ; 3e classe, 16 fr. 25.

2° — DE DIEPPE A LONDRES.

Ou toute autre gare de la Compagnie de Brigthon (Newhaven excepté) et vice versa.

1re classe, 37 fr. 50 ; 2e classe, 27 fr. 50 ; 3e classe, 20 francs.

Aux amateurs de cartes postales.

En raison du succès obtenu par la première série de cartes postales reproduisant en couleur les plus belles affiches illustrées établies pour son service entre Paris et Londres, viâ Dieppe-Newhaven, la Compagnie de l'Ouest vient de faire procéder au tirage d'une seconde série de cartes représentant ses affiches illustrées les plus remarquables éditées pour les voyages en Normandie et en Bretagne.

Les deux séries de 8 cartes sont mises en vente séparément dans toutes les bibliothèques des gares du réseau de l'Ouest ou sont envoyées franco à domicile contre l'envoi de leur valeur (0 fr. 40 chaque série) sur demande affranchie adressée au Service de la publicité de la Compagnie, 80, rue de Rome, à Paris.

CHEMINS DE FER DU NORD

Carnets de voyages circulaires à prix réduits en France et à l'étranger avec itinéraire tracé au gré des voyageurs

La Compagnie du Nord délivre toute l'année des Livrets à coupons à prix réduits permettant aux intéressés d'effectuer à leur gré un voyage empruntant à la fois les réseaux français métropolitains, algériens et tunisiens, les lignes de chemins de fer et les voies navigables des pays européens désignés ci-après : Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg, Autriche-Hongrie, Roumanie, Bosnie, Bulgarie, Serbie, Roumélie, Turquie, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Italie, Danemark, Suède, Norwège et Finlande.

Les conditions principales d'émission de ces livrets sont les suivantes :

L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ initial. Il peut affecter la forme d'un voyage circulaire ou celle d'un aller et retour.

Le parcours à effectuer sur les réseaux ou par les voies navigables des pays indiqués ci-dessus (France et Etranger) ne peut être inférieur à 600 kilomètres. La durée de validité des livrets est de 45 jours lorsque le parcours ne dépasse pas 2.000 kilomètres : elle est de 60 jours pour les parcours de 2.000 à 3.000 kilomètres, et de 90 jours au-dessus de 3.000 kilomètres.

Dans aucun cas la durée de validité ne peut être prolongée ni l'itinéraire modifié.

Les enfants âgés de moins de 4 ans sont transportés gratuitement s'ils n'occupent pas une place distincte : au-dessus de 4 ans jusqu'à 10 ans, ils bénéficient d'une réduction de moitié.

Il n'est accordé aucune gratuité pour le transport des bagages enregistrés.

Aucune réduction sur le prix de ces livrets n'est accordé pour les voyages effectués en groupe ou les voyages de famille.

Ces livrets doivent être demandés à l'avance sur des formulaires *ad hoc* et au moyen de cartes, tarifs et documents tenus à la disposition des intéressés dans toutes les gares et stations françaises ou étrangères faisant partie des pays européens désignés ci-dessus.

Ces demandes doivent comporter la liste exacte des villes à visiter et l'indication des itinéraires choisis.

Il est exigé des voyageurs, au moment de la demande, le dépôt d'une provision de 3 francs par livret. Cette somme est déduite du prix lorsque le voyageur prend possession de ce livret.

Pour déterminer l'itinéraire de son voyage, il est recommandé au voyageur de consulter, au préalable, les Indicateurs des chemins de fer et des lignes de navigation. Ces documents seuls donnent, en effet, exactement les renseignements qu'il est important de connaître (correspondances les plus rapides, voitures directes, voitures-lits ou wagons-restaurants, train à intercirculation). — En raison des communications plus rapides qui peuvent exister par des itinéraires détournés, la route kilométriquement la plus courte n'est pas toujours, en effet, la plus avantageuse.

Chemins de fer d'Orléans

L'hiver à Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, etc.

Billets d'aller et retour individuels et de famille de toutes classes.

Il est délivré par les gares et stations du réseau d'Orléans pour Arcachon, Biarritz, Dax, Pau et les autres stations hivernales du Midi de la France :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 % en 1re classe et 20 % en 2e et 3e classes ;

2° Des billets d'aller et retour de famille de toutes classes comportant des réductions variant de 25 % en 1re classe et de 20 % en 2e et 3e classes pour une famille de 2 personnes, à 40 % pour une famille de 6 personnes ou plus ; ces réductions sont calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, avec minimum de 300 kilomètres, aller et retour compris.

La famille comprend : père, mère, mari, femme, enfant, grand-père, grand'mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, oncle, tante, neveu, nièce, ainsi que les serviteurs attachés à la famille.

Ces billets sont valables 33 jours.

Cette durée de validité peut être prolongée deux fois de 30 jours, moyennant un supplément de 10 % du prix primitif du billet pour chaque prolongation.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage Circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, valables 30 jours (délivrés toute l'année)

1re classe, 65 francs — 2e classe, 50 francs

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

(1) Il est délivré peur l'extention de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol et retour de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits.

Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans, située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classes comportant une réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

Le billet d'aller, pour rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du Voyage Circulaire et au moins 4 jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour individuels et de famille.

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées-Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris, pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes, sur le prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2° Des billets aller et retour de famille en 1re, 2e, 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcour minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris.

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNEREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS. — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRERES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Banlieue de Paris

Grâce à la mise en service récente de deux nouvelles voies entre Villeneuve-Saint-Georges et Brunoy, la Cie P.-L.-M. se trouve maintenant à même d'apporter d'importantes améliorations à son service de Banlieue.

Ces améliorations, mises en vigueur dès le 1er Mai, seront certainement fort appréciées.

C'est dans la Banlieue desservie par cette Compagnie que se trouvent les charmantes localités de l'Yerres et la forêt de Sénart ; les rives de la Haute-Seine (Le Coudray, Seine-Port, etc...) Melun et ses environ (chateau de Vaux-le-Vicomte, abbaye de Dammarie-les-Lys) ; le palais de Fontainebleau et sa forêt, une des merveilles de la France.

Billets simples de France en Espagne.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. (Paris, Dijon, Lyon, Marseille, etc.) délivrent toute l'année des billets directs simples pour Barcelone.

Consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

De Paris en Orient (viâ Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Compagnies des Messageries maritimes, Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples valables 15 jours, pour se rendre, par Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Alexandrie, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc.

Les Agences de la Compagnie des Messageries maritimes délivrent des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre, viâ Marseille, de Paris à Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. (par la Bourgogne ou par le Bourbonnais).

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilos de bagages par place sur le chemin de fer ; sur les paquebots, cette franchise est de 100 kilos par place de 1re classe et de 60 kilos par place de 2e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la Compagnie.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

11me ANNEE. — N° 257 1er NOVEMBRE 1907

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages.

Robert de Caix..... L'affaire du Maroc..... 561

Comte Joseph Mailath.. Hongrie et Croatie..... 565

Ernest Lémonon..... La seconde Conférence de la Paix..... 576

E. de Noirmont..... La Convention anglo-russe..... 596

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Les affaires du Maroc. — *Le combat du 19 octobre; les obsèques du capitaine Ihler et du cavalier Jardy. Les négociations avec le Makhzen à Rabat. Les menées de Moulaï Hafid. Coopération franco-espagnole*..... 604

Le voyage de M. Paul Doumer au Brésil, par H. DE MARINVILLE..... 610

Renseignements politiques. — France. *La rentrée des Chambres. Le passage à Paris du roi et de la reine d'Espagne.* — Allemagne. *L'augmentation de la flotte de guerre. Le procès de Moltke-Harden.* — Autriche-Hongrie. *L'indisposition de l'empereur François-Joseph.* — Algérie. *L'ouverture de la session des Conseils généraux.* — Tunisie. *Déclarations de M. Alapetite*..... 613

Renseignements économiques. — *Exportation de charbon anglais de* 1891 *à* 1906. — *Commerce général de Yunnan.* — *Le commerce de l'Etat du Congo en* 1906..... 621

Nominations officielles..... 623

Bibliographie. — Livres et Revues..... 624

CARTES ET GRAVURES

Carte des zônes d'influence en Perse..... 597

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — *Téléph.* 732.84.

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale 20 francs

La Livraison : *France* : 0,75 *Etranger* : 1 fr.

FLEM Fab^t CAMPEMENT COMPLET ET MATERIEL COLONIAL
TENTES, CANTINES, SACS, PHARMACIES, CUISINES, OBJETS PLIANTS
(Lits, Sièges, Tables, Lanternes), etc. *Adresse télégraphique* : FLEM-PARIS

HORS CONCOURS, Membre du Jury, Campements
EXPOSITION PARIS 1900

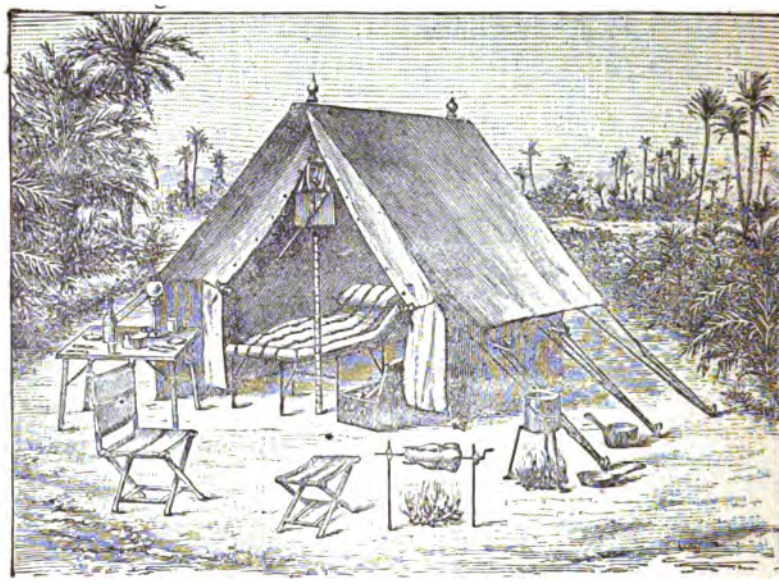

SEUL DÉPOSITAIRE POUR LES COLONIES DES
VÉRITABLES COMMODES DE L'INVENTEUR "FEDIT"

MAISON PRINCIPALE : *Téléphone* **422-17** — **Faubourg Saint-Martin, 207**
SUCCURSALE : *Téléphone* **314-22** — **Rue de Richelieu, 5** (*Avenue de l'Opéra*) PARIS
CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE
Demander conditions de paiement spéciales pour MM. les Officiers et Fonctionnaires.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de ville de Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, des billets demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point d'entrée en Espagne et Cerbère-Port-Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec les carnets de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire tracé au gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu soit par le même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points à l'aller et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

A dater du 1er janvier 1907 l'Administration de la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, reçoit elle-même et sans intermédiaire les insertions relatives à la publicité commerciale, industrielle et financière.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'AFFAIRE DU MAROC

La politique indigène que nous ne cessons de préconiser depuis l'occupation de Casablanca, c'est-à-dire une collaboration avec le Makhzen de Moulaï Abd el Aziz, moins rebelle sans doute à notre influence que tout autre sultan et reconnu par les puissances, a reçu un commencement d'exécution. M. Regnault, dans ses conversations de Rabat, a pu présenter au sultan autre chose que des reproches qui, dans l'état où se trouve le Makhzen, auraient un peu trop rappelé la fable du Maître d'école et de l'Enfant qui se noie. Notre ministre a pu annoncer à Moulaï Abd el Aziz que le gouvernement français avait trouvé le moyen de mettre 2 millions de francs à sa disposition pour commencer à le sortir de l'eau.

La difficulté d'assurer une pareille somme au Makhzen ne semblait pas insurmontable. Il n'y avait pas à craindre de violer l'Acte d'Algésiras qui oblige le sultan non pas à n'emprunter qu'à la Banque d'Etat, mais à donner la préférence à cette banque à conditions égales. Son article 34 est, en effet, ainsi conçu : « La Banque sera l'agent financier du gouverne-« ment tant au dedans qu'au dehors de l'empire, sans pré-« judice du droit pour le gouvernement de s'adresser à d'autres « maisons de banque ou établissements de crédit pour ses « emprunts publics. Toutefois, pour lesdits emprunts, la « Banque jouira d'un droit de préférence, à conditions égales, « sur toute maison de banque ou établissement de crédit. » Si la Banque d'Etat ne pouvait avancer de fonds au Makhzen, ce dernier était donc parfaitement libre de recourir à telle combinaison qui lui serait offerte par le gouvernement français. Or, comme le disait le 30 septembre au *Temps* M. Gaston Guiot, ministre plénipotentiaire, délégué des porteurs français à la dette marocaine et administrateur de la Banque d'Etat : « La Banque a remboursé les 2 millions prêtés au sultan par « le consortium, versé le million de l'avance prévue par l'Acte « d'Algésiras, versé un autre million à titre d'avance extraor-« dinaire pour permettre au sultan de faire les frais du voyage

« de Rabat, soit 4 millions sur un capital de 15.400.000 francs. « Le reliquat doit, aux termes de l'Acte d'Algésiras, être ré- « servé pour la police ; c'est une provision à laquelle nous « n'avons pas le droit de toucher[1]. » Il fallait donc que le sultan s'adressât ailleurs. On dit que l'argent que l'intervention du gouvernement français lui a assuré provient d'un prêt gagé sur les bijoux de la couronne apportés en France par un des frères Et Tazi. Quoi qu'il en soit, la régularité de la procédure suivie apparaît à l'acquiescement silencieux de la presse allemande qui, malgré la détente qui s'est produite, n'aurait sans doute pas manqué de protester si nous lui en avions fourni une trop évidente occasion.

Il est impossible, soit dit en passant, de ne pas être assez fâcheusement surpris par l'embarras dans lequel cette question de 2 millions à trouver a semblé mettre pendant plusieurs jours le gouvernement. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que nous constatons que, dans ce pays qui regorge d'argent, il est malaisé de disposer de sommes, même modestes, absolument nécessaires à la politique nationale. Un vice singulièrement fâcheux de notre organisation politique et financière se révèle par là. Il est pénible de constater qu'il est plus facile au Japon de lever des centaines de millions de francs sur le marché de Paris, pour les employer ensuite sous toutes les formes à ses entreprises impériales en Corée, en Mandchourie et ailleurs, que pour la France de trouver sur ce même marché des sommes bien moindres pour assurer au moment opportun ses propres entreprises dans les pays où elle doit agir. En tout cas, en ce qui concerne plus particulièrement le Maroc, il est nécessaire soit en s'assurant d'avance des combinaisons de banque, soit en faisant augmenter le fameux budget de la pénétration pacifique et en assouplissant son emploi, de préparer les ressources voulues à la politique que nous avons à faire dans le pays voisin de l'Algérie.

Les 2 millions annoncés au sultan par M. Regnault ne sont, en effet, qu'un commencement. Il est impossible de remettre en mouvement la machine marocaine et de la ramener de son désordre actuel à un rendement normal avec cette goutte d'huile. On ne voit aucune raison de ne pas reconnaître à l'avance cette nécessité pour pouvoir s'y préparer. Nous ne pouvons nous borner à prêter au dernier moment au Makhzen des petites sommes qui lui permettent de rebondir pour quelques temps. Il ne serait ni prudent ni même économique

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 16 octobre 1907, p. 536 et sq.

de penser que nous pourrons l'entretenir pour ainsi dire au compte-gouttes et à la petite semaine. C'est tout un programme conscient, réfléchi, consenti d'avance qui est nécessaire, comprenant la prévision d'une certaine quantité d'avances, un contrôle sur la manière dont elles seront dépensées et, pour rendre ce sacrifice encore plus efficace, certaines réformes dans le Makhzen. Nous ne doutons pas que M. Regnault ne travaille à l'accomplissement de ce programme à l'heure opportune où le sultan est rempli par la rigueur des temps d'une bonne volonté qu'il convient de fixer en obtenant dès à présent les organisations nécessaires. Plus tard, lorsque le Makhzen aura franchi la passe difficile, il ne serait plus aussi facile de lui imposer les réformes nécessaires et d'assurer l'influence durable de nos conseils.

Si nous savons vouloir la politique dont les chances se sont présentées à nous et en vouloir à temps les moyens, les événements de Casablanca nous auront servi malgré l'insuffisance avec laquelle nous leur avons répondu. L'action du général Drude a, certes, été contenue dans des limites beaucoup trop étroites comme nous le faisions observer il y a une quinzaine. Les Européens, très redoutés malgré toutes les rodomontades marocaines, ont débarqué une force respectable, et cependant ils ont été contenus par les seuls Chaouïas aidés de quelques aventuriers venus d'un peu partout. « Ils ne sont donc pas aussi forts qu'on le croyait! » tel est le raisonnement simpliste que beaucoup de Marocains doivent se faire et que nous savons de bonne source que beaucoup se font. Ils ignorent que c'est seulement sur les ordres de gouvernants, prisonniers encore un peu dans le pouvoir de leurs déclamations d'autrefois dans l'opposition, que le général Drude, au lieu d'être laissé libre de « manger » la Chaouïa, n'a pu faire « découcher » le corps expéditionnaire, pour reprendre l'étonnante expression d'un journal inspiré ; qu'il a dû se borner aux charges courtes et toujours ramenées par la corde des taureaux des courses landaises, et faire une guerre dont les lisières n'étaient pas tracées par les appréciations de son état-major.

Mais si l'effet n'a été que peu ou prou produit sur la plèbe qui se fait une opinion dans les cafés maures, il l'a été du moins sur le Makhzen. Le sultan nous a vus aller sans encombre à Oudjda, puis à Casablanca. C'est grâce à nous qu'il a pu se rendre à Rabat. C'est nous qui l'aidons à y vivre et à s'y réorganiser, qui venons de lui donner les moyens de transporter un certain nombre de soldats à Mogador, pour défendre le port du Sud contre une attaque éventuelle des mahallas de Moulaï

Hafid. Ses illusions des deux dernières années sont dissipées, et jamais il n'a vu aussi clairement à la fois la nécessité et l'utilité d'être notre client. D'autre part, la logique des développements nécessaires de notre situation au Maroc s'est évidemment imposée, même à l'Allemagne, aussitôt que s'est produite une de ces explosions que la politique internationale, malheureusement transportée depuis deux ans sur le terrain marocain, devait fatalement y déterminer. Le Maroc n'est plus tous les jours un sujet aigrement traité dans la presse allemande. D'ailleurs, comme nous l'avons dit, l'action de la France est irréprochable du point de vue juridique. Nous procurons de l'argent au sultan au moment où le prêteur désigné, la Banque d'Etat, ne peut lui être d'aucun secours. Rien n'interdit au sultan d'engager tels conseillers qui peuvent lui convenir pour dépenser cet argent de la manière la plus efficace pour le bien de son pays. L'Acte d'Algésiras a proclamé son indépendance et non pas le contraire. Moulaï Abd el Aziz en a profité, l'an dernier, pour engager comme conseillers de ses travaux publics deux Allemands, MM. de Tschudy et Wolff, en usant d'une liberté dont les journaux d'outre-Rhin ont fait alors une démonstration trop probante pour que nous l'ayons oubliée.

Du côté espagnol, nous rencontrons sinon une difficulté, du moins une cause d'irritation dans l'attitude de certains journaux de la péninsule. C'est un ennui qui semble avoir maintenant des chances sérieuses de s'atténuer. La nécessité de la collaboration de la France et de l'Espagne vient d'être déclarée par Alphonse XIII avec une force qui ne saurait manquer sans doute d'agir jusqu'au Sud des Pyrénées. Certains polémistes espagnols ne sauraient être aussi à l'aise pour attaquer l'action commune avec la France, après avoir entendu leur roi affirmer si vigoureusement dans son toast de l'Elysée « la solidarité des intérêts » des deux nations.

On ne voit pas bien, en ce moment, d'où pourraient venir des difficultés : aucune nation ne paraît intriguer avec Moulaï Hafid ni même lui procurer discrètement des concours techniques pour compliquer notre tâche. La situation est bonne au moment où nos gouvernants, en soutenant nettement Abd el Aziz, se décident à franchir le tournant qui se présentait devant eux. La route paraît sans doute très longue, mais médiocrement difficile, si on y avance avec certitude, et elle nous inquiète beaucoup moins par ses ornières que par l'irrésolution ordinaire de ceux qui sont appelés à y conduire « le char de l'Etat ».

ROBERT DE CAIX.

HONGRIE ET CROATIE

La Hongrie injustement jugée en Europe.
Légalité de la thèse hongroise. La loi XXX de 1868. Unité d'Etat et autonomie restreinte du pays consort. Un seul couronnement et une seule abdication. Mêmes organes pour les affaires communes. Nationalité unique. Nature des pouvoirs du ban.
Légitimité de la thèse hongroise. Distinction entre la Croatie historique, la *Slavonia* et les comitats de la Drave. Conquêtes de saint Ladislas et de Coloman. Les Croates, refoulés par les Turcs, s'établissent dans la Croatie d'aujourd'hui, qui continue à être une partie intégrante de la Hongrie : *partes annexæ*. Après huit cents ans d'excellents rapports avec la Hongrie, les Croates se montrent hostiles en 1848 et en 1861 Le compromis de 1868 : la page blanche. Le « parti national » croate et les manifestations anti-hongroises en Croatie. Plan de quelques hommes d'Etat de la « coalition » hongroise : ce qu'ils accordent aux partis croates d'opposition; comment ils sont récompensés. Le conflit au sujet de la langue que doivent savoir les employés de chemin de fer hongrois en Croatie.
Point de vue politique. Fiume et le prestige hongrois sont en cause. L'idée menaçante, bien qu'impolitique, de grande Autriche centralisée. La Hongrie doit à tout prix mater les agitateurs croates.
Que la culture croate n'est pas menacée.
Annexion possible à la Hongrie des trois comitats slavons.

A l'étranger, on s'intéresse depuis quelque temps aux choses de Hongrie, mais on les connaît mal; on ne les envisage pas objectivement; on nous juge trop souvent sur des indications fausses et avec passion.

Nos ennemis (et il y en a un grand nombre sur notre territoire comme en Autriche) ont systématiquement induit l'opinion européenne en erreur. Ils savent que les étrangers jugent les prétentions et les actes d'une nation d'après la légalité et la légitimité de ces actes et de ces prétentions et d'après leur propre intérêt à eux étrangers. Aussi nos ennemis s'efforcent-ils de représenter nos revendications et notre politique comme

---

[1] Les problèmes de Hongrie et de Croatie ont été souvent étudiés ici, par notre collaborateur René Henry notamment qui s'est toujours efforcé d'exposer les thèses des différents adversaires et a, toutes les fois qu'il l'a pu, permis à ceux qu'il avait entendu de plaider leur cause.

Nous avons aujourd'hui plaisir à publier cet article que nous envoie le comte Joseph de Mailáth, membre de la Chambre des magnats, économiste et homme politique bien connu : nos lecteurs y trouveront la thèse hongroise exposée avec franchise par un patriote magyar. — *N. D. L. R.*

illégales, injustes et contraires aux intérêts de l'Europe et des principaux Etats dont elle se compose.

Il en a été ainsi pendant ces dernières années, quand nous livrions de rudes combats pour défendre les droits de notre nation et sauvegarder l'intégrité de notre constitution. Un vaste travail de sape était alors exécuté contre nous à l'étranger — dans les pays alliés comme dans les autres. Nos efforts pour conserver ou gagner des sympathies précieuses ont été en grande partie infructueux. On nous représentait à tort comme affaiblissant la monarchie austro-hongroise, comme nous préparant à imiter la Norvège, comme compromettant la paix européenne.

Et maintenant que l'ordre est rétabli en Hongrie par le triomphe de la Constitution et l'arrivée au pouvoir de la « coalition », voilà qu'un conflit intérieur appelle de nouveau sur nous l'opinion publique et que nos ennemis recommencent à nous attaquer en Europe.

Le conflit a éclaté entre la Hongrie et l'une de ses « parties », la Croatie, qui jouit d'une autonomie législative et administrative. Les grandes phases en ont été : l'obstruction longue et obstinée des députés croates au Parlement hongrois; la chute du gouvernement national croate et la nomination d'un nouveau ban de Croatie. Nos ennemis ne pouvant plus, cette fois, inquiéter les étrangers et leur faire croire que leurs grands intérêts sont menacés, représentent notre politique comme contraire à la légalité et à la légitimité. Leur thèse se retrouve jusque dans les plus grands organes de l'opinion européenne, très lus en Hongrie [1].

Examinons ce que sont les rapports de la Hongrie et de la Croatie dans la législation actuelle. Ensuite, de façon à savoir de quel côté est la légitimité, nous étudierons ces rapports dans l'histoire. Enfin, nous envisagerons la question sous son aspect politique.

***

De même que le droit d'Etat de la Hongrie, qui a ses racines dans la très ancienne histoire, se trouve aujourd'hui tout entier dans le texte du compromis rédigé en 1867 par François Deák, de même les règles qui régissent sur la base de l'unité d'Etat les rapports de la mère patrie et de la Croatie, partie du royaume de Hongrie jouissant d'une autonomie légale et gouvernementale restreinte, se trouvent dans la loi XXXe de 1868. D'après cette loi, cette « partie » croate est un « pays consort »,

[1] *Journal des Débats*, 4 juillet 1907; *Le Temps*, 14 juillet 1907.

mais elle n'est pas plus qu'autrefois un Etat séparé de la Hongrie.

La loi XXXe de 1868, qui a établi sur de nouvelles bases l'autonomie des parties du royaume de Hongrie situées au delà de la Drave, a si solidement fixé les rapports entre la Hongrie et la Croatie qu'il est défendu au parlement hongrois d'y rien changer sans le consentement des Croates : il faut, pour modifier cette loi, un accord préalable des commissions des deux parlements et ensuite les concours du parlement hongrois, de l'assemblée provinciale de la Croatie et du roi de Hongrie. Donc cette loi fondamentale impose à la Hongrie l'obligation de respecter l'autonomie assurée par elle à la Croatie; mais, d'autre part, elle fait un devoir à la Croatie de rester dans le cadre de l'autonomie qui lui est ainsi octroyée. En tout cas, elle ne donne pas aux Croates le droit de s'efforcer de devenir un Etat séparé du royaume de saint Etienne. Et pourtant nous verrons, d'un côté, la Hongrie demeurer fidèle à la loi, et de l'autre, la Croatie, partant d'une fiction, d'un rêve de gouvernement séparé, montrer ouvertement des tendances à la dissolution de l'unité légale de l'Etat hongrois. Cette exigence a fait naître d'une très petite cause le conflit actuel.

Pour bien juger les prétentions croates, il faut avant tout connaître le contenu de la loi XXXe de 1868, ainsi que la situation de droit public que cette loi a créée entre la Hongrie et la Croatie.

Dans l'introduction à la loi, on lit :

La Croatie et la Slavonie faisant partie intégrante en droit comme en fait, et depuis des siècles, de la couronne de saint Etienne et la Pragmatique Sanction proclamant que les pays du royaume de Hongrie sont inséparables les uns des autres, la convention suivante a été conclue *sur cette base* entre, d'une part, la Hongrie, et de l'autre, la Croatie-Slavonie, afin de régler les questions de droit public pendantes entre elles :

§ 1. La Hongrie et la Croatie-Slavonie-Dalmatie ne forment qu'un seul Etat aussi bien pour ce qui est du règne de Sa Majesté sur elles que vis-à-vis de tous les autres Etats.

A ce propos, Kmety écrit :

Cette communauté d'Etat signifie la *parfaite unité* du royaume dans tous les rapports, et internationaux et intérieurs. La Hongrie et les pays consorts ne forment qu'un seul Etat : le royaume de Hongrie. L'identité nationale ne manque pas plus qu'ailleurs, là où il y a pour les pays consorts autonomie législative et administrative : en effet, les organes de cette autonomie sont des organes *indirects* de l'Etat hongrois ; dans les créations législatives de l'autonomie, il y a toujours le roi de Hongrie, et dans le pouvoir exécutif autonome, les organes nationaux des pays consorts ne font qu'exercer la puissance exécutive de ce même roi. (KMETY, *Droit public hongrois*, p. 325.)

Dans le second paragraphe de la loi, il est dit :

De la communauté de l'Etat, il résulte que le roi de Hongrie et de Croatie-Slavonie-Dalmatie est couronné avec la même couronne et avec les mêmes actes de couronnement, pour tous les pays composant le royaume de saint Etienne; que l'assemblée nationale commune de ces pays compose et rédige *un diplôme unique et commun* du couronnement du roi.

Vis-à-vis de l'Autriche, ce couronnement spécial et cette rédaction du diplôme spécial de couronnement du roi de Hongrie établissent que la Hongrie est un État particulier. En même temps, le fait qu'il n'y a qu'un seul couronnement pour la Hongrie et la Croatie prouve l'unité de l'Etat hongrois. D'ailleurs, de même que le roi de Hongrie prend possession du trône du royaume magyar en l'étendant aux pays consorts, ainsi la renonciation à ce trône hongrois s'étend aussi *ipso jure* aux pays consorts, tandis que l'abdication de la couronne impériale d'Autriche n'a aucune valeur en Hongrie : l'empereur démissionnaire reste toujours roi de Hongrie. L'unité de l'Etat magyar s'affirme ainsi et vis-à-vis de l'Autriche et en elle-même.

La loi dit encore, à propos des affaires qui sont communes à la Hongrie et à l'Autriche, ou qui doivent être réglées d'un commun accord, qu'elles doivent avoir « une seule et même « délégation, un seul et même parlement, un seul et même « gouvernement pour la Hongrie et la Croatie-Slavonie-Dal- « matie ». Donc, pour le règlement des affaires communes, l'assemblée régionale croate ne peut avoir une influence ni indirecte ni directe : c'est exclusivement le parlement hongrois de Budapest — dont font partie les députés croates envoyés par la majorité de l'assemblée régionale croate — qui peut les régler.

De même, il y a des citoyens hongrois et des citoyens autrichiens, mais il n'existe pas de citoyens croates. En ce sens, on peut citer l'article 10 de la loi XXXe de 1868 : « La législation « concernant la nationalité et la naturalisation est commune. » La loi L^{e} de 1879 ajoute : « La nationalité, dans les pays de la « sainte couronne hongroise, est *une et la même partout.* »

Le gouverneur de la Croatie ou ban, chef du pouvoir exécutif en Croatie, n'est nullement responsable *politiquement parlant* devant l'assemblée régionale croate qui n'a qu'un ressort législatif borné. Il en résulte qu'un amendement du ban n'est valable que si le ministre croate, membre lui-même du gouvernement magyar, y donne son approbation. Le ministre croate, au contraire, comme membre du gouvernement

hongrois, est responsable politiquement et légalement devant le parlement hongrois.

Tout ce que nous venons de dire prouve que l'existence d'une autonomie des pays consorts se concilie parfaitement avec l'*unité d'État du royaume de Hongrie*. Du reste, cette autonomie est bornée par la loi et s'applique uniquement à l'administration des Affaires intérieures, à l'Instruction publique et à la Justice.

La loi XXXe de 1868, devenue loi fondamentale intérieure par le concours de la Croatie elle-même, aurait donc aboli, s'il eût existé auparavant, tout droit, quelque ancien qu'il fût, de la Croatie à former un Etat séparé de la Hongrie. Cette loi aurait proclamé sans équivoque l'annexion de la Croatie au royaume unique de Hongrie.

Donc, tout arbitre impartial devra, s'il connaît bien cette loi, regarder comme illégal tout ce qui a pour but de détruire l'unité magyare en proclamant un Etat croate séparé. Parler d'un Etat croate séparé et demander pour lui des droits spéciaux, c'est méconnaître la loi. Mais il y a plus : la thèse croate n'est pas légitime; elle n'est pas historiquement fondée.

***

Sur le territoire aujourd'hui occupé par la Croatie-Slavonie, il n'y a jamais eu d'Etat croate. Ledit territoire, depuis l'occupation de la patrie hongroise, c'est-à-dire depuis plus de mille ans, a toujours été une partie de la Hongrie. Ce n'est que dans ces derniers siècles que s'est développée son autonomie actuelle.

L'ancienne Croatie de l'histoire, la vraie Croatie, qui, située au Sud de celle d'aujourd'hui, comprenait la Bosnie et la Dalmatie, a elle aussi été conquise par les armes de nos ancêtres : avant la conquête des Turcs elle avait une certaine autonomie régionale ; toutefois elle faisait partie du royaume de Hongrie.

Mais il ne faut pas confondre avec cette Croatie historique la Croatie-Slavonie actuelle, qui est située entre la Drave et la Save et comprend de plus, au delà de la Save, un petit territoire borné par l'Adriatique (Fiume n'en faisant pas partie). Cette Croatie-Slavonie est une étroite bande, une sorte de ruban de l'Est à l'Ouest. Sa largeur moyenne n'est que de 50 à 70 kilomètres; ses côtes ont 150 kilomètres de long; sa superficie est de 42.535 kilomètres, soit le huitième du territoire hongrois. Toute cette Croatie-Slavonie d'aujourd'hui, — sauf le territoire situé au delà de la Save qui a fait partie de la Croatie historique, — a été occupée par les Hongrois au temps de la conquête de la patrie.

La partie Est de la Croatie-Slavonie, que nous appelons maintenant Slavonie, appartenait depuis la conquête à la Hongrie sans avoir dans son ensemble une position spéciale. On ne la nommait pas alors Slavonie, mais *Drávamenti*, c'est-à-dire les comitats ou départements hongrois situés auprès de la Drave. C'est seulement en 1745 que ces départements furent placés sous l'autorité du vice-roi ou ban, mais sans cesser pour cela de faire partie de la sainte couronne de Hongrie.

La partie Ouest de la Croatie actuelle, que l'on appelle la Croatie proprement dite, se nommait jadis *Slavonia* et appartenait à la Hongrie depuis la conquête, quoique les Croates en eussent repris une partie. Environ deux cents ans après la conquête, saint Ladislas la réunit définitivement à la Hongrie, à laquelle elle a toujours appartenu depuis.

Jusqu'à l'occupation turque, écrit Kmety, la *Slavonia* (c'est-à-dire la Croatie actuelle) était une partie complémentaire et un territoire de la mère patrie. N'ayant ni législation particulière, ni administration spéciale, elle ne pouvait pas même être dite *partie*. Ce territoire était régi par le droit hongrois; sa noblesse envoyait ses députés à l'assemblée nationale hongroise; son organisation départementale était celle des autres départements hongrois; elle n'avait pas d'assemblée régionale; elle était sous la suzeraineté du grand juge national hongrois. (KMETY, *op. cit.*, p. 109.)

Ce n'est que plus tard que cette *Slavonia* passa sous le pouvoir d'un vice-roi ou ban : la puissance de ce ban ne put porter atteinte à l'unité d'Etat de la Hongrie.

Jusqu'en 1100, la Croatie historique située au Sud de la Save forma un Etat distinct. Au début du XIIe siècle, nos rois la conquirent. Nous savons par Mikoczi, par Timon, par Thomas, comment se fit cette conquête. Le roi croate Zvonimir étant mort sans héritier, le roi de Hongrie saint Ladislas (1077-1095) reprit aux Croates l'ancienne *Slavonia* conquise par les Magyars dès leur arrivée en Hongrie. Il n'occupa qu'une petite partie de la Croatie historique : il dut faire face aux Mongols. La conquête de la Croatie historique fut l'œuvre de son neveu Coloman : le ban Pierre, qui s'était fait couronner roi de Dalmatie, mourut pendant la guerre. Alors la Croatie cessa pour toujours d'être un Etat.

Mais, si les Croates — tout en ne formant plus un Etat — ont subsisté, ils le doivent en grande partie aux Hongrois et à cette circonstance que leur pays était une partie de la Hongrie unifiée. En effet, à l'époque de la conquête turque, l'ancienne Croatie fut conquise : des Croates, fuyant l'Islam, s'établirent dans l'ancienne Slavonie, à laquelle ils donnèrent plus tard le

nom de Croatie. Mais ces Croates n'eurent dans l'ancienne Slavonie qu'une autonomie bornée et leur pays lui-même resta partie intégrante de la Hongrie. Leur pays, jusqu'au milieu du siècle dernier, porta le nom de *partes annexæ*. Leur sentiment de dépendance des pays de la couronne magyare ne s'est jamais affaibli dans le cours des siècles et leurs héros nationaux, les Zrinyi et les Frangepan, ont versé leur sang pour la liberté de la Hongrie et de la Croatie à autonomie limitée.

Au milieu du siècle dernier, en 1848, la continuité de ces rapports fraternels de huit cents ans fut rompue. Les Croates, mobilisés par la camarilla autrichienne, prirent les armes contre la mère patrie, sous la conduite du bán Jellatchich : leur attaque fut repoussée par nous. Puis éclata la guerre de la liberté, dans laquelle nous battîmes glorieusement les Croates, les Autrichiens et les autres nationalités de notre patrie. Malheureusement, une grande armée russe étant venue se joindre aux Autrichiens, les Magyars furent battus et perdirent leur liberté. L'empereur d'Autriche priva la Hongrie de sa vieille Constitution — pour la punir. Il fit la même chose aux Croates — pour les récompenser. Ceci ouvrit les yeux à ces derniers et, vers le milieu du XIXe siècle, les bons rapports entre Croates et Hongrois furent rétablis. Peu de temps après, la camarilla autrichienne réussit à entraîner encore les Croates. En 1861, l'assemblée régionale proclama la séparation de la Croatie et de la Hongrie. C'est à cette déclaration que les Croates en appellent pour prouver leur position d'Etat spécial, quoique l'illégalité de cette déclaration soit évidente : en effet, en 1861, il n'y avait pas de roi hongrois qui pût sanctionner cette décision.

Lorsqu'en 1867 François Deák conclut avec l'Autriche le compromis si célèbre basé sur les lois anciennes, nous fixâmes — malheureusement pour nous et pour les Croates, « sur une feuille blanche » — les rapports de la Hongrie et de la Croatie : cette loi est la base des rapports de la Hongrie avec ses pays consorts.

Depuis 1868, le « parti national », qui accepte l'union avec la Hongrie basée sur la loi XXXe de 1868, a toujours eu la majorité en Croatie. L'opinion publique croate rendit les Hongrois responsables des abus commis par ce parti et des mesures plus violentes prises par lui, mesures quelquefois indispensables pour maintenir l'ordre. D'où de fréquentes manifestations anti-hongroises.

La « coalition » des partis hongrois eut l'idée de s'efforcer de rétablir les anciens bons rapports entre la Croatie et la Hongrie.

C'est ainsi que des chefs de parti magyars, de bonne foi mais malavisés, entrèrent en pourparlers avec les partis croates d'opposition qui, se plaçant sur les bases de la loi XXXe de 1868, entrèrent dans la coalition hongroise pour briser le joug du « parti national » croate. Les partis coalisés hongrois promirent aux Croates *le maintien des droits que leur donne la loi de* 1868, *le droit électoral moderne et des réformes libérales*, et ne leur demandèrent pas autre chose que leur amitié. La coalition croate, aidée par les Hongrois dans les élections, renversa l'ancien parti national et nomma bientôt un nouveau gouvernement croate choisi dans les partis coalisés.

Les hommes d'Etat hongrois qui ont traité avec les partis croates d'opposition se trompaient du tout au tout sur ceux en qui ils voyaient des amis. Ils ne soupçonnaient pas que la « coalition croate » allait saisir la *première occasion* de tourner contre les Hongrois le pouvoir qu'ils leur avaient donné. Maintenant nous savons que ces éléments croates, avec lesquels la coalition hongroise entra en pourparlers dans l'espoir de rétablir les rapports fraternels d'autrefois, ne sont pas des hommes politiques sérieux, mais des agitateurs panslavistes indignes de confiance, qui ont temporairement traité avec les Hongrois sans renoncer à leur utopie : l'Etat des Slaves méridionaux.

Voici ce qui s'est exactement passé. Le ministre du Commerce, voulant améliorer par une loi le sort des employés des chemins de fer de l'Etat hongrois, a mis dans son projet de loi une disposition bien naturelle : il a exigé que les employés des chemins de fer de l'Etat *hongrois* sachent la langue hongroise. Mais, afin que les Croates n'eussent pas l'occasion de se plaindre, il a ajouté dans son projet de loi que les employés qui seront envoyés sur les lignes de l'Etat qui sont en Croatie doivent aussi savoir parler croate et s'exprimer en croate avec le public croate. Il faut noter ici que les employés des chemins de fer de la Croatie parlaient jusqu'ici le plus souvent allemand au public, parce que beaucoup d'entre eux ne savaient pas le croate. Cette loi donnait donc un avantage aux Croates. Malgré cela, les députés croates du Parlement hongrois firent pendant quelques semaines de l'obstruction à cette loi parce que, disaient-ils, la disposition relative aux langues est contraire à la loi de 1868. Or, nous lisons dans l'article 57 de cette loi :

> Sur le territoire croate-slavon, la langue croate sera la langue officielle des employés du gouvernement commun.

Mais depuis quand l'exploitation des chemins de fer, qui n'est qu'une entreprise privée du gouvernement hongrois, se

rapporte-t-elle *au gouvernement commun ?* Donc ce paragraphe de la loi de 1868 ne peut s'entendre des chemins de fer. Il serait d'ailleurs singulier que le gouvernement hongrois entrant sur le territoire croate comme entrepreneur privé fût obligé de se croatiser au point de ne pas pouvoir exiger de ses propres employés la connaissance du hongrois ! Et c'est pour cet article que les Croates ont joué pendant des semaines, dans le Parlement hongrois, des scènes bruyantes et violentes. C'est pour cet article que, pendant des semaines, on n'a entendu parler dans la Chambre des députés hongroise que la langue croate. Il est vrai que la loi permet aux députés croates d'employer *aussi* la langue croate dans le Parlement hongrois; mais la règle était de prononcer les discours en hongrois : depuis un demi-siècle, on n'avait pas entendu la langue croate dans notre Parlement.

Voici donc à quoi se réduisent les fausses nouvelles répandues dans les journaux étrangers, qui dépeignent sous toutes les couleurs les violences des Hongrois et l'oppression des pauvres Croates ! Vraiment, saint Augustin avait bien raison de dire : « J'ai appris qu'il ne faut pas qu'une chose nous paraisse vraie parce qu'elle est dite éloquemment, ni qu'elle nous paraisse fausse parce qu'elle est dite dans un style négligé. »

*
* *

Pendant que j'écrivais ces lignes, j'ai fait venir de Paris le livre que M. Gustave Horn vient de publier sur la question croate[1]. Sa lecture m'a convaincu qu'il est impossible de prouver à ceux des Croates qui nous sont hostiles que nous avons le bon droit pour nous. Ils ne veulent pas, ils ne savent pas chercher la vérité. Ils puisent à des sources et ils emploient des méthodes que nos ennemis et surtout les diplomates et les hommes d'Etat autrichiens leur indiquent. Je ne m'occuperai donc pas ici du livre de M. Horn, simple recueil des arguments, d'ailleurs sans fondement, fabriqués contre nous.

Je crois préférable de mettre en lumière le *côté politique* de la question croate ; car cette question est au premier chef une question de pouvoir : il s'agit, avant tout, de savoir qui est le plus fort.

Pour la Hongrie, maintenir le caractère magyar des chemins de fer de l'Etat hongrois, assurer s'il le faut par la force et au

---

[1] *Le Compromis de 1868 entre la Hongrie et la Croatie* par M. G. Horn. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1907.

besoin par le fer et le feu la suprématie de la langue hongroise sur les lignes croates de ces chemins de fer est une question de vie ou de mort : en effet, nous ne pouvons arriver à notre port de Fiume qu'en passant par la Croatie. Il nous faudrait être maîtres de la route de Fiume même si le droit n'était pas de notre côté. Il ne faut pas être difficile dans l'emploi des moyens politiques : les Croates nous ont donné à ce sujet le meilleur des exemples. Nous savons, que si nous nous montrions faibles si nous reculions dans le conflit actuel, nous subirions coup sur coup une série de défaites politiques. A l'étranger, on nous représenterait comme un Etat incapable de tout développement ultérieur. En Autriche, on aurait tôt fait d'exploiter la faiblesse de la Hongrie : on reprendrait contre nous l'idée de Grande Autriche et de Monarchie centralisée.

Cette idée s'est développée depuis qu'on a exclu les Autrichiens de la Grande Allemagne. En 1867, les Autrichiens ont conclu le compromis avec la Hongrie à leur corps défendant, avec l'arrière-pensée de rabaisser, dès qu'ils seraient les plus forts, la Hongrie au rang de province de l'Empire. Les bons rapports apparents ont duré entre l'Autriche et la Hongrie tant que la politique nationale magyare n'a pas été reprise; depuis, l'antipathie pour nous et nos tendances a été décuplée en Autriche. L'Autriche ne montre-t-elle pas ainsi qu'elle manque de sens politique chez elle ?

En effet, tandis que l'élément slave évince de tous côtés l'élément allemand, elle encourage et favorise la propagande slave contre la Hongrie. Si l'Autriche veut maintenir dans son pays la prépondérance de la race allemande, elle ne doit pas jouer avec le feu : elle le paierait cher plus tard. A ce point de vue l'Autriche devrait se réjouir de ce que les Magyars séparent les Slaves du Sud de ceux du Nord et élèvent une digue entre ces deux groupes de forces slaves. Bien plus, si la Hongrie ne comptait plus, les Allemands d'Allemagne et leur ambitieux empereur Guillaume II, dont l'attention s'étend à tout et qui sait bien que sa politique coloniale ne mène à rien, pourrait tôt ou tard mettre, pour se dédommager, sa botte sur la Méditerranée et s'emparer de Trieste, — ce qui empêcherait pour toujours le développement économique de l'Autriche. L'Autriche agit donc maladroitement en essayant d'affaiblir la Hongrie : pour satisfaire les aspirations de sa population allemande, qui veut rester comme jusqu'à présent la *race dominante* en Autriche, elle a besoin d'une Hongrie forte ; de plus, des *rapports supportables entre l'Autriche et la Hongrie sont un gage sûr de la paix européenne.*

***

Nos adversaires prétendent parfois que la langue officielle des chemins de fer de l'Etat menace la culture intellectuelle croate. Pour montrer combien cette accusation est peu fondée il suffit de faire remarquer que, depuis la fondation à l'Université d'Agram, capitale de la Croatie, d'une Faculté de droit où les indigènes croates font leurs études de droit, la jeune génération ne sait déjà plus l'allemand et n'a pas appris le hongrois. Ceux qui ont fait autrefois leurs études aux Universités de Vienne ou de Gratz savent bien l'allemand et bon nombre savent le hongrois. Aujourd'hui, en Croatie, ceux qui savent le hongrois sont seulement ceux qui le savaient en y venant et les vieillards. Cela a été établi au moment de la récente obstruction croate au Parlement hongrois ; sur les 40 députés croates il n'y en a pas un seul qui sache le hongrois, excepté Drohobeczky, qui est Ruthène, a été élevé en Hongrie et a été boycotté par ses collègues.

***

Les trois départements de la Slavonie, qui étaient autrefois à la Hongrie, et surtout ceux de Szerem et de Verőcze sont le garde-manger de la Croatie. Sans eux les Croates ne pourraient vivre, Si les exigences des Croates au sujet de la séparation absolue devenaient toujours plus criardes, il pourrait fort bien arriver un jour qu'un gouvernement à la Banffy, à la Tisza ou à la Khuen, énergique et perdant patience, ripostât à fond et mît à l'ordre du jour la réunion de ces trois départements à la Hongrie.

Les Croates, qui, depuis 1867, *ont très bien développé*, sous la protection hongroise tant décriée, leur situation matérielle, leur administration et leur culture intellectuelle, feront donc bien de modérer un peu leurs exigences et leur humeur batailleuse.

En tout cas, la Hongrie ne peut pas souffrir que ses adversaires croates continuent à la braver, du moment où ces Croates veulent détruire une unité d'Etat fondée sur l'histoire et sur la loi et du moment où la Hongrie est politiquement assez forte pour résister et imposer le silence.

Perbenyik, octobre 1907.

Comte Joseph Mailáth.

LA SECONDE CONFÉRENCE DE LA PAIX

Avant même que la seconde Conférence de la Paix se fût réunie à La Haye, des critiques nombreuses avaient été élevées sur le programme de ses futurs travaux. Pour certains, elle était vouée à une inévitable faillite; pour d'autres, au contraire, elle devait réaliser des progrès considérables et assurer à tout jamais la paix du monde. Le vieux proverbe latin : *In medio stat virtus*, a trouvé une fois encore son application. La Conférence de La Haye n'a pas échoué dans l'œuvre qu'elle s'était proposée : elle n'a pas non plus accompli ces grandes réformes que les pacifistes avaient attendues d'elle, et j'estime qu'il faut l'en féliciter! Elle a résolu les questions qui pouvaient être résolues : les problèmes sur lesquels l'accord n'a pu se faire étaient insolubles et je crois que, tout compte fait, la seconde Conférence de la Paix peut être plus fière que honteuse des travaux auxquels elle s'est livrée et des résultats qu'elle est parvenue à atteindre.

Ces résultats, il faut le reconnaître, furent pour la plupart d'une élaboration difficile : la Conférence a duré plus de quatre mois; commencée le 15 juin dernier, elle n'a pris fin que le 19 octobre. Le programme qu'elle avait à examiner était, en effet, fort chargé, et les questions qui y figuraient bien délicates à résoudre. Ajoutez à cela que les délégués, représentants de 47 Etats, étaient au nombre de plus de 250, et que les délibérations d'un Parlement aussi nombreux, composé de membres aussi étrangers les uns aux autres que peuvent l'être des Chinois et des Cubains, des Allemands et des Japonais, des Français et des Siamois, doivent nécessairement être fort longues et fort complexes. Si la Conférence a duré plus longtemps que certains délégués et surtout de très nombreux journalistes ne l'auraient voulu, il ne faut donc en accuser ni la lenteur ou la paresse des plénipotentiaires, ni l'incurie ou la mollesse de son président. M. Nelidow, ambassadeur de Russie à Paris, à qui revint la lourde tâche de diriger les débats de la Conférence, s'en est acquitté avec un zèle, une habileté et une sagesse qui n'ont surpris aucun de ceux qui avaient eu l'honneur de l'approcher durant sa carrière diplomatique déjà longue et si brillante : il sut, à merveille, ménager tous les partis et ne froisser aucune susceptibilité. On avait dit que sa nomination à la charge de président de la Conférence serait mal accueillie, les

Etats-Unis étant désireux de voir attribuer à l'un des leurs, à ses lieu et place, le fauteuil présidentiel. On sait, en effet, comment est née l'idée de la seconde Conférence de la Paix. L'Assemblée de 1899 n'avait pas décidé à quelle date devrait se réunir la seconde Conférence, que cependant elle avait prévue dans la plupart des vœux par elle émis. Ce fut au cours de la guerre russo-japonaise que l'idée de la réunion d'une seconde Conférence de La Haye vint à l'esprit du président Roosevelt; à peine la guerre avait-elle pris fin que celui-ci fit des ouvertures en ce sens à l'empereur Nicolas II, qui se montra favorable à l'idée qui lui était soumise. Des négociations s'engagèrent alors entre les diverses chancelleries sur le programme qui pourrait être soumis à la seconde Conférence, et ces négociations aboutirent à la lettre circulaire du 24 mars-6 avril dernier, adressée par le gouvernement impérial de Russie aux divers Etats du monde, et contenant le programme des travaux de la Conférence.

A cette lettre, par laquelle les gouvernements étaient invités à envoyer des délégués à La Haye pour la date du 15 juin, 47 Etats firent une réponse affirmative; mais en France, tout au moins pendant plusieurs semaines, on s'abstint de s'occuper des travaux sur lesquels devait porter la seconde Conférence. Des débats eurent lieu à ce sujet dans les divers parlements européens, mais ces débats n'avaient avec le programme même de la Conférence que des rapports bien vagues et bien lointains ! Le programme russe ne comportait pas, en effet, la question du désarmement, ou, pour parler plus exactement, de la limitation des armements, qui avait été la pierre angulaire — et avait failli être la pierre de touche — de la Conférence de 1899 : la Russie, à peine sortie de sa lutte contre le Japon, désireuse de reconstituer son armée et sa flotte, désireuse aussi — peut-être — de ne pas renouveler les débats inutiles et dangereux auxquels la question du désarmement avait donné lieu il y a huit ans, s'était abstenue de faire figurer cette question au programme de la seconde Conférence : or ce fut la seule — ou presque — qui fut cette année, avant l'ouverture de l'assemblée de La Haye, agitée devant les Parlements européens ! L'Angleterre, en effet, indiqua nettement sa volonté de porter la question devant la Conférence, bien qu'elle ne fût pas inscrite au programme russe. L'Allemagne décida, au contraire, qu'elle s'abstiendrait de prendre part à toute discussion où ce sujet serait abordé ; l'Autriche-Hongrie et l'Italie suivirent son exemple, tandis que nous-mêmes adoptions un parti en quelque sorte intermédiaire. M. Pichon déclara, à la tribune de la Chambre des députés, le 7 juin dernier, qu'il auto-

riserait nos délégués à La Haye à discuter la question du désarmement, qui avait toutes les sympathies de la France; mais il laissa entendre qu'à son sens la question était insoluble... De cette façon, pacifistes et antipacifistes purent approuver indistinctement les paroles de notre ministre des Affaires étrangères.

L'empereur Nicolas II s'émut quelque peu de l'agitation que paraissait soulever en Europe une question qu'il avait volontairement omise du programme de la Conférence : il eût souhaité qu'on fût plus d'accord sur les divers articles de ce programme, et moins sur un article qui n'y figurait pas! Il délégua M. de Martens auprès des diverses chancelleries : celui-ci visita successivement Berlin, Paris, Rome et Vienne, et nul ne put savoir ce qu'il y fit. Je ne veux pas dire, comme M. de Pressensé, à la tribune de la Chambre, qu'il n'y fit rien, car qui connaît l'éminent jurisconsulte russe peut être certain de son inlassable activité et de sa très haute compétence? Seulement, un mystère profond environna le voyage du diplomate, et la presse, qui est indiscrète et à ce titre n'aime pas qu'on lui cache les choses, s'en montra froissée! L'habileté dont M. de Martens a fait preuve comme président de la quatrième commission lui a valu des éloges mérités, qui ont effacé la mauvaise humeur qu'avait eue contre lui, au moment de son voyage en Europe, la presse française.

Ce voyage et les débats qui eurent lieu dans les divers parlements européens furent les seuls incidents qui précédèrent la seconde Conférence de la Paix. Les délégués de presque tous les pays du monde s'acheminèrent donc, au milieu du mois de juin, vers la vieille capitale hollandaise, non sans avoir reçu des instructions de leurs gouvernements respectifs, instructions que les méchantes langues prétendirent fort incomplètes — elles n'avaient peut-être pas tout à fait tort. Une fois arrivés à La Haye, les délégués se regardèrent... et attendirent. Ce fut à M. Nelidow qu'incomba l'ingrate tâche de mettre la Conférence en mouvement. J'ai dit plus haut que sa nomination avait provoqué quelque peu d'envie dans la délégation américaine, qui s'étonnait de voir un ministre du tsar occuper le fauteuil présidentiel alors que l'idée de la seconde Conférence était due non à l'empereur de Russie, mais au président Roosevelt. M. Nelidow sut faire comprendre que Nicolas II avait été, par son message de 1899, l'initiateur de toutes les Conférences de Paix, et qu'il n'y avait dès lors rien d'étonnant à voir offrir le fauteuil présidentiel, cette année, comme en 1899, à un ambassadeur de Russie. Il sut aussi s'attirer toutes les sympathies

par le choix qu'il fit des présidents des diverses commissions, entre lesquelles la Conférence partagea sa tâche.

Après les discours d'usage du ministre des Affaires étrangères de Hollande, M. Van Rets Goudriaan, et de M. Nelidow qui occupèrent la première séance du 15 juin, après aussi que M. de Beauffort eut été nommé vice-président et que des télégrammes de réciproques félicitations eussent été échangés entre l'assemblée, l'empereur Nicolas II et la reine Wilhelmine, la Conférence vota le règlement de ses travaux. La Conférence de 1899 avait été secrète : des indiscrétions nombreuses avaient été cependant commises. On voulut cette année en éviter le retour, et on décida que les séances plénières — les seules qui ne devaient pas être intéressantes, puisqu'elles devaient être seulement consacrées à l'approbation officielle des décisions adoptées en séances de commissions et de sous-commissions — seraient publiques, et d'autre part qu'après toutes les séances de commission ou de sous-commission, qui, elles, étaient privées, un compte rendu sommaire serait communiqué à la presse. J'ai sous les yeux plusieurs de ces compte rendus. Bien que faits par le comte Prozor, troisième délégué de Russie, ils devaient être incompréhensibles pour tout journaliste qui n'était pas très familier avec le droit international : il ne faut pas dès lors trop s'étonner de l'absurdité et surtout de l'inintelligibilité des comptes rendus de la Conférence que le public a pu lire presque chaque jour dans les journaux quotidiens ! J'ajoute que le règlement prévoyait que les débats de la Conférence se tiendraient en français, et que les documents devraient également être imprimés en français ; sir Edward Fry, premier délégué anglais, et M. Choate, premier délégué américain, ont prononcé quelques discours en langue anglaise qui ont été ensuite traduits, d'abord en séance, puis par les soins du secrétariat général de la Conférence.

La Conférence, suivant les termes mêmes de son règlement, devait se subdiviser en quatre commissions, et les délégués furent invités à s'inscrire dans la ou les commissions dont les travaux les intéressaient davantage. La première commission fut appelée commission de l'*arbitrage* : ce fut elle qui réunit le plus grand nombre d'inscrits. La deuxième commission s'occupa de la *guerre sur terre* ; la troisième, de la *guerre sur mer* ; la quatrième, du *droit international maritime*. En 1899, trois commissions seulement avaient été constituées : elles étaient présidées par MM. Beernaert, de Martens et Bourgeois. Cette année ce fut encore à M. Bourgeois, notre premier délégué, que M. Nélidow offrit la présidence de la commission de l'arbitrage ;

M. Beernaert, premier délégué de Belgique, fut nommé président de la commission de la guerre sur terre ; M. Tornielli, premier délégué d'Italie, ambassadeur à Paris, président de la commission de la guerre sur mer, et M. de Martens, second délégué de Russie, président de la commission du droit international maritime. Les première, seconde et troisième commissions se subdivisèrent elles-mêmes chacune en deux sous-commissions : M. Bourgeois présida les deux sous-commissions de la première commission — M. Beernaert présida la première sous-commission de la seconde commission tandis que M. Asser, second délégué des Pays-Bas, présidait la seconde sous-commission — MM. Hagerup, premier délégué de Norvège, et Tornielli présidèrent respectivement les première et seconde sous-commissions de la troisième commission. — La quatrième commission, présidée par M. de Martens, ne se subdivisa pas en sous-commission.

Le mécanisme de la Conférence a été, au cours des travaux, complété par la création dans chaque sous-commission de comités d'examen, destinés à donner une forme définitive aux résolutions adoptées en séance. Issue du vote d'une sous-commission, toute résolution était ainsi soit renvoyée à un comité d'examen si sa forme était défectueuse, soit soumise à l'approbation de la commission tout entière si sa forme était satisfaisante. Une fois adoptée par la commission, elle devait, pour être parfaite, être soumise à la ratification de la Conférence siégeant en séance plénière. Ce procédé fut régulièrement suivi pour toutes les résolutions votées par la Conférence.

***

Pour comprendre l'œuvre qu'a réalisée la seconde Conférence de la Paix, il est indispensable de se souvenir des résultats obtenus par la première Conférence.

La Conférence de 1899 a élaboré trois *Conventions :* la première porte le titre de *Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux* ; la seconde est intitulée : *Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre;* la troisième, *Convention pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève du* 22 *août* 1864.

Outre ces trois Conventions, la Conférence a arrêté trois *déclarations* concernant : l'interdiction de lancer des projectiles et des explosifs du haut de ballons ou par d'autres modes analogues nouveaux ; l'interdiction de l'emploi des projectiles qui ont pour but unique de répandre des gaz asphyxiants

ou délétères; l'interdiction de l'emploi de balles appelées « dum-dum ». Elle a adopté une *résolution :* La Conférence estime que la limitation des charges militaires qui pèsent actuellement sur le monde est « grandement désirable pour l'ac- « croissement du bien-être matériel et moral de l'humanité ». Elle a enfin émis six *vœux* aux termes desquels la Conférence souhaitait que l'étude de diverses questions qu'elle n'avait pu soit examiner, soit solutionner (bombardement des ports non fortifiés, droits et devoirs des neutres, limitation des forces armées et des budgets de guerre, etc.), fût confiée à une Conférence ultérieure. Tous ces vœux ont été repris dans le programme russe de la seconde Conférence, et constituent les principales matières sur lesquelles les efforts de celle-ci ont porté.

PREMIÈRE COMMISSION

Le programme des travaux de la première commission de la Conférence qui vient de prendre fin était, dans son résumé, ainsi conçu : *Améliorations à apporter aux dispositions de la Convention relative au règlement pacifique des conflits internationaux. Commissions d'enquête internationales et questions y connexes.* Ce fut la première sous-commission qui s'occupa de cette tâche. La seconde sous-commission avait à examiner les *questions relatives aux prises maritimes.*

A. *Première sous-commission.* — Il ne peut rentrer dans le cadre de cet article d'étudier en détail toutes les modifications qui ont été apportées à la *Convention de* 1899 *sur le règlement pacifique des conflits internationaux.* Cette Convention a été considérablement étendue. Alors que la Convention de 1899 ne comportait que 61 articles, la nouvelle Convention de 1907 (Convention n° 1) en compte 94. Le chapitre III, le plus important, se rapportant aux commissions internationales d'enquête, n'avait que 6 articles : le nouveau chapitre en a 28. Les modifications qui ont été introduites ont trait surtout à la procédure applicable devant les commissions d'enquête, et ont pour but de rendre plus facile le recours à ces commissions, dont l'incident de Hull, au cours de la dernière guerre russo-japonaise, a montré l'incontestable utilité. Les améliorations introduites relativement aux commissions d'enquête ne constituent cependant pas des principes nouveaux : l'Angleterre s'est nettement opposée, par l'organe de son premier délégué, sir Edvard Fry, à ce que le recours aux commissions d'enquête fût déclaré obligatoire, dans tels cas déterminés; ce recours

reste facultatif, comme par le passé. Une opposition semblable s'est manifestée quand il fut question de rendre obligatoires les *bons offices* et la *médiation*, comme moyens pacifiques de nature à éviter les conflits armés. La Conférence a seulement voté l'addition du mot *désirable* à l'article suivant : « Les « puissances signataires jugent utile, et *désirable*, qu'une ou « plusieurs puissances étrangères au conflit offrent de leur « propre initiative, en tant que les circonstances s'y prêtent, « leurs bons offices ou leur médiation aux Etats en conflit. » Des modifications aussi minimes, en même temps que les quelques simplifications de procédure édictées quant aux commissions d'enquête ne constituent certes pas des progrès très considérables : il serait cependant injuste de nier que la Convention de 1899 ait été amendée, et on peut espérer qu'ainsi étendue et améliorée, elle sera dans l'avenir d'une application plus fréquente que par le passé.

Des efforts nombreux ont été tentés pendant les quatre mois qu'a duré la Conférence, en vue de parvenir à une modification plus radicale de la Convention de 1899. Le titre IV de cette Convention avait constitué une cour permanente d'arbitrage destinée à juger les différends que les puissances seraient disposées à lui soumettre. Cette cour, depuis sa constitution, n'a été appelée à connaître que d'un très petit nombre de litiges : la cause principale en a été que la cour permanente n'est telle que de nom et que sa réunion nécessite une série de formalités qui ont empêché souvent des puissances en désaccord d'avoir recours à elle. Aussi les délégations allemande, américaine et anglaise s'étaient-elles, cette année, dès les premières séances de la Conférence, mises d'accord sur un projet, aux termes duquel il devait être constitué, dans le but de faire progresser la cause de l'arbitrage, et à côté de la cour permanente d'arbitrage une haute cour internationale de justice, d'un accès facile et gratuit, réunissant des juges représentant les divers systèmes juridiques du monde, et capable d'assurer la continuité de la jurisprudence arbitrale. La cour permanente instituée en 1899 n'était donc pas supprimée : elle subsistait telle quelle, mais on plaçait à côté d'elle une juridiction qui devait vraisemblablement être appelée dans l'avenir à la supplanter. Comme l'avait dit en substance M. Bourgeois, on devait voir plus tard laquelle des deux juridictions il y aurait lieu de supprimer : actuellement, il fallait laisser subsister l'ancienne, qui avait déjà fait ses preuves, et qui disparaîtrait d'elle-même si la nouvelle semblait préférable aux puissances intéressées.

La Haute Cour internationale devait être composée de juges et de juges suppléants qui tous devaient remplir les conditions requises dans leurs pays respectifs pour l'admission dans la haute magistrature, ou être des jurisconsultes d'une compétence notoire en matière de droit international : ils jouiraient des privilèges et immunités diplomatiques, dans l'exercice de leurs fonctions et en dehors de leurs pays.

La Haute Cour désignerait annuellement trois juges qui formeraient durant l'année un comité spécial et trois autres destinés à les remplacer en cas d'empêchement. Le titre II de la Convention projetée concernait la compétence et la procédure de la nouvelle Cour et de ce comité spécial.

On espéra longtemps que la Convention pourrait être adoptée par la Conférence. Le projet fut, en effet, presque universellement approuvé; mais des divergences d'opinion insurmontables se produisirent au sujet du principe d'après lequel les juges de la nouvelle Haute Cour devraient être élus : on ne parvint pas à se mettre d'accord sur les diverses sections entre lesquelles devraient être partagés les 47 Etats représentés à La Haye. On proposa, entre autres motions, qu'une première section comprît l'Allemagne, les Etats-Unis, l'Autriche-Hongrie, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon et la Russie; ces Etats auraient élu des juges siégeant pour une durée de douze années; les juges élus par l'Espagne, les Pays-Bas et la Turquie (2e section) n'auraient siégé que pendant dix années; les juges de la 3e section (Argentine, Belgique, Brésil, Chili, Chine, etc.) n'auraient été nommés que pour quatre ans; ceux de la 4e (Bulgarie, Perse, Serbie et Siam), que pour deux ans; enfin ceux de la 5e (Bolivie, Colombie et autres Etats de l'Amérique du Sud), que pour une année. Cette classification des Etats en grandes et petites puissances a soulevé, spécialement de la part des Etats de l'Amérique du Sud et de la Belgique, des objections si nombreuses et si violentes que celles-ci ont empêché la constitution définitive de la nouvelle Cour projetée. La Conférence s'est bornée, après de longues discussions, à recommander aux puissances signataires l'adoption du projet discuté, et sa mise en vigueur dès qu'un accord serait intervenu sur le choix des juges et la constitution de la Cour (vœu n° 1).

Non moins longs — et hélas! non moins infructueux — ont été les débats auxquels a donné lieu la question du *traité mondial d'arbitrage*. Les délégations portugaise et anglaise avaient présenté à la Conférence deux propositions ayant pour objet d'édicter le recours obligatoire à l'arbitrage pour toute une catégorie de différends. La Suède et quelques autres Etats, notam-

ment la Serbie, avaient présenté également des propositions en ce sens. Une opposition très marquée fut faite par l'Allemagne à ces diverses propositions, et M. le baron Marshall, premier délégué, fit à ce sujet deux retentissants discours qui produisirent parmi un certain nombre de délégués une vive impression. Le baron Marshall rappela que les sympathies allemandes étaient acquises au principe de l'arbitrage obligatoire : pour le prouver, il cita les nombreux traités d'arbitrage particuliers que, depuis la première Conférence de 1899, l'Allemagne a conclus avec divers Etats européens. Le baron Marshall indiqua que, à son sens, c'était dans une voie identique que devait s'engager la Conférence. Les propositions anglaise et portugaise étaient à la fois dangereuses et inefficaces : un traité *mondial* d'arbitrage, même sur des matières strictement délimitées, ne posséderait pas une force suffisante pour commander le respect. Le vrai et le seul moyen de faire progresser l'idée arbitrale est de s'en rapporter à l'initiative particulière des Etats : que ceux-ci imitent l'exemple de l'Allemagne et concluent entre eux des *traités particuliers d'arbitrage obligatoire* sur les points qu'il leur semblerait possible de soumettre à ce mode de solution.

Les discours du baron Marshall rallièrent à la cause allemande un certain nombre de délégués. La France se rangea résolument dans le camp opposé, et MM. Bourgeois et d'Estournelles de Constant ne cessèrent d'assurer de leur sympathie les propositions anglaise et portugaise. En présence de l'irrésolution qui se manifestait au sein de la Conférence, la délégation austro-hongroise déposa, par l'organe de son premier délégué, M. de Kapos Méré, une proposition transactionnelle, par laquelle la Conférence était invitée à affirmer sa volonté d'édicter l'arbitrage obligatoire ; toutefois les matières sur lesquelles il y aurait lieu d'édicter cette mesure devaient être préalablement soumises à l'examen des diverses chancelleries, qui auraient à s'entendre à ce sujet dans le délai maximum d'une année ; une fois que les chancelleries seraient parvenues à se mettre d'accord sur les différends qu'il conviendrait de soumettre à l'arbitrage obligatoire, une conférence internationale se réunirait à l'effet de sanctionner les décisions issues des négociations de chancelleries.

Quand la proposition austro-hongroise fut mise aux voix, elle ne recueillit l'adhésion que d'une très faible minorité, bien qu'au moment où elle avait été présentée elle eût été favorablement accueillie. Après qu'elle eut été ainsi rejetée, la délégation italienne reprit l'idée qui avait inspiré la délégation autrichienne, et présenta à son tour une proposition dans un

sens identique qui fut elle aussi repoussée. On discuta longtemps projets et contre-projets, mais ce fut en vain : la Conférence ne put aboutir à l'élaboration d'une convention, et l'Acte final du 19 octobre mentionne seulement que l'Assemblée est unanime à reconnaître le principe de l'arbitrage obligatoire, à déclarer que certains différends, notamment ceux relatifs à l'interprétation et à l'application des stipulations conventionnelles internationales, sont susceptibles d'être soumis à l'arbitrage obligatoire, et à proclamer — est-ce la vérité? — que les divergences d'opinions qui se sont manifestées n'ont pas dépassé les limites d'une controverse juridique... (Déclaration n° 2).

Si la nouvelle *Convention sur le règlement pacifique des conflits internationaux*, qui n'est que la copie, amendée sur certains points de la Convention de 1899, et à laquelle ne put être jointe aucune disposition édictant une Haute Cour internationale d'arbitrage ou un traité mondial d'arbitrage obligatoire, ne constitue pas une victoire décisive et grandiose du parti pacifiste, il faut reconnaître, par contre, que la seconde Convention qui figure à l'acte final de la Conférence signé le 19 octobre dernier, intitulée : *Convention relative au recouvrement des dettes contractuelles*, marque un progrès très sensible sur l'état de choses antérieur. La Conférence a prononcé, par cette Convention, l'interdiction de l'emploi de la force pour recouvrer les dettes contractuelles, avant que le bien fondé de la réclamation émise par l'Etat créancier contre l'Etat débiteur n'ait été reconnu par un tribunal d'arbitrage. La proposition que la Conférence a ainsi adoptée a été présentée par le général Porter, second délégué des Etats-Unis; elle donna lieu à des débats fort intéressants, par suite surtout de l'intervention de M. Drago, ancien ministre des Affaires étrangères de la République Argentine et second délégué de cet Etat à la Conférence. On sait que, quand il fut ministre, dans le Cabinet du général Roca, en 1902, au lendemain de la démonstration militaire faite dans les eaux du Venezuela par les flottes allemande et anglaise, en vue d'obtenir de cet Etat le payement des dettes par lui contractées, M. Drago adressa, le 29 décembre, à M. Hay, secrétaire américain des Affaires étrangères, une dépêche restée célèbre, où il exposait une doctrine nouvelle à laquelle, par la suite, il donna son nom. « Le seul principe « que la République Argentine maintient et qu'elle aurait « très grande satisfaction à voir adopter en vue des événe- « ments du Venezuela, est le principe qu'il ne peut y avoir « d'expansion territoriale en Amérique de la part de l'Eu- « rope, ni aucune oppression des nations de ce continent,

« sous prétexte qu'une situation financière malheureuse « aurait pu obliger quelqu'une de ces nations à retarder « l'exécution de ses engagements. En un mot, le principe que « la République Argentine voudrait voir reconnu, c'est qu'une « raison de dette publique ne peut être l'occasion d'aucune « intervention armée, ni même d'aucune occupation actuelle « du territoire d'une nation américaine par une puissance « européenne. »

M. Drago développa en maintes circonstances cette très intéressante doctrine. Cette année, le général Porter la proposa à la Conférence, mais avec une atténuation. M. Drago n'admet en aucun cas et sous aucune condition le recours aux armes pour obtenir contre un Etat le paiement des dettes par lui contractées; M. Porter admet ce recours, au cas où l'Etat débiteur refuserait de se soumettre à la sentence du tribunal d'arbitrage devant lequel la réclamation doit être préalablement portée par l'Etat créancier. Malgré les efforts de M. Drago, en vue de l'adoption par la Conférence de l'intégralité de sa doctrine, ce fut la proposition Porter, plus timide et moins décisive, qui l'emporta : selon l'expression pittoresque de M. Drago lui-même, « elle est « une incarnation imparfaite de la sainte vérité »; elle constitue en tout cas un progrès remarquable, le seul qu'ait réalisé à ce point de vue la Conférence, dans le sens de l'arbitrage obligatoire, sur lequel il fut si longuement et peut-être si inutilement discuté, devant la première sous-commission de la première commission.

B. *Deuxième sous-commission.* — La deuxième sous-commission de cette même commission a mené à bien la tâche qui lui avait été confiée; elle est parvenue, malgré l'opposition systématique des républiques sud-américaines, à constituer une *Haute-Cour internationale des prises maritimes*, qui est appelée à rendre de très précieux services. On sait, en effet, que jusqu'ici les décisions des tribunaux nationaux de prises, en temps de guerre maritime, n'étaient passibles d'aucun recours; la nouvelle Haute Cour, constituée par la onzième Convention signée le 19 octobre dernier, est destinée à connaître en appel de ces décisions. La Cour sera composée de 15 juges, nommés chacun pour une période de six années et siégeant d'après la date à laquelle leur nomination aura été notifiée. Neuf d'entre eux constitueront un comité spécial. Les juges nommés par les huit puissances suivantes : l'Allemagne, les Etats-Unis, l'Autriche-Hongrie, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon et la Russie, siégeront continuellement; les juges, dési-

gnés par les autres puissances, jugeront à tour de rôle. Ainsi, le juge nommé par l'Espagne siégera quatre ans sur une période de six ans ; le juge hollandais trois ans, les juges belges, chinois, danois, grecs, norvégiens, portugais, roumains, suédois et turcs, deux ans. Les juges nommés par les autres pays ne siégeront chacun que pendant un an.

Tout Etat belligérant qui, d'après ce système de roulement, n'est pas, au moment de la guerre, représenté par un juge, a le droit d'exiger que le juge par lui désigné siège dans toutes les causes nées à l'occasion de la guerre dans laquelle il est impliqué. C'est le sort qui décidera quel est le juge, ayant le droit de siéger, qui devra se retirer. — D'autre part, aucun juge ayant participé à une décision antérieure d'un tribunal national des prises ou ayant été avocat d'une des parties dans la cause soumise à la Cour ne peut siéger dans cette dernière.

La raison pour laquelle les républiques sud-américaines ont longtemps protesté contre la Haute-Cour des Prises est la même que celle pour laquelle elles avaient protesté contre le tribunal permanent d'arbitrage : elles ont refusé d'admettre le rang que la Conférence leur a assigné, et la classification des puissances faite par celle-ci. On comprend fort bien leur mauvaise humeur... Cependant l'œuvre de la seconde sous-commission, qui est, peut-être, comme l'a dit Sir Edward Fry lors de la séance de clôture, le résultat le plus important et le plus pratique obtenu par la Conférence, doit être approuvée parce que la nouvelle Haute Cour rendra des services assurés, et réparera les injustices souvent scandaleuses des tribunaux nationaux de prises, jugeant d'ordinaire sommairement, et toujours sans contrôle, des litiges d'une haute importance pécuniaire.

DEUXIÈME COMMISSION

La seconde commission avait à examiner dans sa première sous-commission les *améliorations à apporter à la Convention de* 1899 *sur les lois et coutumes de la guerre sur terre*, ainsi que la question du *renouvellement des trois déclarations*, émises par la première Conférence et rappelées plus haut.

A. *Première sous-commission.* — De même que la Convention sur le règlement pacifique des conflits internationaux, celle sur les *lois et coutumes de la guerre sur terre* a été modifiée par la seconde Conférence dans plusieurs de ses articles : il y a lieu de citer notamment les dispositions nouvelles adoptées relativement aux milices, aux prisonniers de

guerre, à la participation aux opérations imposées aux habitants du territoire occupé, au paiement immédiat des reçus militaires. On a en outre adopté une proposition allemande stipulant la responsabilité des parties contractantes en cas de violation du règlement des lois de la guerre.

La nouvelle Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre (Convention n° 4) élargit donc le règlement de 1899 : elle a même été renforcée par le vœu (n° 2), émis par la Conférence dans l'Acte final du 19 octobre, qu' « en cas de « guerre les autorités compétentes civiles et militaires se fassent « un devoir tout spécial d'assurer et de protéger le maintien des « rapports pacifiques et notamment des relations commerciales « et industrielles entre les populations des Etats belligérants « et les pays neutres ». Plus encore qu'en 1899, la Conférence de la Paix s'est ainsi souciée — et il faut l'en féliciter — d'assurer dans la plus large mesure possible, en même temps que la loyauté entre combattants, la sécurité des non-combattants.

En ce qui concerne les *déclarations* émises en 1899, la seconde Conférence n'a renouvelé que la *déclaration interdisant de lancer du haut de ballons des projectiles et des explosifs.* Cette déclaration n'avait été édictée que pour une durée de cinq années : elle avait donc pris fin en 1904. La seconde Conférence en a prononcé le renouvellement (Déclaration n° 1). Les deux autres déclarations, relatives l'une à l'*emploi de projectiles répandant des gaz asphyxiants ou délètères*, l'autre à l'*emploi de balles qualifiées dum-dum*, avaient été édictées en 1899 sans limitation de durée ; la seconde Conférence a décidé avec raison qu'elles ne devaient cette année donner lieu à aucun débat, aucune puissance n'ayant exprimé son intention de les dénoncer, ou n'ayant demandé des modifications à leur sujet.

B. *Deuxième sous-commission.* — La seconde sous-commission de la seconde commission avait pour tâche l'étude des *droits et obligations des neutres sur terre*, ainsi que la question de l'*ouverture des hostilités.*

La Convention qu'elle a votée sur le premier point (Convention n° 5) décide que le territoire neutre est inviolable et qu'on ne peut faire passer sur ce territoire des troupes et des convois appartenant aux belligérants. Il est interdit à ceux-ci d'installer des stations radiotélégraphiques sur le territoire neutre, ou de se servir des câbles télégraphiques ou téléphoniques installés sur ledit territoire. D'autre part, la Convention ordonne la libération des prisonniers amenés par des troupes qui se

réfugient sur le territoire neutre — et reconnaît aux neutres le droit de se défendre même par la force.

La Conférence avait été, en outre, saisie d'un projet de règlement fort intéressant relativement aux *droits et devoirs des personnes neutres sur le territoire des belligérants* ; ces personnes devaient être exemptes de tout service militaire ; d'autre part, elles auraient été autorisées à rendre des services en matière de police ou d'administration civile ; elles pouvaient aussi faire des fournitures et consentir des emprunts à l'une des parties belligérantes pourvu qu'elles n'habitassent pas le territoire de l'autre partie ; les propriétés des personnes neutres devraient être respectées. On reprocha au règlement projeté d'accorder aux neutres des privilèges particuliers et exorbitants : bien qu'il semble juste de reconnaître à l'étranger simple résidant sur le territoire d'un belligérant le droit de par sa situation même d'être traité plus favorablement que les ressortissants de celui-ci, on n'est pas parvenu à s'entendre et la Conférence a émis simplement « le vœu (n° 3) que les puissances règlent par des con-
« ventions particulières la situation au point de vue des charges
« militaires, des étrangers établis sur leurs territoires ».

En ce qui concerne l'*ouverture des hostilités*, les puissances contractantes se sont engagées (Convention n° 3) à ne pas commencer entre elles les hostilités sans un avertissement préalable et non équivoque, ayant soit la forme d'une déclaration de guerre motivée, soit celle d'un ultimatum avec déclaration de guerre conditionnelle. L'état de guerre devra être notifié sans retard aux neutres et ne produira effet à leur égard qu'après réception d'une notification. Ces deux dispositions constituent un incontestable progrès sur l'état de choses actuel ; il est cependant regrettable que les délégués n'aient pu se mettre d'accord sur la fixation d'un délai à observer entre la déclaration de guerre et l'ouverture effective des hostilités.

TROISIÈME COMMISSION

La Conférence de 1899 avait émis, entre autres vœux, celui que la question du *bombardement des villes et villages non fortifiés par une force navale* fût inscrite au programme d'une future Conférence. Cette question en même temps que celle de la *pose des mines sous-marines* fut confiée à la première sous-commission de la troisième commission (guerre sur mer).

A. *Première sous-commission.* — La nouvelle Convention (Convention n° 9) décide sur le premier point qu'il *est interdit*

de bombarder des ports, villes et villages non défendus : une localité n'est pas défendue par le seul fait que devant son port se trouvent mouillées des mines sous-marines automatiques de contact. Le commandant d'une force navale peut néanmoins bombarder, après sommation avec délai raisonnable, les navires de guerre ou les établissements militaires (dépôt d'armes, etc.) se trouvant dans le port. Il peut également bombarder la ville si celle-ci a refusé d'obtempérer à des réquisitions de vivres nécessaires : il ne pourrait pas, par contre, avoir recours au bombardement pour le paiement de contributions en argent.

Le bombardement ne devra pas porter sur les monuments historiques, les édifices consacrés aux cultes, aux arts, aux sciences, à la bienfaisance ; il devra autant que possible être évité, et s'il est indispensable, être annoncé aux autorités locales. Une ville bombardée ne doit pas être pillée.

Quant aux *mines sous-marines de contact*, il a été décidé (Convention n° 8) qu'il ne devrait jamais être placé de mines non amarrées qui ne deviennent pas inoffensives une heure au maximum après que celui qui les aura placées en aura perdu le contrôle, de mines amarrées qui ne deviennent pas inoffensives dès qu'elles auront rompu leurs amarres, de torpilles qui ne deviennent pas inoffensives lorsqu'elles auront manqué leur but. Les mines amarrées ne peuvent être placées à plus de 3 milles marins des côtes, et de 10 milles des ports de guerre.

L'opposition de l'Allemagne a empêché la Conférence d'inscrire dans la nouvelle Convention l'interdiction de l'emploi de mines amarrées en pleine mer, qui ne deviennent pas inoffensives dans un délai très court après que celui qui en fait usage les a abandonnées. C'est là une omission profondément regrettable, qui rend, comme l'ont dit les délégués anglais, la nouvelle Convention absolument insuffisante : il est à souhaiter qu'elle soit par la suite amendée, et qu'une nouvelle Convention décide que toute mine placée en pleine mer par un belligérant, en dehors d'une distance de 3 milles marins des côtes et de 10 milles marins des ports de guerre doit être construite de telle façon qu'elle soit rendue inoffensive peu de temps après que celui qui l'a placée en a perdu le contrôle.

B. *Deuxième sous-commission.* — La deuxième sous-commission a arrêté une nouvelle *Convention* (*Convention n° 10*) *sur l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève de 1864*, qui remplace la Convention arrêtée sur le même sujet par la Conférence de 1899. Cette dernière Convention, applicable seulement à la guerre sur mer,

était en harmonie avec la Convention de 1864, applicable seulement à la guerre sur terre ; mais celle-ci fut revisée en 1906, et il était nécessaire par suite de reviser également la Convention de 1899. Au lieu d'apporter à celle-ci des modifications, il a semblé préférable à la Conférence de l'abolir purement et simplement, et d'arrêter une nouvelle Convention, qui est fondée identiquement sur les mêmes principes que l'ancienne, dont elle ne diffère que par des modifications de détail.

La deuxième sous-commission a en outre rédigé un très intéressant règlement, devenu la Convention n° 13, sur *la situation des navires belligérants dans les eaux neutres* et plus généralement, sur *les droits et devoirs des puissances neutres dans la guerre maritime*. Les navires belligérants ne peuvent rester que vingt-quatre heures dans les eaux neutres, et ne doivent prendre que ce qui leur est strictement nécessaire pour continuer leur voyage. Par contre, hors de la zone des hostilités, ils peuvent séjourner dans les eaux neutres aussi longtemps qu'ils le veulent.

Cette Convention contient, comme plusieurs autres de celles que nous venons d'examiner, des points de détail fort intéressants, et d'une portée essentiellement pratique : il ne nous est pas possible de nous y arrêter, l'étendue limitée de cette étude ne nous le permettant pas. Quoiqu'elle ait été fortement attaquée par l'Angleterre et le Japon, comme trop vague et insuffisante, la Convention sur les droits et devoirs des neutres dans la guerre maritime, constitue cependant un code précieux, qui pourra être ultérieurement complété, sur une matière qui n'avait jusqu'alors donné lieu à aucune réglementation précise.

QUATRIÈME COMMISSION

Le programme de la quatrième commission (droit international maritime), laquelle ne s'était pas subdivisée en sous-commissions, était fort chargé : la commission n'est pas parvenue à solutionner trois des plus importants articles de son programme.

Elle a édicté diverses règles relativement au *délai de faveur* (Convention n° 6) qu'il y a lieu d'accorder aux bâtiments de commerce d'un belligérant, au début des hostilités pour quitter les ports de l'autre belligérant. Il y a lieu de laisser à ces navires le temps d'achever le déchargement ou le chargement des marchandises qui ne constituent pas de contrebande de guerre, de quitter librement le port et de gagner en sécurité le port le plus rapproché de leur pays d'origine ou un port neutre.

La Conférence a en outre réglé les conditions de la *transformation des navires de commerce en navires de guerre* (Convention n° 7). Pour qu'un navire de commerce puisse être considéré comme transformé, il faut qu'il soit commandé par un officier de marine et ait à bord un équipage soumis à la discipline navale. Il doit porter pavillon de guerre et être inscrit dans la liste des navires de guerre reconnus. — On n'est cependant pas parvenu à s'entendre sur le lieu où devait s'opérer la transformation pour être régulière : la question n'a pas été résolue.

Un désaccord analogue s'est produit en ce qui concerne les questions de la *contrebande de guerre* et du *blocus*, lesquelles par suite n'ont pu être solutionnées. Sur le premier point, la délégation anglaise s'était montrée très énergique : elle avait demandé l'abolition pure et simple de la contrebande, mais elle ne put obtenir un vote favorable malgré l'appui de vingt-six puissances. Quant au *blocus*, aucune solution n'a pu être arrêtée à raison principalement de la différence d'opinion sur le point suivant : l'Italie et les autres puissances voulaient restreindre la capture des forceurs de blocus à une certaine zone, nommée la zone du blocus; par contre, les Etats-Unis et l'Angleterre voulaient maintenir le droit existant de capturer un navire ayant forcé le blocus là où il est possible de le rejoindre : la différence entre les deux opinions était trop accentuée pour que l'entente pût se faire.

La grosse question que la quatrième commission n'est pas parvenue à résoudre est celle de la *propriété privée ennemie sur mer*. La délégation américaine avait déposé une proposition tendant à faire déclarer inviolable la propriété privée ennemie sur mer, comme elle l'est sur terre. La délégation française s'opposa énergiquement à l'adoption d'une pareille proposition, qui fut rejetée. La délégation belge proposa alors une proposition transactionnelle par laquelle la saisie de la propriété privée était autorisée, mais à charge de restitution à la fin des hostilités; si la restitution ne pouvait pas être faite en nature, elle devait l'être en argent. La proposition belge eut le même sort que la proposition américaine, et la commission ne put solutionner une question qui est à l'étude depuis près d'un siècle. Nous n'avons peut-être pas à le regretter, car la pratique qui est actuellement suivie, laquelle autorise la saisie de la propriété privée sur mer, est très favorable à un pays comme le nôtre, à raison de l'état de nos marines militaire et marchande. Cependant la presse n'a pas ménagé ses critiques à la Conférence pour avoir échoué dans une œuvre où il n'y

a au contraire, semble-t-il, qu'à la féliciter de n'avoir pu réussir !

Si la propriété privée ennemie sur mer n'a pas été déclarée inviolable, la Conférence a cependant admis, avec juste raison, *certaines restrictions à l'exercice du droit de capture dans la guerre maritime* (Convention n° 11). L'inviolabilité des malles-postes a été édictée ; certaines règles ont été posées exemptant les bâtiments de pêche de la capture, et enjoignant la libération immédiate des équipages des bâtiments de commerce capturés. — Comprenant que le code international maritime dont elle édictait ainsi les premiers articles par les conventions 6, 7 et 11 était fort incomplet, la Conférence a émis le vœu (n° 4) que « l'élaboration d'un règlement relatif aux lois « et coutumes de la guerre maritime figurât au programme « de la prochaine Conférence et que, dans tous les cas, les « puissances appliquent, autant que possible à la guerre sur « mer, les principes de la convention relative aux lois et cou- « tumes de la guerre sur terre ».

Enfin, la Conférence, après avoir émis le vœu (n° 5) que chaque gouvernement signataire de la convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux contribuât par l'envoi de matériaux de construction, de décoration, d'objets d'art à l'édification du Palais de la Paix, dû à la générosité de M. Carnegie, et dont la première pierre avait été posée par M. Nelidow le 29 juillet, a recommandé aux puissances (vœu n° 6) la réunion d'une troisième Conférence de la Paix, qui pourrait avoir lieu dans une période analogue à celle qui s'est écoulée depuis la précédente Conférence, à une date à fixer d'un commun accord entre les puissances : deux ans environ avant l'époque probable de la réunion, un comité préparatoire serait chargé par les gouvernements de recueillir les diverses propositions à soumettre à la Conférence, et d'en préparer le programme.

LA LIMITATION DES ARMEMENTS

Si la Conférence qui vient de finir ne mérite pas toutes les critiques qui lui ont été adressées, il est du moins un point sur lequel ces critiques semblent justifiées : il ne paraît guère possible, à moins d'être animé d'un excessif optimisme, d'approuver la manière dont a été enterrée la question de la *limitation des armements*. Comme je l'ai dit plus haut, la Grande-Bretagne avait, dès les débuts des pourparlers relatifs à la réunion d'une seconde Conférence de la Paix, fait connaître

nettement son intention de poser la question du désarmement. Malgré l'abstention déclarée de l'Allemagne et de la Russie, elle la posa à la séance plénière du 18 août, mais avec quelle discrétion! Sir Edward Fry lut un long mémoire où il rappelait l'augmentation toujours croissante des charges militaires, et l'utilité qu'il y aurait pour les peuples à utiliser de manière plus profitable les milliards inutilement dépensés chaque année à l'entretien d'armements considérables. M. Nelidow lui répondit par un discours où il déplorait l'état de choses signalé par Sir Edward Fry, mais où il constatait qu'aucun remède ne pouvait y être actuellement apporté : aussi invita-t-il la Conférence à renouveler par acclamations — tout débat étant inutile — le vœu émis en 1899 par lequel les gouvernements étaient invités à chercher un moyen pratique de résoudre une question... que lui-même avait quelques instants auparavant déclarée insoluble! Et c'est ainsi tout simplement que la Conférence évita de discuter — je ne dis pas de résoudre — une des questions internationales les plus considérables! L'Acte final du 19 octobre dernier porte que « la deuxième Conférence « de la Paix confirme la résolution adoptée par la Conférence « de 1899 à l'égard de la limitation des charges militaires, et « vu que les charges militaires se sont considérablement « accrues dans presque tous les pays depuis ladite année, la « Conférence déclare qu'il est hautement désirable de voir les « gouvernements reprendre l'étude sérieuse de la question ».

Ce simple vœu n'est, pas plus que celui émis en 1899, digne du grand et redoutable sujet sur lequel il porte, et il eût certes mieux valu que la question de la limitation des armements ne fût pas soulevée cette année : ou bien, si elle était soulevée, il était de toute nécessité que la Conférence étudiât au moins la proposition que la Grande-Bretagne avait, dès les débuts de l'assemblée de la Haye, décidé de déposer, et qu'elle n'a retirée que sur la demande de la Russie et de l'Allemagne. Le gouvernement anglais se déclarait prêt, en effet, à communiquer annuellement aux puissances qui en agiraient de même, le projet de construction de ses nouveaux bâtiments de guerre et les dépenses que ce projet entraînerait. Cet échange de renseignements faciliterait un échange de vues entre les gouvernements sur les réductions que de commun accord on pourrait effectuer. « Le gouvernement britannique croit que de cette « façon on pourrait arriver à une entente sur les dépenses « que les Etats qui s'engageraient à entrer dans cette voie « seraient justifiés à inscrire dans leurs budgets. » La Conférence se devait à elle-même — et à l'opinion publique —

d'étudier le projet anglais, ou bien de ne pas laisser porter devant elle la question du désarmement : la solution bâtarde qu'elle a adoptée est indigne d'une aussi haute et aussi noble assemblée.

***

Ces critiques une fois faites, il ne faut pas méconnaître l'importance considérable — et surtout l'importance pratique — de l'œuvre accomplie par la seconde Conférence de la Paix. De ses délibérations sont sorties en effet 13 conventions, 2 déclarations (ballons, arbitrage), 1 résolution (limitation des armements) et 6 vœux. Elle est ainsi parvenue à réaliser la majeure partie de la tâche qui lui avait été proposée, et je ne sais en vérité ce qu'il faut le plus admirer de l'œuvre d'apparence modeste, et restée le plus souvent dans l'ombre des deuxième, troisième et quatrième commissions, ou de celle plus célèbre, quoique moins féconde, de la première commission. Celle-ci, comme l'a dit M. Bourgeois, a travaillé à assurer pratiquement et réellement *l'organisation juridique de la paix :* elle n'y est pas parvenue, mais les principes qu'elle a posés, les discussions et les idées qui ont été échangées au cours de ses travaux forment une semence que le temps fera lever, et dont la troisième Conférence recueillera sans nul doute les fruits : à ce titre, la première commission, bien qu'ayant partiellement échoué dans sa tâche, a cependant droit à notre respect; les autres commissions ont droit aussi, et non moins, à notre admiration, parce que, tâche aussi difficile, elles ont, elles, dès à présent, constitué, sur de nombreux points, *l'organisation pacifique de la guerre*[1].

ERNEST LÉMONON.

[1] Discours de M. Bourgeois, le 3 août, devant la première sous-commission de la première commission.

LA CONVENTION ANGLO-RUSSE

La convention anglo-russe, signée le 31 août dernier, fera époque dans l'histoire des relations diplomatiques de l'Angleterre et de la Russie. Elle porte sur les différents points en litige depuis plus de cinquante ans en Asie centrale et règle par consentement mutuel les intérêts russo-anglais en Perse, en Afghanistan et au Thibet. Cependant son importance réside moins dans ses clauses que dans le fait même de sa conclusion. En faisant cesser l'antagonisme qui, plusieurs fois, faillit déchaîner une guerre russo-anglaise, elle modifie profondément l'équilibre des puissances, et en rassurant l'Angleterre au sujet de toute tentative contre les Indes, elle rend à la Russie une liberté qu'elle ne possédait plus, prise comme elle l'était entre la rivalité japonaise en Asie et la rivalité anglaise en Europe.

Les grandes lignes de la convention sont très simples et ne modifient pas d'une façon sensible les positions qu'occupaient les rivaux d'hier en Asie centrale. Les deux puissances s'engagent à respecter l'indépendance et l'intégrité de la Perse, et en même temps conviennent de limiter leur activité politique et commerciale par des zones bien définies. La Russie prend la Perse septentrionale comme zone d'influence commerciale, et sa sphère est délimitée par une ligne partant de Kashir-Chirin et allant par Ispahan, Yezd et Kach à un point situé à l'intersection des frontières russe et afghane, au Nord-Ouest d'Hérat. De son côté, l'Angleterre aura pour sphère d'influence le triangle compris entre une ligne tirée de la frontière afghane près de Gazik, au Sud-Est d'Hérat et s'étendant au Sud-Ouest, par Birdjand et Kerman, jusqu'à Bender-Abbas, sur le golfe Persique.

En Afghanistan, l'Angleterre obtient de la Russie un engagement qu'elle n'avait pu obtenir auparavant celui par lequel la Russie reconnaît que l'Afghanistan est sphère d'influence anglaise et s'engage à conduire toutes ses négociations avec l'émir par l'entremise du gouvernement britannique. L'Angleterre, de son côté, prend l'engagement de ne pas chercher à changer l'état politique du pays, et de ne le soutenir dans aucun agissement contre la Russie. En ce qui concerne le Thibet, les deux pays contractants se mettent sur le même pied, celui de la non-intervention la plus absolue, ce qui constitue de la part de l'Angleterre une assez grande concession après les résultats

plutôt effectifs de la politique britannique au Thibet au cours de ces dernières années. Enfin, en ce qui concerne le golfe Persique, l'Angleterre obtient l'inclusion de Bender-Abbas dans sa zone d'influence et la reconnaissance de ses intérêts spéciaux.

Etant donné la portée européenne de la convention anglo-russe, la presse anglaise s'est bien gardée d'en parler sur un ton qui aurait pu porter ombrage à une autre puissance, et avec le remarquable esprit politique qui la caractérise, elle a

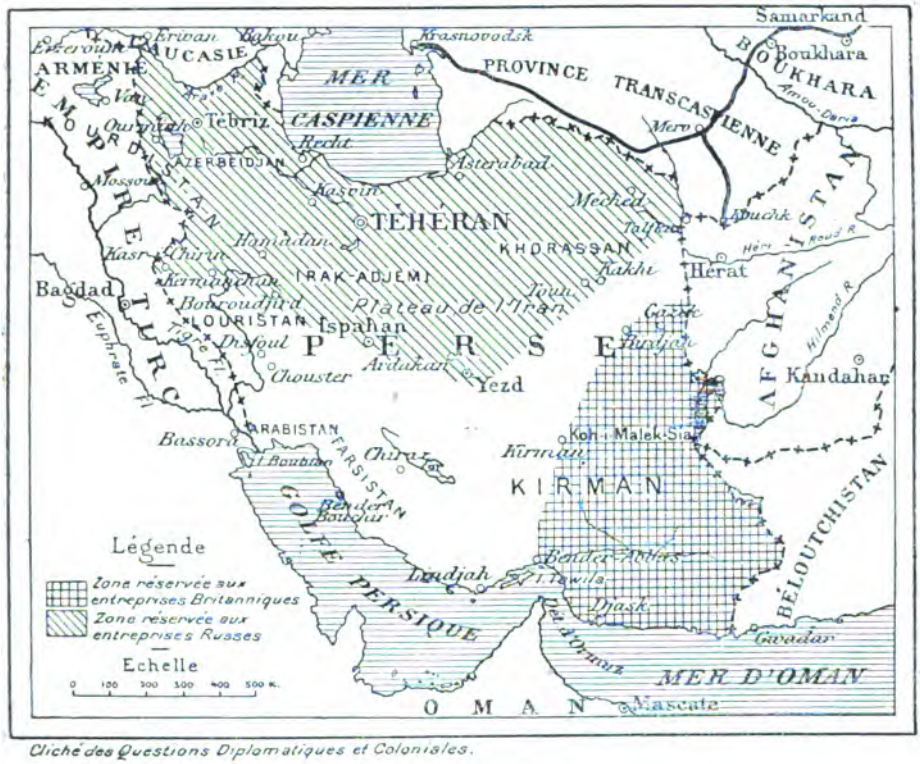

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

su borner ses commentaires aux clauses mêmes de l'accord, tout en exprimant ses vœux de voir bientôt s'établir de cordiales relations d'amitié entre la Russie et l'Angleterre. Les journaux conservateurs, tels que le *Times*, le *Standard*, le *Daily Telegraph*, ont approuvé la convention non sans toutefois manifester quelques regrets sur la belle part du gâteau perse abandonnée à la Russie. Il est vrai que ces journaux ne pouvaient guère faire autrement sans se déjuger, puisque Sir E. Grey met son honneur à maintenir la même ligne de politique extérieure que son prédécesseur conservateur. Au contraire, cer-

tains journaux ministériels, organes de ces radicaux spéciaux à l'Angleterre, qui jugent les événements au point de vue de la morale pure et qui croiraient offenser Dieu s'ils donnaient leur approbation à un traité conclu avec un gouvernement autocratique, ont blâmé la conclusion de l'accord. Sans doute, ils ne trouvent rien à redire à la clause qui place l'Afghanistan en dehors de l'influence russe, ni à celle qui garantit au Thibet le respect et le maintien de son isolement, mais ils soutiennent qu'un gouvernement libéral n'aurait jamais dû consentir, avec une puissance aussi réactionnaire que la Russie, un accord qui, par certains côtés, ressemble à une entente cordiale. Ils n'ont encore pu renoncer à l'habitude, jusqu'à ces derniers temps invétérée chez les Anglais, de se méfier de la Russie. « Reconnaître à la Russie une sphère d'influence en Perse, disent « les *Daily News*, et nous engager à ne rien faire qui puisse « contrarier cette influence dans cette sphère équivaut, en « fait, à céder une portion de la Perse (les deux tiers) à la « Russie. Faire cela au moment où la Perse est emportée dans « un grand mouvement démocratique et comprendre dans la « sphère d'influence russe la capitale de la Perse et les districts « qui sont le centre du mouvement réformateur, c'est vouer « une nation à l'anéantissement juste au moment de sa « résurrection », c'est trahir la cause libérale. »

Parmi les différentes clauses de la Convention, nous étudierons celles concernant la Perse, parce qu'elles sont les plus importantes et aussi parce que ce sont celles-là qui ont provoqué le plus de discussions dans la presse anglaise.

L'article premier de l'arrangement relatif à la Perse concède à la Russie une zone d'influence allant de Kashir-Chirin à la frontière turque au Nord de Bagdad, à la frontière d'Afghanistan à Zutfikar, point où cette frontière se rencontre avec celles de la Russie et de la Perse, à l'Est de Meshed, et englobant au Sud les villes d'Ispahan, de Yezd et de Kach. Ce sont les deux tiers de la Perse septentrionale, comprenant la capitale Téhéran, les villes de Tabriz, Askabad et Kermanshah.

Cette partie de la Perse était depuis longtemps, sous l'influence grandissante de la Russie. Le Dr Aganoor, consul général d'Angleterre à Ispahan, commençait ainsi son rapport sur le commerce anglais à Ispahan et Yezd pour l'année 1905-1906 : « On ne peut pas dire que l'année ait été prospère pour le « commerce anglais à Ispahan. » Il montrait que les routes vers la frontière russe étant meilleures et les importations russes plus nombreuses, depuis les dernières années les muletiers persans délaissaient les voies du Sud, et que cette

question des communications était si importante, que si l'on n'y prenait garde et si l'on ne trouvait le moyen d'assurer des communications plus rapides et moins chères, les marchandises anglaises en seraient très handicapées. Il indiquait, d'autre part, que tout le coton prenait le chemin de la Russie.

M. Baggaly, vice-consul anglais à Yezd, faisait les mêmes constatations. Il écrivait :

L'importance de Yezd comme centre commercial a graduellement décliné depuis plusieurs années, surtout depuis les cinq dernières années. Ce résultat est dû en partie à l'ouverture de la route de Batoum et à la construction par les Russes du chemin de fer d'Askabad. Les productions du pays prennent le chemin de Batoum, considéré comme moins cher.

Même le *Times*, qui critique la convention et trouve exagéré d'avoir donné Ispahan et Yezd aux Russes, doit reconnaître que la lutte eût été inégale dans ces régions qu'elle regrette de voir passer officiellement dans la sphère d'influence de la Russie, et que les risques de cette lutte n'eussent pas été proportionnés aux intérêts que l'Angleterre possède dans cette zone.

Si l'accord n'était pas intervenu, nous aurions continué très probablement à protester comme par le passé contre les empiètements des Russes, sans offrir pourtant jamais aucune résistance effective, jusqu'au jour où la prépondérance russe se serait étendue aux régions de la Perse où nos intérêts sont beaucoup plus importants et même vitaux. Car, en dehors de nos intérêts commerciaux, nos intérêts politiques en Perse sont liés à la question de la sécurité de l'Inde. Le réel danger d'une expansion russe était qu'elle atteignît, à travers le Séistan et la Perse, le Béloutchistan et la frontière de l'Inde, et pût tourner, grâce à quelque chemin de fer stratégique, notre grande position défensive de la frontière Nord-Ouest. Avoir obtenu de la Russie qu'elle renonce à toute ingérence dans cette région et reconnaisse l'importance dominante qu'elle a pour nous, ne compense pas médiocrement notre renonciation à des demandes de droits égaux dans des régions de la Perse que nous avons laisseés dans ces dernières années tomber pratiquement entre les mains de la Russie.

Quant à la partie Nord de la Perse qui borne la mer Caspienne, elle est complètement dépendante de la Russie, et les 75 millions d'affaires que fait annuellement Retch (Ghilan) avec le reste du monde passent entièrement par les mains des importateurs et exportateurs russes. La Russie exporte surtout du sucre en Perse : elle en vend pour 12 millions de francs sur le marché de Téhéran. Elle a complètement remplacé la France pour cet article, dont il y a vingt-cinq ans Marseille approvisionnait la Perse par la voie du Caucase, de Trébizonde et de Bender-Bouchir, sur le golfe Persique.

Les Russes sont les maîtres incontestés de toute cette région. Une société russe a même obtenu la concession pour quatre-

vingt-dix-neuf ans de la construction d'une route inaugurée en 1899 entre Enzeli et Téhéran, et toutes les entreprises de transports sont russes. Seuls les navires russes ont le droit de naviguer sur la Caspienne et tiennent en conséquence le monopole du commerce. La lutte de l'Angleterre contre le commerce russe dans cette région était donc inégale. Elle vient officiellement d'y renoncer.

L'article 2 de l'arrangement donne à l'Angleterre, comme zone d'influence, le Sud-Est de la Perse, avec comme limites une ligne allant de Bender-Abbas au Sud à la frontière afghane en passant par Kerman, Birdjand et Gazik. Cette partie de la Perse a près de 700 kilomètres de frontière commune avec le Beloutchistan anglais et presque autant avec l'Afghanistan.

L'accord n'est pas de nature à beaucoup modifier la situation de l'Angleterre dans cette région, où elle était déjà maîtresse du commerce. Les statistiques des douanes persanes pour le port de Bender-Abbas lui donnaient de beaucoup la première place. Ses importations de l'Inde et des ports anglais représentaient en 1904 78,6 %, en 1905 72,8 % et en 1906 55,9 % des importations totales. Le lieutenant C.-H. Gabriel, consul d'Angleterre à Bender-Abbas, attribuait cette décroissance du commerce anglais à la situation troublée de la Perse, et ne la considérait que comme passagère. Les exportations persanes *viâ* Bender-Abbas, à destination de l'Inde et de l'Angleterre, n'avaient en tout cas pas subi le contrecoup de ces troubles, car elles se maintenaient en 1904, 1905 et 1906 à 81 % des exportations totales.

Sur 173 vaisseaux ayant touché ce port, 155 étaient anglais, 10 russes, 7 allemands (Hamburg Amerika Linie) et un turc. Une ligne anglaise, l'Anglo-Algerian S. C., assure le trafic avec Marseille deux fois par mois.

L'accord fait entrer le Séistan dans la zone anglaise. C'est une contrée excessivement riche et bien arrosée. Sir H. Mac-Mahon estimait qu'il ne serait pas fort difficile de transformer cette région en une nouvelle Egypte. La ville de Kerman, qui entre également officiellement dans la zone anglaise, est depuis longtemps un foyer d'expansion commerciale pour ce pays. C'est Kerman qui fut choisi comme centre de rayonnement par la mission envoyée de l'Inde par les Chambres de commerce de Bombay et du Bengale en octobre 1904 et qui, sous la direction de M. Gleadowe Newcomen, passa près de huit mois dans la Perse méridionale La mission Newcomen avait pour but d'examiner les relations commerciales entre l'Inde et la Perse. L'envoi de cette mission avait eu lieu à la demande du consul

anglais à Kerman, qui prépara lui-même les questionnaires commerciaux remis aux marchands et notables de Kerman.

Les rapports de son successeur, le consul actuel, parlent également de la richesse de Kerman. Il faut actuellement dix-huit à vingt-cinq jours pour aller de Bender-Abbas à Kerman et les communications télégraphiques doivent passer par Ispahan et Bouchir. Le major Ducat (le consul actuel) dit que la construction d'une voie ferrée serait facile de Bender-Abbas à Kerman. La contrée est riche en plantations de coton et on aurait d'appréciables ressources minérales. En résumé, la délinéation des forces d'influence anglaise et russe en Perse n'a pas été arbitrairement faite comme dans le cas d'autres délinéations où l'on a d'abord tracé des lignes de démarcation sur le papier, quitte à aller postérieurement voir ce qu'il en était. Elle a été minutieusement élaborée et en pleine connaissance des lieux et des intérêts en cause.

Dans cette partie de la convention anglo-russe au sujet de la Perse, on s'étonne de ce que l'Angleterre se soit bornée à couvrir en les englobant les régions de la Perse qui bornent les positions avancées de l'Inde, l'Afghanistan et le Belouchistan et qu'elle n'ait pas tenu à soustraire aussi les pays du golfe aux entreprises futures des Russes. Ce point délicat des relations anglo-russes se trouve toutefois réglé provisoirement par l'engagement pris par la Russie de reconnaître les intérêts spéciaux de la Grande-Bretagne dans le golfe Persique aux termes de la lettre suivante annexée à la convention et adressée par Sir E. Grey, à l'ambassadeur britannique à Saint-Pétersbourg :

Foreign Office, 29 août 1907.

Monsieur,

J'ai autorisé aujourd'hui par télégraphe Votre Excellence à signer avec le gouvernement russe une convention contenant des arrangements au sujet de la Perse, de l'Afghanistan et du Thibet.

L'arrangement concernant la Perse est limité aux régions de cette contrée touchant les frontières respectives de la Grande-Bretagne et de la Russie en Asie. Le golfe Persique n'est pas compris dans ces régions, étant seulement pour une part en territoire persan ; il n'a donc pas été jugé convenable d'introduire dans la convention une déclaration positive concernant les intérêts spéciaux que la Grande-Bretagne possède dans le golfe et qui résulte de l'action britannique dans ces eaux depuis plus de cent ans.

Le gouvernement de Sa Majesté a raison de croire que cette question ne donnera lieu à aucune difficulté entre les deux gouvernements, pour le cas où les circonstances rendraient nécessaire une discussion ultérieure au sujet des intérêts britanniques dans le golfe Persique. Le gouvernement russe, en effet, au cours des négociations qui ont précédé la conclusion de cet arrangement, a explicitement déclaré ne pas nier les intérêts spéciaux de la Grande-Bretagne dans le golfe Persique, déclaration dont le gouvernement de Sa Majesté a formellement pris note.

Afin qu'il soit tout à fait clair que le présent arrangement n'a pas l'intention de toucher la situation actuelle dans le golfe et qu'il n'implique aucun changement de politique touchant cette situation de la part de la Grande-Bretagne, le gouvernement de Sa Majesté pense qu'il est désirable d'attirer l'attention sur les précédentes déclarations de la politique britannique et d'affirmer de nouveau d'une façon générale les précédentes déclarations relatives aux intérêts britanniques dans le golfe Persique, en même temps que l'importance du maintien de ces intérêts.

Le gouvernement de Sa Majesté continuera à diriger tous ses efforts en vue de la garantie du *statu quo* dans le golfe et du maintien du commerce britannique. Ce faisant, il n'a aucun désir d'exclure le commerce légitime d'aucune autre puissance.

Aux termes de l'arrangement concernant l'Afghanistan, la Russie reconnaît que le pays se trouve désormais en dehors de sa sphère d'influence et s'engage, pour toutes ses relations politiques avec l'émir, à se servir de l'intermédiaire du gouvernement britannique. C'est là un succès apparent pour l'Angleterre, car nulle part ailleurs qu'en Afghanistan, la lutte des rivalités russe et anglaise n'a été plus vive, car si pendant vingt ans, de 1880 à 1901, l'influence anglaise avait prévalu, c'est aussi de ce côté que s'était porté l'effort le plus tenace de la Russie. L'émir Abd-our-Rahman, allié des Anglais, étant mort en 1901, ce fut son fils Habiboullah qui lui succéda, mais les difficultés qu'il rencontra dans le règlement de la succession paternelle lui fit écouter d'une oreille favorable les offres de la Russie, et la première preuve palpable des agissements russes fut que, pendant trois ans, le nouvel émir s'abstint de toucher la pension que l'Angleterre avait consentie à son père. Cette situation nouvelle cessa brusquement en 1904, à la nouvelle des désastres russes en Mandchourie. En 1905, une mission anglaise fut reçue à Kaboul, sous prétexte de reviser le traité anglo-afghan de 1893. L'hiver dernier, enfin, Habiboullah fut reçu aux Indes par lord Minto, le vice-roi.

Cependant, malgré la renonciation spécifiée par la Convention d'août dernier, il faut reconnaître que la politique russe voyait plus dans l'Afghanistan un moyen d'influer sur l'Angleterre qu'un but à ses conquêtes. Déjà, en 1869, le prince Gortchakof écrivait à l'ambassadeur de Russie à Londres : « Vous pouvez répéter au Secrétaire d'Etat de Sa Majesté Bri- « tannique que Sa Majesté Impériale considère l'Afghanistan « comme complètement en dehors de la sphère où la Russie « peut être appelée à exercer son influence. Ni intervention ni « ingérence d'aucune sorte opposée à l'indépendance de cet « État n'entre dans ses calculs. » En février 1874, le chancelier russe renouvelait à Lord Augustus Loftus la même assurance. En février 1882, l'ambassadeur de Russie à Londres affirmait

à Lord Granville que les intentions de son souverain n'avaient pas varié. En octobre 1883, M. de Giers allait plus loin encore, et comme l'ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg lui demandait s'il était vrai qu'un envoyé russe dût partir pour Kaboul avec une lettre du tsar pour l'émir, il répondait : « Cela est impossible. Toutes les mesures sont prises pour « éviter tous rapports entre la Russie et l'Afghanistan, ce pays « étant considéré comme rentrant dans l'orbite anglaise. »

Ces déclarations catégoriques avaient paru rassurer le gouvernement britannique. Le 6 août 1887, lord Salisbury, à Mansion House, disait, dans un discours : « A ceux qui m'inter- « rogent sur le péril russe en Afghanistan, je réponds qu'ils « n'ont qu'à acheter des cartes à grande échelle. » Le 20 octobre 1902, le vicomte Cranborne déclarait aux Communes que, d'après ses renseignements, la Russie continuait à considérer l'Afghanistan comme en dehors de sa sphère d'influence. Certaines appréhensions subsistaient cependant. On en peut trouver la preuve dans le discours où, le 12 janvier 1905, M. Balfour identifiait « le problème de l'armée britannique » avec celui de la défense de l'Afghanistan. On voit donc que la renonciation de la Russie à toute prétention sur l'Afghanistan ne lui a pas coûté beaucoup, et qu'elle a pu pratiquer assez délibérément de ce côté la politique du *do ut des*.

Au Thibet, dont les deux puissances contractantes de la convention s'engagent à respecter l'indépendance et à s'abstenir de toute ingérence dans son gouvernement, on peut dire que l'Angleterre fait une concession importante, car elle y avait obtenu, au cours de ces dernières années, des résultats effectifs, tandis que la Russie, en stipulant qu'elle serait désormais traitée au Thibet sur le même pied que l'Angleterre, pourra y acquérir une influence morale très grande par les nombreux pèlerinages que feront désormais ses nombreux sujets bouddhistes, Bourrates de Transbaïkal ou Kalmouks du Volga qui pourront désormais vénérer dans la ville sainte de Lhassa le Dalaï Lama chassé par l'expédition du colonel Younghusband.

En résumé, l'accord anglo-russe, sans apporter aucune modification capitale au *statu quo* actuel en Asie centrale, met quelque chose de définitif dans les relations anglo-russes par l'adoption d'une politique qui se borne à consolider les résultats acquis et dont, en l'état actuel de l'Europe, la France ne peut que se féliciter en voyant le souci de l'équilibre européen aboutir à la consécration d'un arrangement durable entre Londres et Saint-Pétersbourg.

E. DE NOIRMONT.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

A Casablanca : le combat du 19 octobre. — Les obsèques du capitaine Ihler et du cavalier Jardy. — A Rabat : les négociations avec le Makhzen. — Déclarations du sultan à la presse française. Les menées de Moulaï Hafid. — La coopération franco-espagnole.

Le combat du 19 octobre.

Nous disions, dans notre dernière chronique, que la pacification de la région de Casablanca, malgré les apparences, n'était pas encore un fait accompli. L'engagement du 19 octobre a malheureusement prouvé que l'expression de ce doute n'était que trop bien fondée. Voici d'ailleurs l'exposé des faits, d'après les renseignements les plus récents et les plus complets[1].

Depuis quelques jours déjà, le service de renseignements du général Drude signalait des mouvements suspects de cavaliers sur les crêtes qui dominent le camp. Le 18 octobre, dans l'après-midi, une escouade de la Légion, envoyée en corvée auprès de la ferme Alvarez, essuya une décharge de coups de fusil tirés par un fort groupe de Marocains dissimulés derrière des haies. A la même heure, un jeune Francais, M. Kuntzer, arrivé depuis trois jours seulement à Casablanca, avec une mission d'études pour un syndicat commercial, était assailli à moins de 4 kilomètres de la ville par un parti d'Ouled Saïd. M. Kuntzer défendit chèrement son existence, il tua à coups de revolver un de ses agresseurs, en blessa deux autres, mais finit par succomber sous le nombre. Un Arabe, traversant la campagne à la tombée de lá nuit, trouva le cadavre de la mule de M. Kuntzer sur le chemin et rapporta la nouvelle à Casablanca.

Le général Drude, aussitôt prévenu, envoya immédiatement des patrouilles dans toutes les directions : les recherches se poursuivirent toute la nuit sans résultat. Aussi le lendemain 19, de grand matin, le général Drude se décidait à faire partir une reconnaissance solidement constituée pour retrouver notre infortuné compatriote.

Le détachement comprenait les goumiers commandés par le lieutenant Holtz, un escadron de spahis sous le commandement du capitaine Caud, un escadron de chasseurs d'Afrique conduit par le capitaine Ihler, et deux compagnies de la Légion avec une section de

---

[1] Nous empruntons la plupart des détails de notre récit à la *Dépêche marocaine* (nos des 24, 25 et 27 octobre).

mitrailleuses dirigée par le commandant d'Etolles. Le lieutenant-colonel Halna du Fretay dirigeait les opérations. Arrivé près de la ferme Alvarez, les troupes retrouvèrent le cadavre de la mule de M. Kuntzer à l'endroit indiqué par l'Arabe. Les bâtiments de la ferme et les jardins, fouillés de fond en comble, furent trouvés vides.

Le colonel donna l'ordre de pousser plus avant les recherches et les troupes se remirent en marche. A quelque distance de la seconde ligne de crêtes, elles furent reçues par un feu nourri que dirigeait sur elles une troupe d'une soixantaine de cavaliers, qui se replièrent après les premières ripostes de notre infanterie, dans la direction de Skhara, poursuivis par notre cavalerie. Plusieurs escarmouches eurent lieu jusqu'à onze heures.

A ce moment, nos troupes avaient gagné une crête élevée et s'y trouvaient disposées dans l'ordre suivant : au centre, la Légion; à gauche de l'infanterie, les spahis et les chasseurs d'Afrique; la droite était constituée par les goumiers.

Les Arabes, par groupes assez peu denses, parvenus sur la crête opposée, avaient arrêté leur mouvement de retraite et continuaient à tirailler. Leur feu devint de plus en plus violent, et tout à coup, une horde compacte, jusque-là cachée derrière la crête et composée de plus de 2.000 Marocains, piétons et cavaliers, s'arrêta un instant sur le thalweg et dirigea sur nos troupes un feu terrible. Très froidement, le commandant d'Etolles installa une compagnie de la Légion dans la ferme Bou-Selam, qui domine le pays sur un immense rayon, fit tailler des meurtrières et établit ainsi un fort redoutable, contre lequel devait venir se briser la première charge furieuse de nos adversaires.

La cavalerie avait mis pied à terre et tirait couchée sur la masse des assaillants. Les efforts de nos troupes arrêtèrent à deux reprises l'élan de l'ennemi, jusqu'au moment où de nouveaux contingents de Marocains, venant du Sud, grossirent considérablement le nombre des assaillants.

Une troisième tentative fut faite alors par eux aver une nouvelle furie. Une horde plus pressée, plus rapide que les autres, atteignait déjà les goumiers qui, imperturbables, tiraient pied à terre, sans bouger d'un pouce. Ils allaient être enveloppés par une force très supérieure, quand le capitaine Ihler, des chasseurs d'Afrique, s'apercevant de leur situation critique, et malgré que sa troupe fût presque entourée, elle aussi, ordonna le boute-selle et la charge, et se précipita au secours de ses compagnons d'armes. Il galopait le premier, à la tête de son escadron, quand une balle lui traversa la poitrine de part en part. Admirable de courage et de sang-froid, il continua la charge, soutenu sur sa monture par le vétérinaire Malleval, et dégagea ses hommes et les goumiers, dont le lieutenant Holtz dirigeait énergiquement la défensive.

Un terrible corps-à-corps eut lieu. Les Marocains, démontés ou désarmés après le premier choc, s'accrochaient encore aux naseaux des chevaux et frappaient à coups de pierre, de bâton ou de poignard, insensibles aux coups de sabre, martelant les crânes et tail-

ladant les épaules. Et toujours plus âpres à la lutte, des hordes nouvelles dévalant les pentes opposées enveloppaient à leur tour les chasseurs d'Afrique, admirables de vaillance.

C'est alors que le capitaine Caud, dont la conduite fut si digne de remarque dans une des premières affaires de l'occupation, se précipita à la tête de ses spahis et sauva la situation Sous l'effort de cet escadron, arrivant en avalanche, la mêlée s'éclaircit; les Marocains commencèrent à perdre contact et se débandèrent momentanément. Il y avait à ce moment environ 2.000 Arabes contre notre cavalerie. Les officiers et les hommes se demandaient comment la lutte allait finir; au centre, le commandant d'Etolles, toujours imperturbable, commandait à ses hommes les feux de salve, d'un effet plus meurtrier sur la masse des adversaires grouillant autour du fort improvisé; les munitions commençaient à se raréfier. Soudain le général Drude, averti par la fusillade, apparut avec l'artillerie sur les collines voisines.

Les pièces, aussitôt mises en batterie, commencèrent leur tir d'un effet foudroyant, dans la foule pressée des ennemis, où les schrapnels faisaient de larges trouées. En même temps que l'artillerie, venus du camp à une allure extraordinaire, deux carrés formés d'un bataillon de la Légion et d'un bataillon de tirailleurs, sous les commandements respectifs des colonels Boutegourt et Blanc, apportaient l'appoint de leur feu rapide et sûr. On peut évaluer à 5.000 le nombre des ennemis présents à ce moment sur le champ de bataille. Il est hors de doute que des contingents de la mahalla de Mouley Rechid s'étaient joints aux tribus.

Les Marocains, surpris par cette arrivée soudaine, par la grêle des projectiles se replièrent lentement d'abord, puis à une allure de plus en plus accélérée. De 2 heures à 5 heures, la poursuite continua. La route suivie par les fuyards était jalonnée de cadavres.

A la tombée de la nuit, le général Drude, circonspect, donna l'ordre du retour au camp. Le combat était terminé. Les troupes françaises se trouvaient un peu à l'Est de Taddert. Dans l'action, deux fermes occupées par les ennemis et voisines du lieu où s'établit le premier engagement, à Skhara, furent incendiées. Les spahis et les chasseurs d'Afrique s'étaient emparés de plusieurs étendards ennemis, et d'un grand nombre de fusils et de selles arabes. Plus de 500 Marocains restaient sur le terrain. Malheureusement, nous avions à déplorer de notre côté des pertes douloureuses : le capitaine Ihler et le cavalier Jardy, tués pendant le combat, le cavalier Muller, mort quelques heures après des suites de ses blessures, et six chasseurs blessés.

La leçon infligée à nos adversaires par nos troupes semble avoir produit une assez forte impression sur les tribus, encore dissidentes. Dès le lendemain du combat, le général Drude recevait de nouvelles soumissions, et depuis le calme le plus absolu n'a cessé de régner dans la région. Il ne faudrait toutefois pas entretenir à ce propos de trop optimistes illusions. C'est de tout autres moyens que nous devons attendre la pacification définitive.

Les obsèques du capitaine Ihler et du cavalier Jardy.

Les obsèques du capitaine Ihler et du cavalier Jardy ont été célébrées à Casablanca, le 20 octobre, au milieu d'une très nombreuse affluence. La cérémonie a été très émouvante. Le général Drude conduisait le deuil, assisté du colonel du Fretay. Tous les officiers du corps de débarquement, tous les membres de la colonie française, les consuls, les délégations, les officiers espagnols étaient présents. Au cimetière, devant les fosses encore ouvertes, le colonel du Fretay rappela en termes émus la noble figure militaire du capitaine Ihler, type accompli de l'officier de cavalerie français. Il adressa en même temps de touchantes paroles d'adieu au cavalier Jardy, tombé avec son capitaine, côte à côte, en défendant l'honneur du drapeau. Après lui, le général Drude, d'une voix forte où perçait parfois l'émotion, prononça les paroles suivantes :

Chasseurs, c'est sur votre escadron que, hier, frappa la mort!

En vrais cavaliers de France, sabre au poing, poitrine trouée, face à l'ennemi, sont tombés glorieusement le chasseur Jardy, presque un enfant, que, il y a un an à peine, j'avais vu arriver au régiment, et Ihler, votre capitaine bien-aimé qui, depuis dix ans, était de mes amis.

Mais je n'ai point ici le droit de pleurer nos morts, et je voulais vous dire que, hier, vous m'avez fait éprouver un grand frisson de joie et d'orgueil, quand j'ai appris la crânerie avec laquelle mes deux cents cavaliers ont abordé quinze cents Marocains, qui croyaient les avoir à leur merci, et qui, après trois heures de combat, n'avaient pu entamer ces deux cents Français. Trente-deux cadavres jalonnaient la trouée sanglante.

Vous avez fièrement et terriblement vengé votre capitaine, je vous en remercie.

Fier j'ai été aussi quand un de vous m'a dit que tous, sans exception, vous aviez au cœur la conviction qu'au premier coup de fusil je volerais à votre rencontre pour vous aider à disperser ces bandits.

Capitaine Ihler, chasseur Jardy, dormez en paix! Vos chasseurs, la prochaine fois, frapperont mieux encore et plus fort!

A Rabat. — Les négociations avec le Makhzen.

M. Regnault, notre ministre au Maroc, et le général Lyautey, ont eu avec Ben Sliman, ministre des Affaires étrangères marocain, de nombreuses conversations au cours desquelles tous les différents points de l'affaire marocaine ont été successivement examinés. Ben Sliman — et le Makhzen avec lui — a invariablement montré les dispositions les plus favorables pour le règlement de toutes les questions faisant l'objet de la mission de M. Regnault, et cette attitude du gouvernement marocain ne peut qu'être enregistrée avec satisfaction.

Jusqu'à présent, le résultat le plus important de ces négociations entre le Makhzen et M. Regnault est la déclaration, faite par notre ministre à Ben Sliman, que le gouvernement français procurerait au Makhzen une première avance nécessaire à ses dépenses les plus urgentes. Notre collaborateur Robert de Caix commente plus haut

cette heureuse décision de notre gouvernement : nous n'y reviendrons pas.

Déclarations du sultan Abd el Aziz à la presse française.

Grâce à l'aimable intervention de M. Regnault, les représentants de la presse française venus à Rabat ont été reçus, le 9 octobre, par le sultan au palais impérial. Voici comment le correspondant du *Temps* a rendu compte à son journal de cette audience :

La présentation est faite par Ben Ghabrit, cadi hors cadres, qui remplit depuis de longues années à la légation de France les fonctions d'interprète. Moulai Abd el Aziz me reconnaît. Une petite allocution de circonstance est prononcée ; elle se termine par le désir que nous exprimons de connaître de la bouche du sultan, pour les communiquer à l'opinion française, les sentiments que lui inspire la présence à Rabat, dans les circonstances actuelles, de notre ambassade.

Le sultan, sans la moindre hésitation, répond d'une voix douce à ce discours par les paroles suivantes :

— Les membres de la presse française sont les bienvenus chez nous. Je me rends compte du devoir professionnel qui vous porte à vouloir connaître mon sentiment sur l'ambassade française, et je m'empresse de vous répondre qu'elle m'est particulièrement agréable. Vous pouvez dire, et cela n'est d'ailleurs un secret pour personne, qu'aucune des missions qui l'ont précédée n'a été plus chère au Makhzen et au souverain du Maroc que celle que remplit actuellement l'honorable M. Regnault.

L'entretien, que je dirige à partir de ce moment, se poursuit dans les termes suivants :

— Votre Majesté sait avec quelle loyauté la France a apporté son concours financier et militaire au rétablissement de l'ordre au Maroc ; nous serions heureux qu'elle voulût bien nous prendre comme intermédiaires pour faire connaître son opinion sur ce concours.

— Il m'est agréable de répéter que j'apprécie hautement le concours amical de la France, que je le considère comme très heureux pour mon pays et que c'est là le sentiment unanime de tous les membres de mon gouvernement.

— Que pense Votre Majesté de la crise que traverse actuellement le Maroc et des événements du Sud du pays ?

— Je sais, répond en souriant le sultan, que vous voulez faire surtout allusion aux affaires de Marrakech. Vous pouvez en parler, car ce sont là des faits connus de tous. Ma réponse d'ailleurs sera nette. Mon frère Moulai Hafid s'est toujours conduit comme un bon musulman et comme un prince fidèle à son souverain. Mais il a été égaré par des fauteurs de troubles qui l'ont forcé à s'écarter du chemin droit. Je le plains parce qu'il est mon frère et que je n'avais jusqu'à présent rien eu à lui reprocher. Je n'ai pas d'ailleurs grande inquiétude au sujet de cette incartade ; avec l'aide de Dieu, tout rentrera bientôt dans l'ordre et la légalité.

— Vous permettez, sire, que je demande ce que vous pensez de la situation actuelle dans la région de Casablanca ?

— Je n'ai pas besoin de répondre que cette situation est l'objet de nos constantes préoccupations. L'action du Makhzen commence déjà à présenter des symptômes d'apaisement, et si Dieu nous y aide, elle ne manquera pas de contribuer à rétablir bientôt dans cette région, autrefois si prospère, l'ordre et la sécurité.

— Votre Majesté n'ignore pas les circonstances particulièrement douloureuses à la suite desquelles la France a eu à intervenir directement à Oujda et à Casablanca ? Je serais heureux de pouvoir communiquer son opinion sur cette intervention.

— Parfaitement, répond Moulaï Abd el Aziz. Les faits, que je déplore et que je réprouve, à la suite desquels s'est produite cette intervention, la rendent tout à fait légitime. Je le répète d'ailleurs : nous n'avons qu'à nous féliciter du concours que nous prête sous diverses formes la puissance voisine et amie qu'est la France. — P.

Les menées de Moulaï Hafid.

On a vu que les combattants marocains, engagés dans l'affaire du 19 octobre, appartenaient pour la plupart à la mahalla envoyée par Moulaï Hafid vers la Châouïa sous le commandement de Moulaï Rachid. Il paraît que Moulaï Hafid aurait affecté de vifs regrets de cette affaire. Il est certain que l'acte d'hostilité accompli par ses troupes à notre égard n'est pas d'un habile politique et doit déranger quelque peu ses premières combinaisons. Mais nous ne pouvons de notre part le regretter, car la situation s'est précisée de ce fait et il vaut mieux certainement que l'on sache nettement au Maroc que nous sommes avec le sultan Moulaï Abd el Aziz, et contre tous les prétendants, malgré leurs démonstrations, plus ou moins sincères mais toujours intéressées, de bienveillance et même d'amitié.

La coopération franco-espagnole.

Le comité directeur des centres hispano-marocains vient d'adresser aux représentants du pays aux Cortès un manifeste, dont voici les passages les plus intéressants :

Nous exprimons le désir que l'Espagne entreprenne une politique de vraie pénétration commerciale au Maroc, comme le demandent les intérêts du pays. C'est pour l'Espagne une condition indispensable que l'existence du Maroc comme Etat indépendant, avec ses frontières actuelles du côté de l'Algérie, libre d'impositions et de protectorat qui restreignent son action et sa souveraineté. L'Etat espagnol ne répondrait pas à la grandeur de sa mission et contracterait de graves responsabilités, s'il n'employait pas tous les moyens nécessaires pour empêcher que le Maroc soit dépouillé d'une partie de son territoire ou menacé dans son indépendance par des traités, concessions ou privilèges.

Il serait funeste aux intérêts de l'Espagne de rompre le *statu quo* dans le Moghreb, entreprise qui ferait renaître d'anciennes inimitiés contre le peuple français, écartant le mouvement de fraternelle sympathie qui se dessine aujourd'hui entre les deux nations des Pyrénées. La Conférence d'Algésiras accorda a la France et à l'Espagne une mission spéciale qu'elles doivent remplir strictement, en se soumettant à une nouvelle assemblée internationale, si des divergences surgissaient entre elles.

Ouvrir de part en part les portes du Maroc au commerce, comme véhicule de la civilisation, voilà ce qui convient à l'Espagne et tout ce que nous ferons dans ce sens profitera à notre industrie, à notre commerce et à notre prestige.

LE VOYAGE DE M. PAUL DOUMER

AU BRÉSIL

M. Paul Doumer vient de rentrer en France, ayant terminé un voyage de propagande française au Brésil. L'ancien président de la Chambre était parti le 16 août dernier, sur l'invitation d'un comité brésilien d'influence française, ayant à sa tête M. Ruy Barbosa, vice-président du Sénat brésilien et délégué à la Conférence de La Haye. Ce voyage fut en quelque sorte la préface d'une série d'autres visites de Français éminents que le comité veut inviter à traiter au Brésil les questions les plus diverses, économiques, agricoles, militaires, maritimes, scientifiques, littéraires, artistiques, dans le but de rapprocher plus étroitement le Brésil et la France et de donner au premier l'aide et la science de la seconde dans des entreprises économiques.

M. Doumer nous a dit dans une conversation, qui fut plutôt à proprement parler une fort intéressante conférence, toute sa foi dans l'avenir du pays qu'il vient de parcourir. Il est encore, il le déclare lui-même, tout imprégné de la chaleur des manifestations de sympathie, des attentions de toutes sortes qui furent prodigués à sa personne, synthétisant pour ses hôtes l'homme de haute valeur et de grand savoir en même temps que la France, objet de leurs sincères sentiments d'attachement, la France dont ils se disent eux-mêmes « les fils intellectuels ». Alors que M. Doumer n'était investi d'aucune mission officielle, ce furent cependant le gouvernement fédéral et les gouverneurs des Etats qui le reçurent, l'accueillirent et se firent ses amphitryons. Ce qui a surtout frappé M. Doumer, c'est que cette sympathie pour la France se manifeste de la façon la plus tangible, de la base au faîte de l'échelle sociale. L'ancien président de la Chambre a perçu très nettement cette sensation partout, dans les universités, les écoles, dans la haute société, dans le monde commerçant, dans le peuple. Il fit des conférences qui furent suivies par des auditoires fort nombreux, parlant, écrivant le français comme le conférencier lui-même. D'ailleurs, au Brésil, tout le monde parle le français, et il arrivait fréquemment à M. Doumer, au cours de ses déplacements dans les provinces, de causer familièrement en français dans les rues avec les passants et de vulgariser ainsi ses conférences au milieu des groupes, en même temps qu'il poursuivait ses enquêtes personnelles.

On peut dire que pour M. Doumer, comme pour beaucoup de Français qui savent beaucoup et qui veulent savoir encore davantage, le Brésil fut une révélation. On ne se doute vraiment pas, chez nous, de ce qu'est ce pays, de sa valeur intellectuelle et économique. C'est un grand pays qui naît, c'est l'embryon de quelque chose de très grand.

A la tête de ses destinées sont des hommes de haut mérite, tels le baron de Rio Branco, ministre des Affaires étrangères, et M. de Campista, ministre des Finances, qui réussit avec adresse et justice à opérer la consolidation de la monnaie. Quant à la population, elle est instruite et travailleuse, et le monde intellectuel et scientifique se tient minutieusement au courant des plus récents travaux, et plus particulièrement de ce qui se fait en France, à tous points de vue. Ce pays, bien organisé pour le progrès, est appelé à un développement économique dont nous ne nous faisons aucune idée, et avec d'autant plus de sécurité organique que la politique sait rester à son rang; elle n'est à l'ordre du jour que pendant les élections, qui sont ardentes, certes; mais après, une étroite union se fait dans toutes les classes de la société et on travaille. Les Brésiliens ont le sentiment de l'intérêt général. C'est ce qui fait que, grâce à cette règle de conduite très pondérée et très rigoureusement observée, ils sont arrivés à transformer leur pays depuis quatre ou cinq ans surtout. Les ressources financières, il est vrai, y sont sérieuses, et l'on ne néglige aucun sacrifice pécuniaire pour faire valoir, pour améliorer, et le pays se développe de façon extraordinaire au point de vue économique. A Rio, surtout, on sent particulièrement l'empreinte constante de cette rénovation. Et d'abord, au point de vue sanitaire, il convient de détruire cette légende de la fièvre jaune. Rio a été refait, et refait par le procédé le plus simple et le plus honnête. On a fait disparaître les moustiques, cause du terrible fléau, et les administrations publiques ont détruit, sans enquête et de leur propre autorité, grâce à une loi faite fort à propos pour la circonstance, toute maison malsaine, tout quartier dangereux, moyennant indemnité payée aux propriétaires après juste estimation sur les évaluations du cadastre. Point d'appel auparavant de la décision prise dans l'intérêt commun, mais après seulement on pouvait discuter, et ainsi a été reconstruite la moitié de Rio. Ce moyen énergique et loyal à la fois a parfaitement réussi, et Rio est aujourd'hui une ville très saine, où tout est bien organisé : le régime des eaux, l'éclairage, la voirie, les services publics; les tramways électriques circulent pendant toute la nuit dans les rues éclairées constamment; les avenues sont magnifiques et les maisons très spacieuses et très modernes, trop modernes peut-être au point de vue architectural. En somme, l'état sanitaire de Rio est excellent, aussi bon que celui de la France.

Et puisque l'on sait désormais ce que vaut ce pays, que M. Doumer estime une sorte de Terre promise pour les Français, il convient de dire ce que les Brésiliens veulent des Français d'abord et des Européens ensuite. Il faut d'abord se bien persuader des sentiments francophiles au plus haut point des Brésiliens. Si nous revenons sur ce point, c'est que M. Doumer dans sa conversation fut porté tout naturellement à mesure qu'il évoquait devant nous le souvenir des faits, à n'en pas séparer les vives manifestations de sympathie à notre endroit qui faisaient corps pour ainsi dire avec eux. Voici donc son impression très exacte : le Brésilien a le caractère et la mentalité française, et cet état est si indiscutable que M. Ferrero, l'historien

italien actuellement en tournée de conférences lui aussi, disait à M. Doumer : « Le Brésil grandira par la France, c'est par la France « qu'il se développe. » On trouve d'ailleurs toute la sincérité de cette sympathie pour la France dans l'empressement que hommes et femmes mirent à se rendre aux conférences de M. Doumer, dans la spontanéité des manifestations à son égard, dans la somptueuse et courtoise hospitalité qui lui fut donnée.

Le nombre des auditeurs n'était jamais inférieur à 2.000 ou 3.000 et lorsque M. Doumer se déplaçait, un wagon était accroché à son train pour les étudiants, car beaucoup le suivaient partout. Les livres d'étude ne sont-ils pas écrits en français? et les étudiants et les étudiantes de Saint-Paul ne prièrent-ils pas M. Doumer de déposer une couronne aux couleurs brésiliennes et françaises sur la tombe de Sully Prudhommé, qui était particulièrement aimé au Brésil!

Enfin, disons aussi que de magnifiques fêtes furent organisées par les étudiants et les étudiantes en l'honneur de son départ. Le jour de l'embarquement de l'ancien président de la Chambre, la jeunesse de Rio s'en fut sur un bateau frété à cette occasion, avec des fleurs et des musiques, saluer M. Doumer de chants patriotiques, de la *Marseillaise* et de vivats enthousiastes à l'adresse de la France. Et partout l'accueil fait à M. Doumer, fut aussi magnifique.

A Saint-Paul, sa demeure était un palais superbe et 6.000 lampes illuminaient le parc durant toute la nuit. Le président de l'Etat ne quittait pas M. Doumer. Lors d'une excursion à Compinas, 10.000 personnes attendaient M. Doumer à la gare. A Rio, pour sa dernière conférence à l'Ecole de la marine, on fit revenir trois petites escadres tout exprès, afin de permettre aux officiers d'entendre l'ancien président de la Chambre. Les collaborateurs français de l'essor du Brésil seront donc les bienvenus.

M. Doumer voudrait que les Français comprennent tout l'intérêt que présente pour eux ce pays — il va d'ailleurs le leur dire dans des conférences, dans deux livres qui sont déjà sur le chantier, et donnant l'exemple, il va envoyer un de ses fils au Brésil — et combien il peut donner sans difficultés, bien au contraire, à nos compatriotes une large part dans l'extension des exploitations de toutes catégories.

Les Français doivent sentir combien il serait impardonnable pour eux de rester inactifs. Le nombre de nos nationaux au Brésil est peu important; il est même en décroissance. Et pourtant, si le Brésil demande des bras aux nations qui en ont à exporter, si, par exemple, il demande des émigrants à l'Italie, il demande sans cesse aussi à la France des chefs, des ingénieurs, des industriels, des commerçants, des agricutteurs, dont le gouvernement fédératif et les gouvernements des Etats favoriseraient la venue.

Et M. Doumer estime que nous ne saurions envoyer au Brésil assez d'hommes supérieurs, car il le mérite hautement.

Avant de quitter le Brésil, M. Doumer a jeté avec M. Ferrero, l'historien italien, les bases d'une union latine qui sera consacrée à Paris.

H. DE MARINVILLE.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La rentrée parlementaire; les interpellations sur le Maroc.* — Le Parlement a repris ses séances le mardi 22 octobre. Le président de la Chambre des députés, M. Henri Brisson, a prononcé à cette occasion l'allocution suivante à laquelle les circonstances actuelles de la politique intérieure donnent une certaine importance :

Messieurs et chers collègues,

Durant notre séparation, nos cœurs se sont unis dans des anxiétés communes.

Les événements du Maroc, les catastrophes du Midi nous ont fait sentir toute la puissance des liens de la solidarité nationale.

Au Maroc, d'odieux massacres nous ont imposé d'inéluctables devoirs. Je suis certain d'interpréter vos sentiments en adressant un salut respectueux à ceux qui sont morts là-bas pour défendre la cause de l'humanité et de la civilisation.

En votre nom, Messieurs, j'adresse aux officiers, sous-officiers et soldats de nos troupes de terre et de mer les remerciements de la nation. Elle a reconnu chez ses fils ce courage et cette endurance qui ne se démentent ni dans l'ardeur du combat ni dans l'énervante fatigue des camps, cette discipline intelligente et active fondée sur la confiance des uns et sur la bonté des autres, cet élan et cette gaieté dans le péril qui couronnent si fièrement les vertus de notre race.

Au moment presque où nous allions reprendre nos travaux, un de ces terribles fléaux que la science ne peut encore ni prévoir ni maîtriser est venu fondre sur plusieurs de nos régions et notamment sur ces chères et vaillantes populations du Midi qu'une crise si douloureuse avait récemment éprouvées. Elles ont déjà reçu un éclatant témoignage de l'affection du gouvernement de la République. Celui-ci par ses propositions, la Chambre par ses votes prouveront que leurs souffrances sont les douleurs de la France entière.

La patrie est une et indivisible dans ses tristesses comme dans ses grandeurs.

Le même jour, avant la séance de la Chambre, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, avait été entendu par la commission des Affaires extérieures que présidait M. Paul Deschanel. M. Pichon exprima le désir que le débat sur les affaires du Maroc fût ajourné jusqu'après la publication du *Livre Jaune* qu'il préparait à ce sujet et qui paraîtrait avant la fin du mois. En réponse à diverses questions, notamment à celle de M. Trouin, député d'Oran, le ministre déclara ensuite que nos relations avec toutes les puissances étaient parfaites, que nous ne reconnaissions que le sultan Abd-el-Aziz, que nos représentants, M. Regnault, le général Lyautey et l'amiral Philibert sont avec lui, que nous avions la satisfaction d'avoir obtenu des résultats sensibles en ce qui concerne notre frontière algérienne.

Finalement la commission décida, à l'unanimité, qu'il y avait lieu d'ajourner la discussion des interpellations jusqu'après la publication du *Livre Jaune*, et la Chambre fixa, en conséquence, cette discussion au 8 novembre prochain.

— *Le passage en France du roi et de la reine d'Espagne.* — Le roi et la reine d'Espagne, se rendant en Angleterre, ont traversé Paris le 28 octobre. Un dîner de gala a eu lieu le soir, en leur honneur, au palais de l'Elysée. Les toasts suivants ont été prononcés par le président de la République et par le roi d'Espagne :

TOAST DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Sire,

La visite que Votre Majesté a faite à la France, il y a trois ans, laissa parmi nous les plus vivants souvenirs. Nous souhaitions qu'une circonstance heureuse vous donnât l'occasion de revenir à Paris. Vous avez bien voulu saisir celle qui s'est présentée. De tout cœur je vous en remercie. Que Sa Majesté la Reine, qui nous honore de sa gracieuse présence, me permette de lui exprimer également toute ma gratitude. Les années qui se sont écoulées depuis votre première visite, Sire, ont resserré encore les liens, faits de solidarité et d'intime amitié, qui unissent nos deux pays. Le peuple français a pris part à toutes les joies de la noble nation espagnole comme il s'est ému des épreuves que traversent deux de vos plus belles provinces. Nous nous sommes réjouis de la naissance de l'enfant royal qui, en ce jour, respire l'air de France. Et nous avons compati aux souffrances de l'Andalousie et de la Catalogne, atteintes, en même temps que plusieurs départements français, par un redoutable fléau.

C'est avec une profonde satisfaction que nous avons vu, cette année même, un nouvel accord s'ajouter à celui qui associe la France et l'Espagne pour l'œuvre de civilisation et de paix qui est le but de leurs communs efforts, et qu'elles sont assurées d'accomplir par leur parfaite union, par la confiance qu'elles se témoignent, par le mutuel appui qu'elles se donnent.

Je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté, de Sa Majesté la Reine et du prince des Asturies. Je bois à la prospérité et à la grandeur de l'Espagne.

Sa Majesté le roi d'Espagne a répondu en ces termes :

TOAST DU ROI ALPHONSE XIII

Monsieur le Président,

Les populations françaises parmi lesquelles nous nous sommes rendus, la Reine et moi, à plusieurs reprises, nous ont déjà mis à même d'apprécier quelles sont leurs cordiales dispositions à notre égard. La ville de Paris, elle aussi, et votre illustre prédécesseur voulurent bien me donner, il y a trois ans, le plus enthousiaste des accueils.

De tels sentiments ne peuvent que devenir pour nous plus précieux aujourd'hui que Votre Excellence s'en est fait l'interprète en exprimant combien la France s'est réjouie des récentes allégresses de notre foyer royal et a compati aux souffrances que certaines provinces espagnoles viennent de subir.

Nous en sommes profondément touchés. Je suis certain que lorsque les

gracieuses paroles de Votre Excellence et la réception chaleureuse que nous avons encore trouvée dans la capitale de la République seront connues en Espagne, elles y rencontreront le même écho de la reconnaissance la plus émue.

La satisfaction avec laquelle Votre Excellence et la noble nation française ont vu se nouer tout dernièrement des liens nouveaux entre l'Espagne et la France est entièrement partagée par nous, ainsi que par la nation espagnole. Pour apporter, en commun, ce gage à l'œuvre générale de paix et de civilisation, les deux gouvernements n'ont eu qu'à s'inspirer des vœux intimes des deux peuples, de plus en plus conscients de la solidarité d'intérêts qui les unit! On dirait que la nature elle-même a voulu associer leur destinée en faisant subir simultanément des épreuves de même nature à plusieurs contrées des deux pays.

Je sais donc répondre aux souhaits de l'Espagne lorsqu'en levant mon verre au bonheur de Votre Excellence et de Mme Fallières, je bois à la grandeur et à la prospérité de la France.

— *Relations franco-siamoises.* — Le Comité de l'Asie Française a offert le 24 octobre un déjeuner à M. de Margerie, ministre de France au Siam, à l'occasion de son prochain départ pour Bangkok. Le déjeuner était présidé par M. E. Senart, membre de l'Institut, président du Comité, assisté de MM. Eugène Etienne et Guillain, vice-présidents. Parmi les convives, le ministre de Siam à Paris, l'amiral Fournier, les ambassadeurs René Millet et Jules Harmand, le général de Beylié, MM. Defrance, Soulange-Bodin, Collin de Plancy, ministres de France, Ph. Berthelot, Robert de Caix, J.-H. Franklin, rédacteur en chef des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, René Pinon, le commandant de Lacoste, André Tardieu, Pierre Levé, comte de Labry, E. de Noirmont, E. Payen, etc. S'étaient excusés : M. Doumer, l'amiral Gervais, le comte de Nalèche, le général Toutée.

Au dessert, M. Senart a exprimé à M. de Margerie les vœux que forme le Comité de l'Asie Française pour le succès de sa mission. Le Comité a pour objet d'associer ses adhérents à tous les événements favorables aux progrès de l'influence française en Extrême-Orient. Après le succès de la politique défendue par lui, que vient de consacrer le récent traité avec le Siam, le Comité se félicite de voir une personnalité de la valeur de M. de Margerie chargée de présider aux relations de la France et du Siam, si heureusement déterminées par ce traité.

M. de Margerie a remercié en quelques mots le président et le Comité de l'Asie Française.

— *La réorganisation du ministère des Colonies.* — Les divers services du ministère des Colonies, organisés jusqu'à présent par le décret du 23 mai 1896, viennent de subir dans leur répartition, des modifications importantes. L'*Officiel* a publié en effet, à la date du 10 octobre 1907, un décret répartissant dorénavant les dix services entre trois directions : personnel, affaires politiques et administratives, comptabilité. Dans cette nouvelle répartition, les deux anciennes directions politiques, celle des affaires d'Afrique et celle des affaires

d'Asie, d'Amérique et d'Océanie, se trouvent réunies et passent entre les mains d'un directeur unique, assisté par deux sous-directeurs spécialisés géographiquement l'un pour les affaires de l'Afrique, l'autre pour les affaires d'Asie, d'Amérique et d'Océanie. Le décret du 10 octobre 1907 a soulevé d'assez vives critiques dans le monde parlementaire, et un débat doit avoir lieu prochainement à la Chambre des députés à ce sujet.

Nécrologie. — *Mort de M. Boulenger.* — M. Ernest Boulenger, sénateur de la Meuse, directeur général honoraire de l'enregistrement et des douanes, ancien ministre des Colonies, ancien premier président de la Cour des comptes, ancien président de la Compagnie générale des Omnibus, commandeur de la Légion d'honneur, est mort le 17 octobre.

Remarquable par sa haute compétence financière et par ses talents d'administrateur hors ligne, M. Ernest Boulenger a laissé de profonds souvenirs dans le monde colonial. Son passage au pavillon de Flore, sous le ministère Casimir-Perier, pour court qu'il fût, n'en fut pas moins des plus féconds en résultats et en conséquences.

Allemagne. — *L'augmentation de la flotte de guerre allemande.* — La *Gazette de Voss* assure qu'une entente vient d'être conclue entre le gouvernement et les principaux chefs du parti du Reichstag, au sujet de l'augmentation du budget de la marine de guerre. Il est probable que cette augmentation, par rapport aux crédits établis pour le prochain exercice par la loi sur la marine de guerre, sera de 75 millions de francs. M. Bassermann aurait formellement promis l'appui du parti national libéral. L'amiral de Tirpitz aurait soumis à l'empereur un rapport très complet sur les négociations engagées et sur l'emploi détaillé de ces nouveaux crédits. Non seulement on construirait des navires d'un plus fort tonnage et d'un armement plus redoutable, mais on déclasserait les navires anciens au bout d'une moins longue période de temps.

— *Le procès de Moltke-Harden.* — Un procès scandaleux vient de se juger en Allemagne, qui a produit partout une impression pénible, étant donnée la nature spéciale des accusations portées par l'une des parties, le publiciste Maximilien Harden, et la haute situation sociale des adversaires de M. Harden. Le procès s'est terminé par un véritable jugement de flétrissure pour ces derniers, les considérants de l'arrêt déclarant que M. Harden avait pu prouver la véracité de ses « allégations offensantes ». Pour nous, nous n'aurions pas même parlé de cette lamentable affaire, si elle ne se rattachait dans un sens à la politique. Il n'est pas douteux, en effet, que la campagne menée par M. Harden contre le comte de Moltke et ses amis ne soit une suite du duel Holstein-Bülow. On ne peut, en tout cas, que déplorer de voir de pareils moyens de combat mis au service d'une cause politique.

Autriche-Hongrie. — *L'indisposition de l'empereur François-Joseph.* — L'empereur François-Joseph vient d'être assez sérieusement indisposé des suites d'un refroidissement contracté au cours de récentes grandes manœuvres de Styrie. Pendant quelques jours l'inquiétude a même été assez vive dans l'entourage du souverain; mais la robuste constitution de François-Joseph a rapidement pris le dessus et le 25 octobre on pouvait annoncer officiellement à Schœnbrunn que la convalescence avait commencé.

— *Le compromis austro-hongrois.* — Le projet de loi relatif au compromis économique entre l'Autriche et la Hongrie a été présenté à la Chambre hongroise, le 12 octobre, par le président du Conseil hongrois, M. Wekerlé, et à la Chambre autrichienne le 16 octobre par le président du Conseil autrichien, M. le baron de Beck.

Portugal. — *La situation politique.* — Le président du Conseil, M. Joâo Franco, vient d'obtenir du roi Carlos un décret ajournant les élections des conseils municipaux dans tout le Portugal, aux Açores et à Madère, jusqu'à l'application de la réforme du code administratif. De leur côté, les partis d'opposition et notamment le parti régénérateur, sous l'impulsion de son nouveau chef, M. Julio de Vilhena, sont de plus en plus actifs. Ils s'efforcent de constituer une solide coalition d'opposition, espérant réussir par leur union à renverser la dictature.

Serbie. — *Prorogation de la Skoupchtina.* — La Skoupchtina, ouverte le 19 octobre, a été immédiatement prorogée au 4 décembre par un oukase royal, afin de permettre au gouvernement de se consacrer exclusivement aux négociations commerciales avec l'Autriche-Hongrie, reprises le 24 octobre. Au cours de cette unique séance, la Skoupchtina a constitué ainsi son bureau : président, M. Ljuba Iovanovitch; vice-présidents, MM. Cositch et Gjoka Stoïkovitch, tous trois du groupe modéré du parti gouvernemental. Ce vote est un symptôme heureux en présence de la tension qui existe entre les jeunes et les vieux radicaux.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *L'ouverture de la session des conseils généraux.* — Le 21 octobre a eu lieu, dans les trois départements algériens, l'ouverture de la session des conseils généraux. A Oran, le conseil général, sur la proposition de son président, a voté à l'unanimité l'adresse suivante :

Je crois répondre à votre sentiment unanime en vous proposant, dès le début de nos travaux, d'envoyer au corps expéditionnaire de Casablanca, aux armées de terre et de mer, à tous les chefs et soldats, l'expression de notre admiration pour le courage qu'ils ne cessent de déployer et pour la façon dont, haut et ferme, ils tiennent le drapeau de la France.

Nous manifesterons, en même temps, que nous répudions de toute notre énergie et de tout notre cœur les odieuses théories antimilitaristes; nous

montrerons que les Algériens sont des patriotes et de francs et loyaux Français.

— *Les incendies de forêts en* 1907. — On se souvient de la fréquence antérieure et de la gravité persistante des incendies de forêts qui menaçaient d'anéantir la précieuse source de richesses que constitue la forêt algérienne. Chaque année, des superficies considérables étaient dévastées et des dégâts s'élevant parfois à plusieurs millions étaient à déplorer. En 1902 notamment, le feu avait parcouru 140.000 hectares, causant pour 3.660.000 francs de dommages; en 1903, le nombre des incendies et la superficie brûlée avaient diminué (388 incendies et 94.000 hectares); mais le feu avait atteint une surface plus grande de peuplements de valeur et les dégâts s'étaient élevés à 5.300.000 francs.

Des mesures énergiques s'imposaient; elles ont été prescrites par M. Jonnart dans le sens que l'on connaît et leur application méthodique et rigoureuse a donné des résultats qu'il est intéressant d'enregistrer. Dès 1905, le nombre des incendies a été réduit à 255 atteignant 7.600 hectares et causant pour 399.000 francs de dégâts. Cette dégression s'est encore accentuée en 1906 (219 incendies, 9.100 hectares brûlés, 247.000 francs de dommages) et surtout en 1907 (170 incendies, 4.100 hectares, 60.000 francs de dégâts, dont 24.000 francs seulement pour les forêts domaniales).

Cette amélioration de la situation constatée en 1907 apparaît comme plus frappante encore, si l'on considère que sur les 4.100 hectares atteints par le feu, 1.900 consistaient en broussailles et en chaumes situés hors de la zone de protection, et que les pertes causées par l'incendie le plus grave n'ont pas dépassé 10.000 francs.

Tunisie. — *Un discours de M. Alapetite.* — M. Alapetite, résident général à Tunis, ancien préfet du Rhône, au cours d'un banquet que lui offrait, le 20 octobre, la Chambre de commerce de Lyon, a prononcé d'intéressantes déclarations dont voici la substance :

M. Alapetite a commencé par rappeler quel a été le succès du protectorat. Puis il a expliqué comment, avec le temps, les problèmes qu'il doit résoudre se sont compliqués. A l'origine, il s'agissait uniquement d'améliorer les institutions indigènes et de créer un point d'appui pour notre flotte de la Méditerranée. C'était très simple. Puis peu à peu une colonie française de plus en plus nombreuse est venue s'y fixer. En vingt-cinq ans, elle y a accompli une œuvre admirable en transformant l'agriculture et en mettant en exploitation des richesses minières considérables.

Ce développement de la colonisation ne va pas sans difficultés entre colons et indigènes. Le colon est un homme d'action. Il ne prend son parti ni des résistances, ni des mauvaises volontés, ni des nonchalances qui compromettent son succès. Il réclame protection. M. Alapetite estime qu'elle lui est due et il est d'avis qu'il y aurait lieu d'accroître la division d'occupation plutôt que de la réduire. Mais il pense que, en même temps que nous devons con

server le prestige de la force, toujours si grand dans les pays d'Islam, nous devons nous appliquer à être équitables envers les indigènes. Il a expliqué que c'est dans ce but qu'une représentation leur a été accordée dans la conférence consultative qui doit se réunir le mois prochain.

Nous avons besoin de la force, mais ce n'est pas pour nous dispenser d'être équitables. Il y a en France une opinion publique qui se passionne de plus en plus pour les idées de justice et d'humanité, qui veut une politique indigène inspirée de l'idéal républicain, qui croit à la vertu éducatrice de la science sur les races arriérées et à la reconnaissance de ces races envers leurs éducateurs, qui suit avec sympathie tous ceux qui se proposent de guider les populations indigènes vers plus de lumière et de bien-être ; et dès que du fond de ces populations une plainte s'élève, une souffrance s'exprime, elle s'émeut, elle demande compte à celui qui est dans la régence le dépositaire des pouvoirs et en même temps du renom de générosité de la France républicaine...

C'est ce courant d'opinion qui a déterminé l'expérience à laquelle nous assisterons le mois prochain. Ce n'est pas une expérience de crédulité ni de désarmement. Il ne s'agit pas de singer les institutions d'un peuple majeur et depuis longtemps souverain, et, sans souci des ressentiments possibles, du fanatisme mal éteint, des suggestions du dehors, d'imaginer une organisation et une excitation politiques des masses indigènes, telles que la colonie française dût être à courte échéance submergée ou broyée. Ce qu'on a voulu faire est plus modeste et plus sage. On a appelé à délibérer ensemble les trente-six élus de la colonie française et seize délégués indigènes.

Le gouvernement français n'a pas voulu abdiquer par là sa responsabilité et établir un mécanisme automatique d'arbitrage, les indigènes ayant toujours raison quand ils auront onze Français avec eux et toujours tort lorsqu'ils n'en auront que dix. Il a voulu par le nombre plus grand des Français marquer la prééminence de l'Etat protecteur et il a espéré que des discussions courtoises pourraient amener l'accord sur bien des points où la communauté des intérêts est évidente, et que, dans tous les cas, un débat contradictoire, précédant l'avis de la conférence, éclairerait davantage les décisions du gouvernement.

La trouée de la colonisation est faite. Elle peut continuer sa pénétration désormais en évitant davantage les chocs et les froissements. La place ne manque pas en Tunisie : la terre pourrait nourrir plus d'habitants qu'elle n'en a et les nourrir mieux. Mais il ne suffit pas de dire à l'indigène : « Voici la surface que nous avons acquise pour la défricher, pour décupler « sa production, pour augmenter la richesse d'exportation de ce pays. « Accommode-toi du reste. » Il faut l'aider à tirer parti de ce qui lui demeure. Et puisque tout le monde est d'accord aujourd'hui sur l'utilité de l'éducation professionnelle des indigènes, il faut donner à ce mot son acceptation la plus large, la plus généreuse, la plus politique, et dans ces vastes espaces où les prétendants à la propriété du sol ne se montrent que le jour où on lui soupçonne une valeur, ne pas faire seulement de la terre l'enjeu de litiges inextricables, mais l'aménager et la régir de telle sorte qu'elle réconcilie dans un partage équitable des profits tous ceux qui concourent à son exploitation.

Là est le salut. Les deux races sont intéressées à rechercher les harmonies économiques qui doivent rendre leur collaboration féconde et à trouver dans le budget tunisien un auxiliaire de cette collaboration.

Mais le protectorat n'a pas que des difficultés intérieures. Il en a d'extérieures. Les unes résultent de la peine avec laquelle l'esprit français, si épris de symétrie, de centralisation et d'uniformité, tolère ce qu'il y a de souple, de flottant et d'original dans cette organisation nouvelle, étrangère aux formes classiques. Les autres proviennent des tendances des administrations métropolitaines à l'égard de la Tunisie autonome.

Aussi la partie la plus délicate de la tâche du résident général n'est pas celle qu'il accomplit à Paris, sous l'égide de son ministre, contre ceux qui sacrifieraient volontiers à des influences ou à des intérêts métropolitains la sécurité des fonctionnaires du protectorat et la sécurité de ses finances.

Parmi les fonctionnaires du protectorat, beaucoup relèvent des administrations métropolitaines. Des compétiteurs, « placés plus près du soleil parisien », leur disputent les postes d'avancement qu'ils méritent. M. Alapetite considérera leur œuvre comme une de celles qui lui sont le plus chères. Quant au budget tunisien, il est menacé par les services de Paris, qui trouvent tout simple d'y puiser quand la commission du budget leur mesure de trop court les crédits. Or, si les finances tunisiennes sont prospères, cette prospérité est due à ce que les impôts ne seraient pas supportables si le produit n'en était pas utilisé au profit du pays. Le résident général a donc exprimé l'espoir qu'on laisserait à la Tunisie la disposition de ses ressources.

Ainsi, a-t-il dit, c'est un pays où il manque encore tant de choses qu'on ne pourrait refuser à des Français de France, sans soulever des tempêtes de légitime indignation, un pays où l'on peut faire 80 kilomètres dans des terres habitées sans rencontrer un médecin ni un agent de police, un pays où des surfaces aussi grandes qu'un département français n'ont pas un seul kilomètre de route empierrée, où des villes importantes n'ont pas d'eau potable et où, d'autre part, des fellahs qui couchent sur la terre, grattant le sol avec une charrue de bois et n'ayant d'autres trésors que quelques moutons, payent un impôt de capitation contre lequel le paysan français le plus cossu se révolterait, c'est un pays accablé par une fiscalité telle qu'il est presque impossible de le percevoir, c'est ce pays à qui l'on demanderait l'aumône pour le budget de la France!

La Tunisie a mis sa confiance dans le gouvernement et dans le Parlement français. Elle ne peut supporter les charges qui l'accablent qu'en songeant à l'étendue de ses besoins et à tout ce qu'il lui faut dépenser encore pour présenter l'apparence d'un pays civilisé.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Angleterre. — *Exportations de charbon de 1891 à 1906.* — Le chiffre des exportations de charbon anglais, qui était de 29 millions et demi de tonnes en 1891, a presque doublé depuis les seize dernières années. Il est, en effet, aujourd'hui, de 55 millions 1/2 de tonnes.

Ces chiffres se rapportent uniquement au charbon proprement dit et n'ont trait ni au coke ni aux briquettes, etc., qui représentent 2 millions 1/2 de tonnes pour 1896 et 1 million 1/2 en 1891.

Ils ne comprennent pas non plus les 18 millions 1/2 de tonnes pris en soute par les bâtiments qui quittent l'Angleterre pour les eaux étrangères.

On peut donc dire qu'en 1906 il est sorti d'Angleterre 76 millions de tonnes de charbons de toute nature, c'est-à-dire environ le tiers de la production annuelle du Royaume-Uni.

Ces 76 millions de tonnes avaient une valeur de 794 millions de francs, ce qui met le prix moyen de la tonne à 10 fr. 40.

Les accroissements des importations les plus notables correspondent aux années :

	Accroissement.
1894	4 millions.
1898-99	6 —
1900	3 —
1906	7 1/2 —

II. — ASIE.

Chine. — *Commerce général du Yunnan.* — Dans l'année 1904, l'ensemble des transactions commerciales du Yunnan pour les trois villes ouvertes : Mongtseu, Teng-yué et Sseu-mao, a donné les chiffres suivants :

	Importations.	Exportations.	Total.
	H. K. T.	H. K. T.	H. K. T
Mongtseu	6.063.777	4.683.522	10.747.299
Teng-yué	1.747.820	337.684	2.085.054
Sseu-mao	221.753	445.230	266.983
Total	8.033.350	5.066.436	13.099.336
Soit en francs	28.938.060	18.239.169	48.147.609

Le principal article d'importation, le coton filé, figure à lui seul pour plus des deux tiers de ce commerce total.

Comme on l'a fait justement remarquer, le Yunnan produit fort

peu de coton, et cependant ses habitants ne sont guère vêtus que de cotonnades. Le tableau ci-dessous montre l'importance des filés reçus par la province en 1904.

Valeur en haikouan taels des importations de filés et de coton :

	H. K. T.
Par Mongtseu, filés indiens.....	3.486.638
— japonais.....	98.825
— tonkinois.....	149.434
Par Teng-yué, filés indiens.....	849.000
Par Tchong-ching (sous passe de transit).....	564.865
Total.....	5.148.762
Soit en francs.....	18.517.543

III. — AFRIQUE

État du Congo. — *Le commerce en* 1906. — Des statistiques récemment publiées sur le commerce du Congo en 1906, il résulte que le commerce général a atteint l'année dernière 106.483.059 francs, dont 76.781.359 francs aux exportations et 29.701.700 francs aux importations. Comparativement à l'année 1905, le commerce général accuse une augmentation de 12.055.440 francs, soit de 12,77 %.

Dans la somme globale de 106.483.059 francs, le commerce spécial, qui comprend uniquement, à la sortie, les produits originaires de l'Etat Indépendant et à l'entrée les marchandises déclarées en consommation, figure pour 79.755.420 francs, se décomposant comme suit : exportations, 58.277.831 francs ; importations, 21 millions 477.589 francs.

Ces chiffres marquent, comparativement à ceux du commerce spécial de l'année précédente, une augmentation de 5.246.567 francs ou de près de 10 % pour les exportations et une progression de 1.402.227 francs ou environ 7 % pour les importations.

La part de la Belgique dans les totaux ci-dessus du commerce spécial est de 54.304.696 francs aux exportations et de 15.285.291 francs aux exportations.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Miguel Angel Corral, consul de l'Equateur à Marseille;
Ernesto Ayulo, consul général du Pérou à Paris.

MINISTÈRE DES FINANCES

M. Comte (J.-A.) est nommé trésorier particulier du Cambodge;
M. Le Cousturier (M.-H.) est nommé trésorier particulier de la Cochinchine.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Maroc. — M. le *capit.* Brémond est désig. pour la police marocaine.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *lieut.-col.* Toquenne; les *chefs de bat.* Grimaud et Billecocq ; le *capit.* Bonnet; les *lieut.* Delpy et Leyendecker sont affectés au 9e rég.;

MM. le *capit.* Dubas et le *lieut.* Romain-Desfosses sont placés au 10e rég. ;

M. le *capit.* Perrot est désig. pour le service géogr. du Tonkin;

MM. le *capit.* Labat et les *lieut.* Bénéthulies et Javelier sont désig. pour le Tonkin.

M. le *colonel* Vimont est placé au 1er tonkinois;

MM. les *chefs de bat.* Cornet et Cassier; les *capit.* Fourreix et Bergeron ; les *lieut.* Mallarmé et Buis sont desig. pour le 2e tonkinois;

MM. les *capit.* Lestel, Lacoste. Libersart, Castex, Collot, Peigné et Wemel; le *lieut.* Carène sont affectés au 3e tonkinois;

MM. les *capit.* Vamotberghe et Pinchon sont désig. pour le 5e tonkinois;

M. le *lieut.-col.* Nicolas est nommé au command. de la 5e division milit. territoriale;

M. le *lieut.* Texier est nommé adjoint au colonel command. la 4e division milit. territoriale.

Cochinchine. — MM. les *lieut.* Goudouneix et Basse-Brioulé; les *sous-lieut.* Dion, Viel, Marfaing et Maguenet sont désig. pour la Cochinchine ;

M. le *lieut.* Thimonier est placé au 11e rég.;

M. le *lieut.-col.* Pollacchi est affecté au 12e rég.;

MM. les *lieut.* Muller et Talin d'Eyzac sont désig. pour le bataill. cambodgien.

Afrique Occidentale. — M. le *chef de bat.* Bérard est placé au bataill. de Tombouctou;

M. le *chef de bat.* Jacquot est désig. pour le 4e sénégalais;

M. le *chef de bat.* Laporte est affecté au bataill. de Zinder;

M. le *lieut.* de Martonne est désig. pour le service géogr. du Sénégal;

M. le *lieut.* Estourneau de Tersannes est affecté au bataill. de la Côte d'Ivoire ;

M. le *sous-lieut.* Roëckel est placé au bataill. de la Guinée;

M. le *capit.* breveté Meynier est nommé stagiaire à l'état-major des troupes de l'A. O. F.

Madagascar. — MM. les *capit.* Bannelier et Bruner; les *lieut.* Corbel, Jeux, Millasseau, Guichon et Chandelier sont désig. pour Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de vaiss.* Thibault est nommé au command. du *D'Entrecasteaux.*

M. le *lieut. de vaiss.* Boissarie est désig. pour le *D'Entrecasteaux;*

M. le *capit. de frég.* Prat est nommé chef d'état-major et M. le *lieut. de vaiss.* Chauvin, aide de camp du contre-amiral command. la division d'Extrême-Orient;

M. le *mécanic. en chef* Vivarès est nommé mécanic. de division de la même force navale;

M. le *lieut. de vaiss.* Vinsot est désig. pour le ***Mousquet;***

M. l'*enseig. de vaiss.* Delpal est désig. pour la ***Manche;***

M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Arthus est désig. pour le ***Redoutable.***

Atlantique. — M. le *lieut. de vaiss.* Wayne est désig. pour le ***Kléber.***

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. ppal* Lacarrière est nommé méd. de division de la division navale d'Extrême-Orient.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Asie Mineure et Syrie : *Cités, monuments*, par EUGÈNE GALLOIS. Guilmoto, éditeur.

Le livre de M. Eugène Gallois est sans prétention; l'auteur a voulu seulement faire un résumé des études archéologiques auxquelles il s'est livré pendant un voyage en Asie Mineure.

On sent, à la lecture de ce livre, que M. Gallois a ressenti une grande émotion en visitant ce pays que tant de souvenirs ont rendu célèbre.

Le seul regret qu'on puisse avoir, c'est de n'y point trouver quelques-uns des dessins et croquis que le voyageur a rapportés.

PAUL LABBÉ.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Les Missions et la question religieuse à Madagascar, par ***. Un vol. in-8° de 62 pages. Alfred Maréchaux, imprimeur, Meulan-Hardricourt (Seine-et-Oise), 1907.

Le Livre d'or de la Bourgogne. Le capitaine Landolphe. Junot, duc d'Abrantès, par PAUL GAFFAREL, ancien doyen de la Faculté des lettres de Dijon. Un vol. in-16 carré de XV-94 pages, de la Bibliothèque régionaliste. Bloud et Cie, Paris, 1907.

Au Pays du galop, par R. LA TOUR SAINT-JAMES. Un vol. in-18 de 152 pages. F.-R. de Rudeval, Paris, 1907.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*oct.* 1907). A. T. : La retraite de M. Binger. — ERNEST VINCENT : La campagne allemande contre la Légion étrangère. — ROBERT DE CAIX : Les affaires du Maroc.

Annales du Sauvetage maritime (3e *trimestre* 1907). Prix du matériel. — Services rendus par la Société. — Tableau de la flotte de la Société. — Sauvetages divers. — Souscriptions reçues.

Le Mercure de France (16 *oct.* 1907). HENRI MALO : La guerre de course : la tactique et les équipages des corsaires, d'après des documents inédits.

La Quinzaine coloniale (10 *oct.* 1907). C. D. : Inde française et Inde anglaise. — Les sciences dans leurs rapports avec les colonies.

Revue des Troupes coloniales (*oct.* 1907). Comm. GADEN : Notes sur les sections méharistes de la région de Zinder-Tchad. — Capit. SEAUVE : Les relations de la France et du Siam (1680-1907). — Dr DUPUY : Les sanatoria coloniaux.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE 17.

BULLETIN FINANCIER

La dernière quinzaine n'a pas été bonne. La Bourse de Paris a subi les conséquences de fautes qu'elle n'a pas commises. L'avarie financière américaine a empoisonné pour quelque temps tous les marchés du monde. Encore devons-nous nous féliciter que les capitaux qui forment le gros de notre épargne soient généralement restés à l'écart des placements américains. La préoccupation des marchés financiers d'Europe s'est trouvée aggravéee cette semaine par les difficultés de la place de Berlin, qui nous intéresse bien davantage que celle de New-York. Le taux de l'escompte officiel vient d'y être porté de 5 1/2 à 6 1/2 0/0 et les avances sur titres ne s'y obtiennent qu'au taux de 7 1/2 0/0. Voilà des conditions qui sont de nature à séduire les capitaux flottants de notre place. On dit que pas mal de placements temporaires, à des taux variant entre 5 1/2 et 6 0/0 sur premières signatures, ont été faits par des banquiers français ayant des disponibilités.

Quoi qu'il en soit, la place de Berlin, très atteinte par la crise américaine et par les défaillances qui se sont produites pour la même raison, sur la place d'Amsterdam, donne au monde des affaires d'assez graves inquiétudes. A Londres, la situation n'est guère plus brillante, et le taux de l'escompte vient aussi d'y être élevé de 4 1/2 à 5 1/2 0/0. Sans doute le public anglais, averti dès l'année dernière par le refus de ses banques de renouveler les acceptations des traites des banques américaines, a dû repasser à New-York une grosse partie des titres de chemins de fer américains qu'il détenait. Mais les relations des deux places financières sont encore assez importantes, les intérêts anglais sont suffisamment mêlés aux intérêts américains, pour que Londres se trouve dans l'obligation de prêter à New-York, sous forme d'envoi d'or, l'aide dont cette place a besoin.

Ajoutons enfin que le marché financier anglais se trouve d'autant plus gêné par la crise actuelle qu'à peine il a effacé les traces de la guerre du Transvaal et qu'il est encore sous la fâcheuse influence de la catastrophe de San-Francisco, dont les conséquences financières ont notamment pesé sur ses Compagnies d'assurances. Il faut donc s'attendre à ce que la liquidation de cette crise universelle soit de quelque durée.

Le marché de nos rentes, assez calme pendant toute la quinzaine, s'est un peu relevé le jour de la liquidation par suite des rachats de vendeurs. Le 3 0/0 a passé de 94.30 à 94.65, avec un report de 16 à 20 centimes; l'Amortissable de 94.85 à 95.

Les fonds russes ont accentué leur mouvement de reprise : le 5 0/0 de 91.45 à 92.65, le Consolidé 1re et 2e séries de 75.25 à 76, le 3 0/0 1891 de 62 à 62.60, le 3 0/0 1896 de 61.50 à 62.35, les Bons du Trésor 5 0/0 de 502 à 504.

L'Extérieure, avec un marché très étroit et sur lequel quelques ordres de peu d'importance ont pu agir, a passé de 91.50 à 91.60.

Les fonds sud-américains ont été offerts par Londres et Berlin, qui cherchaient à se créer des disponibilités; le Brésilien 4 0/0 a fléchi de 80.90 à 80.10, l'Argentin 4 0/0 1896 de 87.50 à 86.80.

CHEMINS DE FER DU NORD

Carnets de voyages circulaires à prix réduits en France et à l'étranger avec itinéraire tracé au gré des voyageurs

La Compagnie du Nord délivre toute l'année des Livrets à coupons à prix réduits permettant aux intéressés d'effectuer à leur gré un voyage empruntant à la fois les réseaux français métropolitains, algériens et tunisiens, les lignes de chemins de fer et les voies navigables des pays européens désignés ci-après : Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg, Autriche-Hongrie, Roumanie, Bosnie, Bulgarie, Serbie, Roumélie, Turquie, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Italie, Danemark, Suède, Norwège et Finlande.

Les conditions principales d'émission de ces livrets sont les suivantes :

L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ initial. Il peut affecter la forme d'un voyage circulaire ou celle d'un aller et retour.

Le parcours à effectuer sur les réseaux ou par les voies navigables des pays indiqués ci-dessus (France et Etranger) ne peut être inférieur à 600 kilomètres. La durée de validité des livrets est de 45 jours lorsque le parcours ne dépasse pas 2.000 kilomètres : elle est de 60 jours pour les parcours de 2.000 à 3.000 kilomètres, et de 90 jours au-dessus de 3.000 kilomètres.

Dans aucun cas la durée de validité ne peut être prolongée ni l'itinéraire modifié.

Les enfants âgés de moins de 4 ans sont transportés gratuitement s'ils n'occupent pas une place distincte : au-dessus de 4 ans jusqu'à 10 ans, ils bénéficient d'une réduction de moitié.

Il n'est accordé aucune gratuité pour le transport des bagages enregistrés.

Aucune réduction sur le prix de ces livrets n'est accordé pour les voyages effectués en groupe ou les voyages de famille.

Ces livrets doivent être demandés à l'avance sur des formulaires *ad hoc* et au moyen de cartes, tarifs et documents tenus à la disposition des intéressés dans toutes les gares et stations françaises ou étrangères faisant partie des pays européens désignés ci-dessus.

Ces demandes doivent comporter la liste exacte des villes à visiter et l'indication des itinéraires choisis.

Il est exigé des voyageurs, au moment de la demande, le dépôt d'une provision de 3 francs par livret. Cette somme est déduite du prix lorsque le voyageur prend possession de ce livret.

Pour déterminer l'itinéraire de son voyage, il est recommandé au voyageur de consulter, au préalable, les Indicateurs des chemins de fer et des lignes de navigation. Ces documents seuls donnent, en effet, exactement les renseignements qu'il est important de connaître (correspondances les plus rapides, voitures directes, voitures-lits ou wagons-restaurants, train à intercirculation). — En raison des communications plus rapides qui peuvent exister par des itinéraires détournés, la route kilométriquement la plus courte n'est pas toujours, en effet, la plus avantageuse.

Chemins de fer d'Orléans

L'hiver à Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, etc.

Billets d'aller et retour individuels et de famille de toutes classes.

Il est délivré par les gares et stations du réseau d'Orléans pour Arcachon, Biarritz, Dax, Pau et les autres stations hivernales du Midi de la France :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 % en 1re classe et 20 % en 2e et 3e classes ;

2° Des billets d'aller et retour de famille de toutes classes comportant des réductions variant de 25 % en 1re classe et de 20 % en 2e et 3e classes pour une famille de 2 personnes, à 40 % pour une famille de 6 personnes ou plus ; ces réductions sont calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, avec minimum de 300 kilomètres, aller et retour compris.

La famille comprend : père, mère, mari, femme, enfant, grand-père, grand'mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, oncle, tante, neveu, nièce ainsi que les serviteurs attachés à la famille.

Ces billets sont valables 33 jours.

Cette durée de validité peut être prolongée deux fois de 30 jours, moyennant un supplément de 10 % du prix primitif du billet pour chaque prolongation.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage Circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, valables 30 jours (délivrés toute l'année)

1re classe, 65 francs — 2e classe, 50 francs

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

(1) Il est délivré peur l'extention de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol et retour de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits.

Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans, située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classes comportant une réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

Le billet d'aller, pour rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du Voyage Circulaire et au moins 4 jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour individuels et de famille.

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées-Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris, pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes, sur le prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2° Des billets aller et retour de famille en 1re, 2e, 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcour minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris.

DENTIFRICES

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
des RR. PP.

BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de SOULAC

A. SÉGUIN, BORDEAUX

MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS

Exposition Universelle Paris 1900

MODÈLE du FLACON

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNEREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRERES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MEDITERRANEE

Banlieue de Paris

Grâce à la mise en service récente de deux nouvelles voies entre Villeneuve-Saint-Georges et Brunoy, la Cie P.-L.-M. se trouve maintenant à même d'apporter d'importantes améliorations à son service de Banlieue.

Ces améliorations, mises en vigueur dès le 1er Mai, seront certainement fort appréciées.

C'est dans la Banlieue desservie par cette Compagnie que se trouvent les charmantes localités de l'Yerres et la forêt de Sénart ; les rives de la Haute-Seine (Le Coudray, Seine-Port, etc...) Melun et ses environ (chateau de Vaux-le-Vicomte, abbaye de Dammarie-les-Lys) ; le palais de Fontainebleau et sa forêt, une des merveilles de la France.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

11me ANNEE. — N° 258 16 NOVEMBRE 1907

HARVARD COLLEGE LIBRARY DEC 6 1907 CAMBRIDGE, MASS.

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

H. de Peyerimhoff..... Eugène Étienne. Son œuvre coloniale..... 625

Robert de Caix..... L'affaire du Maroc. Le Livre Jaune..... 629

P. Duchesne-Fournet... Quelques réflexions sur le problème marocain..... 637

Charles David..... La Guadeloupe..... 647

Marcel Sauvé..... Le rapprochement hollando-belge..... 661

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Le Livre Jaune sur les affaires du Maroc..... 670

Les affaires du Maroc. — *La situation générale. — Le jour des morts à Casablanca. — L'ambassade espagnole à Rabat. — Coopération franco-espagnole; déclarations de M. Alende Salazar. — L'Allemagne et la question marocaine*..... 685

Renseignements politiques. — France. *M. Loubet et Guillaume II. Mort de M. Deluns-Montaud.* — Angleterre. *Les élections municipales.* — Norvège. *L'intégrité norvégienne.* — Russie. *Les élections à la Douma.* — Algérie. *La prévoyance indigène*..... 691

Renseignements économiques. — *Le transit entre Hong-Kong et le Yunnan par la voie du Tonkin. — Le commerce de l'Algérie en* 1906. — *Le commerce extérieur de la Nouvelle-Zélande en* 1905 *et* 1906..... 699

Nominations officielles..... 701

Bibliographie. — Livres et Revues..... 703

CARTES ET GRAVURES

Les Antilles françaises. La Guadeloupe..... 649

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — *Téléph.* 732.84.

Abonnement annuel :

France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale 20 francs

La Livraison : *France*. 0,75 *Etranger*. 1 fr.

Au COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE, 19-21, rue Cassette, PARIS

Guides Madrolle

TONKIN DU SUD, HANOI ..... **10 francs**

Un travail historique, anthropologique, et sociologique du peuple anamite précède les itinéraires. Le voyageur aura tous les renseignements pour visiter en détail la belle capitale moderne, **Hanoï**, la ville industrielle de **Namdinh**, les cités anciennes de **Ko-Loa**, de **Thang-Long**, de **Hoa-Lu**, et excursionner dans les jolis sites de **Da-Phuk**, de **Bavi**, de **Chiné**, de la **Rivière Noire** et du **Thanh-Hoa**.

CHINE DU SUD, PORTS DU JAPON ..... **12 francs**

Le Touriste trouvera les indications nécessaires pour visiter les pays de l'**Extrême-Orient**, et pour pénétrer en Chine par le **Si-Kiang**, ou par le **Fleuve Bleu** — HONG-KONG, CANTON, MACAO, CHANG-HAÏ, HAN-KÉOU.

CHINE DU NORD, CORÉE, LE TRANSSIBÉRIEN ..... **12 francs**

Le Guide prend le voyageur à **Chang-Haï** et lui fait parcourir toutes les excursions autour de **Pékin** et celles de la **Chine septentrionale** et **occidentale**; il le conduit jusqu'en Europe, à travers la **Mandchourie**, la **Sibérie**, la **Russie** et l'**Allemagne**. — **Tien-Tsin**, **Pékin**, **Séoul**, **Moscou**, **Varsovie**, **Berlin**.

INDO-CHINE, HARAR, INDES, CEYLAN, SIAM, CHINE MÉRIDIONALE. 18 francs

Le Guide décrit chaque escale de l'itinéraire **Marseille** à **Canton**; le passager désireux d'étendre le cercle de ses excursions pourra gravir les hauteurs de l'**Ethiopie**, visiter les temples somptueux de l'**Inde méridionale**, aller dans les sanatoria de **Ceylan**, parcourir les villes mortes du **Siam**, étudier les ruines grandioses laissées par la civilisation khmer, remonter le **Fleuve Rouge** jusqu'en **Chine** et séjourner à **Canton**.

MONOGRAPHIES : Rudiments de la langue Chinoise, 2 fr. 50. — La Corée, 3 fr. — Les voyageurs Chinois, 1 fr. — L'Art chez les Chinois, 1 fr. — L'Histoire de la Chine, 1 fr. — Sud de la Chine, 3 fr. — Nord de la Chine, 3 fr. — Le Sud du Yun-nan, 2 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de ville de Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, des billets demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point d'entrée en Espagne et Cerbère-Port-Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec les carnets de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire tracé au gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu soit par le même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points à l'aller et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

A dater du 1er janvier 1907 l'Administration de la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, reçoit elle-même et sans intermédiaire les insertions relatives à la publicité commerciale, industrielle et financière.

HARVARD COLLEGE LIBRARY
DEC 6 1907

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

EUGÈNE ÉTIENNE
SON ŒUVRE COLONIALE

La *Dépêche Coloniale* vient de réunir et d'éditer [1] les « Discours et écrits divers » de M. Eug. Etienne au cours de cette carrière politique si bien remplie, dont, il y a quelques mois, l'Algérie fêtait les noces d'argent.

Pensée doublement heureuse. De ce millier de pages — colonnes de l'*Officiel*, feuilles de revues, sténographie de conférences ou d'allocutions — beaucoup méritaient véritablement de n'être point perdues pour tout ce qu'elles gardent d'énergie communicative, et semble-t il, encore féconde, pour cette belle humeur chaleureuse, ouverte et confiante, où le fils de soldat se révèle en même temps que l'homme d'action. Coups de clairon où bat le rappel de l'effort national. Leçons d'entrain, d'initiative et de foi dans nos destinées.

Mais elles valent surtout — et voici ce que nous voulons dire en quelques lignes — non pas seulement comme la manifestation d'un tempérament, mais comme celle d'une doctrine; mieux encore, — pourquoi nous reprendrions-nous de l'écrire — comme la confession d'une religion.

Ce bon Français a cru à la « plus grande France ». Il l'a servie de tout son cerveau et de tout son cœur.

La plus grande France, il l'a vue — à l'intérieur — comme une démocratie en marche vers le progrès, mais sous la discipline légale, et dans le respect des droits de tous; comme un pouvoir qui ne se satisfait pas d'être le plus fort, s'il n'attire à lui toutes les bonnes volontés sincères et toutes les énergies disponibles; comme une nation qui, pour être dans ce monde la grande semeuse, n'oublie pas de demeurer assez puissante pour défendre sa moisson et protéger son champ.

Plus particulièrement digne de son hommage lui est apparue l'image de la patrie lorsque, tournée vers le dehors, les yeux assez haut placés pour apercevoir au delà de ses frontières, elle

[1] *Eugène Etienne. Son œuvre coloniale, algérienne et politique*, 2 vol. in-8°.— Paris, Flammarion, 1907.

mesure tout ce qui s'offre encore à son génie d'organisation, à son activité à la fois conquérante et assimilatrice.

Le même culte qui a groupé un parti colonial lui a donné un chef. La remarque en a été faite depuis longtemps, et elle se dégage de l'histoire des grands peuples colonisateurs, de Rome, de l'Espagne, de l'Angleterre, avec presque autant de clarté et d'ampleur qu'une loi générale; aucune des puissantes expansions coloniales n'a été due à la volonté consciente, mûrie et méthodiquement exécutée d'un gouvernement; amorcées par une initiative individuelle hardie, soutenues, de-ci de-là, par des bonnes volontés inégalement efficaces, à demi connues de l'opinion et souvent combattues par elle, ignorées du pouvoir jusqu'au moment où elles s'imposent à lui, elles sont l'œuvre d'un petit nombre de personnalités énergiques et dévouées. Lorsque le Sénat prononce et que les proconsuls partent à la tête des armées, les destins ont déjà cessé d'être suspendus. Quelque obscur capitaine de frontière, un homme d'affaires audacieux, un grand citoyen de la Ville les ont fixés. C'est le cas des Amériques, celui de l'Inde, de l'Australie, celui aussi de notre Afrique Occidentale ou de notre Indo-Chine.

Ainsi y a-t-il des hommes qui peuvent se dire en toute fierté que tel lambeau du globe a été donné à leur pays par leur modeste et tout personnel effort; penser que s'ils n'avaient pas voulu et agi, le patrimoine national en eût été plus réduit.

Celui dont nous parlons est de cette petite troupe, qui a fait de l'histoire, le plus souvent sans le savoir, et qui, à force de bonne volonté, de ténacité, d'efforts grands et petits, ici d'actes héroïques et là de sollicitations harcelantes, a bâti pierre à pierre l'empire retrouvé de la France moderne.

Un empire d'abord à peine connu et bien dédaigné, subissant ensuite alternativement des impopularités injustes et bruyantes, et des engouements aussi superficiels que peu durables; qui se développe cependant et s'organise dans le silence jusqu'au moment où les signes de sa transformation et les chiffres de son rendement s'imposent à l'attention et forcent l'adhésion commune.

A-t-on assez souri de cette manie qu'on disait innocente, quand on n'en écrasait pas un Gambetta ou un Ferry, de teindre aux couleurs nationales les atlas de lointaines parties du globe? De quel prix ne paierions-nous pas ces aventures, distractions coupables de nos tristesses et de nos inquiétudes? Fallait-il mettre tant de hâte à nous assurer des droits probablement sans valeur?

On ne réfléchissait pas — sauf justement ceux que l'on traitait d'agités et de cerveaux légers — que la période était étrangement courte pendant laquelle le monde offrait encore soit des espaces vacants, soit de ces civilisations inférieures qui appellent une hégémonie transformatrice. Vingt ans, et la répartition finale en est sinon arrêtée, du moins dessinée dans des conditions telles qu'il faudrait les secousses des plus grandes guerres pour la modifier. Tant pis pour les négligents ou les myopes. On voit tel puissant empire déplorer le manque de prévoyance d'un Bismarck et s'efforcer de constituer péniblement, avec des territoires disgraciés, un domaine qu'il n'a pas su former à temps.

Et au reste, qui donc peut prononcer d'avance sur la valeur de terres non encore appropriées? Les « arpents de neige » du Canada sont devenus la belle et la plus saine des colonies de peuplement; voilà les côtes à convicts piquées aujourd'hui de villes de plus de cent mille âmes, et l' « infecte Mitidja » est le joyau de l'Afrique du Nord. Qui sait si les deltas de l'Indo-Chine ne sont pas destinés à compter parmi les grandes régions urbaines du monde, et si la boucle du Niger ne sera pas dans un siècle la puissante ferme à coton qui manque aux industries d'Europe?

Comme les hommes vigoureux, les peuples sains ont moins besoin de richesses en réserve que de réserves d'activité. Il leur faut être assuré non seulement du nécessaire, mais de leur part d'inconnu et de tâche créatrice.

Tâche créatrice : n'est-ce pas d'ailleurs le mot qui répond mieux que les autres au programme colonial? Il remplace la formule brutale et désuète de la conquête, en faisant ressortir tout ce qu'imposent de devoirs les droits ainsi acquis.

C'est bien cette conception moderne qui se dégage des discours et des articles ainsi réunis. On y chercherait vainement une excitation à des coups de force, une politique d'agression fanfaronne ou de raideur calculée. C'est un appel cent fois répété à la vigilance, au soutien des initiatives intéressantes, à l'effort de mise en valeur, à tous les sacrifices nécessaires, — qu'ils portent sur des allocations budgétaires, sur l'abandon de droits protecteurs ou fiscaux, ou sur ces formules de décentralisation toujours si douloureuses à une administration métropolitaine.

Voilà peut-être où l'ancien sous-secrétaire d'Etat aux Colonies a montré la plus haute clairvoyance de ces problèmes coloniaux, si fortement dominés par les questions d'organisation.

Qu'on le suive dans son œuvre algérienne. On le verra seul d'abord de toute la représentation, et presque contre elle, malgré des intérêts électoraux évidents, soutenir la double thèse

des pouvoirs forts pour le gouverneur général et de la remise aux assemblées locales du budget de la colonie, et de droits de contrôle effectifs. Après Armand Béhic, dont on n'a pas assez dit l'intelligence prophétique, dépassant même sur ce point les conclusions de l'admirable rapport Ferry, il reprend, aux côtés de Laferrière, la formule jugée alors bien audacieuse de l'autonomie financière et qui, réalisée en 1900, s'est montrée depuis si heureuse et si féconde.

Même justesse de vues dans cette question de la pénétration et de l'organisation du Sud-Ouest, qu'un peu de la décision et de la promptitude vainement sollicitées eût laissée une opération remarquablement simple et facile, tandis que les hésitations du gouvernement et les maladresses de préparation métropolitaine l'ont grevée de longs retards et de dépenses disproportionnées.

Et si, dans un même ordre d'idées parallèle, il demande depuis de longues années le transfert de l'Algérie du ministère de l'Intérieur, où elle subit les à-coups et les négligences d'un contrôle à la fois incompétent et dominé par la politique, à celui des Colonies où l'appellent une dévolution toute naturelle et des services faciles à organiser, il n'est pas possible que la logique ne fasse pas aboutir à un moment cet effort jusqu'ici inefficace.

Confiance instinctive, et que la raison confirme, dans la force d'expansion de notre race et dans l'importance de nos destinées au dehors, attention de tous les instants à la conservation et au développement de nos intérêts ethniques et économiques, large compréhension de nos devoirs de tutelle et d'association, sens avisé des évolutions nécessaires et des décentralisations progressives, enfin sollicitude émue et qui sait se faire courageuse, pour tous les braves gens dont l'effort aux quatre coins du monde sera peut-être demain générateur de nouveaux progrès : voilà ce que disent ces deux gros volumes, d'une voix si haute qu'elle gênerait presque pour les lire page à page.

Si l'historien n'y doit point chercher de détails inédits ni le philosophe de puissantes constructions systématiques, l'homme politique y trouvera la plus belle leçon de continuité dans l'effort et le Français un touchant témoignage de foi et de dévouement au pays.

Qu'on nous laisse les saluer de l'affectueux applaudissement de cette maison.

PEYERIMHOFF.

L'AFFAIRE DU MAROC

LE LIVRE JAUNE

Le troisième *Livre Jaune* sur les affaires du Maroc n'apprendrait pas grand'chose à ceux qui, comme les lecteurs de cette revue, ont suivi depuis le début les développements de la question marocaine. Mais ce n'est pas dire qu'il n'aura rien pu apprendre aux parlementaires pour l'instruction ou, plus exactement, l'édification desquels ses documents ont été réunis et groupés. Il a pour eux l'avantage de donner tous les éléments d'un historique de l'Afrique marocaine depuis la conférence d'Algésiras. Pour le gouvernement, il a l'avantage de présenter cet historique tout à l'honneur de sa politique, en concevant d'ailleurs cet honneur comme le fait l'humeur actuelle de l'immense majorité du Parlement.

Le *Livre Jaune* a pour but de prouver à des Chambres, dont le parti pris est défavorable à notre action au Maroc comme du reste partout ailleurs, que le Gouvernement n'a agi dans l'Empire chérifien que contraint par une nécessité absolue, et qu'il ne l'a fait qu'en s'entourant de toutes les sécurités diplomatiques et avec la plus extrême modération. Pour un peu, on dirait que le gouvernement a voulu plaider le cas de force majeure.

***

L'existence de cette force majeure n'est pas douteuse pour les lecteurs des *Questions*. Elle résulte à leurs yeux de l'intérêt de l'Algérie, qui a amplement justifié l'accord marocain du 8 avril 1904, et encore plus évidemment du mandat que le souci de cet intérêt nous a fait revendiquer et obtenir à la Conférence d'Algésiras. Mais le *Livre Jaune* apporte à cette idée générale l'appui d'une foule de détails probants. Ses cent premières pages sont remplies de dépêches échangées entre Paris, Alger et Tanger, et même Dakar, et montrant les embarras que nous cause la mauvaise volonté du Makhzen. Nos griefs se suivent sur toute la longueur du contact algéro-marocain. Au bord de la mer même, notre marché du Kiss est boycotté par les autorités marocaines. A Oudjda, Algériens Musulmans et Français sont gênés dans leurs affaires et même molestés. A Figuig, l'amel s'efforce d'entraver les relations commerciales entre Beni-Ounif et les Ksour tandis que le Tafilelt est fermé, en dépit des protocoles de 1901-1902, aux tribus qui ont fait leur

soumission aux autorités françaises en vertu de ces accords franco-marocains. Les Doui-Menia et les Oulad-Djerir soumis ne peuvent plus aller commercer au Tafilelt ni même cultiver les jardins qu'ils y possèdent. Ce boycottage est organisé par les Chorfa Idrissites apparentés au sultan, et encouragé par toute l'attitude de Moulay Rechid, son oncle et son représentant au Tafilelt. Bien plus, aux Oasis on prépare ouvertement contre nous la guerre sainte pour laquelle on achète des chevaux jusqu'à Merrâkech. Une agitation parallèle se fait sentir bien loin de là, au Sud-Ouest du Sahara, dans les pays maures relevant de l'Afrique Occidentale Française. Le marabout Ma el Aïnin se rend en Mauritanie au nom du sultan du Maroc dont un parent, Moulay Idriss, vient bientôt « soutenir les droits ». Ces personnages déclarent aux tribus qu'ils sont chargés de revendiquer au nom du sultan tout le pays jusqu'au Sénégal, et que, si les Français ne l'évacuent pas de bonne grâce, le Commandeur des croyants de Fez les y contraindra par la force. Des armes à tir rapide sont introduites par le cap Juby jusque dans l'Adrar et le Tagant. On peut même soupçonner à ces agitations musulmanes une inspiration étrangère, celle qui se servit d'agents comme le baron d'Oppenheim en Egypte et plus à l'Ouest : les lettres de Ma el Aïnin, saisies par nos autorités de Mauritanie, parlent de l'appui de l'Allemagne assuré au sultan.

Nous ne saurions donner même un résumé des plaintes de M. Jonnart, du général Lyautey, de M. Roume et de nos officiers de Mauritanie qui se succèdent à travers ces cent pages du *Livre Jaune* avec une monotonie et une régularité de litanie. On peut dire que, de l'embouchure du Kiss au Tafilelt et au cours du Sénégal, nous sommes l'objet d'une politique qui nous tâte, ose de plus en plus et se croit tout permis par notre longanimité qu'elle explique par les événements internationaux de 1905. Mais, ce qui est encore plus grave, les mêmes licences sont prises contre nous dans les ports marocains où nos intérêts et notre sécurité se confondent avec ceux des ressortissants étrangers dont, selon l'esprit de l'Acte d'Algésiras, il nous incombe, avec l'Espagne, d'assurer la sauvegarde. M. Charbonnier est assassiné sur la plage de Tanger en mai 1906. Raissouli, après avoir mis la main sur Arzilah, abuse du commandement qui lui a été donné sur Tanger, à l'exception de la kasbah, pour faire mettre à contribution les particuliers, commerçants et industriels européens. Un soir, la ville est plongée dans l'obscurité parce que le Khalifa de Raissouli a mis l'embargo sur le puits de la Compagnie d'électricité qui ne voulait

pas payer une rançon. Des coups de fusil éclatent en plein quartier européen, au Grand Sokko, où la justice sommaire de Raissouli se livre à des exécutions scandaleuses. La situation devient absolument intolérable en novembre 1906. L'autorité du Makhzen a complètement disparu devant celle de Raissouli. Si nous ne faisons rien, nous allons être faillis à notre mandat. « J'estime, télégraphie M. Regnault au ministre des Affaires étrangères le 19 novembre, que nous devons nous mettre en mesure de rassurer tout le monde avant que d'autres se substituent à nous dans notre tâche. » Alors intervient notre première action au Maroc depuis la Conférence d'Algésiras, la démonstration navale franco-espagnole à Tanger accompagnée de menaces et de préparatifs de débarquement.

***

Cette action présente les mêmes caractères que celles que nous entreprendrons plus tard à Oudjda, puis à Casablanca, pour faire face à la même situation qui s'est aggravée de faits tels que le demi-lynchage de M. de Gironcourt à Fez, l'assassinat du Dr Mauchamp à Merrâkech, en mars 1907, et enfin le massacre des ouvriers du port de Casablanca, le 31 juillet. Chaque fois, nous commençons par nous mettre d'accord avec l'Espagne, notre associée un peu indolente et froide des accords de 1904 et 1905 et de l'Acte d'Algésiras. Nous la sollicitons, nous l'attendons, et dès qu'elle a pris une petite décision, nous nous empressons de la remercier. On comprend ces ménagements envers une nation ombrageuse et que nous devons garder à nos côtés dans l'œuvre marocaine. Mais il semble que notre politique aurait pu ne pas montrer un empressement aussi excessif à prodiguer les explications aux autres puissances, et à leur annoncer que nous n'agirions que contraints et forcés, et le moins possible. Le 28 novembre 1906, avant la démonstration navale de Tanger, M. Pichon dit, dans une circulaire à nos représentants auprès des puissances signataires de l'Acte d'Algésiras : « Nous n'avons nullement arrêté en principe l'idée d'un « débarquement et nous espérons, au contraire, très vivement « n'être pas obligés de l'effectuer. » On annonce que, s'il a lieu, ce ne sera qu'à la suite d'un accord entre les ministres d'Espagne et de France avec le corps diplomatique, sauf le cas d'extrême urgence déterminé par une attaque des tribus contre la ville. Le 4 août 1907, lorsque nous avons décidé d'occuper Casablanca, le ministre des Affaires étrangères ne manque pas de signaler dans une circulaire notre accord avec l'Espagne : « Nous avons, dit-il, demandé à l'Espagne, qui a pour mission

« d'organiser avec nous la police à Casablanca, d'y envoyer un « contingent. Nous voulons avant tout nous inspirer des droits « de police que nous confère l'Acte d'Algésiras et agir en par- « fait accord avec l'Espagne. » Le 4 septembre, une autre circulaire a soin d'annoncer que nous n'organiserons qu'en cas de nécessité absolue la police provisoire, purement franco-espagnole, dont nous avons fait prévoir, au commencement du mois, la création aux puissances signataires de l'Acte d'Algésiras : « Je crois utile de préciser, dit M. Stephen Pichon, que, d'une « façon générale, il n'entre aucunement dans les intentions du « gouvernement de la République d'effectuer des débarque- « ments dans les ports, à moins d'y être amené par des néces- « sités inéluctables. Nous prenons les précautions que la si- « tuation commande pour être en mesure d'assurer, le cas « échéant, la sécurité des colonies étrangères avec des forces « suffisantes. » Nous ne manquons jamais d'annoncer aux puissances que nous respecterons l'autorité du sultan, que notre action est provisoire et destinée seulement à donner la couverture nécessaire à la formation de la police de l'Acte d'Algésiras. Nous croyons nécessaire d'expliquer à plusieurs reprises, et en particulier par une longue circulaire du 13 août 1907, que nous ne sommes pas responsables de la situation qui nous oblige à agir par nos propres moyens au Maroc, c'est-à-dire du retard de l'organisation de la police marocaine, uniquement dû à la procrastination des autorités chérifiennes dont nous prenons la peine de démontrer longuement la mauvaise volonté, bien qu'elle soit si généralement connue. Nous annonçons, à la fin de 1906, lorsqu'il est question d'un débarquement à Tanger, qu'on n'y arborera aucun drapeau français ni espagnol; nous communiquons aux puissances les instructions données au général Drude, qui autant que possible, ne devra pas aller châtier les tribus coupables du massacre du 31 juillet au delà « de leurs campements ordinaires ».

Sauf les instructions données au général Drude, qui ont pour résultat, comme nous l'avons dit, de ruiner Casablanca en y renouvelant l'histoire des présides de la côte du Rif, tout cela n'est pas condamnable en soi. On ne peut dire que le gouvernement ait nettement failli au rôle de la France au Maroc. Mais dans tout cela cependant, il y a trop d'assurances données aux puissances, une prudence trop prolixe pour ne pas se révéler comme le sentiment dominant et même exclusif de notre diplomatie. Entre le respect des engagements d'Algésiras et des intérêts des tiers que nous avons en somme servis, entre le souci des formes diplomatiques et une certaine obséquiosité

inquiète, il y a une marge que notre diplomatie ne semble pas avoir toujours suffisamment respectée. On peut l'accuser d'avoir assez péniblement manqué de ton. C'est ce qu'indiquait un organe qui ne critique cependant pas systématiquement le quai d'Orsay, le *Temps*, en disant, le 7 novembre : « On ne peut que s'in-
« cliner devant la prudente correction de la politique française
« au Maroc. Nous serions tentés, pour notre part, non point
« certes de trouver cette prudence excessive, mais d'estimer
« qu'elle occupe dans les documents du *Livre Jaune* une place
« peut-être exagérée. Soit au moment de la démonstration na-
« vale de Tanger, soit lors de l'occupation d'Oudjda, soit depuis
« celle de Casablanca, le gouvernement français paraît souvent
« agir à regret, comme contraint par les événements. Nous ne
« dirons pas qu'il s'excuse, mais il s'explique continuellement,
« un peu trop, nous semble-t-il. Suivez, par exemple, la cor-
« respondance relative à l'occupation éventuelle des ports, il
« s'en dégage une impression de timidité un peu irritante. Lisez
« telle dépêche où M. Clemenceau demande à M. Jonnart d'a-
« journer une opération de police sur la frontière algérienne :
« il semble que nous ayons toujours à nous défendre contre de
« méchants soupçons. Pourquoi ? Notre politique marocaine
« n'a pas à plaider les circonstances atténuantes. Nous avons
« dit très haut, en 1905 et en 1906, ce qu'est cette politique,
« l'intérêt spécial, algérien et continental à la fois sur lequel
« elle se fonde. Si nous reparlions quelquefois de cet intérêt,
« principe de notre action? A cet égard, il y a une lacune dans
« le *Livre Jaune*... »

Aucun de ceux qui ont le sentiment de ce qu'est la tenue d'une nation devant les autres ne manquera de souscrire au jugement que M. A. Tardieu formulait ainsi avec une justice des plus modérées. A certains détails, il apparaît bien d'ailleurs que le *Livre Jaune* est destiné surtout à laver devant les Chambres le gouvernement de toute accusation d'aventures. Il enregistre les approbations, même les plus insignifiantes, que notre politique rencontre auprès des autres cabinets. Il ne manque pas de signaler, par exemple, que, le 4 août 1907, le ministre d'Allemagne à Tanger lui-même a demandé l'envoi d'un croiseur pour protéger au besoin les colonies européennes de Casablanca. Pour être bien sûr que les mots de « nécessité inéluctable » et d'autres pareils qui accompagnent, comme une sorte de préfixe, toute annonce d'une action française, n'échapperont pas à la lecture distraite des parlementaires qui vont avoir à juger la politique du gouvernement, le *Livre Jaune* les donne souvent en italiques.

***

Cette attitude, qui sollicite les acquiescements et les enregistre avec tant d'empressement, est-elle du moins imposée par la malveillance évidente d'une ou plusieurs grandes puissances? En aucune manière. La période couverte par le troisième *Livre Jaune* sur le Maroc n'a ressemblé à celle de 1905 que par la continuité des appuis dont nous avions joui pendant cette année de crise. Mais les hostilités se sont bien atténuées, et à cet égard, nos renseignements particuliers confirment absolument l'impression qui se dégage des documents donnés par le *Livre Jaune* lui-même.

Sans doute, la politique allemande a continué à manifester jusqu'à un certain point les arrière-pensées qu'elle laissa deviner pendant la crise de 1905 et la Conférence d'Algésiras. On trouvera à la fin de ce numéro, parmi les pièces du *Livre Jaune* que nous reproduisons, certains documents montrant, par exemple, que, en ce qui concerne la liquidation d'un emprunt consenti au Makhzen par des banquiers allemands, la diplomatie allemande a cherché à s'entendre directement avec nous pour que ses financiers et les nôtres fussent seuls à participer à l'opération à réaliser, contrairement à cette égalité que le gouvernement de Berlin voulait faire assurer pendant que l'on préparait la Conférence, alors qu'il se proclamait le champion des intérêts de tous au Maroc, et qui, en matière de finances, a trouvé son application dans la création de la Banque d'Etat. Le *Livre Jaune* contient, d'autre part, des pièces montrant aussi que, en ce qui concerne les égouts à établir à Tanger et le port à construire à Larache, les Allemands ont eu une tendance à chercher à prendre, par un accord particulier avec nous, des libertés avec le principe, cependant posé d'abord par eux, de l'adjudication des travaux publics, comme avec les privilèges de la Banque d'Etat. C'est la continuation de cette politique profiteuse « dans les petits coins » que M. de Tattenbach essaya plusieurs fois de faire aboutir à Algésiras en négociant des ententes particulières avec les représentants de la France. Enfin, l'Allemagne semble s'être attachée à laisser ouverte la question du Maroc en insistant sur le caractère provisoire de certaines mesures pour faire autant que possible durer en France des inquiétudes et des convoitises à exploiter. Mais si elle a maintenu ainsi ce que l'on a appelé justement son hypothèque marocaine, elle n'a pas refusé et elle ne pouvait pas refuser son assentiment aux mesures que les circonstances nous obligeaient de prendre dans l'esprit sinon selon la lettre même de

l'Acte d'Algésiras. De la part de M. de Tschirschky tout au moins, il y a certainement eu même quelque chose de plus : une attitude systématiquement aimable. Au moment de l'annonce de l'envoi de nos troupes à Casablanca, il dit à notre chargé d'affaires : « Devant de tels événements nous sommes « tous solidaires, n'en doutez pas ; on pourra juger dans ces « circonstances de la loyauté de notre politique. » Rien dans la politique allemande n'aurait pu justifier une réserve excessive de la nôtre. Quant à l'attitude de nos amis et alliés, elle a été auss excellente que pendant la crise de 1905-1906.

Le *Livre Jaune* nous montre en effet l'Angleterre approuvant et même appuyant toutes les mesures que nous décidons de prendre, même lorsqu'il s'agit de réprimer sur mer la contrebande des armes et de faire reconnaître le droit de visite aux navires de guerre français et espagnols. M. Geoffray, notre chargé d'affaires à Londres, mande à ce sujet, le 22 septembre, au ministre des Affaires étrangères, que le Foreign Office lui a fait savoir que « le gouvernement britannique ne soulèverait « pas d'objection à la visite, dans les eaux marocaines, de na- « vires anglais par les bâtiments de guerre français et espa- « gnols, si les autres puissances intéressées acceptaient cette « procédure ». C'est sans doute grâce à l'attitude loyale de l'Angleterre que l'Espagne continue, dans les grandes lignes, à s'associer à nous. Le *Livre Jaune* ne nous renseigne naturellement pas sur les tiraillements qui se sont sans aucun doute produits à certains moments entre Madrid et Paris, mais il nous montre du moins, sous forme de notes communes aux deux gouvernements ou concertées entre eux, que l'accord a fini par s'établir sur toutes les questions. Enfin, dans cette masse de 536 pièces diplomatiques, figurent de courtes dépêches démontrant qu'à chaque décision à prendre nous avons eu l'assentiment, la sympathie et l'appui de la Russie, des Etats-Unis et souvent même del'Italie.

***

Aussi ne peut-on s'empêcher d'avoir une impression singulière lorsqu'on a achevé la lecture du *Livre Jaune*. Comment, voilà un gouvernement qui peut aligner une légion de griefs sur tous les points où il est en contact avec le Maroc, qui, d'autre part, a l'approbation des puissances dont il secoure les sujets et dont il est le mandataire, et malgré toutes ces raisons d'agir il adresse à son Parlement un recueil diplomatique qui semble uniquement destiné à l'excuser d'avoir agi, ne fût-ce qu'au minimum ! Il n'a devant lui, en réalité, que la diffi-

culté marocaine et il avance avec une crainte évidente. C'est donc que cette prudence, indépendante des faits eux-mêmes, n'est qu'un vice de tempérament ou une faiblesse née de la politique intérieure. Lorsque l'on voit combien nous avons été réservés au Maroc en ayant tant de raisons d'y être énergiques, on ne peut s'empêcher de penser que le gouvernement subit la suggestion de ces « impossibilités imaginaires » dont Emile Boutmy accusait notre pays, par comparaison avec l'entrain agissant des Yankees, dans son *Essai d'une psychologie politique du peuple américain*. Comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, le pire obstacle que nous rencontrions dans l'affaire marocaine est en nous-mêmes.

Malgré tout, dira-t-on peut-être, notre politique n'a pas déserté son rôle au Maroc. C'est matériellement vrai, mais la situation n'est pas moins moralement très médiocre. Le *Livre Jaune* donne l'impression d'un gouvernement qui fait à peu près ce qu'il doit faire, mais uniquement sous la pression immédiate des événements. Il ne fait guère croire à l'existence de ce plan d'ensemble et de ce goût d'agir nécessaires pour mener à bien sans à-coups et dépenses excessives une œuvre quelconque, mais qui sont incompatibles avec l'humeur et les atermoiements de celui qui ne s'acquitte que d'une corvée. Après l'avoir lu et en songeant aux dispositions de tant de parlementaires, même des partis qui s'imaginent avoir encore une tradition de politique extérieure, on n'espère guère que le débat marocain amène le gouvernement à rassurer ceux qui, comme nous, voudraient qu'il ait ce qui s'appelle une politique, c'est-à-dire qu'ayant renoncé à assurer directement la police des ports malgré son annonce du commencement de septembre, il montre qu'il est résolu à remplir sa tâche, grâce aux développements d'une action indigène, s'appuyant sur le Makhzen du sultan Moulay Abd el Aziz.

ROBERT DE CAIX.

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR LE PROBLÈME MAROCAIN

Le Maroc n'est qu'à cinq jours de voyage de France et cependant il n'a jamais été pénétré, même à peine parcouru dans certaines de ses parties. Actuellement la situation est anormale et plus troublée que jamais : le massacre de Casablanca n'a pas été un incident purement local ; partout les affaires sont arrêtées, les commerçants européens ont dû quitter l'intérieur et se réfugier dans les villes de la côte. Le mot d'ordre des agents des Affaires étrangères est de ne pas laisser sortir en dehors de l'enceinte des villes ; même là, on peut être exposé à quelques dangers, et notre diplomatie, justement soucieuse de la sécurité de nos nationaux, n'encourage personne à se rendre actuellement au Maroc.

Quelles sont donc les causes de ce mouvement anti-européen ? On en a invoqué de multiples : l'amour du pays, les convictions religieuses, etc. Mais ces grands sentiments recouvrent souvent, même chez nous, de plus palpables réalités. D'ailleurs, au bout de quelques heures passées sur le sol marocain, on sent bien que ce ne sont pas les vraies raisons.

Beaucoup d'Européens ont avec les indigènes des relations suivies et presque amicales. Là, comme ailleurs, quand on se connaît on s'apprécie. Un Français de Rabat nous montrait une lettre très cordiale reçue d'un indigène qui combattait contre nous à Casablanca. Il avait même été blessé dans l'affaire ! D'autre part, la protection des Européens est recherchée par les indigènes : c'est sans doute qu'ils y trouvent leur compte. Il n'y a donc pas de leur part une haine aveugle et inexplicable. Il faut donc chercher ailleurs.

***

Laissons-nous un moment aller au charme du spectacle coloré et plein de mouvement que nous avons autour de nous. Que voyons-nous ? Des rues étroites et tortueuses où s'agite le peuple en haillons, et où passent de superbes cavaliers, magnifiquement drapés ; des villes enceintes de murailles, dont les portes se ferment chaque soir ; des campagnes sans routes où circulent des caravanes armées.

De tout cela se dégage une impression qui ne fera que se préciser dans la suite : nous sommes ici en plein moyen âge et les

différences de race et de culture, très réelles cependant, sont peu de chose à côté des quatre siècles de progrès qui nous séparent. Il y a des divergences profondes de mentalité et de morale.

Toutes les difficultés viennent de là. L'opposition des principes entraîne des conséquences pratiques considérables. Deux états sociaux aussi différents ne peuvent se pénétrer, ni même coexister : il y a trop d'intérêts lésés et qui s'insurgent. C'est ce qui se passe actuellement au Maroc. La résistance à l'étranger vient de la coalition des intéressés.

Certes, il ne s'agit pas là de l'immense majorité de la population : les Arabes des campagnes, les travailleurs de la terre, les pauvres qui peinent. Toujours traqués, pillés, souvent mourant de faim, ceux-là sont les éternelles victimes des rivalités intestines et de l'insécurité générale ; une pénétration européenne serait pour eux la délivrance.

Or, ils ne vivent pas bien loin de l'Algérie et des régions où règne la paix française, et ils les connaissent. Des milliers d'Arabes ou de Berbères viennent l'été travailler dans l'Oranie. On a pu espérer qu'ils comprendraient tout ce qu'ils ont à gagner avec la France et appuieraient notre pénétration pacifique. Et cependant, c'est toute cette population rurale, plus fruste, qui insulte le chrétien, le pille ou l'assassine au besoin !

C'est que ces bédouins des campagnes ne sont que des instruments aveugles entre les mains des dirigeants qui les exploitent. Ils supportent depuis des siècles cette vie de lutte et de misère. D'ailleurs on trouve toujours de plus malheureux que soi, que l'on peut piller à l'occasion : les Juifs par exemple. Les Européens aussi : c'est une riche proie et contre eux ils sont invulnérables. On le leur a dit. Au pis aller, s'ils y laissent leur peau, ils vont tout droit en paradis. Une occasion propice et quelques excitations, ils accourront de toute part à cette bonne aubaine.

Mais au-dessus du pauvre peuple, il y a la classe des propriétaires riches ; il y a aussi les Maures des villes, sorte de classe bourgeoise et commerçante.

C'est là un milieu tout différent et très intéressant.

Sociables, cultivés, parfois raffinés, sensibles au luxe et au bien-être, ils ont les qualités contradictoires des races sémitiques. Contemplatifs et poètes, ils aiment la nature et les beaux sites : ainsi le cimetière de Rabat, colline en dos d'âne qui domine à la fois la ville et l'Océan. Chacun y vient deviser ou s'asseoir sur les tombes à l'heure où le soleil descend sur la mer. Baignés dans les splendeurs roses du couchant, les Européens y promènent leur ennui et les Arabes leur rêverie.

Ils sont, d'autre part, intéressés et pratiques. Avec leur poli-

tesse exagérée, leur force d'inertie, et aussi, leur force de mensonge, ils ont berné plus d'un Européen. Certains diplomates en savent quelque chose.

Ce sont des commerçants très avisés; s'ils manquent de hauteur de vues, ils excellent à tirer les petits profits. Ainsi sont-ils experts dans les questions monétaires, très complexes dans ce pays, où il y a quatre monnaies différentes en circulation; aussi bien que les Juifs, ils savent gagner 1/2 % sur le change à vos dépens. Ils connaissent le Crédit et les Banques de dépôt, et tout comme d'autres, ils placent leurs fonds à l'étranger.

L'insécurité de la propriété est en effet absolue au Maroc. Le sultan confisque à volonté les biens de ses sujets, en particulier de ses ministres, quand ils tombent en disgrâce. Cela arriva tout récemment à Si Elbas ben Daoud, administrateur des biens du Makhzen.

Cet exemple est suivi à tous les degrés de l'échelle : les ministres, les chérifs, jusqu'aux simples caïds des tribus, prennent ce qui appartient à de moins fort qu'eux. C'est l'impôt global sur le revenu et au besoin sur le capital.

Il semble donc que propriétaires et commerçants devraient désirer un régime européen qui leur donnerait une sécurité qu'ils n'ont pas, créerait des voies de communication, activerait le mouvement commercial.

Bien au contraire, on s'aperçoit vite que la très grande majorité de ces indigènes riches et puissants, c'est-à-dire les seuls qui comptent au Maroc, sont nettement hostiles à tout ce qui ressemblerait à une pénétration économique, à tout ce qui tendrait à modifier l'état de choses actuel.

***

On aurait pu espérer trouver les commerçants européens établis au Maroc favorables à l'idée d'une intervention européenne, dont ils seraient les premiers à profiter. On est assez surpris de rencontrer souvent chez eux la même hostilité, latente et parfois déclarée ouvertement. Il faut bien le dire, des excitations venues d'eux ont fortement contribué à susciter le mouvement antifrançais. La cause en est simple : pour faire des affaires au Maroc, ils ont dû se plier aux mœurs de ce pays et ils sont liés avec les Marocains par toutes sortes de solidarités d'intérêts.

S'ils se montrent antifrançais, ce n'est pas par haine de notre pays ou solidarité nationale : c'est parce que la France représente la politique de pénétration européenne.

Or, toutes les réformes, comme celles prévues à Algésiras, et même l'action individuelle des commerçants européens, portent préjudice à quantité d'intérêts acquis.

Il nous faut en effet de l'ordre, de la sécurité, une justice non vénale pour assurer l'exécution des contrats, bien d'autres choses encore, toutes inconnues au Maroc. Nous allons en donner quelques exemples typiques.

La Convention de Madrid donne aux commerçants le droit de protection; soustrait à l'autorité de son pays, l'indigène devient de ce chef intangible.

Mais s'il cherche à se faire protéger, c'est généralement qu'il est menacé par quelque voisin puissant; le plus souvent, son propre caïd, qui n'attend qu'une occasion ou un prétexte pour lui confisquer ses biens. On conçoit l'irritation de ce caïd et de ses amis intéressés à l'opération en voyant une riche proie lui échapper.

Or, le caïd d'une tribu soumise est choisi par le Makhzen ; il n'a obtenu sa nomination qu'à force d'argent. Sa situation est instable; il peut être tout à coup jeté en prison, si un concurrent met une surenchère et qu'on ait besoin de sa place. Un fait de ce genre s'est passé à Rabat, comme nous y étions; c'est chose courante au Maroc.

Il est donc tenu, pour rentrer dans ses déboursés, de faire ses affaires rapidement. Si l'on vient protéger son subordonné, il se trouve lésé dans son légitime droit au pillage.

Une autre mesure grosse de conséquences a été le contrôle des douanes installé en 1904. On sait que les percepteurs des douanes, ou oumana, sont nommés par le Makhzen, moyennant finance, bien entendu.

Ces situations sont très enviées; elles sont peu payées, mais il y a des à-côté intéressants. On devine quels ils sont ou du moins quels ils étaient avant établissement du contrôle : Moyennant une honnête participation aux oumana, les marchandises passaient en franchise. « On faisait de bien bonnes « affaires en ce temps-là, » nous disait un commerçant européen. Le bénéfice était fait aux dépens du sultan!

Dans un grand port de la côte, les choses se passaient plus régulièrement : les commerçants étaient syndiqués, et le syndicat avait passé un acte écrit en bonne et due forme avec les oumana de la douane; moyennant certains avantages pour ces derniers, les marchandises ne payaient plus que le quart environ de ce qui était régulièrement dû!

Tous ces profits ont naturellement disparu avec l'installation du contrôle des douanes, effectué pour le compte des porteurs

de l'emprunt marocain, souscrit par les banques françaises.

Tout le monde est lésé de ce chef : les oumana voient s'évanouir les profits qu'ils avaient escomptés; les commerçants européens et indigènes perdent le plus clair de leurs bénéfices. Avec ensemble ceux-ci ont alors rattrapé ce qu'ils pouvaient sur les producteurs et dit aux Arabes des campagnes : « Nous te payons « tes grains ou ta laine moins cher qu'autrefois; c'est la faute « des Français qui veulent mettre la main sur le pays. »

De pareilles excitations ont porté leur fruit; qu'on ne s'y trompe point, là est la principale cause du mouvement anti-européen.

Or, toute mesure d'ordre nouvelle trouvera fatalement un accueil aussi défavorable. On parle actuellement d'organiser la répression de la contrebande des armes. Cette question intéresse au plus haut point les Marocains. Il faut des armes aux tribus qui sont dans un état de guerre perpétuel. Il en faut pour tenir en respect les pillards quand on voyage. Il en faut pour défendre sa récolte et ses bestiaux contre des voisins trop entreprenants. On conçoit donc qu'on en fasse un commerce fort important. C'est aussi le plus rémunérateur que l'on puisse tenter actuellement au Maroc.

Les Européens qui s'y livrent quasi ouvertement sont fort nombreux; ils sont très bien considérés, et parfois hôtes assidus des légations. Il y en a même parmi les agents consulaires. On court, il est vrai, quelques risques. Ainsi l'année dernière un commerçant faisait débarquer des armes dans une baie isolée à quelque distance de Casablanca. Il s'y rencontra malheureusement avec une troupe d'indigènes qui, trop bien informés, venaient s'emparer de la marchandise pour leur propre compte !

Aussi le plus souvent, on débarque dans le voisinage des villes. Les pachas ou représentants de l'autorité, quand ils ne sont pas eux-mêmes des complices intéressés, cherchent bien, quand ils le peuvent, à surprendre les délinquants; mais c'est pour leur proposer des transactions avantageuses.

Si la surveillance devient maintenant efficace, cet intéressant trafic sera bien plus aléatoire. On ne manquera pas de se rattraper autant que possible en vendant les armes plus cher et on dira à l'Arabe des tribus : « Nous te vendons les armes « plus cher qu'autrefois; c'est encore la faute des Français. »

Il ne faut pas, en réalité, juger avec trop de sévérité ceux qui procurent aux indigènes les armes dont ils se servent contre nos soldats à Casablanca. On serait dupe des apparences, car il a toujours été considéré comme légitime de vendre des armes au sultan pour son armée. L'Europe lui a même prêté de

l'argent pour lui permettre de les payer. Or, il est constant que les askri désertent avec leurs armes, qu'ils vendent ou remportent avec eux dans leurs tribus respectives. Tout dernièrement, sur les quelques milliers d'hommes venus de Fez avec le sultan, au moment de son changement de résidence, il en manquait plus de cinq cents peu de jours après l'arrivée à Rabat! Ils étaient sans doute partis faire le coup de feu à Casablanca.

On peut admettre qu'au bout de peu de temps, la plupart des armes vendues au sultan sont aux mains des Arabes des tribus. A quoi bon se priver dès lors de leur en vendre directement?

En même temps qu'on vendait des armes au sultan, il aurait fallu lui procurer une armée solide et des soldats qui ne désertent pas. Mais cela n'a pas été fait. A Algésiras, on a affecté de considérer le Maroc comme un Etat organisé. Aussi toutes les réformes qu'on a adoptées ne sont que des demi-mesures, qui risquent de provoquer des troubles graves.

Ces propriétaires et ces commerçants riches s'inclineraient avec le fatalisme musulman devant un état de choses nouveau qui leur serait imposé par la force; ils usent au contraire de tous les moyens pour lutter contre une intervention qui a des apparences de faiblessse : les massacres de Casablanca ont marqué de façon sanglante l'échec de cette politique de pénétration pacifique.

***

A vrai dire nous avons perdu ce qui faisait jusque-là notre sauvegarde, à nous autres Européens : notre prestige et l'idée qu'on se faisait de notre force.

L'état social du peuple marocain, s'il fait penser au moyen âge, fait surtout aussi penser à un moyen âge sans grandeur. On y chercherait vainement les actes d'héroïsme et de dévouement qui faisaient l'honneur de notre chevalerie. Ces Sémites prudents parlent beaucoup et parlent haut. Mais ils n'attaquent que s'ils se croient les plus forts.

Or, les assassinats d'Européens se sont succédé et n'ont pas été payés. Les bateaux de guerre sont venus, puis ils sont repartis; c'est évidemment qu'ils ont fui à l'aspect des vrais croyants.

Logiquement, tous ont cru qu'ils ne risquaient plus rien; alors ils ont fomenté ce mouvement général qui devait jeter les Français à la mer. Tout était bien préparé. Des dépôts d'armes ont été trouvés par la troupe française chez des Arabes riches de Casablanca; le massacre était prévu pour un jour fixe; des

indigènes l'annoncèrent à un de nos compatriotes de Rabat, avec d'autres menaces.

Si la répression avait tardé à Casablanca, il y aurait eu certainement encore des massacres ailleurs; mais le bombardement a refroidi l'ardeur des plus fanatiques.

A Rabat, qui n'est qu'à 80 kilomètres de Casablanca et où l'esprit est mauvais, les mêmes indigènes qui se montraient menaçants auparavant, venaient apporter des cadeaux avec force saluts.

Mais si la leçon était indispensable, il ne faudrait pas croire qu'elle soit suffisante. Les indigènes ne sont informés de ce qui se passe en un point du pays que par les racontars qui circulent et sont bien dénaturés en route. Les Arabes se font gloire de toutes sortes de hauts faits imaginaires. Ils ont coulé les bateaux de guerre, les frégates. Ils ont anéanti nos troupes. Il faudra longtemps pour que les esprits se calment et que tout rentre dans l'ordre.

Cette situation ne nuit pas seulement à la sécurité de nos nationaux, mais aussi à leurs intérêts matériels. Dans ce pays où la richesse agricole, très considérable d'ailleurs, est la seule actuellement exploitable, les affaires se traitent par l'intermédiaire de protégés, avec lesquels on fait souvent la culture en association.

Mais si notre prestige vient à être entamé, notre protection n'a plus de valeur. On ne la recherche plus. Même les indigènes ne tiennent plus les engagements qu'ils avaient avec leurs associés européens.

Dans la région d'El Ksar, les protégés d'une grosse Compagnie française, invités à donner la moitié de la récolte selon leur contrat, répondirent qu'ils avaient des coups de fusil à la disposition des Français, mais point de récolte. C'est qu'à la suite des mauvais bruits répandus dans la région ils se croyaient les plus forts.

***

La situation est donc mauvaise; les intérêts matériels et moraux sont compromis. Notre honneur national, nos devoirs de puissance musulmane nous ont forcé à intervenir, mais comment rendre efficace cette intervention? Là est le problème.

Or, il est certain que si on ne sait pas agir, l'anarchie ne peut qu'augmenter. Ce pays n'a jamais été qu'un assemblage de tribus guerrières et rivales. Jamais les sultans n'ont été reconnus partout, mais ils ont su étendre plus ou moins leur

autorité. Actuellement le Blad es Makhzen, ou pays soumis, est considérablement réduit.

On pourrait croire que, pour avoir su s'imposer, les sultans, ceux qui furent puissants et obéis, disposaient d'une grande force militaire. Il n'en est rien. Ils ont eu toujours plus d'habileté que de force réelle. Maintenir les tribus en les jouant les unes contre les autres, les amener individuellement à composition, ce fut leur politique traditionnelle, et c'est la seule possible en pays arabe.

Une tribu qui prospère et s'enrichit devient turbulente et dangereuse, car elle achète des armes. Une des causes des troubles de Casablanca, dont nos nationaux ont été les victimes, est que cette province très riche n'avait pas payé d'impôts depuis plusieurs années. Un sultan avisé envoie dans ce cas une mahalla assez forte pour imposer le respect. Elle s'établit sur le territoire de la tribu turbulente et négocie. Elle lève des contributions ruineuses et vit aux dépens du pays jusqu'à complète soumission. Une campagne de ce genre est peu meurtrière et très efficace; de plus, elle remplit le trésor. Mais il faut être le plus fort, avoir des soldats payés, qui, par intérêt ou par crainte, restent fidèles.

Or, les soldats d'Abd el Aziz ont été mal payés, car le trésor était vide, ou bien l'argent n'arrivait pas à destination; de plus, des essais de réforme malheureux, des fantaisies de jeune homme curieux de civilisation européenne ont compromis l'autorité morale et le prestige du sultan. Alors les soldats ont déserté et vendu leurs armes, les tribus sont restées insoumises, et les impôts n'ont pu être levés nulle part. La situation ne peut donc que s'aggraver. Au contraire, le sultan doit payer les tribus dont il a besoin. Des négociations de ce genre ont été nécessaires tout dernièrement, pour qu'il puisse aller de Fez à Rabat. Les Beni-Assen et les Zemmour ne l'auraient même pas laissé passer. Quelques années d'impéritie ont compromis un équilibre qui, en réalité, a toujours été instable.

Une intervention étrangère peut seule tirer le sultan de cette impasse et rétablir l'ordre. Il lui faut une aide financière, mais cela ne suffira vraisemblablement pas.

Il y a là une tâche délicate, mais cependant pas aussi difficile qu'on pourrait le croire. Nos bureaux arabes ont bien su pacifier dans le Sud Algérien une grande étendue peuplée de tribus batailleuses. Ils ont employé la méthode arabe : on a plus négocié que combattu. Quand on a la force réelle et qu'on sait en faire parade, les négociations sont faciles.

Mais il faut un point de départ solide en pays arabe, c'est

ce qui manque à toutes les autres nations européennes. Des troupes quelles qu'elles soient, fussent-elles internationales, débarquant en ennemies sur la côte, rencontreraient des difficultés considérables : elles réussiraient seulement à faire l'union de toutes les tribus contre elles.

C'est ce qui s'est passé pour nous à Casablanca. Aux tribus de la Chaouïa sont venus se joindre des contingents venus même de fort loin. Ils sont accourus à la curée pleins de confiance et d'autant plus braves qu'ils ignoraient les effets de notre armement moderne : ils ont été arrêtés, mais non vaincus. Pour ménager nos troupes, on a évité de frapper des coups décisifs. On n'a guère pris de butin ; on s'est avancé dans le pays, mais sans y rester.

Ont-ils même eu des pertes sérieuses? Des indigènes que nous avons pu questionner à ce sujet citaient bien quelques noms de caïds ou chefs importants. A côté de ceux-là, il y a eu des centaines de morts, mais c'étaient des vagabonds, des esclaves et autres gens de peu, et cela ne compte pas dans l'esprit des indigènes. L'effet produit est, somme toute, médiocre.

Au moment même où j'écris ces lignes (octobre 1907), rien n'est encore pacifié. Les indigènes font l'investissement de la ville et ne laissent passer personne. Il n'est jusqu'ici rentré à Casablanca que des mendiants, qui n'excitaient aucune convoitise. Le marché a bien été réouvert au commerce, mais les transactions sont inexistantes. Il n'est pas même possible de s'aventurer dans l'intérieur du pays, que parcourent des bandes de pillards.

Si donc nous ne savons pas agir, nous resterons à Casablanca sans action sur les indigènes, comme les Espagnols dans leurs présidios. Pour imposer la paix aux tribus voisines, il ne suffit pas, en effet, de rester campé aux portes de la ville, ou même de faire des reconnaissances militaires aux environs. Les Marocains se tiendront simplement à distance et ne reprendront pas de relations commerciales avec Casablanca, tombé au pouvoir des chrétiens.

Le seul moyen efficace est celui que les sultans du Maroc ont toujours employé : il faut aller sur le territoire des tribus, avec des troupes, et les atteindre dans ce qui les touche le plus : leur richesse. Ils seront bien obligés, pour vivre, de se soumettre. Quand on aura ainsi forcé leur soumission, ils s'en souviendront longtemps et resteront convaincus de notre supériorité.

Il importe absolument à notre sauvegarde ainsi qu'à notre avenir au Maroc de nous faire reconnaître comme étant les

plus forts. Ce but atteint, il ne peut être question de faire une expédition militaire; personne n'y songe d'ailleurs, et ce serait folie. Ce n'est pas en partant de la côte que l'on peut entreprendre quoi que ce soit au Maroc.

***

Telle est la situation actuelle. Le pays est en pleine désorganisation. Des intérêts que nous ne tenons certes pas comme légitimes, mais qui sont réels et actifs, s'opposent à toutes les tentatives de réforme. Le sultan et son entourage ne mettent aucune mauvaise volonté; même ceux des membres du Makhzen qui voient autre chose que leur intérêt propre, reconnaissent la nécessité des réformes, dans l'intérêt même du Maroc. Mais ils sont absolument impuissants et débordés par l'anarchie grandissante.

L'agitation anti-française est une difficulté de plus; elle a été créée par la coalition des intérêts que lèserait tout changement dans l'état du pays. Riches Marocains et commerçants Européens sentent fort bien que la France est seule capable de faire quelque chose au Maroc; et en fait, aucune autre nation, l'Angleterre exceptée, n'a jamais essayé d'y prendre pied sérieusement.

Pour nous, nous sommes de ceux qui croient que la France a un beau rôle à jouer là-bas, conforme à ses traditions civilisatrices. Nous croyons aussi qu'on s'exagère les difficultés de la tâche.

Gardons-nous bien de répéter les erreurs anciennes. Nous avons perdu nos droits historiques en Egypte, parce que nos hommes politiques ont reculé devant un effort qui, à l'épreuve, s'est montré beaucoup moins lourd qu'on ne l'avait cru.

Cette faute a pesé pendant vingt ans sur toute notre politique extérieure. Il importe de ne pas la recommencer.

Il faut certainement beaucoup d'habileté et de prudence en pays musulman. Nous n'avons pas l'intention d'indiquer ici comment il faut procéder; nous ne sommes pas qualifiés pour cela et d'ailleurs c'est inutile. La France a suivi, dans ces dernières années, au moins deux ou trois lignes politiques contradictoires; l'on doit savoir maintenant quelle est la meilleure.

Nous nous tiendrons satisfaits si, grâce à l'enquête sincère que nous avons faite sur place, nous avons pu préciser quelques éléments du problème.

P. Duchesne-Fournet.

LA GUADELOUPE

Nos belles possessions des Antilles sont en proie, depuis déjà plusieurs années, à une crise redoutable qui va s'aggravant tous les jours et qui mérite de fixer, plus qu'elle ne semble l'avoir fait jusqu'ici, l'attention des pouvoirs publics, car elle n'arrête pas seulement la marche de leur développement, mais elle les menace, à brève échéance, d'une ruine complète.

Il en est tout particulièrement ainsi de notre vieille colonie de la Guadeloupe.

Cependant la plus grande partie des îles qui la composent sont d'une merveilleuse fertilité et elles étaient jadis d'une richesse extraordinaire. Aujourd'hui il n'en va plus de même : ses produits agricoles, qui rendaient la colonie si prospère, diminuent tous les ans; son commerce baisse dans d'énormes proportions, son industrie décline, la misère est partout et la situation est si mauvaise que l'émigration de ses habitants a commencé et se poursuit sans relâche.

C'est là un symptôme typique. Mais quelques chiffres en diront bien plus que tous les commentaires.

Voici quelle a été la marche du commerce de la Guadeloupe :

Années.	Exportations.	Importations.	Total.
1882.....	26.667.431	41.811.642	68.478.843
1902.....	16.408.801	16.658.297	33.06[illegible].098
1906.....	12.867.069	15.434.609	28.301.678

Soit, en 24 ans, une diminution de 58,67 % sur l'ensemble du commerce et de 63,08 % sur les exportations.

Quant à l'industrie, la colonie, qui comptait 20 usines en 1883, n'en avait plus que 15 en 1903.

A quoi faut-il attribuer cette rapide et très inquiétante décadence?

Sans doute, les Antilles sont trop souvent le théâtre de désastreuses convulsions volcaniques; sans doute, la Guadeloupe possède dans le massif de la Soufrière le cratère d'un volcan mal éteint, chaudière d'environ 2 mètres de diamètre,

d'où se dégagent en grondant des vapeurs sulfureuses visibles de la Basse-Terre (9 kilomètres) Mais les dangers naturels, surtout à échéance aussi incertaine que ceux qui proviennent des forces naturelles, n'ont jamais arrêté l'essor de la civilisation, et ils ne suffisent certainement pas à expliquer la décadence de notre colonie. Il faut chercher ailleurs les causes de cette décadence.

Ces causes sont multiples; il en est d'accidentelles : baisse du prix du sucre, inconvénients de la monoculture, entraves apportées au commerce par le régime douanier, mauvais outillage des usines ne donnant pas un rendement suffisant, etc.; mais les plus importantes, parce qu'elles agissent d une manière constante, nous paraissent être la paresse des habitants, l'incurie de l'administration et les méfaits de la politique. Ce sont celles que nous voudrions essayer de mettre brièvement en lumière.

***

D'après le recensement du 12 juin 1901, la population de la Guadeloupe est de 182.112 habitants. Elle se compose de blancs, de noirs, de métis et de quelques milliers de coolies. Dans quelle proportion précise chacun des trois premiers groupes concourt-il à la formation du total? Il est difficile de le savoir, les recensements ne donnant plus depuis longtemps aucune indication à cet égard. Cependant on sait qu'il y a environ 15.000 immigrés hindous; d'autre part, dans l'année de la libération des esclaves, le nombre des blancs était d'un peu plus de 11.000. Or, loin d'avoir augmenté depuis lors, il aurait plutôt diminué; on peut donc évaluer à 156.000 le nombre actuel des noirs et des métis, ceux-ci étant presque deux fois aussi nombreux que ceux-là, soit environ 56.000 noirs pour 100.000 métis ou mulâtres.

Les *blancs*, presque tous récemment immigrés, sont des fonctionnaires, des militaires, des chefs d'exploitation et quelques commerçants, en grande partie non français. Rapidement anémiés par la chaleur humide du tropique, les blancs ne peuvent se livrer à un travail de force, même de courte durée, et ne sont bons qu'à diriger les entreprises et à surveiller les travailleurs. Encore leur activité et leur initiative disparaissent-elles bientôt pour faire place à l'indolence du créole.

Les *noirs* sont un mélange de toutes les races africaines, dont les caractères physiques se distinguent encore parfaitement. En revanche, l'égalisation morale et intellectuelle de ces races

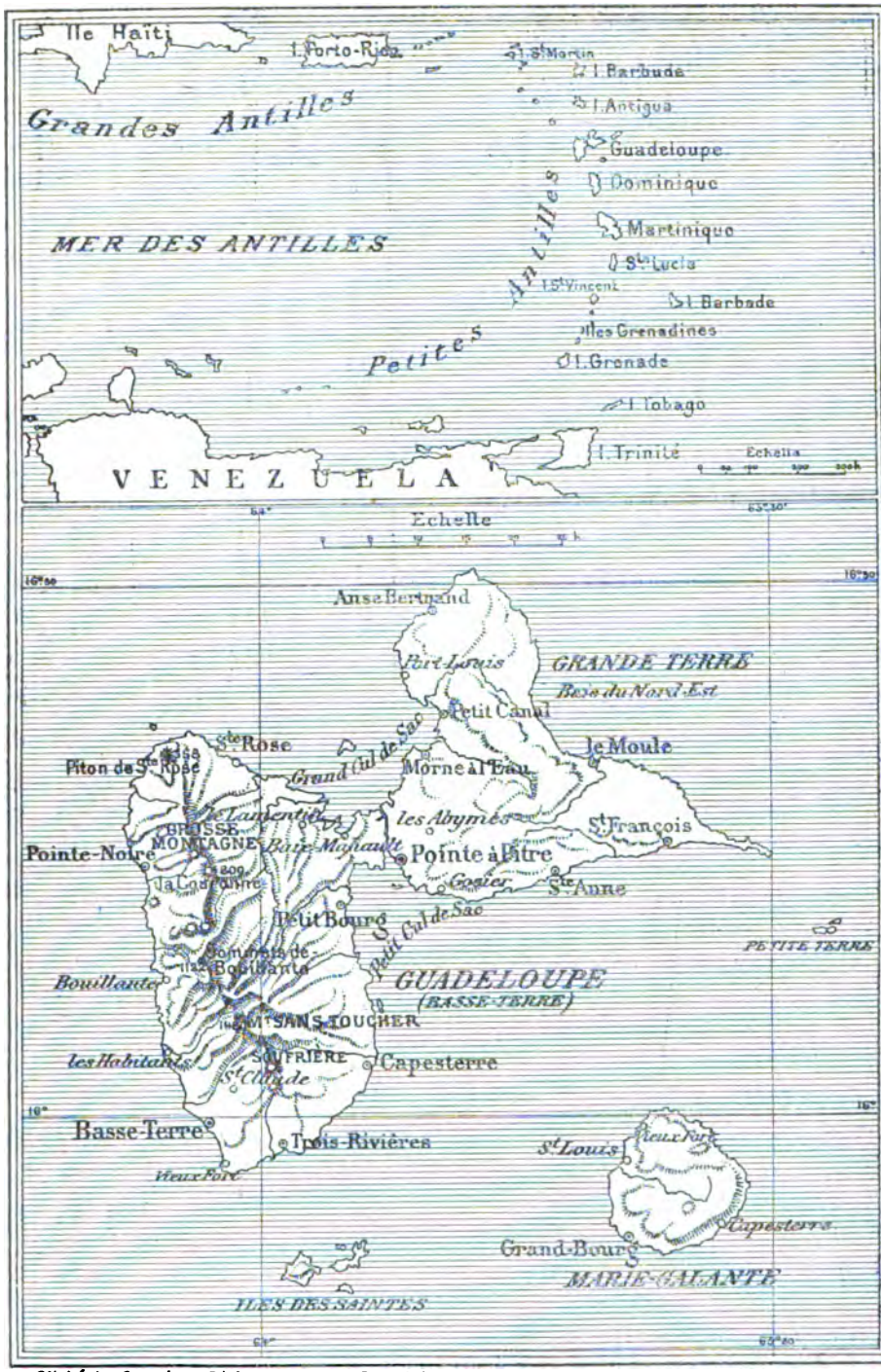

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales

s'est faite par l'abrutissemont sous le fouet et les tortures.

Délivré par l'affranchissement de l'injuste et souvent barbare contrainte qui pesait sur lui et l'obligeait à un travail parfois excessif, le noir s'est dès lors abandonné à son penchant naturel pour la paresse. Ne voyant pas pourquoi, étant citoyen français comme lui, il travaillerait plus et autrement que le blanc, il fainéante avec délices. En conséquence, il fait juste ce qu'il faut pour se procurer le strict nécessaire, c'est-à-dire une banane à frire, quelques mangots et plusieurs verres de « petit sec[1] ». Il ne faut rien lui demander au delà. « Ce qu'il adore, dit un « auteur, c'est l'orgie, le démènement des bonds furieux, les « tournoiements de la danse au rythme de plus en plus préci- « pité du tambour. Paresseux, il aime à cueillir le fruit, mais « il a horreur de planter l'arbre. »

D'autre part, bien qu'il ne soit plus tout à fait ce qu'il était en Afrique, il est encore très différent de nous par l'esprit et l'âme. Sa conversion au christianisme ne l'a pas empêché de demeurer païen et de conserver son antique ferveur de croyance à la magie, aux sortilèges, aux incantations.

Y a-t-il lieu de se demander si, comme le prétendent les négrophobes, le noir ne serait pas absolument réfractaire à notre civilisation et si ses défauts n'en feraient pas un être soit inférieur, soit dégénéré, inassimilable et non perfectible? Nous connaissons de trop honorables et de trop nombreux exemples du contraire pour entrer dans cette voie. Il n'est pas étonnant, d'ailleurs, que l'amélioration des noirs n'ait pu se faire dans les quelques lustres qui se sont écoulés depuis l'abolition de l'esclavage : il faut plusieurs générations pour fixer le progrès Et puis, vraiment, qu'a-t-on fait, qu'a-t-on essayé de faire pour améliorer les noirs et pour les assimiler?

S'est-on montré plein de mansuétude et de tact pour l'esclave devenu libre? S'est-on efforcé de l'instruire et de l'éduquer? Lui a-t-on montré au moins toute l'estime que mérite le travail et la dignité qu'il y a à en vivre? Bien au contraire ; les blancs, sauf quelques louables exceptions, n'ont visé qu'à empêcher le noir de s'instruire pour le garder à leur merci ; ils n'ont guère discontinué de lui manifester du mépris et de marquer la distance qu'ils pensent devoir toujours exister entre eux et un être de race inférieure ; surtout, ils lui ont toujours fait voir qu'ils considéraient le travail comme une occupation non seulement peu honorable, mais encore avilissante et bonne tout au plus pour des esclaves.

---

[1] Produit non rectifié des rhumeries.

Comment s'étonner que le noir, qui a sa fierté, ait adopté cette manière de voir convenant, par ailleurs, si bien à sa paresse et ne se soit livré au travail, doublement abhorré, que contraint par la nécessité ? Sans compter que la rémunération qu'on lui offre n'est pas faite pour l'encourager à vaincre sa répugnance. Le salaire journalier, qui était, en effet, jusqu'en 1897, de 1 fr. 50 pour les hommes et de 1 franc pour les femmes, taux auxquels il pouvait à peu près suffire pour la subsistance des travailleurs, est tombé depuis lors à 0 fr. 80 pour les hommes et 0 fr. 50 pour les femmes, c'est-à-dire à un chiffre notoirement inférieur au coût de la vie. La conduite des noirs n'est donc pas sans quelques excuses.

Il n'en faut pas moins constater que les noirs, qui sont bien portants, vigoureux, et pourraient se livrer à un travail assidu, n'en font rien. Ce sont de grands enfants qui ne pensent qu'à jouir du présent sans se soucier du lendemain.

S il en est ainsi de la masse complètement illettrée, il y a du moins quelques exceptions qui nous présentent des modèles d'ouvriers forts et courageux. De même les petits employés, les prolétaires des villes, qui se sont frottés davantage à la civilisation, se sont créé des besoins et ils travaillent pour les satisfaire. Ces exemples nous prouvent que la race noire est susceptible d'amélioration. Malheureusement, les travaux publics étant suspendus, les ateliers se fermant, le petit commerce se mourant, le découragement saisit les meilleurs, et chaque mois une centaine d'entre eux abandonne la colonie pour aller à la Guyane.

Les *métis* ou *mulâtres* sont les résultats du croisement du blanc et du noir.

Certains prétendent que le mélange des deux sangs, s'il modifie heureusement l'aptitude à l'assimilation, ainsi que la valeur intellectuelle apparente de la race noire, ne donne pas des résultats appréciables sous le rapport du relèvement de l'énergie et de la moralité. Il semblerait que les métis auraient pris les défauts des deux races d'origine sans en conserver les qualités.

Quoi qu'il en soit, les mulâtres, plus encore que les nègres, pour les mêmes raisons et avec les mêmes excuses, entendent bien ne travailler ni davantage ni d'une autre manière que les blancs. Plus intelligents que les nègres, mais comme eux amis du plaisir et ennemis de la peine, ils se retranchent, pour ne rien faire, derrière leur dignité de « descendants des anciens Gaulois ». Leur principale occupation, comme celle des nègres, est la politique.

C'est ainsi, dans toute la population, depuis les blancs amollis par le climat, jusqu'aux nègres, robustes mais indolents, en passant par les mulâtres orgueilleux et jouisseurs, une paresse générale, démoralisante et ruineuse.

Cependant les plantations de cannes, de cacaoyers, de caféiers, de rocouyers, etc., souffrent du manque de main-d'œuvre et, loin de se développer comme elles le devraient, elles dégénèrent et ne donnent pas tout ce qu'on pourrait en attendre. Les nègres et les métis, afin de rester leur maître, ont en effet abandonné en grand nombre les plantations et les usines pour se livrer, comme travailleurs indépendants, et d'ailleurs d'une manière très modérée, à la culture des vivres du pays (patates, ignames, manioc, etc.). En vain, pour compenser leur défection, a-t-on fait venir 15.000 immigrants indous; cela ne suffit pas pour combler les vides. Aussi, alors qu'en 1883 la culture de la canne employait 53.349 cultivateurs, en 1903 elle n'en employait plus que 31.022, dont 15.000 Indous et seulement 16.000 indigènes. Et pourtant 58.467 indigènes sont des travailleurs des champs; mais 42.561 font, tout doucement et pour leur compte, des cultures vivrières. C'est ainsi que l'agriculture arrive à manquer de bras dans un pays où les travailleurs agricoles sont nombreux, misérables et à peu près inoccupés.

***

Il faudrait à la tête d'une pareille population une administration dirigée par des hommes d'une compétence éprouvée, bienveillante mais très ferme, vigilante et active, qui lui donnât l'exemple du travail assidu et s'ingéniât à faire son éducation, à lui enseigner la prévoyance et l'économie en les pratiquant, à encourager les initiatives, à faciliter les entreprises et à ne rien négliger pour mettre en valeur, par tous les moyens, les innombrables ressources du pays.

Au lieu de cela, les gouverneurs, qui devraient être des gens de carrière ayant une longue expérience des pays qu'ils administrent, sont trop souvent des personnes sans compétence spéciale et qui ne font que passer. Ils arrivent ignorants de tout et partent avant d'avoir eu le temps de rien apprendre. Depuis la proclamation de la République, la Guadeloupe a vu défiler une vingtaine de gouverneurs : c'est-à-dire, en moyenne, un nouveau gouverneur tous les dix-huit mois environ. Comment, dans ces conditions, concevoir un programme et l'appliquer avec suite?

D'une manière continuelle, les fonctions les plus importantes sont occupées par les intérimaires, les *p. i.*, comme on les appelle, sans initiative et souvent sans autorité, quand ils ne sont pas sans compétence.

Par contre, cette administration regorge de fonctionnaires dont beaucoup sont inutiles et dont un très grand nombre se désintéressent de leurs fonctions et songent uniquement à tirer de leur situation le plus possible de profits personnels : gros traitements, domesticité et logements gratuits, allocations supplémentaires, etc.

En un mot, à la Guadeloupe comme dans beaucoup d'autres de nos colonies, mais ici peut-être à un degré supérieur, l'administration semble bien être la première à donner l'exemple de l'incurie, de la paresse et du gaspillage.

C'est grâce à ce système, qu'en dépit de son administration si largement dotée, cette terre, française depuis des centaines d'années, est encore, au commencement du xxe siècle, et cela est un peu honteux à constater, complètement dépourvue de tout l'outillage économique qui lui permettrait de tirer le meilleur profit possible de sa situation et de ses richesses.

Les voies de communication sont rudimentaires. Elle ne possède ni chemins de fer d'intérêt commun, ni canaux, ni presque aucune route praticable. Elle n'a que quelques mauvais chemins entretenus sur les points de la côte où l'on peut débarquer et se changeant à quelques centaines de mètres de ces points en sentiers de rocade qui escaladent les mornes et traversent les vallées en suivant la ligne de plus grande pente. Les thalwegs sont presque partout franchis à gué.

Les moyens de transport en commun sont à peu près inexistants et les communications très difficiles. En 1902, une compagnie d'automobiles, subventionnée par la colonie, faisait le service entre la Basse-Terre et la Pointe-à-Pitre; mais les automobiles ont été détruites dans un incendie et, pendant longtemps, pour se rendre d'une ville à l'autre, il fallait en passer par les exigences des loueurs. Depuis quelque temps on a établi entre ces deux villes et aussi entre un certain nombre d'autres points de la colonie de maigres services de diligences, qui fonctionnent tant bien que mal une ou deux fois par semaine.

D'autre part, les ports sont dans un état déplorable. L'immense cul-de-sac de la Pointe-à-Pitre, où des flottes innombrables de vaisseaux de haut bord devraient pouvoir trouver asile, et qui faisait dire à l'amiral Touchard en 1857 : « La rade

« de la Pointe-à-Pitre sera, quand on le voudra, la première « station navale, la clef militaire des Antilles »; cette rade, si bien appréciée des étrangers que l'amiral anglais Beckwith écrivait en 1810 : « Il faut consentir aux plus grands sacrifices afin « de conserver cette colonie à cause de la situation de la Pointe- « à-Pitre, situation peut-être unique dans le monde », et que le Blunt's american coast Pilot la classe comme le meilleur port des Indes occidentales; la rade de la Pointe-à-Pitre est pour ainsi dire abandonnée et s'enlise si bien que, seuls, les navires de faible tonnage peuvent s'y engager avec quelque sûreté. Ce port merveilleux, situé sur la route de cette grande voie de navigation mondiale que sera le canal de Panama, n'a ni docks, ni approvisionnements de charbon, il ne possède même pas de bassin de radoub, et c'est à peine si on peut s'y approvisionner en eau potable. De plus, l'insuffisance des moyens de communication avec l'intérieur paralyse son développement. Et il en est partout ainsi ; les petits vapeurs s'échouent fréquemment dans la rivière Salée. Quant aux autres ports, sauf celui des Sanites, ce sont des rades foraines.

Les moyens de transport ne sont guère mieux organisés par mer que par terre. Il existe cependant une compagnie de navigation à vapeur recevant de la colonie une subvention de 74.500 francs; mais ses bateaux ne desservent même pas toutes les dépendances et ne rendent que peu de services.

Rien n'a été fait pour instruire les habitants des meilleures méthodes agricoles, ni écoles professionnelles de culture, ni fermes modèles où se formeraient des cultivateurs éclairés et où l'on apprendrait à cultiver autre chose que la canne à sucre dont la culture presque exclusive est une des causes importantes de la crise actuelle.

Les forêts de la Guadeloupe sont magnifiques et abondent en bois de toutes essences. Mais faute de voies d'accès et de moyen de transports elles restent inexploitées.

Voilà comment l'administration s'emploie à mettre en valeur la colonie, à aider à son développement. On objectera peut-être que rien ne se fait sans argent et que les finances de la Guadeloupe ne sont pas brillantes, puisqu'elle ne peut se passer d'une subvention de la métropole. Sans doute ; mais il est des dépenses productives, comme celles des grands travaux publics dont l'absence ne contribue pas peu à ruiner la colonie; et puis, que de travaux, que d'améliorations de toutes sortes n'aurait-on pas pu effectuer si, depuis des années, on avait employé plus judicieusement les ressources financières; si elles n'avaient pas été gaspillées à entretenir une nuée de fonction-

naires et à doter trop largement une foule de services peu ou point utiles.

L'Administration, il est vrai, est entrée depuis quelque temps dans la voie des économies et un pas sensible dans ce sens a été fait au budget de 1907. C'est ainsi que les dépenses qui s'étaient montées à 7.661.875 francs en 1901 et qui étaient encore de 5.976.280 francs en 1904, sont réduites pour cette année à 4.755.962 francs, soit une diminution de près de 3 millions en six ans; c'est beaucoup et ceci prouve jusqu'où avait été poussé le gaspillage. Malheureusement cette réduction a beaucoup moins porté sur le personnel et les frais généraux abusifs que sur les dépenses utiles et productives. C'est ainsi que la somme consacrée à la construction de routes neuves, dont la colonie a tant besoin, n'est plus que de 2.500 francs; rien n'est prévu pour l'amélioration si urgente des ports; 13.000 francs seulement sont consacrés à encourager l'agriculture et à peine 1.000 francs à encourager le commerce. En revanche le nombre des fonctionnaires, qui est considérable (1.152 en 1903, soit 1 sur 150 habitants), ne diminue guère et les dépenses des divers services continuent à être exagérées. Mais un rapide coup d'œil jeté sur quelques chapitres du budget de la colonie pour 1907 va nous édifier à cet égard et nous montrer l'administration à l'œuvre.

Un des plus typiques est celui qui concerne la justice. Les dépenses qu'elle entraîne ont légèrement diminué, mais elles n'en restent pas moins de 358.708 francs au budget de 1907. C'est que ce petit pays dont la superficie n'est, Guadeloupe et dépendances, que de 1.970 kilomètres carrés, c'est-à-dire qui est à peine égal au sixième d'un département français moyen et au quart de l'île de Corse, est abondamment pourvu de magistrats. Il a d'abord une Cour d'appel qui, à elle seule, coûte un peu plus de 117.000 francs. Or, cette Cour d'appel n'a qu'un nombre d'affaires insignifiant et elle est absolument inutile, car il existe tout près, à la Martinique. une autre Cour d'appel guère plus occupée et qui suffirait amplement pour les deux colonies. Il possède ensuite deux tribunaux de première instance, trois juges de paix à compétence étendue, huit juges de paix ordinaires.

On voit avec quelle prodigalité est doté ce service qui pour les seuls traitements du personnel absorbe plus de 300.000 francs. C'est ce qui faisait dire, il y a déjà plusieurs années, à M. Bienvenu-Martin dans son rapport à la Chambre sur le budget des colonies pour 1903 : « Il est un service en particulier qui ne

« peut être maintenu dans le *statu quo*, c'est le service judi-
« ciaire. Dans aucune colonie sa réorganisation n'est plus
« urgente qu'à la Guadeloupe, car la disproportion entre le
« chiffre des affaires et les dépenses du service y éclate plus
« qu'ailleurs. » L'année suivante, son successeur, M. Dubief, revenait à la charge : « Il faudrait instituer une seule Cour
« d'appel commune à la Martinique et à la Guadeloupe, suppri-
« mer l'un des deux tribunaux de première instance qui y
« siègent et étudier si le principe de l'unicité de juge en pre-
« mière instance, qui a prévalu partout ailleurs, ne pourrait pas
« être étendu à ces possessions. » Mais les rapporteurs passent et les sinécures demeurent.

Le chapitre de l'instruction publique n'est guère moins instructif. Il nous montre que, sur une dépense totale de 289.000 francs, le lycée de la Pointe-à-Pitre à lui seul absorbe 150.000 francs; cela met le diplôme des quelques bacheliers qui en sortent à un prix assez élevé. Et tandis qu'on emploie des sommes considérables à un enseignement secondaire qui donne des résultats infimes, l'enseignement pratique et professionnel qui serait ici indispensable fait complètement défaut.

Que penser de l'organisation de services qui, comme celui des douanes et celui de l'enregistrement, bien que les dépenses de celui-ci aient été réduites presque de moitié depuis quatre ou cinq ans, absorbent en frais 25 % des sommes qu'ils sont chargés de recouvrer : douanes, 328.602 francs de dépenses pour 1.407.910 francs de recettes ; enregistrement, 63.222 francs de dépense pour 270.300 francs de recette? Que dire de la gendarmerie coloniale qui ne coûte pas moins de 497.341 fr. 05 pour 142 officiers, sous-officiers et gendarmes? Ce qui fait ressortir le prix moyen d'entretien d'un gendarme au joli chiffre de 3.500 francs.

En dépit des critiques des divers rapporteurs du budget, les anciens errements se perpétuent. Ainsi l'administration, pour se procurer les quelques imprimés dont elle a besoin, continue à entretenir une imprimerie du gouvernement qui fait concurrence à l'industrie privée et lui coûte 48.300 francs. Elle dépense toujours 70.000 francs par an pour le traitement des fonctionnaires à l'hôpital du Camp-Jacob, et l'on comprend combien cette dépense est justifiée quand on remarque que la journée d'hôpital d'un officier de gendarmerie revient à 12 francs et celle d'un gendarme à 9 francs, alors que dans des colonies où la vie est plus chère elle ne revient pas à 6 francs. De même, au chapitre des accessoires de la solde, nous constatons que les frais de transport et de passage des fonctionnaires s'élèvent

encore à 66.000 francs, somme dont l'importance s'explique par ce fait que tous les fonctionnaires civils et leur famille, sans distinction entre ceux qui sont européens et ceux qui sont originaires de la colonie et sans attache en France, ont droit tous les cinq ans à leur rapatriement ou à un congé dans la métropole avec passage gratuit.

Nous pourrions multiplier les exemples, ces quelques chiffres généraux suffisent pour donner une idée des abus qui se commettent encore. Mais il faudrait entrer dans le détail pour voir de quelle ingénieuse manière le budget de la colonie est méthodiquement saigné au profit d'un certain nombre de fonctionnaires qui, en dehors de leurs appointements, reçoivent une série de suppléments successifs pour : indemnité de logement, frais de bureau, frais de tournée, indemnité de séjour, indemnité de fonction, etc., suppléments très fréquemment sans motifs légitimes et qui arrivent souvent à augmenter les traitements de plusieurs milliers de francs.

En résumé, l'administration n'a rien fait jusqu'ici de ce qu'il faudrait pour activer le développement de la colonie ou seulement pour la mettre en état de tirer parti de ses richesses, mais en revanche elle emploie des sommes considérables à entretenir une armée de fonctionnaires qui donnent d'en haut le déplorable exemple de la paresse honorée et bien rentée.

On comprend que les gens du pays, en voyant comment les fonctionnaires traitent les finances de la colonie, s'empressent de les imiter chaque fois qu'ils le peuvent. Aussi aspirent-ils tous à devenir fonctionnaires, et, persuadés par des exemples nombreux, que la politique peut conduire à tous les postes, même les plus hauts, en dépit du manque de titres et de capacité, ils s'y adonnent avec passion.

***

Il faut bien reconnaître que la politique, avec l'agitation incessante qu'elle entretient, les violences qu'elle suscite, les mœurs qu'elle propage, les haines qu'elle avive, ne contribue pas peu à aggraver une situation déjà suffisamment déplorable et à désorganiser un pays qui aurait tant besoin de voir tous ses habitants demeurer étroitement unis et travailler d'un effort commun à son relèvement.

Ce que peut être la politique sous ce ciel ardent et dans ce milieu d'ignorants à peine civilisés, il est aisé de le prévoir. Ici moins encore qu'ailleurs elle porte sur des controverses de

principes, mais elle est tout entière dans d'irritantes questions de personne et de couleur d'épiderme et dans une violente lutte de races. Les noirs et les mulâtres se souvenant de l'ancien esclavage et d'ailleurs toujours jaloux du blanc qui est encore le grand propriétaire foncier et le chef d'usine, ont pour lui une haine féroce, haine qu'entretiennent soigneusement les meneurs, et que, sans la justifier, explique l'attitude méprisante et hostile d'un trop grand nombre de blancs. De là une lutte sans merci qu'est venue exacerber encore, en même temps qu'elle rendait de plus en plus difficile le recrutement de la main-d'œuvre, l'introduction dans la colonie des idées socialistes avec leur négation de la propriété individuelle et la lutte de classe qui se confond ici en l'aggravant avec la lutte de race, puisque les blancs sont, en général, les capitalistes, tandis que la classe ouvrière est constituée par les noirs et les gens de couleur.

Or, la traite des nègres a eu pour résultat de donner à ceux-ci une énorme supériorité numérique puisqu'ils sont environ 156.000 contre 11.000 blancs à peine. Devenus, un peu prématurément sans doute, en même temps que libres, citoyens français électeurs et éligibles, ils n'ont pas tardé à comprendre qu'étant le nombre ils avaient pour eux la force, et cette masse ignorante et impulsive, sans frein moral ni religieux, n'a guère résisté à la tentation d'en abuser. Electeurs, ils se sont emparés légalement de toutes les situations électives d'où ils ont écarté les blancs, et dès lors, d'injustement opprimés qu'ils furent jadis, ils sont devenus à leur tour de terribles oppresseurs pour tous ceux qui n'appartiennent pas à leur race ou à leur parti et particulièrement pour les colons blancs qu'ils s'ingénient à molester de toutes les manières. Le Conseil général, les Conseils municipaux sont peuplés de leurs représentants, et ces assemblées, très jalouses de leurs prérogatives, veulent jouer au petit parlement, s'immiscent dans toutes les affaires, qu'elles soient ou non de leur compétence, et entendent faire tout plier sous leur volonté. En fait, elles y réussissent souvent. L'administration se butte fréquemment, pour l'accomplissement de ses devoirs, contre le mauvais vouloir des petites assemblées locales ou des comités politiques et, grâce à l'influence de la représentation coloniale au Parlement, il n'est pas rare que l'administration ait le dessous et que le fonctionnaire trop zélé, fût-il même gouverneur, n'ait à se repentir de son zèle. Aussi le découragement s'empare-t-il des meilleurs, et il n'est pas extraordinaire que le plus grand nombre finisse par se désintéresser des résultats et se préoccupe uniquement de conserver

sa situation. De là un laisser faire, un laisser aller très préjudiciable à l'intérêt général.

Mais l'intérêt général n'est pas ce qui préoccupe la plupart des politiciens locaux : la politique est, pour beaucoup, une carrière productive. On voit des conseillers généraux entreprendre eux-mêmes l'entretien des routes et plusieurs sont cantonniers chefs de leur canton. Bien des maires ne nomment aux divers emplois rétribués qui existent dans leur commune que ceux qui consentent à leur faire une remise sur leurs appointements. Or ces communes, suivant l'exemple de l'administration, sont abondamment pourvues de petits fonctionnaires, et ces employés, y compris un premier secrétaire à 6.000 francs, deux autres secrétaires, agents de police, garde-champêtre, etc., reviennent assez souvent à 16.000 francs, alors qu'en France un seul secrétaire, qui est loin de toucher 6.000 francs, suffit à un travail bien plus considérable, le recrutement et la mobilisation n'existant pas aux colonies. Ainsi il est de notoriété publique que telle commune rapporte au maire un revenu annuel de tant de mille francs; et, le fait n'est pas rare[1], l'édile qui n'avait la veille ni feu ni lieu ne tarde pas à devenir propriétaire et à rouler carrosse. Pendant ce temps, les dépenses du personnel absorbant la presque totalité des ressources municipales, les travaux de voirie et autres d'utilité publique restent inexécutés.

C'est ainsi que la politique concourt largement à la désorganisation sociale administrative, économique et financière du pays et à sa ruine matérielle et morale.

***

Il est facile de comprendre après cela que la Guadeloupe, malgré sa fertilité, n'attire guère les gens intelligents, actifs, ayant de l'initiative et des capitaux. Et pourtant elle aurait grand besoin de colons de ce genre pour relever son agriculture et perfectionner son industrie dont le vieil outillage cause sa ruine. Mais le manque de main-d'œuvre, l'absence des moyens de communication et de transport, les tracasseries des clans politiques, la stagnation des affaires, ne sont pas choses bien séduisantes. Comment viendrait-il de nouveaux colons quand les anciens ne songent qu'à liquider, s'ils le peuvent,

[1] En 1903, deux maires, sous le coup de poursuites judiciaires, ne purent être retrouvés. Ils n'avaient pas de domicile dans leur commune.

leur situation, et à transporter ailleurs leur initiative. Les travailleurs sérieux eux-mêmes, prolétaires des villes et des campagnes, ne trouvant plus à gagner leur vie, partent en foule pour aller chercher sous d'autres cieux la nourriture que ne peut plus leur fournir cette Guadeloupe où agriculture, commerce, industrie se meurent. Chacun fuit cette terre que la nature a faite si séduisante, si fertile, si riche et que la paresse, la mauvaise administration et la politique ont rendue marâtre.

Jamais la Guadeloupe n'avait été si profondément ni si dangereusement atteinte.

Or, depuis plusieurs années que dure cette situation en s'aggravant, on n'a encore rien tenté pour lui venir en aide. Va-t-on laisser ces grands enfants terribles, que sont les noirs et les métis, la ruiner tranquillement comme leurs congénères ont fait à Haïti ? Un remède radical n'est sans doute pas facile à trouver, mais ce n'est pas une raison pour ne rien faire.

Il est temps, il est grand temps que des mesures judicieuses et énergiques viennent lui infuser un sang nouveau et créer un milieu plus favorable à une heureuse et indispensable transformation des mœurs et des idées de ses habitants. Mais il faut se hâter sous peine de voir s'accumuler des désastres peut-être irréparables.

Nos vieilles Antilles se meurent; n'attendons pas, pour intervenir, qu'elles soient mortes.

CHARLES DAVID.

LE RAPPROCHEMENT HOLLANDO-BELGE

Lorsqu'au printemps de 1815, le Congrès de Vienne décida la réunion à la Hollande de la Belgique qui venait pendant quelque mois, après la chute de Napoléon Ier, d'être dirigée par un gouverneur autrichien, Guillaume d'Orange, le futur souverain du nouveau royaume des Pays-Bas, insista pour que l'on y comprît les provinces rhénanes. Il désirait ainsi non seulement asseoir le nouvel Etat sur des bases assez larges pour qu'il formât une solide barrière entre la France et la Prusse, mais encore et surtout assurer sa stabilité que l'antagonisme entre la Hollande et les Pays-Bas autrichiens compromettrait inévitablement tôt ou tard. Les événements vinrent en effet justifier ces appréhensions : le défaut d'entente entre les provinces du Nord et celles du Midi, qu'accentua encore la façon autoritaire et impolitique dont on voulut leur imposer l'uniformité de langues et de religions, amena la séparation. Le 3 octobre 1830, un gouvernement provisoire proclama l'Indépendance de la Belgique et la conférence des puissances réunie, à Londres un mois après, déclara dissous, le 20 décembre, le royaume des Pays-Bas.

Près d'un siècle plus tard, vers juillet 1905, alors que la canonnade résonnait encore sur la route de Moukden à Kharbin, un grondement avant-coureur d'autres batailles arrivait de Paris et de Berlin : la querelle marocaine atteignait sa phase la plus aiguë. L'odeur de la « poudre sèche » gagna vite par le « couloir de la Meuse » la capitale du Brabant et de là celle des Pays-Bas ; et le danger nouveau fit renaître l'idée d'union nouvelle.

La Belgique et la Hollande qui, l'une grâce à son traité de 1831 (confirmé par celui de 1839), l'autre grâce à sa situation géographique vraiment privilégiée, avaient eu la bonne fortune de se tenir et d'être tenues en dehors des luttes qui ensanglantèrent à cette époque la plus grande partie de l'Europe, sentirent le besoin de se rapprocher. Dans les réunions diplomatiques, dans les salles de rédaction du *Petit Bleu*, du *Journal de Bruxelles*, du *Nieuve Rotterdamsche Courant*, on commença à parler des périls que couraient à tout propos les deux voisines du Nord enclavées entre de puissantes nations ; de la sécurité morale qu'elles puiseraient dans la coopération de leurs forces militaires ; et des avantages matériels qu'il y aurait à retirer d'une alliance économique.

Ces idées prirent corps : on examina d'abord la question la plus brûlante à ce moment, celle d'une convention militaire ; des réunions privées, où figurèrent des officiers des deux armées, eurent lieu en janvier et février 1905 à Bréda. Le colonel Delforge et le major Wielmans, de l'armée belge, y assistaient. Enfin, une réunion composée des parlementaires les plus distingués des deux pays, d'anciens ministres, de professeurs, de présidents de Chambre de Commerce, d'industriels, se forma. Elle a tenu sa première réunion le lundi 4 novembre dernier, dans la grande salle du sénat de Bruxelles, sous la présidence de M. Beernaert, ministre d'Etat, pour la section belge et de M. Heemskerk, ancien ministre, pour la section néerlandaise.

Qu'elle aboutisse ou non, cette conférence inaugurale de la Commission hollando-belge est grandement significative et marque une tendance importante dans l'orientation de la politique extérieure des deux pays. Cette tendance, à vrai dire, n'est pas nouvelle et c'est plutôt un renouement d'ententes anciennes qu'il faudrait évoquer ici. Pour cela les annales de l'histoire des Pays-Bas sont utiles à rappeler en quelques mots, « car, à plus d'une page, comme l'a dit fort justement M. Beernaert, dans son discours d'ouverture, on y trouve des marques de notre parenté ethnique, de la communauté de nos intérêts et de l'importance qu'il y aurait pour nous de les régler en commun ».

***

Un écrivain belge bien connu, M. Dumont-Wilden, a parfaitement caractérisé l'historique de la question.

Ce n'est pas d'hier, a-t-il écrit, que l'idée d'une union plus ou moins intime entre les provinces du Nord et celles du Midi des anciens Pays-Bas s'est produite. Cet idéal politique a d'anciennes et profondes racines, et, à bien examiner les annales de nos provinces, il semble que ce rapprochement soit dans les vœux de l'histoire. Certes, bien des dissemblances séparent les populations germaniques du Nord des populations gallo-romaines du Midi, les districts flamands et catholiques des districts bataves et protestants.

Mais tous les groupements sociaux appartiennent à ces populations des marches romano-germaniques que les signataires du traité de Verdun réunirent un instant sous la domination de l'Austrasien Lothaire, et que cet autre Austrasien, Charles de Bourgogne, rêva un instant de réunir à nouveau. Tantôt submergées par le flot teutonique, tantôt reconquise par l'humanisme latin, les provinces qui s'étendent du Zuiderzée au massif des Alpes forment une région intermédiaire où les deux grandes civilisations de l'Europe continentale se touchent, se contredisent, se mêlent et s'échangent en une continuelle alchimie d'où se forme une originalité ethnique, diverse et nuancée à l'extrême, mais différente à coup sûr de celle qui fleurit au delà du Rhin ou dans les vallées harmonieuses des fleuves français. Germains, certes, les Hollandais n'ont pas grand'chose de commun

avec les Allemands, de même que nos Wallons diffèrent en plus d'un point des Français de France.

De très bonne heure, il semble que les populations intermédiaires aient eu le sentiment de leur nationalité locale. Et si ce sentiment les empêcha de se réunir jamais d'une façon durable en un Etat unitaire, du moins leur conseilla-t-il de bonne heure une union par laquelle, en s'appuyant les unes sur les autres, elles pourraient se maintenir contre les puissants qui les entouraient.

Au XVIe siècle, l'acte de Pacification de Gand par lequel les provinces du Nord et du Midi s'engageaient à se prêter mutuelle assistance fut la première manifestation d'un rapprochement hollando-belge. Il devait être de courte durée : les provinces belges retombèrent sous la domination espagnole, la Hollande affranchie se constitua en république. A la fin du règne des archiducs, les heureux débuts économiques de cette jeune république des Provinces-Unies, la sensation que le développement maritime de la Hollande fournirait aux forces industrielles du peuple belge débouchés, suscitèrent en Belgique un vif mouvement unioniste auquel Pierre-Paul Rubens attacha son grand nom, son autorité et son talent. L'impulsion était donnée et malgré le déchirement de 1830, que nous rappelions au début de cet article, de célèbres personnalités belges, grands patriotes en même temps que grands hommes d'État, les Lebeau, les Rollin-Jacquemyns, les Frère-Orban, les Beernaert, essayèrent de renouer plusieurs fois par une entente économique avec leurs voisins du Nord, ces essais d'entente hollando-belge. C'est ainsi que neuf années après les orages de la Révolution, M. Lebeau, qui fut à deux reprises ministre des Affaires étrangères, ne craignait pas d'affirmer à la Chambre des Représentants que, « politi- « quement et commercialement, la vraie destinée de la Belgique, « les vrais intérêts de sa politique sont de se rapprocher de « jour en jour de la Hollande ». Cette idée fut reprise avec plus de méthode après la guerre franco-allemande. Vers 1875, les affaires de la Hollande traversaient une crise très grave et des chambres de commerce hollandaises : des députations provinciales présentèrent à la Belgique un vague projet d'entente.

M. Beernaert, alors ministre des Travaux publics, fit des tentatives pour favoriser ce rapprochement qu'il a toujours considéré comme souhaitable et possible. Il l'a lui-même rappelé à la séance d'ouverture de la Conférence de la commission hollando-belge dans le passage suivant du discours qu'il adressait aux membres de la section néerlandaise :

Moi-même, leur a-t-il dit, pendant mon premier passage au ministère, j'entretins officieusement des membres du cabinet de la Haye de l'éven-

tualité d'un rapprochament économique, et comme première expression de nos sentiments amicaux, je proposai l'institution d'une Académie néerlandaise, commune aux deux pays et qui aurait eu un double siège, à Leyde et à Gand.

A ce moment, il y avait dans les Pays-Bas un certain mouvement en faveur de nos idées, et votre Gouvernement reçut à ce sujet diverses communications d'Etats provinciaux et de Chambres de commerce.

Le cabinet libéral belge de 1878, constitué sous la présidence de M. Frère-Orban, soumit ce projet d'entente encore vague, entre les deux pays, à un examen attentif, mais qui ne fut pas fructueux.

La question fut posée dans toute son ampleur à la fin de 1905. L'actif secrétaire actuel de la section belge de la Commission hollando-belge, M. Eugène Baie, entama une campagne qu'il avait déjà commencée en 1898, dans une feuille parisienne l'*Evénement*, puis continuée en 1903 dans son livre *l'Epopée flamande*; il se livra à travers toutes les cités des Pays-Bas, de la Zélande à la Frise, à une intéressante enquête que publia le *Petit Bleu* auquel ses sympathies pour les Boers, de 1899 à 1902, avait rendu le public hollandais amicalement attentif. D'éminents hommes d'Etat belges patronnaient alors cette idée de rapprochement : M. Graux, ancien ministre belge, publia des articles dans ce sens dans la *Revue Economique Internationale*, ainsi que M. de Marez-Oyens, ancien ministre hollandais. Il y eut aussi un rapport rédigé au nom de la *Fédération des intérêts belges à l'étranger*, par MM. Hennebicq, Kebers, Marq et Soudan. Les grands journaux étrangers eux-mêmes accueillirent favorablement cette campagne : le *Times* publia une série d'articles en faveur de l'entente; la *Gazette de Francfort* écrivait qu' « il est bien compréhensible que dans un moment où « les puissances s'ingénient à devenir de plus en plus fortes, « les petits Etats veuillent s'entr'aider. La Belgique et la Hol- « lande se trouvent précisément au point critique où convergent « les intérêts des trois grandes puissances européennes, la « France, l'Allemagne et l'Angleterre. Pour peu qu'on réflé- « chisse à ceci, il n'est pas étonnant que les hommes d'Etat « néerlandais et belges songent à l'avenir de leur pays ».

Le *Journal de Saint-Pétersbourg*, longtemps hostile à toute idée d'union, acclama le projet. Sous ces favorables auspices naquit la Commission hollando-belge qui s'est réunie à Bruxelles, le 4 novembre sous le haut patronage, pour le groupe belge : de M. Beernaert, ministre d'Etat, de MM. Braun, Wiener, d'Ursel, Picard, sénateurs; MM. Carton de Wiart, Cooreman; Janson, Vandervelde, députés; Corty, président de la Chambre de commerce d'Anvers; Greiner, directeur des établissements Cockerill;

de professeurs aux Universités de Gand et de Louvain; pour le groupe néerlandais : de MM. Heemskerk, ancien ministre; Tidjiman, Trub, le jonkheer Asch von Wijck, membres de la seconde Chambre, etc. M. Beernaert, qui, comme nous l'avons dit précédemment, présidait la première réunion de cette Commission d'études, qui se défend de tout caractère officiel, a très bien défini son rôle et sa tâche, limités d'abord à des intérêts économiques.

Ce qui nous réunit, ce qui doit nous occuper, a-t-il dit, c'est la recherche de ce qui peut améliorer encore une situation déjà bien enviable.

Les petits pays ont leur rôle dans le monde, et c'est un rôle utile. Eloignés de toute préoccupation ambitieuse, ils peuvent concentrer leur effort sur l'amélioration du sort du plus grand nombre et servir en quelque sorte au progrès, de champs d'expérience. Et pour leur assurer même au dehors la légitime influence à laquelle ils ont droit, il leur suffirait de mieux se connaître et de s'entendre.

Ce que je viens de dire n'est-il pas plus particulièrement vrai de nos deux pays si voisins, à tous les points de vue si apparentés et qui, en vérité, se connaissent peu? — C'est entre nous, surtout, qu'il faudrait multiplier et améliorer les relations, simplifier ce qui complique et divise, associer nos études et nos recherches, marcher, et rapidement dans les voies qui tendent à l'unification des lois et des règlements. Et ainsi, mieux appuyés l'un sur l'autre, nous augmenterions réciproquement notre marché trop restreint et nous nous prêterions un supplément de force, de richesse et d'influence.

Voilà, chers collègues, ce que nous avons à étudier ensemble. Il s'agit d'une œuvre longue et difficile, où l'on doit se buter à beaucoup d'intérêts et d'habitudes, mais ce n'est jamais sans douleur que le progrès vient au monde, et nous serons d'accord pour nous tenir à l'écart de toute improvisation, de tout enthousiasme intempestif, voire de toute impatience.

On ne pouvait définir en termes plus heureux et plus modérés la tâche que s'est proposée la Commission qui fonctionne actuellement. Au nom de la section hollandaise, M. Heemskerk a, lui aussi, dans sa réponse, montré le but à atteindre et appuyé les paroles de M. Beernaert :

La tâche de la Commission, a-t-il dit, est d'étudier les conditions économiques des deux peuples dans leurs rapports actuels, d'étudier comment il serait possible de multiplier ces rapports, de tracer ce qui peut être fait réciproquement pour les faciliter et ce qui s'y oppose dans la législation ou dans les institutions légales, et pourrait être éloigné sans nuire à l'indépendance et au développement de chaque peuple individuel...

Arriverons-nous à une convention économique? Nous l'ignorons. Nous ne traitons pas d'une convention, même économique. Il s'agit d'une étude en commun.

C'est, en effet, une reprise de contact, après une séparation relativement courte, une tâche de préparation à une sorte de *modus vivendi*, économique et politique, dénuée, présentement

comme nous venons de le dire, de tout caractère officiel — ce qui a expliqué l'abstention très commentée des membres des gouvernements intéressés —qu'a assumée la Commission hollando-belge. La conversation cette fois, ainsi commencée au sein de commissions techniques, a plus de chances d'aboutir à un résultat pratique et durable, qui ne sera atteint, il est vrai, qu'au prix de laborieux efforts, parce qu'à côté de nombreux obstacles il comporte de désirables et réels avantages.

***

Les obstacles sont principalement d'ordre politique. Tous les éléments belges — et ils sont nombreux — qui subissent l'influence allemande, font campagne contre le projet d'entente dénoncé par eux comme « une machine de guerre » contre l'Allemagne, un mouvement anti-allemand dirigé par la France et l'Angleterre. Une telle machination est imaginaire : il y a un passage du discours de M. Beernaert qui est grandement significatif à cet égard. Parlant des traditions et aspirations communes, des besoins et ressources qui s'harmonisent et se complètent chez les deux nations, qui sont à la base même de l'entente, le ministre d'Etat a ajouté que cette entente ne devait aliéner en rien l'indépendance des deux peuples.

Une Belgique indépendante ne se conçoit pas sans le voisinage d'une Hollande indépendante; et la réciproque n'est pas moins vraie.

Pour vous, comme pour nous, cette indépendance est le premier des biens. Il y a des siècles que de part et d'autre nous la poursuivons à travers des fortunes diverses; vous y êtes arrivés avant nous, mais pour la Belgique aussi, voici le but atteint.....

Et cette indépendance, a-t-il ajouté, pour nous si précieuse à tous égards, est en même temps utile à la paix du monde. Nous occupons une extrémité de l'Europe, là où viennent aboutir et se confondre ses principaux fleuves, où se touchent des races puissantes, et nous ne pourrions être assujettis à l'un ou à l'autre de nos voisins sans un grave déplacement de forces. La densité de nos populations, leur richesse et leur activité industrielle, l'étendue de nos rivages maritimes et leur situation topographique me dispensent d'insister. Nous pouvons affirmer que notre existence comme nations indépendantes est d'un intérêt mondial.

Ces paroles soulignent bien toute l'importance qu'aurait une entente hollando-belge qui, ainsi établie, constituerait la plus pratique des garanties que les deux nations pourraient prendre pour assurer leur libre existence, et celle de leurs voisins de frontière, tout en la sauvegardant. Cette indépendance dans l'union n'est-elle donc pas la meilleure preuve que le rapprochement projeté n'est dirigé contre aucune puissance étrangère?

Plus d'une fois, a dit M. Heemskerk, on a parlé et écrit au sujet d'une entente hollando-belge dans un sens tout autre que celui dans lequel nous le visons ici. Si elle eût été prise dans ce sens-là, elle aurait été un pas de marque sur le terrain de la politique internationale. Nous n'y pensons pas et nous ne pouvons pas y penser. Nous ne nous tournons ni vers le Sud, ni vers l'Est, ni vers l'Ouest; nous ne désirons que vivre, peuple indépendant, en paix avec tous nos voisins.

Dans certains milieux conservateurs, on trouve un autre obstacle à la réalisation du projet d'entente : on craint qu'un accord politique n'ait pour conséquence l'établissement du service militaire général et personnel. D'aucuns voient dans les tendances libre-échangistes de la Hollande et celles protectionnistes de la Belgique une barrière difficilement franchissable. Et bien que les intérêts d'un pays industriel comme la Belgique et d'un pays commerçant comme la Hollande ne se prêtent pas, en effet, à une politique douanière commune, on peut concevoir comme possible une modification de tarifs. Enfin, certains juristes prétendent que la Belgique, en sa qualité de puissance neutre, n'a pas le droit de conclure une entente. Cette objection ne peut, en tout cas, s'appliquer à un projet d'union douanière, condition première du rapprochement économique. Et puis le Luxembourg, neutre comme la Belgique, ne fait-il pas partie de l'union douanière allemande? Le gouvernement belge lui-même n'a-t-il pas négocié, en 1840, une union douanière avec la France?

A ces différents obstacles qui sont loin d'être insurmontables, s'en ajouteraient d'autres, peut-être plus graves, d'ordre sentimental : différence de mœurs, de langue, de religion. Mais c'est aller trop vite en besogne et dépasser singulièrement l'idée qu'ont eue les membres de la commission. Il ne s'agit pas d'une fusion complète des deux peuples, mais d'une entente *amicale* qui, en unissant leurs forces, garantisse plus solidement leur indépendance, d'un rapprochement d'intérêts. Ce *modus vivendi* économique doit être discuté tout d'abord; il implique toutes les autres questions et ouvre toutes les perspectives, même politiques.

Ce sera la tâche des commissions d'aplanir tous ces obstacles, qui sont compensés par de réels avantages. A côté de celui qui résulte de l'affirmation même qu'ont faite MM. Beernaert et Heemskerk au nom de leurs nationaux, de conserver leur indépendance tout en s'unissant, ce qui placerait une barrière plus solide entre la France et l'Allemagne, il y aurait un avantage militaire important à ce que les deux pays marient leurs forces. Le général Langlois a publié dans le *Temps* une série d'articles en faveur de cette union militaire, et plus récemment encore,

M. Charles Malo, étudiant quel serait le rôle de la Belgique et de la Hollande dans une prochaine guerre, écrivait dans les *Débats :*

Quelques efforts que fassent Hollandais et Belges pour sauvegarder leur indépendance, il ne faut pas qu'ils se dissimulent que la meilleure garantie de celle-ci, surtout si elle venait se superposer aux autres, c'est leur *union militaire* contre l'ennemi commun. Cela tombe si vite et si bien sous le sens, qu'on s'étonnerait qu'une idée aussi logique et aussi naturelle, une fois lancée, n'ait pas fait un chemin plus rapide, si l'on ne savait, par ailleurs, que, dans les deux pays, trop de gens se sont appliqués à la gâter en la compliquant fort gratuitement.

Et il concluait ainsi son étude :

Nous ne sommes pas les seuls à vanter les bienfaits d'une entente militaire entre la Hollande et la Belgique : l'idée y est depuis longtemps « dans l'air » et y fait des progrès lents, mais sûrs. N'a-t-on pas vu, en mars dernier, de nombreux officiers hollandais et belges se réunir en conférence (privée) à Breda, près de la frontière commune, pour discuter sérieusement et librement — et résoudre, en principe, par l'affirmative — une question qu'ils jugent à bon droit *vitale* pour leurs pays. Chose assez rare : cette entente ferait également l'affaire de tous leurs voisins — de tous ceux, s'entend, qui ne nourrissent à leur endroit aucune arrière-pensée d'invasion ou de conquête. Personne ne s'en féliciterait plus que l'Angleterre et rien ne serait plus avantageux pour la France (comme, du reste, pour l'Allemagne, si ses intentions étaient et restaient « pures »), que cette belle et solide couverture de 500.000 hommes. Par le seul fait de son existence latente, par la seule certitude de son action décidée, le cas échéant, tout projet d'occupation temporaire ou définitive, partielle ou totale, se trouverait déjoué et découragé : quelle plus heureuse application pour les deux royaumes de la devise nationale de l'un d'eux : « L'Union fait la Force » — dans la langue commune aux Flamands et aux Hollandais : *Eendracht maakt macht.*

S'il est vrai de dire qu'une alliance défensive constituerait ainsi pour les deux nations une puissante garantie contre tout danger d'invasion, la suppression des barrières douanières entre les deux pays, malgré leur différence de conceptions économiques, comme nous l'avons rappelé plus haut, serait aussi avantageuse à la prospérité de la marine et du commerce hollandais qu'au développement des industries belges [1].

Si toutefois de trop grandes difficultés fiscales se dressaient pour l'instant à une union douanière immédiate; si, d'autre part, une alliance défensive, soulevant des problèmes diplomatiques par trop épineux, s'opposait à la réalisation d'un rapprochement

[1] En 1905, les importations belges aux Pays-Bas atteignaient le chiffre de 245 millions et les exportations 260 millions, alors que les chiffres de la statistique pour les Pays-Bas étaient évalués à 234 millions de florins aux importations et 227 millions également aux exportations.

plus intime, ne conviendrait-il pas de s'y acheminer graduellement, en opérant l'entente sur des points de détails ? Dans cet ordre d'idées, on pourrait citer bon nombre de mesures immédiatement applicables, par exemple, la réduction des taxes postales et télégraphiques qui, en donnant une impulsion aux échanges commerciaux et surtout intellectuels, cimenterait peu à peu la solidarité entre les deux nations; l'unification des tarifs de transport; l'homologation mutuelle des diplômes et des brevets d'invention; enfin l'exequatur des jugements rendus par les tribunaux des pays voisins.

C'est à ce rapprochement économique et moral que vont tendre d'abord les efforts de la Commission hollando-belge qui a décidé, dans sa séance du 4 novembre, de se réunir en sections internationales, dont les assemblées plénières se tiendront en Belgique ou en Hollande. Tout arrive à qui sait vouloir. M. de Beaufort, ancien ministre des Affaires étrangères et premier délégué des Pays-Bas à la conférence de la Haye, le disait dans une récente étude où, tout en présentant un tableau complet des objections à l'idée d'une entente, il parlait avec beaucoup de sympathie de la campagne poursuivie par M. Eugène Baie qui avait su rallier à sa cause d'éminentes personnalités dans les deux pays et arriver à les réunir en vue d'un travail effectif : « Toute ferme volonté d'une grande puissance, écrivait-il, sti- « mulée par toutes les difficultés qui se présentent sur sa route, « obtient souvent le résultat que nul n'osait espérer. » La réunion du 4 novembre en est la preuve. A ce point de vue, la Commission actuelle, qui compte parmi ses membres des représentants réellement autorisés de l'opinion dans les deux nations, entreprendra une tâche de préparation qui promet d'être des plus fécondes. Elle parviendra à créer le courant qui hâtera le rapprochement de la Belgique et de la Hollande, dans tous les domaines où il peut s'affirmer avec utilité. « Ces jours « derniers, » disait l'éminent homme d'Etat M. Beernaert en terminant au milieu d'unanimes applaudissements son discours d'ouverture des travaux de la Commission, « je disais à la Haye « qu'à l'époque présente, il semble que l'on sente parfois « comme de grandes vagues de fraternité passant à travers le « monde. Ce sentiment-là, nous l'avons éprouvé. Mais com- « bien ne doit-il pas être plus puissant lorsqu'il s'agit, comme « ici, de nations voisines, de même origine, et si bien faites « pour s'estimer et s'entendre ? »

MARCEL SAUVÉ.

LE

LIVRE JAUNE SUR LES AFFAIRES DU MAROC

Le *Livre Jaune* sur les affaires du Maroc qui vient d'être communiqué aux membres du Parlement compte 405 pages et contient 536 pièces : c'est-à-dire que nous n'avons pas l'espace voulu pour en donner une analyse détaillée. Elle serait d'ailleurs inutile. Un très grand nombre de ces documents diplomatiques peut se résumer d'un petit nombre de mots. Ils énumèrent en grand détail nos griefs contre le Makhzen et les faits qui nous ont amenés à faire une démonstration navale à Tanger à la fin de 1906, à occuper Oudjda, puis Casablanca et à assumer avec l'Espagne la répression maritime de la contrebande des armes sur la côte du Maroc.

Le 27 mai 1906, un de nos compatriotes, M. Charbonnier, est assassiné sur la plage de Tanger; un autre Français, M. Lassallas, est bientôt après victime d'une agression aux portes de Merrâkech. Les gens de Ma-el-Aïnin pillent les chrétiens de Casablanca. Des fusillades éclatent sur le Grand Sokko de Tanger, c'est-à-dire dans le quartier habité par les Européens alarmés qui doivent assister aux exécutions scandaleuses ordonnées par Raïssouli. A la frontière algérienne, le Makhzen fait boycotter nos marchés de Colomb-Béchar et du Kiss, un de ses agents pousse même l'audace jusqu'à venir exercer son autorité en territoire français. En Mauritanie même et dans l'attaque du poste français de Tidjikja, on retrouve l'influence et les intrigues du gouvernement chérifien.

Le Makhzen, encore convaincu par les événements de 1905, que nous n'oserons rien faire contre lui, ne fait pas droit à nos réclamations. Cependant notre politique n'agit que dans l'intérêt commun de tous les étrangers au Maroc, d'accord avec toutes les puissances et en particulier avec l'Espagne. Elle réduit toujours son action au minimum. Tels sont les faits et la ligne de conduite que le *Livre Jaune* a pour but de démontrer.

L'affaire de Tanger (novembre 1906).

A la suite de troubles répétés dans la région de Tanger et d'incidents violents « de nature à faire craindre pour la sécurité des étrangers », le gouvernement français se décide à une action énergique. Fort de l'appui sans réserve de l'Angleterre, — qui, dès le 29 août, lui avait fait savoir par une communication verbale de sir Edward Grey que le gouvernement britannique s'en rapportait absolument à la France du soin de protéger les Européens au Maroc

et ne détacherait aucun navire de guerre à Tanger, entendant ne pas se départir de l'attitude adoptée par l'Angleterre au Maroc depuis les arrangements de 1904, — le gouvernement se met en rapport avec le Cabinet espagnol afin d'arrêter de concert les dispositions essentielles d'une intervention combinée.

Dans une dépêche du 19 novembre 1906 à M. Jules Cambon, M. Pichon précise en ces termes à notre ambassadeur à Madrid les intentions du gouvernement relativement à cette intervention franco-espagnole, qui « doit respecter à la fois l'Acte d'Algésiras et l'indépendance du sultan » :

Pour prévenir toute équivoque sur le caractère et la portée de nos décisions, les deux gouvernements, par des notes concertées, annonceraient dès à présent aux Etats signataires de l'Acte d'Algésiras les mesures qu'ils craignent d'être amenés à prendre et qui ne seraient exécutées que s'il le fallait absolument. Ils feraient connaître qu'ils ont uniquement pour but de garantir la sécurité des étrangers et qu'ils ont l'intention de rembarquer les détachements envoyés à terre aussitôt que la police prévue par l'Acte d'Algésiras aura été organisée.

Dans le même esprit d'exacte observation de l'Acte d'Algésiras, nous considérons, et le gouvernement espagnol aura sans doute la même manière de voir, qu'il est essentiel de sauvegarder à Tanger plus que partout ailleurs l'autorité et le prestige du Makhzen, actuellement annihilés. Il conviendrait donc notamment de respecter les attributions du pacha de la ville, de le rétablir, dès qu'il sera possible, dans celles qu'il possédait au dehors des murs, enfin de n'arborer aucun drapeau français ni espagnol. Notre action s'exerçant ainsi se présenterait aux yeux des puissances et à ceux du gouvernement chérifien comme une intervention nécessaire et temporaire contre l'anarchie, comme une protection donnée aux existences et aux intérêts étrangers, comme un rétablissement de l'autorité régulière du sultan sur la ville de Tanger.

Le gouvernement espagnol ayant donné son plein assentiment à la mesure proposée, M. Pichon adressa, le 4 décembre 1906, aux représentants de la République à Londres, Berlin, Pétersbourg, Vienne, Rome, etc., une circulaire officielle destinée à informer les puissances de la décision franco-espagnole « d'envoyer à Tanger des « forces navales capables de pourvoir à toute éventualité ». La circulaire précisa que « l'autorité du gouverneur de Tanger serait « maintenue normalement et que le pavillon chérifien resterait seul « arboré sur les bâtiments de Tanger ». Enfin la circulaire explique que les deux gouvernements français et espagnol « désireux d'affir- « mer leur volonté de se conformer à l'esprit de l'Acte d'Algésiras, « même avant sa ratification, tiennent à faire connaître d'avance aux « puissances leurs projets éventuels ».

Cette communication du gouvernement français, remise en même temps que la note espagnole identique, fut accueillie favorablement par toutes les puissances. A Berlin, notamment, M. de Tschirschky donne à notre ambassadeur acte de sa communication « sans réserve ». M. de Tschirschky « exprima en outre l'espoir que l'éventua- « lité du débarquement ne se produirait pas ». M. Bihourd lui

répondit « que certainement les deux puissances ne recourraient « qu'en cas d'absolue nécessité à une mesure de ce genre ». (Dépêche de M. Bihourd, 5 décembre 1906.)

L'occupation d'Oudjda.

Le 19 mars, M. Mauchamp est assassiné à Merrâkech. Le Conseil des ministres décide aussitôt l'occupation d'Oudjda par des troupes algériennes, et le 25 mars M. Pichon en avise par dépêche M. Regnault, et le charge d'informer officiellement le Makhzen. M. Pichon ajoute que le gouvernement a donné l'ordre « d'employer des forces « suffisantes pour prévenir toute possibilité de résistance de la part « des Marocains; mais qu'il a, en outre, prescrit de n'effectuer au- « cune opération offensive au delà d'Oudjda ». Dans une dépêche ultérieure, du 29 mars, M. Pichon, revenant sur ce point, télégraphie à M. Regnault que les instructions données au général commandant la colonne d'occupation d'Oudjda recommandaient « d'éviter des mesures qui pourraient donner à croire que nous nous « proposons d'éliminer le Makhzen des régions où nous interve- « nons ».

La décision du gouvernement d'occuper Oudjda est communiquée officiellement aux puissances par nos agents diplomatiques, et les dépêches de ces derniers montrent que, partout, cette communication a été très favorablement accueillie. C'est ainsi, notamment, que notre chargé d'affaires à Berlin télégraphie le 26 mars que le sous-secrétaire d'État allemand aux Affaires étrangères lui a déclaré « qu'on ne pouvait qu'approuver l'action du gouvernement de la « République et qu'aucune puissance européenne n'avait intérêt à « voir s'implanter au Maroc la haine des Européens ». A Vienne, l'accueil est identique à celui de Berlin. A Saint-Pétersbourg, le ministre des affaires étrangères déclare « ne pouvoir qu'approuver « l'action de la France au Maroc et en désirer vivement le succès ». A Londres, le ministre des Affaires étrangères fait la même déclaration et y ajoute « l'assurance que la France peut compter sur l'appui « du cabinet anglais ».

L'affaire de Casablanca.

L'occupation d'Oudjda a été nécessitée, non seulement par le meurtre du docteur Mauchamp, mais encore par des violences commises contre nos nationaux. C'est ainsi qu'un Français de passage à Fez, M. de Gironcourt, a été soumis au « métouef », c'est-à-dire, pour reprendre les expressions du commandant Fariau, de la mission militaire française : « promené à travers la ville et soumis aux injures et aux coups des passants ».

L'occupation d'Oudjda convainc enfin le Makhzen que nous savions nous faire respecter. Mais il perd ses illusions trop tard : la licence qu'il a laissé prendre à ses sujets contre les ressortissants français leur survit et, le 30 juillet, a lieu le massacre de Casablanca, d'ail-

leurs permis par un pacha incapable et de mauvaise volonté dont les Européens avaient demandé à plusieurs reprises le déplacement.

Le gouvernement français suit toujours la même marche. Il s'entend avec l'Espagne sur les mesures à prendre et il en avise les puissances. M. de Tchirschky, ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, répond, le 7 août, à M. Jules Cambon, notre ambassadeur à Berlin : « C'est excellent, soyez assuré que vous avez toutes nos sympathies. »

En même temps, les instructions données au général Drude tendent à restreindre le plus possible — peut-être même trop — son champ d'action et à assurer, comme dans notre occupation d'Oudjda, le maintien et même la consolidation de l'autorité chérifienne. Voici d'ailleurs le texte de ces instructions télégraphiques, communiqué par le général Picquart à M. Pichon :

Vous êtes chargé du commandement des troupes françaises envoyées à Casablanca pour infliger châtiment sévère aux tribus responsables des massacres du 30 juillet et pour faciliter organisation de la police prévue par Acte d'Algésiras.

Général commandant 19e corps vous indiquera composition de ces troupes et leur répartition en deux échelons de transport maritime. Pour leur sous-répartition entre les bâtiments de chaque échelon, vous vous concerterez avec amiral Philibert, qui a commandement de toutes forces navales, croiseurs et transports concourant à l'opération.

Vous aurez responsabilité des opérations à terre, amiral Philibert conservant seulement le commandement sur mer.

Un contingent espagnol sera sans doute envoyé à Casablanca avec le même objectif que vous.

Vous agirez autant que possible de concert avec commandant espagnol.

Ne perdez jamais de vue que l'action actuelle au Maroc est exercée par le concours de la France et de l'Espagne.

Vous débarquerez dès votre arrivée en vous entendant pour cette opération avec amiral Philibert; vous occuperez Casablanca, vous vous assurerez de la personne du pacha, vous chercherez à connaître par enquête rapide quels sont les auteurs des troubles et attentats du 30 juillet.

Dès que vous jugerez que vous êtes suffisamment en force, vous exercerez répression sévère contre tribus coupables sans vous laisser entraîner au delà de leurs cantonnements habituels. Evitez notamment que votre cavalerie ne se disperse et ne se laisse attirer dans quelque surprise.

La police prévue par Acte d'Algésiras devra être organisée le plus tôt possible avec concours des contingents français et espagnol.

Commandant Mangin, instructeur de la police à Tanger, a l'ordre de se mettre à votre disposition et de s'embarquer sur la division navale au passage de cette force devant Tanger.

Son action sur la police du port devra être concertée avec commandant espagnol qui sera très probablement M. Santa-Olalla.

M. Malpertuy, notre consul à Casablanca, connaît parfaitement la région; il vient de s'embarquer sur le *Gueydon*. Ayez recours à lui. Etudiez de concert avec lui organisation municipale avec concours indigènes pour assurer salubrité et aussitôt que possible reprise des transactions commerciales.

PICQUART.

En présence des événements de Casablanca, le gouvernement invite le Makhzen à donner son concours à la création immédiate de la police de l'Acte d'Algésiras. Mais Si Mohammed El Guebbas répond qu'il ne saurait garantir la sécurité des instructeurs français et espagnols. Cependant, les Européens paraissent menacés dans les ports et tout particulièrement à Mazagan. C'est alors que la France et l'Espagne prévoient l'éventualité de l'organisation provisoire de la police des ports au moyen de leurs propres contingents. Elles en avisent les puissances, qui font toutes des réponses favorables. Voici la circulaire adressée à ce moment aux puissances et ensuite les documents relatifs aux relations entre Paris et Berlin dans cette circonstance :

Paris, le 27 août 1907.

Les règlements relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la police marocaine, ainsi que les cahiers des charges pour l'adjudication des effets d'habillement et d'équipement, ayant été approuvés par le Makhzen, les types d'armes (de modèles français) ayant été choisis également par le gouvernement chérifien, enfin les crédits nécessaires pour l'exercice 1907 ayant été ouverts par la Banque d'Etat, toutes les formalités à la création de la nouvelle troupe se trouvent accomplies à l'heure actuelle. Les circonstances présentes rendent particulièrement désirable la prompte exécution des mesures prévues, dans cet ordre d'idées, par l'Acte d'Algésiras. La population étrangère des villes de la côte est, en effet, partout menacée ou inquiétée par les démonstrations des tribus, par l'inaction ou l'impuissance notoire des autorités locales, enfin par l'état d'indiscipline des garnisons chérifiennes.

Les gouvernements français et espagnol, investis d'un mandat international, l'ont exécuté en assumant, depuis les derniers événements et avec l'assentiment unanime des puissances, la protection des étrangers établis au Maroc. Ils se préoccupent donc d'installer, dans le plus bref délai possible, des forces de police suffisantes pour garantir efficacement l'existence et les intérêts des résidants de toute nationalité. En conséquence, leurs représentants à Tanger viennent de remettre au ministre de la guerre chérifien une note par laquelle ils lui demandaient de nous donner l'assurance officielle qu'il avait les pouvoirs nécessaires pour l'organisation immédiate de la police, notamment pour le recrutement des hommes, et de nous garantir personnellement que les troupes composées par lui seraient fidèles et disciplinées, nos instructeurs se trouvant ainsi garantis par sa responsabilité personnelle.

En faisant cette communication au ministre marocain, M. de Saint-Aulaire et M. Llaberia lui ont expliqué la portée de la garantie que nous attendions de lui : nous voulions être certains, sous sa caution, que nos instructeurs ne courraient pas le risque d'être abandonnés et massacrés par leurs soldats.

Si Mohammed el Guebbas a répondu qu'il ne lui était pas possible de donner une assurance aussi formelle.

En présence de cette déclaration, les deux gouvernements, qui sont tenus d'assurer la sécurité des étrangers dans les ports, doivent aviser aux moyens de constituer provisoirement, mais sans plus attendre, une police par leurs propres ressources, c'est-à-dire à l'aide de leurs effectifs. Nous allons donc concerter avec le gouvernement espagnol les conditions

de cette organisation *éventuelle* qui reste la nécessité la plus pressante du moment. Nous considérons d'ailleurs que cette mesure imposée par les circonstances a un caractère temporaire et que la présence de troupes franco-espagnoles dans les villes de la côte où elle serait reconnue nécessaire facilitera la formation des troupes de police marocaines prévues à Algésiras; nos instructeurs s'efforceront de donner à bref délai aux corps marocains la discipline et la valeur militaire, sans laquelle l'ordre ne pourrait être assuré.

Je vous prie de profiter de la première occasion pour faire connaître nos vues et nos intentions sur ce sujet au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

PICHON.

M. Jules Cambon, ambassadeur de la République française à Berlin, à M. Stéphen Pichon, ministre des Affaires étrangères.

« Berlin, le 2 septembre 1907.

« J'ai l'honneur d'adresser ci-joint, à Votre Excellence, copie du texte « de la Note que j'ai remise ce matin à M. de Tschirschky, sur sa « demande, après lui avoir exposé vos vues au sujet de l'organisation « éventuelle d'une police provisoire au Maroc.

« JULES CAMBON. »

ANNEXE

Les règlements relatifs à l'organisation de la police marocaine, ainsi que les cahiers des charges pour l'adjudication des effets d'habillement et d'équipement ont été arrêtés, soumis au Makhzen et approuvés par lui. Toutes les formalités préliminaires à la formation des troupes de police prévues par l'Acte d'Algésiras se trouvent donc accomplies.

Les gouvernements français et espagnol, préoccupés de la constitution de ces forces de police, conformément au mandat qu'ils ont reçu, ont demandé, par la voie de leurs représentants à Tanger, au ministre de la guerre chérifien s'il avait les pouvoirs nécessaires pour procéder à cette organisation et s'il pouvait assurer le bon recrutement de ces troupes, de façon qu'elles fussent un élément d'ordre et de sécurité pour les Européens et que leurs officiers ne fussent pas abandonnés.

Si Mohammed El Guebbas a répondu qu'il lui était impossible de donner les assurances formelles qui lui étaient demandées.

Les circonstances actuelles au Maroc rendent cependant plus nécessaires qu'à aucun autre moment les mesures destinées à maintenir la sécurité dans les ports où la police marocaine devait être organisée. En conséquence, et ainsi que l'ambassadeur de France l'avait antérieurement fait verbalement connaître, il est dans l'intention du gouvernement de la République de constituer, de concert avec le gouvernement espagnol et avec leurs propres ressources, dans ceux de ces ports où cette mesure sera reconnue nécessaire, une police provisoire, qui permettra de maintenir l'ordre et facilitera la formation des troupes de police marocaines prévues par l'Acte d'Algésiras.

« Berlin, le 2 septembre 1907.

M. de Carbonnel, chargé d'affaires de la République française à Berlin, à M. Stéphen Pichon, ministre des Affaires étrangères.

« Berlin, le 9 septembre 1907.

« J'ai l'honneur d'envoyer, ci-joint, à Votre Excellence, le texte qui « vient de m'être remis du *pro memoria* allemand relatif à l'organisation

« de la police dans les ports marocains et répondant au *pro memoria* de « l'ambassade du 2 de ce mois.

« CARBONNEL. »

ANNEXE

Traduction.

Dans le *pro memoria* de l'ambassade de France du 2 de ce mois, il est communiqué qu'il est dans l'intention du gouvernement de la République française, d'accord avec le gouvernement espagnol et avec les propres moyens de ces deux gouvernements, d'instituer une police provisoire dans les ports à traité du Maroc pour lesquels une pareille mesure serait reconnue nécessaire, à l'effet d'y maintenir l'ordre et d'y faciliter la création des troupes de police marocaines prévues dans l'Acte d'Algésiras.

Le gouvernement impérial a pris connaissance de cette communication et des raisons données dans le *pro memoria* pour la motiver. Il en déduit que les mesures prévues seront de caractère provisoire et ne porteront pas préjudice aux dispositions de l'Acte d'Algésiras.

Le gouvernement impérial a reconnu le droit de la France à se faire donner satisfaction pour les événements de Casablanca et n'a pas l'intention de faire des difficultés à l'action entreprise par la France à ce propos et en raison de circonstances extraordinaires. Il espère et souhaite cependant qu'il ne se reproduira pas pour les négociants étrangers de graves dommages pareils à ceux qui ont été subis à Casablanca.

Le gouvernement impérial fait, en conséquence, remarquer que, d'après l'avis du chargé d'affaires d'Allemagne à Tanger, l'établissement non prévu par l'Acte d'Algésiras d'un corps de police étranger pourrait, dans les circonstances présentes, entraîner une attaque des tribus montagnardes contre la ville et de sérieux dangers pour la vie et les biens des Européens, surtout si cette mesure n'était pas prise sous la protection de forces militaires pleinement suffisantes.

Le même danger existerait aussi dans d'autres ports.

Berlin, 8 septembre 1907.

Le gouvernement tient essentiellement à démontrer par le *Livre Jaune* que son intention était de ne débarquer dans les ports qu'en cas de nécessité absolue. Le 2 octobre, M. Stéphen Pichon télégraphie à notre ambassadeur à Berlin : « Notre intention n'a jamais « été de procéder de suite à l'organisation de la police dans les con- « ditions particulières que vous avez fait prévoir à M. de Tschirschky, « mais seulement d'y procéder dans le cas où les circonstances la « rendraient indispensable et au fur et à mesure que nous en con- « staterions l'absolue nécessité... Nous sommes satisfaits de n'avoir « pas été contraints par les événements d'exécuter les mesures pro- « visoires et exceptionnelles que nous avions envisagées. Mais si « la situation le commandait, nous ne pourrions que revenir à « notre idée primitive; il importe de ne pas se laisser créer des « équivoques sur ce point. »

La même résolution s'affirme dans un échange de dépêches entre le quai d'Orsay et l'ambassade de Londres.

M. Paul Cambon, notre ambassadeur à Londres, mande le 4 octobre à M. Pichon :

J'ai parlé aujourd'hui avec Sir Ch. Hardinge de la situation générale au Maroc. Il pense comme moi que, lorsque l'approche du mauvais temps

obligera nos bâtiments à s'éloigner, nous risquerons de voir se reproduire dans les ports de l'Atlantique les incidents de Casablanca.

Le projet d'établir provisoirement dans ces ports une police était excellent. Toutes les puisances y ont adhéré. Si l'ordre règne à Casablanca et ne parait plus devoir être troublé, ne pourrait-on détacher un millier d'hommes du corps du général Drude afin de les disperser dans les ports dont la police nous incombe? Des incidents dans ces ports nous obligeraient, plus tard, à des démonstrations plus importantes et plus difficiles, à cause de la mauvaise saison.

Le 5 octobre, M. Pichon répond à M. Paul Cambon :

La pensée du gouvernement a toujours été de n'effectuer de débarquements que s'il y était conduit par des nécessités absolues, et les instructions qu'il a données à ses agents dans l'empire chérifien, en ce qui concerne cette question, n'ont jamais varié. Vous savez qu'en faisant connaître aux gouvernements étrangers ses instructions à cet égard, il n'avait aucunement pour but de les prévenir qu'il avait résolu en principe d'occuper les ports du Maroc, mais seulement de les aviser qu'il pourrait être contraint par les circonstances de recourir à cette mesure et d'organiser provisoirement la police avec ses propres contingents, en attendant la possibilité d'utiliser le personnel marocain dans les conditions prévues par l'Acte d Algésiras.

Les événements ont permis d'éviter jusqu'à présent d'autres débarquements que celui de Casablanca, et le gouvernement estime que la situation est telle qu'il n'a pas à sortir pour l'instant de la réserve qu'il s'est imposée sur ce point.

Nous comptons organiser la police de Tanger aussitôt que nous aurons achevé de prendre à Casablanca toutes les dispositions que la situation commande.

PICHON.

La même préoccupation est encore démontrée par les dépêches échangées entre M. Pichon et M. de Saint-Aulaire, notre chargé d'affaires au Maroc.

La répression de la contrebande des armes.

On sait que les gouvernements français et espagnol ont décidé, surtout après les événements de Casablanca, de prendre des mesures maritimes contre la contrebande des armes au Maroc.

Les deux gouvernements font dans ce sens aux puissances signataires de l'Acte d'Algésiras des ouvertures qui se résument dans la note circulaire suivante, lancée par M. Pichon le 21 septembre :

1° Nous demandons aux puissances de reconnaître à la France et à l'Espagne le droit d'agir comme mandataires du sultan, après que nous aurons effectivement obtenu mandat du Makhzen, pour l'application des articles 24, 25, 80 et 91 de l'Acte d'Algésiras. Les navires de guerre français et espagnols croisant dans les eaux marocaines seraient ainsi autorisés à exercer le droit d'enquête du pavillon à l'égard des bâtiments de commerce qu'ils rencontreraient dans ces parages. Ils pourraient conduire les bâtiments suspects à Tanger ou dans un port voisin ; là, une perquisition serait effectuée par un représentant de la douane chérifienne, un agent de la légation ou du consulat intéressé et un officier du bateau de guerre ;

2° Seraient exempts de toute mesure de ce genre les bâtiments de commerce faisant un service régulier et dont la liste serait adressée par chaque légation au doyen du corps diplomatique qui la communiquerait aux représentants des puissances à Tanger.

Nous avons donc l'intention de demander au gouvernement chérifien de donner aux navires de guerre français et espagnols le mandat qui nous est nécessaire pour appliquer en son nom les dispositions de l'Acte d'Algésiras relatives à la répression de la contrebande. Cette attribution pourrait avoir un caractère provisoire et une durée limitée, un an par exemple.

Elle se justifie, surtout dans les circonstances actuelles, par l'intérêt même du Makhzen, qui se confond avec le nôtre. Nous accepterions d'embarquer à bord des bâtiments de guerre chargés de la surveillance des côtes des représentants de la douane marocaine qui prendraient part à toutes les perquisitions et en rendraient compte au gouvernement chérifien.

J'ajoute que, d'après nos renseignements, la contrebande s'opère de façon très active et en plein jour au cap Spartel. Il y a donc urgence à la réprimer dans l'intérêt de la sécurité de tous les Européens.

PICHON.

M. Jules Cambon, notre ambassadeur à Berlin, résume ainsi la réponse du gouvernement impérial :

Berlin, le 28 septembre 1907.

La réponse du gouvernement impérial aux propositions franco-espagnoles sur la répression de la contrebande des armes vient de m'être communiquée verbalement par le secrétaire d'Etat des affaires étrangères.

En raison de la situation du Maroc, le gouvernement allemand reconnaît la nécessité de prendre des mesures. Il ne fait pas d'objections à notre proposition et prend acte de ce que ces mesures ne s'appliquent pas à des navires faisant un service régulier.

Le gouvernement impérial demande que les mesures destinées à la répression de la contrebande des armes ne soient appliquées que pendant un délai à déterminer. Si, à l'expiration de ce délai, une prolongation était nécessaire, les deux gouvernements saisiraient de nouveau les signataires de l'Acte d'Algésiras.

Quant à l'Angleterre, continuant à suivre la politique invariable et loyale qu'elle a adoptée, elle fait une réponse que notre chargé d'affaires à Londres, M. Geoffray résume ainsi le 22 septembre : « Après examen de la question, le secrétaire d'Etat aux affaires « étrangères m'a fait savoir que le gouvernement britannique ne « soulèverait pas d'objection à la visite dans les eaux marocaines « des navires anglais par des bâtiments de guerre français ou espa- « gnols, si les autres puissances intéressées acceptaient cette pro- « cédure. »

Dans une nouvelle conversation avec notre ambassadeur, M. de Tschirschky estime « que le délai pendant lequel les navires français « et espagnols pourront exercer la surveillance serait d'un an ». M. Pichon accepte le 4 octobre et, tout étant réglé, les deux gouvernements de Madrid et de Paris, dont des rumeurs avaient annoncé cependant le désaccord, s'entendent le 12 octobre pour adresser aux puissances la note concertée suivante :

Note concertée.

Les représentants diplomatiques de France et d'Espagne à Tanger solliciteront du sultan le mandat exprès pour leurs gouvernements d'exercer en son nom les droits des articles 24 et 25, 80 et 91 de l'Acte d'Algésiras en vue de réprimer la contrebande de guerre sur les côtes et dans les eaux marocaines.

Cette délégation des pouvoirs du sultan sera demandée pour une durée d'un an, renouvelable suivant la nécessité.

Pour en faciliter l'application, on demandera au sultan d'embarquer, sur les bâtiments de guerre qui seront chargés de la surveillance, des agents de la douane chérifienne qui prendront part à toute perquisition et rendront compte au sultan.

Afin de ménager les intérêts du commerce, les mesures de répression ne s'appliqueront pas aux navires de commerce faisant un service régulier; à cet effet, chaque légation à Tanger sera invitée à remettre la liste des navires de sa nationalité remplissant cette condition au doyen du corps diplomatique qui la communiquera aux représentants des deux puissances.

Afin d'assurer l'application de ces mesures, chacune des deux puissances désignera les bâtiments de sa marine qu'elle entend charger de la surveillance et de la répression de cette contrebande et demeurera libre d'apprécier elle-même les points où elle enverra ses navires.

Les dispositions nécessaires seront prises de part et d'autre pour que la surveillance et la répression s'exercent dès que le sultan aura accordé l'autorisation requise.

Les retards de l'organisation de la police.

On a déclaré que si les gouvernements français et espagnols avaient été amenés par la brutalité des faits à prendre des mesures extraordinaires au Maroc, c'est parce qu'ils n'avaient pas suffisamment agi sur le Makhzen pour hâter l'organisation de la police de l'Acte d'Algésiras.

Un certain nombre de documents ont été insérés au *Livre Jaune* pour faire justice de cette accusation. Ce sont des circulaires aux puissances signataires de l'Acte d'Algésiras, dans lesquelles M. Stéphen Pichon a résumé à diverses périodes l'état de la question de la police. On y voit que les lenteurs du Makhzen — et aussi certaines rivalités entre les puissances désireuses d'assurer à leurs ressortissants des fournitures — n'ont pas été sans exercer une influence fâcheuse sur l'organisation nécessaire, mais toujours retardée, de la police des ports.

Voici comment M. Stéphen Pichon résumait la question dans une note circulaire du 13 août 1907 :

Au moment où les événements de Casablanca montrent la nécessité des réformes décidées par la Conférence d'Algésiras, il me paraît utile de vous rappeler brièvement les raisons du retard apporté à l'organisation de la police marocaine. Vous pourrez en effet montrer, à l'occasion, que la France s'est, dès le début, particulièrement préoccupée de hâter cette organisation ; notre bonne volonté, souvent arrêtée par d'inévitables lenteurs, ne saurait être mise en doute.

Ainsi que vous le savez, la liste des instructeurs français et espagnols fut

soumise le 31 janvier au Makhzen, qui ne donna son agrément que le 21 mars, après des démarches répétées de notre part.

Les instructeurs en chef francais et espagnol attendirent à Tanger l'inspecteur général, qui arriva le 14 mars. Les projets de règlements étaient déjà préparés et la commission spéciale, instituée par l'article 4 de l'Acte d'Algésiras, put aussitôt fonctionner.

Cette commission tint vingt-quatre séances avant de terminer ses travaux : le délégué chérifien, Guebbas, fit une obstruction systématique. Il fallut les efforts continuels du commandant Mangin et de ses collègues espagnol et suisse pour aboutir à un résultat ; encore M. Regnault fut-il obligé d'intervenir très énergiquement auprès de Guebbas pour éviter de nouveaux atermoiements au moment de l'accord final. La commission tint sa dernière séance le 31 mai ; le corps diplomatique examina dans ses séances des 8 et 10 juin le règlement de la police et le cahier des charges relatif à l'habillement et à l'équipement.

L'idée de passer des marchés de gré à gré avec les fabricants n'ayant pas prévalu, le corps diplomatique recourut au système plus long des adjudications ; là encore, M. Regnault eut quelque difficulté à faire admettre l'urgence d'une solution ; les délais de publicité et de livraison des objets d'équipement furent l'occasion de discussions au cours desquelles notre représentant, mettant en avant l'intérêt général, se prononça toujours en faveur des périodes les plus courtes.

Sur la question de l'armement, le Makhzen devait choisir la meilleure arme à son gré ; mais des membres du corps diplomatique ont encore insisté pour la mise en adjudication, qui causerait de très grands retards ; la question n'est pas encore résolue.

D'autre part, ce n'est qu'à l'extrême limite du délai imparti que le sultan a approuvé les règlements et cahiers des charges ; les dates pour l'adjudication ne sont pas encore fixées.

Enfin, le Makhzen n'a pas encore fait connaître à la Banque, malgré la demande qui lui en a été adressée, l'approbation donnée par lui à la police ; le doyen du corps diplomatique a dû écrire à la Banque pour hâter les formalités de versement des fonds.

La France et le sultan.

Nos lecteurs savent, pour avoir été tenus au courant au jour le jour, quel a été l'appui donné par la France à Abd el Aziz — appui qui, il faut l'espérer, ne restera pas sans lendemain. Tandis que nous agissions au moyen de nos propres forces à Oudjda et à Casablanca, nous aidions pécuniairement le sultan à maintenir les siennes à Tanger, à Fez puis à Rabat.

Il s'agit d'abord d'empêcher le *tabor* de Tanger, dirigé par le commandant Fournié, de se débander faute de solde et peut-être de contribuer au désordre. Dans ce cas, la grosse colonie européenne de cette ville serait en danger. C'est la France qui para à ce péril. Le comte de Saint-Aulaire, notre chargé d'affaires au Maroc, télégraphie, le 25 août 1907, au ministre des Affaires étrangères :

Guebbas a fait connaître aujourd'hui au ministre d'Angleterre et à moi que les troupes campées à Tanger et dans les environs n'ayant pas touché leur solde depuis sept jours, il ne peut plus répondre d'elles. Il

prévoit que, si leur solde n'est pas immédiatement assurée, elles y suppléeront par le pillage de la ville. Il ajoute que les instincts xénophobes des soldats étant surexcités par les événements de Casablanca et leur loyalisme étant ébranlé par la nouvelle de la proclamation de Moulaï Hafid et par le récent échec de la mehalla du chérif El Mrani, le pillage entraînerait le massacre des Européens.

Les délégués chérifiens se sont adressés à la Banque d'Etat, qui ne paraît pas pouvoir donner suite à leur démarche, puis à l'agence de la Compagnie algérienne à Tanger. A ma demande, le directeur de cet établissement remet aujourd'hui même à Guebbas un acompte de 20.000 francs à valoir sur une avance totale de 100.000 francs destinée à l'entretien des troupes dont il s'agit.

Le 29 août, M. Stéphen Pichon répond : « A la demande de mon « département, la Compagnie algérienne a consenti à avancer aux « délégués chérifiens à Tanger, sur leur garantie personnelle, « une somme de 100.000 francs qui sera affectée au payement des « troupes. »

Le 27 septembre, à la demande de M. Regnault, la solde du tabor de Tanger est encore assurée au moyen de 100.000 francs.

En même temps, pour permettre au sultan de venir à Rabat, c'est-à-dire de faire un mouvement qui diminuera le nombre des adhérents de Moulaï Hafid et qui mettra Moulaï Abd el Aziz à portée de nos conseils, nous assurons au sultan 500.000 francs payables à son départ de Fez et 500.000 payables à son arrivée à Rabat. Le corps diplomatique de Tanger, loin de voir cet appui d'un mauvais œil, en félicite M. Guiot, ministre plénipotentiaire et administrateur de la Banque d'Etat, comme le montre la lettre suivante que lui adresse M. Martens Ferao, doyen du corps diplomatique.

En réponse à la lettre que vous m'avez adressée, le 6 courant, me communiquant la décision prise par la Banque d'Etat de mettre à la disposition du sultan pour son voyage à Rabat la somme d'un million dans les conditions y exposées, j'ai l'honneur de vous faire part que mes honorables collègues, auxquels j'ai donné connaissance de votre lettre, applaudissent à la décision prise dans l'intérêt de S. M. le sultan Abd el Aziz.

L'attitude de la colonie française.

D'aucuns ont dit que notre politique au Maroc n'a été inspirée que par des intérêts de finances. C'est oublier que nous avons dans ce pays une colonie nombreuse et démocratique, qui a souffert beaucoup depuis 1905 et qui a approuvé les mesures d'énergie prises à Casablanca, comme le prouve la pièce suivante du *Livre Jaune :*

Ordre du jour voté par la Société de l'Union des Travailleurs français au Maroc en sa réunion générale du dimanche 1er septembre 1907.

La société l'Union des Travailleurs français au Maroc réunie en assemblée générale, le dimanche 1er septembre 1905, proteste énergiquement contre l'ordre du jour voté à Clermont par les amicales des instituteurs

flétrissant les soldats français se battant au Maroc et contre l'ordre du jour voté à Nancy par les groupes socialistes, et envoie l'expression de ses meilleurs sentiments et ses félicitations aux braves soldats de toutes armes combattant au Maroc pour la patrie.

La Société l'Union des travailleurs, indépendante de toute affiliation, composée de membres habitant le Maroc, pour la plus grande partie depuis longtemps en contact journalier avec l'élément marocain au milieu duquel ils vivent, connaissant les Marocains et les mœurs du pays qu'ils ont jugées à leurs dépens, mieux que des intellectuels vivant de formules et de fictions et discutant de loin sur des pays et des gens qu'ils ne connaissent pas.

La Société l'Union des travailleurs, tout en protestant contre la guerre en général, approuve le gouvernement de la République de son énergie actuelle au Maroc, le remercie d'avoir enfin prouvé qu'il savait venger les ouvriers, pionniers de la pénétration pacifique morts victimes, au champ d'honneur du travail, de leur confiance en des gens qui ne sont dignes d'aucune pitié.

Compte sur le gouvernement pour continuer l'œuvre entreprise et pour la protection efficace des colons et des ouvriers venus ici pour travailler et faire prévaloir le bon renom de la France.

Proteste énergiquement contre toute intrusion de politiciens au Maroc, et ne demandant qu'une prompte pacification après une énergique répression, passe à l'ordre du jour.

Tanger, le 1er septembre 1907.

La politique allemande.

Il est impossible de terminer cette analyse hâtive du *Livre Jaune* sans attirer l'attention sur quelques petits côtés de la politique allemande. De même que, pendant la conférence, bien qu'il soutint l'égalité des puissances, M. de Tattenbach cherchait à assurer, par des négociations particulières avec M. Revoil, deux parts du capital de la banque à l'Allemagne, nous avons dû, dans une affaire d'emprunt, rappeler en septembre 1906 la diplomatie impériale au respect de l'Acte d'Algésiras.

Voici un échange de notes qui résume cette question, qui a été portée devant les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras par une circulaire de M. Léon Bourgeois du 13 septembre 1906.

ANNEXE I

Note remise par l'ambassade d'Allemagne, le 5 septembre 1906.

Le gouvernement marocain, pour se procurer de nouveaux fonds, s'est adressé non seulement à des maisons de banque françaises, mais aussi à la maison de banque allemande Mendelssohn et Cie.

Cette dernière, respectant loyalement l'article 33 du contrat de l'emprunt franco-marocain de 1904, n'a jusqu'à présent pas accédé à la demande du Makhzen de lui soumettre ses offres.

Elle a, au contraire, fait la proposition à la Banque de Paris et des Pays-Bas de traiter cette nouvelle opération d'un commun accord.

Mais la banque française a décliné cette proposition et s'est bornée à répondre qu'une fois la Banque d'Etat du Maroc constituée elle apporterait à celle-ci l'affaire avec toutes ses charges et bénéfices.

Le renvoi de l'affaire à la future Banque d'Etat du Maroc n'est nullement dans l'intérêt de la maison de banque allemande, vu que celle-ci perdrait le bénéfice de la conclusion de l'affaire, que la constitution de la Banque d'Etat se fera peut-être attendre longtemps, et qu'enfin il n'est pas certain que la nouvelle Banque d'Etat veuille se charger de l'opération contractée.

Au point de vue purement commercial et d'après l'usage commercial international, la maison de banque allemande était en droit d'espérer que son offre serait favorablement accueillie par la Banque française et cela d'autant plus qu'elle avait l'année dernière concédé à la banque française une participation par moitié à l'affaire de l'avance des 10 millions qu'elle avait contractée. En outre, si la banque française fait valoir le droit de préférence pour de nouveaux emprunts, droit qui lui a été conféré en 1904 par le gouvernement marocain, la maison de banque allemande, par contre, peut se réclamer de l'article 4 du traité qu'elle a conclu en 1905 avec le gouvernement marocain relatif à l'avance des 10 millions.

Cet article porte : « Le gouvernement de Sa Majesté chérifienne s'engage « à rembourser au Syndicat, entre les mains de MM. Mendelssohn et C°, la « somme intégrale de dix millions de marks payable à Berlin, pas plus tard « de deux ans de la date de ces présentes, *mais si le Makhzen faisait un em-* « *prunt avant l'expiration des deux ans susdits, il s'engage à rembourser MM.* « *Mendelssohn et C°, sans attendre l'échéance des deux ans.* »

Donc, si la nouvelle opération était conclue par forme *d'emprunt*, la maison Mendelssohn aurait incontestablement le droit de demander le remboursement immédiat des dix millions, ce qui gênerait forcément l'opération projetée par la banque française.

Par contre, si la nouvelle opération était traitée non comme emprunt, mais comme simple avance à compte courant, la maison allemande n'aurait pas le droit à une demande de remboursement immédiat, mais elle ne serait pas empêchée par l'article 33 du traité français, qui ne stipule le droit de préférence des banques françaises qu'en ce qui concerne des emprunts, de soumettre de son côté des offres au Makhzen s'il en demande.

Vu ces circonstances, il serait désirable que les deux groupes de banques traitassent l'affaire en question d'un commun accord. Ce procédé répondrait aussi le mieux aux principes qui forment la base des stipulations d'Algésiras, savoir aux principes de la libre concurrence et de l'égalité de toutes les nations signataires de la Conférence d'Algésiras en ce qui concerne l'exploitation économique du Maroc.

ANNEXE II

Note remise à l'ambassade d'Allemagne.

Paris, le 12 septembre 1906.

Par une note en date du 5 de ce mois, le gouvernement impérial allemand a appelé l'attention du gouvernement de la République sur les négociations engagées par le gouvernement marocain en vue de se procurer de nouvelles ressources financières et sur l'intérêt que présenterait la conclusion d'une nouvelle opération de prêt par le consortium des banques françaises et la banque allemande Mendelssohn agissant d'un commun accord. Le gouvernement impérial considère que cette combinaison répondrait le mieux aux principes sanctionnés par la Conférence d'Algésiras.

Le gouvernement français pense de même que la question posée, comme toutes celles qui intéressent les finances marocaines, doit être examinée

et résolue dans l'esprit qui a inspiré les délibérations d'Algésiras, bien plutôt qu'en discutant sur les qualifications qui pourraient être données à l'opération de crédit projetée par le gouvernement chérifien. Il a donc appris avec satisfaction que le consortium ne se réservait l'exercice de ses droits que pour apporter les résultats de sa négociation éventuelle avec tous les bénéfices qu'elle pourrait comporter à la future Banque d'Etat marocaine, qui représentera désormais l'ensemble des intérêts financiers engagés au Maroc. Ces intentions, déjà notifiées à tous les groupes qui participeront à la constitution de la Banque d'Etat, paraissent avoir été favorablement accueillies.

Toutefois, en présence de l'objection présentée par le groupe allemand et tirée des délais indéterminés qui s'écouleront jusqu'à la constitution effective de la Banque d'Etat, le gouvernement français serait disposé à conseiller au consortium de faire participer, dès le début, à l'opération qu'il pourrait conclure tous les établissements intéressés dans la Banque d'Etat : cette participation se distribuerait naturellement d'après la même proportion qui a été adoptée pour la formation du capital social de la future institution de crédit marocaine.

Une pareille solution semble seule s'accorder avec l'esprit et la lettre de l'Acte général d'Algésiras. Tout autre système et spécialement celui qui consisterait à laisser les bénéfices de l'opération projetée à un seul des groupes, ou, comme le demande la maison Mendelssohn, aux deux groupes français et allemand, irait directement à l'encontre des principes rappelés dans la note du gouvernement impérial, puisqu'il porterait atteinte à l'égalité des nations signataires de l'Acte d'Algésiras. Le gouvernement français ne croirait pas pouvoir s'y prêter sans violer, dès la première occasion qui se présente de les appliquer, les dispositions fondamentales de cette convention.

Le *Livre Jaune* contient des documents sur les deux autres affaires relatives aux égouts de Tanger et au port de Larrache, dans lesquelles des tentatives ont été faites pour faire donner des travaux, ou tout au moins des augmentations de travaux à des maisons allemandes sans passer par l'adjudication stipulée cependant par l'Acte d'Algésiras.

LES AFFAIRES DU MAROC

La situation générale. — Le jour des morts à Casablanca. — L'ambassade espagnole à Rabat. — Coopération franco-espagnole ; déclarations de M. Alende Salazar. — Les écoles dans les présides espagnols. — L'Allemagne et la question marocaine.

La situation générale.

Les nouvelles que l'on a pu avoir du Maroc ces derniers temps sont singulièrement insignifiantes et laconiques. Il semble que l'attente de l'interpellation prochaine à la Chambre des députés — interpellation qui devait être discutée le 8 et à été repoussée jusqu'au 12[1] par suite du retard apporté à la publication du *Livre Jaune* — ont impressionné nos informateurs au point de les rendre presque muets. Ce que nous avons à signaler aujourd'hui est à peu près insignifiant. La seule nouvelle officielle, en effet, qui nous ait été communiquée, à la suite du Conseil des ministres du 9 octobre, est que « la « situation générale permet de réduire de quatre croiseurs le nombre des bâtiments actuellement stationnés dans les eaux marocaines et de faire revenir les contre-torpilleurs, et que M. Thomson, ministre de la Marine, va donner des ordres en conséquence ».

Il résulte également, ajoutait le même communiqué, des télégrammes du ministre de France à Tanger que sa mission à Rabat se poursuit dans les conditions les plus satisfaisantes. Il a obtenu notamment du sultan toutes les garanties désirables pour l'exécution loyale des accords de 1901 et de 1902 relatifs à la frontière algérienne.

D'autre part, d'après une dépêche de Tanger, 10 novembre, au *Temps*, il paraît que les nouvelles de Merrâkech datées du 2 novembre disent que Moulaï Hafid perd de son autorité morale. On trouve Moulaï Hafid très peu entreprenant. On commence à faire observer que son activité jusqu'à présent s'est exclusivement exercée contre les musulmans qu'il pressure pour avoir de l'argent et qu'il excite les uns contre les autres en semant parmi les tribus du sud une division qui les empêche de s'unir pour le renverser.

A part ces considérations, ajoutait la dépêche, on ne signale aucun fait saillant à Merrâkech. L'anarchie continue à y régner et les gens des diverses

[1] Nous en publierons le compte rendu dans notre prochaine livraison.

tribus voisines qui s'y rendent les jours de marché vident souvent leurs querelles en pleine ville. La partie paisible de la population vit sous un régime de terreur. Tous les israélites ayant quelques moyens ont gagné les villes de la côte. Il ne reste à Merrâkech que quelques malheureux qui n'osent plus quitter leur quartier.

Enfin une dépêche du correspondant du *Journal des Débats* à Tanger, datée du 4 novembre, se plaint en ces termes de l'arrêt des transactions commerciales à Casablanca.

Tanger, le 4 novembre. — De nombreuses plaintes arrivent de Casablanca au sujet de la complète désorganisation du service d'acconage du port, qui, depuis le bombardement, cause un grave préjudice au commerce. Ces plaintes sont justifiées ; elles émanent de Français, mais surtout de maisons allemandes et anglaises d'exportation principalement et auxquelles, depuis fin de juillet, toute possibilité d'embarquement de céréales est prohibée, l'acconage étant uniquement réservé aux services guerre et marine, et quelquefois, par faveur, au débarquement de marchandises d'importation. La situation menace de se prolonger indéfiniment.

Depuis longtemps, notre administration consulaire maritime ou militaire aurait dû prendre l'initiative de faciliter les transactions par mer et ne pas admettre que les navires à destination de Marseille, de Hambourg ou de Liverpool soient obligés de repartir à vide, faute de moyens d'embarquement accaparés par notre marine. Il en résulte que les négociants refusent d'acheter aux indigènes de l'intérieur les céréales ou tous autres produits susceptibles d'exportation dont leurs magasins regorgent. A ce point de vue spécial des résultats de l'intervention française, puisque nous faisons de réels efforts pour la réorganisation des villes, ces efforts auraient dû porter avant tout sur les points où le commerce international est manifestement atteint.

C'est d'ailleurs à peu près tout ce que nous pouvons relever en fait de nouvelles sur la situation marocaine.

Le jour des morts à Casablanca.

Le 2 novembre, jour des morts, a eu lieu à Casablanca, en présence de nombreux membres de la colonie française, la cérémonie commémorative des victimes du 30 juillet dernier. A trois heures de l'après-midi, le général Drude, entouré de son état-major et suivi de nombreux officiers de toutes armes, s'est rendu au consulat de France pour y prendre M. Malpertuy, consul, et de là au port où attendaient tous les ouvriers de l'entreprise. Un cortège s'est alors formé et est allé au consulat d'Espagne pour déposer une couronne sur la tombe des ouvriers espagnols tués au cours des massacres et qui ont été enterrés dans le jardin attenant au consulat d'Espagne. M. Marmet, ingénieur, a prononcé l'allocution suivante :

L'Association des ouvriers et employés du port apporte un souvenir d'affection et de regret aux victimes du massacre du 30 juillet.

Nous n'avions pas oublié nos camarades espagnols dont les corps ne reposent pas encore auprès des autres victimes, au cimetière européen.

L'Association a décidé qu'une pierre commémorative recouvrirait les

restes des neuf compagnons cruellement arrachés à notre affection et porterait leurs noms gravés, afin de les perpétuer dans le souvenir de leurs successeurs sur la terre marocaine. Nous espérons que le consul d'Espagne voudra bien hâter le moment où seront réunis dans la même enceinte d'éternel repos tous ceux qui ont subi le même jour le même martyre. Chers camarades, fils de la nation amie et alliée, vos anciens compagnons de travail ne vous oublient pas.

Le consul d'Espagne a pris la parole en ces termes :

Mon général, messieurs,

Je vous remercie de cette manifestation de confraternité. Plus ou moins nous sommes tous des ouvriers qui travaillons dans ce pays pour la civilisation et le progrès.

Que les corps de nos infortunés camarades reposent tranquilles dans cette tombe qui est en terre d'Espagne et permettez-moi, une fois encore, de vous remercier du témoignage d'intérêt que vous donnez à leur sort cruel.

Le cortège s'est rendu au cimetière catholique pour déposer des couronnes sur les tombes des ouvriers français et italiens et des marins du *DuChayla*. M. Marmet a prononcé le discours suivant :

Le jour des morts nous impose le devoir d'apporter aux six camarades français et italiens qui reposent ici un souvenir de notre ineffaçable douleur.

L'Association amicale des ouvriers et employés du port dépose sur votre tombe, chers compagnons, deux couronnes dont l'éphémère durée ne saurait représenter celle de nos regrets. Elles vous prouveront seulement que nous n'oublions pas celui qui conduisit la première locomotive sur le sol marocain et ceux qui arrachèrent les premières pierres que la France civilisatrice destinait à fonder le port de Casablanca.

Reposez en paix, chers compagnons ; les vengeurs sont venus occuper le chemin que vous avez payé de votre vie et l'affection de vos camarades veille sur vous. Nous remercions bien sincèrement les autorités et toutes les personnes qui ont bien voulu se joindre à nous dans l'accomplissement de notre acte de fraternité.

L'ambassade espagnole auprès du sultan.

Le 5 novembre, la mission spéciale envoyée au sultan par le gouvernement espagnol est arrivée à Rabat. Elle se compose de M. Liberia, ministre plénipotentiaire ; du général Marina, gouverneur de Melilla ; du commandant du *Pelayo ;* de MM. Vallin, premier secrétaire d'ambassade attaché au ministère d'Etat à Madrid ; Figuerola, Caro et Acerin, secrétaires ; Saavedra et Comandari, interprètes. Le capitaine Paxot, officier instructeur détaché pour l'organisation de la police à Tanger, accompagne en outre la mission en qualité d'attaché du ministère.

Dès le soir de son arrivée, le ministre d'Espagne, qui avait été reçu aux portes de la ville par le caïd el Méchouat Si Druss ben Aieh, assisté du gouvernement de Rabat et de Salé, et par le ministre de France entouré des membres de la légation, a eu un premier entretien avec Ben Sliman.

Le surlendemain, 7 novembre, à 10 heures du matin, M. Llaberia a été reçu par le sultan, au palais d'été de Bouibat, où avait été reçue l'ambassade française. La réception a eu lieu avec le même cérémonial. Les troupes et la musique ont rendu les honneurs.

En présentant ses lettres de créance à Moulaï Abd el Aziz, M. Llaberia lui a dit qu'il obéissait à un ordre spécial du roi Alphonse XIII en lui renouvelant le témoignage d'amitié du souverain espagnol et en lui exprimant l'intérêt que celui-ci porte à la prospérité de l'empire chérifien.

Ces bons sentiments, dit le ministre d'Espagne, ont toujours guidé le gouvernement espagnol lorsqu'il accorda l'hospitalité de l'Espagne pour la discussion des réformes relatives au Maroc. Aujourd'hui, ces sentiments se manifestent par la mission qui m'a été confiée de remettre à Votre Majesté le collier de l'ordre de Charles III et par la décision du roi de me faire accompagner par le général Marina, gouverneur militaire de Melilla.

Le roi a aussi montré sa reconnaissance de la joie sincère avec laquelle vous vous êtes associé à des événements récents heureux pour lui, sa majorité et son mariage.

Le ministre a rappelé les bonnes traditions unissant les deux pays voisins, dont les intérêts sont fréquemment communs, se concilient et se complètent. Il a donné l'assurance que l'Espagne faisait des vœux sincères pour le rétablissement de l'ordre dans l'empire, l'exécution des réformes adoptées par la conférence d'Algésiras, le maintien de l'intégrité de l'empire et le rétablissement des relations commerciales.

Le sultan a remercié M. Llaberia avec beaucoup de bonne grâce.

La mission espagnole doit s'occuper des questions de police et autres relatives à la frontière espagnole du côté de Melilla et du règlement des réclamations pendantes intéressant les ressortissants espagnols. Elle s'appliquera en outre d'une manière générale à engager le sultan, comme le fait M. Regnault, à mettre le plus tôt possible en vigueur les réformes prévues par l'acte d'Algésiras.

D'ailleurs la coopération franco-espagnole est, comme nous le disions encore il y a quinze jours, absolument sincère et complète. Le ministre des Affaires étrangères d'Espagne, qui accompagna le roi Alphonse XIII, lors de son passage à Paris, le 28 octobre, l'a confirmé lui-même en ces termes à notre confrère Georges Villiers du *Temps* :

J'ai été heureux de profiter de mon passage à Paris pour entrer en relations personnelles avec mon collègue M. Pichon.

Le problème marocain est vaste et complexe. Il importait que nous puissions en considérer ensemble tous les aspects. Notre conversation n'a d'ailleurs pas eu pour objet de résoudre des difficultés qui n'existent pas. Sur tous les points — fût-ce les points de détail — entre la France et l'Espagne, l'accord est absolu et cordial.

Vous savez ce que je pense des nouvelles inexactes qui ont permis de croire le contraire. Nous avons eu, pour nous mettre d'accord, à échanger nos idées. Jamais, à aucun moment, nous n'avons eu de peine à les concilier.

Qu'il s'agisse des indemnités, de la contrebande des armes, ou de la délimitation des secteurs de Casablanca, — l'entente est complète. Elle résulte non seulement de l'identité des intérêts, mais de la solidarité chaque jour plus étroite de la politique française et de la politique espagole, solidarité dont témoigne avec une suffisante précision la « déclaration » du mois de mai dernier.

Reportez-vous d'ailleurs aux toasts qui ont été prononcés le 28 octobre. Ils sont l'expression exacte de la vérité. Toutes les affirmations qui s'y trouvent répondent à la réalité. Ce ne sont point des compliments conventionnels, mais des constatations sincères.

J'ai été fort heureux, en accompagnant ici Leurs Majestés, de marquer le prix que j'attache à l'affectueuse union de la France et de l'Espagne. Cette union, qui est un gage de succès pour l'une et l'autre, ne saurait être plus sincère et plus intime qu'elle n'est aujourd'hui. J'ai grand plaisir à le déclarer.

Les écoles dans les présides espagnols.

Le Comité [1] africaniste de Madrid a élaboré, depuis quelques années, un plan de réformes à introduire dans les présides espagnols en vue de la pénétration pacifique au Maroc.

Il y a deux ans, il avait préconisé la création à l'Académie orientale d'une section marocaine. Cette section était destinée à former des jeunes interprètes suffisamment versés, dès leur sortie de l'Ecole, dans la langue arabe maghrébine pour leur permettre d'être employés utilement aussi bien par les administrations de l'Etat que par les grandes maisons de commerce.

Dans ce même but, le gouvernement du roi Alphonse a inauguré en septembre dernier à Melilla une école primaire appelée à recevoir surtout de jeunes indigènes. Pour favoriser le développement du nouvel établissement scolaire, une subvention de 5.000 pesetas lui a été accordée par une ordonnance royale.

Cette école compterait déjà une vingtaine d'élèves marocains et il est probable que ce nombre ne tardera pas à augmenter, car les encouragements donnés à cette entreprise ne peuvent que contribuer à sa prospérité.

En tout cas, les efforts tentés par le gouvernement de Madrid, en vue d'introduire de sérieuses réformes dans ses procédés démontrent que l'Espagne est décidée à ne rien négliger pour faciliter par tous moyens son œuvre de pénétration pacifique au Maroc où elle cherche à se concilier les sympathies des populations indigènes.

L'Allemagne et la question marocaine.

A propos du voyage de l'empereur Guillaume II en Angleterre, l'officieuse *Suddeutsche Correspondenz* a tenu à mettre l'opinion en garde contre les informations d'après lesquelles les trois souverains anglais, allemand et espagnol s'entendraient en vue d'une modification de la politique marocaine.

---

[1] *Journal des Débats*, dépêche de Gibraltar, 20 octobre.

Sans considérer l'Acte d'Algésiras, dit le communiqué de la chancellerie, comme une loi éternelle, il faut reconnaître qu'il continue à rester la base du règlement des difficultés marocaines. On se complaît souvent à le critiquer, mais jusqu'à présent personne n'a pu proposer quelque chose de meilleur pour concilier pacifiquement les intérêts qui se trouvent en concurrence au Maroc. Sans lui, les événements qui se sont produits depuis sa signature auraient été difficilement localisés au Maroc.

Pour l'Allemagne, la reconnaissance de nos droits et de nos intérêts conventionnels continue à tracer notre ligne de conduite. A droite de cette ligne se trouve une renonciation en faveur de la France, pour laquelle une compensation n'est pas encore trouvée. A gauche, il y a l'intervention active, la chasse à un morceau du territoire marocain, une politique qui a toujours des adhérents dans une partie de la presse allemande, mais que notre diplomatie a toujours repoussée.

Ce sont surtout les partisans d'une amélioration des rapports franco-allemands qui devraient s'abstenir d'attaquer l'Acte d'Algésiras et de proposer de nouvelles expériences, car aussi désirables que soient les témoignages de sympathie officiels et non officiels entre l'Allemagne et la France, il ne faut pas perdre de vue que, pour le moment, les seules bases pratiques de la détente sont la convention d'Algésiras et l'échange de preuves incontestables de fidélité à ce contrat.

Ce sont précisément ceux qui le considèrent comme un pont de fortune (*eine Notbrücke*) qui doivent désirer que ce pont de fortune ne soit pas enlevé avant que d'autre part un terrain sûr ait été trouvé.

D'autre part, le *Temps* a reçu, à ce même sujet, la dépêche suivante de son correspondant de Berlin :

Berlin, 7 novembre.

Je crois pouvoir ajouter à la note de la *Suddeutsche Reichscorrespondenz* que M. de Schœn ne compte pas prendre à Londres d'initiative en matière de politique marocaine, mais qu'il est préparé à y causer du Maroc aussi bien que du chemin de fer de Bagdad.

Ces conversations ne pourront être, en tout état de cause, qu'un échange de vues. L'Allemagne est en effet d'avis que la France est seule qualifiée pour prendre l'initiative dans les questions impliquant des modifications de la politique marocaine.

Les milieux dirigeants en Allemagne se considéreraient, en outre, comme incapables de défendre devant l'opinion publique et devant le Reichstag une politique marocaine qui abandonnerait l'expédient diplomatique d'Algésiras, quelques mois à peine après tant d'efforts faits pour le réaliser.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *M. Loubet et Guillaume II.* — Le directeur du *Journal d'Alsace-Lorraine*, M. Boll, a récemment publié dans son journal le compte rendu d'une conversation qu'il eut avec M. Loubet, lorsqu'il vint lui remettre des secours pour les victimes de la catastrophe de Courrières, au mois d'avril 1906. Les déclarations de M. Loubet portèrent sur la rencontre qui aurait pu avoir lieu entre le président de la République française et l'empereur d'Allemagne à Naples en 1904, lors du voyage de M. Loubet en Italie. M. Boll fait le récit de cette conversation dans les termes suivants, dont il garantit l'exactitude :

— Il n'a pas tenu à moi, dit M. Loubet, que nous ne nous soyons pas rencontrés. Vous vous rappelez que les journaux en ont parlé. A cette époque (avril 1904), nous allions à Rome. Depuis quelque temps déjà, avant qu'on m'en eût fait la moindre ouverture, des informations couraient dans la presse au sujet d'une entrevue que je devais avoir avec l'empereur, à l'occasion de mon voyage en Italie. Je n'opposai aucun démenti à ces informations. Lorsque je fus entrepris à cet égard, je me déclarai d'accord ; bien plus, je suis l'aîné de l'empereur, j'aurais fait néanmoins les premiers pas. Je serais allé à lui.

En prononçant ces dernières paroles, M. Loubet s'était levé brusquement d'une ardeur vraiment juvénile, et il avait marqué, devant moi, d'une allure à la fois énergique et très digne, les pas qu'il aurait faits vers l'empereur. Puis, se retournant et revenant vers son fauteuil, il ajouta gravement :

— Car vous pensez bien que j'aurais su parfaitement ce qu'il fallait lui dire pour mon pays et au nom de mon pays. Cependant, nous ne nous rencontrâmes pas. (Il appuya sur ces mots.) Pourquoi? Je ne l'ai su que longtemps après. Je ne l'ai appris, à vrai dire, que tout récemment.

Il paraît qu'il y avait eu du tirage entre l'empereur et le roi d'Italie au sujet des toasts que nous devions échanger à Rome. L'empereur aurait même exprimé le désir, dès la rencontre qu'il avait eue avec Victor-Emmanuel à Naples, quatre semaines avant qu'il lui soumît le texte du discours qu'il devait m'adresser au Quirinal. Quoi qu'il en soit, nous étions bien loin de nous douter de tout cela. Nous fûmes surpris cependant que la *Consulta* ne nous eût pas communiqué, ainsi qu'il est d'usage, le texte du discours royal, afin que j'y pusse conformer le mien. Dans le train qui nous menait à Rome, M. Delcassé vint me dire, avec quelque inquiétude, qu'il n'avait encore rien. A Rome, à l'arrivée, toujours rien. Ce n'est qu'au moment de nous mettre à table que je reçus le texte en question, si bien que je dus pour ainsi dire improviser ma réponse.

Ce que furent ces discours, vous le savez. L'empereur, paraît-il, s'attendait à tout autre chose. Il en fut mécontent, dépité et quitta brusquement l'Italie et s'en fut jusqu'à Carlsruhe, où il lança son pétard (discours sur la poudre sèche). Voyez cependant combien je suis innocent de tout cela.

Il convient d'ajouter qu'un des rédacteurs du *Temps*, étant allé demander à M. Loubet ce qu'il fallait penser du récit du directeur du *Journal d'Alsace-Lorraine*, en a reçu la réponse suivante : « Je n'ai « rien à dire. Tout ce que j'ai fait étant président de la République, « je l'ai oublié. »

De leur côté, les journaux allemands se sont bornés à reproduire l'information du *Journal d'Alsace-Lorraine* en la faisant suivre de la déclaration de M. Loubet au *Temps;* et l'on a simplement déclaré dans les cercles politiques officieux que l'Allemagne n'avait pas de version officielle à donner à ce sujet. « L'Allemagne n'aurait parlé « que si M. Loubet n'avait pas cru devoir observer une réserve si « respectable. »

— *Les Ecrivains militaires, maritimes et coloniaux.* — Le déjeuner de rentrée de l'Association des écrivains militaires, maritimes et coloniaux a eu lieu, le 12 novembre, au Café Cardinal, sous la présidence de M. Le Myre de Vilers, président de l'Association.

M. Le Myre de Vilers a annoncé que le ministre de la Guerre, par décision du 22 juin, et le ministre de la Marine, par décision du 3 juillet, ont bien voulu autoriser les officiers en activité de service à faire partie de l'Association.

Nécrologie. — *Mort de M. Deluns-Montaud.* — M. Deluns-Montaud, ancien député, ancien ministre des Travaux publics, ministre plénipotentiaire, chargé, au ministère des Affaires étrangères, de la division des archives, est mort à Paris, à l'âge de 62 ans.

M. Deluns-Montaud était né à Allemans-du-Drot (Lot-et-Garonne), le 5 juin 1845. Avocat à Marmande, il fut élu député en 1879, en remplacement de M. Faye, élu sénateur. Il siégea dans les rangs des opportunistes et fit partie, de 1888 à 1889, du cabinet Charles Floquet, avec le portefeuille des travaux publics. Non réélu aux élections de 1893, M. Deluns-Montaud fut nommé ministre plénipotentiaire et chargé des archives au département des Affaires étrangères. Retiré de la politique, M. Deluns-Montaud s'était consacré aux archives et à l'étude. Il avait l'esprit très fin, une grande culture, et un don de parole qui se manifestait dans sa conversation vivante et originale. Sa santé, altérée depuis quelques mois, avait donné ces temps derniers de grandes inquiétudes à ses amis, et il a succombé le 9 novembre au mal qui n'avait cessé depuis lors de le menacer.

Nous ne saurions, pour notre part, oublier que M. Deluns-Montaud fut un des premiers à encourager nos efforts, qu'un des premiers il eut confiance en notre œuvre, et qu'il voulut même rédiger pour nous l'article-programme qui mettait la Revue au monde, le 1er mars 1897. Ce sont là des souvenirs qui nous sont très chers et qui nous font regretter, avec une vraie, une profonde tristesse, cet homme aimable qui fut homme de bien, un excellent citoyen et un parfait ami.

Angleterre. — *Les élections municipales.* — Sauf à Londres, où les membres des Conseils municipaux locaux (Metropolitan borough Councils) sont élus pour trois ans, les municipalités des villes et bourgs d'Angleterre et du Pays des Galles sont soumis au renouvellement par tiers tous les ans, d'après la loi municipale de 1882. C'est ainsi que, le 1er novembre, les électeurs de 326 villes et bourgs d'importance diverse, puisqu'à côté de cités de 750.000 habitants comme Liverpool, figurent des bourgs de 2.000 habitants, ont procédé à l'élection de nouveaux conseillers.

Presque partout on retrouvait la classification ordinaire des partis anglais, conservateurs, libéraux et socialistes, mais dans certaines localités s'était formé un parti nouveau analogue à celui des *Municipal Reformers*, qui, au mois de mars dernier, enleva aux radicaux et à leurs alliés socialistes la majorité dans le *County Council* de Londres. Les *Municipal Reformers* ont engagé la lutte contre le socialisme municipal dont l'application s'est traduite partout, malgré certains avantages, par une augmentation formidable des taxes locales.

Le résultat des élections a été une complète déroute des socialistes au profit des conservateurs. Même dans les forteresses radicales du Lancashire comme Manchester, Preston et Bury, les municipalités socialistes ont été presque balayées, et dans trente-sept localités où des candidats socialistes se présentaient contre des libéraux ou des unionistes, ceux-ci ont été réélus avec de fortes majorités. Les gains des socialistes n'ont été que de trois sièges, un dans chacune des villes de Sheffield, Sunderland et Middlesborough. D'après les calculs officiels, les conservateurs auraient gagné 135 sièges, les libéraux 122 et les indépendants 4. Ces résultats prouvent que la liste des défaites socialistes, depuis les élections générales de 1906, tend à s'allonger.

Un autre fait intéressant des élections a été que, pour la première fois, les femmes (déjà électrices aux Conseils de comté et aux *borough councils*) ont été éligibles. C'est là une réforme due au parti libéral qui la vota au cours de la dernière session. Cependant le nombre des candidates aux *borough councils* n'était pas considérable, car l'égibilité n'est conférée par la nouvelle loi qu'aux veuves et filles non mariées, inscrites sur les listes électorales de leur résidence. Quatre femmes seulement ont été élues dans les villes de Bewdley, Reading, Oxford et Aldburgh.

Autriche-Hongrie. — *Remaniements ministériels en Autriche.* — La *Gazette officielle de Vienne* a publié, le 10 novembre, les modifications suivantes dans le ministère autrichien :

Les démissions du comte d'Auersperg et de MM. Forcht, Pacak et Prade sont acceptées. Le député Fiedler est nommé ministre du Commerce, le député Ebenhoch, ministre de l'Agriculture, les députés Gessmann, Peschka et Praschek sont nommés ministres sans porte-

feuille. Le comte d'Auersperg reçoit la grand'croix de l'ordre de Léopold, MM. Prade, Forcht, Pacak reçoivent la Couronne de Fer de 1re classe. L'empereur se réserve d'appeler le comte d'Auersperg et M. Forcht à d'autres fonctions dans l'Etat.

Norvège. — *L'intégrité de la Norvège.* — Les négociations politiques entre la Norvège et les quatre grandes puissances du Nord, la France, l'Allemagne, la Russie et l'Angleterre, viennent d'aboutir après s'être prolongées pendant presque une année. Le 2 novembre la déclaration concernant la dénonciation du traité de novembre 1855 a été signée par le ministre norvégien des affaires étrangères, le ministre français et le chargé d'affaires anglais. Puis le traité concernant l'intégrité de la Norvège a été signé aussitôt par le ministre des Affaires étrangères norvégien, les ministres français, allemand et russe et le chargé d'affaires anglais. Le gouvernement norvégien s'étant réservé de soumettre les questions au Storthing avant la ratification du traité, on a convenu de ne pas publier la déclaration du traité avant sa ratification.

Cet événement diplomatique était prévu et attendu depuis quelque temps. Dès le lendemain du divorce suédois, la Norvège, pays essentiellement démocratique, à tendances très avancées, suivant l'expression du jour, avait cherché sur le terrain du pacifisme international la garantie de son intégrité que ne pouvait plus protéger le traité franco-anglais de 1855, devenu caduc de par la séparation suédo-norvégienne. Mais cette garantie, pour produire tous ses effets, devait être sincèrement européenne. Il ne pouvait s'agir, comme en 1855, d'une sorte de groupement de défiance organisé contre telles ambitions suspectes. Aucune puissance de l'Europe, dans l'état actuel des choses, n'aurait pu se prêter à une semblable combinaison. Il fallait que toutes les nations nord-européennes, la Russie et l'Allemagne des premières, fussent parties dans l'accord général de garantie recherché. Ce point principal a été posé et admis dès la première heure, et si les négociations ont ainsi duré, c'est uniquement parce qu'il a fallu tenir compte de tous les différents intérêts en présence et maintenir la balance égale entre chacun : jamais, à aucun moment, aucune difficulté n'a été soulevée pour ce qui concerne le résultat final, auquel tout le monde avait donné d'avance son agrément.

Et ainsi l'intégrité de la Norvège est aujourd'hui reconnue et garantie par l'Europe elle-même. Evidemment, l'intégrité n'est pas la neutralité ; mais c'est déjà un fait international d'une importance indéniable que le territoire norvégien ne puisse plus servir désormais de base d'opérations, qu'il soit mis délibérément en dehors de tout conflit armé qui se déchaînerait autour de lui et que cette assurance pacifique ait pu grouper dans une même entente la France et l'Allemagne, l'Angleterre et la Russie.

Russie. — *Les élections russes.* — D'après les dernières statistiques officielles publiées à Saint-Pétersbourg, sur 442 députés à élire, on connaît les résultats pour 395 sièges. Ces 395 sièges se répartissent ainsi qu'il suit :

Monarchistes, conservateurs de droite, unions réactionnaires	189
Octobristes, rénovistes, modérés	117
Nationalistes progressistes	20
Cadets	33
Radicaux, travaillistes, socialistes	34
Indépendants	2

Si l'on groupe ces chiffres en trois grandes catégories, on peut dire que la droite comprend 189 membres, le centre 117, la gauche 87. En d'autres termes, et sauf modifications graves résultant des 47 élections auxquelles il reste à procéder, la troisième Douma apparaît conservatrice réactionnaire pour la moitié de son effectif, ministérielle octobriste pour un peu plus du quart, et formée pour un demi-quart d'éléments divers d'opposition.

Turquie. — *Les affaires de Macédoine; les réponses de la Serbie et de la Grèce à la note austro-russe.* — M. Pachitch, président du conseil et ministre des Affaires étrangères, a soumis, le 25 octobre, aux ministres d'Autriche-Hongrie et de Russie la réponse à la note verbale suivante concernant les réformes en Macédoine :

Monsieur le ministre,

En recevant la note verbale que vous avez bien voulu me remettre d'ordre de votre gouvernement, je me suis permis de vous exposer brièvement les vues du gouvernement royal sur les questions qui y sont traitées. Cependant l'importance du sujet m'engage à y revenir.

Tout d'abord, je tiens à exprimer aux puissances de l'entente les plus vifs remerciements du gouvernement royal pour l'intérêt qu'elles veulent bien porter au sort des peuples chrétiens dans les trois vilayets de l'Empire ottoman et pour leurs efforts constants qui tendent à améliorer l'état précaire de ces peuples et à assurer leur égalité de droits.

Le gouvernement royal, constamment bien disposé pour une politique de paix, ne peut adhérer qu'avec la plus grande satisfaction au désir exprimé par les puissances de mettre un terme à l'action des bandes. Mais le gouvernement royal voit avec regret que dans cette démarche les puissances n'ont pas tenu compte de la conduite loyale des Serbes, qui n'ont ni commencé l'action révolutionnaire, ni fait de la propagande armée et qui n'ont eu recours aux bandes que dans un but de légitime défense et après y avoir été obligés.

Les puissances de l'entente croient pouvoir attribuer la création des bandes à une interprétation erronée de l'article 3 du programme de Mürzsteg. Le gouvernement royal pense cependant que la formation des bandes est due à une autre cause. Il suffit de confronter les dates pour s'assurer que les bandes bulgares ont existé avant le programme de Mürzsteg. Leur apparition remonte à l'été de 1903, donc elle a précédé ce programme, qui ne fut élaboré qu'au mois d'octobre de la même année. Ces bandes, après une vaine tentative de provoquer un soulèvement en Macédoine et la population ne répondant pas à leur appel, voulurent la contraindre par la terreur à se rallier à la cause de la révolution. Abandonnée

à la merci des bandes, la population n'eut d'autre ressource que de repousser la force par la force, et c'est ainsi que les bandes serbes apparurent à leur tour, simplement pour défendre la vie et les biens des Serbes menacés. Les bandes serbes, qui ont un caractère purement défensif, n'ont donc pas été créées par suite d'une interprétation erronée du programme de Mürzsteg. ce qui apparaît avec plus d'évidence encore, si l'on considère que la première de ces bandes n'a été formée que vers la fin de 1904, c'est-à-dire plus d'un an après l'élaboration de ce programme.

Dans la note verbale qui m'a été remise, les puissances de l'entente déclarent que la délimitation des différentes nationalités « sera basée sur le prin« cipe du *statu quo ante* et sur des considérations sérieuses et indépendantes « faites sur les lieux ». Le gouvernement royal craint d'abord que l'article 3 du programme de Mürzsteg — le plus important — n'ait beaucoup perdu de sa clarté par cette nouvelle explication. Depuis bien longtemps, sur le territoire où s'appliquent les réformes — lequel, soit dit en passant, ne correspond ni à l'idée géographique ni à l'idée historique de la Macédoine, puisqu'il englobe aussi une partie inséparable de la Vieille-Serbie — sur ce territoire, l'état des choses n'a rien eu de stable et d'immuable, mais, au contraire, il n'a cessé de varier d'un moment à l'autre, proportionnellement à la puissance de propagande des différentes nationalités, de sorte qu'il n'est guère possible de prendre un tel statut pour base d'une délimitation, sans tenir compte des principes scientifiques qui permettent de déterminer les nationalités.

Le gouvernement serbe qui voit dans les réformes un nouveau gage d'un meilleur avenir pour les chrétiens de la Turquie désirerait vivement que ces réformes fussent étendues aussi aux sandjaks du vilayet de Kossovo restés jusqu'ici en dehors de l'action réformatrice des puissances. Dans ces sandjaks, la situation, par comparaison avec celles des autres vilayets, est encore plus lamentable et désespérée et les Serbes, l'élément chrétien de cette région, y sont exposés aux pires maux et plus qu'ailleurs leur vie y est menacée. Du moment que les puissances ont bien voulu faire profiter de leurs réformes la Macédoine et même une partie de la Vieille-Serbie, le gouvernement royal estime que ces puissances voudront bien aussi et à plus forte raison, eu égard à l'état insoutenable qui y règne, ne pas excepter du bénéfice des réformes ces quelques sandjaks de la Vieille-Serbie, En étendant à ces sandjaks leur action réformatrice, elles atteindront le double but d'accomplir une œuvre humanitaire et de profiter de la confiance des populations chrétiennes de Turquie dans l'impartialité des puissances et dans l'efficacité des réformes. Le gouvernement royal doit ajouter que si les puissances appliquaient les réformes au seul sandjak d'Uskub et le détachaient ainsi des autres sandjaks de la Vieille-Serbie, cette contrée, berceau de l'ancien Etat serbe à laquelle nous rattachent tant de liens ethnographiques et historiques, serait menacée jusque dans son existence.

En soumettant aux puissances de l'entente les considérations qui précèdent, je suis heureux de mettre à profit cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Signé : NIC. P. PACHITCH.

De son côté, dans sa réponse à la note austro-russe, le gouvernement hellénique fait observer que les Cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg, en précisant la portée exacte de l'article du programme de Muerzsteg, parlent de la délimitation. Or, ce moyen ne pourrait, en aucune manière, influencer l'action des bandes. Le gouvernement

hellénique espère donc que les puissances, dans un haut esprit d'équité, reconnaîtront que toute délimitation projetée ne saurait qu'être basée sur le *statu quo* existant au moment où les handes bulgares ont entrepris de modifier les conditions ethnographiques de la Macédoine à leur profit en exerçant des violences contre les Grecs et que, par conséquent, il conviendrait, avant toute délimitation, de déterminer, selon les indications géographiques, historiques et ethnographiques, les limites de la Macédoine proprement dite.

Le gouvernement hellénique déclare à la fin de sa réponse que, pour montrer sa déférence envers les puissances et son vif désir de seconder l'œuvre réformatrice, il fera son possible pour contribuer à la pacification de la Macédoine en maintenant à cet effet rigoureusement les mesures déjà adoptées et en veillant à leur stricte exécution. Il continuera aussi à user de toute son influence pour calmer les esprits grecs en Macédoine. Mais pour faire renaître chez ces derniers la confiance, il faudrait les rassurer sur leur sort et les mettre à l'abri d'agressions ultérieures.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *La prévoyance indigène en Algérie.* — Le gouvernement général de l'Algérie vient de publier le compte rendu des opérations effectuées par les sociétés indigènes de prévoyance et de secours mutuels pendant la période comprise entre le 1er octobre 1905 et le 30 septembre 1906.

La production des céréales en 1905 a été, on le sait, très sensiblement au-dessous de la moyenne en Algérie. La colonie, pays exportateur, a dû importer des grains de Russie et d'Amérique pour satisfaire à sa consommation locale. Les indigènes ont souffert. On savait qu'ils avaient largement fait appel à l'aide des sociétés de prévoyance et que celles-ci avaient rempli hardiment leur mission. On pouvait craindre qu'elles n'aient éprouvé des pertes appréciables et qu'elles n'aient subi une sorte de recul momentané. Il n'en a rien été. Le nombre des sociétaires s'est accru de 3.525 pendant l'année agricole 1905-1906. Il était au 30 septembre 1906 de 466.207, soit du onzième environ de la population musulmane de la colonie. L'actif des sociétés passait, durant la même année de 13.921.317 francs à 15.208.897 francs, augmentant ainsi de 9 1/4 % de sa valeur initiale.

Pour faire face aux graves difficultés du moment, les sociétés n'ont distribué en secours, c'est-à-dire à fonds perdus, que 147.542 francs, somme relativement insignifiante ; elles ont, d'autre part, avancé à leurs adhérents 7.952.685 francs, soit deux millions de plus qu'en 1904-1905, et elles ont recouvré 7.925.664 francs, somme à peu près égale au montant des prêts.

Ces chiffres ont leur éloquence. Ils témoignent que les sociétés indigènes de prévoyance ont fait leurs preuves. Le but pour lequel l'administration de M. Tirman avait sollicité leur institution est définitivement atteint. Le taux des prêts faits aux particuliers s'abaisse ; l'usure s'atténue ; la France n'a plus à redouter pour ses sujets algé-

riens les famines qui les décimaient autrefois et qui désolent encore de temps à autre certains pays musulmans. Mais ces sociétés ont fait davantage. Depuis quelques années, sous l'impulsion intelligente, active et tenace de M. Jonnart, elles accomplissent une œuvre toute nouvelle et du plus haut intérêt : la transformation progressive des conditions économiques de la culture indigène. Elles procurent à leurs membres, à titre de prêts remboursables en argent ou en nature, des grains de semences sélectionnés, des charrues françaises, des bêtes de labour robustes. Leurs premiers efforts ont été pénibles. Les indigènes éprouvaient une hésitation à modifier les antiques procédés de culture, si bien adaptés à leur apathie naturelle. Mais l'exemple des résultats acquis par les plus audacieux a rapidement stimulé les autres. Aujourd'hui, en maints endroits, les fellahs pratiquent des labours préparatoires, font usage de herses, de rouleaux, de charrues à triple soc ; quelques-uns font même dépiquer leurs grains à la machine, comme les colons les plus expérimentés.

L'administration étudie aujourd'hui la possibilité de faire consentir des prêts aux éleveurs pour l'extension et l'amélioration de leurs troupeaux. Ainsi dirigée, l'action des sociétés de prévoyance ne peut manquer de donner les résultats les plus considérables.

Congo français. — *Région de la Moyenne Sangha.* — On nous annonce de Brazzaville le retour de la mission Loyre, dont nous avions signalé le départ dans notre livraison du 1er septembre. On se rappelle que la mission était partie d'Ouesso, le 10 juillet, pour la région des rivières Simbé, Koudou et Djouah, sous la direction de l'administrateur Emile Loyre, commandant de la Moyenne Sangha, assisté d'un adjoint des affaires indigènes. Elle est restée absente trois mois, sans que l'on ait, pendant ce temps, pu recevoir une seule fois de ses nouvelles. On commençait même à être assez inquiet sur son sort, — le bruit ayant couru à plusieurs reprises que M. Loyre et son adjoint avaient été assassinés par les Makinas, peuplades guerrières assez redoutables qui habitent les régions parcourues par l'expédition — lorsqu'une dépêche de N'goïla vint apprendre à M. Martineau, commissaire général intérimaire du Congo, l'arrivée en ce point de nos compatriotes.

La marche de la mission avait d'ailleurs été très pénible, dans un pays d'immenses forêts et de marécages, coupé de nombreuses rivières qu'il fallait traverser à gué, avec de l'eau jusqu'à la poitrine, et parmi des populations fortement armées et généralement hostiles. A plusieurs reprises, dans certains villages, la mission s'est trouvée entourée de centaines de Makinas, à l'aspect menaçant, qui n'ont pu être calmés qu'à la suite de palabres interminables. Cependant, pas un coup de fusil n'a été tiré de notre côté, et l'impression produite par cette politique de conciliation pacifique a été considérable.

Au cours de sa tournée, M. Emile Loyre a créé un poste politique à Viel, sur la rivière Djouah, dans le pays Fahouia (Haut-Gabon) par le 11°30'.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — ASIE.

Tonkin. — *Transit entre Hongkong et le Yunnan par la voie du Tonkin.* — Les statistiques des douanes d'Indo-Chine donnent, pour cet intéressant mouvement, les chiffres suivants, concernant les valeurs des marchandises :

	1903	1904	1905
	francs	francs	francs
Sens Hong-kong Yunnan.....	14.209.523	15.519.236	15.398.370
Sens Yunnan-Hong-kong.....	9.200.153	8.867.534	13.256.313
Totaux.....	23.409.676	24.386.770	27.654.683

On voit que le progrès est continu, surtout dans le sens Yunnan-Hong-kong, ce qui est de bon augure au point de vue du trafic de notre voie ferrée, aujourd'hui terminée jusqu'à la frontière de Chine et qui atteindra bientôt Mongtze, puis Yunnan-sen :

Les poids transportés ont en effet sensiblement augmenté en deux ans. Ils ont passé, entre 1903 et 1905, de 23.000 tonneaux à 25.000 tonneaux dans le sens Hong-kong-Yunnan et de 3.500 tonneaux à 5.000 tonneaux dans le sens de la descente.

Les mouvements indiqués représentent respectivement 80 et 73 % de l'importation et de l'exportation du « marché couvert » chinois de Mongtze en 1905. Les autres transactions de cette ville yunnanaise ont été effectuées avec le Tonkin.

On doit faire observer que les chiffres indiqués par la douane chinoise de Mongtze comme représentant les valeurs du mouvement de transit avec Hong-kong sont un peu différents (surtout en ce qui concerne les expéditions de Hong-kong) de ceux fournis par les douanes chinoises.

Les douanes maritimes impériales donnent, en effet, les chiffres suivants pour 1905 :

Sens Hong-kong-Yunnan.....	14.115.000 francs.
Sens Yunnan-Hong-kong.....	13.222.000 francs.

L'écart en question est évidemment attribuable à la différence dans les méthodes d'évaluation.

II. — AFRIQUE

Algérie. — *Le commerce en* 1906. — L'administration des douanes vient de publier les résultats définitifs de ses travaux statistiques. Dans l'ensemble, le mouvement commercial de la colonie atteint à peu près 682 millions, dépassant de près de 15 millions le total provisoirement établi.

Pendant l'année 1906, le mouvement des échanges entre l'Algérie,

a métropole, les colonies françaises et l'étranger représente une valeur de 681.946.000 francs, dont 401.652.000 francs à l'entrée et 280.294.000 francs à la sortie. Ces totaux accusent, par rapport aux résultats correspondants de 1905, une augmentation de 17.765.000 francs à l'importation et de 51.531.000 à l'exportation.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des augmentations et diminutions du commerce des principales nations :

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
	—	—
Angleterre	+ 2.737.000	+ 1.658.000
Brésil	+ 1.308.000	»
Etats-Unis	+ 1.070.000	+ 479.000
Maroc	+ 1.035.000	»
Tunisie	+ 486.000	— 2.187.000
Turquie	+ 376.000	+ 158.000
Autriche-Hongrie	+ 290.000	+ 714.000
Allemagne	+ 285.000	+ 1.377.000
Espagne	— 2.273.000	+ 527.000
Russie	— 803.000	+ 1.719.000
Régence de Tripoli	— 233.000	»
Suède	— 207.000	+ 314.000
Belgique	— 99.080	+ 3.108.000
Pays-Bas	»	+ 1.793.000
Indo-Chine française	»	+ 454.000
Portugal	»	— 256.000
Italie	»	— 31.000

III. — OCÉANIE.

Nouvelle-Zélande. — *Commerce extérieur en* 1905 *et* 1906. — L'année 1906, qui s'est signalée dans un grand nombre de pays par un développement notable de l'activité industrielle et commerciale, a été également pour la Nouvelle-Zélande particulièrement prospère.

Le mouvement général du commerce extérieur a, en effet, atteint, l'année dernière, la somme de 32.295.650 liv. st., dépassant sensiblement les chiffres relevés pendant les précédents exercices (28.121.971 liv. st. en 1905; 27.636.013 liv. st. en 1904; 26.914.151 liv. st. en 1903).

Sur ce total, les exportations figurent pour 17.992.480 liv. st. (soit 20 liv. st. 1,9 par habitant) contre 15.642.959 liv. st. en 1905; 14.738.760 liv. st. en 1904; 14.971.926 liv. st. en 1903, et les importations pour 14.303.170 liv. st. (15 liv. st. 19,3 par habitant) contre 12.479.012 liv. st. en 1905; 12.897.253 liv. st. en 1904 et 12.075.959 liv. st. en 1903.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Menant est chargé du vice-consulat de Honolulu;
M. Leca est chargé du vice-consulat de Bourgas.

L'exequatur a été accordé à MM. :
Alphonse Pierru, agent consulaire de Belgique à Saint-Valery-sur-Somme ;
Antonio Saenz de Zumaran, consul de l'Uruguay au Havre.

MINISTÈRE DES FINANCES

M. Plique est nommé trésorier-payeur de la Côte d'Ivoire.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Sahara. — M. le *lieut.* Clerget de Saint-Léger est nommé adjoint au command. milit. du territoire des Oasis.

CAVALERIE

Afrique Occidentale. — M. le *sous-lieut.* Violet est désig. pour la Mauritanie.
Sahara. — M. le *lieut.* Bernard est désig. pour la comp. saharienne de Colomb.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Madagascar. — M. le *capit. breveté* Fouque est nommé stagiaire à l'état-major des troupes de l'Afrique Orientale;
M. le *lieut.* de Martonne est mis à la disposit. du général command. les troupes de Madagascar;
MM. le *chef de bat.* Chartrain et le *lieut.* Branche sont désig. pour le 2e malgaches;
M. le *lieut.* Nourri est affecté au 3e malgaches;
MM. le *capit.* Poinsel et les *lieut.* Guex et Lescaze sont placés au 3e sénégalais.

ARTILLERIE

Chine. — MM. les *capit.* Jacobi et Tardieu ; les *lieut.* Beccat, Bardonnenche et Noir sont désig. pour le corps d'occupat.;
M. le *capit.* breveté Roux (C.-J.-B.) est nommé stagiaire à l'état-major du corps d'occupat.
Indo-Chine. — M. le *capit.* breveté Villain est nommé stagiaire à l'état-major des troupes de l'Indo-Chine.
Annam-Tonkin. — MM. les *chefs d'escad.* Didio et Renauld; les *capit.* Teissier et Roux (J.-A.); les *lieut.* Delmond-Bébet et Poirot sont placés à Hanoï;
M. le *chef d'escad.* Valfrey est désig. pour Haïphong;
M. le *lieut.* Landriau est placé à Langson.
Cochinchine. — M. le *chef d'escad.* Ponsignon est désig. pour Saïgon.
Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Bibault est désig. pour le service géogr. de Dakar.
Madagascar. — M. le *capit.* breveté Sagols est nommé stagiaire à l'état-major des troupes de Madagascar.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — MM. les *stagiaires de 2e cl.* Gain, Vidal, Gaultier et Le Révérend sont désig. pour la Cochinchine.
Afrique Occidentale. — M. le *stagiaire de 1re cl.* Gaudry est désig. pour l'A. O. F.;
M. le *stagiaire de 2e cl.* Lanoë est désig. pour la direct. d'artill. du Bas-Sénégal.
Madagascar. — M. le *stagiaire de 2e cl.* Amiel est placé à Majunga;
M. le *stagiaire de 2e cl.* Le Hingrat est désig. pour Madagascar.
Martinique. — M. le *stagiaire de 2e cl.* Albrand est désig. pour la Martinique.

CORPS DE L'INTENDANCE

Indo-Chine. — M. l'*intendant milit.* Linard est nommé direct. du service de l'intendance à Hanoï.

Cochinchine. — M. le *sous-intendant de 1re cl.* Louisy est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *sous-intendant de 2e cl.* Drilhon et les *attachés de 1re cl.* Chabaud et Buchalet sont désig. pour l'A. O. F.;

M. le *sous-intendant de 3e cl.* Fraisse est placé à Grand-Lahou.

Madagascar. — M. l'*attaché de 1re cl.* Goby est placé à Tananarive.

Officiers d'administration.

Chine. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Tricau est désig. pour le corps d'occupat.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Terrentroy est placé à Dakar.

Congo. — M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Guérin est désig. pour le Congo.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Lagorse est désig. pour Madagascar.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. Esserteau, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour la mission médicale de Tchen-tou;

M. Lhomme, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour Pékin.

M. Fauquet, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour le poste consulaire de Canton;

M. Poncin, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est placé au 16e rég.

Indo-Chine. — M. le *méd.-inspect.* Primet est nommé direct. du service de santé à Hanoï;

M. Doucet, *méd.-maj. de 1re cl.*, est désig. pour l'Indo-Chine;

M. Nédelec, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour Quang-tchéou-wan.

Annam-Tonkin. — M. Salanoue-Ipin, *méd.-maj. de 1re cl.*, est désig. pour Sontay;

M. Dourne, *méd.-maj. de 2e cl.*, est placé à Dap-cau;

M. Imbert, *méd.-maj. de 2e cl.*, est affecté à Hanoï;

M. Damond, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour Haïphong;

M. Delabaude, *méd.-maj. de 2e cl.*, est placé à Bac-ninh;

M. Chaumanet, *méd.-maj. de 2e cl.*, est placé à Tuyen-quang;

M. Renault, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est désig. pour Cao-bang;

MM. Rey, Caujole et Grandmaire, *méd.-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour le Tonkin;

M. Mercier, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est affecté au Laos.

Cochinchine. — M. Garrot, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour Bien-hoa.

Afrique Occidentale. — MM. les *méd.-maj. de 1re cl.* Mille, Leclerc et Logerais; les *méd.-maj. de 2e cl.* Tardif, Rousseau et Portes sont désig. pour l'A. O. F.;

M. le *pharm.-maj. de 2e cl.* Michel est placé au Dahomey;

M. le *pharm. aide-maj. de 1re cl.* Lahille est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger;

M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Spiro est désig. pour le chemin de fer de la Côte d'Ivoire.

M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Philippe est désig. pour la Côte d'Ivoire.

Congo. — MM. Hudellet, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, et Torchet, *pharm. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour le Congo.

Madagascar. — M. Guerchet, *méd.-maj. de 1re cl.*, est désig. pour Madagascar;

M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Levet est placé à Bénénitra;

M. Récamier, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est désig. pour Tananarive;

M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Kérest est désig. pour Madagascar.

Guyane. — M. Izard, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour la Guyane.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin.* Nosmas est placé à Dakar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Attachés navals. — M. le *capit. de frég.* Pigeon de Saint-Pair est nommé attaché à l'ambassade de Rome.

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Rougier est nommé au command. d'un torpilleur de la 1re flottille des mers de Chine;

M. le *lieut. de vaiss.* Robert est désig. pour command. un torpilleur de la 2e flottille des mers de Chine;

MM. les *enseig. de vaiss.* de la Taille et Guyader sont désig. pour command. un torpilleur de la défense de Saïgon-Cap-Saint-Jacques;

M. l'*enseig. de vaiss.* Fournier est désig. pour la *Manche;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Gajac est désig. pour le *Bruix.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 2e cl.* Rougé est désig. pour le *Redoutable;*

M. le *commiss. de 2e cl.* Carreau est désig. pour l'*Alger.*

Pacifique. — M. le *commiss. de 2e cl.* Combescure est désig. pour le *Kersaint.*

Services administratifs.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Ségalen est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. de la Noë est nommé inspecteur des services civils de l'Indo-Chine;

MM. Pieussergues, Filliat, Maguet, Chassin, Joseph, Ecalle, Monroux et Flottes de Pouzols, élèves brevetés de l'école coloniale, nommés à l'emploi d'élèves administr. des colonies, ont été mis à la disposition du gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française;

MM. Lavau, Laubé, Gallaire et Durand de Surmont, élèves brevetés de l'école coloniale, nommés à l'emploi d'élèves administrat. des colonies, ont été mis à la disposition du gouverneur général de Madagascar;

MM. Przyluski, Jardin, Esquivillon, Thiébault, Regnault de la Susse, Le Boulanger, élèves brevetés de l'école coloniale, ont été nommés élèves administr. des services civils de l'Indo-Chine.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Ouvrages principaux de droit international public (droit des gens), catalogue du libraire Martinus Nijhoff, La Haye, 1907. — **Ouvrages principaux de droit politique de tous les Etats du monde,** *idem.*

Le premier de ces catalogues est une brochure de 52 pages, qui n'a pas la prétention d'être complète, mais seulement d'indiquer par ordre de matières tous les ouvrages importants de tous pays. C'est une bibliographie *très pratique* et où l'on remarquera que notre pays est largement représenté. Elle est mise au courant jusqu'au milieu de 1907.

Le second catalogue est de même genre, mais moins détaillé, moins complet; il n'indique pas les traductions, la matière étudiée dans les ouvrages dont le titre est insuffisant; il y a des omissions importantes : les livres sur l'histoire des institutions politiques, sur le règlement des Chambres n'y sont pas compris. Néanmoins il rend service, en mentionnant les principaux ouvrages étrangers.

G. L.-J.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Libre-échange ou protection ? par Jules Domergue. Une broch. in-8° de 110 pages. Editée par la Réforme économique, Paris, 1907.

Le Mexique économique, par Charles-H. Stephan, consul du Guatemala. Un vol. in-8° de 270 pages. Librairie des Annales diplomatiques, Paris, 1907.

Le Guatemala économique, par Charles-H. Stephan, consul du Guatemala. Un vol. in-16 de 252 pages. Librairie des Annales diplomatiques, Paris, 1907.

Manuel consulaire (guide pratique du commerce d'exportation), par Charles-H. Stephan, consul du Guatemala. Une broch. in-8° de 140 pages. Librairie des Annales diplomatiques, Paris, 1907.

Rapport sur les opérations des Sociétés indigènes de prévoyance, présenté à M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, par M. Varnier, secrétaire général du gouvernement. Une broch. in-8° de 56 pages. Imprimerie Fontana, Alger, 1907.

Ménage de proie, par Henry Grenet. Un vol. in-16 de 290 pages. Edition nouvelle, Paris, 1907.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*oct.* 1907). R. de Caix : L'accord anglo-russe devant l'opinion. — Paul Labbé : Les accords russo-japonais. — F. Grenard : L'Angleterre et la Russie au Thibet.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (*oct.* 1907). Dr Decorse : Les Touareg de la Boucle. — Lanrezac : Légendes soudanaises.

Fédération des industriels et des commerçants français (*nov.* 1907). Louis Strauss : Le chômage des dockers à Anvers.

La Ligue maritime (*oct.* 1907). Le congrès des pêches maritimes. — La radiotélégraphie à bord des navires du commerce.

Revue Française de l'étranger et des colonies et Exploration (*nov.* 1907). Ardistan : Les accords russo-japonais. — Cilvanet : Un épisode de Tsoushima, d'après un récit russe.

Revue politique et parlementaire (10 *nov.* 1907). Cam. Sabatier : L'erreur d'Algésiras. — Biard d'Aunet : Le problème impérial britannique.

La Quinzaine coloniale (25 *oct.* 1907). C. D. : Unité de direction.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues allemandes.

Neue Revue (1er *nov.* 1907). Général-lieutenant von Pelet-Narbonne : La décadence de la puissance militaire française. (Cette revue allemande annonce pour son fascicule du 1er décembre « un article d'un général français de haute compétence sur l'armée allemande ».)

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*nov.* 1907). Prof. Dr Max Eckert : The New Fields of Geography, especially commercial geography.

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (*oct. de* 1907). Francisco Lozano Muñoz : La policia en Marruecos.

Revues italiennes.

L'Esplorazione commerciale (1° *sett.* 1907). Dr C. Maranelli : Sui rapporti economici con l'altra sponda dell' Adriatico.

Rivista coloniale (*sett.* 1907). Afrit : Tripolitania agricola. — Ern. Cucinotta : L'influenza tedesca in Turchia.

Rivista geografica italiana (*nov.* 1907). Prof. V. Bellio : Alcune osservazioni sulla cartografia medievale del mar Baltico.

Rivista marittima (*ott.* 1907). Col. Angelo Tragni : Le grandi manovre dell' esercito italiano nel 1907.

Revues portugaises.

Revista Portugueza (20 *de out. de* 1907), Luiz da Cunha Gonçalves : O imposto colonial. — E.-A. Lima Basto : O cacau.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

BULLETIN FINANCIER

La crise américaine continue à avoir sa répercussion sur tout le monde financier. En présence du drainage de l'or à destination des États-Unis, toutes les banques européennes se sont vues dans la nécessité de défendre leur encaisse. C'est ainsi que la semaine dernière a été marquée par toute une série d'élévation des taux d'escompte : La Banque d'Angleterre a porté son taux à 7 0/0, la Banque d'Allemagne à 7 1/2 0/0, la Banque de France à 4 0/0. Le taux de 7 0/0 n'avait pas été atteint à Londres depuis trente-quatre ans, et le taux de 7 1/2 0/0 n'avait jamais été vu à Berlin depuis la fondation de la Reichsbank. On voit donc quelle est la gravité du resserrement monétaire actuel.

Le renchérissement général de l'argent exerce naturellement une influence déprimante sur la tenue de la Bourse. Mais, si paradoxale que puisse paraître une pareille affirmation, la situation actuelle n'est pas entièrement défavorable aux capitalistes. Certes, la baisse qui sévit sur tous les titres, aussi bien sur les valeurs industrielles que sur les fonds d'État, inflige une dépréciation sensible aux portefeuilles. Mais pour les capitalistes qui disposent d'argent liquide, les circonstances actuelles offrent l'occasion de faire des placements avantageux. Nombre de titres très sérieux sont en effet tombés à des cours intéressants. D'autre part, les émetteurs se voient dans la nécessité d'offrir des conditions attrayantes pour attirer les demandes du public.

A ce propos, l'émission de l'emprunt de São-Paulo, qui aura lieu le 16 courant aux guichets de la Banque de Paris et de la Société Générale, peut être considérée comme un exemple frappant. Les obligations qui constituent cet emprunt sont du type 5 0/0 de 500 francs. Au prix d'émission de 465 francs, elles offrent un revenu de 5.40 0/0, sans tenir compte de la prime de remboursement. Pour un titre qui, en plus de la garantie générale de l'État de São-Paulo, est gagé spécialement par le chemin de fer de Sorocabana-Ituana et Extensions, ce revenu de 5.40 0/0 apparaît comme rémunérateur.

La fin de la semaine a été marquée par un léger raffermissement. C'est la Rente française, notamment, qui a donné l'exemple de la fermeté. Les dernières décisions ministérielles au sujet de la discussion de l'impôt sur le revenu ont été considérées à la Bourse comme équivalant à un ajournement plus ou moins lointain.

Les fonds d'État étrangers sont plus faibles en général, sous l'influence du resserrement monétaire.

Au contraire, les Établissements de crédit, auxquels profite le renchérissement de l'argent, se montrent soutenus.

Les Valeurs industrielles sont irrégulières et plutôt lourdes.

Les Mines du Transvaal ont été l'objet d'une reprise assez vive. Il existe, semble-t il, sur ce marché, un découvert que l'on a forcé à racheter.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

France, Algérie, Tunisie et Colonies. . . .	15 fr.	8 fr.
Étranger et Union postale.	20 fr.	12 fr.

PRIX DE LA LIVRAISON	France et Colonies. . .	0 fr. 75 c.
	Étranger	1 fr. »

COLLECTIONS DE LA REVUE

Nous ne disposons plus que d'un nombre fort restreint de collections complètes de la Revue qu'on peut se procurer aux conditions suivantes :

ANNÉE 1897.	50	francs
» 1898.	50	»
» 1899.	40	»
» 1900.	30	»
» 1901.	25	»
» 1902 et suivantes, chacune. . .	20	»

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, en France et à l'Etranger.

Tout changement d'adresse doit être accompagné de 0 fr. 50

Adresser tout ce qui concerne les abonnements, demandes de numéros, envois de fonds, etc., à l'Administrateur, 19, *rue Cassette, Paris,* VIe.

PRIME A NOS ABONNÉS

L'administration de la Revue se charge, à titre gracieux de tous les achats et expéditions de livres, cartes géographiques pour ses abonnés de province, des colonies et de l'étranger : s'adresser directement à l'administrateur de la Revue, **21, RUE CASSETTE**. Paris, VIe

CHEMINS DE FER DU MIDI

VOYAGES CIRCULAIRES A PRIX RÉDUITS

EN PROVENCE ET AUX PYRÉNÉES

Prix : 1er, 2e et 3e parcours, 68 fr. en 1re classe ; 51 fr. en 2e classe. 4e, 5e, 6e et 7e parcours. 91 fr. en 1re classe ; 68 fr. en 2e classe. 8e parcours, 114 fr. en 1re classe ; 87 fr. en 2e classe.

Le 8e parcours peut, au moyen de billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits de ou pour Marseille, s'étendre de Marseille sur le littoral jusqu'à Hyères, Cannes, Nice ou Menton, etc., au choix du voyageur.

Durée : 20 jours pour les sept premiers parcours et 25 jours pour le huitième.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

L'hiver à la Côte d'Azur.

Billets d'aller et retour collectifs de 2e et 3e classes.

Valables jusqu'au 15 mai 1908.

Du 1er octobre au 15 novembre 1907, les gares P.-L.-M. délivrent, aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble des billets d'aller et retour collectifs de 2e et 3e classes pour Toulon et toutes les gares P.-L.-M. situées au delà vers Menton. Le parcours simple doit être d'au moins 400 kilomètres.

(Le coupon d'aller de ces billets n'est valable que du 1er octobre au 15 novembre 1907.)

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 4 billets simples ordinaires (pour les 2 premières personnes) le prix d'un billet simple pour la 3e persoune, la moitié de ce prix pour la 4e et chacune des suivantes.

Arrêts facultatifs.

Faire la demande de billets 4 jours au moins à l'avance à la gare de départ.

Des trains rapides et de luxe composés de magnifiques et confortables voitures à boggies, desservent, pendant l'hiner, les stations du littoral Paris-Nice (1.087 kilomètres) en 13 h. 45 par le Côte d'Azur-Rapide.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

I. — De Paris sur les côtes du Sud de l'Angleterre.

L'ILE DE WIGHT ET LONDRES

Billets valables pendant 60 jours, délivrés toute l'année Viâ Dieppe et Newhaven.

ITINÉRAIRE. — Paris, Rouen, Dieppe, Newhaven, Hastings, Londres, Portsmouth — Harbour, Ryde, Portsmouth, Newhaven, Dieppe, Rouen, Paris.

1re classe, 111 fr. 50 ; 2e classe, 76 fr. 90.

Ces billets permettent de visiter Hastings, Saint-Léonards, Eastbourne, Brighton, Wprthing, Littlehampton, Bognor, Portsmouth, l'Ile de Wight et les villes les plus importantes de la côte anglaise situées entre Hastings et l'Ile de Wight.—Le voyage peut être effectué par Hastings-Londres-Portsmouth-Ryde-Portsmouth ou inversement.

II. — Billets d'aller et retour valables pendant 14 jours.

Délivrés à l'occasion des grandes fêtes.

1° — DE PARIS A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe, 49 fr. 05 ; 2e classe, 37 fr. 80 ; 3e classe 32 fr. 50.

2° — DE ROUEN A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe, 44 francs ; 2e classe 34 francs ; 3e classe, 29 fr. 50.

3° — DE DIEPPE A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe 40 francs ; 2e classe, 31 fr. 25 ; 3e classe, 25 francs.

III. — Billets d'aller et retour valables du vendredi au mardi.

§ 2. — Délivrés toute l'année.

1° — DE DIEPPE A NEWHAVEN ET VICE VERSA.

1re classe, 30 francs ; 2e classe, 22 fr. 50 ; 3e classe, 16 fr. 25.

2° — DE DIEPPE A LONDRES.

Ou toute autre gare de la Compagnie de Brigthon (Newhaven excepté) et vice versa.

1re classe, 37 fr. 50 ; 2e classe, 27 fr. 50 ; 3e classe, 20 francs.

Aux amateurs de cartes postales.

En raison du succès obtenu par la première série de cartes postales reproduisant en couleur les plus belles affiches illustrées établies pour son service entre Paris et Londres, viâ Dieppe-Newhaven, la Compagnie de l'Ouest vient de faire procéder au tirage d'une seconde série de cartes représentant ses affiches illustrées les plus remarquables éditées pour les voyages en Normandie et en Bretagne.

Les deux séries de 8 cartes sont mises en vente séparément dans toutes les bibliothèques des gares du réseau de l'Ouest ou sont envoyées franco à domicile contre l'envoi de leur valeur (0 fr. 40 chaque série) sur demande affranchie adressée au Service de la publicité de la Compagnie, 20, rue de Rome, à Paris.

CHEMINS DE FER DU NORD

Carnets de voyages circulaires à prix réduits en France et à l'étranger avec itinéraire tracé au gré des voyageurs

La Compagnie du Nord délivre toute l'année des Livrets à coupons à prix réduits permettant aux intéressés d'effectuer à leur gré un voyage empruntant à la fois les réseaux français métropolitains, algériens et tunisiens, les lignes de chemins de fer et les voies navigables des pays européens désignés ci-après : Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg, Autriche-Hongrie, Roumanie, Bosnie, Bulgarie, Serbie, Roumélie, Turquie, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Italie, Danemark, Suède, Norwège et Finlande.

Les conditions principales d'émission de ces livrets sont les suivantes :

L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ initial. Il peut affecter la forme d'un voyage circulaire ou celle d'un aller et retour.

Le parcours à effectuer sur les réseaux ou par les voies navigables des pays indiqués ci-dessus (France et Etranger) ne peut être inférieur à 600 kilomètres. La durée de validité des livrets est de 45 jours lorsque le parcours ne dépasse pas 2.000 kilomètres : elle est de 60 jours pour les parcours de 2.000 à 3.000 kilomètres, et de 90 jours au-dessus de 3.000 kilomètres.

Dans aucun cas la durée de validité ne peut être prolongée ni l'itinéraire modifié.

Les enfants âgés de moins de 4 ans sont transportés gratuitement s'ils n'occupent pas une place distincte : au-dessus de 4 ans jusqu'à 10 ans, ils bénéficient d'une réduction de moitié.

Il n'est accordé aucune gratuité pour le transport des bagages enregistrés.

Aucune réduction sur le prix de ces livrets n'est accordé pour les voyages effectués en groupe ou les voyages de famille.

Ces livrets doivent être demandés à l'avance sur des formulaires *ad hoc* et au moyen de cartes, tarifs et documents tenus à la disposition des intéressés dans toutes les gares et stations françaises ou étrangères faisant partie des pays européens désignés ci-dessus.

Ces demandes doivent comporter la liste exacte des villes à visiter et l'indication des itinéraires choisis.

Il est exigé des voyageurs, au moment de la demande, le dépôt d'une provision de 3 francs par livret. Cette somme est déduite du prix lorsque le voyageur prend possession de ce livret.

Pour déterminer l'itinéraire de son voyage, il est recommandé au voyageur de consulter, au préalable, les Indicateurs des chemins de fer et des lignes de navigation. Ces documents seuls donnent, en effet, exactement les renseignements qu'il est important de connaître (correspondances les plus rapides, voitures directes, voitures-lits ou wagons-restaurants, train à intercirculation). — En raison des communications plus rapides qui peuvent exister par des itinéraires détournés, la route kilométriquement la plus courte n'est pas toujours, en effet, la plus avantageuse.

Chemins de fer d'Orléans

L'hiver à Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, etc.

Billets d'aller et retour individuels et de famille de toutes classes.

Il est délivré par les gares et stations du réseau d'Orléans pour Arcachon, Biarritz, Dax, Pau et les autres stations hivernales du Midi de la France :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 % en 1re classe et 20 % en 2e et 3e classes ;

2° Des billets d'aller et retour de famille de toutes classes comportant des réductions variant de 25 % en 1re classe et de 20 % en 2e et 3e classes pour une famille de 2 personnes, à 40 % pour une famille de 6 personnes ou plus ; ces réductions sont calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, avec minimum de 300 kilomètres, aller et retour compris.

La famille comprend : père, mère, mari, femme, enfant, grand-père, grand'mère, beau-père belle-mère, gendre, belle-fille, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, oncle, tante, neveu, nièce ainsi que les serviteurs attachés à la famille.

Ces billets sont valables 33 jours.

Cette durée de validité peut être prolongée deux fois de 30 jours, moyennant un supplément de 10 % du prix primitif du billet pour chaque prolongation.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage Circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, valables 30 jours (délivrés toute l'année)

1re classe, 65 francs — 2e classe, 50 francs

ITINÉRAIRE. — Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

(1) Il est délivré peur l'extention de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol et retour de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits.

Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans, située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classes comportant une réduction de 20 % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

Le billet d'aller, pour rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du Voyage Circulaire et au moins 4 jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour individuels et de famille.

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées-Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris, pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes, sur le prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2° Des billets aller et retour de famille en 1re, 2e, 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris.

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNEREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS. — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRERES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Banlieue de Paris

Grâce à la mise en service récente de deux nouvelles voies entre Villeneuve-Saint-Georges et Brunoy, la Cie P.-L.-M. se trouve maintenant à même d'apporter d'importantes améliorations à son service de Banlieue.

Ces améliorations, mises en vigueur dès le 1er Mai, seront certainement fort appréciées.

C'est dans la Banlieue desservie par cette Compagnie que se trouvent les charmantes localités de l'Yerres et la forêt de Sénart ; les rives de la Haute-Seine (Le Coudray, Seine-Port, etc...) Melun et ses environ (chateau de Vaux-le-Vicomte, abbaye de Dammarie-les-Lys) ; le palais de Fontainebleau et sa forêt, une des merveilles de la France.

Billets simples de France en Espagne.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. (Paris, Dijon, Lyon, Marseille, etc.) délivrent toute l'année des billets directs simples pour Barcelone.

Consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

De Paris en Orient (viâ Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Compagnies des Messageries maritimes, Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples valables 15 jours, pour se rendre, par Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Alexandrie, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc.

Les Agences de la Compagnie des Messageries maritimes délivrent des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre, viâ Marseille, de Paris à Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. (par la Bourgogne ou par le Bourbonnais).

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilos de bagages par place sur le chemin de fer ; sur les paquebots, cette franchise est de 100 kilos par place de 1re classe et de 60 kilos par place de 2e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la Compagnie.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

11me ANNEE. — N° 259 1er DÉCEMBRE 1907

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

Robert de Caix..... L'affaire du Maroc. Le débat parlementaire..... 705

E. P..... L'œuvre de M. Roume en Afrique Occidentale..... 712

Henri Lorin..... L'enseignement public en Algérie..... 719

Edouard Payen..... Au Brésil : la valorisation du café..... 728

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

L'interpellation à la Chambre des Députés sur les affaires marocaines..... 741

Les affaires du Maroc. — *A la frontière algérienne ; les combats auprès d'Oudja et de Port-Say. — Les négociations à Rabat. — Le Makhzen contre Moulay Hafid. — L'opinion allemande et le discours de M. Stephen Pichon*..... 765

Renseignements politiques. — France. *Le budget des colonies à la Chambre des Députés. Les délégués de la Conférence de la Haye au Sénat.* — Allemagne. *Augmentation de la flotte allemande.* — Angleterre. *Le voyage des souverains allemands.* — Portugal. *La situation politique.* — Russie. *L'ouverture de la Douma.* — Afrique du Sud. *Les élections dans l'Orange*..... 771

Renseignements économiques. — *Le mouvement commercial de l'île de Crète en* 1906. — *Le mouvement commercial de Terre-Neuve pendant l'exercice* 1905-1906. — *Le commerce extérieur de Porto-Rico pendant l'année fiscale* 1905-1906..... 780

Nominations officielles..... 782

Bibliographie. — Livres et Revues..... 784

CARTES ET GRAVURES

Carte du Brésil..... 732

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — *Téléph.* 732.84.

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale 20 francs

La Livraison : *France* : 0,75 *Etranger* 1 fr.

FLEM Fabt CAMPEMENT COMPLET ET MATERIEL COLONIAL
TENTES, CANTINES, SACS, PHARMACIES, CUISINES, OBJETS PLIANTS
(Lits, Sièges, Tables, Lanternes), etc. *Adresse télégraphique* : FLEM-PARIS

HORS CONCOURS, Membre du Jury, Campements
EXPOSITION PARIS 1900

SEUL DÉPOSITAIRE POUR LES COLONIES DES
VÉRITABLES COMMODES DE L'INVENTEUR "FEDIT"

MAISON PRINCIPALE : *Téléphone* **422-17** — **Faubourg Saint-Martin, 207**
SUCCURSALE : *Téléphone* **314-22** — **Rue de Richelieu, 5** (*Avenue de l'Opéra*) PARIS
CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE
Demander conditions de paiement spéciales pour MM. les Officiers et Fonctionnaires.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de vill Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, des bi demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point d'en en Espagne et Cerbère-Port-Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec les car de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire tra gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu soit p même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points à l'a et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

A dater du 1er janvier 1907 l'Administration de la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, reçoit elle-même et sans intermédiaire les insertions relatives à la publicité commerciale, industrielle et financière.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'AFFAIRE DU MAROC

LE DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le *Livre Jaune*, qui montrait si abondamment nos raisons d'agir, mais qui expliquait notre action au point de paraître destiné à l'excuser, donnait une impression contradictoire et peu réconfortante. C'est la même impression que laissent les discours prononcés les 12 et 13 novembre à la Chambre à propos des affaires du Maroc. Sauf MM. Deschanel et Delafosse, aucun orateur n'a paru se douter de ce que peut être la question marocaine. M. de Castellane a communié dans l'idée de l'internationalisation avec le socialiste M. Vaillant qui a résumé ainsi ses conclusions : « Il faut demander à l'internationale des « nations l'internationalisation d'une action que nous ne pou- « vons mener davantage sans danger. » Ce pathos habille dignement les idées de parti pris avec lesquelles les amis de M. Jaurès abordent une question concrète comme celle du Maroc. Le ministre des Affaires étrangères s'est un peu trop borné à paraphraser le *Livre Jaune* et à en faire ressortir les explications et presque les excuses. Il en a développé une qui apparaissait déjà dans le *Livre Jaune* sous forme d'ordres du jour de « l'Union des travailleurs français du Maroc » : c'est une action démocratique que nous y exerçons ; c'est au secours de prolétaires que nous avons dû voler. On frémit vraiment de penser aux risques d'abandon qu'aurait courus toute notre situation au Maroc si de simples capitalistes avaient péri dans le massacre de Casablanca ! On aurait pu espérer qu'un parti qui prétend avoir des traditions de politique extérieure relèverait par son intervention le ton de ce débat. Il s'est exprimé par l'organe de M. Ribot, mais le discours de cet orateur a été le plus décevant et le plus contradictoire de la série. Il était impossible de mieux déguiser sous l'autorité du verbe l'imprécision irrésolue de la pensée.

On était en droit d'attendre des orateurs inscrits pour interpeller sur le Maroc deux choses : la définition des raisons qui

d'après eux nous obligent à agir ou à nous abstenir, et les moyens qu'ils proposent pour rendre possible cette abstention ou cette action. Il n'y a pas à s'arrêter sur ceux qui ont préconisé l'abstention, c'est-à-dire l'internationalisation : ils se sont à peu près complètement dispensés de donner des arguments autres que des affirmations qui ne dénotent pas une connaissance sérieuse de l'affaire marocaine, et du Maroc en général. Parmi ceux qui ont reconnu que nous devions agir, les seuls qui ont parlé avec quelque fermeté sont MM. Delafosse et Deschanel. Le premier a très nettement montré comment la question du Maroc intervenait nécessairement dans notre vie nationale. « La question marocaine, a-t-il dit, n'est pas de génération « spontanée. Ce n'est pas, comme quelques-uns paraissent le « croire, une fantaisie subitement éclose dans le cerveau d'un « ministre. » M. Delafosse répondait par là à cet « anti-delcasséisme » qui contribue, d'une manière aussi certaine que peu élégante, à former les idées de certains parlementaires en ce qui concerne la question du Maroc. M. Delcassé a eu sur ses prédécesseurs la supériorité de comprendre quelle politique d'avenir s'imposait à la France, du moment où elle est devenue maîtresse de l'Algérie. Quelles qu'aient été ses erreurs dans l'exécution, il a eu le mérite de vouloir cette politique et de conclure le traité du 8 avril 1904, s'inspirant de nécessités géographiques et historiques évidentes. C'est ce que M. Delafosse a indiqué, en rappelant que la question marocaine n'était pas pour nous une fantaisie, mais une nécessité qui date de la prise d'Alger. M. Deschanel a fait plus longuement la même démonstration : il a rappelé à la Chambre comment elle-même, à plusieurs reprises, avait approuvé la politique d'action marocaine que lui soumettaient MM. Rouvier, Bourgeois et Pichon. Il a ajouté — et il a été le seul — des indications sur ce que peuvent être les moyens de cette action. Nous n'avons pas besoin, dans cette Revue, de développer les raisons qui lui ont fait réclamer « une politique indigène très arrêtée et très suivie ». Pour M. Deschanel comme pour tous ceux qui se donnent la peine d'étudier la question marocaine en elle-même, le meilleur moyen de mener cette politique est une collaboration avec le sultan. M. Deschanel n'admire pas tout ce que le gouvernement a fait faire à Rabat; notre politique a paru y croire parfois que des manifestations de sympathie pouvaient suppléer à la volonté de donner un appui au client dont on a besoin. L'orateur faisait sans doute allusion au décernement des insignes de grand-croix de la Légion d'honneur au sultan, lorsqu'il a dit que nous avons accueilli ce dernier « avec des démonstrations peut-être

excessives ». Mais cet épisode un peu vain ne fait pas perdre de vue à M. Deschanel la réalité, qui est que nous pouvons faire l'économie d'une action directe au Maroc si nous savons organiser notre collaboration avec le sultan : « C'est lui dont l'autorité « restaurée pourrait, avec notre appui, assurer l'ordre. »

M. Ribot, lui, ne veut rien entendre de pareil. Certes il pose, et en termes éloquents, la nécessité de notre action au Maroc, mais il recule, dans un langage tout aussi noble, devant les moyens qui lui permettraient de se réaliser. Son éloquence fait lever « l'histoire entière pour affirmer la prééminence de la France » au Maroc, mais elle écarte la politique qui ferait de cette prééminence quelque chose de plus concret qu'une généreuse affirmation de tribune. Ce qui perce d'ailleurs dans le discours de M. Ribot, c'est le sentiment que nous accomplissons au Maroc une pénible et dangereuse corvée. Cela résulte assez de l'hommage qu'il a commencé par rendre à la politique du chien du jardinier, d'autant plus volontiers qu'elle a été la sienne. Cette politique négative du maintien du *statu quo* marocain « n'a « pas produit de si mauvais résultats car, pendant ces soixante « années, le Maroc n'a pas été un danger pour l'Algérie ». Ce n'est pas une raison — n'en déplaise à M. Ribot — pour que l'on puisse continuer indéfiniment à l'appliquer. Il est si peu possible de maintenir à jamais le *statu quo* du Maroc dans un monde en fièvre d'expansion économique que l'activité des étrangers, s'exerçant naturellement dans un pays qui s'étend jusqu'en vue des côtes d'Europe, a commencé spontanément à l'altérer. Pouvons-nous rester le chien du jardinier, et ne pas nous faire le jardinier lui-même, dans un pays où le développement des colonies étrangères exige — que les pontifes du *statu quo* l'admettent ou non — l'établissement graduel d'un ordre nouveau qui ne peut être institué que sous notre direction, si nous voulons que le Maroc continue à n'être pas un danger pour l'Algérie? L'humeur que certains hommes apportent dans l'affaire marocaine apparaît encore à l'éloge que M. Ribot a fait de l'Acte d'Algésiras, qui a placé le Maroc « sous la garantie de « l'Europe entière au point de vue de son intégrité ».

L'attitude de M. Ribot et de nombre de parlementaires nous rend certes l'Acte d'Algésiras sympathique, mais par une raison étrangère aux limitations qu'il nous impose et dont, pour notre part, nous ne trouvons aucun motif de lui savoir gré. Mais ce n'est pas paradoxal de dire qu'en présence d'une certaine atonie politique l'on a tout à gagner à être obligé d'une manière précise à défendre ses intérêts. C'est le service que nous rend l'Acte d'Algésiras. Résultant d'une campagne destinée à contenir

notre action, il nous oblige à agir. Il nous met des lisières, mais crée une obligation formulée clairement et visible même pour les esprits les plus timorés et les plus exclusivement théoriciens et juridiques. Il est un titre opposable aux champions systématiques de la politique d'abstention. On serait tenté de l'en remercier après avoir entendu des discours comme celui de M. Ribot.

Ce dernier reconnaît l'obligation précise qui résulte pour nous de l'Acte d'Algésiras, celle de créer, de partage ou en collaboration avec l'Espagne, la police des huit ports ouverts. M. Ribot met même de l'énergie oratoire à constater cette tâche qui nous est si incontestablement dévolue et imposée. « Si nous reculions, « dit-il fièrement, soyez sûrs... que ce serait un amoindrisse- « ment de la France. Cela, je n'y consentirai jamais! » « La « France a pris l'engagement de maintenir, de rétablir la sé- « curité dans les ports. Cet engagement, nous devons le tenir « jusqu'au bout et pleinement. » Et M. Ribot suggère même l'idée de nous faire déléguer le droit de recruter nous-mêmes la police, d'en choisir les éléments parmi les indigènes venus d'Algérie ou d'ailleurs. Mais l'énergie positive de M. Ribot s'arrête là. Ensuite elle devient négative et reste aussi éloquente pour condamner les moyens pratiques de réaliser ce dont elle a d'abord reconnu la nécessité. Elle croit même indispensable de modérer l'ardeur marocaine si évidemment excessive des Chambres et du ministère, et volant au secours de la victoire, elle adjure de très haut le gouvernement de ne pas se lancer dans des aventures marocaines.

On sait que pour établir en paix la police des ports, et surtout pour que l'organisation de cette police n'arrête pas tout mouvement d'affaires entre ces ports et le reste du pays, il faut être en relation avec une autorité s'exerçant à l'intérieur et exercer quelque influence par elle. C'est ce que certains ne découvrent pas. Ils s'imaginent que nous pouvons créer la police des ports, tout en nous lavant les mains de ce qui se passe dans le reste du pays. C'est l'abstentionisme illusoire dont M. Ribot se faisait le champion, en déclarant avec autorité que nous n'avons pas à nous mêler de savoir qui est sultan du Maroc et en disant : « Je suis absolument opposé à ce que nous jouïons à ce « petit jeu qui consiste à faire une mise sur un des sultans... Nous « ne savons pas ce qui se passera au Maroc, personne ne peut « le dire, et alors nous ne pouvons pas jouer ce jeu qui nous « engagerait contre notre volonté dans une guerre intérieure « dont nous ne pouvons pas prévoir la fin. »

Pour tout résumer, M. Ribot — et son discours n'a été que

l'expression éloquente de la politique médiocre, pour ne pas dire plus, prêchée par beaucoup d'autres — veut que nous organisions la police des ports et que nous nous désintéressions de tout le reste. Il ne semble pas s'alarmer le moins du monde de ce que cette police des ports accepte d'être isolée de l'intérieur, bloquée par lui, comme c'est le cas de notre garnison de Casablanca. Il admire, en effet, les instructions données au général Drude. Il ignore qu'elles nous ont quelque peu déconsidérés au Maroc en faisant croire à notre impuissance; mais comme elles répondent à un parti pris d'abstention qui tient lieu, pour certains, de toute connaissance et de toute observation des réalités locales, il déclare ces instructions « les plus « sages du monde, en même temps que suffisamment vigou- « reuses ».

C'est la politique des compartiments étanches. L'histoire et l'expérience présente montrent ce qu'elle a d'arbitraire, d'inapplicable et de ruineux au Maroc. Nous savons ce qu'est, dans ce pays, une police de port sans relations avec le gouvernement de l'intérieur : c'est la garnison d'un de ces présides espagnols du Rif, séculairement assiégés par les tribus du voisinage. A Casablanca, par l'effet des limites imposées au général Drude, nous avons créé un préside aussi bloqué que les autres, et qui n'a guère de chances maintenant de cesser de l'être, sinon par le rétablissement de l'autorité de ce sultan dont M. Ribot se désintéresse si cavalièrement. A Oudjda même, cette politique de fausse prudence vient de donner ses fruits : nos autorités ont reçu l'ordre de ne pas se mêler des affaires des tribus qui s'offraient au début à notre autorité; elles sont donc, malgré leur expérience, restées comme un kyste étranger à la chair qui l'entoure. Le résultat est que d'autres ont exercé l'influence que nous nous refusions à prendre, et ont provoqué les combats sérieux que nous venons d'avoir avec les Beni-Snassen.

Nous ne croyons pas, à vrai dire, que le préside soit, même pour M. Ribot, l'idéal du port marocain muni d'une police dirigée par les Français. Personne ne saurait admettre qu'en nous bornant à maintenir en vie des commerçants étrangers, privés d'ailleurs de toutes relations avec l'intérieur, c'est-à-dire de moyens d'existence, nous tenions « jusqu'au bout et pleinement l'engagement de maintenir, de rétablir la sécurité dans les ports, ce qui est pour nous une question d'honneur ».

La vérité, c'est que, devant le Maroc, M. Ribot et les hommes de son école ont commencé par proférer une négation énergique. Ils considèrent toute action marocaine comme une corvée, et dans leur aversion, ils ne veulent pas se demander ce

que pourraient être les grandes lignes d'une politique consciente d'elle-même au Maroc et un peu moins bornée que celle qui se résigne à prendre au dernier moment les mesures immédiatement obligatoires. C'est cette ignorance malveillante du sujet qui leur fait croire que, pour aider un sultan, il faut le soutenir par les armes. Ne voulant rien savoir du Maroc, ils ne savent pas la puissance que peut y exercer un peu d'argent employé avec politique. Mais cette puissance vient d'être démontrée contre leur pessimisme. Il y a deux mois, le sultan était à Fez, désemparé, sans un douro, condamné, d'après les meilleurs connaisseurs des choses marocaines, à disparaître à bref délai devant Moulay Hafid. Nous lui procurons 500.000 fr. pour sortir de Fez et se rendre à la côte, et il y arrive sans encombre. Une fois à Rabat, nous lui faisons avancer un autre demi-million, puis 1.500.000 francs; nous transportons un petit groupe de ses mokhazenis à Mogador, et la mahalla hafidienne des environs de ce port est battue. Bientôt Mazagan, le seul port où l'autorité de Moulay Hafid se fût sérieusement établie, est réoccupé par une mahalla d'Abd el Aziz. Aujourd'hui, l'effondrement du sultan du Sud est considéré comme certain. Qu'a-t-il fallu pour cela? Un peu, très peu d'argent; c'est le même élément, accompagné de quelques conseils européens en dirigeant l'emploi, qui pourra parfaire l'œuvre commencée. Ainsi, il nous sera possible de créer dans les ports la police de l'Acte d'Algésiras, sans les débarquements dont la circulaire du 2 septembre envisageait la nécessité et avec la collaboration indispensable d'un pouvoir obéi à l'intérieur, mais disposé à nous écouter. Nous espérons que ces faits seront du moins un enseignement, et qu'on ne fera plus de si haut le procès d'une politique qui, malgré ses retards et ses indécisions, a cependant donné déjà des fruits si appréciables. Ce « petit jeu, qui consiste à faire une mise sur un des sultans », n'a pas produit de si mauvais résultats. Nous ne pensons pas que ceux qui le condamnent, sans en comprendre les moyens ni l'efficacité, eussent mieux aimé voir le Maroc tomber entre les mains de Moulay Hafid, candidat de la réaction anti-européenne et point d'appui possible pour des intrigues anti-françaises. Nous pensons encore moins qu'ils eussent préféré le grand jeu. Il faut cependant choisir entre les deux, car c'est une chimère que de vouloir créer pacifiquement la police d'Algésiras sans donner un appui à l'autorité dominant l'intérieur et sans bénéficier en retour de sa collaboration.

Notre gouvernement, malgré ses hésitations et son parti pris évident de s'en tenir toujours au minimum, l'a compris. Il est

des nécessités qui s'imposent aux plus irrésolus. Le ministre des Affaires étrangères, à la fin de son long discours — paraphrase des explications et presque du plaidoyer du *Livre Jaune*, que l'on craignait sans doute que la Chambre n'eût pas assez compris — a reconnu ces nécessités. Il a exposé, en termes vagues mais cependant assez clairs pour qui sait ce qui découle d'efforts d'organisation dans un pays comme le Maroc, tout un programme. « Nous n'avons pas, a dit M. Stéphen Pichon, à « nous substituer au Makhzen, mais nous pouvons et nous « devons l'aider et le fortifier. » Ce n'est encore qu'une idée bien générale, mais son expression est quelque chose de plus que les négations de M. Ribot, qui reculait devant les conséquences nécessaires des prémisses que les événements, et en particulier l'Acte d'Algésiras, l'avaient amené bon gré mal gré à poser. Quoi qu'il en soit des atermoiements des uns et des négations des autres, un fait doit consoler, même après la lecture du *Livre Jaune* et le très pauvre débat parlementaire du 12 novembre, ceux qui croient aux destinées de la France au Maroc, c'est que la force des choses mène nos gouvernants *volentes nolentes*. Les paroles de M. Pichon, après notre action militaire et l'appui donné au sultan, le prouvent. Le malheur est seulement que les incertitudes et la malveillance d'une politique qui marche en rechignant lui font subir des retards et faire, pour ainsi dire, des embardées coûteuses. On a reproché déjà à notre politique coloniale la méthode des « petits paquets ». Que tous ceux qui ne se décident qu'à la onzième heure de par la nécessité brutale des faits, craignent de la suivre au Maroc, bien qu'il n'y soit pas question d'invasion et de conquête. On court, en effet, le risque de procéder par petits paquets, non seulement lorsqu'il s'agit d'envoi de troupes, mais encore de consacrer à une question de la prévoyance, de la décision, bref toutes les manifestations de cette énergie morale qui n'a pas caractérisé au plus haut point l'attitude du gouvernement et de la Chambre dans toute cette affaire.

ROBERT DE CAIX.

L'ŒUVRE DE M. ROUME

SIX ANNÉES DE GOUVERNEMENT EN AFRIQUE OCCIDENTALE

(1902-1907)

M. Roume, gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, vient de résigner ses fonctions. C'est en 1902 qu'il y avait été appelé. Ballay, l'un des grands ouvriers de l'œuvre française en Afrique, venait de mourir avant d'avoir pu, au gouvernement général, donner ce qu'on pouvait attendre du créateur de la Guinée. Le gouvernement songea pour lui succéder à M. Roume. Rarement choix fut plus heureux et on peut dire que les six années que ce haut fonctionnaire a passées à la tête de l'Afrique Occidentale Française seront citées par les historiens de cette colonie comme les plus fécondes pour elle, comme celles durant lesquelles elle a pris conscience d'elle-même.

***

Directeur des affaires d'Asie au ministère des Colonies, M. Roume avait en cette qualité collaboré à l'unification de l'Indo-Chine; il s'était rendu compte de l'efficacité de cette réforme. Ce qu'on avait réalisé en Extrême-Orient lui parut devoir l'être en Afrique Occidentale et ce fut sa première préoccupation. L'année 1902 n'était pas finie que l'Afrique Occidentale était sinon dotée de sa charte définitive, au moins mise en mesure de la recevoir bientôt.

C'est par un décret du mois d'octobre 1902 que fut organisé le gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française. Le nom existait déjà, mais non la chose. A une organisation sur le papier remontant à 1895, le décret du 1er octobre a substitué une organisation vivante.

D'après ce décret, le gouverneur général cessait d'être empêtré par l'administration du Sénégal; cette colonie était, comme les autres, pourvue d'un lieutenant-gouverneur et, pour bien montrer que la séparation était complète, le gouverneur

général abandonnait Saint-Louis pour Dakar, Dakar poste excellent pour surveiller toute la côte. Du Sénégal cependant, on détacha les pays de protectorat pour les joindre aux territoires du Haut et du Moyen-Niger et on mit le tout sous l'autorité directe du gouvernement général. Ce sont les ressources de ces territoires, évaluées à quelque 8 ou 9 millions de francs qui furent l'embryon du budget général.

L'objet essentiel de ce décret, comme le disait M. Roume lui-même dans les instructions qu'il adressa, peu après sa publication, aux lieutenants-gouverneurs placés sous sa direction, était de permettre au gouverneur général, seul représentant direct de la République en Afrique Occidentale Française, d'imprimer une impulsion d'ensemble aux divers services qui fonctionnent dans les colonies qui la composent, de faire concourir dans un intérêt commun leurs ressources et leurs moyens d'action, tout en maintenant, dans la mesure compatible avec la réalisation de cet objet, l'autonomie administrative et financière qui permet à chacune d'entre elles de se développer dans les conditions qui lui sont propres.

Ce décret de 1902, dans l'esprit de M. Roume, n'était qu'une première étape vers une organisation qui, celle-là, serait définitive. Dès le 18 octobre 1904 intervint un nouveau décret qui parachevait, si on peut dire, le gouvernement général de l'Afrique Occidentale. D'abord, le gouverneur général abandonnait la direction de ces territoires du Haut et du Moyen-Niger que lui avait confiée le décret de 1902. Les pays de protectorat qui avaient été enlevés au Sénégal en 1902 lui faisaient retour; quant aux territoires du Haut et Moyen-Niger, ils étaient constitués en une colonie dénommée du Haut-Sénégal et Niger, dont le chef-lieu est à Bammako et qui, comme le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Dahomey, est administrée par un lieutenant-gouverneur.

Comme les territoires qui fournissaient au gouverneur général les ressources dont il avait besoin reçoivent une certaine autonomie, l'organisation financière du gouvernement général est remaniée et alors apparaît vraiment le budget général de l'Afrique Occidentale Française. Ce budget, arrêté en Conseil de gouvernement par le gouverneur général et approuvé par le ministre des Colonies, est alimenté principalement par les taxes perçues à l'entrée et à la sortie dans toutes les colonies que comprend le gouvernement général. En revanche, le budget général assume le service de la dette et les dépenses d'intérêt général, en particulier celles des travaux publics.

***

M. Roume n'avait pas attendu cette organisation définitive pour améliorer l'outillage économique des territoires confiés à ses soins. Avec l'instrument imparfait encore que le décret de 1902 lui avait fourni, il avait recouru à l'emprunt dès l'année 1903. Avec la garantie de la métropole, il emprunta 65 millions de francs. Cette Revue a naguère étudié le détail de cet emprunt[1], nous n'y insisterons donc pas, devant trouver d'ailleurs un peu plus loin la plupart des travaux auxquels il a permis de faire face. Etant données l'étendue des territoires de l'Afrique Occidentale Française et l'ampleur des travaux à y exécuter pour outiller convenablement ce pays et permettre l'exploitation de ses richesses, ou plus exactement sa mise en valeur, M. Roume jugea bientôt que ce premier emprunt ne suffirait pas. Il avait un plan plus vaste, mais en administrateur prévoyant, il s'appliqua d'abord à créer dans son budget les ressources nécessaires au service de l'emprunt projeté et c'est ainsi qu'il fut amené à réformer le tarif douanier de l'Afrique Occidentale [2]. Cette réforme fut opérée par un décret du 15 avril 1905. Il est difficile de trouver, ailleurs qu'en Afrique Occidentale, un rapport plus étroit entre le budget et le régime douanier, le budget demande en effet ici aux douanes de lui fournir les treize quinzièmes de ses recettes, et ces recettes sont demandées tant à des taxes d'importation qu'à un droit de sortie sur le caoutchouc. Il y a là pour le budget de l'Afrique Occidentale un point faible. Les recettes douanières sont en raison de l'activité économique d'un pays : or cette activité n'est pas sans subir des fluctuations profondes; il en résulte que, pour faire face à des dépenses permanentes, ce n'est pas une très bonne ressource; à moins qu'il n'y ait entre ces dépenses et les recettes prévues une large marge qui tienne compte des aléas. M. Roume ne pouvait trouver un autre aliment à son budget; il a, dans la mesure du possible, grâce à l'unification du service des douanes, amoindri les chances de dépression, car il serait extraordinaire que toutes les colonies qui composent l'Afrique Occidentale traversassent une crise en même temps.

Quoi qu'il en soit, cette réforme douanière de 1905 apportait au budget les ressources propres à gager un emprunt de

---

[1] Voir le numéro du 1er mars 1903. On peut consulter les numéros des 15 septembre, 1er novembre et 15 décembre 1902.

[2] Voir sur ce sujet notre article du *Bulletin du Comité de l'Afrique Française* de juillet 1905.

100 millions, nécessité par l'épuisement de celui de 65 millions et par les besoins encore très considérables d'outillage de la colonie. Dans les prévisions du gouverneur, l'emprunt de 65 millions ne devait que servir à amorcer ou à continuer certains travaux, mais on savait qu'il serait insuffisant. L'emprunt nouveau n'était donc pas une surprise ; aussi, pour lui comme pour le premier, la métropole donna son autorisation et sa garantie.

***

L'étude de ces emprunts nous amène tout naturellement à celle de l'œuvre économique de M. Roume. C'est grâce, en effet, à ces 165 millions, que le gouverneur général a entrepris de mettre l'Afrique Occidentale en mesure d'être exploitée. Dans le discours-programme qu'il prononça en 1902 devant le Conseil général du Sénégal, M. Roume affirmait qu'il convenait d'aborder avec résolution le grand problème, vital pour l'Afrique occidentale, de la création et de l'amélioration des voies d'accès et de communication et des moyens de transport. A maintes reprises, durant les cinq années de son gouvernement, il s'est déclaré partisan énergique de la construction des voies ferrées. « Faire des chemins de fer et encore des chemins de « fer », voilà sa maxime de gouvernement. A considérer les superbes résultats fournis par la ligne de Dakar à Saint-Louis, qui a vivifié toute la région qu'elle parcourt, un gouverneur général doit devenir partisan des voies ferrées ; mais M. Roume a fait mieux, il a appliqué son programme. Dans les deux emprunts, des sommes considérables ont été réservées pour poursuivre la construction des voies ferrées amorcées en Guinée, au Dahomey, à la Côte d'Ivoire, et le dernier emprunt de 100 millions prévoit la construction d'un tronçon de la ligne de Thiès à Kayes et la continuation des trois lignes qui, dans les colonies de la Côte d'Ivoire, du Dahomey et de la Guinée, vont de la côte vers l'intérieur. Quand les travaux prévus par le dernier emprunt seront achevés, l'Afrique Occidentale aura 2.150 kilomètres de chemins de fer.

Si les chemins de fer ont eu, et avec raison, les préférences de M. Roume, ce gouverneur n'a pas négligé les autres moyens de communication, et de beaux travaux ont été entrepris. Les fleuves Sénégal et Niger ont déjà été balisés, éclairés et la carte hydrographique en a été dressée. Le port de Dakar où on va dépenser 10 millions, afin d'établir un port de commerce près du port de guerre sera achevé en 1908. A la Côte d'Ivoire, où un

cordon séparela lagune de la mer, on a entrepris de couper ce cordon pour permettre aux bateaux de pénétrer dans la lagune.

Il ne suffit pas d'établir des chemins de fer, de creuser des ports et d'améliorer les voies navigables, il faut que les Européens puissent s'aventurer dans le pays sans avoir à y redouter le paludisme et la fièvre jaune. Or, au Sénégal, à la Côte d'Ivoire, de terribles épidémies de fièvre jaune décimaient souvent la population européenne ou l'obligeaient à des embarquements rapides pour la France. Avec cette menace, il était difficile d'attirer de nombreux Européens, il fallait la faire disparaître, ou tout au moins l'atténuer; c'est à quoi s'est employé M. Roume, et, sur ce point, il a grandement réussi. Aidé de savants dont les découvertes en ce domaine ont été récemment très importantes, le gouverneur a pris toute une série de mesures qui ont vaincu le mal. Grâce à des précautions énergiques, s'il y a eu des accès de fièvre jaune, il n'y a plus eu d'épidémie, et la fièvre paludéenne disparaît, elle aussi, à la suite de la chasse faite aux moustiques, propagateurs de cette maladie.

Pour assurer aux agglomérations une bonne hygiène, il est bon de combler toutes les mares qui se trouvent dans leur voisinage et sont propres à la propagation des moustiques, mais il faut aussi amener dans ces villes de l'eau potable. Le problème a été étudié pour les villes du Sénégal. Toujours pour diminuer la mortalité européenne et indigène, M. Roume a prévu la construction d'hôpitaux et la multiplication des médecins. Il a ébauché une organisation qui tend à pourvoir chaque district d'un dispensaire servi par un médecin français, assisté par des auxiliaires indigènes dressés dans des écoles spéciales. Avec toutes ces précautions, la population indigène s'accroîtra, et comme de son nombre dépend en grande partie l'essor économique du pays, il y a là, pour l'avenir, un nouvel élément de succès, et M. Roume a bien fait de s'appliquer à résoudre les délicats problèmes que soulève en tous pays la lutte contre une trop grande mortalité.

M. Roume s'est appliqué à développer l'enseignement corollairement avec l'assistance, et il a créé le plus d'écoles qu'il a pu. Il y a certes, ici, encore un énorme effort à faire et on discute sur la nature d'enseignement qu'il convient de donner à ces populations ; mais durant les cinq années de son gouvernement M. Roume a fait passer les dotations de l'assistance et de l'enseignement de 790.413 francs à 2.659.955 francs.

Au point de vue agricole, chaque partie de l'Afrique Occidentale est un peu trop spécialisée dans une seule culture ; c'est là un danger. M. Roume ne l'a pas oublié, aussi toutes les

tentatives sérieuses pour développer en ces pays de nouvelles cultures ont-elles trouvé près de lui une aide empressée. L'Association cotonnière coloniale, dont l'initiative est si intéressante et peut avoir de si heureuses conséquences, a eu en M. Roume un véritable collaborateur. Cette culture du coton semble pouvoir réussir dans certaines régions de l'Afrique occidentale et, étant données les conditions dans lesquelles se trouve la production mondiale de cette matière première, il y aurait là une véritable aubaine pour cette colonie. Depuis quelques années, une autre culture se développe au Dahomey : c'est le maïs. On ne saurait trop persévérer dans cette voie qui tend à diversifier les cultures de l'Afrique occidentale. Plus les cultures seront variées, moins on aura à redouter les conséquences d'une récolte déficitaire. Or, nous avons brièvement mais suffisamment indiqué combien, en Afrique occidentale, plus encore qu'en tout autre pays, une récolte déficitaire peut avoir de fâcheuses conséquences sur les ressources budgétaires. Travailler au développement de diverses sortes de cultures est donc faire œuvre de prévoyance fiscale.

Quelques chiffres fixeront sur l'ampleur de l'œuvre de M. Roume durant ses cinq années de gouvernement. Les échanges commerciaux ont atteint en 1906 le chiffre de 167.267.000 francs en augmentation de 37 millions sur la moyenne de la dernière période quinquennale. L'exercice financier de 1906 s'est clôturé par un excédent de recettes de 2.302.000 francs sur son ensemble de prévisions de 42.285.824 francs et les fonds de la caisse de réserve atteignent actuellement 11 millions de francs.

***

M. Roume a apporté dans ses hautes fonctions un esprit méthodique qui, croyons-nous, apparait nettement, au seul exposé chronologique de ses principaux actes, et au moment où il quitte Dakar, il laisse devant son successeur une route jalonnée que celui-ci n'aura plus qu'à suivre ; c'est la meilleure preuve que M. Roume ne vivait pas au jour le jour et qu'il a eu, avec la conscience du rôle d'un gouverneur en Afrique Occidentale, la volonté de laisser une œuvre utile. Est-ce à dire que l'Afrique Occidentale Française est désormais à l'abri de toutes difficultés ? Quelque opinion favorable qu'on ait de l'administration de M. Roume et quelque convaincu qu'on soit qu'il aurait été impossible de mieux faire, on ne saurait répondre affirmativement à la question que nous venons de poser. Des récoltes médiocres, une agitation parmi les indigènes qui sont soumis

à la capitation et contribuent à alimenter les finances publiques, peuvent troubler l'équilibre du budget. L'Afrique Occidentale pourra connaître des embarras comme ceux par lesquels vient de passer l'Indo-Chine. Mais M. Roume lui aura rendu le service éminent non seulement de l'avoir mise en état de faire appel au crédit, mais de lui avoir indiqué comment elle devait employer les ressources de ses emprunts en la dotant de tout un programme de travaux publics dont l'exécution est déjà très largement entamée.

Ainsi qu'il arrive toujours, en pareille occurrence, il s'est trouvé des mécontents. De même que la création du budget général de l'Indo-Chine avait mécontenté la Cochinchine, le budget général de l'Afrique Occidentale a provoqué des protestations au Sénégal ; mais l'unité budgétaire est faite et elle demeurera. Les plus obstinés à méconnaître ses bienfaits seront obligés de reconnaître un jour combien elle a été heureuse et le souvenir de l'administration de M. Roume sera rappelé avec gratitude.

Au moment de conclure cet exposé d'une carrière administrative dont la méthode, la rectitude et la résolution furent les qualités, nous ne pouvons nous empêcher de constater que nous n'avons pas eu à relever de ces attaques qui ne sont pas épargnées aux gouverneurs d'autres colonies et qui, fondées ou non, ne sont pas sans nuire aux pays qu'ils administrent, parce qu'elles jettent beaucoup d'aigreur dans les relations et sont propres à engendrer la partialité ou à y faire croire. La raison en est que M. Roume, en dehors de ses hautes qualités de caractère, n'avait pas été choisi parmi ces hommes auxquels la politique a donné une tunique de Nessus dont on les voit toujours affublés, quels que soient leurs actes. Il y a de ce fait un enseignement à tirer dont les ministres des colonies devraient bien tenir compte et c'est encore un service que l'exemple de M. Roume peut rendre à la cause coloniale. Ce ne serait pas l'un des moins précieux.

E. P.

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC EN ALGÉRIE

II

L'enseignement pour les Européens[1] est plus avancé, mais ici encore des remaniements, des adaptations sont nécessaires. Les écoliers d'Algérie ne sont pas tous des Français ; il y a parmi eux beaucoup d'enfants de naturalisés, qui comprennent à peine notre langue, beaucoup d'étrangers aussi qui ne la comprennent à peu près pas. La tâche des instituteurs, au milieu de ce petit monde composite, est donc particulièrement difficile, et cette raison-là suffirait, pour maintenir aux maîtres d'Algérie des avantages matériels sur leurs collègues de France. L'école primaire, là-bas, est sans doute le plus puissant foyer de fusion de la race néo-française d'Algérie; dans cet alliage, il faut que les hérédités françaises l'emportent, sinon nous aurions travaillé pour autrui dans l'Afrique du Nord. La langue de la puissance souveraine tend partout à s'imposer aux résidents étrangers aussi bien qu'aux indigènes; le français devient donc rapidement pour tous, en Algérie, la langue des affaires comme elle est la langue de l'administration, des tribunaux et, bien entendu, de l'école primaire européenne. Mais on voit encore, en Oranie, pays de groupes espagnols compacts, des conseils municipaux de naturalisés délibérer communément en espagnol, langue maternelle de presque tous leurs membres ; là plus qu'ailleurs apparaît donc urgente l'œuvre de l'école, qui n'enseigne que le français.

En général, les étrangers fixés en Algérie, Maltais, Italiens, Espagnols même, envoient volontiers leurs enfants, filles et garçons, à l'école française; par beaucoup d'entre eux, l'enseignement ainsi reçu constitue une sorte de promotion, et les leçons de l'instituteur réagissent par les enfants jusque dans la famille, ce n'en est pas le profit le moins intéressant. Que l'on songe, en effet, que l'enseignement populaire est encore très peu répandu en Italie et surtout en Espagne, où le nombre des illettrés totaux (*analfàbetos*) dépasse le tiers de la population ; un pays qui a des écoles, et des écoles gratuites, est donc pour la plupart de ces immigrants une terre hospitalière où ils trouvent pour leurs fils des facilités d'éducation qui leur ont manqué à eux-mêmes ; l'instinct paternel stimule ainsi ces chefs de famille à confier leurs enfants à nos instituteurs.

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* du 16 octobre 1907.

Quant aux parents français, il n'en est pour ainsi dire pas qui considèrent comme une contrainte l'obligation légale de l'instruction primaire ; ils seraient plutôt portés à se plaindre de l'exiguïté des écoles, où l'on reçoit des élèves au delà même de la limite des places disponibles, et sans accorder aux Français aucun droit de préférence.

Ainsi nous n'avons pas assez d'écoles primaires en Algérie; les Délégations et le gouvernement ont compris qu'aucun sacrifice n'était trop lourd pour combler au plus tôt cette insuffisance; un programme de constructions scolaires et d'ouverture de nouvelles classes est en cours d'exécution et, comme il y a là vraiment une dépense de premier établissement, d'outillage humain, si l'on peut ainsi dire, rien ne s'opposait à ce qu'une partie des ressources nécessaires fût prélevée soit sur les excédents des caisses de réserve, soit même sur les emprunts ; c'est ce qui a eu lieu. La race néo-française d'Algérie n'est pas destinée, en effet, à coloniser seulement la terre algérienne ; c'est une race de pénétration par excellence, qui débordera largement partout où des carrières seront ouvertes devant elle. Combien d'Algériens sont venus se fixer en Tunisie, dès les premiers jours du Protectorat! combien d'autres ont abordé déjà le Maroc et n'attendent pour s'y avancer que la sécurité indispensable! combien enfin, si jamais un Transsaharien joignait l'Afrique Occidentale à l'Afrique Mineure, iraient prospecter le Soudan ? Marquer cette race mixte de caractères français aussi profondément que possible, tel est l'objet que nous devons nous proposer en Algérie, notamment en dirigeant résolument dans ce sens tout notre enseignement primaire ; on peut affirmer qu'à cet égard le prochain quart de siècle sera décisif.

Nos programmes scolaires sont-ils adaptés à ces besoins? Notre personnel est-il assez nombreux, assez spécialement instruit pour y pourvoir ? Le réseau de l'instruction publique en Algérie ne sera jamais aussi « continu » qu'en France, c'est-à-dire que toutes les parties du pays n'en réclament pas le même développement. Si l'on consulte la belle carte de la colonisation européenne qui termine le récent ouvrage de M. de Peyerimhoff[1], on remarquera d'un coup d'œil que certaines régions de l'Algérie sont privilégiées pour la colonisation par des Européens, d'autres paraissant réservées, au contraire, à l'expansion des indigènes : dans ces dernières et dans les régions mixtes où les deux éléments ethniques se développent côte à

[1] *La Colonisation officielle en Algérie*, 1906.

côte, les groupes européens sont dispersés, sans liens entre eux, d'où la difficulté particulière d'attribuer à chacun l'intégralité des services publics très différenciés que possède naturellement, en pays français compact, la moindre commune de France : diversité dans une population scolaire qu'il faut à tout prix atteindre et rassembler, dispersion ordinaire des centres sont ainsi des traits particuliers à l'Algérie. On comprend dès lors pourquoi l'application rigoureuse des règlements métropolitains entraînerait, de la part de la colonie, des sacrifices proportionnellement supérieurs à ceux de la métropole.

Depuis longtemps ces vérités sont connues en Algérie, et l'administration locale s'efforce d'y conformer ses pratiques : elle vise à développer l'enseignement professionnel et à multiplier les établissements, beaucoup trop rares encore, d'enseignement primaire supérieur. Les rapports de M. Joly aux Délégations sont souvent revenus sur ce vœu que, les besoins économiques étant les principaux dans une colonie, l'enseignement fût conduit de manière à les satisfaire; des leçons de géographie économique, d'hygiène, de métiers usuels, sont exactement à leur place parmi des jeunes qui auront, en terre plus neuve, plus d'occasions que leurs compatriotes de France de ne pas s'endormir dans le travail médiocre du petit fonctionnaire; autrement dit, l'enseignement primaire doit former en Algérie, autant que des intelligences, des caractères pour la vie vaillante, *the strenuous life*, que célèbre le président Roosevelt. Est-ce à dire que cet enseignement sera exclusivement utilitaire? Non assurément, car l'instituteur ne saurait faire des Français de ses élèves, s'il bannissait systématiquement de ses cours toutes les idées générales; mais il commettrait une faute lourde si, parmi des indigènes et des étrangers à peine ralliés à notre cause, il ne comprenait pas le patriotisme comme « une nécessité, une condition d'existence nationale[1] ». Il n'a pas à sortir de son rôle d'éducateur, qui est assez beau par lui-même; qu'il se consacre tout entier à former d'honnêtes gens et de bons citoyens, — ceci regarde l'instruction générale — et à les armer pour l'existence dans l'Afrique du Nord — ceci regarde l'instruction algérienne spéciale, qui ne sera pas celle de la métropole.

Dès maintenant, et bien que l'instruction publique soit encore un service rattaché, on pourrait souhaiter la convocation d'une commission spéciale qui étudierait la révision des programmes de l'enseignement, surtout du primaire; il y a là une

[1] V. Demontès, *ouv. cit.*, p. 485.

question à la fois administrative et politique, de sorte que cette commission devrait comprendre en même temps des fonctionnaires de l'enseignement, des représentants des services administratifs et des personnes, délégués financiers ou autres, qui se seraient signalées par leurs travaux antérieurs. L'Académie d'Alger paraît très disposée à entrer dans cette voie un peu nouvelle ; à chaque session des Délégations, le recteur témoigne publiquement de toute sa bonne volonté, mais, comme nous l'avons déjà observé à propos de l'enseignement des indigènes, il est lié par des règlements métropolitains qui ne lui laissent pas assez de liberté. Il ne suffit pas, par exemple, que l'enseignement professionnel soit officiellement recommandé ; s'il est souvent négligé par des instituteurs, on n'en doit pas accuser une antipathie peu intelligente, mais plutôt l'indigence déconcertante des crédits affectés à l'achat du petit matériel indispensable; des instituteurs ont donné l'exemple d'un dévouement vraiment admirable, mais qu'aucun règlement n'oserait prescrire, en traçant eux-mêmes sur les murs de la classe les tableaux de leçons de choses que l'école n'est pas assez riche pour leur fournir. Si la diffusion de l'enseignement professionnel est infiniment souhaitable, la commission dont nous parlons aurait mission, notamment, d'en établir les devis en même temps que le programme, car une réforme de ce genre, si modeste qu'elle semble, ne va pas sans des frais.

Elle aurait à s'occuper aussi de l'enseignement primaire supérieur, qui est à créer, pour le moment, presque de toutes pièces, et qui répondrait aux désirs, souvent exprimés, d'un très grand nombre de familles. Si l'on ne s'arrête pas à des différences d'étiquettes, on avouera que l'enseignement primaire supérieur correspond à peu près exactement à celui dit de premier cycle de l'enseignement secondaire, section sans grec ni latin ; il est recherché dans la plupart des villes moyennes de France, où il intéresse des instituteurs d'élite, qui s'y adonnent avec grand succès et trouvent, en guidant les travaux complémentaires de leurs élèves, des suppléments de ressources aussi légitimes qu'appréciés. En Algérie, nous aurons suffisamment caractérisé l'esprit de cet enseignement, si nous disons que ses programmes comportent obligatoirement l'étude des langues indigènes, qui est facultatif et trop chichement distribué dans les écoles primaires ordinaires. Or il n'existe encore en Algérie que *cinq* établissements spéciaux pour l'enseignement primaire supérieur; deux sont situés à Constantine, les autres à Blida, Boufarik et Sidi-bel-Abbès. On s'étonnera que d'autres grandes villes algériennes ne figurent pas sur cette liste si

brève, mais c'est que tous les établissements d'enseignement secondaire donnent, en réalité, l'enseignement primaire supérieur ; on peut même admettre avec M. Joly qu'environ les trois quarts des élèves de nos lycées et collèges d'Algérie demandent et reçoivent un enseignement qui n'est que primaire.

Nous montrerons plus loin comment cette situation pèse lourdement sur la prospérité des établissements secondaires et grève leur budget de charges qui ne leur sont pas logiquement imputables; pour le moment, examinons pourquoi les écoles primaires supérieures ne sont pas plus nombreuses en Algérie. Dans le budget de 1907, elles comptent pour 81.265 fr., tandis que le seul personnel des écoles primaires élémentaires est porté pour 4.356.270 francs; la dépense par tête d'élève est supérieure pour les premières, soit 40 à 50 francs suivant que l'établissement reçoit plus ou moins d'enfants, mais elle est inférieure de 75 % à celle que représentent pour le budget algérien les élèves de l'enseignement secondaire, sans ajouter ce que paient pour les lycées et collèges les municipalités et les familles. Or, pour citer ici encore M. Joly, « le devoir de « l'administration algérienne est d'instruire le plus et le mieux « possible, sans parcimonie, mais avec économie ». D'après les lois en vigueur, l'enseignement primaire est gratuit, et le primaire supérieur n'échappe pas à cette règle; dans la pratique, il est payant lorsqu'il est donné sous un autre nom, dans les lycées et collèges, ce qui est le cas le plus général en Algérie; quant aux constructions, elles sont payées concurremment par l'Etat et par les communes. Or presque toutes les communes d'Algérie refuseront de s'imposer un débours qui représente, pour leur part, 70 à 100.000 francs par école primaire supérieure, puis des dépenses annuelles montant à 3.500 francs (entretien, indemnités diverses, etc.); il est donc essentiel de trouver une combinaison financière nouvelle, sans laquelle cet enseignement si désirable est condamné à la stagnation.

Ce principe serait une contribution des familles elles-mêmes, par exemple 100 francs par an, taux parfaitement acceptable. Ainsi serait créé, entre les écoles primaires gratuites et l'enseignement secondaire proprement dit, un échelon intermédiaire, pensionnat municipal ou petit collège. Une loi votée par le Parlement français peut seule modifier, en ce qui concerne l'Algérie, le système de la gratuité absolue de l'enseignement primaire supérieur ; le texte législatif nouveau devrait prévoir d'une part une limitation de cette gratuité, de l'autre le droit pour l'administration algérienne de combiner librement avec

les municipalités l'entente financière à intervenir. M. Joly proposait à la session de mai 1906 que le budget spécial prît à son compte tous les frais d'établissement, laissant aux communes seulement la charge des dépenses annuelles, que viendrait atténuer au besoin une partie de la contribution des familles; dans ce système, un pensionnat municipal de cent élèves imposerait à l'Etat une dépense immédiate de 120.000 fr. et une dépense nette annuelle de 5.000; les 10.000 francs de la rétribution scolaire paieraient donc largement l'intérêt et l'amortissement des capitaux engagés. Evidemment des bourses devront ouvrir ces pensionnats aux enfants peu fortunés, mais la généralité d'une contribution pécuniaire des familles ne paraît pas contestable. A la session de printemps de 1907 des Délégations, un projet a été présenté par l'autorité académique pour le développement des écoles primaires supérieures; la discussion a porté surtout sur le régime des subventions à allouer aux communes qui institueraient cet enseignement, soit que l'on construise des bâtiments neufs, soit que l'on se contente au moins pour débuter, d'une location. M. Joly estime que la dépense à prévoir pour création en cinq années de 20 à 25 écoles monterait à 2 millions et demi qui seraient employés par annuités de 500.000 francs; les délégués tenaient surtout à ce que les communes fussent exactement informées quant aux sacrifices qu'elles devraient consentir, et le recteur leur a donné satisfaction sur ce point; il est urgent d'aboutir.

Le progrès de l'instruction suppose un nombre accru de maîtres; il importe de les former, eux aussi, en vue de la carrière spéciale sur laquelle ils auront à s'exercer. L'Algérie n'a pas assez de bons candidats, c'est un fait qu'il serait puéril de dissimuler; elle possède deux écoles normales d'instituteurs à La Bouzaréa près Alger et à Constantine, et deux d'institutrices, à Miliana et à Oran; l'effectif total atteint environ 180 élèves-maîtres, plus 70 à 80 instituteurs, français ou indigènes; que La Bouzaréa prépare à l'enseignement des indigènes, c'est à peine suffisant. Ajoutons que la plupart des élèves-maîtres ne sont pas des Algériens, mais des métropolitains que tentent les avantages et les horizons plus libres du service en Algérie. Les études durent trois ans dans ces écoles normales, et le projet de les réduire à deux ans a été écarté par l'administration; s'il avait été adopté, il en serait résulté vraisemblablement la facilité de former un plus grand nombre d'instituteurs avec les mêmes dépenses, mais nous estimons trop grave le rôle du maître primaire en Algérie pour recommander des économies sur son éducation. Cette ré-

duction ne serait possible que si le séjour des élèves-maîtres en Algérie était le complément d'études commencées en France, et deux opinions sont ici en présence, entre lesquelles le moment est venu de choisir.

Faut-il donner aux instituteurs algériens leur préparation professionnelle en Algérie ou en France? Là-dessus, des discussions très vives se sont élevées dans la colonie entre les partisans et les adversaires de la création, à Oran, d'une école normale d'instituteurs. Pour nous, il n'est pas douteux que l'intérêt d'avenir de l'Algérie est de recruter ses instituteurs en France — nous disons plus, de faire passer par des écoles normales de France tous les jeunes Algériens candidats à l'enseignement public. Les écoles normales d'Algérie, dans cette conception, seront seulement des écoles d'application où les élèves-maîtres, pourvus d'une culture générale, viendront compléter leurs études en vue d'un exercice spécialisé de leur profession; ils apprendront l'arabe parlé, au besoin le kabyle; ils seront initiés à l'histoire et à la géographie de l'Algérie, recevront des notions pratiques sur l'hygiène du pays, sur les productions particulières à ce climat et à ce sol. Il n'est pas contestable que des jeunes gens qui auront librement demandé leur envoi en Algérie seront très vivement intéressés par ces études qui les attacheront à notre Afrique française; l'école d'application les rapprochera utilement de nos réalités vivantes, que trop de normaliens frais éclos considèrent avec un mépris transcendant de purs intellectuels; ainsi préparés, ils ne seront plus parmi les colons et les indigènes des déracinés, mais dès conseillers, des amis instruits, des émules peut-être, car l'établissement définitif en Algérie séduira plus d'un qui fera souche là-bas, devenu petit propriétaire, de solides pionniers français.

Une nouvelle école normale à Oran? Pourquoi donc? Le calcul serait faux, qui prétendrait régler sur les besoins d'une période d'outillage les organismes des écoles normales algériennes; mieux vaudrait, à notre sens, viser à concentrer un jour tous ces établissements autour des Ecoles supérieures d'Alger, dont les professeurs ne demandent qu'à mettre leurs compétences spéciales au service des futurs instituteurs; par égard pour les situations acquises, une période de transition s'impose; mais la politique contraire, qui veut multiplier les écoles normales, nous semble méconnaître les véritables intérêts de l'Algérie française, financiers et moraux tout à la fois. Il faut aujourd'hui, pour la formation locale des instituteurs, des cadres très peu rigides, qu'il soit aisé de resserrer lorsque l'équilibre sera rétabli entre la demande de maîtres nouveaux et l'en-

tretien régulier de ce personnel complété; organiser de toutes pièces, en Algérie, la préparation intégrale serait bâtir en pierres de taille un atelier provisoire sur un chemin de fer en construction.

Nous préférerions de beaucoup que la colonie s'entendît avec des écoles normales de France, en les choisissant surtout dans les départements pauvres, parce que l'expatriation n'y est pas redoutée des habitants; elle y enverrait, sous des conditions à débattre, les Algériens candidats aux fonctions d'instituteurs et, comme de juste, devrait indemniser ces jeunes gens de leurs frais supplémentaires de déplacement; elle recruterait dans leur contingent local, qui s'accroîtrait certainement du fait des perspectives ouvertes, des élèves-maîtres pour son école d'application, où les instituteurs d'origine algérienne feraient le même stage que leurs camarades métropolitains. La seule difficulté serait de régler les études dans les écoles départementales choisies, pour ne pas gêner mutuellement les maîtres destinés à l'Algérie et ceux destinés à rester en France; le plus simple serait peut-être de limiter à deux années le séjour des premiers et de fixer à deux ans aussi la scolarité à l'école d'application; celle-ci pourrait être ouverte non seulement à des normaliens de France, mais aussi à des instituteurs en exercice, munis du brevet simple, jusqu'à concurrence d'un certain nombre de places. La variété de ce recrutement et la communauté des études définitives obligatoires pour tous seraient d'excellents moyens de former un corps d'instituteurs experts, connaissant tous la France autrement que par les livres, parfaitement capables de répandre autour d'eux une instruction solide, imprégnée d'idées françaises et cependant adaptée aux conditions particulières de l'Algérie. Tout ce qui précède s'applique, bien entendu, aux instituteurs des deux sexes.

C'est près d'Alger naturellement, à La Bouzaréa, si l'on veut, que nous placerions notre unique école d'application, parce que nous estimons considérable le rôle des Écoles supérieures dans l'éducation des élèves-maîtres. On ne sait pas assez, même en Algérie, ce que ces Ecoles ont réalisé déjà pour répandre l'enseignement des langues indigènes; l'arabe littéraire n'y est pas seul étudié, mais aussi l'arabe vulgaire, l'arabe parlé, et même le kabyle; une série importante de cours et de conférences ont pour sanction deux examens, brevet et diplôme (arabe et kabyle), celui-ci considéré pour l'enseignement dans les lycées et collèges comme l'équivalent des certificats d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes. Les maîtres primaires qui obtiennent le brevet ont droit à une prime annuelle de 300 francs,

qui compte pour la retraite; ceux qui arrivent au diplôme, à une prime de 500 francs avec le même avantage. Ces examens se composent d'épreuves écrites et orales, toujours sérieuses, plus nombreuses même que celles imposées dans les services administratifs; il est vrai que ces dernières sont assorties de deux épreuves de revision, de deux en deux ans, après lesquelles seulement, en cas de succès, la prime devient définitive pour les administrateurs. Mais, à plusieurs reprises, le rectorat et la direction de l'Ecole des lettres ont demandé que les brevets et diplômes de l'instruction publique fussent aussi contrôlés par ces examens revisionnels. L'enseignement est organisé pour les auditeurs des cours et aussi par correspondance, avec correction de devoirs.

Nous ne citons ici que l'exemple de l'Ecole des lettres, par ce qu'il est le plus topique et montre combien il faudrait peu d'efforts pour assurer les services de cet enseignement très remarquable aux élèves de notre école d'application. Ceux-ci suivraient de même, professés par les maîtres des diverses Ecoles supérieures, des cours d'agriculture et produits de l'Algérie, d'histoire et de géographie économique de l'Afrique Mineure, d'hygiène locale, des leçons sur l'Islam et la législation musulmane, et tels autres qu'une étude plus approfondie reconnaîtrait nécessaires. Il n'y aurait là, pour ainsi dire, aucune création d'emploi, puisque déjà presque tous ces enseignements sont professés; ce ne serait qu'un travail d'organisation intérieure. Les futurs instituteurs auraient beaucoup à gagner au contact des maîtres de l'enseignement supérieur, et ceux-ci accepteraient avec grand plaisir, nous en avons la certitude, une mission de confiance qui ferait d'eux des collaborateurs plus intimes de l'œuvre française en Algérie. De l'école d'application sortiraient immédiatement des professeurs pour les écoles européennes; parmi ceux-ci, une sélection sévère, un concours au besoin, assurerait le recrutement de ces inspecteurs des écoles indigènes, de ces « instituteurs à cheval » dont nous avons parlé plus haut, et peut-être — l'idée ne nous répugnerait aucunement — de quelques administrateurs de communes mixtes. L'enseignement primaire, ainsi entendu, nous paraîtrait vraiment garder tout l'essentiel de celui de France, avec une accommodation ingénieuse aux nécessités particulières de l'Algérie.

HENRI LORIN.

AU BRÉSIL

LA VALORISATION DU CAFÉ

Sous ce nom barbare de valorisation on désigne une expérience tout récemment tentée par le Brésil pour éviter la baisse de prix du café. Il en a été beaucoup parlé dans les milieux commerciaux et financiers, mais elle intéresse tous les gens réfléchis parce qu'elle comporte un enseignement dont tous les Etats peuvent faire leur profit ; aussi convient-il d'indiquer le mécanisme et le résultat de cette expérience.

***

On sait que le Brésil est le plus grand producteur de café du monde. Sur toutes les places commerciales on connaît le Santos, nom donné au produit brésilien, parce qu'il est en grande partie embarqué dans ce port à destination des pays les plus divers. Dans la production globale du café, production qui a été évaluée aux environs de 19 millions de sacs pour la période 1901-1902 ; à 17.685.000 sacs pour 1902-1903 ; à 15.730.000 sacs pour 1903-1904 et à 14.900.000 sacs pour 1904-1905, la part du Brésil est très importante ; son exportation de café a été en 1902 de 14 millions et demi de sacs de 60 kilogrammes, en 1903 de 12.380.000 sacs, en 1904 de 10.300.000 sacs en 1905 de 9.640.000. Le Brésil oriental et méridional, depuis l'Etat de Ceara jusqu'à celui de São-Paulo et surtout les Etats de Rio-de-Janeiro, de Minas Geraes et de São-Paulo, réalisent admirablement les conditions les plus propices à la bonne venue du caféier et à la saine maturité de la graine. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le Brésil ait dans la production du café cette part prépondérante. Toutefois, de nombreux pays tropicaux se sont faits cultivateurs de café, parce que, il y a une quinzaine d'années, c'était l'une des rares denrées dont les prix n'eussent pas baissé. Il y avait là un attrait auquel on fut si peu insensible que la production s'accrut fort vite.

Le Brésil céda lui-même au courant, et cela d'autant plus facilement que l'énorme baisse du change brésilien constituait une véritable et importante prime à l'exportation. Le *milreis*,

monnaie de compte du Brésil, était au pair de 27 *pence* (2 fr. 80) au moment de la chute de l'Empire en 1889. Sous l'influence des fautes nombreuses et très graves commises dans les premières années de la République, le *milreis* tomba en dix ans à moins de 6 pence (62 centimes) (cours de 1899). Il avait perdu près des trois quarts de sa valeur. Comme les salaires comptés en papier mettent toujours un certain temps à subir l'influence des variations monétaires, il en résultait que le prix de revient du café se trouvait moindre, que les bénéfices des planteurs étaient accrus et ceux-ci étaient ainsi portés à accroître leur production.

La conséquence de cette activité des planteurs brésiliens de café et des imitateurs que leur succès leur avait donnés dans tous les pays propres à la culture de cette plante fut qu'on aboutit à la surproduction. La consommation, tout en se développant, n'allait pas aussi vite que la production, et les quantités considérables de café jetées sur le marché ne purent être toutes absorbées. Les prix de vente fléchirent. Cette baisse des prix se fit d'autant plus vivement sentir au Brésil, a expliqué M. Pierre Leroy-Beaulieu dans l'*Economiste français* [1], que l'énergique politique financière du président Campos Salles relevait le milreis qui, de 6 pence en 1899, remonta en cinq ans jusqu'à 17 pence. Cette hausse était conforme aux intérêts permanents du Brésil : elle était favorable aux salariés, elle permettait de plus au pays de retrouver du crédit et de se procurer au dehors les capitaux dont il a besoin; mais elle lésait évidemment d'une manière immédiate les producteurs actuels de denrées d'exportation. La culture du café subit ainsi au Brésil une crise redoutable. Les solutions les plus énergiques furent proposées et partiellement appliquées; on poussa à une moindre production et les tableaux ci-dessous qui indiquent dans ses grandes lignes le commerce extérieur du Brésil en ce qui concerne le café ne laissent pas que de montrer une contraction dans les exportations, contraction dont on retrouverait une trace dans la production même.

Voici ces deux tableaux empruntés aux notes sur le commerce international, la navigation et les finances du Brésil, par le Dr Vieira Souto, professeur d'économie politique et de finances à l'Ecole polytechnique de Rio-de-Janeiro, notes extraites de l'introduction d'un ouvrage sur le Brésil, ses richesses naturelles, ses industries (Rio-de-Janeiro, Orosco et Cie, Assembléa 24, 1907).

---

[1] Voir le numéro du 26 janvier 1907, p. 114.

Quantités de café exportées dans les périodes quinquennales 1839-1840 à 1843 ; 1869-70 à 1873-74 et 1901-05

Exercice	Kilos	Exercice	Kilos	Exercice	Kilos
1839-40.....	82.975.532	1869-70.....	186.602.219	1901.....	885.590.700
1840-41.....	74.314.900	1870-71.....	226.377.577	1902.....	789.442.980
1841-42.....	80.536.135	1871-72.....	147.336.106	1903.....	775.634.340
1842-43.....	86.639.200	1872-73.....	209 929.897	1904.....	601.472.160
1843-44.....	92.456.493	1873-74.....	168.623.808	1905.....	649.239.660
Somme.	416.922.260	Somme.	938.869.607	Somme.	3.701.379.840
Moyenne.	83.384.452	Moyenne.	187.773.921	Moyenne.	740.275.968

Valeur en papier-monnaie des exportations de café durant les mêmes périodes [1].

Exercice	Valeur officielle	Exercice	Valeur officielle	Exercice	Valeur officielle
1839-40.....	20 176.400	1869-70.....	77.094.000	1901.....	509.598.011
1840-41.....	17.804.400	1870-71.....	82.651.600	1902.....	409.840 526
1841-42.....	18.002.300	1871-72.....	72.858.800	1903.....	384.297.644
1842-43.....	17 091.200	1872-73.....	115.377.100	1904.....	391.587.529
1843-44.....	10.983.800	1873-74.....	115.142.600	1905.....	324.681.261
Somme.	93.060.100	Somme.	463.124.100	Somme.	2.020.004.971
Moyenne.	18.612,020	Moyenne.	92.624.820	Moyenne.	404.000.994

On voit, d'après le tableau des quantités exportées, quelle progression colossale ces quantités ont subie et que, pour importante qu'ait été la réduction depuis l'année 1902, on est encore énormément au-dessus des chiffres d'il y a vingt ou trente ans. On a besoin certes de beaucoup plus de café qu'autrefois, mais la réduction des exportations, conséquence d'une contraction de la production, n'a pas été suffisante.

***

Les Etats de la République brésilienne livrés à la monoculture du café : Rio de Janeiro, Minas Geràes et Sâo-Paulo, souffraient cependant beaucoup de la crise et avaient peu d'espoir de la voir promptement se résoudre par les procédés les plus logiques qui consistent en une restriction de la production accompagnée d'efforts pour développer la consommation. C'est alors que ces trois Etats s'entendirent pour maintenir sur le marché national le prix du café à un minimum de 55 à 65 francs en monnaie d'or, ou à une somme équivalente en monnaie du pays, par sacs de 65 kilogrammes du type 7 américain. D'après cette entente, dite convention de Taubaté, les gouvernements contractants s'engageaient à empêcher l'exportation des cafés de

[1] Il s'agit ici du *milreis papier* dont nous avons indiqué plus haut les profondes variations.

qualité inférieure et à favoriser le développement de la consommation de cette denrée dans le pays. Ils s'engageaient de plus à organiser un vaste service de propagande pour multiplier au dehors les débouchés de leur production et à s'employer pour assurer la défense du café contre les fraudes et les falsifications. Enfin, les Etats contractants s'engageaient à maintenir les lois et mesures tendant, à l'aide d'un impôt élevé, à empêcher l'augmentation des plantations de café sur leur territoire.

Pour assurer ces divers projets les trois Etats décidèrent d'émettre un emprunt de 375.000.000 de francs, emprunt qui aurait en même temps pour objet de faciliter la conversion du papier-monnaie et d'en assurer la stabilisation aux environs de 15 pence. Il était stipulé que le service de cet emprunt serait garanti par une surtaxe de 3 francs par sac à la sortie du produit. Les intérêts et l'amortissement de l'emprunt assurés, l'excédent de la surtaxe, s'il y en avait un, devait être affecté aux autres dépenses résultant de l'exécution de la convention. La perception de cette surtaxe devait commencer aussitôt après l'exécution des dispositions de l'article 8 de la convention. Cet article 8 disposait que l'Etat de São-Paulo était autorisé à réaliser, dans le pays ou à l'étranger, avec la garantie de cette surtaxe et sous la responsabilité solidaire des trois Etats, les opérations de crédit nécessaires, jusqu'à concurrence de 15 millions de livres sterling. Ce capital devait être affecté au fonds de garantie d'une caisse d'émission à base métallique et de conversion qui devait être créée par le Congrès national pour la stabilisation de la valeur de la monnaie. Le paragraphe 1er de cet article 8 disait que le produit de l'émission-or faite sur cette garantie serait affecté à la régularisation du commerce du café et à sa valorisation, sans préjudice des autres dotations prévues par la loi. D'après le paragraphe 2, l'Etat de São-Paulo devait, avant de conclure des opérations de crédit, en soumettre les clauses et conditions aux gouvernements de l'Union et des Etats contractants. Enfin le paragraphe 3 stipulait que si l'endossement ou la caution de l'Union pour ces opérations de crédit était nécessaire, les dispositions de l'article 2, chapitre X, de la loi du 30 décembre 1905, fixant les recettes fédérales pour l'exercice courant, seraient observées.

Tel fut dans ses grandes lignes le projet élaboré par les trois grands Etats brésiliens producteurs de café pour arrêter la baisse des cours de cette denrée. Nous allons examiner maintenant quelles discussions il a soulevées et quelle application en a été faite.

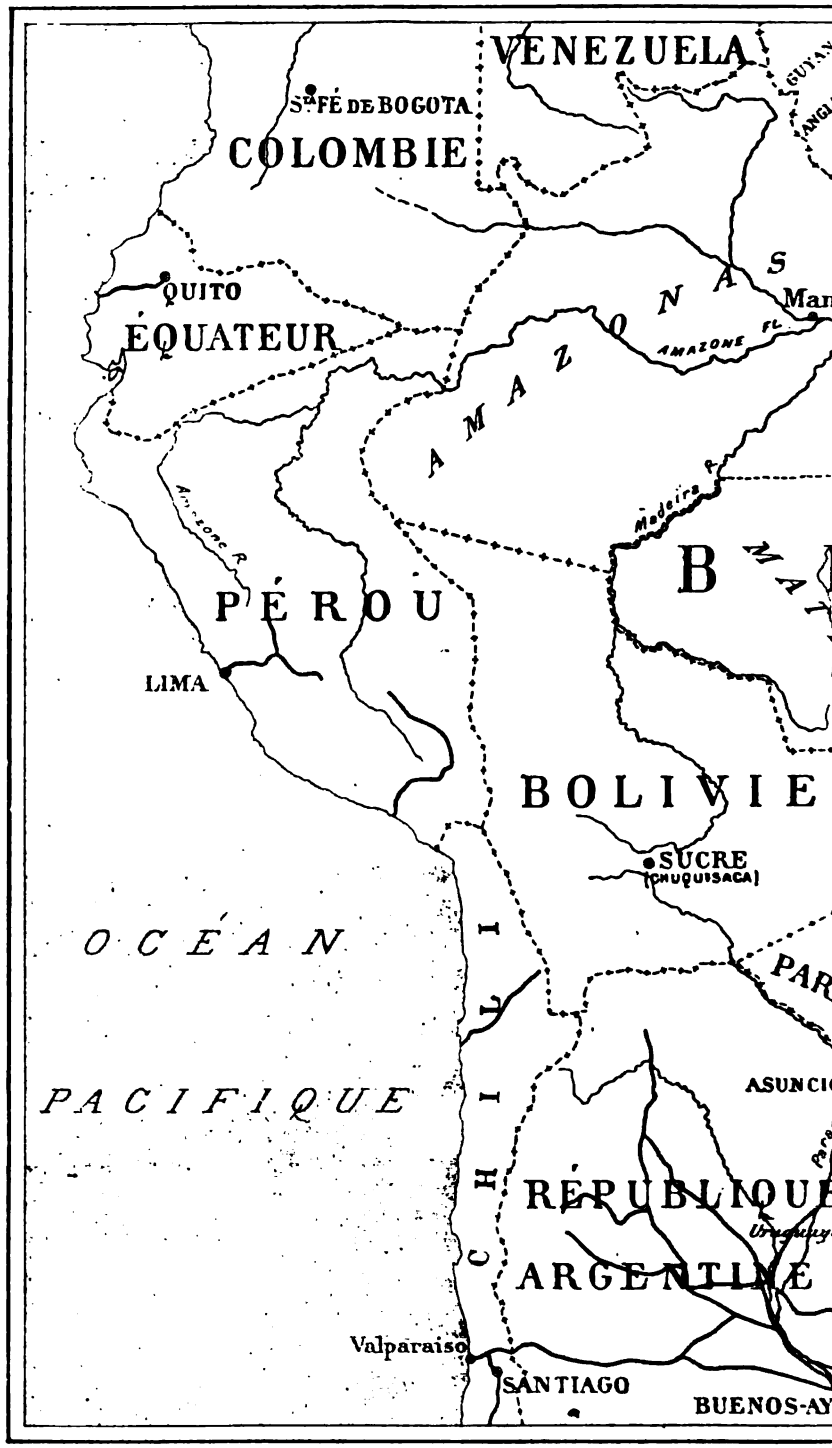

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

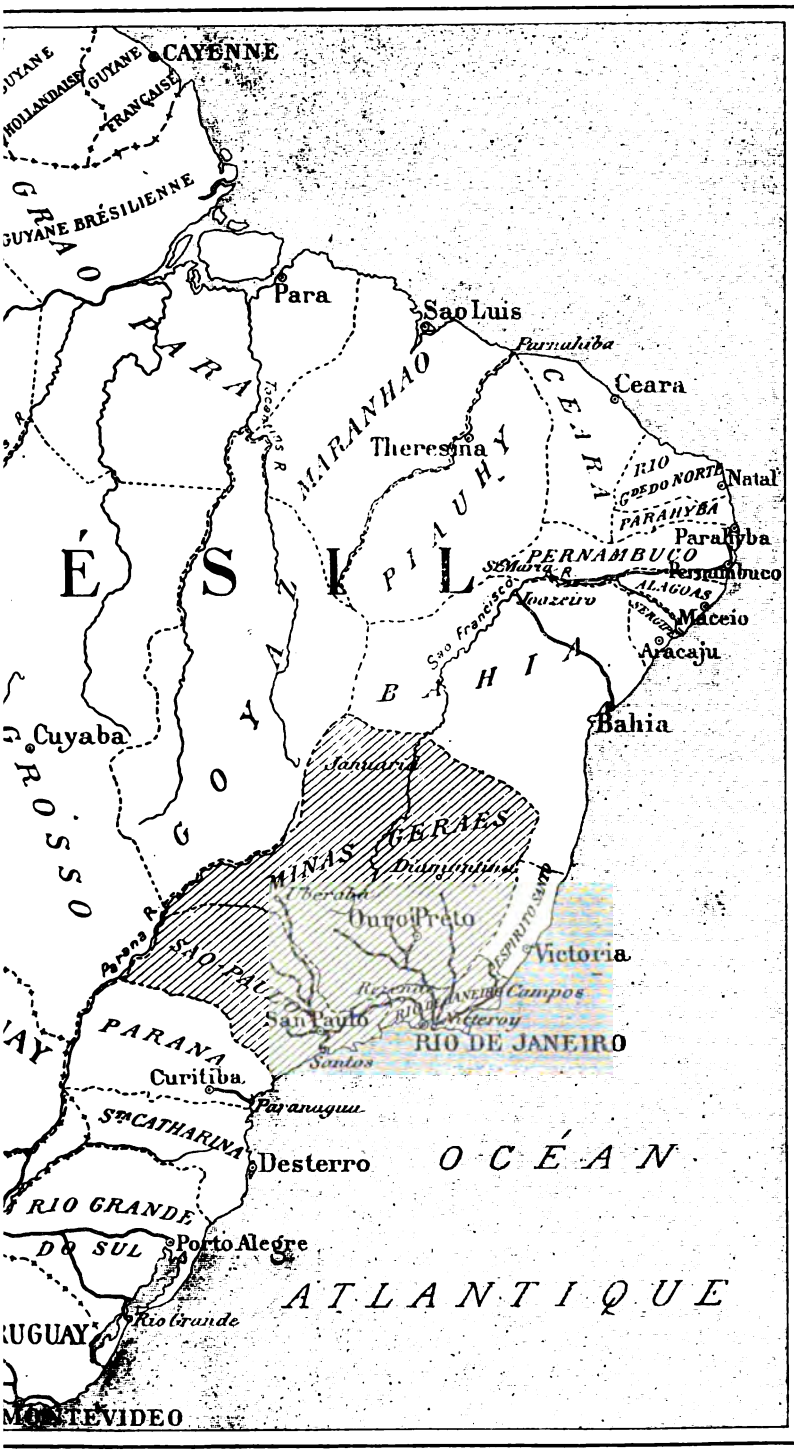
CAYENNE
GUYANE HOLLANDAISE
GUYANE FRANÇAISE
GUYANE BRÉSILIENNE
Para
Sao Luis
Parnahiba
Ceara
MARANHAO
Theresina
CEARA
RIO G^DE DO NORTE
Natal
PARAHYBA
Parahyba
PERNAMBUCO
Pernambuco
ALAGOAS
Maceio
SERGIPE
Aracaju
Joazeiro
Sao Francisco
BAHIA
Bahia
Cuyaba
GOYAZ
Januaria
MINAS GERAES
Diamantina
Ouro Preto
Victoria
Campos
Nictheroy
RIO DE JANEIRO
San Paulo
Santos
PARANA
Curitiba
Paranaguá
S^TA CATHARINA
Desterro
OCÉAN
ATLANTIQUE
RIO GRANDE DO SUL
Porto Alegre
Rio Grande
MONTEVIDEO

***

La convention intervenue entre les trois Etats grands producteurs de café, par l'ampleur des opérations qu'elle prévoyait et par l'intervention de l'Union qu'elle stipulait, provoqua de nombreuses discussions. Il s'agissait là, pour le Brésil, on le sentait très bien dans le pays, d'une question nationale. Le remède proposé à un mal, très grave assurément, mais non désespéré si on voulait être énergique et patient, apparaissait comme pouvant conduire en un pire. On y voyait la ruine possible de tout le travail de reconstruction des finances nationales opiniâtrément poursuivi durant près de sept années par les hommes d'Etat brésiliens les plus clairvoyants. Le message présidentiel, paru dans les premiers mois de l'année 1906, estimait que de nouvelles lois pour relever le prix du café étaient inutiles, et il se prononçait contre toute mesure qui aurait pour objet de provoquer une hausse soudaine et artificielle du café. Selon le président, le meilleur remède à la crise devait être dans l'organisation du crédit agricole et des opérations de warrantage. Quant à la fixation du taux du change demandée par les planteurs, le message présidentiel la jugeait contraire à l'intérêt général du pays qui est d'avoir un change élevé qui fasse monter le niveau de toutes les valeurs, et il déclarait imprudent et antipatriotique d'abandonner la politique de relèvement de la monnaie nationale. Nous avons expliqué plus haut pourquoi la question du change était très intéressante pour les producteurs de café, ils perdent à la hausse; aussi s'explique-t-on que dans leur projet de valorisation ils aient parlé de stabiliser le *milreis* aux environs de 15 pence, cours sensiblement inférieur à celui auquel le gouvernement fédéral avait réussi à établir le change, grâce à une politique financière rigoureuse. Cette antithèse entre la politique gouvernementale inspirée par l'intérêt général et le projet des planteurs de café inspiré par leur seul intérêt fut une cause immédiate de faiblesse pour la convention des trois Etats et devait compromettre son succès.

Ce n'était pas au reste la seule objection qu'on pût faire. L'idée de mettre une surtaxe de 3 francs au droit de sortie sur un produit dont on cherche à élargir les débouchés dans le monde est pour le moins une idée bizarre. Il est illogique d'aggraver le prix d'une denrée au moment où on cherche à en vendre de plus grandes quantités. Nous verrons d'ailleurs plus loin comment une telle combinaison est fatalement condamnée à un échec; pour l'instant nous continuons l'exposé des discussions qu'elle a soulevées au Brésil.

***

Pour défendre les prix du café, le gouvernement de São-Paulo a devancé l'exécution du plan de valorisation, du convenio de Taubaté que nous avons exposé plus haut et commencé les achats de café. Dans le message qu'il a adressé le 14 juillet dernier à la législature de l'Etat, le gouverneur de São-Paulo a rappelé que cet Etat avait, à cet effet, contracté d'abord un emprunt en bons du Trésor à un an de 1 million de livres sterling à la Disconto Gesellschaft de Berlin et qu'il avait traité avec d'importants banquiers et négociants en cafés la consignation à de longs délais dans les ports européens et américains des cafés achetés. Ultérieurement, pour continuer ces opérations le gouvernement de l'Etat de São-Paulo a contracté un autre emprunt de 3 millions de livres sterling par l'intermédiaire de MM. Schroeder and C° de Londres, et de la City Bank de New-York, à intérêt de 5 % et garantie de la surtaxe de 3 francs par sac de café exporté. Sur cet emprunt était réservée la somme de 1 million de livres sterling pour le rachat à l'échéance des bons du Trésor pris par la Disconto Gesellschaft de Berlin.

Les achats de café opérés par l'Etat de São-Paulo commencèrent en septembre 1906. A la fin de l'exercice financier, le Trésor avait complètement liquidé les opérations relatives à l'achat et à la consignation de 2.596.566 sacs de café auxquels l'Etat avait employé 89.018 contos. Les achats ont continué durant l'exercice suivant pour compléter approximativement un achat total de 8 millions de sacs. Ce café a été emmagasiné sur les places du Havre, de Hambourg, de New-York, de Brême, de Londres, d'Anvers et autres ports d'Europe et de l'Amérique du Nord, en vertu de contrats passés par l'Etat. En ce qui concerne notre place du Havre qui est, comme on sait, un des grands marchés de café du monde, l'opération de São-Paulo modifia assez profondément sa situation. D'après un premier arrangement conclu en septembre 1906, 800.000 sur 2 millions devaient être consignés sur cette place, le reste étant destiné à Hambourg et New-York. Aussi, parlant des importations de café de l'année 1906 qui furent de 125.490.500 kilogrammes contre 65.737.600 kilogrammes seulement en 1905 et 109.989.900 en 1904, le rapport de la Chambre de commerce du Havre dit que l'excédent porte surtout sur les cafés du Brésil dont les importations avaient été très faibles en 1905 par suite de l'importance du stock et des récoltes modérées de 1904-1905 et 1905-1906. Parmi les importations de 1906 figuraient quelques centaines de milliers de sacs pour le compte du gouvernement

de São-Paulo représentant les premières expéditions sur les 800.000 sacs de consignation destinés à ce port.

Dans ce même message du 14 juillet 1907, que nous avons signalé plus haut, le gouverneur de l'Etat de São-Paulo a affirmé que le gouvernement demeurait fermement résolu à retenir tout le temps nécessaire les cafés qu'il avait acquis et n'en disposerait que quand les besoins de la consommation l'exigeraient. « Il le fera, assurait encore le gouverneur, en sauvegardant le plus possible les intérêts du Trésor, sans se préoccuper des bénéfices ou des préjudices, vu qu'il n'a engagé cette opération qu'en vue des avantages à assurer à l'agriculture et sans aucun but spéculatif. »

***

En attendant le moment où il pourra abandonner le stock de sacs de cafés qu'il a constitué, le gouvernement de São-Paulo a dû demander l'aide de l'Union. Cette aide s'est traduite sous la forme d'un emprunt 5 % de 3 millions de livres sterling qui a été décidé par la loi suivante adoptée vers le milieu de l'année 1907 :

ARTICLE PREMIER. — Le président de la République est autorisé à prêter à l'Etat de São-Paulo jusqu'à concurrence de 3 millions de livres sterling, ou son équivalent en monnaie nationale, à l'intérêt de 5 % l'an. Il pourra, à cet effet, faire les opérations de crédit nécessaires dans le pays ou au dehors jusqu'à concurrence de ce montant et à un intérêt ne dépassant pas celui marqué.

§ 1er. — Dans le contrat de prêt à l'Etat de São-Paulo seront spécifiées les garanties nécessaires pour son paiement effectif et stipulé l'amortissement respectif, celui-ci pouvant commencer de trois à cinq ans après la réalisation de l'emprunt.

§ 2. — Si l'Etat de São-Paulo contractait directement l'emprunt, le président de la République est autorisé à lui donner la caution de l'Union, les limitations et garanties de l'article et du paragraphe précédents étant respectées.

ART 2. — Sont abrogées les dispositions contraires.

La Chambre et le Sénat ont voté cette loi pensant que le plus urgent était d'éviter que l'Etat de São-Paulo se voie obligé de laisser aller sur le marché le stock de 8 millions de sacs qu'il a acheté et retiré. D'aucuns cependant ont voté la loi tout en pensant que le mal ne serait qu'ajourné, surtout si la récolte de 1907-1908 apporte les mêmes surprises que celle de 1906-1907. On avait cru qu'il suffirait de retirer 2 ou 3 millions de sacs pour équilibrer le marché, il a fallu en absorber plus de 8 millions. Cette obligation a fait réfléchir nombre de partisans de l'opération, et on a pensé qu'il convenait de l'arrêter,

car on voyait nettement qu'on pourrait être entraîné bien au delà de ce qu'on prévoyait. Aussi M. J. Franco de Lacerda, dans une grande étude sur la valorisation, tout en déclarant que l'Etat de São-Paulo avait dû intervenir, n'en conclut pas moins que c'est aux producteurs qu'il incombe de défendre leurs intérêts et non à l'Etat.

Voici un passage très significatif de cette étude :

Comme les producteurs sont les seuls intéressés à la défense de leurs produits, il est nécessaire de suivre l'exemple des pays les plus avancés en matière commerciale et de s'occuper d'organiser chez nous le même système de défense, en adoptant les procédés commerciaux modernes dans toutes leurs modalités. Les mesures à adopter consistent :

1° A organiser une Société ayant le capital et les crédits nécessaires qui permettent de soutenir les stocks de café disponibles jusqu'à leur vente sur la base d'un prix minimum qui paiera le coût de la production et laissera un solde suffisant pour garantir les intérêts du capital employé dans les cultures. Cette Société servira d'intermédiaire entre les marchés producteurs et consommateurs;

2° A limiter l'exportation annuelle suivant les nécessités de la consommation, en retenant l'excès de la production du pays pour le compte des producteurs;

3° A réglementer le commerce d'exportation du café brésilien en prêtant son concours à tous les agriculteurs qui le solliciteront;

4° A prendre toutes les mesures en général qui seront nécessaires à la mise en exécution des procédés commerciaux modernes.

Cette organisation exige la promulgation de lois qui deviendront les bases de la défense des producteurs en adoptant les procédés en usage du commerce moderne.

Les idées développées par M. de Lacerda ne laissent pas que de prêter encore à de nombreuses critiques ; car l'organisation d'une société de producteurs, telle qu'il l'entend, exigerait, selon lui, la promulgation de plusieurs lois, et il est dangereux pour une société de retenir l'excès de la production pour le compte des producteurs. C'est dangereux, parce que cet excès peut être considérable et l'existence de cette société même poussera les promoteurs à moins limiter leur production, à moins que la loi ne lui prête son appui et n'interdise toute plantation nouvelle, comme cela se fait en Grèce, croyons-nous, pour la vigne; mais ces lois sont difficiles à faire respecter. C'est en outre destiné à être le plus souvent inefficace. De pareilles combinaisons ne réussissent que quand des circonstances sur lesquelles les hommes n'ont qu'une faible action s'y prêtent. Que la récolte de 1907 soit très importante, et la combinaison dans laquelle s'est embarqué l'Etat de São-Paulo échouera. Il faudra qu'il achète de nouveau l'excédent de la production et l'ajoute aux 8 millions de sacs qu'il a déjà consi-

gnés. Même dans le cas où, comme il semble avoir été décidé, il abandonne le marché à lui-même, il est obligé de conserver ses 8 millions de sacs, sous peine d'affaiblir encore les cours ou de liquider son opération avec des pertes importantes, en vendant au-dessous de son prix d'achat. Si la récolte de 1907 est déficitaire, ce qui serait l'hypothèse la plus favorable, il pourra peut-être se débarrasser de ses 8 millions de sacs sans trop de perte; mais on voit combien l'opération est aléatoire, et combien elle est tout à fait en dehors de celles dont un Etat doit assumer les risques.

***

Lorsque l'opération de la valorisation fut décidée par les Etats caféiers, ceux-ci comptaient que la récolte actuelle ne donnerait que 2 millions de sacs environ d'excédent sur les besoins de la consommation et que la récolte suivante (1907-1908) serait forcément déficitaire. Or, disait le rapport de la Chambre de commerce du Havre, rédigé en février dernier, les quantités reçues jusqu'au 31 janvier 1907 : 2.878.000 sacs à Rio contre 2.375.000 en 1905-06 et 10.964.000 sacs à Santos contre 5.834 000 sacs en 1905-1906, permettent d'évaluer les recettes pour toute la campagne à 4 millions pour Rio et 14 millions à Santos, ce qui, avec les autres provenances (Bahia et Victoria), environ 500.000 sacs, et les pays autres que le Brésil, 3 millions et demi à 4 millions, donnera vraisemblablement une production mondiale d'environ 22 millions de sacs. Les débouchés pourront atteindre 17 millions de sacs, de sorte que l'excédent pourra être de 5 millions de sacs. Continuant ses remarques sur cette opération, la Chambre de commerce du Havre disait : « Jusqu'ici (février 1907) les résultats de la valorisation « n'ont pas été ceux que l'on attendait, puisque, le 31 décembre « 1906, le *Good Average* courant du mois ne cotait plus au Havre « que 41 francs contre 46 fr. 50 le 31 décembre 1905 et 49 fr. « le 28 février et le 31 juillet 1906. Pendant la première quin- « zaine de 1907, les cours ont encore continué à fléchir fortement « jusqu'à 36 fr. 25 (15 janvier 1907). La baisse s'est produite, « malgré des achats considérables pour le compte des gouverne- « ments brésiliens, à des prix supérieurs à ceux des marchés « importateurs. » Après avoir mentionné que le Brésil comptait, grâce à la petitesse de la récolte prochaine, pouvoir se débarrasser plus tard, sans perte, sinon avec bénéfice, des quantités achetées par lui, le rapporteur examinait le rendement probable de la récolte et concluait que, « dans ces conditions,

« l'opération brésilienne, conçue et menée en dépit de toutes « les lois économiques, paraissait très aventureuse ».

Au mois d'août dernier, la situation ne s'était pas améliorée et le *Brésil* du 11 août 1907 faisait ainsi le bilan de l'opération :

Il a été employé à l'achat de 8.800.000 sacs de café, au prix moyen de £ 1.18.6, une somme de £ 16.949 350, dont £ 13.559.480 fournis par le consortium, et £ 3,389.870 par les emprunts de l'Etat.

Or, aux cours actuels, le prix moyen de vente des cafés du type acheté (non compris intérêts, commissions, assurances, magasinage, etc.) serait de £ 1.15.3, d'où il résulte le bilan suivant :

Passif.

Dû au consortium	£	13.559.480
Emprunts extérieurs		4.000.000
Emprunts à l'Union		3.000.000
Total	£	20.559.480

Actif.

Prix actuel de 8.800.000 sacs à £ 1.15.3.	£	15.510.000
Surtaxe de 3 francs perçue		1.050.000
Total de l'actif	£	16.560.000
Déficit		3.999.480

sans compter les intérêts, commissions, assurances, magasinage.

Ainsi, la valorisation serait, si elle réalisait actuellement, en déficit au minimum de £ 4 millions. Mais elle attendra, pour liquider, le relèvement des cours. Or ce relèvement des cours, nous l'avons dit, est très problématique.

Quant à croire que l'abolition de la surtaxe de sortie de 3 francs par sac de café puisse être décrétée, il n'y faut pas compter avant la liquidation du stock des cafés warrantés en Europe par le gouvernement.

Les producteurs de café des Etats de Rio et de Minas Geràes ont pourtant réclamé l'abolition de cette surtaxe, le bénéfice des achats de café à un prix conventionnel ayant cessé et le marché étant rendu à la libre circulation. Ces producteurs ne tiennent pas compte de ce fait que les charges de la valorisation subsistent jusqu'à la liquidation et qu'il faut des ressources pour y faire face. L'application de cette surtaxe a provoqué de graves discussions politiques dans l'Etat de Rio. Le parti républicain s'est trouvé, à cause d'elle, divisé en deux camps dans l'Etat de São-Paulo. Troubles politiques venant par surcroît s'ajouter aux troubles économiques et financiers, voilà le résultat de l'idée antiéconomique qu'ont eue les trois grands Etats brésiliens producteurs de café. Les Etats du Brésil n'ont déjà que trop fait appel au crédit. Il était téméraire pour eux de s'engager dans une opération qui forcément devait se résoudre en de nouveaux emprunts. A cette charge nouvelle il faut ajou-

ter le déficit possible que peut laisser l'opération, déficit qui à un moment, on le voit, était évalué à 4 millions de livres, soit cent millions de francs.

***

Le mot aventure est le seul qui convienne à l'opération dans laquelle s'est engagé l'Etat de São-Paulo, quel que soit, nous le répétons, le résultat final de la liquidation, car s'il n'est pas désastreux, c'est que les cours se seront relevés grâce à de faibles récoltes et l'opération n'y sera pour rien. Aussi la convention de Taubaté, malgré quelques dispositions raisonnables comme celles concernant la propagande à faire à l'étranger pour développer les débouchés, restera comme un exemple à ne pas suivre. On ne méconnaît pas impunément les lois économiques. Or, c'était les méconnaître que d'entreprendre de soutenir les cours en achetant et enlevant au marché pour les y rendre au moment opportun d'importantes quantités d'une denrée comme le café. Les plantations de café sont des œuvres de longue haleine ; elles ne produisent normalement qu'au bout de quatre ou cinq ans ; il est difficile d'en restreindre promptement la production, et cette production, si c'est au Brésil qu'elle est de beaucoup la plus considérable, n'est pourtant pas exclusivement cantonnée dans cette grande république de l'Amérique du Sud ; on ne peut donc s'en rendre complètement maître. L'accord une fois rompu entre la production et la consommation ne peut être rétabli par des procédés comme celui que nous venons de décrire, procédé dont la réussite dépend complètement, nous l'avons vu de l'importance des productions à venir, et qui, par conséquent, ne neutralise la cause du mal que très provisoirement, si un hasard heureux n'intervient pas. Seule la lente action des intérêts en présence arrive à rétablir l'équilibre. Les exemples sont nombreux des échecs de tentatives du genre de celle essayée par l'Etat de São-Paulo ; si ces tentatives sont déjà néfastes quand elles sont dues à des particuliers, elles le sont plus encore quand c'est un Etat qui en prend l'initiative et qui met au service de son entreprise les finances publiques. Il est une catégorie restreinte de particuliers qui profitent des sacrifices consentis par tous et les finances publiques peuvent être profondément et pour longtemps troublées par ces sortes d'opérations que tout gouvernement prudent doit s'interdire.

EDOUARD PAYEN.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

L'INTERPELLATION A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SUR LES AFFAIRES DU MAROC

La Chambre des députés a discuté, les 12 et 13 novembre, les interpellations sur les affaires du Maroc. Notre collaborateur Robert de Caix a bien voulu commenter pour nous cette importante discussion. En voici le compte rendu d'après le *Journal officiel*.

Les interpellations déposées au nombre de six étaient dues à l'initiative : 1° de M. Boni de Castellane sur les événements du Maroc ; 2° de M. César Trouin sur les affaires marocaines ; 3° de MM. Marcel Sembat, de Pressensé, Vaillant et Meslier sur l'expédition marocaine, 4° de M. Paul Deschanel sur la politique française au Maroc ; 5° de M. Delafosse sur l'action politique et militaire du gouvernement au Maroc ; 6° de M. Ribot sur la politique du gouvernement vis-à-vis du Maroc.

Après les exposés de MM. Boni de Castellane, César Trouin et Vaillant, lequel a notamment réclamé l'internationalisation de l'action Maroc, M. Paul Deschanel a prononcé un très intéressant discours. Il a rappelé d'abord les regrettables incidents qui ont nécessité notre intervention à Casablanca, puis les négociations engagées à Rabat entre le sultan Moulaï Abd el Aziz et notre représentant, M. Regnault, assisté du général Lyautey et de l'amiral Philibert. Il a poursuivi en ces termes :

Discours de M. Paul Deschanel.

M. Paul Deschanel. — Et maintenant, que s'est-il passé à Rabat ? Dans les pourparlers entre le sultan, le makhzen et nos représentants, qu'avez-vous décidé ? Jusqu'où êtes-vous allés ? Jusqu'où voulez-vous aller ?

Vous avez demandé un délai à la Chambre, elle vous l'a très volontiers accordé ; mais elle va maintenant prendre ses responsabilités pour l'avenir. Elle a le droit et le devoir de vous demander des explications précises. Qu'avez-vous fait ? Que comptez-vous faire ? Quelle est votre politique ?

D'abord, il est une politique que nous devons écarter à tout prix : c'est la conquête. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*) D'ailleurs, un gouvernement, voulût-il conquérir le Maroc, ne le pourrait pas dans l'état actuel des conventions internationales. Une guerre ferait exécrer le nom français dans le monde musulman (*Mouvements divers*) et risquerait d'amoindrir notre puissance défensive en Europe. (*Très bien ! très bien !*)

Nous devons être avares de notre sang et de nos forces ; nous devons rester maîtres de notre action. Notre politique coloniale doit rester subordonnée à notre politique générale. Surtout, nous ne saurions permettre

que la politique française soit dominée et entraînée par des intérêts autres que l'intérêt purement national. (*Applaudissements.*)

Il est une autre politique qui a été conseillée par de très éminents esprits, qui a été défendue tout à l'heure d'un côté par M. de Castellane, de l'autre par M. Vaillant : c'est l'internationalisation.

On semble croire que les gouvernements n'attendent que notre invitation pour intervenir. Mais pourquoi interviendraient-ils ? L'Italie d'abord, l'Angleterre ensuite, ont signé des protocoles de désintéressement ; et quel ne serait pas l'étonnement de la Belgique, de la Hollande, de la Suède, du Portugal, également signataires de l'Acte d'Algésiras, si on leur demandait de débarquer, ne fût-ce qu'un soldat, sur les côtes marocaines ?

L'Europe s'est prononcée, elle a statué à la Conférence. Ce n'est pas seulement la France qui, à Algésiras, a soutenu qu'une organisation collective européenne aux portes de l'Algérie pourrait devenir pour elle un danger et ne ferait qu'ajouter de nouveaux éléments de trouble à ceux qui existent déjà, c'est l'Angleterre, c'est l'Espagne, c'est la Russie.

« Si vous n'internationalisez pas la police, nous dit-on, vous risquez de « vous brouiller avec Madrid » ; mais n'est-ce pas M. Moret qui déclarait à M. Jules Cambon que jamais un gouvernement espagnol ne pourrait accepter l'internationalisation, « sous peine d'être lapidé » ?

N'est-ce pas M. Perez Caballero qui repoussait l'action internationale, « parce qu'elle n'assurait ni la cohésion ni l'unité de direction indispen- « sables » ? Et le ministre russe à Tanger, M. Bacheracht, rappelait que les officiers étrangers engagés depuis vingt ans au service du sultan n'avaient pu, malgré leur mérite, former une troupe cohérente et disciplinée : « Comment les instructeurs agissant au nom d'un mandat collectif, ne connaissant ni la langue, ni les coutumes du pays, réussiraient-ils là où d'autres, mieux placés, avaient échoué » ?

« Dans le cas spécial qui nous occupe, disait-il, avec une organisation « faite d'éléments internationaux multiples et variés, qui interviendrait, qui « insisterait sur l'exécution des engagements, qui enfin — point essentiel « — surveillerait le fonctionnement régulier du recrutement, les châtiments « en cas d'insubordination ou de désertion ?

« Veut-on s'assurer que l'Europe collective n'inspire aux Marocains ni « crainte, ni respect ? Il suffit de considérer le conseil sanitaire de Tanger, « image permanente de son impuissance, en conflit perpétuel — et inégal « — avec le gouvernement chérifien. L'Europe réunie en conseil ne réus- « sit même pas à obtenir le balayage du marché, dont l'état de saleté « repoussante est le signe quotidien de l'impuissance du conseil sanitaire, « impuissance émanant de son vice originel : la collectivité. Et l'on vou- « drait confier à un tel régime, fondé sur les mêmes principes, l'exécution « de réformes bien autrement importantes et difficiles !...

« Une expérience de huit années me met en mesure d'affirmer que l'in- « ternationalisation de la police au Maroc ne donnerait jamais de résul- « tats pratiques appréciables. Il se peut que le Makhzen ait des préférences « pour une solution semblable, mais c'est uniquement parce qu'une longue « expérience lui a appris à connaître les hésitations et la faiblesse des « efforts collectifs des puissances. Doit-on renouveler une telle expérience, « alors qu'il s'agit de la vie même des étrangers ? »

Voilà ce que disait à Algésiras un des représentants de la Russie. Sir Arthur Nicholson faisait des déclarations analogues, au nom de la Grande-Bretagne, et M. de Martens Ferrao, au nom du Portugal.

Ainsi, il a paru aux représentants des puissances qu'une organisation

internationale aggraverait à la fois l'anarchie marocaine et les rivalités européennes. (*Très bien ! très bien !*)

On a fait grand bruit — tout à l'heure encore on y faisait allusion — de certaines divergences de vues qui se seraient produites, paraît-il, sur des points d'exécution, entre le commandant des troupes françaises et le commandant des troupes espagnoles.

Messieurs, la solidarité d'intérêts qui unit la France et l'Espagne, solidarité attestée par les accords conclus entre les deux peuples depuis plusieurs années, ne saurait être atteinte par quelque incident local.

Ces accords portent sur les questions vitales, sur le fond des choses ; ils créent des liens qui ne sont pas seulement temporaires. Or, la condition même de cette entente permanente et profonde, c'est que l'une et l'autre nation puissent dans leur indépendance réciproque et avec le légitime sonci de leurs responsabilités, discuter librement la part d'action qui doit être commune. C'est ce qu'a fait observer excellemment M. le marquis del Muni, ambassadeur d'Espagne à Paris.

L'amitié sincère de la France répoud à la noblesse d'âme de cette nation héroïque et chevaleresque et à la fermeté loyale de ce jeune roi qui a laissé ici d'ineffaçables souvenirs et qui a conquis tous les cœurs.

Or, si entre deux peuples amis, aussi manifestement liés par une telle concordance d'intérêts et de sentiments, il peut arriver que des différences d'interprétation sur des questions d'exécution se produisent entre leurs agents, que serait-ce si toutes les puissances étaient chargées d'intervenir et si les oppositions d'intérêts qui se sont fait jour à la Conférence se retrouvaient aux prises dans le pays même, et sur le terrain même ?

M. Vaillant a rappelé l'intervention collective des puissances en Chine, il y a quelques années. Mais la crise chinoise était passagère, accidentelle. Il y a là un gouvernement régulier, qui fonctionne depuis des siècles. En temps normal, les étrangers n'ont rien à craindre. Au Maroc, l'anarchie est à l'état chronique. Et l'expérience même qui fut faite alors a montré les difficultés de l'opération, et combien il est prudent de n'y recourir que temporairement.

Et puis, quelle assimilation peut-on établir entre la situation de la Chine et celle du Maroc, entre un peuple qui, à cette époque, était encore essentiellement anti-militaire et les tribus belliqueuses du Maghreb ? Quel rapport entre cet immense empire asiatique, dont les grands centres sont à une énorme distance de nos possessions, et le Maroc voisin de l'Algérie ?

Messieurs, si nous repoussons la politique de conquête et si la politique d'internationalisation nous paraît impossible, pour les raisons que je viens de dire, quelle politique devons-nous suivre ?

J'avais exprimé dès longtemps le regret que, dans des négociations qui portaient sur l'avenir du Maroc, on ne tînt peut-être pas assez compte du principal intéressé, du Maroc lui-même.

C'est qu'en effet il est impossible de songer même à approcher ce peuple, si l'on n'a pas d'abord une doctrine marocaine, une politique indigène très arrêtée et très suivie ; politique nécessairement adaptée à la constitution géographique, sociale et religieuse de ce peuple.

Le sultan est venu à nous ; nous l'avons accueilli ; nous l'avons accueilli avec des démonstrations peut-être un peu excessives ; mais enfin, en l'accueillant, nous nous sommes conformés à l'Acte d'Algésiras.

Mais l'autorité d'Abd el Aziz s'étend sur une étendue limitée ; le reste du Maroc est dominé par quatre ou cinq grands caïds, dont les uns sont d'accord avec lui, les autres, non.

Et puis, derrière le sultan, il y a debout, intacte, la forte charpente sociale et religieuse, treize fois séculaire, où tout se tient, vie publique et vie privée, religion, droit, propriété, administration, commerce, famille; il y a le Maroc fondé sur la loi et l'interprétation du Coran, qui forme une masse logique, résistante, impénétrable; il y a cette discipline de couvent, ces confréries religieuses, ces zaouïas, dont les chefs exercent une si profonde influence sur toute la vie sociale de ce peuple. Il y a ce régime foncier, cette propriété foncière collective de la famille, de la tribu ou de la confrérie religieuse, fondé, lui aussi, sur la loi coranique, qui rend le sol en très grande partie inaliénable directement, ce régime que nous ne sommes parvenus à modifier en Algérie qu'après de longues années de guerre, et auquel nous ne pourrions toucher, sur tel ou tel point, que d'accord avec les collectivités possédantes, en respectant leur droit de propriété et leurs règles juridiques.

Et, d'autre part, entre ce bloc marocain compact, peuplé, cultivé, organisé, et nos 1.200 kilomètres de frontière, il y a toute cette vaste zone relativement déserte, inculte, livrée au brigandage, où les populations malheureuses, sans cesse razziées par des bandes de pillards, comparent le sort des contrées situées de l'un et de l'autre côté de la frontière : chez nous, l'ordre, la propriété respectée, l'agriculture et le commerce prospères; chez elles, la misère, les déprédations, les exactions de toutes sortes, l'absence de toute protection politique et légale.

Donc, deux méthodes nécessairement différentes, suivant qu'on regarde le Maroc par l'Ouest ou par l'Est. Par l'Ouest où tout résiste, par l'Est où nous ne heurtons rien, au moyen des contacts pacifiques, des ententes avec les pouvoirs indigènes. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M de Castellane, puis M. Vaillant ont dit : « Nous ferons des sacrifices « sans compensation. Les autres auront le profit et nous les charges; « c'est une politique de dupes. » Cette observation serait pleinement justifiée si nous assumions des responsabilités qui ne sont point les nôtres; mais, dans le cadre que nous tracent et les exigences de notre situation politique et la nature même des choses, avant de nous demander si nos efforts profiteront à autrui, il faut d'abord nous demander si nous pouvons ne pas les faire. Or, d'une part, nous sommes obligés de veiller à ce que les approches de l'Algérie restent calmes; et, d'autre part, sur un commerce de 100 millions, la France compte pour environ la moitié. Notre commerce grandit tous les jours, tandis que le commerce des autres puissances européennes diminue. De 1904 à 1906, le commerce de la France, importations et exportations réunies, s'est élevé de 29 à 43 millions; celui de l'Allemagne a baissé de 10.900.000 francs à 7 millions; non que l'effort des négociants allemands ne représente beaucoup d'habileté, de courage; mais notre situation géographique nous assure un avantage naturel.

Ainsi, en remplissant les devoirs qui découlent de l'intérêt spécial que l'Europe nous a reconnu, c'est-à-dire d'un labeur poursuivi depuis près de quatre-vingts ans et de notre établissement dans le Nord de l'Afrique, nous sauvegardons des intérêts vitaux : la tranquillité de notre frontière, le développement de notre commerce, la protection de nos nationaux et la sécurité de l'Algérie, liée à l'indépendance du Maroc.

Donc, ni aventure, ni internationalisation; l'accomplissement graduel de notre mission civilisatrice, d'accord avec les puissances.

Et maintenant, qu'il me soit permis d'exprimer un double vœu.

Le premier, c'est que, dans cette affaire qui sera très longue, très

délicate, qui exigera beaucoup de patience — car tout est extrêmement lent dans le monde islamique et surtout peut-être au Maroc — l'opinion française reste calme ; c'est qu'elle garde la mesure, le sens des proportions ; qu'elle ne se laisse pas entraîner à croire, tantôt que tout est résolu pour quelque opération de police, et tantôt que tout est perdu pour un de ces incidents inévitables qui, sans doute, surgiront encore souvent sous nos pas ; c'est qu'enfin les principales difficultés ne viennent pas de nous, de notre nervosité, de nos exagérations, soit dans un sens, soit dans l'autre.

Et le second vœu que j'aurais à formuler — si toutefois il n'est pas trop ambitieux — c'est que les partis, tous les partis, ne cherchent pas à exploiter cette affaire au profit de leurs intérêts et de leurs passions. Il y a des questions, et celle-ci est du nombre, qui dépassent de très haut les querelles parlementaires et les compétitions ministérielles et qui exigent, de la part de tous, un examen désintéressé.

Il est toujours facile, en pareille matière, de poser des dilemmes absolus. Mais la réalité est plus complexe, et il y a place pour autre chose que pour les solutions extrêmes. En tout cas, nous serions indignes de représenter ce pays, si nous ne maintenions pas son vrai caractère à une question qui doit rester exclusivement nationale.

Forts de notre loyauté, et aussi des amitiés qu'elle nous a values, nous pouvons regarder le problème marocain, non certes sans préoccupation, mais avec sang-froid, fermement résolus que nous sommes à le traiter, non avec des arrière-pensées de guerre et de conquête, mais dans un esprit de paix et de civilisation. Car c'est l'honneur de la France que ses intérêts, compris de la sorte, se confondent avec ceux de l'humanité. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

M. Jules Delafosse a exprimé ensuite ses critiques quant à l'efficacité des résultats obtenus par notre politique marocaine et a insisté pour que le gouvernement donne à cette affaire la seule solution qu'elle comporte, c'est-à-dire une victoire de la puissance française. M. Ribot a pris alors la parole ; il a fait l'historique des faits qui ont provoqué le débarquement de nos troupes à Casablanca et a conclu ainsi :

Discours de M. Ribot.

M. Ribot. — Nous sommes au Maroc pour accomplir un devoir, et nous ne partirons qu'après l'avoir accompli, je veux dire après avoir assuré la sécurité des Européens et assisté à la reprise des travaux de la voie ferrée. Affirmons notre résolution, afin qu'on la connaisse et qu'on en attende avec calme et avec patience l'exécution.

Cela ne nous dispense d'ailleurs pas de préparer notre retraite en organisant tout de suite la police à Casablanca et à Tanger et non pas d'après les principes qui ont été jusqu'ici appliqués à Tanger ; on fait à cet égard une charmante étude de mœurs en lisant un des rapports de M. de Saint-Aulaire ; comme la solde de la police marocaine doit être payée en bloc, et que les officiers marocains auront ainsi des profits d'autant plus grands qu'ils auront moins d'hommes sous leurs ordres, ils s'efforcent de lasser la patience de notre médecin et de ses assesseurs en envoyant le moins possible d'hommes devant le conseil de

revision. M. de Saint-Aulaire ajoute d'ailleurs qu'individuellement les Marocains pourraient faire de très bons soldats et même de bons sous-officiers.

On vous a poussé à organiser la police dans tous les ports en y envoyant nos soldats. Vous avez eu raison de rester sourd à ces invitations dont l'effet eût été de susciter de nouveaux périls, d'abord parce que nos soldats ne sont pas bons à faire la police au Maroc, ensuite parce qu'une telle mesure eût peut-être fait perdre aux indigènes la sagesse qu'ils avaient acquise au bruit de nos canons; nos canons ont été entendus de fort loin, et les Marocains ne désirent pas les entendre de plus près. Encore faut-il tenir compte de leur mentalité.

Ils ne veulent pas que les ports de leur pays soient gardés par des roumis; ils préfèrent l'élément indigène; c'est très naturel. Quel est donc le moyen d'organiser la police ?

Lorsqu'il s'est agi de visiter dans les eaux marocaines les navires suspects, vous vous êtes fait déléguer par le sultan, sans la moindre protestation de l'Europe, le droit de faire en son nom cette visite et vous l'avez faite bien mieux que lui. Ne pourriez-vous pas vous faire déléguer par le sultan, ne fût-ce qu'à titre provisoire, le droit de choisir les éléments de la police ? Vous les prendriez parmi des Marocains ou des Algériens.

Quand vous aurez organisé la police, vous n'aurez pas pacifié tout le Maroc. Je crois que vous n'en avez pas la prétention. Ce pays est en pleine anarchie; le coup de canon de Casablanca a fait naître un nouveau sultan.

Depuis quelque temps, d'ailleurs, Moulaï Hafid songeait à se faire proclamer ; très politiquement, il avait protégé les Français. Il avait envoyé à Merrâkech dix hommes soupçonnés de l'assassinat du Dr Mauchamp, en déclarant d'ailleurs qu'ils n'étaient pas coupables ; enfin il avait fait interroger notre agent sur l'accueil que la France ferait à sa proclamation.

Et que reprochait-il à son frère ? D'être un mauvais musulman ? Nullement, il lui reprochait de ne pas s'entendre assez vite avec la France. Aujourd'hui, il est maître de Merrâkech et du Sud, il est maître de Mazagan ; peut-être le serait-il de Mogador, si nous n'étions pas dans la rade.

On dit qu'il n'a pas d'argent ; il est alors bien fait pour succéder à son frère, qui n'en a pas davantage. On dit qu'il ne pourra réunir une mahalla, qu'il abdiquera avant d'avoir régné. Je n'en sais rien, je ne veux pas le savoir, car je suis tout à fait opposé à ce petit jeu, qui consisterait à mettre une mise sur l'un ou l'autre sultan. (*Très bien ! très bien !*)

Ne faisons pas cela ; nous ne savons pas ce qui interviendrait, nous pourrions être entraînés à une guerre que nous ne voulons pas. (*Appl.*)

Comme l'écrivait M. Hanotaux, c'est une partie qu'on peut jouer ; on peut prendre un sultan par la main et l'aider à reprendre son pouvoir à condition qu'il vous le cède immédiatement; les Anglais l'ont fait souvent; mais il faut accepter l'entreprise avec toutes ses conséquences et la mener jusqu'au bout. Vous savez ce que cela signifie. Nous ne voulons pas aller jusque là ; nous ne sommes nullement tenus de mêler notre cause à celle de l'un ou l'autre sultan. (*Très bien ! très bien !*)

Il y a des gens qui voudraient vous entraîner dans cette voie, vous n'irez pas (*Applaudissements*), mais il ne faut pas permettre à vos agents de vous y engager ; car s'il est une politique pire que la politique de conquête, c'est celle qui consiste à hésiter, à subir, des influences contradictoires et à se laisser conduire par les événements. (*Applaudissements.*)

M. le ministre des Affaires étrangères donnera des ordres à ses agents pour qu'ils ne l'engagent pas au delà des volontés de la France. Nous ne

voulons pas faire une expédition militaire ; cela ne nous conviendrait ni au point de vue financier, ni au point de vue diplomatique.

Nous avons défini notre action, nous l'avons délimitée ; ne vous mettez pas à la merci des intrigues intérieures ou extérieures ; que votre politique dépende de vous seul. (*Très bien ! très bien !*) Nous ne voulons pas une politique de faiblesse, une politique qui ruse avec les volontés du Parlement, nous voulons une politique franche, loyale et ferme. (*Appl.*)

Si c'est là votre politique, je vous accorderai mon vote ; car je ne cherche pas des succès d'opposition, je cherche la vérité et l'intérêt de mon pays.

Les principaux orateurs s'étant ainsi expliqués, le ministre des Affaires étrangères est monté à la tribune et a prononcé le discours suivant, que nous reproduisons *in extenso* :

Discours de M. Stéphen Pichon,

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. STÉPHEN PICHON, *ministre des Affaires étrangères.* — Messieurs, pour répondre aux interpellations adressées au gouvernement — et je voudrais le faire aussi complètement que possible — je suis obligé, la Chambre le comprendra, de reprendre sous une forme succincte l'historique des événements qui se sont accomplis au Maroc depuis ma précédente intervention à la tribune.

Chemin faisant, je rencontrerai les thèses, les objections, les critiques qui ont été formulées. J'y répondrai à la fois par mes déclarations, par mes actes, par ceux du gouvernement. J'exposerai aussi brièvement que je le pourrai la politique qui a été suivie et je dirai quelle est celle que nous entendons suivre.

C'est le 31 juillet, comme l'indiquait tout à l'heure M. Deschanel, que la nouvelle des massacres de Casablanca est parvenue à Paris.

Trois Français, trois Espagnols et trois Italiens avaient été assassinés. Avait-il été possible, comme l'a dit M. Ribot, de prévoir cette triste nouvelle ? Il est vrai, comme il l'a dit également — les pièces figurent au *Livre Jaune* — que, plusieurs mois auparavant, on avait annoncé que la situation de Casablanca était assez gravement troublée. Mais les troubles avaient cessé et lorsque la nouvelle nous fut transmise, elle l'était dans les termes suivants, par notre chargé d'affaires :

« L'émotion est d'autant plus vive qu'il s'agit d'une explosion de xéno-
« phobie aussi déconcertante par sa soudaineté que par sa gravité. Hier
« seulement j'ai reçu de notre agent à Casablanca un rapport signalant dans
« la région quelques symptômes d'agitation qui n'excédaient pas les mani-
« festations courantes de l'anarchie marocaine. Ses collègues y attachaient
« si peu d'importance que la plupart ne les avaient pas fait connaître à leurs
« légations. »

Quoi qu'il en soit, un conseil de cabinet se réunit le lendemain et décida, sur ma proposition, une action immédiate, il ne pouvait être question, en effet, on l'a dit avec beaucoup de raison, de laisser de pareils attentats sans châtiment. (*Très bien ! très bien !*)

D'abord, ils succédaient à plusieurs actes pour lesquels nous n'avions pas obtenu de réparation et de satisfaction suffisantes, et ils menaçaient, en se généralisant, de rendre le Maroc inhabitable pour tous les Européens ; ensuite, si de pareils actes étaient impunis, c'en était fait non seulement

de la situation des puissances au Maroc, mais de l'exécution même des conventions internationales et notamment de celle d'Algésiras. (*Très bien !*)

C'était en effet à l'occasion de travaux commencés en exécution de cet acte que les massacres avaient eu lieu. S'agissait-il, comme on l'a insinué, d'intervenir au nom des financiers, des boursiers, des capitalistes, de mettre à leur disposition les forces militaires de la France ? Mais, Messieurs, les victimes des massacres étaient des ouvriers, les Français menacés dans Casablanca étaient des petits commerçants, il n'y avait là ni boursiers, ni spéculateurs, ni capitalistes...

A l'extrême gauche. — Ils se seraient bien gardés d'y être !

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Il y avait simplement des ouvriers, des commerçants, des Français, des Européens qui étaient venus dans un port marocain, sur la foi des traités, pour y gagner honnêtement et laborieusement leur vie et qui avaient été menacés de mort et même assassinés sans qu'il y eût eu aucune espèce de provocation de leur part. (*Très bien ! très bien !*)

Aussi, dès le 3 août, l'Union des travailleurs de Tanger, qui n'est pas, que je sache, une société capitaliste, réclamait-elle du gouvernement, auquel elle exprimait d'ailleurs toute sa confiance, des mesures énergiques pour assurer la sécurité des Français. Elle disait :

« Après les massacres de Pouget, Charbonnier et Mauchamp, après les « attaques contre nos compatriotes à Merrâkech et à Fez et après la bou- « cherie de Casablanca, nous sommes en droit de demander qui oserait « contester le droit de la France d'agir avec énergie. »

S'abstenir dans de pareilles conditions, c'était abdiquer devant les indigènes, c'était leur reconnaître la faculté d'empêcher les travaux, c'était rendre par conséquent ces travaux inexécutables, c'était l'arrêt de ce que M. Jaurès, dans un de ses bons jours, a appelé à la tribune la pénétration pacifique au Maroc. (*Très bien ! très bien !*) Je déclare qu'on ne pouvait envisager une pareille perspective. C'eût été, de plus, manquer aux obligations que nous avons contractées, aux droits que les puissances nous ont reconnus et que nous avons à remplir en ce qui concerne la police et la sécurité dans les ports de l'Empire chérifien.

Aussi, dès que les massacres furent connus, deux navires, le *Galilée* et le *Forbin*, avaient-ils été détachés, l'un à Casablanca, l'autre à Tanger, tandis que le *Condé* et le *Du Chayla* partaient pour Oran où ils devaient attendre des ordres. A la suite du conseil de cabinet du 2 août, les ministres de la guerre et de la marine arrêtèrent, d'accord avec moi, les mesures qui paraissaient commandées par les nécessités auxquelles nous avions été chargés de répondre : 3.000 hommes, 300 chevaux, une section d'artillerie de montagne étaient placés sous le commandement du général Drude, et le transport de ces troupes confié à l'amiral Philibert, qui avait sous ses ordres la *Gloire*, la *Jeanne-d'Arc*, le *Condé*, le *Du Chayla*, le *Galilée*, le *Forbin*, la *Nive* et le *Shamrock*.

On a fait allusion aux instructions données au général Drude, à l'amiral et aux autorités consulaires et diplomatiques et on a bien voulu les approuver. Je les résume en quelques mots :

Nous disions au général Drude :

« Vous êtes chargé du commandement des troupes françaises envoyées « à Casablanca pour infliger châtiment sévère aux tribus responsables des « massacres du 30 juillet et pour faciliter organisation de la police prévue « par Acte d'Algésiras.

« Un contingent espagnol sera sans doute envoyé à Casablanca avec le

« même objectif que vous. Vous agirez autant que possible de concert « avec commandant espagnol.

« Ne perdez jamais de vue que l'action actuelle au Maroc est exercée « par le concours de la France et de l'Espagne.

« Dès que vous jugerez que vous êtes suffisamment en force, vous exer- « cerez répression sévère contre tribus coupables sans vous laisser entraî- « ner au delà de leurs cantonnements habituels. Evitez notamment que « votre cavalerie ne se disperse et ne se laisse attirer dans quelque sur- « prise.

« La police prévue par Acte d'Algésiras devra être organisée le plus tôt « possible avec concours des contingents français et espagnol. »

Nous disions à l'amiral Philibert :

« Il y aura lieu d'assurer également la visite fréquente des autres ports « par les bâtiments de guerre disponibles, conformément aux indications « de la légation à Tanger.

« L'amiral devra recueillir à son bord, s'il y a lieu, les fonctionnaires « de notre consulat et les ressortissants étrangers si ceux-ci ne pouvaient « trouver place sur des navires étrangers.

« L'amiral s'attachera à maintenir une union de vues complète avec le « général Drude, ainsi qu'avec le représentant de la France à Casablanca. « L'entente absolue entre eux est la condition nécessaire du succès de « l'opération. » (*Applaudissements.*)

Enfin, pour éviter ce qui s'est produit dans d'autres circonstances, nous avions envoyé en outre les instructions suivantes à l'amiral et au général :

« Il ne doit y avoir ni dualité, ni risques de conflit dans le commande- « ment. L'amiral est chargé de diriger et d'effectuer le débarquement des « troupes, d'assurer les communications et la présence de navires néces- « saires devant les ports marocains. Le général, qui ne peut évidemment « diriger aucune de ces opérations, a le commandement exclusif des « troupes à terre et les pouvoirs de requérir l'appui et le concours des « forces navales présentes. L'amiral devra lui donner cet appui et ce con- « cours, et dans le cas où des marins seraient débarqués ils passeraient « sous les ordres du général. »

Quant aux instructions données à notre chargé d'affaires, M. de Saint-Aulaire, elles prévoyaient la responsabilité entière du gouvernement chérifien, la nécessité de la mettre en œuvre, de l'obliger à donner à ses agents et à ses sujets l'ordre de se soumettre au commandant français aussi bien pour le rétablissement de la sécurité que pour le châtiment des crimes et pour la perception des amendes et indemnités qui seraient jugées nécessaires.

Enfin elles ordonnaient à notre agent « d'exiger dès maintenant l'exé- « cution de toutes les promesses de satisfactions que nous avions reçues « et de faire comprendre au gouvernement chérifien que le gouvernement « de la République réclamait de lui en toute justice l'application, intégrale « et sans délai de toutes les réformes stipulées par l'Acte d'Algésiras ».

J'avais pris soin naturellement de m'assurer que ces mesures, strictement conformes à nos obligations et à nos droits, rencontreraient l'assentissement et le concours de tous les gouvernements étrangers. Je m'étais adressé tout d'abord à l'Espagne, chargée concurremment avec nous d'organiser la police à Casablanca.

J'étais entré en pourparlers avec le marquis del Muni dans le but d'arrêter avec lui les termes d'une note concertée, destinée à faire connaître aux gouvernements intéressés la décision des deux gouvernements.

Cette note portait en substance que la France et l'Espagne se trouvaient dans la nécessité d'intervenir simultanément afin de pourvoir sans délai à la protection des personnes et des biens des ressortissants étrangers. Elle annonçait le débarquement de troupes empruntées aux navires des deux pays, elle se référait à l'Acte d'Algésiras, elle disait que « les troupes « débarquées auraient pour mission de rétablir l'ordre et la sécurité en « s'inspirant de l'esprit de cet acte ».

Nos chargés d'affaires à Madrid et à Tanger recevaient des instructions analogues pour l'entente complète à établir avec le gouvernement espagnol.

Il va de soi que tous les gouvernements étrangers étaient tenus au courant de ces résolutions. Dès le 31 juillet, les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras avaient été informées qu'à la suite des massacres de Casablanca nous avions dû prendre les dispositions nécessaires pour porter secours aux étrangers de toute nationalité. Toutes les réponses que nous avions reçues avaient été satisfaisantes. Elles figurent au *Livre Jaune*.

A Berlin, la demande faite le 1er août par notre chargé d'affaires fut annoncée dans la presse, qui la représenta comme la preuve de notre désir de tenir compte de l'opinion des puissances. Devant de tels événements, nous sommes tous solidaires, déclara M. de Tschirschky, en ajoutant que l'on pourrait juger, dans cette circonstance, de la loyauté de la politique allemande. Et l'ambassadeur d'Allemagne à Paris me dit qu'il considérait les mesures prises par nous comme pleinement justifiées.

L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie me fit la même déclaration en ajoutant qu'il espérait que nous allions frapper vite et fort.

A Londres, le gouvernement britannique, sollicité par un certain nombre de ses nationaux d'envoyer un navire de guerre, répondit « qu'il n'avait « pas l'intention d'intervenir, mais qu'il attendait des mesures énergiques « du gouvernement français ».

Le bruit ayant couru dans la presse qu'un croiseur anglais partait pour Casablanca, le Foreign Office annonça que le gouvernement anglais n'interviendrait pas, et le fit savoir aux ambassadeurs d'Allemagne et d'Italie.

A Rome, le gouvernement royal déclara s'en remettre à l'action concertée de la France et de l'Espagne pour assurer la sécurité et châtier les coupables.

Au Maroc, les consuls étrangers demandaient unanimement notre protection pour leurs compatriotes.

A Casablanca, ils émettaient l'avis qu'un débarquement devait être effectué avec des forces suffisantes pour occuper toute la ville.

Les choses en étaient là lorsque la situation s'aggrava subitement à Casablanca. Après les massacres du 31 juillet, les inquiétudes des colonies étrangères étaient loin d'être calmées. La plupart des représentants de ces colonies s'étaient embarquées à bord des navires de commerce qui se trouvaient dans le port.

Leur embarquement avait été rendu très difficile par la foule qui leur était très hostile. Ils étaient dans un état sanitaire déplorable ; ils étaient — deux certificats médicaux en témoignent — menacés d'une épidémie. On redoutait un retour offensif des tribus. Une maison française du voisinage avait été pillée ; le cimetière européen avait été profané ; des nomades armés et menaçants étaient aux portes de la ville.

Ce fut dans ces conditions — je réponds ici à ce que M. Ribot disait tout à l'heure au sujet du débarquement, et c'est pour cela que j'ai été obligé

de donner toutes ces explications préparatoires à la Chambre — ce fut dans ces conditions que Moulay Lamin, oncle du sultan et gouverneur de Casablanca, fit savoir aux marins qu'il était prêt à leur faire remettre les clefs de la ville et à en assurer l'occupation par eux sans résistance. Le commandant du *Galilée* ordonna le débarquement dans la matinée du 5 août.

On a beaucoup discuté sur l'opportunité de ce débarquement; on s'est demandé s'il n'avait pas été prématuré, s'il n'aurait pas été possible de l'éviter, s'il n'avait pas eu de très fâcheuses et très graves conséquences.

Messieurs, j'ai examiné avec beaucoup de soin cette question, et après une étude très attentive de toutes les pièces et de tous les documents qui s'y rapportent, je déclare qu'à mes yeux ce débarquement était justifié.

Le commandant Olivier, qui l'a ordonné et qui est un officier de grande valeur, était convaincu qu'il accomplissait un acte pacifique, réclamé par les Marocains eux-mêmes. Il croyait nécessaire d'aller sans retard au secours des colonies étrangères et d'enrayer un mouvement qui pouvait aboutir à de nouveaux massacres. Il avait une entière confiance dans les assurances pacifiques de Moulay Lamin, mais il pensait qu'il était urgent d'en profiter.

Les armes que portaient nos marins n'avaient pas été chargées ; deux civils, également sans armes, avaient été adjoints à la colonne ; l'opération effectuée subitement, presque par surprise, à la demande du gouverneur marocain, offrait l'avantage d'éviter à l'escadre les dangers de préparer son action ouvertement sous l'œil des rebelles et des indigènes de Casablanca. Elle devait faciliter une occupation qui risquait d'être assez pénible, lente et périlleuse en raison des embarras qu'aurait suscités un débarquement contrarié par la houle, effectué par des troupes obligées d'avancer sous le feu dirigé contre elles du haut des remparts.

Vous savez, Messieurs, ce qui arriva. Je n'ai pas à en faire un long récit ; mais je vous demande cependant la permission de vous lire deux pages du rapport du commandant Olivier :

« Le détachement se mettait en route, l'arme sur l'épaule droite ; en « tête l'enseigne de vaisseau Ballande, le clairon à ses côtés ; derrière eux, « M. Berti, contrôleur civil, en mission, qui avait accepté de servir d'in- « terprète, et M. Zagoury, interprète du consulat, envoyé par le consul « pour recevoir le détachement et lui servir de guide.

« Au moment où la tête de la colonne arrivait à 4 ou 5 mètres de la « porte... » — la porte qui devait être ouverte et qu'on avait promis d'ouvrir — « ... celle-ci se refermait. M. Ballande, hâtant le pas, s'avança « seul et fit signe aux Marocains d'ouvrir. Une salve lui répond, tandis « que des Marocains, derrière la porte, essayent de la verrouiller.

« Comprenant que toute hésitation, si la porte est refermée, peut être « cause de l'anéantissement de son détachement, M. Ballande s'élance sur « la porte qui s'ouvre sous la poussée et commande en même temps : « Chargez armes, en avant ! A la baïonnette ! » Une nouvelle salve est « alors tirée par des Marocains qui se rallient au nombre d'une cinquan- « taine ; une balle traversa la main droite de M. Ballande dont le sabre « tombe. Le second maître Labaste, qui est derrière son chef, entraîne les « marins surpris et la colonne s'ébranle.

« Les balles pleuvaient de tous côtés à l'extérieur et à l'intérieur, du « sommet du mur d'enceinte, des fenêtres, des maisons, de tous les coins « de rue d'où surgit une foule de soldats et d'hommes armés barrant les « rues.

« C'était le guet-apens organisé, des centaines de fusils étaient braqués « sur les marins et c'était de vive force qu'il leur fallait se frayer passage « sous peine d'être jetés à la mer et fusillés du haut des remparts.

« Mais l'élan était donné ; électrisés par l'exemple de leur héroïque chef « qui, à 10 mètres en avant, s'élançait, l'épée haute, dans sa main gauche « restée valide, écartant par sa seule approche les misérables que leur « nombre même ne rassurait pas, les encourageant de la voix, leur faisant « exécuter en de courts arrêts par de brefs commandements des feux de « salve bien dirigés, les hommes du détachement se précipitèrent, semant « la route d'une soixantaine de cadavres ennemis sans laisser en arrière « un seul des leurs. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

« Cette entrée qui devait être pacifique, après la parole donnée, s'est « transformée par suite de cet infâme guet-apens en une charge à la « baïonnette, marche triomphale dont l'audace a étonné nos ennemis et « arraché des applaudissements et des cris d'admiration aux Français « enfermés dans le consulat où elle vient aboutir ». (*Nouveaux appl.*)

Qu'eussiez-vous dit, Messieurs, et qu'eussiez-vous pensé si le commandant Olivier était resté inactif et que les Européens de Casablanca eussent été massacrés? Il lui était, vous l'avouerez, bien difficile d'encourir une telle responsabilité.

Les soldats du Makhzen furent ensuite chassés par des feux de salve et le *Galilée* obligé d'ouvrir le feu sur le quartier arabe et de disperser avec des obus les tribus en armes qui se montraient dans le voisinage. Notre compagnie de débarquement fut soutenue du 5 au 7 août par les détachements de la canonnière espagnole *Alvaro-Bazan* et ceux du *Du Chayla* et du *Forbin*. L'amiral Philibert arriva dans la matinée du 7 août avec ses troupes, qui purent débarquer à temps pour chasser les Arabes et installer le camp hors des murs.

En trois jours, nous avons eu deux morts, dix-neuf blessés dont deux officiers et quatre seconds maîtres; mais aucun des Européens de Casablanca n'avait été tué ni blessé et, à partir de ce jour, comme l'indiquait également M. Ribot tout à l'heure, l'effervescence qui était très grande dans les ports se calma presque subitement. Ce ne fut pas pour ne pas renaître, mais elle ne reprit jamais toute la gravité qu'elle avait eue précédemment. (*Très bien! très bien!*)

Ces événements furent immédiatement portés à la connaissance des gouvernements étrangers par une note qui figure au *Livre Jaune* dans laquelle nous constatons l'impuissance du gouvernement marocain à se faire obéir de ses sujets et à pourvoir à la sauvegarde des ressortissants étrangers. Nous proclamons la nécessité de maintenir et de respecter la haute autorité de Moulay Lamin, l'intégrité du Maroc, la souveraineté du sultan et la note ajoute « que l'ordre, la sécurité, la liberté des transactions commer- « ciales seront garantis par des forces suffisantes et qu'un châtiment « exemplaire sera infligé aux indigènes responsables des massacres ou des « attentats ».

Cette communication reçut partout le meilleur accueil. A Londres, le secrétaire d'Etat des Affaires étrangères remarqua combien il approuvait l'énergie de notre action. A Vienne, notre chargé d'affaires fut remercié d'une communication à laquelle le gouvernement impérial et royal se montrait très sensible. Le gouvernement russe déclara qu'il ne pouvait qu'approuver les mesures qui avaient été prises par le gouvernement français. A Rome, Lisbonne, la Haye, Bruxelles, Stockholm, nos déclarations furent jugées des plus satisfaisantes.

A Berlin, le secrétaire d'Etat des Affaires étrangères, après avoir lu la note, dit à notre ambassadeur, comme le rappelait M. Vaillant tout à l'heure : « C'est excellent, vous avez toute notre sympathie. » Et il marquait son accord avec nous.

A Tanger enfin, le chargé d'affaires de l'Allemagne remercia le chargé d'affaires de France de la protection qui avait été accordée à ses nationaux.

Ces déclarations concordaient d'ailleurs avec le langage qui avait été tenu dans les différentes entrevues de ministres et de souverains sur lesquelles nous recevions des indications tout à fait rassurantes.

Elles concordaient avec ce que le prince de Bülow avait dit à l'un de ses collègues après avoir lu le rapport qu'il avait reçu du prince Radolin :

« Aucune complication internationale ne peut sortir des mesures « annoncées par le gouvernement français et aucune objection ou diffi- « culté ne se produira du côté de l'Allemagne. »

Vous savez quel a été le développement des faits militaires à Casablanca: Trois jours après leur arrivée les troupes du général Drude étaient attaquées dans leur camp. Les escarmouches se succédaient sans interruption. Les Arabes se précipitaient sur nos avant-postes; de violents assauts nous étaient livrés. Le chiffre des assaillants augmentait sans cesse. Il fut nécessaire de pousser contre eux des reconnaissances décisives et de détruire leurs camps. Le général reçut tous les renforts qu'il demanda. Vous vous rappelez les opérations de Thaddert et de Sidi-Brahim. A la suite de ces leçons des tribus rebelles demandèrent à entrer en pourparlers. Elles acceptèrent les conditions posées par les autorités militaires, d'accord avec notre ministre au Maroc qui venait d'arriver à Casablanca.

En somme, nous arrivions à un degré de pacification suffisant.

Ce n'est pas qu'il n'y ait eu, depuis, quelques surprises. Vous vous souvenez de l'attaque récente d'une reconnaissance à la suite de l'assassinat d'un Français qui, en dépit de nos conseils et de nos avertissements, s'était trop aventuré. Il est difficile de se mettre complètement à l'abri de pareils incidents.

Je sais bien qu'on nous a reproché de ne pas nous être davantage avancés, de ne pas avoir installé des camps loin de Casablanca, de ne pas avoir poursuivi les combattants qui fuyaient à notre approche. C'est précisément l'écueil que nous voulions éviter. Cela ressort suffisamment, je crois, des pièces du *Livre Jaune*. Nous ne voulions en aucun cas nous lancer dans une expédition militaire à l'intérieur.

Il aurait fallu, pour s'y risquer, augmenter considérablement nos effectifs, établir des lignes d'étapes, avoir des approvisionnements très importants, chercher le contact avec des tribus qui auraient certainement fui à notre approche. Nous nous serions trouvés dans la situation de ce propriétaire qui voulait toujours acheter la propriété limitrophe de la sienne, en se disant : De cette façon, je n'aurai plus de voisin. Il avait toujours un voisin : nous, nous aurions toujours rencontré des tribus. On nous aurait dit encore que nous n'étions pas allés assez loin, et nous serions allés tellement loin que nous nous serions trouvés engagés dans une aventure que, fort heureusement, nous avons réussi à éviter. (*Très bien! très bien!*)

Quelle était la première question posée? C'est celle à laquelle ont fait allusion les différents interpellateurs auxquels je réponds et notamment M. Paul Deschanel. C'est celle de l'organisation de la police. A ce sujet, on a beaucoup discuté sur ce qu'on a appelé nos atermoiements.

On s'est étonné des retards qui ont été apportés à l'organisation de la police prévue par l'Acte d'Algésiras. En effet, j'ai déjà eu l'occasion à plu-

sieurs reprises d'en parler à cette tribune; mais ce que vous pouvez constater par les pièces du *Livre Jaune*, ce sont les efforts continuels que nous avons faits pour l'organisation de cette police. Au moment de la démonstration navale du mois de décembre 1906, c'était le but commun de la France et de l'Espagne; c'était encore leur but commun qu'elles faisaient connaître au Maroc, le 19 janvier suivant, en signifiant au gouvernement chérifien qu'il était temps d'en finir avec tous les retards qu'il apportait à l'organisation de cette police.

La cause de ces retards, M. Ribot l'a indiqué très spirituellement. Elle ne saurait, vous en conviendrez, nous être imputée. Je la résume. La liste des instructeurs a été soumise au Makhzen le 31 janvier dernier. Il n'a donné son agrément que le 21 mars, après des démarches répétées de notre part. La commission spéciale du règlement, commission qui ne pouvait être évitée, car elle est prévue par l'Acte d'Algésiras, a tenu vingt-quatre séances avant de terminer ses travaux. Le délégué du Makhzen n'a cessé naturellement de faire de l'obstruction et il a fallu nos efforts permanents pour aboutir à un résultat. La commission a terminé ses travaux le 31 mai; le corps diplomatique à son tour s'est saisi de la question, s'est réuni; il en est résulté de nouveaux retards: si bien que, le 13 août dernier, le Makhzen n'avait pas encore fait connaître sa réponse définitive, que nous venons seulement de recevoir.

Cependant, Messieurs, de graves nouvelles nous venaient chaque jour sur la situation des ports; il y avait des menaces de troubles; l'insécurité des colonies étrangères était très grande. La France et l'Espagne ne pouvaient rester indifférentes à un état de choses aussi inquiétant; elles ne pouvaient non plus, vous le reconnaîtrez, risquer de faire assassiner leurs instructeurs et aller ainsi au-devant de complications qui auraient été beaucoup plus graves.

Aussi, le 21 août, donnai-je des instructions à notre chargé d'affaires au Maroc pour obtenir de Guebbas la déclaration qu'il avait reçu, d'une part, tous les pouvoirs nécessaires pour l'organisation de cette police et, d'autre part, que nos instructeurs ne couraient pas le risque d'être abandonnés et massacrés par leurs soldats.

La même démarche était faite à la même date par le représentant de l'Espagne. Vous connaissez la réponse. Elle figure dans le *Livre Jaune :*

« J'ai fait hier au ministre de la Guerre chérifien la communication « prescrite par Votre Excellence. Le ministre d'Espagne, avec qui j'avais « concerté les termes de cette lettre, a procédé de même. Guebbas, qui « va nous répondre, a d'ores et déjà déclaré qu'il ne pouvait nous donner « les assurances que nous lui demandions. »

Que pouvions-nous faire en présence d'une telle situation? J'adressai une dépêche à nos représentants à l'étranger pour les prier d'informer les gouvernements intéressés de la démarche que nous avions faite et de l'obligation où nous serions d'instituer dans les ports où ce serait reconnu nécessaire une police provisoire qui serait constituée avec des éléments français et espagnols.

Je voudrais bien m'expliquer — cela me paraît tout à fait nécessaire — sur le véritable caractère de cette démarche. S'agissait-il, comme on l'a prétendu, d'instituer la police dans tous les ports? Messieurs, les télégrammes que vous avez eus sous les yeux répondent. Dès le 4 septembre, je télégraphiais à notre chargé d'affaires :

« Je crois utile de préciser que, d'une façon générale, il n'entre aucune- « ment dans les intentions du gouvernement de la République d'effectuer

« des débarquements dans les ports à moins d'y être amené par des néces-
« sités inéluctables. Nous prenons les précautions que la situation com-
« mande pour être en mesure d'assurer, le cas échéant, la sécurité des
« colonies étrangères avec des forces suffisantes...

« Mais nous tenons à limiter autant que possible notre effort, à ne pas
« multiplier nos interventions, à résoudre progressivement, autant qu'il
« dépendra de nous, les difficultés que nous rencontrerons en évitant d'en
« susciter de nouvelles. »

La même déclaration était faite par notre ambassadeur à Berlin au ministre des Affaires étrangères. On s'est demandé si la réponse de l'Allemagne n'avait pas été de nature à nous empêcher de donner suite aux intentions que nous avions manifestées. La simple comparaison des dates des documents que je rappelle suffit à prouver le contraire. C'est seulement le 10 septembre que le mémorandum allemand a été porté à notre connaissance; les télégrammes que j'ai indiqués sont antérieurs de plusieurs jours. D'ailleurs le memorandum allemand ne contenait aucune objection de principe aux mesures que nous avions fait connaître au gouvernement allemand.

Il constatait le caractère grave des mesures projetées; il reconnaissait le droit de la France à se faire donner satisfaction pour les événements de Casablanca. Il ajoutait que le gouvernement allemand « n'avait pas l'in-
« tention de faire des difficultés à l'action entreprise par la France à ce
« propos et en raison de circonstances extraordinaires ».

Il souhaitait cependant que les négociants étrangers n'aient pas à subir de dommages pareils à ceux qu'ils ont éprouvés à Casablanca, et il indiquait qu'il pourrait y avoir du danger pour la vie et les biens des Européens, surtout si l'établissement d'un corps de police étranger ne s'effectuait pas sous la protection de forces militaires pleinement suffisantes.

De son côté, le gouvernement austro-hongrois, nous accusant réception de notre communication, reconnaissait qu'il s'agissait d'une mesure rendue indispensable par des circonstances de force majeure et qui, à cause de son caractère provisoire, pouvait être considérée comme n'étant pas en contradiction avec les dispositions de l'Acte d'Algésiras.

Nous n'avions rien de plus à demander; nous n'étions pas plus désireux que les gouvernements auxquels nous avions fait connaître nos intentions, d'organiser dans les ports une police franco-éspagnole. Nous avions seulement pris nos précautions pour le cas où nous y serions amenés par une nécessité à laquelle nous n'aurions pas pu nous soustraire.

Nos instructions à nos agents en témoignent. Lisez celles que nous avions données en ce qui concerne le port de Mazagan. Les mêmes instructions étaient, d'ailleurs, données par nous en ce qui concerne la frontière de l'Algérie.

Plusieurs fois la situation de l'amalat d'Oudjda nous a été signalée comme étant de nature à appeler très sérieusement notre attention. Plusieurs fois on nous a dit qu'il serait utile et même nécessaire de faire. dans le voisinage de la ville une manifestation apparente de notre force.

En effet, les excitations de certains caïds ou khalifats, la turbulence de quelques douars irréductibles, les manifestations d'hostilité auxquelles on se livrait de différents côtés contre nous, n'étaient pas sans légitimer ces propositions. Elles sont très clairement exposées dans une lettre explicite qui figure au *Livre Jaune* à la date du 27 août 1907 et qui émane de M. Jonnart.

En dépit de ces raisons, qui avaient cependant beaucoup de force, nous

avons estimé qu'il n'était pas opportun de donner suite aux propositions dont nous étions saisis. Et, le 9 septembre, M. le président du Conseil télégraphiait à M. le gouverneur général de l'Algérie ;

« La situation de l'Empire chérifien nous impose l'ajournement de toute « mesure qui pourrait donner à croire au sultan, aux populations et aux « puissances étrangères que nous cherchons à profiter des troubles inté- « rieurs, des compétitions dynastiques et de la faiblesse du Makhzen pour « avancer nos établissements dans la région frontière. Bien que vos sug- « gestions aient dans votre pensée un autre caractère, il serait à craindre « que leur exécution ne provoquât des rapports inexacts et des exagé- « rations populaires.

« Je vous prie donc de donner les instructions nécessaires pour que les « autorités militaires d'Oudjda continuent d'observer la réserve que nous « commandent les circonstances et se conforment strictement aux ordres « qu'elles ont précédemment reçus. »

Le 9 octobre, à la suite d'une reconnaissance dans laquelle plusieurs Français avaient été victimes de l'attaque des indigènes, le ministre de la guerre télégraphiait à son tour au commandant du 19e corps d'armée pour lui dire de : « Continuer à se donner de l'air dans la mesure indispen- « sable, en dispersant par de fortes reconnaissances tout rassemblement « armé qui se rapprocherait assez pour menacer la sécurité de nos « troupes ou nos communications. » Mais il ajoutait : « En aucun cas « un poste permanent ne sera créé en dehors d'Oudjda. »

Ces instructions étaient-elles nouvelles? Non ! Elles étaient conformes à celles que nous avons toujours données, à celles que j'ai envoyées moi-même au moment de la démonstration navale, au mois de décembre dernier; elles étaient conformes à celles qui ont été données par nos prédécesseurs, et notamment par M. Léon Bourgeois qui, le 17 octobre 1906, faisait connaître aux ministres de l'intérieur et de la guerre que :

« Dans tous les cas, il doit être bien entendu que le gouvernement « n'admet l'hypothèse d'une action dirigée au delà de nos postes actuels « que si cette action doit être courte et si, ayant frappé le coup néces- « saire, nous revenons aussitôt après sur nos positions. Nous manifeste- « rons ainsi tout à la fois que nous avons la force que réclame notre situa- « tion africaine, et que nous n'avons point d'autre but que de préserver « notre territoire. »

Nous avons pu, Messieurs, nous dispenser d'occuper les ports sans que la sécurité des colonies étrangères en soit compromise. Cela tient à notre extrême prudence, à la netteté et à la continuité de nos instructions, à la fermeté des résolutions que nous avons prise, à la sagesse des autorités militaires et à leur parfaite entente avec les autorités civiles. (*Très bien! très bien!*) Car c'est un hommage que je tiens, à mon tour, à leur rendre à la tribune. Il a existé, depuis le début de cette difficile affaire, un accord permanent entre le général Drude, l'amiral Philibert, M. Regnault et nos agents consulaires. Ils auraient pu, les uns ou les autres, avoir telle ou telle préoccupation particulière. Nullement. Ils n'ont eu d'autre préoccupation que celle du bien public. (*Applaudissements.*)

Mais si nous avons eu la chance d'éviter dans ces conditions l'extrémité toujours grave de débarquements, nous n'avons aucunement renoncé pour cela à l'exécution éventuelle des mesures que nous avons fait connaître aux gouvernements intéressés. Cela résulte encore de télégrammes dont je vous épargne la lecture. Je vous rappelle simplement celui que j'adressais le 2 octobre à notre ambassadeur à Berlin :

« Nous sommes satisfaits de n'avoir pas été contraints par les événe-
« ments d'exécuter les mesures provisoires et exceptionnelles que nous
« avions envisagées. Mais si la situation le commandait, nous ne pourrions
« que revenir à notre idée primitive ; il importe de ne pas laisser se créer
« des équivoques sur ce point. »

Nous avons craint plusieurs fois d'être obligés de sortir de notre réserve. A maintes reprises, beaucoup de raisons dont nous n'étions pas les maîtres pouvaient nous y déterminer. Les complications ne nous ont pas été épargnées, dans les derniers jours du mois d'août notamment. Un élément nouveau, redoutable et menaçant par les incertitudes qui l'accompagnaient, était intervenu dans la question : Moulay Hafid, frère de Moulay Abd el Aziz, s'était fait proclamer sultan de Merrâkech.

De pareils événements ne sont pas une nouveauté dans l'histoire du Maroc. Il y a toujours eu des prétendants, des roghi. Il y en avait même déjà à l'époque où Moulay Hafid s'est fait proclamer sultan.

Mais cet événement était particulièrement grave dans les conditions où il se produisait. Il nous imposait tout d'abord une grande prudence, beaucoup de réserve et l'obligation de ne pas prendre un parti inconsidéré.

Nous donnâmes immédiatement pour instructions à nos agents, d'accord avec le gouvernement espagnol, de s'abstenir de tout ce qui pourrait être considéré comme une intrusion de leur part dans la politique intérieure du gouvernement chérifien ; et le 31 août le ministre de la guerre télégraphiait au général Drude : « Evitez tout conflit avec Moulay Hafid, sauf le cas d'agression. »

Mais quelle serait l'attitude de Moulay Hafid, de quelles forces disposerait-il, comment les emploierait-il, quelle action pourrait-il exercer dans un pays auquel il apportait un élément nouveau de luttes, de trouble, et je puis le dire, de décomposition ?

Sans y être aucunement provoqué par nous, il n'allait pas tarder à apparaître sous les traits d'un chérif révolté, essayant de fonder un parti national sur le fanatisme, puisant sa force dans l'idée de guerre sainte et recrutant les chefs de ses mahallas parmi les adversaires déclarés des étrangers.

C'est ainsi que dans sa proclamation il disait : « Les musulmans ont
« été unanimes à nous proclamer sultan pour que nous prenions en
« mains leurs intérêts et que nous rejetions l'ennemi à la mer. Nous
« avons répondu à leur appel en nous conformant au Coran et à nos tra-
« ditions, qui nous font un devoir sacré de les secourir. »

Et dans le manifeste qu'il adressait au corps diplomatique, on pouvait lire : « Quiconque prétendrait que le grave événement de Casablanca est
« d'une utilité quelconque ne saurait être écouté. Ceci ne saurait être
« admis pour plusieurs raisons. D'abord pareil événement n'a pas eu de
« précédent depuis les temps les plus reculés. On n'a jamais entendu
« parler de choses de ce genre. »

En même temps il menaçait d'attaquer nos troupes et les tribus qui avaient fait leur soumission. Il essayait de se créer au Maroc et à l'étranger des appuis militaires et financiers contre nous. Il se révélait à la fois, ce qui n'a rien de contradictoire, comme le chef et comme le prisonnier des ennemis les plus aveugles et les plus forcenés de notre civilisation.

« La situation créée par l'approche de la mahalla de Moulay Hafid
« mérite toute notre attention, écrivait M. Regnault. Ould ben Rachide,
« qui la commande, est le même qui, en automne dernier, a organisé
« l'agitation du Tafilet et prêché contre nous la guerre sainte. M. Mal-

« pertuy m'écrit que l'attitude du chef du parti hafidien dans la Chaouia « est devenue nettement hostile à notre égard. »

Il s'ensuivit que nous fûmes obligés d'envoyer des renforts au général Drude pour parer à toutes les éventualités. C'est ce que je fis connaître aux puissances, dans une dépêche où je disais :

« Dans tous les cas, le programme de notre intervention demeure sans « changement : action concertée avec l'Espagne en vue d'une organisation « prompte et complète d'une police dans les ports désignés par l'Acte « d'Algésiras; dispersion des rassemblements autour de Casablanca; aucune « expédition à l'intérieur. »

En même temps, nous étions amenés à déterminer plus nettement notre attitude en présence de la lutte qui s'engageait à la fois contre nous et contre les étrangers, au nom de la guerre sainte prêchée par Moulay Hafid. Non pas que notre sort au Maroc soit lié à celui de tel ou tel chérif. Il tient à nos intérêts, à nos droits, à notre situation générale, à nos conventions, à nos traités, à notre histoire. Tous les sultans marocains viendraient à disparaître, que la France n'en serait pas moins une grande puissance musulmane qui ne pourrait abdiquer ni ses droits, ni ses devoirs, ni ses obligations dans un pays auquel sont liées ses destinées africaines. (*Très bien !*) Mais précisément il y a des cas où le souci même de ces destinées ne nous permet aucune hésitation. Dans cette circonstance, il ne pouvait être question pour nous de reconnaître un autre sultan que celui qui est en possession du pouvoir légitime reconnu par toute l'Europe. Nous ne pouvions favoriser aucune tentative dirigée contre lui. C'est avec lui que nous avons négocié, traité, conclu des accords ; c'est lui qui a ratifié les conventions internationales et notamment celle d'Algésiras; c'est en son nom que nous sommes investis de prérogatives spéciales dans son Empire; c'est avec lui que, d'accord avec l'Allemagne, nous avons négocié à Fez la réunion de la Conférence qui a donné au Maroc son statut international, et ce statut porte, en première ligne, la reconnaissance et le maintien de l'intégrité du Maroc et de la souveraineté du sultan. Nous devions donc rester, et nous sommes restés, en fait, de son côté. (*Très bien ! très bien !*)

Depuis longtemps, nous lui demandions de faire le voyage de Rabat. Nous avions instamment renouvelé notre demande à la suite des événements de Casablanca. Nous trouvions dans ce voyage, qui était à nos yeux nécessaire, une manifestation publique de la force chérifienne, la preuve de la volonté du sultan de pacifier le pays, un acte de nature à impressionner et à calmer les tribus rebelles. Cet acte, à notre avis, s'imposait plus que jamais. C'est avec notre concours, grâce à notre intervention, sur nos demandes réitérées, qu'il s'est accompli.

On a dit qu'il était venu à temps pour nous tirer de nos incertitudes. Vous voyez à quel point ce reproche était peu fondé.

En même temps qu'il se décidait à faire le voyage de Rabat, le sultan Abd el Aziz invitait notre ministre, M. Regnault, à venir s'entretenir avec lui des questions concernant les intérêts des deux pays au Maroc. Et M. Regnault me signalait cette demande comme une chose tout à fait importante, qu'il considérait comme sans précédent, et qui s'expliquait d'ailleurs suffisamment par le caractère exceptionnel de la situation présente.

M. Regnault partit pour Rabat, accompagné de l'amiral Philibert et du général Lyautey. Il avait pour instruction de traiter avec le sultan les questions se rapportant à nos intérêts spéciaux au Maroc, tout ce qui se rattache en particulier à nos réclamations pour les vexations et les atten-

tats dont nos nationaux ont été victimes, tout ce qui a trait à nos accords de 1901 et de 1902. Et comme nous avons, d'autre part, en vertu de la Conférence d'Algésiras, une tâche à remplir en commun avec l'Espagne, M. Regnault avait à se concerter avec son collègue espagnol, qui devait faire le même voyage que lui. Ils avaient à traiter ensemble tout ce qui touche au programme et aux obligations des deux puissances, en exécution du mandat qu'elles ont reçu.

Telles sont les instructions qui leur ont été données par les deux gouvernements à la date du 2 octobre. Car, contrairement à ce qu'on a dit — et c'est un point sur lequel je tiens à insister — il n'y a pas et il n'y a jamais eu de désaccord entre la France et l'Espagne dans leur action commune au Maroc. Il a pu y avoir des pourparlers, des discussions entre elles sur la façon de concevoir l'exécution de telle ou telle partie de leur programme; mais de pareilles conversations sont toutes naturelles dans des affaires aussi compliquées; et le fait qu'on a réclamé et obtenu un mandat commun n'a jamais impliqué qu'on ne dût en discuter les détails et en régler contradictoirement l'exercice; mais sur le fond même des questions, il n'y a jamais eu aucun désaccord entre les cabinets de Paris et de Madrid. Nous avons et nous conservons réciproquement en France et en Espagne le sentiment de nos obligations communes et des devoirs qu'elles nous imposent et nous les pratiquerons des deux côtés en toute loyauté. (*Très bien! très bien!*)

C'est ainsi que, dès le début, le gouvernement espagnol, contrairement à ce que disait tout à l'heure M. le comte de Castellane, a pensé, comme nous, qu'il fallait intervenir au Maroc à la suite des événements de Casablanca; c'est ainsi qu'il a fait à ce sujet aux puissances une notification semblable à la nôtre; c'est ainsi qu'il s'est associé à nous dans les démarches préparant l'institution éventuelle d'une police provisoire, recrutée parmi les éléments français et espagnols; c'est ainsi qu'il a tenu à mettre sa signature au bas des actes de soumission des tribus à la suite des opérations militaires de Casablanca; c'est ainsi qu'aujourd'hui encore son action est liée à la nôtre dans toutes les questions concernant le Maroc que nous traitons avec les gouvernements étrangers.

Il est peut-être superflu de donner à la Chambre ces assurances au lendemain du voyage que le roi d'Espagne, la reine et le ministre des Affaires étrangères viennent de faire en France et qui a marqué, encore une fois, d'une façon éclatante, l'accord complet qui règne entre les deux gouvernements aussi bien qu'entre les deux pays. (*Applaudissements.*)

Je m'excuse, Messieurs, de ces explications un peu longues (*Non! Parlez!*), mais elles étaient indispensables pour bien éclairer la discussion.

Quelles sont maintenant les questions dont nous avons à nous occuper? Je vais m'efforcer de les exposer avec précision.

Ces questions sont d'abord, on l'a dit, celle de la contrebande des armes, ensuite celle des indemnités de Casablanca.

Dès le mois d'avril, longtemps avant qu'il n'en fût question dans la presse, nous nous étions occupés de réprimer la contrebande des armes, et nous avons fait à ce sujet des démarches en commun avec le gouvernement espagnol. Mais la répression de cette contrebande devenait de plus en plus nécessaire à la suite des événements de Casablanca.

La Conférence d'Algésiras a fixé, comme vous le savez, la procédure et les pénalités de cette mesure. L'attribution récente aux agents du service de la Dette d'un droit effectif de contrôle sur les opérations douanières doit supprimer la contrebande dans les ports ouverts; mais, sur les côtes, où

elle est particulièrement active, c'est, comme l'a dit M. Ribot, aux agents du Makhzen que la Conférence d'Algésiras a remis le soin d'organiser la répression.

Or c'est une obligation dont ils ne peuvent manifestement s'occuper. Il faut donc recourir à des mesures exceptionnelles et temporaires. C'est ce que nous avons fait.

Nous avons informé les puissances que nous demandions au gouvernement chérifien de donner aux navires de guerre français et espagnols le mandat qui nous est nécessaire pour appliquer en son nom les dispositions de l'Acte d'Algésiras relatives à la répression de la contrebande. Nous avons obtenu, sous des réserves qui ne touchaient pas au fond de la question, l'assentiment des gouvernements intéressés, et nous allons procéder, nous procédons, en ce moment même, à l'exécution de ces mesures.

Une autre question posée est celle de savoir comment pourront être réglées les indemnités dues par le gouvernement marocain en raison des événements qui se sont produits depuis quelques mois et dont il a la responsabilité tout entière. Ces indemnités sont de deux sortes. Les unes comportent le remboursement des frais des opérations militaires; les autres s'appliquent au dédommagement des pertes subies par les colonies étrangères.

Pour ce qui concerne le remboursement des dépenses militaires, c'est affaire entre nous et le gouvernement chérifien; c'est une question que nous n'avons pas à traiter avec les gouvernements étrangers. Nous n'avons à nous entendre qu'avec l'Espagne pour le choix de la méthode qui nous paraîtra la meilleure.

En ce qui concerne les indemnités dues aux étrangers, il nous a semblé que la procédure la plus rationnelle était celle qui avait été employée par le gouvernement égyptien, le lendemain du bombardement d'Alexandrie, et nous avons adressé une circulaire aux puissances pour leur proposer d'y recourir. Nous ne donnons pas cette circulaire comme l'expression *ne varietur* de notre opinion. Elle peut être sujette sur tel ou tel point à des modifications. Elle contient seulement, nous le pensons, l'exposé de la procédure la plus pratique et la plus équitable pour le règlement de comptes qui s'impose à la suite des événements qui ont déterminé notre action. Cette question soulèvera d'ailleurs celle beaucoup plus grave des finances marocaines elles-mêmes, celle de la situation financière du Maroc, que nous aurons à traiter non seulement avec le Makhzen, mais aussi avec les gouvernements étrangers, et dans l'examen de laquelle nous ne nous départirons ni des intérêts spéciaux que nous pouvons légitimement faire valoir ni d'aucune de nos obligations internationales. (*Très bien!*)

Nous nous occupons, d'autre part, de prendre toutes les précautions qui dépendent de nous pour éviter le retour des faits qui ont rendu notre intervention nécessaire. Déjà nous avons fait organiser à Tanger une police marocaine avec le concours des notables. M. Ribot, tout à l'heure, en a dit quelques mots dans son discours et l'a traitée avec ironie. Je reconnais que cette police laisse beaucoup à désirer. Mais telle qu'elle est, telle qu'elle fonctionne, elle a cependant réussi, jusqu'à présent, à nous éviter l'éventualité d'un débarquement, et c'est quelque chose.

Nous aurons assurément à faire mieux. Nous aurons à prendre des mesures différentes. La méthode qu'a indiquée tout à l'heure M. Ribot est une de celles qui doivent appeler notre attention; elle me paraît ingénieuse et digne d'être examinée; je la retiens très volontiers.

Dans tous les cas, il est nécessaire que nous nous préoccupions de l'organisation de cette police, comme vous l'avez dit — et vous avez nommé les deux villes où il faut tout d'abord l'organiser : Casablanca et Tanger.

Nous prenons enfin des mesures pour organiser sérieusement la police sur la frontière de l'Algérie. Nous nous sommes concertés à ce sujet, M. le ministre de la Guerre et moi, et nous avons pris des dispositions qui auront, je l'espère, l'assentiment du Parlement. Cette police sera sous la direction immédiate du commissaire civil du gouvernement à Oudjda. Elle sera commandée par un officier supérieur français; cet officier, étant à la fois en rapport avec les autorités algériennes et, par l'intermédiaire du gouvernement, avec les autorités marocaines, assurera, des deux côtés de la frontière, les mesures nécessaires au maintien de l'ordre.

Nous empêcherons ainsi le retour des incidents qui, depuis quelque temps, ont troublé de façon très grave la liberté de nos transactions commerciales.

Les questions qui se rapportent à cette police ont, d'ailleurs, comme toutes celles qui touchent à la frontière algérienne, été naturellement l'objet des entretiens de M. Regnault et du général Lyautey avec le sultan Abd el Aziz.

Un télégramme de M. Regnault, en date du 15 octobre, fournit à ce sujet quelques indications. Je les précise. D'une façon générale, Abd el Aziz a reconnu, à Rabat, la nécessité de nous laisser organiser la police frontière, de ne plus contester les postes que nous avons créés et de changer les caïds hostiles, de charger un de ses agents à Oudjda d'appliquer nos accords et de procéder à l'établissement des marchés prévus, d'établir la paix dans la région et d'instituer les relations de commerce convenues avec l'Algérie, de donner satisfaction à toutes nos réclamations et d'appliquer les réformes, de répondre au désir commun à toutes les puissances de voir l'ordre régner dans les finances et dans l'administration et de prendre des dispositions sérieuses à cet effet. (*Très bien! très bien!*)

Telle a été, Messieurs, notre politique au Maroc depuis le début des affaires de Casablanca. Je la résume : nous avons agi dans la limite de nos droits, avec le souci de répondre à toutes nos obligations, en nous assurant, toutes les fois que nous le devions, l'assentiment de l'Europe et en resserrant toujours les liens qui nous unissent à l'Espagne. Nous avons eu la préoccupation permanente de ne pas nous mêler aux dissensions intérieures de l'Empire, de ne pas nous risquer dans des aventures qui pouvaient nous conduire à de véritables expéditions militaires, de ne prêter à aucune suspicion sur l'objectif de notre politique et sur la portée de nos interventions. Nous avons poursuivi notre politique au grand jour, en évitant les équivoques, sans aucune arrière-pensée, n'ayant d'autre but que celui que nous faisions connaître et qui constitue, à nos yeux, le minimum de nos légitimes prétentions.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Très bien! très bien!

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Pouvions-nous moins faire? Fallait-il faire davantage? Nous ne le pensons pas.

J'ai la certitude, quant à moi, d'avoir été fidèle aux déclarations que vous avez souvent approuvées et applaudies dans ma bouche ou dans celle de mes prédécesseurs. Nous n'avons pas l'intention de nous installer au Maroc, mais nous ne pouvons admettre qu'une autre puissance, quelle qu'elle soit, y prenne la place qui nous appartient et qui nous a été reconnue.

Nous ne cherchons pas à faire de l'Empire du sultan un pays de protectorat, mais nous ne pouvons laisser s'y introduire l'influence prépondérante d'une autre puissance. (*Très bien! très bien!*)

Nous avons dit, à Algésiras, que nous n'admettrions jamais que, sous un prétexte quelconque, police ou autre, on instituât aux portes de l'Algérie une organisation internationale ou non, susceptible de troubler la sécurité de nos possessions. Nous ne pouvons oublier en effet que nous avons avec le Maroc une frontière commune de 1.200 kilomètres; que les Marocains, divisés entre eux, sont unis avec les indigènes de nos possessions par un lien puissant, le Coran; que le contre-coup de leurs hostilités se ferait immédiatement sentir dans des territoires qui nous appartiennent ou qui sont placés sous notre protection; qu'il suffirait, dans un Maroc internationalisé ou non, d'une puissance jalouse ou ennemie de notre influence, pour qu'il devienne entre ses mains l'instrument d'une politique qui pourrait être funeste à nos intérêts les plus certains.

Est-ce que nous exagérons ces intérêts? Mais, même en laissant de côté les considérations politiques qui pourraient être invoquées, en ne retenant que les considérations économiques, peut-on nous marchander, peut-on nous refuser une situation particulièrement importante et digne de notre sollicitude? Les statistiques commerciales invoquées par M. Deschanel constituent une réponse suffisante. En 1905, le commerce total du Maroc a été de 78.642.293 francs sur lesquels le commerce français représentait 46 % alors que le commerce allemand ne représentait que 9 %. En 1906, le commerce total du Maroc a été de 84.526.964 francs sur lesquels le commerce français représentait 50 % et le commerce allemand seulement 8 %.

La décomposition de cette statistique globale donne pour les importations au Maroc en 1905 : importation française, 54,5 % ; importation allemande, 6 % ; en 1906 l'importation française est de 53 %, l'importation allemande de 5 % ; l'exportation française est de 46 %, l'exportation allemande est de 13 %. (*Très bien! très bien!*)

Est-ce à dire que nous ayons une tentation quelconque de porter atteinte aux intérêts économiques des autres puissances? Aucunement. Toute notre attitude, toute notre politique protestent contre une pareille supposition.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Très bien!

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Nous avons pris à cet égard des engagements que nous tiendrons comme tous les autres; ils résultent à la fois de nos déclarations et de nos conventions auxquelles nous n'avons aucune velléité de nous soustraire, mais nous sommes fondés à prétendre aussi que nous avons là-bas une situation qu'il est de notre droit et de notre devoir de sauvegarder et de fortifier.

C'est sous l'empire de ces préoccupations que, depuis un an, nous sommes intervenus trois fois avec toute la vigueur que nécessitaient les circonstances : à Tanger où, par notre démonstration navale de décembre 1906, nous avons, de concert avec l'Espagne, assuré la sécurité des colonies étrangères; à Oudjda, où, par une occupation rapide, effectuée sans coup férir, nous avons signifié notre résolution de châtier le Makhzen coupable, d'obtenir les réparations qui nous étaient dues, d'assurer la sécurité de notre frontière et l'exécution de nos accords particuliers; à Casablanca, où nous avons rompu, au prix de sacrifices importants, mais nécessaires, notre devoir vis-à-vis des puissances contractantes d'Algésiras.

Sont-ce là des résultats médiocres? Sont-ce là des actes de peu d'intérêt? (*Applaudissements.*)

J'estime, au contraire, qu'ils sont une réponse suffisante à ceux qui nous taxeraient de faiblesse ou d'imprévoyance. Ils répondent suffisamment

aussi à ceux qui, pour des considérations diverses, seraient désireux de nous pousser à une politique de conquête, dans laquelle nous aurions à craindre toutes les aventures et dont nous voulons éviter les périlleuses difficultés.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Très bien !

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Nous comptons, si vous nous approuvez, nous en tenir dans l'avenir à la même méthode.

On me demandait, au début de cette interpellation, si j'avais la solution de la question marocaine. Non, je n'ai pas cette solution. Les questions posées au Maroc ne sont pas de celles qui se résolvent en un jour (*Très bien! très bien!*); l'œuvre que nous y avons entreprise est une œuvre de longue haleine pour laquelle il faut de la prudence, de la patience et du temps. On ne peut prévoir toutes les difficultés que cette question nous réserve ; l'essentiel est que nous sachions et que nous disions de quelles pensées directrices nous nous inspirons pour les régler. La solution de certaines questions est urgente, celle de la police des ports, celle de la frontière notamment. Nous nous en occupons à la fois avec les puissances étrangères pour ce qui concerne la police des ports, avec le Makhzen pour celle de la frontière.

L'Empire du sultan est troublé gravement, sa prospérité en est atteinte. Sa détresse financière augmente du fait de l'insécurité du pays. Les impôts rentrent mal, les taxes sont mal perçues, le désordre est un peu partout. Ce ne sont pas là des choses nouvelles dans l'histoire des pays d'Orient, elles y sont au contraire coutumières et n'y ont jamais constitué des maladies inguérissables. Nous n'avons pas à nous substituer au Makhzen, mais nous pouvons et nous devons l'aider, le fortifier. Il faut d'abord pour cela qu'il soit convaincu, et que toutes les populations placées sous sa dénomination aient la même certitude, de la parfaite sincérité, de la parfaite loyauté de nos intentions. Ayant confiance en nous, ces populations cesseront de se laisser conduire à des mouvements de révolte qui les précipitent contre les étrangers, les divisent entre elles et les mènent à la guerre civile. Sous l'influence de nos conseils, de nos négociations, de notre action, de notre collaboration, elles viendront à résipiscence, elles rentreront dans l'ordre et l'Empire marocain retrouvera sa prospérité.

Il le faudra bien, car il faut que ces populations vivent, et comme je l'ai déjà dit à cette tribune, elles ne sont ni intraitables ni belliqueuses, mais laborieuses au fond et animées au fond d'instincts pacifiques.

Elles trouveront en nous une puissante voisine qui désire, elle aussi, vivre en bonne intelligence avec elles, leur apporter les profits d'un commerce rémunérateur, d'une industrie florissante, leur garantir une police équitable et protectrice, leur assurer la tranquillité et le bien-être par la pratique loyale de nos conventions internationales qui s'ajoutent à nos accords particuliers.

C'est ce que, pour ma part, je me suis efforcé de réaliser dans mon œuvre quotidienne, en évitant, dans le règlement des difficultés continuelles qui surgissent d'une question fertile en surprises et de nature à nous préoccuper sans cesse, les complications qui naîtraient de l'imprudence ou de l'imprévoyance et en conciliant autant qu'il dépendait de moi nos intérêts spéciaux avec nos obligations internationales.

C'est à vous de dire si, dans l'accomplissement de cette tâche ingrate, nous avons suffisamment réussi à éviter les critiques qu'on peut toujours encourir de la part de ses amis, aussi bien que de ses adversaires, lors-

qu'on est chargé d'une aussi lourde responsabilité ! (*Vifs applaudissements. — M. le Ministre, de retour à son banc, reçoit les félicitations de ses collègues.*)

Le vote.

Après le discours de M. Pichon, la suite de la discussion fut renvoyée au lendemain, mercredi. Dans cette seconde séance, on entendit d'abord M. Charles Chabert qui a conclu en formant le vœu : « Que nous sachions profiter de la première occasion favorable pour rappeler nos troupes ; qu'aucune action militaire ultérieure, à supposer qu'elle s'impose, ne soit entreprise sans le concours effectif, comme en Chine et en Crète, de toutes les puissances ayant des intérêts au Maroc; que nous nous bornions désormais à assurer énergiquement la police de notre frontière algéro-marocaine ; et qu'enfin notre chancellerie veille à l'acord étroit qui doit exister entre ses agents et nos fonctionnaires, tant civils que militaires; qu'elle mette fin aux rivalités d'influence qui pourraient persister entre eux, et qu'elle assure seule, sous sa propre responsabilité, la direction de notre politique extérieure. »

Puis, M. Hippolyte Laroche ayant présenté quelques observations relativement aux otages gardés à Casablanca, M. Pichon fut amené à faire la déclaration suivante :

M. Stéphen Pichon, *ministre des Affaires étrangères.* — Les otages conservés à Casablanca sont des notables appartenant aux tribus qui venaient faire leur soumission ; ils ont été les interprètes et les organes de ces tribus. Ils sont restés dans l'intérieur de la ville de Casablanca, d'accord avec les autorités militaires françaises, afin d'identifier les représentants des tribus qui pourraient se présenter pour reprendre des relations avec nous, pour constater en même temps l'état des choses à Casablanca.

M. Allemane. — Ce sont alors des délégués ?

M. le ministre des Affaires étrangères. — Ce sont des sortes de délégués, pas autre chose : ce ne sont pas des prisonniers. Admettons que le terme d' « otages » soit impropre ; mais je vous explique très nettement ce que sont les notables conservés à Casablanca ; ils sont simplement là pour constater l'état des choses, faire connaître aux autorités françaises le caractère des représentants des tribus qui viennent à Casablanca pour reprendre les relations avec nous. Ils ne sont exposés à aucune violence, à aucune espèce de sévices ; je vous en donne l'assurance. (*Très bien !*)

Après ces déclarations, la Chambre a passé au vote des ordres du jour. Elle a repoussé par 490 voix contre 53 l'internationalisation demandée par M. Vaillant, et a adopté par 462 voix contre 54 l'ordre du jour suivant déposé par MM. F. Carnot et Lucien Hubert :

La Chambre, confiante dans le gouvernement pour assurer le respect des droits de la France au Maroc en même temps que l'exécution stricte des engagements pris par elle, approuve les déclarations du gouvernement, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

LES AFFAIRES DU MAROC

A la frontière algéro-marocaine; les combats autour d'Oudjda et de Port-Say; l'engagement de Bab-el-Assa. — A Rabat. Les négociations avec le Makhzen. — Le Makhzen et Moulaï Hafid. — A Casablanca. — L'opinion allemande et le discours de M. Pichon.

A la frontière algéro-marocaine. Les combats d'Oudjda et de Port-Say.

De graves incidents viennent de se produire à la frontière algéro-marocaine. Nos troupes sont entrées en collision avec les Beni-Snassen dans les environs d'Oudjda et de Port-Say et une harka marocaine a passé la frontière à plusieurs reprises pour piller en territoire français. Des mesures énergiques ont été prises aussitôt pour infliger à nos adversaires une redoutable leçon. Voici, dans les détails, l'exposé de ces faits si regrettables.

Les Beni-Snassen, fantassins et cavaliers intrépides qui, en 1859 déjà, nous ont obligés à mobiliser une colonne de dix mille hommes, auxquels ils donnèrent fort à faire, occupent une chaîne de montagnes médiocres, ne dépassant guère 1.400 mètres au plus haut sommet et continuant en territoire marocain le relief algérien des Traras. Grâce à cette situation, ils n'obéissent à aucune autorité. Cependant, après notre récente occupation d'Oudjda, ils sollicitèrent notre protection efficace. Le gouvernement ne crut pas pouvoir, pour des raisons politiques, la leur accorder. Des émissaires fanatiques les travaillèrent alors et peu à peu, sous l'influence des événements de Casablanca, les Beni-Snassen, voyant que nous ne répondions pas à leurs offres, se détachèrent tous de nous. L'agitation crût parmi eux. En août et en septembre, on la connaissait et on la signalait; mais des raisons politiques, toujours les mêmes, continuaient de s'opposer à des mesures préventives qui semblaient alors possibles. Finalement, une forte fraction des Beni-Snassen attaqua les 7 et 8 octobre, en un point situé entre Oudjda et notre frontière, sur la route de nos convois, une tribu, les Angad, qui nous était fidèle. Une reconnaissance fut envoyée dans la région, et une petite colonne de 200 tirailleurs, et quelques spahis, fut l'objet d'une agression au cours de laquelle elle perdit deux hommes. C'est alors qu'une plus importante colonne fut formée, et en deux jours, par une démonstration militaire vigoureusement menée avec de l'artillerie, tira des agresseurs de nos protégés et de nos troupes la vengeance légitime.

Les Beni-Snassen demandèrent aussitôt l'aman, et il fut convenu qu'ils paieraient 5.000 francs d'indemnité dans un délai d'un mois.

Un calme apparent revint. L'échéance tombait au début de novembre. Les Beni-Snassen manquèrent de parole. La propagande fanatique avait repris le dessus. Une fois de plus, il fallait agir. Les autorités civiles et militaires d'Oudjda proposèrent au gouvernement la fermeture des marchés et une nouvelle démonstration militaire. Le gouvernement autorisa cette démonstration, et de Paris on régla minutieusement l'emploi de la force armée qui devait faire l'objet d'une entente préalable entre le colonel Felineau et le commissaire civil, M. Destailleurs. Deux colonnes furent alors formées, qui devaient, pensait-on, exécuter une simple marche dans ce pays, où pourtant le danger augmentant sans cesse avait été à plusieurs reprises indiqué.

La première colonne, placée sous le commandement du colonel Félineau, du 2e zouaves, comprenait 500 fantassins, 2 pelotons de chasseurs, un demi-escadron de spahis, 120 goumiers, une section d'artillerie de 75, une section d'artillerie de montagne. Le colonel Félineau partit d'Oudjda dans la nuit du vendredi 22 au samedi 23 novembre; dès le matin, comme il arrivait dans la plaine où les Beni-Snassen travaillaient aux labours, il fut attaqué vivement et il comprit aussitôt, par la violence de l'assaut, que la suite de l'affaire serait chaude. Le dimanche 24, en effet, ils reprirent énergiquement l'offensive et, de notre côté, la défense fut vigoureuse. Un de nos officiers, le lieutenant Roze, du 2e spahis, 2 spahis, 2 sous-officiers, 2 légionnaires, furent mortellement atteints. L'artillerie donna à fond. Cinq ou six cents Marocains furent tués par nos obus. Le soir, le colonel Felineau était maître du terrain, et les Beni-Snassen, dont on évalue le nombre à 5 ou 6.000, s'enfuyaient dans leurs montagnes inaccessibles. L'action avait duré environ dix heures. Outre nos tués, nous avions 14 blessés, dont le médecin aide-major Pinchon, frappé d'une balle au bras comme il relevait un mourant. Le lundi matin, 25 novembre, le colonel Félineau rentrait à Oudjda, après avoir détruit à coups d'obus les villages du massif des Beni-Snassen.

La seconde colonne était sous les ordres du capitaine Pétrement; elle était formée de 250 fantassins, d'une section d'artillerie de montagne, de quelques spahis et du goum de Kiss. Elle partit également, dans la nuit du 22 au 23, de Port-Say, et vers dix heures du matin, le lundi 23, elle fut assaillie dans les gorges du Kiss par un nombreux parti de Marocains. Après trois heures environ d'un combat acharné, l'ennemi, très éprouvé par notre artillerie, se replia avec de très graves pertes, et le capitaine Pétrement, qui avait eu 6 blessés, campa sur le terrain, à Menaceb-Kiss. Le lendemain, lundi 25 novembre, le détachement quittait son campement pour regagner son point de départ; mais il s'était à peine mis en marche, qu'un parti de 1.500 Beni-Snassen vint l'attaquer. Le combat s'engagea très ardent. Vu leur infériorité numérique, nos troupes durent battre en retraite et passer sur la rive droite du Kiss, c'est-à-dire franchir la

frontière algéro-marocaine. On tira des coups de fusil et de canon jusqu'à sept heures du soir. Les Marocains, dans le même temps, se repliaient vers la montagne. A quatre heures, la plaine était dégagée. Le capitaine Pétrement installa alors son bivouac à Menaceb-Kiss et y passa la nuit. Le lendemain 26, au matin, il reprit la route de Port-Say, laissant à Menaceb-Kiss un peloton de goumiers et de spahis chargés de surveiller les mouvements de l'ennemi. Dans l'après-midi, la petite colonne rentrait sans encombre à Port-Say. Au cours de l'engagement du 25, nous avions eu malheureusement 8 blessés : un tirailleur grièvement atteint et 7 goumiers, dont 3 gravement blessés.

Cependant les goumiers restés à Menaceb-Kiss, sous le commandement du lieutenant Maire-Sébille, étaient, dès le soir même du 25, avertis par des indigènes qu'ils allaient être attaqués par les Beni-Snassen, et, en effet, le lendemain mardi 26, au matin, une harka de 2.000 hommes, cavaliers et fantassins, se jetait sur la petite troupe qui, devant le nombre, dut battre en retraite sur Bab-el-Assa. La harka passa le Kiss, pénétra en territoire algérien, pilla et brûla quelques propriétés indigènes, puis retourna à Aghbat vers le soir. Pendant ce temps, le lieutenant Maire-Sébille installait ses goumiers dans l'usine de crin végétal de la Compagnie marocaine, qui avait été évacuée par le personnel, lequel s'était réfugié à Nemours.

Le mercredi matin, les Beni-Snassen revinrent à la charge. De nouveau, une harka de 1.500 hommes franchit le Kiss, entra sur le territoire algérien et s'en vint attaquer les goumiers de l'usine de crin végétal, renforcés par un peloton de 60 tirailleurs de Sidi-bou-Djenan, sous les ordres du lieutenant Chauvelot. L'engagement fut très violent et très meurtrier; il dura de 10 heures du matin à 8 heures du soir; finalement les Marocains furent rejetés par nos troupes sur la rive gauche du Kiss, grâce aux renforts de spahis et de tirailleurs arrivés de Nemours au cours de la journée. Nos pertes ont été cruellement élevées : douze de nos hommes, dont le lieutenant de Saint-Hilaire du 2e spahis, ont été tués, et nous avons eu une quinzaine de blessés.

En présence de ces faits, le général Lyautey, commandant du 19e corps, conformément aux instructions de Paris, a pris toutes les dispositions nécessaires pour infliger aux Beni-Snassen une leçon énergique.

A Rabat. — Les négociations avec le Makhzen.

A Rabat, d'après les nouvelles officielles, les ministres de France et d'Espagne poursuivent en complet accord leurs entretiens avec Ben Sliman, ministre des Affaires étrangères chérifien, sur les questions concernant le rôle commun des deux puissances, notamment sur celles de la réorganisation de la police dans les ports, de la répression de la contrebande et du règlement des indemnités de Casa-

blanca. Le ministre marocain continue, paraît-il, à montrer l'esprit le plus conciliant. On s'attache généralement à considérer comme un indice satisfaisant des bonnes dispositions du sultan la nomination de Mohammed el Guebbas, ministre de la Guerre, aux fonctions de représentant du sultan près du corps diplomatique de Tanger, en remplacement de Mohammed el Torrès.

Comme le télégraphiait le correspondant marocain des *Débats*, en annonçant cette nouvelle à son journal :

« Torrès personnifiait l'obstruction marocaine officielle et la résis-
« tance à tous les progrès ; il doit s'effacer devant les efforts de la
« France et de l'Europe en vue de remettre un peu d'ordre, de jus-
« tice et de lumière dans ce pays. Guebbas, plus accessible au pro-
« grès, comprendra mieux sa tâche, et ses pouvoirs plus étendus
« feront de lui un véritable ministre des Affaires étrangères du
« Maroc. »

Le Makhzen et Moulaï Hafid.

Les troupes makhzeniennes, commandées par le caïd Anflous, ont infligé une importante défaite à la mahalla de Moulaï Hafid, le 15 novembre, à Bouriki, près de Mogador, sur le territoire du Kaha. Les gens de Moulaï Hafid, au nombre de 1.600, pris de panique, se sont enfuis, abandonnant tout, tentes, armes, canons. Leurs pertes furent de 67 tués et 35 blessés. Le caïd Anflous est revenu à son camp avec un butin considérable, 40 chevaux, 20 mules, plusieurs chameaux. Il a eu seulement 3 morts et 5 blessés.

A la suite de ce succès, les troupes du sultan, transportées par nos croiseurs, ont débarqué à Mazagan et ont repris la ville sans coup férir, le 24. Elles ont été accueillies avec enthousiasme par les oumanas de la douane et tous les fonctionnaires hafidiens aux cris de : « Dieu rende victorieux Abd el Aziz ! » La population accepte le retour de l'ancien état de choses sans opposition.

Ces événements ont produit une grande impression dans le Sud du Maroc, et ont été heureusement favorables à la cause du sultan. Il est vrai que, le 26, par suite de la trahison d'une partie de son contingent, la mahalla chérifienne de Bouchta el Bagdadi a eu le dessous dans un engagement avec les troupes hafidiennes ; mais il ne semble pas que cet échec, secondaire en somme, ait beaucoup relevé le prestige visiblement atteint de Moulaï Abd el Hafid.

A Casablanca.

Les nouvelles de Casablanca continuent à être satisfaisantes. Une dépêche du général Drude, en date du 20 novembre, a annoncé que Settat aurait complètement été détruit par les tribus M'Zamza. Le caïd de cette tribu, qui s'était rallié à Moulaï Hafid, se serait enfui. Moulaï Rachid serait rappelé à Merrâkech et remplacé par Moulaï Youssef. La mahalla de Moulaï Hafid est toujours aux portes de Merrâkech, mais considérablement réduite.

D'autre part, on a appris que Mohammed bel Arbi avait été nommé cadi de Casablanca. A plusieurs reprises déjà, Mohammed bel Arbi exerça ces hautes fonctions, et son autorité sur ses compatriotes, sa justice rude et expéditive font de ce haut fonctionnaire le collaborateur indispensable du Makhzen dans son œuvre d'épuration nécessaire. Mohammed bel Arbi n'a accepté de remplir cette mission que si l'autorité militaire française lui assurait son concours et son appui.

L'opinion allemande et le discours de M. Pichon.

Les déclarations de M. Pichon à la tribune de la Chambre ont produit une excellente impression dans les milieux berlinois. Un diplomate autorisé a déclaré au correspondant de l'*Agence Havas* que la netteté et la clarté des déclarations de M. Pichon excluaient toute ombre de malentendu.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, a-t-il ajouté, que l'on sait apprécier en Allemagne la netteté et la loyauté de la politique de M. Pichon et du ministère Clemenceau. Les déclarations du ministre des Affaires étrangères français ont été accueillies avec une grande satisfaction. L'impression est que la grande majorité de la Chambre donnera aujourd'hui à M. Pichon et au ministère actuel une marque de confiance que l'on partage à l'étranger.

De son côté, la *Post* a dit trouver ces déclarations des plus précieuses, « puisqu'elles délimitent le cadre de la politique marocaine de la France. » Seule, la phrase dans laquelle le ministre des Affaires étrangères aurait dit que la France veut empêcher une autre puissance d'acquérir au Maroc une influence prépondérante demande interprétation, observe la *Post*.

« En ce qui concerne l'Allemagne, ce pays ne recherche au Maroc « qu'une expansion économique et ces efforts en ce sens ne peuvent, « en aucun cas, être combattus par d'autres moyens que ceux de la « concurrence économique. Si M. Pichon a voulu dire cela, l'Alle- « magne n'aurait rien à objecter. Mais vouloir refouler les intérêts « économiques de l'Allemagne au Maroc grâce à des moyens poli- « tiques serait incompatible avec l'Acte d'Algésiras. »

Enfin, l'officieuse *Correspondance de l'Allemagne du Sud* a commenté en ces termes les déclarations de M. Pichon :

Le trait le plus frappant de la dernière discussion sur le Maroc à la Chambre française, c'est la franchise avec laquelle le gouvernement français et une majorité écrasante de députés se sont placés sur le terrain de l'Acte d'Algésiras. La déclaration de M. Pichon, que la France entend au Maroc respecter les droits des autres puissances et qu'elle n'a pas l'intention d'y établir son protectorat, ne contient sans doute rien de nouveau. Pourtant il nous est agréable de l'entendre répéter à Paris par une bouche autorisée. M. Pichon a ajouté que la France ne pouvait tolérer au Maroc la prépondérance d'une autre nation. C'est une réserve à laquelle l'Alle-

magne n'est pas sensible, car elle n'a jamais voulu avoir au Maroc une situation favorisée. Nous n'avons jamais rien réclamé d'autre que le droit de prendre part, comme les autres nations, à la lutte économique. Et pour nous assurer ce droit, nous avons tenu à ce que le Maroc ne soit pas accaparé par une seule puissance.

Nous avons assez confiance en la force compensatrice des décisions de l'Acte d'Algésiras, qui a déjà fait ses preuves, pour oser dire qu'en vertu de ce traité nécessaire au maintien de la paix universelle, le Maroc ne pourra devenir une seconde Tunisie.

En ce qui concerne les détails de l'exécution des réformes qu'il reste à accomplir dans l'Empire chérifien, il est possible qu'il surgisse entre la France et l'Allemagne des divergences d'opinion. On ne peut pas, en effet, espérer que toute proposition faite par l'une des deux puissances soit acceptée immédiatement par l'autre, et l'on ne devrait pas être étonné, par exemple, si l'Allemagne ne souscrivait pas à toutes les propositions de la France au sujet de la composition et des prérogatives de la commission d'indemnités de Casablanca. Ce serait, en tout cas, une erreur d'attribuer une grande importance politique à des divergences d'opinion sur des articles de droit et d'en faire l'objet de discussions de presse qui ne sont pas faites pour faciliter le travail de la diplomatie française aussi bien à Berlin qu'à Tanger.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le budget des Colonies à la Chambre des députés.* — La Chambre des députés a consacré toute la journée du 19 novembre, matinée et après-midi, à la discussion générale du budget des Colonies. D'ordinaire, ce budget est plus promptement expédié : une séance du matin avait suffi l'an dernier. Mais, pour longue qu'ait été, cette année, la discussion, elle n'en aura guère profité davantage à notre politique coloniale. Les débats du 19 novembre ont été, en somme, ou parfaitement inutiles, par suite de l'insignifiance pratique des discours prononcés, ou même plutôt regrettables en ce qui concerne la nature des questions soulevées et la façon dont elles ont été traitées. On comprend, en effet, qu'un député signale à la tribune certains faits condamnables quand aucune sanction ne leur a été apportée; mais tel n'était pas le cas, au moins pour ce qui regarde le ministre actuel des Colonies. En repoussant, avec une énergie à laquelle on doit rendre hommage, parce qu'elle s'appuyait sur des raisons excellentes, l'enquête parlementaire que l'on réclamait à propos de toute une série de faits dont l'Afrique occidentale aurait été le théâtre, M. Milliès-Lacroix a rappelé qu'il avait saisi la justice de l'ensemble des actes incriminés et qu'il avait nommé une commission d'enquête administrative. Il faut donc laisser la justice et la juridiction disciplinaire faire leur besogne. Dans de telles conditions, un long débat sur le sujet était superflu et ne pouvait qu'être nuisible. C'est, au surplus, à cet avis que s'est finalement rangée la Chambre; en déclarant compter sur le ministre des Colonies pour prendre toutes mesures utiles au respect dans les colonies des principes d'humanité, de dignité et de justice, qui sont la base nécessaire de la politique d'association, elle s'est implicitement défendue d'intervenir dans l'administration des Colonies, et on ne peut que l'en féliciter.

— *Les délégués de la Conférence de La Haye au Sénat.* — Une manifestation, organisée par le groupe interparlementaire de l'arbitrage en l'honneur de M. Léon Bourgeois, de la Délégation française à La Haye et des Délégations de l'Amérique du Sud, a eu lieu le 14 novembre, au palais du Luxembourg. MM. Antonin Dubost, président du Sénat; Decrais, président du groupe de l'arbitrage au Sénat; de Piza, ministre du Brésil; de Lesbaira, ministre du Mexique; Antonio Honneus, ministre du Chili; Vignaud, chargé d'affaires des Etats-Unis d'Amérique, et Léon Renaud, délégué technique de la France à La Haye, ont pris successivement la parole; puis M. Léon Bour-

geois a prononcé un long discours au cours duquel il a exposé, avec un grand charme d'esprit et d'éloquence, les travaux et les résultats de la deuxième Conférence de La Haye. Il a conclu en ces termes, au milieu des applaudissements unanimes :

Certes la paix n'est point faite et le droit n'est point assuré, pas plus entre les nations qu'entre les individus eux-mêmes. Mais la volonté réfléchie d'obtenir ces garanties essentielles du travail et du progrès humain s'accroît rapidement chez tous les peuples et il devient chaque jour plus difficile au gouvernement de se soustraire à cette action de la conscience générale...

Une vie nouvelle nous est apparue à La Haye, cette vie de la communauté internationale dont la règle essentielle est le respect réciproque des droits des nations. Grandes et petites, celles-ci se sont reconnues toutes souveraines, c'est-à-dire toutes égales en droit, toutes tenues réciproquement au même devoir. Et les organes de cette véritable Société des nations, les institutions juridiques qui régleront son existence ont déjà pris naissance...

Laissons les sourds ne pas entendre. Nous, n'est-ce pas vrai, mes chers collègues? nous avons entendu là-bas, bien lents encore, mais déjà réguliers et distincts, les premiers battements du cœur de l'humanité.

Allemagne. — *L'augmentation de la flotte allemande.* — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a publié, le 18 novembre, le texte de la nouvelle loi sur la flotte votée par le Bundesrath et qui sera, sans aucun doute, adopté par le Reichstag.

La loi réduit de vingt-cinq à vingt ans la durée du service actif des grands cuirassés; ceci veut dire que, tous les vingt ans, les trente-huit cuirassés et les treize grands croiseurs de 10.000 tonnes seront renouvelés automatiquement.

En conséquence de cette loi, l'Allemagne va mettre en chantier : en 1908, trois grands cuirassés; en 1909, trois grands cuirassés; en 1910, trois grands cuirassés; en 1911, deux cuirassés, et de 1912 à 1917, chaque année, un grand cuirassé et un grand croiseur.

Au total, 17 cuirassés, 6 grands croiseurs et 19 petits croiseurs, dans un espace de neuf ans.

Par suite de cette nouvelle loi, l'Allemagne construira, pendant la période de 1908 à 1917, trois grands cuirassés de plus que ne le prévoyait la loi de 1900.

Le budget de la marine et le budget de la guerre réunis forment, cette année, un total qui dépasse un milliard de marks (plus de 1.200 millions de francs); ils présentent à eux deux une augmentation totale de 112 millions de marks sur l'année dernière. C'est la plus forte augmentation qui ait jamais été demandée à un Parlement allemand.

Ce projet d'accroissement des forces navales de l'Empire allemand a été très vivement commenté par les journaux anglais, qui ont préconisé généralement une augmentation correspondante de la flotte anglaise.

Voici notamment comment le *Times* s'exprimait à ce sujet :

Nous n'avons ni le droit ni le désir de critiquer la règle de puissance navale que l'Allemagne juge bon de suivre dans ses projets de guerre offensive. Mais il est peut-être utile de nous rappeler encore une fois aujourd'hui, après l'avoir déjà fait en présence de l'attitude de l'Allemagne à La Haye, lors de la question du désarmement, que l'Allemagne n'est pas disposée à se laisser influencer par des considérations de sentiment dans sa politique navale. Il serait à peine convenable, aujourd'hui que l'empereur est notre hôte, d'examiner en détail la réaction que l'augmentation du budget naval allemand exercera à la longue sur la politique navale de l'Angleterre. Il suffit de faire remarquer que la règle des « deux puissances » est une règle flexible que les relations politiques du moment ne sauraient affecter, et qui doit au contraire être modifiée conformément aux changements survenus dans la puissances navale des deux nations envisagées. Nos relations avec les deux puissances en question peuvent être du caractère le plus amical, ainsi qu'elles le sont heureusement aujourd'hui, pensons-nous, quelles que soient d'ailleurs ces puissances. Mais les amitiés entre peuples ne sont pas une règle convenable de sécurité nationale, et c'est pourquoi chaque nation prépare sa propre défense pour le cas d'une rupture. Aucune autre nation, d'ailleurs, ne compte sur des relations d'amitié internationale pour remplacer les mesures de prévoyance qu'elle juge indispensables à sa propre sécurité. Ce n'est pas chez nous une preuve de dispositions hostiles si, à l'exemple des autres nations, nous conformons de temps à autre notre politique aux changements qui surviennent dans la règle des « deux puissances ».

Autriche-Hongrie. — *Le nouveau ministère autrichien.* — Le nouveau ministère autrichien se trouve ainsi composé :

Intérieur, baron Dienertgh ; Instruction publique Dr Marcheck ; Chemins de fer, M. Derschatta ; Finances, le chevalier de Koycowski ; Agriculture, Dr Ebenhoch ; Commerce, Dr Fiedler ; Justice, Dr Klein ; Travaux publics, Dr Gessmann ; ministre de la défense allemande, M. Peska ; ministre de la défense bohême-tchèque, M. Prasek ; ministre pour la Galicie, M. Abrahamovicz; feld-maréchal le lieutenant Georgi, chef du ministère de la défense.

Angleterre. — *Le voyage des souverains allemands en Angleterre.* — L'empereur Guillaume II et l'impératrice d'Allemagne sont arrivés à Portsmouth à bord du *Hohenzollern*, le 11 novembre, dans l'après-midi. Ils ont été reçus par le prince de Galles, lord Roberts et l'ambassadeur d'Allemagne à Londres, et se sont rendus immédiatement au château royal de Windsor où les attendaient le roi et la reine d'Angleterre. Les souverains allemands sont restés officiellement à Windsor jusqu'au 18 novembre. L'empereur est alors parti incognito pour Highcliffe castle, près de Christchurch, en Hampshire, où il désirait passer quelque temps pour sa santé.

L'impératrice est rentrée à Berlin en passant par La Haye, où elle a rendu visite à la reine de Hollande.

Durant le temps de sa visite officielle, l'empereur Guillaume II a multiplié les avances et les gracieusetés à l'égard du peuple anglais.

C'est ainsi qu'au dîner de gala, offert le lendemain de son arrivée au château de Windsor, Guillaume II, répondant au toast de bienvenue du roi Edouard VII, a prononcé les paroles suivantes :

Les très gracieuses paroles de bon accueil adressées par Votre Majesté à l'Impératrice et à moi m'ont profondément touché. Les liens d'une parenté étroite, de nombreux et chers souvenirs des jours disparus nous unissent à la famille de Votre Majesté. Parmi ces souvenirs apparaît au premier plan la figure de ma grand'mère révérée, la grande reine dont l'image est ineffaçablement gravée dans mon cœur, tandis que celle de ma mère bien-aimée me reporte aux premiers jours d'une enfance heureuse passée sous le toit de ce grand et ancien château de Windsor.

Le charme des réminiscences d'antan s'accroît aujourd'hui de la chaleureuse réception de Vos Majestés à l'occasion de notre récente visite. C'est également mon vœu le plus fervent que les liens étroits de parenté existant entre nos deux familles influent sur les relations de nos deux pays et confirment ainsi la paix du monde dont le maintien est l'objet des constants efforts de Votre Majesté et des miens. C'est dans cet esprit que je remercie Votre Majesté, au nom de l'Impératrice et au mien, pour les paroles affables et gracieuses que vous nous avez adressées.

Le lendemain, 13 novembre, l'empereur et l'impératrice d'Allemagne étaient reçus solennellement au Guildhall par le lord maire et les corporations de la Cité de Londres. Le lord maire remit à l'empereur une adresse au nom de la cité et Guillaume II le remercia avec le même souci évident d'amabilité et de cordialité. Après avoir rappelé les liens personnels de famille et d'enfance qui le rattachent au peuple britannique, après avoir proclamé qu'il n'était pas à Londres un étranger — et le mot français traduit mal ici le mot anglais *stranger*, qui a un sens très spécial, et marque davantage encore l'intention — Guillaume II a ajouté, avec une force et une émotion voulues, qui frappèrent tous les assistants :

Le principal appui et la base la plus solide pour la paix du monde consistent dans le maintien de bonnes relations entre nos deux pays. Autant que cela est en mon pouvoir, je fortifierai les bonnes relations. Les vœux de la nation allemande sont en harmonie avec les miens. On verra alors quel brillant avenir de prospérité commerciale s'offre aux nations qui ont appris à avoir confiance les unes dans les autres.

Ces paroles soulevèrent aussitôt d'enthousiastes applaudissements auxquels se mêlaient les « hoch » retentissants des Allemands de l'entourage de l'empereur, et le lendemain, tous les journaux anglais les relevaient avec une satisfaction unanime, tout en tenant à préciser loyalement que le rapprochement allemand doit avant tout s'harmoniser avec le maintien de l'Entente cordiale. « Il est évident, écri-« vait la *Tribune*, que la valeur de l'entente française est rehaussée « par la présente détente envers l'Allemagne, laquelle est déjà en « train de devenir autre chose qu'un simple éloignement des suspi-« cions et des discordes. » « L'empereur d'Allemagne, disait de son « côté le *Daily Chronicle*, a déclaré baser sur les bonnes relations de « l'Allemagne et de l'Angleterre son espoir principal de maintenir la « paix du monde. Cette base serait encore plus large et plus solide,

« si le peuple allemand devenait l'ami de nos amis. » Enfin le *Times*, après avoir noté avec satisfaction que « nos amis de l'autre côté de « la Manche voient dans la restauration de relations plus étroites « entre nous et l'Allemagne, un heureux présage pour l'amélioration « de leurs propres relations avec leurs voisins de l'autre côté du « Rhin », ajoutait :

S'il semble manifeste pour l'empereur et si, par les vues de ses ministres, la conviction s'affirme à Berlin que les autres nations n'ont aucun désir de se quereller avec l'Allemagne et que, d'un autre côté, l'Allemagne n'a rien à gagner à tenter d'intervenir dans les alliances ni dans les partages territoriaux du monde, il n'est rien qui puisse causer de différends entre deux grandes nations dont la paix et la civilisation sont le but commun.

Pour nous, nous ne pouvons que nous féliciter sincèrement, et sans arrière-pensée aucune, de ces manifestations sympathiques qui rapprochent, pour la plus ferme consolidation de la paix européenne, les peuples anglais et allemand, alors surtout que nos amis d'outre-Manche tiennent à affirmer de nouveau, avec une précision que les circonstances rendent singulièrement significative les liens toujours plus forts et plus sincères de l'Entente cordiale.

— *Déclarations de M. de Schœn sur les relations anglo-allemandes.* — M. de Schœn, ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, qui accompagnait Guillaume II dans son voyage en Angleterre, a été interwievé par un représentant de l'*Agence Reuter*, auquel, après avoir dit tout le plaisir qu'avait éprouvé l'empereur à venir en Angleterre et à voir ses parents, il a déclaré qu'il n'était pas nécessaire de chercher à cette visite une signification politique spéciale quelconque et, en pesant bien ses paroles, il a ajouté qu'on n'avait nullement l'intention de discuter à Windsor les questions politiques d'ordre concret.

D'ailleurs, a-t-il déclaré, il n'existe heureusement aucune question de ce genre à régler entre l'Angleterre et l'Allemagne. Sans doute il y a toujours des affaires courantes à traiter entre deux grandes nations, mais les détails sont du ressort de leurs ambassades respectives.

Nous fondons de très grandes espérances sur les résultats de cette heureuse visite. Nous comptons et nous croyons qu'elle servira à renouer les vieilles relations d'affection qui existaient autrefois entre les deux pays. Ces relations ont toujours été correctes, mais cela ne suffit pas, et le désir croissant qu'éprouvent les deux pays, c'est qu'elles soient quelque chose de plus.

Permettez-moi d'être plus explicite : nous n'entendons pas dire par là que nous recherchions en Allemagne un accord politique quelconque spécial, décisif, ou une entente qui puisse donner lieu aux appréhensions de toute autre puissance; rien n'est plus loin de ma pensée. Mon espoir est simplement de voir les relations de nos deux gouvernements s'assimiler plus étroitement aux relations non seulement correctes, mais encore affectueuses qui existent entre les deux maisons régnantes.

Au cours de l'entrevue, le secrétaire d'État des Affaires étrangères a manifesté sa sincère satisfaction de ce que la presse des deux pays

ait cessé de dire des choses qui ne peuvent qu'aigrir les deux nations l'une contre l'autre.

Mais reconnaissons, a-t-il ajouté, qu'il y a de part et d'autre une tendance croissante à établir de sincères relations d'amitié. Soyons francs : oublions certains malentendus qui se sont produits des deux côtés, et en agissant ainsi rappelons-nous que nous marchons ensemble dans la voie du développement de tout ce qu'il y a de meilleur dans l'humanité.

Je puis vous assurer en terminant que cette visite impériale commence sous les auspices les plus favorables. La chaleur de la réception qui leur est faite en Angleterre a profondément touché les cœurs de l'empereur et l'impératrice et il n'y a aucune raison de douter que cet heureux événement n'amène la réalisation des espérances que je viens d'exprimer.

Belgique. — *La rentrée parlementaire.* — Le Parlement belge a ouvert sa session de 1907-1908, le 12 novembre. Au Sénat, le comte de Mérode-Westerloo a été réélu président par 90 voix sur 91 votants. Mais à la Chambre, les gauches, qui eurent à se plaindre parfois de l'attitude de M. Schollaert, se sont abstenues au vote, de sorte que M. Schollaert n'a été réélu à la présidence que par 85 voix de droite contre 37 bulletins blancs. Dans le discours prononcé par M. Schollaert, le passage relatif à la prochaine annexion du Congo est à noter : le président a déclaré que le Parlement belge aborderait ce grave problème avec une sereine énergie, avec la pleine confiance dans son droit et avec le sentiment de son honneur national. Il a ajouté que l'annexion du Congo devait être examinée « dans une entière indépendance, sans autre préoccupation que le bien-être de la patrie, seule maîtresse de ses destinées ». Ces paroles constituent évidemment une réplique indirecte à toute menace de pression étrangère, et elles ont été très applaudies sur tous les bancs.

Italie. — *Les élections municipales de Rome.* — Le 10 novembre, ont eu lieu à Rome les élections rendues nécessaires par la dissolution du conseil municipal. On se rappelle dans quelles conditions eut lieu cette dissolution. Le 30 juin dernier, le collège électoral romain était convoqué pour élire vingt-quatre conseillers municipaux et cinq conseillers provinciaux. La lutte fut très vive, la campagne s'étant faite exclusivement sur le terrain politique, ou plutôt religieux. La victoire des anticléricaux, du « Bloc anticlérical », suivant l'expression adoptée, dépassa toutes les prévisions : le dernier candidat du Bloc obtint 3.000 voix de plus que le premier candidat catholique de l' « Union romaine ». Devant ces résultats, les membres catholiques du Conseil communal qui n'avaient pas été soumis à la réélection donnèrent leur démission collective et l'assemblée, n'étant plus en nombre pour délibérer et administrer valablement, fut dissoute.

Le 10, donc, il s'agissait de procéder au renouvellement intégral du conseil municipal ; mais, cette fois, les anticléricaux étaient seuls candidats. Le comité électoral de l' « Union romaine », en effet,

d'accord avec le Vatican et le comité des libéraux modérés, avaient décidé de se retirer de la lutte pour protester contre la prétention du Bloc anticlérical d'engager la campagne électorale sur le seul terrain politique et religieux, abstraction faite de tout intérêt administratif. Catholiques et libéraux modérés, qui formaient cependant la majorité de l'ancien conseil, avaient donc adopté pour tactique l'abstention, et leurs efforts devaient tendre à restreindre le plus possible le nombre des votants. Sur ce point, du moins, leurs efforts ne sont pas restés sans résultat : 17.000 électeurs seulement ont pris part au vote d'hier sur 41.200 inscrits. Il n'en reste pas moins que les 64 candidats anticléricaux ont tous été élus, et que la municipalité de Rome est tombée définitivement entre les mains du Bloc anticlérical, qui a nommé pour syndic, ou maire de Rome, M. Nathan, un israélite, ancien grand maître de la franc-maçonnerie.

Portugal. — *La situation politique.* — La situation politique au Portugal semble s'aggraver sérieusement, mais il est à peu près impossible d'être exactement renseigné sur ce sujet, la censure gouvernementale étant des plus sévères, et la publication de tous les journaux autres que les organes ministériels étant suspendue.

Le correspondant de l'*Agence Havas*, à Lisbonne, télégraphie « qu'à la suite des mesures de répression prises par le gouverne- « ment, le silence règne dans la presse et les cercles politiques, « mais que l'opinion publique indépendante craint les résultats de « la tension violente des rapports entre M. Franco et les anciens « partis monarchiques ». Il n'est pas difficile de comprendre ce que veut dire par là le correspondant de l'*Agence Havas*.

D'autre part, les journaux anglais ont reproduit la nouvelle que des cas nombreux de rébellion se sont produits parmi la garde municipale de Lisbonne, dont six officiers ont été emprisonnés, que le commandant du Palais a démissionné et que les équipages de plusieurs navires de guerre vont partir pour les colonies parce qu'on soupçonne leur fidélité.

Toutes ces nouvelles sont les indices indubitables d'une situation extrêmement difficile et même dangereuse.

Russie. — *L'ouverture de la troisième Douma.* — La troisième Douma s'est réunie le 14 novembre au palais de Tauride. L'événement s'est accompli sans incident : la journée a été moins solennelle que celle du 5 mars 1907, qui vit la réunion de la seconde Douma, moins imposante surtout que celle du 10 mai 1906, où la première Douma s'assembla au milieu de l'enthousiasme universel.

M. Goloubef, vice-président du Conseil de l'Empire, qui présidait, a ouvert la séance par ces paroles qui ont été acclamées aux cris de : « Vive l'empereur ! »

Sa Majesté souhaite gracieusement la bienvenue aux nouveaux élus, membres de la Douma impériale, et invoque la bénédiction de Dieu tout-puissant sur les prochains travaux de la Douma pour fortifier l'ordre et la

tranquillité dans notre chère patrie, pour encourager l'instruction et le bien-être du peuple, pour inaugurer un régime régénéré et pour assurer la grandeur de l'Empire russe indivisible.

Les députés ayant ensuite prêté serment, on a précédé à l'élection du président. Un seul candidat sollicitait les votes de ses collègues, M. Nicolas-Alexeiévitch Khomiakof, député de Smolensk, que les octobristes et la droite s'étaient, au cours d'une conférence tenue la veille, engagés à élire, à la condition que, dans son discours, il ne prononcerait pas les mots « autocratie » et « constitution ». Dès le premier tour de scrutin, en effet, M. Khomiakof fut élu par 371 voix contre 9, dont 2 au comte Bobrinski et 1 à M. Golovine, président de la seconde Douma. La gauche, qui était d'ailleurs très peu nombreuse et n'avait pas écouté le discours de M. Goloubef, n'a pas pris part au vote.

Quand on annonça le résultat de l'élection, le nom du nouveau président fut vivement acclamé, et les acclamations se renouvelèrent quand M. Khomiakof vint prendre place au fauteuil et se leva pour prononcer le discours d'ouverture. Cette allocution fut très brève, il remercia ses collègues, leur dit qu'il acceptait par devoir un honneur qu'il ne croyait pas avoir mérité et proclama sa foi dans l'avenir brillant de la Russie une et indivisible. M. Khomiakof termina ainsi :

J'ai la confiance que les députés de la Douma accompliront la souveraine volonté de l'Empereur, qu'ils oublieront tous leurs dissentiments de partis et contribueront à rétablir, par leur action législative, le calme et la paix en Russie. Que Dieu nous vienne en aide!

Quelques jours plus tard, le 18, la Douma élut comme vice-présidents le prince Volkonski par 261 voix et le baron Meyendorf par 104 voix; puis M. Sazonovitch fut élu secrétaire.

Voici quelques indications sur le nouveau bureau de la Douma. Le président Khomiakof est âgé de cinquante-sept ans. C'est un homme d'allure jeune, de forte carrure. Il est député du gouvernement de Smolensk et exerçait autrefois les fonctions de maréchal de la noblesse. Il s'occupe avec un vif intérêt de la question agraire. Il avait été élu, l'année passée, membre du Conseil de l'Empire, mais il a depuis donné sa démission.

Le prince Volkonski, qui n'est âgé que de trente-six ans, avait déjà fait partie de la première Douma, où il représentait le gouvernement de Riazan. Après avoir fait de longs séjours et s'être livré à de sérieuses études à l'étranger, il entra au département des Affaires étrangères. Il a publié de nombreux ouvrages de droit international et des études historiques touchant la législation russe. C'est un des principaux organisateurs du parti octobriste.

Le baron Meyendorf est le fils du général commandant le 1er corps d'armée et la circonscription militaire de Saint-Pétersbourg. Il est député des provinces baltiques.

Enfin M. Sazonovitch occupe la chaire d'histoire moderne et de

littérature à l'Université de Varsovie. Il avait déjà fait partie de la seconde Douma, où l'avaient envoyé les électeurs de Mohilef. Il y siégeait à l'extrême droite monarchiste et s'y fit remarquer par sa vivacité, qui lui valut d'ailleurs, en même temps qu'à M. Pourichkévitch, d'être exclu pendant quinze séances.

II. — AFRIQUE.

Tunisie. — M. Alapetite, résident général, a ouvert le 10 novembre la Conférence consultative. Il a fait l'exposé des réformes consacrées ou amorcées dans le budget de 1908, notamment le développement de l'assistance médicale en collaboration avec les magistrats français et indigènes, le renforcement du service de sécurité, le relèvement du niveau du recrutement des contrôleurs civils, l'enseignement professionnel aux indigènes, l'instruction primaire et secondaire.

M. Zaouche a remercié le gouvernement de la République et le Bey d'avoir associé la représentation indigène aux élus français ; il a promis la collaboration dévouée de ses compatriotes aux œuvres de progrès intéressant à la fois les Français et les indigènes.

Afrique du Sud. — *Les élections dans l'Orange.* — En vertu de la Constitution récemment accordée par l'Angleterre, l'ancien Etat libre d'Orange était appelé, ces jours-ci, à élire ses représentants au premier Parlement établi depuis la conquête. Trois partis se disputaient les suffrages des 142.000 habitants formant la population blanche de la colonie. Les Orangistes unis représentaient l'élément hollandais, les constitutionnalistes l'élément anglais ou uitlander, enfin les indépendants formaient un parti sans nuance politique déterminée.

Les résultats ont été un véritable triomphe pour l'élément hollandais qui compte 30 membres élus, et cela grâce à l'inexistence de grands intérêts industriels attirant dans le pays une population hétérogène comme au Transvaal. Les huit sièges restant appartiennent par moitié aux constitutionnalistes et aux indépendants. Bloemfontein, l'ancienne capitale où domine l'élément étranger et anglais, a voté pour les constitutionnalistes dont le chef, sir J. Frader, a été élu. Les intérêts essentiellement agricoles du pays ont fait que la lutte a été beaucoup moins âpre qu'au Transvaal où le problème de la main-d'œuvre chinoise et la question agraire venaient envenimer les haines de races. Le nouveau ministère orangiste comprendra plusieurs des chefs qui combattirent avec le Transvaal. Le premier ministre sera M. Fisher, qui aura pour collègues le général Herzog et le général Christian de Wet.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Crète. — *Mouvement commercial de l'île en* 1906. — Ni le commerce, ni l'agriculture de la Crète, ni le nombre de ses habitants, ne sont en rapport avec l'étendue et la fertilité du sol, la salubrité du climat et la situation géographique de ce pays.

La surface totale de l'île est en effet d'environ 10.000 kilomètres carrés et pourtant on y compte à peine 300.000 habitants et le total moyen de ses transactions annuelles ne dépasse guère en importations et exportations la somme de 25 millions de francs.

Cet état de choses, dû en très grande partie aux crises politiques qui ont paralysé pendant de longues années toutes les initiatives, semble cependant devoir s'améliorer, grâce au calme qui règne ici depuis quelque temps déjà, et tout porte à espérer que, la tranquillité actuelle se maintenant, il sera possible aux affaires de prendre un développement normal.

Ce résultat serait plus sûrement obtenu si les voies de communications et les améliorations des ports projetées sont mises à exécution.

Les données officielles précises font défaut ; les renseignements puisés aux sources privées les plus sûres permettent cependant d'évaluer à 15.185.075 francs le chiffre des importations et à 11.224.449 francs le total des exportations.

Les principaux articles d'importation sont les farines et les tissus. Ces deux articles représentent, à eux seuls, le tiers environ de l'importation crètoise; ils intéressent aussi plus particulièrement le commerce français.

Les principaux articles d'exportation sont les suivants : l'huile d'olive qui à elle seule représente la moitié du chiffre global annuel; puis viennent les caroubes, les raisins secs et le savon.

II. — AMÉRIQUE.

Terre-Neuve. — *Mouvement commercial pendant l'exercice* 1905-1906. — Les chiffres indiqués pour le commerce des exercices précédents avaient fait ressortir depuis cinq ans un progrès si marqué et si constant, et cela dans presque tous les genres de transactions, qu'on aurait pu s'attendre à les voir sinon fléchir, au moins rester à peu près stationnaires en 1905-1906. Or, tel n'a pas été le cas : ce qui indique, à la grande satisfaction des Terre-Neuviens, le caractère substantiel de la prospérité économique de leur colonie. Cependant les prix obtenus pour la morue terre-neuvienne n'ont pas été aussi rémunérateurs que l'auraient désiré les exportateurs, ce qui démontre la nécessité où se trouvent les producteurs locaux d'améliorer leurs méthodes de préparation et de séchage de ce poisson, s'ils

veulent réussir à maintenir et à développer encore le commerce de la morue sèche, qui absorbe actuellement à lui seul plus de 65 % des exportations totales de la colonie.

Le commerce global de la colonie de Terre-Neuve s'est élevé, pendant l'exercice 1905-1906, à la somme totale de 22.500.550 dollars (117.002.860 francs) dont 10.414.274 dollars (54.154.225 fr.) à l'importation et 12.086.276 dollars (62.848.635 francs) à l'exportation, accusant une augmentation de 1.551.914 dollars (8.069.953 fr.), dont 134.980 dollars (701.896 francs) à l'importation et 1.416.934 dollars (7.368.057 francs) à l'exportation. Les exportations du dernier exercice ont dépassé les importations de 1.672.002 dollars, soit 8.694.410 francs.

Etats-Unis. — *Commerce extérieur de Porto-Rico pendant l'année fiscale* 1905-1906. — Pendant l'année fiscale comprise entre le 1er juillet 1905 et le 30 juin 1906, le commerce général de Porto-Rico a atteint 45.085.195 dollars, soit en francs, au change de 5 fr. 18, 233.541.310.

Le chiffre de l'exercice précédent avait été de 35.245.824 dollars, d'où une augmentation de 9.839.371 dollars, de beaucoup la plus considérable dans la progression constante, à une exception près (1903-1904 marqué par une diminution dans les importations), des six exercices, dont le premier, 1900-1901, donnait 17.950.197 dollars.

Rappelons que le commerce général de cette île n'avait pas dépassé, sous l'administration des Espagnols, 37.952.456 pesos, chiffre atteint en 1896 et équivalant à 22.771.436 dollars, au change de 0 fr. 60 qu'avait à l'époque la piastre mexicaine.

Les importations se sont élevées à 21.827.665 dollars avec 5.291.406 dollars d'augmentation sur 1904-1905; les exportations ont augmenté de 4.547.965 dollars et ont atteint 23.257.530 dollars.

La balance commerciale s'établit donc par un solde de 1.429.865 dollars, en faveur de Porto-Rico.

Le développement du commerce de Porto-Rico profite uniquement, pour ainsi dire, aux Etats-Unis avec lesquels les échanges se font en franchise réciproque de droits de douane, à l'abri du « Dingley Tariff Bill » commun à la colonie et à la métropole et dont on connaît la rigueur.

Pendant que les importations des Etats-Unis passaient de 15.633.145 dollars, à 19.142.461, en 1906, gagnant 3.509.316 dollars, les importations réunies de tous les autres pays n'augmentaient que de 40.595 dollars (2.562.189 dollars en 1905 et 2.602.784 dollars en 1906).

Il y a cependant lieu de remarquer que les Etats-Unis comprennent dans le chiffre de leurs importations la valeur des marchandises étrangères réexpédiées de leur territoire. Cette valeur atteignait, en 1905, 586.613 dollars, et 575.890 dollars en 1906.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à M. A. Raillard, consul du Chili à Brest.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — M. le *capit.* Expert-Bezançon est placé à l'état-major du général command. supérieur ;

M. le *capit.* Sainjon est adjoint au command. de la 3e division milit. territoriale;

M. le *capit.* Bérard est désig. pour le Tonkin.

Sont affectés :

Au 9e rég., MM. les *lieut.* Bancel, Féquant, Yan, Marec, Maugeard et Besson;

Au 10e rég., MM. les *chefs de bat.* Boucabeille et Tref; les *capit.* Pelletier et Beaudu; les *lieut.* Bouriand, Pierre, Badin, Salel et Gilbert.

Au 1er tonkinois, MM. les *chefs de bat.* Boussac et Lapeyre; les *capit.* Raulin, Lemoine et Rulh; les *lieut.* Eymard, Marchesseau, Boulangé, Simon, Grellet et Le Bellour;

Au 2e tonkinois, MM. les *capit.* Plailly, Blanchard, Pagès, Lasaulce, Fautrat et Citerne; les *lieut.* Beneyton, Girod, Couderc, Guyader, Franchi, Fouques, Salles, Martin Saint-Léon, de Rostang, Huguenin et Charleuf;

Au 3e tonkinois, MM. les *chefs de bat.* Le Canu et Aubé; les *capit.* Gérard et Chabbert; les *lieut.* Collignon, Barbassat, Caumont et Deslaurens;

Au 4e tonkinois, MM. le *capit.* Thibaut; les *lieut.* Borgey, Lhuinte et Offner;

Au 5e tonkinois, MM. les *capit.* Bourda, Barbier et Paris de Bollardière; les *lieut.* Bernard, Domenger, Pravaz et Lacôme.

Cochinchine. — M. le *colonel* Pourrat est nommé au command. de la 4e brigade;

M. le *capit.* Nypels est nommé offic. d'ordonn. du colonel command. la 4e brigade ;

M. le *capit.* Duplat est placé à l'état-major de la 2e division ;

MM. le *capit.* Lahache; les *lieut.* Chatry et Marmet sont affectés au 12e rég.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Dop est désig. pour le 1er sénégalais;

M. le *capit.* Bontemps est affecté au 2e sénégalais;

M. le *sous-lieut.* Bouchard est placé au 4e sénégalais ;

M. le *capit.* Féraud est affecté au bataill. de Tombouctou;

MM. le *capit.* Ibos et le *lieut.* Braive sont désig. pour le bataill. de Zinder;

M. le *capit.* Royer est placé au bataill. de la Guinée ;

M. le *capit.* Scheer est désig. pour la Guinée.

Madagascar. — MM. le *chef de bat.* Lapoulbe ; les *capit.* Angeli et Tournié; les *lieut.* Laignoux, Garron et Coppey; les *sous-lieut.* Poirier et Blanc sont désig. pour Madagascar;

M. le *capit.* Grestard est placé au 1er malgaches;

MM. les *lieut.* Briard, Sainte-Lagüe, Brice et Reignaud sont affectés au 3e malgaches;

M. le *lieut.* Masson est désig. pour le 3e sénégalais ;

M. le *lieut.* Orliac est placé à la section de télégraphie.

ARTILLERIE

Madagascar. — M. le *lieut.* Bourely est placé à Tananarive.

Officiers d'administration.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Dracon est placé à Diégo-Suarez.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Cochinchine. — M. le *capit. de frég.* Badin est nommé au command. de l'*Alouette.*

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Bertrand est nommé au command. de l'*Achéron;*

M. le *lieut. de vaiss.* Mars est nommé au command. du *Lynx;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Thomas est désig. pour l'*Olry.*

Martinique. — M. le *lieut. de vaiss.* Robert est nommé au command. de la défense fixe de Fort-de-France.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. ppal* Laligne est désig. pour le *D'Entrecasteaux*, comme commiss. de la division navale.

SERVICE DE SANTÉ

Madagascar. — M. le *méd. de 1re cl.* Pourtal est désig. pour le *Pourvoyeur* à Diégo-Suarez.

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés :

Au grade d'inspecteur de 2e cl. des colonies, M. Démaret;

Au grade d'inspecteur de 3e cl. des colonies, MM. Loisy, Bougourd, Fouque et Saurin :

M. Charlat, chef de bureau hors classe des secrétariats généraux des colonies, est affecté à la Guadeloupe;

M. Manès, chef de bureau de 1re cl. des secrétariats généraux des colonies, est affecté à la Réunion.

Sont nommés :

Secrétaire général de la Guadeloupe, M. Henry ;

Secrétaire général de la Côte d'Ivoire, M. Fawtier ;

Secrétaire général de la Côte des Somalis, M. Castaing;

Gouverneur, p. i. de Mayotte, M. Patté;

Procureur général, chef du service judiciaire de la Guadeloupe, M. du Trévou de Breffeillac;

Procureur général, chef du service judiciaire de la Réunion, M. Sicé ;

Procureur général, chef du service judiciaire de la Guyane, M. Le François;

Procureur général, chef du service judiciaire de la Martinique, M. Duchesne;

Conseiller à la cour d'appel de la Martinique, M. Thonon;

Président du tribunal de première instance de Saint-Denis (Réunion), M. Martinet;

Procureur de la République à Dakar, M. Lassalle;

Greffier du tribunal de première instance de Mayotte, M. Féray;

Greffier de la justice de paix à compétence étendue de Mahé (Inde), M. Quintual.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Problems of international Pratice and Diplomacy (*Problèmes de pratique internationale et de diplomatie*), par sir THOMAS BARCLAY, membre de l'Institut de droit international. Londres, 1907, in-8°, 383 pages. — **La seconde Conférence de La Haye**, par sir THOMAS BARCLAY (modèles de clauses et conventions, traduction de la seconde partie de *Problems*, etc.), par L. COQUET. Paris, 1907, in-8°, 79 p.

L'ouvrage de M. Barclay a été écrit en vue de la seconde Conférence de La Haye. Il se compose de trois parties : la première est une suite de notes sur de nombreuses questions traitées à La Haye. Parmi les matières qui figurent dans cette étude, nous citerons : modifications proposées à la pro-

cédure de la cour de La Haye, déclarations de guerre, mines flottantes, contrebande de guerre, destruction des prises, neutralisation des routes de l'Océan, cour des prises internationale, etc. (p. 1-145). — La deuxième partie contient 17 modèles de clauses et conventions que M. Barclay suggère aux diplomates de La Haye ; c'est pour une bonne part la mise en formules des conclusions de la première partie (p. 145-213). C'est la matière de cette seconde partie qui a fait l'objet de la traduction de M. Coquet. — La troisième partie (p. 213-367) contient le texte français et la traduction anglaise des conventions et déclarations admises en 1899 à La Haye, le tableau des puissances qui ont ratifié ces actes ou y ont adhéré, le texte de la convention de guerre revisée de 1906 et une quinzaine d'autres traités dont la matière se rapporte aux questions étudiées dans le volume. Ce livre est donc écrit en vue des spécialistes du droit international. Il est animé d'esprit pratique, prend un grand souci des précédents et paraît plein de confiance dans la vertu des conventions, actes, déclarations, vœux et souhaits des Conférences de La Haye.

GABRIEL LOUIS-JARAY.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Petit Jap deviendra grand, par LÉO BYRAM, avec une préface de M. Jules Claretie, de l'Académie française. Un vol. in-16 de 400 pages, illustré de 50 photographies et accompagné d'une carte. Berger-Levrault et Cie, Paris, 1908.

Manuel de géographie nationale, par S. HAGUENAUER, instituteur à Paris. Un vol. in-16 de 120 pages avec une carte. Société française d'imprimerie et de librairie. 15, rue de Cluny, Paris, 1907.

La France africaine, par le commandant PROSPER GERMAIN. Un vol. in-8° de 450 pages, avec cartes et graphique. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1907.

Constantinople aux derniers jours d'Abd-ul-Hamid, par PAUL FESCH. Un vol. in-8° raisin de VIII-673 pages, orné de 324 photogravures. Marcel Rivière, Paris, 1907.

I nuovi servizi marittimi, par AVV. RENZO PELLATI. Une broch. in-8° de 16 pages. Tipografia Italia, Roma, 1907.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*nov.* 1907). AUG. TERRIER : La mission Moll ; la délimitation orientale du Cameroun. — ROBERT DE CAIX : Les affaires du Maroc. — E. SALESSES et BEAUREPAIRE : Le chemin de Konakry au Niger. — M. DELAFOSSE : Le Libéria en 1907.

Bulletin de la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord (3e trimestre 1907). L. BOYER-BORUSE : L'évolution du nomadisme en Algérie. — BARDEBETTE : A travers l'Inde anglaise.

Bulletin de la Société de géographie d'Oran (*juill.* 1907). J. ROMAGNY : Le rôle de la France au Maroc. — Les grandes caravanes du Sud-Oranais en 1906-1907.

La Quinzaine coloniale (10 *nov.* 1907). Les relations anglo-allemandes.

La Réforme économique (22 *nov.* 1907). P. SINGENY : Les conventions de la France et la revision du tarif douanier.

Revue algérienne et tunisienne de législation et de jurisprudence (*oct.-nov.* 1907). EM. LARCHER : Observations critiques sur le code tunisien des obligations et des contrats.

Revue coloniale (*oct.* 1907). ANDRÉ ARCIN : L'Islam en Guinée.

La Vie nord-africaine illustrée (10 *nov.* 1907). — ED. RENARD : Au Maroc ; de Tanger à Fez.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

BULLETIN FINANCIER

La crise américaine a pris depuis quelques jours un caractère moins alarmant. Grâce aux efforts tentés simultanément par les financiers et par le gouvernement, de nouvelles catastrophes ont pu être évitées et s'il est encore trop tôt pour dire que le public a repris confiance, il est certain que la panique a pris fin. Par suite des mesures financières du gouvernement et des importations d'or européen, le numéraire commence à reparaître dans la circulation. Mais si la situation monétaire est en voie d'amélioration rapide, il ne saurait en être de même de la situation industrielle. La liquidation d'une période de suractivité économique comme celle que viennent de traverser les Etats-Unis ne s'opère pas en une semaine. Pendant longtemps encore l'Amérique subira l'influence des excès commis et il ne faut pas se dissimuler que le ralentissement industriel qui se devine un peu partout à l'heure actuelle est en somme le meilleur moyen de rétablir l'équilibre sur le marché monétaire.

Le marché financier français, qui a été moins directement atteint par la crise que les autres places étrangères, a salué ces premiers symptômes d'amélioration par un réveil d'activité. Peut-être même, la Bourse s'est-elle lancée un peu vite dans le sens de la hausse, avant de s'être assurée si le terrain était bien solide.

C'est sur le groupe russe que s'est portée toute l'attention de la spéculation. Il est certain que la composition de la nouvelle Douma change du tout au tout la situation de l'Empire. Aussi la Bourse a-t-elle salué par une vive hausse des fonds russes la nouvelle orientation politique qu'il est, dès maintenant, permis de prévoir. Le Russe 5 0/0 1906 s'est avancé à 94.80, le Consolidé à 82.

Le reste de la cote a été plus ou moins entraîné par la hausse du groupe russe.

La Rente française reste à 95.20, peu influencée par les nouvelles du Maroc.

L'Extérieure est ferme à 92.37, le Turc à 92.87.

Les Etablissements de crédit sont bien tenus. La Banque de Paris s'est avancée à 1.423, le Crédit lyonnais est à 1.169.

La Thomson-Houston s'est maintenue à 589, le Métropolitain reste à 509.

Le Rio Tinto reste très ferme à 1.688, soutenu par la fermeté des cours du cuivre. Il semble cependant que le ralentissement industriel doive réduire la consommation du métal dans une proportion plus forte que les réductions de production décidées par les mines américaines.

Les Mines du Transvaal se sont un peu réveillées et finissent assez fermes. La Rand Mines se tient à 126, l'East Rand à 95, la Goldfields à 78.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

France, Algérie, Tunisie et Colonies. . . .	15 fr.	8 fr.
Étranger et Union postale.	20 fr.	12 fr.

Prix de la livraison	France et Colonies. . .	0 fr. 75 c.
	Étranger	1 fr. »

COLLECTIONS DE LA REVUE

Nous ne disposons plus que d'un nombre fort restreint de collections complètes de la Revue qu'on peut se procurer aux conditions suivantes :

Année 1897.	50	francs
» 1898.	50	»
» 1899.	40	»
» 1900.	30	»
» 1901.	25	»
» 1902 et suivantes, chacune. . .	20	»

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, en France et à l'Etranger.

Tout changement d'adresse doit être accompagné de 0 fr. 50

Adresser tout ce qui concerne les abonnements, demandes de numéros, envois de fonds, etc., à l'Administrateur, 19, *rue Cassette, Paris,* VIe.

PRIME A NOS ABONNÉS

L'administration de la Revue se charge, à titre gracieux de tous les achats et expéditions de livres, cartes géographiques pour ses abonnés de province, des colonies et de l'étranger : s'adresser directement à l'administrateur de la Revue, **21, RUE CASSETTE.** Paris, VIe

CHEMINS DE FER DU MIDI

VOYAGES CIRCULAIRES A PRIX RÉDUITS

EN PROVENCE ET AUX PYRÉNÉES

Prix : 1er, 2e et 3e parcours, 68 fr. en 1re classe ; 51 fr. en 2e classe. 4e, 5e, 6e et 7e parcours, 91 fr. en 1re class e ; 68 fr. en 2e classe. 8e parcours, 114 fr. en 1re classe ; 87 fr. en 2e classe.

Le 8e parcours peut, au moyen de billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits de ou pour Marseille, s'étendre de Marseille sur le littoral jusqu'à Hyères, Cannes, Nice ou Menton, etc., au choix du voyageur.

Durée : 20 jours pour les sept premiers parcours et 25 jours pour le huitième.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

L'hiver à la Côte d'Azur.

Billets d'aller et retour collectifs de 2e et 3e classes.

Valables jusqu'au 15 mai 1908.

Du 1er octobre au 15 novembre 1907, les gares P.-L.-M. délivrent, aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble des billets d'aller et retour collectifs de 2e et 3e classes pour Toulon et toutes les gares P.-L.-M. situées au delà vers Menton. Le parcours simple doit être d'au moins 400 kilomètres.

(Le coupon d'aller de ces billets n'est valable que du 1er octobre au 15 novembre 1907.)

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 4 billets simples ordinaires (pour les 2 premières personnes) le prix d'un billet simple pour la 3e persoune, la moitié de ce prix pour la 4e et chacune des suivantes.

Arrêts facultatifs.

Faire la demande de billets 4 jours au moins à l'avance à la gare de départ.

Des trains rapides et de luxe composés de magnifiques et confortables voitures à boggies, desservent, pendant l'hiner, les stations du littoral Paris-Nice (1.087 kilomètres) en 13 h. 45 par le Côte d'Azur-Rapide.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

I. — De Paris sur les côtes du Sud de l'Angleterre.

L'ILE DE WIGHT ET LONDRES

Billets valables pendant 60 jours, délivrés toute l'année Viâ Dieppe et Newhaven.

ITINÉRAIRE. — Paris, Rouen, Dieppe, Newhaven, Hastings, Londres, Portsmouth — Harbour, Ryde, Portsmouth, Newhaven, Dieppe, Rouen, Paris.

1re classe, 111 fr. 50 ; 2e classe, 76 fr. 90.

Ces billets permettent de visiter Hastings, Saint-Léonards, Eastbourne, Brighton, Wprthing, Littlehampton, Bognor, Portsmouth, l'Ile de Wight et les villes les plus importantes de la côte anglaise situées entre Hastings et l'Ile de Wight.—Le voyage peut être effectué par Hastings-Londres-Portsmouth-Ryde-Portsmouth ou inversement.

II. — Billets d'aller et retour valables pendant 14 jours.

Délivrés à l'occasion des grandes fêtes.

1° — DE PARIS A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe, 49 fr. 05 ; 2e classe, 37 fr. 80 ; 3e classe 32 fr. 50.

2° — DE ROUEN A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe, 44 francs ; 2e classe 34 francs ; 3e classe, 29 fr. 50.

3° — DE DIEPPE A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe 40 francs ; 2e classe, 31 fr. 25 ; 3e classe, 25 francs.

III. — Billets d'aller et retour valables du vendredi au mardi.

§ 2. — Délivrés toute l'année.

1° — DE DIEPPE A NEWHAVEN ET VICE VERSA.

1re classe, 30 francs ; 2e classe, 22 fr. 50 ; 3e classe, 16 fr. 25.

2e — DE DIEPPE A LONDRES.

Ou toute autre gare de la Compagnie de Brigthon (Newhaven excepté) et vice versa.

1re classe, 37 fr. 50 ; 2e classe, 27 fr. 50 ; 3e classe, 20 francs.

Aux amateurs de cartes postales.

En raison du succès obtenu par la première série de cartes postales reproduisant en couleur les plus belles affiches illustrées établies pour son service entre Paris et Londres, viâ Dieppe-Newhaven, la Compagnie de l'Ouest vient de faire procéder au tirage d'une seconde série de cartes représentant ses affiches illustrées les plus remarquables éditées pour les voyages en Normandie et en Bretagne.

Les deux séries de 8 cartes sont mises en vente séparément dans toutes les bibliothèques des gares du réseau de l'Ouest ou sont envoyées franco à domicile contre l'envoi de leur valeur (0 fr. 40 chaque série) sur demande affranchie adressée au Service de la publicité de la Compagnie, 20, rue de Rome, à Paris.

CHEMINS DE FER DU NORD

PARIS-NORD A LONDRES

(via Calais ou Boulogne)

CINQ services rapides quotidiens dans chaque sens

Voie la plus rapide. — Service officiel de la poste (via Calais).

La gare de Paris-Nord située au centre des affaires, est le point de départ de tous les grands express européens pour l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Allemagne, la Russie, la Chine, le Japon, la Suisse, l'Italie, la Côte d'Azur, l'Egypte, les Indes et l'Australie.

Voyages internationaux avec itinéraires facultatifs

A effectuer sur les divers grands réseaux français et les principaux réseaux étrangers.
Validité : 60 à 120 jours.

Fêtes de l'Ascension, de la Pentecôte, du 14 juillet, de l'Assomption, et de Noël

Délivrance de billets d'excursion *à prix très réduits* pour Londre et Bruxelles.

Fêtes du carnaval, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte du 14 juillet, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël

Prolongation de la validité des billets d'aller et retour ordinaires.

Cartes d'abonnement belges de 5 et 15 jours.

Délivrées par toutes les gares et stations du réseau du Nord, donnant droit à un voyage al: et retour sur les lignes françaises et libre parcours sur tous les réseaux belges.

Excursions en Espagne

Billets français délivrés conjointement avec des circulaires ou demi-circulaires espagnols.
Validité : 60 à 120 jours. — Prix très réduits.

Chemins de fer d'Orléans

Avis aux chasseurs

La Compagnie d'Orléans a décidé que jusqu'au jour de la fermeture de la chasse, les trains 3 et 40 s'arrêteront à Nouan-le-Fuzelier les jours indiqués ci-après :

Train 3. — Le train 3 partant de Paris Quai d'Orsay à 7 h. 20 du matin s'arrêtera les dimanches et jours fériés.

Train 40. — Le train 40 partant de Vierzon à 7 h. 42 du soir s'arrêtera les dimanches, lundis jours fériés et lendemains de jours fériés.

D'autre part, jusqu'au jour de la fermeture de la chasse :

a) Les trains 433 et 306 qui circulent sur la ligne d'Etampes à Beaune-la-Rolande et qui correspondent à Etampes avec les trains 3 et 40 précités s'arrêteront à la station d'Ascoux les dimanches et jours fériés.

b) Le train 439 de cette même ligne qui correspond à Etampes avec le train43 dartant de Paris à 6 h. 35 du soir s'arrêtera à la *station de Villemurlin* les dimanches et les veilles de jours fériés.

Wagon-restaurant :

Jusqu'au jour de la fermeture de la chasse un wagon-restaurant circulera sur la section de Paris à Vierzon :

1° Dans le sens de Paris :

Le samedi de chaque semaine et les 24 et 31 décembre par le train 199 partant de Paris quai d'Orsay à 7 h. 10 du soir.

2° Dans le sens de Vierzon :

Le dimanche de chaque semaine et les 25 décembre et 1er janvier dans le train 114 partant de Vierzon à 6 h. 52 du soir.

Ces nouvelles facilités seront certainement très appréciées des chasseurs.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage Circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, valables 30 jours (délivrés toute l'année)

1re classe, 65 francs — 2e classe, 50 francs

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

(1) Il est délivré peur l'extention de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol et retour de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits.

Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans, située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du Voyage circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classes comportant une réduction de % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

Le billet d'aller, pour rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du Voyage Circulaire et au moins 4 jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour individuels et de famille.

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées-Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris, pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes, sur le prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2° Des billets aller et retour de famille en 1re, 2e, 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris.

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNEREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRERES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Banlieue de Paris

Grâce à la mise en service récente de deux nouvelles voies entre Villeneuve-Saint-Georges et Brunoy, la Cie P.-L.-M. se trouve maintenant à même d'apporter d'importantes améliorations à son service de Banlieue.

Ces améliorations, mises en vigueur dès le 1er Mai, seront certainement fort appréciées.

C'est dans la Banlieue desservie par cette Compagnie que se trouvent les charmantes localités de l'Yerres et la forêt de Sénart ; les rives de la Haute-Seine (Le Coudray, Seine-ort, etc...) Melun et ses environ (chateau de Vaux-le-Vicomte, abbaye de Dammarie-les-s) ; le palais de Fontainebleau et sa forêt, une des merveilles de la France,

11me ANNÉE. — N° 260 16 DÉCEMBRE 1907

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

Robert de Caix..... L'affaire du Maroc..... 785

Baron Dernburg..... L'Est-Africain allemand. — *Conférence faite le 9 décembre, à Oldenburg*..... 794
Secrétaire d'État des Colonies de l'Empire allemand.

René Henry..... Macédoine et Balkan..... 809

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Les affaires du Maroc. — *La question du Maroc à la Chambre des députés. — A la frontière algéro-marocaine. — Les négociations de Rabat. — La politique marocaine de l'Espagne; déclarations de M. Maura. — L'Allemagne et la question du Maroc; déclarations du prince de Bülow*..... 825

Renseignements politiques. — France. *Le budget des Affaires étrangères à la Chambre.* — Belgique. *Le traité de cession de l'Etat Indépendant du Congo.* — Allemagne. *La situation politique.* — Russie. *La troisième Douma.* — Suède. *La mort du roi Oscar.* — Etats-Unis. *Le message présidentiel*..... 843

Renseignements économiques. — *La production mondiale de la houille. — Le traité de commerce franco-canadien. — La production du café dans l'Inde anglaise*..... 855

Nominations officielles..... 859

Bibliographie. — Livres et Revues..... 860

Table des matières du Tome XXIV (2e semestre 1907)..... 862

CARTES ET GRAVURES

Carte de la frontière algéro-marocaine..... 787

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — *Téléph.* 732.84.

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale 20 francs

La Livraison : *France*. 0,75 *Etranger* : 1 fr.

Au COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE, 19-21, rue Cassette, PAR

Guides Madrolle

TONKIN DU SUD, HANOI..... 10 fran

Un travail historique, anthropologique, et sociologique du peuple anamite précède les raires. Le voyageur aura tous les renseignements pour visiter en détail la belle capitale mo **Hanoï**, la ville industrielle de **Namdinh**, les cités anciennes de **Ko-Loa**, de **Thang-Lo** de **Hoa-Lu**, et excursionner dans les jolis sites de **Da-Phuk**, de **Bavi**, de Chine **Rivière Noire** et du **Thanh-Hoa**.

CHINE DU SUD, PORTS DU JAPON..... 12 fran

Le Touriste trouvera les indications nécessaires pour visiter les pays de l'**Extrême-Or** et pour pénétrer en Chine par le **Si-Kiang**, ou par le **Fleuve Bleu** — HONG-KONG, C MACAO, CHANG-HAÏ, HAN-KÉOU.

CHINE DU NORD, CORÉE, LE TRANSSIBÉRIEN..... 12 fran

Le Guide prend le voyageur à **Chang-Haï** et lui fait parcourir toutes les excursions de **Pékin** et celles de la **Chine septentrionale** et **occidentale** ; il le conduit jus Europe, à travers la **Mandchourie**, la **Sibérie**, la **Russie** et l'**Allemagne**. — Tien-Ts **Pékin**, **Séoul**, **Moscou**, **Varsovie**, **Berlin**.

INDO-CHINE, HARAR, INDES, CEYLAN, SIAM, CHINE MÉRIDIONALE. 18 fran

Le Guide décrit chaque escale de l'itinéraire **Marseille** à **Canton** ; le passager dé d'étendre le cercle de ses excursions pourra gravir les hauteurs de l'**Ethiopie**, visi temples somptueux de l'**Inde méridionale**, aller dans les sanatoria de **Ceylan**, pa les villes mortes du **Siam**, étudier les ruines grandioses laissées par la civilisation remonter le **Fleuve Rouge** jusqu'en **Chine** et séjourner à **Canton**.

MONOGRAPHIES : Rudiments de la langue Chinoise, 2 fr. 50. — La Corée, Les voyageurs Chinois, 1 fr. — L'Art chez les Chinois, 1 fr. — L'Histoire de la Chine, 1 f Sud de la Chine, 3 fr. — Nord de la Chine, 3 fr. — Le Sud du Yun-nan, 2 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, des demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point d en Espagne et Cerbère-Port-Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec les de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu sou même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

A dater du 1er janvier 1907 l'Administration de la Revue des *Questions I matiques et Coloniales*, reçoit elle-même et sans intermédiaire les insertions tives à la publicité commerciale, industrielle et financière.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'AFFAIRE DU MAROC

Les affaires du Maroc ont été dominées depuis une quinzaine de jours, du moins dans l'imagination de ce pays, par l'épisode des Beni-Snassen. Nous estimons qu'on a fait vraiment trop d'honneur à ce groupe de tribus en donnant une attention si grande à ses agressions, d'autant que nulle part, dans la grande presse, on ne s'est préoccupé de la manifestation d'une politique musulmane générale cachée mais agissante, qu'il n'est peut-être pas aventuré de deviner dans les derniers exploits de nos turbulents voisins du Kiss. C'est uniquement le gros fait-divers militaire qu'a voulu voir une opinion d'ailleurs fort mal guidée par une presse dont le sens des proportions semble diminuer à mesure qu'elle multiplie ses renseignements, et qui grossit l'importance de tous les faits pour grossir du même coup celle de ce qu'elle appelle ses informations. N'en déplaise à ce journalisme, il ne faut pas prendre au tragique les accidents qui se produisent au contact d'un pays ordonné avec une région anarchique comme l'est le Maroc. Voit-on les journaux anglais arborer de grandes manchettes et couper leur texte d'italiques impressionnantes, parce qu'un raid des Afridis s'est produit dans les districts de la frontière du Nord-Ouest de l'Inde ? C'est monnaie courante pour tout peuple qui a un domaine colonial dont toutes les parties ne sont pas encore en contact avec des pays civilisés. S'en énerver, c'est montrer simplement que l'on ne s'est pas encore fait la philosophie de l'œuvre dans laquelle on est engagé. L'affaire des Beni-Snassen ne mérite, en somme, que des inquiétudes secondaires parmi celles que nous devons accorder à la question du Maroc. Et il en est de même de tous les incidents qui peuvent surgir dans la région frontière de l'Algérie. Là, nous avons à portée de la main des moyens d'action absolument supérieurs, une tradition politique, et en outre, notre tête-à-tête avec le Maroc est rigoureusement assuré. C'est assez dire que ce n'est pas de ce côté que peut se poser gravement pour nous la question marocaine. Le général Lyautey

a pris ses dispositions pour châtier vertement les Beni-Snassen. Ce chef expérimenté paraît avoir adopté un programme plus efficace et d'un rendement plus prompt, c'est-à-dire moins coûteux en argent et en hommes, que celui d'un simple blocus du massif qu'habitent ces montagnards. Il semble que les opérations que viennent d'entreprendre des colonnes destinées, dit-on, à se rejoindre à Cherràa, doivent ressembler, avec le choléra en moins et les moyens d'action modernes en plus, à celles du général de Martimprey en 1859. Sans doute ne peut-on encore préciser à cet égard. Mais le fait est que les Beni-Snassen, déjà fort découragés, devront se rendre à merci. Le terrain sera donc déblayé, en ce qui les concerne, pour l'installation de la police franco-marocaine qui doit être établie à la frontière, et sur la prompte organisation de laquelle M. Regnault a encore insisté dans les négociations de Rabat. Il n'y a donc aucune raison de détourner pour longtemps sur l'Est marocain une attention qui se dépense beaucoup plus utilement sur l'Ouest, où il ne nous est pas du tout indifférent, en dépit de la philosophie très sereine, mais un peu courte aussi, de M. Ribot, de savoir si le dernier mot restera à Moulaï Hafid ou à Moulaï Abd el Aziz, à qui nous n'avons peut-être pas encore donné une aide suffisante pour le mettre définitivement en selle.

***

Il est vrai que l'incident des Beni-Snassen a inspiré à certains des préoccupations qui n'étaient pas seulement de politique indigène et de technique militaire. Une fois de plus on a dénoncé la division et la rivalité des pouvoirs qui dirigent notre action dans la zone du contact entre l'Algérie et le Maroc. Questionnant le gouvernement à la Chambre, le 28 novembre, M. Ribot a dit : « Je demande au gouvernement qui a la respon-
« sabilité au point de vue militaire sur la frontière marocaine.
« Est-ce le général Lyautey ? Nous devons limiter nos efforts
« au Maroc, mais il est bien clair que ce n'est pas seulement de
« Paris que les ordres doivent venir et que le chef de nos troupes
« doit avoir là-bas toute la liberté d'action nécessaire. » Le général Picquart a répondu à M. Ribot que c'est le général Lyautey qui a entièrement la direction et la responsabilité des opérations contre les Beni-Snassen. Il a lu le texte suivant de la dépêche envoyée le 27 novembre au commandant de la division d'Oran : « Nécessaire infliger châtiment exemplaire aux bandes
« qui ont violé frontière. En vue opérations mets disposition
« général division Oran détachement Branlière tout entier y

« compris deux escadrons 1er spahis et telle quantité artillerie « que jugerez nécessaire pour bombarder douars coupables; « troupes rentreront sur territoire aussitôt après opération qui « devra être rapide et énergique. » Puis le général Picquart a ajouté : « En ce qui concerne l'unité du commandement, voici « ce que je puis dire : nous avons à Oudjda un commissaire du « gouvernement qui est notre agent politique et qui relève du « ministre des Affaires étrangères ; il a à sa disposition les « forces qui sont à Oudjda et que commande le colonel Féli- « neau. Pour l'opération projetée, j'ai donné le commandement

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales

« des troupes au général Lyautey sur la frontière et afin d'éviter « une dualité dans le commandement, j'ai autorisé ce matin « les troupes du colonel Félineau à participer à cette opération « et j'ai donné l'ordre au colonel Félineau de se mettre à la « disposition du général Lyautey. » Il était, en effet, inadmissible que, du moment où des opérations sont nécessaires, toutes les troupes d'Oudjda comme des garnisons algériennes ne fussent pas mises sous le commandement du général Lyautey qui a, à juste titre, la confiance du gouvernement. C'est d'ailleurs la situation qu'a résumée M. Clemenceau parlant à un rédacteur du *Petit Parisien*, le 28 novembre, et lui disant que l'on oublie trop facilement que les Français ne sont pas au Maroc dans leur propre pays et que, par conséquent, seul l'agent

du ministre des Affaires étrangères peut être le représentant de la politique française ; mais qu'une fois que des opérations sont décidées, le commandant des forces engagées réunit tous les pouvoirs. Ainsi, l'organisation de notre action à la frontière se révèle moins confuse et anarchique qu'elle apparaît à certains. En temps normal, elle relève du ministère des Affaires étrangères. C'est ce qui est démontré par la note suivante publiée l'an dernier à l'issue d'un des premiers Conseils de cabinet du ministère Clemenceau : « Le ministre des Affaires étran-« gères soumet à l'approbation du Conseil les instructions à « envoyer au général Lyautey par l'intermédiaire de M. Jon-« nart... » Plus tard, le gouvernement installera à Oudjda un commissaire, d'ailleurs du plus grand mérite, M. Destailleurs, qui sera l'agent du ministre des Affaires étrangères, c'est-à-dire de la politique française. Mais pendant certaines périodes de troubles, lorsqu'il faudra faire des opérations, l'autorité diplomatique s'effacera pour un temps devant l'autorité militaire : c'est ce qui s'est produit pendant que le lieutenant-colonel Reibell organisait l'occupation d'Oudjda et c'est ce qui se produit encore pendant que le général Lyautey châtie les Beni-Snassen. Il est difficile de rien voir que de logique dans une pareille organisation et elle est de nature à répondre aux préoccupations qui se sont exprimées, lors de l'explosion des Beni-Snassen, au sujet de la manière dont l'action de la République était dirigée dans la zone du contact algéro-marocain.

***

Il est tout indiqué de donner au ministre des Affaires étrangères la direction de toute notre politique marocaine qui doit être une, malgré les conditions particulières dans lesquelles nous agissons dans la région frontière, où nous n'avons affaire qu'au seul Makhzen. Cela est d'autant plus nécessaire que notre situation mérite, comme nous l'avons dit, moins d'attention sur les confins de l'Algérie parce qu'elle y est bien assurée, que dans l'Ouest marocain. En dépit du bruit que font les Beni-Snassen, c'est de ce dernier côté que se pose pour nous la véritable question marocaine. Elle consiste, pour ce pays, à réussir à avoir au Maroc un pouvoir indigène assez obéi, mais assez disposé aussi à collaborer avec nous pour assurer notre politique, et en particulier, à nous aider à exécuter l'Acte d'Algésiras. Elle consiste à poursuivre cet objet en dépit des entraves internationales, ou plus exactement allemandes, qui sont venues compliquer notre tâche au Maroc. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit de la nécessité de donner un appui au

sultan, de le consolider et de le conseiller. Nous l'avons assez longuement répété il y a quinze jours en répondant à la prudence illusoire de M. Ribot, qui croit éviter à la France des difficultés marocaines en la détournant de « faire une mise » sur l'un des deux sultans. Mais il est bon de montrer encore une fois ce que sont les entraves allemandes en examinant le nouveau témoignage de fausse bienveillance que nous a donné la chancellerie de Berlin.

On pouvait croire qu'après l'explosion de Casablanca, conséquence directe des idées répandues dans un milieu indigène brutal par l'intervention allemande de 1905, le gouvernement de Berlin mettrait quelque bonne grâce à reconnaître quelle conduite nous est imposée par les nécessités de la situation. C'était trop préjuger d'une diplomatie qui, après deux ans de vaine expérience, semble encore s'imaginer qu'en soufflant le chaud et le froid, en rendant pesante l'hypothèque qu'elle a prise sur notre politique marocaine et qui ne lui rapporte aucun intérêt, elle réussirait à nous faire accepter une hypothèque sur toute notre politique extérieure.

M. de Bülow a parlé le 29 novembre au Reichstag, et comme toujours, ses acquiescements ont paru donnés à contre-cœur et ont encore été fâcheusement accompagnés des critiques d'un magister morose et des réserves d'un procédurier qui ne veut pas laisser prescrire son droit d'ouvrir un procès, sans parler de vagues menaces dont l'utilité est beaucoup plus douteuse que le mauvais goût. Le chancelier a reconnu qu'après le massacre de Casablanca le gouvernement français n'avait le choix « d'aucune « mesure autre que celle de la défense personnelle », mais il a cru devoir laisser entendre qu'une politique plus prévoyante et plus active aurait évité cet accident : « Ces événements ne seraient « sans doute pas survenus, a-t-il dit, si, dès le mois de juillet, « on avait commencé l'organisation de la police prévue par « l'Acte d'Algésiras. »

Le prince de Bülow oublie un peu trop toutes les petites jalousies de détail par lesquelles le corps diplomatique de Tanger a retardé cette organisation et encore plus la mauvaise volonté et l'obstruction du Makhzen que les excitations données ces dernières années aux Marocains par la politique allemande ne tendaient certes pas à diminuer. Le chancelier de Bülow dit « qu'il « est naturel que l'Allemagne n'ait soulevé aucune difficulté « pouvant contrarier l'action de la France et de l'Espagne », mais il laisse entendre que cette action est critiquable et qu'il se réserve la faculté d'en faire le procès : « Il est clair, a-t-il dit, que « cette action n'entre pas dans le cadre de l'Acte d'Algésiras et

« n'engage pas la responsabilité des autres puissances. Nous « avons le devoir d'observer une extrême réserve, et je ne me « prononcerai pas ici au sujet des détails de l'action de la « France à Casablanca. » Pour ce qui est des intérêts lésés, les réparations dont ils seront l'objet devront être non seulement fixées, mais encore assurées par voie internationale. On devine, en effet, le souci de M. de Bülow de ne pas laisser prescrire l'internationalisation que l'Allemagne a introduite dans l'affaire marocaine lorsqu'il dit : « La manière de recouvrer les indem- « nités devra être réglée par un accord des puissances signa- « taires de l'Acte d'Algésiras. » Le chancelier a cru devoir ensuite revenir à l'intimidation qu'il a mêlée aux sourires, dans la politique qu'il suit envers la France depuis 1905, dans un but impossible à bien comprendre, tant l'inefficacité de ce procédé est devenue flagrante. « Nous aurions, a-t-il dit, aussi « peu fait une guerre pour le Maroc que nous l'aurions faite, en « 1870, pour la candidature au trône d'Espagne. Cependant, « dans l'un ou l'autre cas, on peut nous obliger à défendre notre « honneur, notre prestige et notre place dans le monde. Le « danger d'une guerre menaçante au sujet du Maroc a été con- « juré à Algésiras. » Et cela se disait au moment même où l'empereur d'Allemagne était en Angleterre et où on pouvait attendre de la chancellerie de Berlin un minimum de tact international. Comme l'écrivait très justement le *Times* du 2 décembre : « L'exemple le plus extraordinaire de ce que l'on « peut interpréter le moins défavorablement en l'attribuant à « de la gaucherie est l'allusion du chancelier à la guerre de « 1870. Il a dit que l'Allemagne était aussi peu disposée à faire « la guerre pour le Maroc qu'elle l'avait été à la faire pour la « succession au trône d'Espagne en 1870. Ceux qui se rappellent, « sur les dires du prince de Bismarck lui-même, que la dépêche « d'Ems fut délibérément cuisinée dans le but de provoquer le « conflit franco-prussien ne trouveront guère de réconfort dans « le parallèle qu'établit le prince de Bülow. »

On se demande vraiment quel peut être le but d'une politique qui cherche ainsi à être désobligeante, à ne jamais dire un mot qui n'ait son correctif et dont toutes les attitudes s'ingénient à combiner les contraires. Comme disait la *National Review*, « à la Wilhelmstrasse, un système de contradictions « s'élabore avec un degré d'ingéniosité et de précision qui aurait « réjoui le cœur du philosophe Hegel ». Mais après deux ans d'expérience, ce système de contradictions d'une politique qui consiste à souffler presque au même moment le chaud et le froid, a donné la mesure de son utilité. Tout le monde sait que le

Maroc n'a été qu'un prétexte. Le chancelier de Bülow l'a dit lui-même : ce que voulait la politique allemande, c'était nous imposer son amitié. Y est-elle parvenue par le régime de douche écossaise auquel elle nous a soumis ? Croit-elle encore que, pour avoir mainlevée de son hypothèque au Maroc, nous consentirons à donner une hypothèque générale sur nos relations extérieures à une personne dont les procédés inspirent si vivement le désir d'une intimité? Jamais, en réalité, l'entente cordiale n'a été plus avant dans les idées arrêtées même de ceux qui, chez nous, étaient naguère des anglophobes endurcis, parce que l'Allemagne a fait dans notre pays la plus merveilleuse propagande possible en faveur de l'Angleterre. Toute cette politique désagréable a même cessé d'exciter de l'intérêt. On s'est convaincu dans ce pays qu'il fallait vivre avec cet ennui comme avec le retour périodique du mauvais temps. M. de Bülow est sans doute un habile homme; mais il manque profondément de psychologie dans sa politique envers la France.

D'aucuns diront qu'il n'y a pas dans la politique de la Wilhelmstrasse la duplicité pédante mais naïve qui semble l'inspirer tout entière. Ils y voient plutôt l'incapacité d'une diplomatie très orgueilleuse de rien changer à l'attitude qu'elle a une fois prise dans l'affaire marocaine. Il est, en tout cas, merveilleux de voir de quelle manière elle s'obstine dans des procédés qui ne peuvent rien lui rapporter.

Deux jours après le discours du chancelier, l'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord* publiait une note plus désobligeante encore, dans laquelle elle accusait le gouvernement français et toutes les autorités françaises en général d'avoir provoqué l'agression des Beni-Snassen pour pouvoir l'exploiter. C'est vraiment faire beaucoup d'honneur à l'esprit d'initiative de notre politique marocaine! Mais jamais la fable de la paille et de la poutre n'a plus été de circonstance. Qu'est-ce donc que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* aurait à dire d'intrigues comme celles de M. Holtzmann auprès de Moulaï Hafid à Merrâkech et des déplacements de M. d'Oppenheim en Algérie ? Si les Allemands ont encouragé Moulaï Abd el Aziz à nous résister, ils semblent avoir également cherché des moyens de le combattre s'il se montrait docile à nos conseils et à notre collaboration. Il est assez probable, d'après nos renseignements, que M. d'Oppenheim a été en relations avec le Rogui par l'intermédiaire d'un chef Senoussi algérien. Le Rogui serait-il un anneau de cette chaîne d'influences que l'Allemagne s'efforce de créer en pays musulman au service et au moyen du panislamisme de son client de Cons-

tantinople ? Quant aux Beni-Snassen, partisans traditionnels des Turcs au moment des luttes de ces derniers contre l'Empire chérifien, ils semblent particulièrement désignés pour accueillir certaines influences. Toute cette politique est sans doute un peu incertaine pour ceux qui s'efforcent d'en reconnaître les éléments, mais les suppositions qu'elle inspire sont au moins aussi plausibles que les accusations portées par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* contre M. Clemenceau, que son ardeur coloniale bien connue devait évidemment porter à provoquer une attaque des Beni-Snassen pour nous procurer le prétexte — et on sait si nous en manquions ! — d'une expédition en pays marocain.

***

Quoi qu'il en soit de la politique de la Wilhelmstrasse, il est nécessaire que nous continuions à défendre notre position au Maroc, et à cet égard, on a lieu d'être assez satisfait des déclarations faites par M. Maura aux Cortès et par M. Pichon, répondant le 5 décembre, à la Chambre des députés, à de nouvelles attaques de M. Vaillant, toujours plein de tact et de culture historique et diplomatique lorsqu'il s'aventure sur le terrain marocain. M. Maura, comme on le verra en lisant les documents publiés à la fin de cette revue, a affirmé son désir de rester fidèle à la politique d'entente avec la France et de ne jamais consentir à ce que l'on porte atteinte aux droits de l'Espagne « entre la Moulouïa et la baie de Tanger ». Il a affirmé, faisant sans aucun doute allusion aux accords du printemps dernier, que l'Espagne ne serait pas isolée. Le gouvernement de Madrid s'en tient donc, comme l'a affirmé le roi et quoi que d'autres aient pu en dire, à la ligne qu'il a adoptée depuis 1904 pour sa politique marocaine. Quant à M. Pichon, il a, beaucoup plus nettement encore que dans le dernier débat marocain, affirmé les droits et la situation spéciale de la France au Maroc. « Ainsi que « je l'ai déjà dit à cette tribune, a-t-il déclaré, nous sommes par- « faitement décidés à ne pas nous engager, à ne pas nous laisser « pousser dans une expédition de conquête, mais nous sommes « parfaitement décidés à faire respecter tous les droits que nous « possédons au Maroc. Nous sommes parfaitement décidés à ne « laisser aucune puissance prendre la place qui nous appartient ; « nous plaçant résolument sur le terrain de l'Acte d'Algésiras, « nous sommes parfaitement décidés à ne pas excéder nos légi- « times prérogatives, mais nous le sommes de même à les exercer « pleinement. S'il est vrai que cet acte ait limité l'action de la « France, il n'est pas sans lui avoir reconnu une situation spéciale

« et sans avoir, par cela même, limité aussi l'action des autres « gouvernements. J'ajoute que nous n'avons donné à aucun gou- « vernement le droit de suspecter notre loyauté, à aucun gou- « vernement le droit de suspecter nos intentions, à personne la « possibilité de dire que c'est à la suite de provocations de notre « part que nous avons été amenés à réprimer les tribus qui « s'étaient insurgés contre notre intervention nécessaire et « parfaitement justifiée. »

Par ces dernières paroles, M. Pichon voulait sans doute répondre à la note vraiment peu convenable de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Pour le reste, sa déclaration est la meilleure qu'il ait encore faite sur la question du Maroc. Oui certes, nous devons rester sur le terrain de l'Acte d'Algésiras, ne fût-ce que pour faire honneur à notre signature et conserver la bienveillance que notre action marocaine rencontre partout, sauf à Berlin. Mais nous devons remplir tout entier notre rôle de l'Acte d'Algésiras dans l'esprit comme dans la lettre. Nous ne devons « laisser aucune puissance prendre la place qui nous appar- « tient ». Et il convient de nous souvenir que ce n'est pas par des abdications et trop de souplesse que nous assouplirons la politique qui a cru devoir gratuitement se mettre sur notre chemin.

ROBERT DE CAIX.

L'EST-AFRICAIN ALLEMAND

S. Exc. M. Dernburg, secrétaire d'État des Colonies de l'Empire, a fait le 9 décembre, à Oldenburg, une très intéressante conférence sur son récent voyage dans l'Est-Africain allemand. Voici la traduction exacte, établie par nos soins, de cet important exposé, dont nous avons eu la bonne fortune de pouvoir nous assurer la primeur. — *N. D. L. R.*

Je ne crois pas utile de développer ici tout un programme complet de politique coloniale. Le voudrais-je d'ailleurs, que les circonstances, pas plus que le temps, ne me le permettraient, car le Reichstag et le Bundesrat ont à ce sujet des droits exclusifs et absolus. Je me contenterai donc de vous présenter une sorte de rapport de mes impressions personnelles, en y ajoutant, chaque fois que l'occasion s'en présentera, les diverses considérations et réflexions que le sujet pourra me suggérer.

La partie la plus intéressante de mon voyage a été certainement mon excursion d'études à l'*intérieur* de notre domaine africain. Cela s'explique pour diverses raisons. D'abord, il est évident que la question de la main-d'œuvre, d'une importance si capitale, ne peut être discutée sans une connaissance approfondie des conditions locales du travail. D'autre part, la question de la construction des chemins de fer et de l'ouverture des voies de communication, sans lesquels il ne saurait exister de colonisation européenne, dépend essentiellement d'une estimation aussi exacteque prudente des possibilités économiques du pays, de ses productions et de ses cultures. Or, il est actuellement tout à fait impossible de se procurer sur la côte aucun renseignement exact de cette sorte. Il est même à ce propos assez étrange que, alors que les quelques colons européens faisant du commerce dans l'Est-Africain, connaissent généralement tout le pays, jamais un gouverneur, non plus qu'aucun des délégués du gouvernement central à Dar-es-Salam n'a pu dépasser la côte et s'aventurer à l'intérieur.

Vous comprenez maintenant pourquoi il me semblait indispensable, avant de donner une réponse définitive aux revendications de nos colons de la côte, avant d'apporter au peuple allemand un conseil autorisé concernant la construction du régime intérieur de voies ferrées, avant même de me former une opinion sur le développement de notre protectorat, vous comprenez, dis-je, pourquoi je résolus, malgré l'énorme perte

de temps que cela devait m'occasionner, de m'enfoncer plus avant dans le cœur même du pays.

Une première et grande étendue du protectorat peut être parcourue en chemin de fer, mais, entendons-nous, non par le chemin de fer allemand. La ligne allemande de Morogoro, actuellement existante, ne couvre en effet, avec ses 220 kilomètres, que juste le cinquième de l'étendue de notre territoire. Par contre, les Anglais, vous le savez, ont construit une ligne ferrée allant du port de Mombassa à Kisumu — Victoria Nyanza — qui, complétée par le service de navigation également organisé par l'Angleterre sur le Victoria Nyanza, permet d'atteindre plus facilement le centre de notre protectorat que par la route directe de la côte, laquelle demande aujourd'hu encore au moins trente jours.

La ligne anglaise mesure 584 milles de long (940 kilomètres). Elle est construite sur une voie d'un mètre, et a coûté, en chiffres ronds, 110 millions de marks (137.500.000 francs). Elle a été établie par le gouvernement britannique dans un intérêt stratégique pour assurer la protection des possessions anglaises qui s'étendent à l'Est, à l'Ouest et aussi au Nord du Nyanza.

Le pays que traverse la ligne Mombassa-Ksumu est en grande partie stérile, et lorsqu'on a dépassé les magnifiques plantations de palmiers et la merveilleuse végétation tropicale de la côte, on parcourt une distance d'au moins 400 kilomètres de pays absolument inhabité par suite du manque d'eau, dont on ne peut tirer aucun trafic. La nature cependant offre dans cette région aux voyageurs des tableaux d'une grandeur farouche, tel que l'on ne peut en rêver de plus beaux ni de plus impressionnants. Toute la ligne a été reconnue « chasse réservée » : partout s'ébattent par bandes des milliers de zèbres, d'antilopes, de gazelles, d'autruches. Çà et là, des girafes sont groupées par deux ou trois, comme de grands arbres dénudés. Et tout ce peuple d'animaux semble savoir qu'il est là en parfaite sécurité, car il s'approche à une dizaine de mètres des trains. Les fauves mêmes ne manquent pas. Pendant la construction de la voie, nombre d'ouvriers indigènes et même quelques blancs furent dévorés par les lions. Le jour qui précéda mon passage, à la station du sultan Mamuth, une négresse fut enlevée à moins de 100 mètres du rail : une des stations porte même le nom de « Lowe » (Simba).

On voyage près d'une journée à travers cette superbe ménagerie. Les chemins de fer africains n'ont pas la vitesse des trains express et le voyage entier dure quarante-six heures, deux jours et deux nuits. Mais, bien qu'intéressant, il n'est guère

confortable, car les wagons-lits n'existent pas au centre de l'Afrique. Les repas sont pris dans des hôtels installés à certaines stations où le train s'arrête une demi-heure ou trois quarts d'heure. Le chauffage des machines se faisant au bois, on n'est pas incommodé par la fumée et la suie, mais une poussière d'un rouge vif s'infiltre aveo persistance au travers des moindres fentes et au bout du voyage, on ressemble plus à un Sioux qu'à un blanc.

La principale ville que l'on traverse, Nairobi, partage la ligne en deux parties presque égales. Elle est située sur un point assez élevé et est habitée d'une façon permanente, grâce à sa situation, par beaucoup d'Européens. En outre, une importante colonie anglaise et boer, émigrée du Sud de l'Afrique, est groupée autour de la ville. On crut longtemps qu'une vaste cité européenne pourrait se fonder là, et l'on entretint des espérances extravagantes sur l'avenir de Nairobi. Le terrain y monta à des prix fabuleux, d'immenses avenues furent tracées, et de vastes constructions s'élevèrent dans différents endroits. Mais, malgré sa situation élevée, le climat n'y était pas en définitive favorable à l'Européen. La malaria et les maladies contagieuses sévirent parmi la population blanche et ce fut la faillite de Nairobi : les terrains qui valaient, il y a quatre ans, 400 marks (500 francs), et qui étaient rapidement montés jusqu'à 4.000 marks (5.000 francs), sont aujourd'hui presque invendables, au prix initial.

La culture intensive et raisonnée n'existe pas dans l'Est-Africain anglais, et cela pour deux raisons : d'abord le gouvernement britannique est persuadé que le pays trouvera dans la simple exploitation de ses produits naturels un revenu plus assuré que dans la culture de produits de plantations pour lesquels la concurrence est énorme sur tous les marchés du monde; en second lieu, la main-d'œuvre indigène est tout à fait insuffisante. Ce défaut de main-d'œuvre indigène explique d'autre part le mouvement continuel d'émigration qui porte vers le territoire anglais les travailleurs indigènes de l'Est-Africain allemand, beaucoup plus peuplé : c'est là une tendance contre laquelle nos nationaux doivent agir, mais avec la plus grande prudence et la plus sage modération, car ils ne disposent en réalité que de bien faibles moyens de défense sur une frontière de plus de 1.000 kilomètres d'étendue. Je me hâte d'ajouter que les autorités britanniques nous ont réservé l'accueil le plus aimable et que, grâce à elles, nous avons pu nous rendre compte de nombre de détails d'organisation, qui pourraient servir de modèle à notre protectorat.

A partir de Nairobi, le rail monte fortement; dans cette région, également, la population n'est pas nombreuse et ne donne par conséquent qu'un faible trafic. Au bout de quelques heures à peine, commence une magnifique forêt vierge. Il ne faudrait pas vous imaginer qu'une forêt tropicale ressemble en quelque façon à une forêt allemande, ni même à une de ces forêts qui couvrent les montagnes du Nouveau Monde. Des arbustes touffus, des lianes sans nombre, des rochers et des fondrières rendent la forêt tropicale absolument impraticable De plus, elle ne se compose pas de parties distinctes respectivement plantées des mêmes essences d'arbres dans un espace déterminé. C'est un fouillis compact, un chaos véritable où toutes les plus diverses sortes d'arbres et d'arbustes s'enchevêtrent dans le plus complet désordre. La vue que l'on en a par instants, du haut des ponts qui dominent les précipices, est véritablement extraordinaire. Les arbres morts affectant les formes les plus étonnantes, les uns levant leurs bras nus vers le ciel, les autres étendus à terre comme des géants foudroyés, coupent la marche d'insurmontables obstacles; aussi, quelque grande que puisse être la valeur de certains bois, l'exploitation en est presque impossible, tant en sont difficiles l'enlèvement et le transport. Il convient donc de se montrer très réservé quant à l'estimation de la valeur de ces bois, étant donné les dépenses extraordinairement élevées auxquelles on serait entraîné si on voulait les exploiter.

Un spectacle d'une beauté sans égale s'ouvre à la vue lorsque le train atteint le grand lac du centre africain dont les rives déploient un panorama véritablement splendide par la richesse de la végétation et l'éclat incomparable de la couleur. La ligne elle-même est, ici, un chef-d'œuvre d'ingénieur de premier ordre; les dépenses d'établissement en ont d'ailleurs été considérables, car il a fallu la reconstruire deux fois entièrement. Avant d'atteindre le lac, près de Mau, le rail monte à 8.000 pieds. A cette altitude, les nuits sont très froides, presque glaciales. On y rencontre de grandes fermes où l'on pratique un élevage de troupeaux qui semble promettre beaucoup. Puis vient une descente rapide sur une plaine étroite que borde le lac Victoria. On atteint ainsi le point terminus de la ligne, Port-Florence en anglais, Kisumu dans la langue du pays.

La ville de Kisumu, située sur une anse du lac, a un aspect morne et désolé. Outre, en effet, que la maladie du sommeil et la malaria y règnent en permanence, elle est envahie par les moustiques et les mouches qui se logent dans chaque touffe d'herbe, dans chaque arbuste, et sont tellement redoutés des

habitants européens que, jusqu'aux moindres haies des jardins, tout a été rasé. En somme, Kisumu se compose d'une grande gare entourée de quelques mornes bâtisses, demeures des agents du gouvernement qui forment la majeure partie de la population. Il y a en outre une grande rue, sorte de bazar terminé par un marché indigène, d'ailleurs extrêmement pittoresque et curieux. Là se réunissent chaque jour les Kabirondos, importante tribu qui peuple la région immédiatement voisine. Ce sont de superbes créatures, magnifiquement bâties, aux traits plutôt sympathiques. Pour tout vêtement, ils s'ornent les bras et les chevilles de bracelets de cuivre et le cou de colliers de perles. Un sculpteur trouverait parmi eux des éléments d'étude inépuisables. Ils sont vraiment admirables à contempler avec leur haute stature, leur port noble et infiniment gracieux; leur peau d'un noir éclatant qui, sous le jeu des couleurs, prend une teinte veloutée.

Au marché de Kisumu, j'ai vu des femmes kabirondo, nonchalamment assises dans une pose si naturellement harmonieuse qu'elles auraient pu soutenir la comparaison avec les statues de femmes des tombeaux des Médicis à Saint-Laurent. Les gens de cette tribu sont paisibles, d'esprit relativement franc et loyal, de mœurs très pures; leur intelligence n'est pas très développée.

Sur le lac s'avancent une jetée — à côté de laquelle une seconde doit être construite — et un quai qui rend, malgré sa construction primitive, d'immenses services. Le trafic du Nyanza est en effet très actif; il n'exige pas moins de quatre grands steamboats, trois pour les passagers et les marchandises et un quatrième qui sert exclusivement au transport des marchandises. Ces navires ont été importés d'Angleterre à Mombassa pièce par pièce, sur des vapeurs, et de là transportés par chemin de fer à Kisumu, où ils ont été définitivement remontés. Vous comprendrez ce que cela représente de travail et de peine, lorsque je vous aurai dit que le vapeur à marchandises, pour ne parler que de celui-là, jauge 1.500 tonnes brut. L'aménagement des steamboats destinés au transport des passagers est aussi élégant que pratique, et l'on se trouve, dans le centre de l'Afrique, à 1.000 kilomètres de la côte, aussi confortablement que dans un hôtel européen de tout premier ordre. Propreté britannique, confort européen, rien n'y manque : seuls les visages d'ébène des *stewarts* goanais et des jeunes *maids* kabirondo qui, drapées dans de longues tuniques blanches, assurent le service des passagers, rappellent que l'on est au cœur même du continent noir. Les Goanais sont des métis de Portu-

gais et de nègres indiens, qui sont employés dans les petites villes surtout comme agents subalternes du gouvernement.

Comme le Victoria Nyanza n'a pas encore été complètement exploré, surtout dans son milieu, et que les côtes n'en sont pas éclairées, la navigation ne s'y fait que durant le jour. Et c'est un contraste saisissant, tandis que l'on glisse ainsi au milieu d'un confort parfait sur les vagues azurées de cette mer dont l'étendue est à peu près celle de la Bavière, que la vue de ces îles et de ces côtes dénudées et désertes, parce que la maladie du sommeil a littéralement décimé la population pendant ces dernières années.

Les ravages de cet abominable fléau ont été tels, en effet, que l'on ne peut plus se procurer de poisson dans les environs de Kisumu, tous les pêcheurs ayant péri. Aussi ne peut-on garder assez de reconnaissance pour les savants intrépides qui, comme le Dr Koch, se sont attaqués à cette affreuse maladie, faisant bon marché de leurs risques personnels dans l'intérêt supérieur de l'humanité et de la civilisation.

Les steamboats centralisent à Kisumu la plus grande partie des marchandises destinées au chemin de fer d'Ouganda. Ce sont : le coton qui est cultivé dans l'Ouganda britannique par les indigènes et y est devenu la culture générale ; le caoutchouc qui vient de toute la partie Est du Congo, parce que c'est la voie la plus directe ; les peaux de bœufs, de chèvres et d'animaux sauvages provenant de l'Est-Africain allemand, ainsi que la cire récoltée dans notre colonie ; des défenses d'éléphants ; du riz et du maïs qui seront échangés dans les ports allemands.

Il est, à ce propos, fort intéressant de relever ici quelques chiffres. La ligne a coûté 110 millions de marks (137 millions 1/2 de francs). Elle doit donner un revenu annuel de 4 millions de marks (5 millions de francs). Pendant quelque temps. il y a eu un excédent de revenu de 800.000 marks (1.000.000 de francs), mais actuellement la ligne est en retard de 3 millions (3.750.000 francs) sur ses intérêts. Néanmoins c'est une œuvre d'exploitation de premier ordre et qui commercialement nous est, à nous Allemands, très profitable. J'ai déjà dit qu'elle protégeait un empire colonial immense, et vous savez tous ce que coûtent les troupes coloniales : dans l'Est-Africain, le budget militaire se monte actuellement à 3.500.000 marks (4.375.000 francs) et dans le Sud-Ouest il atteint presque 24 millions de marks (30 millions de francs). D'autre part, 55 % des marchandises transportées par le chemin de fer de l'Ouganda proviennent de la colonie allemande, pour aboutir aux ports allemands de Bukoba, Muanza et Shirati. De ce fait, l'Allemagne

sert à la Compagnie du chemin de fer de l'Ouganda une redevance annuelle de 1.800.000 marks, qui contribue à permettre à ladite Compagnie d'établir un tarif de transport inférieur à celui qui exigerait l'intérêt le plus réduit. Mais, ene même temps, quelle influence ce chemin de fer n'a-t-il pas eu sur le développement de notre propre colonie ? Grâce à lui, et à lui seul, pour l'année 1907, le trafic dans nos trois ports a pu s'élever à 9 millions de marks, ne comprenant pour ainsi dire que des produits du pays; nous avons encaissé 600.000 marks de douanes; plus d'un million d'indigènes sont entrés dans le commerce, et par suite de cette puissance nouvelle de production, nous avons pu prélever un million de contributions foncières. Et je ne parle pas du développement du commerce anglais et de la prospérité de Mombassa qui sont également une des conséquences de ce chemin de fer.

De tout cela nous pouvons tirer un double enseignement. En premier lieu, l'utilité d'un chemin de fer ne peut évidemment être établie d'après ce qu'il rapporte lui-même : il faut aussi considérer le développement possible du pays, car ce n'est qu'après avoir étudié soigneusement ce point que l'on peut voir si les recettes gouvernementales seront suffisantes pour construire un chemin de fer lucratif. — En second lieu, tout chemin de fer qui traverse, dans un pays non colonisé, des régions improductives, n'est pas une exploitation qui se rémunère.

Ceux donc qui préconisent la construction d'un chemin de fer allant du Centre africain britannique aux villes du Congo doivent avant tout considérer ces deux choses. Il faut que l'exploitation d'un tel chemin de fer puisse assurer au fisc et au commerce les mêmes avantages que ceux donnés par le chemin de fer de l'Ouganda. Autrement toutes les recettes iraient aux pays étrangers (centre africain britannique et villes du Congo) et le chemin de fer lui-même n'aurait à espérer aucun bénéfice réel ou tout au moins un très maigre revenu.

Si l'on fait le tour du lac par le Nord, le premier port allemand rencontré est Bukoba. C'est une rade ouverte sur une mer très houleuse ; elle est par conséquent peu avantageuse, et le transfert de cette station dans une baie voisine et plus favorable doit être envisagé malgré les services que celle-ci a déjà rendus. Le district de Bukoba constitue une simple résidence : on a eu, en effet, la grande sagesse de n'y pas installer un gouverneur allemand effectif, et de laisser une autonomie relative aux chefs indigènes, d'ailleurs peu nombreux, puisqu'ils règnent chacun sur des tribus respectivement importantes. Ces

chefs jouissaient autrefois d'un pouvoir absolu. D'après les lois traditionnelles en vigueur dans cette région, la terre et tout ce qu'elle y produit, les habitants et ce qu'ils possèdent, tout appartenait au chef sans aucune restriction. Le gouvernement allemand s'est attaché à remplacer cette juridiction barbare par une loi meilleure qui consiste à faire payer aux indigènes une redevance sur leurs biens, dont ils gardent la propriété, et à faire rendre la justice par les blancs, sur une étendue de pays que l'on augmente peu à peu.

La population est d'une belle race et se nourrit essentiellement de bananes. La banane est une plante annuelle, mais elle se renouvelle constamment par des petites pousses; cette culture ne demande presque aucun soin et fort peu d'engrais. Aussi chaque hutte indigène est-elle entourée de bananes. L'indigène élève aussi des animaux domestiques, des chèvres notamment qui lui fournissent de l'engrais. Il est à noter, à ce sujet, que, dans les autres régions de l'Est-Africain, cet emploi des excréments d'animaux est inconnu.

Les principaux produits d'exportation de cette région sont les peaux d'animaux domestiques et le café. Il y a même, à propos de ce dernier article, une intéressante remarque à faire, relativement au succès si différent de cette culture suivant qu'elle est pratiquée par les indigènes ou par les Européens. A Usambara, par exemple, où l'on cultive beaucoup de café, les plantations ne rendent plus, et les Européens, las de dépenser leur argent chaque année sans résultat, commencent à essayer de cultiver d'autres produits d'un rendement meilleur. A Bukoba, au contraire, la production indigène du café augmente chaque année, et la qualité en est telle que la récolte est dirigée pour la plus grande partie sur l'Arabie où, mélangée avec du café arabe, elle entre dans le commerce comme moka : chaque hutte est entourée de dix, vingt ou trente pieds de caféiers poussant librement entre les bananes. Au premier abord, il semble surprenant qu'une intelligence européenne, disposant de puissants moyens financiers, employant les machines les plus perfectionnées pour récolter et sécher les grains, ne soit pas capable d'entrer en concurrence avec le planteur indigène. Et pourtant, c'est précisément de cet excès de perfectionnement que vient l'insuccès de l'Européen. Sa plantation est grevée d'une infinité de frais : frais d'achat de terrains — l'indigène possède son sol; frais de défrichage — les plantations ne peuvent être créées qu'aux endroits où n'existe aucune propriété indigène; frais de direction et de surveillance — le blanc doit avoir recours à la main-d'œuvre indigène, tandis que

l'indigène cultive son terrain lui-même. Enfin, frais des intérêts du capital engagé, lequel reste sans rapport durant les cinq à six années qui s'écoulent entre l'ensemencement du terrain et la première récolte fructueuse. Tous ses frais accumulés montent haut et chargent d'autant la récolte. L'indigène, qui n'a pas à dépenser tous ces frais accessoires, qui fait sa culture à son temps perdu, et vit sans dépenses de ses bananes, s'y retrouve largement et gagne même un bénéfice notable. L'Européen y est de sa poche. Evidemment, cette constatation que dans bien des cas l'exploitation de la terre faite directement par les indigènes est beaucoup plus avantageuse que la culture organisée par les planteurs blancs n'est pas très séduisante. Mais ce sont là des choses qu'il faut dire dans l'intérêt même de notre colonie et de son développement.

A vrai dire, la situation change complètement lorsqu'il s'agit de produits de grande valeur, qui ne peuvent être exploités qu'au moyen d'une puissante machinerie et avec de grands capitaux, comme le coton. D'autre part, il est juste de remarquer que la culture du café est restée avantageuse tant que les énormes productions brésiliennes, jetées sur les marchés européens, n'eurent pas avili les cours. Mais cela ne prouve qu'une chose, c'est que le rapport des plantations dépend de fluctuations dans les marchés, sur lesquels le producteur lui-même ne saurait avoir aucune influence.

Pour toutes ces raisons, il convient avant toutes choses de veiller à ce qu'une colonie ne dépende pas exclusivement de ses plantations, ce qui pourrait devenir extrêmement dangereux pour son existence matérielle même. Aussi, me suis-je toujours efforcé de me rendre compte aussi exactement que possible de la situation économique de nos possessions, afin de ne pas tomber dans l'erreur de protéger les plantations seules à l'exclusion de toute autre source de profits. J'estime qu'il faut mettre nos colons en garde contre une tendance dont l'abus est susceptible de produire de graves dangers. Je me rends parfaitement compte de la responsabilité que je prends en parlant ainsi, mais j'ai la certitude qu'il est de mon devoir de le faire.

Des trafiquants indigènes se sont installés tout autour de la station de Bukoba, où plusieurs maisons de commerce européennes sont déjà établies, notamment deux maisons allemandes, une maison américaine et une maison italienne. Ces comptoirs européens font le commerce en gros de l'exportation des peaux et aussi des produits d'échange venant d'Europe. Quant au trafiquant indigène, il fait surtout le commerce de détail et sert d'intermédiaire entre le comptoir européen et la clientèle indi-

gène. Ce sont généralement des hommes d'une intelligence commerciale très développée et que l'on doit traiter avec la plus grande douceur. Leur clientèle se compose, pour la plus grande part, des Souahéli ou Wanjema de la côte, ou encore les Wanjamwesi de l'intérieur qui, les uns et les autres, ont aussi un instinct commercial très sûr.

Les produits indigènes vont donc, par l'intermédiaire des trafiquants noirs, aux comptoirs allemands, et de là sur les marchés du monde entier. Les produits d'échange sont assez divers; ce sont surtout des étoffes de coton provenant des Indes, de la Hollande et de l'Amérique pour les meilleures qualités; des perles, du fil de fer, des ustensiles ménagers en émail, en fer-blanc et en fer, qui remplacent avantageusement les vases d'argile et les courges autrefois en usage dans le pays, et qui sont très appréciés à cause de leur légèreté et de leur propreté. Parmi les articles les plus recherchés par les indigènes, il convient de noter surtout les vieux habits et les vieux pantalons, qui sont expédiés de Grossen Friedrichstrasse, et accumulés là-bas dans de grands magasins : les indigènes les paient des sommes considérables, ce qui n'a pas lieu d'étonner, si l'on considère l'esprit curieux d'imitation des nègres.

Je n'insisterai pas davantage sur mes excursions aux environs de Bukoba, ni sur mes visites aux missionnaires de la région si zélés et si méritants, ni sur ma visite très intéressante à l'un des chefs indigènes, le sultan Krahiji, car si je voulais m'étendre sur tout cela, je dépasserais beaucoup le temps qui m'est accordé.

De Bukoba, on voyage toute une journée pour se rendre à Muanza, principale station allemande du Victoria Nyanza, siège de l'administration du district d'Usukama, qui compte une population d'environ un demi-million d'individus. C'est là que devait commencer notre marche vers Tabora. Pour vous donner une idée de la lenteur et de la difficulté de la marche dans l'intérieur de l'Afrique, je vous décrirai la caravane que nous avons dû former pour entreprendre un voyage de trente jours avec la sûreté et le confort les plus élémentaires. Je le ferai pour vous prouver que, même si le transport des voyageurs, des blancs surtout, n'est pas une source importante de revenu pour un chemin de fer, néanmoins l'établissement d'une voie ferrée diminue dans une proportion énorme les charges de gouvernement. Dans les conditions actuelles, il ne faut pas attendre d'un gouverneur de notre colonie qu'il entreprenne une tournée d'inspection dont la moindre exigerait un voyage à pied de trois mois. Pendant ce temps, toutes les affaires du district se trou-

veraient forcément suspendues, puisqu'il ne pourrait communiquer d'aucune façon avec le reste de son gouvernement. Ou bien alors il faudrait qu'il fût remplacé provisoirement pendant sa tournée, et cela entraînerait de nouveaux frais extrêmement élevés; l'administration n'a pas besoin vraiment de ces dépenses supplémentaires. La voie ferrée, qui supprimerait tous les frais de voyage, nous permettrait de réaliser une économie considérable. Ces frais, en effet, sont inscrits au budget pour près de 162.000 marks, comprenant les dépenses de déplacement, de transport de bagages, d'équipement d'escorte, pour les officiers et fonctionnaires de toutes sortes. On voit par là combien il y aurait à gagner. Et ce n'est pas encore de ce côté que se trouverait le plus grand avantage. Ce que j'envisage comme le plus précieux serait la possibilité, grâce au rail, d'organiser par toute la colonie un contrôle administratif parfait, une juridiction sûre, et enfin une sécurité complète pour la vie et la propriété des colons. Je reviens à la description de notre caravane.

Nous étions six fonctionnaires, un médecin, quatre fonctionnaires subalternes et quatre journalistes voyageant à leurs frais, soit en tout quinze personnes.

Pour ces quinze personnes, nous avions une caravane de 600 hommes qui n'étaient pas tous, il est vrai, à la charge du gouvernement, mais qui, du moins, rendaient nos mouvements très difficiles. Ce nombreux personnel est cependant indispensable. Il n'y a pas beaucoup d'auberges dans l'intérieur, et d'ailleurs, quand il y en a, les Européens font mieux de ne pas en user, car elles sont empoisonnées de moustiques dont la piqûre donne les fièvres les plus dangereuses. Il faut donc vivre sous la tente. Or, chaque tente avec sa monture représente cinq charges, et comme on est encore encombré chacun de deux ou trois coffres, puisqu'on ne peut rien se procurer dans l'intérieur, cela fait déjà au moins huit porteurs par tête. Restent la nourriture et l'eau. L'Européen ne trouve guère d'eau potable dans l'intérieur. Les indigènes boivent une eau calcaire d'un aspect blanchâtre, recueillie dans des citernes ouvertes et parfaitement désagréable à notre goût. Il faut donc emporter avec soi de l'eau minérale. Comme, d'autre part, on ne peut, dans l'intérieur, se procurer que de la viande et de la farine de millet, il est nécessaire de s'approvisionner pour le reste de boîtes de conserves. Tout cela constitue neuf charges, y compris les provisions de réserve, les ustensiles de cuisine et de table, etc. Ainsi, le service de chaque voyageur exige quinze porteurs, auxquels il faut ajouter 10 % environ de porteurs de

réserve, quand on veut fournir de longues étapes, comme c'était notre cas. On atteint ainsi deux cent cinquante hommes pour quinze voyageurs. En outre, chaque blanc a deux boys à sa disposition pour surveiller ses bagages, tenir les vêtements en ordre, dresser les lits, servir les repas, soit, pour quinze blancs, trente boys, auxquels viennent s'ajouter les divers cuisiniers et aides de cuisine. Le total, on le voit, dépasse trois cents hommes. Avec une pareille caravane, qui emporte avec elle des objets de valeur et une caisse bien fournie, il faut absolument, par mesure de prudence, se faire accompagner d'une escorte d'Askaris d'environ cinquante hommes, qui non seulement défendra les blancs contre les habitants, mais encore maintiendra l'ordre dans la caravane, installera les campements et servira d'estafettes. Ces Askaris ont également chacun un serviteur, car eux aussi aiment à dormir sous une tente confortable; de plus, il leur faut des ustensiles de cuisine, de la vaisselle, et par conséquent, des porteurs. Aussi, au lieu de cinquante Askaris, doit-on compter cent hommes, auxquels s'adjoignent un certain nombre de femmes askaris, lesquelles cheminent devant ou derrière la colonne. Enfin, nous avions quinze montures, qui nécessitaient chacune un conducteur. C'est ainsi que nous sommes arrivés à avoir avec nous six cents hommes. Or, en admettant même que chaque caravanier ne reçoive pas grand'chose, il est facile de se rendre compte que la dépense monte vite et haut. Notre voyage a sûrement coûté 25.000 marks à la caisse impériale pour une distance, aller et retour, égale à celle entre Berlin et Munich, qu'on parcourt avec un billet de 1re classe de 65 marks! La proportion, ou mieux la disproportion est facile à établir.

L'endurance des porteurs est énorme. Une charge pèse d'ordinaire environ 55 livres; mais nous avions fait établir des charges un peu moindres. La journée de marche n'était jamais inférieure à 30 kilomètres, et elle dépassait parfois 50 kilomètres; nos hommes ont franchi ces étapes avec un courage parfait, sans jamais murmurer, mettant leur fierté à atteindre le campement en bonne tenue, et dans une disposition d'esprit enjouée.

Nous avons d'abord voyagé environ cinq jours à travers l'Usukuma; puis environ dix jours à travers l'Ujamwesi. La population de toute cette région est robuste, laborieuse, et habile. Les hommes sont tous agriculteurs, plus ou moins propriétaires; fidèlement attachés à leur sol, ils reviennent toujours avec joie à leurs champs, au retour de leurs voyages de porteurs ou de trafiquants.

Le district de Tabora est à peu près aussi grand que le royaume de Bavière et a un million d'habitants. C'est une plaine élevée, bien arrosée et boisée. Les habitants cultivent la terre et élèvent du bétail qui leur sert de monnaie d'échange pour se vêtir, payer leurs impôts et acheter des femmes. Le pays est très paisible.

Tous les différents chefs sont venus successivement au campement, chacun apportant avec lui avec fierté, son papier qui lui assurait, d'après l'acte de protectorat impérial, la protection de l'Empire allemand. Ces papiers sont tenus parmi eux en grand honneur, comme d'ailleurs les moindres feuilles couvertes de signes d'écriture européenne. Certains blancs, peu consciencieux, et même des indigènes plus rusés que les autres, ont profité de cette confiance pour en abuser; aussi maintenant les actes officiels sont-ils généralement rédigés sur du papier rayé noir, blanc et rouge.

Dans toute la région, l'administration, aussi loin du moins qu'elle peut étendre son influence, est relativement très respectée; mais son rayon d'action est forcément limité, attendu que dans tout ce pays qui, comme je viens de le dire, a l'étendue de la Bavière, il n'y a qu'un seul gouverneur assisté d'un seul secrétaire blanc. Ces deux hommes constituent les seuls fonctionnaires d'une région que l'on met trente jours à traverser du Sud au Nord, et leur besogne est telle qu'ils ne peuvent pour ainsi dire jamais trouver le temps de s'éloigner de leur résidence officielle, d'autant plus qu'il leur faut assurer à eux seuls la justice et régler tous les différends entre blancs et noirs, pour une population de 1 million d'hommes. A Tabora, ville de 40.000 habitants, il y a en tout treize blancs : deux fonctionnaires, quatre officiers et sous-officiers, un employé des postes, deux missionnaires, un médecin et trois commerçants. Il faut donc beaucoup de tact et une grande connaissance des usages du pays pour conserver la confiance des indigènes. Il convient, avant toutes choses, de bien considérer cette situation particulière, si l'on veut pouvoir juger impartialement nos fonctionnaires, en ce qui concerne l'exercice de leur administration. Leur tâche est lourde en effet, et à ces difficultés locales de toutes sortes, il faut ajouter encore l'influence du climat et du soleil équatorial, le manque absolu de tout plaisir et même de toute distraction, la nécessité de vivre constamment seul, isolé. Certes, le fonctionnaire colonial allemand qui se tire de sa tâche avec honneur, remplit une admirable mission dont nous ne saurions lui être trop reconnaissant, et je tiens ici à remercier hautement le corps des fonctionnaires

allemands des résultats merveilleux qu'il obtient avec un personnel aussi réduit, mais dont la capacité et l'esprit de sacrifice sont si remarquables.

La question de l'administration de la justice m'a toujours beaucoup intéressé, car elle est la base même de toute autorité et aussi de toute confiance. J'ai donc assisté à toutes les audiences judiciaires qu'il m'a été possible de suivre, et à Tabora même, j'y ai consacré une après-midi entière. Sur l'enceinte fortifiée de la ville, que l'on appelle la Boma, s'élève une grande construction ronde avec un toit pointu, monté sur des colonnes en bois qui sont reliées en bas par une sorte de balustrade. A l'intérieur se dresse une estrade sur laquelle le fonctionnaire prend place devant une table. Tout autour de lui, assis sur la balustrade, se tiennent le maire de Tabora, un Arabe remplissant les fonctions de traducteur, une dizaine de propriétaires et de commerçants indigènes, et ceux des 260 chefs reconnus par l'Empire allemand qui ont pu venir. Souvent, les chefs qui sont retenus chez eux se font représenter par un délégué. Dans la salle, accroupis sur le sol, la foule des curieux et des intéressés. Des Askaris armés maintiennent l'ordre parmi ce peuple. Ce jour-là, j'ai compté plus de trois cents hommes, réunis pour cette audience à laquelle j'assistais sans que ma présence ait été annoncée d'avance. La séance commence par la lecture et l'explication détaillée des communications et ordonnances officielles. Cette lecture est soulignée par des sonneries de clochettes, qui en annoncent le commencement et la fin. Puis les affaires sont appelées successivement, même celles qui n'ont pas été étudiées déjà en vue de la discussion. Plaignants et accusés se lèvent, et alors commence la lourde tâche qui consiste à débrouiller toutes ces explications. Cela est vraiment très difficile. Les Nègres de l'Est-Africain sont des Orientaux : leur mentalité, leurs réticences, leurs procédés d'attaque et de défense sont tout autres que dans notre pays; cependant, avec l'aide du maire, des notables arabes, des chefs indigènes qui connaissent tous les us et coutumes du pays, grâce à la bonne volonté que chacun met à aider la justice, l'administrateur finit par s'en tirer au mieux.

J'ai pu me convaincre ainsi par expérience que, même dans les causes les plus embrouillées comportant d'interminables auditions de témoins, les jugements étaient rendus avec un sentiment d'équité pratique qu'on pourrait envier parfois dans notre pays. Questions de concubinage, de domesticité, de mitoyenneté, sont tranchées avec un esprit d'absolue justice et en conformité rigoureuse avec les mœurs du pays pour l'entière satis-

faction de tout le monde. Cette constatation m'a fait le plus grand plaisir, étant donnée surtout la campagne qu'on a menée en Allemagne en vue de la séparation des pouvoirs judiciaires et administratifs. Je me suis demandé ce jour-là ce qu'un juge allemand et son assesseur auraient fait, s'il leur avait fallu trancher en quelques heures les 67 cas litigieux qu'on avait décidé de liquider en cet après-midi.

En somme, notre colonie de l'Est-Africain m'a fait l'impression d'un pays solide, plein de vie et riche d'espérances qui impose beaucoup d'obligations à l'activité allemande, mais qui lui promet aussi une abondante moisson, et dont on peut dire avec assurance que toutes les peines que l'on s'y donne, surtout en ce qui concerne l'établissement des moyens de communication, seront largement rémunérées, et que de toutes ces peines s'élèvera un monument positif et glorieux de la colonisation allemande. Et je me réjouis sincèrement d'avoir rapporté de mon voyage cette assurance qui, je le sais, sera précieuse à tous ceux qui, dans notre pays, s'efforcent de favoriser le développement de notre domaine d'outre-mer.

DERNBURG,

Secrétaire d'Etat à l'Office colonial
de l'Empire allemand.

MACÉDOINE ET BALKAN [1]

Tension serbo-bulgare et cause macédonienne. Note austro-russe et réforme judiciaire.

Conversation avec les Bulgaro-Macédoniens. — Le général Zontcheff : dissolution des bandes de l'organisation intérieure. — M. Guéorgoff et le Comité de bienfaisance de Sofia. Grouïeff. — Deux moyens de pacification proposés par M. Liaptcheff, directeur du *Préporets*. — Résumé de la thèse bulgare.

Thèse serbe. — Organisations serbes s'occupant de la Macédoine. — Opinion de M. Prodanovitch, député, jeune radical, directeur de l'*Odiék* : tendance à améliorer les rapports serbo-bulgares abstraction faite du différend macédonien. — Opinion de M. Hadji Taschkovitch : autonomie macédonienne, puis fédéralisme balkanique. — Conclusion.

Pendant l'année 1907, l'intérêt de la politique balkanique a paru résider dans les rapports de la Serbie avec l'Autriche-Hongrie et de la Serbie avec la Bulgarie. Après les brillantes perspectives de la petite triplice yougo-slave [2], après le projet de traité de commerce comportant suppression des frontières douanières serbo-bulgares en peu de temps les rapports s'étaient tendus entre Belgrade et Sofia, — comme ils se tendent entre Belgrade et Cettigné. Fallait-il voir là — ou tout au moins y voir surtout un effet de l'hostilité austro-hongroise, une machination du Ballplatz? On l'a dit, on l'a cru, on s'aperçoit aujourd'hui qu'il y a autre chose. L'attention est rappelée sur la Macédoine pendant un temps oubliée à tort. Tant que les causes du mal macédonien subsisteront, la péninsule tout entière sera périodiquement malade de ce mal.

Les bandes bulgares, — disloquées après la répression qui suivit le grand soulèvement de 1903, contenues par Sofia, — s'étaient à peine dispersées que les bandes serbes et les bandes grecques entraient en scène et travaillaient, ou du moins le croyaient, pour leur nationalité et s'efforçaient de rattraper l'avance prise en quelques années par les Bulgares. Elles ramenaient la réapparition de bandes bulgares.

L'Europe s'est occupée à nouveau du Balkan et de la Macédoine. On a causé à Dezzio, à Svinemünde, à Ischl, à Londres. On poursuit, bien que lentement, la réalisation du programme

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Colon. : la Quest. de Macédoine*, nos 142 et 143. — Voir aussi : *Quest. d'Autriche-Hongrie et Quest. d'Orient* et (pour paraître à la fin du mois) : *Des monts de Bohême au golfe Persique* (Plon).

[2] Slave du Sud.

— il est vrai insuffisant — de Muerzsteg. La réforme judiciaire est à l'ordre du jour : l'Autriche suit la Russie ; l'Allemagne a dit consentir ; la Porte résiste en vain : la justice ottomane — ou ce qui s'appelle ainsi — sera un jour ou l'autre contrôlée en Macédoine par des Européens. La récente note austro-russe remise à Belgrade, à Sofia et à Athènes s'efforce d'amener la disparition des bandes en donnant et imposant une interprétation officielle de l'article 3 de Muerzsteg : aucune des nationalités n'a intérêt à se préparer par la violence une sphère d'influence la plus large possible, parce que la Macédoine ne sera pas dépecée en sphères d'influences géographiquement distinctes ; son unité sera maintenue ; son intégrité sera respectée. C'est ce que nous avons toujours considéré comme la seule solution : les cinq ou six nationalités macédoniennes sont trop enchevêtrées et mêlées et de nombreux Macédoniens sont encore trop peu fixés sur la nationalité à laquelle ils appartiennent pour qu'il puisse être — sous une forme quelconque — question d'un partage de la Macédoine.

En ce moment, où on recommence à comprendre l'importance balkanique et par conséquent européenne de la Macédoine ; je voudrais rapporter ici ce que j'ai noté il y a quelques mois dans le Balkan en causant avec des Serbo-Macédoniens et des Bulgaro-Macédoniens.

***

Je me suis entretenu avec différents chefs bulgaro-macédoniens, entre autres avec le général Zontcheff [1], un des chefs du Comité extérieur, M. Ivan Guéorgoff, professeur à l'Université, président du Comité de bienfaisance, M. Liaptcheff, ami de Grouïeff et directeur du *Préporets*, organe du parti karavéliste ou radical [2].

L'idéal bulgaro-macédonien est toujours resté le même : une Macédoine qui ne soit plus découpée en trois vilayets ni unie à la Vieille-Serbie et à la partie méridionale du vilayet de Monastir où la population est tout entière grecque ; dans cette Macédoine, une liberté aussi grande que possible à l'égard de Constantinople et, entre les nationalités, un fédéralisme qui n'ait rien de territorial, une sorte de « cadastre national » comme celui qui vient d'être établi dans la « province » autrichienne de Moravie en matière électorale [3] : par exemple, un quart des habitants se sont-ils déclarés Grecs, un quart des recettes budgé-

[1] Voir *Quest. d'Autriche-Hongrie et Quest. d'Orient*, p. 332.
[2] Pour les parties bulgares, voir *Quest. Dipl. et Colon.*, n° 183, p. 481 et suiv.
[3] Voir *Quest. Dipl. et Colon.*, n° 249, p. 8.

taires affectées aux dépenses scolaires seront à la disposition des écoles grecques, etc.

« Nous retranchons la Vieille-Serbie, me disait M. Liaptcheff, « parce qu'il y a trop d'Albanais musulmans et qu'ils sont inas- « similables : la principauté de Bulgarie a déjà appliqué le « même principe à des pomaks[1] qui habitaient le Sud de la « Roumélie orientale; leur territoire a été détaché de la Rou- « mélie et laissé à l'Empire ottoman. La distinction entre le « sandjak d'Uskub et la partie septentrionale du vilayet de « Kossovo, qui doit seule conserver le nom de Vieille-Serbie, « existe d'ailleurs déjà. Les réformes sont appliquées à Uskub « et ne le sont point en Vieille-Serbie. La distinction est même « plus ancienne. Achetez du tabac à Uskub : il est encore sous « le régime du monopole turc et en paquet; achetez-le à Priz- « rend ou à Prichtina : on vous le vend au poids. Si nous retran- « chons les Grecs qui habitent le Sud du vilayet de Monastir, « c'est par esprit de justice : ils sont tournés vers la Grèce. Et « puis, là est le mont Olympe : il ne peut pas appartenir à des « barbares comme nous! Mais si on veut les laisser en Macé- « doine, nous le voulons bien : ils seront vite absorbés par les « Macédoniens, comme ont été absorbés les districts grecs que « les amis des Grecs avaient jugé habile d'ajouter à la Roumélie « orientale pour y diminuer l'influence bulgare. »

Les Serbes, aussi, accusent les Bulgaro-Macédoniens de préparer l'annexion à la Bulgarie de la Macédoine allégée d'une partie de ses éléments serbes et grecs. Ils voudraient appliquer les réformes au Nord du vilayet de Kossovo où l'Europe a reculé devant les Albanais. Ils rêvent d'un partage de la Macédoine. Leur rêve serait d'atteindre la mer. En tout cas, ils repoussent toute combinaison qui ne leur donne pas Uskub où fut sacré le tsar serbe Douchan. Ils admettraient à la rigueur la création d'une grande Macédoine autonome, mais avec zones territoriales d'influence bulgare, serbe et grecque, tronçons ébauchés à l'avance des futures annexions. Peut-être iraient-ils jusqu'à la théorie bulgare s'ils pouvaient acquérir la conviction que cette théorie ne cache pas le piège de l'annexion à la principauté.

Quels sont les organes actuels de l'action bulgaro-macédonienne? On se souvient qu'avant 1903 il existait deux organisations, toutes deux militantes : l'organisation extérieure dont le centre était dans la principauté, l'organisation intérieure purement macédonienne et ouverte à tout Macédonien, qu'il fût Bulgare ou appartînt à une autre nationalité. Pendant et après le grand soulèvement de 1903, les bandes des deux organisa-

[1] Bulgares musulmans.

tions ont été traquées ; un très grand nombre d'arrestations ont été opérées. Les Turcs prétendent avoir décimé et presque détruit les organisations et les bandes. Jusqu'à ces derniers temps, des bandes serbes et grecques, prenant l'offensive et contraignant des exarchistes à se déclarer patriarchistes, ne rencontraient qu'une faible résistance.

Les Bulgaro-Macédoniens affirment qu'ils sont restés volontairement dans l'expectative : ils ont voulu laisser faire l'expérience des réformes par les Austro-Russes et l'Europe. Certains d'entre eux laissent entendre qu'ils ont été amenés à agir ainsi par le gouvernement bulgare.

« Après l'insurrection, me disait le général Zontcheff, le « Comité extérieur a décidé de cesser pour un temps d'être une « organisation révolutionnaire : nous voulions voir comment « se développeraient les réformes. Après cela, comme il n'y avait « plus accord entre nous et l'organisation intérieure, j'ai cru « devoir entièrement suspendre toute action en Macédoine et « dissoudre mes bandes (début de 1906). Je ne suis plus mainte- « nant qu'un spectateur. Toute l'activité appartient à la seule « organisation intérieure. Dans la principauté, il n'existe plus « que le Comité de la bienfaisance. »

M. Guéorgoff m'a ainsi raconté la fondation et décrit l'organisation de ce Comité de bienfaisance qu'il préside :

« L'an dernier, une réunion a eu lieu dans le but de secourir « les Macédoniens réfugiés en Bulgarie. Il n'y avait aucun lien « entre cette réunion et les organisations extérieures ou inté- « rieures. Des représentants des divers partis bulgares furent « élus pour deux ans membres d'un Comité central. Nous for- « mons des Comités dans les différentes villes. Quand nos man- « dats approcheront de leur terme, ce sont les délégués de ces « sociétés qui éliront le nouveau Comité central. Nous avons « disposé pendant la première année d'un budget de plus de « 50.000 francs. Mais, je le répète, entre le Comité central et « les organisations, il n'existe aucun lien. »

Au fond, la création du comité de bienfaisance marque le retour à l'époque où le « haut comité » d'où est sortie l'organisation extérieure militante de 1902 et 1903 fonctionnait comme bureau de bienfaisance [1]. Je ne suis d'ailleurs pas bien sûr que des Macédoniens malheureux ne sont pas secourus par le Comité de bienfaisance jusque de l'autre côté de la frontière. Ce qui différencie ce Comité de l'organisation intérieure, c'est plus la maxime « sans bombes et sans fusils » que la sphère d'action. Il semble, en effet, que l'organisation intérieure a une

[1] *Questions d'Autriche-Hongrie et Question d'Orient*, p. 331.

délégation dans la principauté, chargée de trouver des ressources et d'acheter des armes; mais, à part cette délégation, l'organisation intérieure ne sort pas des frontières de l'Empire ottoman, où elle est maintenant seule à agir.

Elle vient de perdre Grouïeff. Grouïeff était encore à peu près inconnu quand j'écrivais *Questions d'Autriche-Hongrie et Question d'Orient*. Il fut longtemps « légal ».

Les légaux, les membres de l'organisation intérieure que les Turcs ne soupçonnent pas d'en faire partie, font la force de l'organisation intérieure. Ils sont professeurs, paysans, prêtres; quelques-uns ont même reçu l'ordre de demeurer patriarchistes, de façon à rester à l'abri, en réserve.

« Hilmy pacha a fait la liste de 2.500 personnes, me disait le « général Zontcheff, et croit tenir tous les légaux. Il se trompe. « Il n'a pas arrêté un cinquième des membres de l'organisa- « tion intérieure et il a arrêté beaucoup de gens qui n'en font « point partie. Il a mis sur sa liste ceux qui sont instruits et « ceux qui sont riches. Ce critérium ne vaut rien. »

Donc Grouïeff fut longtemps « légal ». Elevé au gymnase de Belgrade et à l'université de Sofia, il devint professeur à Salonique. Ni lui ni Deltcheff [1] n'étaient les chefs de l'organisation : c'est le Comité qui donne les ordres; mais Deltcheff était l'apôtre de l'organisation et Grouïeff en était l'organisateur et un des chefs de bande. En 1902, il est arrêté et emprisonné à Monastir. Grouïeff est déporté en Asie Mineure. Gracié en avril 1903, il revient quelques jours avant les événements de Salonique. La police le soupçonne et le recherche : il devient illégal. Pendant le grand soulèvement de 1903, il dirige les bandes dans la région de Monastir. Pendant la période de découragement et d'affaissement qui suit la période de lutte, il est le seul des chefs connus qui reste dans le pays. En 1904, blessé dans une bataille avec les Turcs, il se cache quelque temps à Uskub et vient se remettre à Sofia. En 1905, il combat dans la région d'Uskub. En octobre, il y préside, dans les montagnes, le congrès général de l'organisation. Il y est élu membre du comité central, mandat qui n'a jamais qu'un an de durée. Il vient passer en Macédoine l'hiver de 1905, puis il va à Salonique, d'où il cherche à revenir en Bulgarie. En fin décembre, avec quelques amis, il n'est plus qu'à un jour de marche de la frontière, sur la limite des districts de Salonique et de Kossovo, dans le caza de Maléchévo. Ils dorment. Au dehors, il fait grand froid. La sentinelle rentre parfois se réchauffer. A un moment où elle n'est pas à son poste, brusquement, des Turcs poussent

[1] *Questions d'Autriche-Hongrie et Question d'Orient*, p. 334.

la porte, et voyant des armes, reculent en poussant des cris : c'est un percepteur en tournée accompagné de quelques soldats. La sentinelle tire et tue le percepteur. Un combat s'engage. Grouïeff et tous ses amis, sauf un, sont tués.

Les Bulgares m'ont dit que la mort de Grouïeff est d'autant plus malheureuse pour l'organisation intérieure, qu'il arrivait à y modérer la gauche, composée d'éléments très divers — héros passionnés pour la cause, cerveaux brûlés et gens louches venus d'un peu partout, mais tous impatients d'action révolutionnaire incessante.

Des Serbes reconnaissent qu'il était un partisan loyal de l'autonomie, un adversaire de l'annexion, sincèrement attaché à la maxime : « La Macédoine aux Macédoniens. » Ils disent que les bandes serbes et bulgares le respectaient également. Le voïévode Mitsko, chef de bande serbe, l'ayant fait prisonnier, l'avait bientôt relâché. Son influence atténuait, dans la mesure du possible, la lutte entre Slaves sur terrain macédonien.

Mais il est probable que dès maintenant luttent et agissent des hommes de la valeur de Deltcheff et de Grouïeff, qui ne seront connus que dans quelques années. L'organisation intérieure est constituée de telle façon qu'elle ne peut pas être décapitée, et dans le creuset macédonien, les chefs de valeur ne sont pas près de manquer.

Comment les Bulgaro-Macédoniens, qui se disent internationaux, parlent-ils de l'action nationaliste des Serbes ?

« Tandis que notre organisation et nos forces sont de plus « en plus exclusivement macédoniennes, indigènes, disent-ils, « l'action serbe est, au contraire, de plus en plus nettement di- « rigée par l'Etat serbe et exercée par des bandes venues du « royaume ou de la Vieille-Serbie. Longtemps l'Etat serbe a « exercé une action en Macédoine par ses consuls, ses écoles et « quelques évêques. Voici maintenant que les bandes serbes « parcourent et terrifient le sandjak d'Uskub et le Nord du « vilayet de Monastir. Les Serbes et les Grecs profitent des en- « gagements pris par l'Etat bulgare et de la complicité turque « pour créer une situation de fait favorable à leurs prétentions.

« Au fond, me disait M. Liaptcheff, la lutte est engagée entre « les patriarchistes grecs et serbes et les adversaires bulgares « et roumains du patriarcat. Or, il suffirait de prendre deux « mesures bien simples pour faire cesser cette lutte en la ren- « dant inutile et stérile. Pour donner satisfaction aux Bulgares, « il n'est pas nécessaire d'accorder par de nouveaux bérats la « nomination de nouveaux évêques exarchistes : il suffit d'éten- « dre partout où des populations demandent l'exarchat la com-

« pétence des évêques exarchistes existants. Peu importe, en « effet, qu'il y ait plus ou moins d'évêques exarchistes ; l'évêque « exarchiste est un bien petit personnage à côté de l'évêque « patriarchiste privilégié. Ce qui est essentiel, c'est que les « Bulgares de Macédoine aient la faculté d'employer le bulgare « comme langue religieuse et de se déclarer exarchistes, c'est-« à-dire de nationalité bulgare. Mais, par-dessus tout, qu'on « remette à un juge impartial le droit de dire si un individu ou « un village veut changer de religion. Tout l'effort des bandes « serbes et grecques tend à forcer par la terreur les exarchistes « à se déclarer patriarchistes. Or, tant que des Turcs complices « enregistreront ces déclarations, les gens qui ne le font que « par peur ne se sentiront ni rassurés, ni protégés. Il faut « qu'une institution européenne soit seule compétente en pa-« reil cas. Je sais bien que les agents civils autrichien et russe « ont déclaré qu'ils ne tiendraient aucun compte des change-« ments de nationalité postérieurs à 1904. Mais il n'en reste « pas moins qu'un village forcé par une bande à se déclarer « patriarchiste reçoit un prêtre et un instituteur grecs ou ser-« bes : plus tard, on fondera sur la situation de fait ainsi créée « par la violence un droit serbe ou grec. Voilà pourquoi les Ma-« cédoniens sont hostiles au rapprochement serbo-bulgare et se « tournent vers le gouvernement de Sofia en lui disant : « Sofia « embrasse Belgrade quand Belgrade nous menace de mort, si « nous ne changeons pas de nationalité ! Que les Serbes renon-« cent à attaquer les Macédoniens, sinon les Bulgares pourraient « bien attaquer les Serbes ! »

La dépêche suivante que j'envoyai au *Temps* en janvier dernier résume une enquête faite à Sofia :

J'ai fait une enquête à Sofia pour savoir si, dans la lutte avec l'Autriche, la Serbie continuera à avoir l'appui de son voisin de l'Est. Dans une partie de la presse et de l'opinion bulgares, on constate de l'irritation contre la Serbie, comme à Belgrade il y a une certaine irritation contre la Bulgarie, succédant à un récent élan d'amitié et de solidarité. Un article de revue de M. Raneff, directeur de l'officieuse *Vetcherna Pochta*, dit qu'il n'y a pas encore rupture du fil, mais que les deux gouvernements *s'observent sans bienveillance et évoluent vers la réserve hostile.*

Voici la thèse bulgare. La cause du mécontentement bulgare n'est pas l'impossibilité pour la Skoupchtina de voter le traité de commerce. Il est reconnu que le gouvernement serbe n'est pas libre d'agir à sa guise, car la lutte est difficile contre l'Autriche. Même la Bulgarie, après avoir, dans la première période, donné à la Serbie l'important appoint de sa force économique contre l'Autriche, qui exporte bien plus en Bulgarie que la Bulgarie en Autriche, a accordé à la Serbie des tarifs réduits sur les chemins de fer bulgares vers de nouveaux débouchés méditerranéens. La cause du mécontentement bulgare est relative à la Macédoine. Alors que l'organisa-

tion extérieure bulgare de la principauté et ses bandes sont volontairement dissoutes, alors que l'organisation intérieure en Macédoine donne pour mot d'ordre de ne pas agir, actuellement il y a recrudescence de bandes serbes. Des décorations sont envoyées par le gouvernement serbe à un membre du patriarcat de Constantinople et à un évêque grec de Macédoine. L'action parallèle des bandes serbes et grecques est bien vue par les Turcs, parce qu'elle s'exerce contre les Bulgares. Les attaques visent non seulement les Bulgares patriarchistes, mais les exarchistes.

***

En face de la thèse bulgare, j'ai tenu à placer la thèse serbe. Après avoir séjourné à Sofia, j'ai séjourné à Belgrade.

Voici la dépêche que j'ai alors adressée au *Temps :*

J'ai demandé à M. Liouba Yovanovitch, vice-président de la Skoupchtina, de répondre aux critiques d'une partie de l'opinion bulgare contre les Serbes en matière de politique macédonienne. M. Liouba Yovanovitch s'est exprimé en ces termes :

« On nous reproche des décorations données à certains membres de « l'Eglise grecque. Il faut avoir égard à ceci que les Serbes en Turquie n'ont « pas leur Eglise, tandis que les Bulgares ont un exarchat. En conséquence, « nous avons des rapports forcément suivis avec le patriarcat grec, où « figurent des évêques de nationalité serbe. Nous avons donc accordé des « décorations à quelques personnages du patriarcat pour services parti- « culiers rendus par eux à l'occasion de l'investiture de l'évêque serbe à « Uskub. Ces décorations n'ont aucun rapport avec la situation actuelle « entre Bulgares et Grecs. Il est seulement regrettable qu'elles aient été « remises avec un retard tout bureaucratique, qui a fait coïncider cette « remise avec des incidents fâcheux.

« Les bandes serbes et leur action ne sont qu'une conséquence des « bandes bulgares. Il est vrai que nos bandes sont de plus en plus fortes, « tandis que le mouvement révolutionnaire bulgare est en décadence. Mais « nous ne faisons que reprendre le terrain récemment conquis par les Bul- « gares. Notre action n'est pas offensive, mais bien dirigée contre une « offensive. Si les bandes serbes ménagent les patriarchistes, c'est qu'ils « sont dans un cadre qui sert d'asile aux Serbes et Macédoniens. Si, au « contraire, elles s'en prennent aux exarchistes, c'est pour reconquérir les « éléments serbes englobés de force par le terrorisme bulgare.

« Pendant ces deux dernières années, les troupes turques ont tué trois « fois plus de comitadjis serbes que de bulgares. En deux mois, soixante- « quinze comitadjis serbes ont été tués par la troupe turque dans une lutte « acharnée. Il est donc impossible de soutenir que les bandes serbes jouent « le rôle de chiens de chasse des chasseurs turcs. »

Il n'est pas aussi aisé de connaître les organisations serbes que les organisations bulgares.

Sans doute, tout le monde sait qu'une Société de Saint-Sava, fondée à Belgrade il y a une vingtaine d'années, s'occupe du serbisme dans tous les pays serbes. Elle y soutient les écoles et les églises. Elle cherche à y défendre et à y développer tout ce qui est national serbe. Mais cette société n'a rien de

belliqueux. Si elle existait seule, les Bulgares ne se plaindraient pas comme ils le font de l'action serbe.

Autant que j'ai pu m'en rendre compte, il me semble qu'il existe à Belgrade un comité central qui s'occupe des bandes et dans une petite ville située au Sud du royaume un comité exécutif qui aide les *comitadjis*, les soldats des bandes, à passer la frontière. Dans les régions de l'Empire ottoman où opèrent les bandes serbes, il existe une organisation intérieure dont les membres renseignent, cachent et soutiennent les comitadjis. Ces comités extérieurs et cette organisation intérieure serbes paraissent faire partie d'une même société, où on n'entre — comme dans l'organisation intérieure bulgare — qu'après une affiliation : les villages de la Vieille-Serbie et de la Macédoine septentrionale forment des groupes reliés eux-mêmes au centre qui est dans le royaume. Les Serbes qui avouent l'existence de cette société ajoutent : « C'est une orga-« nisation identique à celle des Grecs et aussi, malgré leurs « dénégations et leurs habiletés, à celle des Bulgares : nous ne « croyons ni à l'existence d'une cloison étanche entre l'orga-« nisation intérieure et l'organisation extérieure de ces der-« niers, ni à la dissolution des bandes de Zontcheff. Le gou-« vernement de Sofia, s'il est l'ennemi des autonomistes et « des internationalistes qui sont nombreux dans l'organisation « intérieure, a des relations suivies avec les patriotes et « annexionistes des deux organisations. »

Resterait à savoir quels sont les rapports de Belgrade et de la société qui organise et soutient les bandes serbes. Je n'ai pu saisir aucune preuve certaine de leur intimité.

A côté de la société serbe essentiellement nationale et patriotique qui lance et appuie les bandes, n'existe-t-il pas, comme du côté bulgare, ou une organisation ou tout au moins des éléments autonomistes serbo-macédoniens ?

Et d'abord, l'organisation intérieure que nous avons appelée bulgaro-macédonienne, se proclamant ouverte à tous les Macédoniens quelle que soit leur nationalité, compte-t-elle des Serbes parmi ses affiliés ?

Quelques Serbo-Macédoniens, un professeur de Salonique, un officier, formèrent un petit groupe serbo-autonomiste. Ils entrèrent en relation avec l'organisation intérieure bulgaro-macédonienne et adressèrent une lettre suivie de quelques dizaines de signatures à son congrès de 1905. « Acceptez-nous « parmi vous, disaient-ils; enrôlez de même des Grecs et des « Roumains. Alors votre organisation sera vraiment interna-« tionale, parce qu'elle sera un groupement des différentes

« nationalités qui habitent le pays, et elle pourra travailler « loyalement à l'autonomie macédonienne. » En novembre arriva la réponse du congrès, qui portait la signature de Grouïeff. Le congrès était heureux de voir venir à lui des Serbes autonomistes; il les priait de s'adresser aux présidents des comités locaux et de se faire inscrire comme membres de l' « organisation intérieure ». C'est ce que firent cinquante Serbes. Des Koutzo-Valaques ont dû se faire également inscrire. Je n'ai pas entendu dire qu'un Grec ait adhéré.

A la fin d'octobre 1905, à Belgrade, des étudiants nationalistes avaient brûlé le journal des Serbes autonomistes, la *Macédoine autonome*, devant la statue du prince Michel. Au début de 1906, trois membres de l' « organisation intérieure », des fédéralistes de la nuance Grouïeff, vinrent à Belgrade rendre une visite que leurs amis serbes leur avaient faite à Sofia. Les nationalistes serbes, guidés par trois députés, attaquèrent les autonomistes dans un café; il y eut un blessé. Des radicaux serbes s'émurent et protestèrent.

Jusqu'à quel point des radicaux serbes se montrent-ils aujourd'hui favorables à l'idée de Macédoines autonomes? J'ai cherché à m'en rendre compte en causant avec un député du parti radical indépendant [1] qui est le parti de la Skoupchtina le plus porté à accueillir les idées nouvelles et les théories hardiment fédéralistes. M. Prodanovitch [2], directeur de l'*Odiek*, m'a dit :

« Les radicaux indépendants sont partisans d'une entente « serbo-bulgare. Nous sommes, en effet, des fédéralistes bal- « kaniques. En ce qui concerne spécialement la Macédoine, le « programme de notre parti est muet : jusqu'ici on ne voit pas « de solution franche et sincère. Ce qui me console, c'est qu'en « existât-il une, son application ne dépendrait ni de la Serbie « ni de la Bulgarie : la Macédoine est turque. Personnellement, « je suis partisan du partage. Je crois en effet que, lorsque les « Bulgares parlent d'autonomie, ils pensent à une annexion. « De plus, les Bulgares, longtemps terroristes, ont gagné « trop de terrain. Nous, démocrates, nous demandons avant « tout que le peuple macédonien soit heureux et libre, et qu'il « dispose de lui comme il lui plaira. Si la Macédoine recevait « un gouverneur chrétien qui ne soit ni bulgare ni serbe et « qui ait des pouvoirs suffisants, je n'aurais rien à dire contre « cette solution, à la condition que des précautions soient « prises contre une annexion par la Bulgarie et que la pleine

[1] Pour les partis serbes, voir *Quest. Dipl. et Col.*, n° 182, p. 348 et suiv.
[2] Voir page 45, note 2.

« liberté d'un développement spontané fût assurée à chaque « Macédonien. Alors chacun pourrait devenir lui-même, puis « opter, — car il y a là-bas beaucoup de populations andro- « gynes, les descendants de Slovanés [1], qui n'étaient certes « pas des Grecs, qui étaient des Slaves, mais qui n'étaient ni « Bulgares ni Serbes. Quand la Macédoine se serait ainsi déve- « loppée, il y aurait lieu de la partager : on saurait comment. »

Certes, avec M. Prodanovitch, nous sommes loin des intransigeances des nationalistes serbes. Mais l'idée de partage subsiste et domine. De plus, la conviction que le débat macédonien est bien difficile à trancher et que, pour le moment, il est plus pratique de penser à l'entente entre Belgrade et Sofia est évidente. N'est-ce pas là vouloir commencer par la fin ?

Tant que la Macédoine divisera Belgrade et Sofia, l'entente la plus savante et la plus fermement voulue des deux parts ne restera-t-elle point éphémère ? Il est impossible d'étudier la Serbie et la Bulgarie sans être invinciblement ramené à la Macédoine. Quelque apparence passagère que prenne le kaléidoscope oriental, c'est toujours aux bords du Vardar et de la Maritsa que se pose le problème balkanique essentiel.

C'est ce qui commence à être compris dans les jeunes milieux démocrates [2] où s'élaborent les idées de demain. C'est ce que j'ai entendu exposer avec une parfaite maîtrise et une logique implacable par un autonomiste serbo-macédonien, M. Grégoire Hadji Taschkovitch.

Nous nous sommes connus au bal de la Réunion française. J'avais fait avant le bal une brève conférence sur les Slaves, et, revenant de Sofia, en ce moment de refroidissement serbo-bulgare et de conflit au sujet de la Macédoine, j'avais tenu à parler, sans pourtant trop insister, de fédéralisme balkanique et d'autonomie macédonienne. Tandis que jeunes filles et officiers dansaient le kolo, M. Hadji-Taschkovitch et moi nous étions réfugiés dans un coin du buffet et nous nous isolions dans notre échange d'idées :

« Oui, me disait-il, entre la Bulgarie et la Serbie, une entente « cordiale et durable est impossible tant que la question de « Macédoine n'est point réglée. Or, en dehors de l'autonomie « macédonienne qui neutralise les territoires contestés entre « les deux Etats, il n'y a pas de solution possible. C'est seu-

---

[1] Les Slovanés seraient des Slaves arrivés dans la péninsule des Balkans au ve siècle, deux siècles avant les Croates et les Serbes. — Voir *Questions d'Autriche-Hongrie et question d'Orient*, p. 217.

[2] Les démocrates serbes et bulgares sont de jeunes éléments qui, dans une classification des partis, devraient être rangés entre les radicaux et les socialistes.

« lement cette autonomie une fois assurée et organisée que le « Balkan pourra s'orienter vers le fédéralisme. Mais ces idées « sont encore étrangères aux partis bulgares comme serbes. « Ici, elles ne sont entrevues que par quelques radicaux indé- « pendants et adoptées que par quelques démocrates. Les auto- « nomistes bulgares sont aussi malins à Sofia que nous à « Belgrade. L'idée d'annexion domine en Bulgarie et celle de « partage en Serbie. Et pourtant, dans la jeunesse yougo- « slave grandit un sentiment de fraternité et se développe la « conscience d'une solidarité entre les quatre *pléména* [1]. « Régulièrement, l'an dernier à Belgrade, cette année à Sofia, « l'année prochaine à Zagreb, a lieu le congrès de la fédéra- « tion des écrivains, littérateurs et publicistes yougo-slaves. « Cette année, à Sofia, lors de l'arrivée des députations slo- « vènes, croates et serbes, il y avait trente mille personnes à « la gare. Ici, vous avez vu le club *Slovenski youg* où les jeunes « gens ont à leur disposition cent cinquante journaux : toutes « les publications yougo-slaves et les principales feuilles « tchèques, polonaises et russes; bientôt un centre semblable « existera dans chacun des quatre pléména. Les Slovènes et « Croates marchent la main dans la main. Voilà des années « que la majorité des partis croates et les serbes de Dalmatie « et du royaume de Croatie ont cessé de se combattre. En « Bosnie-Herzégovine, les Serbes continuent à lutter contre les « Croates annexionistes qui suivent Mgr Stadler ; mais un jeune « parti se substitue peu à peu au vieux parti serbe qui avait « pour programme à peu près unique l'autonomie religieuse : « on réclame une autonomie politique, une représentation, « des fonctionnaires indigènes, de l'honnêteté et de la liberté. « Et voilà que des musulmans [2] s'unissent aux orthodoxes. A « côté du journal orthodoxe *Serbska Rietch* lutte le journal « musulman *Moussafat*, qui paraît à Mostar. Entre les trois « Etats slaves des Balkans, les efforts de rapprochements sont « périodiques; mais ils n'aboutiront que lorsque la cause « macédonienne de division aura disparu, c'est-à-dire lorsque « la Macédoine sera autonome. »

Je priai M. Hadji Taschkovitch de bien vouloir m'exposer, en les systématisant, ses idées sur l'autonomie macédonienne. Il le fit dans d'autres conversations et aussi dans des notes écrites. Je voudrais, comme je viens de le faire pour notre pre-

---

[1] Le plème est la tribu ou nation yougo-slave. Il y a quatre *pléména :* slovène, croate, serbe, bulgare.

[2] On sait que les musulmans de Serbie sont des Serbes convertis au moment de l'invasion.

mière conversation, résumer sans les déformer les idées de M. Hadji Taschkovitch :

« Le Balkan peut être aux peuples balkaniques de deux façons « bien différentes. Un des Etats du Balkan peut établir sa suprématie, son hégémonie sur d'autres Etats ou régions : telle fut « la Serbie de Douchan ; telle aurait été la Bulgarie de San« Stéfano. Plusieurs Etats balkaniques distincts peuvent, une « fois mûrs pour cette forme politique supérieure, former une « fédération. Je suis partisan de cette deuxième solution, parce « que la première suppose une guerre balkanique et peut-être « européenne et parce que son adoption empêcherait le libre « développement des peuples balkaniques. Toute l'histoire bal« kanique du moyen âge condamne les tendances contradic« toires à l'hégémonie d'où il n'est sorti que guerres, tyrannie « et ruine. Nous voyons de même aujourd'hui les Etats balka« niques lutter les uns contre les autres, parce que chacun veut « dominer en Macédoine. L'autonomie macédonienne, neutra« lisant la région convoitée, aurait pour première conséquence « de mettre fin aux rivalités et aux haines.

« La Macédoine autonome serait le noyau de la future fédé« ration balkanique. En effet, elle a une position géographique « centrale ; elle a été le rendez-vous de toutes les races et de « toutes les nations balkaniques ; elle est le microcosme du « Balkan : chaque Etat ou nation balkanique en est voisin et « se retrouve plus ou moins en elle. Ce rôle d'honneur, la Macé« doine l'a déjà eu dans l'histoire. Sans remonter jusqu'à Philippe « et Alexandre, on peut citer ce passage d'une monographie sur « le règne du tsar Samuel écrite par un professeur à l'uni« versité de Belgrade et éditée par l'Académie royale :

A la fin du xe siècle et au commencement du xie, les Slaves balkaniques n'ont pas seulement tenté de se libérer de la domination byzantine. Ils ont aussi cherché à constituer un seul Etat slave ayant la Macédoine pour centre.

« Il va d'ailleurs sans dire que nous ne cherchons à fonder « nos revendications autonomistes ni sur des droits historiques, « ni sur l'ethnographie. Que nous importe que les Koutzo« Valaques soient des Roumains ou des Hellènes ; que les Slaves « macédoniens soient des Bulgares, des Serbes ou même des « Grecs ? A la science, à la vraie science de résoudre de pareilles « questions. A nous de tenir compte de la réalité telle qu'elle « est ; car la réalité doit seule compter, même pour des révo« lutionnaires. Or, c'est un fait positif que les chrétiens de « Macédoine sont divisés en quatre partis nationaux, — grecs,

« bulgares, serbes et roumains, — comme il y a quatre Etats « nationaux balkaniques. Comment mettre d'accord entre eux « ces partis nationaux libérés et concilier leur existence avec « celle des Etats actuellement constitués ? Comment faire que « la Macédoine et demain le Balkan ne soient pas une ména- « gerie de bêtes féroces qui se dévorent les unes les autres ? Je « ne conçois pas de solution en dehors de l'autonomie macé- « donienne.

« Il est impossible que les États balkaniques s'entendent au « sujet d'un partage ; les nationalités macédoniennes sont mêlées « et enchevêtrées.

« Une pareille entente se heurterait d'ailleurs au principe « de l'intégrité de l'Empire ottoman, encore maintenu par les « grandes puissances intéressées. Au contraire, notre solution « de l'autonomie macédonienne — quelles que soient nos espé- « rances d'avenir — laisse l'Empire ottoman encore entier. « Nous pourrons ainsi espérer que non seulement l'Europe, « mais les Turcs eux-mêmes, les Jeunes-Turcs tout au moins, « finiront par adopter nos idées.

« L'histoire nous apprend que le joug ottoman ne s'enlève en « général que peu à peu. Obtenir l'application des réformes, « la formation d'une province macédonienne, la nomination « d'un gouverneur général chrétien avec une assemblée pro- « vinciale, une milice, un budget, c'est se conformer à la « tradition ottomane des lents et progressifs démembrements.

« Seule l'autonomie de la Macédoine peut rendre possible la « confédération balkanique qui permettra aux peuples de la « Péninsule et aux Yougo-Slaves d'assurer leur indépendance, « de ne plus vivre au jour le jour, de se débarrasser du Turc et « de tenir tête à cet autre Turc qui arrive du Nord, l'Allemand.

« Nos adversaires nous font deux objections. Les Etats balka- « niques actuels sont trop petits : ils doivent s'agrandir afin « de pouvoir accomplir leur mission historique. Une Macé- « doine autonome serait déchirée par ses nationalités diverses.

« Nous n'avons pas le temps de rêver aux grands empires « moyenâgeux, aux chimères historiques et impérialistes : il « nous faut vivre et les vies macédoniennes ne sont pas en « sécurité. Les haines et les luttes entre Macédoniens ont pour « cause le régime turc. Les excitations extérieures et l'incer- « titude du lendemain. Le jour où une province macédonienne « autonome serait organisée et garantie par l'Europe, les luttes « sauvages prendraient fin et les partis nationaux, placés en « face d'un fait accompli et d'une certitude, s'occuperaient « bientôt de s'organiser et de se développer comme nations,

« sans plus troubler l'ordre et la paix. Chacun de ces partis « nationaux transformés entretiendrait des rapports suivis avec « les États nationaux voisins, rapports de nationalité et rap- « ports « culturels », comme disent les Allemands. Peu à peu, « ils arriveraient à former des centres indépendants, dont nous « pouvons aisément nous faire une idée en nous souvenant, par « exemple, de ce qu'est la Suisse romande. Comment la coexis- « tence de plusieurs nationalités pourrait-elle nous empêcher « de constituer une Macédoine autonome et de transformer « peu à peu cette province privilégiée en un État ? N'existe-t-il « pas une Autriche ? Dans cette Autriche, ne voyons-nous pas « précisément combien les progrès que font en Europe les idées « démocratiques et fédéralistes sont un gage de survie et d'in- « dépendance pour les nationalités les moins nombreuses et les « moins fortes. On craint que le parti national bulgare ne « domine et n'opprime les autres partis macédoniens : l'Europe « peut donner des garanties positives aux Serbes, aux Grecs et « aux Koutzo-Valaques. Comme première phase d'une entente « entre les Bulgares et les Serbes de Macédoine, j'entrevois un « pacte analogue à celui qui a été conclu en Dalmatie et dans « le royaume de Croatie entre les Croates et les minorités serbes : « les Serbes ont adhéré à la politique des Croates et les Croates « ont reconnu l'existence des Serbes.

« Je suis donc persuadé qu'une Macédoine autonome et fédé- « raliste peut exister et que son existence est la condition préa- « lable de l'évolution balkanique. Mais comment transformer « en une province privilégiée la Macédoine actuellement par- « tagée en trois vilayets turcs où l'Europe impose des réformes « fragmentaires et insuffisantes?

« Les autonomistes, traqués ou blâmés dans tout le Balkan, « ont fini par rechercher un appui extra-balkanique. Il en est « qui espèrent le trouver en Autriche-Hongrie, d'autres en Ita- « lie. La plupart sont persuadés qu'une intervention européenne « collective est indispensable : pendant l'occupation militaire, « — internationale et provisoire, — les esprits surexcités au « cours des luttes incessantes s'apaiseraient et le nouveau « régime commencerait à fonctionner. Mais l'Europe, actuel- « lement rassurée, ne prend que des demi-mesures. L'occu- « pation européenne ne pourra être provoquée que par des trou- « bles lésant gravement les intérêts des puissances. Or, une « insurrection générale paraît plus difficile qu'en 1903. Il faut « en finir avec le système barbare des bandes; il faut laisser « en paix les paysans, les instituteurs et les popes. D'où cette « conviction d'un grand nombre d'autonomistes : il n'y a plus

« qu'une ressource, frapper à la tête comme les révolutionnaires « russes, porter quelques coups retentissants aux représentants « et aux soutiens du régime actuel. Alors, l'Europe finira peut-« être par remonter aux causes et par employer le seul remède « efficace : l'autonomie macédonienne. »

*
* *

C'est en Macédoine que l'Europe doit chercher promptement la solution première et essentielle des multiples et urgentes difficultés balkaniques. Pour mettre fin aux tueries qui continuent et pour limiter les injustices et la misère qui s'étalent toujours dans les trois malheureux vilayets, pour prévenir les insurrections et les guerres toujours menaçantes dans la péninsule et pour y préparer l'avenir, il faut non seulement appliquer mais étendre et transformer le programme de Muerzsteg ; organiser la Macédoine sur le modèle du Liban[1] ; y inaugurer, ou plutôt y développer — car il existe à l'état rudimentaire avec pour signes les religions, les langues et les écoles — un système de nationalités non pas territoriales et géographiquement distinctes, mais enchevêtrées et fondées sur la libre option personnelle ; démontrer à Constantinople que la souveraineté turque et l'intégrité de l'Empire ottoman ne peuvent être maintenues longtemps qu'à ce prix ; assurer la vie économique des petits Etats balkaniques et sauvegarder les intérêts matériels des grandes puissances limitrophes en créant à travers la péninsule un système de voies libres et internationalisées du type danubien[2] : chemins de fer de Salonique à Sofia, à Belgrade et en Autriche-Hongrie ; chemin de fer perpendiculaire de Russie à l'Adriatique à travers la Roumanie, la Serbie et le territoire ottoman ; ports francs aux extrémités maritimes méridionales de ces lignes, etc.

René Henry.

---

[1] Voir *Questions d'Autriche-Hongrie et question d'Orient*, I e partie, chap. III, § 3 et 7.

[2] Voir *Questions d'Autriche-Hongrie et question d'Orient*, II e partie, chap. III, § 3 et 7, et préface de la troisième édition.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

La question du Maroc à la Chambre des députés. — A la frontière algéro-marocaine. Les dispositions du général Lyautey. — A Rabat. Les négociations avec le Makhzen. — Les menées de Moulaï Hafid. — La politique marocaine de l'Espagne. Déclarations de M. Maura. — L'Allemagne et la question du Maroc. Déclarations du prince de Bülow.

La question du Maroc à la Chambre des députés.

Le 28 novembre, au lendemain des premiers incidents survenus sur notre frontière oranaise, M. Ribot, au début de la séance de la Chambre des députés, demanda au gouvernement des explications que le ministre de la Guerre fournit aussitôt. Voici, d'après le *Journal officiel*, le compte rendu exact de cet échange d'observations :

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Ribot pour adresser une question à M. le président du Conseil, qui l'accepte.

M. RIBOT. — Messieurs, j'ai demandé à M. le président du Conseil de vouloir bien accepter une question au sujet des incidents qui se sont produits hier et avant-hier à la frontière de l'Algérie et du Maroc,

Je ne veux pas exagérer la portée de ces incidents. Cependant la Chambre reconnaîtra qu'ils ont une certaine gravité et que le gouvernement nous doit une explication.

D'après les dépêches, deux détachements auraient été envoyés, l'un du Nord, l'autre du Sud, pour obliger, par une démonstration militaire, la tribu importante des Beni-Snassen à payer l'amende de 5 000 francs qu'elle s'était engagée à verser entre nos mains. Il semble que tout au moins, au Nord, le détachement que nous avions envoyé s'est trouvé en forces tout à fait insuffisantes et a été contraint de se replier. A la suite de cet incident, les Marocains ont franchi la frontière algérienne à deux reprises différentes. C'est là un incident grave.

Je demande au gouvernement quelles mesures il a prises; je lui demande qui a, en ce moment, la responsabilité, au point de vue militaire, à la frontière marocaine, si c'est le général Lyautey qui est responsable et quelle liberté lui est laissée pour combiner son action militaire, car si nous devons limiter politiquement, de la façon la plus précise, l'effort que nous

voulons faire, il est bien clair que ce n'est pas de Paris que doivent venir les ordres d'exécution. Le chef militaire responsable doit avoir une liberté suffisante pour assurer l'exécution des instructions générales qu'il a reçues. (*Très bien! très bien!*)

Je demande donc qui, en ce moment, a la responsabilité, au point de vue militaire, à la frontière marocaine.

Je demande aussi au gouvernement quelles mesures il a prises pour infliger un châtiment exemplaire aux tribus qui se sont permis une incursion sur notre territoire. Notre action au Maroc doit être prudente politiquement; nous ne devons pas aller au delà du but que nous nous sommes assigné, mais nous ne pouvons pas tolérer que des tribus viennent ainsi infliger un affront à notre frontière. Si nous avions la moindre tendance à la faiblesse en pareille circonstance, ces incidents pourraient avoir un retentissement dangereux dans tout le Maroc et surtout dans les régions qui avoisinent l'Algérie. Une répression prompte et énergique s'impose. Il faut aller chercher les Beni-Snassen et les punir; il faut montrer que nous sommes en force pour faire respecter notre frontière.

Je demande donc au gouvernement de s'expliquer très nettement sur ce point. J'espère que ce qui se passe sur notre frontière n'aura pas de contrecoup sur la situation à Casablanca. Cependant, là encore, il faut veiller; la situation peut, à un cerrain moment, devenir difficile.

Nous nous sommes expliqués l'autre jour sur le rôle que nous avons à remplir à Casablanca et dans les ports. Il a été bien entendu entre nous, au point de vue politique, que nous n'y sommes pas allés pour lier partie avec le sultan contre un autre sultan, pour intervenir dans les affaires intérieures du Maroc. (*M. le président du Conseil fait un signe d'assentiment.*)

M. le président du Conseil me fait signe que nous sommes absolument d'accord; nous ne voulons pas nous laisser entraîner à une expédition qui nous mènerait où nous ne voulons pas aller.

Nous sommes à Casablanca parce que la France a à venger le meurtre de ses nationaux et parce qu'elle a pris l'engagement d'établir la police dans les ports; nous ne sortirons pas de ce programme. Mais cette mission étant bien définie, nous devons être prêts à repousser avec la dernière vigueur toute agression qui pourrait se produire.

Je demande au gouvernement s'il a à Casablanca en ce moment des forces suffisantes non seulement pour nous permettre une défensive efficace, mais pour que, le cas échéant, tout le monde sache que, si nous étions l'objet d'une agression, nous serions en état d'infliger aux agresseurs le châtiment exemplaire qu'ils mériteraient.

Telles sont les questions que je pose; je veux éviter toute discussion et je cède la parole à M. le Ministre. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le ministre de la Guerre.

M. LE GÉNÉRAL PICQUART, *ministre de la Guerre*. — Je dois tout d'abord faire remarquer à la Chambre que l'incident de frontière qui a provoqué l'intervention de l'honorable M. Ribot est un de ceux que, en vertu de nos accords internationaux, nous avons le droit de régler nous-mêmes d'accord avec le Makhzen. Nous avons donc les mains libres, absolument libres dans cette affaire.

L'honorable M. Ribot s'est ému de voir que des bandes marocaines avaient violé notre frontière.

A la suite de quels événements ces bandes sont-elles arrivées jusque-là? Après quels incidents ont-elles franchi le Kiss, non pas, comme on veut le

faire croire, pour pousser jusqu'à l'intérieur du pays, mais enfin pour arriver jusqu'à quelques kilomètres — mettons cinq ou six — de la frontière proprement dite?

M. LE GÉNÉRAL JACQUEY. — C'est déjà beaucoup.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Messieurs, vous savez qu'au commencement du mois d'octobre dernier, les rapports qui nous sont parvenus sur ce qui se passait dans le pays des Beni-Snassen avaient signalé des rassemblements importants, des miads, qui s'étaient formés dans le voisinage de notre frontière et dont l'occupation consistait particulièrement à inquiéter les Marocains qui pouvaient paraître acquis à notre cause.

A la suite de ces rapports, M. le commandant du corps d'Oudjda, d'accord avec M. Destailleur, commissaire du gouvernement qui a la responsabilité politique à Oudjda, a demandé à exécuter des reconnaissances de façon à montrer nos forces à ces détachements, à ces miads des Beni-Snassen. Une de ces reconnaissances s'est heurtée le 7 octobre à des forces marocaines. Le 8, des renforts amenés par le colonel Henrys, et comprenant notamment de l'artillerie, ont infligé aux Beni-Snassen une leçon telle, que ceux-ci, sous l'impression de leur défaite, ont demandé l'aman et se sont engagés à payer une amende de 5.000 francs dans le délai d'une quinzaine de jours.

Cette amende n'a pas été payée, et nous, nous ne pouvions pas rester sous le coup de ce manquement à la parole donnée. C'est pourquoi avec l'autorisation du gouvernement il a été décidé qu'une nouvelle reconnaissance partant d'Oudjda irait rayonner dans la plaine des Beni-Snassen, empêcherait ceux-ci de se livrer dans cette plaine à leurs travaux habituels et qu'en outre tous les marchés de la frontière seraient fermés à cette tribu et à celles qui pactiseraient avec elle.

Afin que cette action fût appuyée par une action au Nord du massif des Beni-Snassen, le commandant d'Oudjda a demandé qu'on fît concourir les forces stationnées au Kiss qui, comme vous savez, est un poste situé au bord de la mer à notre extrême frontière marocaine.

Le détachement du Kiss se compose de deux compagnies, avec un peu d'artillerie et des spahis; j'ai jugé, même d'ici, qu'il n'était pas prudent de lancer deux compagnies en plein pays marocain, et j'ai donné l'autorisation nécessaire à l'exécution de la reconnaissance d'Oudjda, mais sous la réserve bien nette que l'action du détachement du Kiss serait purement démonstrative.

Le détachement d'Oudjda a accompli sa mission comme vous le savez.

Les pertes des Marocains ont été très considérables; nous-mêmes nous avons eu six tués et quatorze blessés, mais la leçon a été sévère et infligée très vigoureusement au Sud du massif des Beni-Snassen. Au Nord, le détachement du Kiss a fait sa démonstration; peut-être l'a-t-il poussée un peu loin, en tout cas, lorsqu'il l'a eu terminée, il s'est retiré comme il était convenu qu'il devait le faire. Ce n'est pas un détachement semblable, de deux compagnies, qui pouvait s'engager et se maintenir au milieu de tribus nombreuses. Je le répète, son rôle n'était qu'un rôle de démonstration.

Les Marocains profitant des avantages du terrain — car, vous le savez, le massif montagneux des Beni-Snassen ne s'étend pas seulement parallèlement à la côte sur le territoire marocain, il se prolonge encore vers l'Est, sur le territoire algérien — les Marocains, dis-je, ont suivi le mouvement du détachement du Kiss, et c'est ainsi qu'ils se sont trouvés à notre frontière et qu'ils l'ont même dépassée.

Quelles ont été les instructions du gouvernement dès qu'il a appris cette violation de la frontière? Je vais simplement vous donner lecture intégrale de la dépêche que nous avons envoyée à ce sujet :

« Il est nécessaire infliger châtiment exemplaire aux bandes marocaines « qui ont violé notre frontière. En vue de cette opération, je mets à dispo- « sition du général commandant division Oran le détachement Branlières « tout entier. »

Je dois vous dire que le détachement Branlières est un détachement de six compagnies, une section de montagne et un escadron qui étaient tenus à Oran prêts à partir au premier signal, soit pour la frontière marocaine, soit pour un des ports où sa présence eût été nécessaire. C'était une réserve que j'avais donné l'ordre de tenir prête à marcher d'une minute à l'autre.

« Je mets à la disposition du général commandant division Oran le « détachement Branlières, tout entier y compris 2e escadron du 1er spahis « entier et en y adjoignant telle quantité d'artillerie qu'il jugera néces- « saire pour bombarder efficacement douars coupables.

« Troupes rentreront sur notre territoire aussitôt après exécution de « cette opération qui devra être rapide et énergique. »

Voilà les instructions qui ont été envoyées hier par le gouvernement, et je dois dire qu'après les avoir envoyées, nous avons reçu du général Lyautey une demande qui correspondait à peu près exactement à leur contenu.

Ainsi, vous voyez, Messieurs, que l'accord est assez complet, puisque nous prenons ici des mesures qui nous sont demandées postérieurement par le général Lyautey.

M. Ribot. — C'est l'harmonie préétablie. (*On rit.*)

M. le ministre de la Guerre. — Il y a une question qui n'a pas échappé à l'honorable M. Ribot et qui est extrêmement importante, c'est celle du commandement. Nous avons à Oudjda un commissaire du gouvernement, qui est un agent politique relevant du ministre des Affaires étrangères, et qui a à sa disposition les forces de la colonne d'Oudjda commandée par le colonel Félineau.

Si, pour l'opération de police que nous entreprenons en ce moment, nous ne donnons pas au général Lyautey la disposition de ces forces, il y aurait évidemment dualité d'action, il se produirait des heurts et des difficultés. Qu'avons-nous fait? Je vais vous donner lecture des ordres que nous avons envoyés ce matin à ce sujet :

« D'accord avec Affaires étrangères, j'autorise participation colonne « Oudjda aux opérations sur la frontière. Faites connaître au colonel Féli- « neau qu'il est mis à la disposition du général Lyautey. »

Il me semble que dans ces conditions l'unité de commandement est assurée autant qu'il est possible.

L'honorable M. Ribot a posé encore une autre question. Il a demandé si je pensais que les troupes de Casablanca étaient en mesure de parer à toute agression et même à repousser loin des environs immédiats de la ville toute force qui viendrait essayer de nous jeter à la mer.

Le général Drude, dont vous connaissez les hautes qualités militaires, a à sa disposition 6.000 hommes d'excellentes troupes qui sont en campagne depuis trois mois, qu'il a dans la main d'une façon complète, qui sont pourvues de tous les engins que la tactique moderne peut employer : il a des canons à tir rapide, des mitrailleuses — et quoi qu'en ait dit dernièrement l'honorable M. Humbert, ces mitrailleuses fonctionnent fort bien — il a des ballons pour s'éclairer au loin.

De plus, le général Drude, qui est un militaire prudent et avisé, est en train de construire en avant de Casablanca deux fortins : le fort Ihler et le fort Provost, du nom de deux officiers qui ont péri glorieusement dans cette campagne; il arme ces fortins de mitrailleuses, il y installera une petite garnison et vous comprenez que ces défenses, établies en avant de la ville, lui donnent une liberté d'action considérable. Avec la plus grande partie de ses 6.000 hommes il lui sera possible désormais de se porter à un moment donné partout où cela sera nécessaire, sans exposer la place.

J'estime que dans ces conditions notre situation à Casablanca est absolument assurée et d'autre part l'unité de commandement étant par nos ordres réalisée sur la frontière oranaise sous la direction du général Lyautey, je crois que nous pouvons faire face à toutes les éventualités. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Ribot.

M. RIBOT. — Je remercie M. le ministre de la Guerre des explications qu'il vient de donner à la Chambre. Je ne discute pas si la démonstration partie du Nord a été faite avec des forces suffisantes et s'il n'y a pas eu, de ce côté, une imprudence.

Je prends acte de la déclaration de M. le Ministre qu'à cette heure l'unité de commandement est complètement assurée et que le général Lyautey est seul responsable des opérations qui se font. Je prends note aussi de cette déclaration qu'on a donné l'ordre de mettre à la disposition du général Lyautey toutes les forces qu'il juge lui-même nécessaires. Le gouvernement paraît décidé à ne pas se borner à une simple démonstration, mais à infliger un châtiment effectif aux tribus qui ont violé notre territoire.

En ce qui concerne Casablanca, M. le ministre de la Guerre nous dit que nous sommes en force non seulement pour rester sur la défensive, mais au besoin, si nous sommes attaqués, pour marcher en avant et infliger un châtiment aux bandes qui viendraient nous attaquer. Je prends acte de ces déclarations et je remercie le gouvernement. (*Très bien ! très bien !*)

M. LE PRÉSIDENT. — L'incident est clos.

MM. MARCEL SEMBAT et EDOUARD VAILLANT. — Nous demandons à transformer la question en interpellation.

M. LE PRÉSIDENT. — MM. Sembat et Vaillant demandent à transformer la question en interpellation.

M. MARCEL SEMBAT. — Je demande à motiver notre demande d'interpellation.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez la parole.

M. MARCEL SEMBAT. — Je demande à la Chambre la permission d'exposer, en quelques mots, les raisons qui nous font insister pour la transformation de la question posée par M. Ribot en interpellation. L'événement nous paraît suffisamment grave pour que chacun ait le droit d'exprimer son opinion, ce qui n'est possible que si la Chambre accepte la transformation proposée.

Une première considération nous frappe dans les incidents qui se sont produits : c'est leur origine. Comme l'a déclaré à la tribune M. le ministre de la Guerre, l'occasion immédiate a été le recouvrement d'une amende pénale imposée par nous à la tribu des Beni-Snassen. Il s'agit d'une amende de 5.000 francs que cette tribu des Beni-Snassen n'aurait pas pu ou pas voulu payer.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous ne pouvez pas développer l'interpellation.

M. MARCEL SEMBAT. — J'ai fini, monsieur le président, car je me borne à indiquer nos motifs.

C'est pour cette raison et sur les diverses conséquences de l'action engagée, sur son caractère, sur ses suites que nous désirerions demander au gouvernement un certain nombre de renseignements et d'explications. Comme nous ne pouvons le faire que par voie d'interpellation, nous demandons la transformation de la question en interpellation. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche*)

M. EDOUARD VAILLANT. — Nous voulons être sûrs qu'il ne s'agit pas du commencement d'une expédition nouvelle.

M. LE PRÉSIDENT. — Quel est l'avis du gouvernement?

M. GEORGES CLEMENCEAU, *président du Conseil, ministre de l'Intérieur.* — Le gouvernement est aux ordres de la Chambre; mais, tout entier, il considère qu'il n'y a rien de plus pressant que la discussion du budget. (*Très bien! très bien!*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je consulte la Chambre sur le point de savoir si elle entend transformer la question en interpellation.

Il y a une demande de scrutin signée de MM. Betoulle, Bedouce, Blanc, Bouveri, Paul Constans, Dubois, Delory, Dejeante, Bénézech, Devèze, Fiévet, Jules Guesde, Groussier, Dufour, Lassalle, Marietton, Nicolas, de Pressensé, Thivrier, Willm, etc.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. LE PRÉSIDENT. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants.....	475
Majorité absolue.....	238
Pour l'adoption.....	114
Contre.....	361

La Chambre des députés n'a pas adopté.

D'autre part, à l'occasion de la discussion du budget des Affaires étrangères, et sur une question de M. E. Vaillant, M. Stephen Pichon a été amené à faire à la Chambre, le 5 décembre, les déclarations suivantes :

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Messieurs, au début de ses observations, l'honorable M. Vaillant a déclaré qu'il était partisan de l'organisation de la police sur la frontière de l'Algérie et du Maroc. Il a ajouté, rappelant une parole que j'avais prononcée, que, dans cette région, l'organisation de la police ne regardait que le gouvernement de la République et le gouvernement marocain.

Je suis d'accord sur ces deux points avec l'honorable M. Vaillant. Il est, en effet, nécessaire que la police d'Oudjda soit organisée; le gouvernement s'en est préoccupé; il a arrêté ses décisions. Il n'est pas douteux, d'autre part, qu'aux termes de nos accords de 1901, cette question ne concerne que nous et le gouvernement marocain.

La police d'Oudjda sera organisée avec des éléments à la fois marocains et algériens et placée, comme il convient, — puisque nous sommes sur le territoire marocain — sous les ordres d'un commissaire du gouvernement, relevant du ministère des Affaires étrangères.

Il tombe, en effet, sous le sens que, lorsque nous sommes sur le territoire étranger, la direction de la politique appartient au département des Affaires étrangères, agissant sous le contrôle du Parlement.

Mais le commissaire chargé de la direction de la police est, par ses fonctions mêmes, en relation à la fois avec la légation de Tanger, qui relève du ministère des Affaires étrangères, et avec le gouvernement général de l'Algérie, qui relève du ministère de l'Intérieur. C'est de ces considérations que nous nous sommes inspirés en donnant au commissaire du gouvernement à Oudjda les instructions que la situation comporte. Il est appelé à réaliser l'unité de notre politique par l'autorité qu'il exerce sous la direction de notre ministre à Tanger, après entente avec le gouvernement général de l'Algérie.

Il serait, d'ailleurs, complètement inexact d'essayer d'établir une différence entre les dispositions qui animent l'élément militaire — chargé de la défense de l'Algérie et tout naturellement désigné pour contribuer à l'organisation de la police sur ses confins — et l'élément civil qui est, en droit, notre intermédiaire auprès des autorités marocaines.

Je puis donner à M. Vaillant l'assurance que les militaires et les civils sont animés de sentiments communs; ils s'inspirent les uns et les autres des devoirs et des leçons du patriotisme et concourent avec une égale émulation à la défense de nos intérêts. (*Applaudissements.*)

J'ajoute qu'ils possèdent également les uns et les autres l'entière confiance du gouvernement. Qu'il s'agisse des généraux qui commandent en Algérie, du général Bailloud, commandant en chef le corps d'armée, et du général Lyautey, qui commande la division d'Oran; qu'il s'agisse de notre ministre à Tanger et des agents diplomatiques ou consulaires placés sous ses ordres, tous, à égal degré, possèdent et méritent la confiance que nous leur donnons. (*Nouveaux applaudissements.*)

L'honorable M. Vaillant, faisant allusion à ce qui s'est passé à Casablanca, a reproché aux militaires au Maroc le bombardement de Casablanca. Permettez-moi de m'étonner de ce reproche. M. Vaillant ne se rappelle donc pas que le bombardement a succédé à des attaques dirigées contre les soldats français, et à des massacres qui menaçaient la sécurité des colonies étrangères? M. Vaillant nous proposerait-il de laisser assassiner au Maroc les étrangers aussi bien que les soldats et les marins français? (*Vifs applaudissements.*)

Le bombardement de Casablanca n'a été qu'une réponse à des massacres et à de véritables guets-apens. Il a été une réponse justifiée, une réponse nécessaire et, en aucun cas, nulle part, on ne peut discuter à cet égard l'action de notre commandement militaire non plus que celle du gouvernement.

M. Vaillant nous a conseillé à ce sujet une grande prudence : c'était, qu'il me permette de le lui dire sans vouloir le désobliger — il le sait bien — une parole inutile.

La prudence est, en effet, dans cette affaire marocaine, le premier devoir du Gouvernement; mais je ne crois pas qu'on puisse l'accuser d'y avoir jamais manqué.

Nous nous rendons très bien compte de toutes les difficultés de cette affaire marocaine qui peut engager si gravement notre responsabilité.

Ainsi que je l'ai déjà dit à la tribune, nous sommes parfaitement décidés à ne pas nous engager et à ne pas nous laisser pousser dans une expédition de conquête, mais nous sommes parfaitement décidés à faire respecter tous les droits que nous possédons au Maroc. (*Applaudissements.*)

Nous sommes parfaitement décidés à ne laisser aucune puissance prendre la place qui nous appartient (*Nouveaux applaudissements*); nous plaçant résolument sur le terrain de l'Acte d'Algésiras, nous sommes parfaitement

décidés à ne pas excéder nos légitimes prérogatives, mais nous le sommes de même à les exercer pleinement. S'il est vrai que cet acte ait limité l'action de la France, il n'est pas sans lui avoir reconnu une situation spéciale et sans avoir, par cela même, limité aussi l'action des autres gouvernements. J'ajoute que nous n'avons donné à aucun gouvernement le droit de suspecter notre loyauté, à aucun gouvernement le droit de suspecter nos intentions, à personne la possibilité de dire que c'est à la suite de provocations de notre part que nous avons été amenés à réprimer les tribus qui s'étaient insurgées contre notre intervention nécessaire et parfaitement justifiée.

C'est sur ce terrain que nous nous sommes placés, c'est sur ce terrain que nous resterons.

Tout à l'heure M. Vaillant, par une allusion que je n'ai pas comprise et qui m'a paru singulièrement inopportune, a dit quelques mots d'un mécontentement qui se serait produit du côté du gouvernement espagnol.

Mesieurs, ces paroles me semblent d'autant plus extraordinaires qu'elles coïncident pour ainsi dire avec un éloquent et retentissant discours du président du Conseil d'Espagne, qui vient précisément d'affirmer, aux applaudissements des Cortès, l'union complète qui existe entre le gouvernement français et le gouvernement espagnol, union qu'à mon tour je suis heureux de proclamer une fois de plus à la tribune, parce qu'elle est à la fois la nécessité et l'honneur de notre politique au Maroc. (*Vifs applaudissements.*)

A la frontière algéro-marocaine. — Les dispositions du général Lyautey.

Après avoir rendu compte de l'engagement du 27 novembre à Bab-el-Assa, nous disions, dans notre dernière chronique, que le général Lyautey avait, conformément aux instructions de Paris, pris les dispositions nécessaires pour infliger aux Beni-Snassen une leçon énergique. En effet, dans une conférence tenue le 29 au ministère de l'Intérieur entre M. Clemenceau, président du Conseil, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, le général Picquart ministre de la Guerre, et le général Toutée, chef de cabinet du ministre de la Guerre, il avait été décidé que le général Picquart télégraphierait « au général commandant le 19e corps qu'il lui laissait « une latitude absolue pour effectuer, sans en référer à Paris, les « mouvements de troupes jugés nécessaires [1] ». D'autre part, on vient de voir, par le compte rendu que nous en donnons plus haut, les explications fournies à la Chambre par le général Picquart, au sujet du commandement des opérations à la frontière algéro-marocaine. Notre collaborateur Robert de Caix commente de son côté suffisamment ces faits, pour que nous n'ayons pas besoin d'y insister davantage ici.

Le général Lyautey prit donc immédiatement les mesures qui s'imposaient. Il donna l'ordre de diriger sur toute la ligne frontière, entre Oudjda et la mer, d'importants renforts, afin d'abord de débarrasser complètement notre territoire des pillards marocains, et

[1] Note Havas du 29 novembre.

ensuite d'infliger aux Beni-Snassen le châtiment mérité par eux. Voici, d'après une communication Havas en date du 5 décembre, le résumé des dispositions prises par le général Lyautey en vue de ce second ordre d'opérations :

Le général Lyautey télégraphie au ministre de la Guerre qu'il procède à la constitution de deux colonnes comprenant chacune environ 2.500 hommes.

La première de ces colonnes, sous le commandement du colonel Branlière, forte de trois bataillons, trois escadrons, une batterie de 75, deux sections de montagne et un goum de 150 cavaliers, opérera dans la plaine des Trifa.

La seconde colonne, sous la direction du colonel Félineau, ayant le même effectif, opérera dans la plaine des Angad.

En arrière, le général Lyautey établit, sous les ordres du colonel Baschung, une ligne fixe de défense avec quatre points d'appui installés :

1° A Menasseb-Kiss, avec un bataillon et une section de montagne ;

2° A Birrou, avec un bataillon et demi et une section de 75 ;

3° A Bab-el-Assa, avec un demi-bataillon ;

4° A Sidi-bou-Djenan, avec un demi-bataillon.

Enfin, le général Lyautey constitue à Marnia, où il établit son quartier général, en arrière de la ligne de défense, une réserve d'un bataillon, d'un escadron et d'une section de 75.

Un escadron et le goum de Marnia seront chargés d'établir un contact permanent entre la ligne de défense et de réserve.

Les troupes ainsi réparties représentent un total d'environ 8.000 hommes.

La concentration de ces diverses troupes a été terminée le 12 décembre.

Pour ce qui est de la première partie du programme du général Lyautey, c'est-à-dire du dégagement de notre frontière, elle s'est effectuée très rapidement. Le 30 novembre, après un court engagement d'artillerie, nos troupes se sont réemparées de la ligne du Kiss et ont occupé l'ancienne redoute Martimprey sur la rive marocaine du fleuve. Puis, le marché marocain d'Aghbal, principal centre d'agitation de la région, a été occupé, sans grande résistance de la part des Beni-Snassen.

Le général Lyautey assistait à cette dernière action.

Les négociations de Rabat.

Les négociations qui se poursuivaient depuis déjà plusieurs semaines, à Rabat, entre les ministres de France et d'Espagne et le Makhzen, viennent, paraît-il, d'aboutir définitivement et de façon satisfaisante. Le 6 décembre, l'accord est intervenu entre MM. Regnault et Llaberia et le Makhzen sur les dernières questions à résoudre. Voici, d'après un communiqué Havas, quelles sont les satisfactions accordées par le sultan.

1° Le Makhzen accepte tout ce qui est décidé au sujet de la contrebande de guerre ;

2° Organisation immédiate de la police dans tous les ports;

3° Etablissement d'un plan pour la construction d'égouts à Tanger. La construction de ces égouts sera confiée à des ingénieurs désignés par le corps diplomatique. Ces ingénieurs seront assistés de deux fonctionnaires du Makhzen;

4° Application de l'article 60 de l'Acte d'Algésiras, concernant l'acquisition de biens immobiliers par les Européens; l'application de cet article sera fait immédiatement à Tanger et très prochainement dans toutes les villes de la côte;

5° Concession à la commission d'hygiène, du marché aux légumes et aux grains de Tanger. Les recettes seront partagées avec le Makhzen qui, en échange, ne versera plus la contribution de 15.000 pesetas, qu'il versait jusqu'à présent pour les arriérés de deux ans qu'il devait à la commission d'hygiène;

6° Construction des égouts à Tanger et nomination d'un commissaire impérial, qui sera chargé de contrôler la réglementation à intervenir;

7° Décision du Makhzen de mettre à exécution les dispositions de l'Acte d'Algésiras relatives aux douanes et notamment l'article 66, qui concerne la constitution d'une case spéciale;

8° Conformément aux propositions du gouvernement français, le Makhzen réduit de 8 à 5 % pour une durée de deux ans, le taux des constructions urbaines;

9° Ajournement par le Makhzen de la taxe de transit sur les marchandises passant dans la ville de Tanger.

M. Regnault devait quitter Rabat, avec sa suite, le 9 décembre, pourvu que l'état de la barre le lui permît. Le vendredi 7, il était invité à déjeuner chez le sultan, et cette invitation avait fait grande sensation, car c'était la première fois qu'Abd el Aziz invitait un ministre européen à sa table.

Les menées de Moulaï Hafid.

On manque actuellement de renseignements précis sur les agissements de Moulaï Hafid. On a su dans les premiers jours de décembre, par des informations indigènes, qu'il avait quitté Marrâkech le 28 novembre, avec l'intention de se diriger sur Rabat en traversant les territoires Chaouïa. Mais depuis, d'autres nouvelles, ndigènes également, ont appris qu'ayant rencontré un obstacle sur sa route par le fait de l'opposition des tribus hostiles, Moulaï Hafid se serait arrêté aux environs de Smira, et qu'il se pourrait que, devant cette attitude des tribus, il changeât de route ou retournât à Marrâkech. Certaines informations ont même assuré qu'il avait déjà regagné Marrâkech avec sa mahalla.

La politique marocaine de l'Espagne. Déclarations de M. Maura.

M. Maura, président du conseil des ministres, a prononcé, devant le Parlement espagnol, à quelques jours d'intervalle, deux importants discours contenant, au point de vue international, des déclarations intéressantes qui méritent d'être notées.

Le 27 novembre d'abord, devant la Chambre des députés, au

cours de la discussion générale du projet de loi déposé par le gouvernement sur la réorganisation des forces navales, M. Maura fut amené à exposer dans ses grandes lignes la politique marocaine de l'Espagne. Il commença par affirmer que l'Espagne avait, plus qu'aucun autre pays, besoin de la paix; qu'elle emploierait toujours et qu'elle n'avait pas cessé d'employer tous ses soins, toute sa volonté à son maintien, et que, quoi que l'on ait insinué, l'entrevue de Carthagène ne servait pas un autre intérêt que celui de la paix. Puis il continua ainsi :

Le Maroc, disait M. Villanueva, le Maroc ne peut pas être une explication pour que l'Espagne ait à se préoccuper du pouvoir naval. Entendons-nous : l'Espagne au Maroc, dans la politique du Maroc, représente l'aspiration la plus ardente à ce que, en effet, aucun incident militaire ne trouble le cours des événements. Le gouvernement croit avoir prouvé cette conviction par des actes, ce qui est la manière la meilleure, la plus authentique, de montrer ses intentions. Et il n'y a qu'à passer de la Convention de 1904 à l'Acte d'Algésiras pour dire la même chose; mais il est, en revanche, nécessaire de remarquer, il est nécessaire de ne pas oublier que l'Acte d'Algésiras signifie quelque chose. Nous allons voir ce qu'il signifie. Politique de paix, mais substitution de la France et de l'Espagne, conjointement, à l'action de toutes les autres nations; la France et l'Espagne y ont assumé la protection de tous les intérêts européens au Maroc; elles doivent faire face les premières à toutes les contingences d'un empire si continuellement troublé, si perpétuellement menacé. Cela n'a rien de belliqueux, mais cela exclut complètement l'idée d'une réclusion claustrale et d'une privation complète de force navale, parce que le littoral du Maroc ne se visite pas en chemins de fer. Nous ferons ce que nous saurons et ce que nous pourrons; nous continuerons à le faire pour qu'aucun incident militaire ne vienne troubler le cours de la politique de l'Espagne au Maroc; mais nous ne changerons pas la nature, qui exige que nous regardions la partie septentrionale du continent africain comme une condition indispensable de notre indépendance et de notre intégrité nationale. C'est pourquoi j'ai dit du haut de ces bancs (montrant les bancs de l'opposition), la veille du jour où allaient partir pour Algésiras les représentants du gouvernement libéral : « De la Moulouïa jusqu'au delà de Tanger, jamais l'Espagne ne consentira à ce qu'une nation qui ne soit pas le Maroc pose le pied, et cela coûte que coûte. »

Et ce n'est pas là une question d'expansion ni une question de développement social et économique; c'est notre droit à la vie, le droit à l'intégrité de notre autonomie souveraine, un droit qu'a la nation espagnole et qui s'appuie aujourd'hui sur une base juridique parfaitement solide, acceptée et reconnue, observée et respectée par tout le monde. Ce droit ne peut se rendre effectif dans un recueillement claustral et en tournant le dos aux mers et aux côtes.

Mais maintenant, élevons enfin notre pensée au-dessus de ces choses qui sont, en fin de compte, délicates et contingentes.

L'Espagne occupe dans le monde une position; elle est placée de telle manière à la rencontre des intérêts, des aspirations et des nécessités commerciales et navales de l'univers, qu'elle ne peut jamais promettre de demeurer indemne dans les conflits des autres, et moins encore peut-elle se promettre de diriger le cours de la vie de l'humanité et d'éviter les con-

flits; elle doit bénir la Providence qui lui ménage aujourd'hui du temps pour se préparer, pour que, quand sonnera l'heure nuptiale, son flambeau ne soit pas éteint. Or ceux qui peuvent plus que nous, ceux qui ont, dans le concert des nations, une voix plus efficace, ne cessent de se tenir sur leurs gardes, et nous ne mériterions de la postérité que le mépris qu'inspirent les imbéciles, si nous attendions sans rien faire, oubliant que la paix d'aujourd'hui n'a pas de garanties éternelles.

Vous décidez-vous, Messieurs les députés, vous qui avez la responsabilité de diriger les collectivités. — C'est là une question de pure forme, car autrement elle serait offensante — y a-t-il quelqu'un qui se décide à laisser à la disposition du premier occupant des positions stratégiques nécessaires, indispensables pour tout conflit qui surgira dans le monde sans que nous puissions l'éviter où le retarder? Si j'entendais une réponse affirmative dans le Parlement de mon pays je dirais : voici qu'a résonné la première voix qui abdique la souveraineté... Et considérez que ce péril devenu effectif, remarquez qu'alors notre intégrité ne pourrait même pas être préservée par la bienveillance amicale des volontés étrangères; parce que si elles ne sont pas dans nos mains, si nous ne sommes pas possesseurs de ces positions quelque autre devra se hâter de les prendre pour que son ennemi ne les prenne pas.

Mais notez-le bien, cela, qui fait notre danger, contient le germe de notre salut; cela, qui rend totalement inadéquats et inapplicables les exemples des nations qui ont pu voir leur neutralité respectée dans les grandes conflagrations européennes et qui pourront la sauvegarder dans les nouveaux conflits qui surgiront, cela comporte aussi de grandes et heureuses éventualités pour l'Espagne. Cela signifie que l'Espagne ne restera jamais seule, parce qu'il existera toujours de puissants intérêts alliés aux nôtres, des associés naturels, des forces parallèles sur lesquelles elle pourra s'appuyer, à une seule condition : celle de ne pas s'enfermer dans l'isolement dans lequel elle a vécu et de ne pas renoncer à faire valoir ce que la nature lui a donné, ce qu'elle possède par un don gratuit du ciel.

Le second discours marocain de M. Maura a été prononcé au Sénat, dans la séance du 2 décembre. M. Pio Gullon, ancien ministre libéral des Affaires étrangères, ayant profité de la discussion générale du budget pour critiquer vivement la politique suivie au Maroc par l'Espagne depuis le début des événements de Casablanca, M. Maura a répondu par une longue défense des actes du gouvernement dont voici les plus intéressants passages :

M. Gullon a noté ce qui était arrivé à Casablanca et la manière différente dont sont intervenues les forces françaises et les représentants de l'Espagne; M. Gullon remarquera que je dis « forces françaises » et « représentants de l'Espagne à Casablanca » parce qu'il s'est plaint du petit nombre des troupes espagnoles et du rôle passif, fâcheux pour l'esprit militaire et l'éclat des armes espagnoles, qu'il a remarqués dans le contingent envoyé à Casablanca.

Je croyais qu'il était notoire pour tout le monde, qu'il était évident à regarder seulement les faits, que nous n'étions pas allés à Casablanca comme force militaire, comme facteurs militaires; qu'il n'y avait pas de brillants faits d'armes possibles à Casablanca parce que nous n'avions rien fait pour qu'il y eût à Casablanca aucune action armée. Je m'expliquerai, car des soldats y sont allés ; mais pourquoi et comment y sont-ils allés?

Ils y sont allés parce que l'Espagne avait contracté, suivant l'Acte d'Algésiras, l'engagement de concourir avec la France et le Makhzen à l'organisation d'une police au Maroc et que, avant que celle-ci eût été réalisée, bien qu'on eût insisté et tout fait pour hâter sa réalisation, sont survenus des événements, des hostilités qui obligèrent à ce que des forces, des personnalités, des influences, des pouvoirs étrangers à celui du sultan, devançassent provisoirement, pendant la période où les tristes événements se déroulèrent, les effets que pour le moment on ne pouvait pas attendre de la future police.

Et comme la France et l'Espagne avaient reçu à Algésiras la délégation et le mandat de toutes les puissances signataires, l'Espagne ne pouvait pas s'abstenir de cette exécution provisoire, de cette application aux circonstances qui exigeaient que l'on devançât l'établissement de la police selon l'esprit et la pensée de l'Acte d'Algésiras. Mais l'Espagne dès le premier instant, nous pouvons dire dès la veille du premier instant, pour mettre plus complètement en lumière son dessein, résolut qu'elle n'allait à Casablanca pour aucune action militaire; ce qui ne l'empêcha pas, ce qui ne l'a jamais empêchée de marcher en complète harmonie, en constant accord avec la France, laquelle parce que sa situation était différente et qu'elle jugeait autrement les circonstances en ce qui la concernait, décida une action militaire.

Comment M. Gullon peut-il croire, s'il y réfléchit, que si nous avions eu l'intention d'exercer une action militaire à Casablanca nous l'aurions exercée sans employer les moyens adéquats et que le gouvernement espagnol aurait envoyé là-bas notre armée en la privant des moyens de briller que nous devons prendre soin de lui ménager partout ? C'était une entreprise pour laquelle personne ne pouvait penser que nos moyens fussent insuffisants, car nous en avons dix fois plus qu'il nous en fallait pour pareille chose, quelque humbles et petits que l'on nous croie.

Il fut résolu et, dès le premier moment, le gouvernement fut d'accord sur ce point, que nous n'allions exercer à Casablanca aucune action militaire. Par conséquent, il n'y a pas à parler de l'éclat de nos armes et de l'action de nos soldats, parce que nos soldats allèrent là-bas pour autre chose... Le gouvernement espagnol envoya à Casablanca 300 hommes d'infanterie pour remplacer les 300 soldats du sultan qui, suivant l'Acte d'Algésiras, doivent exercer la police. Comme nous n'avions pas la possibilité de mettre en fonction, à ce moment, les 300 Maures dont l'Espagne, pour sa part, avait à assurer l'éducation, la direction et l'instruction par des officiers espagnols, et qui devaient fonctionner là, suivant l'Acte d'Algésiras ; comme nous ne pouvions pas non plus éluder la solution provisoire que les événements rendaient nécessaire, et comme nous ne pouvions pas consentir à ce que, l'Espagne désertant son poste, chose que ne demanderait certainement ni M. Gullon ni personne, des nations tierces eussent à suppléer à notre absence, nous nous déterminâmes à faire une chose qui n'existait pas dans la lettre de l'Acte d'Algésiras, Monsieur Gullon ; aussi étiez-vous loin de la réalité, quand vous disiez que notre pusillanimité avait été telle que, jusqu'à il y a quatre jours, nous n'avions voulu voir dans l'Acte d'Algésiras que la lettre stricte.

Il résulte de ce que nous venons de dire que nous n'envoyâmes rien là-bas qui pût ressembler à une force militaire, pour mener à bien une action militaire dans le sens où ce mot doit s'entendre, surtout en présence de l'action de la France qui, dès le premier instant, était évidemment et d'une façon déclarée une action militaire...

Pourquoi ne prîmes-nous pas part à cette action militaire? Parce que, par l'Acte d'Algésiras selon sa lettre et selon son esprit, nous étions conjointement associés à la France pour une chose toute différente de cette action militaire; et en cette chose différente, convenue, en celle-là au moins nous ne nous sommes pas dérobés, et la preuve que nous n'avons pas failli à nos engagements, c'est que nous sommes demeurés constamment dans la plus cordiale, la plus intime, la plus amicale relation avec le gouvernement français, sans que cette cordialité ait été si peu que ce soit mise en danger par les mille incidents et les mille complications inévitables d'une action comme celle-ci, dans laquelle nous marchions ensemble avec un mandat initial identique et cependant avec deux conceptions distinctes de la conduite que chaque nation doit tenir.

Après s'être expliqué sur ce que M. Gullon appelle le mutisme du gouvernement, M. Maura revient en ces termes sur ses précédentes déclarations à la Chambre des députés :

Il est notoire que, pour nous, il y a au Maroc une différence absolument fondamentale entre la région septentrionale que baigne la Méditerranée, le détroit et l'embouchure de ce détroit, et le reste de l'Empire; que ce sont deux problèmes distincts, et que la ligne frontière maritime du Maroc est pour nous partie intégrante de notre sûreté, de notre personnalité politique, de notre indépendance nationale. Il est nécessaire, quand nous parlons du Maroc ou quand nous pensons à lui, de distinguer cette zone qui, si elle cessait d'être ce qu'elle est aujourd'hui sans devenir espagnole, rendrait impossible l'organisation des défenses de l'Espagne. Quand nous cessons de considérer la côte et que nous pensons au Maroc, alors le Maroc est pour nous un pays d'expansion, un pays de développement, plus ou moins partagé, toujours partagé avec d'autres nations et avec de libres concurrents, dans lequel nous ne sommes qu'une nation parmi toutes celles du monde; tandis que, sur les côtes de la Méditerranée, l'Espagne n'est pas l'une quelconque des nations du monde, l'Espagne a une situation unique, absolument exceptionnelle, situation heureusement reconnue, respectée et effective.

De là, Monsieur Gullon, dérive une conséquence pratique, que vous aviez remarquée cet été mais que vous avez un peu oubliée ce soir, c'est que nous, qui ne fûmes à Casablanca qu'avec les 300 substituts temporaires des Maures de la police non encore constituée, pour ne pas laisser, en attendant sa constitution, la volonté commune des nations signataires inaccomplie, nous avons à Algésiras, bien que, heureusement, l'éventualité de nous en servir soit aujourd'hui moins probable qu'elle ne fut auparavant, nous avons à Algésiras un corps d'armée absolument prêt et en mesure, pendant tout l'été, de passer en Afrique en quarante-huit heures. C'est là une réalité connue, qui a existé pendant tout le mois d'août à la vue de tout le monde et qui continuera de subsister. Ce que nous n'avons pas fait, c'est sonner du clairon, ce n'était pas nécessaire. Mais là-bas se trouvent toujours les éléments pour cette action, si elle eût été nécessaire; car je répète que pour nous quand on dit Maroc et qu'on ne spécifie pas, cela signifiant des choses diverses et vagues, c'est ne rien dire.

De telle sorte que le gouvernement depuis le premier jour, sans avoir jamais varié d'un millimètre, parce que dès le premier jour il pensait exactement comme aujourd'hui, a suivi une seule voie : celle d'être absolument préparé pour cette intervention militaire si elle était nécessaire, et ferme-

ment décidé à s'abstenir d'une intervention militaire qui ne serait pas nécessaire...

La signification de l'envoi des 300 hommes est un point sur lequel il faut, Monsieur Gullon, qu'il n'y ait aucune équivoque ; il n'y en a aucune dans les documents diplomatiques. C'est certain. Mais je n'ai en rien besoin de recourir aux documents diplomatiques. Ceux-ci viendront avec le temps confirmer pleinement ce que je suis en train de dire. Pour le moment supposons que les documents ne peuvent pas être publiés et attachons-nous à ce à quoi tout le monde a pu assister. Eh bien M. Gullon croit-qu'il serait possible, si les choses n'étaient pas ce que j'ai dit, que nos soldats n'aient fait absolument aucun acte militaire, qu'ils n'aient jamais pris aucune part aux opérations militaires depuis le premier jour?

Il est donc évident qu'ils avaient des ordres et des instructions, en vue de circonstances qui se sont réalisées, de n'exécuter aucun acte militaire ; et cela, n'est-ce pas un fait patent ? N'était-il pas rehaussé par cet autre qu'à leur côté, tout près d'eux, il y avait un camp en action avec des combats, avec des morts, avec des coups de feu tous les jours ?

En terminant M. Maura a affirmé de nouveau que la politique du gouvernement espagnol n'a aucunement changé depuis le début et qu'il y aurait quelque ridicule à considérer le discours prononcé récemment à propos du projet de loi sur la réorganisation des forces navales comme l'indice de ce changement, car ce projet de loi, outre qu'il répond à des nécessités reconnues de tous, avait été étudié déjà en 1904 et avait été publié dans la *Gazette* avant les événements de Casablanca.

L'Allemagne et la question marocaine.

DÉCLARATIONS DU CHANCELIER PRINCE DE BULOW

A l'occasion de la discussion générale du budget au Reichstag allemand, le chancelier prince de Bülow a été amené à s'expliquer sur la politique étrangère de l'Allemagne, et il s'est exprimé ainsi en ce qui concerne la question marocaine :

Depuis que j'ai traité ici la question du Maroc, a-t-il déclaré, de nouveaux désordres se sont produits dans ce pays. Comme vous le savez, à Casablanca, ils ont pris un caractère particulièrement grave. Un certain nombre d'Européens à la solde d'entrepreneurs français et Français eux-mêmes pour la plupart, sont tombés sous les coups d'une population surexcitée par son fanatisme. Il est possible que ces tristes événements ne fussent pas arrivés si les troupes de police prévues par l'Acte d'Algésiras avaient déjà été à l'œuvre. Il est naturellement oiseux de faire une telle remarquable *a posteriori*. Etant donné la situation, il ne restait au gouvernement français plus rien autre que de se faire justice soi-même. L'Espagne, en tant que partenaire moins gravement atteint, marche avec la France dans des limites assez étroites. Je reconnais avec plaisir que le gouvernement espagnol, comme le gouvernement français, nous donnèrent à temps connaissance de l'action commencée par eux; il était naturel que nous ne missions aucun empêchement à cette action.

Il était de même naturel que cette action s'accomplit sous la seule

responsabilité des puissances intéressées, et comme elle n'appartenait pas au cadre de l'Acte d'Algésiras, elle n'entraînait pas non plus la responsabilité des autres puissances. Il s'ensuit pour nous un devoir de stricte réserve que je veux aussi observer, en ce sens que je ne m'exprimerai pas ici sur les détails de l'affaire de Casablanca.

Malheureusement, cette action entraina aussi des dommages pour les intérêts particuliers allemands, économiques et autres. Ces dommages ont été de nature si sérieuse que, suivant des nouvelles auxquelles on peut se fier, sans une action immédiate, la ruine des maisons allemandes était à craindre. C'est pourquoi je me suis décidé, sous la réserve de l'approbation toute-puissante du Parlement, de disposer d'une somme de 250.000 marks, tirée des fonds de l'Empire, comme premiers secours urgents pour les Allemands ayant subi des dommages au Maroc. Un examen sérieux eut lieu, et c'est d'après lui que cette somme sera prochainement répartie. Je le répète, il s'agit seulement d'une mesure provisoire. Le règlement ultérieur des dommages occupera probablement la commission internationale, qui doit se réunir prochainement.

Il reste réservé à l'examen ultérieur des puissances de trouver, pour réunir l'argent nécessaire, un *modus* s'accordant avec l'Acte d'Algésiras.

Les événements de Casablanca amenèrent une autre question qui, de son côté, appartient à de nouveaux cadres de l'Acte d'Algésiras, savoir l'organisation d'un corps de police dans les ports marocains. Les gouvernements français et espagnol s'adressèrent à ce sujet aux autres puissances signataires avec une proposition qui aboutissait à l'organisation d'un corps de police sortant du cadre de l'Acte d'Algésiras, seulement avec des agents français et espagnols, sans agents de police marocains. Nous avons précisé, dans un memorandum, notre point de vue à l'égard de cette proposition. Cette idée n'est pas venue à exécution. Comment les choses se développeront-elles ultérieurement au Maroc, je ne suis pas en état de vous le dire aujourd'hui ; en tout cas, nous observerons ce développement avec une calme réserve, avec confiance dans la loyauté du gouvernement français. Il est de l'intérêt allemand, il est aussi de l'intérêt européen que les ressortissants de toutes les puissances européennes au Maroc puissent, le plus tôt possible, se livrer de nouveau, comme de coutume, à leurs occupations. L'Acte d'Algésiras formera la base de cette situation plus tranquille, plus paisible, qui, nous l'espérons, reviendra bientôt.

Puis, après une discussion sur les affaires de Macédoine et le voyage de Guillaume II en Angleterre, le chancelier, revenant de nouveau sur les relations franco-allemandes, a dit encore :

Puisque je parle du Maroc et d'Algésiras, je voudrais combattre une opinion erronée, qui a pris naissance dans la salle d'audience d'un tribunal et a ensuite été répandue par la presse. On a dit que l'Allemagne avait été, à deux reprises, au cours de ces dernières années, à la veille d'une guerre : une fois pendant les affaires du Maroc, l'autre fois en 1904, après le voyage de l'empereur dans la Méditerranée[1]. Me faudra-t-il parler encore une fois des difficultés internationales auxquelles avaient abouti la méconnaissance de nos droits et de nos intérêts dans les ports maro-

[1] Voir à ce sujet notre livraison du 16 novembre dernier (*Quest. Dipl. et Col.*, n° 258, p. 691).

cains? Je ne crois pas que ce serait utile. Nous aurions aussi peu fait une guerre à cause du Maroc que nous l'aurions faite en 1870 à cause de la candidature au trône d'Espagne. Mais, comme autrefois le second, le premier de ces faits pouvait nous amener à défendre notre honneur, notre prestige et notre situation dans le monde.

Si tant est qu'il y ait eu un danger subreptice de guerre pendant les affaires du Maroc, c'est là une question qui a été réglée par voie diplomatique à Algésiras.

Mais ce que je ne puis comprendre, c'est qu'on ait pu parler d'un danger de guerre en 1904, parce qu'il n'y avait pas eu d'entrevue entre notre Empereur et le Président de la République française. Une guerre pour cela? Aucun des intéressés, ni l'Empereur, ni le Président, n'y a même songé et ne pouvait même y songer. Il est enfantin de croire, et c'est une manœuvre tendancieuse de vouloir faire croire qu'à notre époque une guerre peut éclater entre deux grandes nations civilisées pour autre chose que pour une question touchant les intérêts vitaux de ces peuples..

Certainement, la présence simultanée de l'Empereur et du Président dans la Méditerranée a fait songer à une entrevue, mais cette pensée n'est jamais sortie du domaine des souhaits pieux. Il n'y a eu aucune invite, ni aucun refus.

J'ai lu aussi dans la presse française que l'Empereur, irrité de la cordialité des toasts échangés à ce moment à Rome et à Naples, entre le roi d'Italie et le président de la République, avait hâté son départ par Venise au lieu de Gênes et avait ainsi rendu impossible une entrevue avec le Président.

Cela également est faux. L'Empereur se trouvait déjà devant Venise quand furent échangés les toasts de Rome et se trouvait déjà sur le sol allemand quand furent échangés les toasts de Naples. De semblables légendes empruntées au passé ne sauraient, me semble-t-il, servir le présent.

Ces déclarations du prince de Bülow ont été très commentées, notamment en Angleterre, où elles n'ont pas généralement produit une excellente impression. Voici, entre plusieurs, l'opinion à ce sujet du *Times*, dans un éditorial, et de la revue le *Spectator*, dans son article de fond.

Le *Times* s'exprimait ainsi :

Les allusions du prince de Bülow à la politique française au Maroc sont remarquables par leur réserve et leur froideur extrêmes.

Tout en admettant que l'Allemagne, en présence de l'Acte d'Algésiras, ne pouvait blâmer l'action des Français et des Espagnols à Casablanca, il donne à entendre qu'il est certains côtés de l'action française à Casablanca sur lesquels il peut y avoir quelque chose à dire plus tard, et que la question de l'indemnité à donner aux sujets allemands peut donner lieu à une discussion. Mais l'exemple le plus extraordinaire de ce que l'on doit, le plus charitablement possible, attribuer à de la gaucherie (*sic*) est l'allusion du chancelier à la guerre de 1870.

Il dit que l'Allemagne était aussi peu disposée à faire la guerre pour le Maroc que pour la succession au trône d'Espagne en 1870. Ceux qui se rappellent, sur le dire même du prince de Bismarck, que le télégramme d'Ems a été intentionnellement remanié, afin de provoquer le conflit franco-prussien, ne seront guère rassurés par le parallèle du prince de Bülow.

Le fait est qu'il est assez difficile, dans les circonstances actuelles, de distinguer le véritable courant de la politique allemande intérieure et extérieure. Bien qu'il accepte l'Acte d'Algésiras, le gouvernement allemand paraît résolu à critiquer la France à toute occasion, et cela en dépit du désir qu'il professe de se maintenir en bons termes avec l'Angleterre, qui a on ne peut plus clairement manifesté sa résolution de donner à la France ses coudées franches dans ce pays.

Et le *Times*, déclarant trouver inexplicable la politique allemande, concluait ainsi :

Nous nous croyons donc justifiés à dire non seulement qu'il est difficile de démêler le but véritable de la politique allemande en ce moment, mais aussi qu'une pareille incertitude relativement à la politique d'une des principales puissances est inquiétante pour l'aspect autrement pacifique du monde.

D'autre part, le *Spectator* ne doute pas que l'empereur d'Allemagne n'ait réellement le désir de maintenir la paix, mais une paix obtenue par les efforts de l'Allemagne et assurée toujours par la politique allemande. Certes, les accords anglo-français et anglo-russe ont contribué beaucoup au maintien de la paix ; mais ce n'est pas le genre de paix que l'on a fait entrevoir aux sujets de l'empereur Guillaume. Et la revue anglaise conclut :

Si l'idée allemande de paix est celle d'une paix imposée à l'Europe par la crainte de la puissance allemande et, par suite, se distingue essentiellement d'une paix assurée par des accords entre trois puissances dans lesquels l'Allemagne n'a pas eu à intervenir, comment les Allemands doivent-ils envisager cet état de choses? Probablement avec une approbation pleine de restrictions, parce qu'ils auraient préféré voir atteindre le même but par d'autres moyens. Mais ce léger mécontentement n'est pas l'atmosphère que désire l'empereur et qui lui permettrait de demander d'importants crédits nouveaux pour la marine. Aussi a-t-il fallu que le chancelier, pour rendre ces projets populaires, semât un peu l'alarme en criant à la faiblesse et en exprimant un secret désir d'être fait. La situation politique intérieure exigeait d'ailleurs ce subterfuge. Seulement, les paroles destinées à un auditoire spécial ont été entendues par tout le monde, inconvénient impossible à faire disparaître, à cause du régime parlementaire moderne.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le budget des Affaires étrangères à la Chambre des députés.* — La Chambre des députés a discuté et voté le 5 décembre, en deux séances, le budget des Affaires étrangères. Après un échange d'explications entre MM. Joseph Chailley, Albin Rozet et le ministre des Affaires étrangères au sujet de la participation des indigènes de Tunisie aux travaux de la conférence consultative — discussion qui s'est terminée par le vote à mains levées de l'ordre du jour suivant : « La Chambre, confiante dans le gouvernement pour introduire enfin « dans la pratique, à l'égard des populations indigènes, la théorie juste « et féconde dite politique d'association, passe à l'ordre du jour. » — M. Benazet a demandé quelques renseignements sur la brusque démission du directeur français de l'Ecole khédiviale de Droit au Caire, et son remplacement par un professeur anglais. Le ministre a répondu à M. Benazet de la façon suivante :

M. le Ministre des Affaires étrangères. — L'honorable M. Benazet a très exactement exposé les conditions dans lesquelles M. Lambert a quitté, le 19 juin dernier, son poste de directeur à l'École khédiviale du Caire. Ainsi que M. Benazet l'a dit, il est exact que M. Lambert a abandonné son poste sans même que l'agent diplomatique de France au Caire en eût été informé. Notre représentant en Egypte s'est trouvé ainsi dans l'impossibilité d'agir ; autrement, il n'aurait pas manqué de faire valoir toutes les raisons utiles pour que le poste de directeur de l'École khédiviale du Caire fût conservé à un Français.

Depuis, nous n'avons pas négligé d'exposer au gouvernement britannique tous les arguments qui justifient le désir de la France de voir la grande puissance, à laquelle elle est liée par une entente étroite et cordiale, ménager autant que possible les intérêts de la France en Egypte, notamment en ce qui concerne l'enseignement.

Nous avons pris, en effet, ainsi que l'a dit M. Benazet, une part très importante à l'organisation de l'enseignement en Egypte, notamment à celle de l'enseignement du droit. La législation de l'Egypte est française d'origine, et il n'est pas possible qu'un gouvernement comme le gouvernement britannique, ne trouve pas dans l'amitié qui l'inspire à l'égard du gouvernement français, des motifs toujours suffisants pour concilier les intérêts du gouvernement khédivial avec ceux que peut légitimement invoquer la France.

Nous sommes, ainsi que le demandait également M. Benazet, entrés à ce sujet en conversation avec Sir Edward Grey. Cette conversation se pour-

suit, et je ne doute pas que, se poursuivant en même temps en Egypte, elle n'aboutisse à l'avenir à nous donner satisfaction. (*Applaudissements.*)

M. Maurice Colin et M. de la Trémoïlle ont alors présenté diverses observations, le premier sur l'intérêt qu'il y aurait à faciliter pour les Tunisiens l'obtention de la naturalisation française, le second sur les rapports commerciaux de la France avec le Brésil, la Hollande et le Danemark; puis M. Vaillant a demandé au ministre des Affaires étrangères de s'expliquer sur les intentions du gouvernement en ce qui concerne la sécurité de notre frontière algéro-marocaine. Enfin, M. Deschanel, rapporteur du budget des Affaires étrangères, a développé les conclusions de son rapport si remarquable, dont nous regrettons bien vivement de ne pouvoir parler plus longuement. M. Deschanel s'est attaché, notamment, avec la haute compétence que lui donne son expérience, à préconiser la réforme de notre personnel diplomatique par ce double moyen : la réorganisation matérielle des chancelleries; le renouvellement et l'uniformisation des traitements par régions. Le rapporteur a conclu en déposant la proposition de résolution suivante qui, acceptée par le ministre des Affaires étrangères, a été adoptée à l'unanimité.

La Chambre invite M. le ministre des Affaires étrangères à :

1° Apporter au budget de 1909 un plan de réorganisation complet des postes extérieurs, en s'imposant les deux règles suivantes : rester dans les imites du budget; ménager la situation des agents et respecter les droits acquis;

2° Nommer, dès maintenant, une commission qui étudiera la réforme du tarif des chancelleries;

3° Déposer, dans un délai aussi bref que possible, un projet de loi en quelques articles contenant les garanties générales réclamées par les agents du ministère des Affaires étrangères. Un décret fixera ensuite le détail du statut du personnel diplomatique et consulaire.

La discussion générale étant ainsi terminée, les divers chapitres et l'ensemble du budget ont été votés à peu près sans discussion. Signalons seulement que sur le chapitre 26 — Œuvres françaises en Occident — la Chambre a adopté l'ordre du jour suivant, déposé par MM. Stegg et Gérard-Varet :

La Chambre invite le gouvernement à étudier les moyens de favoriser le développement des œuvres françaises d'enseignement laïque d'Occident.

— *Conférence de lord Ampthill à la Ligue coloniale française.* — Lord Ampthill, ancien vice-roi des Indes par intérim, a fait hier dans la salle de la Société de géographie, sous les auspices de la Ligue coloniale française, une très intéressante conférence sur « l'Impérialisme anglais ».

M. Etienne, vice-président de la Chambre des députés, qui présidait cette séance, après avoir présenté lord Ampthill, a rappelé en même temps le but de la Ligue coloniale française, qui est de

répandre en France des notions exactes sur le rôle colonisateur des grandes puissances et de la France en particulier.

NÉCROLOGIE. — *La mort du marquis de Montebello.* — Le marquis Gustave Lannes de Montebello, ancien ambassadeur à Constantinople et à Saint-Pétersbourg, est mort le 1er décembre, à Paris, à l'âge de 69 ans. On n'a pas oublié avec quel succès le marquis de Montebello, pendant les onze années qu'il resta en Russie, de 1891 à 1992, s'acquitta de sa haute et difficile mission. Du premier au dernier jour il fut à Saint-Pétersbourg le gardien attentif et vigilant de l'alliance franco-russe, qui venait seulement de naître, et qu'il réussit, par son habileté politique, par sa rare distinction, par son tact diplomatique, à affermir et à développer au point d'en faire le ferme soutien de notre politique étrangère.

Belgique. — *Le traité de cession de l'Etat Indépendant du Congo à la Belgique.* — Le gouvernement belge a fait distribuer, le 5 décembre, au Parlement, le texte suivant du traité de cession de l'Etat Indépendant à la Belgique :

ARTICLE PREMIER. — Sa Majesté le Roi souverain déclare céder à la Belgique la souveraineté des territoires composant l'Etat Indépendant du Congo avec tous les droits et obligations qui y sont attachés. L'Etat belge déclare accepter cette cession, reprendre et faire siennes les obligations de l'Etat Indépendant du Congo, telles qu'elles sont détaillées à l'annexe A, et s'engage à respecter les fondations existantes au Congo, ainsi que les droits acquis, légalement reconnus à des tiers, indigènes ou non indigènes.

ART. 2. — La cession comprend tout l'avoir mobilier et immobilier, de l'Etat Indépendant et notamment :

1° La propriété des étangs et terres appartenant à son domaine public ou privé, sous réserve des dispositions et obligations indiquées à l'annexe A de la présente convention ;

2° Toutes actions, obligations, parts de fondateur ou d'intérêt dont il est fait mention à l'annexe B ;

3° Tous les bâtiments, constructions, installations, plantations et appropriations quelconques établis ou acquis en Afrique et en Belgique par le gouvernement de l'Etat Indépendant, et objets mobiliers de toute nature et bétail qu'il y possède, ainsi que ses bateaux et embarcations avec leur matériel d'armement militaire tels que repris à l'annexe B, numéros 2 et 4 ;

4° L'ivoire, le caoutchouc et autres produits africains qui sont la propriété de l'Etat Indépendant, de même que les charges d'approvisionnement et autres marchandises lui appartenant, tels que repris à l'annexe B, numéros 1 et 3.

ART. 3. — D'autre part, la cession comprend tout le passif et tous les engagements financiers de l'Etat Indépendant, tels qu'ils sont détaillés à l'annexe C.

ART. 4. — La date à laquelle la Belgique assumera l'exercice de son droit de souveraineté sur les territoires visés à l'article premier sera déterminée par arrêté royal. Les recettes et dépenses effectuées par l'Etat

Indépendant à partir du 1er janvier 1908 seront au compte de la Belgique.

En foi de quoi les plénipotentiaires ont signé le présent traité et y ont apposé leur signature.

Fait en double expédition à Bruxelles, le 28 novembre 1907.

Ce projet de traité est signé par tous les ministres et par les trois secrétaires de l'Etat Indépendant du Congo. Il y est en outre annexé l'arrangement provisoire suivant :

A. — A partir du 1er janvier 1908, aucune dépense ne sera effectuée par l'Etat Indépendant du Congo sans que notification en soit donnée au ministre des finances de Belgique. Celui-ci sera tenu au courant de toutes les opérations de comptabilité.

B. — A partir de la même date, les dépenses effectuées par l'Etat Indépendant du Congo et les recettes encaissées par lui le seront pour le compte de la Belgique, sous réserve de l'adoption par la Chambre du projet de loi relatif à la reprise du Congo.

Signé :

Pour la Belgique, par les ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Justice.

Pour l'Etat Indépendant du Congo, par les trois secrétaires généraux.

Allemagne. — *La situation politique.* — Le chancelier prince de Bülow, n'étant pas très sûr de sa majorité, a éprouvé le besoin d'en réveiller le zèle par une manœuvre d'une habileté classique. Il a réuni les chefs du bloc parlementaire gouvernemental et leur a annoncé son intention de se retirer, s'il n'obtenait d'eux l'engagement d'une collaboration désormais aveuglément fidèle. Ceci se passait le 4 décembre. Le lendemain les leaders de la majorité remettaient au chancelier l'adresse de fidélité et d'obéissance qui leur était réclamée. Cet incident a, comme l'on pense, été fort commenté ; il n'a peut-être pas produit, d'une façon générale, toute la favorable impression que l'on en attendait.

Le gouvernement impérial a déposé au Reichstag le projet de loi concernant les provinces polonaises et le projet de réglementation du droit de réunion et d'association dans l'Empire. La discussion de ces deux projets, commencée aussitôt, a soulevé de très vives oppositions parmi les divers partis de l'assemblée.

Russie. — *La troisième Douma ; le vote de l'Adresse au tsar ; les déclarations de M. Stolypine.* — Le 26 novembre, après une courte discussion, la Douma a adopté le texte suivant de l'Adresse au tsar :

Il a plu à Sa Majesté de réunir les députés de la troisième Douma, de leur souhaiter la bienvenue et d'appeler la bénédiction divine sur les travaux législatifs qui se préparent. Nous nous sentons dans l'obligation d'exprimer à Sa Majesté nos sentiments de dévouement et notre reconnaissance pour la concession à la Russie d'une représentation nationale, concession confirmée par des lois organiques. Nous emploierons toutes nos forces, toute notre expérience, toutes nos connaissances pour fortifier le nouvel ordre de choses régénéré par la volonté de Sa Majesté dans le

Manifeste du 30 octobre, pour pacifier la patrie, consolider l'ordre légal, développer l'éducation du peuple, augmenter le bien-être général et fortifier la puissance de la Russie indivisible. Ceci afin de justifier la confiance du souverain et du peuple.

L'Adresse a été votée à l'unanimité par 256 votants. Les abstentionnistes comprenaient, outre le groupe du travail et les démocrates socialistes, une cinquantaine d'octobristes qui auraient voulu voir figurer dans l'Adresse le mot *Constitution*, et l'extrême-droite, qui réclamait l'addition du mot *autocratie*.

Le 29 novembre, M. Stolypine a donné lecture à la Douma de la déclaration ministérielle qui, flétrissant les partis d'extrême-gauche, insiste sur le maintien du pouvoir autocrate et la nécessité de laisser au tsar le libre exercice de ses volontés.

Tout le monde, à présent, a dit le premier ministre, se rend compte que le mouvement subversif créé par l'extrême-gauche a dégénéré en un brigandage manifeste et que tous les éléments criminels ont été déchaînés contre la société. On ne peut combattre pareil phénomène qu'en usant d'énergie. Pour cela, le gouvernement a besoin de loyaux serviteurs de l'Etat, dont les idées politiques personnelles ne doivent pas l'emporter sur leur devoir, même dans l'avenir.

Il faut, dans les écoles, inculquer aux enfants le respect de l'ordre, de la légalité et de la discipline intérieure.

Le gouvernement se rend compte de la nécessité urgente de revenir d'un régime de lois d'exception à un état de choses normal, et d'assurer une procédure judiciaire conforme aux règles ordinaires. Une fois ceci réalisé, il sera possible au gouvernement de consacrer toutes ses forces au développement intérieur de l'Etat. Cependant, les réformes que cette œuvre comporte ne pourraient être entreprises tant que l'on n'aura pas amélioré la situation des millions d'habitants qui vivent des travaux des champs. Le gouvernement espère que la Douma approuvera les mesures agraires prises en vertu du paragraphe 87 des lois fondamentales, tout en y apportant peut-être quelques améliorations.

M. Stolypine a terminé ainsi :

La puissance autocratique historique et la libre volonté du souverain apparaissent comme le bien le plus précieux de l'Etat russe. Elles ont créé l'organisation actuelle et sont appelées à sauver la Russie de toutes secousses et de tous dangers et à la ramener dans la voie de l'ordre.

Cette déclaration a été faite au milieu du silence de la gauche et du centre, et des ovations de la droite.

Suisse. — *L'élection du président de la Confédération helvétique.* — L'Assemblée fédérale, réunie à Berne le 12 décembre, a élu président de la Confédération helvétique pour 1908, par 186 voix sur 188 votants, M. Ernest Brenner, actuellement vice-président du Conseil fédéral.

M. Brenner, de Bâle, a cinquante et un ans. Il a fait toute sa car-

rière dans sa ville d'origine. Avocat inscrit au barreau de Bâle, il entra à vingt-huit ans au gouvernement de son canton; trois ans plus tard, il était nommé député au Conseil national, et en 1897 l'Assemblée fédérale l'envoyait siéger au Conseil fédéral, où il resta treize ans à la tête du département de la Justice et des Cultes. M. Brenner, spécialisé dans les questions juridiques, a été le principal artisan de l'unification du droit en Suisse et de la réforme du Code civil.

Suède. — *La mort du roi Oscar II.* — Le roi de Suède Oscar II est mort le 8 décembre. Né à Stockholm le 21 janvier 1829, le roi Oscar II était le troisième fils d'Oscar Ier, roi de Suède et de Norvège de 1844 à 1859, et le petit-fils du général Bernadotte, roi de Suède et de Norvège sous le nom de Charles XIV. Sa mère était Joséphine de Leuchtenberg, fille du prince Eugène de Beauharnais. Oscar II, d'une haute intelligence et d'un esprit exceptionnellement cultivé, avait reçu, comme ses frères, une instruction très soignée. Il épousa, le 6 juin 1857, la princesse Sophie de Nassau.

On sait combien heureuse fut cette union et l'on n'a pas oublié les fêtes touchantes des noces d'or du couple royal, célébrées le 6 juin dernier. Le roi Oscar et la reine Sophie eurent quatre fils : Gustave, né en 1858 prince royal, qui succède aujourd'hui à son père et qui épousa en 1881 Victoria de Bade dont il a trois fils, Gustave-Adolphe, Wilhelm et Erik; Oscar, né en 1859, qui renonça en 1888, à la suite de son mariage avec une jeune fille de la noblesse, à tous ses droits, titres et prérogatives d'altesse royale; Charles, né en 1861, qui épousa en en 1897 la princesse Ingeborg de Danemark, et Eugène, né en 1865, qui est un peintre de talent.

C'est le 18 septembre 1872 qu'Oscar II succéda à son frère Charles XV. Il fut couronné en Suède le 12 mai 1873 et en Norvège le 18 juillet de la même année. Son règne fut pour la Suède particulièrement prospère. L'agriculture, l'industrie, le commerce y prirent un développement extraordinaire. Le rendement des récoltes augmenta de 30 % et l'élevage fit des progrès aussi remarquables. Le nombre des familles doubla et la Suède détient aujourd'hui une place exceptionnelle et brillante dans l'industrie métallurgique mondiale, occupant à l'heure actuelle près de 170.000 ouvriers contre 50.000 en 1861. De 1873 à 1906, le commerce suédois s'est élevé de 330 millions à 993 millions de couronnes. Le réseau de chemins de fer, qui n'était que de 2.000 kilomètres en 1872, dépasse aujourd'hui 13.000 kilomètres et s'étend jusqu'à Gellivara. Les lignes télégraphiques et téléphoniques couvrent le royaume. Enfin l'Université d'Upsal, où toutes les branches des connaissances humaines sont cultivées et enseignées, jouit d'une renommée éclatante et méritée dans toute l'Europe.

Malheureusement, la crise norvégienne est venue douloureusement attrister les dernières années de ce gouvernement si fertile par ailleurs en heureux résultats. On n'a pas oublié dans quelles condi-

tions s'est rompue, il y a deux ans, l'union suédo-norvégienne, fortement ébranlée du reste depuis nombre d'années et que seuls la délicatesse, la modération et le tact d'Oscar II avaient pu maintenir si longtemps. Cette séparation des deux puissances sœurs fut pour le vieux roi une cruelle épreuve; mais il lui resta du moins cette suprême consolation que sa sagesse politique et la noblesse de son désintéressement personnel avaient réussi à écarter définitivement le conflit armé qui à un moment sembla presque inévitable.

II. — AFRIQUE.

Tunisie. — *La Conférence consultative tunisienne.* — La session que la Conférence consultative tunisienne vient de tenir, et qui s'est terminée le 30 novembre, avait un intérêt particulier. Pour la première fois, la Conférence délibérait avec l'élément indigène, et pour la première fois elle examinait le budget de la Régence. On sait, en effet, qu'un décret du mois de février dernier a donné à cette assemblée l'examen du budget et complété son organisation par l'adjonction de membres indigènes. Cette adjonction était logique, car les indigènes étant ceux qui contribuent le plus à alimenter le budget, il était naturel qu'ils fussent appelés à en discuter. Les colons n'ont pas critiqué ce point, mais ils ont protesté contre la collaboration continue des seize indigènes qu'on leur adjoignait. Ils exprimaient le regret d'avoir à traiter certaines questions en présence des indigènes. Si on en croit le discours prononcé par M. Gaudiani, secrétaire élu de la Conférence, au déjeuner offert au résident général par les conseillers, ces récriminations seraient aujourd'hui singulièrement atténuées. L'orateur a reconnu que les malentendus disparaissaient, que les défiances s'évanouissaient, et il a ajouté que les délégués indigènes « qui font preuve d'un zèle et d'une modé-« ration particulièrement appréciés, avaient pu constater l'impar-« tialité qui présidait aux délibérations ». Et M. Gaudiani affirmait aux indigènes que ses collègues et lui ne voulaient interdire à personne l'accès de l'école et étaient prêts à étudier avec eux toutes les mesures tendant à diminuer les charges qui pèsent sur les travailleurs de la campagne. « Laissons faire le temps, disait-il, et « par le contact de chaque jour, par la collaboration commune, « nous arriverons à détruire les préjugés, à trouver les méthodes « qui ne lèseront personne, à donner satisfaction à tous les intérêts « légitimes. » Ce sont là d'excellentes paroles, indice d'un état d'esprit qui ne pourra être que bienfaisant pour la Tunisie.

Afrique Occidentale. — *Mort du lieutenant Hutin.* — Des dépêches de Bingerville ayant apporté la triste nouvelle du meurtre du lieutenant Hutin, du 4e sénégalais, par les indigènes insoumis de la

Sassandra, le ministre des Colonies a communiqué à ce sujet la note suivante le 3 décembre :

On sait que des troubles avaient éclaté au mois d'octobre dernier, à la Côte d'Ivoire dans le cercle de Sassandra, et plus exactement dans la région comprise entre Issia et Daloa.

Les capitaines Schiffer et Doualin, envoyés pour assurer la pacification, étaient entrés à Issia le 6 novembre après avoir accompli leur mission avec succès. Ils durent cependant quitter Issia le 9 novembre pour venger la mort du lieutenant Hutin qui avait été tué le 30 octobre dans une embuscade près de Gretotopea.

Depuis lors le poste de Daloa était en effet bloqué par les rebelles, mais l'arrivée de la colonne a provoqué la fuite des assaillants.

Nos troupes ont maintenant atteint Daloa et ont laissé derrière elles le pays en bonne voie de soumission.

Afrique du Sud. — *Campagne anglaise contre les Zoulous.* — Des troubles récents, survenus dans le Zoulouland, ont rendu nécessaire la mobilisation des troupes dans le Natal et la proclamation de l'état de siège. Le chef zoulou, Dinizulu, considéré comme le principal promoteur de cette agitation, a été fait prisonnier avec cinquante de ses hommes, et sera jugé à Pietermaritzburg pour excitation à la rébellion. Jusqu'à présent, d'ailleurs, aucun fait n'a été signalé qui puisse faire croire à un danger sérieux de soulèvement des indigènes.

III. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *Le message du président Roosevelt.* — Le 3 décembre, M. Roosevelt, présidant à l'ouverture de la session du Congrès, a donné lecture aux représentants d'un message auquel les circonstances présentes ont prêté une exceptionnelle importance.

La première partie du message est relative à la question financière et économique des trusts, que le Président pose, dès le début, en ces termes :

Aucune nation n'a de plus vastes ressources que la nôtre ; aucune n'a des citoyens plus énergiques et industrieux ; aucune ne jouit de conditions économiques fondamentales plus saines que les nôtres au moment où je parle. Aussi serait-ce une folie de la part de nos concitoyens d'enfouir leur argent chez eux au lieu de le déposer dans des banques sûres, car cette thésaurisation entraîne aussitôt un resserrement monétaire. D'ailleurs, en général, les affaires sont conduites chez nous avec honnêteté, qu'il s'agisse de fermes ou d'usines, de chemins de fer ou de banques.

Naturellement, il y a des brebis galeuses. Certains spéculateurs sans scrupules entraînent la masse naïve à des placements ou opérations dangereux, et le réveil est terrible. On doit songer toutefois que plus tôt il se produit, moins ses effets sont redoutables.

Dans les efforts déployés pour punir les coupables, il faut chercher à ménager les innocents égarés par eux ; mais cette considération ne peut

aller jusqu'à empêcher de poursuivre implacablement « la malhonnêteté qui réussit ».

M. Roosevelt continue en exposant les mesures qu'il estime utile de prendre pour remédier aux abus de la spéculation. Il rappelle que les fondateurs de la Constitution américaine avait donné au gouvernement national un droit de contrôle sur le commerce entre les Etats confédérés; mais les canaux seuls furent réglementés, et maintenant il s'agit, non pas d'étendre l'autorité fédérale, déjà existante dans toute son ampleur, mais l'activité fédérale. C'est tout d'abord aux « chemins de fer » qu'elle doit être étendue.

Une loi devrait donner à l' « Interstate Commerce Commission » pouvoir d'autoriser à l'avenir l'émission de titres par les Compagnies et de procéder, dès qu'elle le jugerait nécessaire à une évaluation de valeur de chaque réseau. Les Compagnies pourraient s'entendre entre elles, mais devraient faire connaître au public le détail de ces accords que la commission aurait à approuver. La seule question est de savoir quel corps gouvernemental pourra le mieux exercer cette autorité nécessaire. Les cours de justice décideront dans quelles limites l'autorité fédérale peut l'exercer et il restera assez à faire à la commission des chemins de fer de chacun des Etats. Ces commissions travailleront de concert avec l' « Interstate Commerce Commission ».

Quant aux « trusts », le président rappelle ses déclarations de l'année dernière (décembre 1906) sur la nécessité des groupements dans les temps modernes et les défauts de la loi Shermann contre les trusts. Cette loi les frappe indistinctement, et allant à l'encontre d'une nécessité économique, est inapplicable.

Il faut l'amender de façon à interdire « seulement » les groupements contraires à l'intérêt public, et, par suite, à accorder au gouvernement un droit de contrôle sur les groupements qui font des affaires dans plusieurs Etats. De plus, les bilans de ces groupements devront être publiés obligatoirement; leurs livres et leur correspondance devront être accessibles aux fonctionnaires du gouvernement. Le bureau des corporations, déjà existant, est un premier pas.

La répression des mauvais trusts ne peut s'exercer que par de longs procès et ne peut avoir, de plus, une action préventive. Il faudrait que la nouvelle loi fût appliquée par un corps exécutif et non par voie de procès. Ce corps pourrait donc même prévenir le mal.

En général seraient interdits les groupements dont les affaires portent sur plusieurs Etats, tendant à acquérir un monopole, un contrôle géneral de la production, vente ou distribution de produits de première nécessité. La loi devra être très précise et exclure tout arbitraire. Entre autres choses, elle devra interdire de vendre à perte pour écraser la concurrence, d'émettre un capital-titres disproportionné, d'exiger que l'on ne fasse des affaires avec aucune autre société.

Les accords raisonnables entre groupements seront permis, mais devront d'abord être approuvés par le corps gouvernemental compétent.

Le Congrès a le droit d'accorder des licences aux groupements qui veulent s'occuper d'affaires s'étendant sur plusieurs Etats et l'on pourrait

voter une « loi générale » permettant aux groupements nouveaux de se créer. Cette loi devrait, avant tout, formuler un procédé permettant à une commission fédérale de reconnaître si le demandant d'une licence fédérale constitue un groupement conforme ou non aux restrictions établies par la loi fédérale dont nous venons de parler.

Il faudrait aussi que cette loi exigeât une publicité complète pour toute question intéressant le public et, en particulier, la sécurité des titres émis. Si l'on ne juge pas opportune une loi d'incorporation, on pourrait voter une loi exigeant une licence pour les grandes associations faisant des affaires dans plusieurs Etats, ou bien on pourrait voter quelque chose d'intermédiaire entre les deux. La surveillance établie ainsi pourrait être analogue à celle exercée sur les banques nationales.

Enfin, la loi contre les trusts pourrait être complétée par une interdiction précise des procédés qui ont permis jusqu'ici aux trusts d'écraser leurs concurrents. Les véritables possesseurs de l'Association devraient faire les affaires en leur propre nom. Le choix de posséder des actions d'autres trusts devrait être refusé aux trusts opérant sur plusieurs Etats, à moins que des fonctionnaires spéciaux du gouvernement ne l'aient autorisé, et à la condition que le gouvernement ait reçu communication de la liste de tous les propriétaires et actionnaires, à la fois du trust qui possède les titres de l'autre et du trust dont les titres sont en la possession d'autres.

Le président fait ensuite ressortir les avantages d'un contrôle gouvernemental effectif. Quelles sont les banques qui ont succombé à la dernière crise? Aucune de celles qui étaient soumises à ce contrôle n'a succombé. D'ailleurs, des lois récentes, comme celles sur les banques nationales, sur les fraudes des produits alimentaires, sur l'inspection des viandes, lois qui s'inspirent aussi du besoin d'expansion de l'activité fédérale, ont donné les meilleurs résultats.

Quant à la question de la « circulation monétaire », M. Roosevelt estime qu'elle doit être réglée de la façon suivante :

Nous avons besoin d'une plus grande élasticité dans notre circulation, tout en n'oubliant pas qu'elle doit reposer sur des bases très sûres, rigoureusement contrôlées par les autorités nationales.

Il nous faut prendre des mesures pour une circulation complémentaire de circonstance, mais jouissant d'une garantie réelle et soumise à des conditions minutieusement prescrites par le gouvernement.

Cette émission de circonstance doit être basée sur des titres servant de garantie et approuvés par le gouvernement, et elle doit être soumise à une lourde taxe. Ceci garantirait son émission, seulement dans le cas de nécessité absolue,et sa disparition dès que le besoin aurait cessé.

Il y aurait lieu de se demander si les directeurs et principaux employés des banques nationales devraient avoir le droit de se faire des emprunts à eux-mêmes.

Les trusts devraient être soumis à la même surveillance que les banques et l'on devrait voter des mesures législatives à cet effet pour le district de Columbia et les territoires.

Je dois rappeler que ces mesures ne sauraient jamais garantir la communauté contre les funestes effets de spéculations folles et qu'il faut soigneusement se garder de celles-ci, désastreuses pour tous et non seulement pour l'individu qui y succombe.

Après les questions économiques et financières, M. Roosevelt parle des questions militaires. Il estime que l'armée américaine est trop petite. « Nous devrions, dit-il, avoir, en temps de paix, des « cadres complets pour une grande armée, et notre armée régu- « lière devrait être assez considérable pour faire face aux premiers « besoins en cas de guerre. » De même, et puisque la Conférence de la Haye n'a pas traité la question de la limitation des armements, il serait très peu raisonnable, suivant le président Roosevelt, que les Etats-Unis arrêtassent le développement de leur flotte. M. Roosevelt ajoute :

La construction chaque année d'un cuirassé du type le plus perfectionné ne ferait que maintenir notre flotte dans sa puissance actuelle. Cela ne suffit pas. A mon avis, nous devrions cette année voter les crédits de quatre cuirassés d'escadre. Mais il serait inutile de construire de grands cuirassés si, en dehors des équipages et de leur instruction complète, nous négligions de pourvoir à ce qui en est l'accessoire indispensable, c'est-à-dire aux docks, aux dépôts de charbon et aux vaisseaux charbonniers et de ravitaillement. Nous avons bien trop peu de dépôts de charbon et de docks sur la côte du Pacifique et cette insuffisance ne devrait pas être tolérée plus longtemps. Il faudrait construire un grand nombre de torpilleurs et de contre-torpilleurs, et il faudrait donner à tous nos grands ports du Pacifique et de l'Atlantique des fortifications de premier ordre.

Ces fortifications sont d'autant plus nécessaires que le seul objet efficace de la flotte est l'attaque, car le moyen pour elle de défendre les côtes des Etats-Unis contre une flotte étrangère serait de détruire cette flotte elle-même ; et le président est arrivé à traiter de la question du Pacifique, ce qu'il fait d'ailleurs avec une remarquable prudence.

Il est certain qu'en temps de guerre la peur ferait demander l'échelonnage des navires sur toutes sortes de ports, mais il faudrait le refuser sous peine d'encourir un terrible désastre. Les navires doivent rester groupés et avoir pour objectif la flotte ennemie. Si les fortifications sont suffisantes, aucune marine moderne ne tentera de les attaquer aussi longtemps qu'elle aura en sa présence une marine de même puissance et de même importance. Mais, à défaut de cette marine, les fortifications sont incapables par elles seules d'assurer la victoire.

Il ne faudra, jusqu'à ce que la flotte américaine soit beaucoup plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui, la scinder que de manière à en pouvoir promptement réunir les tronçons en cas de besoin. Mais les côtes américaines sont aussi bien sur le Pacifique que sur l'Atlantique. Les intérêts de la Californie, de l'Orégon et de Washington concernent d'ailleurs autant l'ensemble de l'Union que ceux du Maine et de New-York, de la Louisiane et du Texas. Il conviendrait au même titre d'envoyer de temps à autre la flotte de guerre dans le Pacifique que de la garder à d'autres moments dans l'Atlantique. Une fois le canal de Panama achevé, le passage de la flotte de l'un dans l'autre de ces deux océans sera relativement facile. Jusque-là, le président espère très vivement que la flotte de guerre effectuera ce passage alternatif tous les ans ou tous les deux ans.

Le Message constate encore l'excellence des relations actuelles des Etats-Unis avec les puissances étrangères et expose rapidement la politique extérieure de l'Union « qui doit être d'agir vis-à-vis des « autres nations ainsi qu'un homme fort et conscient de sa dignité le « ferait vis-à-vis d'autres hommes : les Américains doivent accorder « leur aide aux autres pays chaque fois qu'ils peuvent le faire sans « avoir l'air de s'immiscer indiscrètement dans les questions qui ne « les regardent pas ».

Enfin, M. Roosevelt termine en signalant l'échange d'aménités entre son gouvernement et le gouvernement mexicain, lors du voyage fait au Mexique par le secrétaire d'Etat. Les deux gouvernements se sont interposés pour la signature d'un traité de paix entre les cinq gouvernements de l'Amérique du Centre. Une Conférence est actuellement réunie à Washington, qui peut compter sur l'appui des Etats-Unis. La Conférence de Rio en 1906 a eu pour résultat une augmentation considérable de l'importance du bureau international des Républiques américaines, dont le but est de faire connaître réciproquement les unes aux autres les Républiques du centre et du nord de l'Amérique.

Le président émet le vœu que le gouvernement prenne part aux dépenses de ce bureau, proportionnellement à ses travaux de plus en plus importants.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production mondiale de la houille. — Le *Bulletin de statistique de l'Office de commerce d'Anvers* vient de publier les résultats de la production de la houille dans le monde entier de 1850 à 1906.

Voici les chiffres globaux que fournit ce document :

Années	Tonnes	Années	Tonnes
1850.....	89.881.357	1892.....	492.314.163
1860.....	128.529.460	1893.....	481.639.370
1870.....	203.321.112	1894.....	504.202.618
1880.....	308.546.468	1895.....	508.954.321
1881.....	332.622.015	1896.....	546.742.207
1882.....	356.303.895	1897.....	573.726.043
1883.....	375.638.482	1898.....	603.006.551
1884.....	376.631.659	1899.....	654.549.738
1885.....	378.810.251	1900.....	696.159.325
1886.....	383.207.780	1901.....	712.904.217
1887.....	409.794.291	1902.....	728.164.128
1888.....	430.425.349	1903.....	800.501.642
1889.....	463.753.758	1904.....	803.679.085
1890.....	469.815.045	1905.....	844.194.217
1891.....	491.355.010	1906.....	893.249.557

Le tableau ci-dessus montre que la production de la houille a décuplé de 1850 à ce jour.

Voici maintenant le rang d'importance qu'occupent à l'heure actuelle les principaux pays producteurs de charbon. Les Etats-Unis viennent en tête avec 375.397.000 tonnes; la Grande-Bretagne occupe le deuxième rang avec 251.050.000 tonnes; l'Allemagne vient ensuite avec 136.480.000 tonnes, suivie de loin par la France qui occupe le quatrième rang avec 34.313.000 tonnes et la Belgique qui produit 23.610.000 tonnes, etc., etc.

Les Etats-Unis, qui étaient restés au deuxième rang jusqu'en 1898, sont passés en tête en 1899 et s'y sont maintenus depuis cette époque. La France, qui occupait la cinquième place en 1850, fut légèrement dépassée par la Belgique en 1870, mais depuis 1880 elle a pris une avance sur sa voisine et s'est maintenue au quatrième rang. La Russie, qui était classée la dixième en 1870, est passée au septième rang en 1880 et occupe le sixième depuis 1900.

A noter le développement du Japon et du Canada. Le Japon, qui produisait 1.243.000 tonnes en 1905, atteint 12.500.000 francs en 1906. Le Canada avec 9.916.000 tonnes en 1906 a presque quintuplé sa production depuis 1886.

II. — EUROPE.

France. — *Le traité de commerce franco-canadien.* — Le nouveau traité de commerce conclu entre la France et le Canada a été signé à Paris le 19 septembre dernier.

Ce traité accorde à certains produits canadiens naturels et fabriqués, en France et dans les colonies françaises, le tarif minimum et les taxes de douane les plus réduites applicables aux produits similaires de toute autre origine étrangère. Parmi ces produits, citons : les chevaux, les bœufs, les volailles, les viandes salées, les conserves, les œufs, les fromages, le beurre salé, les poissons frais et salés, le froment, l'avoine, l'orge, le seigle, le maïs, les pommes de terre, les fruits, les bois communs, les légumes, les fourrages, la houille, un certain nombre de métaux énumérés, etc.

De leur côté, un certain nombre de produits naturels et fabriqués de France et de ses colonies bénéficieront, au Canada, du tarif intermédiaire et des taxes de douanes les plus réduites applicables aux produits similaires d'autres pays étrangers. Parmi ces produits se trouvent la viande, la volaille, le gibier, le fromage, les arbres fruitiers, les parfums, les spiritueux à l'usage de teintures ou médicaments, les vins médicinaux, toutes les préparations médicinales composées de plus d'une substance, le savon de Marseille, les pommades, la parfumerie, les verres à vitres, les glaces non biseautées, les locomotives, les automobiles et véhicules automoteurs, les dentelles, le fil de coton ou de lin, les étoffes à robes, les tissus ou articles composés totalement ou partiellement de laine, etc.

Les produits des deux pays, couverts par ce traité, devront, pour bénéficier des faveurs réciproquement consenties, être importés sans transbordement d'un port des territoires respectifs ou d'un port jouissant du tarif préférentiel ou intermédiaire canadien ou du tarif minimum français. Il pourra être exigé des certificats d'origine.

Les deux pays s'accordent réciproquement le traitement de la nation la plus favorisée pour tout ce qui concerne l'importation, l'exportation, la réexportation, le transit, l'entreposage, l'emmagasinage, le transbordement, la consommation, l'accomplissement des formalités de douane, et en général pour tout ce qui se rapporte à l'exercice du commerce et de l'industrie. Les produits des deux pays ne pourront être assujettis à des droits d'accise, de consommation ou d'octroi supérieurs à ceux grevant les produits nationaux similaires.

Le traité accorde encore d'autres facilités à l'importation des modèles et échantillons, et admet pour le règlement des droits les certificats de valeur émanant des chambres de commerce du pays d'origine. De même, pour la détermination du taux alcoolique des vins français, les certificats d'analyse émanant d'institutions scien-

tifiques officielles françaises feront foi. La France et le Canada s'accordent également le régime de la nation la plus favorisée pour la protection des marques de fabrique et de commerce.

Cette convention remplace celle du 6 février 1893 et pourra être étendue à la Tunisie.

III. — ASIE.

Inde anglaise. — *La production du café.* — Le département commercial de l'Inde anglaise a fait paraître une note intéressante sur la production du café. A la fin de 1906, on comptait 85.244 hectares plantés en café qui, à l'exception de 66 hectares, se trouvaient tous dans le Sud de l'Inde. Cette culture est surtout pratiquée dans le Mysore, le Coorg, le Malabar et le Nilgiris; cependant, un peu de café pousse dans les districts de Madura, Salem, Coimbitore, Travancore et Cochin. On trouve aussi quelques plantations en Birmanie, en Assam et dans la province de Bombay. Il est curieux de remarquer que, tandis que la surface consacrée à cette culture diminuait régulièrement, l'exportation a augmenté et a été plus forte en 1905-1906 qu'en n'importe quelle année depuis 1888.

En 1902-1903, l'exportation totale avait été de 13.600 tonnes; elle était montée à 18.500 tonnes en 1905-1906; mais, par suite de la sécheresse, elle est tombée, en 1906-1907, à 11.600 tonnes. Le principal marché du café Indien est l'Angleterre, dont l'Inde est le plus important fournisseur; elle en expédie fort peu sur la France, qui tire surtout ses approvisionnements de l'Amérique du Sud. Il est à remarquer qu'aucune exportation directe de café Indien n'a encore été dirigée sur les Etats-Unis, qui consomment cependant près de la moitié des cafés exportés de tous les pays du globe.

Depuis dix ans, les prix ont constamment baissé; de 127 fr. 20 le quintal, en 1904-1905, ils sont passés à 72 fr. 42, en 1906-1907, perdant ainsi 44 %. Il en a d'ailleurs été de même à New-York, en ce qui regarde les cafés du Brésil, qui étaient vendus 1 fr. 50 le kilo, en 1894-1895, et n'ont réalisé que 0 fr. 78 le kilo, en avril 1907, soit environ 100 % de moins.

Établissements des Détroits. — *Le commerce d'importation en* 1906. — La valeur des marchandises importées dans les Détroits, en 1906, s'est élevée à 931.740.000 francs, accusant ainsi sur les chiffres de l'année précédente une diminution de 1/2 %.

Les exportations ont été de 826.260.000 francs, soit en augmentation de 6 %.

Les importations de l'Angleterre se sont chiffrées par 103.106.000 francs, soit en augmentation de plus de 4 1/2 %; celles du continent européen ont atteint 47.173.000 francs, c'est-à-dire 1.848.800 francs ou 3 3/4 % de moins.

IV. — AMÉRIQUE.

Canada. — *Le réseau des voies ferrées.* — Les chemins de fer du *Dominion* progressent avec une telle rapidité qu'on peut dès à présent prévoir l'époque où la longueur de leur réseau dépassera celle des voies ferrées du Royaume-Uni.

Les chiffres ci-dessous permettent d'établir une comparaison démontrant combien cette éventualité est près de se réaliser.

	Réseau anglais Milles	Réseau canadien Milles
1902	22.115	18.863
1905	22.847	20.146
1906	23.091	21.618
1907	23.334	23.018

Les chiffres pour 1907 sont approximatifs. Au réseau anglais on a ajouté le chiffre moyen de l'augmentation annuelle 241 milles.

Les chemins de fer canadiens avaient en construction, en 1906, 2.140 milles de voie dont on calcule, en restant plutôt en dessous qu'en dessus de la vérité, que 1.500 milles sont maintenant complétés. On peut affirmer que dès maintenant le réseau canadien dépasse en longueur des voies ouvertes à la circulation des trains, de plusieurs centaines de milles, le réseau anglais.

Si nous entrons dans la comparaison de la longueur du réseau par mille carré, le Canada reste bien loin en arrière; sa superficie est de 3.456.383 milles, dont la moitié peut être considérée comme apte à recevoir des voies ferrées. En prenant cette moitié pour base, nous ne trouvons qu'un mille de voie par 75 milles carrés, tandis que le Royaume-Uni, dont la superficie est de 120.774 milles carrés, possède un mille de voie ferrée par sept milles carrés et un quart.

D'un autre côté, la comparaison par tête de la population est très favorable au Canada qui a un mille de voie ferrée par 260 habitants; tandis que l'Angleterre n'aurait qu'un mille de chemin de fer par 1.714 habitants.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Prince Gérard Pia di Savoia, consul général d'Italie à Marseille ;
Antonio Valenzuela Moreno, consul général de Guatemala à Paris ;
De Haeften, consul d'Allemagne au Havre ;
Le baron Baum de Appelshofen, consul général d'Autriche-Hongrie à Nice ;
Louis du Bary, vice-consul de la République Argentine à Reims ;
Juan Jose Araoz, consul du Pérou à Nantes.

M. le baron de Berckheim est nommé 1er secrét. à l'ambassade de France à Berlin ;

M. Charlot, ministre plénipot. de 2e cl., est nommé sous-direct. des archives au ministère ;

M. Pasteur, ministre plénipot. de 2e cl., est nommé président de la délégation française à la commission des Pyrénées ;

M. Lecomte, ministre plénipot. de 2e cl., est nommé représentant de la France à la commission de contrôle des finances helléniques.

MINISTÈRE DES FINANCES

M. Roulleau (V.-L.) est nommé trésorier-payeur de la Côte des Somalis ;
M. Rousson est nommé trésorier-payeur à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Attachés militaires. — M. le *chef de bat.* breveté Morier est nommé attaché milit. à l'ambassade de France en Suisse.

Maroc. — MM. les *capit.* de Torquat de la Coulerie, Chesneau et Laumonier sont désig. pour le service des affaires indigènes à la frontière marocaine.

CAVALERIE

Maroc. — MM. les *capit.* Roussel et Yvart sont désig. pour le service des affaires indigènes à la frontière marocaine.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Afrique Occidentale. — M. Pécaud, *vétérin. en* 2e, est désig. pour l'escadron de spahis sénégalais.

SERVICE DE SANTÉ

Sahara. — M. Pérot, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour la comp. saharienne de Saoura-Beni-Abbès.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Cochinchine. — MM. le *chef de bat.* Chapuis ; le *capit.* Milhau et le *lieut.* Pérelloc sont désig. pour la Cochinchine.

Madagascar. — MM. le *capit.* Braud et Amand sont désig. pour le 3e sénégalais ;

M. le *lieut.* Clémençon est placé au 1er malgaches ;

M. le *capit.* Grésbriand est affecté au 3e malgaches.

ARTILLERIE

Chine. — M. le *lieut.* Diraison est désig. pour la Chine.

Tonkin. — M. le *lieut.-col.* Lizé est nommé direct. d'artillerie au Tonkin

M. le *lieut.-col.* Prost est nommé au command. du 4e rég. ;

M. le *capit.* Villain est nommé stagiaire à l'état-major du command. supér. ;

MM. les *capit.* Salé et Civette ; les *lieut.* Luxoro, Marc, Gardeux, Chotard et Germain sont placés à Hanoï ;

M. le *capit.* Le Meut est désig. pour Haïphong ;

MM. les *lieut.* Morlière et Roulleau sont placés à Dap-cau;

M. le *capit.* Derepas est affecté à Lang-son ;

M. le *capit.* Pidoux est désig. pour Quang-yen ;

Cochinchine. — M. le *colonel* Lanfroy est nommé direct. d'artillerie à Saïgon ;

M. le *colonel* Ruault et le *lieut.-col.* Frichement sont désig. pour le 5e rég. ;

MM. le *chef d'escad.* Rauch; les *capit.* Audouit, Vast et Peyre; les *lieut.* Niollet, Lhoste et Brossier sont placés à Saïgon;

MM. les *lieut.* Benoît et Tisseyre sont désig. pour le Cap Saint-Jacques.

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Denarey et le *sous-lieut.* de Godon sont désig. pour l'A. O. F.

Congo. — M. le *lieut.* Rupied est désig. pour le Congo.

Madagascar. — M. le *lieut.-col.* Ramade est nommé command. du 7e rég. ;

M. le *capit.* Sagols est nommé stagiaire à l'état-major du command. supér.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Rostini est désig. pour la Cochinchine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Cochinchine. — M. le *lieut. de vaiss.* Vial est chargé de la défense fixe de Saïgon.

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Bertrand est nommé au command. de l'*Achéron;*

M. le *lieut. de vaiss.* Gonzalès de Linarès est nommé au command. de la *Décidée;*

M. le *lieut. de vaisseau* Millot est désig. pour le *Pistolet ;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Renault est désig. pour la 1re flottille des mers de Chine;

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *médecin de 1re cl.* Audiat est désig. pour Diégo-Suarez.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

A travers la Perse orientale, par le major SYKES.
Un vol. in-16, illustré de 50 gravures. Paris, Hachette et Cie. 1907.

Le livre du major Sykes nous donne des renseignements très précis sur un pays qui est généralement mal connu, surtout dans ses régions orientales traversées par le voyageur anglais. Bien que le major Sykes soit remarquablement sobre d'appréciations de politique générale, son livre vient à l'heure opportune, au lendemain de la conclusion de l'accord anglo-russe. Il décrit, en effet, d'abord le Khorassan, qui est, comme on le sait, la province la plus directement soumise à l'influence de la Russie, puis les régions plus méridionales qui, depuis Kirman jusqu'au Mékran, c'est-à-dire à la côte de l'Océan Indien, composent la sphère d'action réservée à l'Angleterre. Le major Sykes, qui fait partie du personnel anglo-

indien, est mieux que tout autre placé pour étudier le pays qu'il a traversé. Il a en outre cet esprit d'observation positive et ce réalisme qui caractérisent au plus haut point les Anglais. Son ouvrage, illustré d'un grand nombre de photogravures et rendu plus compréhensible par une carte, est tout indiqué pour renseigner sur les régions de la Perse orientale les personnes désireuses de se rendre compte, par la valeur et la nature du pays, de l'économie de l'arrangement anglo-russe relatif au royaume du Chah.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

De Pékin à Paris, par le prince Scipion Borghèse, relation par Louis Barzini. Un vol. in-8° carré de 440 pages illustré de 120 gravures hors texte. Hachette et Cie Paris, 1907.

L'Afrique aux Européens, par le Dr Rouire. Un vol. in-8° de 350 pages, illustré de 170 gravures et 36 cartes. Hachette et Cie, Paris, 1907.

Les sept fléaux du Tonkin, par Pierre Dassier. Un vol. in-16 de 400 pages. Theuveny, Paris, 1907.

Le Pérou contemporain, par Francisco Garcia Calderon. Un vol. in-8° de 330 pages. Dujarric et Cie, Paris, 1907.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*nov.* 1907). F. Farjenel : La presse populaire chinoise. — Command. de Lacoste : La Russie et la Grande-Bretagne en Asie centrale.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (*nov.* 1907) Dr Loir : Au Canada. — G. Blondel : L'Exposition maritime de Bordeaux.

Fédération des industriels et des commerçants français (*déc.* 1907). Le projet de convention commerciale entre la France et le Canada. — André-E. Sayous : La crise américaine.

La Ligue maritime (*nov.* 1907). Camena d'Almeïda : Le centenaire de la navigation à vapeur et l'Exposition maritime de Bordeaux.

La Quinzaine coloniale (25 *nov.* 1907). La discussion du budget des colonies.

Revue Française et Exploration (*déc.* 1907). G. Demanche : Bulgarie et Bulgares. — Le Carol : Plevna et Osman pacha.

Revue des Troupes coloniales (*nov.* 1907). Capit. Seauve : Les relations de la France et du Siam (1680-1907).

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*déc.* 907). Visc. Milner : Geography and Statecraft.

The American Political Science Review *nov.* 1907). Ch. Edw. Merriam The Chicago charter convention.

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (*nov. de* 1907). W.-E. Retava : La censura de imprenta en Filipinas.

Revues italiennes.

L'Esplorazione commerciale (*dic.* 1907). A. W. : L'opera dell' Inghilterra nel Sudan.

Rivista marittima (*nov.* 1907). Fil. Fumagalli : La tattica dell' amiraglio Fournier.

Società geografica italiana (*dic.* 1907). Greg. Ronca : Dalle Antille alle Guiane e all' Amazzonia, note intorno al viaggio della R. Nave « Dogali ».

Revues portugaises.

Revista Portugueza colonial e maritima (20 *de nov. de* 1907), A. H. Officias navaes da Catembe.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME VINGT-QUATRIÈME

1er JUILLET — 16 DÉCEMBRE 1907

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1907

Les accords espagnols, par Robert de Caix 1
Les élections autrichiennes, par René Henry 6
L'administration coloniale allemande, par F. Bouffard 19
L'Institut colonial international, par J.-B. Piolet 31
La marine marchande et l'inscription maritime, par le commandant X 38
Renseignements politiques 43
Renseignements économiques 57
Nominations officielles 60
Bibliographie. — Livres et Revues 63
Cartes et gravures : *Représentation des partis en Autriche en* 1873, 1901 *et* 1907 (schémas) 11
Carte électorale et carte ethnographique de l'Autriche ... 12

LIVRAISON DU 16 JUILLET 1907

Le commerce des colonies françaises en 1906, par P. Chemin-Dupontès 65
La liberté d'enseignement à Madagascar, par E. Dugas 77
Les compagnies à charte de l'Afrique anglaise, par E. de Renty 86
De Wan-shien à Tcheng-tou. — Journal de route, par le Dr Jean Legendre 98
La question marocaine à la Chambre des députés 113
Renseignements politiques 127
Renseignements économiques 139
Nominations officielles 142
Bibliographie. — Livres et Revues 143
Cartes et gravures : *Carte de la Rhodésia* 91

LIVRAISON DU 1er AOUT 1907

L'émigration française, par René Gonnard 145
La marine japonaise, par le commandant Davin 155
Où en est la question du chemin de fer de Bagdad, par G. L.-J 167
L'archipel des Canaries, par Angel Marvaud 172
Renseignements politiques 187
Renseignements économiques 202
Nominations officielles 204
Bibliographie. — Livres et Revues 206
Cartes et gravures : *L'archipel des Canaries* 177

LIVRAISON DU 16 AOUT 1907

Le mouvement catholique et le décret du Saint-Office, par André Chaumeix 209
La Hongrie, la Croatie et les nationalités, par René Henry 216
Le commerce des colonies françaises en 1906, par Chemin-Dupontès 234
Les affaires du Maroc 246
Renseignements politiques 266
Renseignements économiques 275
Nominations officielles 277
Bibliographie. — Livres et Revues 279
Cartes et gravures : *Hongrie. — Carte physique et carte des nationalités.* 220-221

LIVRAISON DU 1er SEPTEMBRE 1907

L'affaire du Maroc, par Robert de Caix 281
La République Argentine, par Edouard Payen 292
Le commerce colonial et ses auxiliaires, par Aspe-Fleurimont 304
Le congrès de géographie de Bordeaux, par Henri Lorin 311
Les affaires du Maroc 318
Renseignements politiques 328
Renseignements économiques 339
Nominations officielles 341
Bibliographie. — Livres et Revues 344
Cartes et gravures : *Carte générale de l'Argentine* 295
Carte des chemins de fer de l'Argentine 299

LIVRAISON DU 16 SEPTEMBRE 1907

L'affaire du Maroc, par Robert de Caix 345
Axiomes et lieux communs coloniaux, par Le Myre de Vilers 351
L'évolution des indigènes en Tunisie, par François Bernard 359
Bulgarie et Bulgares. — Les Japonais des Balkans, par Jacques Dorosantz 369
Les affaires du Maroc 379
Renseignements politiques 393
Renseignements économiques 402
Nominations officielles 404
Bibliographie. — Livres et Revues 407
Cartes et gravures : *Le Maroc maritime et la région de Casablanca* 381

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1907

L'affaire du Maroc, par Robert de Caix 409
Les écoles d'Orient et le rapport de M. M. Charlot, par René Pinon 415
Les Etats musulmans de l'Afrique centrale et leurs rapports avec La Mecque et Constantinople, par le commandant Gaden 436
L'expansion commerciale de la France. A propos d'un article de M. Siegfried par Aspe-Fleurimont 448
Les affaires du Maroc 453
Renseignements politiques 467
Renseignements économiques 481
Nominations officielles 484
Bibliographie. — Livres et Revues 486
Cartes et gravures : *Plan de Casablanca* 455
Casablanca et le territoire des Chaouïa 460

LIVRAISON DU 16 OCTOBRE 1907

L'affaire du Maroc, par Robert de Caix 489
Les écoles d'Orient et le rapport de M. M. Charlot, par René Pinon 495
La République Argentine, par Edouard Payen 504
L'enseignement public en Algérie, par Henri Lorin 514
Les affaires du Maroc 524
Renseignements politiques 540
Renseignements économiques 555
Nominations officielles 557
Bibliographie. — Livres et Revues 559
Cartes et gravures : *La ville de Rabat* 525

LIVRAISON DU 1er NOVEMBRE 1907

L'affaire du Maroc, par Robert de Caix 561
Hongrie et Croatie, par le comte Joseph Mailath 565
La seconde Conférence de la Paix, par Ernest Lémonon 576
La convention anglo-russe, par E. de Noirmont 596
Les affaires du Maroc 604
Le voyage de M. Paul Doumer au Brésil, par H. de Marinville 610
Renseignements politiques 613
Renseignements économiques 621
Nominations officielles 623
Bibliographie. — Livres et Revues 624
Cartes et gravures : *Carte des zones d'influence en Perse* 597

LIVRAISON DU 16 NOVEMBRE 1907

Eugène Etienne. Son œuvre coloniale, par H. de Peyerimhoff 625
L'affaire du Maroc. Le *Livre Jaune*, par Robert de Caix 629
Quelques réflexions sur le problème marocain, par P. Duchesne-Fournet 637
La Guadeloupe, par Charles David 647
Le rapprochement hollando-belge, par Marcel Sauvé 661
Le *Livre Jaune* sur les affaires du Maroc 670
Les affaires du Maroc 685
Renseignements politiques 691
Renseignements économiques 699
Nominations officielles 701
Bibliographie. — Livres et Revues 703
Cartes et gravures : *Les Antilles françaises. La Guadeloupe* 649

LIVRAISON DU 1er DÉCEMBRE 1907

L'affaire du Maroc. Le débat parlementaire, par Robert de Caix 705
L'œuvre de M. Roume en Afrique Occidentale, par E. P. 712
L'enseignement public en Algérie, par Henri Lorin 719
Au Brésil : La valorisation du café, par Edouard Payen 728
L'interpellation à la Chambre des députés sur les affaires marocaines 741
Les affaires du Maroc 765
Renseignements politiques 771
Renseignements économiques 780
Nominations officielles 782
Bibliographie. — Livres et Revues 784
Cartes et gravures : *Carte du Brésil* 732

LIVRAISON DU 16 DÉCEMBRE 1907

L'affaire du Maroc, par Robert de Caix 785
L'Est-Africain allemand, par le baron Dernburg 794
Macédoine et Balkan, par René Henry 809
Les affaires du Maroc 825
Renseignements politiques 843
Renseignements économiques 855
Nominations officielles 859
Bibliographie. — Livres et Revues 860
Table des matières du tome XXIV (2e semestre 1907) 862
Cartes et gravures : *La frontière orano-marocaine* 787

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE GASSETTE, 17.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DES TOMES XXIII ET XXIV, PAR NOMS D'AUTEURS

A

ASPE-FLEURIMONT. — Le commerce colonial et ses auxiliaires, t. XXIV, pp. 304-310.
— L'expansion commerciale de la France. A propos d'un article de M. Siegfried, t. XXIV, pp. 448-452.

ANONYMES :
M***. — La Conférence tunisienne, t. XXIII, pp. 342-349.
— Les affaires du Maroc : Historique, Débats parlementaires (avec cartes), t. XXIII, pp. 432-447; 513-526; 585-593; t. XXIV, pp. 113-126; 246-265; 318-327; 379-392; 453-466; 524-539; 604-609; 670-690; 741-770; 825-842.
— H. M. — L'Egypte et l'occupation anglaise, t. XXIII, pp. 694-703.
— La Conférence de La Haye à la Chambre des députés : Déclarations de M. Pichon, ministre des affaires étrangères, t. XXIII, pp. 776-784.
— Commandant X. — La marine marchande et l'inscription maritime, t. XXIV, pp. 38-42.
— E. P. — L'œuvre de M. Roume en Afrique occidentale, t. XXIV, pp. 712-718.

B

BACHIR. — Le mouvement islamique en Russie, t. XXIII, pp. 84-90.
— Notes sur la Perse (avec carte), t. XXIII, pp. 222-238.

BERNARD (François). — La colonisation agricole de la Tunisie (avec carte), t. XXIII, pp. 129-152; 195-221.
— L'évolution des indigènes en Tunisie, t. XXIV, pp. 359-368.

BONS D'ANTY (P.). — Notes sur le Transsibérien (avec carte), t. XXIII, pp. 744-759.

BOUFFARD (F.). — L'administration coloniale allemande, t. XXIV, pp. 19-30.

BRAUN (Pierre). — Les élections en Alsace-Lorraine, t. XXIII, pp. 385-406.

C

CAIX (Robert DE). — La politique anglaise et le système des ententes et des alliances en Europe, t. XXIII, pp. 545-560.
— Le traité franco-siamois (avec carte), t. XXIII, pp. 609-619.
— Les accords espagnols, t. XXIV, pp. 1-5.
— L'affaire du Maroc, t. XXIV, pp. 281-291; 345-350; 409-414; 489-494; 561-564; 629-636; 705-711; 785-793.

CAUMEIX (André). — Le mouvement catholique et le décret du Saint-Office, t. XXIV, pp. 209-213.

CHEMIN-DUPONTÈS (P.). — Le commerce des colonies françaises, en 1906, t. XXIV, pp. 65-76; 234-245.

D

DAVID (Charles). — Les élections espagnoles. Faillite des libéraux, t. XXIII, pp. 633-641.
— La Guadeloupe (avec carte), t. XXIV, pp. 647-660.

DAVIN (Commandant). — Le Danemark (avec carte), t. XXIII, pp. 350-365.
— L'émigration italienne vers les deux Amériques, t. XXIII, pp. 763-775.
— La marine japonaise, t. XXIV, pp. 155-166.

DERNBURG (B.). — L'Est africain allemand. — *Conférence faite le 9 décembre à Oldenburg*, t. XXIV, pp. 794-808.

DOROBANTZ (Jacques). — La question sociale en Roumanie, t. XXIII, pp. 620-632.
— Bulgarie et Bulgares. — Les Japonais des Balkans, t. XXIV, pp. 369-378.

DUCHESNE-FOURNET (Pierre). — Quelques réflexions sur le problème marocain, t. XXIV, pp. 637-646.

DUGAS (E.). — La liberté d'enseignement à Madagascar, t. XXIV, pp. 77 85.

F

FRANCONIE (Joseph). — La situation financière et économique de l'Espagne (avec graphique), t. XXIII, pp. 283-299.

FRANKLIN (J.-H.). — La mission du commandant Moll : Congo-Cameroun, t. XXIII, pp. 417-422.
— La mission du capitaine Cottes : Sud-Cameroun (avec carte), t. XXIII, pp. 495-498.

FROIDEVAUX (Henri). — Américains et Japonais, t. XXIII, pp. 21-25.
— Essai sur l'histoire de la colonisation en Algérie (avec carte), t. XXIII, pp. 65-83.

G

GADEN (Commandant). — Les Etats musulmans de l'Afrique Centrale et leurs rapports avec La Mecque et Constantinople, t. XXIV, pp. 436-447.

GAILLARD (Henri). — Le port de Nantes et les chemins de fer de l'Ouest, t. XXIII, pp. 508-512.

GERVAIS-COURTELLEMONT. — La question du chemin de fer de Bagdad, t. XXIII, pp. 499-507.

GONNARD (René). — L'émigration hongroise, t. XXIII, pp. 26-33.
— Le tunnel sous la Manche : Une opinion, t. XXIII, pp. 98-102.
— L'émigration française, t. XXIV, pp. 145-154.
GRAVES (Henri). — Bamako, capitale du Haut-Sénégal et Niger (avec plans), t. XXIII, pp. 561-576.

H

HANTICH (Henri). — Le suffrage universel en Autriche, t. XXIII, pp. 239-245.
HENRY (René). — L'Asie turque et le chemin de fer de Bagdad (avec cartes), t. XXIII, pp. 1-20.
— La situation politique en Hongrie. — Notes prises à Budapest (avec cartes), t. XXIII, pp. 257-269
— Enquête en Suisse sur les régions linguistiques allemandes, françaises, italiennes et romanches (avec carte), t. XXIII, pp. 423-431.
— Notes sur les deux Doumas et la politique actuelle du ministère Stolypine, t. XXIII, pp. 642-652.
— La question russe (avec cartes), t. XXIII, pp. 672-693.
— Les élections autrichiennes (avec cartes), t. XXIV, pp. 6-18.
— La Hongrie, la Croatie et les nationalités (avec carte), t. XXIV, pp. 216-233.
— Macédoine et Balkan, t. XXIV, pp. 809-824.

J

JARAY (Gabriel-Louis). — La question d'Autriche-Hongrie (avec carte), t. XXIII, pp. 465-494.
— Où en est la question du chemin de fer de Bagdad, t. XXIV, pp. 167-171.

K

KANN (Arthur). — La nouvelle constitution du Transvaal, t. XXIII, pp. 42-46.
— L'*Education bill*, t. XXIII, pp. 91-97.
— Le nouveau budget anglais, t. XXIII, pp. 760-762.

L

LAFARGUE (Lt-Cl E.). — Les armées de la péninsule des Balkans : I. La Bulgarie, son organisation militaire, sa loi de recrutement, la défense du territoire, t. XXIII, pp. 34-41.
— II. La Turquie, son organisation militaire sa loi de recrutement, la défense du territoire, t. XXIII, pp. 153-165.
— III. La Grèce, son organisation militaire, sa loi de recrutement, la défense du territoire, t. XXIII, pp. 577-584.
— IV. Organisation militaire du Monténégro et de la Serbie, t. XXIII, pp. 709-720.
LEGENDRE (Dr Jean). — De Wan-schien à Tchang-tou. — Journal de route, t. XXIV, pp. 98-112.
LEMONON (Ernest). — La seconde Conférence de la Paix, t. XXIV, pp. 576-595.
LE MYRE DE VILERS. — Axiomes et lieux communs coloniaux, t. XXIV, pp. 351-358.
LORIN (Henri). — Le Congrès de géographie de Bordeaux, t. XXIV, pp. 311-317.
— L'enseignement public en Algérie, t. XXIV, pp. 514-523 ; 719-727.

M

MAILATH (Comte Joseph). — Hongrie et Croatie, t. XXIV, pp. 565-575.
MARVAUD (Angel). — Un aspect nouveau du catalanisme. La solidarité catalane, t. XXIII, pp. 737-743.
— L'archipel des Canaries (avec carte), t. XXIV, pp. 172-186.

N

NOIRMONT (E. DE). — La Convention anglo-russe (avec carte), t. XXIV, pp. 596-603.

P

PAYEN (Edouard). — L'Indo-Chine en 1906, t. XXIII, pp. 166-176.
— Les besoins de la France et les ressources de ses colonies, t. XXIII, pp. 407-416.
— La République Argentine (avec cartes), t. XXIV, pp. 292-303 ; 504-513.
— Au Brésil : la valorisation du café (avec carte), t. XXIV, pp. 728-740.
PEYERIMHOFF (Henri de). — Eugène Etienne. Son œuvre coloniale, t. XXIV, pp. 625-628.
PINON (René) — Les Ecoles d'Orient et le rapport de M. Marcel Charlot, t. XXIV, pp. 415-435 ; 495-503.
PIOLET (J.-B.). — L'institut colonial international, t. XXIV, pp. 31-37.
PRINTA (Charles). — Notes sur la politique serbe, t. XXIII, pp. 704-708.

R

RENTY (Capitaine E. de). — Les Compagnies à charte de l'Afrique anglaise (avec carte), t. XXIV, pp. 86-97.

S

SAUVÉ (Marcel). — Le rapprochement hollando-belge, t. XXIV, pp. 661-669.

T

TARDIEU (André). — La politique extérieure de l'Allemagne, t. XXIII, pp. 321-341.

V

VALENTINO (Dr C.). — Le régime représentatif dans les établissements de l'Inde française (avec carte), t. XXIII, pp. 270-282.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DES TOMES XXIII ET XXIV, PAR NOMS DE LIEUX

Pour chaque pays, voir aussi, aux chroniques de la quinzaine, les rubriques :

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

T. XXIII, pp. 47, 103, 177, 246, 300, 366, 449, 527, 594, 653, 721, 785.
T. XXIV, pp. 43, 127, 187, 266, 328, 393, 467, 540, 613, 691, 771, 843.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

T. XXIII, pp. 60, 121, 187, 252, 313, 377, 459, 539, 604, 667, 731, 794.
T. XXIV, pp. 57, 139, 202, 275, 339, 402, 481, 555, 621, 699, 780, 855.

ET LA BIBLIOGRAPHIE DES LIVRES ET DES REVUES

T. XXIII, pp. 63, 127, 191, 255, 319, 383, 463, 543, 608, 671, 735, 797.
T. XXIV, pp. 63, 143, 206, 279, 344, 407, 487, 559, 624, 703, 783, 860.

Abyssinie.

(Voir aussi Ethiopie.)

La question du chemin de fer d'Ethiopie, t. XXIII, p. 310.
Le chemin de fer éthiopien, t. XXIII, p. 792; t. XXIV, p. 200.

Afrique.

Les Etats musulmans de l'Afrique Centrale et leurs rapports avec La Mecque et Constantinople, par le commandant Gaden, t. XXIV, pp. 436-447.
L'Est-Africain allemand (conférence faite le 9 décembre à Oldenburg), par Bern. Dernburg, t. XXIV, pp. 794-808.
Le commerce de l'Angleterre avec le continent africain, t. XXIII, p. 60.
La carte murale de l'Afrique, de Justus Perthes (bibliog.), t. XXIII, p. 671.
La révolte du chef Morenga dans le Sud-Ouest-Africain allemand, t. XXIV, pp. 338; 480.
Traités de la France avec les pays de l'Afrique du Nord, par E. Rouard de Card (bibliog.), t. XXIV, p. 487.

Afrique Australe.

La nouvelle Constitution du Transvaal, par Arthur Kann, t. XXIII, pp. 42-46.
Les Compagnies à charte de l'Afrique Anglaise (avec carte), par le capitaine E. de Renty, t. XXIV, pp. 86-97.
Les élections du Transvaal; le ministère Botha, t. XXIII, p. 311.
La Constitution de l'Orange, t. XXIV, p. 56.
Essai d'histoire africaine. La Rhodésia, par le capitaine breveté E. de Renty (bibliog.), t. XXIV, p. 143.
Dissolution du Parlement du Cap, t. XXIV, p. 480.
Les élections dans l'Orange, t. XXIV, p. 779.
Campagne anglaise contre les Zoulous, t. XXIV, p. 850.

Afrique Occidentale Française.

Bamako, capitale du Haut-Sénégal et Niger (avec cartes), par Henri Graves, t. XXIII, pp. 561-576.
L'œuvre de M. Roume en Afrique Occidentale, par E. P., t. XXIV, pp. 712-718.
La mission de délimitation du Niger au Tchad, t. XXIII, p. 59.
L'emprunt de l'Afrique Occidentale, t. XXIII, p. 119.
L'oasis de Bilma, t. XXIII, p. 376.
La conférence de M. Lucien Hubert à Berlin sur l'Afrique Occidentale française, t. XXIII, p. 450.
La répression en Mauritanie, t. XXIII, p. 457.
M. Roume en Guinée française, t. XXIII, p. 600.
La mission Tilho, t. XXIII, p. 600.

Prise de Boussédou (Haute-Guinée), t. XXIII, p. 601.
La situation politique de la Mauritanie, t. XXIV, p. 137.
Un succès de nos méharistes mauritaniens, t. XXIV, p. 274.
L'arrivée en France de M. Roume; la situation générale de la colonie, t. XXIV, p. 338.
Nouvelles de la mission Tilho, t. XXIV, p. 337.
L'enseignement musulman dans l'Afrique Occidentale, t. XXIV, p. 400.
La situation politique du Haut-Sénégal, t. XXIV, p. 400.
Le retour de la mission hydrographique du Niger, t. XXIV, p. 401.
Les missions Lenfant et Tilho, t. XXIV, pp. 478, 550.
Une mission allemande au Soudan français, t. XXIV, p. 552.
La Guinée française, par André Arcin (bibliog.), t. XXIV, p. 559.
Mort du lieutenant Hutin dans la Sassandra, t. XXIV, p. 849.

Algérie.

(Voir aussi Sahara, Sud-Algérien, Sud-Oranais.)

Essai sur l'histoire de la colonisation en Algérie (avec carte), par Henri Froidevaux, t. XXIII, pp. 65-83.
L'enseignement public en Algérie, par Henri Lorin, t. XXIV, pp. 514-523; 719-727.
Les affaires marocaines (voir *Maroc*).
L'Europe et le Makhzen, t. XXIII, p. 57.
A la frontière algéro-marocaine, t. XXIII, p. 58.
Le commerce des Hauts-Plateaux et du Sahara, t. XXIII, p. 253.
Le recensement de la population, t. XXIII, p. 310.
La mort de Reskou ad Yaya, t. XXIII, p. 310.
Le commerce en 1906, t. XXIII, p. 313.
L'ouverture de la session des Délégations financières, t. XXIII, p. 375.
L'oasis de Bilma, t. XXIII, p. 376.
Les Délégations financières, t. XXIII, p. 456.
La clôture des Délégations financières, t. XXIII, p. 537.
La session du Conseil supérieur de l'Algérie, t. XXIII, p. 790.
L'assistance médicale, t. XXIV, p. 136.
L'escadre de manœuvre à Alger, t. XXIV, p. 198.
Le budget des territoires du Sud, t. XXIV, p. 198.
La mission du capitaine Arnaud à travers le Sahara, t. XXIV, p. 199.
Le rachat de l'Est-Algérien, t. XXIV, p. 273.
Les forages artésiens dans le Sud de l'Algérie, t. XXIV, p. 336.
Le règlement du budget de 1906, t. XXIV, p. 399.
L'ouverture de la session des Conseils généraux, t. XXIV, p. 617.
Les incendies de forêts en 1907, t. XXIV, p. 618.
La prévoyance indigène en Algérie, t. XXIV, p. 697.
Le commerce en 1906, t. XXIV, p. 699.

Allemagne.

L'Asie turque et le chemin de fer de Bagdad (avec cartes), par René Henry, t. XXIII, pp. 1-20.
La politique extérieure de l'Allemagne, par André Tardieu, t. XXIII, pp. 321-341.
La question du chemin de fer de Bagdad, par Gervais Courtellemont, t. XXIII, pp. 499-507.
L'administration coloniale allemande, par F. Bouffard, t. XXIV, pp. 19-30.
Où en est la question du chemin de fer de Bagdad ? par G. L.-J., t. XXIV, pp. 167-171.
L'Est-Africain allemand (conférence faite le 9 décembre à Oldenburg), par Bern. Dernburg, t. XXIV, pp. 794-808.
Les affaires marocaines. Le gouvernement et la presse allemande (voir *Maroc*).
Manifeste électoral du prince de Bülow, t. XXIII, p. 111.
Mort de la reine douairière de Hanovre, t. XXIII, p. 113.
La mission au Maroc des officiers allemands, MM. de Tschoudi et Wolff, t. XXIII, p. 118.
Les élections au Reichstag, t. XXIII, p. 180.
Les élections au Reichstag : le scrutin de ballottage, t. XXIII, p. 246.
Les Allemands au Maroc, t. XXIII, p. 249.
L'ouverture du Reichstag. Le discours du Trône. Le nouveau président du Reichstag, t. XXIII, p. 303.
La discussion du budget au Reichstag; le vote des crédits coloniaux, t. XXIII, p. 371.
L'archiduc François-Ferdinand à Berlin, t. XXIII, p. 450.
La conférence de M. Lucien Hubert à Berlin sur l'Afrique Occidentale française, t. XXIII, p. 450.
Réception de M. Jules Cambon, ambassadeur de France, par l'empereur Guilaume II, t. XXIII, p. 530.
L'entrevue de Rapallo entre M. Tittoni et le prince de Bulow, t. XXIII, p. 534.
A l'ambassade d'Allemagne à Paris, t. XXIII, p. 595.
La situation maritime en 1906, t. XXIII, p. 604.
Déclarations du chancelier, prince de Bulow, sur la politique extérieure de l'Allemagne, t. XXIII, p. 656.

Le vote des crédits pour le ministère des Colonies, t. XXIII, p. 660.
La limitation des armements; réponse de Sir H. Campbell Bannermann au prince de Bülow, t. XXIII, p. 660.
Le ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie à Berlin, t. XXIII, p. 662.
L'ajournement du Reichstag, t. XXIII, p. 722.
Les élections bavaroises. Le nouveau régent de Brunswick, t. XXIII, p. 786.
Remaniements ministériels, t. XXIV, p. 47.
Le voyage de M. Etienne à Kiel et à Berlin, t. XXIV, p. 127.
L'empereur Guillaume II en Danemark, t. XXIV, p. 129.
Les relations franco-allemandes. Un article de M. Anatole Leroy-Beaulieu. Déclarations du chancelier prince de Bülow, t. XXIV, p. 187.
Le commerce avec l'Extrême-Orient en 1906, t. XXIV, p. 202.
L'entrevue de Swinemünde, t. XXIV, p. 267.
Le commerce extérieur en 1906, t. XXIV, p. 275.
L'entrevue du roi Edouard VII avec l'empereur d'Allemagne à Wilhelmshœhe, t. XXIV, p, 329.
La visite de M. Jules Cambon à Norderney, t. XXIV, p. 332.
La navigation à Hambourg en 1906, t. XXIV, p. 337.
Le discours de Guillaume II à Munster, t. XXIV, p. 394.
Mouvement diplomatique allemand; le nouveau ministre des Affaires étrangères de l'Empire, t. XXIV, p. 541.
La mort du grand-duc de Bade, t. XXIV, p. 542.
L'augmentation de la flotte de guerre allemande, t. XXIV, p. 616.
Le procès de Moltke-Harden, t. XXIV, p. 616.
M. Loubet et Guillaume II, t. XXIV, p. 691.
L'augmentation de la flotte allemande. Un article du *Times*, t. XXIV, p. 772.
Le voyage des souverains allemands en Angleterre. Déclarations de M. de Schœn, ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, sur les relations anglo-allemandes, t. XXIV, p. 773.
La situation politique, t. XXIV, p. 846.

Alsace-Lorraine.

Les élections en Alsace-Lorraine, par Pierre Braun, t. XXIII, pp. 385-406.
La condition de l'Alsace-Lorraine dans l'Empire allemand, par Philippe Gerber (bibliog.), t. XXIII, p. 383.

Amérique.

L'émigration italienne vers les Deux-Amériques, par le commandant Davin, t. XXIII, pp. 763-774.

Angleterre.

(Voir Grande-Bretagne.)

Angola.

Une victoire portugaise, t. XXIV, p. 552.

Annam.

(Voir Indo-Chine.)

Arabie.

Les Etats musulmans de l'Afrique Centrale et leurs rapports avec La Mecque et Constantinople, par le commandant Gaden, t. XXIV, pp. 436-447.

Argentine (République).

La République Argentine (avec cartes), par Edouard Payen, t. XXIV, pp. 292-303 ; 504-513.
La récolte du blé et du lin en 1906, t. XXIII, p. 605.

Asie.

(Voir Extrême-Orient.)

Asie Mineure.

L'Asie turque et le chemin de fer de Bagdad (avec cartes), par René Henry, t. XXIII, pp. 1-20.
La question du chemin de fer de Bagdad. par Gervais-Courtellemont, t. XXIII, pp. 499-507.
Où en est la question du chemin de fer de Bagdad, par G. L.-J., t. XXIV, pp. 167-171.
Les écoles d'Orient et le rapport de M. M. Charlot, par René Pinon, t. XXIV, pp. 415-435 ; 495-503.
La France et le protectorat du Levant, t. XXIII, p. 177.
Asie Mineure et Syrie, par Eugène Gallois (bibliog.), t. XXIV, p. 624.

Asie russe.

Notes sur le Transsibérien (avec carte), par P. Bons d'Anty, t. XXIII, p. 744-759.

Autriche-Hongrie.

L'émigration hongroise, par René Gonnard, t. XXIII, p. 26-33.
Le suffrage universel en Autriche, par Henri Hantich, t. XXIII, pp. 239-245.
La situation politique en Hongrie (avec cartes), par René Henry, t. XXIII, pp. 257-269.

La question d'Autriche-Hongrie (avec carte), par Gabriel Louis-Jaray, t. XXIII, pp. 465-494.
Les élections autrichiennes (avec carte et schémas), par René Henry, t. XXIV, pp. 6-18.
La Hongrie, la Croatie et les nationalités (avec carte), par René Henry, t. XXIV, pp. 216-233.
Hongrie et Croatie, par le comte Joseph Mailath, t. XXIV, p. 565-575.
Le différend économique austro-serbe, t. XXIII, p. 182.
L'archiduc François-Ferdinand à Berlin, t. XXIII, p. 450.
Les élections générales au Reichsrat, t. XXIII, pp. 662, 723.
Le baron d'Aehrenthal à Berlin, t. XXIII, p. 662.
La question d'Autriche-Hongrie (correspondance), t. XXIII, p. 665.
L'ouverture du Reichsrat autrichien. Le discours du trône, t. XXIV, p. 130.
La question de la banque magyare à la Chambre hongroise, t. XXIV, p. 131.
La fête des Sokols en Bohême, t. XXIV, p. 131.
L'entrevue à Desio du baron d'Aehrenthal et de M. Tittoni, t. XXIV, p. 193.
L'entrevue du roi Edouard VII avec l'empereur d'Autriche à Ischl, t. XXIV, p. 329.
L'entrevue de Semmering entre M. Tittoni et le baron d'Aehrenthal, t. XXIV, p. 333.
Les négociations commerciales austro-serbes, t. XXIV, p. 397.
Le commerce avec les pays étrangers en 1906, t. XXIV, p. 402.
Le compromis austro-hongrois. Le voyage de M. Iswolsky à Vienne, t. XXIV, p. 545.
Les affaires de Macédoine. La note austro-russe, t. XXIV, p. 546.
Remaniements ministériels en Autriche, t. XXIV, p. 693.
Les affaires de Macédoine; les réponses de la Serbie et de la Grèce à la note austro-russe, t. XXIV, p. 695.
Le nouveau ministère autrichien, t. XXIV, p. 773.

Bavière.

(Voir Allemagne.)

Belgique.

Le rapprochement hollando-belge, par Marcel Sauvé, t. XXIV, pp. 661-669.
La discussion du Congo à la Chambre belge, t. XXIII, p. 48.
Le commerce en 1906, t. XXIII, p. 460.
La démission du ministère de Smet de Naeyer, t. XXIII, p. 531.
La fin de la crise; le ministère de Trooz, t. XXIII, p. 663.
Le projet Coremans, en Belgique, sur la langue flamande, t. XXIV, p. 192.
La question du Congo, t. XXIV, p. 193.
Le commerce extérieur en 1906, t. XXIV, p. 275.
La rentrée parlementaire, t. XXIV, p. 776.
Le traité de cession de l'Etat indépendant du Congo à la Belgique, t. XXIV, p. 845.

Bermudes (Iles).

La situation économique des îles Bermudes en 1905, t. XXIV, p. 140.

Bohême, Bosnie-Herzégovine.

(Voir Autriche-Hongrie.)

Brésil.

Au Brésil : la valorisation du café (avec carte), par Edouard Payen, t. XXIV, pp. 728-740.
Le traité franco-brésilien, t. XXIII, p. 602.

Bulgarie.

Les armées de la péninsule des Balkans : La Bulgarie; son organisation militaire; sa loi de recrutement; la défense du territoire, par le lieutenant-colonel E. Lafargue, t. XXIII, p. 34-41.
La Bulgarie et les Bulgares : Les Japonais des Balkans, par Jacques Dorobantz, t. XXIV, pp. 369-378.
Macédoine et Balkans, par René Henry, t. XXIV, pp. 809-824.
Mort de la princesse Clémentine de Cobourg, t. XXIII, p. 305.
Assassinat de M. Petkof, président du Conseil, t. XXIII, p. 452.
Le jubilé du prince de Bulgarie, t. XXIV, p. 397.
Un traité russo-bulgare, t. XXIV, p. 548.

Cambodge.

(Voir Indo-Chine.)

Cameroun.

La mission du commandant Moll : Congo-Cameroun, par J.-H. F., t. XXIII, pp. 417-422.
La mission du capitaine Cottes : Sud-Cameroun (avec carte), par J.-H. F., t. XXIII, pp. 495-498.
Le retour de la mission Cottes, t. XXIII, p. 109.

Canada.

Le mouvement de la navigation en 1904-1905, t. XXIII, p. 379.
La mission en France de M. Gouin, premier ministre de la province de Québec, t. XXIII, p. 655.

La production minière en 1906, t. XXIV, p. 59.
Le traité franco-canadien, t. XXIV, pp. 470, 856.
Le réseau des voies ferrées, t. XXIV, p. 858.

Canaries (Iles).

L'archipel des Canaries (avec carte), par Angel Marvaud, t. XXIV, pp. 172-186.

Chine.

Notes sur le Transsibérien (avec carte), par P. Bons d'Anty, t. XXIII, pp. 744-759.
De Wan-shien à Tcheng-tou : Journal de route, par le Dr Jean Legendre, t. XXIV, pp. 98-112.
La Chine novatrice et guerrière, par le capitaine d'Ollone (bibliog.), t. XXIII, p. 127.
L'agitation révolutionnaire, t. XXIII, p. 307.
L'interdiction de l'opium, t. XXIII, p. 730.
La situation de Wei-hai-weï en 1905, t. XXIV, p. 58.
Le mouvement maritime en 1905, t. XXIV, p. 139.
La production houillère, t. XXIV, p. 276.
Le commerce de Mong-tsé en 1906, t. XXIV, p. 403.
Le mouvement anti-étranger, t. XXIV, p. 550.
Commerce général du Yunnan, t. XXIV, p. 621.
Transit entre Hong-kong et le Yunnan par la voie du Tonkin, t. XXIV, p. 698.

Cochinchine.

(Voir Indo-Chine.)

Congo (Etat du).

La discussion du Congo à la Chambre belge, t. XXIII, p. 48.
La question du Congo à la Chambre des communes, t. XXIII, p. 722.
La question du Congo à la Chambre belge, t. XXIV, p. 193.
Le commerce en 1906, t. XXIV, p. 622.
Le traité de cession de l'Etat indépendant du Congo à la Belgique, t. XXIV, p. 845.

Congo français.

La mission du commandant Moll : Congo-Cameroun, par J.-H. F., t. XXIII, pp. 417-422.
La mission du capitaine Cottes : Sud-Cameroun (avec cartes), par J.-H. F., t. XXIII, pp. 495-498.
Le retour de la mission Cottes, t. XXIII, p. 109.
Mission de M. E. Loyre dans la moyenne Sangha, t. XXIV, pp. 337; 698.

Corée.

L'abdication de l'empereur de Corée, t. XXIV, p. 195.
Le protectorat japonais en Corée, t. XXIV, p. 272.

Côte d'Ivoire.

(Voir Afrique Occidentale Française.)

Crète (Ile de).

Mouvement commercial de l'île en 1906, t. XXIV, p. 780.

Dahomey.

(Voir Afrique Occidentale Française.)

Danemark.

Le Danemark (avec carte), par le commandant Davin, t. XXIII, pp. 350-365.
La visite du roi et de la reine de Danemark, t. XXIV, p. 46.
L'empereur Guillaume II en Danemark, t. XXIV, p. 129.

Dominicaine (République).

(Voir Saint-Domingue.)

Egypte.

L'Egypte et l'occupation anglaise, par H. M., t. XXIII, pp. 694-703.
Le commerce en 1905, t. XXIII, p. 187.
Le commerce en 1906, t. XXIII, p. 314.
La retraite de lord Cromer, t. XXIII, p. 529.
Le rapport de lord Cromer. L'agitation nationaliste égyptienne. La réforme des capitulations, t. XXIII, p. 537.

Espagne.

La situation financière et économique de l'Espagne (avec graphique), par J. Franconie, t. XXIII, pp. 283-299.
Les élections espagnoles. La faillite du parti libéral, par Charles David, t. XXIII, pp. 633-641.
Un aspect nouveau du catalanisme : La solidarité catalane, par Angel Marvaud, t. XXIII, pp. 737-743.
Les accords espagnols, par Robert de Caix, t. XXIV, pp. 1-5.
Les affaires du Maroc. La coopération espagnole. L'attitude du gouvernement et la presse espagnole (voir *Maroc*).
La traite négrière aux Indes de Castille :

Contrats et traités d'Assiento, par Georges Scelle (bibliog.), t. XXIII, p. 63.
Un incident à propos de la succession de M. Jules Cambon à Madrid, t. XXIII, p. 103.
Le Congrès africaniste de Madrid, t. XXIII, p. 119.
La crise ministérielle. Le cabinet Maura, t. XXIII, p. 181.
La note concertée franco-espagnole à propos du Maroc, t. XXIII, p. 182.
La politique du cabinet Maura, t. XXIII, p. 248.
L'entrevue de Carthagène, t. XXIII, p. 531.
Dissolution des Cortès, t. XXIII, p. 533.
La naissance du prince héritier d'Espagne, t. XXIII, p. 665.
Le *Livre Jaune* relatif à l'accord franco-espagnol, t. XXIV, p. 46.
Réception de M. Paul Revoil, ambassadeur de France, par le roi Alphonse XIII, t. XXIV, p. 49.
Le commerce extérieur en 1906, t. XXIV, p. 57.
La fin de l'abstention parlementaire des libéraux espagnols, t. XXIV, p. 131.
Le passage en France du roi et de la reine d'Espagne, t. XXIV, p. 614.

Etablissements des Détroits.

Le commerce d'importation en 1906, t. XXIV, p. 857.

Etats-Unis.

Américains et Japonais, par Henri Froidevaux, t. XXIII, pp. 21-25.
Le protectorat américain et Saint-Domingue, t. XXIII, p. 120.
La catastrophe de Kingston. Un incident anglo-américain, t. XXIII, p. 185.
Le différend entre la Californie et le Japon, t. XXIII, p. 251.
L'empire du travail : La vie aux Etats-Unis, par A. Anadoli (bibliog.), t. XXIII, p. 255.
Le différend entre les Etats-Unis et le Japon, t. XXIII, p. 311.
La fin du conflit scolaire nippo-américain, t. XXIII, p. 458.
Le Congrès de la paix, t. XXIII, p. 602.
Japonais et Américains, t. XXIII, p. 792.
La flotte américaine dans le Pacifique, t. XXIV, p. 138.
L'amiral américain Stockton à l'Élysée, t. XXIV, p. 189.
Américains et Japonais, t. XXIV, p. 201.
La production du sucre de betterave, t. XXIV, p. 203.
Les chemins de fer en 1906, t. XXIV, p. 483.
Déclarations de M. Roosevelt au sujet de la puissance navale des Etats-Unis, t. XXIV, p. 553.
Le voyage de M. Taft au Japon, t. XXIV, p. 554.
La production du sucre à Porto-Rico, t. XXIV, p. 556.
Commerce extérieur de Porto-Rico pendant l'année fiscale 1905-1906, t. XXIV, p. 781.
Le message du président Roosevelt, t. XXIV, p. 850.

Ethiopie.

(Voir Abyssinie et Côte française des Somalis.)

Europe

La politique anglaise et le système des ententes et des alliances en Europe, par Robert de Caix, t. XXIII, pp. 545-560.
L'Institut colonial international (session de Bruxelles en 1907), par J.-B. Piolet, t. XXIV, p. 31-37.
La seconde Conférence de la paix, par Ernest Lémonon, t. XXIV, pp. 576-595.
L'Europe et le Makhzen, t. XXIII, p. 57.
A la frontière algéro-marocaine, t. XXIII, p. 58.
L'émigration européenne au XIXe siècle : Angleterre, Allemagne, Italie, Autriche-Hongrie, Russie, par René Gonnard (bibliog.), t. XXIII, p. 127.
L'Européen sous les tropiques, par le Dr A. Bonain (bibliog.), t. XXIII, p. 797.
Les Conférences de l'École des sciences politiques sur les questions actuelles de politique étrangère en Europe, t. XXIV, pp. 129, 143, 407.

France.

Essai sur l'histoire de la colonisation en Algérie (avec carte), par Henri Froidevaux, t. XXIII, pp. 65-83.
Le tunnel sous la Manche. — Une opinion, par René Gonnard, t. XXIII, pp. 98-102.
La mort de Ferdinand Levé, t. XXIII, p. 193.
Les besoins de la France et les ressources de ses colonies, par Edouard Payen, t. XXIII, pp. 407-416.
Le port de Nantes et les chemins de fer de l'Ouest, par Henri Gaillard, t. XXIII, pp. 508-512.
La politique anglaise et le système des ententes et des alliances en Europe, par Robert de Caix, t. XXIII, pp. 545-560.
Le traité franco-siamois (avec cartes), par Robert de Caix, t. XXIII, pp. 609-619.
Les accords espagnols, par Robert de Caix, t. XXIV, pp. 1-5.

La marine marchande et l'inscription maritime, par le commandant X..., t. XXIV, pp. 38-42.
Le commerce des colonies françaises en 1906, par P. Chemin-Dupontès, t. XXIV, pp. 65-76; 234-245.
La liberté de l'enseignement à Madagascar, par E. Dugas, t. XXIV, pp. 77-85.
L'émigration française, par René Gonnard, t. XXIV, pp. 145-154.
L'affaire du Maroc, par Robert de Caix, t. XXIV, pp. 281-291; 345-350; 409-414; 489-494; 561-564.
L'affaire du Maroc : Le *Livre Jaune*, par Robert de Caix, t. XXIV, pp. 625-636.
L'affaire du Maroc : Le débat parlementaire, par Robert de Caix, t. XXIV, pp. 705-711.
Le commerce colonial et ses auxiliaires, par Aspe-Fleurimont, t. XXIV, pp. 304-310.
Le Congrès de géographie de Bordeaux, par Henri Lorin, t. XXIV, pp. 311-317.
Axiomes et lieux communs coloniaux, par Le Myre de Vilers, t. XXIV, pp. 351-358.
Les écoles d'Orient et le rapport de M.M. Charlot, par René Pinon, t. XXIV, pp. 415-435; 495-503.
L'expansion commerciale de la France. A propos d'un article de M. Siegfried, par Aspe-Fleurimont, t. XXIV, pp. 448-453.
Eugène Etienne, son œuvre coloniale, par H. de Peyerimhoff, t. XXIV, pp. 625-628.
L'œuvre de M. Roume en Afrique Occidentale, par E. P., t. XXIV, pp. 712-718.
Les affaires marocaines. (Voir *Maroc*.)
Une manifestation de la colonie française de Constantinople en l'honneur de M. Eug. Etienne, t. XXIII, p. 47.
Le départ de la mission d'Ollone, t. XXIII, p. 47.
Le mouvement diplomatique (à propos du remplacement de M. Jules Cambon à Madrid), t. XXIII, p. 103.
Déclarations de M. Pichon sur la politique extérieure de la France, t. XXIII, p. 104.
Le rapport de M. Saint-Germain sur le budget des colonies. L'office colonial, t. XXIII, p. 107.
Le retour de la mission Cottes, t. XXIII, p. 109.
La convention franco-anglaise des Nouvelles-Hébrides, t. XXIII, p. 109.
L'ambassadeur de France à Constantinople et le patriarche œcuménique, t. XXIII, p. 115.
Les officiers français désignés pour l'organisation de la police au Maroc, t. XXIII, p. 118.
Nomination de M. Alapetite comme résident général en Tunisie, t. XXIII, p. 119.
La France et le protectorat du Levant, t. XXIII, p. 177.
Le *Comité de l'Asie Française*, t. XXIII, p. 181.
La note concertée franco-espagnole à propos du Maroc, t. XXIII, p. 182.
Le Japon et la politique française, par Roger Dorient (bibliog.), t. XXIII, p. 192.
Le voyage du roi et de la reine d'Angleterre à Paris, t. XXIII, p. 246.
Attaque de la mission hydrographique française au Maroc, t. XXIII, p. 250.
Le commerce français au Maroc, t. XXIII, p. 252.
Le *Comité de l'Asie Française* : Le dîner du 15 février, t. XXIII, p. 300.
Le mouvement monétaire en 1906, t. XXIII, p. 313.
La catastrophe du « Iéna », t. XXIII, p. 366.
La mort de M. Casimir-Perier, t. XXIII, p. 366.
Les médailles de la Société de géographie commerciale, t. XXIII, p. 367.
Le retour de la mission Moll, t. XXIII, p. 368.
La Conférence d'Algésiras. — Un article de M. André Tardieu, t. XXIII, p. 368.
Le commerce général des colonies françaises, t. XXIII, p. 377.
Le traité franco-siamois, t. XXIII, pp. 449, 527, 721.
Le *Comité de l'Asie française*, t. XXIII, p. 449.
Mort de M. et Mme Berthelot, t. XXIII, p. 449.
L'abandon du projet de tunnel sous la Manche, t. XXIII, p. 451.
La prospérité des ports français, par René-E. Bossière (bibliog.), t. XXIII, p. 463.
Les conférences de la Société des anciens élèves de l'Ecole libre des sciences politiques, t. XXIII, p. 528.
La *Ligue coloniale française*, t. XXIII, p. 528.
Réception de M. Jules Cambon, ambassadeur de France, par l'empereur Guillaume II, t. XXIII, p. 530.
La Conférence d'Algésiras. — Histoire diplomatique de la crise marocaine, par André Tardieu (bibliog.), t. XXIII, p. 543.
Le jubilé parlementaire de M. Eug. Etienne, t. XXIII, p. 594.
La *Fédération des industriels et des commerçants français*, t. XXIII, p. 594.
A l'ambassade d'Allemagne, t. XXIII, p. 595.
Le traité franco-brésilien, t. XXIII, p. 602.
L'accord franco-japonais, t. XXIII, p. 653.
La conférence de M. René Pinon à l'Ecole des sciences politiques, t. XXIII, p. 655.

La mission en France de M. Gouin, premier ministre de la province de Québec, t. XXIII, p. 655.
La *Fédération des industriels et des commerçants français*, t. XXIII, p. 655 ; t XXIV, p. 541.
Les négociations franco-marocaines ; la situation à Marrakech, t. XXIII, p. 664.
Almanach du Marsouin. Annuaire illustré des troupes coloniales, par Ned Noll (bibliog.), t. XXIII, p. 671.
Une interview de M. Pichon à propos du Maroc, t. XXIII, p. 721.
La réponse du Makhzen aux réclamations de la France, t. XXIII, p. 728.
Le commerce du caoutchouc à Bordeaux et au Havre, t. XXIII, p. 731.
La Conférence de La Haye à la Chambre des députés : Déclarations de M. Pichon, t. XXIII, p. 776.
La signature du traité franco-japonais, t. XXIII, p. 785.
La visite du roi et de la reine de Norvège à Paris, t. XXIII, p. 785.
Ouverture du Congrès colonial à Paris, t. XXIII, p. 785.
La demission de M. de Peyerimhoff, t. XXIII, p. 785.
Le traité franco-japonais. Déclarations de M. Pichon à la Chambre des députés, t. XXIV, p. 43.
Le *Livre Jaune* relatif à l'accord franco-espagnol, t. XXIV, p. 45.
La visite du roi et de la reine de Danemark, t. XXIV, p. 46.
Le roi de Siam à Paris, t. XXIV, p. 46.
La mission d'Ollone, t. XXIV, pp. 46, 549.
Réception de M. Paul Revoil, ambassadeur de France, par le roi Alphonse XIII, t. XXIV, p. 49.
Le voyage de M. Etienne à Kiel et à Berlin, t. XXIV, p. 127.
La mission persane pour la notification officielle de l'avènement du chah, t. XXIV, p. 128.
Le *Livre Jaune* sur l'élévation des droits de douane en Turquie, t. XXIV, p. 128.
Les conférences de l'Ecole des sciences politiques sur les questions actuelles de politique étrangère en Europe, t. XXIV, p. 129.
Les relations franco-allemandes. Un article de M. Anatole Leroy-Beaulieu. Déclarations du chancelier prince de Bülow, t. XXIV, p. 187.
L'amiral américain Stockton à l'Elysée, t. XXIV, p. 189.
La réforme du ministère des Colonies, t. XXIV, p. 190.
L'escadre de manœuvre à Alger, t. XXIV, p. 198.
La condition des étrangers en France et la législation sur la nationalité française, par A. Andriani (bibliog.), t. XXIV, p. 207.
Les marins japonais en France, t. XXIV, p. 266.
Le roi de Siam à Rambouillet, t. XXIV, p. 328.
L'entrevue du roi d'Angleterre et de M. Clemenceau, t. XXIV, p. 329.
La visite de M. Jules Cambon à Norderney, t. XXIV, p. 332.
L'accord franco-japonais, t. XXIV, p. 334.
Le budget de la marine pour 1908 ; les constructions neuves, t. XXIV, p. 393.
La politique extérieure de la France. Un article de M. Eug. Etienne, t. XXIV, p. 467.
Le traité franco-canadien, t. XXIV, pp. 470 ; 856.
Le roi de Siam à Paris, t. XXIV, p. 470.
Nouveaux zigzags en France, par Henri Boland (bibliog.), t. XXIV, p. 486.
L'œuvre de la France au Tonkin, par A. Gaisman (bibliog.), t. XXIV, p. 487.
Traités de la France avec les pays de l'Afrique du Nord, par E. Rouard de Card (bibliog.), t. XXIV, p. 487.
L'arrangement franco-libérien, t. XXIV, p. 540.
L'almanach illustré du Marsouin. Annuaire des troupes coloniales, par Ned Noll (bibliog.), t. XXIV, p. 559.
Vade-mecum des troupes coloniales, par A. Beaunée (bibliog.), t. XXIV, p. 559.
La rentrée parlementaire ; les interpellations sur le Maroc, t. XXIV, p. 613.
Le passage en France du roi et de la reine d'Espagne, t. XXIV, p. 614.
Relations franco-siamoises, t. XXIV, p. 615.
La réorganisation du ministère des Colonies, t. XXIV, p. 615.
Mort de M. Boulanger, sénateur, t. XXIV, pp. 616.
M. Loubet et Guillaume II, t. XXIV, p. 691.
Les écrivains militaires, maritimes et coloniaux, t. XXIV, p. 692.
Mort de M. Deluns-Montaud, t. XXIV, p. 692.
Le budget des colonies à la Chambre des députés, t. XXIV, p. 771.
Les délégués de la Conférence de La Haye au Sénat, t. XXIV, p. 771.
Le budget des affaires étrangères à la Chambre des députés, t. XXIV, p. 843.
Conférence de lord Ampthill à la Ligue coloniale française, t. XXIV, p. 844.
La mort du marquis de Montebello, t. XXIV, p. 845.
Nominations officielles, coloniales, diplomatiques, maritimes et militaires, t. XXIII, pp. 62, 124, 189, 254, 315, 380, 462, 541, 606, 669, 733, 796 ; t. XXIV, pp. 60, 142, 204, 277, 341, 404, 484, 557, 623, 701, 782, 859.

Gibraltar.

Mouvement de la navigation en 1905, t. XXIII, p. 123.

Navigation et commerce en 1906, t. XXIV, p. 482.

Gourara.

(Voir Sahara.)

Grande-Bretagne.

L'éducation Bill, par Arthur Kann, t. XXIII, pp. 91-97.
Le tunnel sous la Manche. — Une opinion, par René Gonnard, t. XXIII, pp. 98-102.
La politique anglaise et le système des ententes et des alliances en Europe, par Robert de Caix, t. XXIII, pp. 545-560.
L'Egypte et l'occupation anglaise, par H. M., t. XXIII, pp. 694-703.
Le nouveau budget anglais, par Arthur Kann, t. XXIII, pp. 760-762.
Les accords espagnols, par Robert de Caix, t. XXIV, pp. 1-5.
Les Compagnies à charte de l'Afrique anglaise (avec carte), par le capitaine E. de Renty, t. XXIV, pp. 86-97.
La Convention anglo-russe (avec carte), par E. de Noirmont, t. XXIV, pp. 596-603.
L'éducation Bill. Le conflit entre la Chambre des Lords et la Chambre des Communes. — Le discours du trône, t. XXIII, p. 48.
Le commerce avec le continent africain, t. XXIII, p. 60.
La traite négrière aux Indes de Castille : contrats et traités d'Assiento, par Georges Scelle (bibliog.), t. XXIII, p. 63.
La convention franco-anglaise des Nouvelles-Hébrides, t. XXIII, p. 109.
La réorganisation de l'armée, t. XXIII, p. 110.
La catastrophe de Kingston. Un incident anglo-américain, t. XXIII, p. 185.
Le voyage du roi et de la reine d'Angleterre à Paris, t. XXIII, p. 246.
L'ouverture du Parlement anglais; le discours du Trône; la discussion de l'adresse, t. XXIII, p. 301.
Les élections municipales de Londres, t. XXIII, p. 372.
Un article de sir H. Campbell-Bannerman sur la limitation des armements, t. XXIV, p. 372.
L'abandon du projet de tunnel sous la Manche, t. XXIII, p. 451.
Le commerce en 1906, t. XXIII, p. 459.
La retraite de lord Cromer, t. XXIII, p. 529.
L'entrevue de Carthagène, t. XXIII, p. 531.
Le rapport de lord Cromer. L'agitation nationaliste égyptienne. La réforme des capitulations, t. XXIII, p. 537.
La suprématie maritime de l'Angleterre, t. XXIII, p. 595.
L'entrevue de Gaëte, t. XXIII, p. 597.
La limitation des armements; réponse de sir H. Campbell-Bannerman au prince de Bülow, t. XXIII, p. 660.
Le commerce extérieur en 1906, t. XXIII, p. 667.
Le rejet du projet de loi sur l'Irlande, t. XXIII, p. 722.
La question du Congo à la Chambre des Communes, t. XXIII, p. 722.
L'Angleterre et la convention des sucres, t. XXIII, p. 786.
L'agitation anti-anglaise dans l'Inde, t. XXIII, p. 788.
Les constructions navales, t. XXIII, p. 794.
La réforme de la Chambre des Lords, t. XXIV, p. 48.
La réorganisation militaire, t. XXIV, p. 49.
Essai d'une psychologie de l'Angleterre contemporaine : Les crises belliqueuses, par J. Bardoux (bibliog.), t. XXIV, p. 63.
L'escadre anglaise du Détroit, t. XXIV, p. 130.
Le protectionnisme dans l'Empire britannique, t. XXIV, p. 191.
Les constructions navales de l'Angleterre, t. XXIV, p. 269.
La dotation de lord Cromer, t. XXIV, p. 270.
L'Ecosse, par Mme Marie-Anne de Bovet (bibliog.), t. XXIV, p. 279.
L'entrevue du roi d'Angleterre et de M. Clemenceau, t. XXIV, p. 329.
Les entrevues du roi Edouard VII avec l'empereur d'Allemagne à Wilhelmshoehe et avec l'empereur d'Autriche à Ischl, t. XXIV, p. 329.
La clôture du parlement britannique. Le discours du Trône, t. XXIV, p. 395.
La convention anglo-russe, t. XXIV, pp. 397 ; 471.
Un discours politique de sir Henry Campbell Bannermann, t. XXIV, p. 544.
Exportation de charbon d'Angleterre de 1891 à 1906, t. XXIV, p. 621.
Les élections municipales, t. XXIV, p. 693.
L'augmentation de la flotte allemande; un article du *Times*, t. XXIV, p. 772.
Le voyage des souverains allemands en Angleterre, t. XXIV, p. 773.
Déclarations de M. de Schœn sur les relations anglo-allemandes, t. XXIV, p. 775.

Grèce.

(Voir aussi Crète.)

Les armées de la péninsule des Balkans : La Grèce, son organisation militaire; sa loi de recrutement; la défense du territoire, par le lieutenant-colonel E. Lafargue, t. XXIII, pp. 577-584.

La visite du roi d'Italie à Athènes, t. XXIII, p. 533.
La fin du conflit gréco-roumain, t. XXIV, p. 194.
Les affaires de Macédoine ; les réponses de la Serbie et de la Grèce à la note austro-russe, t. XXIV, p. 695.

Guadeloupe (Ile de la).

La Guadeloupe (avec carte), par Charles David, t. XXIV, pp. 647-660.

Guinée anglaise.

La mission Tilho, t. XXIII, p. 184.

Guinée française.

(Voir aussi Afrique Occidentale Française.)

Une insurrection avortée, t. XXIII, p. 120.
La Guinée française (races, religion, coutumes, production, commerce), par André Areni (bibliog.), t. XXIV, p. 63.

Hawaï (Iles)

Le mouvement commercial en 1904-1905, t. XXIII, p. 61.

Hollande.

La seconde Conférence de la Paix, par Ernest Lémonon, t. XXIV, p. 576-595.
Le rapprochement hollando-belge, par Marcel Sauvé, t. XXIV, pp. 661-669.
La démission du ministère de Meester, t. XXIII, p. 303.
La fin de la crise ministérielle, t. XXIII, p. 533.
La deuxième Conférence de La Haye. — La note russe. — Les commentaires de la presse, t. XXIII, p. 535.
La deuxième Conférence de La Haye, t. XXIV, p. 50.
Le VIIIe congrès sioniste, t. XXIV, p. 334.

Honduras (République de).

Le conflit entre le Honduras et le Nicaragua, t. XXIII, pp. 312; 458.

Hongrie.

(Voir Autriche-Hongrie.)

Indes anglaises.

L'ouverture à Calcutta du Congrès national de l'Inde, t. XXIII, p, 116.
La visite aux Indes de l'émir d'Afghanistan, t. XXIII, p. 116.
Aux Indes et au Nepal, par le Dr Bœck (bibliog.). t. XXIII, p. 463.
L'Inde contemporaine et le mouvement national, par Ernest Piriou (bibliog.), t. XXIII, p. 672.
L'agitation anti-anglaise dans l'Inde, t. XXIII, p. 788.
Les troubles de l'Inde, t. XXIV, p. 134.
La production du café, t. XXIV, p. 857.

Inde française.

Le régime représentatif dans l'Inde française (avec carte), par le Dr Charles Valentino, t. XXIII, pp. 270-282.

Indo-Chine.

L'Indo-Chine en 1906, par Ed. Payen, t. XXIII, pp. 166-176.
Le budget général de l'Indo-Chine, t. XXIII, p. 55.
Mouvement commercial en 1905, t. XXIII, p. 187.
Le chemin de fer du Yunnan, t. XXIII, p. 306.
La reprise des anciens territoires du Cambodge, t. XXIV, p. 133
Réorganisation des commissions provinciales de notables et création d'une Chambre consultative du Tonkin, t.XXIV, p. 195.
L'internement de Tanh Tai, t. XXIV, p. 272.
Le nouveau roi de l'Annam, t. XXIV, pp. 399; 549.
L'œuvre de la France au Tonkin, par A. Gaisman (bibliog), t. XXIV, p. 487.
La mission d'Ollone, t. XXIV, p. 549.
Transit entre Hong-kong et le Yunnan, par la voie du Tonkin, t. XXIV, p. 699.

Italie.

L'émigration italienne vers les deux Amériques, par le commandant Davin, t. XXIII, pp. 763-774.
Déclarations de M. Tittoni sur la politique étrangère de l'Italie, t. XXIII, p. 49.
La France et le protectorat du Levant, t. XXIII, p. 177.
La visite du roi d'Italie à Athènes, t. XXIII, p. 533.
L'entrevue de Rapallo, entre M. Tittoni et le prince de Bülow, t. XXIII, p. 534.
L'entrevue de Gaëte entre les rois d'Angleterre et d'Italie, t. XXIII, p. 597.
Mouvement général de la navigation pendant l'année 1905, t. XXIII, p. 667.
Déclarations de M. Tittoni à la Chambre des députés, t. XXIII, p, 723.
Le mouvement commercial en 1906, t. XXIII, p. 795.
Les élections administratives de Rome, t. XXIV, p. 132

La mort du comte Nigra, t. XXIV, p. 133.
L'entrevue à Desio du baron d'Æhrenthal et de M. Tittoni, t. XXIV, p. 193.
L'émigration italienne, t. XXIV, pp 270; 482.
L'entrevue du Sommering entre M. Tittoni et le baron d'Æhrenthal, t. XXIV, p. 333.
Les élections municipales de Rome, t. XXIV, p. 776.

Jamaïque (Ile de la).

La catastrophe de Kingston. — Un incident anglo-américain, t. XXIII, p. 185.

Japon.

Américains et Japonais, par Henri Froidevaux, t. XXIII, pp. 21-25.
La marine japonaise, par le commandant Davin, t. XXIV, pp. 155-166.
Négociations russo-japonaises, t. XXIII, p. 114.
Le Japon et la politique française, par Roger Dorient (bibliog.), t. XXIII, p. 192.
Le différend entre la Californie et le Japon, t. XXIII, p. 251.
Le budget de 1907-1908, t. XXIII, p. 308.
Le différend entre les Etats-Unis et le Japon, t. XXIII, p. 311.
La fin du conflit scolaire nippo-américain, t. XXIII, p. 458.
Le Japon : Histoire et civilisation, par le marquis de la Mazelière (bibliog.), t. XXIII, p. 608.
L'accord franco-japonais, t. XXIII, p. 653.
Le commerce extérieur en 1906, t. XXIII, p. 668.
La lutte pour le Pacifique. — Origine et résultats de la guerre russo-japonaise, par René Pinon (bibliog.), t. XXIII, p. 735.
La signature du traité franco-japonais, t. XXIII, p. 785.
Japonais et Américains, t. XXIII, p. 792.
Le traité franco-japonais. — Déclarations de M. Pichon à la Chambre des députés, t. XXIV, p. 43.
L'industrie du camphre, t. XXIV, p. 57.
La flotte américaine dans le Pacifique, t. XXIV, p. 138.
L'abdication de l'empereur de Corée, t. XXIV, p. 195.
Américains et Japonais, t. XXIV, p. 201.
Les marins japonais en France, t. XXIV, p. 266.
Le protectorat japonais en Corée, t. XXIV, p. 272.
L'accord franco-japonais, t. XXIV, p. 334.
Le commerce du thé au Japon, t. XXIV, p. 339.
Les conventions russo-japonaises, t. XXIV, p. 477.
Le voyage de M. Taft au Japon, t. XXIV, p. 554.

Lagos.

(Voir Guinée anglaise.)

Levant.

(Voir Asie Mineure et Turquie.)

Laos

(Voir Indo-Chine.)

Libéria (République de).

L'arrangement franco-libérien, t. XXIV, p. 540.

Macédoine.

(Voir Turquie.)

Madagascar (Ile de).

La liberté de l'enseignement à Madagascar, par E. Dugas, t. XXIV, pp. 76-85.

Mandchourie.

(Voir Chine, Japon, Extrême-Orient.)

Maroc.

L'affaire du Maroc, par Robert de Caix, t. XXIV, pp. 281-291, 345-350, 409-414, 489-494, 561-564, 785-793.
L'affaire du Maroc. Le *Livre Jaune*, par Robert de Caix, t. XXIV, pp. 625-636.
L'affaire du Maroc : Le débat parlementaire en France, par Robert de Caix, t. XXIV, pp. 705-711.
Quelques réflexions sur le problème marocain, par P. Duchesne-Fournet, t. XXIV, pp. 637-646.
Le meurtre du Dr Mauchamp à Marrakech. — L'action de la France au Maroc, t. XXIII, pp. 432-447.
L'occupation d'Oudjda et la presse étrangère, t. XXIII, pp. 513-526.
L'affaire marocaine, l'attitude du Makhzen, t. XXIII, pp. 585-593.
La question marocaine à la Chambre des députés. — Une question de M. Denys Cochin. — Déclarations de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, t. XXIV, pp. 113-126.
Les affaires du Maroc. — Les massacres et l'occupation de Casablanca, t. XXIV, pp. 246-265, 318-327, 379-392, 454-467, 524-539, 604-609, 685-690.
Le *Livre Jaune* sur les affaires du Maroc, t. XXIV, pp. 670-684.
L'interpellation à la Chambre des députés sur les affaires marocaines, t. XXIV, pp. 741-764.

Les affaires du Maroc. — A la frontière algérienne; les combats autour d'Oudjda et de Port-Say. — La situation à Casablanca, t. XXIV, pp. 765-770.
La question du Maroc à la Chambre des députés. — L'Allemagne et l'Espagne, t. XXIV, pp. 825-842.
L'Europe et le Makhzen, t. XXIII, p. 57.
A la frontière algéro-marocaine, t. XXIII, p. 58.
L'action du Makhzen contre Raïssouli, t. XXIII, p. 117.
Les officiers français désignés pour l'organisation de la police au Maroc, t. XXIII, p. 118.
La mission des officiers allemands, MM. de Tschoudi et Wolf, t. XXIII, p. 118.
Le congrès africaniste de Madrid, t. XXIII, p. 119.
La note concertée franco-espagnole, t. XXIII, p. 182.
A la recherche de Raïssouli, t. XXIII, pp. 183; 249.
L'inspecteur suisse de la police marocaine, t. XXIII, p. 184.
Les Allemands au Maroc, t. XXIII, p. 249.
Attaque de la mission hydrographique française, t. XXIII, p. 250.
Le commerce français au Maroc, t. XXIII, p. 252.
La situation au Maroc, t. XXIII, p. 308; t. XXIV, p. 55.
La Banque d'Etat du Maroc, t. XXIII, p. 309.
Le commerce en 1906, t. XXIII, p. 460.
La Conférence d'Algésiras. — Histoire diplomatique de la crise marocaine, par André Tardieu (bibliog.), t. XXIII, p. 543.
Les négociations franco-marocaines; la situation à Marrakech, t. XXIII, p. 664.
Une interview de M. Pichon à propos du Maroc, t. XXIII, p. 721.
La réponse du Makhzen aux réclamations de la France, t. XXIII, p. 728.
Un échec des troupes du prétendant, t. XXIII, p. 789.
Les travaux du corps diplomatique, t. XXIII, p. 790.
L'enlèvement du caïd Mac Lean par Raïssouli, t. XXIV, p. 134.
Les relations franco-allemandes. — Un article de M. Anatole Leroy-Beaulieu. — Déclarations du chancelier prince de Bülow, t. XXIV, p. 187.
La captivité du caïd Mac Lean, t. XXIV, p. 197.
Le contrôle des douanes dans les ports marocains, t. XXIV, p. 197.
La rentrée parlementaire en France; les interpellations sur le Maroc, t. XXIV, p. 612.

Mascate.

(Voir Golfe Persique.)

Mauritanie.

(Voir aussi Afrique Occidentale Française.)

La répression en Mauritanie, t. XXIII, p. 457.

Monde.

Les flottes de combat en 1907, par le commandant de Balincourt (bibliog.), t. XXIII, p. 191.
Problèmes politiques et sociaux, par J.-E. Driault (bibliog.), t. XXIII, p. 319.
La production mondiale de l'or, t. XXIII, p. 377.
La récolte mondiale du blé, t. XXIII, p. 604.
La production mondiale du fer en 1906, t. XXIII. p. 794.
Les constructions des marines de guerre en 1906, t. XXIV, p. 139.
Traité de droit public international, par A. Mérignhac (bibliog.), t. XXIV, p. 344.
Le trafic mondial par mer, t. XXIV, p. 481.
La guerre et le mouvement économique : Leurs relations et leurs actions réciproques, par le capitaine breveté Bernard Serrigny (bibliog.), t. XXIV, p. 487.
La production mondiale du sucre, t. XXIV, p. 555.
La production mondiale de la houille, t. XXIV, p. 855.

Monténégro.

Les armées de la péninsule des Balkans : Organisation militaire du Monténégro, par le lieutenant-colonel E. Lafargue, t. XXIII, pp. 709-720.
La dissolution de la Skouptchina, t. XXIV, p. 194.

Nicaragua (République de).

Le conflit entre le Honduras et le Nicaragua, t. XXIII, pp. 312; 458.

Norvège.

La visite du roi et de la reine de Norvège à Paris, t. XXIII, p. 785.
L'intégrité de la Norvège, t. XXIV, p. 694.

Nouvelle-Calédonie.

Le commerce en 1905, t. XXIII, p. 540.

Nouvelles-Hébrides.

La convention franco-anglaise des Nouvelles-Hébrides, t. XXIII, p. 109.

Nouvelle-Zélande.

Commerce extérieur en 1905 et 1906, t. XXIV, p. 700.

Orient.

(Voir Asie Mineure, Turquie.)

Orient (Extrême).

La lutte pour le Pacifique. Origines et résultats de la guerre russo-japonaise, par René Pinon, (bibliog.), t. XXIII, p. 735.
Le commerce de l'Allemagne avec l'Extrême-Orient en 1906, t. XXIV, p. 202.

Palestine.

Le VIIIe Congrès sioniste de la Haye, t. XXIV, p. 334.

Pays-Bas.

(Voir Hollande.)

Pérou.

Le Pérou d'aujourd'hui et le Pérou de demain, par Em. Guarini, (bibliog.), t. XXIV, p. 279.

Perse.

Notes sur la Perse (avec carte), par Bachir, t. XXIII, pp. 222-238.
La convention anglo-russe (avec carte), par E. de Noirmont, t. XXIV, pp. 596-603.
La mort du chah Mouzaffer ed Dine. Le nouveau chah, t. XXIII, p. 116.
La mission persane pour la notification officielle de l'avènement du chah, t. XXIV, p. 128.
L'assassinat du grand vizir persan, t. XXIV, p. 398.
Le nouveau ministère persan, t. XXIV, p. 398.
A travers la Perse orientale, par le major Sykes (bibliog.), t. XXIV, p. 860.

Persique (Golfe).

La navigation et le commerce dans le golfe Persique, t. XXIII, p. 56.

Portugal.

La dissolution des Cortès, t. XXIII, p. 127.
La crise portugaise, t. XXIV, pp. 51; 133.
La situation politique, t. XXIV, pp. 617; 777.

Prusse.

(Voir Allemagne.)

Roumanie.

La question sociale en Roumanie, par Jacques Dorobantz, t. XXIII, pp. 620-632.
Crise ministérielle, t. XXIII, p. 536.
La situation commerciale en 1905, t. XXIII, p. 539.
La fin du conflit gréco-roumain, t. XXIV, p. 194.

Russie.

Le mouvement islamique en Russie, par Bachir, t. XXIII, pp. 84-90.
Notes sur les deux Doumas et sur la politique actuelle du ministère Stolypine, par René Henry, t. XXIII, pp. 642-652.
La question russe (avec carte), par René Henry, t. XXIII, pp. 673-693.
La convention anglo-russe (avec carte), par E. de Noirmont, t. XXIV, pp. 596-603.
Les partis russes, t. XXIII, p. 53.
Les attentats terroristes, t. XXIII, p. 113.
Négociations russo-japonaises. t. XXIII, p. 114.
Les élections russes, t. XXIII, pp. 248, 306.
L'ouverture de la Douma. L'élection du président, t. XXIII, p. 374.
L'accident de la Douma. La déclaration ministérielle, t. XXIII, p. 452.
Mort du comte Lamsdorf et de M. Pobiedonotzef, t. XXIII, p. 455.
La deuxième conférence de La Haye. La note russe. Les commentaires de la presse, t. XXIII, p. 535.
Les élections en Finlande, t. XXIII, p. 536.
La Douma d'Empire, t. XXIII, p. 598.
Le vote du contingent militaire; les vacances de la Douma, t. XXIII, p 663.
La question agraire devant la Douma, t. XXIII, p. 727.
La lutte pour le Pacifique. Origines et résultats de la guerre russo-japonaise, par René Pinon, t. XXIII, p. 735.
La situation parlementaire. Un Parlement finlandais, t. XXIII, p. 786.
La dissolution de la Douma. Le manifeste du tsar, t. XXIV, p. 51.
La nouvelle loi électorale en Russie, t. XXIV, p. 54.
Le commerce extérieur en 1906, t. XXIV, p. 203.
L'avenir de l'Eglise russe. Essai sur la crise sociale et religieuse en Russie, par Joseph Wilbois (bibliog.), t. XXIV, p. 206.
L'entrevue de Swinemünde, t. XXIV, p. 267.

La convention anglo-russe, t. XXIV, pp. 397; 471.
Le développement de la Pologne russe, t. XXIV, p. 402.
Les conventions russo-japonaises, t. XXIV, p. 477.
Les affaires de Macédoine. La note austro-russe, t. XXIV, p. 546.
Un traité russo-bulgare, t. XXIV, p. 548.
Les élections russes, t. XXIV, p. 695.
Les affaires de Macédoine ; les réponses de la Serbie et de la Grèce à la note austro-russe, t. XXIV, p. 695.
L'ouverture de la troisième Douma, t. XXIV, p. 777.
La troisième Douma ; le vote de l'adresse au tsar ; les déclarations de M. Stolypine, t. XXIV, p. 846.

Sahara.

(Voir aussi Algérie, Sud-Algérien.)

L'oasis de Bilma, t. XXIII, p. 376.
Le budget des territoires du Sud, t. XXIV, p. 198.
La mission du capitaine Arnaud à travers le Sahara, t. XXIV, p. 199.

Saint-Domingue (République de).

Le protectorat américain et Saint-Domingue, t. XXIII, p. 120.

Saint-Siège.

Le mouvement catholique et le décret du Saint-Office, par André Chaumeix, t. XXIV, pp. 209-215.
Suspension des fêtes jubilaires, t. XXIV, p. 271.
L'Encyclique sur les doctrines modernistes, t. XXIV, p. 475.

Sénégal — Sénégambie.

(Voir Afrique Occidentale Française.)

Serbie.

Notes sur la politique serbe, par Charles Printa, t. XXIII, pp. 704-708.
Les armées de la péninsule des Balkans : Organisation militaire de la Serbie, par le lieutenant-colonel E. Lafargue, t. XXIII, pp. 709-720.
Macédoine et Balkan, par René Henry, t. XXIV, pp. 809-824.
Le différend économique austro-serbe, t. XXIII, p. 182.
La prorogation de la Skouptchina, t. XXIII, p. 536.
La crise ministérielle ; le nouveau ministère Pachitch, t. XXIII, p. 787.
Les négociations commerciales austro-serbes, t. XXIV, p. 397.
Prorogation de la Skouptchina, t. XXIV, p. 617.
Les affaires de Macédoine ; les réponses de la Serbie et de la Grèce à la note austro-russe, t. XXIV, p. 695.

Siam.

Le traité franco-siamois (avec carte), par Robert de Caix, t. XXIII, pp. 609-619.
Le traité franco-siamois, t. XXIII, pp. 449; 527; 720.
Le roi de Siam à Paris, t. XXIV, pp. 46; 470.
Le roi de Siam à Rambouillet, t. XXIV, p. 328.
Relations franco-siamoises, t. XXIV, p. 615.

Sibérie.

(Voir Asie Russe.)

Sicile (Ile de la).

(Voir Italie.)

Somalis (Côte française des).

(Voir aussi Ethiopie.)

Assassinat de deux Français à Djibouti, t. XXIII, pp. 185 ; 250.
Le commerce en 1905, t. XXIII, pp. 461 ; 539.

Soudan Français.

(Voir Afrique Occidentale Française.)

Sud Algérien.

(Voir Algérie et Sahara.)

Suède.

Les noces d'or du roi Oscar II, t. XXIII, p. 787.
La mort du roi Oscar II, t. XXIV, p. 848.

Suisse.

Enquête en Suisse sur les régions linguistiques allemandes, françaises, italiennes et romanches (avec carte), par René Henry, t. XXIII, pp. 423-431.
Le nouveau président de la Confédération helvétique, t. XXIII, p. 55.
La Suisse et la question des langues, par René Henry (bibliog.), t. XXIV, p. 207.
L'importation des vins en 1906, t. XXIV, p. 555.
L'élection du président de la Confédération helvétique, t. XXIV, p. 847.

Tchad (Lac).

La capitale de l'Oubanghi-Chari-Tchad, t. XXIII, p. 59.

La mission Tilho, t. XXIII, p. 184.
Un engagement dans la région du Tchad, t. XXIII, p. 457.
Le raid du capitaine Bourdeaux, t. XXIV, p. 274.
Nouvelles de la mission Tilho, t. XXIV, pp. 337; 478.

Terre-Neuve (Ile de).

Mouvement commercial pendant l'exercice 1905-1906, t. XXIV, p. 780.

Thessalie.

(Voir Turquie.)

Tidikelt.

(Voir Sahara.)

Tonkin.

(Voir Indo-Chine.)

Touat.

(Voir Sahara.)

Transvaal.

(Voir Afrique australe.)

Tunisie.

La colonisation agricole de la Tunisie (avec carte), par François Bernard, t. XXIII, pp. 129-152; 195-221.
La Conférence tunisienne, par M***, t. XXIII, pp. 342-349.
L'évolution des indigènes en Tunisie, par François Bernard, t. XXIV, pp. 359-368.
L'affaire de Thala, t. XXIII, p. 58.
Nomination de M. Alapetite comme résident général, t. XXIII, p. 119.
La population européenne de la Tunisie, t. XXIV, p. 56.
Etudes sur l'agriculture en Tunisie, par Jean Crozet (bibliog.), t. XXIV, p. 488.
Un discours de M. Alapetite, t. XXIV, p. 618.
L'ouverture de la Conférence consultative, t. XXIV, pp. 779,849.

Turquie.

L'Asie turque et le chemin de fer de Bagdad (avec carte), par René Henry, t. XXIII, p. 1-20.
Les armées de la Péninsule des Balkans : La Turquie; son organisation militaire; sa loi de recrutement; la défense du territoire, par le lieutenant-colonel E. Lafargue, t. XXIII, pp. 153-165.
Les Etats musulmans de l'Afrique centrale et leurs rapports avec La Mecque et Constantinople, par le commandant Gaden, t. XXIV, pp. 436-447.
Macédoine et Balkan, par René Henry, t. XXIV, pp. 809-824.
Une manifestation de la Colonie française de Constantinople en l'honneur de M. Eug. Etienne, t. XXIII, p. 47.
L'ambassadeur de France et le patriarche œcuménique, t. XXIII, p. 115.
La France et le protectorat du Levant, t. XXIII, p. 177.
La conférence de M. René Pinon à l'Ecole des sciences politiques, t. XXIII, p. 655.
Le *Livre Jaune* sur l'élévation des droits de douane en Turquie, t. XXIV, p. 128.
Les réformes en Macédoine, t. XXIV, p. 478.
Les affaires de Macédoine. — La note austro-russe, t. XXIV, p. 546.

Turquie d'Asie.

(Voir Asie Mineure.)

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DES TOMES XXIII ET XXIV, PAR ORDRE DE SUJETS

Abdications.

L'abdication de l'empereur de Corée, t. XXIV, p. 195.

Accords.

(Voir alliances, conventions, traités.)

Les accords espagnols, par Robert de Caix, t. XXIV, pp. 1-5.
Le rapprochement hollando-belge, par Marcel Sauvé, t. XXIV, pp. 661-669.
L'accord franco-japonais, t. XXIII, p. 653.
Le *Livre Jaune* relatif à l'accord franco-espagnol, t. XXIV, p. 45.
L'accord franco-japonais, t. XXIV, p. 334.

Administration.

L'administration coloniale allemande, par F. Bouffard, t. XXIV, pp. 19-30.

Agriculture.

La colonisation agricole de la Tunisie (avec carte), par François Bernard, t. XXIII, pp. 129-152 ; 195-221.
Etudes sur l'agriculture en Tunisie, par Jean Crozet (bibliog.), t. XXIV, p. 488.

Alliances.

La politique anglaise et le système des ententes et des alliances en Europe, par Robert de Caix, t. XXIII, pp. 545-560.
Problèmes politiques et sociaux, par J.-E. Driault (bibliog.), t. XXIII, p. 319.

Ambassades.

Réception de M. Jules Cambon, ambassadeur de France, par l'empereur Guillaume II, t. XXIII, p. 530.
Réception de M. Paul Révoil, ambassadeur de France, par le roi Alphonse XIII, t. XXIV, p. 49.
La mission persane en France pour la notification officielle de l'avènement du chah, t. XXIV, p. 128.

Annexions.

L'oasis de Bilma, t. XXIII, p. 377.
La prise de Boussédou (Haute-Guinée), t. XXIII, p. 601.
La reprise des anciens territoires du Cambodge, t. XXIV, p. 133.

Anniversaires.

Les noces d'or du roi Oscar II de Suède, t. XXIII, p. 787.
Le jubilé du prince de Bulgarie, t. XXIV, p. 397.

Annuaires.

Almanach du Marsouin. — Annuaire illustré des troupes coloniales, par Ned Noll (bibliog.), t. XXIII, p. 671.
Vade-mecum des troupes coloniales, par A. Beaunée (bibliog.), t. XXIV, p. 559.

Arbitrage.

La seconde Conférence de la Paix, par Ernest Lémonon, t. XXIV, pp. 576-595.
La deuxième Conférence de La Haye. La note russe. Les commentaires de la presse, t. XXIII, p. 535.
Le Congrès de la paix et de l'arbitrage de New-York, t. XXIII, p. 602.
La Conférence de La Haye à la Chambre des députés. Déclarations de M. Pichon, t. XXIII, p. 776.
La deuxième Conférence de La Haye, t. XXIV, p. 50.
Traité de droit public international, par A. Mérignhac (bibliog.), t. XXIV, p. 344.
Les délégués de la Conférence de La Haye au Sénat français, t. XXIV, p. 771.

Armements.

(Voir armées, marine.)

Armées.

Les armées de la péninsule des Balkans, par le lieutenant-colonel E. Lafargue :
I La Bulgarie ; son organisation militaire : sa loi de recrutement ; la défense du territoire, t. XXIII, pp. 34-41.
II La Turquie; son organisation militaire : sa loi de recrutement ; la défense du territoire, t. XXIII, pp. 153-165.
III La Grèce ; son organisation militaire ; sa loi de recrutement ; la défense du territoire, t. XXIII, pp. 577-584.
IV Le Monténégro et la Serbie : leur organisation militaire, t. XXIII, pp. 709-720.
La réorganisation de l'armée anglaise, t. XXIII, p. 110 ; t. XXIV, p. 49.

Assassinats.

Le meurtre du Dr Mauchamp à Marrakech, t. XXIII, pp. 432 ; 587.
Les massacres de Casablanca. Les mesures de répression, t. XXIV, pp. 246-265.

Assassinat de deux Français à Djibouti, t. XXIII, pp. 185 ; 250.
Assassinat de M. Petkof, président du conseil de Bulgarie, t. XXIII, p. 452.
L'assassinat du grand vizir persan, t. XXIV, p. 398.
Meurtre du lieutenant Hutin dans la Sassandra, t. XXIV, p. 849.

Assistance.

L'assistance médicale indigène en Algérie, t. XXIV, p. 136.

Associations.

(Voir Comités, Sociétés.)

Attentats.

Les attentats terroristes en Russie, t. XXIII, p. 113.

Banquets.

Le dîner anniversaire du *Comité de l'Asie française*, t. XXIII, p. 300.
Le déjeuner du *Comité de l'Asie française*, t. XXIII, p. 449.
Le déjeuner de la *Fédération des industriels et des commerçants de France*, t. XXIII, p. 635.
Le ministre de Siam au déjeuner du *Comité de l'Asie française*, t. XXIV, p. 615.
Le déjeuner des Ecrivains militaires, maritimes et coloniaux, t. XXIV, p. 692.

Bibliographie.

Bibliographie des livres et des revues. T. XXIII, pp. 63, 127, 191, 255, 319, 383, 463, 543, 608, 671, 735, 797.
T. XXIV, pp. 63, 143, 206 279, 344, 407, 487, 559, 624, 703, 783, 860.

Biographies.

Eugène Etienne. Son œuvre coloniale, par H. de Peyerimhoff, t. XXIV. pp. 625-628.
L'œuvre de M. Roume en Afrique Occidentale, par E. P., t. XXIV, pp. 712-718.

Blé.

La récolte mondiale du blé, t. XXIII, p. 604.
La récolte du blé et du lin en 1906 en Argentine, t. XXIV, p. 605.

Budgets.

(Voir aussi Emprunts, Finances.)

Le nouveau budget anglais, par Athur Kann, t. XXIII, pp. 760-762.
Le budget général de l'Indo-Chine, t. XXIII, p. 55.
Le rapport de M. Saint-Germain sur le budget des colonies. L'Office colonial, t. XXIII, p. 107.
L'emprunt de l'Afrique occidentale, t. XXIII, p. 119.
Le budget du Japon pour 1907-1908, t. XXIII, p. 308.
La discussion du budget au Reichstag ; le vote des crédits coloniaux, t. XXIII, p. 371.
Le budget des territoires du Sud-Algérien, t. XXIV, p. 199.
Le budget de la marine française pour 1908 ; les constructions neuves, t. XXIV, p. 393.
Le règlement du budget algérien de 1906, t. XXIV, p. 399.
Le budget des Colonies à la Chambre des députés de France, t. XXIV, p. 771.
Le budget des Affaires étrangères en France à la Chambre des députés, t. XXIV, p. 843.

Câbles.

(Voir Télégraphie.)

Café.

Au Brésil : la valorisation du café (avec carte), par Edouard Payen, t. XXIV, pp. 728-740.
La production du café dans l'Inde anglaise, t. XXIV, p. 837.

Camphre.

L'industrie du camphre au Japon, t. XXIV, p. 57.

Caoutchouc.

Le commerce du caoutchouc à Bordeaux et au Havre, t. XXIII, p. 731.

Cartographie.

(Voir Géographie.)

Cataclysmes.

(Voir catastrophes.)

Catastrophes.

La catastrophe de Kingston. Un incident anglo-américain, t. XXIII, p. 185.
La catastrophe du *Iena*, t. XXIII, p. 366.

Charbons.

La production houillère de la Chine, t. XXIV, p. 276.
Exportation de charbon d'Angleterre, de 1891 à 1906, t. XXIV, p. 651.
La production mondiale de la houille, t. XXIV, p. 855.

Chemins de fer.

L'Asie Turque et le chemin de fer de Bagdad (avec cartes), par René Henry, t. XXIII, pp. 1-20.

Le tunnel sous la Manche. — Une opinion, par René Gonnard, t. XXIII, pp. 98-102.
La question du chemin de fer de Bagdad, par Gervais-Courtellemont, t. XXIII, pp. 499-507.
Le port de Nantes et les chemins de fer de l'Ouest, par Henri Gaillard, t. XXIII, pp. 508-512.
Notes sur le Transsibérien (avec carte), par P. Bons d'Anty, t. XXIII, pp. 744-759.
Où en est la question du chemin de fer de Bagdad, par G.-L.-J., t. XXIV, pp. 167-171.
Le chemin de fer du Yannan, t. XXIII, p. 306.
La question du chemin de fer d'Ethiopie, t. XXIII, pp. 310, 792; t. XXIV, p. 200.
L'abandon du projet de tunnel sous la Manche, t. XXIII, p. 451.
Le rachat de l'Est algérien, t. XXIV, p. 273.
Les chemins de fer des Etats-Unis en 1906, t. XXIV, p. 483.
Le réseau des voies ferrées canadien, t. XXIV, p. 858.

Colonisation.

Essai sur l'histoire de la colonisation en Algérie (avec carte), par Henri Froidevaux, t. XXIII, pp. 65-83.
La colonisation agricole de la Tunisie (avec carte), par François Bernard, t. XXIII, pp. 129-152; 195-221.
Les Compagnies à Charte de l'Afrique anglaise (avec carte), par le capitaine E. de Renty, t. XXIV, pp. 86-97.
L'archipel des Canaries (avec carte), par Angel Marvaud, t. XXIV, pp. 172-186.
Le commerce colonial et ses auxiliaires, par Aspe-Fleurimont, t. XXIV, pp. 304-310.
Axiomes et lieux communs coloniaux, par Le Myre de Vilers, t. XXIV, pp. 351-358.
L'évolution des indigènes en Tunisie, par François Bernard, t. XXIV, pp. 359-368.
Eugène Etienne. Son œuvre coloniale, par H. de Peyerimhoff, t. XXIV, pp. 625-628.
La Guadeloupe (avec carte), par Charles David, t. XXIV, pp. 647-660.
L'œuvre de M. Roume en Afrique occidentale, par E. P., t. XXIV, pp. 712-718.
Le Congrès africaniste de Madrid, t. XXIII, p. 119.
Le raid du capitaine Bourdeaux dans la région du Tchad, t. XXIV, p. 274.
Un succès de nos ménaristes mauritaniens, t. XXIV, p. 274.
L'arrivée en France de M. Roume; la situation générale de l'Afrique occidentale française, t. XXIV, p. 336.
L'œuvre de la France au Tonkin, par A. Gaisman (bibliog.), t. XXIV, p. 487.

Comités.

(Voir aussi Associations, Sociétés.)

Le *Comité de l'Asie française*, t. XXIII, p. 180.
Le dîner anniversaire du *Comité de l'Asie française*, t. XXIV, p. 300.
Le déjeuner du *Comité de l'Asie française*, t. XXIII, p. 449.
La *Ligue coloniale française*, t. XXIII, p. 528.
La *Fédération des industriels et des commerçants français*, t. XXIII, p. 594; t. XXIV, p. 541.
Relations franco-siamoises. Le déjeuner du *Comité de l'Asie française*, t. XXIV, p. 615.
Conférence de lord Ampthill à *La Ligue coloniale française*, t. XXIV, p. 844.

Commerce.

(Voir aussi Exportation, Importation.)

Le commerce des colonies françaises en 1906, par P. Chemin-Dupontès, t. XXIV, pp. 65-76; 234-245.
La République Argentine (avec cartes), par Edouard Payen, t. XXIV, pp. 292-303; 504-513.
Le commerce colonial et ses auxiliaires, par Aspe-Fleurimont, t. XXIV, pp. 304-310.
L'expansion commerciale de la France. A propos d'un article de M. Siegfried, par Aspe-Fleurimont, t. XXIV, pp. 448-453.
La navigation et le commerce dans le golfe Persique, t. XXIII, p. 56.
Le commerce de l'Angleterre avec le continent africain, t. XXIII, p. 60.
Le mouvement commercial des îles Hawaï en 1904-1905, t. XXIII, p. 61.
Le mouvement commercial de l'Indo-Chine en 1905, t. XXIII, p. 187.
Le commerce de l'Egypte en 1905, t. XXIII, p. 187.
Le commerce français au Maroc, t. XXIII, p. 252.
Le commerce des Hauts-Plateaux et du Sahara, t. XXIII, p. 253.
Le commerce de l'Algérie en 1906, t. XXIII, p. 313.
Le commerce de l'Egypte en 1906, t. XXIII, p. 314.
Le commerce général des colonies françaises, t. XXIII, p. 377.
Le commerce de l'Angleterre en 1906, t. XXIII, p. 459.
Le commerce de la Belgique en 1906, t. XXIII, p. 460.
Le commerce du Maroc en 1906, t. XXIII, p. 460.
Le commerce de la Côte des Somalis en 1905, t. XXIII, pp. 461, 539.
La situation commerciale de la Roumanie en 1905, t. XXIII, p. 539.
Le commerce de la Nouvelle-Calédonie en 1905, t. XXIII, p. 540.

Le commerce extérieur de l'Angleterre en 1906, t. XXIII, p. 667.
Le commerce extérieur du Japon en 1905, t. XXIII, p. 668.
Le commerce du caoutchouc à Bordeaux et au Havre, t. XXIII, p. 731.
Le mouvement commercial en Italie en 1906, t. XXIII, p. 795.
Le commerce extérieur de l'Espagne en 1906, t XXIV, p. 57.
Le mouvement maritime de la Chine en 1905, t. XXIV, p. 139.
La situation économique des îles Bermudes en 1905, t. XXIV, p. 140.
Le commerce de l'Allemagne avec l'Extrême-Orient en 1906, t. XXIV, p. 202.
Le commerce extérieur de la Russie en 1906, t XXIV, p. 203.
Le commerce extérieur de l'Allemagne en 1906, t. XXIV, p. 273.
Le commerce extérieur de la Belgique en 1906, t. XXIV, p. 275.
Le commerce du thé au Japon, t. XXIV, p. 339.
Le commerce de l'Autriche-Hongrie avec les pays étrangers en 1906, t. XXIV, p. 402.
Le commerce de Mong-tzé en 1906, t. XXIV, p. 403.
Le trafic mondial par mer, t. XXIV, p. 480.
Navigation et commerce de l'Italie en 1906, t. XXIV, p. 482.
Commerce général du Yunnan. t. XXIV, p. 621.
Le commerce de l'Etat du Congo en 1906, t. XXIV, p. 622.
Transit entre Hongkong et le Yunnan par la voie du Toukin, t. XXIV, p. 699.
Le commerce de l'Algérie en 1906, t XXIV, p. 699.
Commerce extérieur de la Nouvelle-Zélande en 1905 et 1906, t. XXIV, p. 700.
Mouvement commercial de la Crète en 1906, t. XXIV, p. 780.
Mouvement commercial de Terre-Neuve pendant l'exercice 1905-1906, t. XXIV, p. 780.
Commerce extérieur de Porto-Rico pendant l'année fiscale 1905-1906, t. XXIV, p. 781.
Le commerce d'importation en 1906, dans les établissements des Détroits, t. XXIV, p. 857.

Conférences

La seconde Conférence de la Paix, par Ernest Lémonon, t. XXIV, pp. 576-595.
L'Est-Africain allemand (Conférence faite le 9 décembre à Oldenburg), par Bern. Dernburg, t. XXIV, pp. 794-808.
Un article de sir H. Campbell Bannerman sur la limitation des armements, t. XXIII, p. 372.
La conférence de M. Lucien Hubert à Berlin, t. XXIII, p. 450.
Les conférences de la Société des anciens élèves de l'Ecole libre des sciences politiques, t. XXIII, p. 528.
La deuxième Conférence de La Haye. La note russe. Les commentaires de la presse, t. XXIII, p. 535.
La Conférence de M. René Pinon à l'Ecole des sciences politiques, sur l'état actuel de la question d'Orient, t. XXIII, p. 655.
Les conférences de l'Ecole des sciences politiques sur les questions actuelles de politique étrangère en Europe, t. XXIV, pp. 129, 143.

Conflits.

(Voir Crises, Incidents, Questions.)

Congrès.

L'Institut colonial international (session de Bruxelles en 1907), par J.-B. Piolet, t. XXIV, pp. 31-37.
Le Congrès de géographie de Bordeaux, par Henri Lorin, t. XXIV, pp. 311-317.
L'ouverture à Calcutta du Congrès national de l'Inde, t. XXIII, p. 116.
Le Congrès africaniste de Madrid, t. XXIII, p. 119.
Le Congrès de la Paix et de l'arbitrage de New-York, t. XXIII, p. 602.
Ouverture du Congrès colonial à Paris, t. XXIII, p. 785.
Le VIIIe congrès sioniste de La Haye, t. XXIV, p. 334.

Conventions.

(Voir aussi Accords, Traités.)

La convention anglo-russe (avec carte), par E. de Noirmont, t. XXIV, pp. 596-603.
La convention franco-anglaise des Nouvelles-Hébrides, t. XXIII, p. 109.
La convention anglo-russe, t. XXIV, pp. 397, 471.
Les conventions franco-japonaises, t. XXIV, p. 477.
L'arrangement franco-libérien, t. XXIV, p. 540.

Correspondance.

Une correspondance du *Journal des Débats* sur la Douma d'Empire, t. XXIII, p. 598.
Une lettre de M. Charles Benoist à propos de la question d'Autriche-Hongrie, t. XXIII, p. 665.

Crises.

(Voir aussi Incidents, Questions, Politique étrangère, Troubles.)

Américains et Japonais, par Henri Froidevaux, t. XXIII, pp. 21-25.
La question sociale en Roumanie, par Jacques Dorobantz, t. XXIII, pp. 620-632.
Notes sur les deux Doumas et sur la politique actuelle du ministère Stolypine, par René Henry, t. XXIII, pp. 642-652.

La question russe (avec carte), par René Henry, t. XXIII, pp. 673-693.
L'affaire du Maroc, par Robert de Caix, t. XXIV, pp. 281-291; 345-350; 409-414; 489-494; 561-564; 785-793.
L'affaire du Maroc : Le *Livre Jaune*, par Robert de Caix, t. XXIV, pp. 625-636.
L'affaire du Maroc : Le débat à la Chambre française, par Robert de Caix, t. XXIV, pp. 705-711.
Quelques réflexions sur le problème marocain, par P. Duchesne-Fournet, t. XXIV, pp. 637-646.
Macédoine et Balkan, par René Henry, t. XXIV, pp. 809-824.
Le meurtre du Dr Mauchamp à Marrakech L'action de la France au Maroc. L'occupation d'Oudjda. L'attitude des gouvernements et de la presse en Allemagne, en Angleterre et en Espagne. Les débats parlementaires en France, t. XXIII, pp. 432-448; 513-526; 585-593; 776-784; t. XXIV, pp. 113-126.
Les massacres de Casablanca. Les mesures de répression franco-espagnoles. Le bombardement de Casablanca. L'occupation de la ville. Les combats autour de Casablanca. Proclamation de Moulaï Hafid comme sultan. M. Regnault à Casablanca et à Rabat. Les incidents et les combats à la frontière algéro-marocaine. Les débats parlementaires en France. Le *Livre Jaune*, t. XXIV, pp. 246-265; 318-327; 379-392; 454-467; 524-539; 604-609; 670-690, 741-770; 825-843.
L'Europe et le Makhzen, t. XXIII, p. 57.
A la frontière algéro-marocaine, t. XXIII, p. 58.
Le différend économique austro-serbe, t. XXIII, p. 182.
La catastrophe de Kingston. Un incident anglo-américain, t. XXIII, p. 185.
Le différend entre la Californie et le Japon, t. XXIII, p. 251.
L'agitation révolutionnaire en Chine, t. XXIII, p. 307.
La situation au Maroc, t. XXIII, p. 308; t. XXIV, p. 55.
Le différend entre les Etats-Unis et le Japon, t. XXIII, p. 311.
Le conflit entre le Honduras et le Nicaragua, t. XXIII, pp. 312; 458.
La fin de la crise ministérielle en Hollande, t. XXIII, p. 533.
Crise ministérielle en Roumanie, t. XXIII, p. 536.
La prorogation de la Skoupchtina serbe, t. XXIII, p. 536.
Les négociations franco-marocaines; la situation à Marrakech, t. XXIII, p. 665.
La dissolution des Cortès portugaises, t. XXIII, p. 727.
La question agraire devant la Douma russe, t. XXIII, p. 727.
La réponse du Makhzen aux réclamations de la France, t. XXIII, p. 729.
La crise ministérielle en Serbie; le nouveau ministère Pachitch, t. XXIII, p. 787.
L'agitation anti-anglaise dans l'Inde, t. XXIII, p. 788.
Un échec des troupes du prétendant au Maroc, t. XXIII, p. 789.
Les travaux du corps diplomatique, à propos des affaires marocaines, t. XXIII, p. 790.
Japonais et Américains, t. XXIII, p. 792.
La crise portugaise, t. XXIV, pp. 51; 133; 617; 777.
La dissolution de la Douma. Le manifeste du tsar, t. XXIV, p. 51.
Les troubles de l'Inde, t. XXIV, p. 134.
L'enlèvement du caïd Mac-Lean par Raïssouli, t. XXIV, p. 134.
La fin du conflit gréco-roumain, t. XXIV, p. 194.
La captivité du caïd Mac-Lean, t. XXIV, p. 197.
Le contrôle des douanes dans les ports marocains, t. XXIV, p. 197.
Américains et Japonais, t. XXIV, p. 201.
L'avenir de l'Eglise russe. Essai sur la crise sociale et religieuse en Russie, par Joseph Wilbois (bibliog.), t. XXIV, p. 206.
Le nouveau roi de l'Annam, t. XXIV, pp. 399; 549.

Cultures.

(Voir Agriculture.)

Cyclones.

(Voir Cataclysmes.)

Déclarations.

(Voir aussi Discours, Toasts.)

La question marocaine à la Chambre des députés. — Une question de M. Denys Cochin. Déclarations de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, t. XXIV, pp. 113-126.
A propos des affaires du Maroc : Déclarations de M. Maura et du prince de Bülow, t. XXIV, pp. 825-842.
Déclarations de M. Tittoni sur la politique étrangère de l'Italie, t. XXIII, p. 49.
Déclarations de M. Pichon sur la politique extérieure de la France, t. XXIII, p. 104.
La déclaration ministérielle à la Douma russe, t. XXIII, p. 452.
Déclarations du chancelier prince de Bülow sur la politique extérieure de l'Allemagne, t. XXIII, p. 656.
La limitation des armements; réponse de sir H. Campbell Bannerman au prince de Bülow, t. XXIII, p. 660.
Une interview de M. Pichon à propos des affaires du Maroc, t. XXIII, p. 721.
Déclarations de M. Tittoni à la Chambre des députés, t. XXIII, p. 723.
Déclarations de M. Stolypine à propos de la question agraire, t. XXIII, p. 727.
La Conférence de La Haye à la Chambre des députés. Déclarations de M. Pichon, t. XXIII, p. 776.

Déclarations de M. Pichon à la Chambre des députés à propos du traité franco-japonais, t. XXIV, p. 43.
Les relations franco-allemandes. Un article de M. Anatole Leroy-Beaulieu. Déclarations du chancelier prince de Bülow, t. XXIV, p. 187.
Déclarations de M. Roosevelt au sujet de la puissance navale des Etats-Unis, t. XXIV, p. 553.
M. Loubet et Guillaume II, t. XXIV, p. 691.
Déclarations de M. de Schœn, ministre des Affaires étrangères d'Allemagne sur les relations anglo-allemandes, t. XXIV, p. 775.
Le message du président Roosevelt, t. XXIV, p. 850.

Délimitations.

(Voir Frontières.)

Démissions.

La démission du ministère hollandais de Meester, t. XXIII, p. 305.
La retraite de lord Cromer, t. XXIII, p. 529.
La démission du ministère de Smet de Naeyer, t. XXIII, p. 531.
La démission de M. de Peyerimhoff, t. XXIII, p. 785.

Démographie.

Un aspect nouveau du catalanisme : La solidarité catalane, par Angel Marvaud, t. XXIII, pp. 737-743.
La population européenne de Tunisie, t. XXIV, p. 56.
Le développement de la Pologne russe, t. XXIV, p. 402.

Diplomatie.

(Voir Politique étrangère et extérieure.)

Discours.

(Voir aussi Déclarations, Toasts.)

Le discours du trône du roi Edouard VII, t. XXIII, p. 48.
L'ouverture du Parlement anglais; le discours du Trône; la discussion de l'adresse, t. XXIII, p. 301.
L'ouverture du Reichstag. Le discours du Trône. Le nouveau président du Reichstag, t. XXIII, p. 303.
Discours du gouverneur général de l'Algérie à l'ouverture de la session du conseil supérieur, t. XXIII, p. 790.
Le discours du trône à l'ouverture du Reichsrat autrichien, t. XXIV, p. 130.
Le discours de Guillaume II à Munster, t. XXIV, p. 394.
La clôture du Parlement britannique. Le discours du trône, t. XXIV, p. 395.
Un discours politique de sir Henry Campbell Bannermann, t. XXIV, p. 544.
Un discours de M. Alapetite résident général de Tunisie, t. XXIV, p. 618.

Documents.

Le *Livre Jaune* sur l'affaire du Maroc, par Robert de Caix, t. XXIV, pp. 625-636.
Le *Livre Jaune* sur les affaires du Maroc (analyse), t. XXIV, pp. 670-684.
La note concertée franco-espagnole, à propos du Maroc, t, XXIII, p. 182.
Communication à la presse de la réponse du Makhzen aux réclamations de la France, t. XXIII, p. 728.
Le *Livre Jaune* relatif à l'accord franco-espagnol, t. XXIV, p. 45.

Douanes.

Le *Livre Jaune* sur l'élévation des droits de douane en Turquie, t. XXIV, p. 128.
Le contrôle des douanes dans les ports marocains, t. XXIV, p. 197.

Ecoles.

L'éducation bill, par Arthur Kann, t. XXIV, pp. 91-97.
La liberté de l'enseignement à Madagascar, par E. Dugas, t. XXIV, pp. 76-85.
Les écoles d'Orient et le rapport de M. M. Charlot, par René Pinon, t. XXIV, pp. 415-435 ; 495-503.
L'enseignement public en Algérie, par Henri Lorin, t. XXIV, pp. 514-523; 719-727.
L'éducation bill. Le conflit entre la Chambre des Lords et la Chambre des Communes, t. XXIII, p. 48.
L'enseignement musulman dans l'Afrique occidentale, t. XXIV, p. 400.

Economie.

(Voir aussi Commerce, Finances.)

Les besoins de la France et les ressources de ses colonies, par Edouard Payen, t. XXIII, pp. 407-416.
L'Angleterre et la convention des sucres, t. XXIII, p. 786.
Renseignements économiques, t. XXIII, pp. 60, 121, 187, 252, 313, 377, 459, 539, 604, 667, 731, 794.
T. XXIV, pp. 57, 139, 202, 275, 339, 402, 481, 555, 621, 699, 780, 855.

Elections.

Le suffrage universel en Autriche, par Henri Hantich, t. XXIII, pp. 239-245.
Les élections en Alsace-Lorraine, par Pierre Braun, t. XXIII, pp. 385-406.
Les élections espagnoles : La faillite du parti libéral, par Charles David, t. XXIII, pp. 633-641.
Les élections autrichiennes (avec carte et schémas), par René Henry, t. XXIV, pp. 6-18.
Le nouveau président de la Confédération helvétique, t. XXIII, p. 55.

Les élections au Reichstag allemand, t. XXIII, p. 180.
Les élections au Reichstag allemand; le scrutin de ballottage, t. XXIII, p. 246.
Les élections russes, t. XXIII, pp. 248; 306.
Les élections du Transvaal; le ministère Botha, t. XXIII, p. 311.
Les élections municipales de Londres, t. XXIII, p. 372.
L'ouverture de la Douma. L'élection du président, t. XXIII, p. 374.
Les élections de Finlande, t. XXIII, p. 536.
Les élections générales au Reichsrat autrichien, t. XXIII, pp. 662; 723.
Les élections bavaroises, t. XXIII, p. 786.
La nouvelle loi électorale en Russie, t. XXIV, p. 54.
Les élections administratives de Rome, t. XXIV, p. 132.
Les élections municipales en Angleterre, t. XXIV, p. 693.
Les élections russes, t. XXIV, p. 695.
Les élections municipales de Rome, t. XXIV, p. 776.
Les élections dans l'Orange, t. XXIV, p. 779.
L'élection du président de la Confédération helvétique, t. XXIV, p. 847.

Emigration.

L'émigration hongroise, par René Gonnard, t. XXIII, pp. 26-33.
L'émigration italienne vers les deux Amériques, par le commandant Davin, t. XXIII, pp. 763-774.
L'émigration française, par René Gonnard, t. XXIV, pp. 145-154.
L'émigration européenne au XIXe siècle : Angleterre, Allemagne, Italie, Autriche-Hongrie, Russie, par René Gonnard, (bibliog.), t. XXIII, p. 127.
L'émigration italienne, t. XXIV, pp. 270; 482.

Emprunts.

(Voir Budgets, Finances.)

Enquêtes.

Enquête en Suisse sur les régions linguistiques allemandes, françaises, italiennes et romanches (avec carte), par René Henry, t. XXIII, pp. 423-431.

Enseignement.

(Voir Ecoles.)

Entrevues.

(Voir aussi Rencontres, Voyages, Visites.)

L'entrevue de Carthagène entre les rois d'Angleterre et d'Espagne, t. XXIII, p. 531.
L'entrevue de Rapallo entre M. Tittoni et le prince de Bülow, t. XXIII, p. 534.
L'entrevue de Gaëte entre les rois d'Angleterre et d'Italie, t. XXIII, p. 597.
L'entrevue à Desio du baron d'Æhrenthal et de M. Tittoni, t. XXIV, p. 193.
L'entrevue à Swinemünde des empereurs d'Allemagne et de Russie, t. XXIV, p. 267.
L'entrevue du roi d'Angleterre et de M. Clemenceau, t. XXIV, p. 329.
Les entrevues du roi Edouard VII avec l'empereur d'Allemagne à Wilhelmshœhe et avec l'empereur d'Autriche à Ischl, t. XXIV, p. 329.
L'entrevue de Semmering entre M. Tittoni et le baron d'Æhrenthal, t. XXIV, p. 333.

Expansion.

L'expansion commerciale de la France à propos d'un article de M. Siegfried, par Aspe-Fleurimont, t. XXIV, pp. 448-453.
L'oasis de Bilma, t. XXIII, p. 376.
Le raid du capitaine Bourdeaux dans la région du Tchad, t. XXIV, p. 274.
Un succès de nos méharistes mauritaniens, t. XXIV, p. 274.

Expéditions.

(Voir Interventions.)

Explorations.

(Voir Missions.)

Exportations.

(Voir Commerce et Statistiques.)

Fer.

La production mondiale du fer en 1906, t. XXIII, p. 794.

Fêtes.

La fête des Sokols en Bohême, t. XXIV, p. 131.

Finances.

(Voir aussi Budgets, Emprunts.)

La situation financière et économique de l'Espagne (avec graphique), par J. Franconie, t. XXIII, pp. 283-299.
La banque d'Etat du Maroc, t. XXIII, p. 309.

Forêts.

Les incendies de forêts en Algérie en 1907, t. XXIV, p. 618.

Frontières.

(Voir aussi Délimitations.)

La mission du commandant Moll : Congo-Cameroun, par J.-H. F., t. XXIII, pp. 417-422.

La mission du capitaine Cottes : Sud-Cameroun (avec carte), par J.-H. F., t. XXIII, pp. 495-498.
Le traité franco-siamois (avec carte), par Robert de Caix, t. XXIII, pp. 609-619.
A la frontière algéro-marocaine. t. XXIII, p. 58.
La mission de délimitation du Niger au Tchad, t. XXIII, p. 59.
Le retour de la mission Cottes. t. XXIII, p. 109.
La mission Tilho, t. XXIII, p. 184.

Funérailles.

Les obsèques du Dr Manchamp, t. XXIII p. 517.

Géographie.

(Voir aussi Cartographie.)

Bamako, capitale du Haut-Sénégal et Niger (avec cartes), par Henri Graves, t. XXIII, pp. 561-576.
L'archipel des Canaries (avec carte), par Angel Marvaud, t. XXIV, pp. 172-186.
La République Argentine (avec cartes), par Edouard Payen, t. XXIV, pp. 292-303; 504-513.
Le Congrès de géographie de Bordeaux, par Henri Lorin, t. XXIV, pp. 311-317.
La capitale de l'Oubangui-Chari-Tchad, t. XXIII, p. 59.
Aux Indes et au Nepal, par le Dr Bœck, (bibliog.), t. XXIII, p. 463.
La carte murale de l'Afrique, de Justus Perthes (bibliog.), t. XXIII, p. 671.
La Guinée française (races, religions, coutumes, production, commerce), par André Aréni (bibliog.) t. XXIV, p. 63.
Le Pérou d'aujourd'hui et le Pérou de demain, par Em. Guarini, (bibliog.), t. XXIV, p. 279.
L'Ecosse, par Mme Marie-Anne de Bovet (bibliog.), t. XXIV, p. 279.
Nouveaux zigzags en France, par Henri Boland (bibliog.), t. XXIV, p. 486.
La Guinée française, par André Arcin, (bibliog.), t. XXIV, p. 559.
Asie Mineure et Syrie, par Eugène Gallois (bibliog.), t. XXIV, p. 624.
A travers la Perse orientale, par le major Sykes (bibliog.), t. XXIV, p. 860.

Gouverneurs.

La retraite de lord Cromer, t. XXIII, p. 529.

Guerre.

La guerre et le mouvement économique : Leurs relations et leurs actions réciproques, par le capitaine breveté Bernard Serrigny (bibliog.), t, XXIV, p. 487.

Histoire.

Essai sur l'histoire de la colonisation en Algérie (avec carte), par Henri Froidevaux, t. XXIII, pp. 65-83.
La traite négrière aux Indes de Castille : contrats et traités d'Assiento, par Georges Scelle (bibliog.), t. XXIII, p. 63.
L'Empire du travail : La vie aux Etats-Unis, par A. Anadoli (bibliog.), t. XXIII, p. 255.
La Conférence d'Algésiras. Histoire diplomatique de la crise marocaine, par André Tardieu (bibliog.), t. XXIII, p. 543.
Le Japon : Histoire et civilisation, par le marquis de la Mazelière (bibliog.), t. XXIII, p. 608.
La lutte pour le Pacifique. Origine et résultats de la guerre russo-japonaise, par René Pinon (bibliog.), t. XXIII, p. 735.
Essai d'histoire africaine. La Rhodésia, par le capitaine breveté E. de Renty (bibliog.), t. XXIV, p. 143.

Hôpitaux.

(Voir Hygiène.)

Houille.

(Voir Charbons.)

Hygiène.

L'Européen sous les tropiques, par le Dr Bonain (bibliog.), t. XXIII, p. 797.
L'assistance médicale indigène en Algérie, t. XXIV, p. 136.

Importation.

(Voir Commerce.)

Inaugurations.

L'ouverture à Calcutta du Congrès national de l'Inde, t. XXIII, p. 116.
L'ouverture de la session des conseils généraux de l'Algérie, t. XXIV, p. 617.
L'ouverture de la troisième Douma, t. XXIV, p. 777.
L'ouverture de la Conférence tunisienne, t. XXIV, p. 779.

Incidents.

(Voir aussi Conflits.)

Un incident avec l'Espagne, à propos de la succession de M. Jules Cambon à Madrid, t. XXIII, p. 103.
Le procès de Moltke-Harden, t. XXIV, p. 616.

Industrie.

L'industrie du camphre au Japon, t. XXIV, p. 57.

Influence.

Enquête en Suisse sur les régions linguistiques allemandes, françaises, italiennes, et romanches (avec carte), par René Henry, t. XXIII, pp. 423-431.
L'Egypte et l'occupation anglaise, par H.-M., t. XXIII, pp. 694-703.
Les Allemands au Maroc, t. XXIII, p. 249.

Insurrections.

(Voir Troubles, Révoltes, Révolutions.)

Interviews.

(Voir Déclarations, Discours.)

Interventions.

L'action de la France au Maroc, t. XXIII, p. 432.
L'occupation d'Oudjda, t. XXIII, p. 513.
Les massacres de Casablanca. Les mesures de répression de la France et de l'Espagne, t. XXIV. pp. 246-265.
L'occupation de Casablanca. Les combats autour de la ville, t. XXIV, pp 318-227; 379-392; 454-467.
Les combats autour d'Oudjda et de Port-Say, t. XXIV, pp. 765-770.
Les travaux du corps diplomatique au Maroc, t. XXIII, p. 790.

Législation.

Les conditions des étrangers en France et la législation sur la nationalité française, par A. Andriani (bibliog.), t. XXIV, p. 207.

Manifestations.

Une manifestation de la colonie française de Constantinople en l'honneur de M. Eug. Etienne, t. XXIII, p. 47.

Marines.

(Voir aussi Ports, Navigation.)

La marine marchande et l'inscription maritime, par le commandant X..., t. XXIV, pp. 38-42.
La marine japonaise, par le commandant Davin, t. XXIV, pp. 155-166.
Les flottes de combat en 1907, par le commandant de Balincourt (bibliog.), t. XXIII, p. 191.
Le mouvement maritime en France en 1906, t. XXIII, p. 313.
La catastrophe du *Iéna*, t. XXIII, p. 366.
Le mouvement de la navigation au Canada, t. XXIII, p. 379.
La prospérité des ports français, par René-E. Bossière (bibliog.), t. XXIII, p. 463.
La suprématie maritime de l'Angleterre, t. XXIII, p. 595.
La situation maritime de l'Allemagne en 1906, t. XXIII, p. 604.
Les constructions navales en Angleterre, t. XXIII, p. 794.
L'escadre anglaise du Détroit, t. XXIV, p. 130.
La flotte américaine dans le Pacifique, t. XXIV, p. 138.
Les constructions des marines de guerre en 1906, t. XXIV, p. 139.
Le mouvement maritime de la Chine en 1905, t. XXIV, p. 139.
L'escadre de manœuvre à Alger, t. XXIV, p. 198.
Les marins japonais en France, t. XXIV, p. 266.
Les constructions navales de l'Angleterre, t. XXIV, p. 269.
Le budget de la marine française pour 1908; les constructions neuves, t. XXIV, p. 393.
Déclarations de M. Roosevelt au sujet de la puissance navale des Etats-Unis, t. XXIV, p. 553.
L'augmentation de la flotte de guerre allemande, t XXIV, p. 616.
L'augmentation de la flotte allemande ; un article du *Times*, t. XXIV, p. 772.

Médecine.

(Voir Hygiène.)

Mines.

La production minière au Canada en 1906, t. XXIV, p. 59.

Ministères.

La crise ministérielle espagnole. Le cabinet Maura, t. XXIII, p. 181.
La démission du ministère hollandais de Meester, t. XXIII, p. 305.
Les élections du Transvaal; le ministère Botha, t. XXIII, p. 311.
La fin de la crise ministérielle en Hollande, t. XXIII, p. 533.
Crise ministérielle en Roumanie, t. XXIII, p. 536.
Le vote des crédits pour le ministère des Colonies allemand, t. XXIII, p. 660.
La fin de la crise belge : le ministère de Trooz, t. XXIII, p. 663.
La crise ministérielle en Serbie; le nouveau ministère Pachitch, t. XXIII, p. 787.
Remaniements ministériels en Allemagne, t. XXIV, p. 47,
La réforme du ministère des Colonies en France, t. XXIV, pp. 190; 615.
Le nouveau ministère persan, t. XXIV, p. 398.
Le nouveau ministre des Affaires étrangères de l'Empire allemand, t. XXIV, p. 541.
Remaniements ministériels en Autriche, t. XXIV, p. 693.

Missions.

(Voir aussi Voyages.)

La mission du commandant Moll : Congo-Cameroun, par J.-H. F., t. XXIII, pp. 417-422.
La mission du capitaine Cottes : Sud-Cameroun (avec carte), par J.-H. F., t. XXIII, pp. 495-498.
De Wan-shien à Tcheng-tou : Journal de route, par le Dr Jean Legendre, t. XXIV, pp. 98-112.
Le départ de la mission d'Ollone, t. XXIII, p. 47.

La mission de délimitation du Niger au Tchad, t. XXIII, p. 59.
Le retour de la mission Cottes, t. XXIII, p. 109.
Les officiers français désignés pour l'organisation de la police au Maroc, t. XXIII, p. 118.
La mission au Maroc des officiers allemands, MM. de Tschoudi et Wolff, t. XXIII, p. 118.
La Chine novatrice et guerrière, par le capitaine d'Ollone (bibliog.), t. XXIII, p. 127.
La mission Tilho, t. XXIII, pp. 184; 600.
Attaque de la mission hydrographique française au Maroc, t. XXIII, p. 250.
Le retour de la mission Moll, t. XXIII, p. 368.
La mission à Paris de M. Gouin, premier ministre de la province de Québec, t, XXIII, p. 655.
La mission d'Ollone, t. XXIV, pp. 46; 549.
La mission du capitaine Arnaud à travers le Sahara, t. XXIV, p. 199.
Nouvelles de la mission Tilho, t. XXIV, p. 337
Mission de M. E. Loyre dans la moyenne Sangha, t. XXIV, pp. 337; 698.
Le retour de la mission hydrographique du Niger, t. XXIV, p. 401.
Les missions Lenfant et Tilho, t. XXIV, pp. 478; 550.
Une mission allemande au Soudan français, t. XXIV, p. 552.

Naissances.

La naissance du prince héritier d'Espagne, t. XXIII, p. 663.

Nationalités.

(Voir Démographie.)

Enquête en Suisse sur les régions linguistiques allemandes, françaises, italiennes et romanches (avec carte), par René Henry, t. XXIII, pp. 423-431.
Un aspect nouveau du catalanisme : La solidarité catalane, par Angel Marvaud, t. XXIII, pp. 737-743.
La Hongrie, la Croatie et les nationalités (avec carte), par René Henry, t. XXIV, pp. 216-233.
L'Inde contemporaine et le mouvement national, par Ernest Piriou (bibliog.), t. XXIII, p. 672.
Le rejet, par les nationalistes irlandais, du projet de loi sur l'Irlande, t. XXIII, p. 722.
L'agitation anti-anglaise dans l'Inde, t. XXIII, p. 788.
La question de la langue magyare à la Chambre hongroise, t. XXIV, p. 131.
Le projet Coremans sur la langue flamande en Belgique, t. XXIV, p. 192.
La Suisse et la question des langues, par René Henry (bibliog.), t. XXIV, p. 207.
La condition des étrangers en France et la législation sur la nationalité française, par A. Andriani (bibliog.), t. XXIV, p. 207.

Navigation.

(Voir aussi Marines, Ports.)

La navigation et le commerce dans le golfe Persique, t. XXIII, p. 56.
Mouvement de la navigation à Gibraltar en 1905, t. XXIII, p. 123.
Le mouvement général de la navigation en Italie pendant l'année 1905, t. XXIII, p. 667.
La navigation à Hambourg en 1906, t. XXIV, p. 339.
Le trafic mondial par mer, t. XXIV, p. 481.
Navigation et commerce de Gibraltar en 1906, t. XXIV, p. 482.

Nécrologie.

Ferdinand Levé, t. XXIII, p. 193.
Mort de la reine douairière de Hanovre, t. XXIII, p. 113.
La mort du chah Mouzaffer ed Dine. Le nouveau chah, t. XXIII, p. 116.
Mort de la princesse Clémentine de Cobourg, t. XXIII, p. 305.
La mort du chef Targui Reskou ad Yaya. t. XXIII, p. 379.
La mort de M. Casimir-Périer, t. XXIII, p. 366.
Mort de M. et Mme Berthelot, t. XXIII, p. 449.
Mort du comte Lamsdorf et de M. Pobiedonotzef, t. XXIII, p. 455.
La mort du comte Nigra, t. XXIV, p. 133.
La mort du grand-duc de Bade, t. XXIV, p. 542.
Mort de M. Boulenger, sénateur, t. XXIV, p. 616.
Mort de M. Deluns-Montaud, t. XXIV, p. 692.
La mort du marquis de Montebello, t. XXIV, p. 845.
La mort du roi Oscar II, t. XXIV, p. 848.
Mort du lieutenant Hutin dans la Sassandra, t. XXIV, p. 849.

Négociations.

Les négociations russo-japonaises, t. XXIII, p. 114.
La note concertée franco-espagnole, à propos du Maroc, t. XXIII, p. 182.
Les négociations franco-marocaines, t. XXIII, p. 664.
Les négociations commerciales austro-serbes, t. XXIV, p. 397.

Officiel.

Désignation des officiers chargés de l'organisation de la police au Maroc, t. XXIII, p 118.
Nomination de M. Alapetite comme résident général de France en Tunisie, t. XXIII, p. 119.
Nominations officielles, coloniales, diploma-

tiques, maritimes et militaires, t. XXIII, pp. 62, 124, 189, 254, 315, 380, 462, 541, 606, 669, 733, 796; t. XXIV, pp. 60, 142, 204, 277, 341, 404, 484, 557, 623, 701, 782, 859.

Or.

La production mondiale de l'or, t. XXIII, p. 377.

Organisation.

L'inspecteur suisse de la police marocaine, t. XXIII, p. 184.
L'oasis de Bilma, t. XXIII, p. 376.
La constitution de l'Orange, t. XXIV, p. 56.
La situation de Wei-hai-wei en 1905, t. XXIV, p. 58.

Paix.

La seconde Conférence de la Paix, par Ernest Lemonon, t. XXIV, pp. 576-595.
Un article de sir H. Campbell Bannermann sur la limitation des armements, t. XXIII, p. 372.
La deuxième Conférence de La Haye. La note russe. Les commentaires de la presse, t. XXIII, p. 535.
La deuxième Conférence de La Haye, t. XXIV, p. 50.

Parlements.

Note sur les deux Doumas et sur la politique actuelle du ministère Stolypine, par René Henry, t. XXIII, pp. 642-652.
Le débat à la Chambre française sur l'affaire du Maroc, par Robert de Caix, t. XXIV, pp. 705-711.
L'interpellation à la Chambre des députés sur les affaires marocaines, t. XXIV, pp. 741-765.
La question marocaine à la Chambre des députés. Une question de M. Denys Cochin. Déclarations de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, t. XXIV, pp. 113-126.
L'Education bill. Le conflit entre la Chambre des Lords et la Chambre des Communes, t. XXIII, p. 48.
La discussion du Congo à la Chambre belge, t. XXIII, p. 48.
Les partis russes, t. XXIII, p. 53.
L'ouverture du Parlement anglais; le discours du trône; la discussion de l'adresse, t. XXIII, p. 301.
L'ouverture du Reichstag. Le discours du trône. Le nouveau président du Reichstag, t. XXIII, p. 303.
La discussion du budget au Reichstag; le vote des crédits coloniaux, t. XXIII, p. 371.
L'ouverture de la Douma. L'élection du président, t. XXIII, p. 374.
L'ouverture de la session des Délégations financières de l'Algérie, t. XXIII, p. 375.
L'accident de la Douma. La déclaration ministérielle, t. XXIII, p. 452.
Les Délégations financières de l'Algérie, t. XXIII, p. 456.
La dissolution des Cortès, t. XXIII, p. 533.
La prorogation de la Skouptchina serbe, t. XXIII, p. 536.
Clôture des Délégations financières algériennes, t. XXIII, p. 537.
La Douma d'Empire, t. XXIII, p. 598.
Le vote du contingent militaire en Russie; les vacances de la Douma, t. XXIII, p. 663.
L'ajournement du Reichstag allemand, t. XXIII, p. 722.
La question du Congo à la Chambre des Communes, t. XXIII, p. 722.
Déclarations de M. Tittoni à la Chambre des députés, t. XXIII, p. 723.
La dissolution des Cortès portugaises, t. XXIII, p. 727.
La question agraire devant la Douma d'Empire, t. XXIII, p. 727.
La Conférence de La Haye à la Chambre des députés. Déclarations de M. Pichon, t. XXIII, p. 776.
La situation parlementaire en Russie. Un Parlement finlandais, t. XXIII, p. 786.
La réforme de la Chambre des Lords, t. XXIV, p. 48.
La crise portugaise, t. XXIV, p. 51.
La dissolution de la Douma. Le manifeste du tsar, t. XXIV, p. 51.
L'ouverture du Reichsrat autrichien. Le discours du trône, t. XXIV, p. 130.
La question de la langue magyare à la Chambre hongroise, t. XXIV, p. 131.
La fin de l'abstention parlementaire des libéraux espagnols, t. XXIV, p. 131.
La dissolution de la Skouptchina monténégrine, t. XXIV, p. 194.
La clôture du Parlement britannique. Le discours du trône, t. XXIV, p. 395.
Dissolution du Parlement du Cap, t. XXIV, p. 480.
La rentrée parlementaire en France; les interpellations sur le Maroc, t. XXIV, p. 613.
Prorogation de la Skouptchina serbe, t. XXIV, p. 617.
Le budget des colonies françaises à la Chambre des députés, t. XXIV, p. 771.
Les délégués de la Conférence de La Haye au Sénat français, t. XXIV, p. 771.
La rentrée du Parlement belge, t. XXIV, p. 776.
L'ouverture de la troisième Douma, t. XXIV, p. 777.
Le budget des Affaires étrangères en France à la Chambre des députés, t. XXIV, p. 843.
La troisième Douma; le vote de l'adresse au tsar; les déclarations de M. Stolypine, t. XXIV, p. 846.

Peuplement.

(Voir Démographie.)

Philosophie.

Essai d'une psychologie de l'Angleterre

contemporaine. — Les crises belliqueuses, par J. Bardoux (bibliog.), t. XXIV, p. 63.

Politique coloniale.

L'Indo-Chine en 1906, par Ed. Payen, t. XXIII, pp. 166-176.
Le régime représentatif dans l'Inde française (avec carte), par le Dr Charles Valentino, t. XXIII, pp. 270-282.
La Conférence tunisienne, par M***, t. XXIII, pp. 342-349.
Les besoins de la France et les ressources de ses colonies, par Ed. Payen, t. XXIII, pp. 407-416.
Bamako, capitale du Haut-Sénégal et Niger (avec cartes), par Henri Graves, t. XXIII, pp. 561-576.
Axiomes et lieux communs coloniaux, par Le Myre de Vilers, t. XXIV, pp. 351-358.
L'évolution des indigènes en Tunisie, par François Bernard, t. XXIV, pp. 359-368.
La Guadeloupe (avec carte), par Charles David, t. XXIV, pp. 647-660.
La capitale de l'Oubanghi-Chari-Tchad, t. XXIII, p. 59.
Le rapport de M. Saint-Germain sur le budget des colonies. — L'office colonial, t. XXIII, p. 107.
M. Roume en Guinée. — La mission Tilho, t. XXIII, p. 600.
Prise de Boussédou (Haute-Guinée), t. XXIII, p. 601.
La reprise des anciens territoires du Cambodge, t. XXIV, p. 133.
La situation politique de la Mauritanie, t. XXIV, p. 137.
Réorganisation des commissions provinciales de notables et création d'une Chambre consultative du Tonkin, t. XXIV, p. 195.
L'internement de Tanh Tai, t. XXIV, p. 272.
Le nouveau roi de l'Annam, t. XXIV, pp. 399; 549.
L'enseignement musulman dans l'Afrique Occidentale, t. XXIV, p. 400.
La situation politique du Haut-Sénégal, t. XXIV, p. 400.
La prévoyance indigène en Algérie, t. XXIV, p. 697.
La conférence consultative tunisienne, t. XXIV, p. 849.

Politique étrangère.

L'Asie turque et le chemin de fer de Bagdad (avec cartes), par René Henry, t. XXIII, pp. 1-20.
La nouvelle Constitution du Transvaal, par Arthur Kann, t. XXIII, pp. 42-46.
Notes sur la Perse (avec carte), par Bachir, t. XXIII, pp. 222-238.
Le suffrage universel en Autriche, par Henri Hantich, t. XXIII, pp. 239-245.
La situation politique en Hongrie (avec cartes), par René Henry, t. XXIII, pp. 257-269.
La politique extérieure de l'Allemagne, par André Tardieu, t XXIII, pp. 321-341.
Le Danemark (avec carte), par le commandant Davin, t. XXIII, pp. 350-365.
Les élections en Alsace-Lorraine, par Pierre Braun, t. XXIII, pp. 385-406.
La question d'Autriche-Hongrie (avec carte), par Gabriel-Louis Jaray, t. XXIII, pp. 465-494.
La politique anglaise et le système des ententes et des alliances en Europe, par Robert de Caix, t. XXIII, pp. 545-560.
La question sociale en Roumanie, par Jacques Dorobantz, t. XXIII, pp. 620-632.
Les élections espagnoles : La faillite du parti libéral, par Charles David, t. XXIII, pp. 633-641.
Notes sur les deux Doumas et sur la politique actuelle du ministère Stolypine, par René Henry, t. XXIII, pp. 642-652.
La question russe (avec carte), par René Henry, t. XXIII, pp. 673-693,
L'Egypte et l'occupation anglaise, par H. M., t. XXIII, pp. 694-703.
Notes sur la politique serbe, par Charles Printa, t. XXIII, pp. 704-708.
Un aspect nouveau du catalanisme : La solidarité catalane, par Angel Marvaud, t. XXIII, pp. 737-743.
Les accords espagnols, par Robert de Caix, t. XXIV, pp. 1-5.
La Bulgarie et les Bulgares : Les Japonais des Balkans, par Jacques Dorobantz, t. XXIV, pp. 369-378.
Hongrie et Croatie, par le comte Joseph Mailath, t. XXIV, pp. 565-575.
La convention anglo-russe (avec carte), par E. de Noirmont, t. XXIV, pp. 596-603.
Le rapprochement hollando-belge, par Marcel Sauvé, t. XXIV, pp. 661-669.
L'Est-Africain allemand (conférence faite, le 9 décembre, à Oldenburg), par M. Bern. Dernburg, t. XXIV, pp. 794-808.
Macédoine et Balkan, par René Henry, t. XXIV, pp. 809-824.
Déclarations de M. Tittoni sur la politique étrangère de l'Italie, t. XXIII, p. 49,
Manifeste électoral du prince de Bülow, t. XXIII, p. 111.
Le protectorat américain et Saint-Domingue, t. XXIII, p. 120.
Le différend économique austro-serbe, t. XXIII, p. 182.
La note concertée franco-espagnole à propos du Maroc, t. XXIII, p. 182.
L'inspecteur suisse de la police marocaine, t. XXIII. p. 184.
La politique du cabinet Maura, t. XXIII, p. 248.
Les Allemands au Maroc, t. XXIII, p. 249.
Le différend entre les Etats-Unis et le Japon, t. XXIII, p. 311.
Le conflit entre le Honduras et le Nicaragua, t. XXIII, p. 312.
La condition de l'Alsace-Lorraine dans l'Empire allemand, par Philippe Gerber, (bibliog.), t. XXIII, p. 383.
Les conférences de la Société des anciens

élèves de l'Ecole libre des Sciences politiques, t. XXIII, p. 528.
Le rapport de lord Cromer. — L'agitation nationaliste egyptienne. — La réforme des capitulations, t. XXIII, p. 537.
Déclarations du chancelier prince de Bülow sur la politique extérieure de l'Allemagne, t. XXIII, p. 656.
Le vote des crédits pour le ministère des Colonies allemand, t. XXIII, p. 660.
Les élections générales au Reichsrat autrichien, t. XXIII, p. 662.
Le baron d'Erenthal à Berlin, t. XXIII, p. 662.
La fin de la crise belge; le ministère de Trooz, t. XXIII, p. 663.
Le vote du contingent militaire russe; les vacances de la Douma, t. XXIII, p. 663.
L'interdiction de l'opium en Chine, t. XXIII, p. 730.
La situation parlementaire en Russie. — Un Parlement finlandais, t. XXIII, p. 786.
Japonais et Américains, t. XXIII, p. 792.
Remaniements ministériels en Allemagne, t. XXIV, p. 47.
La crise portugaise, t. XXIV, p. 51.
La dissolution de la Douma. Le manifeste du tsar, t. XXIV, p. 51.
La nouvelle loi électorale en Russie, t. XXIV, p. 54.
Les conférences de l'Ecole des Sciences politiques sur les questions actuelles de la politique étrangère en Europe, t. XXIV, pp. 129; 143.
La flotte américaine dans le Pacifique, t. XXIV, p. 138.
Le protectionnisme dans l'Empire britannique, t. XXIV, p. 191.
Le projet Coremans en Belgique, sur la langue flamande, t. XXIV, p. 192.
La question du Congo belge, t. XXIV, p. 193.
L'entrevue à Desio du baron d'Erenthal et de M. Tittoni, t. XXIV, p. 193.
L'entrevue à Swinemünde de l'Empereur d'Allemagne et de l'Empereur de Russie, t. XXIV, p. 267.
La dotation de lord Cromer, t. XXIV, p. 270.
Les réformes en Macédoine, t. XXIV, p. 478.
Mouvement diplomatique allemand. — Le nouveau ministre des Affaires étrangères de l'Empire, t. XXIV, p. 541.
Le compromis austro-hongrois, t. XXIV, p. 545.
Les affaires de Macédoine. — La note austro-russe, t. XXIV, p. 546.
Le mouvement anti-étranger en Chine, t. XXIV, p. 550.
Une mission allemande au Soudan français, t. XXIV, p. 552.
L'augmentation de la flotte de guerre allemande, t. XXIV, p. 616.
Le procès de Moltke-Harden, t. XXIV, p. 616.
Le compromis austro-hongrois, t. XXIV, p. 617.
La situation politique du Portugal, t. XXIV, pp. 617; 777.
Prorogation de la Skouptchina serbe, t. XXIV, p. 617.
Remaniements ministériels en Autriche, t. XXIV, p. 693.
L'intégrité de la Norvège, t. XXIV, p. 694.
Les affaires de Macédoine; les réponses de la Serbie et de la Grèce à la note austro-russe, t. XXIV, p. 695.
La situation politique en Allemagne, t. XXIV, p. 846.
La troisième Douma; le vote de l'adresse au tsar; les déclarations de M. Stolypine, t. XXIV, p. 846.
L'élection du président de la Confédération helvétique, t. XXIV, p. 847.

Politique extérieure.

Les affaires du Maroc : Voir la rubrique *Crises*.
Un incident avec l'Espagne, à propos de la succession de M. Jules Cambon à Madrid, t. XXIII, p. 103.
Déclarations de M. Pichon sur la politique extérieure de la France, t. XXIII, p. 104.
Le Japon et la politique française, par Roger Dorient (bibliog.), t. XXIII, p. 192.
Un article de M. André Tardieu à propos de la Conférence d'Algesiras, t. XXIII, p. 368.
Les articles du *Temps* et du *Journal des Débats*, à propos de l'accord franco-japonais, t. XXIII, p. 653.
Les négociations franco-marocaines, t. XXIII, p. 664.
La réponse du Makhzen aux réclamations de la France, t. XXIII, p. 728.
La politique extérieure de la France. — Un article de M. Eug. Etienne, t. XXIV, p. 467.
M. Loubet et Guillaume II, t. XXIV, p. 691

Politique religieuse.

Les écoles d'Orient et le rapport de M. M. Charlot, par René Pinon, t. XXIV, pp. 415-435; 495-503.
L'ambassadeur de France à Constantinople et le patriarche œcuménique, t. XXIII, p. 115.
La France et le protectorat du Levant, t. XXIII, p. 177.
Suspension, par le Saint-Siège, des fêtes jubilaires, t. XXIV, p. 276.
L'encyclique du Saint-Siège sur les doctrines modernistes, t. XXIV, p. 475.

Ports.

(Voir aussi Marine, Navigation.)

Le port de Nantes et les chemins de fer de l'Ouest, par Henri Gaillard, t. XXIII, pp. 508-512.

Presse.

A propos des affaires marocaines : L'opinion et la presse en Allemagne, en Angleterre et en Espagne, t. XXIII, p. 513.
Un article de M. Perez Caballero, t. XXIII, p. 585.
La presse et l'opinion en Espagne, t. XXIV, p. 246.

Un article du *Temps*, à propos du protectorat français dans le Levant, t. XXIII, p. 177.
Un article de M. André Tardieu à propos de la Conférence d'Algésiras, t. XXIII, p. 368.
Un article de sir H. Campbell Bannerman sur la limitation des armements, t. XXIII, p. 372.
La deuxième conférence de La Haye. — La note russe. — Les commentaires de la presse, t. XXIII, p. 535.
Le *Temps* et le *Journal des Débats*, à propos de l'accord franco-japonais, t. XXIII, p. 653.
Les relations franco-allemandes. — Un article de M. Anatole Leroy-Beaulieu. — Déclarations du chancelier prince de Bülow, t. XXIV, p. 187.
La politique extérieure de la France. — Un article de M. Eug. Etienne, t. XXIV, p. 467.
L'augmentation de la flotte allemande; un article du *Times*, t. XXIV, p. 771.

Protectorats.

Le protectorat américain et Saint-Domingue, t. XXIII, p. 120.
Le protectorat japonais en Corée, t. XXIV, p. 272.

Puits.

Les forages artésiens dans le Sud de l'Algérie, t. XXIV, p. 336.

Questions.

(Voir aussi Conflits, Crises.)

Le mouvement islamique en Russie, par Bachir, t. XXIII, pp. 84-90.
La question d'Autriche-Hongrie (avec carte), par Gabriel Louis-Jaray, t. XXIII, pp. 465-494.
La question du chemin de fer de Bagdad, par Gervais-Courtellemont, t. XXIII, pp. 499-507.

Rapports.

Les écoles d'Orient et le rapport de M. M. Charlot, par René Pinon, t. XXIV, pp. 415-435; 495-503.
Le rapport de M. Saint-Germain sur le budget des colonies. — L'office colonial, t. XXIII, p. 107.
Le rapport de lord Cromer. — L'agitation nationaliste égyptienne. — La réforme des capitulations. t. XXIII, p. 537.

Recensements.

Le recensement de la population algérienne, t. XXIII, p. 310.

Réceptions.

Réception de M. Jules Cambon, ambassadeur de France, par l'empereur Guillaume II, t. XXIII, p. 530.
Réception de M. Paul Révoil, ambassadeur de France, par le roi Alphonse XIII, t. XXIV, p. 49.
L'amiral américain Stockton à l'Elysée, t. XXIV, p. 189.
Les délégués de la Conférence de La Haye au Sénat français, t. XXIV, p. 771.

Récompenses.

Les médailles de la Société de Géographie commerciale, t. XXIII, p. 367.

Réformes.

La réforme de la Chambre des Lords, t. XXIV, p. 48.
La réorganisation militaire en Angleterre, t. XXIV, p. 49.
La réforme du ministère des Colonies en France, t. XXIV, p. 190.
Les réformes en Macédoine, t. XXIV, p. 478.

Régences.

Le nouveau régent de Brunswick, t. XXIII, p. 786.

Religions.

(Voir aussi Politique religieuse.)

Le mouvement islamique de Russie, par Bachir, t. XXIII, pp. 84-90.
Le mouvement catholique et le décret du Saint-Office, par André Chaumeix, t. XXIV, pp. 209-215.
Les écoles d'Orient et le rapport de M. M. Charlot, par René Pinon, t. XXIV, pp. 415-435; 495-503.
Les Etats musulmans de l'Afrique centrale et leurs rapports avec la Mecque et Constantinople, par le commandant Gaden, t. XXIV, pp. 436-447.
L'avenir de l'Eglise russe. Essai sur la crise sociale et religieuse en Russie, par Joseph Wilbois (bibliog.), t. XXIV, p. 206.

Réunions.

(Voir Conférences.)

Révoltes.

(Voir aussi Désordres, Emeutes, Rébellions, Soulèvements.)

Les jugements sur l'affaire de Thala, t. XXIII, p. 58.
L'action du Makhzen contre Raïssouli, t. XXIII, p. 117.
Une insurrection avortée en Guinée française, t. XXIII, p. 120.
Un engagement dans la région du Tchad, t. XXIII, p. 457.
La répression en Mauritanie, t. XXIII, p. 457.
Un échec des troupes du prétendant au Maroc, t. XXIII, p. 789.
La révolte du chef Morenga dans le Sud-Ouest africain allemand, t. XXIV, pp. 338; 480.

Une victoire portugaise à Angola, t. XXIV, p. 552.
Campagne anglaise contre les Zoulous, t. XXIV, p. 850.

Sinistres.

(Voir Cataclysmes.)

Sociétés.

(Voir Comités.)

Statistiques.

(Voir Commerce.)

Sucre.

L'Angleterre et la convention des sucres, t. XXIII, p. 786.
La production du sucre de betterave aux Etats-Unis, t. XXIV, p. 203.
La production mondiale du sucre, t. XXIV, p. 555.
La production du sucre à Porto-Rico, t. XXIV, p. 556.

Tables des Matières.

Table des matières du tome XXIII (1er janvier-16 juin 1907), t. XXIII, pp. 798-800.
Table des matières du tome XXIV (1er juillet-16 décembre 1907), t. XXIV, pp. 862-864.

Thé.

Le commerce du thé au Japon, t. XXIV, p. 339.

Toasts.

(Voir Banquets, Discours.)

Traités.

(Voir aussi Accords, Conventions.)

Le traité franco-siamois (avec carte), par Robert de Caix, t. XXIII, pp. 609-619.
Le traité franco-siamois, t. XXIII, pp. 449; 527; 721.
Le traité franco-brésilien, t. XXIII, p. 602.
La signature du traité franco-japonais, t. XXIII, p. 785.
Le traité franco-japonais. Déclarations de M. Pichon à la Chambre des députés, t. XXIV, p. 43.
Le traité franco-canadien, t. XXIV, pp. 470; 856.
Traités de la France avec les pays de l'Afrique du Nord, par E. Rouard de Card (bibliog.), t. XXIV, p. 487.
Un traité russo-bulgare, t. XXIV, p. 548.
Le traité de cession de l'Etat indépendant du Congo à la Belgique, t. XXIV, p. 845.

Troubles.

(Voir Désordres, Révoltes.)

Tuberculose.

(Voir Hygiène.)

Tunnels.

(Voir Chemins de fer.)

Vins.

L'importation des vins en Suisse en 1906, t. XXIV, p. 555.

Visites-Voyages.

(Voir aussi Entrevues.)

Une manifestation de la colonie française de Constantinople en l'honneur de M. Eug. Etienne, t. XXIII, p. 47.
La visite aux Indes de l'émir d'Afghanistan, t. XXIII, p. 116.
Le voyage du roi et de la reine d'Angleterre à Paris, t. XXIII, p. 246.
L'archiduc François-Ferdinand à Berlin, t. XXIII, p. 450.
La visite du roi d'Italie à Athènes, t. XXIII, p. 533.
Le baron d'Ehrenthal, ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, à Berlin t. XXIII, p. 662.
La visite du roi et de la reine de Norvège à Paris, t. XXIII, p. 785.
La visite du roi et de la reine de Danemark, t. XXIV, p. 46.
Le roi de Siam à Paris, t. XXIV, pp. 46, 470.
Le voyage de M. Etienne à Kiel et à Berlin, t. XXIV, p. 127.
L'empereur Guillaume II en Danemark, t. XXIV, p. 129.
L'escadre de manœuvre à Alger, t. XXIV, p. 198.
Les marins japonais en France, t. XXIV, p. 266.
Le roi de Siam à Rambouillet, t. XXIV, p. 328.
Le voyage de M. Iswolsky à Vienne, t. XXIV, p. 545.
Le voyage au Japon de M. Taft, secrétaire de la guerre des Etats-Unis, t. XXIV, p. 554.
Le passage en France du roi et de la reine d'Espagne, t. XXIV, p. 614.
Le voyage des souverains allemands en Angleterre. Déclarations de M. de Schœn, ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, sur les relations anglo-allemandes, t. XXIV, p. 773.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

BULLETIN FINANCIER

La fin de l'année s'annonce comme très dure au point de vue monétaire. La légère détente qui s'était produite à Londres a fait place à un nouveau resserrement; à Berlin, la situation est plus tendue encore. En ce qui concerne les Etats-Unis, aucune amélioration sensible n'est à signaler.

La Rente française a salué la publication des chiffres relatifs au rendement des impôts, pour le mois de novembre dernier, par une avance marquée. Mais ce qui a surtout contribué à son raffermissement, c'est le traitement de faveur qui vient de lui être fait à propos de l'augmentation du droit sur les opérations de Bourse, votée ces jours-ci par la Chambre.

Les Consolidés anglais témoignent d'une certaine fermeté dans l'espoir de voir la détente monétaire s'accentuer.

L'Extérieure espagnole a reperdu le terrain qu'elle avait gagné un peu trop rapidement et sans motif bien défini. De même, le Turc n'a pas maintenu sa dernière avance et est revenu à 93.15. Les Fonds russes ont continué à monter très vivement. Il est même permis de regretter que leur hausse ait pris une allure aussi rapide, car cette rapidité a provoqué un courant assez sérieux de ventes de portefeuille. Le Portugais s'est relevé à 63.27. Le Serbe reste calme à 81.52. Parmi les Fonds sud-américains, le Brésil 4 0/0 s'est maintenu à 81.70, tandis que l'Argentin 1896 a faibli à 88.60. Le Japonais 4 0/0 est ferme à 89.50.

Les Obligations de la ville de Paris font preuve d'une grande fermeté.

Dans le compartiment des Établissements de crédit, la Banque de France est en reprise à 4.240 fr., et le cours de 694 fr. marque une nouvelle avance pour les actions du Crédit foncier, dont les diverses obligations sont bien tenues.

Le Crédit Lyonnais, qui a légèrement fléchi, cote aux environs de 1.170 fr. Le Crédit industriel est ferme à 654 fr., la Banque de Paris et des Pays-Bas se maintient à 1.430 fr. La Société Générale reste à 661 fr., le Comptoir d'Escompte est à 677 fr., la Banque d'Algérie se retrouve à 1.244 fr., la Société marseillaise fait 788 fr.

Pour les Chemins de fer, les recettes de la semaine du 19 au 25 novembre sont en plus-value de 1.329.000 fr., ce qui porte l'augmentation totale à 34.847.000 fr.

Le marché des Actions de chemins de fer a subi une réaction d'autant plus remarquable qu'elle contraste avec la fermeté de la Rente. On a expliqué la faiblesse de ces titres par la réapparition des menaces de rachat.

Le Nord a reculé de 1.797 à 1.768, l'Orléans de 1.363 à 1.359, le Lyon de 1.363 à 1.350.

Dans le groupe des valeurs diverses, le Suez a légèrement fléchi à 4.600. Les recettes du canal atteignent 110 millions et la plus-value par rapport à l'année dernière dépasse 7 millions.

Les Bons à lots de Panama sont revenus à 105.

La Compagnie transatlantique reste à 208, les Messageries maritimes à 187, les Chargeurs-Réunis se sont raffermis à 540.

Parmi les Valeurs de transport, les Omnibus ont maintenu leur dernière reprise à 915. Cette reprise a été stimulée par le rejet de la proposition de règie directe.

La Thomson Houston a fléchi légèrement à 607.50.

Le Métropolitain est plus lourd à 504.

Le Gaz de Paris est soutenu à 288.75.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

France, Algérie, Tunisie et Colonies. . . .	15 fr.	8 fr.
Étranger et Union postale.	20 fr.	12 fr.
Prix de la livraison { France et Colonies. . .	0 fr. 75 c.	
Prix de la livraison { Étranger	1 fr. »	

COLLECTIONS DE LA REVUE

Nous ne disposons plus que d'un nombre fort restreint de collections complètes de la Revue qu'on peut se procurer aux conditions suivantes :

Année 1897.	50	francs
» 1898.	50	»
» 1899.	40	»
» 1900.	30	»
» 1901.	25	»
» 1902 et suivantes, chacune. . .	20	»

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, en France et à l'Etranger.

Tout changement d'adresse doit être accompagné de 0 fr. 50

Adresser tout ce qui concerne les abonnements, demandes de numéros, envois de fonds, etc., à l'Administrateur, 19, rue Cassette, Paris, VIe.

PRIME A NOS ABONNÉS

L'administration de la Revue se charge, à titre gracieux de tous les achats et expéditions de livres, cartes géographiques pour ses abonnés de province, des colonies et de l'étranger : s'adresser directement à l'administrateur de la Revue, **21, RUE CASSETTE**, Paris, VIe

CHEMINS DE FER DU MIDI

VOYAGES CIRCULAIRES A PRIX RÉDUITS

EN PROVENCE ET AUX PYRÉNÉES

Prix : 1er, 2e et 3e parcours, 68 fr. en 1re classe ; 51 fr. en 2e classe. 4e, 5e, 6e et 7e parcours, 91 fr. en 1re class e ; 68 fr. en 2e classe. 8e parcours, 114 fr. en 1re classe ; 87 fr. en 2e classe.

Le 8e parcours peut, au moyen de billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits de ou pour Marseille, s'étendre de Marseille sur le littoral jusqu'à Hyères, Cannes, Nice ou Menton, etc., au choix du voyageur.

Durée : 20 jours pour les sept premiers parcours et 25 jours pour le huitième.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

L'hiver à la Côte d'Azur.

Billets d'aller et retour collectifs de 2e et 3e classes.

Valables jusqu'au 15 mai 1908.

Du 1er octobre au 15 novembre 1907, les gares P.-L.-M. délivrent, aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble des billets d'aller et retour collectifs de 2e et 3e classes pour Toulon et toutes les gares P.-L.-M. situées au delà vers Menton. Le parcours simple doit être d'au moins 400 kilomètres.

(Le coupon d'aller de ces billets n'est valable que du 1er octobre au 15 novembre 1907.)

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 4 billets simples ordinaires (pour les 2 premières personnes) le prix d'un billet simple pour la 3e persoune, la moitié de ce prix pour la 4e et chacune des suivantes.

Arrêts facultatifs.

Faire la demande de billets 4 jours au moins à l'avance à la gare de départ.

Des trains rapides et de luxe composés de magnifiques et confortables voitures à boggies, desservent, pendant l'hiner, les stations du littoral Paris-Nice (1.087 kilomètres) en 13 h. 45 par le Côte d'Azur-Rapide.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

I. — De Paris sur les côtes du Sud de l'Angleterre.

L'ILE DE WIGHT ET LONDRES

Billets valables pendant 60 jours, délivrés toute l'année Viâ Dieppe et Newhaven.

ITINÉRAIRE. — Paris, Rouen, Dieppe, Newhaven, Hastings, Londres, Portsmouth — Harbour, Ryde, Portsmouth, Newhaven, Dieppe, Rouen, Paris.

1re classe, 111 fr. 50 ; 2e classe, 76 fr. 90.

Ces billets permettent de visiter Hastings, Saint-Léonards, Eastbourne, Brighton, Wprthing, Littlehampton, Bognor, Portsmouth, l'Ile de Wight et les villes les plus importantes de la côte anglaise situées entre Hastings et l'Ile de Wight.— Le voyage peut être effectué par Hastings-Londres-Portsmouth-Ryde-Portsmouth ou inversement.

II. — Billets d'aller et retour valables pendant 14 jours.

Délivrés à l'occasion des grandes fêtes.

1° — DE PARIS A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe, 49 fr. 05 ; 2e classe, 37 fr. 80 ; 3e classe 32 fr. 50.

2° — DE ROUEN A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe, 44 francs ; 2e classe 34 francs ; 3e classe, 29 fr. 50.

3° — DE DIEPPE A LONDRES ET VICE VERSA.

1re classe 40 francs ; 2e classe, 31 fr. 25 ; 3e classe, 25 francs.

III. — Billets d'aller et retour valables du vendredi au mardi.

§ 2. — Délivrés toute l'année.

1° — DE DIEPPE A NEWHAVEN ET VICE VERSA.

1re classe, 30 francs ; 2e classe, 22 fr. 50 ; 3e classe, 16 fr. 25.

2° — DE DIEPPE A LONDRES.

Ou toute autre gare de la Compagnie de Brigthon (Newhaven excepté) et vice versa.

1re classe. 37 fr. 50 ; 2e classe, 27 fr. 50 ; 3e classe, 20 francs.

Aux amateurs de cartes postales.

En raison du succès obtenu par la première série de cartes postales reproduisant en couleur les plus belles affiches illustrées établies pour son service entre Paris et Londres, viâ Dieppe-Newhaven, la Compagnie de l'Ouest vient de faire procéder au tirage d'une seconde série de cartes représentant ses affiches illustrées les plus remarquables éditées pour les voyages en Normandie et en Bretagne.

Les deux séries de 8 cartes sont mises en vente séparément dans toutes les bibliothèques des gares du réseau de l'Ouest ou sont envoyées franco à domicile contre l'envoi de leur valeur (0 fr. 40 chaque série) sur demande affranchie adressée au Service de la publicité de la Compagnie, 20, rue de Rome, à Paris.

CHEMINS DE FER DU NORD

PARIS-NORD A LONDRES

(via Calais ou Boulogne)

CINQ services rapides quotidiens dans chaque sens

Voie la plus rapide. — Service officiel de la poste (via Calais).

La gare de Paris-Nord située au centre des affaires, est le point de départ de tous les grands express européens pour l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Allemagne, la Russie, la Chine, le Japon, la Suisse, l'Italie, la Côte d'Azur, l'Egypte, les Indes et l'Australie.

Voyages internationaux avec itinéraires facultatifs

A effectuer sur les divers grands réseaux français et les principaux réseaux étrangers.
Validité : 60 à 120 jours.

Fêtes de l'Ascension, de la Pentecôte, du 14 juillet, de l'Assomption, et de Noël

Délivrance de billets d'excursion *à prix très réduits* pour Londre et Bruxelles.

Fêtes du carnaval, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte du 14 juillet, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël

Prolongation de la validité des billets d'aller et retour ordinaires.

Cartes d'abonnement belges de 5 et 15 jours.

Délivrées par toutes les gares et stations du réseau du Nord, donnant droit à un voyage aller et retour sur les lignes françaises et libre parcours sur tous les réseaux belges.

Excursions en Espagne

Billets français délivrés conjointement avec des circulaires ou demi-circulaires espagnols.
Validité : 60 à 120 jours. — Prix très réduits.

Chemins de fer d'Orléans

RELATIONS DIRECTES
entre
PARIS (Quai d'Orsay) et BARCELONE
viâ Limoges, Montauban, Toulouse.

Il est délivré au départ de Paris-Quai d'Orsay des billets directs de 1re, 2e et 3e classes p Barcelone aux prix de 129 fr. 60 en 1re classe, 89 fr. 15 en 2e classe et 57 fr. 95 en 3e classe.
Enregistrement direct des bagages de Paris à Barcelone.
Voitures directes. Lits-toilettes. Compartiments-couchettes. Wagon-Restaurant.

SERVICE JOURNALIER AU 1er NOVEMBRE 1907.

Aller.

Paris (quai d'Orsay) départ 10 h. 15 matin et 8 h. 36 soir.
Barcelone, arrivée 7 h. 53 matin et 7 h. 26 soir.

Retour.

Barcelone, départ 6 h. 46 soir, et 9 h. 40 matin.
Paris (quai d'Orsay), arrivée 5 h. 22 soir (1), et ma tin.

(1) Viâ Bordeaux avec billets scindés.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage Circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, valables 30 *jours* (*délivrés toute l'année*)

1re classe, 65 francs — 2e classe, 50 francs

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Donarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

(1) Il est délivré peur l'extention de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol et retour de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits.

Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans, située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classes comportant une réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

Le billet d'aller, pour rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du Voyage Circulaire et au moins 4 jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour individuels et de famille.

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées-Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris, pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes, sur le prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2° Des billets aller et retour de famille en 1re, 2e, 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNEREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRERES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Banlieue de Paris

Grâce à la mise en service récente de deux nouvelles voies entre Villeneuve-Saint-Georges et Brunoy, la Cie P.-L.-M. se trouve maintenant à même d'apporter d'importantes améliorations à son service de Banlieue.

Ces améliorations, mises en vigueur dès le 1er Mai, seront certainement fort appréciées.

C'est dans la Banlieue desservie par cette Compagnie que se trouvent les charmantes localités de l'Yerres et la forêt de Sénart ; les rives de la Haute-Seine (Le Coudray, Seine-Port, etc...) Melun et ses environ (chateau de Vaux-le-Vicomte, abbaye de Dammarie-les-Lys) ; le palais de Fontainebleau et sa forêt, une des merveilles de la France.

Billets simples de France en Espagne.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. (Paris, Dijon, Lyon, Marseille, etc.) délivrent toute l'année des billets directs simples pour Barcelone.

Consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

De Paris en Orient (viâ Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Compagnies des Messageries maritimes, Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples valables 15 jours, pour se rendre, par Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Alexandrie, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc.

Les Agences de la Compagnie des Messageries maritimes délivrent des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre, viâ Marseille, de Paris à Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. (par la Bourgogne ou par le Bourbonnais).

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilos de bagages par place sur le chemin de fer ; sur les paquebots, cette franchise est de 100 kilos par place de 1re classe et de 60 kilos par place de 2e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la Compagnie.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

MAR 1 - 1910

MAR 25 327